TRAITÉ COMPLET
DE
THEOLOGIE
SPECULATIVE ET PRATIQUE,

TIRÉ DES MEILLEURS ECRIVAINS, MAIS SUR-TOUT DES PLUS HABILES THEOLOGIENS ET PREDICATEURS ANGLOIS.

PAR

MR. THOMAS STACKHOUSE,

TRADUIT DE L'ANGLOIS.

TOME QUATRIEME.

Qui traite des Mystères de la Foi.





A LAUSANNE,

Chez FRANÇOIS GRASSET.

MDCCLX.

AVERTISSEMENT
DU TRADUCTEUR.

IL y a eu du retard dans l'impreſſion des deux derniéres parties de cette Théologie, & j'ai crû devoir informer le Lecteur des raiſons qui l'ont occaſionné, afin de le faire revenir, s'il eſt poſſible, des jugemens mal fondés & précipités qu'il pourroit avoir portés à ce ſujet.

SUR la fin de l'an 1742 j'eus avis de *Londres*, que Mr. STACKHOUSE ſe diſpoſoit à faire paroitre, par voye de *Soubſcription*, une troiſiéme Edition de ſon ouvrage, revuë, corrigée, & augmentée; Et quoique la Troiſiéme Partie de ma Traduction fut déja à moitié faite, je n'heſitai pas de m'addreſſer en droiture à l'Autheur, par la voye d'un ami, pour le prier de ne pas prendre en mauvaiſe part la liberté que je m'étois donné de publier ſon ouvrage, comme auſſi de me communiquer les Additions, les retranchemens, & les corrections, qu'il avoit trouvé à propos d'y faire; & voici mot à mot le précis de la reponſe, que fit à mon ami l'Habile homme dont je viens de parler: Elle m'eſt parvenuë en Avril 1743.

MONSIEUR.

„ J'AI reçû la Lettre que Mr. *Boiſot* m'a fait l'honneur de „ m'écrire de *Lauſanne*, incluſe dans la votre datée de *Londres*; „ Et je ſuis très ſenſible au jugement avantageux, qu'on fait en „ *Suiſſe* de mes ouvrages; Le deſſein que Mr. *Boiſot* a formé de „ donner une Traduction *Françoiſe* de ma Théologie m'en eſt une „ preuve authentique. Je ſouhaitte à cette entrepriſe tout le ſuccès „ imaginable; Et je ne doute nullement que ſon Autheur non ſeu„ lement ne rende précíſément toutes mes penſées, mais encore „ qu'il ne leur donne un nouveau Luſtre par la beauté de ſa Tra„ duction. Il n'y a en cela qu'une ſeule choſe, qui me laiſſe une

peine

„ infinie, c'eſt de me trouver dans l'impoſſibilité de lui faire par-„ venir, comme il le demande, les diverſes corrections que j'ai fai-„ tes à cette derniére Edition; Je vai vous en dire naturellement la „ raiſon. En revoyant mon ouvrage, j'ai eu ſoin de *ſupléer* à ce „ que j'y remarquois de défectueux, de retrancher ce qui me pa-„ roiſſoit ſuperflu, & d'éclaircir les endroits, où je croyois entre-„ voir quelque obſcurité; En un mot, j'ai taché de mieux arrondir „ mes periodes & de rendre mon ſtyle plus correct. J'aurois été „ charmé que Mr. *Boiſot* m'eût plutôt communiqué ſon deſſein, „ J'aurois alors pû ranger en ordre les feuilles de cette nouvelle „ Edition, à meſure qu'elles ſortoient de deſſous la Preſſe, & vous „ les envoyer aſſés à tems, pour les lui faire parvenir, Ce qu'il n'eſt „ plus à preſent poſſible de faire : Car outre qu'il ſeroit bien dif-„ ficile & embaraſſant, ſuppoſé même que je fuſſe à *Londres*, de „ retirer l'original des mains du Libraire à qui je l'ai remis, d'en „ parcourir toutes les feuilles, d'en extraire tous les changemens, „ & de les envoyer à *Lauſanne* par forme de lettres, Mr. *Boiſot* „ m'apprend que des cinq Parties de ſa Traduction, les deux pre-„ miéres ſont prêtes, & la 3e ſe trouve actuellement ſous la Preſſe; „ enſorte que les corrections que j'ai faites dans cette derniére Edi-„ tion ne ſeroient pas d'un grand uſage pour ce qui a déja vû le jour, à moins qu'on ne prit le parti de les releguer à la fin du „ Volume par forme d'appendice, ce qui ſeroit, à mon avis, une „ aſſés mauvaiſe figure.

QUOIQU'IL en ſoit, Mr. Ce que je puis dire à la ſatisfac-„ tion de Mr. *Boiſot*, c'eſt que les changemens que j'ai faits à „ l'ouvrage, ne ſont ni en aſſés grand nombre ni aſſés conſidéra-„ bles pour faire aucun tort au mérite de ſa Traduction. Cette „ derniére Edition, eſt à la vérité beaucoup meilleure qu'aucune „ des précédentes; Mais, autant que je puis m'en ſouvenir, cela „ eſt ſurtout vrai des deux derniéres parties, qui traitent des *Myſ-„ téres* de la Foi Chrêtienne, & de la *Morale* Evangelique. Nô-„ tre ami, Mr. *Boiſot*, n'a pas encore commencé à les traduire, „ ou du moins ne ſont elles pas encore ſorties de deſſous la Preſſe; „ Ainſi comme l'original ſe vent actuellement chez Mr. *Cox's*, Li-„ braire ſous la *Bource Royale*, & que toutes les Semaines il en „ publie un certain nombre de feuilles, on peut aiſément s'en pour-

voir

„ voir au lieu indiqué, & les envoyer très commodément l'une „ après l'autre en *Suisse*, à mesure qu'elles y seront nécessaires.

„ Voila le seul & le meilleur éclaircissement que je puisse „ donner à Mr. *Boisot* au sujet de sa Traduction. Si j'étois moi „ même à *Londres*, nous irions ensemble chez le Libraire, & peut „ être pourrois je encore vous donner quelques avis plus particu- „ liers là dessus. Mais comme mes affaires ne m'apellent en Ville, „ qu'après les Fêtes de Paques, J'écris par ce même ordinaire au „ Libraire, qui, dès la premiére entrevuë ne manquera pas de „ vous apprendre mieux que je ne pourrois le faire moi même, „ vû l'éloignement où je me trouve, de quelle maniére vous de- „ vés vous conduire pour satisfaire vôtre ami de *Lausanne*, au su- „ jet des changemens que j'ai fait à mon ouvrage, & qu'il souhai- „ teroit que je lui envoyasse.

„ Ayes, je vous prie, la bonté de communiquer à Mr. *Boi-* „ *sot* le contenu de cette lettre; il servira d'Apologie à l'impossibili- „ té où je suis de satisfaire à sa demande; Et acceptés mes Re- „ mercimens sur ce que vous avés bien voulu employer vos bons „ offices & vôtre médiation dans une affaire, qui me touche si „ sensiblement, & qui tend si fort à me faire honneur, & à éten- „ dre la réputation de

Vôtre &c.

Signé *Thomas* Stackhouse.

Aussi tôt que j'eus reçû cette lettre je m'addressai à un Banquier à *Lausanne*, pour le prier de me faire parvenir au plutôt l'ouvrage en question; Il me le promit; Mais après avoir vainement compté sur sa parole pendant plusieurs mois, j'allois récrire en droiture à Mr. Stackhouse, quand j'appris, qu'à une quarantaine de lieuës de chez moi, il y avoit chez un Ministre *Allemand* un exemplaire du Livre que je cherchois. Je mis d'abord tout en œuvre pour l'avoir, soit par emprunt soit par achat. Je le fis demander à celui qui en étoit le maitre; Un de ses amis voulu bien s'employer pour cela; Et ce ne fut qu'après bien du tems, des peines, & des priéres, qu'on se résolut enfin à me vendre assés chérement la permission de me servir de cette derniére Edition.

Je la reçûs en Aoust 1744, & je me mis fur le champ en devoir de continuër mon ouvrage. On ne doit donc pas être furpris, fi, ayant été obligé de revoir ma Traduction d'un bout à l'autre, & furtout de refondre la IVe & la Ve Parties prefque entiérement, j'ai mis une année à faire cette revifion. Je ne puis certainement être accufé de négligence que par des gens qui ignorent ce que coute un travail de fi longue haleine & d'une telle importance, & qui comptent pour peu de chofe de fe trouver chargé comme je le fuis d'une Eglife pénible & nombreufe; Ajoutés à cela le peu de fanté dont je jouïs depuis bien du tems. Il eft aifé de voir par les foins, que je me fuis donnés dans cette occafion, que l'amour du bien Public a été la feule caufe d'un retard, qui tournera au profit de ce même Public, en ce qu'on lui aura donné la Traduction des deux derniéres Parties de l'ouvrage dont il s'agit, telles qu'elles font tout recemment forties de la plume de leur Autheur, avec des Additions & des changemens qui, comme le dit Mr. STACKHOUSE, ne font en effet confidérables que dans ces deux derniéres parties.

VOILA ce que javois à dire pour ma juftification; Heureux! Si les peines que j'ai prifes, & les dépenfes extraordinaires que j'ai faites pour enrichir le Public d'un ouvrage, qui a peu de pareils en ce genre, peuvent être regardées favorablement; Ce fera là un grand fujet de fatisfaction pour moi, qui n'ai rien tant eu à cœur dans cette entreprife que l'avantage de mes Compatriotes.

FIN.

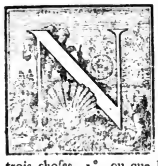


TRAITÉ COMPLET
DE
THEOLOGIE SPECULATIVE
ET PRATIQUE.

QUATRIÉME PARTIE

CHAPITRE I.

De la Nature de la Seconde Alliance communément appellée L'ALLIANCE *de* GRACE.



NOUS avons laissé les premiers Péres du Genre Humain (*a*) sous une premiére Alliance qu'ils avoient violée, Violation qui avoit entrainé la perte & la ruïne de toute leur postérité, qui fût depuis lors condamnée au travail, à la tristesse, aux douleurs, aux maladies, à la mort & exposée à la vengeance d'un Dieu tout puissant. Dans cette triste situation l'homme ne pouvoit attendre que l'une de ces trois choses, 1°. ou que Dieu le détruisit à l'instant, 2°. ou qu'il le

Ce que l'homme devoit devenir après avoir violé la PREMIERE ALLIANCE.

(*a*) Voyés Partie III°. Pag. 35. &c.

le reservât pour le châtiment, 3°. ou enfin qu'il étendit sur lui sa grace & sa miséricorde.

Il ne devoit pas être anéanti.

Il est vrai que si l'on fait attention à la nature de Dieu, pure & sans tache, & jusques à quel point le vice & le désordre sont pour lui des objets de haine & d'horreur, on sera nécessairement porté à croire, qu'aussitôt après que le péché fut commis, Dieu devoit retirer son influence Divine de ses Créatures rebelles, & les laisser rentrer dans le néant, d'où il les avoit tirées; (*b*) Mais aussi en consultant l'idée que nous avons d'un *Etre infiniment parfait*; *d'un Etre* qui prévoit la liaison des Causes & des effets, avec leurs suites & leurs Circonstances; *d'un Etre*, dont le propre est d'être constant & immuable dans tous ses desseins, & dans tout ce qu'il fait, qui *veut toûjours*, ce qu'il *a voulu* une fois, on trouvera, qu'il n'étoit pas aussi compatible, qu'on auroit d'abord pû se l'imaginer avec les attributs de Dieu d'avoir créé le genre-humain, si *dans la suite* il eut pû survenir quelque raison assés forte pour l'engager à le détruire. Il est ordinaire aux hommes, dont les *vûës* sont bornées, & *l'humeur* capricieuse & changeante, de former des projets & des desseins inutiles ou qui n'aboutissent à rien, & ensuite de les renverser; Mais Dieu ne sauroit se méprendre dans ses mésures ni se tromper dans ses desseins; cependant, dans la supposition d'un *Aneantissement*, c'est sur Dieu seul que tomberoit le renversement du plan qu'il avoit formé, si, après s'être donné pour ainsi dire tant de mouvemens pour élever ce *Majestueux Temple* de l'Univers, il se fût vû contraint d'y mettre le feu *de ses propres mains*, & de donner par ce moien au Diable, son grand adversaire, au péché & à la rebellion, engeance abominable de cet esprit impur & malin, un legitime sujet de triompher d'une *catastrophe aussi glorieuse* pour eux, que d'avoir forcé le *Tout Puissant* à raser lui-même son propre édifice & à laisser subsister à jamais dans la ruïne du genre humain un trophée dressé à la méchanceté, comme une flêtrissure éternelle à sa gloire & à sa puissance.

Mais reservé pour le châtiment.

Puis donc que la destruction du monde, à cause de la transgression de l'homme, n'auroit causé de préjudice qu'au Créateur, puisque dans un cas de cette nature le pécheur n'auroit fait que rentrer dans son premier état, il est naturel de penser, que cette créature criminelle devoit être conservée pour expier par *l'infinité*

c. d.

(*b*) *Taylor* des deux Alliances,

c. d. par la durée éternelle de ses souffrances, l'offense faite à une *Majesté infinie* : Ce qui nous confirme d'autant plus dans cette pensée, ce sont non seulement les Idées que nous avons de la *Justice* & de la *Sainteté* de Dieu, mais plus particuliérement encore la *sévérité* dont il a usé à l'égard d'un ordre de créatures plus noble, & plus excellent, des Anges du Ciel, (c) *qui n'aiant pas gardé leur origine* mais s'étant revoltés contre leur Créateur *ont été précipités* dans les abimes du desespoir & *reservés dans des chaines éternelles d'obscurité, pour le jugement du grand jour.*

La Raison semble nous dicter clairement, que telle eût été la mal'heureuse condition de l'homme *Apostat*, s'il ne s'étoit point pû faire de *satisfaction* à la Divinité offensée, & que sa justice blessée n'eût pû recevoir aucune rançon; Or de quel côté que nous nous tournions pour trouver un moyen capable d'appaiser la colère & l'indignation d'un Dieu irrité, & une rançon d'un prix suffisant pour expier tous les péchés du genre-humain. *La Terre nous dira, Ce n'est pas en moi; La Mer nous répondra, Ce n'est pas* non plus *en moi; On ne peut pas l'avoir pour de l'or, on ne sauroit l'apprécier avec l'or d'Ophir, ni avec les pierres précieuses, ni avec le Saphyr.* Toutes les tentatives, que l'homme pourroit faire pour rompre ses fers, sont donc entiérement inutiles; (d) *La Rédemption de son Ame est à trop haut prix, il faut donc qu'il s'en desiste à toujours.* Car il ne pouvoit pas expier lui-même sa faute.

On peut, à la vérité, supposer qu'*Adam*, après avoir senti par sa propre expérience la folie de son choix, rentra sérieusement en lui-même, & prit la ferme résolution de ne plus s'écarter de l'obéïssance qu'il devoit à son Créateur; que sa conscience saisie de remords, à la vuë du crime dont il s'étoit honteusement rendu coupable, le porta à se répentir sincérement, & que sa repentance après avoir effacé le souvenir de sa transgression, le fit heureusement rentrer en grace avec Dieu; Mais (e) hélas! l'homme étoit-il capable de repentance? Et quant il l'eût été, sa repentance pouvoit-elle contribuer à lui obtenir le pardon de sa faute? *La repentance, qui conduit au salut*, est un don de Dieu, c'est un présent précieux de sa Miséricorde; Mais cet attribut consolant demeure encore caché, & l'infinie bonté du Créateur ne peut se manifester à l'homme, qu'après que la souveraine Justice aura été satisfaite; (f) en sorte que

 l'hom-

(c) *Jude* Vers. 6. (d) Ps. XLIX. 8. (e) *Taylor* ubi sup. (f) *Bates* Harmonie.

l'homme coupable ſe voit ſans reſſource de ce côté là ; Ne concevant pas comment la *Miſéricorde* pourroit le ſauver ſans bleſſer les droits de *la Juſtice*. Il ne ſauroit conſentir à faire une humble confeſſion de ſon crime, tant qu'il n'attend de la part de ſon juge, que l'arrêt irrévocable de ſa condamnation & de ſon ſupplice ; Auſſi voyons nous que dans l'hiſtoire de la tranſgreſſion d'*Adam*, il n'eſt fait aucune mention d'aucune ouverture de la part de Dieu pour un rétabliſſement par cette voye, ni d'aucune eſpèce d'avance de la part de l'homme, qui tendît à ce même but. L'Homme & la femme *ont*, il eſt vrai de la *honte*; Mais c'eſt de leur *nudité*; Le Créateur eſt pour eux un objet de crainte & de frayeur; Mais ce n'eſt là qu'une crainte ſervile, qui leur eſt inſpirée par la vuë du chatiment auquel ils avoient lieu de s'attendre; On n'y voit pas la moindre marque d'une contrition ſincére ; Ils ne déplorent point le malheur de leur état; Ils n'ont point recours à la priére pour appaiſer la juſtice offenſée; Ils ne font aucune promeſſe d'amandement ; On ne voit chés eux ni regret ni douleur du paſſé ; Ils ne paroiſſent nullement touchés de l'atrocité de leur faute; Ils n'en ſollicitent point le pardon ; Au contraire, ils font tous leurs efforts pour s'excuſer eux-mêmes, & ils rejettent en effet ſur Dieu tout ce qu'il y avoit de blamable dans leur mauvaiſe conduite : La femme, prétendant qu'il avoit fait le ſerpent trop ſavant, (*a*) ſe plaint d'en avoir été ſéduite ; L'homme, que la femme que Dieu lui avoit donnée étoit trop pleine de charmes, pour qu'il fût poſſible de reſiſter aux tentations qui lui viendroient de ſa part, *la femme que tu m'as donnée pour être avec moi m'a donné du fruit & j'en ai mangé.*

Ni aucun autre pour lui.

JUSQUES ici l'homme perdu ſe trouve ſans la moindre eſpérance de rétabliſſement, du côté de ſes propres forces, & il ne peut non plus compter ſur l'aſſiſtance d'aucune autre Créature pour le payement de ſa rançon & le recouvrement de ſa liberté. (*b*) Quelle puiſſan-

(*g*) Gen. III. 12. 13. (*b*) *Milton*, dans ſon excellent Poëme, introduit Dieu demandant aux Anges bienheureux, qui environnoient ſon Thrône, lequel d'entr'eux voudroit entreprendre de faire l'expiation pour le péché de l'homme. Dites, Celeſtes Puiſſances ! Où trouverons nous un tel amour ? „ Qui de vous conſent à ſubir la mort, pour racheter l'homme devoué à la „ mort par ſon crime ? Quel juſte ſe ſacrifiera pour ſauver l'injuſte ? Eſt il „ dans *tout le Ciel* une ſi grande charité ? A cette demande le Chœur Celeſte reſte interdit & muet, un profond ſilence règne dans le Ciel ; Perſonne ne ſe préſente pour prendre la défenſe de l'homme ni pour interceder pour lui,

puissance ou quelle *principauté* d'entre toutes celles que le Ciel renferme, voudra bien ou pourra même endurer la vengeance d'un Dieu tout puissant, qui demande satisfaction pour ses loix violées, & pour son authorité méprisée ? Ou quelle Créature assés enflammée de charité, pour souhaiter d'être elle même traitée en criminelle, *pour l'amour de ses freres*, seroit capable de porter un fardeau aussi prodigieux, que le seroit celui de faire par ses souffrances, la propitiation pour tant de millions de transgresseurs, actuellement renfermés dans les reins d'un Pere coupable ? Où est la Créature, & quel est son nom, qui, par sa Justice, pût obtenir de Dieu une Amnistie générale en faveur du Genre humain, canceler l'obligation qui nous soumettoit à la peine, & meriter (*i*) *que le don libre de Dieu* s'étendit *sur tous les hommes en justification de vie*, avec la même étenduë que *par l'offense d'un seul la sentence d'une mort éternelle, & du jugement de condamnation étoit parvenue sur tous les hommes*? Ne craignons point de le dire, il n'y avoit point de créature, qui fut par elle-même capable, d'être (*k*) *entre Dieu & nous un Médiateur assés puissant, pour mettre sa main également sur nous deux; car Dieu n'est pas un homme, pour que nous lui répondions*, soit par nous mêmes, soit par qui que ce soit à *nôtre place, & que nous venions ensemble en Jugement.*

La Raison n'auroit donc jamais pû trouver un *Médiateur*, ni les hommes coupables esperer une *propitiation*, si Dieu, avant que de prononcer la Sentence de sa Justice, n'eût lui-même donné des ouvertures de miséricorde dans la promesse d'un *Redempteur*, qui étoit destiné *dès-avant la fondation du Monde*, à sortir *de la semence de la femme*, c. d. de son fils bien aimé, qui, revêtu de la nature humaine, vaincroit l'ennemi du salut de l'homme, & feroit, en se sacrifiant lui-même, pour cet effet, la propitiation pour les fautes du Genre-humain.

C'est donc par cette raison, que si nous voulons nous former une idée du fondement de cet accord passé entre Dieu *le Pere* & Dieu *le Fils*, dans lequel a été concertée la Redemption du Genre-humain, nous pouvons nous représenter Dieu, formant, dans

Dieu a compassion de lui.

lui, beaucoup moins encore pour se proscrire soi même à sa place, & pour payer sa rançon. *Milton*, Paradis perdu. L. III.

(*i*) *Rom.* V. 18. (*k*) *Job.* IX. 32. 33.

dans son Conseil éternel, le dessein de créer l'homme, afin de remplir, par ce moyen, les places, que devoient laisser *vacantes* ces puissances *Angeliques*, qu'il prévoyoit devoir se revolter contre lui; & prevoyant aussi que l'homme abuseroit de la liberté de choix, qui se trouveroit empreinte dans son Ame, que, trompé par les artifices du *Diable*, il violeroit le grand commandement, qui devoit être l'épreuve de son obéïssance, & que par là il se plongeroit lui & toute sa posterité, dans un état de misére & de perdition, que lui même enfin, touché de compassion à la vûe des malheureuses circonstances, dans lesquelles se trouveroit l'ouvrage de ses mains, & refléchissant en même tems, que quoique sa désobéïssance fût *volontaire*, elle seroit pourtant, en quelque sorte, l'effet de la malice & des suggestions de quelqu'autre Créature rebelle, qui, tirant vanité du succès de ses artifices, triompheroit d'avoir rendu l'homme le triste compagnon de ses peines, après l'avoir rendu le Complice de sa revolte, il résolut de ne pas proceder contre lui à la rigueur, & selon toute l'atrocité de sa transgression, mais de trouver un expédient pour le rétablir, dans ses privilèges. (*l*) La Nature *Angelique* n'étoit pas tombée dans une perdition totale; plusieurs milliers d'Esprits bien-heureux, avoient perseveré dans leur innocence, c'est même là, une des raisons qu'on allègue pour justifier Dieu de n'avoir pas pensé à trouver un moyen pour leur rétablissement; Au lieu, qu'en la personne d'*Adam*, tout le Genre humain se rendit coupable & *fut destitué de la gloire de Dieu*; Ce fut donc de peur qu'il ne périt tout entier, & que toute une espèce de créatures raisonnables, capables de le contempler & d'en jouïr, ne fût à jamais retranchée de sa présence, & de sa vision *beatifique*, que Dieu s'occupa du soin de la racheter; Mais il y avoit des difficultés dans ce dessein; l'homme avoit péché, & par conséquent l'homme devoit porter la peine de son péché; La Loi primitive, fondée sur la nature de Dieu, & sur celle de l'homme, entant que créé à l'image de Dieu, ne pouvoit être revoquée, à moins qu'il ne se trouvât, *dans l'humanité*, quelqu'un, qui accomplit parfaitement, & entiérement l'obéïssance, que cette Loi exigeoit de l'homme; Mais où étoit l'homme, ou même la créature, qui fut capable de remplir une si grande tâche.

L'UNITE'

(*l*) *Hopkins* des deux Alliances, & *Bates* Harmonie des Attrib. Div.

L'UNITÉ de la Nature Divine est telle qu'on ne fauroit suppofer à aucune de fes perfonnes, un plan ou un deffein, où les deux autres ne foient également entrées; cependant pour mettre la chofe à la portée de nôtre conception, nous pouvons fuppofer, que (*m*) Dieu le *Pére*, ayant communiqué à fon *fils* la bonne & charitable intention, qu'il avoit de rétablir l'homme perdu, & de l'admettre à une feconde épreuve, lui allegua fans donte les difficultés qui fe rencontroient dans un femblable deffein; Mais qu'alors le fils émû, en faveur du genre-humain, de la même compaffion, s'offrit pour accomplir ce grand & difficile ouvrage; Ce que le Pére ayant accepté, l'*Alliance*, touchant la *Redemption* de l'homme, fut auffitôt concluë: D'un côté, le *Chrift* s'engagea à prendre nôtre Nature, & à devenir ainfi le *Procureur* & le Reprefentant du genre-humain, à obferver en fon lieu & place la Loi de Juftice, qu'il avoit violée, & à prendre fur lui la peine, que l'homme avoit encouruë par fa défobéïffance; en un mot, à mourir pour le falut de l'homme, &, pour moyenner une entiére Reconciliation entre Dieu, & le genre-humain, à fe rendre refponfable de tout ce que la Juftice Divine auroit à la charge de ce dernier, & *à porter en fon corps les tranfgreffions de plufieurs.* Moyennant quoi, Dieu, d'un autre côté, s'engagea, à regarder les hommes comme s'ils étoient innocens, à les recevoir en grace, à leur pardonner à l'avenir leurs offenfes, à condition, qu'ils s'humilieroient & qu'ils fe repentiroient; à fubvenir aux infirmités de leur Nature, par le fecours de fa *grace*, quand ils l'en prieroient ardemment & avec inftance; & à les admettre enfin à cet état de bonheur, auquel ils avoient droit de prétendre, avant la chûte de leur premier Pére, pourvû qu'à une obéïffance *imparfaite*, mais *fincère* de leur part, leur grand *Médiateur* voulût bien joindre fes *mérites* & fon *interceffion*; Et c'eft fur la confidération de ces conditions fi avantageufes, que l'Apôtre fonde l'inégalité ou la difproportion, qu'il découvre entre ces deux Alliances. (†) *Il n'en eft pas*, dit-il, *du don gratuit comme de l'offenfe*; *Car fi par l'offenfe d'un feul plufieurs font morts, combien plus la grace de Dieu a-t-elle abondé pour plufieurs, le Don*, dis-je, *de la Grace, qui eft par un feul homme*, favoir JESUS-CHRIST: *Le Jugement eft venu par un feul en condamnation*; *Mais le don gratuit eft de plufieurs offenfes en juftification.*

Teneur de la SECONDE ALLIANCE.

Pour

(*m*) *Allen* fur les deux Alliances. (†) *Rom.* V. 15. 16.

Comparaison des deux Alliances. Avantages de la SECONDE.

POUR faire donc la *comparaison* des deux Alliances, & faire par cela même sentir la différence qui se trouve entr'elles, pour voir ensuite de combien l'une est préferable à l'autre, nous les considérerons, 1°. par rapport aux devoirs dont elles exigeoient la pratique; 2°. par rapport aux secours, qu'elles fournissoient pour leur observation. 3°. enfin eû égard à la recompense qu'elles promettoient à ceux qui s'en feroient fidèlement acquités. Cela étant, (*n*) Il est aisé de remarquer, que la *premiere* étoit proprement une *Alliance de Justice*, dont les conditions étroites exigeoient à la rigueur une Obéïssance entiére & parfaite de la part de l'homme, sans que pour cet effet, il fût aidé du secours de qui que ce fût, ni qu'il y eût dans sa conduite la moindre faute ou la moindre irrégularité, & dont les peines & les recompenses étoient aussi absoluës & nécessaires. Il n'y avoit point ici de Cour d'équité établie, pour moderer la rigueur du Commandement, ou pour l'interpreter favorablement pour le Transgresseur, qui, s'il en violoit le moindre article, ne pouvoit ignorer sa condamnation; (*o*) Le Legislateur étoit exprès là-dessus, *maudit est quiconque*, disoit-il, *ne persévére dans toutes les choses, qui sont écrites dans le Livre de la Loi, pour les observer.* La grande différence, qu'il y a entre *l'Alliance des œuvres* & *l'Alliance de grace*, consiste 1°. en ce que la *premiére* exigeoit à la rigueur & avec la derniére sévérité, (*p*) que nôtre Justice fût *personnelle*, & que nous l'opérassions ou que nous l'accomplissions par nous mêmes, au lieu que la *seconde* se relâche à nôtre égard, jusqu'au point de nous promettre la remission des péchés, & que nos bonnes œuvres seront acceptées, en considération de la justice de nôtre *Répondant*, laquelle nous est imputée par la foi.

2°. IL est, à la vérité, probable que Dieu donna au premier homme une force naturelle, qui suffisoit pour le mettre en état de garder ses commandemens; Mais quand on vient à considerer qu'il (*q*) *l'abandonna à son propre conseil* & que, sans lui accorder d'autres secours, il le laissa exposé aux attaques d'un adversaire envieux & trompeur, n'ayant pour se préserver de ses ruses, & de ses artifices d'autre soutien que la seule crainte d'un châtiment promt & inévitable, on aura de la peine à croire, que sa vertu fût aussi solidement affermie que le peut être celle de ceux qui ont le bonheur de

(*n*) *Taylor* ubi supra. (*o*) *Deut.* XXVII. 26. (*p*) *Hopkins* ubi sup. (*q*) Ecclesiast. XV. 24.

de vivre fous une Alliance, qui exige, non une *Sainteté parfaite*, mais une Obéïffance *fincère*, que les fecours du Ciel, la grace, & la vertu de nôtre Médiateur rendent aifée & pratiquable.

J'AVOUE que fous cette *Alliance* (r) le péché, foit par ignorance ou par furprife, peut plus aifément faire brêche à nôtre Ame à caufe de l'état d'infirmité où nous nous trouvons préfentement; Mais il ne fauroit avoir d'empire fur nous, qu'autant que nous le voulons bien; Car l'Evangile nous raffure contre la puiffance du péché, en nous promettant expreffément, (s) *qu'il n'aura point de domination fur nous*; contre le pouvoir du Démon, en nous difant, que *celui qui eft en nous, eft plus grand que celui qui eft dans le monde*; contre la force des tentations, en nous affurant, que (t) *Dieu eft fidèle, qui ne permettra pas que nous foyons tentés au delà de nos forces*; contre le découragement, qui pourroit nous faifir à la vuë de nos infirmités, en nous déclarant que (u) *nous pouvons tout par* JESUS-CHRIST, *qui nous fortifie*; Et au cas que nous tombions, *nous avons*, dit Saint Jean, (v) *un Avocat auprès du Pére, & une propitiation pour nos péchés*; par le moyen de laquelle nous pouvons efperer de rentrer en grace avec Dieu, & après avoir recouvré fa faveur par nôtre reconciliation redevenir bons comme auparavant, & nous rendre de nouveau agréables à fes yeux.

3°. DE rechercher fi au cas qu'*Adam* n'eût point péché, il eût été, après avoir paffé quelque tems fur cette Terre, tranfporté dans le Ciel, pour y être uni à Dieu, dans une félicité *éternelle*; Ce feroit *vouloir être fage au delà de ce qui eft écrit* : Si, fur cette queftion, nous ne confultons que l'Ecriture Sainte, nous y trouverons la promeffe du Ciel faite à l'homme en JESUS-CHRIST feul; (x) Elle nous apprendra que, fi nous fommes exemptés de la peine, c'eft par un effet de la fatisfaction, que nôtre Rédempteur à offerte à Dieu, & que nôtre droit au falut eft l'acquis de fon fang, qui, pour cette raifon, eft appellé le *fang de la nouvelle Alliance*, & le fruit de fon mérite furabondant; Dieu ayant été fi fatisfait de fa parfaite obéïffance, qu'il promit de conferer à tous ceux *qui croiroient en lui* tous les glorieux privilèges, qui font attachés à la qualité d'*Enfans de Dieu*; de les rendre participans de fon Royaume eternel,

(r) *Young*. Sermons Vol. II. (s) *Rom.* VI. 14. (t) I. *Cor.* X. 13. (u) *Phil.* IV. 15. (v) I. *Jean.* II. 1. 2. (x) *Bates* ubi fup.

nel, & de les introduire dans ces demeures Céleſtes, dont le Paradis Terreſtre, avec tous ſes plaiſirs, n'étoit qu'une foible image.

Pourquoi Dieu n'a pas dabord commencé par l'Alliance de grace.

LA *Seconde Alliance* a donc ceci d'avantageux ſur la *première*, c'eſt qu'elle eſt fondée ſur des conditions plus douces, ſur des ſecours plus efficaces, & ſur de meilleures promeſſes; qu'elle admet la Répentance après le péché; qu'elle agrée la ſincérité à la place de la perfection de l'obéïſſance; qu'elle vient au ſecours de la nature humaine, & qu'elle couronne ſes bonnes œuvres, d'une bienheureuſe immortalité. „ Mais ſi cette Alliance étoit ſi excellente, pourquoi Dieu ne l'a-t-il pas dabord établie, & pourquoi, auſſitôt après avoir créé l'homme ne le plaça-t-il pas dans un état, où il eût de meilleurs moyens de perſeverer dans ſon devoir? „

POUR répondre à cette queſtion, il faut conſiderer, que comme la Gloire, la Sageſſe, & la Puiſſance de Dieu, ne pouvoient ſouffrir qu'il ſortit de ſes mains aucune Créature, qui ne fût parfaite dans ſon eſpèce, c'eût été bleſſer ces mêmes perfections de ne pas lui donner une Loi, qui fût proportionnée à ſes facultés, & une Loi, qui n'eût pas été appuyée par des Sanctions de la derniére ſévérité, n'eût été dans le fonds, qu'un encouragement au péché. Il eſt vrai que quant à nous, qui nous trouvons dans cet état dégénéré, ſuite du péché de nos premiers Péres, nous vivons ſous des conditions plus aiſées à obſerver; Dieu a de l'indulgence pour nos foibleſſes, châcune de nos tranſgreſſions n'eſt pas une faute irreparable, & qui doive être à l'inſtant punie de mort; Mais il faut ſe ſouvenir auſſi non ſeulement que nôtre état préſent exige un pareil adouciſſement, mais encore, que quand nous péchons, nous trouvons un azile, contre la colère du Ciel, dans la *propitiation*, & dans *l'intercesſion* d'un Sauveur. Au lieu que nos premiers Péres, dans leur état d'intégrité, n'avoient d'autre appuy qu'en eux-mémes, ni perſonne, qui fit pour eux le perſonnage de *Répondant*; Auſſi toute mitigation dans cette *Alliance*, & toute eſpérance d'impunité après l'avoir violée, les auroient néceſſairement rendus moins attentifs au Commandement de Dieu: Car ſuppoſons que Dieu eût fait Alliance avec eux, ſous des conditions à peu près ſemblables à celles-ci, "
„ Je vous ai donné une Loi, qui exige de vous l'obeïſſance la plus
„ étroite; je vous ai revêtus de facultés, qui vous mettent en état
de

„ de l'éxécuter; & pour reveiller vos soins & vôtre assiduïté à cet „ égard, j'ai attaché à la violation de cette Loi une peine capable „ de vous effrayer; Mais que cette sévérité ne vous décourage pas; „ je trouverai bien dans ma sagesse, au cas que vous veniés à tom- „ ber dans la Transgression, un expédient pour punir le péché, „ & pour sauver en même tems le pécheur. „ (Telle est en effet la „ teneur expresse de la *Seconde Alliance*; Mais elle n'eût pas été à sa place dans la *première*, (y) puis qu'une ressource assurée contre les suites du péché eût été une tentation bien forte à s'y laisser entrainer; Et certes si nos premiers Péres ont pû forcer les barriéres de terreur, que Dieu avoit mises à sa défense, avec combien plus de facilité auroient ils franchi les bornes, qui leur étoient marquées, si Dieu même leur eût fourni une ouverture capable toute seule, en allumant leur curiosité, de les porter à en faire l'épreuve.

L'ALLIANCE *des œuvres*, ayant précédé *l'Alliance de grace*, a non seulement servi à la sureté de l'homme, mais aussi à manifester plus clairement la Gloire du Créateur. C'est l'obscurité du *dessein*, qui donne de la beauté au *dénouëment de la piéce*; & plus la misère est profonde, plus aussi la *délivrance* éclate & se fait remarquer; (z) soit donc qu'on suppose que l'incarnation de JESUS-CHRIST fût *dabord* dans l'intention de Dieu, même en créant le monde, ou que la résolution n'en fût prise qu'en conséquence de la prévision du péché d'*Adam*, & des maux sans nombre, qui en devoient être la suite, toujours est-il vrai, que la sévérité de la première Alliance entroit tellement dans ce plan, que, *si le péché*, pour parler avec un Apôtre, (a) *prenant occasion du commandement n'eût pas séduit* nos premiers Péres, *& ne leur eût pas donné la mort par ce même commandement*, nous n'aurions nullement eu besoin d'un Rédempteur; Ce n'est pas à dire *que le commandement ne fût saint, juste & bon* en lui-même; *Mais le péché afin de paroitre tel* c. d. très pernicieux, *a produit en eux la mort par ce qui*, de sa nature, étoit bon. Le péché n'a, il est vrai, par lui-même aucune *tendance* au bien, ni aucune proprieté à avancer la Gloire de Dieu; (b) Mais de même qu'un fond noir, qui, de sa nature, ne feroit que défigurer un tableau, quand il est placé avec art & habileté,

(y) *Taylor* ubi supra. (z) *Taylor* ubi sup. (a) Rom. VII. 11. 13. (b) *Bates* ubi sup. O Fœlix Culpa quæ meruit habere Redemptorem!

bileté, en reléve les couleurs, les rend plus brillantes, & en augmente la beauté; Ainsi la turpitude du péché, qui, considerée absolument, & en elle-même, ternit la gloire du Créateur, sert, par une dispensation superieure de la Providence, à rendre le nom de Dieu plus auguste, & plus respectable auprès de toutes les Créatures, qui ont l'usage de la Raison. Ecrions nous donc, avec un Ancien, O Heureuse faute, non en elle-même, mais par le sage & miséricordieux decrét du Très-Haut, qui a été reparée, avec tant d'avantage, que le salut de la Terre, est devenu l'admiration du Ciel, & la Rédemption de l'homme la joye des Anges!

But de Dieu dans la 2e. Alliance.

Ce *Contraste* surprenant de danger & de délivrance, de misère & de bonheur, par rapport à l'homme, met dans tout son jour le merveilleux ouvrage de sa Redemption, & nous fait comprendre (*c*) toute l'étendue de la *Miséricorde* Divine qui en a formé le dessein; de sa *Sagesse*, qui en a arrangé le plan; de sa *Puissance*, qui l'a effectué; & de sa *Sainteté* dans la maniére de l'éxécution; (*d*) *la largeur & la longueur, la profondeur & la hauteur de la charité de Christ, laquelle surpasse toute connoissance*; en ce qu'il en a été le grand instrument & celui qui l'a exécuté, & rien de tout cela n'auroit paru avec tant de relief, sans la violation de la *premiére Alliance*.

Dieu donc, en donnant lieu à une nouvelle Alliance à la place de celle qu'*Adam* avoit violée, (*e*) avoit pour but la gloire de son nom, de sa *Sagesse* incompréhensible, qui a trouvé le moyen de mettre d'accord la Justice, avec la Miséricorde; de sa parfaite *Justice* dans la remission des péchés par la propitiation, que Jesus-Christ en a faite, & de sa *Grace* infinie en livrant son fils à la mort pour des rebelles; Il se proposoit la gloire de son fils; de la *charité* gratuïte, que ce fils a fait paroitre en s'assujettissant à une mort honteuse pour nôtre rançon & pour nôtre salut; de sa *Toute-Puissance*, en soutenant la Nature humaine courbée en quelque façon sous le poids de la colère Celeste; de son *sacrifice* parfait par lequel il a rendu *accomplis ceux qui sont sanctifiés*; & de son *intercession* efficace, par laquelle il procure à son Eglise les dons & les graces du Saint Esprit; Enfin il avoit en vuë nôtre propre gloire, en purifiant, par les préceptes de l'Evangile, nos cœurs & nos mains de

(*c*) *Bates* ubi sup. (*d*) Ephes. III. 18. 19. (*e*) *Hopkins* ubi. sup.

de toute impureté, & en retraçant, dans nôtre ame, par l'opération de sa grace, son image que le péché avoit défigurée; afin qu'étant par ce moyen *rendus* derechef (*f*) *participans de la Nature Divine*, nous puissions aussi par là (*g*) *être rendus capables de participer à l'héritage des Saints dans la lumiére.*

MAIS quoique pour ces raisons, & pour plusieurs autres qu'on pourroit encore alleguer, la *premiére* Alliance devoit trouver ici sa place; Il est cependant à propos de remarquer, que la *seconde* Alliance ou l'Alliance de grace, qui devoit lui succeder fût résoluë dans le Conseil de Dieu, commencée, & suivie sans interruption, dès la fondation du Monde. Car (*h*) *Dieu nous a rachetés*, dit un Apôtre, *par le précieux sang de* JESUS-CHRIST *comme de l'Agneau sans tache & sans souïllure, préordonné dès la fondation du Monde: Mais manifesté dans ces derniers tems; & il nous a sauvé*, dit un autre (*i*) *& nous a apellés d'une vocation sainte, non pas selon nos œuvres, mais selon ce qu'il avoit lui même résolu, & la grace qui nous a été donnée par* JESUS-CHRIST, *avant que le monde commençât d'être, mais qui a été présentement manifestée par l'apparition de nôtre Sauveur* JESUS-CHRIST. (*k*) Pour bien entendre donc cet article important de la foi Chrétienne, il faut se souvenir, que même depuis la chûte de l'homme, & la premiére promesse d'un Sauveur à venir, cette *semence de la femme*, & de la femme seule, *qui devoit briser la tête du serpent* c. d détruire la puissance du Démon, l'Alliance, sous laquelle tout le genre-humain se trouva constitué, n'étoit autre chose que *l'Alliance de grace*, ou l'Alliance touchant la Rédemption & le salut du monde, sous les conditions de la *foi* & de *l'obéïssance* au *Messie*; Il faut aussi considerer, que quoique cette Alliance ait été renouvellée, expliquée, & publiée avec plus de solemnité par JESUS-CHRIST, & par ses Apôtres, elle avoit cependant été annoncée dès le commencement du Monde, & notifiée à toutes les générations suivantes, en partie par des révélations aussi expresses, que pouvoient alors le permettre les fréquentes apparitions du fils de Dieu sur la Terre; en partie par les fréquentes répétitions qui s'en sont faites à *Noé*, à *Abraham*, à *David* & à plusieurs autres; en partie par des déclarations, qui en ont été faites en divers tems aux Prophêtes, & qui devenoient toujours

Son antiquité.

 plus

(*f*) 2. Pierre. I. 4. (*g*) Col. I. 12. (*h*) I. Pierre I. 18. &c. (*i*) 2. Tim. I. 9. 10. [*k*] *Whiston* Ant. de l'All. Chret.

plus claires, à mesure que la plénitude des tems approchoit; en partie, enfin, par l'établissement des sacrifices *propitiatoires*, qui se font offerts dans l'ancienne Eglise, depuis *Abel* jusques au *Messie*, & qui étoient des monumens constans, & perpetuëls de la nécessité de cette *grande propitiation*, & de cet *unique sacrifice*, que CHRIST devoit offrir *sur la croix*, & sur lequel cette nouvelle Alliance devoit être fondée & établie à toujours; (*l*) L'*Alliance* que Dieu traita avec les hommes, par le Ministère *de Moïse*, n'étoit qu'une espèce de petit *Codicille* annexé à ce grand Testament, dont tout le genre-humain étoit l'objet: C'étoit là, il est vrai, un moyen particulier de séparer du reste des hommes, cette seule Nation, d'où devoit naitre le Messie, & de la preserver de l'impieté & de l'idolatrie du reste du Monde; Mais les Patriarches & les Prophétes jettant la vuë au de-là des bornes de cette dispensation, (*m*) *virent de loin les promesses de l'Evangile, en furent persuadés, & les embrassérent; ils desiroient une meilleure Patrie*, c. d. *une Patrie Celeste, & ils attendoient cette Cité fondée* pour eux, *dont Dieu* même *est l'architecte & le fondateur.* Les Payens même, & sur tout les plus sages d'entr'eux, en avoient une idée toute pareille, & ils attendoient la même consolation; c'est ce qui paroit par un passage remarquable, qui se trouve dans le plus Ancien Livre de l'Ecriture Sainte, je veux parler du Livre *de Job*; Cet illustre *Arabe*, au milieu de sa plus grande affliction, & lors qu'il paroissoit n'avoir conservé aucun rayon d'espérance du côté d'une délivrance temporelle, fait profession de la foi, qu'il avoit en un Sauveur Miséricordieux, & en une resurrection dont l'attente remplissoit son Ame de joye; (*n*) *Je sai*, s'écriet-il, *que mon Redempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la Terre, & qu'encore qu'après ma peau les vers auront rongé ce* corps, *Cependant je verrai Dieu de mes yeux, mes yeux le verront & non pas un autre, quand même mes reins seroient consumés au dedans de moi.*

Objection. MAIS si *l'Alliance de grace* a toujours eu lieu, depuis le commencement du Monde, à quelle fin a donc été instituée la Loi de *Moïse*, qui, comme, le dit Saint *Paul*, (*o*) *ne pouvoit point amener la justice*, ou *justifier aucun homme en la présence de Dieu*? De quel

(*l*) *Whiston* ubi suprà (*m*) Heb. XI. 10. (*n*) Job. XIX. 25. (*o*) Gal. III. 11.

quel usage pouvoit elle être au Peuple à qui elle avoit été imposée ? ou pourquoi est elle si souvent appellée (*p*) la *première* ou (*q*) *l'Ancienne* Alliance, si elle avoit été précedée d'une autre aussi excellente, que celle dont nous venons de parler.

Réponse où l'on rapporte les raisons pour lesquelles la Loi fût instituée.

POUR éclaircir cette matiére, voyons de quelle maniére l'Apôtre répond à cette question, qu'il se fait à lui-même, (*r*) *à quoi donc sert la Loi? Elle a été ajoutée*, dit-il, *à cause de la transgression, jusques à la venuë de la semence, à laquelle la promesse avoit été faite.* Elle *a été ajoutée à cause de la transgression*; (*s*) En effet, l'entendement humain fût tellement ébranlé par la chûte du premier homme, & par les progrès que fit ensuite la corruption que l'idée & la distinction naturelle, qu'il y a entre le bien & le mal *moral*, en fût presque entiérement éffacée; Pour reparer donc cette perte, Dieu publia le *Décalogue*, qui dans son sens spirituel, répond à la pure Loi de la Nature & nous donne une idée plus claire de l'étenduë de nôtre devoir, aussi bien que de la nature & de l'énormité du péché, car il semble que c'est là ce que l'Apôtre veut nous faire comprendre, quand il dit (*t*) *je n'aurois point connu le péché que par la Loi*; *car je n'aurois pas sû ce, que c'étoit que la convoitise*, ou le péché qu'il y a à convoiter ce qui appartient à un autre, *Si la Loi n'eût dit, tu ne convoiteras point. La Loi a été ajoutée à cause de la transgression*; Car l'idolatrie étoit si fort en vogue dans le monde, qu'il y avoit trés peu de Nations, qui en fussent exemtes.

LE Culte que les Gentils rendoient à leurs Dieux étoit rempli de rits & de Cérémonies superstitieuses, & les *Israëlites*, naturellement portés à les imiter, étoient en grand danger de tomber dans la même idolatrie; C'est pourquoi Dieu leur repéte si souvent la défense, qu'il leur avoit faite (*u*) de ne pas suivre les coutumes de l'*Egypte*, d'où ils sortoient, ni celles du païs de *Canaan* où ils alloient s'établir, mais *de garder les Statuts & les Jugemens du Seigneur, dont l'observation devoit être recompensée de la vie.* Ce fût donc à dessein de fixer leur inconstance & de prévenir par ce moyen le danger d'une revolte, que Dieu leur prescrivit un Culte chargé de Cérémonies, qui ne regardoient que le corps, & plusieurs Loix, (*v*) tou-

(*p*) Heb. VIII. 2. (*q*) Vers. 13. (*r*) Gal. III. 19. (*s*) *Allen* des deux Alliances [*t*] Rom. VII. 7. [*u*] Levit. XVIII. 3. &c. [*v*] Heb. IX. 10.

touchant la distinction des viandes & des breuvages, diverses ablutions & ordonnances charnelles, qui leur furent imposées, jusques au tems du renouvellement arrivé par JESUS-CHRIST. *Elle fût ajoutée à cause de la transgression*, & cela non seulement pour servir de bride & de frein aux *Israëlites*, mais aussi pour ouvrir les yeux aux Nations voisines, qui entendant parler de la Sagesse des Loix, que suivoit le peuple *Juif*, & de la prospérité dont il jouïssoit, tant qu'il en étoit le fidèle observateur, pouvoient par-là être portées à renoncer à leur idolatrie, & à *se joindre au peuple du Dieu d'Israël*; C'est aussi ce qui arriva en la personne d'un nombre infini de particuliers, qui embrassérent le *Judaïsme*. (x) Les Juifs étoient les dépositaires *des Oracles de Dieu*, aussi avoit on lieu de s'attendre, qu'ils en communiqueroient la connoissance à ceux qui les ignoroient, & qu'en observant à leurs yeux les Loix, qu'ils avoient reçuës du Ciel, ils leur en rendroient la pratique plus claire; Car (y) *c'est ici*, dit leur grand Legislateur, *vôtre sagesse & vôtre intelligence à la vuë des Nations, qui entendront parler de tous ces statuts, & qui diront, certainement cette grande nation est un peuple sage & intelligent; Car quelle Nation si grande y a-t-il, qui ait son Dieu aussi près d'elle, que l'Eternel nôtre Dieu l'est* de nous, *dans toutes les choses pour lesquelles nous l'invoquons? ou quelle Nation si grande y a-t-il, qui ait des statuts & des jugemens si justes, comme l'est toute la Loi, que je vous présente aujourd'hui?*

L'APÔTRE nous indique encore une autre raison de l'Etablissement de la Loi, même pendant la durée de l'Alliance de grace; Elle étoit, nous dit-il, (z) *un pédagogue pour nous amener à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi*: Car comme on envoye les enfans à l'Ecole, pour y apprendre les premiers élemens du savoir, mais après cela, à mesure que leur esprit se dévéloppe & se perfectionne, on les initie à des Sciences plus relevées, ou pour me servir de la comparaison de Saint Paul (a) *comme un heritier* en âge de minorité *est sous des Tuteurs & des Curateurs, jusques au tems marqué par son Pere*, (b) Dieu a aussi voulu en user de la même maniére avec son Eglise, en proportionnant ses premiéres instructions à l'état d'ignorance & à la capacité de ceux qu'il vouloit conduire par degrés à des connoissances plus sublimes, suivant tou-
toujours

(x) Rom. III. 2. (y) Deut. IV. 6. &c. (z) Gal. III. 24. (a) Gal. IV. I. (b) *Allen* ubi sup.

toujours la même methode à leur égard, jusqu'à-ce que *parvenus à l'Etat d'hommes faits, à la mesure de la parfaite Stature de Christ*, ce sont les expressions de l'Apôtre, (†) il les admit *aux richesses de toutes les connoissances les plus certaines, pour entendre le Mystère de Dieu nôtre Pere & de Jesus Christ.* La Loi avec tous ses types étoit d'un grand usage pour faciliter aux *Juifs* la connoissance du Christ, & pour les fortifier dans la profession de son Evangile. Les Oracles des Prophétes avoient servi, *dans les Siecles precedens*, à élever leurs esperances vers celui, qui en étoit l'objet, & ils servent *depuis* à fortifier leur foi en celui, dans la personne duquel, ils en voyoient le parfait accomplissement. Les ceremonies prescrites par la Loi étoient, du moins pour la plûpart, des figures de ce que le Messie devoit executer. L'établissement des sacrifices en particulier, comme des expiations pour quelque péché *legal*, marquoit suffisamment la favorable disposition, où Dieu étoit d'accepter le sacrifice, que son propre fils feroit de lui même, pour l'expiation de nos fautes; (*c*) *Car si le sang des Taureaux & des Boucs*, c'est le raisonnement de Saint Paul, *& la Cendre d'une genisse, avec quoi on faisoit des Aspersions, sur ceux qui étoient souillés, purifient d'une pureté charnelle, combien plus le sang de Jesus Christ, qui par l'Esprit éternel, s'est offert lui même à Dieu comme* une victime *sans tache, purifiera-t-il vôtre conscience des œuvres mortes afin que vous serviés au Dieu vivant?*

LA Loi a donc servi pour nous amener à Christ; Elle a été en quelque sorte le *prélude* d'une manifestation plus claire que Dieu devoit faire aux hommes de sa volonté, quand il le trouveroit à propos; Et ceux qui vivoient sous cette dispensation, étoient & *sanctifiés* & *sauvés*, selon le raisonnement (*d*) de Saint *Paul*, non tant par l'observation de ses ordonnances, que par la *foi*, en l'alliance, que Dieu avoit traitée avec le *Pere des Croyans*, la même, qui avoit été faite avec *Adam*, dans le Paradis terrestre, & qui étoit fondée sur les *merites* du *Messie*, à venir, (*e*) *qui a toujours été sans interruption le Mediateur du Nouveau Testament, afin que sa mort intervenant pour expier les péchés commis sous le premier Testament, ceux qui ont été apellés, reçoivent l'heritage éternel, qui leur a été promis.*

(†) Col. II. 2. (c) Heb. IX. 13. 14. (d) Gal. III. passim (e) Heb. IX. 15.

La Loi & l'Evangile ne sont qu'une seule & même Alliance.

A DIRE vrai, & à parler proprement & exactement, l'alliance de Dieu avec son Eglise a toujours été la même dans tous les âges, & depuis la chûte du premier homme. (*f*) Les conditions de cette Alliance, *de la part de Dieu*, sont la Remission des péchés, le retablissement du Genre humain dans l'Etat de Sainteté dont il étoit déchu, & dans l'esperance d'une bienheureuse immortalité, quil avoit perduë; Dieu s'engageant à tout cela pour l'amour de son fils, & en consideration de son sacrifice, & de la mort qu'il souffriroit un jour pour l'homme pécheur: Du côté de ce dernier, les conditions de l'alliance sont la foi en ce fils, la confiance en ce sacrifice, la repentance pour le passé, & une obeïssance sincére pour l'avenir. Ces conditions, Dieu les a toujours exigées, toujours attenduës de ceux qui regardoient aux promesses, & qui portoient leur vuë jusques sur les tems de l'Evangile; C'est en ce sens, que nôtre Bienheureux Sauveur disoit aux *Juifs* (*g*) *Abraham vôtre Pére se faisoit un très grand plaisir de voir mon jour il l'a vû, & il en a eû de la joye.* (*h*) Les promesses faites à *Abraham* & aux Patriarches ont été *confirmées en Christ.* (*i*) L'esprit qui parloit par les Prophêtes étoit *l'esprit de Christ*: Il y a plus, même avant le Déluge, *c'étoit Christ* qui préchoit à l'ancien monde, *dans les jours de Noë* (*k*) *pendant que l'Arche se préparoit*; En sorte que *Christ* étant toûjours le même (*l*) sous toutes les dispensations, les Alliances de la *Loi* & de *l'Evangile*, les mémes quant-à leur substance, & à leur but principal, ne different entr'elles, que par la maniére dont elles ont été proposées & conduites, & par le plus ou le moins d'obscurité repanduë sur la promesse generale touchant le salut de l'homme. Il est vrai (*m*) que les promesses & l'alliance de l'Evangile sont déclarées *meilleures* que celles de la Loi, entant qu'elles ont été proposées avec plus de clarté, confirmées par un témoignage plus fort, & qu'elles sont en quelque sorte accomplies; Car l'Evangile *a mis en lumiére la vie & l'immortalité*, dont les hommes n'avoient auparavant que des esperances obscures & mélées d'incertitude. L'Evangile enseigne en termes clairs & exprés ce que la Loi ne faisoit entrevoir que par des ombres & des figures, & cela avec une obscurité, au travers de laquelle les Esprits charnels venoient rarement à bout d'apercevoir les biens spirituëls & celestes, que cette envelope cachoit à leurs yeux; L'Evangile,

(*f*) *Stanhope* Epit. & Evang. Vol.II. (*g*) Jean VIII.56. (*h*) Gal. III.17. (*i*) I. Pierre I. 11. (*k*) I. Pierre III. 20. (*l*) Heb. XIII.8. (*m*) *Stanhope* ubi supra.

L'Evangile, au lieu d'un *Messie à venir*, propose à nôtre foi un *Messie déja venu*; Mais ce *Messie* est toujours le même Sauveur; Les joyes du Ciel sont toujours le prix de la Vertu; La pieté & la foi sont toujours les conditions necessaires pour parvenir au salut, soit que Dieu, dans sa sagesse infinie, trouve à propos de se contenter du culte simple des Patriarches, des Ceremonies de la Loi de *Moïse*, ou de la foi & des Sacremens de l'Evangile, déchargé de toutes ces Ceremonies; Ce sont là autant de differentes methodes, dont châcune dans sa saison servoit à conduire les hommes au même but.

LA Loi & l'Evangile parfaitement distincts, quant-à la maniére & aux circonstances étoient donc cependant une seule & même chose, quant-à ce qui en faisoit *l'essence*, savoir l'obeïssance, & la Sainteté des mœurs, la recompense qu'on espere, & le fondement de cette esperance; La Loi & l'Evangile étoient, dis-je, une seule & même alliance, sous des noms, qui ont varié, selon les tems, jusqu'à son entiére manifestation; Je dis son *entiére manifestation*; Car quoique l'alliance de grace ait précédé la publication de la Loi, & quoique, comme nous l'avons dit ci-devant, celle là fût comprise dans celle ci quant à son efficace, & à sa vertu, cependant puisque l'alliance de grace ne fût pleinement revelée qu'au tems de la prédication du *Messie*, qui ne parut que plus de 1500 Ans après la publication de la Loi, les Apôtres, suivant dans leurs écrits le stile dont les Prophêtes s'etoient servis, donnent à l'Evangile le nom de *nouvelle*, & de *seconde Alliance*; Ecoutons là dessus comment s'exprime un Prophête (*n*) *Voici les jours viennent dit le Seigneur, que je ferai* une nouvelle Alliance, *avec la maison d'Israël & avec la maison de Juda, non pas suivant l'Alliance, que je fis avec leurs Peres, au jour que je les pris comme par la main pour les tirer hors de l'Egypte*; *mais ce sera ici l'Alliance, que je ferai avec eux, je mettrai ma Loi au dedans d'eux & je l'écrirai dans leurs cœurs, je serai leur Dieu & ils seront mon peuple, & ils n'enseigneront plus châcun son prochain, & châcun son frére, en lui disant*, connoi l'Eternel; *car ils me connoitront tous depuis le plus petit d'entr'eux, jusques au plus grand, dit l'Eternel, car je pardonnerai leur iniquité, & ne me souviendrai plus de leur péché.*

Sous differens noms.

C 2 DES

(*n*) Jeremie XXXI. 31. &c.

Des Conditions de la SECONDE ALLIANCE.

I. Condition de la nouvelle Alliance. La *foi.*

NOUS avons traité fort au long, dés l'entrée de cet ouvrage, de la vérité & de la véracité d'une Révélation faite aux hommes de la part de Dieu par *Moïse* & par les *Prophêtes*, par Jesus Christ, & par les *Apôtres*, & comme la chose nous regardoit de plus près, nous avons sur tout insisté sur les miracles & les prédictions de nôtre Seigneur; De l'excellence de sa doctrine, de la maniére surprenante & miraculeuse dont elle s'est étenduë en trés peu de tems dans la plus grande partie du monde connu. Du témoignage que Dieu a rendu à son fils d'une maniére authentique, en le revêtant dupouvoir de faire une infinité de signes & de miracles; & en le ressuscitant, & enfin de ces caractéres incontestables, qui reunis dans les Apôtres nous prouvent invinciblement, qu'ils ont été de *bons*, de *vrais*, & de *fideles* témoins, des choses qu'ils nous racontent touchant leur Maitre; Nous en avons conclu, qu'une Révélation si clairement prouvée & si fortement appuyée ne pouvoit venir que du Ciel, nous avons fait voir, que Dieu, (*o*) *qui en plusieurs fois, & en plusieurs maniéres avoit parlé aux Peres par les Prophêtes, a parlé à nous dans les derniers tems par son fils, par lequel aussi il a fait le monde; & comme ce* même fils *est la splendeur de la gloire de Dieu, & l'empreinte de sa personne, que d'ailleurs il soûtient toutes choses, par sa puissante parole, après nous avoir purifiés par lui même de nos péchés, il s'est assis à la droite de la Majesté Divine, au plus haut des Cieux.*

SI donc Dieu a bien voulu nous reveler sa volonté d'une maniére si solemnelle, & se servir même de son propre fils, pour faire la publication de l'alliance de Grace, nôtre premier & nôtre principal devoir dans cette rencontre est sans doute, conformément à l'exhortation de l'Apôtre, (*p*) *de nous attacher fortement à ce qui nous a été enseigné, de peur que nous ne venions à abandonner* l'Evangile; d'imprimer dans nos esprits, en caractéres ineffaçables cette même vérité, qui nous a été révélée d'une maniére infaillible, & de lui donner nôtre acquiescement sans reserve; Cette vérité nous apprend (*pp*) que Jesus-Christ homme, né au rapport des Evangelistes, d'une maniére si miraculeuse, après avoir mené ici bas une vie célèbre par des miracles

(*o*) Heb. I. 1. &c. (*p*) Heb. 2. 1. (*pp*) Slater Conditions de l'Alliance de Grace.

racles & des prodiges sans nombre, enseigné aux hommes une Doctrine, dont l'excellence étoit si fort au dessus de toute la sagesse du monde, & souffert sur la Croix volontairement, & pour nous miserables pécheurs, une mort honteuse & Cruëlle, étoit cependant aussi le fils éternel de Dieu, le Sauveur du genre humain, uni en une seule & même personne à nôtre nature fragile dans l'unique vuë de nous racheter de l'esclavage du Péché, & de la Puissance du Diable, & de satisfaire à la Justice de Dieu pour la rebellion dont nous étions coupables à son égard, Médiation, sans laquelle nous eussions éternellement été soûmis à la Colère du tout Puissant, & nôtre perte finale eût été la peine infaillible de nôtre desobeïssance.

La foi donc, ou ce qui est la même chose une entiére persuasion de la vérité de nôtre Sainte Religion, & un acquiescement parfait aux grands & fondamentaux articles qu'elle nous enseigne, est une des conditions de *l'Alliance de Grace*; L'importance même en est telle que nôtre Sauveur a expressément déclaré (*q*) que *la volonté de celui qui l'a envoyé* est que (*r*) *quiconque croit en lui ne perisse point, mais qu'il ait la vie éternelle*, que, selon un Evangeliste, l'histoire de ces actions a été redigée par écrit, (*s*) *dans la vue, que nous crûssions, que Jésus est le Christ le fils de Dieu, & qu'en croyant nous ayons la vie par son nom.* Et que l'Apôtre des Gentils fait de cette condition la base & le fondement de nôtre salut, (*t*) *si tu confesses le Seigneur Jesus de bouche & que tu croyes en ton cœur que Dieu la ressucité des morts, tu seras sauvé; car on croit de cœur à Justice, & de bouche on fait confession à salut.*

(*u*) Pour developer donc la Nature de la *foi en Christ*, & pour en faire sentir la nécessité, ou ce qui est la même chose, pour expliquer ce que c'est que croire la vérité de la Religion Chrêtienne; Il faut considerer que la *foi* est en general cet assentiment que l'ame donne à quelque proposition quelle qu'elle soit, & cela en consequence des raisons qu'elle a de compter sur la parole de celui qui avance cette proposition : La foi différe donc des autres *connoissances*, en ce que nous recevons celles-ci pour vrayes, à cause de *l'évidence* réelle ou apparente des *choses mêmes*, au lieu que la foi n'a d'autre fondement que le *témoignage*, ou *l'autorité* de *la personne qui nous parle*; Nous disons donc que nous *savons* une chose lors-

De la foi en general.

(*q*) Jean VI. 40. (*r*) Jean III. 15. (*s*) XX. 31. (*t*) Rom. X. 9. 10. (*u*) *Allen* sur les deux Alliances.

lorsque nous donnons nôtre acquiescement aux preuves de vérité que nous tirons de la chose même, & que nous la *croyons* lors que nous donnons nôtre assentiment à l'autorité des personnes, qui nous la déclarent; lors qu'en un mot ce n'est pas à *l'évidence de la chose même* que nous ajoutons foi, mais à la *parole* & au *témoignage* de *celui qui nous assure* qu'elle est effectivement telle qu'il nous la propose. On sent bien par là la différence qu'il y-a entre la *foi* & ce qu'on apelle proprement *science*; Car au lieu que celle-ci tire sa source de la clarté & de l'evidence des choses mêmes, celle là n'est fondée que sur *l'autorité des personnes.* L'Evidence que la foi produit, quoi qu'elle puisse étre *sûre* & *certaine* ne sauroit pourtant étre ni aussi claire, ni aussi sensible, que celle qui vient de la science; c'est ce qui fait que l'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux* la nomme (*v*) *une subsistence des choses qu'on espére, & une démonstration de celles qu'on ne voit point*, (*a*) *où par les mots de subsistence* & de démonstration il l'égale à la *Science* par rapport à la *fermeté* & à la certitude de l'assentiment; Mais en disant qu'elle n'est tout cela que pour *les choses qu'on ne voit point*, il la lui rend inférieure à l'égard de l'evidence.

Sa source. C'EST dans l'autorité du témoignage que la *foi* a son fondement, & ce fondement sera par conséquent plus ou moins stable, à proportion de *l'habileté*, ou de la *droiture* du temoin; (*b*) de son habileté dis-je dans la connoissance qu'il a de ce qu'il déclare, & de sa droiture à suivre, dans la déclaration qu'il en fait, la connoissance qu'il en a; Car un témoin, quelle que soit la matiére de son témoignage, peut nous tromper en deux maniéres, soit qu'ignorant la vérité il nous en impose, après s'en étre imposé à lui méme, faute de meilleure connoissance, soit que n'ayant ni honneur ni intégrité, il nous donne pour vrai ce qu'il sait bien étre faux,

Ses differentes espéces. OR parce que *tous les hommes sont menteurs* (*c*) c. d. qu'ils peuvent ou tromper où étre trompés, leur témoignage tient de leur infirmité, & le degré de persuasion qu'ils font naitre dans nôtre ame lui est proportionné. Mais Dieu étant tout ensemble infaillible & véritable; & ne pouvant par consequent ètre trompé ni tromper les autres, son témoignage produit la persuasion la plus ferme, & le plus haut degré de foi. Cependant comme nous n'avons point d'au-tre

(*v*) Hebr. XI. 1. (*a*) *Norris.* Disc. Vol. III. (*b* *Pearson* sur le Symbole.
(*c*) Sermons de *Tillotson*. Vol. II.

tre moyen pour nous assurer qu'un témoignage vient effectivement de Dieu, que des preuves tirées de la Raison, le degré de foi ou de persuasion, qu'un tel témoignage produira chez nous sera proportionné à la force des preuves qui nous en démontrent la *Divinité.* De sorte que nôtre foi varie selon la Nature du témoignage, sur lequel elle se trouve fondée : si nous croyons une chose simplement sur le témoignage des hommes nôtre foi est une *Foi Humaine*, & si nous la croyons sur la simple parole & sur le seul témoignage de Dieu, nôtre foi est alors une *foi Divine.* Ces deux espéces de foi sont en general toutes deux de même nature, puis qu'elles sont l'une & l'autre fondées sur le témoignage; la seule différence qu'il-y-a entr'elles vient de la différence qu'on remarque entre les deux espéces de témoignages, sur lesquels elles sont respectivement fondées; autant donc que l'infaillible différe de ce qui est *sujet à l'erreur*, autant la *foi Divine* différe-t-elle aussi de la *foi humaine.*

Foi Humaine.

Si nous voulons presentement savoir ce que c'est qu'une *foi Divine*, nous trouverons que c'est une pleine persuasion de la vérité de ce qui nous est attesté ou revélé par Dieu même, ou par des personnes qui nous l'ont rapporté de bouche ou par écrit en vertu de la commission qu'elles en avoient recuë de sa part; Car la foi humaine n'étant que la persuasion où nous sommes de la vérité d'une chose qui nous est dite ou attestée par un homme, la foi Divine sera donc nécessairement une ferme persuasion de la vérité d'une chose, qui nous est dite ou attestée par Dieu même; d'où il s'ensuivra, que tout autant de choses que Dieu aura trouvé à propos de nous attester ou de nous reveler, de quelque maniére qu'il l'ait fait, peuvent & doivent étre les objets d'une *foi Divine.*

Foi Divine

(*d*) Or pour faire quelque revelation aux hommes, Dieu s'est ordinairement servi ou d'une voix qu'il leur faisoit entendre immédiatement, ou de la voye de l'inspiration, nous en avons plusieurs preuves surtout dans la vie des *Patriarches*, ou dans les différentes personnes inspirées qu'il a envoyé aux hommes.

C'est ainsi qu'il a révélé sa volonté aux *Israëlites* par la bouche & par le ministère de *Moïse*; Et parce que Dieu & l'homme concourent dans ce témoignage, la foi qui en est la suite, n'est pas fondée sur Dieu seulement, mais aussi sur *Moïse* son serviteur, & c'est

Foi en Moïse

C 4

(*d*) Kettlewel mesures.

c'eſt par cette raiſon qu'on peut l'apeller *foi en Moïſe.*

Foi Chrétienne

DIEU ne s'eſt cependant jamais revelé aux hommes d'une maniére plus claire, que par l'envoi qu'il leur a fait de JESUS CHRIST ſon Fils pour étre leur Médiateur: Ainſi l'acquieſcement à la Doctrine qu'il a prêchée, acquieſcement, qui conſiſte à recevoir pour des vérités certaines tout ce que ce Docteur Céleſte nous a revelé au nom & de la part de Dieu ſon Pére, porte le nom de *foi Chrétienne*; de ſorte donc que comme la foi en *Moïſe* n'eſt autre choſe, qu'une ferme perſuaſion de la Divinité de la Loy & de la Religion de *Moïſe*, en vertu du témoignage de *Moïſe*; de même la foi Chrétienne, eſt une perſuaſion ferme de la Divinité de la Réligion *prêchée* par JESUS-CHRIST en conſéquence du témoignage que lui a rendu JESUS-CHRIST.

Son Objet.

(*e*) PENDANT que *Moïſe* étoit ſur la Terre, & qu'il y faiſoit le perſonnage de *Médiateur* entre Dieu & les *Iſraëlites*, ces derniers croioient à ſes paroles, & en uſérent de même à l'égard des Prophêtes, tant que duroit leur prédication. Quand *Moïſe* fut monté ſur la montagne de *Nébo*, & qu'il y fut mort; quand les *Prophêtes* qui le ſuivirent eurent été recueillis vers leurs Péres, on crut à leurs écrits, où étoient contenus tout ce qui devoit étre l'objet de la foi. Quand le Fils de Dieu fut venu dans le monde pour reveler aux hommes, la volonté de ſon Pére, & (*f*) qu'il eut fait connoitre à ſes *Apôtres*, comme à ſes intimes amis, *toutes les choſes qu'il avoit ouïes de ſon Pere*, alors les Apôtres crurent aux écrits de *Moïſe* & des *Prophêtes*, auſſi bien qu'aux paroles du CHRIST, & ce fut en ces écrits, pris (*g*) tous enſemble, qu'étoit renfermé l'objet de leur foi. Quand JESUS-CHRIST fut monté au Ciel, & que le Saint Eſprit en fut deſcendu; quand la Doctrine que le Fils de Dieu avoit enſeignée aux Apôtres ſe fut répandue, & que par leur Miniſtère pluſieurs milliers d'ames eurent été converties à la foi, on crut alors aux écrits des Prophétes, & à la prédication des Apôtres, & c'eſt à ces deux objets réunis que ſe raportoit la foi. Quand en ſuite les Apôtres eurent quitté le monde, après avoir confirmé la vérité de l'Evangile par leurs ſouffrances, & par leur mort, & laiſſé par écrit l'abregé de ce qu'ils avoient reçû de leur Maitre, ces écrits ſervirent à perpetuer la foy dans les diverſes Egliſes qu'ils avoient fondées, à l'étendre dans les autres Parties de l'Univers. Ainſi les Chêtiens qui vinrent

(*e*) *Pearſon* ubi ſuprà (*f*) *Jean* XV, v. 15. (*g*) voiés Jean II. v. 22.

rent après eux, crurent aux écrits de *Moïse* & des *Prophêtes*, des *Evangelistes*, & des *Apôtres*, & l'assemblage de tous ces écrits fût proprement l'objet de leur foi; d'où il suit, que la *foi Chrétienne*, sur le pié qu'elle est aujourd'hui, & qu'elle continuera d'être jusques à la fin des Siécles, consiste, dans *un ferme acquiescement de l'ame aux Doctrines tant de* spéculation *que de* pratique, *qui nous sont enseignées dans les écrits des Prophêtes & des Apôtres, & dans une pleine persuasion que ces écrits sont indubitablement vrais, fondée sur le témoignage que Dieu a rendu à* Jesus-Christ *son fils, nôtre Sauveur, qui nous les a le prémier revelées.*

(*b*) Pour faire donc sentir en peu de mots la force du témoignage que Dieu a rendu à son Fils, ou, ce qui est la même chose, l'évidence de la *foi Chrêtienne*, il faut se souvenir, que les grands articles de la Sainte Réligion que nous professons, sont non seulement excellens en eux mêmes, & très conformes à la raison; Mais aussi, qu'ils nous ont été enseignés, & inculqués par une personne munie de tout ce qu'on pouvoit demander de plus convaincant, pour prouver, *qu'elle étoit immediatement envoiée de Dieu.* Les Miracles que nôtre Sauveur opera furent, pour ceux qui en étoient les témoins oculaires, une pleine démonstration de la vérité de sa Doctrine; & l'histoire de sa vie, de sa mort, & de sa resurrection, qui nous a été transmise sur leur témoignage, est aussi pour nous une preuve suffisante de la même vérité. Le commerce familier qu'ils ont eû avec le Sauveur même dès le commencement de son Ministère, *ce qu'ils ont ouïs, ce qu'ils ont vû de leurs yeux, ce qu'ils ont contemplé, & ce qu'ils ont touché de leurs mains touchant la parole de vie*, (ce sont les propres expressions de Saint *Jean*,) (*i*) les avoit mis parfaitement à l'abri de toute illusion, & d'un autre coté, toute la suite de leur vie, leurs souffrances, & la mort qu'ils ont endurée, prouvoit d'une maniére invincible aux adversaires du Christianisme, qu'ils n'avoient eû aucun dessein d'en imposer aux autres. Ces prémiers Prédicateurs de l'Evangile avoient vû tous les Oracles du *Vieux Testament* parfaitement accomplis dans la vie & dans la Doctrine, dans les souffrances & dans la mort de nôtre bienheureux Sauveur. Ils l'avoient vû confirmer ce qu'il enseignoit par des *œuvres si merveilleuses*, que ses plus mortels ennemis, dans le tems même qu'ils blasphemoient contre l'Esprit Saint qui les operoit, ne pouvoient s'em-

Sa preuve.

(*h*) *Clarke* Essais de pratique. (*i*) I. Epit. de St. Jean. Chap. 1. vers. 1.

s'empêcher de reconnoitre qu'elles étoient au dessus des forces de la nature: Ils lui avoient vu mener une vie telle que toute personne, dégagée de préjugés, y découvroit clairement la Divine commission dont Dieu l'avoit honoré: Ils lui avoient vû mépriser avec tant de constance toutes les grandeurs mondaines, que le peuple aiant voulu une fois l'enlever pour le faire Roi, ce qui étoit pourtant la seule chose qu'un imposteur eut pû se proposer, il fit un miracle pour l'éviter. Enfin ils l'avoient vû (*k*) vivant après sa passion, ce dont ils eurent *plusieurs preuves certaines*, aiant conversé avec lui pendant quarante jours, à la fin desquels, *il fut élevé dans le Ciel*, pendant qu'ils avoient les yeux attachés sur lui. C'étoit là de si fortes preuves de sa Mission Divine, & par conséquent, de la vérité de la Doctrine qu'il avoit prêchée aux hommes de la part de Dieu, qu'il n'y avoit qu'une malice invéterée & un entêtement prodigieux qui pussent refuser de s'y rendre. Les mêmes raisons que les Disciples du Sauveur avoient de croire sa Doctrine, devoient engager le reste du monde à recevoir la leur. Ils confirmoient leur prédication par des signes, & par des miracles; ils vivoient d'une maniére conforme à la Doctrine qu'ils annonçoient, quelque opposée qu'elle fut à tous les plaisirs, & à tous les avantages dont ils auroient pu joüir sur la terre; & ce dont aucun imposteur ne fut jamais capable, ils ont souffert la mort avec joie pour la confirmation de la Doctrine & de la Réligion dont ils étoient les prédicateurs.

Objection.

TELLES sont, en peu de mots, les preuves qu'on peut alleguer en faveur du Christianisme, & la seule chose qu'on y puisse objecter, est que selon quelques personnes, l'éloignement des tems met de la différence entre la foi des prémiers Chrétiens, & celle que nous avons reçuë d'eux, par le moyen de la Tradition. „ *Bienheureux*, dit nô„ tre Sauveur à ses Disciples, (*l*) *sont les yeux qui voyent les choses* „ *que vous voyés, car je vous dis que plusieurs Prophêtes & plusieurs* „ *Rois ont désiré de voir les choses que vous voyés, & ils ne les ont* „ *point vuës, & d'entendre les choses que vous entendés, & ils ne* „ *les ont point entenduës*. Les Disciples du Seigneur découvroient ma„ nifestement dans tous les discours & dans toutes les actions de leur „ Maitre, des marques incontestables de la Sagesse & de la Puissance „ de Dieu, ce qui devoit leur ôter toute défiance à cet égard. Les „ prémiers *Proselytes* du Christianisme voioient ces mêmes Disciples „ donner

(*k*) Act. I, vers. 3. (*l*) Matth. XIII, v. 17.

„ donner des preuves éclatantes de leur Mission Divine, & se trouvoient ainsi frapés de la force victorieuse de la conviction; car ils „ ne pouvoient s'empécher de croire au raport de leurs propres yeux; „ mais nous vivons dans un siécle si éloigné du tems où ces choses „ se sont passées, & nous sommes tous les jours si exposés à être „ trompés par de faux raports, qu'il est difficile de déterminer ce que „ nous devons croire, surtout lors qu'on nous présente les objets de „ la Foi si pleins de mystères, pour ne pas dire de contradictions.

Réponse.

Il est vrai & il faut l'avouër, (*m*) que comme ceux qui embrasférent les prémiers le Christianisme avoient à surmonter de plus grandes difficultés, & à vaincre des préjugés plus forts, que n'en avoient ceux qui, dans la suite des tems, prirent naissance dans le sein de l'Eglise, & furent élevés sous sa Discipline, il étoit aussi conforme à la sagesse & à la bonté de Dieu, de fixer d'une maniére plus forte & plus capable de les toucher, leur attention sur les preuves de la Réligion Chrétienne. Les contemporains du Seigneur Jesus entendoient eux mémes ses discours; ils étoient les témoins de ses miracles, qui étoient les preuves les plus claires qu'il pouvoit leur donner de sa Divinité. Ceux qui vécurent du tems des Apôtres, voioient le raport & le témoignage de ces prémiers Disciples confirmés par des prodiges capables de les convaincre. Ceux qui leur ont succedé jusques à nous, ont eu, pour les assurer de la vérité de ces sortes de choses, les écrits des Apôtres & la croiance universelle de tous les Siécles. Il y a, à la vérité, quelque différence en cela, quant aux preuves extérieures qui nous certifient une chose, parce que je suis plus vivement frapé de ce que je vois, & de ce que j'entens moi méme, que de ce qui m'est simplement raporté par un autre; mais quant à la preuve intérieure, qui est proprement, *l'évidence de la Foi*, cette différence n'y fait aucun changement.

L'éloignement des tems n'affoiblit point l'évidence de la foi.

Pour mettre, en quelque sorte, ceci plus à la portée de nôtre comprehension, il faut se souvenir de ce que nous avons dit ci dessus, sçavoir, qu'une *foi Divine* est principalement fondée sur le témoignage de Dieu; (*n*) & ce témoignage n'est pas plus de la compétence des sens que Dieu méme. Pour se convaincre donc qu'une personne, qui prétend étre venue de la part de Dieu pour nous reveler sa volonté, en a effectivement reçu sa mission, il faut que Dieu lui rende témoignage par des effets Divins & visibles, en la mettant

(*m*) [illegible] Theolog. vol.II. (*n*) *Sherlock* Sermons vol. II.

en état de faire des miracles, ou de prédire des événemens à venir. Ces prédictions, il est vrai, & ces miracles se bornent aux sens, mais l'évidence de la foi, dont ils sont le fondement va beaucoup plus loin. (*o*) Quand p. ex. les Apôtres virent leur Maitre rapeller *Lazare* à la vie, ils furent convaincus par leurs propres yeux de la réalité du fait; mais aussi ce miracle fut pour eux une preuve que celui qui l'operoit étoit réellement ce qu'il se disoit être, sçavoir *l'Envoié de Dieu*, son propre Fils, & non pas un imposteur; que par conséquent, tous ses dogmes, tous ses préceptes, & toutes ses promesses étoient véritables; ce qui n'étoit nullement l'effet de la vuë, mais du raisonnement & de la reflexion. Quelque merveilleux donc que soit ce que les hommes voient, s'ils s'opiniatrent à faire un mauvais usage de leur raison, ils peuvent demeurer encore dans leur incrédulité, à l'exemple des *Juifs*, qui attribuérent les miracles de nôtre Sauveur à la puissance du Démon, & dont l'esprit étoit si fort rempli de préjugés, qu'il ne leur étoit pas possible de se rendre à l'évidence. On ne sauroit nier, qu'il n'eussent sous les yeux des preuves suffisantes pour les engager à croire; mais il faut considerer aussi (*p*) qu'ils étoient imbus de fausses idées, & de préjugés d'autant plus forts, qu'ils les avoient en quelque maniére succés avec le lait. Nôtre cas est tout différent; dès nôtre plus tendre jeunesse, nous avons été élevés dans des idées favorables à Jesus-Christ, & à son Evangile; On a travaillé à nous inspirer de l'estime pour l'un & pour l'autre; nous sommes en quelque sorte, les témoins de l'accomplissement de ses prédictions touchant les *Juifs*, & nous sommes à portée de nous assurer de la vérité d'une des plus grandes preuves, qu'on puisse alleguer en faveur de la Divinité du Christianisme, je veux dire, de la rapidité, & de l'étendue de ses progrès : Si donc on pése mûrement tous ces avantages, ils se trouveront pour le moins équivalens à celui que les prémiers Chrétiens ont eu de *voir de leurs propres yeux* les miracles, qui ont été operés, pour confirmer la Doctrine, qu'ils avoient embrassée. Ceux en un mot, qui vivoient dans le tems, que le Seigneur Jesus exerçoit son Ministère parmi les hommes, qui étoient les Auditeurs de ses discours, & les Spectateurs de ses merveilles, ont couché par écrit *ce qu'ils ont vu & entendu*; Ce Livre, au travers d'une longue suite de Siécles est parvenu jusqu'à nous, il est entre nos mains, en sorte que le seul article

(*o*) *Sherlock*. ibid. (*p*) *Taylor de la Foi en Jesus-Christ*.

cle qui nous reste à examiner, c'est la vérité & l'authenticité de ce Livre, & si ceux qui en sont les Autheurs étoient incontestablement des personnes d'honneur & de probité : Quand une fois nous nous serons satisfaits là dessus, nous pourrons faire, sur ce que nous lisons dans leur écrits, le même raisonnement que les prémiers Disciples du Seigneur faisoient sur ce qui se passoit sous leurs yeux, & en tirer la même conséquence, sçavoir, que la personne dont on nous raconte de si grandes choses, & qu'on nous dit avoir operé tant de merveilles, étoit certainement *un Docteur envoié de Dieu*. L'éloignement des tems ne change rien à la chose, (q) puisque les vérités qui nous sont enseignées par la voye de la Tradition, méritent, quand elles sont suffisamment attestées, la croiance d'un Siécle aussi bien que celle d'un autre, & que loin de perdre de leur *crédibilité* à force d'être répetées, cela devroit au contraire nous prouver que leur évidence a été d'autant plus claire dans son Origine; car plus il-y-a de tems qu'elles ont été proposées, plus aussi a-t-on eu de loisir pour les examiner avec soin.

„ QUELQUE forte cependant que soit, dira-t-on, l'évidence qui se „ tire du témoignage rendu à la révélation, si cette révélation est „ contraire à la raison, & à nôtre maniére de concevoir les choses, „ ou qu'elle surpasse les bornes de nôtre Entendement, comment „ pourrons nous nous resoudre à y ajouter foi? La connoissance est „ certainement une qualité essentielle à la foi, & il nous est impossi„ ble de croire ce dont nous n'avons aucune idée, ou que nous ne „ comprenons pas suffisamment. 2. Objection.

IL est vrai, & on ne sauroit le nier, qu'il y a dans la Réligion Chrétienne plusieurs Mystères profonds, ou plusieurs Dogmes trop sublimes, pour que la raison seule, avec toutes ses facultés puisse les découvrir sans le secours de la Révélation, ou les comprendre parfaitement, quand une fois ils lui ont été revelés; mais c'est à quoi nous devions naturellement nous attendre, vû la nature & la qualité des sujets qu'elle traite. Son principal but, à la vérité, est de nous donner une espéce de commentaire sur la Nature de Dieu, ou de fournir à l'esprit de l'homme des idées de l'Etre suprême aussi justes qu'il est capable de les recevoir. (r) Eh! ne savons nous pas que Dieu est un Etre infini, sans bornes dans son Essence, admirable dans ses actions, incompréhensible dans ses desseins, & ineffable dans ses attributs? Comment donc, des objets si grands & si augustes pour- Réponse. Les mystères de la Réligion, ne sont pas une raison pour la rejetter.

D 3 roient

(q) *Fiddes.* Théol. Vol. I. (r) Sermons de *South.* Vol. III.

roient ils entrer en foule & s'imprimer fortement dans un entendement foible & borné comme le nôtre ? Comment des facultés aussi imparfaites, & aussi limitées que les nôtres pourroient elles mesurer la *longueur* de son Eternité, la *largeur* & l'étenduë de son Immensité, les *Hauteurs* de sa Prescience, la *Profondeur* de ses Décrets, & saisir enfin parfaitement ce Mystère ineffable, & incompréhensible de deux Natures unies dans une seule Personne? Il y a plus, d'une seule & même Nature *répandue dans une triple personalité.* Quand un aveugle né, (c'est ainsi que s'exprime (*s*) un Auteur) sera, sur un simple ouï dire, en état de se former une idée de tout ce qu'il y a de curieux & de varié dans les couleurs, ou de lever un plan exact d'une belle Ville, ou de dresser la Carte de quelque vaste Province, nous pourrons alors nous flatter, malgré l'état de dépravation dans lequel se trouve aujourd'hui nôtre Entendement, de comprendre les voyes du Très-Haut, & de trouver Dieu comme en tatonnant. Pour faire donc sentir le foible de l'objection que nous avons proposée cy dessus, on peut dire, que comme il seroit tout à fait ridicule & déraisonnable à un aveugle de soutenir, qu'il n'y a dans le monde rien de semblable à ce que nous apellons *couleurs*, *lignes*, ou *Portraits*, sous prétexte qu'il ne sauroit s'en former une image, nous nous rendrions aussi autant, pour ne pas dire incomparablement plus déraisonnables, si nous nous avisions de nier les grands Mystères de nôtre foi, sous prétexte que nòtre raison n'y peut pas atteindre.

Les mystères rendent la Réligion recommandable.

Il nous seroit bien permis, il est vrai, de souhaiter, que la Réligion fut plus à la portée de nôtre esprit; mais aussi, nous devons nous souvenir, que par là nous en retrancherions précisément ce qui nous la rend recommandable, & le fonds sur lequel est en partie assuré nôtre bonheur dans une autre vie. Chacun sait qu'un accès facile (*t*) nous expose souvent au mépris, & qu'il suffit de connoitre tout l'intérieur d'un objet, pour étre par là même tenté d'en faire très peu de cas. C'est donc pour mettre la Réligion à couvert des attentats de l'insolence & de l'impieté, en remplissant nos cœurs d'une sainte frayeur, & d'une crainte respectueuse, que Dieu a trouvé à propos de la munir d'une obscurité sacrée & majestueuse, comme d'un retranchement qu'il oppose aux efforts sacriléges, que nous voudrions faire pour l'envisager de plus près; Et de mettre devant nos yeux, dans quelques unes de ses parties des vérités

(*s*) *South.* ibid. (*t*) *South.* ibid.

vérités si sublimes qu'elles surpassent la portée de la sagesse humaine, pour humilier par ce moyen l'orgueil de nôtre raison, pour en reprimer l'audace, & pour nous engager en même tems à étudier avec plus de soin, des sujets qui sont très propres à fournir toujours matiére à nos spéculations les plus soutenues, & cela jusques au dernier moment de la vie. De sorte que, tant que nous sommes ici bas, nous devons nous contenter (u) *de connoitre en partie*. Une connoissance *pleine & entière* des mystères de la Réligion est reservée pour la vie à venir, où elle sera partie de nôtre félicité, lorsque toutes ces *hauteurs*, & ces *profondeurs*, dont la contemplation nous étonne présentement, & nous ravit en quelque sorte hors de nous mêmes, nous seront rendues claires & familiéres; lorsque Dieu déployera à nos yeux toute la gloire de ses perfections, les merveilles de sa Providence, & la sagesse de ses desseins. Attachons nous seulement à fortifier *l'œil de l'ame*, au point de la rendre capable de contempler, & de saisir (du moins autant qu'une intelligence humaine peut y réüssir,) ces grands & manifiques objets, qui sont ici bas proposés à nôtre foi, qui ne sera changée en vuë, que lorsque Dieu nous aura introduits dans cet heureux séjour où *nous verrons face à face, & où nous connoitrons, comme nous avons été nous mêmes connus.*

Il faut distinguer ce qui est *au dessus* de la raison de ce qui lui est *contraire.*

VOULONS nous donc nous former une juste idée des Mystères de nôtre Réligion, distinguons avec soin, ce qui est *au dessus* de la raison, & que nous ne pouvons pas comprendre, de ce qui est *contraire* à la raison & tout à fait inconcevable de sa nature; Car, (v) certaines choses sont *au dessus* de la raison, à cause de leur Souveraine excellence, & de la distance où nous sommes à leur égard; au lieu que celles qui sont *contraires* à la raison, renferment une contradiction & repugnent naturellement à nôtre esprit, qui ne sauroit rien concevoir de ce qui est formellement impossible. Il s'en suivra de là (x) que quoique nous ne puissions ni ne devions croire rien de ce qui est *contraire* à nôtre raison, il n'en est pas de même des choses qui sont *au dessus* d'elle. Il est vrai, qu'il faut concevoir une chose avant que de pouvoir y ajouter foi; qu'il faut avoir quelque idée de ce qu'on nous propose, & que cette idée, ne renferme rien de contradictoire, avant que nous puissions y donner nôtre assentiment; mais de nous attendre à comprendre parfaitement tout ce que nous croi-

(u) I. Cor. XII. vers. 12. (v) Harmonie de *Bates*. (x) Whiston Essais.

croions, à en avoir une idée complette, & à nous voir en état de mettre à couvert cette idée de toute apparence de difficulté, & de la dégager de toute obscurité, ce seroit supposer que nous serions nous mêmes des Dieux & non pas des hommes. Il suffit donc, que nous puissions montrer que le systême du Christianisme, ne renferme point de Dogmes, qui ne soient exempts d'absurdité & de contradiction, & alors, plus ils seront mystérieux, plus ils seront difficiles à pénétrer; plus aussi mériteront ils nôtre croiance, par cette seule & solide raison, que, (y) si ce que Dieu nous a revelé étoit à tous égards aisé & à la portée de nôtre intelligence, rien ne feroit moins propre à nous représenter cette Nature infinie qui de l'aveu de tous les hommes, est incompréhensible.

Il n'y a aucune contradiction dans les mystères de la Religion.

L'Ecriture Sainte p. ex. nous enseigne, que dans la Nature Divine, qui ne sauroit étre que simple & unique, il y a trois *personnes* distinctes, auxquelles on donne les mêmes attributs, & les mêmes perfections, & à qui l'on doit le même culte & la même adoration. C'est là certainement un Dogme au dessus de nôtre compréhension, quant à ce qui regarde la maniére dont *Trois* peuvent étre *Un*, & *Un* étre *Trois*. (z) Nous ne laissons cependant pas d'affirmer qu'il n'y a en cela aucune contradiction, pourvû seulement qu'on distingue dans les choses leur *nombre* d'avec leur *Nature*; car si l'on disoit que *trois* sont réellement *un*, ce seroit une contradiction dans les nombres; mais d'avancer qu'une Nature infinie peut se communiquer à trois *Subsistences* différentes, sans qu'il se fasse chés elle une division semblable à celle qui a lieu parmi les Etres creés, c'est ce qu'on ne doit pas déterminer par les simples idées des nombres, mais par les perfections absoluës de la Nature Divine, que nous sommes forcés d'avouër être au dessus de nôtre Intelligence. L'Ecriture Sainte nous enseigne, que le Fils de Dieu *a été fait chair & qu'il a habité parmi nous*, & que par conséquent, nôtre Rédempteur a été tout ensemble Dieu & Homme dans une seule Personne. Nous reconnoissons, que c'est ici proprement & par sa Nature, un des *grands mystères de la pieté*, c'est ainsi, qu'en parle *St. Paul*; mais aussi on doit se souvenir que ce mystère n'est réellement pas beaucoup plus difficile à concevoir, que ne l'est cette union de l'ame & du corps dans l'homme, laquelle, quelque inaccessible qu'elle soit à nôtre raison, & à nôtre imagination est cependant trop certaine dans *le fait*

(y) Sermons de *Young*. vol. II, (z) Sermons de *Stillingfleet*.

fait, pour être revoquée en doute. Deplus, l'Ecriture sainte nous enseigne, que ce même Jesus nôtre Sauveur, qui étoit tout ensemble Dieu & Homme, dans une seule personne, est devenu le Rédempteur du monde, s'est offert lui même à son Pére céleste en sacrifice propitiatoire pour le péché, & que de l'acceptation de ce sacrifice dépend *l'Alliance de Grace*, & tous les grands avantages qu'elle propose à nos espérances. C'est aussi là un Mystère, à bien des égards, & un Mystère que nous n'aurions pu découvrir, s'il ne nous eût pas été revélé; mais à présent, que Dieu nous l'a fait connoitre, on n'y trouve absolument rien qui sente l'absurdité. (*a*) Que tous les hommes soient pécheurs, & déchus de leur intégrité primitive, c'est ce dont, non seulement l'Ecriture sainte, mais encore nôtre propre expérience, la méchanceté des Siécles passés, & les plaintes que les plus sages *Philosophes* ont poussées hautement sur les vices de leur tems, en font de tristes & de convaincantes démonstrations. Puis donc, que telle étoit nôtre situation, & que Dieu vouloit bien nous en retirer, sans cependant renoncer à sa propre liberté, sur la maniére de l'effectuer; puisque l'ame de nôtre Sauveur, libre & immaculée, pouvoit librement se resoudre à souffrir pour nous, si elle le trouvoit à propos, & rélever par la dignité de sa Nature la valeur de ses souffrances; jusques à les faire agréer à son Père sur le pié d'un sacrifice *expiatoire*, offert pour nous, & en nôtre place, & en obtenir l'entier pardon de tous nos péchés; il ne paroit rien dans ce Dogme de la *satisfaction de* Jesus-Christ, depuis qu'il nous est pleinement revelé, qui ne soit conforme au sens commun, & à toutes les procédures usitées dans les *Tribunaux* humains.

Voila quelques uns des principaux Dogmes que nous faisons profession de croire, & puis qu'examinés avec soin ils sont exempts de toute apparence de contradiction, nous ne craignons point d'en apeller au jugement de toute personne de bon sens, pour la prier de nous dire, (*b*) si quelques uns des articles que la Réligion nous propose, ne reléve pas sa dignité & son excellence par cela même qu'ils surpassent la plus haute capacité de l'esprit humain; Si nous aurions le même respect pour la Majesté de Dieu, au cas que les perfections & les opérations de sa Nature fussent simplement telles, que nous puissions les concevoir dans

(*a*) *Whiston*, ubi supra. (*b*) *Stanhope*, Sermons.

toute leur étendue : Si ce qui reléve le prix ou la valeur de la Rédemption de l'homme, n'est pas de voir qu'elle ait été operée par des miracles de miséricorde, qui sont non seulement sans exemple, mais même au dessus de nôtre compréhension ; si tout cela avoit été à nôtre portée, nous l'aurions à la vérité mieux connu ; mais aussi autant que nous aurions rabattu de ce qu'il y a de mystérieux, pour le faire descendre jusqu'à nous, autant aurions nous rétranché de sa dignité, & affoibli de son impression sur nos cœurs. Les mystères sont donc, comme nous l'avons dit ci-dessus, en ce qu'ils sont si fort au dessus de nous, l'éloge le plus réel qu'on puisse faire des dogmes qui sont l'objet de la foi, & ce qui nous en démontre mieux toute l'excellence : Nous devrions même regarder cette conduite de Dieu, dans la maniére dont il dispense ses revélations, comme une preuve de sa bonté, aussi bien que de sa sagesse, en ce qu'il ne nous manque aucune connoissance propre à nous exciter à la pieté, & à nous ravir en admiration, pendant que nous ne voions rien dans la Réligion qui puisse le moins du monde alterer nôtre humilité, & le profond respect que nous lui devons ; En un mot nous avons sujet de croire, que le degré de revélation, que Dieu nous a accordé sur ces articles, est précisément ce qui nous convenoit le mieux.

Saint *Paul* & Saint *Jaques* conciliés.

TELLE est la Nature, l'évidence, & le fondement de la foi ; Il seroit maintenant à propos d'examiner quelle en est l'efficace & la force ; comment elle influe sur le cœur, & sur la conduite des hommes, & pour quelle raison, Dieu en a fait la condition de nôtre salut sous *l'Alliance de Grace* ; mais comme il semble, qu'il y a sur cet article une espéce de contradiction entre deux grands *Apôtres*, nous tâcherons de les concilier entr'eux avant que d'aller plus loin. Saint *Paul*, écrivant aux fidéles de *Rome*, touchant la nature & la nécessité de la foi leur dit, (*c*) *que l'homme est justifié par elle sans les œuvres de la Loi*, pendant que Saint *Jaques*, dont l'Epitre s'addresse aux Chrêtiens qui vivoient parmi les *Juifs* dispersés, conclut directement le contraire ; *vous voiés donc*, dit-il, (*d*) *comment l'homme est justifié par les œuvres, & non pas seulement par la foi* ; Ainsi l'un affirme, que le salut doit être la récompense, non des œuvres, mais de la foi, pendant que l'autre soutient aussi positivement, que ce n'est pas en croyant, mais en operant, que l'on y parvient. Le prémier prouve sa Doctrine par l'ex-

(*c*) Rom. III. 28. (*d*) Jaq. II. 24.

l'exemple d'*Abraham* (e) à qui *la foi fut imputée à justice*; & l'autre se sert précisément du même raisonnement pour appuier la sienne, car (f) dit-il *est ce qu'Abraham nôtre Père n'a pas été justifié lorsqu'il offrit son fils Isâc sur l'Autel.* Il y a sans contredit là dedans une grande apparence de contradiction, mais il n'en restera pas le moindre nuage, si l'on fait attention aux différens sens des termes dont se servent ces deux *Apôtres*, aussi bien qu'aux différens buts qu'ils peuvent avoir eûs dans leurs écrits.

(g) 1° Le mot *justifier*, dans le stile de l'Ecriture Sainte, signifie le plus souvent recevoir en grace, absoudre, & décharger des transgressions précédentes; en sorte que quand Dieu *justifie* quelcun, il le fait en lui pardonnant ses péchés, en le recevant en grace, en le regardant, & en le recompensant, comme s'il étoit effectivement juste, quoi-qu'il soit réellement fort éloigné de ce caractère; Eh! de quelle autre espéce de justification le plus homme de bien pourroit-il être susceptible? Nous sommes tous pécheurs, & par conséquent, un Dieu juste ne peut nous absoudre comme étant parfaitement innocens; il ne nous reste donc d'autre moien d'être justifiés, que par le pardon que Dieu nous accorde de nos péchés, en nous remettant la peine qu'ils méritent, & en nous recevant nous mêmes en grace, par un effet de sa pure miséricorde. Si donc le mot de *justifier* a cette signification, celui de *justification* a un double sens; le prémier désigne la grace que nous recevons, lorsque nous enrollant par le Batême sous les étendarts de Jesus-Christ, & nous engageant à faire profession de son Evangile, nous sommes nettoiés & lavés de nos péchés, par le *lavement de la Régéneration*, & admis dans une *Alliance de Grace*, qui nous assure du pardon de nos péchés. Cependant ce n'est point encore là, ce qu'on peut apeller une pleine & entiére *Justification*, puisque si expressément, ou par nos œuvres nous renions cette foi, à laquelle nous nous étions voués, nos péchés peuvent nous être imputés, comme s'ils ne nous avoient point été remis. La seconde espéce de *Justification*, celle qui sera réelle & parfaite n'aura lieu qu'au dernier jour, lors que le Juge du Monde, assis sur son redoutable Tribunal, déchargera pour jamais de la Coulpe, & exemptera de la peine du péché ceux, qui seront demeurés fidéles à cette *Alliance de Grace*, dans laquelle ils auront été introduits par le Bâteme.

 2. Le

(e) Rom. IV. v. 22. (f) Jaq. II. v. 21. (g) *Blackall*: Sermons.

2. Le Mot de *Foi* a plusieurs significations différentes dans l'Ecriture Sainte; Nous nous contenterons d'en indiquer *trois*, comme les plus ordinaires, & comme ceux, qui ont le plus de raport au cas dont il s'agit présentement. 1° La *foi* est *un simple assentiment de l'ame à quelque proposition révélée*, & c'est réellement là, le sens le plus naturel & le plus propre, qu'on puisse donner à ce terme; C'est aussi dans ce sens, que Saint *Jaques* l'emploie, quand il dit, que la foi n'est d'aucun avantage pour la justification; Mais 2°, il peut aussi étre pris dans un sens plus étendu, comme dans plusieurs endroits des Epitres de Saint *Paul*, où ce mot désigne, non seulement une simple croiance des vérités de l'Evangile; mais encore une vie qui soit conforme à cette croiance, & ornée de ces vertus & de ces graces Evangeliques, qui sont proprement les fruits de la *foi*: Deplus, & 3° quand la *foi* est mise en opposition à la *Loi*, elle désigne en général tout le Corps de la Réligion Chrétienne. Avoir la foi, en ce sens, c'est croire la Révélation, se confier dans ses promesses, & s'efforcer d'en suivre les saints préceptes; C'est dans cette derniére signification, qu'il faut prendre le terme de *foi*, dans les passages, où il est dit, que la *justification* est l'effet de la *foi*.

3. La même ambiguité se rencontre dans le terme d'*Oeuvres*; qui quelques-fois signifie ces vertus Morales, la pieté, la justice, la Charité &c. que l'Evangile exige de nous: D'autres-fois il désigne ces observances cérémonielles, dont la Loi imposoit aux hommes la nécessité: En certains endroits, ce mot se prend pour une obéïssance parfaite, qui ne se dément jamais, & telle, en un mot, qu'elle soit en droit de prétendre à la recompense, comme à une dette; Enfin les Ecrivains Sacrés, se servent aussi du mot d'*Oeuvres*, pour marquer seulement les efforts sincères qu'on fait pour plaire à Dieu, sans cependant s'en faire un mérite auprès de lui, & sans attendre d'autre récompense, que celle qu'il plaira à sa grace, & à sa miséricorde de nous accorder. Après ces remarques, il est aisé de concilier les deux Apôtres, sur la matiére, qui est en question, & il y a plusieurs moyens pour cela.

1. Nous avons remarqué, qu'il y a proprement deux espéces de *justification*; la prémiére, lorsque nous recevons le batême, & la seconde, lors qu'au dernier jour, le pécheur sera déchargé de toute coulpe & parfaitement absous devant le Tribunal de Dieu. Supposé, que par la *foi*, & par les *Oeuvres*, les deux Apôtres entendent

dent les mêmes choſes; ſi cependant ils ne parlent pas de la même eſpéce de *juſtification*; Si Saint *Paul*, parlant de la juſtification par *la foi ſeulement*, entend cette remiſſion des péchés, qui nous eſt accordée dans le Batême; Et ſi Saint *Jaques*, traitant de la juſtification par les *Oeuvres* jointes à la foi, a en vuë cette ſeconde *juſtification*, qui ſera, au dernier jour le partage de l'obéïſſance; Il eſt clair, qu'il n'y a entr'eux aucune *contrarieté* : L'un & l'autre ne diſent rien que de vrai; puiſque pour étre introduit dans *l'Alliance de Grace* par le Batême, Dieu n'attend ni n'exige de nous rien de plus que la *foi*, ou une pleine perſuaſion de la vérité du Chriſtianiſme, au lieu que pour étre déclaré abſous devant le Tribunal de Dieu, il faut abſolument mener une vie pieuſe dans la pratique de la vertu, & ſe conduire, en un mot d'une maniére conforme à la perſuaſion où l'on eſt de la Divinité du Chriſtianiſme.

2. La *foi*, comme nous l'avons dit, ſignifie quelques-fois la Réligion Chrétienne, d'autres-fois l'acquieſcement que l'on donne aux vérités de l'Evangile; enfin, une vie & une conduite conforme à une telle croiance. Suppoſé donc que les deux Apôtres emploient toûjours dans le méme ſens le mot de *juſtifier*; ſi cependant Saint *Paul* entend par la ſeule *foi*, tout ce que Saint *Jaques* veut que nous entendions par la *foi* jointe à la pratique des bonnes œuvres, il n'y aura plus de contradiction entr'eux, puiſqu'ils ſoutiendront tous deux la même choſe.

3. De plus on ſait que, comme nous l'avons dit, les *œuvres* ſignifient quelques-fois l'obſervation des cérémonies *Légales*; d'autres fois le mérite des œuvres, & quelques-fois auſſi les efforts ſincères que l'on fait pour plaire à Dieu par une vie toute ſainte. Suppoſé donc, que ces deux Apôtres emploioient ces mots en différens ſens, que Saint *Paul* par les *œuvres* qu'il rejette, entende l'obſervation des ordonnances légales, ou le mérite des bonnes œuvres; & que Saint *Jaques*, par les œuvres qu'il exige du Chrétien, n'entende autre choſe que l'obéïſſance aux préceptes de l'Evangile, quoi qu'il y ait quelque diverſité dans ce qu'affirment ces deux Apôtres, il n'y aura cependant entr'eux aucune ombre de contradiction. Il eſt vrai, qu'ils n'affirment pas la même choſe, ils ne laiſſent cependant pas d'étre d'accord entr'eux, & ce qu'ils affirment l'un & l'autre ſe trouve exactement vrai. Ce n'eſt pas par les cérémonies de la Loi, dit Saint *Paul* que nous ſommes juſtifiés, parce qu'elles ſont inutiles, & qu'el-

les ne peuvent pas rendre parfaits ceux qui les pratiquent, outre que, vû la ſituation dans laquelle nous nous trouvons préſentement, Dieu n'en exige pas de nous la pratique : Ou ſi nous donnons un autre ſens à ſes expreſſions, il nous aſſurera, que nous ne ſommes pas juſtifiés par le mérite des bonnes œuvres, parce que nos meilleures actions ſont ſi imparfaites, & ſi pleines de défauts, que ce n'eſt que par un effet de la miſéricorde & de la bonté de Dieu, qu'elles ne ſont pas elles mêmes la cauſe de nôtre condamnation. Tout cela n'empéche cependant pas, que ce que Saint *Jaques* ſoutient, quand il dit, que l'homme eſt *juſtifié par les œuvres*, ne ſoit inconteſtablement vrai, parce qu'il entend toujours par ces œuvres, non les œuvres de la Loi, c. d. l'obſervation des ordonnances *Lévitiques*, ni des actions qu'on ſupoſeroit étre *méritoires*, & n'avoir aucun beſoin de miſéricorde, & qui n'exigeroient de la part de l'homme, ni répentance, ni humiliation, ni recours à la grace, mais qu'il entend toujours par les œuvres, une obéïſſance qui procéde d'une bonne volonté, qui ſoit accompagnée de ſincères efforts, & dont la foi en Jesus-Christ ſoit le principe.

Dans quelque ſens donc que l'on prenne toutes ces expreſſions, on ne peut pas dire que Saint *Paul* & Saint *Jaques* ſe ſoient contredits; ſi le prémier entend par la *foi*, qu'il dit étre la ſeule condition de nôtre *juſtification*, une *foi* vive & active qui ſe produiſe au dehors par une obéïſſance prompte, il entend par là la même choſe que le dernier entend par la foi & les œuvres tout enſemble, & ſa Doctrine ſur ce ſujet, eſt par conſéquent la même, ſavoir, qu'une vie vertueuſe eſt, auſſi bien qu'une vraie foi, la condition du ſalut de l'homme. Ou ſi l'on prend la choſe d'une autre maniére, & que par les *œuvres* & la *juſtification* dont il s'agit dans Saint *Paul*, il faille entendre autre choſe, que ce que Saint *Jaques* a en vue, en ſe ſervant des mêmes termes, alors, il eſt vrai, leurs concluſions ſeront différentes, ils n'affirmeront pas tous deux la même choſe, mais dans ce qu'ils affirmeront l'un & l'autre, il n'y aura ni incompatibilité ni contradiction, ni déguiſement. Saint *Jaques*, ſoutiendra, que les œuvres de pieté, de juſtice, de charité &c. ſont abſolument requiſes pour nôtre *juſtification*; pendant que Saint *Paul* déclarera que le mérite de ces œuvres, qui ne conſiſtent qu'en obſervances cérémonielles n'eſt point néceſſaire au ſalut; Et en cela, l'un & l'autre ont ſans contredit raiſon, quoique leurs raiſonnemens ne

ne soient pas les mêmes, & qu'ils concluent différemment, parce qu'ils parloient de matiéres différentes, & à différentes personnes. Saint *Paul* écrivant à des Chrêtiens, (*k*) parmi lesquels il y avoit un grand nombre de *Juifs*, qui malgré leur conversion au Christianisme, avoient encore beaucoup de vénération pour les ordonnances de *Moïse*, & qui regardoient l'observation de quelques unes d'elles, surtout de la circoncision, comme nécessaires au salut, même sous l'Economie Evangelique; c'est pour leur fournir un excellent Antidote, contre le venin de ces opinions erronées, qu'il s'attache à combatre la justification par les œuvres de la Loi, pour l'attribuer principalement à la foi en JESUS-CHRIST, en sa mort, & en sa Doctrine, sans qu'il fut nécessaire d'y ajouter de pareilles œuvres. Saint *Jaques*, au contraire, écrivant à des Chrêtiens, parmi lesquels il se trouvoit grand nombre de libertins, qui nioient la nécessité d'une vie sainte, & qui soutenoient que la profession extérieure du Christianisme, jointe à une foi de simple spéculation, suffisoit pour le salut, se propose, de leur donner d'utiles avis, contre des sentimens aussi dangereux, & leur déclare, qu'une foi destituée des bonnes œuvres, n'est d'aucune efficace pour conduire les hommes au bonheur éternel, & qu'au contraire l'obéïssance Chrêtienne est absolument nécessaire pour parvenir au salut; en un mot, (*l*) l'un se propose expressément de parler des *œuvres de la Réligion Judaïque*, & l'autre de celles de la *Réligion Chretienne*.

IL ne sauroit donc y avoir entr'eux aucune contradiction, puis qu'il est clair, que la foi de la Réligion Chrêtienne peut suffire pour justifier l'homme sans les œuvres de la Réligion *Judaïque*, ce qui est le sentiment de Saint *Paul*, quoique elle ne puisse pas le faire absoudre devant le Tribunal de Dieu sans les œuvres que le Christianisme exige de lui, ce qui est le sentiment que soutient l'Apôtre Saint *Jaques*. C'est pourquoi, là où ce dernier louë les œuvres, il faut entendre les œuvres *morales* & *Evangeliques*, & où celui là les décrie, il faut croire qu'il parle des œuvres *Judaïques*, & *cérémonielles*; car dans d'autres endroits où il combat ces Chrêtiens méchans & impies, qui *retiennent la foi en injustice*, il leur assure positivement dans ces mêmes écrits, où il semble le plus rabaisser l'efficace des bonnes œuvres que (*m*) en JESUS-CHRIST *rien ne leur servira qu'une foi opérante par la charité*; (*n*) *Quand j'aurois dit-il* ail-

Sommaire de toute cette Matiére.

(*k*) *Allen* sur les deux Alliances (*l*) *Clarke*, Essais. (*m*) Gal. v. 6. (*n*) I. Cor. XIII. 2.

ailleurs, *toute la foi, en sorte, que je pusse transporter les montagnes; si je n'avois pas la charité je ne serois rien.* C'est aussi pour la même raison qu'il donne à son Disciple *Tite* ce pieux avertissement, (*o*) *Cette parole est certaine, & je veux que tu affirmes ces choses, savoir que ceux qui ont cru en Dieu, aient soin de s'appliquer aux bonnes œuvres.*

La *foi* condition du salut & pourquoi.

SI l'on nous vient donc demander, pourquoi la foi nous est si souvent proposée comme la condition, non seulement de nôtre *justification*, (*p*) mais aussi de nôtre bonheur éternel, nous répondrons, que comme la foi nous met dabord dans le chemin du salut, en nous introduisant dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, & en nous rendant participans des priviléges qui appartiennent à ceux qui la composent, de même elle est la source, & le fondement de toute l'obéïssance que nous rendons à Dieu, depuis que nous lui avons été consacrés par le Batême, & quand cette foi est vive & ferme, elle ne manque jamais de produire son effet.

(*q*) QUE la foi en Dieu soit le fondement de tout ce que nous faisons pour lui plaire, cela est incontestable, car comme le dit l'Apôtre, (*r*) *Il faut que celui qui vient à Dieu croye que Dieu est le Remunerateur de ceux qui cherchent* diligemment à *lui* plaire. Ce principe lui sert à faire voir, que les Patriarches & les saints hommes qui ont vécû avant la Révélation Evangelique, (*s*) *ont obtenu témoignage qu'ils étoient justes*, & que dans les circonstances les plus difficiles (*t*) *ils ont mieux aimé être affligés avec le Peuple de Dieu, que de joüir pour un peu de tems des délices du péché :* Il en est de même de la foi en JESUS-CHRIST, elle est le fondement de toute nôtre obéïssance; c'est ce qui paroit clairement par tous ces passages de l'Ecriture, où cette même obeïssance est apellée (*u*) *l'œuvre de la foi*, & où il est dit qu'elle nous met en état (*x*) *de vaincre le monde*, de mortifier nos affections déréglées, & (*y*) *d'éteindre tous les dards enflammés du malin.*

Comme source de nôtre obéïssance.

EN effet, si nous faisons attention aux grands objets de la foi, aux bénédictions promises aux gens de bien, & aux maux, dont les méchans sont menacés dans une autre vie : si nous considerons, que les biens reservés à la vertu, surpassent infiniment tous ceux dont nous jouïs-

(*o*) Tit. III. 8. (*p*) Voiés Ephes. II. 8. 9. Rom: III. 28. &c. (*q*) *Whitby*, Préface à l'Epit. aux Galat. (*r*) Hebr. XI. 6. (*s*) vers. 4. (*t*) v. 25. (*u*) II. Thess. I. 11. (*x*) I. Epit. de St. Jean. Chap. V. 5. (*y*) Ephes. VI. 16.

jouïssons ici bas ; que les peines destinées aux impénitens sont beaucoup plus durables & plus insurportables, que tout ce qu'on pourroit souffrir dans ce monde ; & si en même tems nous croyons que Jesus-Christ, nôtre Sauveur, qui a promis de tels biens, & dénoncé de tels maux étoit réellement une *personne Divine*, qui par conséquent ne pouvoit rien nous révéler que de vrai, ni nous faire des promesses ni des menaces, qu'il ne pût, & qu'il ne voulut exécuter, il nous sera impossible, tant que la foi en ces objets, ou une pleine persuasion de ces grandes vérités sera présente à nos esprits de préferer un bien de peu de valeur, à un avantage plus considérable, ou de nous exposer, pour éviter un petit mal, à la plus grande de toutes les miséres. (z) Supposé que les hommes eussent une vûë distincte des biens de la vie à venir, & qu'ils en sentissent bien tout le prix, il leur seroit impossible, d'estimer quoi que ce soit en comparaison des joyes de l'éternité : Si seulement le voile obscur, qui leur cache la vuë d'un autre monde, venoit à tomber, & leur laissoit voir dans toute son étenduë la Scéne épouvantable de l'Enfer ; s'ils avoient sous leurs yeux les douleurs & les angoisses des damnés, les tourmens éternels & insuportables, que la colére du Tout-puissant inflige à ces infortunées Victimes de sa justice, il leur seroit impossible de ne pas fuïr le peché, & de n'en pas redouter même les moindres aproches, plus qu'ils ne craignent les tortures & les supplices les plus cruels ; Il n'y a point de tentation, quelque séduisante qu'elle fut d'ailleurs qui put nous ébranler & nous vaincre, si nous étions témoins d'un spectacle si effraiant. Or *la foi est une démonstration des choses qu'on ne voit pas* ; quand elle est forte & vive, elle nous fait voir les objets les plus éloignés, & elle rend présente à nôtre imagination les choses futures ; nous pouvons donc poser, comme une vérité certaine que, quand nous négligeons de faire ce que nôtre Seigneur a déclaré étre absolument nécessaire pour obtenir le salut, de mettre en sureté nôtre interet éternel, & que nous nous hazardons à commettre ce qu'il menace d'une misére sans fin, nous ne croions pas actuellement, ni à ces promesses, ni à ces menaces ; nous n'en avons pas une pleine & vive persuasion ; nous sommes emportés par la fougue de nos passions, & par une tentation présente qui, en aveuglant les yeux de la foi, éloigne de nôtre vuë des objets d'ailleurs si intéressans.

Il ne suffit donc pas d'étre intérieurement convaincu de la vérité des — Moiens pour la perfectionner.

(z) *Stanhope*. Epit. & Evang. Vol. IV.

des grands Dogmes de la Réligion; (*a*) nous devons encore, à force de méditation, tâcher de les imprimer dans nos cœurs d'une maniére ineffaçable, afin qu'ils puissent, plus fortement que les objets mondains, émouvoir nos passions & remuer nos affections. Il ne suffit pas de croire légérement l'existence d'un Dieu, mais il faut souvent, se le rendre présent à l'esprit sous les plus vives couleurs de la gloire & de la Majesté qui l'environnent. Le considérer comme cet Etre suprême, (*b*) *qui a mesuré les Eaux dans le Creux de sa main, & qui a compassé les Cieux avec une paume, qui a rassemblé la poussiére de la terre dans un boisseau, & qui a pesé les Montagnes au crochet, & les coteaux à la balance*; Le considérer comme cet Etre Tout-puissant, (*c*) *à la menace duquel les Colomnes des Cieux s'ébranlent & s'étonnent*, devant lequel (*d*) *toutes les Nations sont comme un rien, & sont reputées moin res que le néant & la vanité.* Il ne suffit pas de croire en général la *Providence de Dieu*, mais il faut encore toujours le regarder comme actuellement présent, faisant attention à toutes nos paroles, & à toutes nos actions, & (*e*) *appercevant* même *de loin notre pensée.* Ce n'est pas assés de croire un *jugement à venir*; il faut encore tâcher, de nous former une idée de la solemnité redoutable de ce grand jour, & nous figurer, que nous voions de nos propres yeux nôtre Sauveur assis sur son Tribunal, & prêt à juger l'Univers, dans un apareil à peu près semblable à celui dont un Prophéte fait cette pompeuse description (*f*) *son Trône étoit des flames de feu, & ses roues un feu ardent; un fleuve de feu sortoit & se repandoit de devant lui, mille milliers le servoient, & dix mille millions assistoient en sa présence: Le Jugement se tint, & les Livres furent ouverts.* Enfin ce n'est pas assés de croire légérement & en gros, qu'il y aura dans une autre vie un état de félicité pour la vertu, & un état de misère pour le vice; il faut encore méditer profondement & souvent sur le bonheur de ceux qui seront admis (*g*) *dans la Jérusalem Céleste, dans l'assemblée générale des prémiers nés, dans la compagnie innombrable des Anges, auprès de Dieu qui est le Juge de tous, & de Jesus, qui est le Médiateur de la nouvelle Alliance:* Il faut penser sérieusement, & avec attention à la misére de ceux qui seront précipités (*k*) *dans l'étang ardent de feu & de soufre, où leur ver ne mourra point, &*

(*a*) Clarke, Essais. (*b*) Es: XL. 12. (*c*) Job. XXVI. 11. (*d*) Es. XL. 17. (*e*) Ps: CXXXIX. 2. (*f*) Dan: VII. 9. &c. (*g*) Heb. XII. 22. &c. (*k*) Marc. IX. 44.

& leur feu ne s'éteindra point; & où (l) ils seront tourmentés jour & nuit aux Siécles des siécles. Si ces considérations étoient tellement imprimées dans nos ames, qu'elles fussent continuellement présentes à nôtre souvenir, & qu'elles influassent sur nos affections, elles seroient infailliblement pour nous un excellent preservatif contre toute sorte de tentations, & par le secours de la grace de Dieu elles deviendroient un moyen efficace pour nous rendre (*m*) *constans & inébranlables, & toujours abondans dans l'œuvre du Seigneur.*

La Repentance autre condition du falut.

II. Une autre condition de *l'Alliance de grace* est, de nôtre part une *repentance*, fondée de sa part de Dieu, sur la promesse du *pardon*; car tel étoit le Traité entre le Pere & le fils, (*n*) Qu'au cas que Dieu sengageât à pardonner à nos prémiers parens & à ne pas imputer leur coulpe à toute leur postérité, & que, quoi qu'ils eussent dégéneré, il voulût bien regarder leurs transgressions d'un œil de miséricorde, & se montrer toujours prêt à les exempter de la peine duë à leurs péchés, *Il* se chargeroit de faire ce qu'il n'étoit plus en leur pouvoir d'accomplir, savoir, d'observer toute la Loi, de porter toute la peine due à leurs fautes, & d'établir pour tous les âges un dédommagement fixe, pour les péchés qui se commetroient dans la suite, pourvû que les Transgresseurs (*de leur coté*) toutes les fois que, séduits & vaincus par les tentations, ils s'écarteroient de l'obéïssance aux Commandemens de Dieu, rentrassent en eux mêmes, & retournassent à leur devoir, en reparant, du mieux qu'il leur feroit possible, la faute qu'ils auroient commise, & en donnant pour cet effet, toutes les marques les moins équivoques de la tristesse la plus vive, & de la repentance la plus sincère; car voici la teneur de l'Alliance de grace de la part de Dieu; c'est qu'il (*o*) *a envoié Jesus Christ, pour être la propitiation par la foi en son sang, afin de montrer sa justice par le pardon des péchés précédens, pour montrer* dis-je, *sa justice, & pour justifier, quiconque croit en Jesus*; & voici la condition qui y est annexée. & qui nous regarde; c'est que nous nous (*p*) *repentions, & que chacun de nous soit batisé au Nom du Seigneur Jesus-Christ, pour la remission des péchés*; Car Dieu ayant promis, (*q*) *Que la repentance & la remission des péchés seroit prêchée en son nom, parmi toutes les Nations; c'est à nous & à nos Enfans*, comme le dit l'Apôtre, *qu'est faite la promesse, &*

F 2 à

(*l*) Apoc. XX. 10. (*m*) I. Corinth. XV. 58. (*n*) *Scot.* Mediat. (*o*) Rom. III. 24. (*p*) Acte. II. 38. 39. (*q*) Luc XXIV. 47.

à tous ceux qui sont loin, & même à tout autant que le Seigneur nôtre Dieu en apellera.

Idée primitive de la Répentance.

(*b*) Pour se former une juste idée de la Repentance, il faut remarquer, que les Apótres de nôtre Bienheureux Sauveur ayant à précher à des *Juifs* ou à des *Payens* incrédules, les exhortoient constamment à *se repentir*, & leur faisoient regarder cet Acte, comme le prémier pas qu'ils devoient faire, pour étre introduits dans l'Eglise de Jesus-Christ, parce, qu'il ne leur eut pas été possible de croire en J. Christ, ni d'entrer dans une Réligion si contraire à leurs prémiéres idées, s'ils n'eussent pas prémiérement senti d'une maniére convenable la misére de leur situation précédente. Deplus, il faut remarquer, que dès que les hommes se furent soumis à cette prémiére condition, & qu'aprés avoir senti l'impieté du culte qu'ils avoient suivi jusqu'à lors, ils eurent été admis dans l'Eglise par le *Batême*, les exhortations des Apôtres prirent un autre tour; ils insistérent principalement sur la *nouveauté de vie*, & sur le dégré de perfection, où l'Evangile veut que les *Chrêtiens* portent la vertu; à cause du danger où ils étoient, de tomber dans l'Apostasie, ils leur font sentir la nécessité de *travailler à leur Salut avec crainte & tremblement*, d'où nous pouvons conclure, que comme ces fréquentes exhortations à la repentance, regardoient principalement, ceux qui n'étoient ni *convertis* ni *fidéles*, aussi s'attachoit-on à recommander à ceux qui étoient l'un & l'autre, la pratique de toute sorte de vertus, & de faire tous les jours des progrès dans tout ce qui est bon & digne de louange; Ainsi nous qui sommes des Chrêtiens *adultes*, & qui avons les *sens exercés, à discerner le bien & le mal*, nous avons proprement moins besoin de *lait*, que de *viande solide*, ou pour expliquer cette Metaphore dans les propres termes de l'Apôtre, *les prémiers Elémens de la Doctrine de Christ*, comme la *Repentance des Oeuvres mortes & la foi en Dieu*, ne sont pas des conditions qui nous regardent de si près, que celle de *croitre dans la grace & de tendre vers la perfection.*

Repentance après le Batême.

Il faut cependant avouër avec douleur, que la foiblesse de nôtre Nature a tant de force pour nous trahir, & le Tentateur, tant de subtilité pour nous séduire; que nos passions ont tant d'efficace pour nous aveugler, & que les atraits des objets qui nous environnent sont si puissans pour nous enlacer, que *nous bronchons tous en plusieurs*

(*b*) *Hoadley*, Condit. de l'Accept.

sieurs maniéres, & qu'à parler à la rigueur, *il n'y a personne qui fasse le bien, non pas même un seul*; Ce feroit donc en vain, que l'Evangile se glorifieroit de mettre les hommes en possession du falut, si dès le moment qu'on se feroit écarté volontairement de la vertu on étoit tellement exclu de toute espérance de pardon qu'aucun amandement, quel qu'il fut, ne pourroit dans la suite rendre au Pecheur le droit de prétendre à la grace.

Niée par les Novatiens.

IL EST vrai, que dans la primitive Eglise, il s'éléva une Secte (*c*) qui, sur une fausse Interprétation de l'Epitre de St. *Paul* aux *Hébreux*, soutenoit, qu'il n'y avoit plus de lieu à la repentance, pour ceux, qui, après le Batême, péchoient *volontairement & de propos déliberé.* Ces gens là convenoient que dans le Batême, tout péché étoit pardonné, lavé & nétoié par le sang de Christ, mais ils ajoutoient, que si après cette remission générale, on venoit à tomber dans quelque faute par présomption ou par fierté, il ne restoit plus de sacrifice pour le péché, ou ce qui est la même chose, que comme la mort de Christ ne peut plus étre repetée il ne sauroit non plus y avoir de remission pour les péchés que l'on commet dans la suite, & qu'ainsi quelle que fût la sincérité de la répentance des Pécheurs, il ne leur *restoit que l'attente terrible du jugement, & une ardeur de feu qui doit dévorer les Rebelles.*

A tort, comme cela paroit par l'Ecriture.

CETTE Opinion cependant, ne s'accorde en aucune maniére avec la description, que Dieu nous fait de sa Nature, dans les Livres sacrés, dans lesquels il se nomme (*d*) *l'Eternel, l'Eternel, le Dieu fort, pitoyable, Miséricordieux, tardif à la colère, abondant en gratuité & en vérité, gardant la gratuité, jusqu'en mille générations, & pardonnant l'iniquité, & le Crime*; ni avec la déclaration solemnelle qu'il nous

(*c*) Les *Novatiens* furent ainsi nommés de *Novatus* Prêtre de *Carthage*; Ils refusoient l'absolution, non seulement aux Apostats, & à ceux qui dans ces tems de persécution, renonçoient au Christianisme, mais aussi à ceux qui après leur Batême s'étoient rendus coupables de quelques crimes éclattans; Ils s'étoient séparés de la Communion de l'Eglise, parce qu'ils la regardoient comme souillée par la réadmission des pécheurs & des Apostats, quoi qu'elle ne les eut reçus en grace qu'après les avoir long-tems éloignés de ses Mystères, & leur avoir fait subir un cours sevére de pénitence, comme cela paroit par les Canons des Anciens Conciles, comme de ceux d'*Eliberis*, d'*Arles* & d'*Ancyre*, aussi bien que par les écrits de *Tertulien* & d'autres. Voiés *Burnet*, sur les 39. Articles, & *Payne* de la repentance.

(*d*) Exod. XXXIV. 6.

nous a faite de sa volonté. (*e*) *Je suis vivant*, *dit le Seigneur*, *que je ne prens point plaisir à la mort du méchant*, *mais plûtôt que le méchant se détourne de sa méchanceté & qu'il vive*; non plus qu'avec cette preuve éclatante qu'il a donné aux hommes de sa Miséricorde, lorsque, tirant son fils unique de son sein, il l'a envoié dans le Monde; (*f*) pour *annoncer de bonnes nouvelles aux débonnaires*, *pour guérir ceux qui ont le cœur froissé*, *pour proclamer la liberté aux Captifs*, *& aux Prisonniers l'ouverture de leur Prison*; car c'est ainsi que, sous des figures belles & variées, un Prophète nous décrit les avantages de *l'Oeconomie Evangélique*: Quand donc nôtre Sauveur adresse cette invitation générale aux pécheurs; (*g*) *Venés tous à moi vous qui êtes travaillés & chargés*, *& je vous soulagerai.* Quand il donne à ses Apôtres la commission, (*h*) *de prêcher la Répentance & la Remission des péchés parmi toutes les Nations*; Parce qu'il (*i*) *ne veut pas qu'aucun périsse*, *mais que tous viennent à la répentance*, Quand, en vertu de cette Commission, St. *Pierre* (*k*) exhorte *Simon* le Magicien, dont le péché horrible consistoit à croire, *que le don de Dieu pouvoit s'acheter par argent*, *à se répentir de sa méchanceté*, & lui donne lieu d'en esperer le pardon: Quand St. *Paul* avertit son Disciple *Timothée*, (*n*) *d'instruire avec douceur les contredisans*, *parce que Dieu peut leur donner la repentance pour reconnoitre la vérité*, *& pour se délivrer des embuches du Diable*; Enfin, quand il conseille aux *Galates*, que (*o*) *si quelcun étoit surpris dans une faute*, *eux qui étoient spirituels devoient redresser un tel homme avec un esprit de douceur*, *de peur qu'ils ne fussent eux mêmes tentés*: Quand dis-je on trouve par tout dans l'Evangile de semblables passages, il est clair, que Nôtre Bienheureux Sauveur, ni ses Apôtres n'ont jamais regardé comme *irrémissibles* les pechés commis après le *Batême*; Il est vrai, que quand on s'obstine dans le vice, (†) on ne doit pas se bercer de la vaine espérance d'en obtenir le pardon; St. *Paul* est exprès là dessus, (*e*) *Ne vous abusés point*, dit-il, *ni les fornicateurs*, *ni les Idolatres*, *ni les Adultères*, *ni les efféminés*, *ni ceux qui commettent des péchés contre nature*, *ni les ravisseurs du bien d'autrui*, *ni les yvrognes*, *ni les médisans*, *n'hériteront point le Roiaume des Cieux*; Cependant, afin qu'aucun de ceux qui pouvoient s'être rendus coupables, des Crimes les plus atro-

(*e*) Ezech. XXXIII. 11. (*f*) Esaïe LXI. 1. (*g*) Math. XI. 28. (*h*) Luc XIV. 45. (*i*) 2. Pier. III. 9. (*k*) Actes VIII. 22. (*n*) 2. Timoth. II. 25. (*o*) Gal. VI. 1. (†) *Smalridge* Sermons (*e*) Cor. VI. 9. 10. & 11.

atroces, ne désespérassent d'en obtenir le pardon, pourvû, qu'ils y renonçassent, & qu'ils recourussent à la Miséricorde de Dieu, par le mérite de J. CHRIST, il ajoute immédiatement après; *C'est ce que quelques uns de vous ont été, mais vous avés été lavés, vous avés été sanctifiés, vous avés été justifiés au nom du Seigneur Jesus, & par l'Esprit de nôtre Dieu.*

(*p*) LES prémiers Chrétiens croioient, il est vrai, qu'il n'y avoit point de promesses trop grandes, ni de menaces trop sévères, quand il s'agissoit d'engager, ceux qui par le Batême étoient échapés des souillures du vice, à conserver leur *innocence*; mais ils ne se croioient pas pour cela en droit, de jetter dans le désespoir, ceux qui l'avoient malheureusement violée. (*q*) Ils leur imposoient bien une pénitence rigoureuse, & ils les excluoient pour quelque tems de la Communion des Saints, mais aussi, quand (*r*) *le chatiment qui leur avoit été infligé par les suffrages de l'Eglise*, avoit été suffisant pour les ramener à la répentance; ils mettoient alors en pratique le conseil de l'Apôtre, qui étoit de les *recevoir en grace, & de les consoler, de peur qu'il ne fussent engloutis par un excès de douleur*; Ils enseignoient, que *la Sainte Parole de Dieu & son Eglise admettoient toujours une véritable repentance*; Que *Dieu ouvre la porte du pardon à quiconque se repent de bon cœur & sincérement, & que le Saint Esprit rentre dans un cœur purifié*; Que par un effet de sa compassion, *le Seigneur se montrera patient & miséricordieux & ratifiera l'invitation qu'il nous a faite par son fils*: Que, par conséquent, comme il ne servira *de rien à quelcun, d'avoir été juste, s'il devient à la fin méchant*; *celui aussi qui après avoir vécu dans le Crime, vient à rentrer dans son devoir par la répentance pourra effacer par ce moyen ses transgressions précédentes, & atteindre à la Couronne de la vertu & de l'immortalité.*

Et par la pratique des prémiers Chrétiens.

LORS donc que l'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux* nous dit, (*s*) que, *si ceux qui ont été une fois illuminés & rendus participans du Saint Esprit viennent à tomber*, (*t*) & à *pécher volontairement, après avoir reçu la connoissance de la vérité*; *il est impossible qu'ils se renouvellent une seconde fois par la repentance*; Il faut se souvenir 1° (*u*) qu'il est fort ordinaire à l'Ecriture sainte de traiter d'impossible

Explication de quelques Passages de l'Epitre aux *Hebreux.*

(*p*) *Clarke*, Essais. (*q*) *Cave* Christianisme primitif. (*r*) 2. Cor. II. 7. (*s*) *Hebr* VI. 4. &c. (*t*) Ch. X. 26. (*u*) *Payne*, de la Repentance, & Sermons de *Stanpohe*.

sible ce qui est extrémement difficile; ou ce qui est au dessus des forces humaines; c'est ainsi, que lors qu'il est question (v) *de l'entrée des Riches dans le Roiaume de Dieu*, Nôtre Seigneur explique lui même sa pensée, en disant que quoi que la chose soit *impossible*, par raport aux tentations aux quelles les riches sont exposés, & à l'incapacité *naturelle* où ils sont de leur resister; (x) *cependant ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu*; c. d. que Dieu, par l'efficace puissante & victorieuse de sa grace, peut détacher leurs cœurs du monde, & les mettre en état de vaincre leurs inclinations favorites; ainsi quoique ceux qui rejettent & eteignent le Saint Esprit par le péché, ne puissent pas se renouveller eux mémes, Dieu peut pourtant leur donner la volonté & le pouvoir de se répentir, & se renouveller; On ne doit donc pas prendre dans cet endroit le terme *d'impossible* dans un sens étroit & rigoureux, mais seulement dans un sens de *comparaison*; il sert à désigner les travaux & les peines, les efforts & les combats sans nombre; ce renoncement à soi méme, & ces mortifications fréquentes, qu'un pecheur d'habitude, & obstiné dans le vice, doit nécessairement éprouver avant que *d'étre né de nouveau* comme, le dit l'Ecriture, (o) qu'il se soit *dépouillé du vieil homme, lequel se corrompt par les convoitises qui séduisent, & qu'il ait revétu l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu, dans la justice, & dans une sainteté véritable*; Pour lever donc entiérement cette difficulté, faisons attention; 2° Que ces passages de l'Epitre aux *Hebreux*, ne doivent pas étre entendus de toute sorte de transgresseurs volontaires, mais de ceux là seulement, qui se revoltent & s'éloignent entiérement de la foi de l'Evangile; C'est pour cela qu'ils sont flettris du nom *d'Adversaires*, (p) qui *crucifient de nouveau le fils de Dieu, qui le foulent aux piés, qui tiennent pour profane le sang de l'Alliance, & qui outragent l'Eprit de grace*; Or il est certainement impossible, que des pécheurs de cet ordre soient renouvellés, tandis qu'ils persévérent dans leur Apostasie, parce qu'ils ont rejetté le seul & unique moyen qui put les amener à la repentance: Chacun sait, que la foi est une condition absolument indispensable, pour obtenir le pardon, & ils on rejetté cette foi, ils l'ont reniée, & par conséquent, ils ne sont plus dans l'Alliance de grace, & ils n'ont aucune part à ses privilèges; ils ont *renié le Seigneur qui les a rachetés*; ils ont renoncé à sa Religion, & ils ne sauroient par là même retirer aucun avantage du

(v) Matth. XIX. 26. (x) Luc, XVII. 27. (o) Ephes. IV. 24. (p) Hebr. X. 27. 29.

du sacrifice de ce *sang*, qu'ils regardent comme un sang *profane*, & nullement comme un *sacrifice*, ni des mérites d'un Sauveur qu'ils *foulent aux piés*, comme s'il étoit encore mort & couché dans le Tombeau, le traitant comme s'il n'eut été qu'un Imposteur. (*q*) Le cas est tout différent à l'égard de ceux, qui se trouvent engagés dans les souillures du vice, mais qui ne sont pourtant pas tombés dans une pareille revolte, ni rejetté la Profession du Christianisme. Ils peuvent encore apercevoir la folie de leur procedé, & reconnoitre le mérite de l'Expiation de leur Sauveur. Ils peuvent encore se rendre aux mouvemens de cet Esprit auquel ils ont si longtems resisté, quoi-qu'ils ne *l'aient* pas formellement & publiquement *outragé*: Il y a bien de la différence entre marcher d'une maniére *indigne* de la profession du Christianisme, & s'en déclarer *ouvertement* l'ennemi; entre une conduite qui *n'assortit pas à l'Evangile*, & des sentimens qui le *renversent absolument*; Ces passages de l'Ecriture, qui sont formels contre l'une de ces choses, & qui la déclarent irrémissible, ne doivent donc pas être appliqués à l autre, jusqu'à exclure de toute espérance & de toute consolation, ceux qui se trouvent dans un cas qui en est si fort différent. *Le blasphême contre le Saint Esprit*, exclut, il est vrai, de la repentance ceux qui le commettent, mais puisqu'il s'est trouvé des Savans, qui ont adouci l'expression de l'Evangile, jusqu'à faire rentrer ce péché, dans l'ordre de ceux dont on peut espérer le pardon, il ne sera peut être pas inutile d'en examiner un peu particuliérement la nature, & de voir pour quelle raison l'Ecriture Sainte le déclare si positivement irrémissible.

Peché contre le Saint Esprit, ce que c'est.

Le péché contre le *Saint Esprit*, dont Nôtre Sauveur dit, qu'il ne sera jamais pardonné, est évidemment celui, que commettoient les *Pharisiens*, en imputant à la puissance du Diable, les miracles que Jesus opéroit, par l'efficace du *Saint Esprit*; Il n'y a certainement rien de plus clair que cela dans l'Ecriture; cependant, il est arrivé, je ne sai comment, que des personnes, qui ne manquoient pas d'ailleurs de savoir, ont pour ainsi dire, tâché de s'y méprendre. (*c*) Les marques de ce péché sont, selon quelques uns, la rejection de la Divinité de Jesus-Christ; selon d'autres, renoncer à sa Réligion, par la crainte des souffrances; des troisiémes ont dit qu'on s'en rendoit coupable, en s'opposant volontairement à la vérité; Il y en a qui ont soutenu que ce péché consistoit dans une envie maligne des graces

(*q*) *Stanhope*. ubi sup. (*c* *Tillotson* Serm. Vol. I. & *Payne* sur la repentance

graces que Dieu accorde aux autres hommes, ou dans de lourdes rechutes dans le péché; ou enfin, dans une impénitence dont on ne se reléve jamais : Mais l'occasion même, qui engagea Nôtre Seigneur à parler, comme il fit touchant ce péché, doit nécessairement nous en donner des idées toutes différentes; Il venoit de (*d*) *guérir un Démoniaque aveugle & muet*; Le Peuple en est étonné, & l'on commence à se demander les uns aux autres, *ne seroit ce pas ici le fils de David*, c. d. *le Messie* promis; Les *Pharisiens*, s'apercevant de l'impression que ce miracle avoit fait sur ceux qui en avoient été les témoins, en parlent aussi-tôt d'une maniére méprisante & pleine de malignité; *celui ci*, disent ils, *ne jette debors les Diables que par Beelzebub le Prince des Diables*: Nôtre Sauveur s'attache à refuter cette calomnie, en faisant voir le peu de vraisemblance qu'il y avoit, que le Diable lui prétât sa puissance contre lui même; après quoi, il ajoute touchant ce péché, (*e*) *c'est pourquoi je vous dis*, *Que toute sorte de péché & de blasphême*, pourvu qu'ils soient d'une autre nature, que celui que les *Pharisiens* viennent de commettre, & que le Saint Esprit n'en soit pas particuliérement l'objet, *sera pardonné aux hommes*, *mais que le blasphême contre le Saint Esprit*, *ne leur sera point pardonné* : Ce sont donc les *Pharisiens* qui l'accusent de ce péché, & leur péché consistoit, à attribuer au pouvoir du *Demon*, ce qui étoit l'ouvrage du *doigt de Dieu*.

Son Atrocité. (*f*) NÔTRE Bienheureux Sauveur, pour prouver sa Mission Divine, opéroit des Miracles, tels, qu'on ne pouvoit s'empécher d'en conclure, qu'il étoit revétu de la puissance de Dieu, & soutenu de sa présence; Les Phariſiens étoient les témoins oculaires de ces miracles, qu'il rapelle souvent à leur souvenir; Ils ne pouvoient donc en nier la vérité; cependant leur haine pour sa personne, & leur aversion pour sa Doctrine, étoient telles, que, plutôt que de convenir de la Divinité de sa Mission, ils étoient resolus d'attribuer tout ce qu'il faisoit, à la puissance de l'Ange des Ténébres : Ils vouloient par là décrier la Religion Chrêtienne, & en faisant regarder son autheur, comme l'associé de Satan, la faire passer pour un ouvrage Diabolique & pour une invention Infernale, qui ne pourroit, que tendre à plonger le Genre humain dans la destruction & dans la misére. (*g*) Calomnier le *Fils de Dieu* & lui insulter, étoit, sans contredit, un grand crime; mais ce crime pouvoit d'autant plus aisément leur être pardonné, que l'état d'hu-

(*d*) Matth. XII. 22. (*e*) Vers. 31. (*f*) *Tillotson*, ubi sup. (*g*) *Payne*, ubi sup.

d'humiliation dans lequel se trouvoit alors le *Messie*, exténuoit en quelque sorte la faute qu'ils commettoient en le méprisant; mais parler de l'Esprit de Dieu, comme d'un Ange Apostat, & de tout ce qu'il faisoit, pour le salut du genre humain, comme d'un Ouvrage & artifice du Diable, c'étoit là un péché si atroce, & si horrible de sa nature, qu'il ne seroit pas surprenant, que Dieu l'eut excepté positivement de la promesse générale du pardon, & exclu de *l'Alliance de grace* ceux qui l'auroient commis.

(*b*) DIEU peut, sans contredit, s'il le veut, agir si puissamment, par la grace de son Esprit, sur le cœur de l'homme, qu'il convaincra les plus obstinés; Et supposé, que cette conviction soit suivie de la repentance, on ne sauroit nier, qu'il ne leur pardonne leurs péchés: Quand donc Nôtre Seigneur dit, que ceux qui *blasphément contre le Saint Esprit n'obtiendront jamais de pardon*; Il est raisonnable de penser qu'il veut dire, que quand les hommes en sont venus jusqu'à ce dégré de malice & d'obstination, Dieu retirera sa grace d'eux, comme il peut le faire avec justice, & les abandonnera au penchant de leurs cœurs corrompus, qui les éloignera toujours plus de la vérité, les engagera à s'y opposer plus ouvertement, & les précipitera enfin dans une perdition eternelle; de sorte qu'abandonnés de Dieu, & privés du secours nécessaire de sa grace, ils persévéreront dans une impénitence finale, & s'excluront de toute espérance de pardon tant *dans ce monde que dans celui qui est à venir*; Voici donc en abregé à quoi se reduit tout ceci; (*i*) c'est que *le péché contre le Saint Esprit est irremissible*, non, parce qu'il n'y a pas en JESUS-CHRIST assés de mérite pour l'expier, ou en Dieu le Père assés de Miséricorde pour en accorder le pardon, mais parce que ceux qui le commettent se montrent si rebelles, si obstinés & si incorrigibles, qu'ils resistent aux derniers & aux plus forts moiens que Dieu emploie pour leur conviction & pour leur amendement, & que par conséquent ils ne veulent ni ne peuvent se repentir. Comment *irremissible*.

MALGRE' donc tous les adoucissemens, que (*k*) quelques Savans ont pû s'imaginer sur cette matiére, les paroles de Nôtre Seigneur sont si expresses, il y revient avec tant de force, & le péché dont il est question est si énorme de sa nature, il repugne si fort au plan que Dieu a suivi pour le salut de l'homme, qu'on peut fort bien regar- Si l'on peut le commettre aujourd'hui.

(*b*) *Tillotson* ubi sup. (*i*) *Edwards* Theolog. Vol. I. (*k*) Voyés *Hammond*, sur Matth. XII. & *Payne* de la Repentance.

regarder ceux qui le commettent, comme exceptés de l'*Amnistie* générale; mais de savoir, si l'on peut encore aujourd'hui commettre ce péché, ou s'il étoit particulier aux tems du ministère de Jesus-Christ, c'est certainement là une question, qui mérite bien, que nous nous attachions un moment à l'examiner; puisque ce péché consistoit formellement, à resister à l'évidence des Miracles operés pour la confirmation des vérités du Christianisme, & à imputer malicieusement au pouvoir du Diable, ce qui étoit l'ouvrage du Saint Esprit; on n'est pas ce semble suffisamment autorisé à le renfermer dans des bornes si étroites que les jours de Nôtre Sauveur. Ceux qui dans la suite des tems, & tant que les Miracles durérent dans l'Eglise, (ce qui eut lieu) quelques siécles même après la mort, tant de Jesus-Christ que de ses Apôtres, resistérent à l'évidence des merveilles dont ils étoient les témoins, pouvoient à juste titre étre accusés, d'avoir commis le péché contre le Saint Esprit; (*l*) La puissance du Saint Esprit se manifestoit clairement dans tous les miracles qui s'opéroient pour la confirmation du Christianisme; atribuer donc cette puissance à l'Esprit malin, comme *Julien* & *Celse*, qui soutenoient l'un & l'autre, que les merveilles que les Apôtres avoient opérées, devoient étre envisagées comme un effet de leur grande habileté dans la *Magie Diabolique*; ou s'opposer par ses Discours, ou s'en moquer de quelque maniére que ce fut, & en quelque tems qu'on le fit, c'étoit *pécher contre le Saint Esprit*; mais il ne s'ensuit pas de là, que quiconque *s'oppose* au Christianisme, ou dispute contre cette démonstration d'autorité divine qui l'accompagne, soit aussi coupable du même crime; Il y a bien de la différence, en fait de conviction, entre *lire* une relation des miracles, operés pour attester une chose, & *voir* operer ces miracles sous ses yeux; prenons bien garde qu'en étendant trop loin ce péché, nous ne mettions une *pierre d'achoppement* devant nos *frères* qui sont *foibles*.

Quels sont les péchés qui en approchent.

Il Faut pourtant dire, pour effrayer ceux qui se hazardent de s'avancer jusques sur les limites d'un péché si enorme & si dangereux, que quoi qu'il y ait certaines circonstances qui le rendent particulier au prémier Siécle de l'Eglise Chrêtienne, (*m*) il y a cependant parmi nous certaines impietés qui n'en aprochent que trop. Chaque acte volontaire de péché, surtout dans un Chrétien, est en quelque sorte un *péché contre le Saint Esprit*; c'est *contrister l'Esprit*, *l'éteindre*,

(*l*) *Edwards* ubi sup. (*m*) *Payne* ubi sup. *Tillotson* sermon. V. 1.

l'éteindre, *l'outrager*, & lui *resister*, comme parle l'Ecriture : Toute action donc commise, contre les lumières les plus claires de nôtre conscience, & les mouvemens intérieurs de l'Esprit de Dieu, qui nous sollicitent à faire le contraire : Toute obstination dans le vice, malgré les motifs & les invitations dont l'Evangile se sert, pour nous porter à la répentance : Toute raillerie profane, qui a la Réligion pour objet; & tout péché, porté à ce point d'excès, non seulement que l'on n'en rougisse plus, mais que l'on ose même s'en vanter : Tout mépris de l'Ecriture Sainte, & toute maniére de tourner en ridicule la Réligion : Toute incrédulité obstinée, & toute oposition malicieuse à la vérité, quand les preuves dont elle est appuiée sont claires & évidentes, pour toute personne, qui juge des choses sans partialité; ce sont là tout autant de crimes énormes, & qui ont beaucoup de raport avec ce peché criant qui ne sera jamais pardonné; Et quoi que, pour encourager les hommes à se repentir, l'Evangile ne les ait pas déclarés irrémissibles, cependant quand une fois, ils se sont emparés du cœur de l'homme, ils font peu à peu taire la conscience & ils l'endorment tellement que le mal devient enfin sans reméde; En un mot, s'en rendre coupable, c'est provoquer la vengeance du Tout-Puissant & s'exposer à sa redoutablecolère; peut-on y persister longtems, quand on ignore le moment auquel il peut retirer sa grace de nous, & permettre peut être plutôt que nous ne pensons, que nous tombions dans un fatal *endurcissement par la tromperie du péché.*

Nature de la Répentance. *Interne.*

APRE'S avoir parlé de *l'universalité* de la Répentance, & vû quelles sont les seules occasions où elle ne peut avoir lieu ; examinons en présentement la nature & les qualités; pour cet effet, remarquons, que suivant l'idée claire, que l'Esprit de Dieu nous en donne constamment dans l'Ecriture, la Répentance est un *changement du cœur & de l'intention qui nous porte à la vertu, changement tel, qu'il produit les mêmes effets dans la vie & dans la pratique*, & qu'après avoir commencé par reformer nos pensées & nos résolutions, il est porté à sa perfection, quand il introduit la même reforme dans nos paroles & dans nos Actions; Aussi ceux qui ont traité cette matiére, ont-ils toujours placé dans le cœur, dans la pensée, dans la honte & dans la douleur dont il est pénétré, quand il refléchit sur ses fautes passées, & dans le sentiment de sa misère, le prémier fondement de la répentance; de sorte que, (*n*) quand le cœur est in-

(*n*) *Payne* ibid.

intérieurement navré, & que les plaies que le péché a faites à fa confcience fe r'ouvrent, & faignent pour ainfi dire; quand il éclatte en expreffions triftes & douloureufes, qu'il méne deuil & qu'il fe lamente, pour les crimes affreux dont il fe fent coupable; quand il redoute la colère & l'indignation de ce Dieu qu'il a offenfé, & qu'il eft pénétré d'une légitime fraieur, à la vue de ces châtimens qu'il fait avoir mérité; quand il eft parfaitement convaincu de la folie & de l'atrocité de fes péchés, & qu'il eft fenfible autant qu'on peut l'étre aux triftes & dangereufes conféquences de ces mêmes *chofes dont il a honte préf. ntement*; quand il refléchit fur le peu de profit qui lui eft revenu de les avoir commifes, & fur le terrible compte, qui en refultera pour lui, fi *leur fin* devient *la Mort* eternelle; ce fentiment *intérieur*, cette douleur réligieufe, fi elle eft durable, & qu'elle ne reffemble pas à la *rofée du matin*, *que le foleil a bien tôt fait difparoitre*, le conduira naturellement non feulement à confeffer fes péchés, à s'humilier en la préfence de Dieu, & *à affliger fon ame par le Jeune*; tous lefquels actes peuvent étre quelquefois des fignes & des fuites de la répentance du cœur, mais encore, (& s'en font ici proprement les parties & les actes) à des intentions fincères & à des réfolutions fermes de devenir meilleur; à des defirs ardens de n'avoir jamais commis ces offenfes, & à des vœux, & à des deffeins fixes, de n'en plus commettre de femblables à l'avenir.

Externe. 2° OUTRE cette difpofition du cœur, il y a une partie extérieure dans la Répentance; elle confifte, à abandonner les péchés dont nous fommes coupables, & à pratiquer les vertus qui leur font oppofées, fans quoi, toute nôtre douleur & toute nôtre répentance intérieure nous eft inutile : En effet, fi nous faifons attention à la Nature de Dieu, (*o*) nous ne faurions nous perfuader, que nôtre douleur, ou nôtre trifteffe, qui n'eft dans le fonds que *pure mifère*, puiffe par elle même lui étre agréable; Il *defaprouve* plutôt qu'il *n'agrée* toute douleur, qui eft purement & uniquement telle, il n'y a qu'une *trifteffe réligieufe*, ou *felon Dieu*, qui opére l'Amendement & un changement en bien qui mérite fon approbation; fi nous faifons attention à nôtre Nature, nous nous apercevrons fans peine, que nos cœurs étoient, pour ainfi dire, montés pour influer fur nos actions & les diriger. Si donc, nous ne pouvons pas nous empécher de refléchir douloureufement fur quelque partie de nôtre conduite, qui nous paroit contraire aux Loix de Dieu; il eft certain

(*o*) *Hoadly.* Conditions fous les lefquelles on peut plaire à Dieu.

tain que cette faculté même de refléchir, ne nous a été donnée, que dans la vuë qu'elle eut de l'influence sur ce que nous ferions dans la suite, puisque le seul déplaisir que l'on a d'avoir fait une certaine démarche, est une preuve qu'on la regarde comme *indécente ou criminelle*; or la regarder de cette maniére, n'est ce pas juger qu'on ne doit plus la commettre. Enfin si nous considérons la nature de nôtre Sainte Réligion, il nous paroitra, que son but est, de produire en nous non une foible douleur du péché, ou de nous porter à reconnoitre nos fautes, ou de nous en faire craindre le châtiment legérement, mais (*p*) *de nous aprendre à renoncer à l'impieté, & aux convoitises mondaines, & à vivre dans ce présent Siécle, sobrement, justement, & réligieusement, afin* (*q*) *qu'affranchis du péché & devenus les serviteurs de Dieu, nous aions nôtre fruit dans la Sainteté & pour fin la vie eternelle.*

Ainsi, en examinant la chose de près, la Répentance, selon les idées que nous en donne le *Christianisme*, renfermera nécessairement, non seulement la douleur d'avoir mal fait & la résolution d'une obeïssance mieux soutenue pour l'avenir, mais aussi léxécution actuelle d'un pareil dessein, par un abandon réel du péché *qui nous environne*, & par des progrès continuels dans toutes les vertus d'une vie véritablement réligieuse. Il est vrai que les *Payens* pouvoient, en quelque sorte, avoir les mêmes idées que nous sur la Répentance; car la Réligion naturelle nous enseigne, que quand nous avons offensé Dieu, nous devons en avoir du regrét & nous corriger, mais cela n'empéche pas, que la Doctrine de la Répentance ne soit particuliére à l'Evangile, en ce que, le grand motif qui nous y porte, savoir, l'assurance, que nos péchés nous seront pardonnés, par le mérite & la médiation de Jesus-Christ, est purement *Evangelique*. Avant la publication de la nouvelle Alliance, (*r*) dans laquelle Dieu s'est obligé, à nous pardonner, moyennant une répentance sincère de nôtre part, les pécheurs, quoi-que véritablement répentans, ne pouvoient jamais s'assurer de leur reconciliation avec Dieu, au point d'avoir l'esprit en repos là dessus, & d'étre absolument exemts d'inquiétudes & de remords: Il se pouvoit, qu'un pécheur pénitent, qui faisoit attention à l'infinie bonté de Dieu, eut quelque lueur d'espérance, mais sa plus grande consolation se réduisoit, à celle du Roi de *Ninive*, qui effraié de la prédication de *Jonas*,

La Répentance Doctrine de l'Evangile.

(*p*) Tite II. 12. (*q*) Romains VI. 22. (*r*) Scot. Dif. vol. 11.

Jonas, s'écria, dans les sentimens d'une repentance sincère,

(*s*) QUI *sait, si Dieu viendra à se repentir, & s'il se détournera de l'ardeur de sa colère, en sorte que nous ne périssions point.* Hélas! quand l'esprit est tourmenté par le sentiment de la coulpe, & par l'apréhension de la colère de Dieu, qui sait, si une ressource aussi mince que celle là suffit, pour tirer le pécheur de son abattement, & pour le rassurer contre ses justes frayeurs? Au lieu qu'après les assurances, que JESUS-CHRIST nous donne, sur ce sujet, dans son Evangile, il n'est pas plus certain, que Dieu est véritable, qu'il ne l'est, que, par nôtre répentance, & par l'Amendement de nos voies, nous l'engagerons à *se répentir, & à se détourner de l'ardeur de sa colère, en sorte, que nous ne périrons point.* Tout ce donc que les *Payens* pouvoient espérer, ou de leur exactitude à suivre les principes de la Loi naturelle, ou de la sincérité de leur répentance, après l'avoir violée, soit de la Grace de Dieu, ou des avantages de la mort de JESUS-CHRIST, en suite d'un acte libre de la volonté de Dieu, étoit d'interresser sa Miséricorde en leur faveur; mais de décider, si cette miséricorde devoit s'étendre jusqu'à eux; c'est là une question qu'il nous est impossible de resoudre d'une maniére satisfaisante. Toujours est il vrai, (*t*) qu'il y a une grande différence entre un acte de foi, & une conclusion que l'on tire d'une conjecture purement probable; entre un droit acquis, en vertu d'un *Traité* ou d'une promesse, & un acte de la grace de Dieu, simplement arbitraire, & non stipulé par une *Alliance*.

Son grand privilège.

TOUTE la lumiére donc, que la Réligion naturelle peut fournir à un pécheur, sur l'acceptation de sa répentance auprès de Dieu, doit nécessairement le laisser dans des doutes affreux, & dans des perplexités accablantes; la Révélation a seule l'inestimable privilège de nous assurer de ces grandes vérités; que *Dieu ne pousse pas la sévérité, jusqu'à nous mettre en compte toutes nos transgressions* aussitôt que nous les avons commises; que, quand nous nous égarons, il est assés patient pour attendre nôtre retour à lui; qu'il n'y a point de péchés si criants, qu'ils ne puissent étre couverts par sa miséricorde, ou expiés par la grande propitiation du Sang de CHRIST; que toutes les fois, que, (*u*) *nous sommes tombés par nos iniquités, nous pouvons prendre avec nous, ce que nous avons à dire, & retourner à l'Eternel, en lui tenant ce langage; Ote toute iniquité, & nous reçois en grace & nous te rendrons les Bouveaux* de

(*s*) Jonas. III. 9. (*t*) *Fiddes* Théologie Vol. I. (*u*) Osee XIV. 1. 2.

de nos lèvres. Il y a plus, lors même que, dans le cours d'une longue vie, nous avons multiplié nos débauches & nos rebellions, & provoqué par là sa colère, nous pouvons encore dire dans une pleine assurance avec l'Enfant prodigue, (v) *Je me léverai, je m'en irai vers mon Père, & je lui dirai, Mon Père, j'ai péché contre le Ciel & devant toi, & je ne suis pas digne d'être apellé ton Enfant.* Souvenons nous seulement, pour ne pas abuser de la bonté paternelle de Dieu, que nôtre répentance, pour lui être agréable, & pour nous attirer sa faveur, doit nécessairement avoir certaine condition; *La prémiére* selon nous est, qu'elle commence *de bonne heure*, c. d. que nous abandonnions nos péchés *assés-tôt*, pour acquerir les vertus oposées, & pour vivre dans l'habitude d'observer les devoirs qu'elles nous imposent.

La condition la plus claire & la plus expresse de l'Alliance, que Dieu a traitée avec les hommes par Jesus-Christ, c'est, une (x) *vie sainte*, c. d. une obéïssance durable & constante, à tous les Commandemens de Dieu, depuis le tems de nôtre Batême, ou depuis que nous sommes parvenus à la connoissance de la vérité, jusques à la fin de nôtre vie, autant du moins, qu'une telle obéïssance est compatible avec la foiblesse & l'imperfection de l'humanité; Le moins que nous puissions faire après cela, pour pouvoir prétendre à la recompense promise, est de nous repentir de maniére, que cela produise en nous une obéïssance actuelle, qui ait du moins quelque proportion avec la vie de l'homme, & quoi-que, il soit possible, que Dieu ait par devers lui des Thrésors de miséricorde, qu'il peut dans l'occasion déploier en faveur de quelques particuliers, qui sont sur le point de périr, il est cependant certain dans le fonds, que l'Alliance Evangelique, ne donne aucune assurance de consolation, qu'à une Sainteté constante & persévérante, ou à une répentance, dont la sincérité se démontre par une obéïssance actuelle.

Conditions de la Répentance. 1° Qu'elle commence de bonne heure.

(y) Il est vrai, que par le *Batême*, ou lorsque nous venons pour la prémiére fois à la connoissance de la vérité, tous nos péchés précédens sont si parfaitement effacés & lavés par le sang de Christ, que quoi-que nous n'aions pas le tems, de prouver nôtre repentance en produisant des fruits de justice, nous sommes sans contredit, dans le cas de pouvoir prétendre au salut; mais quant à ceux qui par le Batême, se sont solemnellement engagés devant Dieu

(v) Luc XV, 18. & 19. (x) *Clarke*, Essais, (y) *Id.* ibid.

à mener une vie ſainte, qui ont confirmé cet engagement par d'autres promeſſes & réſolutions réïterées, & qui cependant, malgré les menaces expreſſes de nôtre Sauveur & de ſes Apôtres, ſavoir, que ceux qui font de telles choſes *n'hériteront point le Royaume de Dieu*, malgré les avertiſſemens & les exhortations des Miniſtres du Seigneur, malgré les reproches continuels de leur conſcience, ne laiſſeront pas de vivre volontairement dans le péché, & de ſuivre avec opiniatreté la même route; ils n'ont pas la moindre raiſon d'eſpérer, que Dieu veuille enfin agréer de leur part une répentance tardive, ſans activité & ſans efficace. Le *Brigand converti* fut reçu par Nôtre Sauveur, comme peut eſpérer de l'étre tout autre infidéle, qui, ſur la fin de ſa vie, reconnoitra la vérité de la Réligion Chrêtienne, & l'embraſſera ſincérement & de tout ſon cœur: Mais l'Egliſe de Dieu n'a pas la moindre promeſſe à faire, à un *Chrêtien*, qui, après avoir paſſé toute ſa vie dans le déſordre, viendra à ſe répentir à l'heure de la mort; on ne peut du tout point s'aſſurer, qu'une répentance auſſi deſtituée de bonnes œuvres que celle là, puiſſe étre de quelque efficace pour obtenir le ſalut. Les *ouvriers* qui furent loués ſur les *onze heures* pour aller à la Vigne reçurent, il eſt vrai, le même *ſalaire*, que ceux qui avoient enduré la *fatigue & la chaleur du jour*; Mais nôtre Sauveur n'a promis nulle part, que des Chrêtiens, introduits dans ſon Egliſe par le *Batême*, faiſant profeſſion d'étre ſes Diſciples, & loués dès le matin pour aller à ſa Vigne, ſeront après avoir conſumé *toute la journée* dans la fainéantiſe & dans le vice, acceptés *le ſoir*, parce qu'ils font voir le regrêt qu'ils ont de n'avoir point *travaillé.*

Nullité d'une Répentance tardive.

CEUX qui ſoutiennent qu'une Répentance tardive peut étre de quelque efficace, s'appuient ſur cette ſuppoſition, (z) Que celui en qui elle ſe trouve perſévéreroit conſtamment dans les ſaintes réſolutions qu'il a priſes, s'il en avoit le tems & les occaſions. Mais helas! combien n'avons nous pas d'exemples du contraire? Et qui oſera préſumer, que celui dont il eſt queſtion ne ſe trouve pas dans le même cas où ſe trouvent journellement tant de prétendus pénitens? Combien n'en a-t-on pas vu, qui, s'il avoit plût à Dieu de les retirer, dans le tems qu'ils ſembloient n'avoir que de bons ſentimens, auroient laiſſé après eux, de ſi grandes eſpérances de leur félicité dans une autre vie, que ç'eut été pécher contre la charité Chrêtienne, que d'en douter? Ce bons ſentimens ne partoient pourtant

(z) *Stanhope* Sermons.

tant pas du cœur, mais d'un certain effroi, qui, faisant violence à la nature, en suspendoit la disposition habituelle, puisque l'ardeur de la maladie & celle du zéle se sont ralenties & évanouies en même tems, & qu'aussi-tôt, que la verge du Seigneur à cessé de frapper, le souvenir des bons effets qu'elle avoit produits s'est effacé en même tems, que celui de la douleur qu'elle avoit causée. Il y a peu de personnes assés hardies & assés témeraires, pour ne pas fléchir & trembler aux approches de la mort, qui présente à leur esprit étonné les terreurs d'une Divinité offensée, & la vue prochaine d'un Enfer qui s'ouvre pour les engloutir. Quand on est précisément sur les bords de l'Eternité, une nouvelle scéne d'objets se dévoile à nos yeux; alors on voit & on entend clairement, on pense bon gré malgré qu'on en ait, aux issues redoutables d'une autre vie; les impressions que'lles font alors, sont toutes différentes de celles qu'elles faisoient, lors qu'on les croioit encore trop éloignées & dans le le tems, que la santé du Corps, & la vigueur du tempéramment, l'embarras des affaires, & la varieté des plaisirs nous aidoient à détourner des réflexions incommodes & importunes, & à les chasser; Quand les choses en sont là, où est l'homme assés delicat & assés habile, pour distinguer précisément la *haine du péché* de la *crainte du châtiment*, *l'Amour de Dieu*, du *soin* devorant de se conserver soi-même, la tristesse du pénitent de l'étonnement, & de l'abattement, où la crainte jette le Malade? Et par conséquent qui est ce qui peut décider surement & sans hésiter du sort d'une personne mourante? En un mot, une répentance tardive est si incertaine, les dangers auxquels elle expose sont en si grand nombre; il y a si peu d'exemples sur ce sujet dans l'Ecriture, & encore, ces exemples, quand on les examine de près, sont-ils si éloignés du cas où se trouvent aujourd'hui les pécheurs; les prétextes dont on se sert pour renvoier sa conversion sont si vains; l'illusion & les *sophismes*, dont les hommes se bercent dans une affaire de cette importance, ont si peu de solidité, & sont d'une conséquence si dangereuse, que, si nous voulons que Dieu agrée nôtre répentance, & si nous souhaitons sincérement, de mettre là dessus nôtre conscience en repos, nous ne saurions commencer de trop bonne heure à nous convertir, & à travailler de toutes nos forces à l'ouvrage de nôtre sanctification, pendant que nous jouïssons encore de la santé, afin qu'aux approches de la mort, l'espérance *bien fondée* d'une heureuse Eternité nous console &

nous fortifie, qu'elle adouciſſe, & ſoulage les douleurs que nous pourrons éprouver à nôtre paſſage de ce monde dans le lieu de la félicité.

Qu'elle ſoit *grande* & proportionnée aux fautes que l'on a commiſes.

2° UNE autre qualité d'une répentance ſincére, & telle, qu'elle puiſſe plaire à Dieu eſt, d'être *grande*, & d'avoir quelque proportion, par raport à la douleur, & à l'état d'humiliation qui en ſont les ſuites, avec la nature & l'énormité des fautes que l'on a commiſes; car quoi qu'il ſoit certain, que l'amendement de vie, eſt la meilleure marque qu'on puiſſe donner d'une répentance ſincère, (*a*) il eſt cependant juſte, que quiconque a vécu dans le péché, faſſe du moins quelque choſe, pour en témoigner ſon regrêt, & (*b*) *qu'il ſe juge lui même, afin qu'il ne ſoit pas jugé par le Seigneur.* (*c*) Comme le pécheur n'eſt nullement en état d'offrir à ce Dieu avec qui *nous avons à faire* aucun ſacrifice capable d'expier les fautes dont il ſe ſent coupable; le moins qu'on puiſſe faire dans cette occaſion, c'eſt de prendre ſur ſoi même la honte de ſes déréglemens, & d'étre ſincèrement afligé del'indignité de ſa conduite. Cette diſpoſition eſt d'autant plus convenable dans le cas preſent, que le ſoin qu'on aura à l'avenir d'éviter le péché, ſera naturellemeet proportionné au regrêt de l'avoir commis; *voyés*, dit l'Apôtre Saint *Paul* aux *Corinthiens*, (*d*) *cette triſteſſe que vous avés euë ſelon Dieu, quels ſoins n'a-t-elle pas produit en vous, quelles excuſes, quelle indignation, quelle crainte, quel deſir, quel zéle, qu'elle vengeance, quelle punition?* C'eſt pour cette raiſon, que Saint *Jaques* conſeille aux pécheurs *de s'affliger, & de mener deuil, de changer leur joye en triſteſſe, afin que Dieu les relevât dans le tems convenable*; C'eſt auſſi pour cela, que la primitive Egliſe enſeignoit, que les péchés commis volontairement, après la connoiſſance de la vérité devoient s'effacer par la peine & par la triſteſſe; que cet acte de la répentance, qui conſiſte à *s'affliger*, devoit avoir quelque proportion avec la grandeur de la faute qu'on avoit commiſe; & que, plus on aportoit de ſévérité en ſe jugeant ſoi même *ici bas*, plus auſſi pouvoit-on eſpérer d'indulgence & de miſéricorde de la part de Dieu dans la *vie à venir*. Dans les prémiers tems de l'Egliſe, les *pénitences*, que l'on impoſoit aux pecheurs étoient fort rigoureuſes, ce qui nous aprend, que nous devons nous affliger & nous attriſter, à proportion du plaiſir que nous avons gouté à pécher & des circonſtances qui agravent nôtre faute, dans la vuë, de fortifier en nous pour le vice

(*a*) *Clarke* Eſſais. (*b*) I. Cor. XI. 31. (*c*) *Stanhope*, ubi ſup. (*d*) 2. Cor. VII. 11.

vice une averſion qui ne ſauroit jamais aſſés étre trop grande ; ainſi toute douleur qui peut y contribuer ne ſauroit jamais étre trop vive, pourvû qu'elle ſoit néceſſaire à nous faire rentrer plus ſurement dans nôtre devoir, & qu'elle ne nous jette, ni dans le déſeſpoir, ni dans une défiance criminelle de la miſéricorde de Dieu.

Il faut pourtant ſe ſouvenir, que Dieu méſure les actions de cette nature, non par la quantité de nos larmes, ni par le dégré de nôtre contrition, mais par la ſincérité de nôtre cœur, & par l'amendement de nôtre conduite. La meilleure répentance qu'un homme puiſſe avoir; la plus grande & la plus efficace, eſt donc ſans doute, celle qui le rend d'autant plus attentif à mortifier ſes paſſions & d'autant plus ardent à profiter de toutes les occaſions qui ſe préſentent de faire le bien, qu'il a été prompt & facile à faire le mal; qui l'engage à ſe diſtinguer plus particuliérement par l'exercice de ces mêmes vertus qui ſont directement oppoſées aux vices, aux quels il ſe livroit auparavant; qui le porte, enfin, à fortifier, avec une vigilance extrême, l'endroit par lequel il a été vaincu : *celui*, dit Saint *Cyprien qui fait ainſi tous ſes efforts pour apaiſer la Divinité, & qui, par la répentance, par la honte, & par la douleur qu'il a de ſes fautes paſſées, ſe ſent actuellement porté, à avoir plus de foi, de vertu, & de courage pour réſiſter aux tentations; un tel homme peut devenir, par le ſecours de Dieu, la joye de l'Egliſe qu'il avoit attriſtée par ſes déréglemens, & il obtiendra, non ſeulement le pardon de ſes péchés, mais auſſi la Couronne de juſtice.*

3° Une troiſiéme qualité d'une répentance ſincère, & telle qu'elle puiſſe plaire à Dieu, eſt d'étre *conſtante* & permanente dans ſes effets ; c. d. qu'il faut, qu'elle nous ôte même la volonté de retomber dans le vice. Juſqu'à ce qu'on en ſoit venu là, on ne ſauroit, de quelques vaines imaginations dont on puiſſe s'abuſer, on ne ſauroit dis-je, jamais ſe flatter, de s'étre répenti d'une maniére ſalutaire. (*e*) Nôtre Seigneur exige expreſſément de nous dans l'Evangile, comme une condition néceſſaire pour parvenir au ſalut, que, dès que nous avons connu & embraſſé la vérité, *nous vivions conſtamment & ſans interruption, dans la pratique des devoirs de la juſtice*; auſſi eſt-il certain, que, le moins qu'il puiſſe demander de nous, eſt, une vie ſainte & paſſée dans une obéïſſance continuelle dès

Qu'elle ſoit conſtante.

H 3

(*e*) *Clarke*, ubi ſup.

dès le moment que, nous avons fait profession de nous reformer & de nous repentir. Celui qui se repent, devroit donc avoir autant de crainte de retomber dans le péché, qu'en a un Convalescent, de retomber dans une Maladie dangereuse, & presque mortelle dont il est heureusement échapé. Quand on rentre volontairement dans l'Esclavage du vice, on rend sa condition pire qu'elle n'étoit auparavant; & les rechutes sont toujours extrémement à craindre. Celui qui se laisse entrainer de nouveau, par les souillures du vice, a beaucoup plus de peine à s'en repentir, & à s'en procurer le pardon. (*f*) Il est vrai, que, les mauvaises habitudes ne sont pas d'une nature à être déracinées tout à coup, & qu'on ne peut pas venir à bout de surmonter, dans un instant, des vices aux quels on s'est accoutumé; mais tandis qu'on ne retourne pas *volontairement & de propos délibéré* aux vices, dont on a pris l'habitude; les surprises, & les interruptions qui arrivent dans l'amendement, & dans les combats qu'on-a à soutenir, pour vaincre un penchant qui s'est presque changé à une seconde nature, sont très compatibles avec les *progrès* de la répentance; mais cette répentance n'est complette & salutaire, que lorsque la mauvaise habitude est éteinte, au point qu'on obéïsse dans la suite aux Loix de Dieu, sans regarder en arriére, & sans plus retomber dans les vices qu'on a condamnés.

Ce qui doit puissamment nous porter, & nous encourager à la répentance, c'est que, quand Dieu nous invite à renoncer à nos péchés, & à nous acquiter des devoirs que la Réligion nous impose, son invitation tend uniquement, à nous inspirer un véritable amour pour nous mêmes; (*g*) puisque sont but est, de nous faire abandonner une chose qui est si trompeuse dans ses aparences & si pernicieuse dans ses effets, la source du regrêt, de la honte & des remords les plus accablants, qui nous trompe par des plaisirs imaginaires & momentanés, mais qui laissent après eux des douleurs réelles & durables, les horreurs de la conscience, les angoisses du crime, l'abattement & le désespoir, & qui nous plongent enfin dans un affreux *abîme* de maux, pour y souffrir les morsures du *ver* qui ne meurt point, & les ardeurs d'un *feu* qui ne s'éteindra jamais. Tout ce que Dieu demande de nous, c'est seulement d'avoir pitié de nous mêmes, en choisissant un état, dont *les voyes ne sont que douceur*, & dont les sentiers sont la paix, qui assure nôtre tranquilité,

(*f*) *Payne*, ubi sup. (*g*) *Stanhope* ubi sup.

lité, nôtre ſanté & nôtre bonheur ici bas; enfin qui eſt accompagné pour nous, des tranſports raviſſans d'une bonne conſcience, du ſentiment conſolant d'un Dieu reconcilié, de l'heureuſe expérience de ſa faveur & de ſa protection dans cette vie, & de la douce attente d'une Eternité bienheureuſe dans celle qui eſt à venir; pour peu donc qu'on y réfléchiſſe, (*b*) on conviendra, qu'il ne ſauroit y avoir de folie plus abſurde, que celle de périr par *l'impénitence*; que de perdre, pour des plaiſirs qui ſont la honte, auſſi bien que la peine de l'humanité, les eſpérances d'une félicité certaine, & qui doit durer éternellement; que de continuer à vivre dans le péché avec l'eſpérance de ſe répentir, c'eſt ſe poignarder ſoi-même dans l'eſpérance qu'on en guérira; que de renvoyer ſa converſion juſques au dernier moment de la vie, c'eſt ſe rendre perclus de ſes membres, pour ſe mettre en ſuite à courir, & que plutôt nous travaillerons à reformer nôtre conduite, plutôt auſſi, nôtre conſcience ſera t-elle en repos, & plutôt jouïrons nous, en abandonnant nos péchés de plaiſirs infiniment plus nobles & plus dignes de l'homme, qu'aucun de ceux que nous ayons jamais goutés, en croupiſſant dans le vice. Enfin pour nous encourager à mettre la main à l'œuvre, réfléchiſſons, que nous avons pour cela tous les motifs imaginables, un Traité d'Alliance & de pardon, paſſé en nôtre faveur; une ſatisfaction fixe & conſtante, à laquelle nous en pouvons apeller; un ſecours ſuffiſant, ſur lequel nous pouvons nous repoſer; les entrailles d'un Pere Indulgent, qui nous tend les bras; les mérites d'un puiſſant Avocat, qui intercéde pour nous; les exemples d'autres pénitens, dont la félicité nous anime; le jugement de nos propres cœurs, qui applaudiſſent à nos généreux efforts; Les Saints & les Anges, enfin, qui, témoins de nos combats, *ſe réjouïſſent de nôtre converſion & de nôtre victoire.*

IV. La derniére condition, que nous ſommes obligés, d'accomplir, en conformité de la promeſſe que Dieu nous a faite du Ciel & de la félicité dans *l'Alliance de grace*, c'eſt *l'obéïſſance*; car tel eſt le deſſein de Dieu, de (*i*) *rendre à chacun ſelon ſes Oeuvres*, ſavoir, *à ceux, qui par leur perſeverance à bien faire, cherchent l'honneur, la gloire & l'immortalité, une vie qui ne finira jamais; mais quant à ceux qui n'obéïſent pas à la vérité mais à l'injuſtice*, Il leur reſerve des Thréſors *d'indignation* & de *colère*, il y aura OBEISSANCE.

tribu-

(*b*) *Stillingfleet.* Sermons. (*i*) Rom. II. 6. &c.

tribulation & angoisse, sur toute ame d'homme qui fait le mal. (*k*) *Je viens bien tôt dit le Seigneur* dans *l'Apocalypse*, *& ma recompense est avec moi, pour donner à chacun selon ses Oeuvres*, en introduisant dans le Roiaume des Cieux (*l*) *non, tous ceux qui me disent Seigneur, Seigneur*, ou qui font simplement profession extérieure de ma Réligion, *mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est aux Cieux.* Pour bien comprendre la nature & la nécessité de l'obéïssance, à la quelle le Christianisme nous engage, nous pouvons en reduire les qualités à ces trois principales;

1° Qu'elle procéde d'un principe réligieux.
2° Qu'elle soit universelle.
3° Que nous y perséverions jusques à la fin.

Ses conditions.

La sincérité.

1° La prémiére qualité de l'obéïssance Chrêtienne est, qu'elle parte d'un principe réligieux, car les motifs pour lesquels on fait une chose, sont d'une telle importance, qu'il ne sauroit proprement y avoir sans eux, de distinction, entre le vice & la vertu. (*m*) On peut être liberal envers les pauvres, par un principe de *charité*, & on peut l'être aussi par *ostentation*; temperant, par quelque *antipatie naturelle*, ou pour ne point déranger sa constitution; juste, par amour pour la gloire; frugal & diligent, pour conserver ou augmenter son bien, ou pieux, *pour être vû des hommes;* tout cela n'est que prudence, & malgré tous les éloges qu'on peut donner à une telle conduite, il est cependant sûr que la Religion n'y entre pour rien, & que par conséquent ceux qui se trouvent dans le cas, n'ont aucun droit de prétendre à la recompense. Le Sauveur, parlant de ceux qui *font des aumones*, qui *prient* & qui *jeunent*, dans la vue, qu'on y fasse attention, nous dit, & nous assure par serment, que c'est là tout ce qu'ils peuvent attendre. (*n*) *En vérité je vous dis, qu'ils reçoivent leur salaire*; Leur salaire, c. d. ce qui étoit le but qu'ils se proposoient, en agissant de cette maniére; Ils doivent donc regarder le succès de leurs vues, comme un payement suffisant, puisque les devoirs dont ils s'acquitoient ne leur paroissoient pas mériter une plus grande recompense: Il en est à peu près de même de ceux qui ne sont tempérans, que par égard pour leur santé, justes & diligens, que par amour pour la gloire, ou pour observer les bienséances; une constitution saine, & vigoureuse, une viellesse robus-

(*k*) Apocal. XXI. 12. (*l*) Matth. VII. 21. (*m*) *Stanhope* ubi sup. (*n*) Matth. VI. 2.

robuste, & exempte des infirmités qui l'accompagnent pour l'ordinaire; des biens considerables, & beaucoup de crédit & de protection; voilà proprement la recompense des personnes dont nous venons de parler, & tout ce à quoi, elles peuvent légitimement prétendre; car pour ce qui est des retributions qui se feront au dernier jour; nous avons tout lieu de croire, que Dieu procedera selon les mêmes règles éternelles d'équité, que nous suivons à présent, les uns envers les autres, quand il est question de reconnoissance; si, par exemple, un Ami travaille sincèrement pour mes intérêts, & que cependant ses efforts n'aient aucun succès, son intention, & les peines qu'il s'est données, ont chez moi le mérite de l'exécution; mais si, pour avancer son intérêt particulier, ou pour donner un tour favorable à ses affaires, quelqu'un trouve à propos, de me faire une faveur, je me réjouïs, il est vrai, du bien que je reçois, & de l'avantage qu'il m'en revient, mais, à parler à la rigueur, je n'en ai aucune obligation à celui, qui, travaillant en apparence pour moi, n'a réellement eû en vûe que lui-même; Ainsi, Dieu a promis de recompenser la simple disposition à lui plaire & nôtre bonne volonté à le servir, quoi-que nos forces ne répondent pas à tous égards à l'étendue de nos desirs; mais ce que les hypocrites font de vertueux en apparence, ne sera d'aucun prix devant lui, parce que, quoiqu'ils aient, en quelque sorte, contribué à sa gloire, & à l'avantage du Genre-humain, & que par conséquent, ils puissent prétendre aux recompenses reservées à la vertu & à la piété, cependant, comme le desir de se rendre heureux pour l'Eternité, étoit purement accidentel & n'entroit pour rien dans leur Plan; l'avarice, la vaine gloire, ou quel autre principe que ce soit, qui les portoit à se couvrir dans ce monde du masque de la vertu, y a déja reçu sa recompense; Quand donc ils viendront dans une autre vie, à demander au Grand Maître de la Vigne, une augmentation de salaire, ne seroit il pas en droit de leur répondre, comme il le fait dans la parabole à un Ouvrier mécontent; (o) *Mon Ami, je ne te fais point de tort, n'as tu pas convenu avec moi pour tant? prens ce qui est à toi & t'en va.*

Nôtre propre Intérêt s'y trouve.

Il ne faut cependant pas prendre ce que nous venons de dire, dans un sens absolu & sans restriction; car il y a plusieurs raisons qui font que, dans l'obéïssance que nous devons à Dieu, les égards que

(o) Matth. XX. 13. 14.

que nous avons pour nos propres Intérêts, font non-feulement quelque chofe d'innocent & de naturel, mais encore, en quelque forte, de néceffaire & d'inévitable. (p) Ces égards que nous avons pour nos propres Intérêts, ne peuvent en eux-mêmes, ni offenfer Dieu, ni nous exclure de la recompenfe promife, parce que nôtre nature les requiert néceffairement; par là, nôtre foi devient efficace; la Parole de Dieu s'en fert expreffément comme de motifs pour nous porter à l'obéïffance, & les hommes les plus excellens, qui ayent jamais vecû fur la terre, en ont toujours fait en partie l'objet de leur attention; auffi l'Autheur de l'Epître aux *Hebreux*, dans le dénombrement qu'il fait des Anciens *Heros* de la foi, nous dit-il expreffément, qu'ils (q) *avoient tous égards à la recompenfe*; nous avons encore là deffus un Exemple beaucoup plus fublime; c'eft celui de Jesus-Christ même, qui, felon le même Autheur, a eu pour motif de fon obéïffance, non feulement la gloire de celui qui l'avoit envoyé, mais auffi fon avantage particulier, car (r) *c'eft en vûe de la joye qui lui étoit propofée, qu'il a fouffert la Croix & méprifé la honte.*

Ce n'eft donc pas fimplement l'attention que nous faifons à nos propres intérêts, dans le fervice que nous rendons à Dieu, qui nous rend coupables; il eft toujours permis d'avoir égard à ces *biens éternels*, que fa bonté promet dans fa Loi à nôtre obéïffance; ce n'eft pas toujours fe rendre criminel, que de compter pour quelque chofe, les avantages qui peuvent nous revenir dans ce monde de nôtre foumiffion aux Ordres de nôtre Créateur; on n'eft blamable, que lorfque la vûe de nôtre propre intérêt, jointe au defir d'obéïr à Dieu fait que nôtre cœur n'eft point *entier devant lui*, & cache pour ainfi dire, à nos yeux la recompenfe, qu'il promet à la vertu, dans une autre vie; quand au deffein de fervir nôtre Créateur, nous joignons celui de fervir auffi le péché; ou enfin, quand nos propres intérêts nous font plus chers que fa gloire.

Univerfalité.

2°. Une autre condition de l'obéïffance Chrêtienne eft; qu'elle ait pour objet *tous* les Commandemens de Dieu. (s) Il n'y a perfonne, qui foit affés déraifonnable, ou affés ennemi de la Vertu, pour ne pas convenir, qu'il eft de fon intérêt d'en obferver du moins *quelques uns*; la modeftie, l'amour propre, le foin de fa réputation,

(p) *Kettlewell*, Mefures de l'obéïffance. (q) Hebreux XI. 2. (r) Hebreux II. 2.
(s) *Stanhope* ubi fup.

tion, font faire aux hommes bien des actions loüables; la crainte de la pauvreté, des maladies de l'infamie, & d'un châtiment public, en empêchent plusieurs, de satisfaire leurs inclinations corrompuës; la *crainte de Dieu* sera t-elle donc la seule qui soit sans efficace, malgré les considérations puissantes qu'elle employe, pour remuër la conscience? Et n'y a-t-il pas bien des occasions, où, pour peu qu'on se pique d'être honnêtes gens, on n'éprouve aucune répugnance à se soumettre à ce qu'elle exige; si après tout cela, il y a encore quelque cas reservé, quelque *péché favori*, sur lequel la Religion n'ait que peu ou point de pouvoir, n'y en eut-il *qu'un seul*, si on y persiste, & qu'alors l'endurcissement soit à l'épreuve de tout ce que l'Evangile employe de plus capable de nous gagner, & de nous épouvanter; cela seul suffit pour flétrir tout ce qu'il peut y avoir d'ailleurs de loüable dans nôtre conduite, & pour nous faire perdre tous les fruits que nous aurions lieu de nous en promettre, quand même, dans d'autres occasions, on s'efforceroit, avec tout le zèle imaginable, de plaire à Dieu & de sauver son ame mortelle.

Danger des péchés favoris.

LE danger & le malheur auxquels ces péchés favoris nous exposent, sont d'autant plus grands, qu'on a plus de disposition à se flatter soi-même de la vaine espérance, qu'un petit nombre de tâches seront facilement éffacées par quantité d'actions bonnes & vertueuses; on se persuade qu'il y a de la dureté à compter pour rien tant de vertus, parce qu'elles sont accompagnées d'un seul vice; on est par là porté à croire, que le Tout-Puissant voudra bien composer avec nous, & se relacher du droit, qu'il auroit de nous punir pour la violation d'un seul précepte, en faveur de l'exécution ponctuelle d'un autre; mais puisque telle est la Sanction de la Loi, que (t) *Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le Livre de la Loi pour les faire.* Une obéïssance semblable à celle dont nous venons de parler, ôte toute espérance du Ciel, à quiconque présumera de se dispenser de l'observation d'un seul des Commandemens de Dieu; Il est vrai, que le but de l'Evangile, est d'adoucir la rigueur de la Loi, en nous présentant la répentance, comme un moyen d'obtenir le pardon, & en nous promettant une grande indulgence pour les infirmités de la nature humaine; mais aussi, puisque ce même Evangile, ne donne

I 2 à

(t) Gal. III. 10.

à perſonne la permiſſion de tranſgreſſer volontairement aucun des points de la Loi de Dieu, ni d'avoir la moindre indulgence, pour aucun péché connu; la malediction prononcée dans le paſſage, que nous venons de citer, ſubſiſte dans toute ſa force. St. *Jaques* montre clairement dans ſon Epitre, que la choſe doit être ainſi, quand il dit, que, (*u*) *quiconque aura gardé toute la Loi, s'il vient à broncher en un ſeul point, il eſt coupable de tous*; *car* ajoûte-t-il, *celui qui a dit, tu ne commettras point adultère, a dit auſſi, Tu ne tueras point*; *ſi donc tu ne commets point d'adultère, mais que tu tuës, tu es tranſgreſſeur de la Loi*; l'Apôtre montre évidemment dans cet endroit, que c'eſt l'autorité du Législateur qui nous lie à la Loi; que le mépris de cette autorité, eſt précisément ce dont il faudra rendre compte un jour; & que ſi une fois nous la violons, il importe peu que ce ſoit dans une occaſion ou dans l'autre; car quoi que tous les péchés ne ſoyent pas également criants, ce n'eſt cependant pas là ce qui fait la meſure de nôtre obéïſſance; Un Supérieur fait moins attention à la qualité des actions, qu'aux égards ou au mépris que l'on a pour ſa volonté; & puiſque chaque Loi du Seigneur nous montre ce qu'il veut & ce qu'il attend de nous, la violation volontaire d'une ſeule de ſes Loix ſuffit pour le mettre en droit de nous condamner; Repréſentons nous donc, chacun des préceptes qu'il nous a donnés, comme armé de la foudre; & ſouvenons nous que, quand il viendra pour nous juger, il nous demandera compte de la maniére, dont nous aurons obſervé tout ce qu'il exigeoit de nôtre obéïſſance, & cela ſans faire la moindre attention aux raiſons que nous pourrons avoir euës, pour ne pas lui obéïr en tout: Il viendra, pour le dire en deux mots, non, en partie corrompuë, accommoder ſes Loix à nos intérêts, & annuller celles qui nous ſont contraires, mais, en Juge juſte & impartial, nous infliger les peines dont ſon Evangile menace les pécheurs, & méſurer ſa ſentence, non, ſur ce que nous pouvons ſuporter, mais ſur ce que ſon fils bien aimé nous a déclaré de ſa part.

Perſéverance. 3°. La derniére qualité, que doit avoir l'obéïſſance Chrêtienne eſt, qu'il faut perſeverer *tous les jours de ſa vie* à garder les Commandemens de Dieu; Il exige indiſpenſablement de nous (*v*) *qu'après avoir mis la main à la Charruë, nous ne regardions pas en arriére*, mais (*x*) que nous lui ſoyons *fidèles juſques à la mort*, &

(*u*) Jaques II. 10. & 11. (*v*) Luc. IX. 62. (*x*) Apoc. II. 13.

& que, (*y*) *tenant ferme jusques à la fin, le principe de nôtre confiance*, nous soions (*z*) *toujours abondans en l'œuvre du Seigneur, sachant que nôtre travail ne sera point vain au Seigneur.* En effet l'Ecriture, en comparant nôtre vie à un ouvrage, à une course, à un combat, & à d'autres actions, qui ont un terme fixe, nous fait assés clairement comprendre, que, comme il n'y a point de salaire à attendre, pour celui qui n'a point fini sa tâche, point de prix à recevoir, pour quiconque n'est pas allé jusqu'au bout de la lice, point de Triomphe à espérer, pour qui n'a pas combattu jusques à la fin, & remporté une victoire complette; aussi n'y a-t-il point de récompense dans le Siécle à venir, que pour ceux, qui par leur PERSEVERANCE *à bien faire, auront cherché l'honneur, la gloire & l'immortalité*; Puis donc que les obstacles que nous rencontrons dans la course qui nous est proposée, sont en si grand nombre; que la corruption de nôtre nature a tant d'empire sur nous, & que les tentations qui nous environnent, sont si continuelles & si fortes; que la vertu des plus gens de bien souffre quelquefois de terribles éclipses; (*a*) Il s'ensuit que, nous avons toujours un extrême besoin, de soutenir nos resolutions & d'entretenir la vigueur de nôtre pieté, en nous souvenant sans cesse, qu'il ne s'agit de rien moins que d'achever nôtre course dans la crainte du Seigneur, si nous voulons pouvoir prétendre au prix que sa bonté nous promet; qu'il nous est très nécessaire de nous oublier, en quelque sorte, nous mêmes, & de voir, sans partialité, quels progrès nous avons faits dans la carriére de la vertu, & à quel point nous en sommes; de comparer le chemin qui nous reste à faire, pour arriver au bout de la lice, avec le peu de tems que nous avons encore pour cela, afin que, quand nôtre course sera prette à finir, & que nôtre *départ aprochera*, nous puissions étre fondés à dire avec l'Apôtre; (*b*) *J'ai combattu dans le bon combat, j'ai achevé ma course & j'ai gardé la foi, il ne me reste, qu'à recevoir la couronne de justice qui m'attend; le Seigneur qui est le juste Juge me la donnera, dans ce jour là, & non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui auront aimé son avénement.*

VOILA quelles doivent étre les conditions de l'obéïssance Chrétienne. Ce que nous venons de dire sur ce sujet, nous présente naturellement deux questions à examiner.

I 3 1°.

(*y*) Hebr.III.14. (*z*) I.Cor.XV.58. (*a*) *Stanhope* Epit.& Ev. (*b*) 2.Timoth.4.7.8.

1° Si l'Evangile exige de nous une obéïssance *parfaite & sans défauts.*
2° A quelle marque nous pouvons connoitre qu'elle est telle que Dieu l'acceptera.

l'Evangile n'exige pas de nous une obéïssance exempte de tous défauts.

1° Il est clair par l'Evangile, que Dieu exige, qu'on obéïsse à tous les préceptes qu'il nous donne, & qu'on n'en néglige aucun, qu'il veut qu'on les observe également, en tout tems, & en tout lieu, & qu'aussi, il n'y a point de transgression, en quelque occasion qu'on la commette, qu'il ne désaprouve & ne défende absolument; on peut par conséquent dire, sans se tromper, qu'à cet égard, il exige de nous une obéïssance parfaite, (*c*) parce qu'en effet il n'y a rien de plus conforme à la raison, si ce n'est qu'un Dieu très sage & très Saint, mette des Créatures raisonnables dans l'obligation d'observer constamment chacune de ses Loix, dautant plus qu'elles s'accordent parfaitement avec la raison; & qu'il condamne tout acte volontaire qui en viole quelque partie, comme une chose contraire & à l'ordre & à la raison; mais aussi parce qu'il n'est encore jamais arrivé, que qui que ce soit, à la reserve de nôtre Divin Sauveur, ait rendu à ses Loix une obéïssance exempte de tout défaut, vû l'état d'infirmité dans lequel se trouvent tous les hommes, qui, seduits par les tentations du dedans & du dehors, en violent toujours quelques préceptes; en sorte qu'il est impossible qu'ils n'ayent à se reprocher quelque écart volontaire de la regle qui leur est préscrite; il a plu à Dieu, par un effet de sa grande bonté, non seulement d'excuser *l'imperfection* de nos bonnes œuvres, quand elle a sa source, dans la foiblesse de nôtre nature, en même tems qu'il exige de nous une obéïssance entiére; (*d*) non seulement de ne pas nous mettre en compte, les fautes & les méprises; *où nôtre volonté n'a aucune part*, & qui ont leur cause dans nôtre ignorance & dans un défaut d'attention de nôtre part, mais encore de nous pardonner, pour l'amour de Jesus-Christ son fils nôtre Sauveur, les péchés que nous commettons *volontairement, & par fierté*, sous les conditions qu'il a marquées, conditions qui sont telles, qu'elles s'accordent fort bien avec la Loi qu'il nous impose d'une obéïssance parfaite; car comme un Pere peut commander certaines choses à son fils, & cependant le recevoir en grace, sous de certaines conditions, lors qu'il lui est arrivé de transgresser quelques

(*c*) *Hoadly*, condit. de l'accept. (*d*) *Kettwell* mésures.

quelques uns de ses ordres; Dieu peut aussi exiger qu'on obéïsse à chacune de ses Loix en tout tems & en tout lieu, & cependant pardonner, sous certaines conditions, à celles de ses créatures, qui ont eû le malheur de transgresser quelqu'un de ses préceptes. En un mot, (*e*) l'obéïssance universelle que la Loi de Christ exige de nous, est, l'obéïssance du ***pénitent***, & quoique nous ayons manqué à nôtre devoir, nous pouvons cependant travailler à reparer nos négligences pour l'avenir, dans la confiance, que Dieu, en considération de nôtre retour à lui, ne nous imputera point nos fautes passées; La rigueur de la régle est donc adoucie par la promesse que Dieu fait d'accepter nôtre *répentance*; promesse, qui est une des *graces* de l'Evangile si grande & si inestimable, que, sans elle, les *meilleurs* des hommes seroient sans espérance, & qu'avec elle, *les plus criminels* en peuvent avoir; puis donc qu'il est certain, qu'un Dieu infiniment juste, condamne toujours le péché de quelque nature qu'il soit, & qu'il nous recommande la pratique de tout ce qui est vertueux, sans jamais nous en dispenser, & qu'en ce sens on peut dire qu'il exige de l'homme une obéïssance ***exempte de tout pèché***, & puisqu'il est certain, que selon les propres déclarations de l'Ecriture, ceux qui ont commis quelque péché *volontaire*, peuvent encore espérer d'étre reçus en grace; il est évident que la perfection, que l'Evangile exige si expressément de ceux qui font profession d'en reconnoitre la divinité, & qu'il leur fait regarder comme une condition, sans laquelle ils ne peuvent parvenir au bonheur eternel, ne consiste qu'à reformer leur conduite, en se corrigeant des fautes qu'ils ont volontairement commises, & à s'avancer constamment dans la route de la vertu, & de la sainteté, dans laquelle ils sont entrés par leur conversion.

Comment & à quoi nous pouvons connoitre, que nous sommes agréables à Dieu.

2° Apres ce que nous avons dit ci-dessus, il ne fera pas difficile, de résoudre l'autre question, que nous nous étions proposé déxaminer, *savoir*, comment & à quelles marques, nous pouvons surement connoitre, si nôtre obéïssance est telle, que Dieu voudra bien l'accepter; car si les conditions de l'obéïssance Chrêtienne sont telles que nous venons de les expliquer, il s'ensuit, (*f*) que celui qui ne fait d'autre usage des promesses de grace qu'il trouve dans l'Evangile, que pour s'animer à se défaire de quelque péché, dont il sait qu'il a été volontairement coupable, & qui est si vive-

(*e*) *Claget* Serm. (*f*) *Hoadly* ubi sup.

vivement touché des marques de foiblesse qu'il a données par le passé, qu'il en devient plus attentif à veiller sur soi même dans la suite; que celui, qui, après s'être examiné avec soin, trouve, que, quoi-qu'il ne soit pas absolument sans défaut, il gagne cependant du terrain sur ses imperfections, qu'il s'avance tous les jours & de plus en plus dans les sentiers de la vertu; que celui, qui évite soigneusement les occasions & les tentations qui l'ont autrefois fait tomber dans le péché, & qui, lorsque n'ayant pû les éviter, il se trouve, sans qu'il y ait aucune faute de sa part, exposé aux mêmes épreuves qui l'avoient fait succomber, se sent pourtant assés de foi, assés de respect pour Dieu, assés de force d'esprit, pour les vaincre, & pour resister à leurs amorces trompeuses; un tel homme est bien fondé à se croire agréable à Dieu & dans le chemin du salut. Il s'ensuit au contraire, que celui, qui se fait du Dogme de la répentance & des promesses de grace, que l'Evangile nous fait, un titre, pour s'engager toujours d'avantage dans le chemin du vice, en se berçant de la folle espérance, d'étre un jour en état de satisfaire aux conditions, que Dieu éxige pour lui devenir agréable; que celui, qui, à force de pécher, se trouve tellement esclave du vice, qu'il a plus de disposition à l'aimer qu'à le détester, & à s'en garentir; à courir au devant de la tentation qu'à l'éviter par la fuite; que celui qui n'est plus que foiblement frappé de l'importance d'une bonne vie, & qui sent, que le monde ou la chair prennent tant d'empire sur lui, qu'il ne se passe point de jour, que ces deux Tyrans, ne le portent, par leurs menaces, ou par leurs caresses, à commettre quelque action mauvaise; en un mot, que celui qui est tellement dominé par quelque péché volontaire, qu'il n'en a pas encore sécoué le joug; & en qui la foi en Dieu, le sentiment de la Réligion, & la croiance d'une autre vie sont des motifs foibles & insuffisans, qui tous ensemble n'ont pas assés d'efficace pour le dégager des piéges du vice; un tel homme peut bien étre assuré, de n'étre pas encore parvenu au point d'avoir sur le salut de son ame, des espérance raisonnables & bien fondées; les conditions que l'Evangile attache à la grace sont telles, que nonobstant les grandes promesses qu'il nous fait, (g) *il nous enseigne, de renoncer à l'impieté & aux passions mondaines, afin de vivre dans le Siécle present, selon la tempérance, la justice, & la pieté, dans l'atten-*

(g) Tite, II. 12. &c.

l'attente du bonheur que nous espérons, & de la manifestation de la gloire du grand Dieu, & nôtre Sauveur Jesus-Christ, qui s'est donné soi même pour nous, afin de nous racheter de tous nos péchés, & de nous purifier pour se faire un peuple qui lui apartienne en propre, & qui s'attache avec zèle aux bonnes œuvres.

SECTION I.

Du Médiateur de la Nouvelle Alliance.

Ce que c'est qu'un Médiateur.

LE mot Μεσίτης, que nous traduisons par celui de *Médiateur*, désigne une personne, qui intervient entre deux parties, soit pour obtenir quelque grace de l'une en faveur de l'autre, ou pour terminer quelque différent qui se feroit élevé entr'elles, & pour les reconcilier. (*b*) Celui qui se charge d'un pareil Emploi, le fait, ou *de son bon gré* & volontairement, ou *en vertu du choix* que les deux parties ont fait de sa personne pour les mettre d'accord; s'il agit *sans commission & de son chef*, ce qu'il fait n'a aucune force, & il ne peut, à proprement parler, décider quoi-que ce soit, que par la voie de la persuasion, des priéres, & des sollicitations; s'il agit *en vertu du choix* des deux parties, & que les deux parties soient égales, il est revétu d'une autorité suffisante, pour décider la matiére en litige, tout comme il le trouve à propos; mais s'il arrive, que l'une des parties soit supérieure à l'autre, jusqu'à soutenir à son égard la rélation de Maitre ou de Souverain, en ce cas il suffit, que le Médiateur soit autorisé, par une commission de la part du *Supérieur*, & le *Sujet* ou l'Inférieur est autant obligé à se soumettre à sa décision, que s'il l'avoit lui même volontairement établi; quand la chose a lieu entre un *Souverain* & un *Sujet*, le Médiateur est réellement le *Vicegérent*, ou le Lieutenant du prémier, & *l'Avocat* du second; comme donc le Souverain a toujours droit sur son Sujet, & que les faveurs qu'il lui accorde, il les lui accorde de son pur mouvement, & de son bon gré, il peut aussi, soit que ce dernier y consente, ou non, exiger ce qui lui est dû, & répandre ses bien-

(*b*) Voyés, *Scot* Médiateur; & *Claude* œuvres posthumes Tom. II.

bienfaits, en se servant pour cela du *Vicegérent*, ou de *l'Avocat* qu'il trouve à propos d'emploier.

Par qui établi.

Et puisque la corruption de nôtre nature, nous avoit rendus *incapables*, de converser *immédiatement* avec Dieu; & que cependant ses compassions & ses miséricordes sont allées, jusqu'à ne pas nous abandonner entiérement, il n'y avoit point, (du moins autant que nous en pouvons juger,) d'expédient plus propre, à mettre d'accord sa *Sainteté* infinie & sa *Majesté* redoutable, avec sa *tendresse* pour nous, & la *compassion* qu'il a de nôtre misère, que celui de traiter avec nous, par l'entremise d'un Médiateur, par le moien duquel, Il pût, quoi-que révêtu du pouvoir suprême, & d'une sainteté glorieuse, converser librement avec nous, sans s'avilir, & à la faveur duquel, nous ses Sujets, & des Créatures coupables, pussions sans frayeur, & en toute liberté, nous approcher de son Thrône; mais aussi de ce que Dieu avoit un droit absolu sur nous, & de ce que les biens qu'il se proposoit de nous accorder venoient de sa pure grace, sans aucun mérite de nôtre part, il s'ensuit que c'étoit uniquement à lui à choisir & à marquer un Médiateur; & c'est conformément à cela, que l'Ecriture nous assure que (*i*) comme *il n'y a qu'un seul Dieu*, *il n'y a de même qu'un seul Médiateur entre Dieu & l'homme*, *savoir Jesus-Christ homme*, qui (*k*) *ne s'est pas arrogé cet honneur*, mais qui a été (*l*) *établi de Dieu pour cela*; (*m*) c'est pourquoi l'Apôtre *déclare*, *comme une chose certaine*, *à toute la maison d'Israël*, *que Dieu avoit fait Seigneur & Christ*, *ce même Jesus*, *que les Juifs avoient crucifié.* Le mot de *Christ* signifie *Oint*; & comme l'Onction étoit anciennement le signe visible, par lequel on conferoit à ceux qui la recevoient les Charges de *Roi* de *Sacrificateur* & de *Prophête*; St. *Pierre* a voulu apprendre aux *Juifs* par ce titre, que Dieu avoit revêtu *Jesus*, du caractère de Médiateur, qui renfermoit, en lui même, toutes ces fonctions.

Tems de de sa prémiére Institution.

Les Savans ne s'accordent pas sur le tems, auquel *Jesus-Christ* fut, pour la prémiére fois, revêtu de ce caractère, si ce fut dès le commencement de la nouvelle Alliance, ou si la chose n'eut lieu qu'au tems de l'Incarnation du fils de Dieu: Ce qu'on ne sauroit cependant guéres nier, (*n*) c'est que puisque, l'Ecriture Sainte nous assure, qu'il est à present le Médiateur d'une nouvelle & meilleure Alliance, il faut qu'il l'ait toujours été depuis la chute de l'homme, qui

(*i*) Tim. II. 5. (*k*) Heb. V. 5. (*l*) III. 2. (*m*) Act. II. 36. (*n*) *Scot* & *Claude*, ubi sup.

qui en fut l'occaſion, autrement cette nouvelle Alliance dont il eſt à préſent le Médiateur, eût été quatre mille ans ſans Médiateur; mais ſi on conſidére de près l'état & la nature de cette Alliance, on ne trouvera rien de raiſonnable dans la ſuppoſition qu'on vient de faire; car outre que la chûte de l'homme fut la véritable cauſe de l'interruption du commerce *immédiat*, qu'il avoit avec Dieu, & que par conſéquent, il faut, puiſque cette correſpondance s'eſt conſervée après le péché, qu'elle ait été entretenuë par le moyen d'un Médiateur; il n'y a rien de plus clair par l'Ecriture, ſi ce n'eſt, que, cette Alliance, qui eſt le *noeud* ferme & ſtable, qui nous lie à Dieu, nous a été accordée en conſidération de la mort & du Sacrifice de Jesus-Christ: Puis donc que cette Alliance a commencé long tems avant que le Fils de Dieu ſouffrit la mort, & auſſi-tôt après *l'Apoſtaſie* de l'homme, il faut néceſſairement, qu'elle ait eû lieu, lorſque Jesus-Christ s'engagea lui même auprès de Dieu ſon Père, à faire, dans l'accompliſſement des tems, l'Expiation de nos péchés par ſa mort; c'étoit là *véritablement* & en effet s'offrir ſoi même, comme en Sacrifice pour nous; auſſi ce Sacrifice fut-il enviſagé de Dieu de la même maniére, que s'il eût été actuellement offert; & puiſqu'en ſa conſidération, Dieu traita dès le commencement avec l'homme une Alliance de grace, il s'enſuit néceſſairement, & par la même raiſon, qu'il établit en même tems Jesus-Christ, pour en être le Médiateur: En un mot, le Sacrifice de Christ avoit, dans la vuë & dans l'intention de Dieu, la même certitude qu'il eut en ſuite par l'événement; auſſi étoit-il auprès de lui, *avant* qu'il fût offert, d'une efficace pareille à celle qu'il eut *après* qu'il eut été conſommé; Or puiſque (*o*) la fonction de Médiateur dont Jesus-Christ ſe trouve révétu, eſt entiérement duë à l'éfficace de ſon Sacrifice, la même raiſon, qui devoit engager Dieu à le regarder comme Médiateur *après* qu'il l'eut offert, devoit auſſi le porter à l'enviſager comme tel *avant* qu'il l'offrit; Auſſi liſons nous, que, long-tems avant, que Jesus-Christ s'offrit lui même en ſacrifice, il eſt appellé (*p*) *l'Ange de la Nouvelle Alliance*, qui, comme nous l'aſſure Saint *Paul*, fut (*q*) *confirmée de Dieu à Abraham en Chriſt, quatre cent trente ans avant la publication de la Loi.* Et ſi. cette Alliance fut *alors confirmée par Chriſt*, il eſt certain que, *dès lors*, Christ en étoit le Médiateur,

(*o*) Philipiens, II. 6. &c. (*p*) Malach. III. 1. (*q*) Geneſe, III. 17.

teur, quoi-qu'il n'ait pleinement exercé cet emploi que *dans les jours de sa Chair.*

L'Apôtre, (r) quelques versets après celui que nous avons cité ci-dessus, parlant de la Loi, nous fait entendre, qu'elle fut donnée *par les Anges, dans la main du Médiateur*, c. d. de *Moïse*, qui fut établi pour traiter, non seulement de la part de Dieu avec le peuple d'*Israël*, mais aussi de la part du peuple d'*Israël* avec Dieu; car cette idée, selon son raisonnement, se trouve renfermée dans celle d'un *Médiateur*, qui doit étre une *tierce* personne, qui agisse entre deux autres; Or comme Dieu n'est que l'une des parties, au sujet desquelles s'emploie le Médiateur, il faut par conséquent supposer que *Moïse* traitoit non seulement pour Dieu avec le peuple, comme *Vicegérent* du prémier, mais encore avec Dieu pour le peuple comme *l'Avocat* de celui-ci : En un mot, il faut qu'un Médiateur agisse pour les deux parties, autrement ce n'est plus un Médiateur; ainsi, comme *Moïse* qui étoit le Médiateur de l'Alliance traitée avec les *Juifs*, agissoit entre Dieu & le peuple, de même Jesus, qui est le Médiateur de l'Alliance *Chrêtienne*, agit entre deux parties opposées Dieu & l'homme. En qualité de *Vicegérent* de Dieu, il agit *pour* Dieu *auprès* de nous, afin de nous ramener à nôtre devoir, & de nous faire rentrer dans l'obéïssance; & en qualité de nôtre *Avocat*, il agit pour nous auprès de Dieu, afin de l'engager à nous étre propice & favorable, pour pouvoir, après nous avoir portés à renoncer à nôtre inimitié contre Dieu, & avoir apaisé Dieu en nôtre faveur, opérer entre nous une heureuse & parfaite réconciliation; Il semble que, c'est là ce en quoi l'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux*, fait consister les deux parties de la Médiation de nôtre glorieux Rédempteur; (s) *C'est pourquoi*, dit-il, *il peut sauver pleinement ceux qui s'approchent de Dieu par lui*, qui se soumettent à Dieu, après les tendres invitations qu'il leur en a faites, *étant toujours vivant pour interceder pour eux*, ou pour faire valoir, en leur faveur, auprès de son Père, les mérites de son sacrifice.

Sa manière.

La prodigieuse disproportion, qu'il y a entre la nature *Divine* & la *nôtre*, nous mettoit à une distance infinie de Dieu, & la souillure du péché, nous éloignoit encore plus de l'espérance de rentrer dans la communion de nôtre Créateur; nous étions ses ennemis, parce

Nécéssité d'un Médiateur.

(r) Verset, XIX. 20. (s) Hebr. VII. 28.

parce que nous nous sentions coupables; ce sentiment nous rendoit soupçonneux, & nous inspiroit de l'aversion pour les invitations de ce Dieu, que nous avions offensé, & de la défiance pour les promesses qu'il nous faisoit, au cas que nous cessassions de lui faire la guerre : Dieu, de son côté, avoit tout sujet de nous haïr à cause de nos péchés & de nôtre Apostasie; l'aversion naturelle même que nous avions pour le bien ne l'encourageoit nullement à se promettre de nôtre part, une obéïssance plus exacte pour l'avenir, au cas qu'il nous accordât un pardon général de nos fautes : Ce fut donc, pour enlever tout d'un coup ces obstacles, que le fils de Dieu, en prenant la nature humaine, & affoiblissant ainsi l'éclat de sa Majesté infinie, s'est approché de nous de plus près; c'est en offrant à la justice de Dieu, une satisfaction, pleine & suffisante, qu'il a appaisé sa colère & l'indignation, où il étoit contre nous; (*t*) *En négociant avec nous pour Dieu*, non seulement il nous prie & nous *supplie, d'être reconciliés avec Dieu*, mais encore pour nous porter à l'obéïssance par tous les ressorts imaginables, il nous donne à ce sujet les ordres les plus solemnels, & il les appuie de tout ce qui est le plus capable d'enflammer nos desirs, ou de nous inspirer de la crainte; (*u*) *En négociant avec Dieu pour nous*, non seulement il le prie, & il le supplie d'étre reconcilié avec nous, mais encore il plaide nôtre cause, & il fait valoir auprès de lui les droits que nous avons aux biens qu'il nous a acquis par son sang, en présentant tous les jours ce méme sang devant le Thrône de grace; (*v*) *Entant que Médiateur de Dieu auprès de nous*, il nous appelle par sa parole, & par ses Sacremens; il nous découvre les secrets de la volonté de Dieu; il nous bénit, il nous sanctifie, il nous soutient, il nous console, il nous protége, il nous conduit pendant cette vie, il nous arrache des bras de la mort, & il nous éléve dans le Ciel; *En qualité de nôtre Médiateur auprès de Dieu*, il se charge de nos péchés, il en fait l'expiation par son sang, il nous revêt du mérite de son obéïssance, il se rend caution auprès de son Père de l'exécution de nos promesses, de nôtre persévérance dans la foi, dans la pieté, dans la sincérité, & au cas, que, nous venions à tomber dans quelque faute, il demande grace, & il intercéde pour nous, afin qu'*étant renouvellés dans l'esprit de nos en-*

K 3 *tende-*

(*t*) *Claude*, ubi sup. (*u*) *Scot.* ubi sup. (*v*) *Claude*, ubi sup.

tendemens, nous puissions enfin *devenir sa joye, lorsque aiant eu nôtre fruit dans la Sainteté, nous aurons pour fin la vie eternelle.*

Il falloit qu'il fut Dieu & homme.

VOILA quelques uns des Actes de la *Médiation* dont nôtre Sauveur s'est acquité entre Dieu & l'homme; il paroit de là, que celui qui se charge d'un pareil Emploi, (x) doit être qualifié de sorte, qu'il ait un pouvoir & un crédit égal auprès des deux parties; qu'il soit revêtu d'une *dignité* suffisante, pour approcher du *Supérieur*, qu'il ait assés *d'humilité*, pour donner accès à l' *Inférieur*, & un tel ascendant sur l'un & sur l'autre, qu'on ne lui refuse rien de tout ce qu'il voudra demander; si outre cela, cette personne entreprend de satisfaire l'une des parties pour les offenses de l'autre, il est surtout requis, qu'elle soit libre & indépendante, passible, afin de pouvoir faire l'expiation, pour celui qui est en faute, qu'elle soit impeccable, afin de rendre son expiation méritoire; Et c'est ce qu'elle pourra exécuter, en réunissant en elle, la nature des deux parties.

1°. Par rapport à Dieu.

(y) AFIN donc que cet excellent & important Emploi, fût exercé d'une maniére plus efficace, le Pére *Eternel* a trouvé à propos d'en revêtir son fils *Eternel*, auquel il a de toute éternité communiqué sa propre Essence *Divine*, & il l'a désigné & établi pour prendre, quand il le faudroit, la Nature *humaine*, en union *personnelle* avec sa *Divinité*, afin qu'étant ainsi, Dieu & homme, dans une seule personne, il eût toutes les qualités requises pour servir de Médiateur aux deux parties.

En faisant pour Dieu la fonction de Médiateur auprès de l'homme, (z) il devoit exercer l'emploi d'un *Roi* Divin, pour nous conduire & nous gouverner en qualité de Lieutenant du Très-Haut; de maniére, ou que nous nous soumissions à ses ordres, ou qu'il nous fit porter la peine de nôtre rebellion; or il y a en cela tant de grandeur, cette fonction est si sublime, qu'une *Intelligence Divine* en étoit seule capable. Des deux parties dont l'homme est composé, l'Ame est sur tout celle qui est du ressort de l'autorité de Dieu, & il ne faut pas moins, qu'une *connoissance sans bornès* pour juger des pensées secrètes, des inclinations, des intentions, & des desseins qui ont leur siége dans le cœur, afin de pouvoir régler là-dessus les peines ou les recompenses: Il ne faut pas moins, qu'une *Puissance infinie*, pour agencer & disposer tant d'accidens exté-

(x) *Claude* ibid. (y) *Scot.* ubi sup. (z) *Scot.* ubi sup.

térieurs, qui ont une ſi grande influence, ſur ces penſées, ces inclinations, ces intentions & ces deſſeins; pour règler & conduire à ſon gré, un nombre innombrable d'événemens qui interreſſent une infinité de gens ſi éloignés, & ſi différens les uns des autres, par rapport au lieu, au tems, à la condition & au tempérammment; tout cela requiert une puiſſance capable, (*a*) *de faire tout ce qu'il lui plait, tant dans le Ciel, que ſur la Terre.* Puis donc, que nôtre Sauveur a été établi & deſtiné pour exercer cet emploi, il ne peut jamais avoir été dûment qualifié pour s'en acquiter, ſans participer aux perfections de la Nature *Divine*, & ſans être réellement ce qu'un *Prophête*, qu'on appelle avec raiſon le *cinquième Evangeliſte*, dit de lui, en parlant de la Grandeur du Meſſie, ſavoir, qu'il eſt (*b*) *l'Admirable, le Conſeiller, le Dieu Fort & Puiſſant, le Pére de l'Eternité, le Prince de la Paix.*

Si, pour le rendre propre à exercer l'Auguſte Emploi de Médiateur auprès de Dieu pour les hommes, il étoit très convenable, qu'il fut Dieu lui-même, il n'étoit pas moins néceſſaire qu'il fut auſſi homme. Dieu eſt un Eſprit inviſible, il demeure *dans une lumiére inacceſſible*, & nous ne ſaurions nous en approcher que par *l'imagination*; mais l'imagination eſt pour l'ordinaire ſi groſſiére & ſi eſclave des ſens, qu'elle ne peut ſaiſir les objets *ſpirituels*; de là vient, qu'elle ſe forme ſouvent de fauſſes idées de Dieu, qui diſpoſent l'homme à tomber dans l'Idolatrie; c'eſt donc par pure condeſcendance, pour cette foibleſſe de l'humanité, que Dieu a bien voulu s'abaiſſer à converſer avec le Genre-humain, en voilant pour ainſi dire, ſa préſence Divine de quelque apparition ſenſible. Quand il conduiſoit ſon Peuple Elû, au travers de la Mer rouge, & dans le deſert, il alloit devant lui, *le jour, dans un Colomne de nuée, & la nuit dans une Colomne de feu*; Quand il lui donna ſa Loi de deſſus le Mont *Sinaï*, il deſcendit dans une flamme éclattante & glorieuſe, couverte de nuës épaiſſes & Majeſtueuſes. Dès que le Tabernacle fut dreſſé, il y fit ſon entrée ſous la même forme, y réſida conſtamment & s'y montra ſouvent aux yeux des *Iſraëlites* dans un Corps viſible de lumiére & de gloire; c'eſt par alluſion, à cette condeſcendance de Dieu pour les *Juifs*, que St. *Jean* nous dit, au commencement de ſon Evangile, (*c*) *la parole a été faite chair, & elle a habité parmi nous*, ou ſelon la force du terme de l'Original,

(*a*) Pſ. CXXXV. v. 6. (*b*) Eſaïe IX. 5. (*c*) Jean, I. 14.

ginal, Elle *a planté ſon Tabernacle* dans nôtre chair, & dans nôtre nature, d'où *nous avons contemplé ſa gloire*, ſavoir à ſon *Batême*, & à ſa *Transfiguration*; *telle qu'eſt la gloire du fils unique du Pére*, ou comme la gloire dans laquelle le fils de Dieu avoit accoutumé de ſe montrer entre les Chérubins; Puis donc que, pour s'accommoder à nôtre foibleſſe, il étoit néceſſaire, que Dieu s'adreſsât à nos ſens, ſous quelque apparence viſible, & qu'à bien des égards la forme humaine étoit la plus propre à cet effet, il s'enſuit clairement de là, qu'il devoit prendre à ſoi nôtre nature, afin que par ce moyen, ceux dont les idées ne pourroient s'élever plus haut, qu'à un Emblême viſible de la Divinité, (*d*) en euſſent un, auquel ils puſſent rendre un Culte Divin, ſans danger d'Idolatrie, & ſans faire injure à la Nature Divine, une *Image* dis-je, vive & naturelle de Dieu le Pére, la ſource de la Divinité, ou ſelon la deſcription, que nous fait du fils de Dieu, l'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux* (*e*) *la reſplendeur de la gloire de ſon Pére, & l'Image empreinte de ſa perſonne.*

2°. Par rapport à l'homme.

En *faiſant pour les hommes la fonction de Médiateur auprès de Dieu*; la perſonne qui s'en étoit chargée, avoit deux choſes à faire, comme nous aurons occaſion de le montrer dans la ſuite; Il falloit, 1°. Qu'elle expiât nos péchés par ſon ſang: 2°. Qu'elle intercedât pour nous dans le Ciel.

(*f*) 1°. *Comme donc les Enfans ſont tous participans de la Chair & du ſang*; c'eſt ainſi, que raiſonne l'Apôtre ſur le prémier de ces cas, J. C. *y a auſſi participé lui même*, *afin que par la mort*, *il détruiſit celui qui a l'Empire de la mort*, *c'eſt à ſavoir le Diable.* (*g*) Sa nature Divine étant abſolument impaſſible, il falloit afin qu'il pût ſouffrir, qu'il revêtit quelqu'autre nature, & même la nature *humaine*, plûtôt que toute autre, afin que le péché fût expié dans la même nature, dans laquelle il avoit été commis; Il devoit cependant auſſi retenir la nature *Divine*, pour rendre ſes ſouffrances d'un prix aſſés grand, pour pouvoir & ſatisfaire la juſtice Divine pour le paſſé, & mettre à couvert l'autorité de Dieu pour l'avenir; c'eſt pour cela qu'il eſt dit, que, (*h*) *nous avons été rachetés par le ſang de Dieu*, non que l'Eſſence *Divine* puiſſe en aucune maniére, ni ſouffrir, ni verſer du ſang, mais parce que, par ſon union avec la nature

(*d*) *Tillotſon*, Sermons Vol. I. (*e*) Hebr. I. 3. (*f*) Chap. II. 14.
(*g*) *Scot.* & *Claude*, ubi ſup. (*h*) Actes XX. 28.

ture humaine, en une feule perfonne; les proprietés, les actions, & les paffions de celle-ci, peuvent fort bien lui être attribuées; Puis donc, qu'en la Perfonne de JESUS-CHRIST, Dieu étoit uni à l'homme, tout ce que fon humanité à fouffert, peut véritablement s'appeller *les fouffrances de Dieu*, fouffrances en ce fens équivalentes aux peines, que le Monde pécheur devoit endurer pendant toute l'Eternité.

2°. COMME nôtre Médiateur, devoit auffi être nôtre *Avocat*, & nôtre *Intercesseur*, (*i*) *il convenoit*, c'eft encore le raifonnement du même Apôtre, *qu'il fût en toutes chofes rendu femblable à fes fréres, afin qu'il fût un Souverain Sacrificateur, Mifericordieux, & fidèle, dans les chofes qu'il faut faire auprès de Dieu, pour expier les péchés du Peuple; car ayant fouffert lui-même, lors qu'il fût tenté, il eft dans un état propre à fécourir ceux qui font tentés.* L'expérience qu'il avoit faite en fa propre perfonne, de la foibleffe & de l'infirmité de nôtre nature, devoit l'engager à s'interreffer plus vivement pour elle, lui infpirer plus de compaffion pour fa mifère, & le porter par là même, à folliciter avec plus de zèle, & de chaleur, à la droite de Dieu, en faveur de cette même nature, qu'il avoit daigné revêtir; Mais d'un autre côté, il étoit néceffaire qu'il retînt fa nature *Divine*, pour conferver par là fon crédit dans la Cour Celefte, & pour rendre fes follicitations plus efficaces, afin qu'en fon nom, nous puffions en tout tems, (*k*) *nous approcher, en toute confiance, du Thrône de la grace*, trouver faveur auprès de Dieu, (*l*) & lui devenir *agréables en fon fils bien aimé*: Il étoit donc extrêmement néceffaire, que, pour remplir les différentes fonctions de fa Charge de Médiateur; JESUS-CHRIST fût Dieu & homme tout enfemble dans une feule perfonne. (*m*) Pour être nôtre *Prophête*, il falloit qu'il fût *Dieu*, afin de pouvoir donner à fes Dogmes & à fes Préceptes plus d'autorité & plus d'efficace, qu'une fimple Créature n'eut été capable de le faire; Il falloit auffi qu'il fût *Homme*, afin de pouvoir converfer plus familiérement avec nous, & nous communiquer fes deffeins, de maniére que nous puffions les comprendre; Pour être nôtre *Sacrificateur*, tant à l'égard de *l'Expiation*, qu'à l'égard de *l'Intercession*, il falloit qu'il fût *Homme* pour fouffrir; & *Dieu* pour rendre méritoires fes fouffrances, *Homme*, pour intercéder avec compaffion en nôtre faveur,

(*i*) Hebr. II. 17 & 18. (*k*) Chap. IV. v. 16. (*l*) Ephef. I. 6. (*m*) *Bates* Harmonie.

& *Dieu*, pour donner du poids à ſon Interceſſion, & pour la rendre efficace; Enfin, pour être nôtre *Roi*, il falloit qu'il fût *Dieu*, pour nous preſcrire des Loix, & pour leur donner la Sanction, *Homme*, pour aller devant nous, dans le Chemin de l'obéïſſance; *Dieu*, pour vaincre, & pour ſubjuguer nos ennemis; *Homme*, pour nous encourager par ſon exemple dans les Combats, que nous avons à ſoutenir contre nos ennemis ſpirituels; c'eſt auſſi ce qui fait dire à l'Apôtre, (n) *qu'il convenoit, que, celui pour qui, & par qui ſont toutes choſes, conduiſant pluſieurs Enfans à la gloire, conſacrât par les ſouffrances l'Autheur de leur ſalut.*

Différentes fonctions de la Médiation de Chriſt.

AVANT la venuë de JESUS-CHRIST, le Genre-humain avoit principalement beſoin d'un Docteur capable de l'inſtruire de la volonté de Dieu, & c'eſt pour cela, que JESUS-CHRIST a été envoyé dans le monde, en qualité de *Prophête*; Il lui falloit un Sacrifice ſuffiſant pour expier ſes fautes, & quelqu'un qui intercedât pour lui auprès de Dieu; c'eſt auſſi pour cette raiſon, que JESUS CHRIST a été établi *Sacrificateur*; Enfin, il avoit beſoin d'un Conquérant, pour ſubjuguer ſes ennemis, & d'un Légiſlateur pour lui apprendre l'obéïſſance; c'eſt pourquoi, JESUS-CHRIST a été élevé à la dignité de *Roi*. Nous allons à préſent tâcher de faire voir, qu'il étoit très propre à s'acquitter de tous ces différens Offices, & qu'il s'en eſt pleinement, & efficacement acquitté.

La Prophètie.

I. QUOIQUE le mot de *Prophête*, dans ſa ſignification ordinaire, déſigne, une perſonne qui prédit l'avenir, cependant, ſi l'on a égard à ſa véritable *Etymologie*, il ne ſignifie autre choſe, ſinon une perſonne, qui parle de la part, ou (o) en la place d'un autre, & quand cette *autre* perſonne de la part, ou en la place de laquelle on parle eſt Dieu, le mot de *Prophête* déſigne alors (p) une perſonne qui nous explique & qui nous fait connoitre la volon-

(n) Hebr. II. 10.

(o) En ce ſens, la prépoſition πρὸ eſt la même dans la compoſition que, ὑπὸ; c'eſt ainſi que Dieu dit à *Moïſe*; *Je t'ai établi pour Dieu à Pharao, & Aaron ton frére ſera ton Prophète*; c. d. il ſera ta *bouche*, pour expliquer à *Pharao* ce que je te dirai, Exod. VII.

(p) C'eſt en ce ſens que l'Antiquité donnoit aux Poëtes le nom de Prophêtes des Muſes, Μουσάων δὲ μάλιστα τίει ἱεροὺς ὑποφήτας; Et St. *Paul*, citant un paſſage d'*Epimenides*. *Tite* I. 12. lui donne le nom de *Prophète*, quoique, s'il en faut croire *Ariſtote* οὐ περὶ τῶν ἐσομένων μαντεύετο, il n'eût jamais prophétiſé des choſes à venir; Rhet. Liv. III. Chap. 17.

lonté de Dieu, en suite d'une Révélation qu'elle en a reçuë de sa part. L'Evangeliste a eû soin de nous apprendre, que nôtre Divin Sauveur avoit toutes les qualités requises pour cela; (q) *personne*, dit il, *n'a jamais vû Dieu*, *le fils unique qui est dans le Sein du* Pére *nous l'a fait connoitre*; En effet, de ce qu'il étoit *dans le Sein du Pére*, c. d. uni avec lui d'une maniére si intime, il s'ensuit, qu'il étoit parfaitement en état, de revéler aux hommes sa volonté, parce que, cette étroite union ne pouvoit manquer de lui donner une parfaite connoissance de la Divinité, sans qu'il eût besoin pour cela, d'être instruit par les Anges ou par des songes, & par des visions comme les autres *Prophêtes*, ni même par l'inspiration du Saint Esprit, parce qu'il jouïssoit d'une vision immédiate, & personnelle des pensées, & des intentions de son Pére, qui, de toute Eternité, lui ont été clairement connuës; (r) *Personne n'est monté au Ciel*, dit le même Evangeliste, dans un autre endroit, *sinon celuï qui est descendu du Ciel*, *savoir le fils de l'Homme qui est dans le Ciel.* (s) Il eût pû descendre du Ciel, environné d'une lumiére resplendissante, & prêcher son Evangile aux hommes du milieu d'un Chœur d'Anges, & de dessus un Thrône placé dans les Nuës, & tout brillant de gloire & de Majesté; mais comme il avoit plus d'égard à nôtre avantage qu'àu sien propre, & qu'il savoit bien, que son Exemple nous seroit utile, il a préféré, de marcher à nôtre tête, dans la route qu'il nous prescrivoit, & il ne nous a point voulu surprendre ni *étonner* par une apparition éclattante, il a mieux aimé se montrer à nous dans nôtre propre nature, afin que, se mettant ainsi sous nos yeux, il pût nous enseigner par son Exemple, ce qu'il nous convenoit de faire pour plaire à Dieu, & nous tracer par ce moyen le Chemin à l'Eternelle félicité: sortant donc ainsi, du *Sein de son Pére*, avec une pleine & entiére connoissance de sa volonté, & se présentant à nous sous la forme d'un *fils d'homme*, pour mettre ses Leçons plus à la portée de nôtre esprit, & pour nous servir de modèle, il avoit certainement toutes les qualités requises pour être nôtre *Prophête.* Voulons nous après cela, savoir, de quelle maniére il s'est acquitté de cet important emploi; nous n'avons, pour cet effet, qu'à faire attention à l'excellence de la Revélation qu'il nous a laissée, touchant ce que nous devons nécessairement *croire* & pratiquer pour être sauvés.

(q) Jean, I. 18. (r) Jean, III. 13. (s) *Scot*, ubi sup.

Excellence de la Doctrine de J. C. par rapport à ce qu'il nous importe de connoitre touchant la nature de Dieu.

1°. Ce que nous devons néceſſairement *connoitre*, ſe reduit à ces trois Chefs, 1°. La nature de Dieu & de ſes Attributs; 2°. L'Origine du péché & les peines auxquelles il nous expoſe; 3°. Le moyen par lequel nous pouvons en *obtenir le pardon* & parvenir icibas à un degré de Sainteté, tel que nous puiſſions être glorifiés dans la vie à venir. (*t*) Il eſt abſolument néceſſaire, que ceux qui veulent être un jour participans de la Vie eternelle ſachent, qu'il y a un Dieu & même un *ſeul* Dieu; que ce ſeul Dieu eſt immatériel, inviſible, immortel, Eternel, Tout-Puiſſant, d'une Science ſans bornes, d'une Juſtice, d'une Sageſſe, & d'une bonté infinies, le Créateur du Ciel & de la Terre; Qu'il gouverne en Chef l'Univers, & tout ce qu'il contient, & qu'il recompenſe libéralement tous ceux qui le cherchent; On ne ſauroit douter, que les prémiers fidéles n'en aient eû cette idée, mais il faut avouër auſſi, qu'avant la venuë de Jesus-Christ, ils n'en avoient pas une connoiſſance, ſi ſûre ni ſi claire, que celle que l'Evangile nous donne; car les Ecrits des *Evangeliſtes* & des *Apôtres*, nous enſeignent d'une maniére plus claire & plus évidente, ce que les perſonnes *pieuſes* de ce tems là ne pouvoient découvrir que par une attention ſerieuſe aux Oeuvres de Dieu, ou par les inſtructions qu'elles en avoient reçuës des *Patriarches*, par la voye de la Tradition, & ce que les *Juifs* n'apprirent dans les Siécles ſuivans, que par les Ecrits de *Moïſe* & des Prophêtes; Outre que, ce qui nous étoit revélé d'une maniére obſcure, & que nous ne pouvions découvrir, qu'en perçant au travers du Voile dont il étoit envelopé dans le *Vieux* Teſtament, nous a été clairement manifeſté, & mis dans une claire lumiére par le *Nouveau*.

Le Dogme de la très Sainte Trinité, aura peut-être pû être aperçu, mais foiblement, par quelques Savans, on en pourra même découvrir quelques traces obſcures dans les Ecrits de *Moïſe* & des Prophêtes; au lieu qu'il ſe trouve gravé en caractères ſi liſibles, & exprimé avec tant de clarté, & de préciſion dans les Ecrits des Apôtres, qu'il n'eſt pas beſoin de ſcience pour l'y trouver, quoi qu'on ait emploié beaucoup de ſubtilité, pour embrouiller & obſcurcir par des diſtinctions *Métaphyſiques* une vérité auſſi expreſſe que celle là. Les Fidèles qui vivoient ſous l'*Oeconomie Ancienne*, ſans parler des plus ſages d'entre les *Payens*, croioient certainement, que Dieu eſt un Eſprit inviſible & préſent par tout; cependant ſes fréquen-

(*t*) *Smalridge*, Sermons.

quentes apparitions, sous différentes formes; cette Arche; ce Tabernacle; ce Temple, qu'il avoit fait construire, & d'où il trouvoit à propos de donner à tout son Peuple des marques sensibles de sa présence, & de parler avec lui, (*u*) *face à face*, comme s'exprime *Moïse*, devoient nécessairement tourner leurs yeux & leurs cœurs vers le Propitiatoire; leur faire croire, que Dieu étoit, pour ainsi dire, renfermé dans le lieu *très saint*, & obscurcir par conséquent les idées qu'ils s'étoient formées de sa spiritualité & de sa toute présence; au lieu que sous l'Evangile, rien ne peut nous faire concevoir de la Divinité des idées grossiéres; nous n'y sommes point appellés à tourner nos regards, vers un Tabernacle visible, mais (*v*) *à prier en tout lieu*, en *élevant nos mains pures vers le Ciel*, & Jesus-Christ, nous enseigne, (*x*) *que Dieu étant un Esprit, il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Esprit, & en vérité.* Les Anciens Philosophes, aussi bien que les fidéles qui ont vecû sous la *Loi*, étoient persuadés, que tout étoit dirigé, & gouverné par un Etre infiniment *sage & puissant*; cependant les plus habiles d'entr'eux étoient hors détat de justifier la Providence sur les afflictions des gens de bien & sur la prospérité des Méchans; au lieu qu'aujourd'hui, tout Chrétien d'une capacité médiocre, & par le secours de ce que l'Evangile lui a appris, touchant les retributions qui auront lieu dans une autre vie, peut facilement résoudre cette difficulté, & appliquer à tous les cas de la même nature, la réfléxion, que fait le Partiarche *Abraham*, sur ce que le *mauvais Riche* demandoit de *Lazare* dans la parabole, (*y*) *mon fils souvien toi que tu as reçu tes biens en ta vie & que Lazare a eu ses maux, maintenant il est consolé, & toi tu es dans les tourmens.*

2° La nature du péché & son injustice, sont des choses, que les hommes ont toujours senties, mais sur lesquelles aussi ils ont été fort embarrassés, lors qu'il a été question d'en découvrir l'Origine & les causes; Les uns ont inventé pour cet effet un *état préexistent*, d'où ils apportoient la Méchanceté avec eux, pendant que d'autres avoient imaginé *deux* principes opposés, égaux en en puissance, & autheurs, l'un de tout le bien, & l'autre de tout le mal qui se faisoit dans le monde. (*z*) *La méchanceté de l'homme*, dit *Moïse*, *étoit grande sur la terre, & toute imagination des pen-*

La Nature du Péché.

(*u*) Deuter. V. 4. (*v*) I. Timot. II. 1. (*x*) Jean IV. 24. (*y*) Luc, XVI. 5. (*z*) Genese VI. 5.

pensées de son cœur étoit mauvaise en tout tems; Mais il s'est trouvé des personnes qui ont douté, si ces expressions devoient s'entendre du Genre humain en général, & si on pouvoit s'en servir, pour prouver son entiére dépravation, au lieu qu'à présent tout doute sur ce sujet, est parfaitement enlevé, par l'assurance positive, que nous donnent les Ecrivains Sacrés du Nouveau Testament, que (22) *par un seul homme le péché est entré dans le monde, & par le péché la mort*, en sorte que, (*a*) *par la désobéïssance d'un seul, le jugement est venu sur tous les hommes en condamnation*; Que tous ceux qui font partie du genre humain, *sont pécheurs, impies, ennemis de Dieu, Enfans du Diable*; & (*b*) *naturellement enfans de colère*; Que, (*c*) *quand ils voudroient faire le bien, le mal est attaché à eux*, parce qu'ils ont *dans leurs membres, une Loi qui combat contre la Loi de leur entendement, & qui les rend captifs à la Loi du péché*; Enfin, que c'est là l'état de corruption, dans lequel naissent tous les hommes, & qui les soumet, au cas qu'ils y vivent, & qu'ils y meurent, à être (*d*) *punis d'une destruction éternelle par la présence du Seigneur, & par la gloire de sa puissance.*

Son Expiation. 3° Si l'Evangile nous instruit d'une maniére plus circonstanciée & plus détaillée, de l'Origine du péché, & des maux auxquels il expose ceux qui le commettent, il nous apprend aussi, d'une maniére plus claire, le moien dont il a été *expié*. Ceux qui vivoient sous la Loi naturelle étoient, aussi bien que ceux, qui ont vecu sous la Loi de *Moïse* sauvés par les mêmes moiens que nous, qui vivons sous *l'Oeconomie Evangelique*; mais le mystère de nôtre commune Rédemption, ne leur a jamais été si clairement revelé qu'à nous; de là vient que l'Apôtre compare les Ecrits du Vieux Testament, qui cependant surpassoient de beaucoup ceux des plus grands Philosophes du Paganisme, à une (*e*) *lumière*, ou comme porte l'original, à *une Chandéle qui luit dans un lieu obscur*, pendant qu'il parle de la Révélation dont Jesus-Christ est l'Autheur, comme d'une Aurore, & comme de *l'Etoile du matin, qui se léve dans nos cœurs*. La Révélation accordée aux *Juifs* étoit pour eux une *lumière*, mais foible; Elle luisoit, mais dans un lieu obscur; La naissance, la vie, & la mort de Jesus Christ, les différentes fonctions de sa charge de Médiateur; la remission de nos péchés par son

(22) Rom. V. 12. (*a*) verset 18. (*b*) Ephes. II. 3. (*c*) Rom. VII. 21. 23. (*d*) 2. Thess. 1. 9. (*e*) 2. Epit. de St. Pierre I. 19.

par son sang; nôtre sanctification par son Esprit, & la gloire d'une autre vie leur étoient enseignées, non en termes formels, mais par des ombres & des figures, & il y avoit sur les Ecrits aussi bien que *sur* (*f*) *la face de Moïse* un *voile* obscur, *en sorte que, les Enfans d'Israël ne pouvoient pas plus fixer leurs regards* sur sa Doctrine, que sur *son visage* : En un mot, ils étoient sauvés, aussi bien que nous par le sang de Jesus Christ; mais il y avoit entre *ce qu'ils connoissoient* du Mystère de nôtre Redemption, par le sacrifice, & par la mort de Jesus-Christ, *& ce que nous en connoissons* aujourd'hui, autant de différence qu'il y en avoit, entre cette *Nuée obscure*, dont Dieu se servoit le jour, pour conduire le peuple d'Israël, & cette *colonne de lumiére*, dont il les éclairoit pendant la nuit.

Outre que, l'Evangile nous donne, des idées plus claires de l'Expiation du péché, il nous assure encore plus positivement de nôtre justification, on ce qui est la méme chose, du pardon de nos fautes, en vertu de l'expiation qui en a été faite. Les gens de bien qui vivoient avant la venuë de J. C., savoient qu'ils étoient pécheurs, & que par conséquent ils avoient besoin de la faveur, & de la Miséricorde de Dieu; mais comme ils n'étoient pas assés bien informés des moiens d'y avoir part, ils ne pouvoient que gémir tristement sous le poids de leurs péchés; (*g*) La Loi dénonçoit de sevères maledictions, contre tous ceux qui la violeroient dans un seul de ses points: Ces malédictions étoient claires & faciles à entendre; mais les promesses d'un pardon, par les mérites d'un Sauveur, étoient obscures & envelopées; Le danger qui les menaçoit étoit évident, pendant que, les moiens d'échaper étoient presque cachés à leurs yeux; il ne faut donc pas être surpris, si la crainte l'emportoit chés eux de beaucoup sur l'espérance; de là vient que, l'Esprit dont ils étoient menés, nous est représenté dans l'Evangile, comme un *Esprit de servitude*, au lieu que celui dont les Chrétiens sont animés, est un Esprit d'adoption. (*h*) *Vous n'avés pas reçû*, dit l'Apôtre, *un Esprit de servitude pour être encore dans la crainte; mais vous avés reçû un Esprit d'Adoption par lequel nous crions Abba*, c. d. *Père*; comme s'il eut dit, Par cet Esprit d'Adoption que nous avons reçu, nous sommes aussi assurés, de l'amour de Dieu, qu'un Enfant l'est de l'affection d'un Père indulgent; Nos prétentions aux joyes du Ciel, sont

Nôtre justification.

(*f*) 2. Corr. III. 7. (*g*) *Smalridge*, ubi sup. (*h*) Rom. VIII. 1. 5.

sont aussi légitimes & bien fondées, que celles d'un Enfant Adoptif, à l'héritage de celui qui l'a adopté pour en faire son héritier; car, ajoute ce même Apôtre, en étalant les priviléges du Chrétien, *l'Esprit lui même, rend témoignage à nôtre Esprit, que nous sommes les Enfans de Dieu, & si nous sommes ses enfans, nous sommes donc ses héritiers, les héritiers dis je de Dieu, & le cohéritiers de Jesus Christ.*

Et la gloire à venir.

ENFIN, cet héritage même, dont l'Evangile nous donne de si grandes assurances, nous est plus clairement connu, qu'il ne l'étoit avant la venuë du fils de Dieu. Les *Juifs* avoient sur la nature d'une autre vie, plus de lumières que les *Payens*, & nous les surpassons de beaucoup les uns & les autres en connoissances sur ce sujet : Les endroits du *Vieux* Testament qui parlent d'un état à venir, sont en très petit nombre, & extrémement clair semés; au lieu qu'il n'y a pas un seul Livre, à peine même y a t-il un seul Chapitre, où il n'en soit parlé dans le *Nouveau.* Les endroits du *Vieux* Testament, qui parlent d'une vie à venir, ne sont pas tellement clairs, qu'on ne puisse leur donner un autre sens; il y a même, dans le sein du Christianisme, des Docteurs pieux & savans qui les entendent d'une félicité *temporelle*; Ceux du *Nouveau*, sont au contraire si formels, que les plus ignorans les entendent, & que l'impieté même la plus déterminée, ne sauroit en pervertir le sens. Il y a dans le *Vieux* Testament certains passages qui ne paroissent pas plus *favorables* à la croiance d'une vie immortelle, que d'autres, semblent lui être *contraires*; Je dis plus il, arrive souvent que le même Ecrivain dit sur ce sujet, des choses qui, à la prémiére vuë, paroissent être incompatibles; au lieu que dans l'Evangile on trouve, sur un état futur de bonheur & de misére, des passages & en beaucoup plus grand nombre & beaucoup plus clairs, que l'on n'en trouve dans la Loi, sans que, dans tout le Nouveau Testament, on en puisse découvrir un seul, qui leur soit contraire, ou dont le sens soit tant soit peu suspect ou douteux; C'est donc avec beaucoup de justice, que l'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux*, qui étoit très versé dans la connoissance de la Loi de *Moïse*, a remarqué, que (*i*) *la Loi n'avoit que l'ombre des biens à venir, & non la vraye image des choses*, c. d. qu'elle ne représentoit, que foiblement & sous des images obscures la gloire du Ciel; Qu'elle

(*i*) Hebr. X. I.

Qu'elle ne faisoit pas, des recompenses d'une autre vie après celle ci, une description aussi vive, ni aussi belle, que celle que nous en fait l'Evangile, avec des traits, qui aprochent si fort de la vérité, en sorte que, nous pouvons dire avec l'Apôtre, que ce *Mystère*, (*k*) *qui avoit été caché de tout tems, Dieu la revélé à ses Saints.*

Ce sont là quelques unes des prérogatives du Christianisme, par raport aux choses que nous devons *connoitre*; Si après cela, nous voulons entrer, dans l'examen de ce que nous devons *faire*, nous y remarquerons la même perfection & la même excellence. Car, prémièrement, *par raport à Dieu*, ce que l'Evangile nous découvre avec tant de clarté, touchant sa nature & ses Attributs, (*l*) nous aprend à faire consister son vrai culte, le culte, qui peut seul lui être agréable, moins à nous acquitter de certains devoirs *positifs*, & purement *cérémoniels*, qu'à nous approcher de lui, avec des cœurs purs, & des corps exempts de souillure, avec un répentir sincère, des fautes que nous avons commises, & une resolution fixe d'obéïr constamment à ses Loix dans la suite; à l'invoquer dans nos besoins, & à lui rendre d'ardentes & de très humbles actions de graces, pour les biens que nous recevons de sa libéralité; en joignant à tout cela une soumission profonde à sa volonté, & une entiére confiance en lui, qui sont proprement les dispositions de tout Enfant bien né envers le meilleur de tous les Pères. La pieté des plus grands hommes du Paganisme étoit fort defectueuse, à cause de l'ignorance dans laquelle ils étoient, par raport à la nature Divine; (*m*) *Aristote* même, ce Philosophe si judicieux, & si pénétrant sur d'autres sujets, quand il vient à traiter de la Divinité, non seulement dans sa *Physique*, où il considére Dieu, comme la prémiére cause, & le moteur de toutes choses, mais même dans sa *Morale*, qui devoit naturellement le conduire à parler de lui, comme de l'objet qui mérite le plus nôtre amour, Aristote, dis-je est bien éloigné d'en faire un semblable portrait; quoique, l'amour de Dieu, soit la seule chose, qui donne du prix à toutes les vertus morales : Il est vrai, qu'il y a dans la Philosophie *Platonicienne*, certaines choses qui y ont quelque raport, mais elles sont proposées d'une maniére si froide, & avec tant d'obscurité, qu'elles ne ressemblent pas mal à une inscription gravée sur

Excellence de la Doctrine de *Chryt*, par raport à nos devoirs envers Dieu.

(*k*) Collos. I. 26. (*l*) *Clarke*, sur l'Existence & les Attributs de Dieu.
(*m*) *Bates* Harmonie.

un marbre Antique, & tellement effacée par le tems, qu'on a beaucoup de peine à la déchifrer; au lieu, que le caractère particulier de l'Evangile, & ce qui le distingue avantageusement de tout ouvrage humain est, de nous représenter l'infinie bonté de Dieu, & l'immensité de sa Miséricorde, sous des couleurs propres à nous attendrir, & à nous remplir de la dévotion la plus fervente, & de l'amour le plus animé. Qui pourroit en effet, refuser à Dieu son cœur tout entier, lorsqu'il pense avec l'Apôtre Saint *Jean*, que, (*n*) *Dieu a tant aimé le Monde*, *que*, pour lui procurer un salut éternel, *il a donné son Fils unique* ? Ou quand (*o*) *il considère l'étendue de la Charité*, *que le Père nous a témoignée*, *en nous adoptant pour ses Enfans* : C'est ainsi qu'un culte *spirituel & intérieur*, dont l'amour est le principe, & la Gloire de Dieu la fin, fait partie des obligations du Chrêtien, quoi qu'un *Payen*, ou un *Juif*, puissent étre excusables, si n'ayant pas, dans le Culte qu'ils rendent à Dieu, des motifs plus relevés, que ceux qui se tirent de la crainte du chatiment, ils s'arretent uniquement à des cérémonies extérieures.

Par raport à nos devoirs envers le Prochain.

2°. La connoissance que l'Evangile nous donne sur nos relations avec les autres hommes, savoir, qu'ils sont non seulement nos proches parens, Enfans d'un même Père, & participans de la même nature, mais encore membres de la méme societé, & aiant part à la méme grace; que (*p*) *nous avons tous été batisés dans un même Esprit*, *pour n'être qu'un même corps*, *soit Juifs* ou *Gentils*, *soit Esclaves ou libres*, *& que nous avons tous été abrûvés*, *d'un même Esprit*; & que (*q*) *comme nous avons dans un même corps plusieurs membres*, *qui n'ont pas tous la même fonction*; *ainsi*, *quoi que nous soions plusieurs*, *nous ne sommes néanmoins qu'un seul corps en Jesus-Christ*, *& nous sommes tous réciproquement les membres les uns des autres*. La connoissance dis-je, que l'Evangile nous donne, de l'étroite union qui se trouve entre les hommes, & qui devroit tous les faire envisager, comme les membres d'un seul & méme corps, dont Jesus-Christ est le Chef, nous montre clairement, que les Chrétiens devroient etre unis entr'eux par les liens d'une tendre Sympathie, & d'un Amour véritable: que (*r*) *lors qu'un membre souffre*, *tous les autres doivent souffrir avec lui*,

(*n*) Jean, III. 16. (*o*) 1. Jean. III. 1. (*p*) 1. Corr. XII. 13. (*q*) Rom. XII. 4. 5. (*r*) 1. Corr. XII. 26.

lui, & lors qu'un des membres est honoré, tous les autres doivent prendre part à sa joie; (*s*) *Que nous aimant réciproquement d'une affection fraternelle, nous devons nous réjouir avec ceux qui sont dans la joie, & pleurer avec ceux qui pleurent.* (*t*) *Etre tous d'une parfaite intelligence, & avoir les uns pour les autres, de la compassion, de la miséricorde, & de la douceur*, (*u*) *afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais qu'au contraire, les membres aient soin les uns des autres, afin qu'ils héritent la bénédiction*, se montrant prêts & disposés à assister de leurs bons offices, non seulement leurs amis, mais même leurs ennemis les plus acharnés; quoi qu'à des personnes, élevées sous une Oeconomie plus sévère, qui leur faisoit en quelque sorte trouver de la gloire à se vanger, & à rendre le mal pour le mal, de pareils exemples de douceur & de modération pouvoient paroitre des marques d'une Ame basse, & le vrai moyen de s'attirer imprudemment de nouvelles insultes.

Par raport à nos devoirs envers nous mêmes.

3° L'EVANGILE, en nous dévoilant nos propres inclinations, & en nous aprenant, (*v*) que, malgré l'étroite union qu'il y a entre l'ame & le corps, ces deux parties de nous mêmes, sont cependant ennemies déclarées l'une de l'autre, & que leurs intérets sont si différens; en nous assurant, que *toutes nos convoitises charnelles*, rangées, pour ainsi dire, en bataille contre nous, *font* sans cesse *la guerre à nôtre ame*, & que le moien le plus sûr & le plus court, de hâter nôtre ruine est, de prêter l'oreille aux suggestions de nôtre propre cœur; en nous aprenant tout cela l'Evangile nous enseigne en même tems, que l'humilité, la pauvreté spirituelle, la mortification des passions, & des inclinations corrompues, sont, aussi bien que ces abstinences & ces peines qu'on s'impose à soi même pour y réussir, & que l'Evangile, appelle, *charger sur soi sa Croix*, des parties nécessaires du devoir d'un Chrétien, quoi qu'elles ne soient jamais entrées dans le Catalogue des vertus *Payennes*: Enfin, en nous parlant du monde, comme d'un passage, & non comme d'un lieu de séjour; en nous disant, que nous sommes ici bas des Etrangers & des voiageurs, & que par conséquent, nous devons nous attendre à y essuyer des traverses, & non pas à y trouver nos aises & nôtre commodité; en nous assurant, que nous sommes destinés à vivre dans une Patrie plus heureuse, & que par con-

M 2

(*s*) Rom. XII. 10. 15. (*t*) 1. Pier. III. 8. 9. (*u*) 1. Corr. XII. 25. (*v*) *Young*, Serm. vol. 1.

conſequent, nous devons regarder cette Terre, comme un lieu d'exercice & de travail, plutôt, que comme un endroit de repos & de plaiſir; en nous avertiſſant, que ce n'eſt point ici bas qu'il faut chercher le véritable bonheur, mais dans le Ciel, & que par conſéquent, il faut de toute néceſſité, que *l'amour du monde ſoit inimitié contre Dieu*; parce que, placer ſon affection dans les biens de la terre, c'eſt mépriſer ces Thréſors de felicité, que Dieu nous reſerve dans une autre vie; en nous faiſant dis-je, enviſager le monde ſous ce point de vuë, l'Evangile nous aprend en même tems, que l'obligation la plus indiſpenſable d'un Chrêtien eſt, d'être patient dans les maux les plus accablans, tempérant dans l'uſage des plaiſirs les plus légitimes; de ſoupirer ſans ceſſe après le Ciel; d'avoir du mépris pour le monde, & de préférer la mort à ſe rendre coupable d'un crime; quoi qu'un *Juif* eut pû être excuſable, de ne regarder les diſpoſitions contraires à celle là, que comme des fautes légéres.

Excellence de la Morale Chrêtienne par deſſus celle de la Loi.

En un mot, (*x*) les Règles que JESUS-CHRIST nous a laiſſées, pour diriger nôtre culte, pour gouverner nos paſſions, pour étouffer dans nôtre ame tout déſir impur, à l'inſtant même de ſa naiſſance; Les Preceptes qu'il nous a donnés, ſur le pardon des injures, ſur l'étenduë de nôtre charité, qui doit avoir pour objet les Etrangers, nos ennemis, tout le genre humain; Ces ordres ſi ſouvent réiterés, de *tout quitter*, & de renoncer même à nôtre propre vie, pour l'amour de la vérité & de nôtre devoir; les défences, enfin, qu'il fait à ſes Diſciples, de ſe donner, par raport à la Polygamie & au divorce, certaines libertés que la Loi permettoit aux *Juifs*; tous ces préceptes, & quelques autres encore, ont été regardés avec raiſon, comme parfaitement *nouveaux*, & particuliers à l'Evangile; ſuppoſé, d'ailleurs, qu'ils fuſſent contenus dans *l'ancienne Loi morale*, il faut, cependant, toûjours convenir, que par raport à la maniére dont ils ont été publiés, l'avantage eſt tout entier du côté de l'Evangile: Car puiſqu'une Loi eſt compoſée de deux parties, d'une *Régle*, & d'une *Sanction*, il ne faut point douter, qu'une Loi ne puiſſe en ſurpaſſer une autre à l'un de ces deux égards, ou même à tous les deux en même tems. A l'égard de la *Régle*, une Loi pleine, claire, & poſitive, eſt certainement plus parfaite qu'une autre, qui ſera obſcure, embarraſſante, exprimée en termes géné-

(*x*) *Stankope*, Sermons, pour les lectures de *Boyle*.

généraux, & qui laissera aux hommes le soin de chercher la mesure de leur devoir, dans des consequences éloignées.

Et par rapport à la *sanction*, une loi est plus ou moins parfaite, à proportion des encouragemens qu'elle propose à ceux qui l'observent, & des peines dont elle menace ceux qui la violent; puis donc, que la *Morale Chrêtienne*, a expliqué d'une maniére plus claire les devoirs de l'homme, & que, si elle ne leur a pas donné plus d'étenduë, elle en a cependant marqué les bornes, avec toute la justesse & la précision imaginables, puisque, sur plusieurs cas de grande importance, qui dans l'idée qu'en avoient les *Juifs*, ne regardoient ni les *Docteurs* ni le *Peuple*, elle a parfaitement mis hors d'état, ceux qui la consulteront de prétexter cause d'ignorance; puis qu'elle excite plus vivement nôtre diligence, par les promesses expresses qu'elle nous fait d'une vie éternelle, que *l'Ancienne Dispensation* ne promettoit nulle part d'une maniére formelle; puisque, par des menaces d'une vengeance certaine & sans fin, elle met un frein au pécheur, pendant que la Loi ne lui dénonçoit, que des châtimens temporels: En un mot, puisque l'Evangile, nous offre un dédommagement suffisant, & bien capable de contrebalancer tous les maux auxquels nôtre attachement pour lui pourroit nous exposer ici-bas, & que les peines dont il nous menace sont telles, qu'il n'y a dans ce monde, ni plaisir, ni profit, qui pût en compenser la rigueur, pendant que la Loi, à supposer qu'elle exigeât de l'homme tout ce que l'Evangile en exige, comme de mourir pour sa Réligion, ne présente pas dans les recompenses qu'elle lui promet, un motif proportionné à la difficulté des devoirs qu'elle lui impose; en sorte, qu'on ne peut s'empécher d'avouer, que la Doctrine de Jesus-Christ, est, à tous ces égards, infiniment au dessus de la Loi *Morale*, & que, soit qu'il ait ajouté à cette derniére, ou que du moins il ait proposé avec plus de clarté & de force, les devoirs qu'elle contenoit déja, & qu'en faisant mieux sentir l'obligation où l'on est de les observer, il leur ait donné une nouvelle efficace, toujours est-il vrai de dire, que la régle de conduite qu'il nous a laissée, est plus parfaite, & nous porte plus fortement à l'obéïssance, que celle sous laquelle les hommes vivoient, lors de sa venuë dans le monde.

2e. fonction de J. C. en qualité de Médiateur, son *Sacerdoce*.

II. La seconde branche de la Médiation de Jesus-Christ est, son *Sacerdoce*, par lequel il devient en même tems, d'un côté nôtre *Propitiation* pour nos péchés, & de l'autre nôtre ***Avocat*** auprès de son Pére. On ne sauroit douter, que dans les prémiers tems, chacun ne fût son propre Sacrificateur, dans les choses qui le regardoient personnellement; c'est ainsi que (*y*) *Caïn* & *Abel*, offrirent pour eux-mêmes à Dieu chacun un Sacrifice, pour ce qui les concernoit en particulier; mais quant aux Actes de cette nature qui étoient d'une plus grande étenduë, (*z*) l'exemple de ***Noé***, & (*zz*) celui de ***Job***, prouvent évidemment, que chaque Pére de famille, en étoit aussi le Sacrificateur. Dans la suite des tems, les familles ayant commencé à se multiplier, & à se changer en Tribus, formérent des Societés plus nombreuses, dont le Chef en étoit aussi le Pontife; de sorte que l'honneur (*a*) du *Sacerdoce*, fut longtems un Attribut de la Royauté; nous voions, que du tems d'***Abraham***, ***Melchisedeck*** étoit tout ensemble (*b*) *Roi* de ***Salem***, & ***Sacrificateur*** du Dieu Très Haut; & si l'Ecriture Sainte parle plus particuliérement de ce Personnage, ce n'est pas, qu'il fût le seul revêtu de ce double caractère, mais parce que selon toutes les apparences, tous les autres Rois ses contemporains avoient abandonné le Culte du vrai Dieu, pour se livrer à l'idolatrie, en sorte qu'il étoit le seul à qui on pouvoit donner, le titre de *Sacrificateur du Dieu Très-Haut.*

Différence entre le Sacerdoce d'*Aaron*, & celui de *Melchisedeck*.

Nous avons eu occasion ci-dessus, d'examiner, qui étoit ce ***Melchisedeck***, & dans quel sens on doit prendre les caractères sous lesquels

(*y*) Genese, IV. 3. 4. (*z*) Genese VIII. 20. (*zz*) Job. I. 5.

(*a*) *Aristote* a remarqué; Pol. L. 3. que [illegible] & [illegible] c. d. la *Royauté* & la *Sacrificature* étoient des Emplois réunis dans la même personne; *Rex Anius, Rex idem hominum Phœbique Sacerdos* dit *Virgile* Aneid. L. 3. c. d. *Anius étoit Prêtre, Anius etoit Roi*, surquoi *Servius* fait cette remarque, *que c'etoit anciennement la coûtume, que les Rois fussent en même tems* Prêtres, *ou* Pontifes; cette coûtume dura long-tems en *Egypte*, d'où elle passa chés les *Grecs*, de qui les *Romains* l'empruntérent, comme nous le dit *Plutarque*. Quæst. Roman. pag. 279. [illegible] &c. c. d. Les Rois avoient anciennement l'Intendance des choses sacrées, & offroient les Sacrifices avec les Prêtres &c. Aussi *Denis* d'*Halicarnasse*, nous dit-il expréssement, en parlant du pouvoir des Rois, [illegible] &c. c. d. qu'ils dirigeoient particuliérement tout ce qui regardoit la Religion & les Sacrifices, & que tout ce qui avoit les Dieux pour objet, se faisoit par leur Ministere. (*b*) Hebr. VII. I.

lesquels l'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux* (c) nous l'a représenté, pour en faire un Type plus parfait du Sacerdoce de Jesus-Christ. Il ne s'agit plus à présent, que d'observer, en quoi pourroit consister, la principale différence qu'il y avoit, entre sa Sacrificature, entant que Type de celle du Messie, & celle d'*Aaron:* Il est certain, que la réunion des deux Emplois de Roi & de Sacrificateur, en une seule & même Personne, a duré jusqu'au tems de *Moïse*, car on voit ce Prince & ce Législateur du Peuple d'*Israel* exercer aussi la fonction de Sacrificateur, (e) lors qu'il confirma, par un Sacrifice qu'il offrit au pié du Mont *Horeb*, l'Alliance, que Dieu avoit traitée avec la Postérité de *Jacob;* il est donc fort vrai-semblable, que ces deux fonctions furent pour la prémiére fois séparées en la personne d'*Aaron*, que Dieu établit, pour exercer la Charge de Sacrificateur, sans le revêtir en aucune façon de la Puissance Royale, voulant que cette Sacrificature, *ainsi* établie, fût attachée à sa famille: Tant que ces deux fonctions demeurérent séparées, personne ne pouvoit être Sacrificateur selon l'ordre d'*Aaron*, que ceux qui descendoient de lui en droite ligne; Nôtre Seigneur donc, qui ne descendoit pas de la famille d'*Aaron*, mais de la Tribu de *Juda*, qui étoit en possession de la Royauté, ne pouvoit pas être Sacrificateur de l'ordre d'*Aaron*; mais ayant été revêtu du Sacerdoce attaché à cette famille, & le réunissant en sa personne avec la Royauté, comme la chose avoit été dans son Origine, il est devenu par là même, un Sacrificateur Royal, selon l'Ancien Ordre de *Melchisedeck*, antérieur à celui d'*Aaron*; (f) La différence qu'il y a donc, entre la Sacrificature d'Aaron & celle de *Melchisedeck*, ne consiste pas, comme quelques uns se le sont imaginés, dans la nature des Sacrifices qu'ils offroient, comme si *Melchisedeck* n'eût offert que des choses inanimées, au lieu qu'*Aaron* immoloit des victimes; car il est certain qu'à cet égard, leurs Sacrifices étoient semblables, autrement, comment les Sacrifices *sanglans*, qu'*Aaron* offroit auroient ils pû être des Types de la Sacrificature de Jesus-Christ, qui étoit selon l'ordre de *Melchisedeck*, si celui-ci n'eût point offert de Sacrifice sanglant? Voici donc en quoi ces deux ordres différent véritablement, c'est, qu'au lieu, que la Royauté étoit unie au Sacerdoce, dans la personne de *Melchisedeck*, elle en fût entiérement séparée dans celle d'*Aaron*, qui, selon toute apparence, fut le prémier

(c) Hebr. VII. 1. (e) Exod. XXIV. 6. 7. (f) *Scot.* Médiateur.

mier Sacrificateur, sans avoir en même tems le pouvoir de la Royauté.

Ei quoi le Sacerdoce d'*Aaron* & celui de J. C. différent & conviennent entr'eux.

L'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux*, s'est servi de plusieurs exemples, pour montrer & pour prouver en même tems, la différence qu'il y a, entre le Sacerdoce de Jesus-Christ, & celui d'*Aaron*, & la ressemblance qu'ils ont entr'eux: Ils différent, en ce que celui-ci, étoit confié à de foibles Mortels, séparé de toute Autorité Royale, destiné à ne durer que peu de tems, & incapable d'expier efficacement le péché, de là vient, qu'on étoit obligé de repéter *tous les jours* des Sacrifices, qui ne servoient qu'à *purifier la chair*; au lieu, que le prémier à été remis entre les mains du fils de Dieu, avec la Puissance Souveraine; qu'il avoit l'efficace nécessaire, pour expier le péché, de quelque nature qu'il fût, & qu'il étoit destiné à durer aussi long-tems que le monde, &c. Mais *ils s'accordent* en ceci, c'est qu'au lieu, que *tout Souverain Sacrificateur, est ordonné pour les hommes dans les choses qui regardent Dieu*; c. d. pour détourner sa colère, & pour solliciter ses graces en leur faveur; Ces deux Sacerdoces ont été établis, pour deux fonctions encore plus éminentes; la prémiére, afin d'offrir des Sacrifices pour les péchés du Peuple, & la seconde, afin d'intercéder pour lui, en présentant ses Sacrifices à Dieu; aussi lisons nous, que sous la Loi, le Souverain Sacrificateur, sur tout dans le Grand *Jour des Expiations*, & dans le tems même, qu'il ressembloit le mieux à Jesus-Christ, dans l'exercice de son Sacerdoce, devoit, en vertu de sa Charge, amener devant la porte du Tabernacle, la Victime, qui avoit été mise à part, & qui étoit destinée à mourir pour les péchés du Peuple, & l'immoler là de ses propres mains, en prendre en suite le sang, & en l'offrant au Seigneur *dans le Saint des Saints*, en répandre sept fois avec le doigt sur le Propitiatoire & au devant de l'Arche: Or l'Autheur de l'Epitre aux *Hebreux*, attribuë visiblement ces deux fonctions à nôtre Sauveur, & nous les fait envisager, comme des figures de ce qu'il a réellement exécuté; *Jesus-Christ*, dit il, (g) *Le Souverain Sacrificateur des biens à venir, ayant passé par un Tabernacle plus grand & plus parfait, qui n'a point été fait de main, c. d. qui n'a point été formé par les hommes, est entré une fois dans le lieu Très Saint, non avec le sang*

(g) *Hebreux* IX. 11. 12.

sang des boucs & des veaux, mais avec son propre Sang, nous ayant obtenu une Redemption Eternelle.

Nécessité du Sacerdoce de J. C. quant au Sacrifice.

QUE les Sacrifices soient des Actes de Réligion qui s'adressent à Dieu; (*b*) qu'ils ayent été de différentes espèces, & institués dans différentes vûës, *les uns*, comme d'honnêtes Tributs, & des marques de reconnoissance, que l'on croïoit devoir à la bonté Divine, pour des faveurs qu'on en avoit déja reçuës; *d'autres*, comme des Expiations, pour des offenses commises, & par le moyen desquelles on se proposoit de détourner de dessus sa tête criminelle, les justes peines, que l'on croïoit mériter, en conséquence des fautes dont on se sentoit coupable, & les uns & les autres, comme des voyes, que l'on jugeoit propres, à se procurer la faveur & la bénédiction de celui qui est la source de toute bonté; ce sont là des vérités si claires, & si universellement reconnuës, qu'il n'est besoin, ni de les prouver, ni de s'y arrêter d'avantage; Le Plan de cet Ouvrage n'exige pas non plus, que nous recherchions d'où est prémiérement venuë la pratique d'expier un péché par un Sacrifice, si les hommes en sont venus là, par une suite du raisonnement, ou si, ce qui nous paroit plus probable, cet Acte de Réligion est d'institution Divine, & s'est en suite propagé de siécle en siécle, par la Tradition; Il semble, que ces deux Notions, *que les gages du péché c'est la mort*, & que *sans éffusion de sang, il ne se fait point de remission des péchés*, de quelque part qu'elles soient venuës dans l'Esprit de l'homme, lui ont d'abord pû suggerer la pensée, d'offrir à Dieu des Victimes vivantes. Les hommes sentoient vivement qu'ils étoient coupables; Ils s'appercevoient bien, que le péché les avoit soumis à la mort; (*i*) mais ils ignoroient, comment ils pouvoient se racheter de la condamnation sous laquelle ils étoient, & les moyens qu'ils devoient employer, pour appaiser la colère de Dieu. Le meilleur expédient qu'ils purent imaginer dans cette extrêmité, fût, de sacrifier des bêtes brutes, & de substituer leur vie, à celle qu'ils méritoient de perdre; mais tout cela étoit inutile, car quelle proportion y a-t-il, entre les souffrances passagéres d'un Animal privé de raison, & les supplices éternels qui sont le salaire du péché? Y a-t-il le moindre rapport, entre la mort d'une bête & celle d'un homme, sur tout, quand on fait attention à cette mort

(*b*) *Stanhope*, Sermons pour les lectures de *Boyle*.
(*i*) *Scot.* Med.

mort éternelle, qui est la suite, & la recompense du péché? Aussi les Payens qui s'appercevoient de l'imperfection de ces Sacrifices avoient ils accoûtumé, dans des cas d'une extrême nécessité, & quand ils se sentoient coupables de quelque grand crime envers Dieu, de lui offrir des Victimes humaines, mais c'est encore, ce en quoi ils se trompoient misérablement, ne faisant pas attention, que les hommes, qu'ils sacrifioient de cette maniére, étoient pécheurs aussi bien qu'eux, & qu'un Sacrifice *expiatoire*, devient plus defectueux de beaucoup, par l'Offrande d'un *Pécheur*, que par celle d'une *bête brute*.

Quant à l'Intercession.

Si le Genre-humain, avant la venuë de Jesus Christ, avoit besoin d'un Sacrifice capable d'expier ses fautes, il n'avoit pas moins besoin aussi d'un Puissant Avocat à qui il pût s'adresser, & par le moyen duquel il pût trouver accès auprès du Dieu Très-Haut; car tel a toujours été l'effet naturel du péché, qu'en remplissant l'esprit d'idées effrayantes de la Majesté de Dieu, & en lui faisant craindre de s'en approcher directement, on se voyoit reduit (k) à la nécessité, ou de rompre tout commerce avec lui, ou de chercher quelque *Intercesseur*, par le moyen duquel, on pût entretenir quelque correspondance avec l'Etre Supréme; c'est aussi là ce semble, ce qui a introduit parmi les *Payens le Culte des Démons*; Ils avoient le cœur tellement pénétré du sentiment de leurs fautes, & ils étoient si convaincus qu'elles les exposoient à la vengeance de l'Etre Supréme, qu'ils ne pouvoient approcher de Dieu sans horreur; Ce fut ce qui les fit penser à chercher d'autres Etres, qui pussent s'employer auprès de lui en leur faveur; & comme la Tradition leur avoit apris, qu'il y avoit entre Dieu & l'homme, certains Etres *Mitoyens*, appellés *Anges ou Démons*, ils leur adressérent des priéres, & tâchérent de les engager à mettre en usage, tout le crédit qu'ils avoient auprès du Dieu Souverain, pour leur obtenir sa faveur. Quoiqu'il en soit, il est certain que les *Juifs* à qui la Révélation n'aprenoit rien de positif touchant un Médiateur, étoient toujours tremblans lors qu'ils s'approchoient de Dieu, & que toutes les fois qu'ils s'étoient écartés de leur devoir, ils n'osoient se promettre surement d'être reçus en grace, & d'obtenir le pardon de leur faute; c'est là la meilleure raison qu'on puisse rendre, de ces plaintes

(k) *Scot*, Vie Chrètienne, Vol. I.

plaintes amères qu'ils avoient souvent dans la bouche, *Seras tu courroucé pour jamais? As tu mis en oubli ta bénignité? Detourneras tu toujours ta face de nous? Et ne te souviendras tu plus de ta débonnaireté?* Ainsi le Monde étoit privé d'un Sacrifice capable d'expier le péché, aussi bien que d'un Avocat propre à agir pour l'homme auprès de Dieu, & ce triste état a duré, jusqu'à ce que Christ, dont la Nature Divine donnoit un prix infini au Sacrifice qu'il a offert, & dont le Sacrifice ajoûtoit à son tour un poids & une efficace sans bornes à toutes ses requêtes, (*l*) *a paru dans les derniers tems, pour abolir les péchés, en s'offrant lui-même en Sacrifice*, & s'est présentement assis à la droite de Dieu, *où il intercéde sans cesse pour nous.* Telles sont les importantes fonctions du Sacerdoce de Jesus-Christ; nous allons maintenant tâcher de prouver, qu'il les a parfaitement bien remplies, & pour cet effet, nous examinerons.

1°. La *Nature* & *l'étendue* du Sacrifice qu'il a offert une seule fois.

2°. La *manière* dont il intercéde à présent pour nous, & *l'efficace* de cette Intercession.

La Mort de J. C. est réellement un Sacrifice pour le péché.

1°. La Mort de nôtre Seigneur & Sauveur Jesus-Christ, a été réellement, & dans sa destination, un Sacrifice pour le péché, ayant pour but d'appaiser la Colère de Dieu, & de satisfaire à sa Justice; c'est ce qui paroit clairement dans ces divers endroits de l'Ecriture, où il est dit, qu'il (*m*) *a mis son Ame* en Oblation *pour le péché*, & (*n*) *qu'il a été mené comme un Agneau à la boucherie*, qu'il (*o*) *est l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde*; & (*p*) *qui a donné sa vie en rançon pour tous*, que (*q*) *Dieu l'a envoyé pour être la propitiation pour nos péchés*, & lui a donné (*r*) *cet ordre, de quitter sa vie*; enfin, que (*s*) *lui même nous ayant aimés, & s'étant donné soi même pour nous en Oblation, & en Sacrifice à Dieu*, (*t*) *nous avons par sa Mort la remission de nos péchés, & nous sommes reconciliés avec Dieu*; Il paroit encore évidemment par un grand nombre de déclarations, tant du Vieux, que du Nouveau Testament, que Christ Nôtre *grand Sacrifice expiatoire*, a été mis en nôtre lieu & place, pour souffrir la peine que

 nous

(*l*) Hebr. IX. 26. (*m*) Esaïe LII. 10. (*n*) Esaïe, LIII. 7. (*o*) Jean, I. 29. (*p*) I. Timot. II. 6. (*q*) I. Jean, IV. 10. (*r*) Jean X. 17. 18. (*s*) Ephes. V. 2. (*t*) Rom. V. 10.

nous avions méritée par nos péchés; Il est dit, qu'il (*u*) *a été retranché, mais non pas pour lui même*; qu'il (*v*) *a porté nos douleurs, & qu'il s'est chargé de nos maladies, qu'il a été blessé pour nos offenses, & froissé pour nos iniquités*; qu'il (*x*) *a été fait péché & malédiction pour nous*; (*y*) qu'il *a souffert pour les injustes*; qu'il *est mort pour les impies*; qu'il *a été offert pour porter les péchés de plusieurs*, & qu'il (*z*) *a goûté la mort pour tous*, (*a*) *afin de détruire par la Mort, celui qui avoit l'Empire de la Mort, c. d. le Diable, & d'affranchir ceux que la crainte de la Mort rendoit esclaves toute leur vie.* D'un autre côté, il paroit visiblement par tous les Passages de l'Ecriture, qui nous parlent des heureux effets de la Passion de Jesus-Christ, que le Sacrifice qu'il a offert à Dieu pour nous, en a été accepté à titre d'Oblation & de satisfaction pleine, parfaite, & suffisante, pour expier les péchés de tout le Monde; Il est mort, selon les Ecrivains Sacrés, (*b*) *pour abolir la Transgression, pour mettre fin au péché, pour faire la propitiation pour l'iniquité*, & *pour introduire la justice des Siécles*; Ils nous disent encore que, (*c*) *l'Amende qui nous apporte la paix a été sur lui, & que par sa meurtrissure nous avons été guéris*; que (*d*) *nous sommes reconciliés avec le Pére par le Corps de sa Chair, en sa Mort, & par le sang de sa Croix*; (*e*) *Sanctifiés par l'Oblation de son Corps, qui a été faite une seule fois*; & (*f*) *rachetés par son Sang, comme par le Sang de l'Agneau sans tache & sans souillure.* Car telle est l'excellence de nôtre grand Sacrificateur, c'est, qu'au lieu que sous la Loi, (*g*) *tout Sacrificateur qui se présentoit chaque jour, pour faire le Service Divin, offroit plusieurs fois les mêmes Victimes, qui ne pouvoient jamais ôter les péchés*; *celui-ci, après avoir offert une seule victime pour les péchés*, a fait voir, que son Sacrifice avoit été agréé *en s'asseyant pour toujours à la droite de Dieu*; *aussi avoit-il consacré pour toujours ceux qui sont sanctifiés.*

Remarques sur les Cérémonies qui se pratiquoient dans les Sacrifices sous l'Ancienne Loi.

Ces Passages & plusieurs autres, qui se trouvent parsemés dans les Saintes Ecritures, nous prouvent aussi clairement qu'il soit possible de le faire, du moins en prenant les expressions dans leur sens le plus naturel, (*h*) que la Mort de Jesus-Christ, doit être regardée,

(*u*) Dan. IX. 26. (*v*) Esaïe LIII. 4. 5. (*x*) 2 Corr. V. 21. Gal. III. 13. (*y*) 1. Pier. III. 18. Heb. IX. 28. (*z*) Hebr. II. 9. (*a*) verset 14. (*b*) Daniel. IX. 24. (*c*) Esaïe LIII. 5. (*d*) Collos. 1. 20. 22. (*e*) Hebr. X. 10. (*f*) I. Pier. I. 19. (*g*) Hebr. X. 11. &c. (*h*) *Burnet* sur les 39. Articles.

dée, non seulement comme un modéle de patience & de resignation, mais encore, comme un Sacrifice *Expiatoire*, offert à Dieu pour nôtre Rédemption & pour nôtre reconciliation avec lui. Pour nous convaincre de cette vérité, & en même tems pour éclaircir la force & l'Energie de quelques unes de ces expressions, qui ont un raport manifeste aux cérémonies observées dans les Sacrifices qu'on offroit sous la Loi; Il est bon de remarquer; 1° Que toutes les fois, qu'on vouloit offrir un Sacrifice, le Proprietaire mettoit sa main (*i*) sur la tête de la Victime, non seulement, pour marquer qu'elle lui apartenoit, mais encore, pour faire connoitre en même tems, qu'il transportoit sur elle son péché & sa coulpe; la chose avoit lieu surtout (*k*) à l'égard du *Bouc Azazel*; il est dit, qu'alors, le Sacrificateur, comme représentant tout le peuple, mettoit ses mains sur la tête de ce bouc, & que faisant dans cette attitude, la confession de ses propres iniquités, & de celles de toute la Nation, il les *mettoit sur cette tête*, & envoyoit en suite dans le Désert ce bouc, qu'on supposoit souillé, parce quon le regardoit comme chargé des péchés du peuple. 2° Que les corps de ces mêmes victimes, que l'on offroit à Dieu, de la maniére la plus solemnelle étoient brulés hors du Camp, au tems qu'on faisoit encore le service au Tabernacle, & (*l*) hors de la porte de *Jerusalem* après la Construction du Temple, & que ceux qui y touchoient en contractoient une impureté légale, parce qu'en vertu de la Loi, ces Victimes étoient chargées des péchés de ceux en faveur de qui elles avoient été offertes. 3° (*m*) Que toutes les Oblations solemnelles devoient nécessairement se faire, par le Ministère des Sacrificateurs, comme étant une des fonctions de leur Sacerdoce; & au grand jour des Expiations, le seul Souverain Sacrificateur devoit s'acquitter des fonctions même les plus serviles de cette espéce. 4° Toutes les fois que l'on offroit des victimes pour les péchés du Peuple, les Prêtres en devoient porter le sang dans le *lieu saint*, & en répandre par sept fois devant le voile, qui étoit à la porte du *Sanctuaire*, mais au jour des expiations, le seul Souverain Sacrificateur devoit le porter dans *le Saint des Saints*, & en faire là Aspersion par sept fois devant le *Propitiatoire*. 5° Enfin, qu'il étoit défendu aux *Juifs* de manger du sang, parce qu'il étoit reservé pour le servi-

N 3

(*i*) Levit. I. 4. III. 2. 8. 10. (*k*) Chap. XVI. 21. 22. (*l*) VI. 11. (*m*) Heb. V. 1.

service de Dieu, (*n*) *car l'ame* ou la vie *de la chair*, dit Dieu même, *est dans le sang, c'est pourquoi, je vous ai ordonné, qu'il soit mis sur l'Autel, afin de faire propitiation pour vos Ames, car c'est le sang, qui sera la propitiation pour l'Ame.*

Utilité de ces remarques, pour l'explication de quelques passages de l'Ecriture Sainte.

(*o*) Ce petit nombre de Remarques, si nous ne les perdons pas de vuë, nous servira, en quelque manière de clef, pour entrer dans le véritable sens de quantité de façons de parler, dont l'écriture Sainte se sert sur cette matiére, & pour entendre la proprieté & la justesse des expressions qu'elle emploie; ce nous sera un moien de sentir toute la force & l'énergie du Stile des Prophêtes quand ils nous disent, que Dieu (*p*) *a mis* sur J. C. *l'iniquité de nous tous*, & de celui des Apôtres, qui voulant exprimer la même idée, nous assurent, que (*q*) *Christ a porté nos pechés sur le bois*, qu'il (*r*) *a souffert hors de la porte afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang*, que (*s*) *Dieu a fait péché pour nous, celui qui ne connoissoit point le péché*, que (*t*) *pour qu'il eût quelque chose à offrir, en qualité de Sacrificateur, Dieu lui a approprié un corps, & qu'avec son sang*, qui pour cette raison est appellé, (*u*) *le sang de l'Aspersion*; *Il est entré dans le lieu Saint*, c. d. dans le Ciel, dont le *Saint des Saints* n'étoit qu'un Type, après nous avoir obtenu *une Rédemption eternelle.* Ce sont là tout autant d'expressions, qui ont une énergie particuliére; ceux auprès desquels on en faisoit usage, ne pouvoient manquer, accoutumés comme ils l'étoient, à servir Dieu par des Sacrifices, d'entendre par là, en suivant leurs propres principes, que cette même personne qu'on déclare de cette manière avoir souffert, & étre morte pour nous n'a pas enduré ces souffrances, ni cette mort seulement *pour nôtre avantage*, mais aussi *en nôtre place*, par une substitution proprement dite du *Sacrifice* de sa vie pour la nôtre, & en prenant sur soi, la peine duë à ces iniquités, qui nous étoient personnelles. Tout cela est nécessaire, pour remplir l'idée qu'excitent naturellement des expressions aussi positives, des façons de parler, *qui sans cela*, seroient séches, insipides & basses, mais qui dans leur sens propre, & prises dans leur juste étendue, prouvent que la mort de Jesus-Christ, a été un véritable Sacrifice *expiatoire*, à prendre ces termes dans la signification la plus resserrée; Un Sacrifice (*v*) dont le mérite & l'influence, ne se

(*n*) Levit. XVII. 11. (*o*) *Stanhope* ubi sup. (*p*) Esaïe, LIII. 6. (*q*) I. Pier. II. 24. (*r*) Hebr. XIII. 12. (*s*) 2. Corr. V. 21. (*t*) Hebr. VIII. & X. (*u*) Heb. XII. 24. (*v*) *Stanhope*, ubi sup.

se bornoit pas au siécle dans lequel il a été offert, mais qui s'étendoit encore aux générations précédentes; *Christ est* (*x*) selon l'Autheur de l'Epitre aux *Hébreux*, *le Médiateur d'un Nouveau Testament, afin que sa Mort intervenant pour expier les péchés commis sous le prémier Testament, ceux qui ont été appellés, reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis*, & un Sacrifice, dont l'influence a aussi pour objet, les générations à venir; car (*y*) *la promesse dit* Saint Pierre *est faite à vous & à vos Enfans, & à tout autant, que le Seigneur nôtre Dieu en appellera à soi*; selon Saint Paul, (*z*) *Christ est devenu l'Autheur du salut éternel pour ceux qui lui obéissent, parce qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour interceder pour eux.*

Objection contre la satisfaction de J. C.

Toute la teneur de l'Evangile, du moins, si on veut bien nous permettre d'en entendre la proprieté des termes, atteste & publie à haute voix, que la mort de nôtre bienheureux Sauveur à été réellement & véritablement, un Sacrifice offert pour *expier* le péché, & pour satisfaire à la justice de Dieu. Mais, nous dira-t-on peut étre, pourquoi, „ se metre si fort en fraix, pour expier le „ péché, puis qu'on en pouvoit venir à bout à beaucoup meilleur „ marché? Pourquoi tant de peine pour satisfaire à la justice Di„ vine, puisque d'un seul mot émané de sa bouche sacrée, Dieu „ eût pu tout d'un coup, & pour jamais accorder au Genre „ humain une *Amnistie* générale, & ne lui impûter aucune de „ ses transgressions? En qualité de Souverain Seigneur, & de Mai„ tre absolu de l'Univers, n'eût-il pas pû pardonner à son Peuple „ ses iniquités sans exiger de *satisfaction*, & ne paroit-il pas plus „ conforme, aux assurances qu'il nous donne dans sa parole, de „ sa Bonté & de sa Clemence infinie, de pardonner aux hommes de „ *cette maniére*, que d'étre obligé, à recourir pour cela à quelque „ moyen extérieur? Ou du moins, s'il lui falloit absolument une „ satisfaction, n'en pouvoit-il point trouver de plus propre & de „ plus convenable, que l'Oblation de son propre fils, la plus in„ nocente & la plus excellente personne, qu'il y eut jamais? N'é„ toit ce pas assés pour cela, des Sacrifices ordonnés sous la Loi, „ & ne pouvoit-il pas se contenter des souffrances de quelque hom„ me de bien, ou de quelque Ange puissant, outre qu'il y a, de „ l'in-

(*x*) Hebr. IX. 15. (*y*) Actes. II. 39. (*z*) Hebr. V. 2. & VII. 25.

„ l'incongruité, & une contradiction manifeste à dire, qu'une per-
„ sonne *Divine*, souffre pour satisfaire à la justice *Divine*?

Pleinement refutée.

Nous ne prétendons pas, mettre des bornes aux droits de l'Arbitre souverain de cet Univers ni prescrire des Régles à la bonté, & à la sagesse d'un Etre, dont toutes les perfections sont infinies, ainsi nous ne nous arrêterons pas à disputer, si Dieu pouvoit, ou ne pouvoit pas pardonner le péché sans satisfaction, ou en accepter une telle qu'il eût jugé à propos de s'en contenter quelque vile & méprisable qu'elle eût été en elle même, mais (*a*) si nous considérons Dieu, comme il doit l'être dans le cas présent, sous la qualité de Législateur & de Juge, nous trouverons, que comme, à la prémiere publication de la Loi, il étoit très raisonnable qu'il se servit du frein le plus rude, pour retenir l'homme, & pour prévenir le péché, il n'étoit pas moins raisonnable, que l'homme, après avoir violé le Commandement, en portât lui même, la peine selon la rigueur de la Loi, ou qu'il se fit là dessus une satisfaction équivalente & proportionnée à l'offense, afin que la Majesté, & sainteté de Dieu, parussent dans l'exercice de sa justice.

(*b*) Tout Gouverneur sage, a pour but de contenir dans le devoir, ceux qui lui sont soumis en établissant des Loix, telles qu'elles puissent servir de régle à leur obéïssance, & en fortifiant ces Loix de menaces, qui en fassent craindre la violation, & qui, en faisant perdre aux hommes la pensée de les transgresser, nourrissent dans leur ame, un juste respect pour la *Constitution* du Gouvernement: C'est dans ces vuës, que Dieu ayant fait l'homme immortel, lui donna une Loi, dont la violation étoit menacée de mort, la plus terrible de toutes les peines. Cette Loi violée par nos prémiers Pères, les assujettit eux & leur Postérité à une mort éternelle; mais Dieu, pour empécher son chef d'Oeuvre de périr, jugea à propos, d'accepter un chatiment, que quelqu'autre souffriroit à sa place. Or puisqu'il continuë encore à nous gouverner par des Loix, il étoit nécessaire, que cette peine qu'un autre souffriroit, fût telle, qu'elle répondit aux vuës du gouvernement. (*c*) La vigueur d'une Loi, dépend de son exécution; car l'impunité produit le mépris de la justice, & en exténuant le péché dans l'idée des hommes, on les encourage à le commettre. Si donc Dieu eût publié une Amnistie générale pour le genre humain, sans donner

(*a*) *Bates*, Harmonie. (*b*) *Stanhope*, Epit. & Evang. (*c*) *Bates*, ubi sup.

ner une marque de colère, ou de déplaisir contre le péché, quelques grandes que soyent les idées que nous nous formons de sa Miséricorde, c'eût certainement, été une chose injurieuse, ou à sa Sagesse, qui n'auroit pas eû des raisons suffisantes, pour joindre la peine à l'offense, ou à sa Puissance, qui n'auroit pas été en état de deffendre ou de vanger sa propre autorité, ou à sa vérité sacrée, si après tant de menaces, il eût pourtant permis, que le pécheur demeurât impuni.

Il est vrai, qu'il y a certains cas, où le Législateur est obligé, de dispenser de la Loi, comme, lorsque le pardon, qu'on accorde à celui qui l'a violée, est plus avantageux à l'Etat, que sa punition; que les coupables sont trop puissans, pour être punis par les voies ordinaires, & que le Magistrat est contraint par foiblesse de les épargner; Il faut alors de toute nécessité renvoyer les criminels au jugement de Dieu & devant un Tribunal, dont ils ne puissent point décliner la jurisdiction. Mais il en est tout autrement, de la methode que Dieu suit dans le Gouvernement de cet Univers; car comme il est infiniment au dessus, de tout ce qui oblige les hommes, à user de condescendance pour leurs semblables, aussi n'est-il jamais réduit, par des raisons de politique, comme les Princes de la Terre à voir les criminels échapper à sa juste sévérité, ni à les poursuivre pour en tirer satisfaction, devant un Tribunal plus absolu que le *sien*. Puis donc, que la Majesté de ses Loix, est plus sacrée & plus respectable, que celle des Edits qui sont la base des Etats d'ici bas, on peut raisonnablement supposer, que quand même il y auroit quelque motif, qui le porteroit à pardonner au pécheur, la sainteté, & la Justice de sa nature, aussi bien, que les égards, & le respect dûs à la sanction de ses Loix, le détermineroient à exiger la peine encouruë par leur violation, & à faire punir le Coupable. Différence qu'il y a entre Dieu & les Princes Temporels.

(*d*) Pour manifester donc la haine que Dieu a pour le péché, haine qui est essentielle à sa souveraine perfection; pour prévenir toute violation de ses Loix, en nourrissant au dedans de l'homme, une sainte frayeur de les transgresser, & pour empécher qu'elles ne tombassent dans le mépris; il étoit nécessaire, que la transgression ne demeurât pas impunie.

Il est difficile de déterminer, *comment*, & *sur qui* la peine que le péché méritoit, devoit être infligée. Il est vrai, que ceux qui avoient transgressé la Loi de Dieu, devoient être les prémiers ob- Nécessité de la satisfaction de J. C.

IV. *Partie*. O jets,

(*d*) *Bates* ubi sup.

jets de sa colère, mais aussi, par cette maniére de procéder, tout le genre humain seroit péri sans ressource, car tous les hommes étoient coupables. Dieu avoit expressément ordonné, qu'on lui offrit des sacrifices de bêtes, mais outre l'insuffisanse de ces sortes de sacrifices pour l'expiation des péchés, la mort d'une bête brute étoit elle bien capable de donner au pécheur une idée assés grande de la vengeance du tout Puissant, pour lui en faire craindre les suites? Y avoit-il là de quoi l'effrayer? Un pareil exemple étoit-il bien capable de le detourner du vice? (*e*) La vue d'une créature mourante, quelque destinée qu'elle soit à un usage sacré, ne fera que de légéres impressions sur des personnes, qui en font tous les jours égorger de semblables, pour se nourrir de leur Chair; Accorder un pardon à si peu de fraix, feroit plutôt encourager le crime, que travailler à la réformation des mœurs, & l'homme ne respecteroit pas longtems la Majesté de Dieu, quand il sauroit, qu'une chose de si petite importance, que la vie d'une bête brute suffit, pour reparer les outrages les plus sanglans, dont il auroit pu se rendre coupable. Supposons, qu'une créature inférieure en mérite au fils Eternel de Dieu, se fût chargée de satisfaire pour le péché; (*f*) supposons encore, que cette créature fût non seulement innocente, mais aussi capable de soutenir tout le poids de la colère de Dieu; cependant comme l'obéïssance & les souffrances d'un Etre créé, ne pourroient, par leur propre dignité & par leur excellence, étre équivalentes à l'obéïssance, & aux souffrances de tout le genre humain; aussi, la perfection des souffrances, l'innocence même, & la perséverance de cette créature, à observer les Loix de la justice, devroient elles étre regardées, comme des effets de la grace, & de la bonté de Dieu, & non d'aucune Puissance qu'elle eût, pour se soutenir dans le bien sans un secours étranger; il s'ensuit donc de là, que l'obéïssance & les souffrances d'un Etre créé, quelque parfait, & quelqu'excellent qu'il fut d'ailleurs ne pouvoient étre d'un assés grand prix, pour *mériter* pour autrui; pour satisfaire à la justice Divine, ou pour procurer aux *hommes* la remission de leurs péchés; car puisque *la Mort est le gage du péché*, (*g*) il faut, que l'immortalité soit la suite du pardon; Est il donc possible de s'imaginer, que la mort d'une créature, qui n'est

(*e*) *Stanhope* ubi supra Vol. II. (*f*) *JenKins.* Christianisme raisonnable Vol. II. (*g*) *Stanhope*, ubi sup.

n'eſt pas elle même immortelle, puiſſe nous procurer un droit à l'immortalité? Non, il faut que la victime, qui *ôte le péché*, non ſeulement meure, mais encore qu'elle vive, & qu'elle ſoit en état de ſe donner à elle même l'immortalité, avant que nous puiſſions être immortels par ſa vertu : Ce qui nous met en droit de conclure qu'il faut de toute néceſſité, qu'une telle victime ſoit un homme, qu'elle ſoit un homme innocent, au deſſus de la condition humaine, qu'elle ſoit Dieu, *homme-Dieu*, car l'Ecriture dit expreſſément, que (*h*) *Dieu a ſeul l'immortalité*, & le ſens commun nous dicte, qu'un Etre, qui n'a pas lui même l'immortalité, ne ſauroit la donner à d'autres.

La charge d'expier le péché retombe donc enfin ſur le fils de Dieu; & comme il a plu à la Divinité, d'exiger de ſon fils, pour l'interêt de ſa gloire, & pour la réparation duë à ſa juſtice, tout ce que la nature humaine, dans ſa plus grande innocence, étoit capable d'accomplir; de même ce fils en revêtant cette nature, s'eſt pleinement qualifié lui même pour achever cet ouvrage. (*i*) La nature humaine s'eſt chargée des ſouffrances, qui devoient être complettes dans leur eſpece; recevoir enſuite leur entiére perfection, & devenir enfin méritoires, & expiatoires, en vertu de ſon union avec la nature Divine; c'eſt auſſi dans ce ſens qu'il eſt dit, que (*k*) *Dieu nous a acquis par ſon propre ſang*, & que (*l*) *nous avons été rachetés, non par des choſes périſſables, comme l'argent & l'Or, mais par le précieux ſang de Jeſus-Chriſt*; car quoi-que les ſouffrances du *fils de l'homme*, aient été grandes en elles mêmes, au delà de nôtre conception, elles ne ſont cependant d'une valeur & d'une efficace infinie, que par la raiſon, que celui qui les a endurées, étoit *fils de Dieu*. Il n'eſt pas néceſſaire d'ajouter, que cette methode, que Dieu a ſuivie pour nous racheter, répond avec beaucoup de juſteſſe aux fins d'un bon & ſage gouvernement; car (*m*) puiſque le fils de Dieu s'eſt offert en ſacrifice pour le péché, il eſt aiſé de s'appercevoir, que Dieu a pleinement vangé & mis à couvert l'honneur de ſes Loix; que ſi on l'avoit grandement offenſé, il a auſſi mis en uſage, le moyen le plus efficace pour détourner les hommes, de commettre rien de ſemblable à l'avenir; puiſque la maniére dont il ſe conduit à leur égard, leur préſente les mêmes

O 2 ſujets

(*h*) I. Timot. VI. 16. (*i*) *Jenkins*, ubi ſup. (*k*) Actes, XX. 22. (*l*) I. Pier. I. 18. 19. (*m*) *Bates*, ubi ſup.

ſujets de frayeur, ſans avoir pourtant la même rigueur qu'elle auroit euë, ſi tout le genre humain avoit été condamné ſans reſſource.

VOICI donc, à quoi ſe reduit cette matiére; c'eſt, que puiſqu'aucun bon & ſage Gouverneur, ne pardonne, ſous de légéres conditions, les crimes commis contre le but, & la conſtitution de ſon gouvernement, & qu'il ne néglige rien, de tout ce qui peut, d'un coté, reparer l'honneur de ſes Loix, & de l'autre, détourner les coupables, de les violer de nouveau; Dieu, qui eſt le grand Gouverneur du monde, s'eſt déterminé par les mêmes raiſons, à ne pardonner les péchés du genre humain, ſans une ſatisfaction équivalente. Or comme dans l'ordre des Etres créés, il ne s'en trouvoit point de capable, d'offrir une telle ſatisfaction, cette expiation, ſi tant eſt, qu'il fallût abſolument qu'elle ſe fit, devoit ſe faire par le fils de Dieu.

Objection. ON nous demandera peut-être: « Comment Dieu pouvoit „ recevoir, une ſatisfaction qu'il donnoit, puiſqu'il étoit lui même „ la partie offenſée? Ou, comment le Sauveur du genre humain, „ en ſuppoſant qu'il fût lui même Dieu, pouvoit s'offrir une ſatisfaction à lui même?

Réponſe. A CELA nous repondons, (*n*) que la bonté infinie de Dieu, qui l'a porté à nous donner un Rédempteur, ne lui ôte pas la qualité de Juge ſuprême, & ne l'empéche pas, pour conſerver les droits inviolables de ſa juſtice, de recevoir une rançon. Un exemple ſervira à éclaircir notre penſée; nous en trouvons un bien remarquable, en la perſonne de *Zaleucus*, Prince des *Locriens*; ce Légiſlateur avoit fait une Loi, qui condamnoit les Adultères à perdre les yeux; ſon propre fils ayant été convaincu de ce crime, le peuple qui l'aimoit à cauſe de ſes excellentes qualités, alla intercéder pour lui auprès du Père. (*o*) *Zaleucus*, dont le cœur partagé entre l'amour qu'il avoit pour la juſtice, & ſa tendreſſe pour ſon fils, ne ſavoit à quoi ſe déterminer, voulut cependant ſatisfaire au droit de la Loi; & pour cet effet, il conſentit, que ſon fils ne perdit qu'un œil, & il s'en fit arracher un à lui même; cette action nous le fait enviſager, d'un coté; comme ſouffrant, & de l'autre, comme exigeant la peine portée par Loi; Il la ſouffroit en qualité de Pére, & il la recevoit en qualité de conſervateur des droits de la juſtice. Ainſi le Genre humain criminel, & n'aiant

(*n*) Id. ibid. (*o*) *Aelian.* var. hiſtor. Li. XIII.

n'ayant pas de quoi payer l'amende, que la Loi lui imposoit; Dieu qui est le Pére de Miséricorde, voulut bien lui même la tirer des Thréfors de sa charité, c. d. qu'il voulut bien donner le sang de son fils, pour nôtre rançon, & en qualité de Juge suprême, le recevoir de Christ mourant sur la Croix, comme une compensation suffisante des péchés du Genre-humain, & *une Oblation*, qui étoit pour lui, *d'une odeur de bonne senteur.*

2°. Ce n'est pas une chose incompatible avec la raison, que le fils de Dieu, revêtu de nôtre Nature, satisfasse par sa Mort, à la Divinité, c. d. à lui même, pour les péchés des hommes. (p) S'il s'éléve un différent entre deux Parties, une personne qui appartienne à une d'elles, peut certainement intervenir, pour faire la reconciliation, pourvû, que, se dépouillant de ses propres intérêts, elle ne montre aucune partialité en faveur de la personne de la part de qui elle vient, ou avec laquelle elle est en rélation. Si un Pére & un fils, par exemple, tous deux en possession de l'Autorité Impériale, ont été offensés par des sujets rebelles, le fils pourra bien revêtir dans cette occasion la qualité de Médiateur, pour les faire rentrer en grace, & en faveur auprès de leur Prince; il est cependant vrai qu'en agissant de la sorte, il les reconcilie en même tems avec soi-même, & leur fait obtenir le pardon d'une offense, commise, contre sa propre Majesté. Il en est précisément de même, dans le *cas dont nous parlons*; Toutes les personnes de la Très Sainte Trinité avoient été également offensées par nos désobéïssances; & le fils, par le consentement du Pére, lui remet ses droits, & pour obtenir nôtre pardon, intervient en qualité de Médiateur entre lui & nous; en suite, après avoir accompli, tout ce que la justice exigeoit, il reconcilie le Monde avec Dieu, c. d. avec le Pére, avec lui même, & avec l'Esprit Eternel; mais dans toute cette affaire, sa personne est la même, quoi qu'il agisse sous différentes qualités, car il fait satisfaction en qualité de Médiateur, & il la reçoit en qualité de Dieu, & cette distinction suffit, pour empêcher, qu'on ne s'imagine faussement, que l'Apôtre s'exprime d'une maniére impropre, quand il dit, que (q) *Dieu étoit en Christ, reconciliant le Monde à soi, & ne leur imputant point leurs fautes.*

O 3 "Mais

(p) *Bates* ubi sup. (q) 2. Corr. V. 19.

Autre objection.

" Mais pourquoi dira-t-on, Dieu ne regarderoit-il pas pour coupables des personnes qui le sont en effet? Pourquoi transporteroit-il sur l'innocent, la peine duë au Criminel? (r) Puis que, le châtiment n'est juste, qu'autant, qu'il est une suite de la faute, il ne sauroit avoir lieu du moins suivant les règles de la justice, que là où la faute se trouve; Si donc nôtre Sauveur, n'avoit point commis de péché, comme certainement il n'en avoit commis aucun, la justice ne vouloit pas qu'il souffrît.

Pleinement refutée.

Cette Objection, quelque spécieuse qu'elle soit, ne nous fera cependant aucune peine, si nous nous souvenons bien, de la différence qu'il y a, entre une personne considérée en elle même, indépendamment de toute autre chose & d'une maniére abstraite, & la même personne envisagée comme soutenant un caractère étranger, & représentant quelqu'autre. L'Innocence d'une telle personne peut bien, dans le sens le plus exact, & au prémier de ces égards, la mettre à couvert de toute souffrance, mais cela n'empêche pas, que considérée sous le second point de vûe, elle ne puisse justement, & légitimement endurer quelque peine. La raison en est, que la Loi ne la regarde plus en elle même, ou dans la qualité qui lui est particuliére, mais uniquement, comme *partie représentante* de ceux dont elle soutient les droits; par conséquent, si ceux dont elle a pris la place sont coupables, la peine qui leur est duë, retombe sur leur *Caution*. Toute la question se reduit donc, à savoir, s'il y a réellement de la justice, à admettre de pareilles *Cautions*, & à les traiter de la même maniére, qu'on auroit traité les Parties *principales*.

Les hommes conviennent en général, qu'en certains cas, on peut se porter *Caution* pour un autre, & que si le *principal*, manque à ses justes engagemens, la *Caution*, pour autant qu'elle s'y est obligée, doit selon les règles de la justice, répondre pour celui dont elle a pris la place, & remplir ses engagemens. (s) Il y a plus, on ne se fait aucun scrupule, & on ne croit point violer le droit des Gens, lorsque, pendant le Cours d'une Guerre, on fait mourir des Otages, dont la vie répondoit de la fidélité de leurs Compatriotes, quoique ces Otages soient parfaitement innocens de la perfidie pour laquelle ils souffrent la mort. Ces exemples prouvent clairement, qu'en cas de dettes *pécuniaires*, & même dans des affaires *capitales*,

(r) *Staynoe*, du Salut par J. C. (s) *Stanhope*, ubi sup.

les, il est assés commun de voir des personnes, répondre pour d'autres; Mais il semble, que pour achever de rendre la chose conforme aux règles de l'équité, il faut y ajoûter trois conditions, 1°. Que la partie qui souffre pour autrui le fasse de son propre consentement. 2°. Qu'elle ait droit de disposer ainsi d'elle même. 3°. Enfin que ce transport de la peine sur un autre réponde aussi parfaitement aux vûes du chatiment, que si on l'avoit infligé aux Parties *principales*; supposé un entier consentement de la part de la Partie souffrante, & que d'ailleurs, il ne lui en arrive aucun mal; supposés lui un plein pouvoir, d'y donner son consentement, & sans que les droits d'un Tiers en reçoivent aucun préjudice; supposés enfin, que par là, on parvienne également bien au but, que le Législateur s'est proposé, en établissant des Loix pénales, sans que le public en ait à craindre aucune conséquence fâcheuse. Nôtre Sauveur s'est volontairement soumis à la peine de nos péchés, & il a souffert uniquement, par un effet de son choix; c'est ce qui paroit évidemment, en ce qu'étant le Seigneur de l'Univers, il n'avoit point de Supérieur qui pût l'y forcer; aussi dit-il; (t) *en entrant dans le Monde, tu n'as point voulu de Sacrifice, ni d'Offrande, mais tu m'as approprié un Corps; tu n'as point pris plaisir aux Holocaustes, ni à l'Oblation pour le péché, alors j'ai dit; Voici je viens, il est écrit de moi au Volume du Livre, que je fasse ô Dieu ta volonté.* Il a été parfaitement *libre* & Maître de lui même, en sorte, qu'il a pû disposer de sa vie, & de ses Actions, tout comme il le trouvoit à propos; c'est ce dont on pouvoit se convaincre par sa propre déclaration. (u) *Personne ne m'ôte la vie, mais c'est moi même qui la quitte; j'ai le pouvoir de la quitter, & j'ai le pouvoir de la reprendre, j'ai reçu cet Ordre là de mon Pére.* Le Pére a donné son consentement à ce transport de peine sur la personne de son fils, & voulu recevoir de ses mains la satisfaction qu'il offroit pour nos péchés; c'est ce que nous apprennent tous les endroits de l'Ecriture, où il est dit, qu'il *a donné son fils unique, afin que nous ne périssions point.* (v) *Qu'il l'a envoyé, pour être la propiciation pour nos péchés, &* (x) *qu'il a fait péché pour nous, celui qui ne connoissoit point le péché, afin que nous fussions justice de Dieu par lui*; Enfin, un pareil échange met à couvert l'hon-

(t) *Hebr.* X. 5. 6. 7. (u) Jean. X. 18. (v) I. Jean. IV. 10. (x) 2. Corr. V. 21.

l'honneur de l'Etre Suprême, & va directement au but qu'il se propose dans le gouvernement de cet Univers; Il expose au grand jour, toute la laideur du péché, & l'horreur qu'on en doit avoir, & il rend les Loix de la justice plus sacrées & plus inviolables; c'est ce que prouvent, & la sévérité de la peine, & l'excellence de la personne qui l'a soufferte. (y) En effet, comment Dieu pouvoit-il mieux manifester sa haine pour le péché, qu'en le menaçant de tourmens éternels; qu'en refusant de le pardonner sans satisfaction, & qu'en n'acceptant, lorsque sa bonté, & ses compassions l'ont déterminé à la Clemence, aucun prix de moindre valeur, que les souffrances, les angoisses, & la Mort de son propre fils? Quelle satisfaction plus entiére pouvoit il recevoir en réparation de ses droits violés, & pour marque de nôtre assujettissement à la peine, qu'une rançon d'un prix infini? Y avoit il rien de plus propre, à nous porter à nôtre devoir, & à nous y contraindre même, en faisant à nos cœurs, une sainte violence à laquelle, il ne leur est pas possible de résister, que ces sentimens de reconnoissance & de zèle, cette crainte, cette indignation, cette tristesse, qui *produit une répentance salutaire, dont on ne se répent jamais*, que fait naitre successivement dans nos Ames, la contemplation d'un Sauveur souffrant à nôtre place, & nous obtenant de son Pére le pardon de nos péchés? En un mot; (z) Si JESUS-CHRIST pouvoit devenir nôtre *Caution*, & nous décharger d'une dette, que nous avions nous mêmes contractée, en violant les Loix de Dieu; Si parce que nous étions insolvables au point de ne pouvoir jamais avoir de quitance de la justice Divine, il a bien voulu, étant en pouvoir de le faire, mettre sa vie pour nôtre décharge; Enfin, si Dieu, le Grand Gouverneur du Monde, a pû, sans blesser les règles de sa justice, accepter l'Offrande d'une telle vie, dans un but si plein de grace & de miséricorde, n'y ayant surtout rien en cela, qui ne fût conforme aux vûes sages qu'il se propose, & qui ne tendît à l'avancement de sa gloire; (or c'est, ce que nous avons suffisamment prouvé ci-dessus;) il s'ensuit, que cette objection si spécieuse, & si rebattuë, que l'on fait, contre la justice des souffrances, que CHRIST a endurées pour nous & en nôtre place, disparoit, & se reduit à rien.

" A

(y) *Stanhope*, ubi sup. (z) *Staynoe*, ubi sup.

" A ſuppoſer, que Jesus-Christ, fût le Maître de ſa propre vie, qu'il ait bien voulu la quitter pour nous, & que Dieu dans des vûes conformes à ſa ſageſſe, ait été diſpoſé à l'accepter, il reſte cependant encore une difficulté, qui rendroit defectueuſe la propitiation, que Christ a faite pour nos péchés; c'eſt qu'à le regarder même comme nôtre Caution, on ne peut pas dire, qu'il ait ſouffert *la même eſpèce de mort, que chaque pécheur devoit ſubir*, & par conſéquent, il n'y a aucune proportion, entre le Sacrifice qu'il a offert, & les avantages, qu'on prétend en être la ſuite; d'autant que, les péchés & les pécheurs ſont *ſans nombre*, & que la mort, qui expie les uns & ſauve les autres, eſt *unique*; Que la mort, qui nous étoit deſtinée, étoit une mort éternelle, & que celle de nôtre Sauveur n'a été que *temporelle & paſſagère*, Autre Objection.

Il eſt vrai, que Jesus-Christ, n'a pas ſouffert la même eſpèce de mort, à laquelle le pécheur étoit condamné, mais la choſe n'étoit pas poſſible. Les reproches qu'une Ame criminelle ſe fait à elle même, les Angoiſſes mortelles d'un affreux déſeſpoir; Rien de tout ce qui peut augmenter la miſère & l'accablement du pécheur, & faire de la triſte ſituation dans laquelle il ſe trouve un Enfer véritable, ne ſauroit jamais avoir lieu dans une perſonne innocente & Divine; ce n'eſt là, que le réſultat d'une conſcience coupable; mais il faut conſidérer auſſi, que le Sauveur du Monde, dans les triſtes & ténébreux momens de ſa Paſſion, éprouvoit des horreurs, & des combats d'une autre eſpèce; il devoit ſupporter, non la Coulpe, mais le peſant fardeau des péchés du Monde, les terribles apréhenſions d'une mort cruelle & honteuſe, les artifices, les aſſauts & les tentations du Prince des ténèbres, la colère & l'indignation accablante d'un Dieu Tout Puiſſant, & les coups redoublés de ſa juſtice vangereſſe. Tout cela ſe réuniſſoit contre lui, pendant que la Nature Divine ſe retirant pour ainſi dire de lui, ne vouloit, ni le ſoulager, ni rien retrancher de ſes ſouffrances, quoi qu'elle y ajoutât un prix infini. (zz) Mais, de quelle nature que fut, ce qui compoſoit ce Calice amer, connu de Dieu ſeul qui l'aſſaiſonnoit, & de ſon fils, qui en étoit abruvé; nous ſommes cependant fondés à croire, qu'il n'étoit pas alors queſtion d'un châtiment ordinaire, puiſque la ſeule penſée, qu'il falloit le ſouffrir, étoit Refutée.

(zz) *Norris*, Diſ. Vol. IV.

étoit capable d'inonder l'Ame la plus innocente qui fut jamais, d'un Déluge de tristesse & d'effroi; d'exprimer de toutes les parties de son Corps une sueur de sang, & d'arracher enfin de sa bouche, cette étrange exclamation, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as tu abandonné?* Cette considération jointe à celle-ci, que celui qui a souffert de cette maniére étoit (*a*) *en forme de Dieu*, (*b*) *la resplendeur de sa gloire, l'image empreinte de sa personne*, & (*c*) qu'en *lui habitoit corporellement toute plenitude de la Divinité*, doit nous faire comprendre sans peine, que la dignité infinie de la personne *qui souffroit*, ajoutoit nécessairement un prix infini à ses souffrances, les égaloit par la même à la Coulpe, & les rendoit plus que proportionnées aux souffrances de tout le Genre-humain.

Etendue de la satisfaction de J. C. 2°. Ce que nous venons de dire, nous conduit naturellement, à examiner l'étenduë de l'expiation & de la satisfaction, que Jesus-Christ a faite pour nous. Rien n'est certainement plus clair dans l'Ecriture Sainte, que la Rédemption du Monde, & que, selon l'intention de Dieu, cette redemption est *Universelle*. (*d*) La Charité de Dieu qui l'a porté à envoyer son fils au Monde, étoit également disposée en faveur de tout le Genre humain. (*e*) *Par devers lui, il n'y a point d'acception de personne, car ne seroit il*, dit l'Apôtre, en rendant raison, de ce qu'il venoit d'affirmer, *que le Dieu des Juifs seulement, ne l'est il pas aussi des Gentils? il n'y a* certainement *point de différence*, auprès de lui, *entre le Juif & le Grec, il y a pour tous un même Seigneur, qui est riche* en misericorde & en bonté, *envers tous ceux qui l'invoquent.* Ce dont nótre Sauveur s'est chargé, & qu'il a exécuté, nous est en général réprésenté, comme proportionné à la transgression d'*Adam* nótre prémier Pére. C'est surquoi l'Apótre s'étend fort au long, dans son Epitre aux *Romains*, & voici la conclusion qu'il en tire. (*f*) *Comme donc par l'offense d'un seul homme, le jugement est venu sur tous les hommes en condamnation, de même par la justice d'un seul, le don est venu sur tous les hommes en justification de vie.* L'Ecriture Sainte, nous déclare dans une infinité d'endroits, que, (*g*) *Dieu a envoyé son fils au Monde*, non *pour condamner le Monde, mais afin que le Monde soit sauvé par lui*; Qu'en conséquence de

(*a*) Philip. II. 6. (*b*) Hebr. I. 3. (*c*) Colloss. II. 9. (*d*) Oeuvres de Barrow. Vol. III. (*e*) Rom. II. 11, III. 22 X XII. (*f*) Rom. V. 18. (*g*) Jean III. 17.

de cela, le fils voulant, que, (*b*) *tous fussent sauvés*, s'est donné lui même *en rançon* (*i*) *pour tout le monde*, & (*k*) *qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vécussent plus pour eux mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux*. En un mot, & pour enlever toute exception sur cette Matiére, disons avec l'Ecriture, que Jesus-Christ est mort, pour *ceux même qui périssent*, *pour ceux* (*l*) *qui l'ont renié*, *pour ceux qui sont dans le chemin de la perdition*, pour ceux enfin, qui (*n*) *l'ont foulé aux piés*, qui *ont tenu pour une chose profane le sang de l'Alliance*, *& qui ont outragé l'Esprit de grace*.

On vient de voir, que les expressions dont l'Ecriture se sert, pour nous représenter l'avantage, qui devoit revenir aux hommes de la propitiation de Jesus-Christ sont illimitées, & il n'y a rien en tout cela, qui puisse nous faire croire, que cet avantage dût être restreint aux *seuls Elus*, & n'avoir d'autre but que leur salut éternel. Il s'est cependant trouvé des personnes, qui ont tâché de resserrer extraordinairement une chose d'une étendue aussi générale, & aussi universelle, que le but de Dieu, dans l'envoi de son fils au monde, (*o*) & qui ont soutenu; "Que ceux, que Dieu avoit „ de toute éternité séparés du reste du Genre-humain, dans l'inten- „ tion de leur faire miséricorde, & qu'il avoit préordonnés au Sa- „ lut, sont les seuls pour qui Jesus-Christ est mort, & à qui sont „ reservées la remission des péchés, & les autres graces requises, „ pour les mettre en droit de prétendre aux avantages de la passion „ du Sauveur, pendant que le reste des hommes, qui n'a point „ de part à l'*Election*, ne retire aucun fruit de la Mort du fils de „ Dieu, & n'a nullement été l'objet de l'attention, ni de l'inten- „ tion de l'Etre suprême, dans le tems, que ce grand Sacrifice lui „ fut offert." Tous les Textes donc de l'Ecriture, qui leur paroissent avoir une signification plus étendue, ils les expliquent ordinairement, d'une Universalité *d'espèces*, & non pas de *particuliers*, ou d'individus, prétendant que Christ n'est pas mort, pour tous les hommes en général, ni pour chacun d'eux en particulier, mais seulement, pour quelques individus, pris d'entre toutes les Nations, & cela par opposition à la petite enceinte de l'Oeconomie Ancienne, qui ne renfermoit, que les seuls *Israëlites*.

Sentiment de quelques Théologiens sur cette matiére.

(*b*) I. Timot. II. 4. 6. (*i*) I. Jean. II. 22. (*k*) 2. Corr. V. 15. (*l*) 2, Pier. II. 1. (*n*) Heb. X. 29. (*o*) *Claude*, Oeuvres post.

Refuté. NOUS avons déja (*p*) examiné affés au long le Dogme de la *Prédeſtination*, touchant l'*Election* de quelques uns, & *l'omiſſion* des autres. Nous avons préſenté les raiſonnemens des deux partis dans toute leur force, & nous avons en quelque ſorte décidé, de quel côté, ſe trouvoit la vérité; il n'eſt donc pas néceſſaire d'ajouter ici autre choſe, ſi ce n'eſt, que CHRIST eſt mort pour tous. Que quoique nous nous trouvions dans l'Ecriture, certaines expreſſions ſur cette Matiére, qui paroiſſent avoir un ſens fort étendu, & qu'on doit cependant prendre dans une ſignification plus étroite & plus reſſerrée, il y en a une infinité d'autres, qui nous réprêſentent le but de la mort de JESUS-CHRIST, & qui lui donnent une ſi grande étenduë, qu'il n'eſt pas poſſible d'y mettre aucune reſtriction. Quand donc nous liſons, que (*q*) *comme* tous *meurent en Adam*, tous *auſſi ſeront vivifiés par Jeſus-Chriſt*; Que (*r*) *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné ſon fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Que (*s*) *Chriſt a été fait un peu moindre que les Anges, afin que par la grace de Dieu il goutât la mort, pour* tous, & (*t*) *qu'il a fait ainſi la propitiation, non ſeulement pour nos péchés, mais auſſi pour ceux de tout le monde.* Ces expreſſions & d'autres ſemblables, priſes dans leur ſens naturel & ordinaire, paroitront néceſſairement à tout Lecteur raiſonnable & impartial, ſe rapporter à la *totalité* du Genre-humain, en y comprenant également les perſonnes de toute eſpèce & de tout ordre, les bons & les méchans, les fidèles, & les infidèles.

EN effet, ſi l'on vient à réfléchir ſur ce qu'on a dit ci devant, que nôtre Sauveur étoit le *répréſentant* du genre humain en général, & que ſa mort avoit réellement toutes les proprietés d'un véritable ſacrifice *propitiatoire*, on ne ſauroit s'empécher d'en conclure, que comme ces ſortes de ſacrifices s'offroient pour les péchés de tout le peuple, la mort de JESUS-CHRIST, devoit auſſi être adaptée au nombre des perſonnes qu'il répréſentoit; ainſi, quand St. *Jean Baptiſte*, dit, (*u*) *Voici l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde.* Il ne le dit pas ſeulement par alluſion à ces Agneaux qu'on offroit tous les jours, pour les péchés de toute la nation *Juive*, mais encore, il donne aſſés clairement à entendre par là, que comme ces Agneaux étoient offerts, pour expier les péchés

(*p*) Voiés page 148-164. (*q*) I. Corr. XV. 22. (*r*) Jean III. 16. (*s*) Hebr. II. 9. (*t*) I. Jean II. 2. (*u*) Jean, I. 29.

chés de toute la nation, l'Agneau de Dieu aussi, devoit être sacrifié pour expier les péchés du monde en général. Or que nôtre Souverain Sacrificateur, en faisant cette offrande n'ait point eû particuliérement égard à un certain nombre de personnes, mais qu'il ait eû en vuë l'avantage de tout le genre humain, c'est ce qui est évident, par une raison bien palpable, c'est, (*v*) qu'il a offert le même sacrifice, souffert une seule fois la même mort, & répandu le même sang, pour tous ceux pour lesquels il est mort, & que par conséquent, si ce sacrifice a été offert pour *tous*, il a été également pour *tous*, parce, qu'il n'y a ici qu'une même offrande, un même corps crucifié, & un même sang répandu; & comme cela ne sauroit être partagé, en sorte que l'un en eût une portion, l'autre une autre, & celui là une troisiéme, quiconque est interressé à ce sacrifice, a droit de prétendre à tout l'avantage qui en resulte. Car les passages de l'Ecriture Sainte, qui nous disent précisément que *Christ est mort pour tous*, ne nous donnent nullement à entendre, qu'il ait plus souffert, ou qu'il ait plus répandu de sang pour l'un que pour l'autre.

Sous quelles conditions.

CEPENDANT, quoique JESUS-CHRIST soit mort également pour tous les hommes, il n'a quitté la vie pour aucun d'eux, d'une *manière absolue & sans condition*. La foi, la répentance, & l'obéïssance aux Loix de l'Evangile, sont comme nous l'avons vû, les conditions expresses de l'accomplissement desquelles dépend le salut, que CHRIST nous a acquis par sa mort: Il n'est donc mort, & il ne pouvoit, même mourir, que dans le dessein, de procurer le salut, seulement aux vrais fidèles, aux vrais pénitens, & à ceux, qui obéïroient sincérement à ses justes Loix; nétant absolument pas possible, qu'il mourût, pour sauver *l'infidéle*, c. d. une personne, qui ne voudroit pas le reconnoitre pour Sauveur; au contraire, il est dit de ces gens là, (*x*) *qu'ils ne verront point la vie, qu'ils sont déja condamnés, & que la colère de Dieu demeure sur eux*; ni qu'il souffrit, pour faire rentrer en grace auprès de Dieu les *impénitens*, c. d. ceux, qui persévéreroient dans leur révolte, & qui continueroient dans le péché, touchant lesquels il est dit, (*y*) *qu'ils périront certainement, &* (*z*) *qu'il viendra avec une flamme de feu, pour prendre vengeance de tous ceux, qui n'obéissent pas*

(*v*) *Whitby*. Etendue de la Rédemption (*x*) Jean, III. 18.36. (*y*) Luc, XIII. 3. 5. (*z*) 2. Thessal. I. 8.

pas à son Evangile. Quand donc nous disons, que CHRIST *est mort pour tous* les hommes, nous n'entendons pas par là, qu'il leur ait obtenu à tous une remission & une reconciliation actuëlle, mais seulement, qu'il les a mis en état d'être reçûs en grace, justifiés, & par conséquent reconciliés avec Dieu, pourvû, qu'ils se convertissent à lui, & qu'ils croient en son fils. C'est en ce sens, que nous prenons, l'article du *Symbole* des Apôtres, où il est parlé de *la remission des péchés*; nous faisons profession de croire, non, que le péché soit déja pardonné par la mort de JESUS-CHRIST, car une telle croiance feroit sans fondement; mais seulement, que JESUS-CHRIST, par le mérite de ses souffrances & de sa mort, nous a ouvert le chemin au pardon, & à la reconciliation; qu'il a rendu l'un & l'autre possibles, & fait en sorte, qu'on peut y avoir part, moiennant une vraie foi, & une répentance sincère.

Une double reconciliation.

(*a*) AFIN donc, que le pardon des péchés soit complet, il faut qu'il se fasse, à proprement parler, une double reconciliation, ou si l'on veut, que cette reconciliation ait deux dégrés, l'un de la part de J. C., & l'autre, de la part du pécheur; le *prémier*, précéde la répentance, & prévient réellement, & à la lettre, tout ce que nous pouvons faire de nôtre coté; le *second*, suit & suppose la conversion. Celui qui précéde la repentance, consiste simplement, à rendre le péché *remissible*, & est purement l'ouvrage du Rédempteur, celui qui l'a suit, consiste dans la pleine & *actuelle* remission du péché; ici nous sommes actifs, & il faut, que nous y entrions pour nôtre part. Le *prémier* de ces dégrés, est tout à fait absolu & sans condition, puisqu'il ne nous est rien demandé, pour rendre le péché remissible; le *second*, dépend de certaines conditions, sans l'accomplissement desquelles, le péché, quoique *remissible*, ne nous est cependant pas *actuellement* pardonné; cette distinction n'est pas sans fondement dans l'Ecriture Sainte, car quand Saint *Jean* dit, que (*b*) *si quelqu'un a péché nous avons un Avocat auprès du Pére, Jesus-Christ le juste, il est lui même la victime, qui a expié nos péchés, & non seulement les nôtres, mais aussi ceux de tout le monde*; L'universalité de cette proposition, montre clairement, qu'il faut l'entendre de cette *prémiére* reconciliation, qui resulte immédiatement de la mort & de la satisfaction de JESUS-CHRIST; & quand il est dit dans un autre endroit, que (*c*) *si nous marchons dans la lumie-*

(*a*) *Norris*, Disc. vol. IV. (*b*) I. Jean. II. 2. (*c*) I. Jean. I. 7.

lumière, comme il est lui même dans la lumière, il y a une communion mutuelle entre lui & nous, & le sang de Jésus-Christ son fils nous nettoie de tout péché. La *condition*, qui est renfermée dans ces paroles, montre, qu'il faut entendre, la grace, qui nous y est promise, de cette *seconde* reconciliation, qui est la suite d'une bonne vie; Il s'ensuit de là, que le pardon des péchés, que la mort de Jesus-Christ nous procure par elle même, & indépendamment de nôtre obéïssance, ne consiste pas, dans une remission, & une justification *actuelle*, mais seulement à poser le fondement de cette remission, non à nous en mettre, en *possession*, mais à nous la rendre *possible*, & à faire, que nous puissions espérer, de la voir changée en *réalité*, & actuellement exécutée, si nous remplissons les conditions sous lesquelles elle nous est acquise, par le sang de nôtre Sauveur, & offerte dans son Evangile, & sans lesquelles nous n'avons aucun droit d'y prétendre.

Eclaircissons ceci, par un exemple; (*d*) supposé qu'un Prince, dont les Sujets révoltés auroient encouru la disgrace, offrit, en vertu de l'intercession de son fils bien aimé, un pardon gratuit, à tous ceux d'entr'eux, qui, poussés par le régrêt de l'avoir offensé, viendroient au nom de son fils, implorer sa clémence, & lui promettre une fidélité constante pour l'avenir; la seule offre, qu'il auroit faite, procureroit elle un pardon actuel à un seul de ces Rebelles, qu'il n'eut accompli les conditions qui y sont attachées? Le Prince recevroit il jamais en grace, ceux qui refuseroient obstinément, & de propos délibéré, de satisfaire à ces conditions, ou qui même s'en moqueroient? Appliquons cet exemple au cas dont il s'agit à présent; Christ a obtenu par sa mort, de Dieu son Père, une Nouvelle Alliance, dans laquelle il promet à *tous* ceux, qui croiront & se repentiront, de leur pardonner leurs péchés, de les reconcilier avec Dieu, & de les faire parvenir au salut, pourvû, qu'ils *persévèrent à bien faire*; mais il n'a procuré un pardon *actuel*, ni la reconciliation avec Dieu, ni le salut à aucun de ceux, qui n'accomplissent pas ces conditions, & même, ils ne sauroient justement y prétendre, en vertu, de ce qu'il est mort pour eux, tandis qu'ils persistent dans leur impénitence, ou dans leur incrédulité; voilà, dans quel sens, & sous quelles conditions, nous disons, que la mort, & la satisfaction de Jesus-Christ, ont une influence *universelle*.

Mais

(*d*) *Witby*, Etendue de la Rédemption.

Objection. MAIS si l'on nous demande, pourquoi le dessein de Dieu a *généralement* tous les hommes pour objet, & que cependant, il n'a d'efficace, que par raport à un petit nombre de *particuliers*, ou pour me servir des termes de l'Ecriture; pourquoi y en a t il *tant d'appellés & si peu d'élus*.

Réponse. NÔTRE Sauveur nous découvre dans une parabole très vive & très pathetique, le procédé, que Dieu tient à nôtre égard dans l'affaire du salut, & la manière dont nous y repondons; (*f*) *on peut comparer* dit-il, ce qui se fait dans *le Royaume du Ciel, à* ce qui se passa chés *un Roi, qui fit le festin des noces de son fils; il envoia ses serviteurs, pour appeller ceux qui avoient été invités aux noces*, en leur faisant dire, *j'ai fait preparer mon festin, mes bœufs, & les autres animaux, que j'avois fait engraisser sont tués, tout est prêt, venés aux noces; mais eux ne s'en soucıant point s'en allérent, l'un à sa métairie & l'autre à son trafic* &c. Il dit en suite à d'autres serviteurs, *allés vous en dans les carrefours, & invités aux noces tous ceux que vous trouverés; les serviteurs*, en vertu de cet ordre, *étant allés dans les chemins rassemblérent tous ceux qu'ils trouvérent, bons & méchans, & les places du festin furent remplies.* Ceux (*l*) qui ont entrepris d'expliquer cette parabole nous disent, que par *le Roi* dont il y est parlé, il faut entendre *Dieu le Père*, que le *Mariage du fils*, est le salut du monde, que ceux qui ont été *invités*, & ceux qui ont été *rassemblés par occasion*, sont les *Juifs* & les *Gentils*, ou pour le dire en un mot, tout le genre humain; Enfin, que ces *Bœufs*, ces *animaux gras*, & tous les autres préparatifs du festin, peuvent s'expliquer, de l'envoi du fils de Dieu en chair, pour mourir pour nos péchés, & pour nous pourvoir de tout ce qui peut nous conduire à la félicité éternelle: En prenant pié sur cette interprétation, on peut encore remarquer, que la multitude des Conviés, signifie, que l'avantage de tout le genre humain, a été le but de la Rédemption; que les *différentes qualités* des Conviés, montrent, que dans l'invitation que Dieu fait au genre humain, de profiter des moyens de salut qu'il lui presente, il n'a point d'égard à l'apparence des personnes; que ces *sollicitations* pressantes & reiterées, à ceux qui avoient été invités, prouvent le desir sincère, que Dieu a, que tous ceux qui sont appellés, & qui ont entendu les bonnes nou-

(*f*) Matth. XXII. 2. &c. (*l*) *Bragg*, sur les Paraboles, & *Stanhope* Serm.

nouvelles de l'Evangile, soient participans de son salut; Enfin, que les *excuses*, que les Conviés alléguent, pour se dispenser de se rendre a l'invitation du *Roi*, nous découvrent la véritable cause de l'inefficace de la Rédemption; ce deffaut d'efficace, vient, non, d'un deffaut de miséricorde en Dieu, ou de ce que la passion de CHRIST manque de vertu; non, d'aucune intention secrette, qu'il y ait dans l'intelligence Divine, ou d'aucun *Décrét* irrévocable, qui ait prédéterminé, que la chose seroit ainsi, mais de la dépravation du cœur de l'homme & du déréglement de ses passions, de son amour pour les richesses, & de son abandon aux plaisirs des sens, qui font, que la chose arrive de cette maniére. (*m*) *J'ai acheté une métairie*, dit l'un, *il faut nécessairement que je l'aille voir*, *j'ai acheté*, dit un autre, *cinq paires de bœufs*, *& j'en vai faire l'essai*, *je viens de me marier*, dit un troisiéme, *ainsi je n'y puis aller.*

(*n*) NOUS avoüons, il est vrai, que les Décrêts de Dieu sont un abyme impénétrable, & nous ne croions pas, qu'il convienne, à de pauvres & de foibles mortels comme nous, de s'ingerer à en fonder la profondeur, ni de décider quoi que ce soit là dessus; cependant, il y a des principes si clairs, si évidens, & si fort à la portée de la raison humaine, qu'on ne sauroit s'empecher de les admettre; c'est une vérité généralement réconnuë, que le *Juge de toute la Terre*, ne sauroit s'écarter des régles de la justice, & que celui dont la vérité est *comme de hautes Montagnes*, a une haine invincible pour toute prévarication; & quoique la justice & la vérité en Dieu, puissent se conduire selon des régles, que nous ne connoissons pas, bien loin de les comprendre; cependant, puisque le *vrai* & le *faux*, le *juste* & *l'injuste*, ne sont pas des choses arbitraires & variables, nous n'avons aucun sujet, de penser, que la justice & la véracité en Dieu, soient contraires à ce qu'on estime *juste* & *véritable* parmi les hommes. Il nous est donc permis de conclurre, que de quelque nature que soient les Decrets de Dieu, ils ne renferment rien, qui ne s'accorde avec la teneur de ses Alliances, ni de contraire à ses invitations, à ses promesses, à ses menaces, aux plaintes vives & tendres que lui arrache l'endurcissement du pécheur, ni aux protestations qu'il fait, de n'être nullement l'Autheur de sa ruine, & que si l'homme se perd, c'est uniquement par sa faute,

Nature des *Décréts* de Dieu.

(*m*) Luc. XIV. 18. &c. (*n*) *Stanhope* ubi sup.

faute, toutes choses, qui sont claires & souvent réiterées dans l'Écriture.

L'Explication que quelques uns en donnent tend au renversement de la pieté & de la justice.

Nous avons eû occasion de (o) remarquer ci-dessus, à quel point, cette question interresse les sacrés Attributs de l'Etre suprême; nous nous contenterons pour le présent, de réfléchir sur l'influence qu'elle doit nécessairement avoir sur la pieté & sur la vertu. (p) *Je veux*, dit Saint Paul, *que les homme prient en tout lieu, élevant au Ciel des mains pures, sans colère & sans doute*; (q) mais, où est l'homme qui pût observer ce précepte? Comment prier avec tranquilité & avec confiance, quand on n'est pas assuré que Christ est nôtre Sauveur, ou que Dieu, pour l'amour de lui, est disposé à nous exaucer? (r) *Rendés toujours grace*, dit le même Apôtre, *pour toutes choses à Dieu nôtre Père, au nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ*; mais comment peut-on s'acquitter de ce devoir? Comment peut-on rendre graces à Dieu, au nom de Jesus-Christ, ou se sentir pénétré de l'Amour & de la tendresse qu'il nous a témoignée en envoyant son fils au monde, quand on n'est pas assuré que cette tendresse, nous ait eu en vuë? *Tu aimera, le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur*; c'est le devoir du *Juif* & du *Payen*; mais est-il possible de s'en acquitter, si l'on est persuadé, que Dieu, le Créateur des Ames, en neglige la plus grande partie, & que peut être la nôtre se trouve malheureusement de ce nombre? Comment s'appliquer de tout son cœur à servir Dieu, si l'on doute de sa faveur & de sa disposition à accepter nos hommages? Les avantages, que nous avons reçûs, & ceux que nous espérons d'un supérieur, sont en partie les motifs qui nous déterminent à l'aimer & à le servir, mais si Dieu ne s'est jamais proposé, de faire le moindre bien au plus grand nombre des hommes; si, faute d'avoir part à la Médiation de Jesus Christ, ils sont exclus pour jamais des avantages qu'ils en pouvoient attendre; ce sentiment doit nécessairement refroidir leur zéle, & relacher les nœuds de leur obéïssance; Pourquoi d'ailleurs serions nous si souvent invités, & même exhortés à imiter la bonté & la miséricorde de Dieu, (s) *à être Miséricordieux*, à (t) *aimer nos ennemis & à leur faire du bien, afin d'être les Enfans de nôtre Père Céleste*,

(o) Voyés page 160. (p) I. Timo. II. 8. (q) *Witby*, de l'étenduë de la mort de Christ, (r) Ephes. V. 20. (s) Luc VI. 36. (t) Matth. V. 45.

Céleste; *à abonder en charité*, & (u) *à être remplis de tendresse, nous pardonnant les uns aux autres, comme Dieu nous a pardonné, pour l'amour de Jesus-Christ*? Pourquoi serions nous, dis je, obligés par l'exemple de Dieu, à exercer cette miséricorde & cette charité dans toute son étendue? Et peut-on justifier l'ordre qui nous est donné, *de ressembler à Dieu même*, en aimant généralement tous les hommes, s'il est vrai que la charité & la miséricorde de Dieu, ne s'étendent qu'à un petit nombre d'entr'eux, & que tout ce que CHRIST à souffert, n'a eû pour but, que l'avantage, d'une petite portion du genre humain; Au lieu, que si Dieu est véritablement disposé, à avoir pitié de tous les hommes, & si, en livrant son fils à la mort, il a eû sincérement en vuë, le salut de tout le genre humain, il faut, pour être ses *imitateurs*, *comme ses chers Enfans*, que nôtre charité & nôtre misericorde, soient véritablement, & selon les termes de l'ordre qui nous est imposé, *générale* & universelle.

„ MAIS, supposé, que Dieu se soit réellement proposé le salut de *tout* le genre humain, cependant, puisque par l'événement, la chose ne réussit qu'*en partie*, y a t-il beaucoup de différence, entre dire, que nous sommes sauvés en vertu d'un Décrêt d'*Election*, fait avant les siécles, & soutenir, que nous le sommes en conséquence, de ce que nous accomplissons les conditions de l'Evangile; Ceux qui ont part au salut, ne sont-ils pas les mêmes, en nombre & en qualité? Voilà, la derniére objection, à laquelle nous croions être obligés de répondre sur cette matière. Objection.

QU'IL me soit permis, pour la résoudre, de démander à ceux qui la font, si c'est la même chose de dire, que le salut, dans l'intention miséricordieuse de Dieu, étoit destiné, même à ceux qui périssent, en sorte que, s'ils n'eussent point été sourds aux invitations de la grace, & aux motifs, que l'Evangile leur presentoit pour se convertir, & s'ils n'eussent point agi d'une maniére manifestement contraire à la raison, à la conscience, & aux desirs naturels du genre humain, ils n'auroient pas manqué d'y parvenir; ou de prétendre, que jamais salut ne leur a été destiné, & que Dieu ne leur a jamais accordé aucune grace pour les délivrer & les retirer de la perdition? Est ce la même chose de dire, que la plus Réponse.

(u) Ephes. IV. 32.

plus grande partie des hommes, ne fauroit étre fauvée; parce que le *Sauveur* du genre humain n'eſt pas mort pour elle, & que Dieu ne s'eſt jamais propoſé de la conduire au ſalut; ou de prétendre que ceux qui demeurent ſous la condamnation, y demeurent uniquement, *parce*, qu'ils ne veulent pas venir à ce Jesus, qui eſt mort pour eux, pour avoir la vie par ſon moyen, ni obéïr à ce Dieu qui, par un effet de ſa grande miſéricorde pour eux, *a envoyé ſon fils au Monde, afin que le Monde fût ſauvé par lui*? N'y a t-il point de différence, entre ſoutenir, que l'on n'eſt reprouvé, que parce que Dieu n'a pas accordé les moiens ſuffiſans, pour rendre le ſalut poſſible; & prétendre, qu'on n'eſt exclu du ſalut, que parce qu'on mépriſe volontairement, & qu'on rejette avec obſtination ce même ſalut, que Dieu offre libéralement, & de ſa pure grace, auſſi bien que les moiens & les motifs ſuffiſans qu'il nous préſente, pour nous engager, à le rechercher & à l'obtenir?

Est ce la même choſe, de répréſenter le *Dieu de Charité*, comme haïſſant la plus grande partie du genre humain, & reſolu, avant même, que de créer l'homme, de retenir ſes compaſſions à ſon égard; ou d'en parler, comme d'un Père tendre, qui étend ſur toutes les ames qu'il a créées les richeſſes de ſa bonté, & de ſa miſéricorde? Eſt ce la même choſe, de répréſenter le *Dieu de vérité*, comme uſant d'artifice & de diſſimulation, déclarant aux hommes dans ſa parole, qu'il a certaines vuës favorables pour eux, pendant qu'il s'en propoſe en effet de toutes différentes à leur égard; ou de le montrer comme aſſurant en vérité, *qu'il voudroit, que tous les hommes fuſſent ſauvés*, & leur promettant ſincérement la vie éternelle, ſous des conditions, qu'il eſt digne de lui d'exiger, & qu'il eſt en leur pouvoir d'accomplir; Enfin, n'y a t-il point de différence, entre une Doctrine, qui tend viſiblement à détruire la pieté, & la vertu, à detourner les hommes du devoir de la priére, & des actions de graces, à affoiblir en eux la crainte, l'amour, & l'obéïſſance qu'on doit à Dieu, & celle, qui les y encourage manifeſtement, & qui leur fait ſentir, de la manière la plus forte, l'obligation indiſpenſable où ils ſont de s'en acquitter? Et s'il y a de la différence entre ces deux ſentimens, il s'enſuit, que, quoique ceux qui auront part au ſalut, feront *par l'événement* les mêmes, ſelon l'un & l'autre de ces ſyſthémes, il ſenſuit, dis-je, qu'une Doctrine ſujette à tant d'inconveniens, doit néceſſairement différer de

de celle qui en est entiérement exempte ; Nous allons donc présentement, passer à la seconde Partie du *Sacerdoce* de JESUS-CHRIST, *savoir* son *Intercession.*

II. L'INTERCESSION de JESUS-CHRIST, est la suite du Sacrifice qu'il a fait de sa propre vie, pour nous racheter de nos péchés ; car comme sous la Loi le Souverain Sacrificateur, après avoir offert la Victime sur l'Autel, au dehors du Voile, entroit dans le *lieu Très Saint*, avec le sang de la bête qu'il avoit immolée, & en faisoit aspersion devant le Propitiatoire, afin d'intercéder pour le peuple ; CHRIST nôtre Souverain Sacrificateur, *est* aussi *entré* (v) *au dedans du Voile dans le lieu Saint, c. d. dans le Ciel même, avec son propre sang, pour y comparoitre en la présence de Dieu, pour* (x) *s'y asseoir a sa droite, & pour y intercéder sans cesse pour nous* : Il comparoit en la présence de Dieu, non à genoux, & en posture de suppliant, *présentant des requêtes avec larmes & grands cris* ; mais comme un Avocat, qui plaide avec Autorité, pour obtenir du Juge ce qu'il a acquis par son propre sang, c'est pourquoi, il nous est représenté comme assis (y) *à la droite du Thrône de la Majesté de Dieu dans les lieux Très hauts*, (z) posture qui marque la Domination & la Souveraineté; Cela étant, son intercession peut assés bien se définir, par (†) *une représentation solennelle qu'il fait à Dieu le Pére en nôtre faveur, par le moyen de laquelle, & en présentant continuellement à ses yeux, son Corps sacrifié, il obtient de lui le pouvoir & l'autorité, de nous pardonner nos péchés, d'exaucer nos priéres, de nous secourir dans nos besoins, de nous assister par sa grace, & de nous accorder tous les biens & les avantages, qui nous sont dévolus, en vertu de l'Alliance, qu'il a ratifiée par son sang* ; Je dis, *qu'il obtient de Dieu son Pére, le pouvoir de nous accorder tous ces avantages* ; car quoi qu'il soit indubitablement vrai, que (a) *toute bonne donation & tout don parfait viennent d'enhaut, du Pére même des lumiéres* ; il n'est cependant pas moins certain, que ces biens ne nous viennent pas *immédiatement* du Pére, mais, que nous les recevons tous des mains du fils, qui, en intercédant continuellement pour nous auprès de Dieu, en obtient continuellement aussi le pouvoir, de nous faire parvenir ses graces, & de nous les conférer.

INTERCESSION de J. C. maniére dont elle se fait.

Q 3

(v) Hebr. VI. 19. 20. (x) Rom. VIII. 26. (y) Hebr. VIII. 1. (z) Le mot même de *s'asseoir*, selon St. *Jerome* sur Ephes. Chap. I. 19. désigne, *l'autorité Royale.* (†) *Scot.* Médiateur. (a) Jaques I. 17.

rer. Car comme le Souverain Sacrificateur, (*b*) après avoir présenté dans le *lieu Très Saint*, le sang de la Victime, qu'il venoit de sacrifier étoit autorisé à *bénir le peuple*; ainsi nôtre Sauveur, en présentant à Dieu dans le Ciel, le mérite de son Sacrifice, en est continuellement autorisé, à *nous bénir* effectivement, & réellement, c. d. à nous conférer les biens de la Nouvelle Alliance; sous les conditions, qui nous y sont proposées; c'est pourquoi il est dit; (*c*) *qu'il peut sauver pleinement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, puisqu'il est toujours vivant, pour intercéder pour nous.*

Les Bénédictions de Dieu nous parviennent par l'intercession de J. C.

CHRIST a obtenu de Dieu son Pére, par son Intercession, le pouvoir de nous accorder, toutes les bénédictions de la Nouvelle Alliance, & c'est ce qu'il nous est aisé de conclurre, de tous ces passages, où il est dit, que *par lui*, (*d*) *nous avons accès auprès du Pére*, *que* (*e*) *par lui, nous avons accès à la grace de Dieu,* (*f*) *qu'en lui, nous avons la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance*, car c'est en lui, selon le témoignage d'un Apôtre, par lui, & par son moyen, que Dieu nous confére, toutes ses graces & ses faveurs; Il agrée nos supplications, parce que son fils, qui est (*g*) *l'Ange de l'Alliance, se tient auprès de l'Autel d'Or, offrant les priéres des Saints*, accompagnées du mérite de son Sacrifice, comme de la fumée d'un Encens précieux; Nos péchés nous sont pardonnés, (*h*) *parce que* nôtre Médiateur, *a les Clefs de l'Enfer & de la Mort*; c. d. la puissance de lier ou de délier, de condamner, ou d'absoudre; Dieu nous accorde le secours de son Esprit, parce que, selon St. *Pierre*. (*i*) *Jesus ayant été élevé*, *& s'étant assis à la droite de Dieu*, *a reçu du Pére la promesse du St. Esprit*; Enfin, la vie éternelle, nous est destinée, parce que, comme il l'assure lui même à l'Eglise de *Laodicée*, (*k*) *il fera asseoir avec lui sur son Thrône celui qui vaincra*, *comme il s'est assis lui même après sa victoire sur le Thrône de son Pére.* Toutes ces déclarations nous enseignent clairement, que quoique les biens de la Nouvelle Alliance viennent de Dieu le Pére, comme de leur *Source*, nous les recevons cependant *immédiatement* du fils, & que tout ce que Dieu nous accorde, il nous l'accorde, par le Ministère de ce même fils, qui, dès le moment qu'il a présenté à Dieu dans le Ciel le Sacrifice, qu'il avoit offert sur la Terre,

(*b*) Voiés, I. Chron. XXIII. 13. (*c*) Heb. VII. 25. (*d*) Ephes. II. 18. (*e*) Rom. V. 2. (*f*) Ephes. III. 12. (*g*) Apoca. VIII. 3. (*h*) I. 18. (*i*) Actes II. 32. 33. (*k*) Apoca. III. 21.

Terre, & en vertu de l'Interceſſion, qu'il fait continuellement en nôtre faveur, a été établi, pour être dans la ſuite des ſiécles, le *Diſtributeur* général des faveurs du Très-Haut ſur le Genre-humain.

(*l*) Ce qu'on vient de dire ſuffit, pour nous convaincre, que la voye dont Dieu ſe ſert, pour répandre ſes faveurs ſur le Genre-humain, ſavoir, *l'Interceſſion* de ſon fils, eſt très propre à nous inſpirer un profond reſpect pour ſa Divine Majeſté, auprès de laquelle, nous ne pouvons avoir aucun accès par nos priéres ni par nos ſupplications, ſans l'entremiſe d'un Médiateur, dont la grandeur eſt infiniment au deſſus de celle des Rois de la Terre, & des Anges mêmes, qui ſont dans le Ciel. Elle eſt encore très propre à nous bien convaincre de la haine & de l'horreur, que Dieu a pour le péché; puiſque, malgré ſa bonté & ſa tendreſſe pour nous, il nous tient encore à une telle diſtance du Thrône de ſa grace, que ſans quelque Interceſſeur puiſſant, qui parle en nôtre faveur, il ne veut pas s'abaiſſer, juſqu'à écouter nos priéres, ou entretenir la moindre communion avec nous. Elle eſt infiniment propre, à nous empêcher, de trop compter ſur la miſéricorde de Dieu, pendant que nous continuerons à vivre dans le péché, puiſque nôtre repentance même, qui eſt le meilleur moyen, que nous puiſſions employer, pour nous le rendre propice & favorable, ne ſauroit ſuffire, ſi Jesus-Christ n'y joint encore, le mérite de ſon Interceſſion, lequel il eſt cependant réſolu, de ne jamais faire valoir, en faveur de ceux qui vivront dans l'impénitence. D'un autre côté, cette même méthode dont Dieu ſe ſert, pour nous combler de ſes graces, eſt très propre, à nous approcher de lui, avec liberté & avec allégreſſe, pourvû que nous ſoyons véritablement répentans, par cette conſidération, que celui, qui eſt le plus en faveur auprès de Dieu, ſoit dans le Ciel, ſoit ſur la Terre, eſt nôtre Avocat; un Avocat, qui non ſeulement s'interreſſe infiniment pour nous, parce que la nature qu'il a revêtue, le rend nôtre frére, & le diſpoſe à avoir pitié de nos infirmités, qu'il a lui même éprouvées; mais, qui auſſi employe en nôtre faveur tout le crédit qu'il a auprès de ſon Pére, entant, qu'il eſt *le fils de ſon Eſſence*, & l'unique objet de ſon Amour. Elle ſert enfin, à nous aſſurer, que pourvû que nous perſévérions dans la vertu, Dieu ne manquera pas, d'accomplir en nous ſes promeſſes, & de nous recevoir en grace; puiſque nous pouvons nous repoſer, non ſeu-

Sageſſe & bonté de Dieu en cela.

(*l*) *Scot.* Médiateur.

feulement fur les déclarations de fa parole, mais encore, fur le cautionnement d'un *Médiateur*, que Dieu a fait le dépofitaire des biens qu'il nous referve, & l'Exécuteur du Teftament, qui nous conftitue héritiers de fon Royaume Célefte; Oui, Dieu en nous difpenfant ainfi fes faveurs, par l'Interceffion de fon fils, fe conduit d'une maniére bien propre, à nous infpirer du refpect pour lui; à nous remplir d'horreur pour le péché; à nous faire craindre le danger de l'impénitence; à nous donner la liberté, de nous approcher de fon Thróne, & à faire naître dans nos cœurs une ferme confiance, en fes promeffes, & contribuë par là même beaucoup, à nous rendre meilleurs, & à mettre dans tout leur jour, les richeffes de fa miféricorde envers le Genre-humain. Souvenons nous donc toujours, (*m*) de quelle utilité, il nous eft, d'avoir auprès de Dieu, un Protecteur & un Avocat, qui plaide continuellement nótre Caufe, & qui follicite en nótre faveur; Un Ami généreux & compatiffant, qui a tout pouvoir dans la Cour Célefte, auprès du Souverain Monarque de l'Univers: Dans toutes nos épreuves, dans nos afflictions, dans nos difgraces, lorfque nous fommes affoiblis par l'âge, accablés par les maladies, & que nous nous voyons aux portes de la mort, quelle confolation n'eft ce pas pour nous, de favoir, que (*n*) *nous n'avons pas un Souverain Sacrificateur, qui ne puiffe compatir à nos infirmités*, puis que ce JESUS en qui nous efpérons, *a été tenté comme nous en toutes chofes*; Quelle vigueur & quelle efficace ne doivent pas avoir nos priéres, étant offertes à Dieu par un Médiateur fi Puiffant, & dont l'interceffion eft d'un fi grand prix devant lui? Combien ne devons nous pas nous fentir animés dans les Combats, que nous avons à foutenir, contre nos ennemis fpirituels, quand nous penfons, que nous avons de nótre cóté, celui, qui a tout pouvoir dans le Ciel & fur la Terre, le Chef de nótre falut, qui a en fa difpofition & fous fes ordres, les fecours dont nous avons befoin? (*o*) *Puis donc, que nous avons, pour grand & Souverain Sacrificateur, Jefus le fils de Dieu, qui eft entré dans le Ciel, demeurons fermes*, conformément à l'exhortation de l'Apôtre, dans la foi, *dont nous avons fait profeffion, & allons avec confiance au Thróne de la grace, afin d'obtenir miféricorde, & de trouver grace, pour être fecourus dans le befoin.*

III. LA

(*m*) *Tillotfon* Sermons, Vol. III. (*n*) Hebr. IV. 15. (*o*) Hebr. IV. 14. 16.

III. La troisiéme & derniére fonction de Jesus-Christ, en qualité de *Médiateur*, c'est sa *Royauté*. On n'auroit jamais fait, si l'on vouloit citer tous les passages du Vieux Testament, qui nous réprésentent le Messie, comme revêtu de la qualité de *Roi*; c'est, sous cette idée, qu'il a toujours été annoncé depuis le tems de *David*, & que les *Juifs* l'ont constamment attendu. Il est vrai, que quand on lit des descriptions du Messie, aussi pompeuses que celles-ci; (*p*) *Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui, demande moi, & je te donnerai pour ton héritage les Nations, & pour ta possession les bouts de la Terre, tu les briseras avec un sceptre de fer, & tu les mettras en piéces comme un Vaisseau* de *Potier*, car (*q*) *l'Enfant nous est né, le fils nous a été donné, & l'Empire a été posé sur son Epaule, & on appellera son nom, l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort & Puissant, le Pére d'Eternité, le Prince de Paix, il n'y aura point de fin à l'accroissement de l'Empire, & à la prospérité sur le Thrône de David* & *sur son Règne, pour l'affermir & pour l'établir en jugement, & en justice dès maintenant & à toujours.* Quand on lit, dis-je, des descriptions aussi magnifiques, on ne doit pas être surpris d'entendre les ennemis du Christianisme, nous objecter, que nôtre *Jesus*, ne sauroit être le Messie promis, sous prétexte, que l'état dans lequel il a paru, étoit bien éloigné de cette pompe, & de cette grandeur, sous lesquelles les Prophétes nous ont réprésenté la gloire de son Régne; mais nous aurons, dans la suite, occasion de combattre & de refuter les objections qu'on nous fait à ce sujet. ROYAUTE' de J. C.

(*t*) Le Nouveau Testament, donne aussi à nôtre Sauveur, la qualité de Roi, & cela, d'une maniére supérieure à tout autre; c'est ce qui paroit évidemment, par les bonnes nouvelles, que l'Ange annonça à la Sainte *Vierge*, dans le tems de sa conception: (*u*) *Il sera grand, lui dit-il, & il sera appellé le fils du Très-Haut; Le Seigneur Dieu lui donnera le Thrône de David son Pére, & il régnera eternellement sur la Maison de Jacob, & son Régne n'aura point de fin.* Cela paroit encore clairement, par la Confession de *Nathanael*, qui s'écrie, (*v*) *Maître, tu es le fils de Dieu, tu es le Roi d'Israël*; Par les Aclamations du peuple, (*x*) *bénit soit le Roi d'Israël, qui* vient

(*p*) Ps. II. 7. (*q*) Esaïe IX. 5. 6. (*t*) *Stanhope*, Epit. & Evang. Vol. III. (*u*) Luc. I. 32. 33. (*v*) Jean, I. 50. (*x*) XII. 13.

vient au nom du Seigneur; par la propre déclaration de Jesus-Christ, qui assure, que (*y*) *toute puissance lui a été donnée dans le Ciel & sur la Terre*, & par le témoignage de son Apôtre qui nous apprend, (*z*) *qu'il faut qu'il régne, jusqu'à ce, qu'il ait mis sous ses piés tous ses ennemis*; car (†) *l'Agneau, qui a été mis à mort*, disent les Anges dans l'Apocalypse, *est digne de recevoir puissance, richesses, sagesse, force, honneur, gloire & loüange aux siécles des siécles.*

Sa Nature. Pour mieux donc entendre la nature, & la constitution du Régne de Christ, il est nécessaire de remarquer, (*a*) qu'en qualité de *Créateur* du monde, il a *une* espèce de Domination, & qu'en qualité de *Redempteur* des hommes, il en a *une autre*; qu'en qualité de *Créateur*, sa *Royauté* est essentielle à sa nature; & qu'en qualité de *Rédempteur*, elle est attachée à son Emploi; L'une lui est commune avec les deux autres personnes de la Trinité, & il la posséde de toute éternité; L'autre lui est particuliére, & il en est entré en possession, quand il s'est chargé de l'office de Médiateur; en sorte que l'une lui vient de droit, & en vertu de sa génération Eternelle, & qu'il a reçu l'autre, comme une recompense, des grandes choses qu'il a faites dans nótre Chair; (*b*) *parce qu'il s'est abaissé* lui même, dit l'Apôtre, *& qu'il a été obéïssant jusques à la Mort, même jusques à la mort de la Croix; c'est pourquoi aussi, Dieu l'a* (*) *élevé jusqu'au souverain dégré de gloire, & lui a donné un nom,* qui

(*y*) Matth. XXVIII. 18. (*z*) I. Corr. XV. 25. (†) Apoc. V. 12. (*a*) *Claude* Oeuvres post. Tom III. (*b*) Philip. II. 8. &c.

(*) La plûpart des Anciens qui expliquent ce Texte, d'une *exaltation* réelle, l'ont entendu de la *Nature humaine de Jesus-Christ*, & non point de sa nature Divine, mais, si le terme *d'exalter*, signifie aussi, *manifester*, ou *faire connoitre plus clairement*, sens, qu'il a souvent dans l'Ecriture, comme *Exod.* XV. 2. 2. *Sam.* XXII. 47. *Ps.* XXI. 14. &c. On peut alors l'entendre aussi de sa Nature Divine, comme *l'humiliation*, dont il est fait mention dans ce Texte, nous y conduit naturellement. Il est vrai, que la dignité absolue & *essentielle* de nôtre Seigneur, à l'égard de laquelle, il est toujours *égal* avec Dieu, ne peut souffrir, ni progrès ni élévation, il est toujours le même; mais quant à sa dignité *par raport* à nous, dignité fondée sur la reconnoissance que nous lui devons, pour ce prodige étonnant de condescendance & de bonté, qui l'a porté à se faire homme, & à mourir pour nous; à cet égard dis-je, Jesus-Christ peut être exalté, c. d. que ce qu'il a fait en nôtre faveur, peut-être publié hautement, & célébré par nos loüanges; lors donc, que *Dieu le fils*, s'est abaissé soi même, jusques à la Mort de la Croix, & que par un Acte de Miséricorde sans exemple, il a racheté

qui eſt au deſſus de tous les noms, afin qu'au nom de Jéſus, tout ce qui eſt au Ciel, ſur la Terre, & ſous la Terre, fléchiſſe le genouil, & que toute langue confeſſe, que Jeſus-Chriſt eſt le Seigneur à la gloire de Dieu le Pére; (c) *qui l'a reſſuſcité des morts, & qui l'a fait aſſeoir à ſa droite dans les lieux Céleſtes au deſſus de toute Principauté, de toute Puiſſance, de toute Domination, & de toute dignité que l'on peut nommer, non ſeulement dans ce ſiécle, mais auſſi dans celui qui eſt à venir; il a tout mis ſous ſes piés; & l'ayant établi ſur toutes choſes, il l'a donné pour Chef à l'Egliſe.* Ce n'eſt pas à dire, que *Chriſt*, entant que fils de Dieu *co-égal* & *co-eſſentiel* avec ſon Pére, n'ait toujours participé à cette même Puiſſance, & à ce même Empire, qui ne ſauroit recevoir aucun accroiſſement, & que de toute Eternité, il n'ait été infiniment au deſſus de *toute Principauté*, & de *toute Domination*, de quelle nature qu'elle ſoit; mais auſſi, comme pour nous procurer le Salut, il s'eſt abaiſſé ſoi même, & qu'il eſt devenu fils de l'homme; c'eſt en ce ſens, qu'il a été ſuſceptible d'exaltation; c'eſt pourquoi il eſt dit, que Dieu *l'a fait aſſeoir à ſa droite*, qui étoit la place, que les Rois d'*Orient* avoient accoûtumé de donner, à ceux qu'ils établiſſoient, pour gouverner leurs Etats.

racheté le Genre-humain, il s'eſt acquis par ce moyen, un titre *Nouveau* & *particulier*, en vertu duquel, les hommes ſont obligés de le reconnoitre, pour leur *Seigneur* & leur *Souverain*, il a plu à Dieu le Pére de proclamer de la maniére la plus pompeuſe & la plus ſolemnelle, la haute dignité de ſon fils, d'ajouter un nouveau dégré de force, à l'obligation légitime où l'on étoit de lui rendre hommage, & d'ordonner au Ciel & à la Terre, aux Anges & aux hommes, de l'honorer, de le reſpecter & de l'adorer, comme une Perſonne Divine, auſſi bienfaiſante, que glorieuſe, en un mot, comme le propre fils de Dieu. Voici donc le ſens qu'on peut donner à ſes paroles; *c'eſt pourquoi auſſi, Dieu l'a élevé, juſqu'au ſouverain degré de gloire.* Dieu en conſidération d'un Ouvrage ſi grand, ſi plein de bonté, ſi ſurprenant, & ſi admirable a publié la dignité de ſon fils, d'une maniére éclattante, & manifeſté ſa gloire, en ordonnant à tous les hommes, de le reconnoitre à cet égard, pour leur *Dieu* & pour leur *Seigneur*. Il étoit leur *Seigneur* de tout tems, mais il l'eſt à préſent d'une façon plus particuliére, par un droit *Nouveau* & *diſtinct* du prémier; car il eſt leur *Sauveur*, leur *Libérateur*, & leur unique *Redempteur Waterland's* Sermons, pour les lectures de Myladi *Moyer*.

(c) Epheſ. I. 20. &c.

(*e*) QUOIQUE la Royauté *essentielle* de JESUS CHRIST, soit *coéternelle* avec lui, & inséparable de son Existence, il n'en est pas cependant de même de celle qu'il exerce *en qualité de Médiateur:* Il y a eu un tems, où elle n'existoit point encore, & un tems viendra qu'elle prendra fin; JESUS-CHRIST est entré dans son Règne, dès le commencement de l'Alliance de grace; Il fut solemnellement proclamé Roi de l'Eglise, lors de son Ascension dans le Ciel, & au tems de la consommation de toutes choses, il *remettra son Royaume à Dieu le Pére*, & sa Royauté *finira*. Examinons à présent la Nature de ce Règne, & en faisant attention aux différens Actes de la Royauté de Nôtre Sauveur, nous nous convaincrons parfaitement de l'exactitude avec laquelle il s'acquitte de cette importante fonction.

Actes de la Royauté de J. C. I. Vaincre ses ennemis.

(*f*) 1°. QU'IL y ait dans l'Univers deux Puissances redoutables, qui combattent, l'une contre l'autre, chacune sous son Chef, qui est *Jésus-Christ* pour l'une, & le *Diable* ou *Satan* pour l'autre; & que ces deux Chefs, ayent leurs Royaumes séparés; L'un, réprésenté sous l'idée d'un Royaume de *lumière*, & l'autre sous celle de Royaume de *ténèbres*; c'est, sans doute, ce que l'Apôtre veut nous apprendre, lors qu'il (*g*) *rend graces à* Dieu nôtre *Pére*, *de ce qu'il nous a rendus capables d'avoir part à l'héritage des Saints*, qui sont *dans la lumiére*, *& de ce qu'il nous a délivrés de la puissance des ténèbres, pour nous faire passer dans le Royaume de son fils bien-aimé*; Et qu'il y ait entre ces deux Royaumes une opposition constante & infatigable; c'est le sens que l'on donne ordinairement à ces paroles de l'Apocalypse. (*h*) *Il y eut ensuite un Combat dans le Ciel, Michel & ses Anges combattoient contre le Dragon, & le Dragon avec ses Anges combattoient* contre Michel, *mais ceux-ci ne furent pas les plus forts, & depuis ce tems là ils ne parurent plus dans le Ciel, & ce grand Dragon, ce serpent Ancien qu'on appelle Diable & Satan, qui séduit tout le monde fut précipité en Terre, & ses Anges avec lui.*

PUISQUE l'Esprit de Dieu, n'a pas trouvé à propos, de nous revéler le nombre des Esprits, que le Démon attira dans sa revolte, nous n'en parlerons pas, parce que la chose nous est inconnue; Cependant, ce que nous pouvons remarquer nous mêmes, nous donnera une idée suffisante, mais triste de son pouvoir sur le Genre-humain

(*e*) *Scot.* Médiateur. (*f*) *King.* Hist. Crit. du Symb. des Apôt. (*g*) Coloss. I. 12. 13. (*h*) Apoc. XII. 7. &c.

humain, sur lequel, il a, peu à peu, étendu son Empire, jusqu'à ce, qu'enfin toute la Terre s'est trouvée couverte dignorance & de ténébres; Le Diable avoit tellement aveuglé les hommes en général surtout dans le tems, que nôtre Sauveur vint au monde, qu'ils avoient presque perdu toute idée de Dieu, & l'Idolatrie avoit fait parmi eux de tels progrès, qu'en plusieurs endroits on adoroit le Diable même, à la place du Createur. (*i*) *Lorsque vous étiés morts*, dit un Apôtre, *dans vos fautes & dans vos péchés, dans lesquels vous marchiés autrefois, suivant les maximes de ce monde, & celles du Prince des Puissances de l'Air, qui est l'Esprit qui agit maintenant dans les rebelles.* Quand nôtre Sauveur vint au monde il établit son Régne parmi les hommes, sa Domination s'étendit par la prédication de son Evangile jusques dans les Régions les plus eloignées; Par tout où le Christianisme pénétra, il y mit fin à tout Acte d'Idolatrie, & détruisit entiérement l'Empire du Demon. JESUS CHRIST, pendant qu'il fut sur la Terre, vainquit & dompta Satan, dans toutes les tentations, qu'il eut à soutenir de sa part, & dans tous les combats qu'il lui livra en personne; Il *ôta le péché*, c. d. qu'il enleva la Coulpe du péché, par l'effusion de sang, qu'il nous racheta de la peine en souffrant en nôtre place, & qu'il détruisit par l'efficace de sa grace, la Tyrannie, que le péché exerçoit sur nous; Il a vaincu la mort, en mourant lui même, & par sa Résurrection il nous a ouvert le chemin de l'Immortalité. (*k*) *Le fils de Dieu est apparu, pour détruire les œuvres du Diable*, & (*l*) après avoir dépouillé les Principautés & les Puissances, il les a fait servir de spectacle à tout le monde, en triomphant d'elles sur la Croix, & lors qu'il est monté dans le Ciel, il (*m*) *a mené captive une multitude de captifs*; Quand il en redescendra, (*n*) *il sera tes pestes ô mort! & ta destruction ô sepulcre! car il rachétera* ses Sujets *de la puissance du sépulcre*; & quand nos Tombeaux seront ouverts, & que tous les fils des hommes seront ressuscités, (*o*) *la mort sera engloutie pour toujours.*

2° UN second Acte de la *Royauté* de JESUS-CHRIST, est après l'Etablissement de son Régne, de lui donner des Ministres, capables de le gourverner sous lui; Quand il fut sur le point de quitter la Terre, pour monter au Ciel, il commit à certaines per- *Etablissement de ses Ministres.*

 son-

(*i*) Ephes. II. 1. 2. (*k*) I. Jean. III. 8. (*l*) Collos. II. 15. (*m*) Ephes. IV. 8. (*n*) Osée. XIII. 14. (*o*) I. Corr. XV. 54.

sonnes, le soin de tenir sa place ici bas, & cela étoit nécessaire, afin de conserver l'ordre dans le Royaume, qu'il avoit conquis sur le Prince des ténèbres, & de mettre ses nouveaux Sujets à couvert du danger de rentrer dans les fers de son ennemi. (*p*) *Le Saint Esprit* peut être regardé, comme le prémier des Ministres qu'il établit dans cette vuë; Parvenu à son Royaume Céleste, il l'envoia pour présider ici bas en son absence, & comme son *vice Roi*, pour fournir à ses Apôtres ces dons admirables, si nécessaires alors, pour l'établissement de l'Eglise, & à tous les Chrétiens des siecles suivans; ces graces salutaires qui servent à éclairer l'Esprit, & à sanctifier le cœur & la volonté. Après lui viennent les *Anges* de toute espéce & de tout ordre, qui selon l'établissement fait par Jesus-Christ, sont chargés du soin des affaires de son Royaume, savoir, les *bons*, de garder & de protéger ses Sujets, non seulement contre les dangers du dehors, mais aussi, contre la rage & la fureur des Malins Esprits, de les soutenir & de les consoler dans leurs malheurs les plus grands, & dans les conjonctures les plus difficiles; enfin, de conduire leurs ames au sortir des corps qu'elles animoient dans le séjour de la félicité. Des *mauvais*, il s'en sert, à éprouver & à exercer la vertu des fidéles, à les chatier, & à les corriger de leurs fautes, & il les emploiera dans l'autre monde à executer sa vengeance, sur ceux, qui n'auront pas voulu reconnoitre son Autorité dans celui ci. Les Rois, & les Princes de la Terre, sont aussi en quelque sorte, les Ministres de Jesus-Christ, qui les a établis; (*q*) les *Pères Nourriciers* de son Eglise, qu'ils doivent, en vertu d'un si beau titre, protéger, défendre, & conserver dans la profession de la vraye Réligion; ce titre les oblige encore à chatier & à corriger, ceux des membres de l'Eglise qui ménent une conduite irréguliére, à pourvoir à tout ce qui est nécessaire, pour que le service Divin, se fasse avec décence & à ce que les Ministres de la Réligion, soient entretenus & recompensés, d'une maniére convenable; Enfin, il y a des *Ministres spirituels*, & Eclésiastiques, dont l'emploi ordinaire, est, de précher l'Evangile de Christ, d'administrer les Sacremens, d'offrir à Dieu les priéres du Peuple, & lors qu'ils sont élevés, à l'honneur de l'*Episcopat* de confirmer ceux qui ont été instruits dans la Réligion, de *donner les ordres* à ceux qui sont en état de les recevoir, de faire des Loix, pour le maintien de la paix &

(*p*) *Scot* Médiateur (*q*) Esaïe XLIX. 23.

& du bon ordre dans l'Eglise, & d'exercer cette Jurisdiction spirituelle, que CHRIST à établie, *pour l'édification & non pas pour la destruction.*

3° UN troisiéme Acte de la *Royauté* de JESUS-CHRIST, après avoir établi des Ministres, est, de donner des Loix, pour le gouvernement de son Royaume; c'est aussi ce qu'il a fait dans ces Sermons, & dans ces discours, qui nous sont rapportés dans l'Evangile. (*r*) Il s'est acquitté en cela, de la fonction de *Législateur*, aussi bien, que de celle de *Docteur*; de sa propre autorité, & en qualité de *Roi*; il a donné force de Loi, aux Dogmes qu'il enseignoit, en qualité de *Prophètes*; ces Loix sont d'une nature Spirituelle; elles étendent leur pouvoir, jusques sur la volonté & sur les inclinations; elles mettent un frein à nos pensées & à nos desirs, aussi bien, qu'à nos paroles & à nos actions; elles réglent les intentions du cœur, tout comme les démarches extérieures: Ces Loix ne défendent pas seulement le mal, mais, elles nous font encore regarder, comme criminelles toute affection, & toute inclination, qui pourroient nous y porter, elles nous apprennent, (*s*) *que la haine est un meurtre*, (*t*) *l'avarice un larcin*, & (*u*) *la concupiscence un Adultére*: Ces Loix, enfin, son accompagnées de sanctions telles, qu'aucun Prince de la Terre, n'en sauroit ajouter de semblables à ses Ordonnances; un bonheur sans fin, ou une misére éternelle, seront nôtre partage, suivant qu'il paroitra au grand jour du jugement, que nous aurons fait nôtre devoir, ou que nous l'aurons violé. Donner des Loix.

4° UN quatriéme Acte de la *Royauté* de JESUS-CHRIST, c'est celui, de protéger, & de défendre son Royaume, contres les assauts, & les attentats de ses ennemis, qui sont en grand nombre; c'est dans cette vuë, comme nous le dit un Apôtre, que *le Pére lui a assujetti toutes choses, & qu'il l'a donné pour Chef à l'Eglise*, afin qu'ayant Domination sur toutes choses, il pût diriger par sa Providence, tous les événemens, au bien & à l'avantage de son Eglise; aussi, se propose-t-il uniquement dans le Ciel, où il est à présent, la défense & la conservation de son corps Mystique. Du Thrône de gloire sur lequel il est assis, ses yeux perçans se proménent sur tout ce qui se passe ici bas; il voit tous les mouvemens, que se donnent les ennemis de son Eglise; il les suit de près, il découvre tous les complots, qu'ils forment contr'elle, & c'est aussi de là, qu'il étend son bras *Tout-puissant*, Protéger ses sujets.

(*r*) *Scot*, ubi sup. (*s*) I. Jean. III. 15. (*t*) Marc, VII. 22. (*u*) Matth. V. 28.

puissant, pour la protéger & pour la défendre contre leurs injustes efforts, pour confondre leur malice, & pour faire tourner leurs trames maudites, à la plus grande gloire de ses Elus : Sa Providence, toujours vigilante, ne se borne pas, à procurer le bien de l'Eglise en général, mais elle s'interresse aussi, pour tous ceux qui en sont de bons & fidéles membres. Comme il se les est acquis au prix de son sang, on doit croire, qu'ils sont à juste titre l'objet de ses tendres soins : Il les regarde comme les *joyaux* de sa couronne, aussi, les conserve t-il prétieusement dans son Thrésor, sous le sceau de sa puissance infinie : Ils sont les Membres vivans de son corps sacré, & comme il sent leurs maux, avec la Sympathie la plus tendre, il les garde aussi chérement, que (v) *la prunelle de son œil*; Il est vrai, que quelques-fois, il leur administre des corrections, ou qu'il permet, que d'autres les afligent & les oppriment; mais alors même, il n'a pour eux, que des vuës de miséricorde, & il les traite de cette maniére, soit, pour animer ou pour exercer leur vertu, soit pour prévenir, ou pour guérir en eux quelque maladie spirituelle, soit enfin, pour les détacher de ce monde, qui n'est que vanité, & pour les disposer, à entrer dans l'éternel séjour du bonheur; en mot, de quelque nature, que soyent les afflictions, auxquelles sa Providence permet qu'ils se trouvent exposés ici bas, il a toujours soin, de les leur rendre utiles par quelqu'endroit, & de conduire les choses de façon, que finalement, (w) *tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, lesquels il a appellés, selon le dessein qu'il en avoit formé.*

Punitions, & Recompenses.

5° Le dernier Acte enfin, de la *Royauté* de Jesus-Christ, consiste, à punir, ses Sujets méchans & rebelles, & à recompenser ceux, qui lui auront été fidèles & obeïssans. (x) Car, comme il a pris la place de son Père, dans le Gouvernement du monde, il faut aussi, qu'il soit le Ministre de sa Providence, & par conséquent, on doit regarder, comme des coups, qui partent de sa main, tous les chatimens, que Dieu déploye sur les méchans ; Ecoutons le lui même, parlant de la *Jezabel* Spirituelle, & de ceux, qu'elle a séduits; (y) *Je lui ai donné le tems de se repentir de son impudicité, mais elle ne s'est point repentie, je m'en vai la réduire à s'aliter*, c. d. la plonger dans une misére, dont elle ne se relévera plus, &

(v) Zacharie II. 8. (w) Rom. VIII. 28. (x) *Scot*, Médiateur, (y) Apoc. II. 21. &c,

& j'accablerai d'afflictions, ceux, qui commettent Adultère avec elles; je ferai mourir ses Enfans, & toutes les Eglises sauront, que je suis, celui qui sonde les cœurs & les reins, & je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres. Dans des vuës fondées sur la sagesse, & sur la bonté, il épargne souvent les méchans dans cette vie, leur donnant quelquefois, des jours clairs & sereins, sans le moindre mélange d'adversité; mais ils n'échapent jamais aux torrens de sa rédoutable vengeance dans la vie à venir; car leur ame, n'est pas plutôt sortie de leur corps, qu'elle est en vertu de ses ordres, saisie par les mauvais Anges, qui la transportent dans quelque affreuse demeure, où la rage & la malice des Démons, jointes aux remords, & aux réproches, dont leur conscience enfin reveillée les accable, & au désespoir, de ne pouvoir satisfaire des passions furieuses qui les tourmentent, leur feront ressentir pendant toute l'Eternité les supplices les plus horribles; au contraire; *à celui qui vaincra*, dit nôtre Sauveur, *je lui donnerai à manger de l'Arbre de vie, qui est au milieu du Paradis de Dieu*, c. d. je l'introduirai dans le Ciel, où je lui ferai part de l'immortalité bienheureuse; En effet- sitôt, qu'une Ame fidéle & obéïssante, quitte son corps, il envoye ses Anges, pour la conduire, sûrement, au séjour de l'Eternelle félicité, & pour la loger dans quelqu'une de ces *demeures* heureuses, *qu'il y a dans la maison de son Père*, & dans lesquelles il est entré lui même, *pour y préparer place à ses fidéles Sujets*; là, délivrée, de toute inquiétude, & au dessus de tout ce qui troubloit sa paix dans ce monde, elle jouit sans interruption, de tout ce qui est capable de satisfaire ses desirs, sa félicité est éternelle, & l'Eternité n'est pour elle autre chose, qu'un Acte continuel d'amour, & de louange, un état de joye & de triomphe, d'où le deuil & les larmes sont absolument bannies, où la satisfaction est pure, & sans mélange de tristesse & de misère, mais où, tout cœur est rempli de joye, où tout plaisir est parfait & excellent, & où chaque moment, est couronné de quelque nouvelle satisfaction.

Ce sont là quelques uns des Actes de la *Royauté* de Jesus-Christ, ils ont déja été exécutés en partie, & ils s'exécutent encore actuellement, par le fils de Dieu, en qualité de Médiateur; mais il y en a d'autres, d'une nature plus extraordinaire, qui ne doivent avoir lieu, que *dans la plenitude des tems*, & avant, que Jesus-Christ remette le Royaume à Dieu son Père; On peut les ré-

réduire à ces trois principaux; 1° A l'agrandissement de son Empire; 2° A la Résurrection des morts; 3° Enfin, au jugement universel

Agrandissement du Royaume de J. C.

Si nous consultons les Oracles Sacrés, sur l'étenduë immense, que doit un jour avoir le Royaume du Messie, nous verrons, (z) *une pierre coupée sans main*, qui, de l'aveu de tous les Interprétes, désigne le Royaume de Christ, *devenir une grande montagne, remplir toute la Terre, mettre en piéces, & consumer tous les autres Royaumes*; nous y trouverons, que (a) *le Seigneur doit régner sur toute la Terre*; (b) *Dominer depuis une Mer jusqu'à l'autre, & depuis le fleuve, jusqu'au bout de la Terre*; *nous y verrons*, que *tous les Rois doivent se prosterner devant lui, & toutes les nations le servir*; (c) *tous les bouts de Terre, se souvenir du Seigneur, & se convertir à lui, toutes les familles des nations l'adorer, parce que le Royaume appartiendra au Seigneur, & il gouvernera les nations.* Si nous considérons dis-je, ces oracles, & plusieurs autres, qui tendent au même but, nous nous appercevrons bien tôt, que la plûpart, n'ont jamais été accomplis, & que par consequent avant la fin du monde, viendra un tems, où nôtre Sauveur, déployera encore une fois la glorieuse enseigne de sa Croix, &, comme un Héros invincible, s'avancera, *pour conquerir, & conquerra* effectivement, jusqu'à ce, qu'il ait converti ses ennemis, ou qu'il les ait confondus, & qu'il ait enfin, remporté une victoire complette sur toutes les Puissances de la Terre.

Par la conversion des Gentils.

Je sai bien, qu'il y a des Commentateurs, qui croyent, que les expressions prophétiques de la nature de celles, que nous venons de rapporter, ne regardent que la venuë de Jesus-Christ *en Chair*, & les progrès, que fit en suite, & que fait même encore chaque jour son Evangile, par la conversion des *Gentils*; (d) mais si nous y faisons bien attention, nous trouverons, qu'il faut de toute nécessité, donner à ces oracles, une signification plus étenduë, si on veut, que l'interprétation réponde à la sublimité & à la Majesté des termes, dans lesquels ils sont conçus, ou à l'importance & à la dignité du sujet, dont il est fait mention; il est vrai qu'un grand nombre de *Payens*, embrassérent l'Evangile, du tems des Apôtres, mais cette conversion ne fut pas générale; ceux qui furent alors appel-

(z) Daniel. II. 34. & suivans. (a) Michée. V. 4. (b) Pf. LXXII. 8. (c) Verset II (d) *Edward.* Exam. de la Relig. Vol. II.

appellés, n'étoient que les prémices de cette vocation complette des *Gentils*, qui doit arriver, peu de tems avant la conversion entiere des *Juifs*. (*e*) *Car je ne veux pas mes frères*, dit Saint Paul, *que vous ignoriés* ce Mystère, *c'est que si une partie d'Israël, est tombée dans l'endurcissement, ce n'est, que jusqu'à ce, que la multitude des Gentils soit entrée dans l'Eglise, ainsi, tout Israël sera sauvé.* L'Apôtre appelle ici un Mystère, *l'endurcissement des Juifs, & le salut des Gentils*; par où il nous fait entendre, que ceux à qui il écrivoit, ne comprenoient pas le dessein de Dieu, dans une telle conduite; c'est pourquoi, il s'attache, à leur déveloper ce secrét de la Providence, en leur apprenant, que de l'endurcissement des *Juifs*, Dieu en prenoit occasion de faire précher l'Evangile aux *Gentils*, pour les convertir à la foi, afin, de porter par ce moyen les *Juifs*, à se ranger à leur tour, sous l'Etendard de Jesus-Christ, afin d'avoir part au même salut, auquel les *Gentils* étoient parvenus, en répondant à leur vocation; c'est à nous présentement à examiner, s'il faut entendre cela, d'une conversion générale, qui aura lieu, vers la fin du monde, ou seulement, comme quelques uns le pensent, de ce grad nombre de *Juifs* & de *Gentils*, qui persuadés par les discours de Jesus-Christ, & de ses Apôtres embrasserent la foi, dès qu'elle leur fut annoncée.

Pour bien entendre cette matière, il faut considerer, que l'Ecriture Sainte nous parle, d'une double vocation des *Gentils*, (*f*) l'une, imparfaite, & qui n'a lieu qu'*en partie*, l'autre *entière* & complette; la prémiére de ces vocations eut lieu, lorsque du tems de nôtre Sauveur & de ses Apôtres, les *Juifs* furent rejettés & les Gentils appellés en leur place: La seconde, qui est appellée dans cet endroit, la *multitude* ou la *plenitude des Gentils*, marque un corps entier de *Payens*, qui doit tôt ou tard entrer dans l'Eglise avant la fin du monde. Cette distinction est aussi fondée sur la parabole (*g*) du grand soupé, où les *Juifs*, qui avoient été invités, refuserent d'aller, ce qui engagea le Père de famille à envoyer ses serviteurs *dans les Places & dans les Ruës de la Ville*, avec ordre, d'*amener* au festin, *les Pauvres, les estropiés, les boiteux & les aveugles*; ces derniers, sont ceux des *Payens*, qui du tems des Apôtres, & dans les siecles suivans, se sont convertis à la foi Chrétienne. Cependant quand cela fut fait, il est dit, qu'*il y avoit encore de la place*, savoir, pour

(*e*) Rom. XI. 25. &c. (*f*) *Edward*, ubi sup. (*g*) Luc. XIV. 16. &c.

pour un plus grand nombre de personnes, qui doivent un jour embrasser le Christianisme : aussi les serviteurs du Père de famille reçoivent ils de leur maître, un second ordre, *d'aller dans les chemins & le long des hayes,* & de *contraindre d'entrer* ceux qu'ils y trouveront : On voit, que dans cette parabole, la prémiére & la derniére vocation des *Gentils*, sont clairement distinguées l'une de l'autre; après la prémiére invitation, *il y avoit encore de la place* au festin du Père de famille, ce qui prépare l'esprit à une seconde vocation, qui se fit effectivement; Et ce qui appuye beaucoup nôtre sentiment là dessus, c'est, que cette seconde multitude est forcée d'entrer au soupé du Seigneur, *afin que sa maison fût remplie*, c. d. sans doute, afin que l'Eglise, soit renduë complette & entiére, ce qui ne sauroit être, sans une conversion finale des *Gentils*.

Et des *Juifs.* LA conversion des *Juifs*, qui malgré leurs fréquentes dispersions sur la Terre, n'ont pas laissé de demeurer un Peuple distinct & séparé des autres nations, sera suivie de près, de celle des *Gentils*, & ainsi, les uns & les autres, ne formeront plus qu'*un seul Troupeau, sous un seul Pasteur, & Evêque de leurs Ames.* Cela est clairement établi par tous ces passages, où Dieu assure aux *Israëlites*, qu'il *se souviendra de l'Alliance, qu'il a traitée avec leurs Pères*, où il leur promet qu'ils seront un jour rétablis dans leur Païs, & qu'ils y vivront tranquiles & heureux. Enfin, où il leur prédit, qu'alors, la Réligion sera parmi eux dans un état glorieux & florissant, (*h*) *lors qu'ils seront au païs de leurs ennemis, je ne les rejetterai point, & je ne les aurai point en aversion, pour les consumer entiérement, & pour rompre l'Alliance, que j'ai faite avec eux, car je suis l'Eternel leur Dieu*; (*i*) *Il sortira* donc *un Rédempteur de Sion, qui détournera de Jacob le forfait*; Car (*k*) *le Seigneur mettra encore sa main une seconde fois, pour acquerir le résidu de son Peuple, & il assemblera les Israëlites, qui auront été chassés & il recueillira des quatre coins de la Terre, ceux de Juda, qui auront été dispersés*; (*l*) *En ce jour là, il arrivera que les nations, rechercheront la Racine d'Isaï, dressée pour être l'Enseigne des Peuples, & son séjour ne sera que gloire*; *En effet, si selon le raisonnement de l'Apôtre,* (*m*) *la chûte des Juifs, a fait la Richesse du monde, & leur réduction à un petit nombre, la Richesse*

On suit ici la Version Angloise.

(*h*) Levit. XXVI. 44. 45. (*i*) Esaïe, LIX. 20. (*k*) Esaïe XI. 11. 12. (*l*) Verset. 10. (*m*) Rom. XI. 12. (*n*) *Edward*, ubi sup.

chesse des Gentils, que ne sera pas, la Conversion de ce Peuple entier?

Il est vrai, que des passages du Vieux Testament, dont on se sert à l'ordinaire, pour prouver la conversion générale des *Juifs*, les uns doivent s'entendre, de la délivrance temporelle de ce Peuple, de sa Captivité en *Babylone*; & les autres regardent sa conversion au tems de nôtre Sauveur, où plusieurs de cette nation, renonçans à leurs préjugés, reconnurent Jesus, pour le véritable *Messie*; on ne sauroit nier, que ce ne soit là, le sens, qu'il faut leur donner; mais, d'un autre côté, toute personne non prévenuë, remarquera, tant dans le Vieux, que dans le Nouveau Testament, d'autres passages, qui ont en vuë, une conversion *Nationale* des *Juifs* avant la fin du Monde. (*n*) On ne peut même, s'empêcher d'observer ici, que des Oracles des Prophêtes, qui prédisent le retour des *Juifs* dans leur Païs, après la Captivité de *Babylone*, & de ceux, qui annoncent leur vocation au Christianisme, lors de la prémière publication de l'Evangile; quelques uns doivent aussi s'entendre, de leur conversion générale, qui arrivera lors que Jesus-Christ étendra les bornes de son Empire par toute la Terre; car il est assés ordinaire, qu'un même passage, ait un double sens dans les Prophêtes, l'un, qui se présente d'abord, & que l'Esprit de Dieu a principalement en vuë, l'autre, qui est caché & renfermé sous le prémier.

Ainsi, par la Conversion des *Juifs* & des *Gentils*, tout le Monde sera *Chrêtien*, & tous les Royaumes de la Terre, deviendront les *Royaumes de nôtre Seigneur, & de son Christ*. En conférant entr'eux les Oracles des Prophêtes sur ce sujet nous nous croyons en droit de conjecturer, que quand, après un certain nombre de siécles, le tems marqué, pour ce grand événement sera venu, (*o*) la Scéne s'ouvrira, selon toute apparence, par une effusion miraculeuse du Saint Esprit, de la même nature, mais d'une étenduë plus générale, que celle, qui se fit dans les commencemens de l'Eglise Chrêtienne: les *Missionnaires*, & ceux qui s'employeront alors, à la conversion des Infidèles, recevront peut être du Ciel, les mêmes pouvoirs, qu'en reçurent les Apôtres, & les prémiers Chrêtiens, peu de jours après l'Ascension de leur Maître dans le Ciel; Qu'ils auront le don des langues, de guérir les Malades, de faire des Miracles, & d'annon- Comment elle s'effectuera.

S 3 cer

(*n*) *Edward.* ubi sup. (*o*) *Stel.* ubi sup.

cer la Parole de Dieu avec toute hardiesse: Alors CHRIST leur ouvrira une *Porte*, *pour bien dire*, il leur donnera le même zèle, la même ferveur de Charité, la même patience, la même persévérance dans le travail, la même innocence, & la même Sainteté dans les mœurs, qu'on remarquoit dans les prémiers Chrétiens, & qui faisoient tant d'honneur au Christianisme; de plus, comme il a les cœurs des Rois en sa main, & qu'il dispose des ressorts de la Providence, il fera en sorte, par les douces opérations de son Esprit, & en amenant des conjonctures heureuses, que les Princes recevront favorablement, une Doctrine, qui, outre sa valeur intrinséque, se rendra encore, si fort recommandable, par tant de beaux endroits; Ces moyens & plusieurs autres, qui sont encore cachés, dans les Thrésors de la Providence, porteront (*p*) selon l'expression du Prophête, *les Nations, à marcher à la lumiére* de l'Eglise, *& les Rois à la splendeur qui s'élévera sur elle*; *on élévera ses yeux tout autour, & on regardera tous ceux, qui se sont assemblés, & qui sont venus à elle, ses fils viendront de loin, & ses filles seront nourries à ses côtés.*

On peut encore, je pense, conjecturer, que cette admirable conversion des *Gentils*, excitera la curiosité & les recherches des *Juifs*, & que, comme s'exprime l'Apôtre, elle (*q*) *les provoquera à jalousie*; ils entreprendront alors un Ouvrage, qu'ils ont si fort négligé jusques à présent, qui est d'examiner le prix d'une Réligion, qui aura causé une si grande révolution dans le Monde, & se dépouillant de leurs préjugés contr'elle, ils se sentiront, sans (*r*) que pour cela, *Enoch* & *Elie* viennent leur prêcher en Personne, ni, que (*s*) CHRIST paroisse lui même dans les Nuës, heureusement convaincus, par les travaux de ces Saints Personnages qui animés d'un Esprit de zèle, s'efforceront sincérement, de procurer & d'avancer l'ou-

(*p*) Esaïe, LX. 3. 4. (*q*) Rom. XI. 11.

(*r*) *Tertulien*, St. *Chrysostome*, *Théodoret*, & plusieurs autres Péres de l'Eglise, suivis en cela par les Docteurs de la Communion *Romaine* croioient, que la Vocation des *Juifs*, avant la derniére venue de *Jesus-Christ*, devoit principalement s'effectuer, par la Prédication d'*Enoch* & d'*Elie*, (*s*) D'autres ont crû, que pour opérer cette conversion, *Christ* apparoitroit lui même, d'une maniére visible, éclattante & glorieuse, assis sur les Nuées du Ciel; mais, les passages dont ils se servent, pour appuyer leur sentiment, regardent plûtôt la maniére, dont *Jesus-Christ* paroitra, lorsqu'il viendra pour juger le monde.

l'ouvrage de leur converſion, & de leur ſalut éternel; Alors, quand ils ſeront une fois convaincus de leur aveuglement, & de l'obſtination avec laquelle ils ont perſévéré dans leur incrédulité, ils retourneront, d'un ſeul cœur, & d'une ſeule ame à l'Eternel, & laveront & effaceront de leurs larmes, le crime qu'ils ont commis, en répandant le ſang de leur Rédempteur. Car c'eſt le ſens de cet Oracle, où le Prophête fait parler le *Chriſt* de cette maniére. *(t) Je répandrai ſur la Maiſon de David, & ſur les habitans de Jeruſalem, l'Eſprit de grace & de ſupplication, & ils regarderont vers moi qu'ils ont percé, & ils en méneront deuil, comme quand on méne deuil d'un fils unique* c. d. ils ſeront ſincérement afligés de l'horrible méchanceté, dont leurs Péres ſe ſont rendus coupables, en faiſant mourir ce *Jeſus* qui n'étoit venu dans le Monde, que pour leur procurer le ſalut, & ils s'attriſteront vivement, d'avoir eux mêmes été par leurs péchés la cauſe de ſa Crucifixion.

Les *Juifs* ainſi convertis par la puiſſance du fils de Dieu, rentreront dans la Terre Sainte, & ſeront remis en poſſeſſion du Pays que Dieu avoit donné à leurs Ancêtres, ou comme le dit un Prophête, *ils habiteront paiſiblement dans des demeures aſſurées, & dans des lieux de repos*, pendant, que le reſte du Monde Chrêtien, (car alors l'Univers entier aura embraſſé le Chriſtianiſme,) jouïra d'une paix univerſelle, & d'un concours admirable de bénédictions temporelles de toute eſpèce. Dans cet heureux état, les Peuples *(u) viendront en Sion avec chant de Triomphe, une joye éternelle ſera ſur leurs têtes, ils obtiendront la joye & l'allégreſſe, & la douleur & le gémiſſemens s'enfuïront deux.* (v) Alors toutes ces mauvaiſes paſſions, qui mettent à préſent le Monde en feu, ſeront éteintes, & la paix & la tranquilité règneront, non ſeulement parmi les Créatures raiſonnables, mais même entre les bêtes les plus ſauvages; car (x) *le Loup demeurera avec l'Agneau, & le Léopard gitera avec le*

Bonheur de cet état.

(t) *Zacharie* XII. 10. (u) Eſaie XXXV. 10. (v) *Burnet.* Théorie de la Terre & *Edward*, ubi ſup.

(x) Eſaie XI. 6. Je ſai bien, que la plûpart des Commentateurs, entendent ces paroles d'un changement qui ſe fera, dans l'eſprit & dans le cœur des hommes, par l'influence puiſſante, que l'Evangile aura ſur leur intérieur, mais une pareille Interprétation, ne me paroit pas des mieux fondées; Car qu'eſt il beſoin de donner à un paſſage un ſens *figuré*, quand il paroit, qu'on peut l'entendre *à la lettre.* Dans cet endroit, le Prophête nous fait une deſcription détaillée, de l'état pacifique, où doit ſe trouver le Royaume de *Jeſus-*

le Chevreau, le Veau & le Lionceau, & le bétail qu'on engraisse, seront ensemble, & un petit Enfant le conduira &c. Alors toute Antipathie cessera, & l'homme rétabli dans son innocence, reviendra à ce genre de vie bien-faisant, qu'il avoit en sortant des mains de Dieu. Dans ces tems heureux, la *justice* & la paix abonderont, la Vertu & la Pieté seront les qualités propres & naturelles de tous les hommes, la Religion reprendra son ancienne pureté, la dévotion & la bonté seront d'un goût général & dominant, tout mensonge, & toute fausseté, toute fraude & toute dissimulation disparoitront entiérement, la bonne foi & la candeur, une véritable Sainteté, & une vertu généreuse, & sans hypocrisie telle que l'Evangile nous la prescrit, seront la Livrée, & le Caractère de tout le monde Chrêtien. C'est ainsi, que la derniére fin du Règne du Messie sera abondamment comblée de toutes sortes de bénédictions, tant temporelles que spirituelles, de paix & de justice, de joye & de triomphe, de prospérité au dehors, & de Sainteté au dedans. Et ce qui mettra le comble au bonheur des Sujets de ce Royaume, c'est, que cet heureux état, quelle qu'en puisse être la nature, car nous ne pouvons pas dire précisément en quoi il consistera, sera éclairé & animé de la présence Divine; aussi lisons nous dans l'Apocalypse, que (y) *quand la Sainte Cité, la Nouvelle Jérusalem descendoit du Ciel*, St. Jean *entendit* en vision *une grande Voix qui disoit; voici le Tabernacle* que *Dieu* a fait, pour être *avec les hommes, & il y habitera avec eux, ils seront son Peuple, & Dieu lui même demeurera avec eux, & sera leur Dieu.*

IL.

Jesus-Christ, avant la fin du monde, & il nous assure entr'autres choses, qu'il consisteroit en partie, dans le changement, qui se feroit dans la nature même, & dans les qualités des Animaux; Que le Loup, le Lion, le Léopard, L'Ours, le Serpent, l'Aspic, toutes Créatures remarquables par leur férocité & leur Cruauté, deviendroient aussi doux que des Agneaux, des Chevreaux, ou des Veaux; Qu'ils *demeureroient, giteroient, & mangeroient* ensemble, qu'ils ne se nuiroient point les uns aux autres, & qu'ils ne feroient aucun mal à l'homme. Alors *la Terre sera remplie de la connoissance de l'Eternel, comme les Eaux couvrent* le fonds de *la Mer*, paroles, qui expriment bien clairement, le grand & heureux privilège de ces derniers siécles, & qui, mises immédiatement après les précédentes, désignent manifestement le période de tems, auquel cet Oracle doit être accompli. *Edward.* ubi sup.

(y) Apocalypse XXI. 3.

Il n'est ni sûr ni aisé, de déterminer quand commencera cette félicité du Règne de Christ, puisque ceux, qui jusqu'ici ont hazardé de faire un pareil calcul, se sont trompés, & ont peut être fourni à des esprits mal faits, un prétexte plausible, de revoquer en doute, toutes les autres Prophéties de l'Apocalypse, parce que l'événement n'a pas confirmé, ce qu'on avoit assûré si positivement touchant celle-ci. Nous savons en général, que le rétablissement du Règne de Christ commencera, lorsque le septiéme & dernier Ange sonnera de la Trompette, car alors (z) *les Royaumes du Monde deviendront les Royaumes du Seigneur & de son Christ*; Mais nous ignorons absolument le tems auquel ce dernier Ange s'acquittera de cette fonction; On peut seulement conjecturer, que si la destruction des quatre grandes Monarchies, doit précéder, comme le Prophête *Daniel* (a) nous donne lieu de le croire, l'Exaltation du Règne de Christ, il s'ensuit, que la quatriéme Monarchie, c. d. la *Romaine*, qui est maintenant passée aux *Allemans*, étant si fort déchue de son Ancienne grandeur, qu'elle n'est plus qu'un vain titre; On a lieu de croire, que le tems auquel Christ, doit étendre les bornes de son Royaume, c. d. auquel le Chistianisme doit se manifester aux hommes, d'une maniére plus glorieuse, & la vertu de cette Réligion se déployer, d'une maniére plus visible & plus éclattante, qu'elle n'ait encore fait jusques à présent, est plus près d'arriver, que l'état présent des choses me semble nous le promettre. Qui sait en effet, (b) si l'impieté & l'irréligion ne font pas aujourd'hui leurs derniers efforts, avant que ce *glorieux jour* arrive, si une profanation universelle, n'introduira pas dans le monde, une sainteté, & une pureté de même étendue, & si les disputes & les divisions, qu'on remarque dans les Etats, & entre les Eglises ne sont pas les avant coureurs d'une paix générale. Quand il commencera.

On peut aisément se convaincre, que cet heureux tems, (c) n'est pas Cet état n'est pas encore passé.

(z) Apocalypse XI. 15. (a) Daniel. II. (b) *Edward* ubi sup.

(c) Plusieurs personnes Illustres, par leur savoir & par leur pieté, sont cependant dans la pensée, que ce Période du Royaume de *Jesus-Christ*, est déja expiré. Voici je crois la raison, qui leur a fait adopter un tel sentiment; C'est, que prévénuës comme elles l'étoient, contre l'opinion des Anciens *Millenaires*, & la regardant avec justice comme une Doctrine scandaleuse, & dangereuse, elles ont mieux aimé fixer les mille ans du Règne de Christ, à quelque période de tems déja écoulé, que de les chercher dans l'avenir, pour renverser par là de fond en comble cette folle imagination, que Christ doit

pas encore passé, si on considére, que depuis le commencement du Christianisme, jusques au siécle où nous vivons, il n'y a jamais eû *Mille ans*, qui ayent mérité, le nom de Règne de *Christ* dans toute son étendue, ni où l'Eglise ait été en possession de cette *pureté* & de cette *tranquilité*, qui doivent faire un jour sa gloire & son bonheur. (*d*) Les prémiers siécles de l'Eglise Chrétienne, ont été les plus purs, mais les moins paisibles. Continuellement persécutés, plus ou moins, par les Empereurs *Payens*, les *Chrêtiens*, loin de voir *Christ* & ses Saints *règner sur les Nations*, étoient au contraire par tout, dans l'oppression & dans l'esclavage, privés de secours & d'appui, ils étoient mis dans des Cachots, ou exposés aux Lions, selon le caprice des Princes ou des Gouverneurs. Il est vrai, qu'environ le quatriéme siécle, la Réligion étant montée sur le Thrône de l'Empire, avec *Constantin le Grand*, on vit pendant quelque tems, l'Eglise joüir de la paix, & de la prospérité, & conserver cependant encore assés de pureté & de pieté; mais cette paix, ne fut pas de longue durée, & cette pieté ne tarda pas à se corrompre. L'Orgueil & l'ambition des *Ecclésiastiques*, & leur facilité, à recevoir, & à introduire des pratiques superstitieuses dans le Culte public, ternirent entiérement la pureté de l'Eglise, & leurs disputes continuelles touchant des Dogmes & des Opinions de peu d'importance, en bannirent la paix, & y causérent des schismes qui furent bien-tôt suivis, d'une innondation de *Peuples barbares*, qui, fondant sur la Chrétienté, la mirent toute en combustion. Après ce Déluge de Nations *Septentrionales*, le *Mahometisme* prit Naissance en *Orient*, & des Essains de *Sarrazins*, semblables à des Armées de Sauterelles, envahirent les Pays Chrêtiens, s'en rendirent les Maîtres, & plantérent leur Réligion dans plusieurs Provinces de l'Empire *Romain*, & du Monde

doit un jour venir régner en Personne sur la Terre. Il est vrai, qu'elles s'y sont mal prises, mais leur grand éloignement, pour la Doctrine des *Millenaires en a été* la cause, & cela les excuse en quelque façon. Au lieu, que si rejettant, ce qu'il y avoit de mauvais dans cette Doctrine, elles eussent retenu, ce qu'il y a de généralement vrai, savoir, que l'Eglise Chretienne se verra un jour, dans un état plus glorieux, que celui, ou elle s'est vuë jusques-à-présent, elles auroient pris le meilleur parti, & conservé en même tems, une vérité, qui a son fondement dans l'Ecriture Sainte. *Edward*, ubi sup.

(*d*) *Burnet*, Théorie de la Terre, Vol. II.

Monde même, où le Christianisme avoit fleuri jusqu'alors. Dans les siécles suivants, ils s'étendirent vers l'*Orient*, subjugérent l'Empire des *Grecs*, asservirent leur Église, & tiennent encore aujourd'hui cette mal'heureuse Nation dans l'oppression & dans les fers. Il semble, que la Providence ait disposé les choses de sorte, que le Monde Chrêtien ne jouit jamais d'un repos parfait, & qu'il se trouvât toujours exposé à quelque calamité, afin qu'il ne s'imaginât pas, d'être déja parvenu à ces heureux tems de paix & de prospérite qui sont reservés pour les derniers siécles.

Sa durée sera de *mille ans.*

Ce détail abregé, que nous venons de faire, de l'état du Christianisme dans le Monde, doit nous apprendre, que cette heureuse Epoque du Règne de Christ, qui sera marquée, par l'emprisonnement de *Satan*, & à laquelle, la Vertu & l'innocence se verront sur le Thrône, n'est pas encore arrivée; quoique nous ne puissions pas déterminer le tems auquel elle arrivera, nous pouvons cependant conclure, des paroles positives de la Prophétie, que cet état de félicité durera mille ans. (e) *Je vis*, dit St. Jean, *descendre du Ciel un Ange, qui avoit la Clef de l'Abîme, & qui tenoit une grande Chaine à la main, il saisit le Dragon, l'Ancien Serpent, qui est le Diable & Satan, & il l'enchaina pour mille ans, il le précipita dans l'Abîme, qu'il scéla après l'y avoir enfermé, afin qu'il ne séduisit plus les Nations, jusqu'à ce que les mille ans fussent finis.... Je vis aussi les Ames de ceux qui avoient été décapités, pour le témoignage qu'ils avoient rendu à Jesus*, & *pour la parole de Dieu.... qui devoient vivre & règner avec Jesus-Christ pendant mille ans,.... heureux & saints, ceux qui ont part a la première Résurrection! La seconde mort n'a aucun pouvoir sur eux, mais ils seront Sacrificateurs de Dieu*, & *de J. C., & ils règneront avec lui l'espace de mille ans.* (f) On ne sauroit rendre d'autre raison de ce que, dans ces passages & dans plusieurs autres qu'on pourroit alléguer, il est si souvent fait mention d'un certain nombre d'Années fixé & déterminé, si ce n'est, que le but du Saint Esprit, a été de nous aprendre positivement, que cet état heureux & triomphant de l'Eglise, devoit durer mille ans.

Doctrine des *Millenaires.*

(g) Je sai bien, que dans les différens siécles de l'Eglise, il s'est trouvé des Savans, qui se sont servi du passage, que nous ve- nons

(e) Apocalipse XX. 1. &c. (f) *Edward* ubi sup. (g) Traité du véritable Millenarisme par *Whitby*.

nons de citer, pour prouver, que JESUS-CHRIST & ses Saints viendroient tôt ou tard avant la fin du monde sur la Terre, pour y regner en personne l'espace de *mille ans*. 1° disent ils, il y est fait mention d'une prémiére Résurrection, qui doit précéder la Résurrection *générale*. 2° Cette Résurrection sera particuliére à ceux qui ont été *mis à mort pour le témoignage de Jesus, & qui n'ont point adoré la Bête*. 3° Cette Résurrection, ne doit pas s'entendre dans un sens *figuré*, mais d'une Résurrection proprement dite, parce qu'il est dit, que les *Ames*, c. d. les personnes de ceux *qui ont été mises à mort doivent revivre*. 4° De ce que les Saints doivent *régner mille ans avec Jesus-Christ*, ils en concluent, que ce Régne doit avoit lieu, sur la Terre, parce que toute la Scéne y est placée, comme cela paroit, par la suite du discours; & voici le systême qu'ils bâtissent sur ces principes; " Au bout de six mil„ le ans tous les Saints (d'autres disent, seulement les Martyrs) „ ressusciteront, leurs corps sortiront de leurs Tombeaux, ou de „ tel autre endroit, où ils auront été mis, & leurs Ames descen„ dront du Ciel, pour les ranimer; Christ aussi en descendra, & „ fera un Jubilé avec eux, régnant avec un Eclat inconcevable, & „ assujettissant tous les autres Royaumes à sa Domination; dans cet „ état, les Justes, jouïssant d'une grande abondance des biens de „ ce monde; passeront leur tems dans la dévotion & dans la con„ templation, pour se préparer par là, & se qualifier dûment, à la „ Vision *béatifique* de Dieu, pendant l'espace de *mille ans*, & enfin, „ quelque tems après, tout le reste du Genre humain ressuscitera, „ pour paroitre en Jugement.

Refutée à certain égard.

ON ne sauroit nier, il est vrai, que cette Doctrine ne soit (*b*) fort ancienne, & que, comme nous l'apprend un Ancien Pére

(*b*) On croit communément, que *Cerinthe* à été le prémier Inventeur de l'Opinion des *Millénaires*, & que *Papias* dont Saint *Irenée* dit, quoi que sans fondement, qu'il l'avoit reçué de Saint *Jean*, avoit rafiné là dessus. Pour peu d'attention qu'on apporte à l'examen de cette question, on trouvera, que l'opinion des Millenaires, étoit déja reçue des *Juifs*, long-tems avant la venuë de JESUS-CHRIST, car c'étoit parmi eux une ancienne Tradition, que le *Messie* régneroit *mille ans* sur la Terre, avec un éclat & une Magnificence extraordinaires (*voiés Talm. Babyl. in Capit. Helec. R. Eliezer in Midrash Tehillim, & Lightfoot in Harm. Apoc. XX.*) Saint *Jerôme* dit, que " l'opinion d'un Régne personnel de JESUS-CHRIST sur la Terre, dans „ tous les plaisirs sensuels & mondains étoit une Ancienne erreur *Judaïque*, „ &

re (*i*) de l'Eglise, elle *n'ait été pendant un certain tems adoptée comme une vérité de tous les Chrêtiens Orthodoxes*; cependant si on y fait bien attention, ce sentiment ne nous paroitra pas tout à fait conforme, à ce que l'Ecriture Sainte nous assure, touchant nôtre Sauveur, savoir, (*k*) *Qu'il faut, que le Ciel le contienne, jusqu'au tems du rétablissement de toutes choses*; il ne s'accorde nullement avec les idées, qu'on se fait pour l'ordinaire & en général de l'état heureux, dans lequel se trouve l'Ame des gens de bien après la mort. Est-il en effet raisonnable de penser, que, (*l*) *ces Esprits des Justes rendus parfaits*, qui sont présentement *avec Christ*, & qui (*m*) *étant absents du Corps, sont avec le Seigneur*, viennent jamais à quitter ces demeures heureuses, & cet état de félicité où elles se trouvent, pour vivre mille ans sur la Terre? Que ceux qui sont déjà *entrés dans le repos*, & qui jouïssent de toutes les délices du Paradis, veuillent sortir de cet état, pour jouïr d'une paix & d'une abondance terrestes? Peuvent-ils donc espérer, d'étre plus justes & plus Saints, d'avoir des contemplations plus divines & plus célestes, ou d'étre plus intimément unis avec leur Seigneur sur la Terre, qu'ils ne l'étoient dans le Paradis? Et si cela n'est pas, est il croiable, que Dieu vienne à les dégrader ainsi, ou qu'eux mêmes, après avoir longtems séjourné dans ces heureuses demeures, puissent se résoudre volontairement à s'en éloigner, pour quelque avantage temporel que ce soit, beaucoup moins encore, pour *combattre*, & faire la Guerre, comme il faudroit nécessairement qu'ils le fissent, pour repousser (*n*) *Gog, & Magog, quand*

T 3 *Satan*,

„ & que les *Juifs*, qui avoient embrassé le *Christianisme* l'avoient rétenuë & apportée avec eux dans l'Eglise. En effet, elle y a longtems régné, & y a été presque universellement reçuë, pendant les trois prémiers siécles depuis les Apôtres, jusqu'à ce qu'enfin, on commença à former des doutes sur l'autorité de *Papias*, qui passoit, pour en étre le prémier Autheur; & *Eusebe*, nous dit, que comme c'étoit un homme de peu de jugement & de savoir, il nous a rapporté bien des choses fabuleuses, & qui tiennent du prodige, & qu'il n'entendoit pas bien les raisonnemens des Apôtres. St. *Jerôme* & Saint *Augustin*, furent les prémiers qui écrivirent, contre ce Régne de *mille ans*, qui fût bien tôt après rejetté, par les Pères *Grecs* & *Latins*, & qui depuis lors, a toujours été regardé, comme une hérésie, jusqu'à ce, qu'il y a environ un siécle, que quelques Anabaptistes, ont fait revivre ce sentiment, qui a eu suite trouvé plusieurs Savans & zelés Deffenseurs, tant dans nôtre Eglise, que dans les Eglises étrangéres; (*i*) *Just. Mart. Dial. cum Tryph.* (*k*) Actes. III. 21. (*l*) Heb. XII. 20. (*m*) 2. Corr. v. 8. Philip. I. 27. (*n*) Apoc. XX. 8. 9.

Satan, tiré de sa prison, les assemblera, pour combattre, & qu'ils investiront le Camp des Saints, & la Cité chérie. (o) Si cela paroit incompatible avec l'état des ames glorifiées en général, beaucoup moins s'accordera-t-il avec les privileges singuliers & les grandes prérogatives, que quelques Pères attribuent aux ames des *Martyrs*, savoir, qu'elles reçoivent d'abord leur Couronne, & qu'elles sont admises à voir Dieu, & à le posseder, d'une maniere plus intime & plus parfaite; car plus leur gloire est grande, plus aussi leur abaissement doit étre profond, s'ils sont obligés de revenir dans ce monde, pour y passer une seconde vie; & si l'on croit cet espace de tems, qui doit s'écouler entre leur résurrection & leur parfaite jouïssance du bonheur céleste, nécessaire (p) *à augmenter par dégré leur capacité, à les préparer, & à les accoutumer à la possession de Dieu même*, (q) on ne fait en cela guéres d'honneur aux Martyrs, qu'on regarde, comme incapables, de joüir de la *vision béatifique* de Dieu, qu'après s'étre exercés, mille ans sur la Terre, dans la dévotion, & dans la contemplation. On ne sauroit enfin s'imaginer, comment le passage du Ciel ici bas, pourroit étre un moyen bien propre, à élever l'Âme vers le séjour de la gloire, ou comment ce corruptible qui auroit besoin de l'abondance des choses terrestres, & qui trouveroit du plaisir dans leur jouïssance, pourroit étre à l'ame, qui s'en feroit revétuë, d'un grand secours, pour animer ses transports, & pour donner de la force à son vol vers les Démeures Célestes.

Puis donc, que le Dogme d'un Régne de Jesus-Christ en *personne* sur la Terre, est sujet à tant d'inconveniens, il faut necessairement donner un sens figuré, à ce passage de *l'Apocalypse*, ou si l'on veut s'en tenir au sens litteral, on n'en pourra conclure autre chose, si ce n'est que (r) „ Quoique les Chrêtiens des „ prémiers siécles, fussent cruellement & inhumainement traités, „ par leurs impitoyables Persécuteurs; quoique le Royaume de Jesus-Christ se trouvât alors plongé dans une extrême misere, cependant, dès que les *mille ans* de repos & de raffraichissement „ commenceront. (Or, nous avons prouvé ci dessus, qu'il y auroit „ sur la Terre un état tel que celui là, & non tel, que les Millenaires Anciens & Modernes se le sont imaginé,) toute affliction „ &

(o) *Whitby* ubi sup. (p) *Burnet*, Théorie. Vol. II. (q) *Whitby*, ubi sup.
(r) *Edward* ubi sup.

„ & toute tristesse cesseront; les fidéles seront mis en possession „ d'une paix solide & d'un calme inaltérable; l'Eglise Chrétienne, „ délivrée, de toutes ses Angoisses, *revivra*, elle sortira, pour „ ainsi dire, de son Tombeau, & pour me servir des propres ex- „ pressions, dont l'Excellent Auteur que je cite se sert, pour para- „ phraser ce passage, la profession du Christianisme sera si univer- „ selle, que, quand tous les bons Chrétiens, qui ont jamais été, „ ressusciteroient, & reparoitroient encore une fois sur le Théatre „ de ce monde, il ne s'y en trouveroit pas d'avantage. " En effet, il n'est pas extraordinaire à l'Ecriture, de parler du rétablissement de l'Eglise, après des jours sombres & ténébreux, comme d'une resurrection, c'est la figure, que Dieu employe, lors qu'il dit touchant la Nation *Juive*. (*s*) *Mon peuple, voici, je m'en vai ouvrir vos Tombeaux, & je vous tirerai de vos sépulchres, & je vous ferai rentrer dans la Terre d'Israël.*

J. C. remettra enfin *le Royaume à Dieu son Père.*

Les deux Actes de *la Royauté* de Jesus-Christ qui lui restent encore a exécuter, sont la *Resurrection des Morts & le Jugement universel*; mais comme nous aurons occasion d'en parler plus amplement dans la suite, nous nous contenterons pour le présent, de remarquer, (*t*) que quand nôtre bienheureux Sauveur, se sera acquitté de cette glorieuse & derniére fonction de sa Royauté, c. d. qu'il aura jugé le monde, comdamné pour jamais au feu de l'Enfer, ceux qui se seront obstinés à faire la guerre à Dieu, & couronné tous ses fidéles Sujets, d'une gloire & d'une félicité éternelle, il ne lui restera plus rien à faire, en qualité de Médiateur; l'Alliance traitée, sous sa Médiation, aura eu son entier effet, & par conséquent, cette Médiation cessera, parce que toutes les fonctions, en ayant été remplies, elle ne sera plus d'aucun usage; Admis à la vision *béatifique* de Dieu, nous n'aurons plus besoin d'un *Prophête*, pour nous enseigner & pour nous instruire. Parvenus à la perfection, & au comble de la félicité, il ne nous sera plus nécessaire, d'avoir un *Sacrificateur*, qui offre, & qui intercéde pour nous. Assurés enfin, de posseder éternellement, cette sainteté, & ce bonheur qui seront devenus nôtre partage, l'Office de *Roi*, dont Jesus-Christ avoit été revêtu, pour nous protéger & pour nous deffendre, nous devindra entiérement inutile, & prendra fin pour jamais,

(*s*) Ezechiel XXXVII. 12. &c. (*t*) *Scot* Médiateur.

mais, aussi bien, que toutes les autres parties de sa *charge de Médiateur*. (u) *La fin viendra*, dit Saint Paul, *quand il aura remis, le Royaume à Dieu son Père, & qu'il aura anéanti tout Empire, toute Domination & toute Puissance, car il doit régner, jusqu'à ce que* Dieu *ait mis tous* ses *ennemis sous ses pieds, & après que toutes choses lui auront été assujetties, le fils lui même sera assujetti à celui, qui lui aura soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.*

En un mot, (v) Dieu se proposant de nous gouverner, d'une manière plus proportionnée à l'état de corruption, dans lequel nous nous trouvions plongés, depuis, que nos prémiers Pères étoient déchus de leur innocence; de nous empécher plus efficacement de tomber dans l'Idolatrie; de nous attacher plus fortement à lui, par les liens de la reconnoissance, & de nous donner des assurances plus fortes, & plus positives de cette recompense inestimable qu'il nous reserve dans le Ciel, Dieu, disje, ayant de pareilles vuës ne pouvoit mieux faire éclatter sa sagesse & sa bonté, qu'en établissant son fils Eternel, pour être nôtre Roi, & son Lieutenant ici bas; En sorte, que de tous les peuples du Monde, les Chrétiens ont le plus de sujet, de s'écrier avec le Psalmiste, (x) *l'Eternel règne, que la Terre s'en réjouïsse, & que plusieurs Isles en témoignent leur joie, la justice & le jugement, sont la base de son Thrône.* De tous les peuples, les Chrétiens sont ceux, qui doivent supporter avec le plus de patience, les adversités, auxquelles ils sont exposés, de quelque nature qu'elles soient, & surtout celles qu'ils souffrent, en qualité de Chrétiens, parce qu'ils sont assurés que Jesus nôtre Sauveur, est dans le Ciel, qu'il est pour eux, non seulement un *Souverain Sacrificateur*, Miséricordieux, sensible à leurs besoins, & compatissant à leurs infirmités, mais encore un *Roi*, révêtu d'une *puissan e*, & d'une *Autorité sans bornes*, & qui a par conséquent le pouvoir, aussi bien que la volonté, de *sauver pleinement* ceux, qui ont recours à lui par la foi, & qui *demeurant fermes, dans la profession, qu'ils ont embrassée*, s'approchent de son Thrône dans quelque conjoncture pressante, afin (y) *d'obtenir Miséricorde & de trouver grace pour être sécourus dans le besoin.*

SEC-

(u) I. Cor. XV. 24. &c. (v) *Scot.* ubi sup. (x) Pf. XCVII. 1.2. (y) Hebr. IV. 16.

SECTION III.

Des Sacremens de la Nouvelle Alliance.

QUOIQUE le mot *Sacrement*, ne se trouve pas dans l'Ecriture, il a cependant été, de bonne heure, en usage dans l'Eglise Chrêtienne, il y a bien apparence, qu'il a été emprunté des *Latins*. (*a*) On croit, qu'il désigne en général ces trois choses. 1°. Un *Serment*, que les Soldats prêtoient à leurs Officiers, pour les assurer de leur courage, & de leur fidélité; 2° Une *marque*, ou une *Livrée*, à laquelle on distinguoit les Soldats des différens Corps; 3°. Enfin, un *gage*, ou une somme, qu'un *Rée* dépoloit en main tierce, en s'obligeant, sous peine de confiscation de la somme mise en dépôt, à répondre à l'Action qu'on vouloit lui intenter. Ce mot a paru à quelques personnes très propre dans tous ces sens, à désigner ces Cérémonies Sacrées, qui font partie du Culte Divin, dans les Eglises Chrêtiennes, puisque par elles, comme par un Serment Solemnel nous nous engageons, *à servir & à combattre fidèlement jusques à la fin de nôtre vie, sous les Etendards de Jesus-Christ nôtre Chef*; Que par elles, comme par une marque visible, nous nous distinguons de toutes les Societés, qui ne reconnoissent pas l'Evangile, & que par elles, comme par un gage sacré, nous sommes assurés de la grace de Dieu, & de tous les autres avantages de la Nouvelle Alliance, que JESUS-CHRIST nous a procurés par son sang; toutes les fois, que nous le prions, d'accomplir en nous ses promesses.

Signification du mot Sacrement.

IL est vrai, & on ne sauroit le nier, que le mot *Grec* Μυστήριον, qu'on traduit ordinairement, par celui de *Sacrement*, souvent employé par (*b*) les Pères *Latins*, ne désigne presque tout ce qui renferme

Nombre des Sacremens.

(*a*) *Newcomb*, Sermons.

(*b*) C'est ainsi que St. *Augustin* parle du Sacrement de la Croix, St. *Jerôme* du Sacrement du Martyre; *Leon*, du Sacrement de la Virginité; & St. *Hilaire*, du Sacrement de la Priére, des larmes & du Jeune, car tout signe, dit St. *Augustin*. L. III. C. 6. de la Doct. Chr. qui a du raport aux choses Divines, est appellé un *Sacrement*.

ferme en soi quelque sens caché, ou quelque rapport à une chose Sacrée, & de là, ceux qui multiplient le nombre des Sacremens, ont pris occasion d'inférer, que parce que la *Confirmation*, par l'imposition des mains d'un Evéque, désigne le don de la Grace, qui nous met en état d'accomplir le vœu du Batême; parce que les *Saints Ordres* conférés par la même cérémonie, marquent, que le Saint Esprit, est communiqué à ceux qui les reçoivent; parce que le *Mariage* représente l'union *Mystique* qu'il y a entre Jesus-Christ & l'Eglise; Que la *Pénitence* est un signe de répentance, & un secours pour la faire naître, parce qu'enfin *l'extrême Onction*, est un signe & un Sceau de la Rémission des péchés, on doit mettre toutes ces choses au rang des *Sacremens*, au lieu, que ces mêmes Péres, s'expriment avec plus de précision sur ce sujet, restreignent le nombre des Sacremens à celui de deux; (*c*) " Nótre Seigneur Jesus-Christ, dit St. *Augustin*, a uni les Chrêtiens entr'eux, „ par des Sacremens en petit nombre, aisés à pratiquer, & d'une signification excellente, savoir, le *Batême*, & la *Sainte Cène*.

Ce qui n'est pas un Sacrement.

En effet, si nous faisons attention à la nature d'un Sacrement, qu'on dit être, *un signe extérieur & visible, que Jesus-Christ a institué, pour nous répresenter ces graces & ces avantages, qui sont le fruit du mérite de ses souffrances, & de l'effusion de son sang précieux*; Nous nous appercevrons bien-tót, qu'à la reserve du Bâtême & de la Sainte Cène, les autres Cérémonies, sont pour la plûpart, destituées des Caractères requis dans un Sacrement. Nous avouons, que (*d*) *la Confirmation* est, une Institution *Apostolique*, qu'elle a toujours été pratiquée dans l'Eglise, & qu'elle est d'une utilité singuliére, pour ceux, qui ont été batisés dans leur Enfance; cependant, nous ne pouvons pas la regarder, comme un véritable Sacrement, parce que, d'un côté, *Jesus-Christ* ne l'a point instituée, & que de l'autre, elle n'a aucun signe extérieur & visible, auquel on puisse croire avec quelque fondement, qu'une grace spirituelle & intérieure, se trouve annexée. Il est vrai, que l'*Ordination*, la vocation, ou l'Election de personnes propres à l'œuvre du Ministére, a été instituée par *Jesus-Christ*, & que nous la prati-

(*c*) *Dominus noster leni jugo suo nos subdidit, & Sarcina levi; unde Sacramentis numero paucissimis, observatione facillimis, significatione præstantissimis, Societatem novi populi colligavit, sicut est* Baptismus *nomine Trinitatis consecratus*, communicatio corporis & sanguinis *ipsius*, *& si quid aliud in scripturis canonicis commendatur.* Epist. ad Jan. 118. (*d*) *Burnet* sur les 39. *Art.*

pratiquons de la même maniére, que lui & ses Apôtres l'ont établie dans l'Eglise; Mais en cela, nous ne voyons rien, qui réponde à l'essence d'un Sacrement: L'Imposition des mains, n'est qu'un geste dans la Priére, qui sert à désigner la personne en faveur de laquelle on prie; & la *grace* qui y est conférée, n'est autre chose, que la bénédiction de Dieu, sur un Emploi particulier, & cette bénédiction à laquelle tous les Chrêtiens ne participent point, (ce que nous supposons être contraire, à la Nature des *graces*, qui sont conferées *par les Sacremens*) ne sauroit par conséquent faire partie de cette bénédiction, qui est une suite de cette Alliance, que le Sauveur du Monde à scélée de son sang. Nous convenons, que le *Mariage*, est un état institué de Dieu, dans le Paradis Terrestre, & très propre, à nous répréfenter *l'union Mystique de Jesus-Christ, & de son Eglise*; Cependant, comme il manque d'un *signe extérieur*, auquel soit attachée selon la promesse de *Jesus-Christ*, une bénédiction particuliére, & qu'il n'est pas *absolument nécessaire au salut*; puisque ceux, qui le regardent comme un *Sacrement*, en interdisent l'usage, à un certain Ordre de personnes, & que ceux, qui font vœu de s'en abstenir, leur paroissent plus saints, que les autres Chrêtiens, on ne sauroit lui donner le nom de *Sacrement*. Etre humilié & contrit dans le sentiment de ses fautes, en faire confession à Dieu, & même aux hommes, au cas, qu'on leur ait fait quelque tort, ou si l'on veut, à un Ministre de la Réligion, lors qu'on se sent quelque doute, ou, que la conscience est effrayée; faire en sorte enfin, que les pécheurs scandaleux, (*e*) *soient publiquement repris, afin de donner de la crainte aux autres*, & de les porter à la répentance; Ce sont là, autant d'Actes, que nous approuvons, & que nous pratiquons, comme essentiels à la Discipline de l'Eglise; mais puis-qu'en tout cela, on ne voit aucun signe établi par *Jesus-Christ*, auquel la grace de Dieu, soit proprement jointe, nous n'osons pas donner le nom de *Sacrement* à une semblable *pénitence*, & nous ne saurions nous empécher de croire, malgré tout ce qu'on peut nous dire, en faveur de la *Confession Auriculaire*, qu'un pécheur contrit, qui a fait à Dieu, une Confession sincère de ses fautes, & qui, par le secours d'enhaût, a reformé sa conduite, est par là même en état de grace; (*f*) *Appel-*

V 2 *ler*

(*e*) I. Timoth. V. 20. (*f*) Jaques, V. 14.

ler les Anciens de l'Eglise, auprès d'un Malade, afin qu'ils priassent sur lui, après l'avoir Oint d'huile au Nom du Seigneur, étoit, nous en convenons, une pratique en usage, du tems des Apôtres, & qui convenoit assés à un siécle, où l'*Apostolat* étoit toujours accompagné du pouvoir miraculeux de guérir toutes sortes de maladies; Mais puisque cette *Onction*, n'a pas été instituée par le fils de Dieu, & qu'elle n'a aucun rapport au bien de l'Ame; puisque les Apôtres s'en servoient, non comme d'un *Sacrement*, propre, à transmettre aucun avantage à ceux qui le recevoient, mais seulement, comme d'un *Symbole* destiné à accompagner une Vertu miraculeuse, qui étoit particuliére à leur siécle, nous sommes fondés, à rejetter *l'extrême Onction*, & à regarder, à l'exemple des *Anciens*, l'*Eucharistie*, comme le seul Viatique des Chrétiens pour l'Eternité.

Les deux Sacremens.

LES deux Cérémonies, qui ont tous les Caractères d'un véritable Sacrement, sont, le *Batême* & *la Céne du Seigneur*; Par le *prémier*, nous sommes *initiés*, & reçus dans l'Eglise de *Jesus Christ*, & nous avons droit, de prétendre aux privilèges attachés à la qualité de *Chrêtien*; Par le *second*, nous sommes confirmés & maintenus dans la jouïssance de ces privilèges. Un grand préjugé contre ceux, qui en augmentent le nombre, (*g*) c'est que, jusqu'au *douziéme* siécle, on n'en a jamais compté *sept*, & que ce n'est qu'au *seiziéme* siécle, que le *Concile* de *Trente*, s'est avisé d'en fixer le nombre. Il est assés vraisemblable, que ce qui occasiona cette *innovation* fut cette expression Mystérieuse (*h*) *des sept Esprits de Dieu*, dont il est fait mention dans l'*Apocalypse*, & que c'est ce qui a porté les Interprétes, à imaginer, une *Septuple* opération de l'Esprit, & à regarder, comme un bon moyen d'éclaircir cette Matiére, le Dogme des *sept Sacremens*.

Leur Origine.

IL ne nous sera pas fort difficile, de savoir, d'où les vrais Sacremens de l'Eglise Chrétienne ont tiré leur *Origine*, si seulement nous faisons réflexion, qu'il étoit raisonnable, que nôtre Sauveur étant *Israëlite*, né sous l'Oeconomie *Mosaïque*, se conformât, aux usages

(*g*) *Pierre Lombard*, qui écrivoit dans ce siécle là, est le prémier Autheur, qui ait parlé de *sept* Sacremens, & le Concile de Trente, a aussi confirmé le prémier, cette Doctrine, par un Décrêt, dont voici la teneur. *Si quelqu'un dit, qu'il y a plus ou moins de sept Sacremens, ou que l'un de ces sept, n'est pas proprement & véritablement un Sacrement, qu'il soit* Anathême: Sess. VIII. Can. I. (*h*) Apocal. I. 4. & IV. 5.

ufages de fes Compatriotes, & adoptât plufieurs de leurs Cérémonies, dans le deffein de les porter plus facilement par là, à embraffer fa Doctrine, & à fe ranger fous fa Difcipline : Que les *Juifs*, ne recevoient aucun Profélyte, fortant du *Paganifme* fans le bâptifer; (*i*) C'eft ce qui paroit manifeftement, par le témoignage, de ceux qui entendent le mieux leurs Ecrits. (*k*) Nous voyons auffi clairement dans la Loi, que les Sacrificateurs & les *Levites*, avant que d'entrer en fonction de leurs Charges devoient être fanctifiés, par une *Ablution*, & que les Enfans nouveaux nés, auffi bien que ceux, qui avoient contracté quelque fouillure légale, devoient être purifiés par la même cérémonie; Les perfonnes même, qui fe fentoient coupables, d'avoir violé les Loix de Dieu, fe faifoient ordinairement bâptifer, par ceux, qui leur paroiffoient avoir reçu du Ciel la commiffion de les inviter à la répentance, & à l'amendement de vie, témoignant par là, qu'elles étoient fermement réfoluës de changer de conduite, & qu'elles efperoient de rentrer en grace auprès de Dieu. Cela paroit fort probable, par ce que faifoit (*m*) *Jean Baptifte*, qui femble en cela n'avoir rien introduit de nouveau, ni d'inufité. (*n*) Nôtre Sauveur, qui jamais ne favorifa les Innovations, voulut donc bien emprunter du Peuple de Dieu, une coutume, dont on fe fervoit, dans tant d'occafions, & pour tant de vuës, & en impofer la néceffité à fes Difciples, & à ceux, qui dans la fuite des tems embrafferoient fa Religion.

Le Sacrement de la *Sainte Cène*, tire fon Origine, du *Poftcœnium*, ou *après foupé*, que les *Juifs* faifoient ordinairement à la fin de la *Pâque*. La conformité, que l'on remarque entre plufieurs de leurs *principales* circonftances, ne nous permet pas d'en

 dou-

(*i*) Il paroit manifeftement, par ce que le Savant *Buxtorff*, dit dans fa *Synagogue*; quon bâptifoit les *Gentils*, qui fe convertiffoient au *Judaïfme*, après qu'ils étoient guéris du mal, que leur avoit fait la Circoncifion; Il eft clair encore, par les Ecrits de *Scaliger* : (*de Emend. temp.*) *de Louis Capel*; *de Thorndike*; *Lightfoot*, & autres, fort verfés dans les coutumes des *Hebreux*, que les *Juifs* fe fervoient du Baptème, pour initier dans leur Congrégation; tant les *Ifraëlites* de Naiffance, que les Profélytes *Payens*; Et le Savant *Selden*, de *Synedriis*. Liv. I. ch. III. prouve en particulier que le Bâptème des Chrètiens, a été emprunté d'une pratique femblable, qui étoit en ufage parmi les *Juifs*. (*k*) Exod. XXIX. 4. Nombre. VIII. 6. Levit. XV. 8. 16. 18. 27. &c. (*m*) Jean, I. 25. 33. (*n*) Actes, XXIII. 16.

douter; Car comme après avoir mangé l'Agneau *Pascal*, la Compagnie se levoit de Table, & se lavoit les pieds, pour s'y remettre, & faire une espéce de Collation; Que le chef de famille, prenoit en suite du pain sans levain, le bénissoit, le rompoit, & en donnoit à chacun un morceau, après quoi, il prenoit une coupe, la bénissoit, en buvoit, & la remettoit à un de la Compagnie, qui après en avoir bû à son tour, la faisoit passer en d'autres mains, & ainsi de suite; Enfin, que tous les Conviés se mettoient à chanter un certain nombre de pseaumes, qu'ils appelloient le grand *Hallel.* Ainsi, dans l'Institution de *l'Eucharistie*, nôtre Sauveur, après avoir mangé l'Agneau de *Paque*, se leva du souper, lava les pieds de ses Disciples, & prit en suite un second repas, où il rompit le pain, le bénit, le distribua, & fit faire à la coupe le tour à la Compagnie, après quoi, *on chanta le Cantique*; Ces deux Actions se ressemblent si fort, qu'il ne faut pas douter, que Jesus-Christ, n'ait emprunté sa Sainte Cène, de ce qui se passoit chés les *Juifs*; il n'a fait seulement, que de la perfectionner, en lui assignant des vuës toutes spirituelles, & en lui communiquant une vertu, & une efficace de beaucoup supérieure à celle qu'elle avoit dans son Origine.

Ils sont conformes à la Raison.

Les Sacremens ont en partie été institués (*o*) pour être des *signes extérieurs & visibles*, de nôtre entrée dans l'Alliance de Dieu, & du renouvellement de cette Alliance. En effet, si les hommes ont grand soin, de munir les Traités qu'ils font entr'eux de toutes les formalités requises en pareil cas; s'il leur faut des témoins, des signatures, des sceaux, des quittances bien ténorisées; s'ils se connoissent trop bien, pour se fier l'un à l'autre, sans toutes ces formalités; on peut croire, que quand Dieu veut bien leur permettre, d'entrer en Alliance avec lui, il ne doit pas prendre moins de suretés, & de précautions, pour les y recevoir, que les hommes n'ont accoutumé d'en prendre, lors qu'ils traitent avec leurs semblables; puis qu'on se rend infiniment plus criminel, & qu'on fait à Dieu une injure beaucoup plus atroce, chaque fois, que l'on viole le Traité, qu'on a fait avec lui, qu'on ne devient injuste & perfide, quand on manque aux engagemens qu'on a pris avec les hommes. Et comme ces signes extérieurs servent à arrêter nôtre attention, à fixer nôtre cœur, & à nous faire souvenir, que le Ciel & la Terre,

(*o*) *Jenkins* Christ. raison. Vol. II.

Terre, les Anges & les Hommes, sont témoins contre nous, s'il nous arrive, de tomber dans le parjure & dans l'infidélité, à l'égard de cette Alliance; Ils sont aussi pour nous, des *marques* & des *gages* de l'Amour & de la faveur de Dieu, des assurances *sensibles* & *visibles* de cette grace *Spirituelle* & *invisible*, qui nous est conférée dans les sacremens, si nous sommes fidéles à nos promesses. Il est naturel à l'homme, d'aimer mieux avoir actuellement entre ses mains, des arrhes de ce qu'on lui céde, quand ce ne seroit même, qu'une chose de très petite valeur, que d'étre réduit à se contenter, pour toute assurance de la Cession, qu'on lui a faite, de promesses, & de protestations, quand même elles seroient les plus grandes & les plus belles du monde. Or ce qui est *intérieur* & *invisible* est *absent* par rapport aux sens, & ce qui est *à venir*, a besoin d'une chose présente, qui le mette en quelque sorte sous nos yeux; c'est aussi pour cela, que Dieu, qui a bien voulu se lier par serment, à trouvé à propos, afin, qu'il ne manquât rien, de tout ce qui pourroit soutenir nôtre foiblesse, servir d'aide à nôtre foi, nous consoler, & fortifier nôtre confiance en lui, d'établir des *signes*, & des *gages visibles*, de choses qui sont *invisibles*, & de donner même à nos sens toutes les assurances possibles, que les promesses qu'il nous fait, de ses biens spirituels, seront *accomplies* en nôtre faveur, aussi certainement, qu'il est vrai, que nous recevons d'une maniére convenable, les signes, & les gages extérieurs qu'il a établis.

Leurs effets

Ces Sacremens, ne sont pas seulement des signes, & des gages des bénédictions spirituelles, que Dieu veut nous accorder, ils sont encore pour nous, en vertu de leur Institution, des *moyens* & des *Instrumens* de grace & de salut, afin, que comme le Corps participe aux Actions morales de vertu ou de vice, il eût aussi part à ces Actes de Réligion, que Dieu a établis & ordonnés pour nôtre Sanctification; que l'Ame, même dans un cas comme celui-ci, où elle est la plus interressée, ne fut pas tout a fait indépendante du corps, &, que comme ils doivent être un jour, l'un & l'autre heureux ou malheureux, dans le monde *à venir*, ils se sécourrussent aussi l'un l'autre en celui-ci, dans la voye, & dans les moiens, qui peuvent les conduire au salut; En un mot, les sacremens ne sont point de simples Cérémonies instituées seulement, dans la vuë de maintenir l'ordre & l'unité dans l'Eglise de Jesus-Christ, mais ce sont aussi des *moyens* établis pour transmettre la grace, & la bénédiction

nédiction ſpirituelle, à ceux, qui ſont bien diſpoſés à les recevoir. C'eſt ce que l'Ecriture Sainte nous apprend, quand elle leur attribue pour effet, les productions immédiates des graces dont ils ſont les ſignes, comme, (*p*) *le nétoyement du péché* au *Bâptême*, & (*q*) la *Communion au Corps & au ſang de Chriſt* à la *Sainte Cène*.

On ne doit cependant pas s'imaginer, que les Sacremens opérent ſur nous, d'une maniére *Phyſique*, ou qu'ils nous conférent néceſſairement, & infailliblement la grace de Dieu; Toute leur efficace conſiſte, dans les diſpoſitions de celui qui les reçoit, & (*r*) prétendre, qu'ils opérent de quelqu'autre maniére; c'eſt réellement introduire dans la Réligion Chrétienne, la Doctrine, & la pratique des *charmes*; croire, qu'il ſuffit pour en éprouver la vertu, d'étre entiérement *paſſif*, & peut être même *inſenſible* dans le tems qu'on nous les applique, c'eſt détruire abſolument toute obligation à la Pieté, & à la Dévotion, à la Sainteté de vie & à la pureté de cœur; Il eſt vrai, que c'eſt une conſolation pour nous, de ſavoir, que l'efficace de ces Cérémonies ne depend pas de l'intention, ni du mérite, de la perſonne qui les adminiſtre, mais il faut auſſi ſe ſouvenir, qu'elle ne dépend pas non plus, du ſimple uſage qu'on en fait; elles opérent d'une maniére *morale*; elles ſont deſtinées à élever, & à animer nos affections, & non à ſuppléer à ce qui nous manque, & elles ne deviennent par conſéquent des moyens & des Inſtrumens de grace, qu'à celui qui s'en acquitte *dignement*; car (*s*) *le Baptême qui nous ſauve*, dit Saint Pierre, *ce n'eſt pas celui qui nétoye les ordures du corps, mais c'eſt l'engagement d'une bonne conſcience devant Dieu*, & ceux *qui participent indignement* à la Sainte Cène, *mangent & boivent*, dit (*t*) Saint Paul, *leur condamnation, ne diſcernant point le Corps du Seigneur.*

DU

(*p*) I. Cor. X. 16. (*q*) *Burnet*, ſur les 39. Articles; (*r*) Les Sacremens doivent être conſidéres, comme les Actes publics de l'Egliſe; & quoique leur effet par raport à celui qui les reçoit, dépende de ſes diſpoſitions, de la préparation, & de l'application, avec leſquelles il les reçoit; On ne ſauroit cependant s'imaginer, que leur vertu, leur validité, ou les avantages, qui en reſultent, puiſſent venir de l'état, ou de la diſpoſition intérieure & ſecrette de l'Officiant. *Burnet.* ubi ſup. (*s*) I. Pierre. III. 21. (*t*) I. Cor. XI. 29.

DU BATEME.

Quel qu'accoutumés, que fussent les *Juifs*, à la Cérémonie du Batême, (*u*) cependant, comme c'est un des Actes, qui font partie de l'Alliance, que Dieu a traitée avec les hommes par *Jesus-Christ*, il en faut chercher l'Institution, dans l'ordre, que nôtre Seigneur donna à ses Disciples, (*v*) *d'aller & d'enseigner*, ou, comme il faudroit traduire, de lui faire des Disciples, dans *toutes les Nations, en les baptisant au Nom du Pére, du Fils, & du Saint Esprit*; Par là, il autorise ses Disciples, à administrer ce Sacrement, & oblige, par cela même toute sorte de personnes à le recevoir. C'est ce qu'il dit encore, dans un autre endroit; (*x*) *Allés par tout le Monde prêcher l'Evangile à tous les hommes*; *Celui qui croira, & qui sera batisé, sera sauvé*, par où il nous fait regarder ce Sacrement, comme une condition du salut, & déclare à tous les hommes, que s'ils ne font ouvertement profession de la foi Chrétienne, & s'ils ne se joignent à l'Eglise, par cette Cérémonie, ils s'excluent eux mêmes de la vie & de la félicité; (*y*) *Si quelqu'un n'est né d'Eau & d'Esprit*, dit-il ailleurs, *il ne sauroit entrer dans le Royaume de Dieu*. Ce qui nous apprend, que la maniére d'entrer, au moins dans l'Etat *Evangelique*, pour ne pas dire dans le *Ciel*, est selon l'établissement du fils de Dieu, le *Batême* rendu efficace, par l'Esprit de régénération. Le Batême. Son Institution.

Remarquons ici en passant la différence qu'il y a (quoique (*z*) quelques personnes n'y en veuillent apercevoir aucune) entre le Batême de *Jean*, & celui que nôtre Sauveur a institué. Dans le Batême de *Jean*, on promettoit de se *repentir*, mais dans celui de Jesus-Christ, on s'engage à croire toute la Réligion Chrétienne: Dans celui de *Jean*, on faisoit profession, de croire à un *Messie*, qui étoit sur le point de paroitre; Dans celui de *Jesus-Christ*, il faut déclarer authentiquement, que *Jesus est ce Messie*, qui devoit venir: Ceux qui étoient batisés (*a*) du Batême de *Jean*, ne recevoient aucune effusion du Saint Esprit, ni aucune lumiére sur ce grand Mystère du Christianisme, savoir le *Dogme de la Trinité*; au lieu, que ceux qui étoient batisés du Batême de *Christ*, parti- Différence qu'il y avoit, entre le Batême de *Jean* & celui de J. C.

(*u*) *Burnet*, ubi sup. (*v*) Matth. XXVIII. 19. (*x*) Marc, XVI. 15. 16.
(*y*) Jean. III. 5. (*z*) *Calvin*, & plusieurs autres. (*a*) Actes, XIX. 2. &c.

participoient à l'un & à l'autre de ces avantages ; En un mot, le Batême de *Jean*, étoit une préparation à celui de *Jesus-Christ*, ce n'en étoit, pour ainsi dire, que l'Aurore & les prémiers principes, comme celui qui l'administroit, n'étoit, que comme l'*Etoile du matin*, en comparaison du *Soleil de Justice.*

Opinion des *Trembleurs* refutée. Les Apôtres ayant reçu de leur Maitre, l'ordre, que nous venons de voir, allérent çà & là, prêcher l'Evangile, & administrer le Batême, à ceux qu'ils avoient convertis, & bien loin, de regarder cette Cérémonie Sacrée, comme un *Elément grossier & charnel*, que l'*Esprit* qu'ils avoient reçu devoit leur rendre méprisable; St. *Pierre*, ne vit pas plûtôt, que le Saint Esprit étoit descendu, sur *Corneille* & sur ses Amis, qu'il trouva à propos de les batiser, & qu'il dit; (*b*) *Qui pourroit refuser l'eau du Batême à ceux qui ont reçu le Saint Esprit aussi bien que nous*? Par où il nous enseigne clairement, que le Batéme de l'*Esprit* n'exclut point celui d'*Eau*, car pourquoi, celui-ci auroit-il été ajoûté au prémier, que *Corneille*, & ceux qui étoient avec lui avoient déja reçu; si ce n'est, parce, que l'Apôtre le regardoit, comme une Cérémonie d'une Institution divine, qu'on ne devoit point négliger, sous prétexte des dons, ou des illuminations, dont on avoit été favorisé? (*c*) Il faut donc, vouloir s'aveugler soi-même, & pervertir entiérement le sens des termes, pour conclurre, de ce que dit *Jean Baptiste*, (*d*) *pour moi, je vous batise d'Eau, pour vous porter à vous convertir, mais celui qui va venir après moi*; .... *vous batisera du Saint Esprit & de feu*, que le Batême d'Eau n'est pas nécessaire sous l'Evangile, puisque, celui de l'Esprit est le seul, que *Jesu.-Christ* a institué. Les expressions qu'on vient de lire, ne sont qu'une prédiction claire, du Miracle qui se fit le jour de la *Pentecôte*, lorsque le Saint Esprit descendit sur les Apôtres, en forme de langues de feu; c'est à cet Evénement, que l'Auteur Sacré, (*e*) en fait expressément l'application, & en effet, si on les appliquoit en quelqu'autre cas, nous serions embarrassés, à expliquer ce que c'est, qu'un *Batême de feu*; Et quoique ces expressions autorisent en quelque sorte, à distinguer le *Batême Spirituel*, *du Batême d'Eau*, elles ne nous fournissent cependant pas le moindre prétexte pour les séparer; Elles nous apprennent à la vérité, qu'après la venue de Jesus-

(*b*) Actes, X. 47. (*c*) *Edward*, Théolog. Vol. I. (*d*) Matth. III. 11.
(*e*) Actes, I. 5.

sus-Christ, les dons & les graces de l'Esprit de Dieu, accompagneroient la Cérémonie du Batême; mais nous n'y trouvons pas la moindre chose, qui puisse nous faire soupçonner, que ces dons & ces graces, rendroient inutile cette même Cérémonie, & il faut être extrêmement entêté de son Opinion, pour voir, que dans (f) le Livre des *Actes*, il est quatorze ou quinze fois, fait mention de l'Administration du Batême, & que l'Autheur Sacré, y parle distinctement, des personnes, qui ont été batisées, de la maniére dont elles l'ont été, & de la matiére dont on s'est servi pour cela; & pour s'obstiner cependant à croire, que le Batême extérieur, fondé sur les Ordres de *Jesus-Christ*, confirmé par l'exemple des Apôtres, & reçu en suite dans l'Eglise, par un usage constant & universel, n'est ni une *Ordonnance Evangelique*, ni une Cérémonie, qui soit de quelque utilité, sous l'Alliance de Grace, qui est une Oeconomie purement spirituelle.

Nous en avons dit assés, pour montrer, que ce Sacrement a été ordonné de Dieu; Il s'agit à présent d'examiner. 1°. Par qui. 2°. A qui. 3°. Comment il doit être administré. 4°. Nous parlerons des privilèges & des avantages, que nous recevons par le *Batême*. 5°. Enfin, nous indiquerons les devoirs auxquels nous nous engageons en le recevant.

Qui sont ceux à qui il apparrtient, d'administrer le Batême.

1°. L'Ecriture Sainte nous apprend clairement, que les prémiers à qui nôtre Sauveur donna commission de batiser, furent les onze Apôtres; (g) *Les onze Disciples*, dit l'Evangeliste, *s'en allérent en Galilée sur la Montagne, où Jesus leur avoit marqué de se rendre, ... & Jesus s'approchant leur dit, tout pouvoir m'a été donné dans le Ciel & sur la Terre; Allés donc, instruisés toutes les Nations, batisés les au Nom du Pére, du fils, & du Saint Esprit, & apprenés leur à observer toutes les choses que je vous ai prescrites. Pour moi, je suis toujours avec vous jusqu'à la Consommation du siécle.* Il est encore évident par l'histoire de l'Eglise, que les Apôtres, donnérent une pareille commission aux Evêques, aux Prêtres, ou Anciens, & aux Diacres; car nous voions, (h) que *Philippe* qui n'étoit, que de ce dernier Ordre, batisa l'Eunuque de *Candace*; à beaucoup plus forte raison, devons nous croire, que les deux

(f) Voiés, Actes, II. 41. VIII. 12. 13. 16. 36. 38. XVIII. 8. XIX. 5. XXII. 16. & I. Cor. I. 13. &c.

(g) Matth. XXVIII. 16. &c. (h) Actes, VIII. 38.

Ordres supérieurs, avoient le même privilège; (*i*) Nous aurons ci après occasion de prouver tant, par le consentement unanime de tous les Autheurs Eclésiastiques, que par une pratique, qui a constamment été observée dans l'Eglise de *Jesus-Christ*, pendant mille cinq cens ans, depuis les Apôtres, que les Evêques, comme leurs Successeurs immediats, ont été à cet égard revêtus de la même Autorité, & que dans les siécles suivans, ils l'ont communiquée à ceux qui étoient admis aux mêmes Emplois, & qu'en un mot, depuis les Apôtres, le Ministère Evangelique, n'a jamais été confié, qu'à des mains *Episcopales*. Ce qui nous importe le plus dans cette question, est de favoir. " Si d'autres, que ceux qui ont reçu l'Ordination *Episcopale*, ont droit d'administrer le Batême dans l'Eglise Chrétienne, & au cas qu'il y ait des Batêmes administrés sans autorité, & par usurpation, s'ils sont de quelque efficace, pour donner à ceux, qui ont été batisés de cette maniére, droit aux mêmes avantages qu'ils pouvoient se promettre d'un Batême administré dans les règles, ou plûtôt, si ces sortes de Batêmes, ne sont pas en eux mêmes *nuls* & absolument sans effet. " Ce sont là des questions, qui depuis quelque tems ont été renouvellées & agitées, avec plus de chaleur que de netteté; Pour les resoudre, du mieux qu'il nous sera possible, nous produirons premiérement les raisons des deux Partis, dans toute leur force, & nous considérerons en suite lequel nous paroit le plus approcher de la vérité.

Preuves, contre le Batême des *Laïques*, tirées de l'Ecriture Ste. & de la raison.

1° Ceux, qui nient la validité du Batême, administré par des *Laïques*, veulent, que l'autorité de celui qui l'administre, laquelle *disent-ils*, tire toute sa force de l'Ordination *Episcopale*, soit essentielle au Sacrement, & ne doive non plus être négligée, que la matiére, ou la forme de l'Administration, parce que, tout ce qui est essentiel à une Institution Divine, est également nécessaire & obligatoire, & sur ce principe, voici de quelle maniére ils raisonnent; Puisque Dieu, en instituant la Loi cérémonielle, a tellement regardé l'autorité de ceux qui devoient présider au culte qu'on lui rendoit, comme une partie essentielle de ce même culte, que bien loin d'agréer, que d'autres, que ceux qu'il avoit établis, s'acquittassent des fonctions sacrées, il punit au contraire exemplai-

(*i*) *Laurence* Invalidité du Batême Laïque, & *Bret.* Sermons sur la même matiére.

plairement, les perſonnes, qui voulurent s'ingérer d'elles mêmes dans l'Exercice du Sacerdoce, ce qui parût évidemment dans l'affaire de *Coré*, & de ſes complices; Puiſque le fils de Dieu même, malgré le mérite infini de ſa perſonne, ne quita la vie privée qu'il menoit depuis plus de trente ans, & ne voulut s'arroger une fonction auſſi reſpectable, que celle d'adminiſtrer le Batême, qu'après avoir été ſolemnellement inſtalé dans cet Emploi, par les mains de *Jean Baptiſte* : Puiſque les paroles mêmes de l'inſtitution du Batême, (*k*) ne donnent charge de l'adminiſtrer aux perſonnes capables de le recevoir, à qui que ce ſoit, qu'aux Onze Apôtres, à leurs Succeſſeurs, & à ceux qu'ils établiroient, pour l'adminiſtrer en leur place;* Ordre, qui ſelon l'intention du Sauveur, doit s'obſerver dans l'Egliſe juſques à la fin du Monde : Puiſque la forme même du Batême qui s'adminiſtre au nom du *Père*, & par l'autorité de la *Trinité*, requiert & ſuppoſe, en celui qui l'adminiſtre une commiſſion divine pour l'adminiſtrer : puiſque les avantages, que le Batême procure à ceux qui le reçoivent, ſont ſi grands & ſi ſurnaturels, qu'on ne ſauroit s'imaginer, que Dieu voulut les conférer autrement, que par le Miniſtère de ceux qu'il a lui même établis pour cet effet : Enfin, puiſque c'eſt réellement JESUS CHRIST lui même, qui nous batiſe, par les mains de ſes Délégués, ce qu'on ne pourroit pas dire ſi le Batême s'adminiſtroit, par une perſonne, qu'il n'eût jamais envoyée; Puiſque tout ce qu'on vient de dire, ajoutent ils, eſt vrai, & qu'on ne ſauroit le nier, ſans ſe jetter dans des abſurdités & des contradictions manifeſtes, il s'enſuit néceſſairement, qu'il eſt de l'eſſence du Batême, qu'il ſoit adminiſtré, par une perſonne autoriſée de Dieu, & que cette régle doit être conſtamment obſervée par tout, où l'on s'en tient à l'Inſtitution du Seigneur. D'où ils concluent, que quiconque n'a point cette autorité, ne doit pas toucher non plus aux choſes ſaintes, & que par conſéquent, tout ce qu'il fait à cet égard, n'a non plus de force, & de validité que n'en auroient les Actes d'un Sujet témé-

(*k*) Il eſt de l'Eſſence d'une Commiſſion, de ne pouvoir être exécutée, que par ceux memes qui l'ont reçue; Car il eſt clair, que quand un Prince, donne quelque grande Commiſſion à un de ſes Sujets, il a intention de lui approprier tellement la charge, dont il s'agit, que perſonne ne puiſſe s'en acquitter que lui, & ceux à qui il fera part du pouvoir qu'il a reçu. *Laurence*; ibid.

méraire, qui sans charge ni commission de la part de son Prince, prétendroit régler les plus importantes affaires de l'Etat; Car, (*l*) disent encore ces mémes personnes. puisque, tout Emploi, soit dans le Militaire, soit dans le Civil se confie à certaines personnes, par le moien de quelque Investiture qu'on leur en donne solemnellement; Est il croyable, que les grandes & importantes fonctions du Ministère Evangelique, comme celles, d'adresser à Dieu les Priéres du Peuple, de bénir l'Assemblée, d'annoncer la Parole de vie, d'administrer les Sacremens, d'absoudre ceux qui se répentent, d'excommunier les impénitens, & de travailler avec Dieu au salut des Ames, soient abandonnés à la discrétion de quiconque aura assés d'orgueil & de présomption, pour s'arroger le droit de les exercer?

De la pratique de la Primitive Eglise.

APRE'S les preuves qu'ils tirent de l'Ecriture Sainte ils ont recours à la pratique de la Primitive Eglise, & alléguent en faveur de leur sentiment, ce qu'on appelle les *Constitutions Apostoliques*, (*m*) „ qui défendent à tous Laïques, de faire, aucune fonction Sacer„ dotale, comme, d'offrir le Sacrifice de l'Eucharistie, d'administrer „ le Batême, ou d'imposer les mains &c. Car personne ne s'arroge „ cet honneur, que celui qui est appellé de Dieu; Et cette vo„ cation se fait, par l'imposition des mains de l'Evéque, mais ce„ lui qui se l'arroge sans commission, souffrira le châtiment *d'Uz*„ *zias.*" Ils ne nient pas, à la vérité, que dans des cas extraordinaires, ou d'une grande néceffité, & quand il n'étoit pas possible, d'avoir un Ministre Public, il n'ait été quelquefois permis aux Laïques, d'administrer le Batême, mais aussi ils soutiennent, (*n*) que

(*l*) *Cumber*, sur l'Office de l'Ordination. (*m*) Voyés les Const. Apost. L. II. Ch. 27. L. III. Ch. 10. &c. (*n*) " Le Concile d'*Eliberis*, tenu l'An „ 305, déclare Can. 38. qu'un *Chrétien*, pourvû, qu'il ne soit pas, sous „ la *censure* de l'Eglise, peut, en cas de nécessité, batiser ceux qui sont en „ voiage, lors qu'ils se trouvent en une grande distance du lieu, où les fi„ déles s'assemblent, à condition, que si ceux qu'il a batisés, survivent à „ leur Batême, il les présentera à l'Evéque, qui perfectionnera leur Batê„ me, par l'imposition des mains." Mais il est à remarquer ici, qu'il est clair, qu'on doit restreindre le sens de ce Canon, à ceux, qui étoient en Communion avec leurs Evéques, & qui leur demeuroient soumis; Supposé donc, que ce Concile eût été *universel*, comme certainement il ne l'étoit pas, les Laïques, qui parmi nous s'ingérent à batiser, & le font en dépit de *l'Episcopat*, ne peuvent se servir du Canon, que nous venons de citer, pour autoriser leur conduite. *Laurence*, ubi sup.

que cela s'est toujours fait, en conséquence d'une subordination légale, par des personnes, qui vivoient en communion avec l'Eglise, & qui avoient reçu de l'Evéque dont elles dépendoient, la permission de le faire, autrement, l'Acte étoit déclaré nul & invalide, & celui, qu'on avoit ainsi batisé, contre les formes ordinaires étoit toujours obligé, quand il se convertissoit à l'Eglise de recevoir un nouveau Batéme.

Vers le milieu du troisiéme Siécle, il s'éleva une dispute dans l'Eglise, touchant la validité du Batéme, administré par les Hérétiques, & par les Schismatiques de ce tems là, Saint *Cyprien*, & les autres Evéques d'*Afrique*, avec un grand nombre de ceux d'*Orient* soutenoient. " Que les Evéques Catholiques, devoient con„ damner de semblables Batêmes, & les regarder, comme nuls & „ absolument inutiles, & que par conséquent, il ne falloit pas d'a„ bord *confirmer*, mais prémiérement batiser, ceux qui avoient „ été batisés de la sorte, toutes les fois, qu'ils rentroient dans le „ sein de l'Eglise Catholique, la seule, où l'on pouvoit se sauver; " Mais supposé, que dans des cas de nécessité, le batême administré par des Laïques; pût-être toleré, & celui des Hérétiques & Schismatiques, qui rentrent dans le sein de l'Eglise, confirmé par l'imposition des mains de l'Evéque, parce que dans le tems même de leur séparation, ils reconnoissoient toujours l'autorité Episcopale, cependant, disent ceux, dont nous alléguons les raisons, quand on s'arroge le pouvoir d'administrer ce Sacrement, purement, par opposition à l'Episcopat, & dans un Païs, qui abonde en Ministres établis selon les régles, & où l'on ne peut prétexter aucune nécessité, une telle administration est nulle, & de nul effet; cette opinion est appuiée du suffrage de (*m*) Saint *Basile* Evéque de *Césarée*, qui dit, que *ceux, qui ont été bâtisés par un Laïque, doivent être* rebatisés; sur le témoignage de (*o*) Saint *Chrysostome* Patriarche de *Constantinople*, qui assure, qu'un Laïque ne peut pas plus administrer le Batéme que l'Euchairstie, & sur ce que déclare positivement Saint *Ignace*, Evéque d'*Antioche*, & glorieux Martyr de Jesus-Christ, qui vivoit près du tems des Apôtres, (*p*) & qui veut, " qu'on regarde, comme ferme & efficace le Sacre„ ment, qui est administré par l'Evéque, ou par celui, à qui l'E„ véque

(*m*) Epist. I. ad Amphiloch. (*o*) De Sacerdot. L. III. (*p*) Epist. ad Smyrn.

„ véque en a donné la Commiſſion ; il n'eſt pas permis, ajoute „ t-il, de batiſer, ni de célébrer les autres Offices ſans l'Evéque, „ mais ce qu'il approuve ſelon le bon plaiſir de Dieu, c'eſt ce qui „ eſt bon & ſtable. "

Doctrine & pratique de nôtre Egliſe, ſur cette matiére.

Des ſentimens & de la coutume de l'Ancienne Egliſe, ils viennent, à ce que la nôtre enſeigne & pratique, & raiſonnent de cette maniére. " Que, puiſque dans le XXIII[e] article de ſa „ Confeſſion ; Elle affirme, qu'il n'eſt pas parmis, (par où Elle „ veut dire, qu'il eſt criminel, & contraire même a l'Inſtitution „ des Sacremens,) à qui que ce ſoit, de s'arroger le pouvoir de „ les adminiſtrer, avant que d'y avoir été légitimement appellé, & „ d'avoir reçu Miſſion, pour s'en acquitter : " Puiſque dans la Préface, qu'elle a miſe au devant du Formulaire, dont on ſe ſert, pour faire, ordiner, & conſacrer les Evéques, les Prêtres, & les Diacres, Elle reſtreint manifeſtement cette *vocation légitime & cet Envoi*, à l'Ordination Epiſcopale ; Puiſque, dans ſon XXVI[e] Article, où elle enſeigne, que le Miniſtre, qui célébre ce Sacrement, le fait *au nom de Chriſt, en ſon Autorité, & en vertu de de la commiſſion* qu'il en a reçuë ; Elle appelle clairement cette Ordination *Epiſcopale*, une Commiſſion & une Autorité de Christ ; Puiſqu'Elle ne veut admettre au nombre de ſes Miniſtres légitimes aucun Prédicateur *non-Conformiſte*, qui ſouhaite d'entrer dans ſa Communion, qu'il n'ait auparavant été divinement autoriſé à cela, par l'impoſition des mains d'un Evéque, par où elle fait voir clairement, ce qu'elle penſe, de l'invalidité de leurs fonctions précédentes ; Enfin puiſqu'elle exige, que chacun, ſans en excepter même les cas de néceſſité ſoit batiſé, (*q*) par un *Miniſtre légitime*, & qu'elle n'a aucun Office, pour la confirmation de ceux, qui ont reçû le Batême des mains d'un *Laïque*, mais qu'au contraire, elle en a un (*r*) très propre pour ceux, qui déſirent d'étre reçus dans ſa

(*q*) Voiés les *Rubriques* dans la célébration du Batême, qui ſe fait en particulier. (*r*) Lettre de *Hokes*. à Mr. *Laurence* : On déclare dans la Préface, qui eſt au devant des Priéres communes, que la véritable cauſe, pour laquelle on a dreſſé cet Office, a été pour retarder les *progrés de l'Anabaptiſme*, mais il y a pluſieurs autres cas, où cet office eſt également utile, & dans leſquels il doit avoir lieu ; c'eſt lorſque, des perſonnes Adultes, ont été batiſées, ſans qu'on ait invoqué ſur elles, *le nom du Pére, du fils, & du St. Eſprit* : Ou qu'elles l'ont été en ce nom, mais par des gens, qui ne croioient, qu'en une *Trinite nominale*, tels qu'étoient, je penſe les *Bedelliſtes*, qui,

sa Communion, savoir, *la maniére d'administrer le Batême aux Adultes, & à ceux, qui sont capables de répondre pour eux mêmes*; puisque ce sont là, disent ils, les déclarations de nôtre Eglise, & ce qu'Elle enseigne, il est clair, qu'elle est dans la pensée, qu'il est, de l'essence du Sacrement, que celui qui l'administre, soit autorisé de Dieu pour cela, & que ceux, qui sans une pareille Commission, prétendent les administrer, manquent d'un côté, des qualités nécessaires pour remplir cette fonction, & de l'autre, sont incapables de conférer à ceux qu'ils batisent, ces grands & précieux avantages, que la Grace de Dieu a attachés à la Célébration de ses Sacremens, quand elle est faite selon les règles, qu'il a prescrites; Car, *si comme le dit, le Savant (s) Taylor, l'effet est spirituel, l'Agent le doit être aussi.*

Conséquences des deux Opinions.

Des Dogmes, & de la pratique de nôtre Eglise, on vient enfin, à examiner les conséquences des deux Opinions, & là dessus, on remarque; Qu'en admettant la validité du Batéme des Laïques, on renverse par là, tout le Ministère de la Réligion, & on ouvre, une lárge porte, à quiconque voudra s'ingérer, sans vocation dans cet Office Sacré; Car si l'on regarde, comme valides, les Batêmes administrés par des *Laïques*, on pourra aussi les croire dûment qualifiés à administrer la Cène du Seigneur, & beaucoup plus encore, à enseigner, & à prêcher leurs Opinions aux Assemblées qu'ils auront sçû former, & si l'on admet une pareille conséquence, c'est fait, de toute Règle, de tout Ordre, & de toute Discipline dans l'Eglise Chrétienne; la distinction des personnes n'y subsiste plus, & l'établissement, que *Jesus-Christ* y a fait, (t) *des uns, pour être Apôtres, des autres, pour être Prophêtes, des autres, pour être Evangelistes & des autres, pour être Pasteurs & Docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, & aux fonctions de leur Ministère*, n'est plus qu'un dessein inutile, & sans efficace. C'est en vain, qu'on prêchera le danger du Schisme, à ceux, qui sans sujet, se sont séparés de nôtre Communion, pendant, qu'en reconnoissant la validité des fonctions de leurs Docteurs, nous leur fournirons un prétexte légitime, de rejetter tout ce que nous pourrons alléguer,

qui, du tems du rétablissement de *Charles* II. en 1660. formoient une secte nombreuse dans quelques endroits de ce Royaume, & tels, que sont encore à présent les *Sociniens*, ibid.

(s) *Ductor. dubitant.* (t) Ephes. IV. 11. 12.

pour leur Conviction : Il y a plus, en vain leur foutiendra-t-on, que des Sacremens adminiftrés par des Laïques doivent être confirmés par l'Evêque, avant que de pouvoir être confidérés, comme de véritables Sacremens : Car fi l'on venoit à demander par quelle Autorité l'Evêque, s'attribue le droit de les confirmer, & fi, comme il eft fort à craindre, l'Ecriture Sainte ne fournit pas des titres fuffifans, pour appuyer de pareilles prétentions; ce droit prétendu, ne paroitra plus qu'une Chimère, & les *non-Conformiftes* en concluront, que puis qu'ils adminiftrent, & qu'ils reçoivent des Sacremens auffi valides, que ceux que l'Evêque adminiftre, & qu'on reçoit de fa main, ils font auffi bien que lui dans la Communion de l'Eglife, d'autant plus, qu'il ne fauroit prouver, que ce qui eft fait par des *Laïques* dans le cas préfent, doive néceffairement être rectifié ou confirmé par l'impofition de fes mains, au lieu qu'en foutenant; „ Qu'il eft de l'effence d'un Sacrement, que celui qui l'adminiftre, „ foit autorifé de Dieu pour cela: Que le Prêtre n'eft pas moins le „ Réprefentant de Dieu, qui donne la grace, que les élémens extérieurs ne font les fignes de la grace, qui eft conférée: Et que „ par conféquent ces mêmes Elémens féparés du Caractere de la „ Prêtrife, ne font point de véritables Sacremens; " On employe le moyen le plus propre à rendre l'unité de l'Eglife, précieufe à fes Membres, & on les porte par là, à ne jamais s'en féparer, que pour de bonnes raifons ; Car fi d'un côté, il fe fentent follicités par l'impreffion qu'aura pu faire fur eux, une vaine curiofité à fuivre des Docteurs fans Miffion, d'un autre, ils feront retenus, par la crainte, de fe voir privés de l'ufage des Sacremens de l'Eglife.

Raifons tirées de l'Ecriture Ste. en faveur du *Batême* adminiftré par des *Laïques*.

Ceux, qui foutiennent au contraire, la validité du Batême adminiftré par des Laïques, fe fondent furtout, fur ce que l'effence & l'efficace du Sacrement dépendent, non de la qualité de *celui qui l'adminiftre*, mais de la *Matiére* & de la *forme* en laquelle il eft adminiftré; Ils prétendent, que pourvû, qu'on foit batifé d'Eau, au Nom du Pére, du fils, & du Saint Efprit, quoique l'Officiant ne foit qu'un fimple Laïque, le Sacrement n'en eft pour cela, ni moins valide, ni moins efficace, & pour le prouver, ils fuppofent, qu'il y a entre le Batême des *Chrêtiens*, & la Circoncifion des *Juifs*, une étroite *Analogie*, & en conféquence, ils difent, que puifque, la Loi, qui ordonnoit aux Juifs, de circoncire leurs enfans, n'otoit

toit pas aux Laïques le droit de le faire, ou ne l'assignoit pas à un Ordre particulier; Puisque *Jesus-Christ*, dans les paroles de l'Institution, ne restreint pas tellement, le droit d'administrer le Batême, à la personne de ses Apôtres, ni à celle de leurs Successeurs, qu'il n'y eût, qu'eux seuls qui pûssent l'administrer, & ceux à qui ils en auroient donné la Commission; Puis qu'il est encore indécis, si le droit d'Ordiner, aussi bien celui d'administrer les Sacremens, réside seulement dans l'Evêque, ou si le *Presbytère* en est aussi révêtu; Puisque, il est si nécessaire, d'être batisé, que sans cela, on ne sauroit obtenir le Salut, & qu'on doit avoir recours à toute sorte d'expédiens, plutôt que de souffrir que qui que ce soit meure sans Batême; Puisque Dieu *demande Miséricorde plutôt que Sacrifice*, & qu'il ne permettra point, que le deffaut d'une petite circonstance anéantisse une Action, où se trouvera d'ailleurs, tout ce qui en fait l'essence; *Puisque l'on peut rendre valide une chose faite, quoi qu'on n'eût aucun droit de la faire*, & que l'Acte même de celui qui administre un Sacrement, n'en détruit nullement l'effet; (u) comme cela paroit clairement par l'exemple de *Caiphe*, ce Souverain Sacrificateur, Sacrilège & Intrus, (v) dont cependant nôtre Sauveur ne laissoit pas de reconnoitre l'Autorité, & sur les Offrandes duquel, le Peuple se reposoit; Puisque tout cela est, disent ils, nous ne voions pas la raison pourquoi le Caractère de l'Officiant, seroit essentiel au Batême, ou pourquoi les Batêmes administrés par les *non-Conformistes*, & par quelques Eglises étrangéres, qui n'ont point d'Ordination *Episcopale*, ne devront pas être regardés comme bons & valides; Car tous les Chrêtiens ne sont ils pas, selon le sentiment d'un Apôtre, (x) *une Sacrificature Sainte, pour offrir des sacrifices spirituels & agréables à Dieu par Jesus-Christ*? Et ne pourroit on pas en quelque sorte, appliquer au cas présent, ce que nôtre Sauveur dit, de celui qui chassoit les Diables en son Nom, & qui cependant ne le suivoit pas. (y) *Ne l'empêchés pas, car celui qui n'est pas contre nous, est pour nous.*

De la Pratique de la Primitive Eglise.

De l'Ecriture Sainte, ils passent à la pratique de la primitive Eglise, & quoi qu'ils avoüent, que dans les cas ordinaires, on ne permettoit jamais aux Laïques, d'administrer le Batême. (z) Ils soutien-

(u) *Burnet*, sur les 39. Arti. (v) Jean XVIII. 22. 28. (x) I. Pierre II. 9.
(y) Luc. IX. 50. (z) *Bingham*, Hist. du Batême Laïque.

tiennent cependant, que dans des cas tout à fait extraordinaires, & lors qu'on ne pouvoit point se procurer de Ministre public, il leur étoit permis de batiser, & ils le prouvent par le témoignage de (*a*) *Tertulien*, (*b*) de St. *Jerôme*, de (*c*) St. *Augustin*, & de plusieurs autres Péres de l'Eglise, par les Actes du Concile d'*Eliberis*, en *Occident*, & de l'Eglise d'*Alexandrie* en *Orient*, qui tous (*d*) conviennent; " Que dans un cas de nécessité, & lors qu'on ne pouvoit trouver, ni Evêque ni Prêtre ou Ancien, ni quelqu'autre Ministre, & qu'une personne, en danger de mort, demandoit le Batême, alors les Laïques avoient accoutumé de lui administrer un Sacrement qu'ils avoient eux mêmes reçu, pour qu'il ne fût pas dit, qu'elle fût morte sans Batême " Ils avouent, à la vérité, qu'on regardoit comme *nul*, le Batême administré par certains Hérétiques, qui nioient le Dogme de la Trinité, & qui par là même, détruisoient la forme de cette Sainte Cérémonie, mais que les Batêmes administrés, par ceux qui en retenoient la forme dans son entier, & qui batisoient dans la foi à ce Saint Mystère étoient toujours regardés comme bons & valides, quoique les Officians fussent hors de la Communion de l'Eglise, & qu'à d'autres égards ils eussent des opinions dangereuses. Il y a plus, (*e*) les Batêmes administrés en badi-

(*a*) De Bapt. c. 17. (*b*) Contra *Lucif.* 4. (*c*) Apud Gratian. de Consecrat. dist. 4. c. 2. (*d*) Canon, 38.

(*e*) *Alexandre* Evêque d'*Alexandrie*, se trouvant un jour de St. *Pierre le Martyr*, vers le Rivage de la Mer, aperçut par hazard, une Troupe d'Enfans, qui se divertissoient; *Athanase*, faisoit entr'eux le Personnage d'Evêque, d'autres celui de Prêtres; Ils se mirent à batiser plusieurs de leurs Camarades, qui jouoient le Rolle de Catéchumènes. *Alexandre*, après les avoir regardé faire pendant quelque tems, se les fit amener, & voyant par leur recit, que le Batême, qu'ils avoient administré en badinant, l'avoit pourtant été, selon la forme prescrite par l'Eglise, fut d'avis, aussi bien que d'autres Evêques, qui étoient présens avec lui, que ces Enfans ainsi batisés, ne devoient pas l'être de nouveau, en suite de quoi, il les confirma, avec le Chrême & l'imposition des mains; Ce fait est rapporté par *Socrates*; L. 2. C. 15. *Sozomène*, L. 2. C. 17. *Ruffin*, L. 1. C. 14. qui dit, qu'il le tenoit de la bouche, de ceux qui avoient conversé avec *Athanase* même. Parmi les Modernes, ce fait est confirmé, par *Whitgift*; *Abbot*; *Cotelier*, *Pagi*, & plusieurs autres Savans qu'on pourroit nommer; quoique le Dr. *Cave*, dans son Hist. Liter; *Dupin*, dans ses remarques sur *Athanase*, qui sont dans sa nouvelle Bibliothèque, & le Savant *Benedictin*, dans la vie imprimée au devant des Oeuvres de St. *Athanase*, l'ont revoqué en doute, après

badinant, & par forme de divertiſſement, pourvû, que d'ailleurs; il n'y manquât rien d'eſſentiel étoient regardés, s'il en faut croire quelques Anciens Hiſtoriens, comme efficaces, par rapport à la perſonne batiſée, & l'Evêque ne manquoit point de les ratifier, par l'impoſition des mains, quoi qu'ils ne fuſſent ni autoriſés, ni ſelon les régles, par rapport à celui qui les avoit adminiſtrés; Car c'eſt le nom de la Trinité, (*f*) dit *Optat*, & non pas l'action de l'Officiant, qui ſanctifie le Myſtère, & les Miniſtres du Batême, ne ſont que les Ouvriers & non pas les Maîtres de ce qui ſe paſſe dans ce moment.

De la Pratique de l'Egliſe Anglicane.

De la pratique de la Primitive Egliſe, ils paſſent à celle de la nôtre, & ils diſent, que dans l'Ancienne Liturgie, qui étoit en uſage au tems du Roi *Edouard*, & de la Reine *Elizabeth*, la *Rubrique* du Batême, qui étoit conçûe en ces termes. " Que les „ Aſſiſtans demandent premiérement à Dieu ſa grace, & ſi le tems „ le permet, qu'ils diſent la priére Dominicale, en ſuite l'un „ d'eux, nommera l'Enfant, & le plongera dans l'Eau, ou en „ verſera ſur lui, en prononçant ces paroles; *Je te batiſe, au nom du Père, du fils, & du Saint Eſprit.* " Cette *Rubrique* dis-je conçuë en termes ſi généraux laiſſoit aux *Laïques*, la liberté de batiſer les Enfans en Maiſon privée, & ſans Miniſtre public: Et quoi qu'après la Conférence d'*Hampton-Court*, le ſeul *Miniſtre de la Paroiſſe*, ou quelqu'autre *Prêtre légitimement Ordiné*, eût le droit, afin que la choſe ſe paſſât avec plus d'ordre & de régularité, de remplir une telle fonction, cependant le Batême, quoi qu'adminiſtré par des perſonnes *non autoriſées*, telles, que celles, qui ne ſont pas de nôtre Communion, & qui rejettent l'*Epiſcopat*, n'eſt pas abſolument *nul*, & ſans efficace, puiſque, pour obtenir le ſalut, il n'eſt pas néceſſaire d'étre rebatiſé par un Miniſtre légitime; Et c'eſt ce qui paroit clairement, par la pratique de nôtre Egliſe, qui non ſeulement entretient Communion avec les Egliſes Etrangéres, qui n'ont point d'Odination *Epiſcopale*, mais qui reçoit même dans ſon ſein, les Proſélytes *Schiſmatiques*, qui nonobſtant le deffaut d'Autorité dans celui qui les a batiſés, ont pourtant reçu le

après quelques autres Ecrivains; Voiés *Bingham*, hiſt. & *Hickes*, lettre à Mr. *Laurence*. (*f*) Voici ſes paroles. *Non dixit* (nempe Jeſus,) *Apoſtolis*, *vos facite alii non faciant. Quiſquis in nomine Patris, filii, & Spiritus Sancti baptiſaverit Apoſtolorum munus implevit. Ergo nomen eſt, quod ſanctificat, non opus* &c. contr. Parmen. L. V.

le Batême dans sa véritable forme, sans avoir jamais pensé, a réïterer sur eux la même cérémonie; Car comme le dit, (*g*) le Savant *Hoiker*, " Quoique le deffaut d'autorité dans celui qui batise, puisse rendre le Sacrement infructueux, & qu'en certains cas, il ne soit pour celui qui l'a reçu, aussi bien que pour celui, qui l'a administré, qu'une vaine cérémonie, l'incapacité de l'une ou de l'autre des parties, ne peut pourtant pas le rendre inutile, jusqu'au point de le dépouiller de la Nature d'un vrai Batême, quand il a d'ailleurs toutes les qualités requises, par l'Institution de JESUS-CHRIST."

Consé-quences de l'Opinion contraire.

EN effet, si l'Essence, & l'efficace d'un Sacrement dépendoient de l'homme, en sorte qu'il ne fût absolument permis de batiser, qu'aux seuls Prêtres dûment qualifiés pour cela, (*b*) que les conséquences, qui découleroient d'un pareil principe seroient terribles! Combien d'Eglises Etrangéres *Reformées*, qui n'ont point d'Ordination *Episcopale*, se trouveroient par là même *exclus de la Communion de l'Eglise Catolique*, comme n'ayant, ni de Ministère, ni par conséquent de Batême Chrétien? Cela étant, combien n'y auroit-il pas de bons & de Fidéles Disciples de JESUS-CHRIST, qui n'auroient pas le Sceau du Christianisme? Ou, qui peut même être assuré d'avoir été batisé dans toutes les Régles? Un Particulier, qui n'aura jamais été *Ordiné*, peut s'ingerer à faire les fonctions de Prêtre, il se peut, qu'une personne, qui n'aura jamais été *batisée*, soit admise à recevoir les *Saints Ordres*; ou si elle a été *batisée* & *Ordinée*, il est possible, qu'elle ait été *consacrée*, par un Evéque *Intrus*, & qui n'avoit pas le droit, de donner à d'autres le pouvoir *d'imposer les mains*: Dans tous ces cas, quels ne seront pas les doutes & les embarras, où se trouveront la plupart des Chrêtiens, si l'Essence & l'efficace du Batême, dépend de la personne qui l'administre? Pour achever donc d'éclaicir cette matiére, servons nous de l'exemple de la Prédication; " On peut, dit (*i*) un de nos Savans Théologiens, dire, que celui là *préche*, qui recite les propres paroles de l'Ecriture Sainte, & qui les explique, quoi qu'il n'ait point de vocation pour cela; Il en est de même, de l'Administration des Sacremens, car comme la Parole de Dieu, est toujours la parole de Dieu, qu'elle soit annoncée, par un Ministre

(*g*) Eclef. polit. L. 5. (*b*) *Abbot* Prælect. 2. de Bapt. (*i*) Deffense de la Réponse à l'Admonition par *Whitgift*, Tract. 9.

„ Ministre ou par un Laïque; Ainsi le Batême, est un véritable Batême, „ quel que soit celui, par qui il est administré; c'est à celui, qui „ usurpe cet Emploi, à répondre de son Intrusion, mais cela ne „ change rien à la Nature du Sacrement."

Decision de la question.

SI ce qu'on vient de lire, paroit suffisant, pour décider la question, comme en effet, il seroit difficile de trouver rien de meilleur, vû le profond silence de l'Ecriture sur ce sujet, & la grande contrarieté d'Opinions dans les deux partis, il en resultera, que quoique, quiconque usurpe la fonction de batiser, qui ne lui appartient pas, soit en la présence de Dieu, un grand violateur de l'Ordre, & que quant à lui, tout ce qu'il a fait, soit *nul*, puisque de pareils Actes, ne lui feront jamais imputés, comme un service agréable, & digne de recompense, mais que plutôt ils l'exposeront à la colère, & à la vengeance du Ciel, il ne le sera cependant pas tout à fait, par raport à celui, qui a reçu un semblable Sacrement; ce dernier, ne souffrira pas du deffaut de l'autre, jusqu'au point, de n'étre pas Chrétien pour cela, & on ne regardera pas, je pense, comme une violation des régles de la Charité, si on le met dans le même rang de ces *Schismatiques* & de ces *Hérétiques* Anciens, (*k*) dont le Batême administré en duë forme, leur donnoit droit de prétendre, sinon à tous, du moins à quelques uns des priviléges, qu'ils en auroient pû espérer s'ils avoient été unis à l'Eglise; il les rendoit, à la vérité Membres du Corps visible de JESUS CHRIST, mais il ne leur conféroit pas, la grace intérieure & invisible, en particulier, (*l*) celle de l'unité, ni la Charité, qui est la perfection de toutes les autres, & on ne croioit pas, que des personnes, dans de telles dispositions fussent dûment qualifiées, à les donner, non plus que celles, qui souhaitoient d'étre batisées par leurs mains, ne l'étoient à les recevoir, jusqu'à ce, qu'ils rentrassent avec répentance dans le giron de l'Eglise, & que l'imposition des mains de l'Evêque, qui étoit la seule methode en usage, parmi les prémiers Chrétiens, eût suppléé à ce qu'il y avoit de deffectueux dans leur Batême.

A qui le Batême, doit étre administré.

II. (*m*) DANS les prémiers siécles de l'Eglise, les Chrêtiens étoient pour la plûpart des personnes, que la prédication des Apôtres

(*k*) *Bingham*, Hist. du Bapt. Laïque. (*l*) *Bingham*, ubi sup. (*m*) *Clarcke*, & ses pratiques.

„ supposé même, qu'il fût possible, de prouver, que le Batême des „ petits enfans, y étoit généralement reconnu pour bon & valide, „ cela ne feroit cependant pas d'un assés grand poids, pour nous „ faire écarter de l'Institution de Jesus-Christ, qui est si claire, & „ si expresse là dessus; mais, tant s'en faut, que cette Doctrine „ soit Ancienne, qu'au contraire, il est manifeste, que plusieurs „ écrivains des prémiers siécles, n'en font aucune mention, que „ quelques uns la rejettent absolument, & qu'elle n'a jamais été „ autorisée par aucun Concile, jusqu'à celui de *Carthage*, qui se „ tint, près de 400 ans après Jesus-Christ; Dès qu'une fois, „ le Dogme de la *nécessité absolue du Batême* en général, eût com„ mencé à prévaloir parmi les Chrêtiens, on conçoit facilement, „ comment la pratique de *batiser les petits Enfans*, a pû s'intro„ duire dans l'Eglise; Car, dès qu'on étoit persuadé, que per„ sonne ne pouvoit être sauvé, sans Batême, il ne faut pas être sur„ pris, que des Péres & des Mères naturellement tendres, ayent „ bien voulu, sur de très foibles fondemens, se conformer à une „ pratique, qui les tiroit d'inquiétude, sur une matiére aussi inter„ ressante pour eux, que le salut de leurs Enfans. "

Amplement refutées.

Voila' en substance les raisons de ceux qui rejettent le Batême des petits Enfans; Pour y répondre convenablement, il faut considerer, que (*nn*) quoique le Batême & la Circoncision, ne puissent être, mis en paralléle l'une avec l'autre à tous égards, ils s'accordent cependant en deux points, l'un est, qu'ils sont tous deux des Cérémonies, par lesquelles, on est admis, dans l'une, ou dans l'autre des deux Alliances *Ancienne* & *Nouvelle*; un titre, en vertu duquel on peut prétendre aux bénédictions & aux Privi-léges, qui en sont la suite; L'autre est, que par l'une & par l'autre de ces deux Cérémonies, on s'engageoit (*o*) à observer toute la Loi, sous laquelle on s'étoit rangé. Par les constitutions de l'Eglise *Judaïque*, les Parens avoient le droit, de soumettre leurs Enfans, aux mêmes engagemens qui leur étoient imposés, en sorte que la volonté de l'Enfant étoit tellement sujette à l'autorité de son Père, que celui-ci, pouvoit le faire entrer dans l'Alliance sous laquelle il étoit, & le rendre par ce moyen, participant des bénédictions qui y étoient attachées: Il est même fort vrai semblable, que les *Juifs*, ont pris de là occasion, de regarder leurs Prosélytes, comme ayant un pareil droit sur

(*nn*) *Burnet*, sur les 39. Art. (*o*) Galat. v. 3.

leurs Enfans, qu'ils batisoient, quoi qu'ils ne fussent encore que dans l'Enfance après les avoir prémierement circoncis, à la requisition de leurs Pères.

Prosélytes batisés dans l'Eglise Judaïque.

(*p*) Il paroit clairément, par le témoignage incontestable des Auteurs ***Juifs***, que même avant la venuë de nôtre Seigneur, & comme ils le disent, dès le commencement de la Loi, que c'étoit une coutume parmi eux, (*q*) de batiser, aussi bien que de circoncire tout ***Prosélyte***, qui abandonnoit sa Réligion, pour embrasser le *Judaïsme*; & au cas qu'il eût déja quelques petits Enfans, ils étoient aussi, à la requisition de leur Père circoncis, batisés, & admis comme *Prosélytes*, dans le sein de l'Eglise *Judaïque.* L'Incapacité de l'Enfant, à se déclarer là dessus, ou à promettre pour lui même, n'étoit pas regardée comme un obstacle à sa reception dans l'Alliance; il suffisoit pour justifier son admission, & pour la rendre valide, que le Pére souhaitât de le consacrer au ***Vrai*** Dieu: La raison que ces mêmes Auteurs en rendent, est, que la situation dans laquelle, on le mettoit par là, lui étoit certainement *avantageuse*; Car on peut bien, disent-ils, privilégier quelqu'un, dans le tems même, qu'il est incapable de connoitre ce que l'on fait en sa faveur, mais on ne doit le priver d'aucun des avantages, dont il étoit déja en possession, sans sa participation, & sans son consentement.

Ce qui éclaircit les paroles de l'Institution.

Ce qu'on vient de voir, est très propre, à nous faire mieux entrer, dans la pensée de nôtre Sauveur, lorsqu'il ordonne à ses Apôtres,

(*p*) *Wall*, ubi sup. (*q*) J'ajouterai quelques autorités, à celles qu'on a rapportées ci dessus. *Quand un* Payen *veut entrer dans l'Alliance & se ranger avec nous, sous les Ailes de la Majesté de Dieu, & se charger du joug de la Loi, il doit toujours être circoncis, & batisé, & offrir un Sacrifice, mais si c'est une femme, qu'on la batise, & quelle apporte une Offrande.* Maimonides. *Isuri Bia*, C. 13. *Quand un Proselyte est reçû, on doit le circoncire, & en suite, quand il est gueri*, (du mal que lui a fait la Circoncision,) *le batiser, en présence de deux Sages, en disant.* Voici, il est un *Israélite* en toutes choses; *Talmud, Babyl. Mass. Jevamoth*, fol. 47. *si avec un Proselyte, les fils, & les filles qu'il a, deviennent aussi Proselytes, ce que leur Pére fait, tourne à leur avantage.* Gemara: Babyl. Chetuboth; C. 1. fol. 11. Si quelqu'un souhaite de voir, un plus grand nombre d'autorités de cette nature, il en trouvera abondamment, dans *Insworth*, sur Gen. XVII. & dans *Hammond*, sur Matth. III. XIX. XXIII. Jean. III. dans *Seldon*, de Jure Nat, & Gent. *Ligthfoot.* Hor. Hebr. voyés aussi le Savant Auteur du discours sur le Carême, Part. 2. c. 2.

Apôtres, *d'aller & d'enseigner toutes les Nations, & de les batiser &c.* Une Commission donnée en si peu de mots, & où il n'est point dit expressément, ce qu'on devoit faire des Enfans de ceux qui embrasseroient le Christianisme, laissoit naturellement les Apôtres en liberté, de suivre en cette rencontre leur pratique ordinaire & celle de l'Eglise, dans laquelle ils vivoient. (*r*) Puis donc, que nôtre Sauveur a choisi le Batême, pour être le signe de nôtre entrée dans son Alliance, comme la Circoncision l'avoit été de l'Admission d'un *Proselyte* dans l'Eglise *Judaique*; il est raisonnable de penser, que par tout où il n'a pas déclaré lui même, qu'il y avoit quelque chose de changé, ce Sacrement doit rester tel qu'il étoit auparavant, & être observé sur le même pied. (*s*) Il est vrai que si on n'eût jamais appliqué aux Enfans le Sceau de l'Alliance, il eût été non seulement utile, mais même nécessaire, que nôtre Sauveur en eût expressément parlé, & qu'il eût déclaré l'intention où il étoit, d'étendre sur eux sa grace & sa miséricorde; mais comme ils y avoient toujours été compris, & que le Sceau de la promesse leur en avoit toujours été appliqué, rien n'engageoit *Jesus Christ*, à leur donner un nouveau titre sur les biens, auxquels ils étoient déja en droit de prétendre, au contraire, si son dessein eût été, qu'on ne reçût plus les Enfans dans l'Eglise, comme ils l'avoient été jusqu'alors, il leur auroit donné expressément l'exclusion; car puis qu'ils avoient précédemment le privilège, d'être admis dans l'Alliance, & qu'ils étoient actuellement en possession de recevoir le signe, qui en étoit le Sceau, il ne falloit pas moins qu'un Ordre exprès & formel, pour les en priver, & nôtre Sauveur auroit dû déclarer; " Qu'au lieu qu'auparavant, on recevoit les Enfans dans l'Al-,, liance par la Circoncision, il ordonnoit présentement le contraire, ,, & ne vouloit pas qu'on admit, qui que ce fût dans l'Eglise par ,, le Batême, que des Adultes, & des personnes capables, de com-,, prendre., la nature & le but de ce Sacrement; " Or, puis qu'on ne trouve aucune déclaration de cette nature, & que d'ailleurs, une telle déclaration eût été incompatible avec la douceur de l'Evangile, qui bien loin de retrécir la porte de l'Eglise, doit au contraire l'élargir, afin d'y donner entrée, à un plus grand nombre de personnes de toutes Nations, de tout Sexe, & de tout âge;

 On

(*r*) *Burnet*: ubi sup. (*s*) *Hole*, explic. du Catech. de l'Eglise: fol. 11.

On en peut fûrement conclure, que fi les Enfans étoient admis dans l'Eglife de Dieu, fous l'Ancienne difpenfation, il n'en doivent pas être exclus fous la Nouvelle.

Droit des Enfans à l'Alliance.

Sous l'Ancienne difpenfation, (*t*) les enfans faifoient partie de ceux, qui entroient en Alliance avec Dieu, cela paroit clairement, par ce fameux paffage du *Deuteronome*, où *Moïfe* dit aux *Ifraelites*; (*u*) *Vous comparoiffés tous aujourd'hui devant l'Eternel vôtre Dieu..... vos petits Enfans, vos femmes, & l'Etranger qui eft au milieu de vôtre Camp..... pour entrer dans l'Alliance de l'Eternel vôtre Dieu, laquelle il traite aujourd'hui avec vous, & dans l'exécration du Serment qu'il vous fait faire.* Sous la Nouvelle Oeconomie, les Enfans font également compris dans l'Alliance de Grace; St. Pierre nous donne clairement à entendre, lors qu'il exhorte les Nouveaux Convertis, à recevoir le Batême, afin de rendre par là, leurs enfans capables de participer à ce Sacrement, par la raifon, que (*v*) *la promeffe leur avoit été faite à eux & à leurs Enfans*, & cette promeffe eft celle de la *remiffion des péchés & du don du Saint Efprit*, dont il avoit parlé immédiatement auparavant, promeffe, qui appartenant à l'Alliance regardoit leurs Enfans auffi bien qu'eux; Or (*x*) fi la promeffe & l'Alliance appartenoient aux enfans, il ne faut pas douter, que le Batême, qui eft le Sceau de cette Alliance, & la confirmation vifible de la promeffe, qui y eft faite, ne leur appartienne auffi. Et fi les enfans ont droit au Batême, en vertu de l'Alliance, on en peut furement conclurre, que *Jefus-Chrift*, n'a jamais eu intention de les en dépouiller, & que quoi qu'ils ne foient pas expreffément nommés, ils font du moins tacitement compris dans la Commiffion donnée aux Apôtres, de batifer toutes les Nations; Car (*y*) puifque tous les *Particuliers* font renfermés fous le *général*, & que les enfans font, dans toutes les Nations, une partie confidérable du tout, on peut raifonnablement les fuppofer compris dans les termes de la Commiffion, & on ne fauroit s'empêcher de conclurre, quand on lit, que (*z*) le Batême a

(*t*) *Hopkin*, des deux Sacremens. (*u*) Deut. XIX. 10. &c. (*v*) Actes. II. 39. (*x*) *Edward*, Théol. Vol. I. (*y*) *Hole*, ubi fup.

(*z*) Le mot οἶκος --- qui eft ici rendu pour celui de *famille*, a fans doute, une fignification fort étendue, & renferme chaque Individu de la famille, les femmes auffi bien que les hommes, les Enfans auffi bien que les Adultes; Il eft donc à préfumer, que ce mot comprend, les perfonnes, non feu-

a été adminiſtré à des familles entiéres, qu'il devoit par conſéquent s'y rencontrer pluſieurs enfans, ſurtout, quand on conſidére, outre cela, que les enfans, ne ſont nullement impropres à recevoir le Batéme.

Il eſt vrai, qu'ils ne ſont pas en état de comprendre la nature & le but de cette Inſtitution; mais ceux qu'on circoncisoit à l'âge de huit jours, ne l'étoient pas mieux de connoitre, quelle étoit la fin de la Circoncision. Ils n'ont point proprement de foi *actuelle*, mais la foi de ceux qui les préſentent à l'Egliſe leur eſt imputée, & ils ſont eux mêmes ſanctifiés, en ce qu'ils ſont nés de Parens fidéles. Ils n'ont point de lieu à la *répentance*, mais ils ont *l'innocence*, qui vaut infiniment mieux. Et quoi qu'ils ne puiſſent pas ſtipuler pour eux mêmes, ils ont pour cet effet, des *Repréſentans*, qui ayant été inſtruits de bonne heure, dans l'Egliſe du Seigneur, (*a*) ſont en état de *répondre* pour eux, & de contracter en leur nom, ce qu'ils font en cela, étant regardé & accepté de Dieu, comme ſi ceux qu'ils répréſentent le faiſoient eux mêmes; Il paroit au reſte évidemment, par l'hiſtoire de l'Evangile, que les enfans, dans l'âge même le plus tendre, & quoi qu'ils ne connoiſſent pas ce qu'on fait pour eux, peuvent cependant, recevoir de Dieu, de certaines faveurs, & que leur Ame eſt capable de participer à quelque avantage ſpirituel; Il eſt dit, que, quand (*b*) *on apporta des petits Enfans à Jéſus, il les prit entre ſes bras, leur impoſa les mains & les bénit*, c. d. (*c*) qu'il fit ſur eux une priére, en forme de bénédiction, & qu'il conféra réellement & actuellement une bénédiction; Si donc les enfans peuvent être bénis, pourquoi ne pourroient ils pas être *batiſés*? Puiſqu'au fond le Batéme n'eſt qu'une bénédiction ſolemnelle, entant qu'il nous met en droit de prétendre, aux privilèges & aux avantages de l'Evangile, tels que ſont l'Adoption & la Grace, le pardon de nos péchés, & l'acceptation gracieuſe, que Dieu fait de nos perſonnes.

Leur état, n'eſt nullement incompatible avec les fins du Batéme.

En un mot, (*d*) l'Alliance de Grace, eſt un *Acte de Donation*, que *Jeſus Chriſt* a fait en nôtre faveur, & dans lequel il nous promet une vie, & une félicité éternelle; Or comme il ſeroit abſurde de

Pratique de la Primitive Egliſe.

ſeulement de l'un & de l'autre ſexe, mais auſſi de différens âges, & qu'elles y doivent être ſousentendues. *Edward*, ubi ſup.

(*a*) *Wall*: Batéme des Enfans. Introd. Sect. 34. & P. I. C. 4. P. 2. C. 9.

(*b*) Luc XVIII. 15. (*c*) Théolog. d'*Edwards*. Vol. I. (*d*) *Hopkin*, ibid.

de prétendre, que le nom d'un enfant, ne doit être mis dans un Acte, que lors qu'il est parvenu à l'âge de pouvoir l'entendre, ne serions nous pas également injustes & déraisonnables, d'exclurre nos enfans du Testament de leur Pére Céleste, & de les priver du Leg, que JESUS-CHRIST leur a fait par les richesses de sa bonté, surtout si on fait attention, (e) que l'Eglise *Primitive* a toujours admis, & que (f) toutes les Eglises *Nationales*, qu'il y a dans le Monde, admettent encore les Enfans dans l'Eglise Chrétienne, par cette Cérémonie; que (g) un grand nombre des plus Anciens Ecrivains, soutiennent qu'elle est nécessaire, pour expier le péché *Originel*, & (h) condamnent hautement ceux, qui ayant l'occasion favorable, de faire batiser leurs Enfans, la négligent, & souffrent, qu'ils meurent sans Batême. (i) Il est visible, par ce qu'on trouve dans ces Auteurs dont nous avons parlé, qu'ils avoient mûrement examiné les raisons, que nous allèguent aujourd'hui ceux qui rejettent le Batême des petits enfans, & que ces objections, qu'ils tirent, de ce que les enfans sont *sans connoissance*, *sans foi*, *sans péché actuel*, &c. ne leur ont pas cependant paru assés fortes, pour priver ces innocentes Créatures des fruits, qu'elles peuvent retirer, de cette salutaire Institution; Et quoique, pour administrer ce Sacrement avec plus d'Ordre, il eût été ordonné, qu'on ne batiseroit personne, que dans de certains tems de l'Année; (k) Les enfans & les Malades, étoient pourtant toujours exceptés de la règle générale; C'est aussi pour cela, qu'un grand nombre (l) des Docteurs d'alors, permettoient aux *Laïques* d'administrer le Batême, dans des cas de nécessité.

Le Batême des Enfans a été universellement en usage.

IL y a plus, la pratique de batiser les enfans, étoit si universelle dans la Primitive Eglise, que (comme l'a très bien remarqué, (m) un très bon Juge en cette Matière;) il ne s'est trouvé dans tout le siécle, qui a suivi celui de nôtre Seigneur, que le seul *Tertulien*, qui ait paru s'y opposer, encore le faisoit-il, non, parce qu'il la croyoit illégitime, ou irréguliére, (n) mais parce qu'il estimoit, plus à propos de différer le Batême jusqu'à ce que les Enfans, fussent parvenus à quelque dégré de connoissance. Quoi qu'il en soit, ce qu'il dit, ne laisse pas, de nous confirmer dans la pensée, que la prati-

(e) Voyés *Wall* ibid. P. I. *passim*. (f) P. 2. C. 8. (g) P. I. *passim*. (h) Ibid. C. 4. 6. 15. 18. &c. (i) Ibid. c. 14. 15. 19. (k) Ibid. c. 17. (l) Ibid. c. 4. (m) *Wall*; *ad finem*. (n) *Wall*: P. I. pas.

pratique ordinaire de l'Eglise étoit, de batiser les petits Enfans, puisque nous le voyons argumenter contre un semblable Batême, & prétexter des raisons pour le renvoyer; Il y a par conséquent bien du vrai, dans ce que nous dit (*o*) Saint *Augustin*, sçavoir; *Qu'il n'avoit jamais ni lû, ni oui dire, qu'aucun Chrêti n, quel qu'il fût, Catholique, ou Sectaire, eût douté, que les Enfans ne fussent batisés pour la remission des péchés*; aussi devons nous être, d'autant moins surpris, qu'il en soit si peu parlé, dans la plûpart des Anciens Ecrits, & que les Décrêts des Conciles en prennent si peu de connoissance, puisque la chose étoit si fort en usage, & si généralement approuvée, que (*p*) jamais il ne s'est élevé de dispute sur ce sujet, que depuis un petit nombre d'années.

On a donc tort, de prétendre, que *l'opinion*, de la *nécessité* absolue du Batême, qui ne prévalut dans l'Eglise, qu'aprés que (*q*) l'hérésie *Pélagienne* s'y fût élevée ait occasionné le Batême des petits Enfans, puisque la pratique s'en étoit établie dès les prémiers siécles du Christianisme, & qu'elle n'avoit jamais souffert d'interruption; mais si c'est *véritablement la tendresse*, qui a obligé les Péres & les Mères, à consacrer à Dieu leurs Enfans peu de tems après leur naissance, pourquoi une pareille tendresse, n'engage

Et pour quelle Raison.

(*o*) Cont. *Pelag.*

(*p*) Environ l'an 1130, il s'éleva une Secte parmi les Vaudois: (c'est le nom qu'on donna aux prémiers Réformateurs) qui se déclara contre le Batême des petits Enfans, les regardant, comme incapables de Salut. Mais le plus grand nombre d'entr'eux rejettoit cette opinion, & ceux, qui la soutenoient, réduits à rien, disparurent enfin tout à fait, & l'on n'entendit plus parler d'un pareil sentiment jusqu'à ce, qu'en 1522, il s'éleva en Allemagne une nouvelle Secte, qui condamnoit le Batême des petits Enfans. *Wal.* Part. 2. C. 7.

(*q*) Cette héréfie ne parut, que l'An de Christ 410. Ses Partisans soutenoient par rapport au Batême: Que le Dogme du *péché Originel*, & de la Corruption naturelle, qui suppose, que l'homme nait dans la nécessité de pécher, étoit injurieux au Créateur, & incompatible avec sa Justice: Aussi, disoient ils, qu'on ne batisoit pas les Enfans, pour les purifier d'aucun péché, mais pour leur assurer l'entrée dans le Royaume des Cieux; Car ils s'imaginoient, que les Enfans, quoique morts sans Batême, ne laisseroient pas de jouir, d'une vie éternelle & bien heureuse, non pas à la vérité dans le Ciel, parce que nôtre Sauveur avoit décidé le contraire; Jean, III. 5. Mais dans quelqu'autre endroit qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de déterminer; Et c'est ce qui engagea leurs Adversaires, & entr'autres St. *Augustin*, à porter *un peu trop loin, la nécessité absolue du Batême. Wall.* Hist. P. 4. c. 19.

gage t-elle pas, ceux d'entre nous, qui font malheureufement prévenus contre ce Sacrement, à en confidérer férieufement la nature, & à tacher de vaincre leurs préjugés là deffus? On regardera peut être comme peu de chofe pour un Fnfant, d'étre arrofé d'un peu d'Eau; mais fi on fait attention à l'Auteur de ce faint établiffement; fi on fe fouvient du but qu'il s'eft propofé, dans une pareille Inftitution, on n'y trouvera plus rien alors, de bas & de méprifable; car tout ce que CHRIST a inftitué eft toujours fuivi, d'une efficace & d'une vertu particuliére, & ce qu'il a ordonné eft accompagné d'une bénédiction, ou plutôt, d'une multitude de bénédictions, ineftimables.

Exhortation aux Péres & aux Méres.

POURQUOI donc fe trouveroit-il parmi nous, des gens affés ennemis de ceux, qu'ils prétendent aimer avec fincerité, & affés peu foigneux du falut des objets de leur tendreffe, pour ne pas les délivrer au plus vite, de la coulpe du péché originel, & du danger auquel il les expofe, les arracher à la Puiffance du Prince de ce Monde, & les mettre fous la Protection de Dieu & de fes Saints Anges? Pourquoi s'en trouveroit-il d'affés peu attentifs à l'honneur & à l'intérêt de leurs Enfans, pour différer de les introduire dans la famille de Dieu, afin qu'ils foient en fuite transportés dans le Royaume de fon fils bien aimé? Peut on fe perfuader, que l'Alliance Chrétienne, foit beaucoup meilleure & plus favorable à l'homme, que celle de *Moïfe*, tant qu'on fuppofe, qu'elle donne exclufion à tant de Millions d'Ames, que celle-ci, non feulement recevoit à bras ouverts, mais encore, qu'elle appelloit d'une maniére abfoluë à fa Communion? Et ne nous fuffit-il pas, pour nôtre fatisfaction, de favoir, que nos enfans ne font pas pofitivement réfufés, & que quoique le Sacrement de nôtre Introduction dans l'Eglife, foit différent de ce qu'il étoit fous la Loi, les Sujets qui font invités à le recevoir, & les priviléges qu'il leur confére, font cependant toujours les mêmes? Pourquoi donc, encore une fois s'en trouveroit il parmi nous, qui entreprendroient de retrécir la Porte de l'Eglife, de refferrer les Miféricordes de Dieu, & de diminuer le nombre de fes enfans? Pourquoi repréfenter nôtre JESUS, comme moins doux, & moins charitable que *Moïfe*? Quel aveuglement! Que ne nous hâtons nous au contraire, d'imprimer fur ceux qui nous doivent le jour, les Sceaux de la nouvelle Alliance? Réparons du mieux qu'il nous fera poffible, la tache,

che, & la coulpe, que nous avons transmise à nos enfans, en les lavant promtement dans les eaux de cette *fontaine*, que JESUS-CHRIST à *ouverte*, afin que nous y fussions nettoiés de nos fouillures spirituelles, en les plongeant dis-je, dans le *Lavoir de la Régénération* par le Sacrement du Batême. Abandonnons les au soin miséricordieux de celui, dont la Bénignité s'étend sur tous les âges & qui ne peut, que regarder d'un œil favorable, & accepter en sa grace, l'offrande qu'on lui fait, de tendres & d'innocentes Créatures, qu'il a lui même proposées pour modéle, à ceux qui veulent *entrer dans son Royaume céleste*. Quoi donc*!* ceux à qui l'on doit ressembler, si l'on veut entrer dans le Royaume de Dieu, ne seroient-ils pas capables d'y entrer eux mêmes? Loin de nous une semblable pensée*!* Mais en regardant les Enfans, comme propres à être introduits dans l'Alliance de Dieu, faisons nôtre principale occupation de séconder, & de fortifier en eux ces bons commencemens, en leur donnant de bonne heure des instructions pieuses & en les élévant à la vertu; Appliquons nous constamment à cet important ouvrage, car si ceux, dont les propres entrailles s'éléveront contr'eux au jour du Jugement, & leur reprocheront cette tendresse cruelle, qui a jetté les prémiers fondemens de leurs vices & de leur misere, se verront soumis à la plus terrible condamnation; Heureuses au contraire seront ces Ames justes, qui de chaque enfant, dont elles voient augmenter ici bas leur famille, en font un Citoyen du Ciel, & se préparent à elles mêmes, une double félicité dans le Paradis, parce qu'elles jouïront en quelque sorte, de celle des enfans qu'elles y auront conduits, ou qui les y auront précédées, & de la douce satisfaction de sentir qu'elles auront perpétué sur la Terre la Race des gens de bien, & augmenté le nombre des Saints, qui seront un jour glorifiés.

Conditions requises en ceux qui vouloient être baptisés.

III. POUR suivre présentement le plan, que nous nous étions proposé, nous allons examiner la maniére dont on avoit accoutumé d'administrer le Batême. Et comme il s'agit principalement ici, du Batême des *Adultes*, on doit d'abord remarquer; (*s*) Que les deux choses qui étoient indispensablement nécessaires, pour les préparer à cette solemnité, & pour les rendre propres à participer à ce saint Sacrement, étoient la *repentance*, c. d. qu'ils de-

IV. *Partie*. Aa voient

(*s*) *Clarck*. Essai sur le Batême.

voient déclarer qu'ils croioient fermement les grandes vérités du Christianisme, & qu'ils étoient resolus de vivre, d'une maniére conforme à cette croyance.

Il semble, que du tems des Apôtres, & pendant que les miracles operés, par ces prémiers Prédicateurs du Christianisme étoient si convaincants, pendant que la grace extraordinaire, que Dieu répandoit sur les hommes, avoit tant d'efficace, que de les convertir à la foi, pour ainsi dire, dans un moment; On regardoit comme suffisante, la simple déclaration, qu'un Adulte faisoit de sa foi & de sa répentance, & aussi tôt, on lui administroit le Batême; (*t*) C'est en effet ainsi, que *Philippe* batisa l'*Eunuque*, & (*u*) Saint *Paul* le *Géolier*, dès le prémier signe qu'ils donnerent de leur conversion: Ces puissantes operations de l'Esprit, étant dévenuës moins communes dans la suite, & les hommes, commençant à recevoir l'Evangile, comme par dégrés & par les voyes ordinaires. la plûpart des Eglises ne crurent pas devoir se contenter de la simple profession qu'on faisoit de sa *foi* & de sa *répentance*, après sa conversion; mais elles obligeoient encore, ceux qu'elles vouloient admettre à leur Communion par le Batême, à donner quelque preuve de la sincérité de l'une & de l'autre des dispositions qu'on exigeoit d'eux.

Si ceux qu'on vouloit batiser, avoient été avant cela, des pécheurs scandaleux, c'étoit (*v*) par des *Priéres*, des *Veilles*, des *Jeûnes*, & par la *confession de leurs péchés*, qu'ils devoient témoigner leur répentance: Ils devoient démontrer, par le changement réel, de tous le cours de leur vie, qu'ils avoient actuellement, renoncé, à toutes les Cérémonies & les pratiques de leur profession précédente, & qu'ils conformeroient à l'avenir leur conduite aux Régles de la Doctrine Chrêtienne; Ils devoient faire de sincères efforts, pour purifier *leurs conscience*, de toute *mauvaise Oeuvre*, afin que leur Batême fût (*x*) *non, le dépouillement des ordures de la chair, mais la réponse d'une bonne conscience devant Dieu.* Ceux qui vouloient faire ainsi paroitre leur répentance, & le désir ardent qu'ils avoient, d'étre reçus dans l'Eglise de Dieu, étoient *Catéchisés*, ou instruits, sur tous les articles de la foi Chrétienne, qui sont nécessaires au salut, & dont ils devoient faire profession publique à leur Batême; On leur enseignoit aussi pleinement, les préceptes, de cette Réli-

(*t*) Actes. VIII. 38. (*u*) Actes. XVI. 33. (*v*) *Tertul.* de Bat. C. 20.
(*x*) I. Pierre III. 21.

Réligion divine, qui devoient être pendant tout le reste de leur vie la Régle constante de leurs mœurs, & alors, on les croioit dûment préparés, à recevoir le Batême de Régénération, & le *renouvellement du Saint Esprit.*

Maniére dont on administroit le Batême.

La personne qui devoit recevoir le Batême, étant ainsi préparée, & (y) le tems marqué pour la Célébration de ce Sacrement étant venu, elle étoit conduite par un Prêtre, (z) dans un lieu convenable, où il y avoit abondance d'Eau, & (a) là dépouillée de ses habits, elle commençoit (b) par renoncer *au Diable & à toutes ses œuvres*, aux *Pompes* & aux *Vanités de ce Monde corrompu*, & non seulement à tous les *désirs criminels* de la Chair, mais même aux plus *légitimes*, qu'elle s'engageoit à resserrer dans les bornes les plus étroites, en promettant d'obéïr avec toutes l'exactitude possible aux Loix de la Raison & de la Réligion. En suite, elle faisoit profession de croire à un seul Dieu le Père Tout-puissant, &c. en Jesus-Christ son fils unique nôtre Seigneur; au Saint Esprit, & en l'Eglise Catholique ou universelle &c. Après quoi on la batisoit *au nom du Père, & du Fils & du*

Saint

(y) On batisoit ordinairement à *Paque* ou à la *Pentecote*; c. d. dans le tems, qu'on célébroit la memoire de la Passion, & de la Resurrection du Sauveur & de l'Envoi du Saint Esprit qui étoient les objets que l'on avoit principalement en vue dans ce Sacrement. *Clarcke* ubi sup. (z) Avant que la Réligion Chrêtienne eût l'avantage & la satisfaction d'avoir des Eglises, on batisoit dans des Rivières, dans des fontaines, ou dans des Etangs. *Tertul*, *de Bapt.* c. 4. Mais quand les Chrêtiens eurent des Eglises, une partie de l'Edifice, ou du moins un endroit, qui n'en fût pas éloigné, étoit destiné à cet usage, & appellé le *Baptistère.* Il y avoit en cet endroit là une Citerne, des Fonds, ou un Etang assés large, pour que plusieurs personnes pûssent y entrer toutes à la fois dans l'Eau; ce lieu étoit partagé, par une séparation, en deux parties, l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes. *Wall.* ubi sup. Vol. IV. (a) Quoique les prémiers Chrêtiens se missent *tout à fait nuds*, pour recevoir le Batême, on avoit cependant grand soin de sauver la pudeur des femmes, car jusqu'à-ce qu'elles eussent entiérement quitté leurs habits, & que leur corps fût sous l'eau, il n'y avoit que des femmes qui les pussent voir; en suite le Prètre s'avançoit, & après avoir plongé dans l'eau la tête de celle qu'il devoit batiser, en prononçant les paroles de l'Institution, il s'en alloit, & laissoit aux femmes qui assistoient à la Cérémonie le soin de la tirer de l'eau, & de la revêtir d'un habit blanc *Wall.* ibid. (b) La formule en usage dans l'Eglise de Jerusalem étoit, comme nous le lisons dans Saint *Cyrille*,

Saint Esprit, en la plongeant dans l'eau, chaque fois, que l'on prononçoit le nom, d'une des personnes de la très Sainte Trinité. Cela fait, (*c*) on lui faisoit le signe de la Croix sur le front, puis on la sortoit de l'eau, on l'oignoit d'huile, selon la Coutume de quelques Eglises, on la revêtoit (*d*) d'un habit blanc, & & on l'admettoit à la communion des Saints, après que ceux qui l'avoient habillée avoient prononcé, le formulaire suivant; *Reçoi cet habit blanc, & sans tache, & porte le tel avec toi, devant le Tribunal de Jesus-Christ, & tu heriteras la vie éternelle.*

Objections contre le Batême fait par *Aspersion.*

C'EST ainsi que dans la primitive Eglise, on batisoit les *Adultes*, qui se convertissoient à la foi, & toute la différence qu'il y avoit entre leur Batême, & celui des *Enfans*, consiste, en ce que ceux ci avoient des *Parains*, ou des personnes qui répondoient pour eux, car (*e*) on ne trouve rien dans l'*Histoire Ecléfiastique*, qui puisse nous faire soupçonner, qu'on les ait jamais batisés sans cela; ces *Parains* faisoient au nom de l'Enfant la même profession, & les mêmes promesses, que les personnes d'un âge mûr faisoient pour elles mêmes. Mais de là, on prend occasion de nous faire une objection considerable. (*f*) " Si *l'Immersion* „ est, *dit-on*, la forme primitive d'administrer le Batême, d'où „ vient, qu'on y a substitué *l'Aspersion*, puisque, ni le sens du ter„ me, ni la signification de l'Acte même, ni la coutume de l'Eglise

ville, étoit, *je te renonce, ô Satan, & toutes tes Oeuvres, toutes tes Pompes & tout ton Culte*, ou sous le nom d'*Oeuvres du Diable*, *on comprenoit*, comme ce Saint Docteur l'explique lui même; *toutes sortes de péchés. Wall.* ubi sup c. 9. (*c*) Ils prétendoient declarer par ce Signe, qu'ils n'auroient pas honte de la Croix de *Christ*, qu'ils ne rougiroient jamais des insultes, que les Payens pourroient leur faire en leur objectant, que celui en qui ils se confioient, comme en leur Dieu avoit été exécuté comme un malfaiteur, & qu'ils ne feroient jamais scandalisés, s'ils étoient eux mêmes appellés à souffrir, pour le nom de *Jesus*; au contraire ils avoüoient sans peine, que la Croix étoit leur portion dans ce monde, & ils se déclaroient être prets à la charger sur eux, dès que Dieu le trouveroit à propos *Wall.* ubi sup. (*d*) Cela signifioit, qu'étant dès lors *lavés de leurs péchés dans le Sang de l'Agneau*, ils avoient *revetu Christ*, *étant devenus des Enfans de Lumiére & du Jour*; & qu'ils étoient resolus de se conserver exempts des souillures du Monde. *Wall.* ibid. (*e*) *Wall.* Part. 2. C. 9. (*f*) Voyés la Réponse de *Stennet.* à *Ruffin*, & les reflexions de *Gale*, sur L'hist. de *Wall.*

„ se n'autorisent cette pratique, & que tout cela fait au contraire, „ en faveur de l'Ancien usage? Quelle raison a t-on de croire la va„ lidité d'un Sacrement, que l'on administre d'une maniére si diffé„ rente de sa prémiére Institution"?

Pour bien résoudre cette difficulté, il faut avoir soin de distinguer, ce qui est nécessaire & essentiel au Batême, de ce qui n'en est seulement, qu'un accident & un Accessoire. (*g*) Au prémier égard l'élément de l'eau, le formulaire, dont on doit se servir dans l'Administration de ce Sacrement, à quoi, quelques personnes ajoûtent qu'il soit administré par des gens dûment qualifiés & autorisés pour cela; toutes ces choses, sont en vertu de l'Institution de nôtre Sauveur, de l'essence même du Batême, & on doit constamment observer qu'elles s'y trouvent toutes les fois qu'on veut l'administrer; Mais au dernier égard, savoir, par raport à la quantité d'eau, qu'on y doit employer, & à la maniére de s'en servir, soit qu'on y *plonge* les enfans, ou qu'on en fasse *Aspersion* sur eux, comme ce sont là des circonstances, qui ne sont ni prescrites, ni déterminées en aucun endroit de l'Ecriture Sainte, on peut les regarder comme *indifférentes*. Réponse.

Il est évident, que les Anciens ne regardoient la maniére de batiser par *Immersion*, ou par *Aspersion*, que comme une circonstance qui n'étoit nullement de l'essence de la Céremonie même, parce qu'ils batisoient tantôt d'une maniére, & tantôt de l'autre, selon que l'occasion le requeroit; En effet, (*h*) quoiqu'on batisât généralement par *Immersion*, ou en plongeant dans l'eau la personne qu'on batisoit, soit homme, femme ou enfant; on peut cependant prouver, par la pratique des Apôtres & des prémiers Chrétiens, qu'en cas de maladie, de foiblesse, lors qu'on manquoit d'eau, qu'on n'avoit pas assés de tems, ou pour quelqu'autre raison extraordinaire, le Batême s'administroit, en versant de l'eau sur la face du nouveau Chrétien, & ce Batême ne laissoit pas d'être regardé comme valide. Car quand on lit que des familles entiéres ont été batisées dans leurs maisons, que (*i*) le *Géolier* en particulier, fut batisé, chés lui, avec sa famille, & même dans le milieu de la nuit; On ne sauroit aisément s'imaginer, que dans une occasion si subite & si imprévuë, on eût pû se procurer, une quantité d'eau suffisante, & les autres commodités requises, pour faire l'*Immersion* avec décence;

(*g*) *Hole*, ubi sup. Vol. 2. (*h*) *Wall*: ubi sup. Vol. 2. (*i*) Actes XVI. 32.33.

Il n'est pas non plus possible de concevoir, comment (*k*) ces *trois milie* personnes, qui se convertirent à la Prédication de St. *Pierre*, pûrent être batisées le même jour, & dans le même endroit où elles étoient assemblées, à moins qu'on n'ait recours à l'*Aspersion* pour expliquer la chose. Ce n'est pas à la quantité d'eau qu'il faut faire attention, dans des occasions comme celles là; Nous ne sommes pas purifiés, dit (*l*) un Ancien Pére de l'Eglise, en parlant de l'*Aspersion*; " Nous ne sommes pas purifiés de nos souillures spirituel-,, les par le Sacrement du salut, *de la même maniére*, ni dans le ,, même dégré, que nôtre Corps est nettoyé de ses ordures, par ,, l'eau d'un bain ordinaire; Il en est tout autrement du cœur du ,, fidéle, son Ame est purifiée par la *foi*; Ainsi dans le Sacrement ,, du salut, lorsque la nécessité nous y force, les voyes les plus cour-,, tes en matiére de choses divines, ne laissent pas de nous conférer, ,, par la bonne dispensation de Dieu, le bénéfice en son entier. "

PUIS donc, que les Anciens *Chrêtiens* se servoient de l'*Aspersion* dans le Batême, surtout en cas de foiblesse, ou de quelque indisposition, à la part de celui qui devoit le recevoir, la rigueur du Climat dans lequel nous vivons, est une raison aussi forte, pour nous exemter de l'*immersion*, que la maladie & l'infirmité l'étoient dans les prémiers siécles de l'Eglise, pour faire, qu'on se contentât d'une simple *Aspersion*, & puisque les mots βάπτω & ῥαντίζω, signifient incontestablement, *arrojèr*, aussi bien que *plonger*, & qu'ils s'employent indifféremment, pour désigner l'une ou l'autre de ces deux choses, il est clair, que Dieu n'a point déterminé particuliérement, cette circonstance du Batême, & qu'il a par conséquent laissé à l'Eglise, la liberté de choisir & de suivre la forme d'administrer ce Sacrement, qui pourra le mieux lui convenir. Remarquons seulement ici, que (*n*) plusieurs gens de bien, souhaiteroient, que comme il est à présumer, que l'*immersion* est (*n*) de plus Ancienne

(*k*) Actes II. 41. (*l*) *Cyprian. ad Fidum* Epist. 76.

(*m*) L'Evêque *Taylor*, dans sa règle de conscience; Mr. *Rogers* dans son Traité *des Sacre.* Mr. *Walker* dans la Doct. des *Batêmes*; *Towerson* dans son *explic. du Cat.* &c.

(*n*) Voyés *Wall.* hist. Part. 2. C. 9. vous y trouverés, comment la coûtume de plonger, qui étoit certainement d'abord en usage dans tous les cas ordinaires, vint à se perdre, & à céder la place à celle de batiser par *Aspersion*, qui de la *France* passa dans l'*Italie*, de là dans l'*Allemagne*, & s'est enfin établie en *Angleterre*.

cienne date, (o) d'un usage plus universel, mieux appuyée par le témoignage de l'Ecriture Sainte, plus propre à nous répréfenter les graces, qui nous sont conférées par le Batême, (oo) & qu'elle n'est nullement préjudiciable à la santé, comme quelques personnes se l'imaginent, ils souhaiteroient, dis-je, pour la paix & la tranquilité de l'Eglise, & pour ramener, ceux qui différent d'avec elle sur cet article, que cette coutume fût rétablie, & (p) *rendue plus générale, & qu'on ne permit l'Aspersion, comme cela se pratiquoit autrefois, que dans les cas de maladie, d'infirmité, ou de danger évident & prochain de mort.*

IV. Considérons présentement, quels sont les privilèges & les avantages, auxquels nous avons droit de prétendre en vertu de nôtre Batême, aussi bien, que les devoirs, que nous nous engageons à remplir, en recevant ce Sacrement. Le prémier avantage, que nous en retirons, est, à mon avis, la *Remission de nos péchés* & le pardon de nos fautes précédentes. En effet, (q) le but de la venuë de nôtre Sauveur dans le Monde, ayant été, d'acquérir par le mérite de sa Mort & de sa Passion le *Pardon* des péchés, à tous ceux qui croiroient en son Nom, & qui obéïroient à son Evangile, le Batême est le moyen, par lequel ce *pardon* est appliqué à tous ceux qui accomplissent ces conditions, & le sceau qui leur assure, & qui leur confirme cette grace; aussi voyons nous, que les Apôtres exhortent les prémiers *Prosélytes* du Christianisme, à recevoir ce Sacrement immédiatement après leur Conversion; (r) *Qu'attendés vous donc*, dit *Ananias* à St. *Paul*, *levés vous, pour être batisé, & pour être lavé de vos péchés*; St. *Pierre* en use de même à l'égard des *Juifs* convertis; (s) *Que chacun de vous*, leur dit-il, *soit*

Avantages & privilèges du Batême. 1°. Le *Pardon*.

(o) *Si nous divisons le Monde selon ses trois principales parties, nous verrons que tous les Chretiens d'*Asie, *tous ceux d'*Afrique, *& environ le tiers de ceux, qui habitoient en* Europe; *(Du nombre desquels il ne faut excepter que les Peuples, qui sont, ou qui étoient autrefois soumis, à l'Evêque de Rome) batisent ordinairement, par Aspersion.* id. ibid.

(oo) Le Chevalier *Jean Floyer*, dans son Traité des *bains froids*, à démontré par des raisons prises de la Nature de nos Corps, des Règles de la Médecine, de l'expérience, & de l'histoire, qu'il est généralement parlant, non seulement sûr, mais même utile, de laver, ou de plonger les Enfans dans de l'eau froide.

(p) *Withby.* Comment. sur Rom. VI. (q) *Clarcke,* Essais. (r) Actes XXII. 16. (s) Actes II. 38.

ſoit batiſé au Nom de Jeſus-Chriſt, pour obtenir la remiſſion des péchés, & vous recevrés le don du Saint Eſprit.

2. Grace. Ces derniéres paroles, nous découvrent un ſecond avantage, que nous recueillons de nôtre Batême; c'eſt l'influence & l'aſſiſtance de l'Eſprit de Dieu. Dans les prémiers ſiécles de l'Egliſe, cette influence de l'Eſprit ſe manifeſtoit ſouvent, par des dons extraordinaires, comme de parler des Langues étrangéres, de faire des Miracles &c: comme cela paroit par l'hiſtoire des *Actes des Apôtres*: Mais ces dons ayant ceſſé peu à peu, cette influence de l'Eſprit de Dieu continua à ſe faire remarquer dans le changement ſurprenant, & preſque miraculeux qu'elle opéroit dans le cœur de l'homme, en faiſant preſque dans un inſtant, & d'abord après le Batême, du mortel le plus corrompu & le plus vicieux, la Créature la plus vertueuſe & la plus Céleſte; Ces effets devenus moins fréquens, à méſure que le zèle ſe ralentiſſoit, & que les Chrétiens s'éloignoient de leur pureté primitive, ne laiſſérent pas de continuer, & continuent encore aujourd'hui, à agir ſécrétement ſur nos cœurs, à les renouveller & à les transformer, à nous inſtruire de nôtre devoir, & à nous mettre en état de nous en acquiter, à purifier nos Ames d'inclinations criminelles & de mauvais deſirs, à y produire de ſaintes diſpoſitions, & de bons mouvemens, à nous guider au travers des difficultés, qui peuvent ſe préſenter à nôtre eſprit, à nous encourager enfin, & à nous affermir dans le chemin de la Piété & de la vertu. Ce ſont là, les bienheureux effets de l'eſprit, nous le ſavons, parce qu'un Apôtre nous aſſure, que (*t*) *nous avons été lavés, nous avons été ſanctifiés, nous avons été juſtifiés au Nom de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, & par l'Eſprit de nôtre Dieu, &* (*u*) *l'Eſprit que nous avons reçu, eſt un Eſprit d'adoption, par lequel nous crions Abba, c. d. Pére. C'eſt ce même Eſprit, qui rend témoignage à nôtre Eſprit, que nous ſommes Enfans de Dieu.*

3°. *L'Adoption.* De là reſulte un troiſiéme privilège du Batême, c'eſt nôtre Admiſſion, dans l'Egliſe de Dieu, & dans ſa famille. St *Paul* décrivant l'état des Gentils, *dans le tems qu'ils étoient ſans Chriſt*, dit, qu'ils (*v*) *étoient ſeparés de la République d'Iſraël, etrangers, par rapport aux Alliances & aux promeſſes, ſans eſpérance & ſans Dieu dans le Monde, mais maintenant*, ajoute-t-il, *que vous êtes en Jeſus-Chriſt, vous qui étiés autrefois éloignés, vous êtes aprochés par le ſang*

(*t*) I. Cor. VI. 11. (*u*) Rom. VIII. 16. (*v*) Epheſ. II. 12. 13.

sang de Jesus-Christ, ayant reçu dans le Batême (x) *l'Adoption des Enfans.* (y) Or l'*Adoption*, comme il paroit par les Loix & les coûtumes des Païs où elle a eu lieu, étoit un *Acte de faveur*, par lequel le Possesseur d'un bien, prenoit dans une autre famille des personnes, qu'il recevoit chés lui, & qu'il regardoit, comme ses enfans légitimes. Si ceux qu'on recevoit de cette maniére, étoient auparavant esclaves, ils étoient par ce moyen affranchis, & en suite comme personnes libres, ils prenoient le Nom de leur Pére Adoptif, & avoient droit à son héritage. Ainsi quelque éloignés de Dieu, que nous fussions avant nôtre Batême, quoique étrangers à sa famille, esclaves & captifs de l'ennemi de nos Ames, nous devenons cependant après avoir été reçus dans l'Eglise, par cette Cérémonie, (z) les *Concitoyens des Saints*, & nous entrons dans le nombre de ceux, que Dieu a choisis pour être son *Peuple particulier*, (a) qu'il veut gouverner avec la même tendresse, qu'un Pére, plein d'affection & de compassion a pour un fils unique auquel il destine son héritage, & c'est ici, le quatriéme fruit, que nous retirons de nôtre Batême.

4°. La Gloire Céleste.

Comme à ses enfans chéris, Dieu nous reserve des biens infiniment au dessus de ceux, que les plus grands Monarques du Monde, pourroient jamais laisser à leurs fils adoptifs; Biens dont toutes les Couronnes, & tous les Royaumes de la Terre, ne sont qu'une foible Image, savoir, (b) *un héritage, qui ne peut, ni se corrompre ni se souiller, ni se flétrir, & qui nous est reservé dans le Ciel*, car *si nous sommes Enfans*, la conséquence est aussi claire que consolante, *nous sommes aussi héritiers, héritiers* dis-je *de Dieu, & cohéritiers de Jesus-Christ, pour être*, enfin *glorifié avec lui.*

Devoirs auxquels nous nous engageons par le Batême.

V. Tels sont les Privilèges de nôtre vocation Céleste, Dieu d'un côté, nous en donne le sceau & le gage, dans le Sacrement du Batême, de l'autre, nous nous engageons à remplir certains devoirs, qui méritent de nôtre part, une attention particuliére. (c) Nous y faisons profession de croire sincérement la vérité de cette Doctrine, que Dieu le Pére a revelée aux hommes par son fils, & qu'il a confirmée, par l'opération miraculeuse du Saint Esprit; nous y déclarons, que nous acceptons humblement les ouvertures de grace & de miséricorde, que le Sauveur du Monde nous a méritées, &

(x) Gal. IV. 5. (y) *Stanhope.* Epist. & Evang. Vol. I. (z) Ephes. II. 19. (a) *Clarcke*, Essais. (b) I. Pierre, I. 4. (c) *Barrow*, sur les Sacremens.

& qu'il nous offre dans ce Sacrement; nous y déclarons publiquement, la résolution où nous sommes d'abandonner tout vice contraire à la Doctrine, & aux Loix de JESUS CHRIST, de nous conformer entiérement à sa volonté, en vivant désormais selon la Pieté, la Justice, & la Tempérance, comme de fidéles Sujets, de zèlés Serviteurs, & des Enfans obéïssans, en un mot, renonçant à toute fausse maxime, à toute inclination vicieuse, & à tout engagement quel qu'il soit, qui seroit contraire à nôtre devoir, nous nous y dévoüons, à la foi, & à l'obéïssance de Dieu le Pére, nôtre Grand & Glorieux Créateur, de Dieu le Fils, nôtre bon & miséricordieux Rédempteur, & de Dieu le Saint Esprit, nôtre Guide charitable, nôtre soutien, nôtra Avocat, & nôtre Consolateur.

VOILA à quoi s'engagent ceux qui reçoivent le Batême, surtout, quand ils sont dans un âge mûr, & voilà aussi, avec quelles dispositions, ce Sacrement doit être reçu; Il nous importe infiniment, à tous tant que nous sommes, de remplir les devoirs qu'il nous impose; (d) *Eta t donc une fois purifiés d'eau nette*, rappellons souvent à nôtre esprit, le vœu de nôtre Batême, & selon l'exhortation de l'Apôtre; *demeurons fermes & inébranlables dans la foi, dont nous avons fait profession*, nous souvenant toujours, que ce seroit nous rendre coupables de perfidie & d'ingratitude, que de renier Dieu & la vertu, soit par la *Théorie*, soit par la *Pratique*, & qu'après tout, (e) *il vaudroit* beaucoup *mieux, n'avoir jamais connu la voye de la justice, que de nous détourner après l'avoir connuë du Saint Commandement qui nous avoit été donné.*

DE LA CENE DU SEIGNEUR.

Quelque ressemblance, qu'on puisse supposer, entre la Cène du Seigneur, & le *Postcœnium*, que les *Juifs* faisoient ordinairement *après le souper* de la *Pâque*, la prémiére avoit certainement des vûes, plus grandes & plus nobles, elle étoit destinée à nous mettre devant les yeux, des objets infiniment plus importans, que ceux, dont les *Juifs* devoient se rappeller le souvenir; c'est ce qui paroit évidemment par la forme de son Institution, telle, que (f) les Apôtres nous la rapportent; *La nuit*, nous disent-ils, *en laquelle*

(d) Hebr. X. 2.--- 23. (e) 2. Pierre, II. 21. (f) Matth. XXVI. 26. &c. comparé avec Marc. XIV. 22. &c. Luc. XXII. 19, &c. I. Cor. XI. 23. &c.

laquelle le Seigneur fût livré, il prit du pain, & ayant rendu graces, il le rompit, & le donna à ses Disciples, en leur disant, prénés, mangé, ceci est mon Corps, qui a été donné & rompu pour vous, faites ceci en mémoire de moi; de même après avoir *soupé, il prit la Coupe, rendit graces, & la leur donna, en disant, Buvés en tous, car c'est ici mon Sang*, le Sang de *la Nouvelle Alliance, qui a été répandu pour vous, & pour plusieurs, pour la Remission des péchés; toutes les fois, que vous en boirès, faites le en mémoire de moi, car toutes les fois, que vous mangerés de ce Pain, & que vous boirés de cette Coupe, vous annoncerés la Mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.*

MAIS avant que d'examiner la Nature & le but de cette Sainte Cérémonie, il est à propos d'établir le vrai sens des paroles de son Institution: Et pour cet effet, il faut considérer, que quand l'Ecriture traite de ce qui regarde les Sacremens, elle exprime ordinairement le *signe*, ou la représentation d'une chose, par le nom de la *chose signifiée*, & parle de ce qui n'est pas encore fait, de la même maniére que s'il l'étoit déja. C'est ainsi que Dieu dit à *Abraham* en parlant de la *Circoncision*; (*g*) *c'est ici mon Alliance*, quoi qu'*Abraham* ne fût pas encore actuellement *circoncis*, il paroit même évidemment, par ce que dit (*h*) St. *Paul*, que lors qu'il le fût, la *Circoncision* n'étoit du tout point l'*Alliance*, mais qu'elle en étoit seulement la preuve & le *Sceau*; C'est ainsi encore, que *Moïse* appelle l'Agneau Pascal, (*i*) *la Pâque de l'Eternel*, avant même, que Dieu eût frappé le dernier coup sur les *Egyptiens*, & fait *passer les Israëlites* au travers de la Mer Rouge; Après tout, cet Agneau ne pouvoit tout au plus être, qu'un simple Mémorial, de cette délivrance miraculeuse. Nous ne devons donc pas être surpris, d'entendre nôtre Seigneur appeller ici, le Pain, *son Corps*, & le Vin, *son Sang*, (*k*) d'autant moins, qu'il se servoit en cela, d'une figure très ordinaire en toute sorte de cas, & qui, dans une occasion, où il s'agissoit d'un Sacrement, se présentoit fort naturellement à l'esprit, & devenoit en quelque sorte nécessaire; (*l*) Ajoutés à cela, que cette façon de parler, ne pouvoit paroitre ni dure ni inintelligible aux Disciples du Seigneur, qui venoient de manger avec lui l'Agneau, qu'on appelloit communément *le Corps de la*

Vrai sens des paroles de l'Institution.

Bb 2

(*g*) Gene. XVII. 10. (*h*) Rom. IV. 11. (*i*) Exod. XII. 11 (*k*) *Stanhope*, Eppist. & Evang. Vol. II. (*l*) *Whitby*, sur Matth. XXVII.

la Pâque; & le Pain sans levain, qui étoit appellé, *le Pain d'affliction*, c. d. le signe & le Mémorial de ce Pain, *que leurs Péres avoient mangé en Egypte*: De sorte qu'accoutumés à ces façons de parler figurées, & usitées *dans les Sacremens*, il leur étoit presque impossible de regarder *ce Pain*, que *Jesus-Christ* disoit *être son Corps*, autrement, que comme un Signe, & un Mémorial de ce Corps. (*m*) Dieu avoit si sévérement défendu aux *Juifs*, de manger du sang, qu'il menaçoit, (*n*) *de tourner sa face, contre celui qui en mangeroit, & de le retrancher du milieu de son Peuple*; cette défense est si souvent répétée dans les Livres de *Moïse*, qu'outre l'horreur qu'excite naturellement la seule pensée de boire du sang humain; le *Juif* faisoit consister une partie de sa Réligion, à n'user absolument point du sang de quel Animal que ce fût. Malgré tout cela, les Disciples, ne font paroitre aucune surprise à l'ouïe des paroles de leur Maître, preuve convaincante, qu'ils les avoient entenduës, non *litéralement*, mais dans un sens *figuré*, & qui ne blessoit en aucune façon les Loix & les Coûtumes, dans lesquelles ils avoient été élevés. En effet, comment auroient-ils pû s'imaginer, qu'ils mangeoient le Corps de *Christ*, & qu'ils buvoient son sang, pendant qu'ils avoient sous leurs yeux son Corps entier, & qu'ils savoient, que son sang couloit encore dans ses veines: Puis donc, que l'expression de manger & de boire, étoit une figure en usage (*o*) chés les *Juifs*, pour désigner la sagesse, la science, & toutes les qualités intellectuelles, il n'est pas surprenant, que les Disciples du Sauveur, accoutumés, comme ils l'étoient à sa maniére d'instruire figurée, ayent d'abord pris ses paroles, dans un sens figuré.

Par le témoignage des Péres.

COMME c'étoit là, le vrai sens des paroles du Sauveur, lors qu'il institua ce Sacrement, il est à remarquer, que plus de 500 ans après,

(*m*) *Burnet* sur les 39. Art. (*n*) Levit. VII. 26. 27.

(*o*) *Maimonides*, remarque, que toutes les fois, qu'il est fait mention, dans le Livre des *Proverbes*, de boire ou de manger, il faut entendre cela, de la *Sagesse*, & de la *Loi*, & après plusieurs passages de l'Ecriture Sainte, qu'il allégue sur ce sujet, il conclut; que parce que cette expression de manger, se trouve si souvent employée en ce sens, & qu'il est aussi évident, qu'on doit l'entendre de cette maniére, que si c'étoit là, la signification primitive, & litérale de ce terme, la *faim* & la *soif*, doivent par conséquent se prendre, pour la privation de la sagesse & de l'entendement. *More*; *Nevoch*.

après, on ne les a jamais entendues autrement; (*p*) Il est vrai, que les Anciens Pères, parlent, & avec beaucoup de raison, en termes fort magnifiques, du *Mystère*, & de *l'Efficace admirable* de cette Institution; ils font souvent mention d'un *changement merveilleux* & *surnaturel*, qui se fait dans le Sacrement, *par la bénédiction de Dieu*; il nous disent enfin, que les *Elémens du Pain & du Vin de l'Eucharistie deviennent, pour quiconque les reçoit dignement le Corps & le Sang de Jesus-Christ*, mais d'un autre côté, ils nous assurent, que *le Signe porte le nom de la chose signifiée*, que *le Pain & le Vin conservent encore leur nature & leur substance*, & qu'*ils sont changés en la substance de nos Corps*, que *le Corps de Christ dans le Sacrement, n'est pas son Corps naturel, mais seulement le signe & la figure de ce Corps, & non, ce même Corps, qui a été crucifié, ni ce même sang qui a été répandu sur la Croix*, & que *c'est une impieté, d'entendre litéralement, l'action de manger la chair du fils de l'homme & de boire son sang.* C'est pourquoi, (*q*) *Justin Martyr*, nous dit, que *nôtre sang & nôtre Chair sont nourris*, par le changement *de cette nourriture*, que nous recevons dans *l'Eucharistie*, & (*r*) Saint *Irenée* affirme, que *quand la Coupe qui est mêlée*, sçavoir, de Vin & d'Eau, & *le Pain qui est rompu, reçoivent la parole de Dieu, ils deviennent l'Eucharistie du corps & du sang de Christ, dont la substance de nôtre chair, s'accroit & se compose. Tertulien*, voulant prouver, contre l'Hérétique *Marcion*, que nôtre Sauveur, n'avoit pas eû simplement un corps fantastique ou apparent, mais réel & palpable, dit, que, (*s*) *du Pain, que Jesus-Christ prit, & qu'il distribua à ses Disciples, il en fit son propre corps, en disant, ceci est mon corps, c. d. l'Image & la figure de mon corps; or ce Pain n'auroit pas pu être la figure de Christ, si Christ n'avoit pas eû un corps réel & véritable*; Enfin, Saint *Augustin* donnant quelques régles, pour bien entendre l'Ecriture, établit entr'autres celle-ci; (*u*) *Si ce que l'Ecriture dit, est un précepte, qui nous défende quelque crime atroce, ou qui nous commande de faire quelque Action louable, il ne faut pas le prendre dans le sens figuré, mais si elle paroit nous ordonner quelque grand péché, ou nous défendre une chose, qui est avantageuse en elle même, & utile aux autres, c'est une figure; par exemple*, ajoute-t-il, il

(*p*) *Tillotson*, Sermons. Vol I. (*q*) Apol. 2. (*r*) Liv. V. c. 21.
(*s*) Cont. *Marcion*, Liv. 4. (*u*) *De Doct. Christ.*

il est dit dans l'Evangile, que si nous ne mangeons la Chair du fils de l'homme, & si nous ne buvons son sang, nous n'aurons point la vie en nous mêmes; *ces paroles semblent nous prescrire une grande méchanceté, on doit donc les prendre dans un sens figuré, & comme un ordre, de participer à la passion de nôtre Sauveur, & de nous souvenir avec plaisir & utilité, que sa chair a été crucifiée & blessée pour nous*; (*v*) En sorte que, selon St. *Augustin*, la meilleure manière d'interpréter l'Ecriture dans cet endroit, c'est, de regarder, comme une grande impieté, l'Action de *manger* & de *boire littéralement* la Chair & le sang du fils de Dieu, d'où il s'ensuit, que cette manducation doit se prendre dans un *sens figuré.*

A tant d'autorités, que nous fournissent les quatre prémiers Siécles de l'Eglise, nous n'en ajouterons que deux, du grand nombre de celles qu'on trouve dans les Siécles suivans; *Theodoret* dit, *que Christ bonore les Symboles du nom de son Corps & de son sang, sans en changer la nature, mais en y ajoutant la grace, car les Symboles Mystiques, ne quittent pas leur nature, après la sanctification*, qui en a été faite, *mais ils conservent leur nature précédente, leur figure & leur forme, & ils peuvent être vûs & maniés comme auparavant*; Nous ajouterons à ce témoignage, celui du Pape *Gelase*, qui après avoir dit, *que les Sacremens du Corps & du sang de Christ, sont une chose divine, de sorte que par eux, nous devenons participans d'une nature divine*, ajoute *que cependant la substance du Pain & du vin, qui sont l'image & la ressemblance du corps & du sang de Christ dans ce Mystère, ne cesse pas d'exister*: En un mot, (*x*) puisqu'il n'y a rien de plus commun dans le langage des Pères, que d'appeller les *Elémens*, du Pain & du Vin, même après leur consécration les *figures*, les *signes*, les *Symboles*, les *Types*, & les *Antitypes*, la *commémoration*, la *Représentation*, les *Mystères* & les *Sacremens* du Corps & du sang de CHRIST; on peut démontrer, qu'ils ne les regardoient pas, & qu'ils ne pouvoient pas même les regarder, comme la propre substance de son Corps & de son sang.

CELA

(*v*) *Tillotson*, ubi sup.
(*x*) *Burnet*, sur les 39. Art.

Comment le Dogme de la *présence réelle* s'est introduit dans l'Eglise.

Cela posé, il ne sera pas inutile de voir en peu de mots, comment il est arrivé, qu'on a insensiblement abandonné le sens *figuré*, qui avoit été pendant tant de siécles, le seul qu'on donnoit ordinairement aux paroles de JESUS-CHRIST, & qu'on a introduit le Dogme d'une présence *réelle* & *corporelle* du Seigneur dans le Sacrement. (*y*) On ne sauroit nier, que quelques Pères de l'Eglise, qui craignoient que ce Sacrement ne fût profané, par l'indignité de ceux qui s'en approchoient, qui souhaitoient de rendre cette Sainte Cérémonie aussi respectable qu'elle doit l'être. & qui auroient voulu, que ceux qui y participoient, y participassent de la manière la plus grave, & la plus sérieuse qu'il seroit possible, n'ayent, par un pur mouvement de pieté, employé pour en rélever l'excellence, tout ce que les lieux communs pouvoient leur fournir d'expressions vives, & de figures sublimes, & quoi-qu'ils eussent grand soin de soutenir, que *la substance du Pain & du Vin, demeure encore, même après la consécration*; plusieurs d'entr'eux, supposoient néanmoins, entre les Elémens, & le Corps de CHRIST, une certaine union, qui avoit beaucoup de rapport à celle de sa nature *humaine* avec la *divine*. Il est à remarquer de plus, que peu de tems après, les *Goths*, & les *Vandales* dans *l'Oc-*

(*y*) Id. ibid, La prémiére dispute, qu'il y eut sur cette matière, s'éleva dans l'Eglise *Grèque*, à l'occasion du Culte des Images, qui porta le Concile de *Constantinople*, assemblé l'An 705, à prononcer, que le Sacrement *étoit l'Image du Corps & du sang de Christ*, *dans laquelle restoit*, *la substance du Pain & du Vin.* Le II. Concile de *Nicée*, répondit, à cela en décidant nettement, qu'après la consécration, le Sacrement n'est pas *l'Image & l'Atitype du Corps & du sang de Christ*, *mais qu'il est proprement son Corps & son sang. Paschase Radbert*, Abbé de *Corbie*, en *France*, fut le prémier dans l'Eglise Latine, qui écrivit en 787. avec quelque succès, pour soutenir la Réalité du Corps & du sang de Christ dans l'*Eucharistie*; s'il eut bien des sectateurs, il rencontra aussi bien des personnes des plus habiles de ce Siécle là, qui s'opposerent à sa Doctrine, comme à une Innovation grossiére. Le X. Siécle, le plus ignorant, & le plus ténébreux, n'a produit aucun Ecrivain, qui soit capable de nous donner quelque idée de la croyance de ce tems là. Cependant, environ le milieu du XI. Siécle, l'An 1059. *Berenger*, Archidiacre d'*Angers*, s'éléva contre la Doctrine de la *presence réelle*, mais il fut obligé de se retracter deux fois; La prémiére sous le Pape *Nicolas*, & la seconde, vingt ans après en 1079. sous le Pontificat de *Gregoire* VII. *Tillotson* cont. la Transusbt.

l'Occident, les *Turcs*, & les *Sarrazins*, dans *l'Orient*, firent main basse, sur tous les monumens de la politesse & du savoir, que c'est, ce qui nous a fait perdre les principaux Ouvrages des meilleurs, & des prémiers tems, & qu'on leur en a dans la suite substitué d'autres, qu'on eut soin de falsifier, & qui dans les Siécles de ténébres & d'ignorance, passerent aisément, pour être véritablement des Auteurs dont ils portoient le nom. La Chaire de Saint *Pierre*, étoit alors successivement remplie, par des gens si décriés, que l'Histoire ne nous fournit rien de semblable aux désordres affreux, auxquels ils se livroient, sans pudeur & sans retenuë; Le Clergé, fort nombreux, & travaillant de concert avec les Papes, à soumettre la puissance *temporelle*, à la *spirituelle*, étoit charmé, de trouver une opinion propre à donner du relief à la Prétrise, & à rendre sacrée, la personne d'un Prêtre, telle, que le pouvoir de faire un Dieu, en prononçant trois ou quatre mots. Ajoutes à cela, que le Dogme de la presence *réelle* dans l'Eucharistie, n'avoit jamais été condamné dans les Siécles précédens; Et comme on n'anathématise point les erreurs avant leur naissance, les Partisans de la *Transubstantiation*, se prévaloient de ce qu'on n'avoit formellement rien décidé contre elle, & leur opinion conforme en apparence, aux paroles de l'Institution, & à la manière de parler généralement usitée, que *les Elémens sont changés au corps & au sang de Christ*, il n'est pas surprenant, qu'elle ait été si promtement reçue dans des Siécle d'ignorance, & dans un tems. où le son des mots, & un certain air de vérité pouvoient passer pour des raisonnemens solides.

Nous pourrions alléguer plusieurs autres causes, qui ont porté les Peuples à croire, sans y regarder de fort près, que Jesus-Christ étoit dans le Sacrement, & que les Elémens qu'on y distribuoit, étoient son Corps & son sang. Dans les Siécles suivans, le Dogme *d'exstirper les Hérétiques*, commençant à prévaloir, il ne faut pas être surpris, si celui de la *Transubstantiation*, gagna du terrein, puisque d'un coté, les Prêtres étoient interressés à le soutenir, & que de l'autre, châcun sentoit le danger qu'il y avoit à le nier. C'est ainsi, qu'en s'éloignant de la *simplicité* de l'Institution de Jesus-Christ, & de la manière dont l'Eglise avoit d'abord envisagé ce Sacrement, pour se jetter sur ce sujet dans des façons de parler sublimes & figurées, on en donna de fausses idées,

aux

aux Chrêtiens, qui dès qu'ils furent une fois hors du bon chemin, s'en écartérent toujours davantage, poussés à cela, par les facheuses circonstances des tems où ils vivoient. Des figures hardies & dictées par la dévotion, mises en usage, par des personnes dont le zéle étoit enflammé, & l'imagination échauffée, saisies en suite, & expliquées par des cerveaux plus froids, & qui y entendoient finesse, soutenuës enfin, des Anathêmes de l'Eglise, & des terreurs de la Persécution, imposérent, en quelques endroits, silence aux contredisans; Quoique, si l'on fait attention au grand nombre d'absurdités monstrueuses, qui sont inséparables du Dogme de la *présence réelle*; Si l'on considère, qu'il contredit le témoignage de nos sens, qu'il est opposé aux maximes les plus communes de la Philosophie, qu'il est incompatible avec ce que nous connoissons des proprietés du corps, & qu'il entraine après lui une longue suite de consequences cruëlles, & qui tiennent de l'Idolatrie : On peut douter avec beaucoup de raison, qu'il ait encore jamais été sincérement reçu, par une personne judicieuse, & qui aura pris la peine de l'examiner.

Ce sacrement n'est pas un sacrifice réel & *Propitiatoire.*

Des differens sens qu'on a donnés au paroles de l'Institution, s'est élevé une autre dispute touchant l'Eucharistie, sçavoir, si elle est un Sacrifice *réel* & *propitiatoire*, ou seulement, un Sacrifice de *Commémoration* & d'action de graces. Les partisans de la *présence réelle*, & mêmes quelques uns de ceux qui rejettent ce tas de contradictions, soutiennent, que la Cène du Seigneur est véritablement un Sacrifice *propitiatoire*, mais la plûpart des Théologiens semblent étre d'un avis contraire, je pense même, qu'ils sont mieux fondés que les autres. Il faut avouër, que le mot de Sacrifice, est souvent employé dans l'Ecriture Sainte, pour désigner presque tous les Actes de Réligion : (z) Nos *Prieres*, (a) *nos aumones*, (b) les *mouvemens de nôtre cœur*, il y a plus, (c) *nos corps* mêmes, sont appellés de ce nom, & on ne sauroit nier, qu'à le prendre, dans toute l'étenduë de cette signification, l'Eucharistie ne soit un Sacrifice de loüange & d'action de graces (d) Je veux bien encore convenir, que parce qu'on y fait une offrande de Pain & de Vin, qui après la consécration sont consumés dans un Acte de Réligion, & qu'il y a une *Commémoration*, & une *Réprésentation* devant

(z) Ps. CXLI. 2. & Hebr. XIII. 15. (a) 16. (b) Ps. LI. 17. (c) Rom. II. 1. (d) *Burnet* sur les 39. Articles.

devant Dieu, du Sacrifice, que CHRIST à offert pour nous sur la Croix, qu'elle peut à cause de cela, étre appellée un *Sacrifice* : Mais, quoique la Cène du Seigneur, soit un Sacrifice de Commémoration, l'Auteur de l'Epitre aux *Hebreux*, nous assure positivement, qu'elle n'est pas un vrai Sacrifice réel & *propitiatoire*, puis qu'après s'être beaucoup étendu sur les Sacrificateurs, & les Sacrifices de l'Ancienne Loi, il tache, de faire voir, que sous la dispensation Evangelique, JESUS-CHRIST est, à parler à la rigueur, nôtre seul Sacrificateur, & nôtre unique Sacrifice ; Car en parlant des Sacrificateurs de l'Ordre d'*Aaron*, il dit (*e*) *à l'égard de ces Sacrificateurs, Il y en a eû plusieurs* successivement, *parce que la mort les empéchoit de l'être pour toujours ; mais comme celui-ci subsiste toujours, il a un Sacerdoce, qui ne passe point à d'autres.* (*f*) *Il n'a pas besoin*, par consequent, *comme les autres Souverains Sacrificateurs, d'offrir tous les jours des Victimes, prémiérement pour ses propres péchés, & en suite pour ceux du Peuple, aussi a-t-il fait ce dernier, une seule fois, en s'offrant lui même*, d'où l'Apotre conclut en suite, qu'il y a entre CHRIST, & ces Sacrificateurs, cette différence, c'est (*g*) qu'*au lieu, que tout Sacrificateur, qui se présente chaque jour, pour faire le service Divin, offre plusieurs fois les mêmes victimes, qui ne peuvent jamais ôter les péchés, celui ci ayant offert une seule victime pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu :* En sorte, que si nous voulons nous en tenir simplement au discours de l'Apôtre, nous n'avons à proprement parler, sous l'Evangile, qu'un seul Sacrificateur, & un seul Sacrifice. Quelque étenduë donc, qu'on puisse donner au sens de ces termes dans quelques endroits, on ne sauroit appliquer à aucun des Actes de nôtre Culte, ni à aucun ordre de personnes sur la Terre, la vraye & propre idée d'un Sacrifice propitiatoire, non plus que celle d'un Sacrificateur, qui reconcilie les pécheurs avec Dieu.

Vertu & Nature de ce Sacrement.

TOUTE la vertu qu'on peut imputer avec raison à ce Sacrement, consiste donc, en ce que, nous y faisons, avec reconnoissance, Commémoration du Sacrifice & de la Mort de JESUS-CHRIST, & que par des Actes reiterés de foi, nous l'offrons à Dieu dans le mémorial qu'il en a lui même établi, comme un sacrifice qui nous est propre, confirmant par là nôtre Alliance avec Dieu, & parti-

(*e*) Heb. VII. 23. 24. (*f*) vers et 27. (*g*) Chap. X. 11. 12.

participant aux heureux effets de cette mort, que nôtre Seigneur a soufferte pour nous; C'est là tout le sens, & le but de l'Institution de ce Sacrement: Les prémiers Chrêtiens n'en avoient pas d'autres idées; cela paroit clairement, par la réponse qu'ils faisoient aux *Payens*, quand ceux ci leur réprochoient leur Irréligion, & leur Impieté, sur ce, qu'ils n'avoient point de Sacrifices; Ils avoüoient sans détours qu'ils (*h*) *n'avoient point de Sacrifices, que les Priéres & les louanges*, point d'Offrandes, (*i*) qu'*un cœur pur, des Consciences nettes, & une foi ferme*, ce qu'ils n'eussent certainement pas avoüé, s'ils eussent dès lors regardé ce Sacrement comme un Sacrifice d'un prix inestimable devant Dieu.

Cela suffit, ce semble, pour nous faire connoitre, le vrai sens des paroles du Sauveur, & en quelque sorte, la véritable nature, de l'Institution même, dont il est l'Auteur; Il s'agit présentement d'examiner.

I. Les différens buts, qu'il a eus en vuë en instituant cette Sainte Cérémonie.

II. Les divers Avantages qui nous en reviennent.

III. L'obligation où nous sommes d'y participer souvent.

IV. Les Dispositions requises pour la Célébrer dignement.

I. Le prémier but de ce sacrement, & le seul dont nôtre Seigneur fait mention, dans les paroles de l'Institution, est, que nous devons y participer *en mémoire de lui*. Il n'est pas fort important de rechercher si, comme (*k*) quelques uns se le sont imaginé nôtre Sauveur, n'avoit point en vuë, par un pareil établissement, de se conformer à une coutume alors en usage parmi les Disciples de certains Philosophes, qui avoient accoutumé de manger ensemble une fois l'année, en Mémoire des Fondateurs de la Secte pour laquelle ils s'étoient déclarés. Tout ce que nous pouvons conclurre de la signification ordinaire du terme est, que puisque *se souvenir de quelqu'un*, ce n'est pas simplement, se r'appeller, qu'une telle personne a paru autrefois dans le Monde, mais encore réfléchir, sur la qualité, & la rélation particuliére, qu'elle soutenoit à nôtre égard, sur les bienfaits qu'elle nous a procurés, & sur les engagemens dans lesquels nous sommes entrés avec elle; Il est incontestable, que quand nôtre Sauveur demande, que nous nous souvenions de lui, dans cette Sainte Fête, son intention est, que nous pensions à

Buts de ce Sacrement.
Se souvenir de *Jésus-Christ*.

Cc 2

(*h*) *Just.* Mart. Apol. 2. (*i*) *Minut.* in *Octav.* Lib. 8.
(*k*) *Isaac Casaub.* ad loc. animad. C. 1.

à lui, à tout ce qu'il a été à nôtre égard & à tout ce qu'il a fait en nôtre faveur, comme à un Docteur fidéle, à un Conducteur doux & charitable, à un ami cordial & fincère, à un Bienfaiteur généreux, qui répand fur nous les faveurs les plus précieufes, & qui opere pour nous & pour tout le genre Humain, les délivrances les plus fignalées; toutes lefquelles qualités méritent certainement bien, que nous lui confacrions nôtre fouvenir tout entier: (*l*) Il a donc droit d'exiger, que nous nous fouvenions de lui; 1°. comme d'un Docteur fidèle, & que nous nous r'appellions ces vérités excellentes qu'il nous a révélées, comme p. ex. que par fa mort, & par le mérite de fon fang, les hommes auparavant ennemis de Dieu font reconciliés avec lui, & rendus participans d'une Nouvelle Alliance, qui offre le pardon à tous ceux, qui fe répentent véritablement de leurs péchés, la grace & des fecours fpirituels à tous ceux, qui font fincérement refolus d'en profiter, & la félicité éternelle, à quiconque fuivra fidélement fes leçons. 2°. Il veut fans doute, que nous nous fouvenions de lui, comme d'un Conducteur charitable, & que nous n'oublions aucun des Préceptes qu'il nous a donnés, en vertu du titre de Seigneur & de Maître, que fes bienfaits lui ont acquis fur nous, comme, p. ex. que nous devons aimer Dieu, nous confier en fa bonté, nous foumettre à fa Providence, & l'adorer, par des louanges & des priéres; mais furtout, par une vie Sainte & Chrêtienne; Que nous devons être humbles, chaftes, temperans, contens de nôtre fituation, & élever nos penfées vers le Ciel, être obéïffans à ceux qui nous gouvernent, refpectueux envers nos Supérieurs, civils envers nos Egaux, avoir de la condefcendance pour nos Inférieurs, de la charité pour nos ennemis, être prêts à leur rendre de bons Offices, être juftes, & vivre en paix avec tout le monde. 3°. Il demande, que nous nous fouvenions de lui, comme d'un *ami* fincère, & d'un *bienfaiteur* généreux, qui nous a aimés, fans aucun mérite de nôtre part, malgré même toute nôtre indignité, au point de quitter la félicité dont il auroit pû jouïr dans le Ciel, fans interruption, de naître dans la baffeffe, de vivre dans la mifère, & de mourir enfin pour nous, dans le fein de l'ignominie & de la douleur, & cela, afin de nous racheter du plus grand des maux, de l'efclavage du péché, & de la Tyrannie du Diable, & pour nous procurer les biens les plus capables de remplir nos défirs,

(*l*) *Kettlewel.* fur les Sacremens.

désirs, & de nous rendre heureux, la grace, le pardon des péchés & la vie éternelle.

2°. Un autre but, de l'Institution de ce Sacrement est, (m), de confirmer la Nouvelle Alliance, que *Jesus-Christ* nous a acquise & procurée par sa Mort. Nous avons suffisamment expliqué ci-dessus la Nature de cette Alliance; la seule Remarque qui nous reste à faire est, (n) que comme nous y sommes entrés par le Batême, nous sommes aussi appellés à la renouveller & à la confirmer, toutes les fois que nôtre Divin Sauveur nous invite à sa Sainte Table; il a sagement pourvû à ce que nous ne manquions jamais d'occasion favorable, de nous r'appeller nos engagemens, de regagner la faveur de Dieu, toutes les fois, qu'il nous arriveroit de la perdre, de donner une nouvelle force à nos obligations, & de nous dévouër de la maniére la plus solemnelle à aimer, & à servir constamment nôtre Bon Maitre, malgré les efforts de tant d'ennemis spirituels, qui ne cherchent qu'à nous séduire, & à nous inspirer de l'éloignement pour lui. A cet égard, l'*Eucharistie* supplée à ce qui manque au Batême, qui nous consacre bien d'abord à Dieu, mais qui n'est cependant pas un moyen de nous faire rentrer en grace avec lui, lorsque nous l'avons offensé, parce qu'il n'est administré qu'une fois, & qu'on ne doit pas le réïterer. L'Institution donc du second Sacrement de l'Eglise Chrêtienne a pour but, d'entretenir l'Alliance de l'homme avec Dieu, de conserver dans toute leur force, les vœux que nous *avons faits dans nôtre Batême*, & de nous soutenir dans la profession que nous y avons faite, *d'être fidèles à Dieu jusques à la mort*, en nous assurant, qu'il accepte dans sa miséricorde les nouvelles assurances, que nous lui donnons de nôtre fidélité pour l'avenir, en participant à sa Table.

Confirmer la Nouvelle Alliance.

3°. Un troisiéme but de l'Institution de ce Sacrement est, de serrer toujours plus les nœuds qui nous lient à ces mêmes fréres, qui communient avec nous, & à tous les autres hommes; On a toujours regardé, comme une marque d'amitié, & un témoignage d'affection, de manger & de boire ensemble à la même Table, & de participer au même Festin; c'est le moyen dont on se sert ordinairement dans le monde, pour terminer les différens, pour entretenir l'amitié avec ses voisins & pour engager des fréres, à s'aimer, & à se

De nous unir à nos fréres par la charité.

(m) I. Cor. XI. 25. (n) *Kettlewel* sur les Sacremens.

se donner des preuves d'une affection mutuelle. (o) C'est dans cette vue, que la Paque se célébroit parmi les *Juifs* par tout en même tems, dans le même lieu, & que dans chaque famille, on devoit manger un Agneau entier, sans en rompre aucun os, & avec du pain, qui ne fût aigri par aucun levain, & qui par là, étoit d'autant plus propre à marquer cette affection, & cette bienveillance, qu'il leur convenoit d'avoir les uns pour les autres; c'est aussi par allusion à cette coutume, que l'Apôtre nous exhorte, (p) *à ôter du milieu de nous le vieux levain, & à célébrer la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de méchanceté & de malice; mais avec les pains sans levain de la sincérité & de la vérité*, par la raison, que *Christ, qui est nôtre Paque, a été sacrifié pour nous*: Cette fête nous engage d'autant plus fortement à nous aimer les uns les autres, qu'elle se célèbre en mémoire, de la plus grande marque de charité, que nôtre Seigneur ait pû nous donner en mourant pour nous, & elle nous oblige par conséquent, à ne jamais cesser de l'aimer, en la personne de nos fréres, qu'il a mis, pour ainsi dire à sa place, & qui étant les serviteurs du même maître, sont aussi les membres du même corps. Nôtre Sauveur en instituant, ce Sacrement, & en nous invitant à manger à la même Table, avoit donc pour but, que nous nous chérissions les uns les autres, comme des amis, que nous nous aimassions comme des fréres, & que nous fussions unis & liés ensemble, dans la même Societé, & dans la même Communion. C'étoit là l'usage, que les prémiers Chrêtiens faisoient de la Sainte Cène, on peut s'en convaincre, par le témoignage de *Pline*, qui, faisant à l'Empereur *Trajan*, dans une lettre qu'il lui écrit, un détail de ce qui se passoit dans les Assemblées des *Chrêtiens*, dit, que leur participation à l'Eucharistie, (q) *étoit un accord, & une Association réligieuse qu'ils faisoient entr'eux, & dans laquelle ils s'engageoient, a ne se point nuire les uns aux autres, mais à s'aimer comme des fréres, & à vivre ensemble comme des amis.*

Avantages qu'on retire de ce Sacrement.

11°. TELS sont les buts pour lesquels ce sacrement a été institué; & les avantages qui nous en reviennent ont du raport à ses différentes fins, nous y recevons 1°. Le pardon de nos péchés. 2°. Une augmentation de grace; 3°. Enfin, de nouvelles assurances touchant

(o) *Newcomb.* Sermons Vol. II. (p) I. Cor. V. 7. 8. (q) *Plin.* Epist. L. 10. Ep. 97.

chant nôtre droit à la vie éternelle; J'ai dit prémiérement, que nous y recevions le pardon de nos péchés; (r) toutes les fois, que nous nous repentons réellemet & sincèrement, nous avons, non seulement dans l'Eucharistie, mais aussi dans tout autre Acte de dévotion, & dans l'aveu, que nous faisons à Dieu, de nos fautes en les détestant, une promesse de sa part qu'il nous les pardonnera, cette promesse peut bien nous consoler, & relever nôtre courage abattu, lorsque nous nous sentons coupables de quelque péché. Cependant le sacrement de *l'Eucharistie*, nous réïtére encore cette même promesse, il nous la scéle & nous la confirme de la manière la plus solemnelle, il nous assure & nous prouve, d'une maniére sensible, que Dieu est encore disposé à nous recevoir en grace, en sorte, que si après l'avoir offensé, nous pouvons seulement, nous assurer de la sincérité de nôtre répentance, la sainte Cène nous aprend, par un moyen *ordinaire* ce qu'un Ange du Ciel, ou une révélation particuliére nous apprendroit d'une manière *extraordinaire*, sçavoir, que nos péchés nous sont pardonnés, & que nous sommes reconciliés avec Dieu, car nous y recevons de sa main, le *sang de l'Expiation*, ce qui est une preuve autentique, que nos fautes sont expiées, & que nous en avons obtenu le pardon, & nous y renouvellons avec lui une Alliance de paix & de reconciliation, qui a été confirmée, par un Sacrificateur, qu'il a lui même établi. 1°. le *Pardon des péchés.*

2°. CE n'est donc pas, sans de très bonnes raisons, que Nôtre Seigneur, s'est servi des Elémens du pain & du vin, comme d'emblêmes propres à nous répréfenter ce divin Mystère, & des grands avantages que nous en retirons. (s) Car comme le Pain & le Vin servent à la nourriture du Corps, de même le sacrifice de *Jesus Christ* donne à l'ame, par la commémoration qu'on en fait, une espéce de vie qui éléve ses facultés, & leur donne de nouvelles forces; mais les Théologiens ne sont pas d'accord entr'eux sur la maniére dont cela se fait; les uns croyent, que cette commémoration de la mort de *Jesus Christ*, quand on la fait sérieusement & avec dévotion, anime nôtre foi, augmente nôtre repentance, enflame nôtre charité & nôtre zéle, & nous unit ainsi à Dieu & à nos frères; engage Dieu à nous exaucer, & à nous accorder selon la Nature & les promesses de la Nouvelle Alliance, une augmentation 2°. Augmentation de grace, & Comment.

(r) *Kettlewel.* ubi sup. (s) *Burnet* sur les 39. Art.

tation de grace, & voilà en quoi consiste, selon eux, l'efficace & la vertu de ce sacrement: D'autres pensent, que ces effets ne sont pas proprement produits par le sacrement, & qu'ils ne sont simplement, que des Actes de nôtre Ame, aussi regardent-ils l'Eucharistie, comme une Acte d'*Alliance*, par lequel, d'un côté, renouvellant les engagemens dans lesquels nous sommes entrés avec Dieu, par nôtre Batême, nous nous retraçons de l'autre, d'une manière visible les biens de la Nouvelle Dispensation, qui sont un *par-dessus* ajouté aux graces, qui sont le fruit de nos priéres, & à ces Actes intérieurs de nôtre Ame dont nous venons de parler; Cela répond mieux à leur avis à cette nourriture, que le corps reçoit des symboles du Pain & du Vin, & remplit l'idée, que font naitre dans l'esprit ces paroles de St. *Paul*; (*t*) *La Coupe de bénédiction, la quelle nous benissons, n'est-elle pas la Communion du sang de Christ, ? le pain que nous rompons, n'est-il pas la Communion du Corps de Christ?* c. d. ne nous communiquent ils pas ces biens, & ces graces, que sa mort étoit destinée à procurer au Genre humain? D'où ils concluent, que ce sacrement, (*u*) ne confére pas seulement la grace comme les autres moyens, par la proprieté naturelle qu'il a, de nous disposer à la recevoir, mais aussi, qu'en vertu de la promesse de Dieu, & de son concours immédiat, il devient entre ses mains, un instrument, par lequel il fortifie & rafraichit spirituellement ceux qui le recoivent d'une manière convenable: Car tel a toujours été le sentiment de l'Eglise, que (*v*) ceux qui participent à l'Eucharistie avec foi, sont par ce moyen sanctifiés, *par raport au Corps, aussi bien, que par raport à l'Ame*, que *nous y recevons l'Image du Corps de Christ, & avec elle toute la grace, & toute la vertu qu'avoit son vrai Corps*, & que (*y*) *cette nourriture Sacramentelle, quoique Corporelle en apparence opére cependant, par une efficace invisible*, tous les effets d'une Puissance & d'une présence divine.

3°. Droit à la vie éternelle.

3. Sans nous mettre donc en peine de l'imagination de quelques Anciens, qui ont cru, que ce Sacrement avoit une efficace particuliére, *pour préparer nos corps à un état immortel*, puisque nôtre Sauveur a déclaré si positivement, que (*z*) *quiconque mange sa chair*

&

(*t*) 1. Cor. X. 16. (*u*) *Kettlewel.* ubi sup. (*v*) *Clem.* Alex. pædag. L. 2. C. 2. Ambros. de Sacr. L. 6 (*y*) *Cyprian.* de Cœna Domin. sub init. (*z*) Jean V. 54.

& boit son sang, a la vie éternelle, & qu'il le ressuscitera au dernier jour : Le moins, que nous en puissions conclurre est, que comme l'Euchariſtie eſt une ratification de l'Alliance, que Dieu a traittée avec nous par l'Evangile, elle eſt auſſi une confirmation, & un renouvellement du droit, que nous avons à cette félicité éternelle, que Christ, le Médiateur de cette Alliance, nous a préparée & acquiſe; & c'eſt avec raiſon, qu'en ce ſens, on peut l'appeller, ſelon le ſtile, & l'expreſſion des Anciens, (*a*) *la Médecine de l'immortalité, un Antidote contre la mort, qui donne par Jésus-Christ la vie éternelle à ceux qui le reçoivent.*

III. Puis donc, que tous les biens de la Nouvelle Alliance, le pardon des péchés, le ſecours de la Grace, les conſolations du Saint Eſprit, & la glorieuſe recompenſe d'une vie éternelle, ſont les avantages, que nous retirons de ce Sacrement; (*b*) nôtre propre *interêt* nous oblige, à y participer ſouvent, à moins, que nous ne nous jugions nous mêmes indignes des biens de l'Evangile, & que nous ne ſouhaitions, d'être privés des meilleurs moyens qui puiſſent nous en aſſurer la poſſeſſion; Nous y ſommes obliges par *reconnoiſſance*, puiſqu'il s'agit d'un ordre, qui nous vient de la part de l'ami le plus tendre, qui fût jamais, & du bienfaiteur généreux de tout le genre humain; qu'il l'a donné lorſqu'il étoit ſur le point de mourir en nôtre place, de s'offrir lui-même en ſacrifice pour nous, de ſouffrir pour l'amour de nous les douleurs les plus vives, & de paſſer par ce que la mort *temporelle*, a de plus triſte & de plus affreux, afin de nous délivrer d'une miſère *éternelle*, & que cet ordre, eſt ſi aiſé à obſerver, d'autant plus, qu'il ne s'agit, que de ſe trouver à la Table du Seigneur, & là de rappeller à ſon eſprit, les grandes & agréables choſes, qu'il a faites en nôtre faveur, à moins, que nous ne voulions étre accuſés de l'ingratitude la plus noire, & de l'oubli le plus criminel, envers nôtre Miſéricordieux Sauveur, le grand Protecteur de nos ames, qui n'éxige rien de nous, que de très raiſonnable, & d'infiniment avantageux, à ceux qui s'en acquitteront dignement. (*c*) Puiſque de tous les devoirs, que la Réligion nous impoſe, la Participation à la Sainte Cène, eſt le moyen le plus excellent, de donner du prix à nos priéres, & de les ren-

Obligation où nous ſommes d'y participer.

(*a*) ὅς ἐστι φάρμακον ἀθανασίας, ἀντίδοτος τοῦ μὴ ἀποθανεῖν, ἀλλὰ ζῆν ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ διαπαντός. *Ignat* ad *Epheſ.* (*b*) *Tillotſon* Serm. Vol. I. (*c*) *Kettlewel.* ubi ſup.

dre efficaces, de nous fortifier dans toutes nos épreuves, & (*d*) de nous conserver invulnerables, contre tous les traits enflammés de nôtre ennemi spirituel, nôtre propre *sureté*, nous oblige à y participer fréquemment, à moins que nous ne voulions, en négligeant ce qui est capable de nous préserver des attaques du Démon, devenir enfin sa proye, & nous voir les esclaves du plus cruel de tous les Tyrans; enfin puisque nôtre grand Législateur, *qui peut sauver & détruire*, nous ordonne solemnellement d'y participer, c'est pour nous un *devoir*, dont nous ne saurions nous dispenser, à moins, que de vouloir nous exposer à éprouver les insuportables effets de sa redoutable colère : Car (*e*) *si quelqu'un avoit violé la Loi de Moïse* (*f*) en négligeant de faire la Paque, *il étoit mis à mort sans miséricorde; combien donc croyé vous, que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds* l'autorité du *fils de Dieu, & qui aura regardé comme une chose profane*, ou comme une chose qui ne mérite aucune attention de sa part, *le sang de l'Alliance, par lequel il avoit été sanctifié*?

Obstacles à surmonter. PUIS donc, que l'obligation où nous sommes, d'observer souvent cette Sainte Cérémonie est si pressante & si forte, quelle peut être la cause de la répugnance que certaines personnes ont à remplir un devoir si clair, si nécessaire, & si avantageux? l'Apôtre parlant de ce Sacrement nous avertit, que (*g*) *quiconque mange de ce pain & boit de la Coupe du Seigneur indignement, est coupable du corps & du sang du Seigneur*, & que *celui qui en mange & qui en boit indignement, mange & boit sa condamnation*; d'où l'on conclut, que " s'il est si dangereux de recevoir ce Sacrement d'une ma-
„ niére indigne, & s'il en coute tant, pour se préparer à y partici-
„ per d'une maniére convenable, le plus sûr est, ce semble, de s'en
„ abstenir entiérement, & de n'y jamais participer. "

I. POUR découvrir ce qu'il y a de faux & d'illusoire, dans une pareille conséquence, il est à propos de marquer précisément l'occasion des paroles que nous venons de citer; (*h*) Dans l'Eglise Primitive, c'étoit la coutume, que chacun selon son pouvoir, & selon qu'il étoit

(*d*) Σπουδάζετε πυκνότερον &c. *faites tout votre possible*, dit St. *Ignace* aux *Ephesiens, pour vous assembler souvent, pour célebrer la Sainte Eucharistie, car plus vous vous assemblerés dans cette vue, & plus vous serés surs de demeurer fermes, & la puissance de Satan est détruite.* (*e*) Hebr. X. 28. & 29. (*f*) Exod. XII. 15. (*g*) I. Cor. XI. 27. 29. (*h*) *Stanhope.* Epit. & Evang. Vol. II.

étoit porté de bonne volonté, apportât dans les Assemblées réligieuses, dequoi faire un Repas commun, & de ces Offrandes, on en mettoit à part, une certaine quantité, pour la Célébration de l'*Eucharistie* : Dans quelques Eglises, l'*Agape*, ou le Repas de Charité, précédoit, & dans d'autres suivoit la Participation à la Sainte Cène, mais jamais l'une de ces deux choses n'alloit sans l'autre. Le but de ces repas, étoit, de faire voir l'amitié & la concorde qui régnoient entre les Chrétiens, de montrer qu'ils ne se regardoient que comme les Enfans d'une même famille, & les membres du même corps; Les Pauvres y trouvoient un sujet de consolation, en ce que par là le Public suppléoit à leurs nécessités, & les Riches y avoient occasion d'éxercer leur charité, & leur condescendance, pour des fréres, qu'ils ne laissoient pas de regarder, malgré leur pauvreté, comme les membres de la même Eglise, & ayant également part à tous les privilèges de l'Alliance de grace. On donnoit à ces contributions volontaires, le nom d'*oblations* ou d'*Offrandes*, parce que chaque Contribuant, étoit supposé avoir consacré à un usage réligieux, ce qu'il avoit aporté, & s'être dépouillé lui même de tout droit de proprieté sur son Offrande. Ainsi ces provisions étant destinées pour tout le corps des Croyans, tous ceux qui venoient à la Communion, y avoient un droit égal, quoique tous n'y eussent pas également contribué, & que même quelques uns fussent reduits au point de n'y pouvoir contribuer en aucune façon.

Passages expliqués.

Dès qu'on eût fait brêche à cette égalité, & que chacun se fût mis en tête de manger, quand il le trouvoit à propos, par troupes séparées, & à proportion de ce qu'il avoit apporté, (*i*) les Riches se mettoient ensemble, mangeoient à l'exclusion des Pauvres ce qui auroit du faire partie du repas commun, & alloient en suite après beaucoup d'excès & de débauche, à la Table du Seigneur dans un grand désordre; (*k*) l'un *avoit faim* parce qu'il n'avoit du tout rien mangé, & les autres étoient *pleins de viandes & de vin*, dont ils avoient usé avec excès, ainsi les Pauvres étoient méprisés & negligés, & c'est ce que l'Apôtre condamne, comme une grande profanation d'un Sacrement aussi solemnel, parce qu'en y participant, on s'y conduisoit avec aussi peu de respect, que si c'eût été un repas ordinaire. C'est là ce qu'il appelle (*l*) *manger & boire d'une maniére indigne*, & la raison pour laquelle il assure, que ceux qui en usent

Dd 2 ainsi,

(*i*) *Tillotson.* serm. Vol. I. (*k*) I. Cor. XI. 21. (*l*) vers. 27.

ainsi, se rendent *coupables du corps & du sang du Seigneur*, & s'exposent au Jugement de Dieu. Le mot κρίμα, que nos Traducteurs ont rendu par celui de *condamnation*, ne signifie pas ici une misére eternelle, ou ce qui est autrement appellé la *Damnation*, mais seulement un Jugement & un châtiment temporel, destiné à faire éviter à ceux qui l'endurent une condamnation éternelle; c'est ce qui paroit clairement par ce qui suit; (*m*) *C'est pour cela, qu'il y a parmi vous plusieurs infirmes & malades, & que plusieurs sont morts*, comme si l'Apôtre eût dit, c'est à cause de vôtre manque de respect, pour cet Auguste Sacrement, que Dieu a envoyé parmi vous, des maladies, qui ont été mortelles pour plusieurs. (*n*) *C'est pourquoi mes fréres*, ajoute-t-il, par forme de conclusion, *lorsque vous vous assemblés pour faire ces repas, attendés vous les uns les autres; & si quelq'un a faim, qu'il mange dans sa maison, afin que vous ne vous assembliés pas pour vôtre condamnation*; Par où il donne clairement à entendre d'un coté, ce que c'étoit, que de participer d'une maniére indigne, & de l'autre, qu'une pareille irrévérence étoit alors punie de maladies temporelles, ou de quelqu'autre maniére.

Le danger de participer indignement, n'est pas une excuse suffisante pour s'éloigner de la Sainte Table.

Apres cela, n'est-il pas aussi clair que le jour, que dans une Eglise comme la nôtre, où les Elemens consacrés, sont fournis aux fraix du Public, & où on en fait la distribution, d'une maniére égale, décente, pieuse, & aussi approchante qu'il est possible de la premiére Institution de ce Sacrement, nous ne nous rendons & nous ne saurions même nous rendre coupables, de la profanation dont St. *Paul* accuse les *Corinthiens*? Cela étant, il s'enfuit donc, qu'on fait un très mauvais usage de ces passages de St. *Paul*, quand on s'en sert de prétexte, pour éloigner de la Sainte Table, des personnes, dont le cas n'a point de raport à celui des *Corinthiens*.

(*o*) Si seulement on faisoit attention à une chose, qui est très certainement vraye, c'est, que tout acte de Réligion; soit *public*, soit *particulier*, demande la même disposition d'esprit, que le Sacrement; Que personne par exemple, n'est bien disposé à reciter l'*Oraison Dominicale*, qui ne l'est pas à prendre son repas ordinaire *avec simplicité & avec joye*; Que lire, entendre lire, ou prêcher, & prier d'une maniére indigne, c'est-à dire sans respect, ou dans l'habitude

(*m*) 1. Cor. XI, 30. (*n*) Vers. 33. 34. (*o*) *Stanhope* ubi sup.

bitude de quelque péché volontaire, est une chose *damnable*, aussi bien qu'une mauvaise Communion, on s'appercevroit bien tôt, que si les excuses, qu'on allégue ordinairement, pour justifier sa négligence, par rapport au Sacrement de *l'Eucharistie*, sont bonnes & valables, il faudroit aussi, pour raisonner conséquemment rejetter toute partie du Culte Chrêtien dont on pourroit abuser; cependant, il n'y en a pas une seule qui néxige, si l'on veut s'en acquitter dignement la même douleur pour ses fautes passées, les mêmes résolutions d'Amendement pour l'avenir, la même foi en Christ, & la même charité envers le Prochain, que la Participation à cette Sainte Cérémonie, & personne ne peut être agréé de Dieu, dans l'observation de ces devoirs, qui ne soit en même tems dûment qualifié à s'acquitter de celui ci. Disons en un mot, que quiconque se conduit bien selon le Seigneur est toujours préparé, pour venir à sa Table, & que quiconque vit mal, ne sauroit jamais s'acquitter dignement de cet important devoir, non plus, que d'aucun autre. quel qu'il soit.

Non plus, que le défaut de Préparation.

Je pense, au reste, que ce que nous venons de dire, peut servir, à demontrer la vanité d'un autre prétexte qu'on allegue ordinairement, pour s'éloigner de la sainte Cène, qui est, qu'on n'a pas assés de tems, ni de loisir, pour se recueillir, & pour dire tant de priéres, avant chaque Communion. (*p*) Ce sont là certainement de très bons excercices, quand on a le tems de s'y appliquer, & on ne sauroit en trop prendre, lors qu'il est question de rentrer en soi même, d'affliger son ame par des remords, & d'animer sa dévotion, & son zèle dans ces sortes d'occasions, mais aussi, c'est une véritable superstition, & une erreur, qui entraine après elle, une infinité de mauvaises conséquences, de croire, que ces méditations & ces prières suffisent, pour nous préparer, & que nous ne saurions l'être sans cela. Je dis plus, si nous retenons quelque péché favori, ces priéres même, sont une abomination, un Acte d'hypocrisie, par lequel, nous nous mocquons de Dieu, & nous nous faisons illusion à nous mêmes; Il seroit donc fort à souhaiter, qu'on pût bien faire sentir aux Chrêtiens, que quoi qu'une semaine de préparation soit fort à sa place, quand à ces Exercices extraordinaires de dévotion, on joint une *conscience sans reproche*, on ne peut cependant sûrement compter, que sur une Communion

(*p*) *Stanhope* ubi sup.

munion fréquente & respectueuse, & sur une conduite telle, que si nous devions nous approcher tous les jours de la Table du Seigneur. Cesser de mal faire, & apprendre à bien faire, aimer Dieu & garder ses Commandemens; s'appliquer aux devoirs de sa vocation & pourvoir honnêtement à l'entretien de sa famille, se confier en la bonne Providence de Dieu, & être content de son sort; ne point troubler l'unité de l'Eglise, ni la paix & le bon ordre de l'Etat, vivre tranquile, occupé de ses propres affaires, & de ce qu'exigent les talens dont on est pourvu, & les relations qu'on soutient avec les autres hommes; voilà la véritable préparation; Celui qui communie de cette manière, quand il n'auroit eû, qu'une minute de tems pour s'y préparer, ne sera jamais rejetté de Dieu, ni condamné légitimement par les hommes.

Préparation *Actuelle.* IV. LA préparation dont nous venons de parler, peut s'appeller, une Préparation *habituelle*, mais parce que, pour participer à ce Sacrement, il faut observer une certaine décence, & que surtout dans une occasion aussi solennelle, on doit mettre *l'habit de noces*, il convient, que tous ceux qui veulent communier travaillent à se préparer *actuellement*, & d'une manière particuliére, à une Cérémonie, qui est, ce qu'il y a de plus grand & de plus sacré dans le Culte Chrétien, & qui renferme en elle même, les devoirs les plus importans & les plus sublimes.

Avant. (q) AVANT donc que d'approcher de ce respectable Mystère, on doit bien faire attention, à cette démarche, & considérer mûrement, la Nature & l'importance de ce qu'on va faire: On s'approche de ce que (r) l'Apotre appelle, *la Table du Seigneur*, on se présente devant son Sauveur, d'une maniére plus marquée, on se propose d'en être reçu avec la tendresse & la cordialité la plus grande, on s'attend à recevoir les plus fortes preuves de sa miséricorde, & les gages le plus assurés de son Amour, on va le contempler, s'offrant lui même en Sacrifice à Dieu, souffrant les douleurs les plus vives, & l'ignominie la plus profonde pour le salut du genre humain; Il faut donc par cõséquent apporter des dispositions de cœur convenables, à l'entrevuë qu'on se propose d'avoir avec son Miséricordieux Seigneur; en sorte, que pour s'y bien préparer, il faut faire tous ses efforts, pour purifier son ame, de toute pensée déshonnête, & de tout desir impur, de toute injustice & de toute fraude, de toute malice, de toute

(q) *Barrow.* sur les Sacremens. (r) 1. Cor. X. 21.

toute envie, de toute haine, & généralement, de tout ce qui peut choquer les yeux clair-voyans de *ce'ui avec qui nous avons à faire*, & qui est indigne, de paroitre en sa glorieuse Présence. On doit au contraire revétir son ame, de tous ces beaux ornemens de la grace, de la pureté, de l'humilité, de la douceur, & de la charité, qui seuls nous rendront agréables à la Divine Majesté de nôtre Souverain Maître; on doit se pénétrer de respect, pour la Grandeur de Dieu, & se disposer à recevoir les douces influences de son Esprit, en remplissant son cœur des saints, & celestes mouvemens, qui conviennent à cette Auguste Cérémonie; il faut donc renoncer non seulement à toute inclination vicieuse, & à tout mauvais dessein, mais même à tout soin, à tout desir, & à toute passion mondaine qui pourroit nous distraire, troubler nôtre dévotion, nous faire présenter devant Dieu, d'une maniére indécente, ou indigne, & nous priver par là même, des avantages que nous pouvions espérer de sa grace. Il ne faut pas non plus négliger l'avis de l'Apôtre, qui veut, qu'on *s'éprouve* & qu'on *s'examine soi même*; Il est nécessaire, pour cet effet, de reflèchir, sur ses actions, de considérer son état présent, & de se disposer ensuite par de sérieuses méditations, & par des Priéres ferventes, de sorte qu'il plaise à Dieu, de vouloir nous accorder son secours, pour être sincérement touché, & affligé de ses fautes passées, & pour prendre la ferme résolution de s'amender & de mieux vivre dans la suite.

Ce Sont là les devoirs, dont nous devons nous acquitter, *avant* que de recevoir le Sacrement de la sainte Cène, & les dispositions dans lesquelles on doit être, en le recevant, sont un *respect profond*, & qui reponde à la grandeur & à la sainteté de celui avec qui nous sommes en Communion, & à la Majesté des Mystères qui nous sont offerts; une *douleur vive* & sincére de nos péchés, qui ont exposé le Sauveur du Monde, à souffrir cette Agonie, & ce supplice, dont nous faisons la Commémoration, & une *ferme résolution* de les abandonner entiérement, comme des objets qui lui déplaisent, & qui lui sont injurieux; Un *Amour fervent* pour nôtre charitable Rédempteur, & une *reconnoissance vive*, pour les preuves inconcevables de bonté qu'il nous a données; *l'humilité la plus profonde*, en sentant [illegible] bien nous sommes indignes, de recevoir ces témoignages [illegible] de sa [illegible]ur; Une [illegible]

Pendant.

joye, en confidérant les fruits excellens, qui nous reviennent de ce qu'il a fait, & fouffert pour nous; Une *efpérance confolante*, d'être, par le fecours de fon Efprit, rendus participans des biens, qu'il nous a acquis par fa Mort; Enfin, un *furcroit de bienveillance* & de Charité, *envers tous nos frères*, qui font dévenus par fa mort auffi bien que nous les héritiers de fon Royaume Celefte, les Enfans du même Père, les membres du même Corps, & qui après avoir reçu le même Batême, font encore nourris à la même Table.

Et *après* la Communion.

Si nôtre participation au faint facrement de la Céne, doit être accompagné de certaines difpofitions, il en eft auffi d'autres, qui doivent la fuivre, telles que font, un redoublement de ce zèle & de ces pieux mouvemens que l'Autel du Seigneur aura allumés dans nôtre Ame; fe faire une occupation agréable, d'entretenir cette grace, dont la douce influence s'eft fait fentir à nos cœurs pendant la Communion, prendre foin, & faire tous fes efforts, pour fe rendre foi même en quelque forte digne du grand honneur, que Dieu nous a fait, & de la faveur fignalée qu'il nous a témoignée, en nous permettant, de nous approcher fi fort de lui; Perfeverer dans les réfolutions, & accomplir les vœux qu'on a faits, & les engagemens qu'on a pris, dans cette occafion folemnelle; confidérer enfin, attentivement, & fans relache, que la violation des refolutions que nous avons formées, & des engagemens, que nous avons contractés agraveroit nôtre faute, & rendroit nôtre condamnation plus terrible, & que la rechûte de l'ame, dans une maladie auffi dangereufe que le péché, affoibliroit confiderablement la force fpirituelle qui nous foutient, & par conféquent ébranleroit, abattroit le fondement de nôtre confolation, & nous expoferoit au danger de périr éternellement.

La recevoir *fréquemment*.

Il refte encore un devoir, qu'il ne faut pas oublier, c'eft de faifir avec joye, & avec empreffement, toutes les occafions qui fe préfentent, de participer à la Table du Seigneur, nous fouvenant toujours (*s*) qu'outre l'obligation qui nous en eft impofée, en vertu de l'ordre du Seigneur *Jefus*, il n'y a point d'Acte de Réligion, fi proprement deftiné à nous fortifier & à nous rafraichir fpirituellement, que la participation à ce pain de vie, & ce vin des Ames Eluës, par lefquels, l'homme intérieur, eft nourri, confolé, réjouï

(*s*) *Stanhope.* fermons.

jouï, & qui placent dans le cœur du fidéle, le germe de la vertu, & de l'immortalité; Ajoutés à cela, que la négligence, que nous ferions voir dans cette rencontre, ne s'accorderoit guéres avec le Caractère de Chrêtien, & nous exposeroit au danger affreux, d'être exclus pour jamais, de ce que ce Sacrement répréſente, ſcavoir, de l'heureux feſtin des fidéles, & du *B..nquet Nuptial de l'Agneau de Dieu.*

Exhortation à cela.

FINISSONS cette Matiére, par une courte Exhortation. (*t*) Les obligations que nous avons au fils de Dieu, ſont ſi exceſſivement grandes, qu'il nous eſt impoſſible, non ſeulement, d'y proportionner nôtre reconnoiſſance, mais même d'en exprimer toute l'étendue, en ſorte, que s'il nous eût ordonné, quelque choſe de fort rude, nous devrions l'éxécuter avec toute la promtitude, & toute l'allégreſſe poſſible, combien plus, ſommes nous obligés de le faire, quand il s'agit, d'un ordre ſi aiſé à obſerver, d'une choſe, qui bien loin de nous être à chargé, nous eſt au contraire très avantageuſe; d'un Commandement qui ſe réduit à ceci, *mangés mes amis, & buvés mes bien aimés*, d'une invitation, qu'il nous adreſſe, de venir à ſa Table c. d. au feſtin le plus excellent, & le plus délicieux, où nous puiſſions nous trouver, tant que nous ſommes ſur cette Terre? (*u*) Et puiſque cette Sainte Cérémonie, n'eſt pas ſeulement une Commémoration de la mort de nôtre Seigneur, mais encore que nous y recevons, le gage aſſuré de ſon amour, ne ſerions nous pas cruëls envers nous mêmes, en nous refuſant la conſolation la plus douce, & la plus durable, qui eſt de nous réjouïr ſouvent, dans l'eſpérance des biens raviſſans, qui nous ſont offerts, & confirmés à la Sainte Table? Si nous ne voulons pas nous en approcher *par amour* pour JESUS-CHRIST, ce qui ſeroit pourtant le comble de l'ingratitude, & la marque d'un Caractère bas & rampant, du moins *ayons pitié de nous mêmes*, & ne ſoyons pas aſſez ſtupides, & aſſez cruëls, pour nous priver d'un avantage auſſi précieux; Prenons garde, de ne pas inſulter le Seigneur, juſques ſur ſon Thrône de Grace, en rejettant l'invitation qu'il nous fait, de participer à tant de miſéricordes, & n'attirons pas ſur nos têtes criminelles la juſte punition de ces indignes Conviés, dont il eſt parlé dans l'Evangile, qui (*v*) *s'en allérent, l'un à ſa métairie, & l'autre à ſon trafic*; l'un

(*t*) *Tillotſon* Sermons. Vol. I. (*u*) *Stanhope* Epit. & Evang. Vol. II.
(*v*) Voyés Matth XXII. 5. & Luc. XIV. 18.

l'un aux plaisirs, & l'autre aux occupations de cette vie, jusqu'à-ce qu'enfin ils furent tous exclus sans retour *du festin nuptial du fils du Grand Roi.*

CHAPITRE II.

De l'abaissement de Jésus-Christ.

Abaissement de Jésus-Christ, sa nature.

EN traitant de la Nature de la *Seconde Alliance*, & en même tems de son Médiateur *Jésus-Christ, homme*, nous avons considéré ce dernier sous ses differentes relations de *Prophète*, de *Sacrificateur* & de *Roi*; Et nous avons vû avec quelle exactitude, il s'est acquitté de ces différentes fonctions; Il s'agit presentement d'éxaminer sa *Personne*, & ce qu'il a exécuté sur la Terre, dans les deux états opposés par lesquels il a passé, sçavoir, celui de son *abaissement*, & celui de son *exaltation.*

MAIS avant, que d'entamer ce sujet, il est nécessaire, pour mieux entendre ce qui suit d'établir, (*a*) 1°. que dans cet Abaissement de *Jésus-Christ*, il n'étoit pas possible, que sa Nature Divine souffrit aucun changement ou aucune diminution, soit dans son Essence, soit dans ses Attributs, ni qu'il perdit rien de cette gloire, & de cette grandeur interne qui resultent de la dignité de sa nature, ni de cette gloire, & de cet honneur externe, qui sont les suites de ses œuvres, comme de celles de la *Création*, de la *Conservation* & de la *Providence*; Car outre les preuves, que l'on pourroit tirer, de la simplicité de la Nature Divine; l'Ecriture Sainte nous donne, une si grande idée de Dieu, quand elle nous dit, que (*b*) *Les Cieux périront*, mais qu'il *sera permanent*, & que quand même ils *s'envielliront comme un vêtement*, *il sera* cependant *le même* pendant toute l'éternité, qu'elle éloigne entiérement de nôtre esprit, tout soupçon de mutabilité. Quand donc elle déclare, que *Jésus-Christ* (*c*) *étant en forme de Dieu, n'a point regardé comme une proye, d'être égal à Dieu, mais qu'il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme de serviteur, & se rendant semblable aux hommes, il s'est abaissé, s'étant rendu obéïssant jusqu'à la mort*, cela signifie nécessaire-

(*a*) *Claude* Oeuvr: post. Tom. III. (*b*) Ps. CII. 26. &c. (*c*) Philp. II.6.&c.

fairement, non, que sa nature Divine a souffert aucune sorte d'abaissement, mais que voulant se montrer aux hommes, il a revêtu le voile de nôtre chair, sujette comme elle l'est, à des foiblesses & à des infirmités, aux douleurs, aux maladies, & enfin à la mort. En sorte que le siége, ou comme d'autres l'appellent le sujet d'*inhérence*, de ces misères & de ces infirmités, dans lesquelles consistoit l'abaissement de J. C. étoit seulement sa nature humaine, quoique le *sujet de dénomination*, auquel on peut imputer ces maux & ces foiblesses, soit toute sa personne, entant, qu'il est Dieu & homme; c'est pourquoi, on peut, par une communication d'Idiomes, appliquer à sa *Nature Divine*, ce qui n'appartient à proprement parler, qu'à sa *nature humaine*, & on peut dire, assez proprement, que le fils de Dieu en renfermant sous ce nom, tout ce qu'il est en effet, *à répandu son sang*, & que la *parole* éternelle, a souffert plusieurs indignités ici bas, quoi qu'on ne puisse point affirmer sans tomber dans une absurdité palpable, que Dieu, consideré comme tel, soit en aucune sorte sujet à de pareilles souffrances.

2°. On peut encore remarquer, (*d*) que la glorification, ou l'exaltation de Jesus-Christ, ne pouvoit absolument point consister dans aucune augmentation réelle d'excellence ou de dignité, ni dans l'acquisition d'aucun nouvel Attribut, ni enfin dans quelque changement avantageux à sa *Nature Divine*, qui étant infinie & immuable, ne peut recevoir, ni accroissement ni diminution; On ne doit donc, chercher l'exaltation de Jesus-Christ, qu'en ce que sa Nature Divine a influé avec plus d'abondance sur l'humanité, à laquelle elle étoit jointe, & en ce qu'elle a déployé sur elle d'une manière plus visible, & plus éclattante les rayons de ses sublimes perfections, qu'elle n'avoit fait auparavant; dans cette exaltation dis-je, de Jesus-Christ, la gloire de sa *Personne Divine*, n'a point consisté dans aucun nouveau dégré d'honneur, & de dignité qu'elle eût réellement acquis, mais simplement en ce que, le nuage de la bassesse, des infirmités, & des souffrances, sous lequel il voulut paroitre, ayant été entiérement dissipé, la gloire & la splendeur naturelle de sa Personne, comme le Soleil sortant de derriére une Nue, se montra dans son premier Lustre; La glorification de sa *Nature Humaine*, n'a point consisté a être changée en *Nature Divine*, ni à être intimément unie avec la Divinité, puisque l'une de ces choses étoit impossible, & que

Et de son Exaltation.

(*d*) *Claude*, ubi sup.

que l'autre a eu lieu, au moment de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, mais en ce qu'elle a été mise au dessus des atteintes de l'infirmité & de la douleur, qu'elle est entrée dans un état immortel & incorruptible, dans une vie nouvelle, spirituelle, céleste, & éternelle, & qu'elle participe à ce culte réligieux, & à ces honneurs Divins, que le fils de Dieu, à qui elle a été intimément unie, avoit incontestablement droit de recevoir.

L'Abaissement de Christ n'a rien de honteux.

3°. L'ABAISSEMENT du fils de Dieu peut, il est vrai, d'abord nous paroître peu convenable, à l'excellence de sa Personne, & ne guéres s'accorder avec l'interêt de sa gloire, cependant, si on fait attention aux grands desseins, qu'il s'est proposés en s'abaissant soi-méme, & aux heureux effets, qu'ont produits ses douleurs & ses souffrances, on sera forcé d'avouër, que les afflictions & les maux qu'il a endurés tendoient à son honneur & à sa gloire, aussi bien qu'à nôtre consolation & à nôtre félicité. Car (e) c'est par ces souffrances, qu'il nous a ouvert l'entrée du Paradis, & qu'il nous a mérité la Résurrection & la vie éternelle; C'est par elles, qu'il a rétabli la Justice Divine dans cette gloire, que les péchés du genre humain avoient en quelque sorte obscurcie, qu'il a publié de nouveau ces Loix éternelles de justice, que les hommes avoient entiérement négligées, & qui étoient tout à fait tombées dans l'oubli; qu'il a rendu à la Vertu & à la Sainteté ce lustre, & cette réputation qu'elles avoient depuis longtems perduës dans le monde; qu'il a dissipé & détruit la superstition, l'erreur, l'Idolatrie, la corruption, & tout ce cahos d'extravagances, que la fraude, & la malice du Diable avoit introduit parmi les hommes dans le cœur desquels, il a ramené, & rétabli la vérité, la paix, la joye, la consolation, & l'espérance; bien loin donc, que l'abaissement de JESUS-CHRIST, ait quelque chose de honteux pour lui, il est au contraire, le sujet des louanges, qui lui seront rendues pendant tous les siécles. Il est la base & la matiére du Cantique de l'Eglise, tant *Militante* que *Triomphante*. (f) *L'Agneau qui a été immolé est digne de recevoir la Puissance, la Sagesse, les Richesses, la Force, l'Honneur, la Gloire & la louange.* Après ces préliminaires, nous allons considerer *Jésus-Christ*, dans sa *Personne*, & dans les grandes choses qu'il a exécutées, pendant la durée de son *abaissement*.

I.

(e) *Claude* ubi sup. (f) Apoc. V. 12.

I. Que nôtre Sauveur soit réellement, & essentiellement une *Personne divine*, c'est ce que nous pourrions prouver, (si nous ne l'avions (*g*) en quelque sorte déjà fait) par tout ce que l'Ecriture nous en dit, c'est la conclusion, que nous pourrions tirer des perfections qu'elle lui attribuë & qui n'appartiennent qu'à Dieu, de ce Culte, qu'elle veut qu'on lui rende, & dont cependant Dieu seul doit être l'objet; De ces Actions qu'elle lui assigne, & qui supposent nécessairement en celui qui les a faites, une Puissance divine; De ces titres enfin, & de ces Noms qu'elle lui donne, & & qui ne sauroient convenir qu'à Dieu.

La Personne de *Jesus Christ*.

Cette Personne divine, a aussi été véritablement *homme*; c'est ce qui se prouve, non seulement, par (*h*) les promesses, les Types, & les Oracles du *Vieux Testament*, qui la regardent, mais aussi, par un grand nombre de témoignages, qu'on trouve sur ce sujet dans le *Nouveau*. Nous y apprenons, que (*i*) *quand le tems marqué a été accompli, Dieu a envoyé son fils né d'une femme, & assujetti à la Loi, afin de racheter ceux qui étoient sous la Loi*; (*k*) *Car il n'a pas pris les Anges* pour les délivrer, *mais la Posterité d'Abraham*. Aussi voyons nous, que les Evangelistes lui donnent souvent, & avec emphase, le titre de *fils de l'homme*, en un mot l'Histoire de la Conception & de la Naissance, de la vie & de la Mort de nôtre Sauveur, nous fait assés connoître que quant à la substance de son Corps, il étoit véritablement homme, & non pas seulement en apparence, comme quelques (*l*) Anciens Hérétiques se l'imaginoient.

Il a eû un vrai Corps humain.

Ee 3 (*m*)

(*g*) Part. 1.pag.259. (*h*) Gen. III. 15. XII. 3. Deut. XVIII. 18. Esa. VII. 14. IX. 6. &c. (*i*) Gal. IV. 4. 5. (*k*) Hebr. II. 16. (*l*) C'étoit les *Velentiniens*, qui soutenoient que le Corps de *Christ*, avoit été formé dans les Ciel, & *avoit passé par le Sein de la Vierge Marie, comme l'Eau passe par un Canal*, cette idée, fut aussi suivie, par *Marcion*, qui au raport de St. *Athanase*, croyoit, que Dieu étoit descendu du Ciel, & avoit séjourné dans le sein de la Vierge, sans participer à sa substance, étant incapable de recevoir, quoi que ce soit de la Nature de l'homme, qui étoit tombé dans le péché, & sous le pouvoir, du Prince des ténébres. Les *Apelleens*, ainsi nommés, *d'Apelles*, disciple de *Marcion* avouoient, il est vrai, que Christ avoit un Corps réel & Matériel, mais ils nioient, que ce Corps eût été formé dans le sein de la Vierge, ou qu'il eût participé en aucune sorte à sa substance; ils s'imaginoient, comme le rapporte *Epiphan*: advers: *Apel.* Hæret. que quand Nôtre Sauveur descendit du Ciel, il se forma un Corps des quatre Elémens, & (comme le dit *Tertulien*, *de Carne Christi*,) de la substance des Etoiles, & du Monde Supérieur, dans lequel il souffrit, & mourut véritablement. *King.* hist. crit. du symb.

Une Ame humaine.

(m) COMME *donc, les Enfans ont tous participé à la Chair & au ſang, il y a auſſi participé lui même; afin de détruire par la Mort, celui qui a l'empire de la Mort*, c. d. *le Diable, & de délivrer* de *l'Eſclavage*, ceux *que la crainte de la Mort, rendoit eſclaves toute leur vie:* Et certes le fils de Dieu, voulant bien ſe charger, de nôtre chair infirme & mortelle, n'en devoit pas laiſſer la partie la plus Noble, qui eſt nôtre Ame, ſans laquelle il ne pouvoit étre parfaitement homme. Nous ſavons d'un côté, que la Chair n'eſt pas capable de ſageſſe, & de l'autre, que la Connoiſſance infinie de Dieu, ne peut recevoir aucune augmentation; il faut donc, que celui, dont (n) la connoiſſance croiſſoit avec les Années, ait eû un ſujet propre à cela, & ce ſujet ne ſauroit étre autre choſe, qu'une Ame humaine. Cette Ame étoit le ſiége de ſon Entendement fini, & de ſa volonté, qui diſtincte de celle de Dieu ſon Père, s'y ſoumet clairement, comme cela paroit pas ces paroles, (o) *Non pas ce que je veux, mais ce que tu veux*; Cette Ame étoit le ſujet des paſſions, & des mouvemens, qu'il fit paroître lors qu'il dit, avant que de ſouffrir; (p) *Mon ame eſt dans une triſteſſe mortelle.* C'étoit enfin cette Ame, qu'il recommanda à ſon Père lors qu'étant ſur le point d'expirer ſur la Croix, il s'écria; (q) *Mon Père, je remets mon Eſprit entre tes mains*; En ſorte, qu'il eſt inconteſtable, que la même Perſonne, qui etoit parfaitement Dieu étoit parfaitement homme, *composé d'une Ame raiſonnable*, & *d'une Chair humaine*, quoique (r) quelques Anciens Hérétiques, en avouant, qu'il avoit pris une Chair humaine, ſoutenoient pourtant, que la *Parole*, ou la Divinité tenoit dans ſon Corps, la place d'une Ame raiſonnable, qui étoit le principe de ſes Actions.

NOUS

(m) Hebr. II. 14. 15. (n) Luc. II. 52. (o) XXII. 42. (p) Matth. XXVI. 38. (q) XXIII. 46. (r) Les Sectes, qui ſe rendirent les plus Célébres ſur cette Matière, furent celles des *Ariens*, & celles des *Apollinariſtes*; *Arius* enſeignoit, que le *Chriſt*, n'avoit rien de l'homme que la Chair, à laquelle la Parole s'étoit jointe: Mais *Apollinaire*, mettant une diſtinction, entre Ψυχὴ & Νοῦς c. d. entre *l'Ame & l'eſprit*, reconnoiſſoit, que la Parole avoit pris le Corps, & l'ame ou Ψυχὴ de l'homme, mais non pas l'Eſprit ou Νοῦς car diſoit-il, la Parole même en tenoit la place. C'eſt en cela, que l'héreſie *Ariene* différoit véritablement de celle d'Apollinaire, comme l'établit *Facundus*. L. 9. *Apollinariſtæ quidem, Carnis & Animæ Naturam ſine mente, aſſumpſiſſe Deum credunt; Ariani verò Carnis tantum modo; Pearſon* ſur le Symbole.

Union des deux Natures en Jesus Christ.

Nous avons fait voir, en traittant de l'Emploi de *Médiateur*, dont Jesus-Christ a été revêtu, qu'il étoit, sinon absolument nécessaire, du moins fort à propos, qu'un Sauveur destiné, à reconcilier Dieu avec l'homme, participât à la Nature des deux Parties. Il est clair, que ces deux Natures réunies, dans le Rédempteur des hommes, ne constituent, qu'une seule & même Personne, parce que l'Ecriture nous en parle, non comme de deux *Christs*, mais comme d'un seul, & qu'il en est toujours fait mention, comme d'une seule Personne; Quelque grand que soit ce Mystère, il n'y a pourtant, ni contradiction ni impossibilité, l'Ame & le Corps qui sont deux substances différentes, ne sont-ils pas étroitement unis, & ne composent-ils pas un seul & même homme? Mais d'expliquer précisément la maniére de cette union des deux Natures en *Jesus Christ*, & en quoi elles consistent, c'est là, une difficulté, qu'on ne sauroit éclaircir, qu'en disant, qu'il n'est pas possible, que cette union se soit faite, par le *changement*, ni par la *confusion* des Natures. Il est contradictoire de dire, que la Nature *divine*, ait été changée en la Nature *humaine*; & il est absolument impossible, que la Nature *humaine*; se soit convertie en Nature *divine*. (*s*) La Créature ne peut non plus devenir Dieu, que Dieu *bénit éternellement*, ne peut cesser d'être ce qu'il est, & devenir une Créature. S'imaginer donc, que la Nature humaine, ait été changée, en Nature divine, c'est détruire toute union entr'elles; car selon cette supposition, la Nature *humaine* cessant d'exister, ou, étant pour ainsi dire absorbée, par la Nature *divine*, il est clair qu'il n'y auroit dans la Personne de *Christ* qu'une Nature, sçavoir, la divine, & supposer, que les deux Natures se soient confonduës en la Personne de *Christ*, c'est les détruire réellement l'une & l'autre, puisque selon cette supposition, *Christ*, (*t*) bien loin d'être tout à la fois Dieu & homme, ne seroit réellement ni Dieu ni homme, mais une personne aussi différente de l'un & de l'autre, que tous les Corps Mixtes le sont des Elémens qui servent à leur composition.

Leur distinction.

Quoique, nous ne puissions donc pas, rendre precisément raison de la maniére, dont s'est faite cette union, celle de nôtre Ame avec nôtre Corps, peut nous faire comprendre en quelque sorte, comment ces deux Natures, après leur union, demeurent entiéres, &

(*s*) *Conant.* serm. (*t*) *Pearson.* ubi sup.

& distinctes l'une de l'autre, dans leurs proprietés respectives. (u) Il faut avoüer, que le Corps, après son union avec l'Ame, ne se meut, ni n'agit de même maniére, qu'il eût fait, s'il en fût demeuré separé. L'Ame qui l'anime actuëllement, le modifie en mille maniéres, & lui donne un Cours d'opérations tout à fait différent, de celui qu'il auroit eû sans elle, cependant, il ne laisse pas, de conserver malgré tout cela, toutes les qualités, qui appartiennent proprement à un Corps, d'où nous pouvons supposer, que la Nature humaine, peut encore retenir, toutes les qualités, & les proprietés qui lui sont naturelles, quoique si intimément unie à la Nature divine, elle lui soit tellement subordonnée dans ses Actions, qu'elles ne constituent ensemble qu'un seul & même *Individu*.

Les deux Natures unies pour toujours.

C'est ainsi, que l'unité de la Personne n'ôte pas la distinction de la Nature, mais que la Divinité & l'humanité retiennent chacune leurs proprietés essentielles, & que la distinction des Natures, n'anéantit pas non plus, l'Unité de la Personne, mais qu'un seul & même *Christ*, est un Dieu Parfait, & une homme Parfait, & qu'il restera tel éternellement ; Car quoi qu'après le Jour du Jugement, & lorsque le nombre des Elûs de Dieu sera complet, l'Office de Médiateur, que *Jesus Christ* aura exercé, prendra fin, la gloire qu'il s'est acquise, comme la juste recompense, de ses travaux ne cessera jamais. (v) L'Ecriture Sainte nous dit, que les Saints hériteront un Royaume éternel, à beaucoup plus forte raison, celui qui leur aura procuré cette gloire, possédera t-il la sienne pendant toute l'Eternité; *Ils viendront en Sion, avec un Chant de triomphe*, & ils louëront & magnifieront, *celui qui est assis sur le Thrône*, & *l'Ageau*, *au siécle des siécles*. Quelque étenduë, qu'on puisse donner à leurs lumiéres, il n'est cependant pas absurde, de penser, qu'ils seront plus sensiblement touchés de tous les mouvemens, d'amour, de vénération, & de reconnoissance, qui sont dûs, au Sauveur du genre humain, lorsque leurs yeux mêmes seront les témoins de l'union actuelle de sa Divinité, avec sa nature humaine, cette vuë ne sauroit manquer de les faire souvenir, que toute leur gloire, & toute leur félicité présente, sont les fruits des grandes choses qu'il a faites dans cette même Nature, soutenue du secours, & de la bénédiction de Dieu.

II.

(u) *Burnet*, sur les Art. *Fiddes*. Theol: Vol. I. Et *Barrow*. sur le Symbole.(v) *Burnet*, & *Fiddes* ubi sup.

II. Ce que nous venons de dire, touchant l'union *Hypostatique* des deux Natures, divines & humaines dans la Personne du Sauveur, peut suffire, pour nous en donner une idée; Il s'agit à présent, de considerer, de quelle manière s'est formée sa nature humaine; l'Ange dit, à la Bienheureuse Vierge, que (x) *le Saint Esprit viendroit à elle, & que la vertu du Très-Haut, la couvriroit de son ombre, d'où il arriveroit, que le Saint* Enfant, *qui naîtroit d'elle, seroit appellé fils de Dieu:* Ces paroles, selon la modestie ordinaire aux Ecrivains Sacrés, & sans choquer en aucune façon, la pudeur, renferment toute l'action du Saint Esprit, par le moyen de laquelle, la Sainte Vierge devint féconde. (y) Ce n'est pas seulement la Sainte Vierge même, qui assure dans les paroles précédentes, que cela se fit, sans le concours d'aucun homme, mais aussi, l'Ange, qui avoit été envoyé vers elle le donne clairement à entendre, lorsque, pour fortifier, la foi de *Marie*, sur un fait aussi surprenant, il lui déclare, que c'étoit l'ouvrage de Dieu, à qui (†) elle devoit se souvenir, *que rien n'étoit impossible.*

Conception de *Jésus-Christ* par le Saint Esprit.

Quoique ce fait nous soit répréfenté dans l'Ecriture, comme l'œuvre du Saint Esprit en particulier, il ne faut pas croire pour cela, qu'il lui ait été tellement propre, que les deux autres Personnes de la Très-Sainte Trinité n'y ayent eû aucune part, mais il lui est plus particuliérement attribué, parce que, l'action de *fructifier* & de *sanctifier*, est généralement regardée par les Ecrivains Sacrés, comme un effet de son influence. Comme donc, cet Esprit Saint, commença la prémiére Création, *en se mouvant sur la surface des Eaux*, ou en *couvant* pour ainsi dire, *le Chaos*, aussi commença-t-il, dans cette rencontre, la *nouvelle Création*, en transmettant un principe de fertilité dans une personne, qui sans cela, eut été incapable, de donner des preuves de fécondité. Et comme il étoit nécessaire, que celui qui devoit sauver & sanctifier le monde, fût lui-même, (z) *Saint, innocent, sans tache, & separé des pécheurs*, il falloit absolument, qu'il fût la production immédiate de cet Esprit, qui est la source de toute Sainteté, & de toute Pureté; Enfin, comme il étoit nécessaire, que pour être en état d'exécuter le Grand Ouvrage de la Rédemption du Monde, la Nature Divine & la Nature Humaine, fussent unies en sa personne, il falloit

Pourquoi.

(x) Luc. 1. 34. 35. (y) *Stanhope.* Epit. & Evang. Vol. 1. (†) Luc. 1. 37. (z) 2. Cor. V. 21. Hebr. VII. 26. 27.

loit aussi absolument, qu'un Agent à qui (*a*) l'Ecriture attribuë particuliérement les choses magnifiques de Dieu, les merveilles de la Providence, la révélation des vérités célestes, la Prophêtie, le pouvoir de faire des Miracles, le renouvellement du cœur de l'homme, & la réformation de ses mœurs, présidât à sa conception.

La nature humaine de J. C. a été prise de la substance de la Vierge.

MAIS quoiqu'il fût nécessaire, que l'Esprit de Dieu intervint dans cette conception miraculeuse, pour accomplir l'union de la Nature Divine, avec la Nature humaine, dans la personne de *Christ*, pour suppléer au défaut d'une *puissance plastique* dans le sein de la Vierge, pour rectifier la portion de matière, qu'il prit d'elle, & dont il forma le corps du Sauveur, pour purifier enfin cette portion de matière de cette souillure & de cette corruption, qui adhére à la nature humaine par la voye ordinaire de la génération, cependant puisque l'Ecriture Sainte, appelle expressément Nôtre Seigneur, (*b*) *la semence de la femme*, le *fils de Dieu, fait d'une femme* &c. titres qui n'auroient pû lui convenir en aucun sens, si la Vierge n'avoit contribué autre chose dans cette rencontre, sinon de porter dans son sein, & de mettre au monde, un corps miraculeusement formé; On doit croire, au sujet de la conception de JESUS CHRIST, que sa nature humaine, a été entiérement prise de sa mére, que par une efficace admirable du Tout-Puissant, son corps a été formé, non seulement en elle, mais encore d'elle, qu'ainsi, il est véritablement devenu (*c*) *la semence d'Abraham*, & de *David selon la chair*, ce qu'il n'eut pû être sans cela, & que par conséquent, la B. Vierge étoit proprement & à la lettre, sa Mére à tous égards; il y a plus, à prendre la chose d'un certain côté, elle étoit sa mère dans un sens plus exact, qu'aucune autre femme ne peut l'être de son Enfant, puisque, selon le cours ordinaire de la nature, les enfans participent à la substance du Pére & de la Mére, au lieu, que le Corps de JESUS-CHRIST, tiroit toute sa substance de la Vierge.

Pourquoi.

QUOIQU'IL, (*d*) nous soit aisé de concevoir, que Dieu eût pû créer immédiatement une Nature semblable à la nôtre, en espèce & en proprietés, & l'unir à sa Divinité, il est cependant vrai, de dire, que cette nature n'eût pas si bien servi au dessein de nôtre Rédemption, puisque, pour exécuter cet ouvrage, il falloit, qu'il y eût, de la part de nôtre Libérateur, non seulement une ressemblance

(*a*) *Barrow* sur le Symbole. (*b*) Gene. III. 18. Gal. IV. 4. (*c*) Matth. I. 1. Rom. I. 1. 3. (*d*) *Barrow*, ubi sup.

blance dans la nature, mais encore, une proximité dans le sang, avec ceux qu'il devoit racheter, afin, que la dignité, que nous avons perduë, par nôtre rebellion, pût étre recouvrée, par les mérites satisfactoires, d'une personne de nôtre Race, & de nôtre parenté, & afin que le Diable, qui s'étoit servi de la foiblesse d'une femme, pour détourner l'homme de son devoir, pût être vaincu & abattu, par la force, & par l'obéïssance fidèle, du fils d'une femme; Mais, pour distinguer aussi, la naissance du Sauveur du monde, de celle des autres hommes, il étoit à propos, selon (*e*) les Oracles des Prophétes, qu'il naquit d'une Vierge, pour nous convaincre d'autant mieux par là, de son Origine Divine.

Si après la naissance de J. C. *Marie* demeura encore Vierge.

QUICONQUE, croit la Divinité des Saintes Ecritures ne doute, & ne sauroit en aucune sorte douter, que la Mére de JESUS ne fût Vierge, dans le tems qu'elle le conçût, & on doit encore, pieusement, & par respect, pour la maniére dont JESUS-CHRIST, fut conçu, aussi bien, que pour la qualité sacrée de sa Personne, croire, que sa Sainte Mére, demeura Vierge, *jusqu'a ce qu'elle eût enfanté son fils premier né*, quand même, nous n'aurions pas là dessus, le témoignage de l'Evangeliste. Mais on a disputé, & on dispute encore aujourd hui, parmi les Savans, pour savoir, si après la naissance de JESUS-CHRIST, la B. Vierge continua de garder sa virginité. (*f*) L'Honneur & le privilège particulier, que Dieu avoit accordé à cette Mére, le respect, & la déférence qu'elle fit toujours paroitre pour son fils, une crainte respectueuse, pour cette *vertu du Très-Haut*, qui *l'avoit couverte de son ombre*, la bonté & la pieté, qu'on attribue à *Joseph* son mari, ont donné lieu de croire assez généralement, qu'elle demeura toujours Vierge, même après la naissance du Sauveur. Mais comme il suffit, par raport au Mystère de l'Incarnation, de croire, que dans le tems, que *Jésus* a été conçu & qu'il est né, sa Mére étoit Vierge, il ne peut y avoir aucune impieté, à soutenir l'opinion contraire, pourvû, qu'elle soit autorisée, par l'interprétation naturelle, & non forcée, des passages de l'Ecriture, qu'on allégue sur ce sujet.

Raisons contre l'opinion de la virginité perpétuelle.

QUAND on voit donc, le *Prophête Royal*, introduire, dans un Pseaume, qui se rapporte visiblement au Messie, JESUS-CHRIST se plaignant en ces termes; (*g*) *Je suis devenu étranger à mes fréres*

(*e*) Esaïe VII. 14. Jerem. XXXI. 22. (*f*) *Pearson.* ubi sup. (*g*) Ps. LIX. 8.

res, & un homme de dehors aux Enfans de ma Mére. (*h*) Quand conformément à cet Oracle on voit, (*i*) St. *Matthieu*, nous dispofer à croire, que la Sainte Vierge eut d'autres Enfans, en nous faifant entendre, que *Jofeph* étoit fon mari, & elle fa femme, & que depuis la naiffance de nôtre Sauveur, ils ont toujours habité enfemble comme tels; Quand en confirmation de cette cohabitation, on lit (*k*) dans l'Hiftoire de l'Evangile, que nôtre Seigneur avoit des fréres & des fœurs, & même en affez grand nombre; qu'il avoit quatre fréres, *Jaques*, *Jofes*, *Simon*, & *Jude*, & peut être autant de fœurs; Quand on trouve, que ces fréres de *Chrift*, font toujours ainfi appellés par les Evangeliftes, & regardés comme tels par les *Juifs*, que même l'un d'eux, eft expreffément défigné fous ce titre, (*l*) par l'Apôtre St. *Paul*, qu'il en eft fouvent parlé dans, (*m*) les Conftitutions *Apoftoliques*, & (*n*) dans *Jofephe*, célébre hiftorien *Juif*, fans qu'il y foit autrement défigné; quand enfin, on confidére, qu'on n'a pas la moindre raifon de croire, que *Jofeph*, eût jamais été marié, avant que d'époufer la Sainte Vierge, & qu'il eût eû d'autres Enfans, qu'on eût pû, quoi qu'improprement appeller les fréres de *Chrift*, & que quoique la Mére du Seigneur eut des Neveux, ils ne font pourtant jamais appellés, *fréres de Jéfus*, dans tout le nouveau Teftament; quand dis je, on ramaffe toutes ces confidérations on trouve plus que vraifemblable, l'opinion de ceux qui foutiennent, que la Mére de nôtre Sauveur, n'eft pas toujours demeurée Vierge, quoique l'on convienne, qu'il étoit affez ordinaire chez les *Juifs* de donner le nom de *frére* aux parens *Collateraux*, comme aux Coufins germains & à d'autres. Cependant, nous n'avançons ceci, que comme un fentiment fondé fur le fens le plus naturel, qu'on puiffe donner aux paffages de l'Ecriture Sainte, où il eft fait mention de la famille de nôtre Sauveur, fans avoir en vuë de refuter l'opinion contraire (*o*) qui eft appuyée, par un grand nom-

(*h*) *Whifton*, fermons & Effais (*i*) Matth. I. 18. (*k*) XIII. 55. 56. Marc. III. 31. Luc. VIII. 19. (*l*) Gal. I. 19. (*m*) L. 6. C. 55. L. 6. C. 12. &c. (*n*) Antiq. L. 20. C. 8. (*o*) Un très habile homme de nôtre Communion, a produit en faveur de la Virginité perpétuelle de la Sainte Vierge, une des meilleures preuves que j'aye trouvé, fur cette matiére: *Spanheim*, dit-il, dans fes *Dubia Evangelica*, fe déclare, contre le fentiment *d'Helvidius*. (qui nioit cette perpétuité,) fimplement, par des raifons de décence & de convenance, il trouvoit, que c'étoit penfer d'une maniére plus propre, à faire honneur à la

nombre de Savans, mais qu'on ne doit pourtant pas regarder, comme un *Article de foi*, puis qu'elle n'a point de fondement bien marqué dans la parole de Dieu.

Il y a d'autres questions sur cette matiére, comme p. ex (*p*) " si nôtre Sauveur, dans le sein de sa Mére, étoit sujet aux mêmes „ infirmités que les autres Enfans, (*q*) si sa mére endura quelque

 douleur

Mére de *Jésus-Christ*, de croire, qu'après la naissance de ce divin fils, elle demeura toujours Vierge. Mais ce sentiment, ajoute-t-il, est non seulement conforme à l'idée qu'on doit se faire de la Sainte Vierge; Il est de plus, absolument nécessaire de croire, que le *Messie*, devoit être Roi des *Juifs* par droit de naissance. Or dans la supposition, que *Joseph*, eut eû d'autres Enfans, soit de *Marie*, ou de quelqu'autre femme, ces Enfans auroient pû en qualité de descendans par *Joseph* leur Pére, de la branche d'*Abiud*, qui étoit l'ainée, reclamer un Royaume, qui leur appartenoit de droit du Chef de leur Pére, plutôt qu'à *Jesus* le fils de *Marie*, qui descendoit de *Rhesa*, le plus jeune des fils de *Zorobabel*, & qui par conséquent, ne pouvoit hériter selon la Loi, qu'au cas que *Joseph*, le seul héritier qui restoit de la branche ainée, n'eût point d'Enfans. La Loi des *Juifs* eût, en ce cas, renversé toutes les prétentions de *Jesus*, qui étant venu pour l'accomplir dans toutes ses parties, ne l'auroit certainement pas méprisée, dans un point aussi capital, si *Joseph*, avoit eu quelque héritier sorti de ses reins pour succéder à son droit: D'où il conclut, que *Joseph* n'eut point d'Enfant, après la naissance de *Christ*, & que *Marie*, par conséquent resta toujours Vierge. *South.* Sermons, Vol. III. Mais cela renverse la solution d'un autre Savant, qui voulant, que *Marie*, Mére de *Jésus*, & de St. *Jean*, soit la même personne, que celle qui est appellée, par St. *Matthieu*, & par St. *Marc*, la Mére de *Jaques*, & de *Joses*, suppose, que *Joseph*, avoit eû ces derniers Enfans d'une autre femme, & que *Marie*, la Mére du Seigneur, n'étoit que leur Belle-Mére. Voyés *Whitby* sur Matth. XIII. 55.

(*p*) En effet, le fils de Dieu ayant voulu se faire *Chair*, a revêtu toutes „ nos infirmités, entre lesquelles, on doit sans doute compter, celles de „ l'Enfance, & des premiers mois après la conception. Il ne faut donc pas „ douter, que *Marie* sa mére, n'ait été exposée, à toutes les incommodi„ tés, qui accompagnent ordinairement la grossesse, & que le divin Enfant „ qu'elle portoit dans son sein, n'en ait eu sa part; „ Mr. *Claude*, de *Jésus-Christ*. L. 5. C. 9. (*q*) " Ab hac sententia excipitur Virgo Mater Dei, quæ „ quia sine peccati Colluvione, & sine virilis admixtionis detrimento Christ„ tum suscepit, sine dolore genuit, & sine integritatis violatione, pudore „ virginitatis integro, permansit. " *Augustin* in *Johan.* Ceux de l'Eglise *Romai*„ *ne*, s'imaginent, que quand *Jésus-Christ* n'aquit, il ne se fit aucune ou„ verture dans le corps de la Vierge, mais, que la chose se fit, parce „ qu'on appelle, *pénétration des dimensions*, ce qu'on avance sans nécessité, &

„ douleur, & si elle fût sujette, aux mêmes incommodités, que les „ autres femmes souffrent dans de pareilles circonstances &c. „ Mais „ au lieu de traiter ces questions, & d'autres semblables, plus propres à nourrir une vaine curiosité, qu'à entretenir la pieté, & à rendre les hommes meilleurs, nous aimons mieux renvoyer nos Lecteurs, aux remarques, qu'ils trouveront au bas de la page.

Tems de la Naissance de nôtre Sauveur. Quand les Prophéties, ont eû leur accomplissement.

III. Examinons présentement, 1°. le tems & 2°. le lieu de la naissance du Sauveur; 3°. enfin, la famille dont il est sorti & faisons sur ce sujet, quelques observations convenables

1°. Les Prophétes marquent, particuliérement trois périodes de tems pour la naissance du Messie; la prémiére est, l'accomplissement de cet Oracle du Patriarche *Jacob*; (r) *Le Sceptre, ne sortira point de Juda, ni le Legislateur d'entre ses pieds, jusqu'à ce, que le Scilo vienne*: c. d. (comme nous l'avons expliquée (s) ci-dessus;) que les *Juifs* ainsi apellés de *Juda*, un des fils de *Jacob*, ne cesseroient pas d'être un corps *Politique*, ni d'être en possession d'une autorité *Royale*, ou tout au moins *Judicielle*, jusques au tems, que paroitra le Messie, car c'est ainsi, qu'on a toujours interprété le mot de *Scilo*; En effet, le Sceptre ou la Verge, ne désigne pas seulement la Puissance *Royale*, mais aussi toute autorité *Judicielle* ou Legislative, quel que soit d'ailleurs la forme du Gouvernement sous lequel

& sans être appuyé en cela, du témoignage de l'Ecriture. Les Anciens Péres ont toujours cru, que Jésus-Christ, étoit sorti du sein de la Vierge, par les voyes ordinaires, & même l'Evangeliste, le dit en termes formels, quand il applique au Sauveur cette parole de la Loi; *Tout mâle ouvrant la matrice sera appellé saint au Seigneur*, surquoi plusieurs d'entr'eux on fait cette Remarque; Que *Christ* est proprement le seul à qui ces paroles conviennent, puisqu'il a été le seul de tous les Enfans, qui ait fait l'ouverture de la matrice de sa Mére. Ceux qui pensent autrement, disent au contraire, que si cela étoit vrai, *Marie* ne fût pas demeurée Vierge dans l'Enfantement. A cela je réponds, qu'ils se forment de la Virginité une idée absurde; Car il peut se faire, par plusieurs accidens, comme par quelque maladie, que la matrice s'ouvre, sans que pour cela, une fille perde sa Virginité. La Virginité consiste, à n'avoir jamais eu la compagnie d'aucun homme; *Marie* a donc été Vierge, avant, pendant, & après son accouchement, puisque, ce qu'elle portoit dans son sein, y avoit été conçu, par la vertu du Saint Esprit, sans l'intervention de l'homme. „ *Claude* ubi sup. (r) Gene. XLIX. 10. (s) voyés Part. III. page 195. & *Prideaux*, connex. part. 2. L. 9.

lequel elle s'exerce, & il est sûr, que les *Juifs*, malgré toutes les bréches, que leur Republique à souffertes, n'ont pas laissé de conserver cette autorité (*t*) jusques à la venue de nôtre Sauveur. La fin des (*u*) *septante semaines*, dont parle le Prophête *Daniel*, est encore une Epoque marquée pour la naissance du *Messie*: (*v*) Car si par les semaines dont il s'agit ici, on entend, selon une maniére de compter, qui étoit quelques-fois en usage parmi les *Juifs*, des semaines d'années, la somme entiére des 70, montera à 490 ans, au bout desquels, les *Juifs* ne devoient plus être le peuple particulier de Dieu, ni *Jérusalem sa Sainte Cité*, parce qu'alors, l'ancienne Oeconomie devoit prendre fin, le culte établi à *Jérusalem* être aboli, & l'Eglise Chrêtienne, & son Culte, leur être substitués. La troisiéme Période, marquée par le Prophête *Aggée* pour la naissance du *Christ* étoit la durée du second Temple, (*x*) J'*ébranlerai* dit Dieu, *toutes les nations & le désiré des nations viendra, je remplirai cette Maison de gloire, & la gloire de cette derniére Maison sera plus grande que celle de la prémiére.* Mais comment ce dernier Temple, qui par sa structure & ses ornemens extérieurs étoit si fort inférieur au premier, dans lequel Dieu donnoit outre cela, des marques particuliéres de sa présence, auroit-il pu surpasser celui de *Salomon* en magnificence? On n'en sauroit rendre d'autre raison,

(*t*) Le Sceptre & le Législateur, demeurérent parmi les Juifs, jusqu'à-ce que les *Romains* leur enlevérent l'un & l'autre, en reduisant la *Judée* en Province *Romaine*; ce fut aussi alors, que *Christ*, le *Scilo* promis, commença à paroitre en qualité de *Messie*, & à s'acquitter des fonctions du Ministère, pour lequel il avoit été envoyé. Il paroit clairement, que cela se fit, lorsque ce changement arriva, car *Christ* avoit alors atteint sa *douziéme* année, & cette douziéme année depuis sa naissance, fut précisément celle, en laquelle *Coponius* entra dans son Gouvernement; En effet, *Hérode* mort un an après la naissance de *Jésus-Christ*, eut pour Successeur, *Archelaüs* son fils qui régna dix ans, & l'année suivante les *Romains* s'emparérent de la *Judée*, & en firent une Province de leur Empire. *Christ* donc, parût pour la prémiére fois dans le Temple, en qualité de *Messie*, précisément dans le tems, que le *Sceptre* & le *Législateur*, commencérent à se départir de *Juda*, qui, soixante deux ans aprés, s'en vit entiérement privé, dans la destruction du Temple, & de la Ville de *Jérusalem*, & dans l'abolition totale de la République *Judaïque*, & de la Constitution de son Gouvernement, qui ne s'est jamais relevée depuis lors, ni là ni ailleurs. *Prideaux*, ubi sup. part. 2. vol. 2. (*u*) Daniel. IX. 24. &c. (*v*) *Prideaux*, part. 1. l. 2. (*x*) Aggée. VII, 9.

raison, si ce n'est, que l'*Ange de l'Alliance*, *les délices des Israëlites*, *& le désiré de tous les âges*, caractères qui conviennent parfaitement à nôtre Sauveur, devoit en relever l'éclat & la gloire par sa présence.

Le tems marqué, pour la Naissance du *Christ*, étoit donc arrivé, puisque, ces prédictions s'alloient accomplir; que le second Temple subsistoit encore; que les 70 semaines de *Daniel* alloient expirer, & que le Sceptre étoit sur le point, de se départir de *Juda*. La clarté de ces Oracles, fut vraisemblablement cause, du bruit qui au raport de plusieurs Historiens, (*y*) se répandit dans tout l'*Orient*, qu'un grand & puissant Prince, devoit sortir du sein de la Nation *Juive*,

Les hommes avoient alors un extrème besoin d'un Sauveur.

Quoi qu'il en soit, il est certain, que les besoins du genre humain, & la disposition particuliére du siécle, auquel Jesus-Christ vint au monde, sembloient exiger, qu'il n'aquît précisément dans ce tems; Car, sans parler de la superstition & de l'Idolatrie des *Gentils*; on peut dire, que la *Judée* même, autrefois la Patrie d'un Peuple chéri de Dieu, étoit l'affreux théatre du libertinage, de la débauche, & des crimes de toute espèce. (z) L'Hypocrisie des *Pharisiens*, la Politique rusée des *Hérodiens*, les erreurs des *Saducéens*, & les ridicules Traditions des Docteurs de la Loi, avoient entiérement défiguré toute la Réligion, & corrompu toute la Morale; (*a*) En sorte, que tout ce qu'il y avoit de plus considérable dans la Nation *Juive* étoit véritablement *Epicurien*, ou *Athée*, & vivoit en gens de ce caractère, pendant que le menu Peuple étoit plongé dans l'ignorance & dans la brutalité; Le mal étoit grand, & sembloit empirer chaque jour, lorsque Dieu, envoya son fils dans le monde, pour manifester, aux hommes sa volonté, avec plus d'étendue, & d'une maniére plus claire, qu'il ne l'avoit fait

(*y*) *Percrepuerat Oriente toto vetus & constans opinio, esse in fatis, ut, eo tempore, Judæâ profecti rerum potirentur.* Sueton. de vitâ *Vespasiani. pluribus persuasio inerat antiquis Sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore, ut valesceret oriens profectique Judæâ rerum potirentur. Cornel. Tacit.* Histor. L. 5. ce qui s'accorde fort bien avec ce qu'on lit dans *Josephe*, touchant une Prophétie, qui couroit alors, que dans ce tems *une personne de leur pays, domineroit sur le monde*; ce qui fût, à ce qu'il dit, un des motifs, qui détermina les *Juifs* à faire la guerre aux *Romains*; de bello Judaico. L. 7. C. 12. (*z*) *Claude* Oeuvres *Posthumes*. T. 3. (*a*) *Edwards*. Examen. Vol. 1.

fait jusqu'alors ; pour leur prescrire des règles d'une sainteté parfaite ; pour rendre la Réligion & la vertu recommandables par son exemple ; & (*b*) *pour nous transporter par* ce moyen *du Royaume des ténèbres, à celui de sa merveilleuse lumière.*

Ce qui put engager Dieu, à faire choix de cette Epoque, pour la manifestation de son fils, ce fût sans doute, la situation particuliére, où se trouvoit le Monde en ce siécle là. Les *Romains*, ayant dépouillé les *Juifs*, de leur liberté temporelle, ces derniers, furent par là, hors d'état, de s'opposer vigoureusement, & avec efficace, aux progrès de la Religion *Chrêtienne* ; une grande partie de la Terre, se trouvant alors soumise, à un seul & même Gouvernement, il y avoit entre les différens peuples, une certaine communication très propre à hâter, & à faciliter la propagation de l'Evangile de *Christ* ; (*c*) L'Empire *Romain* étoit alors au comble de sa gloire ; les Arts & les Sciences y fleurissoient, l'Univers jouïssoit d'une paix profonde, & on étoit en liberté d'examiner tout homme, qui se donnoit pour Prophête ou pour quelque chose d'extraordinaire, & de reconnoitre ses prétentions pour légitimes, ou de les rejetter comme fausses ; (*d*) D'ailleurs, les hommes ayant, alors tout ce qu'il falloit pour dévoiler aisément l'imposture, il n'est pas croyable, vû leur grande corruption, qu'ils eussent voulu embrasser pour véritable, une Doctrine ennemie de toute sorte de licence, & qui les mettoit dans la nécessité, de renoncer à leurs passions favorites, si elle n'eût pas été bien fondée. Le vice ne pouvoit manquer, de faire une vigoureuse résistance, & d'alléguer en sa faveur, de fortes excuses, soutenu, comme il l'étoit, d'un grand nombre de deffenseurs, qui lui étoient entiérement dévoués, & qui plaidoient sa Cause, avec toute la subtilité imaginable, y avoit il, quoique ce soit, qui put échapper à ses recherches ? Ce n'est donc pas une foible preuve, de la Divinité de nôtre Sainte Réligion, que la Providence de Dieu, ait envoyé dans le Monde, le Grand Docteur qui l'a publiée, justement dans le tems, où il étoit le moins vraisemblable, qu'une imposture pût réussir & demeurer cachée, & par conséquent dans le tems le plus propre, à mettre la vérité dans tout son jour, puis qu'il faut nécessairement, qu'une chose soit vrayé, dont, ni le savoir ni les préjugés, ni le vice, ni l'intérêt, n'ont pu affoiblir la croyance, ni prouver en aucune sorte, la fausseté.

Les circonstances étoient favorables.

(*b*) I. Pierre II. 9. (*c*) *Atterbury*, Sermons, Vol. I. (*d*) *JinKins*. Christ. raison.

Lieu de la Naissance de J. C.

2. Une Circonstance encore de la naissance du Sauveur, qui mérite d'être remarquée, c'est le *lieu* où elle arriva. Le Messie, comme l'avoit expressément prédit (*e*) le Prophête *Michée*, devoit naître à *Bethlehem*, dans la Tribu de *Juda*; *Et toi Bethlehem Ephrata, petite, pour être entre les Milliers de Juda, de toi me sortira* quelqu'un, *pour être Dominateur en Israël*, & ses issuës sont d'Ancienneté, dès les jours éternels. Nous ne saurions nous empêcher, de remarquer ici, l'attention particuliére de la Providence de Dieu, à diriger les choses de façon, que le *Christ* soit venu au Monde, précisément dans le lieu, où il devoit naître. L'Empereur *Auguste*, ordonne par un Edit: *Que tout le Monde soit enrôlé*, c. d. que le nom, la condition, & la famille de chaque particulier de sa domination soient couchés par écrit dans les Régitres publics; En vertu de cet Edit, *Joseph* & *Marie*, comme descendus de la Maison & de la famille de *David*, partent du lieu où ils faisoient leur séjour, pour se rendre à *Bethlehem*, qui étoit la Cité de ce Patriarche, & pour y être inscrits dans les Rôles en cette qualité, pendant qu'ils demeuréient dans cette Ville, le terme auquel *Marie* devoit accoucher arriva. (*f*) Sans cette Ordonnance, il n'est nullement vraisemblable, que *Joseph* & *Marie* eussent entrepris un pareil voyage, vû l'état où se trouvoit celle-ci, & l'incommodité de la saison, en laquelle se faisoit ce dénombrement; Mais Dieu, qui peut se servir des instrumens qu'il trouve à propos, pour l'exécution de ses desseins, conduisit les choses de sorte, que les Ordres d'un Prince *Payen*, obligérent *Joseph* & *Marie*, à se rendre alors à *Bethlehem* afin, non seulement, que l'accomplissement de l'Oracle, qui regardoit cette circonstance, en fût d'autant plus remarquable, mais aussi, que la Naissance de *Jesus-Christ* nôtre Sauveur, fût couchée par écrit, dans les Actes publics de l'Empire, pour que ses Disciples pussent y avoir recours, quand on les sommeroit, de donner des preuves de la réalité de son Incarnation, comme nous voyons, que *Justin Martyr*, & *Tertulien* l'on fait expressément.

A été par là grandement honoré.

C'est avec raison, qu'on regarde, comme quelque chose de fort honorable, pour un lieu, d'avoir vû naître dans son sein quelque per-

(*e*) Michée V. 2. (*f*) *Fiddes*, Theol. Vol. I.

personnage Illustre & considérable ; (*g*) Aussi des Villes & des Nations entiéres, se sont-elles de tout tems disputé un pareil honneur; une telle opinion, n'est pas uniquement fondée, sur la vanité, & sur le caprice des hommes; Dieu lui même paroit l'autoriser, en nous répréséntant, dans l'Ecriture Sainte, comme quelque chose de fort avantageux, à un Endroit, d'avoir donné la naissance à des personnes de mérite, & qui se sont acquises dans la suite une grande réputation; car voici, ce qu'il promet à son Peuple, pour le recompenser de son obeïssance. (*h*) *Ceux qui naîtront de toi, rebâtiront les lieux déserts depuis long-tems, tu rétabliras les fondemens ruinés, depuis plusieurs générations*, les fondemens ruinés, & qui sont restés démolis pendant *plusieurs* siécles, *& on t'apellera*, c. d. en la personne de ta Postérité, & de ceux qui descendront de toi, *le Réparateur des brêches, & le Redresseur des chemins, afin qu'on y habite.* Si c'est donc, aux yeux même de Dieu, un grand honneur, & un excellent privilège, pour un Endroit, que d'avoir vû naître dans son enceinte, des personnes remarquables, par leurs bonnes qualités; soit, que nous considérions nôtre Divin Sauveur, sous la dignité de sa personne, & entant, que (*i*) *Dieu par dessus toutes choses bénit éternellement*; ou que nous l'envisagions, par raport, à la grandeur de ses exploits, & entant qu'il est (*k*) le vainqueur de Satan, & de toutes les puissances de l'Enfer, ou que nous fassions enfin attention, aux précieux avantages qu'il nous a procurés, & que nous le regardions, comme l'*Autheur* (*l*) *du salut éternel, à tous ceux, qui lui obéïssent*, sous laquelle de ces faces, que nous l'envisagions, nous apercevrons sans peine, la raison du changement (*m*) que l'Evangeliste a fait aux paroles du Pro-

(*g*) *Conant.* Sermons. (*h*) Esaie LVIII. 12. (*i*) Rom. IX. 5. (*k*) Hebr. II. 14. (*l*) V. 9.

(*m*) *Michée*, parle de *Bethléhem*, comme d'une *petite Ville*, au lieu que St. Matthieu dit, qu'elle *n'est pas la moindre*, c. d. qu'elle est une Ville considérable, entre les Principales Villes de *Juda*; bien des Savans, pour enlever cette contradiction aparente, soutiennent que le terme de l'Original, signifie indifféremment, *Grand*, ou *Petit*, *& il semble dit, Pocock, que ce mot, a dans cet endroit, une énergie particuliére, qui nous fait sentir, que certaines choses, qui sont petites, en taille, & en quantité, peuvent cependant être de grand prix à d'autres égards, & qu'il en étoit ainsi de Bethléhem.* Voi. *Pocock* sur Mich. v. 2. *Whitby, sur Matth.* II. 6. & *Kidder*, Demonst. du Messie.

Prophête; (*n*) *Et toi Bethléhem terre de Juda, tu n'es nullement la moindre entre les Gouverneurs de Juda, car de toi sortira le Conducteur, qui paîtra mon Peuple d'Israël*; En effet, quoique dans le sens de *Michée*, *Bethléhem* fut *petite*, par raport à son étenduë, & au nombre de ses habitans; Elle étoit pourtant fort considérable, selon la pensée de St. *Matthieu*, en ce qu'elle avoit donné la Naissance au Sauveur du Monde, au fils même de Dieu; C'est là, que les Saints Anges, envoyérent les Bergers, pour publier (*o*) les *bonnes nouvelles*, qu'ils avoyent apportées du Ciel, & qui devoient causer une *grande joye à tout le Peuple*; C'est enfin là, qu'une Etoile conduisit (*p*) les *Sages d'Orient*, pour aller rendre leurs hommages, & leur adoration à leur Dieu, qui s'étoit *fait Chair*. Mais il ne sera pas inutile, de s'arrêter un moment, à rechercher qui étoient ces Sages; d'où ils venoient, & quelle étoit la nature de cette Etoile, qui les conduisit au Berceau du *Seigneur*.

Sages d'Orient, ce qu'ils étoient.

I. Le mot, que nous traduisons par celui de *Sages*, signifie, dans son Origine, des personnes, versées dans la *Magie*, & quoique ce terme, ne soit pas aujourd'hui fort honorable, & qu'il ne marque pas des gens d'un bon Caractère; c'étoit cependant autrefois un titre d'honneur, & dont le sens, ne renfermoit rien de criminel; (*q*) On s'en servoit, pour désigner des personnes, dont la curiosité s'exerçoit, sur ce que les sciences renfermoient de plus profond & de plus sublime, & qui s'appliquoient à étudier la nature dans ses causes & dans ses effets les plus cachés, & particuliérement, à observer l'ordre & le mouvement des Corps Célestes: On peut juger du respect, & de la vénération qu'on avoit pour ces personnes là, par la confiance des Peuples, qui leur laissoient le maniment des affaires les plus importantes, tant *Sacrées*, que *Civiles*; Ces Sages étoient les Conseillers, les Juges, les Prêtres, les Princes, en un mot, les Orales de *l'Orient*; mais comme on abuse quelquefois, des meilleures choses, & des sciences les plus relevées; il en arriva de même à celles dont nous parlons, qui tombant en de mauvaises mains, tournérent en piége à l'ignorance & à la crédulité, trouvérent des duppes, non seulement faciles, mais même bien aises de l'être, & dégénérérent en un Art trompeur, si connu, & si répandu depuis dans le Monde, sous le nom d'*Astrologie Judiciai-*

(*n*) Matth. II. 6. (*o*) Luc. II. 10. 14. (*p*) Matth. II. 2. 9. (*q*) *Stanhope*, ubi sup. *Whitby* sur Matth. II. 1. &c.

diciaire, l'abus en devint si général, qu'on attacha enfin un mauvais sens au mot de *Mage*, & que la *Magie* même fut regardée comme quelque chose de criminel.

ON feroit certainement grand tort aux personnes dont nous parlons, de ne pas les regarder, comme tenant un rang distingué dans le monde, mais aussi, nous ne saurions nous persuader, que ce fussent des *Rois*, comme on voudroit nous le faire croire; (*r*) Il n'est pas naturel de penser, que l'Evangeliste eût omis, une circonstance si importante, & si propre à donner du relief, à celui dont il étoit le Disciple, si elle eût eû quelque fondement; *St. Matthieu* feroit vraisemblablement entré dans quelque détail, sur la suite & l'équipage de ces prétendus Rois, & il nous auroit réprésenté la Ville de *Jerusalem* en mouvement, autant pour voir leur *entrée*, que pour apprendre le sujet de leur voyage; Il n'est pas possible non plus, de s'imaginer, qu'*Hérode* ne les eût pas reçûs avec plus de respect, qu'il les eût envoyé à *Bethléhem* sans aucune suite, beaucoup moins encore, qu'il leur eût ordonné de revenir, & de lui aporter des nouvelles de l'Enfant, aussi-tót qu'ils l'auroient trouvé, si c'eût été des personnes de son rang. Ces raisons nous persuadent, qu'on peut sans injustice, leur refuser le titre de *Rois*, quoi qu'on ne puisse s'empêcher de les reconnoître, pour des personnes sages, vertueuses & savantes. (*s*) C'est aussi pour cela, que *nôtre version* & quelques autres, ont prudemment évité, de leur donner le nom odieux des *Magiciens*, & qu'elles les ont désignés sous celui, de *Sages d'Orient*; Mais lors qu'il est question de déterminer, ce que c'est, que cet *Orient*, & où il étoit, les Interprêtes sont fort partagés. Ce n'étoit pas des Rois.

2. LES uns veulent, que ces Sages vinssent de la *Perse*, d'autres de la *Chaldée*; ceux-ci, de *l'Arabie heureuse*, ceux là, de la *Mésopotamie*, Régions, qui sont toutes à *l'Orient* de *Jérusalem*, & de la Terre Sainte; A quoi on peut ajoûter qu'il se trouvoit déja, dans chacun de ces Païs, quelques idées de la venuë du Messie. La Captivité des *Juifs*, & le Livre de *Daniel* pouvoient en avoir instruit, les Peuples de la *Perse* & de la *Chaldée*; Les *Arabes* pouvoient en savoir quelque chose, à cause de leur voisinage de la *Judée*, & du Commerce fréquent qu'ils avoient avec les *Juifs*. D'où ils venoient.

 Quant

(*r*) *Whitby*. ibid. (*s*) *Stanhope*, ubi sup.

Quant aux Peuples de la *Mésopotamie*, ils avoient, outre les secours dont nous venons de parler, la Prophêtie de *Balaam* leur Compatriote, touchant (t) *une Etoile, qui devoit sortir de Jacob*, pour les diriger. (u) Mais comme nous ne connoissons point de Régître, dans lequel cette Prophêtie se soit conservée, que le seul Livre de *Moïse*, qui n'étoit ni lû, ni regardé comme divin, dans la *Mésopotamie*; Il paroit d'ailleurs clairement, que les paroles de *Balaam*, nous renvoyent, non à une Etoile, qui dût se lever à la naissance de quelque Prince, mais à un Roi glorieux, qui brilleroit dans ses Etats, comme les Etoiles dans le Firmament, en sorte, que l'opinion la plus probable, est, que ces Sages venoient de *l'Arabie*, non seulement, parce que les présens qu'ils firent dans cette occasion, étoient une production naturelle, de ce Païs la, qui étoit aussi renommé, à cause de ses *Mages*, mais encore, parce que son voisinage de la *Judée* mettoit ses Habitans en état de mieux discerner l'Etoile, que toute autre Nation n'auroit pû le faire.

Nature de l'Etoile qui les conduisoit.

3. (v) Ce Phénomène n'étoit pas une Etoile ordinaire; c'est ce qu'il est aisé de démontrer, en ce que son mouvement étoit contraire, au cours général de la nature, qu'il servit de guide à ces Illustres Voyageurs, & cela vraisemblablement, autant de jour, que de nuit; qu'il s'accommodoit à leurs nécessités, se montrant, & disparoissant, selon qu'ils pouvoient plus ou moins avoir besoin de lui; & qu'il s'arrêtoit directement, sur tous les lieux, où étoit l'Enfant qu'ils cherchoient, circonstance qui mérite plus que toute autre d'être remarquée. Il est donc vrai-semblable, que ce que l'Evangeliste appelle une *Etoile*, (x) étoit un certain corps lumineux, formé à dessein, & suspendu en l'Air, à la maniére d'un Météore, sur le Centre de la *Judée*, pour informer les Nations Voisines, de la Naissance du Prince de gloire. Les Sages *d'Arabie*, l'ayant aperçu, & le prenant, conformément à la Tradition, qui étoit alors fort en vogue, pour un Indice, de la naissance, de ce Personnage Illustre, que tout *l'Orient* attendoit, allérent à *Jérusalem*, pour s'informer du lieu, où ils pourroient le trouver. (y) *où est*, dirent-ils, le Roi des *Juifs*, qui est né? *Car nous avons vû son Etoile en Orient*; ou, depuis l'endroit de nôtre demeu-

(t) Nomb. XXIV. 17. (u) *Whitby.* sur Matth. II. (v) *Stanhope*, ubi sup. Vol. I. (x) *Whitby.* ubi sup. (y) *Matth.* II. 2.

meure, qui eſt en *Orient*. (z) Il étoit en effet, ce ſemble plus à propos, pour informer les Sages, de ce qu'ils cherchoient, de placer cette Lumiére, ſous le *Zenith*, de l'Endroit, où étoit né le Roi qu'elle déſignoit, que de la mettre dans aucune partie *Orientale* du Ciel, où elle auroit paru déſigner, quelque choſe d'extraordinaire, arrivé dans les *Indes*, ou dans quelqu'autre Pays éloigné, plûtôt, qu'au milieu de la Nation *Juive*.

4. UNE autre circonſtance remarquable dans la Naiſſance de JESUS-CHRIST nôtre Sauveur, eſt, la famille, d'où il deſcendoit. Dieu avoit bien promis à *Abraham* en termes généraux, que (*a*) *toutes les familles de la Terre ſeroient bénites en ſa ſemence*, mais il avoit particuliérement aſſuré à *David*, que (*b*) du fruit *de ſes reins* comme s'exprime l'Apôtre, *il ſuſciteroit le Chriſt pour s'aſſeoir ſur ſon Thrône.* Dieu s'exprime lui-même là-deſſus, d'une maniére ſolemnelle, lors qu'il dit, (*c*) *J'ai traitté Alliance avec mon Elu, j'ai fait ſerment à David mon ſerviteur*, en diſant, *j'établirai ta Race à toujours, & j'affermirai ton Throne d'âge en âge.* (*d*) Ces paroles ſont trop magnifiques, pour avoir eû leur accompliſſement, en la perſonne de *Salomon*, ou de quelqu'un des Rois de *Juda*, ſes Succeſſeurs deſcendus de *David.* Auſſi remarquons nous, que le *Pſalmiſte*, diſtingue, la *ſemence*, ou la *Race* de *David*, des *fils*, ou des *Enfans* de ce Patriarche. Par ſa *ſemence* il entend le *Meſſie*, par ſes *fils*, ſes *Deſcendans* & ſes *Succeſſeurs*; Quant à ces *derniers*, la promeſſe eſt *conditionnelle*, mais elle eſt *abſoluë*, par raport au *prémier*: Il eſt dit, de ſes fils; (*e*) *Si ſes Enfans abandonnent ma Loi, & ne marchent point ſelon mes ordonnances, s'ils violent mes Statuts, & qu'ils ne gardent point mes Commandemens, je viſiterai de verges leur tranſgreſſions & de playe leur iniquité*; Au lieu, que ce qui ſuit, regarde ſa ſemence. (*f*) *Mais je ne retirerai point de lui ma gratuïté, & ne lui fauſſerai point ma foi; je ne violerai point mon Alliance, & je ne changerai point ce qui eſt ſorti de mes lévres. J'ai une fois juré par ma Sainteté, ſi jamais je mens à David, que ſa Race ſera à toujours, & que ſon Throne ſera comme le Soleil en ma préſence, qu'il ſera affermi à toujours comme la Lune,*

Chriſt deſcendu de David.

(z) *Whitby*: ubi ſup. (*a*) Geneſe XII. 3. XXII. 18. (*b*) Actes, II. 30.
(*c*) Pſ. LXXXIX. 4. 5. (*d*) *Kidder*. Demonſt. du Meſſie. (*e*) Pſ. LXXXIX. 30. &c. (*f*) Verſ. 33. &c.

Lune, & il y en aura dans les Cieux un témoin certain. Il faut aussi remarquer, que comme cette promesse avoit été faite à *David*, d'une maniére solemnelle, & que Dieu même, jure, qu'il n'y changera rien; Les Prophêtes qui sont venus après ce Saint Roi, parlent du *Messie*, dans les mêmes termes, & déclarent qu'il seroit (*g*) *assis à jamais sur le Throne de David*: Que Dieu (*h*) *susciteroit à David un germe juste, & un Roi, qui régneroit & prospéreroit*, & que le Peuple du Seigneur (*i*) *auroit un seul Pasteur, & que David seroit son Prince à toujours.* Aussi entend-on les *Juifs*, qui étoient fort accoutumés au langage des Prophêtes, s'écrier dans l'Evangile, lorsqu'il leur arrivoit de regarder nôtre Sauveur, comme le *Messie* promis; (*k*) *Jésus fils de David aye pitié de nous*; & pousser ces sortes d'acclamations (*l*) *Hosanna, au fils de David.*

St. *Matthieu*, & St. *Luc* conciliés.

Il est donc incontestable, que nôtre Sauveur *Jesus-Christ*, devoit descendre de la famille de *David* selon la Chair, mais sa Généalogie renferme quelque difficulté, & l'on a quelque peine à concilier entr'eux, les deux Evangelistes St. *Matthieu*, & St. *Luc*, qui paroissent, n'être pas d'accord là-dessus. Pour nous édifier sur cette matiére, il faut observer; 1°. (*m*) Que les deux Evangelistes, en nous donnant la Généalogie de nôtre Sauveur, se proposent des buts différens; St. *Matthieu* a simplement en vûe, de nous instruire de la descendance *Politique*, ou *Royale* du fils de Dieu, en vertu de laquelle il avoit (*n*) droit à la Couronne des *Juifs*, au lieu, que St. *Luc* suit sa Généalogie *Naturelle*, au travers des diverses successions de ceux, dont le Sauveur *a pris Chair & Sang*; aussi voyons nous, que St. *Matthieu*, ne commence le compte des Ancê-

(*g*) Esaïe IX. 7. (*h*) Jeremie XXIII. 5. 6. (*i*) Ezechiel XXXVII. 24. 25. (*k*) Matth. IX. 27. XV. 22. XX. 30. (*l*) Matth. XXI. 9. (*m*) *South*, Serm. Vol. III.

(*n*) St. *Matthieu* n'employe le mot *d'engendrer*, que dans un sens *Politique*; c'est ce qui paroit clairement, en ce qu'il l'applique à *Jechonias* même, qui n'eut point d'Enfant, & dont *Jeremie* dit expressément, Ch. XXII. 30. Qu'il *étoit destitué d'Enfans*. Ce Prince ayant été déposé, par le Roi de *Babylone*, eut pour Successeur, son Oncle *Sédecias*, qui ayant aussi perdu la Couronne, à cause de sa rebellion, laissa le titre de Roi des *Juifs*, à *Salathiel*, son plus proche Parent, parce que, la Branche de *Salomon* se trouva éteinte; c'est pourquoi St. *Matthieu* dit, que ce *Salathiel*, fut engendré par *Jechonias*, non qu'il fût proprement son fils, mais seulement, par ce que la Loi l'apelloit comme tel, à succeder au Royaume, au cas, qu'il n'eût pas été en Captivité. *South.* ibid.

Ancêtres du Seigneur, que depuis *Abraham*, à qui (o) *fut faite la premiére promesse du Royaume*, pendant que St. *Luc*, remonte jusqu'à *Adam*, la souche, & la tige de tout le genre humain, ce qui nous prouve clairement, que l'un se contente, de faire voir, le titre, que nôtre Seigneur avoit sur la Couronne, & que l'autre, nous le répréfente simplement, sous sa qualité de *fils de l'homme*.

2. On doit de plus remarquer, que *David*, ayant eu plusieurs Enfans, de ses prémiéres femmes, en eut aussi trois de *Bathsebah*, outre *Salomon*, que l'ainé de ces trois étoit *Nathan*, & que *Jésus-Christ* descendoit naturellement de *David*, non par *Salomon*, mais par *Nathan*; Car quoi qu'il soit souvent dit dans l'Ecriture, que le *Messie* sortiroit de *David*, on n'y trouve pourtant jamais qu'il dût descendre de *Salomon*; c'est ce qui fait, que St. *Luc*, ne parle que de la Branche de *Nathan*, qui après la captivité de *Jéchonias* mort sans laisser de postérité, succéda en la personne de *Salathiel*, au droit, que les Princes descendus de *Salomon* avoient sur le Thrône d'*Israël*.

3. Il faut encore considérer, que la Couronne de *Juda*, étant passée, dans la Branche de *Nathan*, en la personne de *Salathiel*, & étant après lui parvenuë au Grand *Zorobabel*; puisque les deux Evangelistes, sont d'accord, depuis *Jéchonias*, jusqu'à ce dernier, à qui l'un d'eux, donne pour Successeur, *Abiud*, & l'autre *Rhésa*; On peut raisonnablement suposer, qu'*Abiud* & *Rhésa*, étoient tous deux fils de *Zorobabel*, & que du prémier, qui étoit l'ainé, descendoit en droite ligne *Joseph*, selon le calcul de St. *Matthieu*, pendant, que de *Rhésa* le cadet, descendoit, selon la description de St. *Luc*, *Marie*, de laquelle *Jésus* est né.

4. Remarquons enfin, que les *Juifs* avoient accoutumé, de ne pas mettre, le nom des femmes, dans les Généalogies, mais d'y placer celui du mari, par le droit de sa femme; c'est pourquoi, il ne doit pas nous paroître extraordinaire, que *Joseph*, soit compté deux fois, la prémiére par St. *Matthieu*, en vertu de son propre droit, & la seconde par St. *Luc* en vertu du chef de *Marie* sa femme; car il est certain, que *Marie*, étoit proprement, la fille d'*Héli*, & que *Joseph* n'étoit que son Gendre, quoique, selon la coutume des *Juifs*, il tienne la place du fils, dans la Généalogie; Aussi quelques Savans ont ils remarqué, que St. *Luc* ne dit pas de *Joseph*, qu'il fut *fils d'Héli*, mais seulement, qu'il étoit τῦ Ἡλὶ *d'Héli*,

(o) Genése XVII. 6.

d'*Héli*, c. d. ſon parent, & qu'il apartenoit à ſa famille, en ce qu'il étoit ſon Gendre.

Voici donc, à quoi ſe réduiſent toutes nos remarques; (*p*) La Branche Royale de *David* par *Salomon*, s'étant éteinte en la perſonne de *Jéchonias*, la Couronne paſſa, à la branche cadette de *Nathan*, autre fils de *David*, en la perſonne de *Salathiel*, & en celle de *Zorobabel*; ce dernier ayant deux fils, *Abiud* & *Rhéſa*, le droit au Royaume entra dans la branche d'*Abiud*, de qui *Joſeph* deſcendoit en droite ligne, & *Joſeph* par ſon mariage, avec la Bienheureuſe Vierge deſcenduë de *Rhéſa*, ſecond fils de *Zorobabel*, & étant lui même ſans Enfans, fit paſſer ſon droit à ſa femme, qui étoit ſa plus proche parente, & qui le tranſmit à *Jéſus* ſon fils, & nôtre Sauveur; en ſorte, que par là, Jesus-Christ fut tout enſemble fils de *David*, *par le ſang*, & *Roi des Juifs*, par la Loi; St *Matthieu*, parle de cette *derniére* deſcendance, pendant, que St. *Luc*, nous fait le détail de la *prémiére*.

Les Evangeliſtes ne ſe trompent pas là deſſus.

Voila, ce ſemble, un détail aſſez clair, de la Généalogie de nôtre Sauveur, depuis *David*. (*q*) Les Interprêtes auroient peut être pû s'épargner la peine de rendre raiſon de pluſieurs difficultés, qui ſe rencontrent ici, en diſant, que St. *Matthieu*, ſur lequel roule le principal point de la diſpute, raporte cette Généalogie, telle qu'il l'avoit trouvée, dans les Originaux authentiques des *Juifs*, qui ſans doute, avoient conſervé quelque titre connu & approuvé, par lequel, ils étoient en état de prouver leur deſcendance d'*Abraham*, dont il ſe glorifioient ſi fort, d'être les *Enfans*, & des reins duquel ils attendoient le *Meſſie*, que Dieu leur avoit promis. Que même du tems de nôtre Sauveur, les *Juifs* avoient encore des Tables Généalogiques, où ils conſervoient un détail de leurs familles, & de leurs Tribus; c'eſt ce qui eſt évident, par ce que l'Hiſtorien *Joſephe*, dit, (*r*) *qu'il donnoit la ſucceſſion de ſa famille, comme il l'avoit trouvée écrite, dans les Régîtres publics*, & il ne faut pas douter, qu'on ne prit, autant, & même plus de ſoin à conſerver, l'Arbre Généalogique, de la Royale famille de *David*. Puis donc, que les *Juifs*, qui vivoient dans le tems, que les Evangiles furent publiés, n'ont

jamais

[*p*] *South.* ubi ſup. [*q*] *Whitby*, Sur Matt. 1. 2. [*r*] *Τὴν μὲν, οὖν τοῦ γένους ἡμῶν διαδοχὴν, ὡς ἐν ταῖς δημοσίαις δέλτοις ἀναγεγραμμένην εὗρον οὕτως παρατίθεμαι. De vitâ ſuâ.*

jamais entrepris, de les convaincre de fausseté là dessus, quoi qu'outre leur scrupuleuse exactitude, sur ces sortes de choses, ils fussent encore les ennemis déclarés de JESUS-CHRIST & de sa Réligion, cela prouve assés, ce me semble, que ces Généalogies, dans le tems qu'elles furent renduës publiques, ne furent point trouvées (*s*) défectueuses ni contradictoires, mais qu'on les crût conformes aux Actes publics, qu'on pouvoit alors consulter, & que si on y trouve à présent quelques difficultés, on doit plutôt les attribuer à l'ignorance des Interprêtes, au manque de secours convenables pour les expliquer, & à l'éloignement des tems, qu'à aucune cause réelle, & qui ait son fondement dans la chose même.

Condition de la Sainte Vierge.

AVANT que de mettre fin à nos observations, sur la Généalogie, & sur la Parenté de nôtre Seigneur, il ne sera pas mal à propos de reflêchir plus particuliérement, sur l'état & la condition de la Bienheureuse Vierge, & sur les faveurs singuliéres, que Dieu a bien voulu lui accorder, pour savoir, quelle espéce d'honneur, & de respect nous lui devons, entant, qu'elle est la *mére de nôtre Seigneur.* (*t*) Quoi, qu'Elle fût alliée de fort près, à la Tribu & à la famille Royale de *David*; nous ne voyons cependant pas, qu'elle se trouvât, dans des Circonstances fort heureuses, puis qu'elle fût réduite, à epouser un pauvre Charpentier; que dans le tems de sa plus grande nécessité, elle fût obligée de loger dans une Etable, & que le jour de sa purification, elle ne put rien offrir de mieux que ce que la Loi exigeoit des plus pauvres, sçavoir, (*u*) une paire de Tour*terelles, & deux pigeonnaux*; cependant, admirons, la grande condescendance de Dieu à son égard; cette femme si pauvre, si abjecte, & si destituée de tout, est pourtant choisie, entre toutes les Vierges d'*Israël*, pour mettre au monde le *désiré des nations*, pour réparer les maux, que la transgression d'*Eve*, nôtre prémiére Mére avoit causés au genre humain, & pour être un Temple consacré à la demeure du fils de Dieu.

Comment nous devons l'honorer & 1°. ce que nous ne devons pas faire.

QUELLE est donc la nature, & la mesure de cet honneur, & de ce respect, que nous lui devons pour cela? Lui donnerons nous des

[*s*] Le Lecteur, qui souhaitera de voir, ces Généalogies plus amplement justifiées, & concilées entr'elles, peut consulter *Kidder*: dans sa *démonstration* du *Messie*, Part. 2. ou il traitte au long cette matiére, depuis le Chap. VI. jusqu'au XV. & où il resout avec beaucoup d'habileté toutes les difficultés des *Juifs*, ou des *Deïstes* sur ce sujet. [*t*] *Bull.* Sermons Vol. I. [*u*] Levit. XII. 6. &c. compare avec Luc. II. 24.

des Epithétes excessives & outrées? (v) L'Apellerons nous, comme on le fait dans une certaine Communion, une *Déesse*, & nous qualifierons nous nous mêmes ses *suppliants*? lui prodiguerons nous les noms, de *Reine du Ciel*, de *Mére de la grace Divine*, de *Dame Souveraine des Anges*, *des Archanges*, *des Patriarches*, *des Prophêtes*, *des Apôtres*, &c. de *Réfuge des Pécheurs*, & *de Patrone de tous les Chrêtiens*. Ce feroit à nôtre avis, en user avec elle, avec un peu trop de Cérémonie, nous n'avons dans l'Ecriture, ni exemple, ni preuve, qui nous autorise, à donner à la Bienheureuse Vierge, de semblables titres, & nous ne saurions nous empêcher, de regarder de pareilles expressions, comme plus convenables, à une *Déesse Payenne*, & à une *Chimére Poëtique*, qu'à une *Sainte Chrétienne*.

L'HONORERONS nous de nos priéres, & nous confierons nous en elle, jusqu'au point d'espérer, de recevoir de sa main, des biens temporels, ou des graces spirituelles? (x) Mais la Parole de Dieu nous fait là dessus des remontrances les plus fortes. & on doit présumer, que la Bienheureuse Vierge, est trop pieuse pour le souffrir. Car, plus sa gloire, est grande dans le Ciel, plus aussi est elle sensible, à la bonté de Dieu, plus a-t-elle sujet de l'aimer, & d'être j'alouse de son honneur; Elle ne sauroit donc s'empécher, d'abhorrer, & de détester, ces Actes du Culte réligieux qu'on lui rend, dès qu'ils peuvent donner quelque atteinte aux droits incommunicables de Dieu.

L'HONORERONS nous, jusqu'au point, de lui demander ses priéres, comme nous demandons quelquefois, celles de nos amis sur la Terre? Mais quoi que nous ne pensions nullement, à diminuer l'influence, qu'elle peut avoir à cet égard, & que nous la croyons animée, d'une charité trop généreuse, pour attendre de s'interesser pour nous, qu'elle y soit portée par nos sollicitations; Il est cependant vrai, que tant que ce passage subsistera dans nos Bibles; *Il y a un seul Dieu, & un seul Médiateur entre Dieu & l'homme, assavoir Jésus-Christ homme*; On ne pourra nous persuader, de recourir à la médiation de la Bienheureuse Vierge, ni à celle de quel autre Saint que ce soit. Car (xx) quoi qu'il nous soit ordonné, de demander les priéres de nos fréres, qui sont sur la Terre, parce que cela est nécessaire, pour l'avancement de la charité, de l'humilité, & de l'édification parmi les hommes; Cependant, en demandant celles d'aucun

[v] *Wake* sermons. [y] *Young*. serm. Vol. II. [xx] *Wake* ubi sup.

cun des Saints, qui font dans le Ciel, nous fommes plus affurés, de faire des innovations dans le culte, de perdre nos peines, de favorifer les progrès de la fuperftition, & d'affoiblir nôtre amour pour Dieu, & nôtre confiance en lui, que du fuccès de nos demandes.

PUIS donc, qu'il nous eft défendu, de donner dans de telles erreurs; Quelle eft la mefure de l'honneur & de la veneration, que nous pouvons avoir en toute fûreté pour la Mére de nôtre Seigneur? (y) Nous pouvons croire, qu'Elle a été une Créature très pure, très Sainte, & très Vertueufe; Que fon cœur étoit auffi net, & exemt de tache, que fon Corps étoit chafte & immaculé, & que pour ces deux raifons, elle a été la plus digne, de toutes les perfonnes de fon Sexe, à fervir de demeure au fils du *Très-Haut*, & à être le Temple du *Saint Efprit*; Quand on fait attention à la fermeté de fa foi, à la ferveur de fa dévotion, & à l'excellence de fon humilité, on ne fauroit s'empêcher de reconnoitre en Elle, une grace extraordinaire, qui opéroit toutes ces qualités éminentes & divines. Auffi parlons nous toujours d'Elle avec refpect, & ne prononçons nous jamais fon Nom, fans y ajoûter quelque Epithete honorable. Dans le fervice journalier de nôtre Eglife, nous chantons, l'excellent Cantique, qu'Elle a compofé, & par là nous témoignons la joye & le plaifir, que nous avons, de favoir, qu'Elle ait reçu de Dieu, des faveurs auffi finguliéres, que celles, dont il lui a plu de la combler; Par Ordre de nôtre Eglife, nous célébrons en fa Mémoire, deux Fêtes, celle de *l'Anonciation*, & celle de la *Purification*; Et fans deshonorer Dieu le Pére, & fon fils éternel, nous ne faurions croire, qu'il faille lui rendre d'autre honneur, que celui d'imiter cette pureté, cette Sainteté, cette foi, & cette humilité, qui brillérent en Elle, & qui engagérent Dieu, à (*b*) regarder à la baffeffe de fa fervante. Ce que nous pouvons faire.

IV. A l'examen que nous venons de faire, des Circonftances, qui regardent l'Incarnation & la Naiffance de nôtre Bienheureux Sauveur, ajoûtons quelques remarques, fur cette partie de fon Hiftoire.

I. CE *Myftère de pieté*, *Dieu manifefté en Chair*, nous découvre l'accord admirable des Attributs de l'Etre fuprême, qui tous ont concouru à nôtre bonheur; On y voit dans tout fon jour la Sagef- Perfections de Dieu, manifeftées dans l'Incarnation de nôtre Sauveur.

(y) Idem. Ibid. (*b*) Luc. I. 48.

Sageffe de Dieu (c) qui trouve l'expédient le plus propre à concilier les droits de fa Juftice, avec fa Miféricorde, qui indique à l'homme, devenu l'ennemi de Dieu, le moyen de fe rapprocher de lui, & de regagner fa faveur, qui s'abaiffe jufqu'à révêtir, pour ainfi dire, Dieu même de l'humanité, & qui dans le befoin preffant, que tout le Genre-humain avoit, d'un Sacrifice propitiatoire, fe met en état d'en offrir un, qui devoit fuffire, pour expier les péchés de tout le monde, puifque la Victime, le Sacrificateur, & la Divinité qu'il s'agiffoit d'appaifer, ne font, qu'une feule & même chofe. Que Dieu puiffe faire éclatter fa gloire, d'une maniére extraordinaire, & au deffus de toute comprehenfion, il n'y a rien en cela, que de conforme aux idées, que nous avons de fa Grandeur & de fon Immenfité; mais qu'il fe foit *abaiffé*, & qu'il foit, pour ainfi dire, forti de lui même, qu'il fe foit fait lui même tel, *qu'on ne l'ait en rien eftimé*, & qu'il fe foit montré, fous la forme d'un homme; Que *l'Ancien des jours*, celui dont les iffuës font de toute éternité, ait pris Naiffance à *Bethléhem*; Que celui qui remplit les Cieux & la Terre, ait été enveloppé de langes, & que la Majefté du Saint des Saints, & du Dieu Très-Haut, ait été couchée dans une Créche; En un mot que le Créateur Immortel & Impaffible, ait pris à foi les paffions & les infirmités, les fouffrances & la mortalité de fa propre Créature; qu'il ait commencé à vivre & à croitre, qu'il ait eu faim & foif, qu'il ait fouffert la laffitude, & eu befoin de dormir, qu'il ait été expofé à répandre du fang & à mourir, qu'il ait enfin été tenté à tous égards & affligé comme l'un de nous; ce font là des chofes, fi fort étrangéres, à ce que Dieu nous a fait connoitre de fa Nature, dans fes manifeftations ordinaires, qu'elles font tout à fait oppofées aux idées, que l'on fe forme communément de l'excellence de fes perfections; fi cependant, (d) on vient à examiner la chofe de plus près, on ne fauroit s'empêcher, de reconnoître en cela, l'Ouvrage furprenant & admirable de fa Puiffance infinie, qui a dans une feule perfonne, uni des natures infiniment éloignées, & différentes l'une de l'autre, joint le Ciel avec la Terre, Dieu avec l'homme, donné des bornes à l'Immenfité, & fait voir, une *Vierge Mere*, & un *Enfant Dieu*.

MAIS

(c) *Battes*, harm. des Attrib. divins. & *Stanhope*: Epit. & Evang. Vol. I.
(d) *Newcomb*. Vol. I. & *Stanhope*: ubi fup.

Mais de tous les Attributs de Dieu, celui qui brille avec le plus déclat dans l'invention, & dans la disposition de ce Mystère, c'est cette bonté, & cette Miséricorde ineffable, qui l'ont engagé à descendre jusques à nous, à avoir pitié de nôtre misère, à prendre si fort à cœur nôtre malheureuse situation, que de penser à nous racheter, & à nous retirer de cet Abime de maux, dans lequel, nous nous étions nous mêmes plongés, & à envoyer pour cet effet, non un Ange, que rien ne l'eût porté à sacrifier pour l'amour de nous, mais son fils unique, son fils Bien-aimé, qu'il a tiré de son Sein, pour opérer nôtre délivrance, & pour nous rétablir, dans l'état d'où nous étions déchus. Ce qui mérite encore d'être regardé, comme une marque distinguée de la faveur de Dieu; C'est qu'après nous avoir d'abord créés à son Image, il a bien voulu encore, par un prodige d'amour surprenant, se faire lui même à la ressemblance de l'homme, pour retracer au dedans de nous, cette même Image, que nous avions misérablement perduë, il s'est revêtu de nos passions, & de nos foiblesses; afin de pouvoir nous faire atteindre à ses perfections, il s'est assujetti à nos besoins & à nos nécessités, afin que nous eussions part à sa plénitude; il a souffert lui même mille indignités, pour nous faire parvenir à la gloire, & par une vie pleine d'afflictions, par une Mort douloureuse, & en mourant volontairement sur une Croix, dans le sein de l'ignominie, il nous a ouvert le Chemin à la félicité, à la vie, & à une Couronne éternelle. Après tout, pour qui a-t-il fait tout cela? N'est-ce pas, pour des *Créatures*, qui en cette qualité, ne pouvoient rien ajoûter à la Gloire de leur Créateur, pour des *Pécheurs*, qui faisoient au contraire, tout leur possible, pour diminuer cette gloire, & pour l'avilir? Pour des traitres & des rebelles, perfides à tous leurs engagemens, infidèles au meilleur de tous les Maitres, & coupables de la plus noire ingratitude envers leur unique Bienfaiteur, pour des Misérables, qui avoient encouru son indignation, mérité la ruïne, & qui après s'être rendus indignes du pardon, refusoient encore de l'accepter? *En ceci est la charité, non pas que nous ayons aimé Dieu, mais en ce qu'il nous a aimés, & qu'il s'est donné lui même pour nous.* De toutes les paroles de l'Ecriture, (*e*) celle-ci est certainement *véritable, & digne d'être entiérement reçuë*, c. d.

(*e*) I. Tim. I. 15.

c. d. embrassée, & retenuë avec toute la joye & la reconnoissance possible, comme tournant à la grande gloire de Dieu; C'est, *que Jesus-Christ est venu dans le Monde, pour sauver les Pêcheurs.*

Nous y aprenons la juste valeur du Monde.

2. La Naissance de Jesus-Christ nôtre Sauveur, qui étoit non seulement le fils de Dieu par sa Nature, mais encore le Roi des *Juifs*, par sa descendance, en ligne directe, de ceux qui avoient règné sur cette Nation, nous aprend la juste valeur des biens de la Terre, & nous pouvons peut-être entrevoir quelques unes des raisons, qu'il a euës, de paroître, non dans un appareil pompeux & brillant, mais sous un extérieur bas & abject. Il est vrai, que les *Juifs*, dont les desirs ambitieux & charnels, leur faisoient tordre les Ecritures & appliquer au *prémier* avénement du Messie, ces passages des Prophêtes, qui ne devoient s'entendre que du *second*, esperoient que *son Royaume seroit de ce Monde;* qu'il sortiroit à la tête de ses Armées, qu'il les affranchiroit du joug des *Romains*, qu'il les rendroit un Peuple Puissant & glorieux, & (*f*) qu'il *leur donneroit en héritage les Nations & pour leur Possession les bouts de la Terre.* Mais comme il avoit été déterminé, dans le Conseil de Dieu, que le *Messie* paroîtroit d'une maniére tout à fait différente, les Prophêtes en ont parlé, comme d'un homme, (*g*) *en qui il n'y auroit ni forme ni apparence*, ni rien qui pût attirer les *regards* & les *desirs*, qui seroit *méprisé* & *rejetté*, regardé, comme (*h*) *l'opprobre des hommes, & le méprisé du Peuple, opprimé & affligé, tiré en cause, & en jugement, &* enfin *retranché de la terre des vivans*; Et pour empêcher, qu'on ne s'attendît à le voir règner ici bas, il est toujours dit par tout, où il est parlé de son Royaume, (*i*) qu'il seroit un *Roi doux, pauvre & abject*, exposé aux insultes de ses ennemis, & destitué de la grandeur & des Ornemens de la Majesté Royale.

But de la Réligion Chretienne.

En effet, si on réfléchit, sur le but de la Commission dont il étoit chargé, qui étoit, d'enseigner au Monde une Nouvelle Réligion, un état vil & méprisable, lui convenoit mieux que tout autre. Car au lieu, que le Genre-humain, étoit possédé du desir excessif des richesses & des honneurs de la Terre, le but de sa Réligion, étoit, de rectifier nos idées à cet égard. de détacher nos cœurs de ce Monde, & de les porter à la recherche, & à l'acquisition d'un bonheur plus

(*f*) Ps. II. 8. (*g*) Esaie, LIII. 2. &c: (*h*) Ps. XXII. 6. (*i*) *Zacharie* IX. 9.

plus durable & plus excellent. La Réligion Chrétienne, eſt certainement deſtinée, à nous convaincre parfaitement, *que la vie de l'homme, ne conſiſte pas dans l'abondance des biens qu'il poſſéde*, & que la valeur de ces dignités & de ces honneurs, qui occupent ſi fort les penſées des Ambitieux, conſiſte plus dans l'imagination, que dans la réalité, elle nous aprend, que l'autorité la plus digne de nos déſirs, eſt celle, que nous pouvons exercer ſur nous mémes; *Que la pieté, avec le contentement d'eſprit eſt le plus grand gain*, que nous puiſſions faire; que la juſtice, la générofité, & la charité ſont plus honorables, que ne le ſeroient ſans elles les titres les plus magnifiques, & loin de nourrir, & d'encourager dans le cœur de l'homme, l'inclination au métier de la guerre, & de lui faire regarder, comme quelque choſe de glorieux, de mettre tout à feu & à ſang, pour aſſujettir ſes ſemblables, ſi on ſuivoit ces principes, on pourroit au contraire, réellement, (*k*) *forger les Epées en hoyaux, & les Halebardes en ſerpes, en ſorte, qu'une nation, ne s'éléveroit plus contre une autre*, & *qu'elles ne s'adonneroient plus à la guerre*.

Extérieur de Christ, conforme à ce but.

Or qu'eſt-ce qu'il y avoit de plus propre à parvenir à un but auſſi excellent, qu'une condition obſcure, & pleine d'amertume, en la perſonne du Sauveur des hommes? ou comment, pouvoit il mieux faire comprendre le ſens de ſes Loix, & prouver ſon déſinterreſſement à les publier, qu'en les prenant lui même, pour la régle de ſes actions? ſon mépris pour le monde, ſa patience, ſa douceur, ſa réſignation, l'exactitude avec laquelle il a ſuivi ſes propres maximes, & la parfaite uniformité qui ſe trouve, entre ſa vie & ſes leçons, rendent ſa Doctrine très recommandable, au lieu, que s'il eût vecu dans l'abondance de toutes choſes, il auroit non ſeulement décrié par là ſa Réligion, mais encore, expoſé de nouveau les hommes à la tentation d'eſtimer trop les honneurs & les dignités du monde, à quoi, ils n'avoient déja que trop de penchant. (*l*) Si, dis je, nôtre Bienheureux Sauveur, eût été revétu de la Grandeur & de la Pompe d'un Roi, & qu'il eût opéré ces délivrances temporelles, que les *Juifs* attendoient, ils n'en auroient été, que plus ardents, à rechercher, ce que l'Apôtre apelle (*m*) *la convoitiſe des yeux, & l'orgueil de la vie*. Les perſonnes entreprenantes & hardies, auroient été charmées, de ſe couvrir d'un ſi grand exemple pour ſatisfaire leurs vues ambitieuſes, elles ſe feroient cruës autoriſées, à remplir l'Univers de ſang & de carna-

(*k*) Michée IV. 3. (*l*) *Collier* ſermons. (*m*) 1. Jean. II. 16.

carnage, à porter çà & là le feu de la désolation, à ravager des païs entiers pour étendre leur Domination, & (†) *à réduire les Villes munies, en monceaux de ruine.* S'il avoit aussi paru, sous le caractère d'un homme de beaucoup d'esprit & de savoir, (*n*) comme une personne élevée aux pieds des Docteurs *Juifs*, instruite dans l'École des Philolophes d'*Athènes*, & bien versée dans les Ecrits des Orateurs *Romains*, la force, & la singularité de ses maximes, la clarté & la Majesté de ses expressions, auroient moins eu dequoi nous surprendre: La maniére dont il imposoit silence aux *Scribes* & aux *Pharisiens*, dont il resolvoit sur le champ, les doutes les plus profonds, & dont il se débarrassoit adroitement, des questions captieuses des *Hérodiens*, auroit en ce cas été regardée comme une acquisition humaine & un fruit de sa bonne éducation; il y a plus, on auroit peut être attribué ses miracles, à son habileté, dans la Science des Causes secondes, des Loix générales de la nature, de la constitution du corps de l'homme, des progrès, & du declin des maladies, & à d'autres choses semblables; Au lieu, que la bassesse de sa parenté & de son éducation; met le Sceau de la Sagesse & de la puissance divine, à ses discours & à ses actions; car les *Juifs* se disoient les uns aux autres, à la vuë de tant de merveilles; (*o*) *N'est ce pas là le Charpentier, fils de Marie .... d'où, sont donc venuës toutes ces choses à cet homme, quelle est cette sagesse qui lui a été donnée, & d'où vient, que tant de prodiges se font par ses mains?*

Nous enseigne l'humilite & les autres vertus.

Le fils de Dieu, en se montrant aux hommes, sous un extérieur obscur, s'est donc sagement proposé, dans sa miséricorde, d'accomplir les Anciens Oracles; D'établir une nouvelle Réligion; De bannir du monde l'ambition & l'orgueil; De confirmer la Doctrine qu'il avoit apportée du Ciel, & les miracles qu'il opéroit pour la soutenir; Et (ce qu'on ne doit pas oublier ici,) de (*p*) nous *laisser un modéle* de douceur, & de condescendance, d'humilité, de débonnaireté, de résignation à la Providence, en *nous remettant* dans toutes nos afflictions, & dans tout ce que nous sommes apellés à souffrir, *à celui qui juge justement.* (*q*) *S'il y a donc, quelque consolation en Jésus Christ*, (& c'est ici la meilleure conclusion, que nous puissions tirer, de tout ce que nous avons dit ci dessus;) *s'il y a quel-*

(†) Esaïe XXXVII. 36. (*n*) *Collier.* ubi sup. (*o*) Marc. VI. 2. 3. (*p*) 1. Pierr. II. 21. 23. (*q*) Philip. II. 1. &c.

quelque soulagement dans la charité; S'il y a quelque union d'esprit; S'il y a quelque affection cordiale, & quelque compassion.... ne faisons rien, par un esprit de contestation, ni par une vaine gloire, mais que l'humilité nous fasse regarder les autres, comme étant au dessus de nous: n'ayons pas seulement en vuë nôtre propre avantage, mais soyons aussi attentifs à celui des autres; ayons les mêmes dispositions d'esprit, que Jésus-Christ a eues, lequel, étant en forme de Dieu, n'a point regardé comme une proye, d'être égal à Dieu, mais s'est anéanti lui même en prenant la forme de serviteur, & se rendant semblable aux hommes; il a paru comme un simple homme, & il s'est abaissé soi même, s'étant rendu obéissant jusqu'à la mort, & même jusqu'à la mort de la croix.

SECTION I.

Des principales actions de la vie de JESUS-CHRIST*, & de ce qui lui est arrivé de plus remarquable, depuis sa naissance jusques peu de tems avant sa crucifixion.*

APRES la naissance de JESUS-CHRIST, le prémier dégré de son *humiliation* & de ses souffrances, dont il soit parlé dans l'Evangile, c'est sa *Circoncision*. 1°. La *Circoncision*, instituée quelques siécles avant la publication de la Loi, fut d'abord destinée à distinguer la semence bénite, qui étoit dans l'Alliance de Dieu, comme la *nation élue*, son *Peuple particulier*, du reste des Nations, qui étoient *Etrangéres, quant à la promesse*, & *qui n'avoient rien de commun avec la République d'Israël*; A cet égard la Circoncision, étoit un Etablissement *Politique*, qui servoit à distinguer les Juifs du reste des hommes. 2°. C'étoit encore, une marque de *Commémoration*, qui faisoit souvenir ceux qui la portoient, de quels Péres ils étoient descendus, & à quels avantages, ils avoient droit de prétendre, pourvû qu'ils eussent soin, de ne pas dégénérer, de la gloire de leurs Ancêtres; & à cet égard la Circoncision étoit, une Institution *réligieuse*, qui retraçoit dans le souvenir des *Israëlites*, les privilèges

But de la Circoncision.

dont ils étoient en possession, en qualité de Societé *Spirituelle.* 3°. C'étoit un signe, comme le dit l'Apôtre (*r*) *de cette justice, qui est par la foi*, il étoit destiné à rapeller dans la mémoire de ceux sur qui on l'avoit imprimé la gloire d'*Abraham*, le Pére de leur Nation, sa généreuse confiance en Dieu, & sa promte obéïssance à ses ordres. Il devoit en même tems leur inspirer un noble désir, de suivre de près un semblable modèle, & d'imiter ses vertus. 4°. C'étoit une *figure*, & un emblême de cette Sainteté, & de cette pureté intérieure, dont devoient faire profession, tous ceux qui étoient reçus dans l'Alliance de Dieu. 5°. Enfin, c'étoit un *Sacrement*, par lequel on étoit *initié*, dans le service de Dieu, & un moyen, comme quelques uns le pensent, d'écarter en ce tems là, de dessus ceux qui le recevoient, la Coulpe du Péché Originel, à peu près, comme le *Batême* le fait aujourd'hui.

Pourquoi N. S. fut Circoncis.

QUOIQUE, quelques uns de ces usages de la Circoncision ne pouvoient point convenir à *Jésus-Christ*, qui étant parfaitement Saint, dans son Origine, a toujours été l'objet de la faveur de Dieu, & dans sa Communion. Cependant, si nous considérons cette Cérémonie, 1°. comme une *marque*, qui servoit à *distinguer* les *Juifs* des autres Nations. (*s*) Il nous sera aisé de comprendre, qu'il convenoit que *Jésu-Christ* fut Circoncis, afin de pouvoir converser librement avec ses *Compatriotes*, auxquels, comme (*t*) il le dit lui même, il avoit été prémiérement envoyé, & leur rendre son ministère plus agréable. Car puisque les *Juifs*, étoient si rigides observateurs d'une Loi, que Dieu avoit établie, pour les distinguer des autres Nations, qu'ils excluoient de leur Temple, de leurs Synagogues, & de tout commerce civil & réligieux, ceux qui n'étoient pas de leur Communion, l'envoi de *Jésu-Christ* auroit été parfaitement inutile par raport à eux; Il n'auroit pû s'en faire écouter, ni trouver des occasions favorables, pour leur précher, ou pour conférer publiquement avec eux, ni même manger ou boire dans leur compagnie, & insinuer par là sa Doctrine en particulier, s'il n'eût pas reçu en son corps, le signe de la *Circoncision.* 2°. Si nous considérons ce *Sacrement*, comme un *signe*, qui rapelloit la mémoire d'*Abraham* & de l'Alliance que Dieu avoit traittée avec lui, il étoit absolument nécessaire, que *Jésus-Christ* le reçût, car comme il étoit la *semence*, en

(*r*) Rom. IV. 11. [*s*] *Stanhope* ubi sup. [*t*] Matth. XV. 24.

en qui, selon la promesse de Dieu, *toutes les Nations de la terre devoient être bénites*; il falloit, qu'il prouvât au monde, qu'il étoit véritablement, & réellement descendu de ce Patriarche illustre. 3°. Si nous considérons la Circoncision, comme un *Sceau de l'Alliance* de Dieu avec l'homme, il étoit à propos, que le Messie fût Circoncis, non pour lui même, mais pour ceux dont il étoit le Réprésentant, & de la cause desquels il s'étoit chargé. 4°. Enfin si nous la considérons comme une *partie de la Loi Cérémonielle*, il lui convenoit de l'endurer, non seulement, parce qu'il *étoit venu*, comme il le déclare lui même, *pour accomplir toute justice*, mais encore, parce, que, comme il devoit par cet Acte *dinitiation*, stipuler une obéïssance parfaite, il s'obligeoit, à observer toute la Loi, que personne avant lui, n'avoit jamais été en état d'accomplir.

Signification du nom qui lui fut donné.

Ce sont là les raisons, qu'on peut rendre de la Circoncision de nôtre Sauveur, le nom qui lui fût donné dans cette rencontre, fût celui de *Jésus*, que (*u*) l'Ange lui avoit imposé, *avant qu'il fut conçu dans le sein de sa mére*. La signification de ce nom, est trés consolante, puisqu'il fût ainsi apellé, (*v*) *parce qu'il devoit sauver son peuple*, en le délivrant *de ses péchés*. Si nous réfléchissons tant soit peu, sur la nature du péché, quand Dieu ne l'a point pardonné, & qu'il domine dans le cœur de l'homme; Si nous considérons, que c'est la *violation d'une Loi* juste, qui *blesse* également *nôtre intérêt & nôtre devoir*, une *tache à nôtre ame*, une *playe sur* nôtre *Conscience*, & une *corruption de* nôtre *raison*, qui nous soumet aux passions déréglées, & aux habitudes vicieuses, comme à autant de Tyrans cruels, & qui nous rend les ennemis d'un Dieu juste & Saint, dont la colère est terrible, la puissance sans bornes, & la vérité telle, qu'elle l'oblige, à punir nôtre désobéïssance, de tourmens éternels & inexprimables, tant dans le corps, que dans l'ame : Si nous considérons dis je, le péché, sous cette effrayante face, nous sentirons bien tôt, tout le prix d'un *Sauveur*, & d'un Libérateur, qui nous en a lavés par son sang, qui en se faisant nôtre sacrifice, & en souffrant à nôtre place, nous a déchargés de la peine qui nous étoit duë, qui, par son obéïssance, a apaisé la colère de Dieu, & nous a reconciliés avec lui, qui est continuellement occupé à abattre la puissance du péché, par ses leçons, par le secours de son Esprit, & par les moyens les plus sages, & les plus conformes à nôtre

[u] Luc. II. 21. [v] Matt. I. 21.

tre situation, qui nous accorde enfin, tout ce dont nous avons besoin, en qualité de créatures fragiles & pécheresses, & tout ce que nôtre état peut exiger de sa bonté, en nous considérant, comme des Créatures libres & raisonnables.

De qui Christ est le Sauveur.

TEL est le salut, que *Christ* nous procure, c'est ainsi, qu'*il sauve son peuple*, en le délivrant *de ses péchés*; mais il faut aussi se souvenir, que c'est *son peuple*, qu'il sauve de cette manière; c. d. ceux qui croyent à sa parole, qui obéissent à ses préceptes, qui se consacrent à son service, qui souhaitent de se sauver, ou de se délivrer eux mêmes de leurs péchés, & qui font tous leurs efforts pour cela. Il n'en falloit pas moins, pour remplir, toute la *signification* de son nom, & un salut offert sans condition en auroit rendu le *dessein* inutile, car, sauver du chatiment, ceux qui s'obstinent à être coupables, ce n'eût pas été détruire l'Empire du péché, mais en étendre les bornes, & en faciliter la pratique. Si donc les Esclaves de l'orgueil & de l'ambition, de l'injustice & de l'avarice, de la méchanceté, & de la vengeance; si les prodigues & les débauchés, les profanes & les impies, en un mot, les pécheurs de quelque ordre qu'ils soyent persévèrent dans leurs vices, & ne s'en relévent pas par la répentance; s'ils aiment leurs fautes & qu'ils les chérissent, malgré l'horreur que devroit leur inspirer la crainte de l'infamie ou du chatiment; s'ils persuadent, engagent, ou encouragent, soit par leurs discours soit par leur exemple, ou de quelque maniére que ce soit, les autres hommes à tomber dans le péché, *Jésus*, n'est nullement un *Sauveur* pour de telles gens, & aucun des avantages sans nombre, qui sont renfermés, sous un *nom* aussi consolant, ne les regarde en aucune façon; Au contraire, le pécheur repentant, l'humble adorateur, celui qui se conduit, selon les régles de la justice & de l'honneteté, qui est libéral & charitable, chaste & tempérant, debonnaire & pacifique, le Chrétien, qui s'humilie, & qui mortifie sa chair, qui *travaille avec soin à son propre salut*, & qui se montre zélé & ardent, à avancer, celui de ses fréres, trouve dans le fils de Dieu, un *Jésus*, dont la charité est pour lui un azile assuré, & une source intarissable de satisfactions, & de joye; comme il sent déja dans son cœur, les douces & puissantes influences de sa grace, il sait aussi, que les tentations ne sauroient lui nuire, tant qu'il l'aura pour bouclier; qu'il n'a point de condamnation à craindre, quand son Sauveur lui pardonne, & que l'adversité, ne peut l'accabler, pendant que *Jésus* est son Protec-

Protecteur; En un mot, pour me servir des paroles de l'Apôtre, (x) *il est assuré, que ni la mort, ni la vie, ni les Anges, ni les Principautés, ni les Puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni ce qu'il y a de plus élevé, ni ce qu'il y a de plus bas, ni aucune autre chose, ne pourra le séparer, de l'Amour que Dieu lui a témoigné par notre Seigneur Jésus-Christ.*

Massacre des enfans de Bethléhem.

Notre Sauveur, peu de tems après sa Circoncision fut obligé de se retirer en *Egypte*, pour se mettre à couvert, des mauvais desseins d'*Hérode*, qui se voyant moqué par les Sages, dont nous avons parlé ci dessus, résolut d'employer un moyen qu'il crut infaillible, pour se délivrer de toute apréhension, de la part de ce *Roi des Juifs* nouvellement né; Ce fut, d'envoyer égorger, tous les Enfans, qui se trouveroient dans la Ville, & aux environs de l'endroit, où le Christ devoit naître, & qui, selon le calcul du tems auquel avoit paru l'Etoile, qui marquoit sa naissance, seroient à peu près de son âge; mais Dieu, envoya un Ange, & sauva son fils des coups du Tyran; Cependant, comme sa Providence n'intervint pas, pour sauver aussi un grand nombre d'innocentes Créatures, qui périrent dans cette occasion; il y a ce semble ici quelque chose d'injurieux à la bonté & à la justice Divine, qui mérite quelque éclaircissement.

Dieu le permit; & sa conduite, dans cette occasion pleinement justifiée.

Il faut se souvenir de ce que nous avons allégué, (z) ci devant, en faveur de la Providence, & pour la justifier, des imputations dont on la charge, savoir (a) qu'elle n'a d'autre part, dans les crimes qui se commettent, de quelque espèce qu'ils soyent, que celle de les laisser commettre: Et si, comme nous l'avons prouvé dans ce même endroit, Dieu ne déroge nullement à sa bonté & à sa justice, lors qu'il souffre, que les hommes péchent en concertant, & en exécutant les forfaits les plus cruels & les plus attroces, il s'en suivra, que tout ce qui nous reste à examiner, après avoir posé ce principe, se réduira à ceci; savoir, si la Providence de Dieu doit s'interresser, pour arrêter une calamité, lors qu'un innocent en sera la victime, c. d. si on peut raisonnablement trouver à redire à la sagesse, à la justice, & à la bonté de Dieu, qui pourroit certainement prévenir le mal, de permettre, que des desseins injustes soyent mis en exécution.

Il y a bien de la différence, entre ce que les hommes souffrent injus-

[x] Rom. VIII. 38. 39. [z] Voyés Partie I. page 211 (a) *Stanhope* ubi sup. & Part. II. pag. 206 &c.

injustement, par raport à leurs semblables, qui sont les instrumens & les Agents immédiats des mauvais traitements qu'ils endurent, & entre ces mêmes souffrances, considérées par raport à Dieu, qui en est la cause éloignée. Les hommes peuvent injustement affliger, massacrer, ou écraser ceux qui ne les ont point offensés, & sur lesquels ils n'ont aucun droit; mais Dieu a sur nous une autorité absoluë, comme sur ses *Créatures*; à plus forte raison peut il, *comme pécheurs* nous priver justement de la vie, & de toutes les douceurs qui en sont les suites; Quelques injustes donc, que puissent être nos souffrances, par raport aux hommes, qui en sont les causes immédiates, elles ne sauroient cependant jamais être injustes, par raport à Dieu, quelques grandes qu'elles soyent, même dans les plus gens de bien, & ceux, qui en sont les Autheurs, ne peuvent être regardés, que comme les Exécuteurs de la Justice du Tout-Puissant.

Ce n'est pas tout, il ne faut pas considérer la vie présente, comme nôtre dernier terme, & un état après lequel, nous n'ayons plus rien a espérer, mais comme un voyage, vers une autre vie tout autrement importante, en sorte, qu'on ne peut, ni déterminer ni décider quoi que ce soit, sur la justice, ou sur la bonté de Dieu envers nous, sans y faire entrer en même tems les biens, ou les maux de cette autre vie, qui est certainement, le but principal vers lequel nous tendons. Or l'Ecriture, nous a expressément déclaré, que les souffrances, sont un des moyens, dont Dieu se sert, pour nous former à la vertu, & pour éprouver nôtre zéle, & que par conséquent, tous les maux, que nous endurons ici bas, seront un jour compensés, par une gloire & une félicité immortelle. Puis donc, que la mort temporelle est la peine manifestement duë au péché *Originel*, & que Dieu a incontestablement le droit de l'infliger, quand, & de la maniére qu'il lui plait; on pourroit certainement, & avec autant de raison, trouver à redire à sa Providence, de ce qu'elle souffre, que d'*innocentes* Créatures meurent des convulsions, d'une fiévre, ou de quelqu'autre mal, que de ce qu'elle permet, qu'elles tombent par l'épée, comme des victimes immolées à la rage d'un Tyran inhumain; Ce qui justifie non seulement, mais qui reléve encore, la grandeur de sa bonté & de sa libéralité, envers ceux, qui meurent dans un âge tendre; c'est qu'au lieu, d'une vie fragile, courte, facheuse, & parsemée d'ecueils dangereux, il leur en donne une qui est immortelle, solidement heureuse, & parfaitement glorieuse.

Il fait attention à leur enfance, & aux fruits qu'auroient pû produire ces jeunes plantes, s'il leur eut été permis, de parvenir à un âge mûr, & il les recompense sur ce pied là. Car, quoique les Enfans massacrés à *Bethléhem* & dans les environs n'avoient pas la volonté de souffrir le *Martyre* comme ils auroient pû l'avoir dans un âge plus avancé, il faut cependant convenir, qu'ils étoient absolument nets de cette Coulpe volontaire & actuelle, qu'ils auroient contractée par une plus longue vie. Comme donc, dans le sens le plus litteral. (*b*) *Ils n'étoient pas souillés*, mais qu'ils ont emporté de ce monde, une innocence *virginale*, comme ils ont été très véritablement *rachetés d'entre les hommes*, & que transportés de bonne heure, à un état permanent de félicité, ils n'ont point eû à essuyer, les dangers & les tentations *du présent siécle mauvais*; Comme enfin ils étoient, à parler à la rigueur, les *prémices consacrés à Dieu & à l'Agneau*, & qu'ils ont les prémiers versé leur sang, pour la cause d'un Sauveur nouveau Né; Dieu a bien voulu aussi, leur faire l'honneur particulier, de les admettre, (*c*) *à chanter un Cantique nouveau devant son Thrône, & à suivre l'Agneau, quelque part qu'il aille, parce, qu'il ne s'est point trouvé de fraude dans leur bouche, car ils étoient sans tache devant le Thrône de Dieu.*

Ce qu'on vient d'alléguer, pour justifier la justice & la bonté de Dieu, par raport à la mort de ces enfans, nous doit disposer, à recevoir, avec beaucoup de patience & de douceur, non seulement les maux, qui nous viennent immédiatement de Dieu, mais encore ceux, qui nous sont infligés, par la malice, & par l'injustice des hommes: Les injustices, qu'on peut nous faire, ne sauroient jamais être plus grandes, que celle, dont *Herode* se rendit coupable, à l'égard des Enfans de *Bethléhem*, & nous ne saurions être plus innocens, que ne l'étoient ces tristes Victimes de sa barbare fureur. Puis donc, que cet exemple nous apprend, que les personnes, même les plus innocentes, peuvent être persécutées jusques-à la mort, sans que l'oppression qu'elles endurent, rende suspecte, ni leur vertu ni cette Providence qui permet qu'elles soyent affligées; ce que nous devons faire en cas pareil, est, de prendre pour azile, la paix d'une bonne conscience, de porter, dans les mouvemens d'une sainte résignation, nos regards, vers celui, qui dis-

Usage qu'on doit faire de ce que dessus.

(*b*) Apoc. XIV. 4. (*c*) Vers. III. 4. 5.

dispose avec sagesse, de tous les événemens, & de nous confier en sa bonté, & en sa Miséricorde, persuadés, qu'il nous fournira toutes les consolations nécessaires, & qu'il nous dédommagera abondamment, de toutes les traverses, par lesquelles, sa Sage Providence aura trouvé à propos de nous faire passer.

Confirmation de J. C. dans le Temple.

QUAND nôtre Sauveur fut revenu *d'Egypte*, après la mort du cruel *Hérode*, il demeura dans Ville de *Nazareth*, chez son Pére putatif, *s'avançant en stature, en sagesse, & en grace devant Dieu & devant les hommes.* C'est là, tout ce que l'Histoire de l'Evangile nous apprend de son Enfance, excepté qu'à l'âge de *douze* ans, & au tems de la Fête de *Pâque*, elle nous le fait voir (*d*) *dans le Temple, assis au milieu des Docteurs, les écoutant & leur proposant des questions.* Il est fort probable, qu'il faisoit cela, non pas simplement par curiosité, mais pour s'acquitter d'un devoir, que, parmi les Juifs, on attendoit de tous ceux, qui avoient atteint un certain âge. A l'âge de *treize* ans, les jeunes gens étoient ordinairement conduits devant quelques uns des Maîtres de la Synagogue, pour rendre raison des progrès qu'ils avoient faits dans la Réligion, après cet examen, on les congédioit, avec les Priéres & les bénédictions de l'Eglise, & dès lors, on les regardoit, comme responsables, de tout ce qu'ils feroient dans la suite; Ce fut là, (*e*) si l'on en croit quelques Savans, la raison & l'occasion, pour laquelle, on *trouva* nôtre Sauveur *dans le Temple, assis au milieu des Docteurs*; il étoit alors soumis à leur examen; & quoi que le tems marqué pour cela, fût pour l'ordinaire, l'âge de *treize* ans, cela n'empêchoit cependant pas, que les enfans, qui avoient un génie & un savoir au dessus du Commun, ne pussent s'acquitter plûtôt de ce devoir, lors qu'ils étoient assez bien préparés pour cela, & qu'ils avoient, pour me servir, de la façon de parler des *Juifs*, *une intelligence, qui dévançoit le Commandement.* Si cette supposition est juste, nous y trouvons ce me semble, un fondement assez vrai-semblable, d'une Cérémonie en usage parmi les Chrêtiens, sous le nom de *Confirmation*, dans laquelle les jeunes gens, après avoir satisfait aux questions qu'on leur a proposées, sur les prémiers élémens du Christianisme, se chargent en présence des *Péres de l'Eglise*, qui, pendant ce tems là, implorent sur les efforts qu'ils feront

(*d*) Luc. II. 46. (*e*) Vide *Grot.* in locum. & *Buxtorff.* Synag. Jud.

ront dans la ſuite, la bénédiction de Dieu, du vœu qu'on a fait pour eux dans leur Batême, autant, qu'on a ſujet de croire, qu'ils ſont ſuffiſamment inſtruits, pour être reſponſables de leurs Actions pendant le reſte de leur vie.

Quoi qu'il en ſoit, car je ne donne cela, que comme une ſimple conjecture, il eſt cependant certain, que nôtre Sauveur, ſortit de ces conférences non ſeulement, à la ſatisfaction, mais auſſi au grand étonnement de toute l'Aſſemblée. (*f*) *Puiſque, tous ceux qui l'entendoient parler, s'étonnoient de ſa ſageſſe & de ſes réponſes.* Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que la plénitude de Connoiſſance Divine, ſe ſoit déployée dans cette rencontre, mais ſeulement, qu'il fit paroître, un jugement, & un génie extraordinaire. Car quoique la *Divinité* fût toujours préſente avec lui, il ſemble cependant, qu'elle ne communiquoit ſes Lumiéres à la Nature *humaine*, que par dégrés & par intervales, évitant à deſſein de s'expoſer au grand jour, juſqu'à-ce que ſuivant le Cours naturel des choſes, Jesus-Christ parvenu à un âge mûr, eût atteint les qualités d'un homme fait, & que ſon Miniſtére exigeât le ſecours d'un tel témoignage.

L'Evangeliste a eu ſoin de nous apprendre, que juſqu'à-ce, que le terme auquel Jesus-Christ devoit entrer en fonction de ſa Charge, fût venu, (*g*) *il demeura avec ſes Parens à Nazareth, & qu'il leur étoit ſoumis.* Il nous importe fort peu de ſavoir, s'il travailla avec *Joſeph* du métier de Charpentier, comme l'ont voulu (*h*) quelques Anciens; toujours eſt il vrai, que cette partie de ſa vie, qu'il l'ait paſſée ou non, dans le travail ou dans la peine, a été un exemple parfait de modeſtie, de douceur & d'obéïſſance, & cela ſuffit, pour nous faire comprendre, juſqu'à quel point, les Enfans ſont obligés, d'être ſoumis, à ceux qui leur ont donné la naiſſance, & combien ils ſont inexcuſables, lors qu'ils viennent à leur déſobéïr & à les mépriſer, puiſque ce *Jeſus*, qui étoit Dieu auſſi bien qu'homme, a toujours été plein de reſpect, pour des

Sa Soumiſſion à ſes Parens.

(*f*) Luc. II. 47. (*g*) Luc. II. 51.

(*h*) Quelques uns croyent, que non ſeulement, *Jeſus-Chriſt* travailla du métier de Charpentier, avec ſon prétendu Pére, mais encore, qu'après la mort de ce dernier, qui précéda de quelque tems, ſon entrée dans les fonctions de ſon Miniſtère, il travailla ſeul & qu'alors, il ne fut plus appellé le *fils du Charpentier*, mais *le Charpentier*, comme on peut le remarquer Marc. VI. 3. *Howell.* Hiſt. de la Bible.

des personnes, dont il étoit à certain égard, le Pére, le Seigneur, le Roi & le Créateur: Combien est sacrée, une obligation, qui a son fondement dans la nature, puisque le seul nom de Pére, indépendamment de la rélation qu'il désigne, est par lui même respectable; C'est ce que nôtre Sauveur a prouvé par le respect & la soumission, qu'il a fait paroître, non seulement pour celle, de la substance de laquelle il avoit été *fait Chair*, mais aussi pour celui, qui n'étoit son Pére, que de nom, qui n'avoit d'autre droit, à ce glorieux titre, que celui que lui donnoit la qualité de Mari de *Marie*, & l'opinion des *Juifs*, qui n'étoient pas encore instruits du Mystère merveilleux d'une *Vierge devenuë Mére*.

Son Batême. NOTRE Sauveur mena cette vie privée jusqu'à-ce qu'âgé de *trente* ans, & sur le point de se charger de l'Emploi de *Prophête*, (i) *Il vint de Galilée trouver Jean vers le Jourdain, pour recevoir de lui le Batême.* Le Caractère singulier de *Jean Baptiste*, son mépris pour le Monde, l'Austérité de sa vie, aussi bien, que le zèle, qui accompagnoit ses prédications, donnérent aux *Juifs*, une si haute opinion de lui, que chacun le tenoit pour Prophête, sur tout, quand on le vit donner plus de poids à ses fonctions, en administrant le Batême à ceux, qui lui paroissoient disposés à le recevoir. A la vérité, son Emploi consistoit, selon l'Oracle d'un Prophête (k) *à préparer le chemin du Seigneur, & à dresser les Sentiers à nôtre Dieu*, paroles, qui font allusion à ces Fourriers, & autres Officiers, qui, quand les Princes voyagent, sont chargés, du soin de faire applanir les Chemins, & de les faire débarrasser, de tout ce qui pourroit incommoder leur passage. Le Roi de gloire aprochoit, il falloit mettre le Genre-humain en posture de le recevoir, & de répondre au but de sa venuë, & c'est à quoi servirent beaucoup, la Prédication & le Batême de *Jean*. Sa *Prédication*, avoit pour but, d'amener les hommes, à avoir un sentiment convenable de leurs péchés, & de dénoncer les terribles Jugemens de Dieu, à tous ceux qui ne s'adonneroient pas à une véritable Sainteté: Son *Batême*, comme le dit (l) St. *Paul*, étoit *un Batême de repentance*, dans lequel, un Messie sur le point de paroître, étoit un objet de foi, qu'il proposoit à tous ceux qui le recevoient de sa main, *il leur disoit, qu'ils devoient croire, en celui qui venoit après lui, c. d. en Jesus*,

(i) Matth. III. 13. (k) Esaïe, XL. 3. (l) Actes, XIX. 4.

Jesus, qui est le Christ. Aussi quelques *Anciens*, ont-il fait envisager, le Ministère de *Jean Baptiste*, comme un *milieu*, *qui séparoit*, l'Ancienne Oeconomie de la nouvelle dispensation, puis qu'il parle de la Loi, comme d'une chose déja passée, & qui avoit pris fin, & de l'Evangile, comme d'une chose, qui commençoit précisément alors, par la manifestation du Messie; (m) *C'est celui, dont je disois*, déclare son Illustre Précurseur, *il vient après moi, un homme, qui m'a été préferé, parce qu'il étoit plus excellent que moi, pour moi je ne le connoissois pas, mais je suis venu batiser d'Eau, afin qu'il soit connu d'Israël.*

NOTRE Sauveur, ne pouvoit pas avoir besoin du Batême de *Jean*, entant, que c'étoit un *Batême de répentance*, mais il le souffrit parce que (n) *il falloit, qu'il accomplit ainsi, tout ce qui étoit juste.* Puisque ce Batême avoit été établi pour être aux *Juifs*, un *signe de purification*, il ne convenoit pas, que celui qui venoit, pour servir aux hommes de modèle parfait, négligeât rien, de tout ce qui avoit été ordonné par son Pére, ni qu'il refusât de prendre sur lui, aucune des marques, de cette Souveraine Sainteté, dont il faisoit profession. Il est vrai, qu'il n'étoit pas lui méme pécheur, mais puis qu'il *avoit été fait péché pour nous*, il étoit assés à propos, que celui, qui s'étoit chargé de souffrir pour les pécheurs, la honte & le chatiment du péché, reçût aussi en sa Personne, le Sacrement des pécheurs; de plus, puisque, la Cérémonie du Batême, devoit être d'un usage perpetuel dans l'Eglise *Chrêtienne*, il étoit fort utile, que le Sauveur, en recevant lui même le Batême, *sanctifiât l'Eau, pour être dans la suite des tems, le lavement Mystique du péché*, & que *l'Auteur, & le Consommateur de nôtre foi*, daignât se soumettre à cette Sainte Cérémonie, afin que ses Disciples la regardassent toujours avec respect, & la reçussent avec joye.

L'HISTOIRE de l'Evangile nous apprend, qu'immédiatement après, que nôtre Sauveur eût reçû le Batême des mains de *Jean Baptiste*, (o) *il fut conduit par l'Esprit dans un Désert, pour y être tenté par le Diable.* Nous trouverons peut être, quelque sujet d'instruction, dans l'examen, que nous allons faire: 1°. Du tems. 2°. Du lieu. 3°. De la maniére de cette tentation; 4°. Enfin des raisons pour lesquelles *Jesus* fut exposé aux Assauts du Prince des Ténèbres. Sa tentation dans le Désert.

Kk 3 1°. RIEN

(m) Jean. I. 30. 31. (n) Matth. III. 15. (o) Matth. IV. 1.

Tems de cette tentation.

1°. Rien n'est plus ordinaire, que d'entendre des personnes, se plaindre, & marquer leur étonnement, de se voir poursuivies, par des Tentations, dans le tems même, qu'elles s'acquittent des devoirs de la Réligion, ou, bien-tôt après s'en être acquittées. (*p*) J'espère, que pour les édifier là-dessus, il ne sera pas inutile, de rappeller à leur souvenir, que nôtre Divin Maître fut batisé, non pour aucun besoin qu'il eût de cette Ordonnance sanctifiante, mais, parce qu'il vouloit par là, l'honorer, & la rendre recommandable: Qu'il étoit (*q*) *rempli du Saint Esprit*: Qu'une voix du Ciel, venoit de le déclarer *le fils Bien aimé de Dieu*, *en qui*, *il avoit mis toute son affection*; Et que cependant la prémiére chose, qui lui arrive après cela, c'est *d'être tenté*: Il y a plus, *l'Esprit le conduit* même *dans un Désert*, dans l'intention, qu'il y fût exposé aux attaques du Démon: Il ne faut donc pas attendre, que les Sacremens, ni quel autre devoir que ce soit de la Réligion, nous procurent, une exemption absoluë des tentations, & par conséquent, lors qu'il nous arrive d'être tentés, *dans* le tems, que nous nous acquittons de ces devoirs, ou *après*, que nous nous en sommes acquittés, nous ne sommes pas pour cela, en droit de conclurre, que Dieu n'a point agréé nôtre Culte, & que les Actes de nôtre dévotion sont demeurés sans efficace; Car si ces conséquences sont visiblement renversées, par ce qui arriva à nôtre Bien-heureux Sauveur, aussi-tôt après son Batême elles ne sont pas moins contraires à la raison, & à la nature des choses. (*r*) Les Sacremens & les autres devoirs de pieté & de dévotion, sont les Armes de la Guerre spirituelle, que nous avons à soutenir, contre les ennemis de nôtre Salut: Ils nous disposent & nous préparent, à agir avec plus de vigueur; Ce sont des moyens, dont Dieu se sert, pour nous donner une force telle, que nous soyons en état, de resister au jour de l'Epreuve; ils réparent nos brêches; & guérissent nos playes, mais ce sont aussi, tout autant d'Actes d'hostilité, tout autant de tentatives que nous faisons, pour échapper aux embuches de l'ennemi, & par conséquent tout autant d'efforts qui l'irritent, & qui l'engagent, à mettre en œuvre, tous ses Artifices, pour nous faire rentrer dans ses fers. Faut-il donc être surpris, qu'il redouble sa vigilance, à proportion de la nôtre, & qu'il tache de s'assurer de sa Proye, lorsqu'il se voit sur le point de

(*p*) *Stanhope*, ubi sup. Vol. II. (*q*) Matth. III. 16. 17. & Luc. IV. 1.
(*r*) *Stanhope*, ubi sup.

de la perdre?' Si les méchans ne sentent pas les mêmes Combats, c'est parce que le Démon attaqueroit inutilement, des gens qui sont déja ses Captifs, & qui ne se donnent aucun mouvement, pour sortir de ses chaines, il en est tout autrement des gens de bien; il est interressé à ne pas souffrir, que des cœurs, qui sont continuellement aux prises avec lui, & qui font tous leurs efforts, pour le repousser & pour gagner du terrein sur lui, jouïssent d'aucune tranquilité de sa part. Comme donc, on peut raisonnablement s'attendre, que le service sera le plus chaud, dans le tems, qu'on aura le plus de soin de s'acquitter de son devoir, aussi, quand on le trouve tel, on doit plûtôt le regarder, comme une bonne marque, que comme un signe de rejection; plûtôt, comme un sujet de joye & de consolation, que comme une raison de se livrer à la tristesse & à l'abattement; Ayons donc continuellement présent à l'esprit, l'avis, que nous donne le Sage; (s) *Mon Enfant, si tu viens, pour servir le Seigneur, maintien toi soigneusement dans la justice & dans la crainte, & prépare ton Ame à la tentation, dresse ton cœur, & sois persévérant, prête l'Oreille & reçois les paroles de Conseil, & ne te hâtes point au tems de la Calamité, mais attens Dieu patiemment, tien toi fermement à Dieu, & ne t'en détournes point, afin que tu reçoives de l'accroissement à la fin.*

L'UTILITE' de la retraite, quand il s'agit de s'acquitter des devoirs dans la Réligion, est une chose, que l'expérience confirme. En se séparant du Monde, on ferme la porte à une infinité de distractions, & on en est mieux disposé à recueillir ses pensées, pour les fixer en suite sur Dieu, & sur un état à venir. Mais, ne nous flattons pas, d'être alors, tout à fait en sureté; ce fut à la faveur de circonstances semblables, que le Tentateur vint attaquer nôtre Maître, car il l'attaqua *dans un Désert*, & c'est aussi souvent dans la solitude, qu'il nous livre ses assauts. Nos Cabinets, & nos lieux de retraite, peuvent nous éloigner des piéges, que la fréquentation & le Commerce du Monde tendent à nôtre innocence, mais ils ne sauroient nous dépouiller, ni nous débarrasser entiérement de nôtre corruption naturelle, qui fournit en tout lieu à nôtre Adversaire, des occasions favorables de nous solliciter au péché. Nos penchans & nos passions, nôtre ignorance, & nos infirmités, en un mot, tout ce

Le lieu.

(s) Eccléfiast. II. 1. &c.

ce qui suit néceſſairement cette foibleſſe, & cette corruption, avec leſquelles nous ſommes nés, ſont des choſes, dont nous ne ſaurions nous défaire parfaitement; Et parce que nous les portons toujours avec nous, le Tentateur ne manque jamais d'occaſion, pour nous aſſaillir.

La maniére.

LES *Anciens* croioient généralement, qu'alors le Diable ignoroit la véritable grandeur de celui, qu'il étoit venu attaquer, car s'il eût ſçû, quel il étoit, il n'eſt guéres vraiſemblable, qu'il eût voulu ſe donner une peine inutile à le tenter. Il le regardoit apparemment, comme un perſonnage extraordinaire; Les Anciens Oracles avoient pû lui apprendre, que le Meſſie devoit bien tôt paroître, peut être même, fût il informé de toutes les Circonſtances de ſa Naiſſance, & entendit il, le témoignage, que Dieu lui rendit à ſon Batême, par lequel il le reconnut hautement pour *ſon fils bien-aimé.* Mais dans l'idée du Démon, *Jéſus* étoit pourtant toujours un homme, quoi qu'un homme extraordinaire, & il étoit très poſſible qu'il n'en ſçût pas d'avantage. La Victoire, qu'il avoit autrefois remportée dans le Paradis terreſtre ſur nos prémiers Parens, lors qu'ils étoient dans l'état d'innocence, lui fit eſpérer, qu'il pourroit bien réüſſir une ſeconde fois. Dans cette penſée, il prend occaſion de la faim dont nôtre Sauveur ſe ſentoit preſſé après un jeune de 40 jours, de faire ſa *prémiére* attaque, en entreprenant de lui perſuader, d'operer un Miracle, pour ſe raſſaſier; (*t*) *Si tu es le fils de Dieu*, lui dit il, *ordonne, que ces pierres deviennent des pains.* Cette attaque ayant été repouſſée, il lui en livre une *ſeconde*, & veut l'engager à faire ſans néceſſité l'expérience de l'attention de la Providence, à la conſervation des fidéles; *Si tu es le fils de Dieu, jette toi du haut du Temple en bas*; cette nouvelle tentative, ayant été auſſi inutile, que la prémiére, il en fait encore une *troiſiéme*, & tache d'engager *Jéſus*, à faire un Acte illicite, en lui promettant des honneurs & des avantages mondains; (*u*) *Je te donnerai toutes ces choſes, aſſavoir* les

(*t*) Matth. IV. 3. 6. 9. (*u*) Les Théologiens ſont fort en peine, de ſavoir, comment le Diable en tentant nôtre Sauveur, pût lui montrer *tous les Royaumes du Monde & leur gloire.* " Il paroit fort étrange, dit Mr. *Le Clerc* ſur Matth. IV.. Qu'un mauvais Eſprit, ait eû aſſés de pouvoir ſur „ le Sauveur, pour le porter au travers de l'air, & pour le placer ſur une „ *Montagne, extrêmement haute*, quoi qu'en admettant cette ſuppoſition, il „ ne fût pas plus aiſé de voir tous les Royaumes du monde, depuis le ſom-

les Royaumes du Monde & leur gloire, si en te prosternant tu m'adores; en tout cela, il est visible, que le Démon dresse ses batteries, conformément aux appetits, & au penchant naturel, que le Créateur a donné à l'homme, & qui, comme on le voit par cet exemple, ne sont pas les causes de sa chûte, mais seulement, les occasions accidentelles.

Il n'est pas possible à aucun mortel, de décrire tous les Artifices & tous les stratagémes, que le Tentateur employe pour nous séduire, mais on peut en général conclurre de l'exemple dont il s'agit à présent, qu'il se sert pour faire ses approches, & pour dresser ses embuches, des besoins, que l'on peut avoir, des nécessités, dans lesquelles on peut se rencontrer, du temperamment, ou des inclinations qu'on peut avoir, des diverses Circonstances où l'on se trouve, des passions dominantes, & de leur objet favori, que par ce moyen, il tache de suggerer des idées, d allumer des désirs, d'exciter des

„ met d'une Montagne, que si l'on eût été dans une Plaine : En effet, „ que peut on appercevoir depuis le sommet d'une Montagne, si ce n'est „ des Bois, des Campagnes, des Riviéres, & autres choses semblables, ce „ qui dans aucune langue, ne sauroit être désigné par cette expression, *les* „ *Royaumes du monde & leur gloire.* Car cette gloire des Rois, consiste „ plutôt dans la magnificence de leur train, de leur Equipage & de leur „ Palais, dans leurs Gardes &c. " D'où il conclut, que nôtre Seigneur ne vit tout cela qu'en *songe*, & qu'aucun de tous ces objets, ne fut *réellement* présenté à sa vue. Mais, une telle conjecture nous paroit bien dangereuse, puis qu'elle nous enléve, tous les beaux usages de pratique, que nous pourrions tirer de la tentation de N. S.. & qu'elle accorde au Démon un pouvoir absolu, sur l'imagination du Sauveur, pour y exciter tel songe qu'il trouveroit à propos. Cette supposition nous paroit d'une plus dangereuse conséquence, que celle de lui attribuer sur le corps du Sauveur, un pouvoir, qui n'alloit point, jusqu'à lui faire du mal, & qui en effet, ne lui en fit aucun. Le parti le plus sûr & le plus vraisemblable est, de croire, que, comme depuis le Mont *Nebo*, Dieu fit voir à *Moïse*, *toute la terre de Canaan*, soit en donnant pour cela à sa vuë une nouvelle force, soit en la lui mettant pour ainsi dire sous les yeux, dans un grand plan, ou dans une grande carte étenduë sur toutes les vallées qui l'environnoient. Le Diable pouvoit aussi faire paroitre autour de la haute Montagne, sur laquelle il avoit placé *Jésus-Christ*, une image brillante de toute la beauté, de toute la gloire, & de tout l'éclat, qui environnent les Rois, de leurs Palais, de leurs Gardes, & de la magnificence d'une Cour nombreuse: Apparition, qui n'eut pas pu se montrer à lui, avec autant d'avantage, ni d'une maniére si frapante, s'il eût été dans une Plaine *Whitby.* sur Matth, IV. 8.

mouvemens, & de porter ceux qu'il trouve déja dans nôtre cœur, à des excès, qui nous précipitent dans des pensées, dans des paroles & dans des actions, qui s'écartent de la régle, du devoir, & qui nous rendent criminels. Il n'est pas moins évident, qu'il ne fait que nous suggerer le mal, & nous y engager; Qu'il ne peut y avoir de péché, ou il n'y a point de consentement de nôtre part; que le Tentateur, n'a pas le pouvoir de nous contraindre; qu'on n'est coupable, qu'autant, qu'on laisse prendre le dessus à la tentation; Qu'en un mot, l'action de tenter, est l'acte du Diable, & que c'est à nous, de vaincre ou de succomber; vertueux, quand nous resistons, nous nous rendons coupables par nôtre défaite; il s'ensuit donc de là, que les tentations peuvent être des occasions à exercer nôtre vertu, ou à montrer nôtre foiblesse: Il est vrai, qu'il y a du danger à être tenté, & cela doit exciter nôtre vigilance; mais Dieu qui permet que nous le soyons, nous a en même tems assuré, qu'il (*v*) *ne permettra pas, que nous le soyons au delà de nos forces, mais qu'avec la tentation, il nous donnera aussi les moyens d'en sortir, de sorte, que nous puissions la supporter.* (*x*) *Car ayant souffert lui même*, dit l'Apôtre, *lors qu'il fut tenté, il est dans un état propre, à sécourir ceux qui sont tentés.*

Raisons pour lesquelles J. C. a été tenté.

Ce que nous venons de voir, sert infiniment, à soutenir le courage de tous les fidèles Disciples du Seigneur, qui se trouvent dans de pareilles Circonstances. Il étoit à propos que le Chef de nôtre salut, qui étoit venu pour combattre pour nous, combattit le prémier, & soutint l'impetueux effort de l'ennemi de nos ames; Il a vaincu, tout comme il avoit combattu, non pas pour lui même, mais pour ceux, dont le devoir est, de combattre sous lui. Que peut il donc y avoir de plus efficace, pour les animer dans tous leurs combats spirituels, que la vuë de leur Chef Victorieux & de leur ennemi vaincu? Qu'y a-t-il de plus propre à relever leurs espérances, & à leur inspirer une sainte confiance, qu'ils seront sécourus dans toutes leurs nécessités, que la considération que leur Chef (*y*) *a été tenté comme eux, en toutes choses*, & que maintenant qu'il est dans le Ciel, & par conséquent en état, de subvenir à leurs besoins & à leurs infirmites, en leur fournissant d'enhaut le secours d'une grace surnaturelle, il conserve *le sentiment de leurs foiblesses*, & une promte disposition à les secourir.

2°.

(*v*) I. Cor. X. 13. (*x*) Hebr. II. 18. (*y*) Hebr. IV. 15.

2°. Si la tentation de JESUS-CHRIST, sert à nous encourager, lors que nous nous trouverons exposés à de semblables épreuves, elle a aussi pour but de nous aprendre, qu'il n'y a point de dégré de vertu qui puisse nous en mettre à couvert. En effet, quand nous voyons la vie du Chrêtien, si souvent comparée à un train de guerre, cela doit nous tenir lieu d'avertissement, par rapport, à ce à quoi nous devons nous attendre. Nous savons, que la condition du Soldat est, d'être souvent en action, & de se voir exposé à des dangers continuels : L'Expérience est même si nécessaire, pour les faire exceller, dans l'Art Militaire, que toute la science du monde ne suffiroit pas, pour en instruire ceux, qui n'auroient jamais porté les Armes : Il n'y a point non plus d'homme quel qu'il soit, beaucoup moins encore d'homme de bien, qui puisse se flatter, d'être à l'abri des tentations, ce qui, pour suivre la comparaison, seroit en effet aussi absurde, que si l'on s'attendoit à une profonde paix, pendant qu'on est sur le champ de bataille (z) *Regardés* donc *mes fréres*, dit l'Apôtre, *comme le sujet d'une très grande joye, quand vous tomberés en diverses tentations, puisque vous savés que l'épreuve de vôtre foi, produit la patience, mais il est nécessaire, que l'ouvrage de la patience soit parfait, afin que vous soyés parfaits & accomplis, & qu'il ne vous manque rien.*

3°. Un autre but, que la Providence peut avoir eû en vuë, en permettant, que nôtre Sauveur fût exposé aux assauts du Démon, est, de nous instruire par cet exemple, de la maniére, dont nous pouvons le mieux repousser l'ennemi de nôtre salut, toutes les fois, qu'il fait quelque tentative sur nous, c'est, de nous bien remplir des vérités de l'Ecriture Sainte, pour les opposer en suite, comme un bouclier impénétrable aux traits enflammés de nôtre adversaire. Il y a dans cette expression de St. *Paul*, qui apelle la parole de Dieu (a) *l'Epée de l'Esprit*, une elégance particuliére, il veut dire par là, qu'elle est un instrument de défense, propre, non seulement à parer les coups de nôtre ennemi, mais encore à mettre en piéces toutes ses armes; nous y trouvons en effet, des régles si claires & si parfaites, qu'il n'est pas au pouvoir du Démon de les tordre, ni de les obscurcir malgré toute sa subtilité; Des promesses si grandes & si précieuses, au cas que nous obéïssions, que toutes les offres de

 Satan,

(z) Jaq. I. 2. &c. (a) Ephes. VI. 17.

Satan, ne sauroient en approcher; des menaces si terribles, au cas que nous manquions à nôtre devoir, que tout ce que l'Ange de ténèbres pourroit faire pour nous tourmenter, n'est rien en comparaison; Des assurances enfin, si fortes & si magnifiques, d'être sécourus spirituellement, quand nous remplirons nos obligations, que tout ce que le Tentateur pourroit faire pour nous décourager, ou pour arrêter nos progrès, ne seroit pas capable de leur resister. (*b*) En un mot, l'Ecriture est une Arme *puissante*, *que nous avons* pour ainsi dire *sous la main*, propre à toutes sortes d'occasions, chacun est capable de s'en servir & le tranchant en est affilé par une autorité si sacrée, & par des raisons si convaincantes, que tout est forcé de lui céder. Tout homme doit donc examiner les circonstances particuliéres dans lesquelles il se rencontre, & observer la manière, dont le Tentateur s'y prend ordinairement, pour lui livrer ses assauts, ou ce qui est la même chose, il doit faire attention au *péché qui l'envelope* plus *aisément*, à la passion qu'il trouve la plus difficile à vaincre, aux tentations auxquelles son état & ses occupations l'exposent le plus, aux infirmités particuliéres à son âge, à ses penchans ou à son tempéramment, & avoir soin de se faire au plûtôt un fonds, où il puisse recourir dans le besoin, ce qui ne lui sera pas difficile, vû la richesse du thrésor qui lui est ouvert, afin que de tous les obstacles qu'il peut rencontrer dans le chemin du salut, il n'y en ait aucun, qu'il ne puisse surmonter, à l'aide de quelque passage de l'Ecriture bien digeré.

Objection contre la Divinité de *Jesus-Christ.*

TELLES peuvent avoir été les vuës de la Providence, en permettant, que nôtre Seigneur, fût tenté dans le Désert. Il s'est trouvé des personnes, qui de cette circonstance de sa vie, en ont pris occasion de faire contre sa *Divinité* une objection, qui mérite d'être refutée. (*c*) " Si JESUS-CHRIST, disent ces personnes, étoit „ Dieu comme on le prétend, pourquoi, devoit il être ainsi tenté? „ Etoit ce pour faire voir, que la Divinité peut soutenir & vaincre „ les tentations du Diable? C'étoit là une chose absolument superfluë; „ s'agissoit il de prouver, que la nature humaine personnellement unie „ à la Nature Divine, étoit en état de résister aux assauts du Démon, & de les rendre inutiles? Il étoit impossible, que cela fût autrement, soutenuë comme elle l'étoit du secours & de la force du Tout-

(*b*) *Stanhope*. Epit. & Evang. Vol. II. (*c*) *Whitby*. sur Matth. IV.

„ Tout-Puiſſant; mais auſſi, quelle conſolation peut nous fournir la „ victoire, que nôtre Sauveur a remportée ſur Démon, à l'aide, & „ par le ſecours d'enhaut, pendant, qu'ayant le même ennemi à „ combattre, nous nous trouvons dépourvus, de ce bouclier impé„ nétrable dont il étoit couvert? "

Il faut avouër, il eſt vrai, que la Divinité de nôtre Seigneur, le mettoit au deſſus, de tout ce qu'une Puiſſance créée quelle qu'elle fût, pouvoit lui oppoſer de plus fort; (d) mais il faut avouër auſſi, que ſa Divinité, ne déployoit pas ſa vertu, dans toutes les occaſions, elle ſuſpendoit très ſouvent ſes opérations, & paroiſſoit s'éloigner de lui. La plûpart des Orthodoxes s'accordent à dire, que la Divinité de *Jeſus-Chriſt*, fut, comme on parloit *autrefois*, quieſcente l'eſpace de trente ans, & qu'elle ſe manifeſta trés rarement, juſques au jour, que nôtre Sauveur entra dans l'exercice public de ſa fonction de *Prophète*; Et qu'elle ceſſa d'agir dans le tems de ſa Paſſion; & c'eſt ce qui paroit clairement, non ſeulement par l'hiſtoire de ſes ſouffrances & de ſa Mort, mais auſſi, par ce qu'il dit lui même aux ſoldats qui vinrent le prendre dans le Jardin de *Gethſémané*; *C'eſt ici vôtre heure, & la puiſſance des ténèbres.* Nous ſommes obligés de croire, que c'étoit là en particulier le cas où notre Seigneur ſe trouva dans le tems de ſa tentation, parce que, s'il n'en ſortit vainqueur, que par le ſecours d'une nature *invincible*, il ne nous reſtera plus aucun fondement de conſolation, lorſque nous ſerons expoſés à de pareilles épreuves. En ſorte, que les perfections divines, *ſe tenant* alors, pour ainſi dire à l'écart, & s'abſtenant de s'engager au Combat, il faut conſidérer par *abſtraction*, *Jéſus-Chriſt*, comme un homme, mais comme un homme beaucoup plus parfait, qu'aucun autre, & voici la conſéquence qu'on en pourra tirer, c'eſt, que quoique l'union des deux natures en ſa perſonne fît, qu'il lui étoit impoſſible de pécher, lors qu'il fut tenté, cependant, puiſqu'il n'étoit attaqué, qu'en qualité d'homme, ſon exemple nous prouve, qu'il eſt en nôtre pouvoir, de ne pas tomber dans le péché, quand nous y ſommes ſollicités & la conſidération de ſa Toute Puiſſance, qui en qualité de Dieu, *le met en état de ſécourir, ceux qui ſont tentés*, nous aſſure, que dans le tems convenable, nous ſerons ſoutenus de ſes ſecours ſpirituels, qui, vû l'é- Refutée.

 tat

(d) *Stanhope*, ubi ſup.

tat préfent des chofes, nous font abfolument néceffaires, pour nous mettre en état d'éviter le péché.

Nature des Prédications de nôtre Sauveur.

NOTRE Sauveur, après être forti victorieux de fa Tentation, entra, comme nous le dit l'Hiftoire Sacrée, dans les fonctions de fon Miniftère, (*e*) *Il parcouroit* dit l'Evangelifte, *toute la Galilée, enfeignant dans les Synagog es, prêchant l'Evangile du Règne de Dieu, & guériffant toute forte de Maladies, & de langueurs parmi le Peuple.* Mais puifque nous l'avons confidéré, (*f*) ci deffus, fous fa qualité de *Prophête*, & qu'à cette occafion, nous avons parlé affez au long, de l'excellence de fa Doctrine, nous nous contenterons, de remarquer ici en général, que le principal but, & la matiére ordinaire de fes Prédications étoit, (*g*) de porter vivement ceux qui l'écoutoient à fe répentir, & à changer de conduite; De débarraffer la Loi, des glofes fauffes & injurieufes dont les *Scribes* & les *Pharifiens* l'avoient chargée; D'annuller leurs Traditions fuperftitieufes; De cenfurer leur orgueil, leur hypocrifie, & les autres vices dont ils étoient coupables, & d'inftruire fes Auditeurs dans la connoiffance des Myftères de fon Royaume, autant que l'état & les circonftances où fon Eglife fe trouvoit alors pouvoient le permettre, mais parce qu'il y a du moins pour nous, qui vivons dans un fiécle fi éloigné de celui où *Jefus-Chrift* à vecû, & qui fommes accoutumés à fuivre une autre méthode dans nos difcours, quelque chofe de particulier dans fa maniére de prêcher, il ne fera pas inutile de dire un mot fur les Paraboles, dont il fe fervoit fi fouvent pour parler au peuple, & de rendre quelque raifon, de ce qu'il avoit choifi cette maniére d'inftruire plûtôt qu'aucune autre.

Pourquoi il fe fervoit de Paraboles.

PARMI le grand nombre de raifons, qui ont pû porter nôtre Sauveur à fe fervir fi fouvent de Paraboles, quand il parloit au peuple, il n'y en a point qui paroiffe avoir eû plus de force fur lui que celle de faifir toutes les occafions qui fe préfentoient, d'infinuer des vérités défagréables de la maniére la plus innocente, & la moins choquante qu'il feroit poffible. (*h*) Le Stile figuré des Paraboles eft très propre à cela. Il attire naturellement l'attention, il fauve (*) tout

(*e*) Matth. IV. 23. (*f*) Voyés Partie IV. page 82. &c. (*g*) *Claude* Oeuvres poft. (*h*) *Stanhope* ubi fup. Vol. III.

(*) *Reeves*, Ecrivain délicat & Prédicateur Eloquent, s'eft exprimé là-deffus en termes fi élégans que je ne puis m'empêcher de les rapporter; " Les „ grands pécheurs font d'un abord fort difficile, & ils exigent tant le ménage.

tout ce qu'on auroit trouvé de rude dans une censure exprimée en termes plus clairs & plus simples, il rend les Auditeurs juges de la chose dont il s'agit, & l'abandonne à leur décision ; il bannit enfin ce qu'il y a toujours d'odieux dans une comparaison, & dans l'application qu'on en fait aux parties interressées ; Aussi l'Histoire nous fournit elle quelques (*i*) exemples, où ces discours paraboliques ont mieux réussi à persuader, que le plus solide raisonnement d'une autre espèce. Il se peut aussi, que nôtre Sauveur se servit de similitude, parce que c'étoit là une maniére d'instruire populaire, en usage parmi les (*k*) Docteurs *Juifs*, aussi bien, que parmi les autres Sages de l'Orient, & que ses Compatriotres y étoient fort accoutumés. C'est donc mal à propos & sans raison, que certaines personnes (*l*) ont souhaité, *que nôtre Sauveur eût enseigné sa Réligion, à la maniére des Philosophes Payens*; La *Méthode*, qu'on suivoit *dans le raisonnement parmi les Orientaux*, étoit si différente de celle qui étoit en usage en *Occident*, que la Philosophie la plus saine de la *Grèce* ou de *Rome* proposée d'une maniére claire & intelligible, n'eût été qu'un *pur jargon* pour les habitans de *Jérusalem*

„ nagement, qu'il faut une adresse infinie, & une main extrêmement légére, „ pour piquer l'apostume, & pour la guérir, sans les offenser. Le Prophète „ *Nathan* paroit avoir été un grand Maître dans l'Art des Paraboles; car en „ envélopant sa censure sous un Apologue, composé avec beaucoup d'Art, il „ obligea un Prince, qui s'étoit écarté de son devoir, à confesser sa faute, & „ à s'en repentir, au lieu, que des reproches tout *nuds*, & des vérités di- „ tes d'une maniére unie & *choquante*, n'auroient pas manqué de déplaire à „ un Roi, & d'aigrir même *David* au point de l'empêcher de réfléchir sur „ les crimes dont il étoit effectivement coupable. " *Sermons*.

(*i*) Ce fût d'un Apologue dont *Menenius* se servit, pour persuader aux *Plébeiens* retirés sur le *Mont Sacré*, de rentrer dans *Rome*, & de se reconcilier avec le Senat; Et *Demosthene* eût recours à un moyen de même nature, pour empêcher qu'on ne le livrât à *Alexandre*.

(*k*) Les Livres des *Juifs*, même les Modernes, sont remplis de ces similitudes, dont nôtre Sauveur se servoit, & qui commencent souvent de la même maniére, que celles de l'Evangile, *à quoi comparerai je une telle chose*; on trouve dans les Traittés qui composent le *Talmud*, les Paraboles du *Riche Voluptueux*, & des *Vierges insensées*, & dans le Traitté *Killaim*, il est fait mention d'une *semence jettée sur les Rochers* & parmi les Pierres, & d'un mêlange du *bon grain* avec *l'yvraie*. *Nichols*, conférence. Vol. I. & *Whitby*, sur Matth. XIII.

(*l*) *Celsus, apud Origen* : & *Julian, apud Cyril.*

lem. La feule maniére de raifonner conforme à leur goût, étoit d'amener de belles *fimilitudes* convenables au fujet en queftion, de citer quelques courtes maximes exprimées en termes vifs & frappans, & prifes dans les Ecrits de quelque Ancien perfonnage ou d'alléguer, de bonnes preuves, tirées de leur Loi, ou de leur Ancienne Tradition; mais ils auroient trouvé fi étrange, qu'on fe fût amufé, à leur prouver, comme le font *Platon* & *Ciceron*, les vérités de la Morale, par les Loix éternelles de la juftice, par la beauté & l'excellence de la vertu, par la laideur, & l'atrocité du vice, que les plus Savans d'entr'eux, élevés dans le goût d'une Méthode toute diférente, auroient abfolument méprifé & rejetté celle là. Nôtre Sauveur donc, qui connoiffoit fort bien le génie & le tour d'efprit de ceux à qui il préchoit, & qui évitoit toujours avec foin, la moindre affectation de fingularité, s'attacha à accommoder fes inftructions au goût de ceux qui en étoient les objets, & les rendit par là plus propres à les édifier, que ne l'auroient jamais pû faire toutes les Leçons des Philofophes propofées felon les règles de l'Art, parce qu'il eft certain, que ces allufions figurées, dont il fe fervoit, étant une fois bien comprifes s'impriment dans la mémoire de façon, à n'en fortir jamais, & que le tems, qu'on met à en déveloper la fignification, en grave l'idée dans le Cerveau, d'une maniére plus fixe & plus durable.

Raifon de l'obfcurité de quelques unes.

On convient à la vérité, qu'il y a dans ces difcours *allégoriques* quelque chofe d'obfcur, & que la Doctrine cachée fous l'envelope de ces fimilitudes, n'eft pas fi aifée à comprendre, que fi on la débitoit d'une maniére plus claire & plus familiére : Mais il faut remarquer auffi, que lors que Jesus-Christ met de l'obfcurité dans fes Paraboles, c'eft parce qu'il étoit forcé par la malignité de fes Auditeurs, qui cherchoient à le furprendre : (*m*) *Je me fers*, dit-il lui même, *de Paraboles en leur parlant, parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en entendant ils n'entendent point*: (*n*) Si les Principaux de la Nation *Juive* avoient compris tout ce qu'il vouloit dire dans la Parabole de la *Vigne plantée par un Vigneron*, dans laquelle il blâmoit leur obftination & leur défobéiffance; par celle du *Levain*, & du *grain de Sénevé*, dans laquelle il prédifoit les progrès, que feroit l'Evangile parmi les *Payens*; par celle du *Phari-*

(*m*) Matth. XIII. 13. (*n*) *Whitby*, fur Matth. XIII. 10.

Pharisien superbe, dans laquelle il censuroit leur orgueil, & la bonne opinion qu'ils avoient d'eux mêmes; par celle du *figuier stérile*, dans laquelle il prédisoit la ruine & la destruction de la nation *Juive*, ou si ce qui est renfermé, sous ces paraboles, avoit été dit avec plus de clarté, il ne faut pas douter, qu'ils ne fussent entrés en fureur contre lui, qu'ils ne se fussent opposés avec plus de violence à sa Doctrine, & qu'ils n'eussent plutôt cherché, à ôter du monde un Censeur importun, qui les ménageoit si peu; C'est pour cette raison, que quand nôtre Seigneur, entreprenoit de censurer les *Juifs*, de les enseigner, ou de leur mettre devant les yeux, telle ou telle vérité, & tel ou tel dogme, qui étoient désagréables à la chair & au sang, il se servoit pour cet effet de paraboles, comme de la méthode la plus propre à persuader des Auditeurs attentifs, à faire sur leur esprit des impressions plus vives & plus durables, comme aussi, à le mettre lui-même à couvert de la malice de ses ennemis, & à les laisser croupir dans des ténébres, qui leur étoient chéres. " En effet, dit (†) un Auteur, que nous avons déja cité, „ les Paraboles sont une pierre de touche, qui sert à discerner les „ cœurs sincères & dociles des ames obstinées & hypocrites, elles sont „ comme une *Colomne de feu & de nuée*, qui éclaire les uns, & „ qui aveugle les autres. „

Quoique les grands préceptes de l'Evangile, fussent donc, aussi bien que les Paraboles qui répréséntoient les devoirs de la Morale, annoncés au peuple avec toute la clarté possible, (*o*) cependant, lors qu'il s'agissoit des mystères du Christianisme, de la rejection des *Juifs*, de la vocation des *Gentils*, ou de quelqu'autre vérité choquante, le Sauveur du monde, jugeoit à propos, par un principe de prudence, d'employer des similitudes obscures, que ceux qui le suivoient dans un mauvais dessein, ne comprenoient pas & qu'il avoit en suite soin d'expliquer à ses Disciples en particulier: Et en cela il ne faisoit que ce que l'on rapporte de *Pythagore*, sçavoir, (*p*) *qu'il disoit bien des choses en termes cachés & couverts, que pouvoient cependant comprendre, ceux qui faisoient sincérement cas de ses leçons, mais que les autres écoutoient sans en entendre le sens.*

(†) *Nichols.* ubi sup. (*o*) *Reeves.* sermons
(*p*) *Jamblic.* in vita *Pythag.*

Miracles de J. C. leur nombre & leur qualité.

Une autre partie du Miniſtère de Jesus-Christ étoit les miracles qu'il opéroit, pour confirmer la Doctrine qu'il annonçoit au genre humain; Quand Dieu vouloit accorder aux hommes quelque Révélation nouvelle & extraordinaire de ſa volonté, il paroit par l'Ecriture Sainte, qu'il autoriſoit conſtamment ceux dont il ſe ſervoit pour cela en leur accordant le pouvoir de faire des miracles. Nous avons eû occaſion de prouver (*q*) au commencement de cet ouvrage, que nôtre Seigneur étoit revêtu d'une pareille puiſſance, & que cette puiſſance étoit, unè preuve certaine de la divinité de ſa miſſion. Nous n'avons préſentement qu'à conſidérer en général le nombre, & la nature des miracles qu'il opéroit. (*r*) Quand donc nous le voyons (*s*) remédier à des deffauts naturels, (*t*) guérir des infirmités accidentelles, faire entiérement diſparoitre les maladies (*u*) les plus malignes, (*v*) les maux les plus inveterés, ceux même dont, on n'avoit pû être ſoulagé, ni par le tems, ni par l'art de la médecine, ni par les remèdes, ni à force de dépenſe; reprimer & apaiſer (*x*) les vents & la Mer; étonner (*y*) la malice des hommes & s'en mettre à couvert; domter (*z*) la rage des Diables; rendre, enfin, la vie & la ſanté (*a*) à des mourans, & même (*b*) à des perſonnes mortes depuis quelques jours: Quand nous le voyons opérer ces merveilles dans un moment, quelquefois, ſans aucune (*c*) application extérieure, & toujours ſans appliquer ſur le mal (*d*) quoi que ce ſoit qui pût avoir la moindre proprieté naturelle à le guérir; Se ſervir pour cet effet, (*e*) d'un ſimple attouchement, de l'attouchement même (*f*) d'un habit, d'une (*g*) parole, & qui plus eſt d'une parole, dont l'efficace s'étendit (*h*) juſques ſur une perſonne abſente & éloignée: Quand dis je, nous faiſons attention à tout cela, nous ne ſaurions nous empêcher d'en conclurre, que les miracles de Jesus-Christ ont été en grand nombre, & extrêmement variés, ainſi quand nous le voyons (*i*) nourrir ceux qui avoient faim, ſubvenir (*k*) au beſoin de quelqu'autre, mettre en ſureté des perſonnes (*l*) prêtes à périr, rendre la parole aux muets, l'ouïe aux ſourds, la

(*q*) Part. 1. pag.77.&c. (*r*) *Stanhope*, ſermons aux lectures de *Boyle*. (*s*) Jean IX. 6. (*t*) Jean. V. Marc. III. (*u*) Marc. 1. 31. (*v*) Marc: V. 25. 26. (*x*) Matth. VIII. 26. (*y*) Luc. IV. 29. 30. Jean VIII. 59. (*z*) Matth. XII. 22. Marc. IX. 25. Luc. VIII. 29. (*a*) Jean. IV. 47. (*b*) Luc. VII. 15. Jean. XI. 44. (*c*) Marc. II. 11. (*d*) Marc I. 31. Jean. IX. 7. (*e*) Matth. IX. 25. (*f*) IX. 22. (*g*) Luc. VII. 14. (*h*) Matth. VIII. 13. Jean. IV. 50. 53. (*i*) Matth. XV. 31. (*k*) XVII. 27. (*l*) XIV. 30. 31.

la vuë aux aveugles, le ſens à ceux qui étoient hors d'eux mêmes, la force aux impotens, aux manchots l'uſage de leurs membres, la ſanté aux malades, la vie aux morts, & arracher au Démon, les corps & les ames dont il s'étoit emparé. Il faut abſolument reconnoitre, qu'il y a dans ces miracles quelque choſe de bien propre à captiver nôtre amour, en même tems, que nous ne pouvons leur refuſer nôtre admiration, & nous ſommes obligés de conclurre, du nombre & de la qualité de ces merveilles, qu'il faut néceſſairement, qu'une perſonne qui étoit revêtue d'un pouvoir ſi grand & ſi étendu, & qui ne s'en ſervoit, qu'à opérer des prodiges de bonté & de miſéricorde, de bénéficence & de charité *ſoit certainement de Dieu.*

SECTION II.

Evénemens qui précédérent la Crucifixion de JESUS-CHRIST.

C'EST ainſi, que pendant plus de trois ans le Seigneur *Jéſus* exerçoit ſon Miniſtère, voyageant çà & là, prêchant la parole, opérant des miracles, & faiſant toute ſorte de biens aux hommes, juſqu'à ce que le tems de retourner vers ſon pére céleſte, étant près d'arriver; les Evangeliſtes nous le répréſentent, comme s'attribuant la qualité de *Roi*, & faiſant ſon entrée publique dans *Jéruſalem*, mais avec une pompe, & une ſolemnité un peu ſinguliéres, car (*m*) au lieu d'un grand nombre de Gardes, de chars de triomphe, & de magnifiques equipages, on ne le voit ſuivi que d'une populace en tumulte, celui même, qu'on honoroit de la ſorte, étoit dans une humble pauvreté, monté ſur (*n*) un âne, qui même ne lui ap-

Entrée de J. C. dans *Jéruſalem.*

 parte-

(*m*) *Stanhope.* Epit. & Evang. Vol. I. (*n*) Il peut nous paroitre étrange qu'on ſe ſerve d'un Ane pour monture; nous attachons à cet animal une idée de mépris, & un homme, ſurtout s'il étoit revêtu d'un certain caractère, nous paroitroit ſur une pareille monture, quelque choſe de bien *ridicule*; Ce ſont là les préjugés du ſiécle, & des pays dans leſquels nous vivons, & quand des gens, qui ne portent pas leur vue plus loin, que les

partenoit point; Le chemin par lequel il devoit passer, étoit couvert, non de piéces de Tapisserie, ou de riches étoffes, mais simplement jonché (*o*) de branches d'arbres coupées à la hâte, & des habits de ceux, qui composoient son cortége. Les Chansons & les Acclamations dont on se servit alors ne parloient ni de bataille ni de victoire, remportées avec beaucoup de peine, & après des dépenses infinies, ni de Provinces ravagées, & reduites à feu & à sang, mais on recitoit les miséricordes de Dieu, que la nation attendoit depuis si longtems, & dont elle alloit gouter les douceurs, sous le Régne pacifique du Messie, de ce fils de David, qui devoit changer (*p*) *les Epées en Hoyaux* & *les halebardes en serpes*, en établissant des Loix, dont l'exacte observation domteroit, & calmeroit efficacément les fureurs de l'envie, de l'avarice & de l'ambition, ces tyrans insatiables, qui troublent sans cesse le repos des hommes, parmi lesquels elle introduiroit une paix profonde, & une tranquilité

les mœurs & les coutumes de leur tems, jugent de cette partie de l'Histoire Sainte, sur le modéle des préjugés modernes, ils voyent, ou du moins, ils croyent voir, dans l'entrée triomphante de *Jésus-Christ* dans *Jérusalem*, quelque chose d'incompatible avec la *gravité*, ou avec la *dignité* d'une personne, qui prétendoit être le *Roi des Juifs*; mais on n'envisageoit pas autrefois la chose de la même maniére, qu'on l'envisage à présent. Dans plusieurs pays, & particuliérement dans la *Judée*, les personnes de la plus haute distinction, se servoient ordinairement, d'Anes pour monture. Le Livre des *Juges*, Chap. V. 10. nous répresente les Gouverneurs d'*Israël* en la personne des fils de *Debora* montés sur des Anesses blanches. Le dixiéme Chapitre du même Livre, nous aprend, que les *trente fils de Jaïr*, Prince & Juge d'*Israël* pendant 22 ans, *montoient sur trente Anons*, & dans le 12 du même Livre, il est dit, qu'*Habdon*, autre Juge d'*Israel*, avoit 40 fils, & 30 petits fils, qui montoient sur 70 Anons. C'est une chose de fait, que dans la plupart des pays *Orientaux*, on se servoit ordinairement d'Anes pour monture, rarement, & même jamais de Chevaux, si ce n'est dans les batailles. *Scherlock*. differt. IV. (*o*) C'étoit la coutume des *Juifs* à la fete des Tabernacles, non seulement de chanter des *Hosanna*, avec la plus grande allégresse, mais encore de porter en leurs mains des *branches* d'arbres, en souhaitant, comme les *Juifs* le font encore aujourd'hui quand ils célébrent cette fete de pouvoir ainsi se réjouir à la venue du Messie; aussi la Populace, reconnoissant *Jésus* pour tel, se servit elle des *Hosanna* & des Rites, qu'on y observoit, en lui souhaitant & à son Royaume toute sorte de prospérité de la part de celui qui demeure *ἐν τοῖς ὑψίστοις*, *dans les Cieux très hauts*. *Whitby*. sur Matth. XXI. VIII.

(*p*) Esaie II. 4. & Michée VI. 3.

té parfaite, fondée fur les principes de la juftice & du contentement d'efprit, de la douceur & d'une charité mutuelle.

Dans la précédente féte de Pâque, le Peuple frapé d'admiration à la vuë des miracles du Sauveur, vouloit l'élever fur le Throne, mais il fe retira, & ne voulut point fe prévaloir des effets d'un zéle prématuré, de peur d'empécher par là, l'efficace de fa prédiction. Il n'en ufa pas ainfi dans l'occafion dont il s'agit à préfent, il avoit parfaitement rempli les devoirs de fa fonction de *Prophète*, le tems de fon départ approchoit, & il permit aux troupes de le proclamer Roi, afin que l'aveu libre & folemnel qu'elles en feroient, pût contrebalancer la honte & le fcandale de fa Croix. Toute perfonne, qui examine les chofes, d'une maniére impartiale, trouvera même certainement, que la balance panchera du côté de l'aveu dont nous venons de parler. On n'a pour cet effet, qu'à confidérer, que la mort de Jesus-Christ fût l'effet des machinations d'un parti inquiet, aveuglé par l'intérét & jaloux de la gloire d'un homme, qui fe faifoit toujours plus eftimer par le Peuple ; au lieu que les acclamations, qui retentirent pendant le Triomphe du Sauveur étoient dictées par la fincérité, & par la profonde vénération, qu'on avoit conçuë pour une perfonne, qui, comme on le croyoit véritablement avoit parfaitement répondu, à tous les Oracles qui regardoient le Meffie, & qui devoit néceffairement être, ce Grand Libérateur, fi longtems promis, fi ardemment défiré, & fi bien décrit par les Anciens Prophétes. Son but.

Si cette entrée folemnelle étoit une déclaration authentique de la Royauté de Jesus-Christ, (q) les circonftances qui l'accompagnérent marquoient bien clairement, que fon Régne ne devoit pas *être de ce monde*, puis qu'il y avoit tant de différence, entre la pompe de ce nouveau Roi, & celle des Princes de la Terre. Il eft certain, que nôtre Sauveur ne pouvoit pas prendre des méfures plus juftes pour diffiper les vaines idées qu'on s'étoit faites du Régne d'un *Meffie*, qui à fa *prémiére venuë* agiroit en *Roi temporel*, qu'en difpofant les chofes de façon, que la feule fois, qu'il voulut bien accepter les honneurs de la Royauté, il fe conduifit, d'une maniére directement oppofée au Cérémoniel ufité en de pareilles occafions, (r) & que la pompe même de fon Triomphe, nous enfeigne l'humilité & le mépris du fafte de ce monde.

(q) *Stanhope* ubi fup. Vol. I. (r) *Nichols* ubi fup. Vol. I.

Quelque basse & méprisable que fût cette Entrée du Sauveur dans *Jérusalem*, elle ne laissa cependant pas, d'exciter contre lui, l'envie & l'indignation des Principaux d'entre les *Juifs*, de les animer, à penser au moyen de s'en défaire, & de les confirmer dans l'idée, qu'*il étoit à propos*, selon la mauvaise intention de *Caïphe*, *qu'un homme mourût pour le Peuple*. On peut donc supposer, que Nôtre Sauveur, qui prévoyoit distinctement, toutes les circonstances de sa Passion, souffrit les respects officieux d'une Populace bien intentionnée, & qui n'avoit en cela aucun mauvais dessein, dans la vuë de hâter ses souffrances, en irritant ses ennemis sanguinaires, & en les rendant plus vifs & plus ardents, à exécuter la criminelle resolution qu'ils avoient formée de le perdre.

On ne doit pas non plus, blâmer la Conjecture, de ceux, qui pensent, que le Sauveur des hommes destinoit cette Pompe & cette Solemnité, à servir de type, & de prélude, de son Avénement triomphant, au grand jour des rétributions, dans lequel, il descendra de son Thrône céleste, suivi, non d'une Populace méprisable, mais d'une Multitude innombrable de bons Anges & d'Esprits bienheureux, dans un appareil aussi conforme à la Majesté d'un Seigneur & d'un Conquérant Universel, que l'état où il se trouvoit, lors de son Entrée dans *Jérusalem*, étoit assorti au Caractère & à l'humilité d'un Sauveur souffrant.

Apres le Triomphe de Jesus-Christ, nous le trouvons près du *Mont des Oliviers*, poussant de tristes lamentations sur le sort de *Jérusalem*, & sur toutes les affreuses circonstances qu'il prédit devoir accompagner les terribles chatimens, que Dieu étoit résolu de deployer sur la Nation *Juive*, à cause de son incrédulité obstinée, & de son aveuglement affecté. (s) *Ah! si tu avois reconnu, au moins en ce jour qui t'est donné, les choses qui regardent ta paix! Mais maintenant, elles sont cachées à tes yeux.* Après cela, nous le voyons dans le Temple, faire éclatter son juste ressentiment, de ce qu'on le profanoit, & chasser, avec un noble Zéle, ceux qui tenoient un Marché public dans *le Parvis*, ou dans la Cour *des Gentils.* (t) *Il est écrit*, leur dit-il, *Ma Maison sera appellée une Maison de Priére, cependant, vous en avés fait, une Caverne de voleurs.* Dans la *Chambre haute*, où il célébra sa derniére *Pâque*, & où il institua ce Saint Sacrement, dont nous avons parlé (u) ci dessus;

(s) Luc. XIX. 42. (t) Matth. XXI. 13. (u) Voyés Part. IV. page 196. &c.

fus, pour être un mémorial constant, de l'effusion de son sang, & des mérites de sa Mort, obligeant en même tems tous ses Disciples, à le solemniser en *mémoire de lui*. Enfin, & c'est ce qui mérite une attention particuliére, nous le rencontrons dans le *Jardin de Gethsémané*, où il fait paroître *un chagrin & une tristesse mortelle*, où la douleur, & l'agonie qu'il éprouvoit exprimoient de son Corps, une sueur de Sang, & où, à la vue effrayante de ce qu'il alloit souffrir, il adresse à Dieu cette priére fervente, (*v*) *Mon Père, s'il est possible, fai que cette Coupe s'éloigne de moi.*

Son Agonie dans le Jardin de *Gethsémané*.

En ouvrant donc cette triste & tragique Scéne, nous remarquerons. 1°. La grandeur & l'Amertume de son Agonie, & quelles en étoient probablement les Causes. 2°. Nous considérerons, de quoi pouvoit être composée *cette Coupe*, que Nôtre Seigneur redoutoit si fort, & pourquoi il demandoit avec tant d'ardeur qu'elle *s'éloignât de lui*.

1°. L'Agonie de Nôtre Sauveur dans le Jardin de *Gethsémané*, fût excessivement rude, nous en avons des preuves suffisantes, non seulement (*x*) en ce que l'Ecriture se sert, pour nous la répresenter, d'expressions extrémement fortes, qui marquent, l'horreur la plus grande, l'étonnement le plus véhément, l'abattement le plus profond & l'Angoisse d'esprit la plus violente qu'on puisse s'imaginer; mais encore, en ce qu'il fait à Dieu, une priére fervente, qu'il repete trois fois à genoux, & prosterné sur sa face, pour montrer la vivacité de ses desirs. (*y*) La sueur qui sortit de son Corps

(*v*) Matth. XXVI. 39. (*x*) Il y a trois mots dans l'Original, pour réprésenter l'Agonie du Sauveur λυπεῖσθαι, ἐκθαμβεῖσθαι & ἀδημονεῖν. le prémier a une signification connuë & ordinaire, qu'il faut étendre dans le cas présent, aussi loin qu'elle peut aller, comme cela paroit, par les paroles suivantes; Περίλυπός ἐστιν ἡ ψυχή μου en sorte qu'il ne signifie pas seulement un excès de Douleur & de tristesse qui afliége l'ame, mais encore, une consternation & un abattement, qui la font plier, sous le poids de ses maux. Le second, est ordinairement rendu en *Latin*, par celui de *pavere*, mais il a dans la Langue *Grecque*, un sens plus fort, & il désigne le plus haut dégré de la crainte, de l'horreur & de l'étonnement. Le dernier, marque les conséquences ou les suites d'une crainte & d'une tristesse excessive, c. d. l'Angoisse de l'Ame, l'inquietude & l'impatience. *Pearson* sur le Symbole. (*y*) Quand il est dit; Que nôtre Sauveur sua du Sang, il ne faut pas prendre cela, comme une façon de parler, ou comme une exageration. Il avoit réellement alors, ce que les Médecins apellent. διαπήδησιν. c. d. que son Sang s'e-

Corps en grosses goutes de Sang, marquoit, que sa crainte & sa consternation étoient extrêmes, & le besoin, qu'il eut, du secours d'un Ange, pour le fortifier & le soutenir, nous fait connoitre, la pesanteur du fardeau dont il s'étoit chargé.

Ses Causes, differens sentimens là dessus.

Il n'est pas aussi facile, de determiner, d'où pouvoit venir tant de tristesse, d'abattement, de surprise & de consternation. (z) Ceux qui en cherchent la Cause, uniquement dans cette horreur, & dans cette aversion que nous avons naturellement pour la douleur pour les tourmens, & pour la mort, ont à combattre une difficulté, qui est, que, quelque redoutables, que soient toutes ces choses; sur tout, pour des ames criminelles, il s'est pourtant trouvé, je ne dis pas des fidéles Serviteurs de Jesus-Christ, des *Martyrs*, mais même bien des *Sages* & des *Philosophes* de l'Antiquité, qui à force de raison, sont venus à bout, de les envisager sans frémir, & de les supporter, sous leur appareil le plus terrible; nous ne saurions donc nous persuader, que très difficilement, que la vue de la douleur, & de l'ignominie, dont la Crucifixion de Nôtre Seigneur devoit être accompagnée, ait pû seule jetter son Ame dans cet excès de tristesse, & d'abattement, surtout, si nous faisons attention, qu'il savoit, que dans trois jours, il seroit délivré de tous ses maux, & glorieusement recompensé, pendant toute l'éternité, de tout ce qu'il auroit souffert.

Aussi (a) d'autres sont ils dans l'idée, que cet excès de douleur, & ce grand abattement d'esprit avoient pour cause, la lumiére parfaite & pénétrante qui se repandit alors tout à coup dans son Ame, touchant la *Coulpe* & la *peine* du péché, & la *Colére* d'un Dieu justement irrité. Ils supposent, que toutes les iniquités des hommes, pour lesquels il devoit souffrir, se présentérent alors, à son Esprit, d'une maniére claire, vive & expressive, & que toutes leurs Circonstances odieuses & abominables, se tinrent, pour ainsi dire rangées

s'échauffa, & se liquéfia si fort, qu'il se fit un passage à travers des pores, comme cela peut arriver, dans une sueur extraordinaire, & lors que les tuniques des vaisseaux, qui contiennent le Sang, se rarefient à un certain point. *Maldonat*, nous dit à cette occasion, que de son tems, il se trouva à *Paris*, une Personne, qui lors qu'elle entendit prononcer sa sentence de mort, eut des goutes de Sang, mélées avec sa sueur, quoi qu'elle fût d'un tempéramment fort vigoureux; *Stillingfleet.* serm.

(z) id. ibid. *Stanhope*, Epit. & Evang. vol. II. Et serm. sur divers Textes.

(a) *Pearson* ubi sup. & *South.* serm. vol. III.

rangées sous ses yeux, dans leurs couleurs les plus noires & les plus tristes: Il vit, par exemple, à quel point, l'honneur de l'Arbitre Souverain, du Ciel & de la Terre, avoit été terni par ces péchés, & combien de Millions d'Ames infortunées auroient nécessairement supporté tout le poids, d'une colère infinie & inépuisable, s'il ne se fût lui même chargé de souffrir la peine qu'elles méritoient: Que l'horreur, qu'il ressentit à cette vuë, remplit d'étonnement & de tristesse son Ame, dont la compréhension embrassoit alors tant d'objets, & qu'il n'étoit pas possible que ses idées, ou ses craintes ne touchassent vivement, un cœur rempli du zéle le plus fervent pour la gloire de Dieu, & de la Compassion la plus tendre pour la misère de l'homme, jusqu'à ce, que son Sang venant à bouïllonner, par la force de son Agonie, se précipita hors des vaisseaux qui le retenoient, & se fit même un Passage au travers de son Corps. "Car „ disent ils, (*b*) Si la véritable contrition d'un seul Pécheur, qui saigne sous l'éguillon de la Loi, seulement pour ses propres iniquités ne sauroit avoir lieu, sans être accompagnée de l'Amertume, „ du remors, & de la douleur, quelles bornes peut on mettre à „ une tristesse, quelle mesure peut on assigner à une Angoisse, qui „ procédoient, de la pleine & entiére apprehension des suites de toutes les transgressions, de tant de Millions de pécheurs ?

Voila, comment on résout ordinairement cette difficulté: Il y a cependant dans la force des termes, aussi bien que dans quelques autres passages de l'Ecriture, quelque chose, qui a porté (*c*) certaines personnes à croire, qu'en cette rencontre, le Diable & ses Anges avoient reüni toutes leurs forces, pour remplir l'Ame du Seigneur Jesus d'épouvante & d'horreur, & pour le détourner par ce moyen, de l'entreprise, qu'il avoit resolu d'exécuter. Car il faut remarquer. 1°. qu'avant que d'entrer dans le *Jardin*, où cette Agonie le saisit, il s'attendoit à quelque terrible assaut de la part de ces Puissances infernales; c'est pourquoi il dit à ses Disciples. (*d*) *Je ne vous parlerai plus guéres, car le Prince de ce Monde vient, quoi qu'il n'ait rien en moi*; comme s'il eût dit. " Permettés moi maintenant, de vous parler en toute liberté, parce que dans peu, je „ serai si fort engagé dans le Combat, avec mon grand Adversaire, „ que je n'aurai pas le tems de vous dire ma pensée; car le *Prince des Diables*, fait présentement la revuë de toutes ses Légions; „ &

(*b*) *Pearson.* ubi sup. (*c*) *Scot.* Mediateur. (*d*) Jean. XIV. 30.

„ & *il vient* contre moi avec toutes ses forces; mais ma consolation „ est, qu'*il ne trouvera rien en moi*; c. d. aucune inclination crimi- „ nelle, pour se joindre à lui, point de reflexion mauvaise, qui „ puisse m'exposer à sa tyrannie "; En effet, quand les *Juifs* se saisissent de lui, il se plaint à eux, de ce qu'ils ne l'avoient pas fait plutôt, & *lors qu'il étoit tous les jours avec eux dans le Temple*, ensuite il répond lui même. (*e*) *Mais c'est ici vôtre heure, & la Puissance des ténébres.* 2°. Il faut remarquer encore, que quand les Disciples entrent avec lui dans le Jardin, il les avertit du danger extraordinaire, où ils alloient être exposés; c'est pourquoi il leur ordonne, (*f*) de *prier* & (*g*) de *veiller*, *afin qu'ils ne tombent point dans la tentation.* Or cela marquoit clairement, qu'il y avoit alors & dans ce lieu là, quelque chose, qui exigeoit une application plus qu'ordinaire aux devoirs qu'il leur recommande; ce qu'on ne sauroit mieux expliquer, que de cette Multitude de mauvais Esprits, qui alloient attaquer le Maitre avec la derniére fureur, & qui n'épargnerent pas tout à fait les Disciples, car 3°. Il faut observer, qu'avant, que nôtre Sauveur allât dans le Jardin, il dit expressement à ses Disciples, que *son heure étoit venuë*, & que quand il y fût, il les supplia instamment de *veiller* avec lui. On auroit crû par conséquent, que le grand Amour qu'ils lui portoient, & l'intérêt infini qu'ils avoient à sa conservation les auroit tenus éveillés du moins pendant quelques heures, nous voyons cependant, qu'ils s'endormirent d'abord, & qu'ils n'étoient pas plûtôt réveillés, que le sommeil les gagnoit derechef; En effet le Texte nous dit; (*h*) Que *leurs yeux étoient appesantis*, & il falloit certainement qu'ils le fussent bien, puis qu'ils ne pouvoient tenir bon pendant quelques heures dans une occasion comme celle là. Or à quoi peut on mieux attribuer ce grand assoupissement, où se trouvoient les Disciples du Sauveur, qu'à un engourdissement surnaturel de leurs sens, causé par quelqu'un de ces Esprits infernaux, qui étoient alors aux prises avec *Jésus*, & qui peut être, pour le priver de la consolation qu'il pouvoit retirer de la Compagnie de ses Disciples, se servirent de leur Art Diabolique, pour les assoupir extraordinairement, afin de prendre ensuite le Maître à leur avantage, de le tenter, & de l'étonner avec plus de facilité?

(*i*) CES

(*e*) Luc. XXII. 53. (*f*) Vers: 40. (*g*) Matth. XXVI. 41.
(*h*) Vers: 43. &c.

(*i*) Ces remarques nous donnent ſujet de croire, que l'Agonie du Sauveur, fut cauſée, par un grand & pénible combat, qu'il eut à ſoutenir, contre les Puiſſances des ténèbres, qui ayant par la permiſſion de Dieu réuni toutes leurs forces, étoient réſoluës, de hazarder encore une bataille; & il eſt vraiſemblable, que l'environnant pour cet effet, d'une Armée puiſſante & nombreuſe, elles déployérent tout ce qu'elles avoient de force & de malice, à perſécuter ſon Ame innocente, à lui cauſer des diſtractions par des fantomes horribles, à l'affliger par de triſtes ſuggeſtions, à la tourmenter par des imaginations affreuſes, & par des ſpectres hideux; en un mot à mettre en uſage, tous les Artifices & toutes les ruſes, que leur ſubtilité pouvoit inventer, pour le tenter, & pour le détourner s'il étoit poſſible, du miſéricordieux deſſein, qu'il avoit formé de racheter le Genre humain.

2°. Je ne vois cependant aucune raiſon, qui nous empêche de croire, que toutes ces penſées épouvantables, que les Interprétes ont tant de diſpoſition à ſéparer, *ſavoir*, l'aprehenſion d'une mort cruelle & ignominieuſe, le ſentiment de la turpitude & de l'énormité du péché, la vûe de la colère de Dieu, & les Démons ligués contre lui, s'avançant contre ſa Perſonne, comme un nuage épais & menaçant, chargé de Foudres & de Tonnerres & prêt à crever ſur ſa tête, qu'il avoit devoüée à la Mort; Je ne vois pas, dis-je, pourquoi toutes ces choſes, ne pouvoient pas êtres raſſemblées ſous les yeux du Sauveur, & compoſer entr'elles cette Coupe amère, dont il ſollicitoit l'éloignement, (*k*) *avec des prières & des ſupplications accompagnées de grands cris & de larmes;* cela nous ſervira, à rendre raiſon de la conduite de nôtre Sauveur, des expreſſions que la frayeur lui arrache de la bouche, & de la demande qu'il fait, d'être délivré de ſes ſouffrances, à meſure qu'il voyoit avancer l'orage, au lieu, que (*l*) ce ſeroit réellement, pen-

Ce qu'étoit la *Coupe*, dont J. C. demandoit l'éloignement.

(*i*) *Scot.* ubi ſup. (*k*) Hebr. V. 7.

(*l*) S'il n'y eut rien eû dans cette Coupe, que ce qui eſt ordinairement un Apanage de la nature humaine, ſavoir la crainte de la Mort ou de la douleur, il paroit étrange, que celui de tous les hommes, qui étoit le plus innocent, qui avoit la plus parfaite charité, qui pouvoit diſpoſer de lui même avec le plus de liberté, & qui étoit le plus pleinement aſſuré d'une recompenſe à venir, faſſe paroitre plus d'horreur, pour les ſouffrances, qu'on n'en a remarqué en pluſieurs milliers de perſonnes, qui ont ſoufert pour l'amour de lui. *Stillingfleet.* Sermons.

ser peu favorablement de la constance du *Chef de nôtre salut*, & la mettre au dessous, comme nous l'avons déja dit, de la fermeté, qu'ont fait paroitre plusieurs de ceux, qui dans la suite des tems, ont combattu sous ses Etendars, pour confirmer la vérité de l'Evangile, & qui l'ont séelée avec joye de leur propre sang, de prétendre qu'aucun de ces objets pris à part, beaucoup moins encore, la crainte d'une mort prochaine, & d'une séparation de son Ame d'avec son Corps, ait été la cause de sa tristesse & de ses agitations.

Pourquoi J.C. évitoit cette Coupe.

" MAIS quelque amère qu'ait été cette Coupe, pourquoi nôtre Sauveur, qui étoit venu dans le Monde dans le dessein de soutenir le poids de la colère de Dieu & de *goûter la Mort pour tous les hommes*, tachoit-il donc de l'éviter ? Il savoit certainement, ce que Dieu avoit resolu dans son Conseil, & il y avoit consenti lui-même, avant son Incarnation; Pourquoi donc, quand il fallut mettre la main à l'œuvre changeoit il de dessein ? & demandoit il, d'être liberé de ses engagemens précédens "? 1°. (*m*), Les deux Natures divine & humaine, étant unies en la Personne de nôtre Sauveur, il faut bien prendre garde, lors qu'on examine ses actions, de ne pas se tromper, sur le principe d'où elles partent. Car comme il faut attribuer à un Principe tout Puissant & *Divin* ces œuvres merveilleuses qui surpassoient toutes les forces de la Nature, il faut aussi mettre sur le compte d'un principe purement humain, tout ce qui a du raport à la sujection, & à la souffrance, & penser, qu'en ces cas là, les facultés de la nature divine demeuroient tout à fait suspenduës. 2°. L'Efficace & le mystère de la Rédemption de l'homme, consistant dans cette union, il falloit nécessairement, que la réalité de ces deux natures en *Christ*, fût clairement & incontestablement démontrée, ce qui n'auroit pas pû avoir lieu, à moins, que comme les Miracles du Sauveur prouvoient évidemment, qu'il étoit véritablement Dieu, les proprietés, & les affections essentielles à nôtre nature, ne parussent aussi visiblement en lui, & de façon, à ne laisser aucun doute sur son humanité; Puis donc, que les marques qui distinguent la Nature humaine, ont principalement leur siége dans l'ame, on n'eût pas été pleinement assuré de la parfaite humanité du Sauveur, s'il n'eût pas fait remarquer

(*m*) *Stanhope* Serm.

quer dans le cours de sa vie, l'exacte ressemblance qu'il avoit avec nous, du côté des passions & des inclinations qui nous sont naturelles. 3°. Il y a dans nôtre Ame un double principe, la *Raison* & le *Sentiment*; Le sentiment s'attache au présent, recherche l'aise & la sureté, & pourvoit de son mieux, à la conservation & à l'avantage du Corps: Au lieu, que la Raison étend nôtre vûe, prend en considération les objets éloignés & futurs, & nous porte à céder quelque bien, ou à nous sévrer de quelques plaisirs, à courir quelques hazards, & à souffrir quelques difficultés, à la décharge de nôtre devoir, & dans l'espérance d'un bien plus considérable, qui doit nous en revenir. De sorte, que sous le *prémier* de ces deux Principes, sont comprises toutes nos passions naturelles, qui sont les ressorts sécrets & les mobiles de nos Actions; Et sous le *dernier*, sont renfermés l'Entendement, & le jugement, qui dirigent, règlent, repriment, & domtent les passions: Mais avec cela, ces deux principes, sont des parties qui entrent dans la composition de l'Ame, & qui sont aussi nécessaires, pour la rendre telle qu'elle doit être, qu'une Ame raisonnable, & un Corps humain le sont, pour faire un homme parfait. De là, il s'ensuit. 4°. que la foiblesse & la corruption de nôtre nature défigurée comme elle l'a été par le péché, ne consiste pas, en ce que nous sommes vivement touchés de la crainte d'un mal présent, ou du desir d'un bien, qui nous frape actuellement, mais seulement, en ce que nous souffrons, que ces craintes & ces desirs prennent le dessus dans nôtre cœur, & s'y maintiennent, malgré les maximes de la Raison & du devoir. L'Aversion pour la douleur, pour la mort, & pour tout ce qui choque & effraye la nature humaine, & les efforts, que nous faisons pour les éloigner de nous, sont des choses inséparables de nôtre nature. *Adam*, dans l'état d'innocence éprouvoit les mêmes sentimens; On ne doit donc pas trouver à redire, que le *second Adam* les ait aussi éprouvés. Ces aversions peuvent s'appeller, il est vrai, des infirmites, quand on les compare à ces perfections, qui appartiennent à Dieu & à des Esprits purs, mais aussi ce sont des infirmités, que tout Esprit revêtu d'un Corps, doit nécessairement ressentir, & nôtre Sauveur n'auroit pas pû être véritablement homme, s'il en avoit été exemt. Or, 5°. Si *Christ* entant qu'homme, ne pouvoit pas tout à fait être indifférent, ni insensible à ces sévéres épreuves, que devoient nécessairement lui causer, le poids accablant

 de

de nos péchés, dont il s'étoit chargé, la douleur & les tourmens, qu'il alloit souffrir, & le Combat, qu'il étoit près de soutenir contre les Puissances des ténèbres, il s'ensuit, qu'il pouvoit sans choquer la bienséance, mettre en usage tous les moyens possibles pour les éviter, & par conséquent, faire éclatter sa sensibilité, en priant Dieu, de le délivrer des objets de sa crainte, avec la reserve cependant, qu'il y ajoûte, lors qu'il dit; (n) *Mon Pére si tu voulois éloigner de moi ce Calice, néanmoins, que ma volonté ne se fasse point, mais la tienne.* L'horreur qu'il avoit, des souffrances & de la Mort, ne diminuoit en rien son amour pour le Genre-humain, elle marquoit au contraire, la haute estime qu'il en faisoit, en ce que nonobstant des mouvemens si vifs, & des regrêts si véhémens, il s'offroit cependant à endurer, tout ce dont Dieu trouveroit à propos de le charger pour l'avantage des hommes & pour leur salut. Plus il souhaitoit d'être délivré des maux qu'il craignoit, plus aussi, y avoit-il de mérite dans sa soumission; plus son aversion pour la douleur étoit forte, plus aussi étoit grand le Sacrifice qu'il faisoit à Dieu de sa volonté, & plus son obéïssance à telle dû par conséquent être agréable à son Pére Céleste.

Trahison de Judas. LE Conseil des *Juifs* avoit resolu la mort du Sauveur, & l'Evangile nous apprend, que *personne ne mit les mains sur lui, parce qu'on craignoit le Peuple.* (o) L'Estime qu'avoyent conçuë pour sa personne, tous ceux qui ne lui portoient pas envie étoit telle, qu'on ne pouvoit pas se saisir publiquement de lui sans courir risque, d'exciter un tumulte; ce fut, ce qui fit conclurre aux Chef de la Nation, que le parti le plus sûr, étoit de l'arrêter de nuit, dans sa retraite, & dans un tems, où qui que ce soit ne penseroit à s'y opposer.

Caractère de ce Traitre. JUDAS étoit, selon toutes les apparences, une personne de bonnes mœurs, & qui se comportoit de maniére, à ne donner des sujets de plainte à qui que ce soit; s'il en eût été autrement, *Jesus* se feroit fait de la peine de le mettre au rang de ses Apôtres, & les *Juifs* n'auroient pas manqué de le blâmer, d'avoir pris à sa suite un homme d'un Caractère odieux & méprisable. Il y a plus; la nuit même, que le Seigneur fut trahi, les Disciples se demandoient les uns aux autres, qui pouvoit être le Traitre, & nous ne voyons pas

(n) Luc. XXII. 42. (o) *Jortin*. Serm. Vol. II.

pas, que *Judas* fût plus soupçonné qu'aucun des *Douze*, d'avoir de mauvais desseins sur son Maître; On peut donc croire, que c'étoit un homme, sobre & régulier dans sa conduite, civil dans ses discours, & en apparence plein de respect pour son Maître, quoi qu'il fût certainement d'ailleurs un hypocrite, & l'esclave d'un péché caché, qui lui fit enfin faire les démarches les plus detestables. L'Evangile ne nous dit point, si ce fût par son propre choix, ou par l'ordre de nótre Sauveur, qu'il étoit chargé de la *Bourse* commune, & qu'en qualité de Receveur domestique, ou de Maître d'Hôtel, il donnoit l'Aumône aux pauvres, & avoit soin de faire les provisions nécessaires à l'entretien de *Jésus* & de sa suite; Ce qu'il y a de sûr, c'est que cet emploi flatoit son avarice, & lui fournissoit souvent des occasions favorables, de faire des profits illégitimes, jusqu'à-ce, qu'après avoir pendant quelque tems, (p) volé les pauvres. & fait tort à son Maître, Satan lui suggera enfin, un moyen plus promt, de satisfaire sa cupidité, ce fut de trahir pour une somme d'argent, celui dont il faisoit profession d'être le Disciple; Cette suggestion l'ayant porté, à aller trouver les Souverains Sacrificateurs, & à leur faire cette proposition; *que me donnerés vous, & je vous le livrerai?* (q) *Satan entra* alors pleinement en lui, & le poussa à exécuter sans remors cette exécrable entreprise. Car, après avoir vendu sa conscience pour néant, & reçu le prix de son crime, il profite de la prémiére occasion favorable, qui se présenta bien tôt après, pour l'exécuter; à la tête d'une bande de Soldats, il va dans ce même Jardin, où les Angoisses du Sauveur faisoient la propitiation des péchés des hommes, & là, par une impudente salutation qu'il fait à son Maître, & par un perfide baiser qu'il lui donne, pour le distinguer de ceux de sa suite, il le livre entre les mains de ses ennemis.

Nature & atrocité de son Crime.

Ce qui n'aggrave pas peu le crime de *Judas*, c'est, qu'il étoit Disciple du Seigneur, c. d qu'il lui avoit promis une fidélité inviolable, qu'il avoit non seulement été l'Auditeur de ses Leçons, & le témoin de ses Miracles, mais encore qu'il avoit préché lui même l'Evangile, & opéré des merveilles, en vertu de la Commission, que son Maître lui en avoit donnée, & que sa trahison ne fut pas l'effet d'une surprise soudaine, ou d'un défaut de réflexion,

(p) Jean XII. 6. (q) Luc XXII. 3.

xion, mais l'ouvrage d'une mûre délibération, d'une trame ourdie de longue main, & d'un traitté solemnel, il consulta avec les Souverains Sacrificateurs, & les Anciens, sur le tems, le lieu, & les différentes Circonstances, qui pourroient mieux favoriser le succès de sa trahison; (r) Pour une somme très modique, il vend son Ame, & la vie d'un Maitre, qu'il devoit chérir, & qu'il continue de suivre, pour assurer d'autant mieux, sous le voile d'une amitié feinte, & d'une hypocrisie etudiée, l'exécution du projet, qu'il avoit formé de le perdre; Quand il a pris sa résolution, on lui fait connoître en termes généraux, qu'on étoit instruit de ses vuës on l'avertit plusieurs fois, qu'il alloit se rendre coupable d'un horrible péché, & se précipiter dans un danger affreux; on lui déclare enfin, (s) *qu'il eût mieux valu pour lui, de n'etre jamais né*; Cependant, rien de tout cela ne lui fait changer de sentiment. En sorte, qu'il y a dans cette action de *Judas*, une complication d'ingratitude, de perfidie, d'hypocrisie, de malice délibérée; & d'une resolution ferme & inflexible de faire le mal, nonobstant tous les avis qu'on lui donne, & toutes les menaces qu'on lui fait pour l'en détourner; on voit en lui une conscience cautérisée, une infidélité obstinée, & un dessein formel, & volontairement conçu, de ruïner, la Cause du Christianisme, en faisant périr son Auteur; On ne doit donc pas être fort surpris, de voir, que la répentance qu'il fit éclatter dans la suite, contribua si peu à lui faire obtenir le pardon de sa faute & à le sauver.

Sa répentance.

Judas fit voir beaucoup de douleur de ce qu'il avoit fait, & condamna lui même sévérement sa détestable trahison. *Il rapporta* aux Principaux Sacrificateurs, les *trente piéces d'argent*, qu'il en avoit reçuës, pour prix de la vie de son Maître, à qui il fit en quelque sorte réparation, en déclarant publiquement, qu'il le reconnoissoit pour être parfaitement innocent, & qu'il en avoit usé à son égard, d'une maniére tout à fait injuste, & en se chargeant, de toute la honte, du crime, qu'il se reprochoit. Quand il vit, qu'on poussoit les choses si loin, qu'il n'étoit aucunement vraisemblable, que nôtre Sauveur pût échapper à la malice des *Juifs*, il se mit,

(r) *Trente piéces d'Argent*, sont la même chose, que *trente sicles*, qui suivant le Docteur *Hammond* sont *Trois livres, quinze Chelings Sterling*, ou environ *soixante livres Tournois.* (s) Matth. XXVI. 24.

mit, selon toutes les apparences, à faire des réfléxions sur ce que nôtre Sauveur avoit prédit, touchant la terrible vengeance qui atteindroit celui, qui l'auroit livré à la mort; Ces réfléxions & plusieurs autres semblables, agissant dans son ame, de concert avec cette horreur & cette confusion, qu'on sait être dans le cœur de l'homme, la suite de la crainte & du crime, semblent avoir composé cette tristesse ou cette douleur, que l'Evangeliste attribue à *Judas*, quand il dit, qu'il *se répentit* : Cette douleur venoit d'un principe d'amour propre, à prendre même ce mot dans son sens le plus grossier & le plus charnel; mais on ne voit pas, qu'il ait senti, comme il le devoit toute l'atrocité du crime qu'il avoit commis; ni qu'il se soit condamné lui même, comme le plus indigne, le plus ingrat & le plus scélerat de tous les hommes, comme un violateur des Loix de Dieu, de la Societé & de la nature, qui avoit renoncé à tous les devoirs de la fidélité, de la reconnoissance, & de l'humanité. Toutes ces considérations, & beaucoup d'autres encore aggravoient non seulement sa faute, mais éguisoient encore la pointe de ses remors; Il sentit, il est vrai, quelque régrêt de ce qu'il avoit fait, (une conscience qui se réveille, éprouve toujours de tels sentimens.) & peut être souhaita t-il. de ne l'avoir jamais fait; le regrêt, qu'il en eut, fut plutôt, ce semble, l'effet de la confusion & de la rage, qu'une véritable répentance, les derniers excès de la frénésie, de l'étourdissement & du désespoir, qui sont des choses bien éloignées, de cette douleur modérée, & réguliére, dont l'effet est, (*u*) *une répentance salutaire, dont on ne se repent jamais.*

En quoi elle fut défectueuse.

La répentance de *Judas*, fut défectueuse en ce que, l'horreur qu'il eut de son péché le précipita dans le désespoir. (*v*) Car il faut savoir, que la répentance ne consiste pas simplement dans la douleur qu'on a du péché, mais dans une douleur tempérée, & soutenuë par l'espérance, non, dans une simple confession de nos transgressions, mais dans une confession, fondée sur l'assurance qu'on a d'en obtenir le pardon. Elle renferme nécessairement un changement de mœurs, mais si nous ne sommes pas bien persuadés, que les efforts sincères, que nous ferons dans la suite, seront reçûs de Dieu favorablement, & que nos iniquités précédentes, nous sont pardonnées par un effet de sa miséricorde, nous n'avons plus rien qui nous

(*u*) 2. Cor. VII. 10. (*v*) *Stanhope*; ubi sup. Vol. II.

porte, ni qui nous encourage, à nous amender. Elle veut que nous tournions nos affections fur d'autres objets, que nous les détachions du monde & de fes charmes trompeurs, pour les fixer fur Dieu, & fur les chofes céleftes, mais il faut nécellairement, que celui qui aime Dieu, l'envifage fous quelqu'autre face, que fous celle d'un Juge impitoyable, & d'un implacable vengeur; Il faut qu'il ait quelques idées de fa clémence, & de fa miféricorde; car il n'y a que la bonté qui puiffe s'attirer nôtre amour, encore n'a-t-elle d'influence fur nôtre cœur, qu'à proportion des idées que nous en avons; auffi n'eft-il pas poffible, d'aimer ni le Ciel, ni Dieu, qui eft la fource de la félicité, fi l'on n'a aucune efpérance d'avoir part aux délices de cet heureux féjour. Il eft vrai, que la raifon ne fauroit nous apprendre, qu'il fuffife, pour effacer ces offenfes, d'avoir de la douleur du paffé, & de fe corriger pour l'avenir, mais la révélation nous affure, que Dieu peut être apaifé, & elle nous enfeigne en même tems de quelle maniére, il l'eft en effet, c'eft par le fang précieux de fon fils, qui a donné fa vie en rançon pour plufieurs; Dieu s'eft fi clairement déclaré là deffus, que nos péchés quelques atroces qu'ils foyent, ne l'offenfent pas plus, que de nous défier de fa miféricorde après les avoir commis; En effet, c'eft le rendre menteur, & méprifer les mérites du facrifice de *Chrift*. En forte, que l'efpérance en la miféricorde de Dieu, & la foi aux promeffes de *Jéfus-Chrift*, & à fa fatisfaction, font la vie, & l'effence même de la véritable répentance; elles y font indifpenfablement requifes pour en animer toutes les parties, & nous les rendre recommendables. Il ne faut donc pas être furpris, fi la répentance de *Judas*, fut fans efficace, puis qu'elle étoit vifiblement deftituée, de ce qui étoit néceffairement requis, pour la rendre falutaire. (*x*) Si l'on nous demande à préfent, la raifon de cette défectuofité, nous la trouverons, en ce que Dieu l'avoit abandonné, & avoit retiré fa grace de lui, & fi l'on va plus avant, *Judas* fe trouvera enfin être lui même la caufe & l'artifan de fa propre mifère & de fa deftruction.

Objection. „ MAIS fi l'action de *Judas* avoit été prédite, comme en effet „ elle l'a été, (*y*) dans les anciens Oracles, que trouve-t-on, " pour„ roit on nous dire, " de fi fort à blamer dans fon procédé? Ce „ qui avoit été prédit, avoit auffi été préordonné, & devoit, en „ vertu

(*x*) *Stanhope* ubi fup. (*y*) Pf. XII. 9.

„ vertu d'un décrèt irréſiſtible, néceſſairement arriver : Or il ne ſau„ roit y avoir de choix, où il y a fatalité d'action ni de faute, où il n'y a point de liberté. "

Nous avons eû occaſion, en traitant (z) du dogme de la Prédeſtination, d'examiner, ce qu'il y a d'illuſoire dans de pareils raiſonnemens, qui fondés ſur l'idée de la préſcience Divine, chargent Dieu des péchés du genre humain : nous nous contenterons de remarquer ici, que le Traitre *Judas*, dans les accés de ſon déſeſpoir, & venant à réfléchir ſur ce qu'il avoit fait, ne penſa nullement à chercher dans un pareil raiſonnement, de quoi ſoulager les angoiſſes de ſon ame; il ne put rejetter ſur la Préſcience de Dieu, la cauſe de ſon péché, parce qu'il en trouvoit une ſuffiſante dans ſa propre conduite. Car s'étant rendu eſclave de l'avarice, & ayant endurci ſon cœur, par une indulgence criminelle pour ſes penchans, contre les impreſſions ſalutaires des conſeils de ſon divin maitre, il devoit être convaincu, que l'Oracle, touchant ſa trahiſon, ne pouvoit manquer d'avoir ſon accompliſſement, parce que, quand la tentation ſe préſenta, il ſe trouva forcé d'y ſuccomber, mais il ſavoit auſſi que la néceſſité dans laquelle il ſe vit, étoit une néceſſité *naturelle*, & qu'il ſe procuroit à lui même, & non une néceſſité *fatale*, & que Dieu eût abſolument décrétée. (a) Juſtement effrayé de l'idée de ſon crime, il s'en *répentit*, c. d. qu'il en fut mortifié, il ſe déſeſpera, & en ſuite il ſe pendit, & quoique l'on convienne, que ſes paſſions le menérent trop loin, & le précipitérent dans les dernieres violences, ce qu'il y a de raiſonnable dans ſa douleur, doit pourtant nous apprendre, " que quand la conſcience ſe réveille, & qu'elle vient, à „ réfléchir ſur la grandeur de la faute dont elle ſe ſent coupable, „ elle ne trouve, que bien peu de reſſource, dans tous ces palliatifs, que la ſubtilité des hommes & un eſprit de libertinage peu„ vent inventer. " Refutée.

Un artifice dont le Démon ſe ſert pour nous perdre, & qui lui réuſſit eſt, de déguiſer ſi bien les tentations, que tout le profit, tout le plaiſir, & tout ce que nous nous promettons, comme la fin, ou le but de nôtre péché, ſe montre à nous dans ſon plus beau jour, & plus grand que le naturel, & que toute la difficulté, tout le danger, tous les chagrins, & tous les maux qui en reſultent, ſont conſidérablement extenués, ou diſparoiſſent même tout à fait à Avertiſſement contre l'avarice.

(z) Voy. Part. II. page 6. & ſuivantes. (a) *Joung.* Serm. Vol. I.

à nos yeux. Cette illuſion eſt cauſe, que quand nous portons nos pas en avant, que nous ſommes échauffés par nos deſirs, & pleins d'une eſpérance fauſſe & flateuſe, nous nous trouvons ſi différens de ce que nous ſommes, lors que nous regardons derriére nous, & qu'agités par le remors, nous prononçons nous mêmes, nôtre condamnation. C'étoit là précíſément l'état de *Judas*, ſon avidité pour le gain l'avoit aveuglé, & l'avoit empéché de penſer à toute l'énormité de ſa perfidie, mais la réfléxion étant *après coup* entrée dans ſon cœur, avec tout ce qu'elle avoit de plus amer & de plus terrible; ce même *Judas* rapporta les *trente piéces d'argent*, qu'il avoit reçuës, & auroit voulu avoir donné dix mille mondes, s'il én avoit été le maitre, pour n'avoir jamais ſuccombé à cette infame lacheté. (*b*) Ces piéces d'argent l'avoient d'abord ébloui, mais il ne les eût pas plutôt entre ſes mains, qu'il ſe ſentit le cœur déchiré d'un regrêt ſi vif, qu'il lui fût abſolument impoſſible de jouïr d'un bien, qu'il avoit ſi fortement convoité. Que cet exemple nous apprenne douc, (*c*) *à nous garder avec ſoin de l'avarice*, parce que (*d*) *l'amour de l'argent eſt la racine de toute ſorte de maux*. Et que *ceux qui veulent s'enrichir*, qui ont réſolu, qui ſe font une affaire, de devenir riches, & à qui tout chemin paroit bon, pourvû qu'il les conduiſe à ce but, *tombent dans la tentation*, *dans le piége* du Diable, *& dans un grand nombre de deſirs inſenſés & pernicieux, qui plongent les hommes dans la ruine & dans la perdition.*

Souffrances de Jéſus-Christ.

Jéſus trahi par *Judas*, fut ſaiſi ſur le champ, lié & emmené par les ſoldats, au Palais du Souverain Sacrificateur. (*e*) *Caïphe* étoit alors revêtu de cet emploi, mais *Anne* ou *Ananus*, ayant poſſédé auparavant cette charge, & ayant beaucoup d'autorité dans le *Sanhedrin*, on l'amena d'abord chez lui, où dans le tems qu'on l'examinoit, (*f*) un Officier, le frappa au viſage, & lui fit les plus cruelles

(*b*) id. ibid. (*c*) Luc. XII. 15. (*d*) 1. Tim. VI. 9. (*e*) *Anne* & *Caïphe*, ſont tous deux apellés, Souverains Sacrificateurs; *Anne* étoit un perſonnage, qui avoit une très grande autorité parmi les *Juifs*, *Caïphe* avoit été élevé au Pontificat par *Pilate*, Procurateur de la *Judée*. Car l'ordre de la ſucceſſion à la Sacrificature étoit changé, on ne faiſoit plus attention à la famille d'*Aaron*, & le Procurateur nommoit, ou élevoit à cette dignité tous les ans, qui il lui plaiſoit, & le dépoſoit à ſon gré, (*f*) Le tort qu'on fit à *Jéſus*, en le frappant de la ſorte, fut plus grand, en ce que, celui qui

les insultes. De chez *Anne*, on l'envoya chez *Caïphe*, qui ayant assemblé le Conseil, vouloit procéder juridiquement contre lui, mais ne trouvant point de témoin en état de le convaincre, il l'adjura par le Dieu vivant de lui dire, *s'il étoit le Christ le fils de Dieu*; à quoi nôtre Sauveur ayant répondu, qu'ouï, le Souverain Sacrificateur au nom de l'assemblée le déclara coupable de Blasphême, & l'ayant par là même, jugé digne de mort, il congédia le Conseil.

Les *Juifs* étoient alors (*g*) soumis à la Jurisdiction d'un Gouverneur

qui le frappa, étoit un esclave *Iduméen*, nommé *Malchus*, & le même en faveur de qui, il avoit fait un miracle, un moment auparavant en lui guérissant l'oreille. *Howel.* hist. de la Bible.

(*g*) *Pompée* le Grand, avoit rendu les *Juifs* Tributaires des *Romains*, environ 60 ans avant la naissance du Sauveur, & quoique pendant la vie d'*Hircan*, Souverain Sacrificateur, pendant le Régne d'*Hérode*, & celui de son fils *Archelaüs*, les *Romains* leur eussent permis, de se gouverner par leurs propres Loix, & par des Magistrats de leur nation, cependant après l'exil d'*Archelaüs*, ils reçurent leurs Gouverneurs de l'Empereur, comme faisant partie de la Province de *Syrie*, qui étoit de son département. Ils en eurent trois pendant la vie d'*Auguste*, *Coponius*, *Ambivius*, & *Rufus*, au commencement du Règne de *Tibère*, ils furent gouvernés par *Valerius Gratus*, & après lui, par *Ponce Pilate*. *Pilate* étoit Procurateur de la *Judée*; Il est assez difficile de déterminer en quoi consistoit cet emploi, parce qu'il venoit d'être introduit dans le Gouvernement *Romain*; car avant que la République *Romaine*, fut devenuë un Etat Monarchique, il n'y avoit point de pareil office dans les Provinces, ni particuliérement en *Judée*, où l'on n'en vit qu'après l'exil d'*Archelaüs*, qui n'arriva que quelques années après la naissance de nôtre Sauveur. Quand *Auguste* partagea avec le Senat les Provinces de l'Empire; Il envoya dans chacune d'elles, un Président & un Procurateur dont la charge consistoit, à tenir un compte du Tribut, & de tout ce qui étoit dû à l'Empereur, & de le faire valoir pour le Prince; Il étoit chargé du soin des revenus de la Couronne, & il exerçoit cet Emploi, comme inférieur & subordonné au Président, qui étoit toujours un Officier Souverain, établi sur toute la Province. Or la *Judée* étant devenuë partie de la Province de *Syrie*, & ressortissant par consequent du Gouverneur de cette Province; on lui avoit selon cet établissement, assigné un Procurateur particulier, pour disposer du revenu de l'Empereur; Et parce qu'on regardoit la nation *Juive* comme toujours disposée à la revolte, & que le Gouverneur de *Syrie*, qui avoit le pouvoir du glaive étoit obligé de veiller sur tout le reste de la Province. Celui qui exercoit en *Judée* la charge de Procurateur, y avoit aussi droit de vie & de mort, & pouvoit décider en dernier ressort des causes qu'on portoit devant son Tribunal. *Pearson* sur le symbole.

verneur *Romain*, & n'avoient pas le droit de condamner qui que ce soit à la mort; ils le menérent donc le lendemain matin chez *Pilate*, dans l'esperance d'obtenir de lui, qu'il ratifieroit leur sentence; & pour cet effet, ils le chargérent de plusieurs crimes, prétendant qu'il pervertissoit la nation, qu'il défendoit de payer le Tribut à *César*, & qu'il se disoit être *Roi*. Mais nôtre Sauveur, désavouant tout pouvoir *séculier* & le Gouverneur, ayant compris par ses discours qu'il étoit *Galiléen*, en prit occasion de se débarrasser de l'importunité des *Juifs*, en le renvoyant à *Hérode* Gouverneur de la *Galilée*, qui étoit alors à *Jérusalem* à l'occasion de la fête. *Hérode*, qui depuis longtems souhaitoit de voir *Jésus*, & qui avoit beaucoup entendu parler de lui, fut bien aise de le connoitre, & il s'attendoit à lui voir faire quelque miracle, mais se voyant trompé dans son attente, il s'en vengea, en le livrant aux gens de sa suite, qui le traittérent avec le dernier mépris, & qui lui firent toutes les indignités imaginables, & le renvoya ainsi à *Pilate*.

Caractère de *Pilate*.

(*b*) *Pilate*, étoit un homme fier & cruel; *Philon*, qui nous a fait son caractère, l'accuse d'avoir vendu la Justice & réglé ses sentences, sur l'argent qu'on lui donnoit; il ajoute, qu'il s'étoit rendu coupable de rapines, de concussions, de meurtres, d'extorsions, d'éxécutions arbitraires, & d'une cruauté excessive pendant tout le tems de son administration. Mais l'innocence du Sauveur étoit si manifeste, que même ce Gouverneur déclara publiquement, qu'il *ne trouvoit aucun crime en lui*, & fit ses efforts auprès du Peuple, pour qu'il fut renvoyé absous; cela ne pouvant pas avoir lieu, il tâcha de lui sauver la vie, en proposant de lui infliger, quelque châtiment moins sévére que la mort; cette proposition aiant été rejettée, il parla de *Jésus*, comme d'un Prisonnier qu'on pourroit fort bien relacher en l'honneur de la fête; mais cette ouverture ayant été refusée, & le choix des *Juifs* étant tombé sur un autre, il espéra de les toucher, en le leur produisant déguisé & mal traité, comme il l'avoit été par les soldats, & en offrant de le faire fouëtter, après quoi il le relacheroit; mais tout cela ne fit qu'irriter les troupes, jusques là, qu'ajoutant les menaces à leurs cris importuns, elles obtinrent enfin du Gouverneur, contre sa propre conscience & malgré les sollicitations de sa femme, que *Barrabas* leur seroit relaché, (*i*) &

(*b*) *Prideaux*, connex. Liv. 9. (*i*) Marc. XV. 15.

& que *Jésus* leur feroit livré, *pour être* (*k*) *d'abord crucifié*.

Voila un narré fimple & clair, de ce qui fe paffa lorfque Jesus-Christ fut condamné à la mort. Arrêtons nous un moment à confiderer les Circonftances qui aggravent ce qu'il fouffrit dans cette occafion; remarquons pour cet effet, que fon fang fut mis en vente, & même à un prix très chétif, que ce fang plus précieux, que le monde entier, fut acheté pour *trente piéces d'argent*; qu'il fut livré & vendu, par un de fes Difciples, qu'il regardoit comme fon ami, & qui le fuivoit en tout lieu; qu'il fut prévenu avec des épées & des batons, & faifi comme un Brigand, & comme s'il eût été la pefte & le fleau du genre humain; qu'il fut trainé depuis chez un Souverain Sacrificateur chez un autre; que là on lui banda les yeux, on le foufleta, on lui cracha au vifage, & on lui infulta en toutes maniéres; qu'il fut expofé aux langues mercenaires des faux témoins, & qu'au milieu de toutes fes détreffes, il fut tellement abandonné, qu'aucun de fes amis & de fes Difciples, ne voulut ou n'ofa demeurer auprès de lui, au contraire, il fut trahi par un d'eux, abandonné par les autres, & folemnellement défavoué & renié par leur chef; qu'il fut traduit de Tribunal en Tribunal, & quoique, ni *Pilate*, ni *Hérode* ne trouvaffent aucun crime en lui, on ne laiffa pas de le condamner injuftement à la mort, on lui préféra un voleur & un meurtrier, reconnu pour tel, & convaincu de fédition & de meurtre, on le fit fervir de fpectacle au Peuple, & d'objet de rifée à ceux qui étoient autour de lui; on le vétit ridiculement de Pourpre, comme s'il eût prétendu à une Royauté qui ne lui appartenoit pas, on lui mit, par moquerie, une Couronne fur la tête, & un Sceptre à la main, & on le faluoit comme un Roi, pendant qu'on lui crachoit au vifage; & pour le rendre encore plus méprifable, on lui rompit fur la tête, le Sceptre qu'on lui avoit mis à la main. Ce font là tout autant de circonftances, accompagnées de tant d'horreur, d'infolence & de cruauté, qu'elles tirent de pair le cas de nôtre Sauveur, & qu'elles en font un exemple particulier, dans lequel la malice & la brutalité fe font données une ample carriére; Remarqués cependant avec quelle patience invincible il a fouffert

Ce qui aggrava les fouffrances de Jéfus-Chrift.

(*k*) Cela étoit contraire à la Loi *Tiberia*, donnée environ douze ans auparavant, qui ordonnoit, que les Prifonniers condamnés à mort, ne feroient exécutés, que dix jours après la fentence rendue. *Howel*, ubi fup.

fert *cette contradiction des pécheurs contre soi même* : Il n'a point accusé la Justice de Dieu, d'avoir souffert, qu'une personne innocente & sans reproche, fût exposée à de pareilles indignités. (*l*) *Il étoit navré pour nos forfaits*, & non pour les siens, *il étoit froissé pour nos iniquités*, & non pour les siennes, *il étoit accablé & affligé*, mais il n'ouvroit point sa bouche, car (*m*) *lorsqu'on le chargeoit d'injures, il n'en rendoit point, lorsqu'on le maltraittoit, il ne faisoit point de menaces, mais il se remettoit à Celui qui juge justement, nous laissant un exemple afin que nous suivions ses traces.*

Chute de St. *Pierre*. son occasion.

QUAND nôtre Sauveur eût été pris par les *Juifs*, & qu'ils l'eurent mené au Palais du Souverain Sacrificateur, il est dit, que St. *Pierre*, (*n*) *le suivit de loin, qu'il entra dans la Cour, & qu'il s'assit avec les Domestiques, pour voir comment cela se termineroit.* Des divers passages de l'Ecriture, où il nous est parlé de cet Apotre, on en peut recueillir, qu'il étoit d'un temperamment bouïllant, & qu'il avoit beaucoup de courage. Pour justifier suffisamment la vérité de cette dernière partie de son Caractère; Il ne faut, que faire attention aux fréquentes assurances, qu'il donne à son Maitre, de son attachement à sa personne, quelles qu'en pûssent être les consequences; on n'a qu'à considerer, qu'il tira l'épée pour le défendre, & qu'il ne fit point difficulté, de s'opposer seul, à une troupe de gens armés qui venoient pour se saisir de lui; cependant ce même Apôtre étant entré chez le Souverain Sacrificateur, y trouva tant de confusion, la Pompe & la solemnité d'un Conseil assemblé, l'appareil sévére & terrible de la Justice, la haine & l'envie dont les Principaux de la Nation étoient animés contre l'innocent, qu'ils avoient en leur pouvoir, les insultes & les mauvais traitemens, dont cet innocent étoit accablé, & les faux témoignages qu'on rendoit contre lui l'épouvantérent, & le découragerent si fort, que ce même St. *Pierre*, qui, un moment auparavant, n'avoit point craint d'attaquer seul, une bande entiére de soldats, pour tirer son Maître de leurs mains, le renia alors honteusement, sur l'accusation d'une simple servante.

Ses Circonstances.

(*o*) CHACUN fait, que la crainte est une passion si naturelle à l'humanité & si intimément unie, au desir de se conserver soi même, qu'il y a de certaines circonstances, où elle peut s'emparer des cœurs

(*l*) Esaïe. LIII. 5. (*m*) I. Pierre. II. 21. 23.
(*n*) Matth. XXVI. 58. (*o*) *Stanhope*, Sermons.

cœurs les plus grands & les plus généreux. On est à plaindre, quand on vient à tomber dans de telles occasions, & il ne faut pas douter, que Dieu n'use d'indulgence & de support à l'égard de quiconque se trouvera surpris de cette manière, & hors d'état de résister à un choc imprévu. Ce n'étoit cependant pas tout à fait là le cas de St. *Pierre*; tout ce qui étoit arrivé de facheux à son Maître, avoit été plusieurs fois prédit; lui même avoit été vivement censuré de n'y avoir pas d'abord ajouté foi; On lui avoit appris, que la haine, la persécution & le mépris, devoient étre le partage des prémiers Prédicateurs de l'Evangile, que *les Disciples, n'étoient pas plus que leur Maître*, mais qu'ils étoient destinés de Dieu à le suivre dans ses souffrances, aussi bien qu'à l'imiter dans ses vertus, & qu'en de pareilles conjonctures, (*p*) *il ne faut pas craindre ceux, qui ne peuvent ôter que la vie du Corps, mais uniquement celui, qui après avoir ôté la vie, a encore le Pouvoir de jetter dans la gebenne.* Si St. *Pierre* avoit été bien persuadé de toutes ces vérités, il n'en auroit certainement pas falu d'avantage, pour le dispoſer & l'encourager à souffrir, s'il y eût été apellé. Mais il n'en étoit pas encore là; simple spectateur des souffrances de son Maître, il ne lui voyoit endurer, que ce qui avoit été souvent prédit; personne n'avoit encore mis les mains sur lui, & qui que ce soit de ceux qui avoient l'autorité en main, ne lui avoit causé la moindre peine, quelques Domestiques seulement de l'ordre le plus bas, lui demandent de leur chef, s'il n'étoit point du nombre de ceux qui suivoient *Jésus*, & lui, joignant l'impudence au mensonge, tache d'éluder la question, en répondant; *Je ne connois point cet homme là, & je ne sai ce que vous voulés dire.* S'il n'eût nié la chose, qu'une seule fois, on eut pû regarder cela, comme une surprise, & l'interprêter d'une maniére plus favorable; mais la négative, est repetée deux fois, & toujours avec plus de véhémence, jusqu'à ce qu'enfin, non content d'appuyer un mensonge par un autre, il a recours aux sermens & aux imprécations, il prend Dieu à témoin d'une maniére profane, & prononce des exécrations horribles contre lui même sur une chose, dont il étoit intérieurement convaincu & qu'il étoit tout à fait honteux pour lui de nier.

VOILA, quelques unes des tristes circonstances de la chûte de ce grand Apôtre, elles reçoivent un nouveau dégré de noirceur, de Ce qui aggrave la faute.

(*p*) Luc. XII. 5. (*q*) Matth. XXVI. 70. 72.

du grand nombre d'avantages, dont il avoit été favorisé, & qui devoient naturellement l'engager à se mieux soutenir qu'il ne fit. (r) Une personne, qui pendant plus de *trois ans*, avoit eu l'honneur de converser avec JESUS-CHRIST, d'être le témoin oculaire de ses Miracles. & d'entendre ses saintes leçons; à qui avoient été pleinement & parfaitement revelés ces Mystères, qui, pour de sages raisons, étoient quelquefois annoncés à la Multidude en termes ambigus; qui avoit été admise, à voir la gloire du Seigneur dans sa *Transfiguration sur la Montagne*, qui avoit conversé avec *Moïse* & *Elie*, & entendu cette voix, qui venoit de la *gloire magnifique* de Dieu. *Celui ci est mon fils bien aimé en qui j'ai mis toute mon affection.* Ce sont là ses propres (s) paroles; Une personne, qui là dessus, avoit confessé la Divinité de son Maître, & qui en avoit été louée; Un homme, que ce Maître avoit choisi, pour être le compagnon & le témoin de son Agonie & de ses souffrances, & qui avoit souvent été averti par avance, du grand danger, où il étoit de le renier, qui pénétré d'horreur, pour une semblable foiblesse, avoit protesté ce soir même, qu'il étoit prêt de le suivre (t) *en prison & à la mort*. & qui pour se distinguer de ses Collégues avoit déclaré, que (u) *Quand tous les autres seroient scandalisés* des souffrances de son Maître, *il ne le seroit cependant jamais*, & que quand *il* lui *faudroit mourir avec lui, il ne le renieroit pas*: Qu'une personne dis je, de ce rang ait apostasié, dens le tems de l'épreuve, qu'elle ait renié & abjuré ce même Maître, à qui elle avoit fait de si belles protestations, de fidélité & de constance; qu'elle ait nié d'avoir eû la moindre rélation avec lui, & même de l'avoir connu, & qu'elle l'ait nié avec les sermens & les imprécations les plus horribles; tout cela, marque un crime d'autant plus odieux & plus énorme qu'elle avoit plus de connoissance, & que sa conviction étoit plus forte; que les avertissemens, qu'on lui avoit donnés là dessus avoient été plus clairs & son expérience plus longue, ses protestations plus authentiques, & la fermeté dont elle se vantoit plus remarquable jusqu'à ce triste moment. Nous lisons cet endroit de l'Evangile avec peu de fruit, s'il ne sert pas à nous convaincre de la mal'heureuse fragilité, même des plus gens de bien, & s'il ne détruit pas absolument cette

(r) *Stanhope* Sermons. (s) 2. Pierre. I. 17. 18.
(t) Luc. XXII. 33. (u) Matth. XXVI. 33. 35.

cette vaine confiance, que nous pourrions avoir en nos forces, & en nótre propre vertu.

Un des plus grands hommes, qu'il y ait jamais eû, est tombé de la maniére la plus scandaleuse; Que cet exemple est déplorable! Après cela, qui osera se reposer sur les plus grands dégrés de Connoissance, pendant qu'une personne si bien instruite, si parfaitement convaincuë de la vérité du Christianisme, s'est cependant vuë, malgré les lumiéres les plus claires de sa conscience, poussée à renier le Maître, qui l'avoit enseignée, & le Seigneur, qui l'avoit rachetée? Qui aura la présomtion de compter sur les meilleures, & sur les plus fortes résolutions, pendant qu'un Apôtre, qui protestoit d'être fermement résolu, de demeurer fidéle à JESUS-CHRIST, même au péril de sa vie, se retracte honteusement, & nie d'avoir jamais eu aucune rélation avec lui? Et si un tel Héros a si vite laché le pied, comment pourrons nous tenir ferme au jour de la bataille, nous qui étant hommes aussi bien que lui, ne sommes pas à beaucoup près, si bien préparés qu'il l'étoit à ce combat spirituël; nous, qui ayant le même principe de corruption pour nous trahir, & les mêmes passions pour nous terrasser, n'avons cependant pas, ou du moins y en a t-il très peu parmi nous, qui ayent la même connoissance & la même sagesse, le même courage & la même résolution, le même zèle & la même affection pour nótre Maître qu'avoit cet Apôtre, & cependant il fût terrassé. Nous sera t-il donc permis de blâmer la conduite de St. *Pierre*, & de pousser des plaintes sur sa foiblesse, tandis, que nous ne ferons aucune attention à nous mêmes? Non sans doute, car si nous considérons la Nature humaine en général; cet exemple nous apprend, que toute confiance en nos propres forces est une folie, & que ce qui en resulte, c'est de nous voir frustrés de nos espérances, & d'être battus & deffaits; que dans tous nos combats spirituëls, le parti le meilleur & le plus sûr que nous puissions prendre, est de recourir à Dieu, par des priéres & des supplications, parce que, comme l'Apôtre l'avoit lui même appris par une triste expérience, ceux qui (v) *obtiennent le salut* ne sont pas soutenus par leurs propres forces, mais *gardés par la foi, & par la Puissance de Dieu.*

Usage que nous en devons faire.

Quoi qu'il en soit, nous ferions tort à la mémoire de St. *Pierre*

Sa répentance.

(v) I. Pierre 1. 5.

Pierre, si nous ne faisions pas mention de sa repentance, aussi bien que de sa chûte. Aprés que le Coq eut chanté, & que le Sauveur (x) *se fût tourné, & l'eut regardé, il se souvint de la parole que Jesus lui avoit dite*; Et la comparaison qu'il fit de sa conduite avec ce que son Maitre auroit dû attendre de lui, lui fit sentir, jusqu'à quel point il étoit honteusement déchû de ce Courage, & de cette constance, dont il s'étoit tant vanté; combien ses résolutions les plus fortes, s'étoient trouvées foibles & peu stables, avec quelle facilité, il étoit tombé dans un crime, dont il ne se croyoit pas capable, combien il s'étoit montré lâche envers un si bon Maitre, perfide dans ses promesses; combien peu il avoit eu d'attenrion & de respect pour la vérité; combien il avoit été décisif, dans les faussetés les plus notoires, profane dans ses Sermens & dans ses imprécations; Son Péché s'étant donc présenté à lui sous ses véritables couleurs, & chargé de toutes les circonstances qui en aggravoient l'atrocité, la vuë lui en parut si affreuse, qu'il ne put retenir ses larmes, *il sortit dehors & pleura amérement.* Aussi avoit il bien raison de pleurer, car outre toutes les considérations particuliéres, qui pouvoient lui faire sentir la grandeur de sa faute, & lui rendre amer, le souvenir de sa lâcheté, la tendresse de son Maître, qui au milieu des affronts & des insultes, témoigna pour le péché de son Disciple, plus de sensibilité, que pour ses propres douleurs, & qui d'une manière tacite, mais significative, lui réprocha d'un coup d'œil sa foiblesse & son ingratitude ne pouvoit que le toucher vivement, & le couvrir de honte & de confusion. Ce fut là, selon toutes les apparences une des Causes, qui contribuérent le plus à redoubler l'affliction de St. *Pierre*, & à le confirmer pour la suite, dans la pratique de son devoir: En effet, il faut se souvenir, que dans tout le reste de sa vie, cet Apôtre, prouva d'une maniére authentique, la sincérité de sa conversion, & repara amplement le scandale de sa chûte.

Son Amendement & son zéle.

Ce fut ce même St. *Pierre*, qui après la Résurection du Sauveur, reprit son prémier zéle pour son Maître, qui (y) le voyant sur le rivage, se jetta dans la Mer, par l'impatience qu'il avoit de l'aller joindre; Qui, le jour de la Pentecôte, parla aux *Juifs*, avec beaucoup de courage, & leur prouva d'une maniére incontestable,

(z)

(x) Luc. XXII. 61. (y) Jean. XXI. 7.

(z) *que Jesus Christ étoit le fils de Dieu*; Qui se soutint, (a) contre les censures, & les menaces des chefs de la Nation, en leur déclarant nettement, *qu'il valoit mieux obéir a Dieu qu'aux hommes*; Qui rassura ses Collégues par sa fermeté, & qui regarda comme un sujet *de joye* (b) *d'avoir été trouvé digne de souffrir des opprobres, pour le nom de ce Jesus*, qu'il avoit eû le mal'heur de renier. En un mot ce fût lui, qui après bien des travaux, & des persécutions endurées pour la cause de l'Evangile, finit sa course en glorifiant Dieu, par le même genre de mort, que son Maitre avoit bien voulu souffrir. En sorte, que St. *Pierre* tremblant à la voix d'une pauvre servante, ne fut pas plus différent de lui même, que le même, qui se montra dans la suite, un Apôtre courageux & invincible, devant le Conseil des *Juifs*, en Prison & sur la Croix, ne le fût, de ce lache Disciple, qui renia son Maître dans la Cour du Souverain Sacrificateur. Il compensa noblement, la foiblesse & la profondeur de sa chûte par sa constance, & par sa fidélité inebranlable. Ceci nous apprend, ce que c'est que l'homme, lors qu'il est soutenu par la grace de Dieu, comme cela nous fait voir ce qu'il est, quand nud, & destitué du secours du Ciel, il se repose sur ses propres forces & n'a d'autre guide que ses passions. Ce que nous avons dit suffit pour nous convaincre, que *de nous mêmes nous ne pouvons rien*, mais que toute nôtre sûreté, & (c) *tout ce dont nous sommes capables, vient de Dieu.*

SECTION III.

De la Crucifixion de JESUS-CHRIST *Et de sa Mort.*

APrès que *Pilate* eut prononcé sa sentence, contre nôtre Sauveur & que les soldats, & une populace profane en eût assés fait l'objet de leurs railleries, & de leurs divertissemens blasphématoi- Crucifixion de Jesus Christ.

(z) Actes. II. 14. 36. (a) Actes. IV. 19. 20.
(b) Actes. V. 41. (c) 2. Cor. III. 5.

matoires, on le dépouilla de toutes les marques de la Royauté dont on l'avoit revêtu, on lui rendit ses propres habits & on le traina au lieu de l'exécution. (*d*) Il y avoit quatre sortes de supplices capitaux en usage chez les *Juifs*; on brûloit; on décapitoit; on étrangloit & on lapidoit; mais dans cette circonstance, il firent choix de la crucifixion, (*e*) parce qu'ils regardoient ce genre de mort comme le plus douloureux & le plus honteux.

Mort douloureuse, & ignomimeuse.

Ce supplice devoit nécessairement être extrêmement *douloureux*, (*f*) parce que les mains & les pieds qui de toutes les parties du Corps, sont les plus *nerveuses*, & par conséquent les plus *sensibles*, souffrant une tension extrême, & déchirées par des cloux, qui soutenoient tout le poids du Corps, devoient causer au Supplicié des douleurs insupportables; mais comme les playes n'étoient que dans les extrémités du Corps, & qu'elles n'affectoient immédiatement aucune des parties nécessaires à la vie, il falloit absolument, que la douleur fût longue & lente, aussi bien que vive & violente. C'est pour cela, que les *Romains* même, chez qui ce supplice étoit en usage, étrangloient souvent par pitié le Criminel, & se contentoient en suite, d'attacher son Corps mort à la Croix, mais nôtre Sauveur, ne trouva dans ses Bourreaux, ni compassion, ni humanité; on ne diminua en rien ses tourmens, & il subit toute la rigueut du supplice. Si ce genre de mort étoit extrêmement *douloureux*, il étoit aussi souverainement *ignominieux*; on ne le faisoit souffrir qu'aux gens de la condition la plus vile, & aux scélerats du prémier ordre: (*g*) C'étoit la peine qu'on infligeoit aux Voleurs de grand Che-

(*d*) *Edwards* Théol. Vol. I. (*e*) La *Crucifixion* étoit un supplice en usage, chez les *Romains*, jusqu'à ce, qu'après la convertion de *Constantin* le Grand, au Christianisme, il fût défendu, par respect pour la mort de *Jesus Christ* de plus faire mourir personne de cette maniére. *La Croix* étoit chez les *Romains*, un Poteau long & droit, fiché en terre, dont la partie supérieure étoit traversée par une autre piéce de bois, de sorte qu'elles se coupoient à angles droits. Le Poteau dressé montoit plus haut que la croisée, & vers le bas, on attachoit une antre Piéce de bois, qui sailloit en déhors. Le Corps du Sauveur fut appliqué contre le Poteau droit, sa tête s'appuyoit contre le bout, qui étoit au dessus de la croisée, vers l'extremité duquel, on avoit attaché l'Inscription, qui marquoit la cause de son suplice. Ses mains étoient clouées à la piéce *de traverse*, & son Corps reposoit sur celle, qui sailloit au bas du Poteau, & sur laquelle ses pieds étoient aussi cloués. *Pearson.* sur le symbole. (*f*) id. ibid. (*g*) *Stanhope*. Epit. & Evang. Vol. II.

Chemin, & aux Meurtriers, s'ils étoient Esclaves, mais s'ils étoient personnes libres, & qu'ils eussent droit de Bourgeoisie *Romaine*, on auroit crû les punir trop rigoureusement, & prostituer en quelque sorte, la grandeur *Romaine*, que de les y condamner, quels que fussent d'ailleurs les Crimes qu'ils eussent commis. De plus, ce supplice étoit si infame & si odieux, que quand on vouloit flêtrir la mémoire de quelque grand Criminel comme d'un Traitre, ou d'un ennemi du genre humain, le moyen le plus propre à couvrir son nom, d'une infamie éternelle, (*b*) étoit, de pendre son portrait ou son effigie à une Croix, quand on ne pouvoit pas y mettre sa personne. Le supplice de la Croix infame & odieux chez les *Romains*, l'étoit encore plus chez les *Juifs*, qui quoi qu'ils ne fissent jamais mourir personne de la sorte, pendoient cependant quelques-fois les corps des grands malfaiteurs, après leur avoir ôté la vie d'une autre maniére, & cela, pour les exposer en vûe, ce qui passoit, parmi eux, pour une *chose maudite*, parce que, ces Corps étoient ainsi privés des honneurs de la sépulture. Le soin qu'on prenoit des funerailles indiquoit une vie à venir, & une réunion du Corps & de l'ame après la mort; Mais il sembloit aux Juifs, qu'en *élevant* ainsi *de terre* les Corps des Suppliciés, & en les laissant pendre de la sorte jusqu'à ce qu'ils fussent pourris, c'étoit les traiter comme des bêtes brutes, leur retrancher l'espérance d'une autre vie, détruire en quelque sorte l'immortalité de leurs Ames, & mettre un obstacle invincible, à la resurrection de leurs Corps; C'est pourquoi leur Loi (*i*) déclaroit, *maudit celui qui pendoit à un Arbre.* Tel est le supplice douloureux, honteux & maudit, que nôtre Sauveur souffrit, (*k*) pendant l'espace de six grandes heures, endu-

(*b*) C'est ainsi, qu'on traita *Celsus*, l'un des trente Tyrans, comme le rapporte *Trebellius Pollio. Novo injuriæ genere imago in Crucem sublata, persultante Populo, quasi Patibulo ipse Celsus videretur affixus. Pearson.* ubi sup.

(*i*) Deut. XXI. 23.

(*k*) Les *Juifs* partageoient leur jour, non seulement en *douze* heures, comme cela paroit clairement, par *Jean* XI. 9. & par plusieurs autres passages, mais aussi, comme la nuit, en quartiers de trois heures chacun. Le *prémier* quartier, étoit depuis *six* heures du matin jusqu'à *neuf*, & la derniére de ces trois heures étoit appellée la *troisiéme heure du jour*. Le *second* quartier, étoit depuis *neuf* heures jusqu'à *douze*, & la derniére de ces heures étoit appel-

endurant tant dans son Ame, que dans son Corps des tourmens inexprimables, jusqu'à-ce que la nature, se trouvant presque épuisée, & l'ouvrage de la Rédemption de l'homme fini, *il remit son Esprit entre les mains de Dieu, baissa la tête, & expira.*

La mort consiste dans la dissolution des principales parties du Corps, en sorte que ni ces parties, ni aucune des autres qui en dépendent, ne sauroient plus faire leurs fonctions; d'où il arrive, selon les Loix de l'union qu'il y a entre l'Ame & le Corps, que celle là, ne peut plus animer celui-ci, mais qu'elle le quitte pour se retirer ailleurs. On ne sauroit douter, que les tourmens que *Jesus-Christ* souffrit sur la Croix, ne fussent bien capables, de causer dans son Corps, une pareille dissolution; Tous ceux sous les yeux desquels, il fût publiquement exécuté, ses ennemis aussi bien, que ceux qui s'intéressoient pour lui, ont constamment crû, que ses tourmens eurent leur effet, & que le Sauveur mourut effectivement, en les endurant; Il est vrai que *Pilate* fut surpris, quand on lui rapporta, qu'il étoit déja mort, mais il ne doit pas nous paroitre étrange, que ses esprits fussent alors épuisés, après le recit, que nous font les Evangelistes, de la triste & affreuse varieté de douleurs & de miséres, qu'il avoit endurées, de sa surprenante & inexprimable agonie, dans le Jardin de *Gethsémané*, de la violence des *Juifs* à son égard, des mauvais traitemens, qu'il avoit essuyés de la part des domestiques les plus vils, de la maniére indigne dont on l'avoit trainé de Tribunal en Tribunal, de cette Couronne d'Epines, qu'on lui avoit mise sur la tête, & des coups de fouet, dont

appellée la *sixiéme.* Le *troisiéme* quartier, étoit depuis midi jusqu'à *trois* heures, la derniére desquelles, portoit le nom de *neuviéme;* La *quatriéme* & derniére partie du jour, qui étoit aussi de *trois* heures, commençoit à *trois* heures après midi, & finissoit à *six.* Ce que nous venons de dire sur la maniére, dont les *Juifs* partageoient les heures du jour, suffit, pour nous apprendre, où nous devons fixer le commencement & la fin des souffrances de nôtre Sauveur sur la Croix; car il est dit, *Marc.* XV. 25. Que *c'étoit trois heures quand on le crucifia*; c. d. qu'on l'attacha en Croix, à neuf heures du matin, selon nôtre maniére de compter; & St. *Matthieu* Chap. XXVII. 46. rapporte, *qu'environ les neuf heures, Jésus cria à haute voix, & rendit l'Esprit,* ce qui est conforme au recit de St. *Marc.* Chap. XV. Vers. 34. c. d. que nôtre Sauveur expira sur les trois heures après midi; d'où il resulte manifestement, qu'il fut en tout *six* heures sur la Croix. *Edward.* Théol. Vol. I.

dont on lui avoit déchiré le Corps ; Tout cela , & qui pis eſt encore, cette angoiſſe extrême, qui avant qu'on lui fit aucune violence, accabloit ſon Ame, & la pénétroit d'une *triſteſſe mortelle*, contribua, à épuiſer ſes forces, & à lui arracher la vie ; Quoi qu'à proprement parler, la vie ne lui ait pas été arrachée; Puiſque, (*l*) *il avoit le pouvoir de la quitter* ; rien ne pouvoit non plus la lui ôter ſans ſa permiſſion expreſſe, & ſans ſon conſentement. En effet, celui qui par ſa préſence Majeſtueuſe, (*m*) *avoit renverſé par terre*, ſes ennemis, & qui leur avoit enſuite donné la liberté, de ſe ſaiſir de lui, auroit auſſi pû, s'il eût voulu *deſcendre de la Croix*, il auroit pû y reſter, ſans en reſſentir aucune douleur, il auroit pû ſurvivre à l'angoiſſe la plus vive, & s'il n'eût pas ſuſpendu ſon propre pouvoir, la Mort même n'eut pû ſaiſir ni *lier cet homme fort*, qui étoit infiniment plus qu'un homme, ni le retenir dans ſes chaines, s'il ne s'y étoit lui même ſoumis, afin de les rompre & de *les mettre en piéces* peu de tems après, d'une maniére plus glorieuſe, & plus triomphante. De là, il s'enſuivra, que la Mort de *Jéſus-Chriſt*, n'eſt pas arrivée par accident, mais par une ſuite du deſſein, que l'infinie ſageſſe en avoit conçu, & que l'immenſe bonté de Dieu en avoit formé, pour faire éclatter ſes perfections adorables, pour relever la gloire du Sauveur, & pour procurer la Rédemption & la félicité de l'homme; nous avons traité fort au long cette matière, (*n*) dans l'article du Sacerdoce de *Jeſus-Chriſt*.

Nous ne ſaurions donc aſſez admirer ici, la Sageſſe du Tout-Puiſſant, qui, malgré toute la malice, & toute la ſubtilité du Demon & de ſes Suppots, a diſpoſé de cette maniére le grand ouvrage de la Rédemption de l'homme. (*o*) L'envie & la malice des *Phariſiens*, & des Principaux Sacrificateurs, l'ardeur d'une Populace furieuſe, la ſcélérateſſe des faux témoins, l'Avarice & la perfidie de *Judas*, la timidité d'un Juge corrompu, qui s'accommodoit au tems, la cruauté & la barbarie, de ceux qui frappérent le Sauveur, qui le crucifiérent, & qui lui inſultérent dans ſon agonie, furent autant de moyens, que l'ennemi du Genre-humain mit en œuvre, pour faire périr *Jéſus*, pour détruire ſon Royaume, pour abo-

Sageſſe de Dieu en cela.

(*l*) Jean. X. 18. (*m*) Jean. XVIII. 6. (*n*) Voyés, Part. IV. page 94. &c.
(*o*) *Stanhope*. ubi ſup.

abolir son nom, & pour obscurcir sa gloire: Mais la Sagesse, & la Puissance de Dieu, se sont fait remarquer, en tirant le bien du mal, & les avantages les plus excellens, & les plus précieux, des intentions les plus impies, & les plus criminelles, & les moins propres en apparence, à produire de tels effets; si les *Juifs*, & ceux qui consentirent à la mort du fils de Dieu, n'eussent pas été méchants & barbares à l'excès, *Jésus*, le plus grand de tous les Docteurs, le plus Saint de tous les hommes, & le plus généreux de tous les bienfaiteurs, ne feroit jamais mort, avec tant d'ignominie; s'il ne fût pas mort de cette maniére, il n'auroit pas souffert la honte, ni les tourmens que la Justice de Dieu exigeoit comme une satisfaction, pour les péchés des hommes; si les procedures, qu'on tint contre lui, n'avoient pas été mal fondées & déraisonnables, la mort qu'il souffrit en conséquence n'auroit pas eu le mérite d'un sacrifice, ni servi d'éxpiation pour les coupables dont il étoit le Réprésentant: En un mot, s'il ne fût pas mort, il n'auroit pas vaincu la mort, ni mené captive la captivité; mais maintenant par la vertu de la mort, que les mains des mechans lui ont procurée, *il a*, comme nous le dit St. *Paul*. (p) *dép ui lé les Principautés & les Puissances*, c. d. tout ce qu'il y avoit de plus grand, & de plus redoutable parmi les Puissances de ténébres, *& il les a fait servir de spectable à tout le Monde triomphant d'elles sur la Croix.*

Triomphe de la Croix. (q) JAMAIS Conquérant assis sur un Char de Triomphe, n'a fourni un spectacle si pompeux; jamais Trophée n'a été si glorieux. A en juger par les sens & par les yeux de la chair, nôtre Sauveur, fut alors un objet de mépris & de honte, mais les yeux de la foi, & le discernement de l'esprit en décident bien autrement; tous ses ennemis & les nôtres détruits & abimés, pendoient à sa Croix, comme des objets de mépris: Le Diable, (r) *cet* adversaire *fort* & puissant y étoit pendu, lié & garrotté, dépouillé & désarmé, entiérement confondu & deffait: La Mort *s'y* trouvoit aussi aux abois, & rendant le dernier soupir, ayant perdu avec son aiguillon tout ce qui pouvoit nous la faire craindre: On *y* voyoit le Monde, avec toute sa fausse pompe, ses beautés frivoles, & ses plaisirs séduisans, sans masque, & dans toute sa laideur: Nos péchés, ces péchés, que *Jésus Christ*, (s) *portoit en son Corps sur le bois*, *y* étoient atta-

(p) Collof. II. 15. (q) *Barrow*: sur le Symbole. (r) Matth. XII. 29. (s) I. Pierre II. 24.

tachés, comme les Trophées de ses victoires, & comme des objets de haine & d'aversion pour nous: En un mot, ce grand nombre d'inimitiés qu'il y avoit entre Dieu & l'homme, entre l'homme & sa propre Conscience & entre ce même homme & ses semblables, y étoient attachées toutes ensemble, elles ont été abolies en sa Chair, & éteintes sur sa Croix, (t) J. C. *ayant retabli par son sang, la paix, soit dans le Ciel, soit sur la Terre.*

(u) *Que la Croix de Jésus Christ, soit* donc *un scandale pour les Juifs*, prévenus, & remplis des fausses idées d'un *Messie*, qui devoit paroître avec une Pompe mondaine, & une *folie pour les Grecs*, bouffis d'orgueil, & des maximes d'une sagesse purement humaine; (v) Que pour nous délivrer de la misère, Dieu ait permis, que son fils ait vécû dans la bassesse, & soit mort, dans le sein de l'ignominie & de la douleur, que de la tristesse & de la honte, soient sorties, comme de leurs sources, la joye, la félicité, & une gloire éternelle, qu'une personne méprisable en apparence. & traitée d'une maniere si infame & si injurieuse, ait été cependant le fils de Dieu, le Seigneur & le Rédempteur du Genre humain, le Roi & le Juge de l'Univers; Qu'une telle Doctrine, revolte certains esprits *prévénus* & paroisse incroyable, à gens, qui ont *bonne opinion d'eux mêmes*, c'est un mal'heur pour eux, mais quant à nous, qui discernons par une lumiére plus claire. 1°. Que Dieu ne pouvoit pas choisir un moyen plus propre à déveloper la gloire de sa bonté & de sa Justice, & 2°. Qu'il n'étoit pas possible, de donner des leçons de vertu, ni d'en presenter un modéle, d'une maniére plus avantageuse, les souffrances & la mort de Jesus-Christ seront toujours pour nous un sujet de gloire, & l'objet de nos méditations les plus agréables. Nôtre gloire.

(x) Dieu, qui par sa Nature, ne sauroit souffrir ni mourir, s'est abaissé, jusqu'à devenir un homme mortel, pour pouvoir endurer les afflictions les plus rudes, il l'a fait pour des ennemis, pour des rebelles, en un mot, pour de misérables pécheurs; Les misères de ceux qui l'avoient offensé, irrité & qui ne méritoient, que les plus terribles effets de son indignation & de sa Colère, ont porté sa miséricorde, à vouloir sauver leurs Ames aux dépends même de sa Bonté de Dieu.

 propre

(t) Collos. I. 20. (u) I. Cor. I. 23. (v) *Barrow.* ubi sup.
(x) *Stanhope* ubi sup.

propre vie; Au milieu des douleurs, & des Angoiſſes les plus accablantes, des maux & des tourmens les plus affreux, il a perſiſté dans ce miſéricordieux deſſein, & *n'a voulu être delivré*, qu'après avoir achevé le pénible ouvrage qu'il avoit entrepris; Il a embraſſé volontiers, & avec joye, la pauvreté & la miſere, la honte & l'ignominie, la détreſſe la plus profonde, & la mort la plus cruelle, ſans que les efforts réünis de toutes les Puiſſances de l'Enfer, ayent pû lui livrer un ſeul Aſſaut, dont il ne ſoit ſorti victorieux, ni lui arracher la moindre marque de dépit, ni d'impatience; C'eſt là une preuve de tendreſſe & de compaſſion ſi grande, qu'elle eſt au deſſus de toute comparaiſon. (y) *Il n'y a point de plus grand amour*, dit nôtre Sauveur, *que de donner ſa vie pour ſes Amis*, *mais* dans le cas préſent, (z) *Dieu a fait éclatter l'Amour qu'il nous porte, en ce que, lors que nous étions encore pécheurs*, & par conſéquent ſes ennemis, *Chriſt eſt mort pour nous.*

Sa Juſtice & ſa ſévérité envers le péché.

Mais en même tems, que la mort de Jesus-Christ, nous découvre les richeſſes de la bonté, & de la miſéricorde de Dieu, elle nous préſente auſſi une Image terrible de la ſévérité de ſa Juſtice & de ſon indignation contre le péché. (a) Car ſi Dieu pour nous recevoir en grace, n'a pas voulu accepter, de ſacrifice de moindre valeur, que le ſang précieux de ſon fils éternel & ſi lorſque ce fils entreprit de faire la propitiation pour nous, il n'a pas voulu lui épargner un ſeul dégré de ſouffrance, ni même une ſeule circonſtance d'une mort très honteuſe & très douloureuſe, *où ſe tiendront les pécheurs quand il eſt irrité?* (b) Comment pourront ils ſupporter l'ardeur de ſa Colère, & de ſon indignation, qu'ils ont provoquée contr'eux, puis qu'elle s'eſt répanduë avec tant de violence ſur celui qui n'étoit, que leur Repréſentant, & qui n'avoit lui même jamais commis aucun péché? Combien grand doit être l'étonnement du pécheur, à qui Dieu ne pardonne pas? Combien vifs & accablans doivent être ſes troubles & ſes remors, puiſque celui dont la la conſcience n'avoit rien à ſe reprocher, trembla & perdit *preſque* courage, ſous l'apréhenſion, & dans le ſentiment de cette fureur, que d'autres avoient allumée? Et pouvons nous lire la touchante hiſtoire de la Paſſion du Sauveur & réfléchir en même tems, que nos

(y) Jean. XV. 13. (z) Rom. V. 8. (a) *Scot.* Médiateur.
(b) *Stanhope.* Serm.

nos péchés en ont été la principale cause, sans nous reprocher sincérement, & du fonds du cœur nos iniquités? Pouvons nous penser, Que nous avons contribué aux douleurs & aux Angoisses du fils de Dieu; Que (c) la méchanceté des *Juifs*, & la barbarie des soldats, ne furent que les instrumens de son supplice, mais que chaque pécheur étoit réellement en partie la cause de ses souffrances, & y penser sans en avoir le cœur navré, & sans nous condamner nous mêmes? Pouvons nous voir les Temples de nôtre Seigneur percées d'épines, sa sainte face toute sanglante, son Corps tout déchiré de coups, cloué sur une Croix infame, lutter avec la Mort, dévoré par une soif ardente, tomber en défaillance, verser tout son sang, mourir enfin, par compassion pour nous, nous permettre cependant, de rechercher & de poursuivre avec ardeur, les criminels objets de ces mêmes convoitises, qui ont exposé à la honte, à des tourmens inexprimables & à la Mort même, l'Ami le plus tendre, & le Bienfaiteur le plus généreux qui fut jamais? Certainement si les hommes ont quelque sentiment de reconnoissance, quelques entrailles de Compassion, ce spectacle répresenté à leurs Ames, sous ses plus vives couleurs doit nécessairement reprimer leurs passions les plus fougueuses, & les empécher de se plonger dans ces désordres, qui comme le dit l'Ecriture; (d) *Crucifient* même à present *de nouveau le fils de Dieu, & l'exposent encore à l'ignominie.*

La Croix de J. C. nous enseigne la patience & la résignation.

(e) PUISDONC, dit un Apôtre, que JESUS-CHRIST a souffert pour nous dans la chair, *armons nous de la même pensée*: Car quelque grand que soit le nombre des maux dont nous nous plaignons, quelque rudes & affligeans que nous les trouvions dans leur espéce & dans leur dégré, ils sont en petit nombre, si on les compare à cette suite innombrable de miséres, à travers lequelles JESUS-CHRIST à passé, ils sont légers & tres peu de chose, mis en parallele avec ce poids excessif qu'il a porté: (f) gémissons nous, de ce que de certaines personnes vivent, dans une grande abondance de toutes choses, pendant, que nous nous voyons plongés dans la pauvreté & ~~dans~~ la disette, que nous sommes privés de bien des douceurs; & peut-être même, de quelques unes des nécessités de la vie? Mais ignorons nous la bassesse & la pauvreté dans la-

 quel-

(c) *Stanhope.* Epit. & Evang. Vol. II. (d) Hebr. VI. 6. (e) I. Pierre, IV. 1. (f) *Smalridge.* Serm.

quelle a vécu (g) nôtre Seigneur JESUS CHRIST, *qui*, pour l'amour de nous, *s'est fait si pauvre*, qu'il *n'avoit pas seulement un lieu*, *où il pût reposer sa tête*? Interprete-t-on mal nos actions, & nous traite-t-on avec mépris? souvenons nous, qu'il en est arrivé tout autant à nôtre Seigneur & Sauveur, qui quoi que: (h) *voyageant* constamment *de lieu en lieu pour faire du bien*, n'a pas laissé d'être déchiré des plus noires calomnies, & de passer pour un Blasphemateur, pour un Profanateur du Sabbat, pour un Séducteur, pour un Seditieux, pour un Insensé, pour un Démoniaque, & pour un homme, (g) *qui chassoit les Diables par Béelzébub, le Prince des Diables.* Sommes nous vivement piqués, de nous voir méprisés & déshonorés, ou sommes nous mortellement affligés des maux qu'on nous fait souffrir? Quelle honte égala-jamais celle à laquelle nôtre Sauveur fut exposé, quand après une infinité de mauvais traitemens, on lui préfera un voleur & un meurtrier, on le crucifia entre deux malfaiteurs, comme s'il eut été le plus criminel, & qu'il se vit moqué & insulté de tout le monde, & même d'un des compagnons de son supplice? Y a-t-il goute, pierre, gravelle, ou melancolie plus insupportable, que les maux affreux qu'il souffrit, les pointes aiguës qu'il ressentit, & les douleurs cuisantes, qui percérent son ame, *même jusques à la mort*, dans le tems de sa douloureuse crucifixion? Il est donc vrai de dire, que nos afflictions les plus sensibles, ne sont nullement comparables à celles, dont il plut à Dieu, de visiter ce fils de son amour, au jour de l'*ardeur de sa colère.* Mais quand nous y supposerions de l'égalité, n'y trouverions nous pas encore, une difference énorme, en ce que son obéïssance à été un acte parfaitement libre, & que ses souffrances, ont été un pur effet de son choix, pour nôtre avantage & non pour le sien, considération qui devroit sans doute nous rendre soumis & patiens; Au lieu que nous, en qualité de créatures, nous dépendons absolument du commun maitre, qui nous a donné l'existence, & qu'en qualité de pécheurs, nous sommes, hélas! forcés, d'adorer la Justice de Dieu, dans tous les maux, qu'elle nous envoye: (*b*) *Pourquoi* donc, *se dépiteroit l'homme mortel, à cause du châtiment de ses péchés*? L'Impatience, le mécontentement, & les murmures contre cette Providence, qui dispose de tous les événemens,

(*g*) 2. Cor. VIII. 9. (*h*) Actes X. 38. (*g*) Matth. XII. 24. (*b*) Lament. III. 39..

mens, fiéent ils bien, dans la bouche d'une Créature, qui selon le cours ordinaire de la Justice, s'est attirée par sa faute, les maux dont elle se plaint? Le *principal débiteur*, a-t-il droit de murmurer d'un poids dont sa *caution* a supporté la plus grande partie, surtout, s'il se rapelle, (*i*) *que quoique tout châtiment semble d'abord un sujet de tristesse & non pas de joye, il fait cependant recueillir en suite à ceux qui ont été ainsi exercés, les doux fruits de la Justice?* De sorte, qu'au lieu de s'abandonner au chagrin, au dépit, & au mécontentement, quand on se trouve dans de pareilles circonstances, il conviendroit plutôt, de dire avec un Prophète, (*k*) *Je porterai l'indignation de l'Eternel, parce que j'ai péché contre lui.* " Puisque mon „ Sauveur, qui n'avoit point commis de péché, a souffert volontiers „ & avec joye, les plus rudes effets de l'indignation de son Pére, „ & cela, à cause de mes péchés qui lui étoient imputés, pourquoi „ ne supporterois je pas avec patience le chatiment, que Dieu juge „ à propos de m'infliger, pour les iniquités, par lesquelles, j'ai justement provoqué sa colère, & mérité de subir ces supplices affreux „ que la Justice Divine peut faire sentir aux coupables, & dont rien „ ne pouvoit m'affranchir, que la satisfaction infinie de mon Rédemp-„teur "? (*l*) C'est par de telles réfléxions, que nous pouvons apprendre à nous soumettre à la volonté de Dieu, dans quelque état que nous soyons; ce devoir est difficile, mais pourvû, que nous fassions bien attention, à l'exemple de JESUS-CHRIST, & que quand nous nous trouverons prêts à succomber sous le poids de nos maux, nous ayons soin de nous armer d'un nouveau courage, (*m*) *en fixant les yeux sur Jésus, le Chef & le consommateur de nôtre foi, qui à cause de la joye, qui lui étoit offerte, a souffert la croix, méprisant l'ignominie, & s'est assis à la droite du Thrône de Dieu*, nous pouvons espérer, (*n*) *de courir avec constance dans la carriére qui nous est ouverte.* Souvenons nous toujours, que quelle que soit nôtre situation ici bas, (*o*) *nous ne devons plus vivre pour nous mêmes, mais pour celui qui est mort pour nous*; car (*p*) *nous ne sommes point à nous mêmes, puisque nous avons été achetés à grand prix*; & c'est pour cela, *que nous devons glorifier Dieu dans nôtre corps & dans nôtre esprit qui lui appartiennent.*

PEN-

(*i*) Hebr. XII. 11. (*k*) Michée VII. 9. (*l*) *Stackhouse* ubi sup. (*m*) Hebr. XII. 2. (*n*) Vers. 1. (*o*) 2. Cor. V. 15. (*p*) 1. Cor VI. 20.

Brigand converti. PENDANT que nôtre Seigneur fut fur la croix, *deux malfaiteurs*, au rapport de l'Evangeliste, fouffroient le même fupplice, *l'un à fa droite & l'autre à fa gauche* : l'un fe moquoit de lui, pendant que l'autre, reprenant le compagnon de fa misère, rendoit témoignage à l'innocence de *Jésus*, faifoit profeffion publique, de croire en fa Divinité, & déclaroit, qu'il attendoit de lui fon falut. (q) *Seigneur* lui dit-il, *fouvien toi de moi, quand tu feras entré dans ton Régne.* Le Sauveur trouva tant de foi & de fincérité dans cette priére, qu'il la reçût en y ajoutant cette promeffe de grace; *Je te dis, en vérité, que tu feras aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* On convient généralement, que le Paradis eft le lieu, où vont les ames pieufes immédiatement après qu'elles font féparées des corps qu'elles ont animés : Quelques perfonnes, ont conclu de là, que puifque felon toutes les apparences, ce voleur commença à fe repentir fur la Croix, & que cependant, il fut reçu dans le Paradis, elles peuvent auffi compter fur la miféricorde de Dieu, quelque tardive que foit leur répentance. Mais pour montrer le peu de folidité d'une pareille conclufion, & le danger qu'on court à fe bercer d'une telle efpérance; nous commencerons par établir le cas du Brigand converti fur la croix, nous verrons en fuite, quel eft l'ufage, que tout Chrétien peut en faire légitimement.

I. (r) QUAND il eft queftion d'examiner quelque acte furprenant & extraordinaire de la miféricorde de Dieu, on doit toujours bien fe fouvenir, de pofer d'abord pour principe, que le Tout-Puiffant, dans les preuves qu'il donne d'amour & de compaffion, eft parfaitement exemt de tout penchant aveugle, & de toute partialité, en un mot, de tous ces fentimens, qui gâtent quelques fois les actions des perfonnes faciles, & du meilleur naturel; Qu'il agit toujours avec la fermeté, qui convient à une bonté fans bornes, & toujours dirigée, par une fageffe, & par une juftice infinies; Et que par conféquent, tout ce qu'il fait, eft exactement conforme à l'équité la plus parfaite, & à la plus droite raifon, quoi qu'il ne nous foit pas poffible, d'en fonder, ni d'en découvrir les fondemens: Qu'en qualité de *Scrutateur des cœurs*, il connoit diftinctement les intentions, & les difpofitions intérieures de l'homme; Que toutes les fois, qu'il favorife certaines perfonnes plutôt que d'autres, il y eft porté, par la connoiffance parfaite, qu'il a de leurs qualités : Enfin,

(q) Luc. XXIII. 42. 43. (r) *Stanhope* fermons.

Enfin, que le mérite & l'efficace de ces dispositions ne doit pas toujours se mesurer, par la longueur du tems, ni par le nombre des actes qu'elles produisent, parce, qu'il peut arriver, qu'un très petit nombre d'actes, ou même qu'un seul se trouveroit si bien circonstancié, que le témoignage qui en resulteroit en faveur du zéle, & de la sincérité de celui qui l'auroit produit, seroit équivalent à quantité d'autres. Des principes que nous venons d'établir, il paroit clairement, que pour bien entendre le cas dont il s'agit, & pour en faire une juste application, il faut examiner en peu de mots, les bonnes dispositions, dans lesquelles se trouva sur la croix, le Brigand converti. On peut présumer qu'elles furent de nature à lui faire trouver grace devant le Thrône de Dieu.

ENTRE toutes ces dispositions, on peut remarquer, dans cet heureux pénitent, une grande sincérité de cœur, & beaucoup de promtitude, à embrasser la foi de *Christ*, aussi tôt, que la divinité de sa mission lui seroit suffisamment connue, & que la Providence lui auroit fourni les moyens de s'en convaincre. Il est tout à fait probable, que cet homme n'avoit jamais connu JESUS-CHRIST, que par bruit public; il y a plus, quelques Péres (*s*) de l'Eglise, ont conjecturé, qu'il étoit prévenu contre lui, qu'il le regardoit comme un imposteur, & qu'il se joignit d'abord à son compagnon de souffrance pour le charger d'injures & d'outrages, en sorte, que sa vertu fut d'autant plus grande, que la victoire qu'il remporta sur ses préjugés fut plus promte, & qu'il se laissa désabuser des fausses idées dans lesquelles il étoit, par la douceur & la patience, la charité & la pieté, qui brillérent dans la miraculeuse mort de nôtre Bienheureux Sauveur. Mais il s'en faut beaucoup, que cela doive nous le faire regarder, comme un *exemple de répentance tardive*, au contraire, nous sommes obligés de convenir à sa gloire, *qu'il se repentit de très bonne heure & avec une promtitude extrême*; Que son cœur s'ouvrit, aux prémiéres impressions de la grace; Et que s'il ne s'étoit pas déclaré plutôt pour la vérité, c'étoit moins faute d'inclination, que d'une occasion favorable. 1°. Sa bonne volonté.

CE qui fait encore plus à sa louange, c'est la *foi* vive & ferme, qu'il fit paroitre en confessant le Seigneur, & en le reconnoissant pour le *Christ*, malgré l'état de bassesse, de misére, & d'ignominie, dans lequel il le voyoit, (*t*) tandis que son compagnon en- 2° Une foi ferme.

 durci

(*s*) St. *Chrisostome* & St. *Jerôme*. (*t*) *Whitby* sur Luc. III.

durci se mocquoit de lui, que ses ennemis l'outrageoient & lui insultoient, après que l'un de ses Disciples l'avoit trahi & livré, qu'un autre l'avoit renié & que tous l'avoient abandonné : Foi telle, qui reconnut *Jésus* pour le fils de Dieu, & le Seigneur de la vie, dans le tems, que pendu à un bois infame, il souffroit les rudes attaques de la mort, & paroissoit abandonné de Dieu son pére : Telle qu'il publia son innocence au milieu du triomphe de la malice, & qu'au travers du nuage le plus épais de honte & de souffrance, qui eût jamais intercepté les rayons de la gloire du fils de Dieu, il entrevit, sa puissance divine, & plaça son espérance dans un Royaume *spirituel*, que *la chair & le sang*, ni la raison humaine n'auroient jamais pû découvrir; un Royaume, que l'œil de la foi, pouvoit seul appercevoir, & que ceux même, qui avoient eû l'avantage d'être instruits pendant trois ans là dessus, counoissoient encore si peu, qu'ils déséspéroient alors tout à fait, de le posséder jamais. La confession du brigand converti marque tant de hardiesse & tant de courage, elle est si singuliére dans son espéce, & si remarquable dans ses circonstances, que jamais Prédicateur de l'Evangile, ni Apôtre, ni Martyr, n ont pû atteindre aux sublimes éloges qu'elle mérite. Jamais personne ne rendit au Seigneur *Jésus*, un si grand & si glorieux témoignage, parce que, jamais personne n'a eû l'éminent & particulier privilége de le rendre au milieu de tant de circonstances désavantageuses, & propres à décourager le cœur le plus intrépide.

Il n'y a rien ici qui favorise la répentance tardive.

II. (*u*) Sous quelle apparence de raison, un Chrétien qui renvoye sa répentance jusqu'à la vieillesse, & même jusqu'au lit de la mort, peut il donc prétendre, que cet exemple tire à conséquence pour lui, & se flatter, que Dieu le traitera avec la même indulgence ? Quel rapport, quel ombre de ressemblance y a-t-il, entre un homme qui se soumet, & qui se laisse gagner aux prémiéres impressions de la grace, & un autre, qui s'est volontairement roidi, contre tous les moyens, que Dieu a mis en œuvre, pour l'instruire, & le porter à la répentance ? Entre un homme, qui accepte le salut aussi tôt qu'il lui est offert, & un autre qui le rejette, & qui ferme ses oreilles aux invitations les plus tendres & les plus pressantes ? Ne serions nous pas, prodigieusement aveugles, & des Avocats corrompus du péché, si nous dégradions le brigand converti, qui

(*u*) *Chrysost.* Tome. V. Orat. VII.

qui lors, qu'on devoit le moins ſi attendre, & dans le tems que le Sauveur étoit dans le plus bas dégré de ſon humiliation, le reconnoit pourtant, pour le *Meſſie*, & ſe déclare hautement ſon Diſciple, juſqu'à le mettre de niveau avec des gens, qui malgré ſa Réſurrection d'entre les morts, & ſon Elévation dans la gloire, malgré les conquêtes, qu'il a faites par ſon Evangile, & l'infamie dont on ſe couvriroit en le reniant, continuent encore de l'offenſer, de lui inſulter, de le mépriſer, & de le défier; à préſent qu'il eſt au comble de la gloire & de la félicité; En un mot, il n'y a point de Chrêtien vivant, ſous la diſpenſation de l'Evangile, qui puiſſe à la fin de ſes jours alléguer en ſa faveur, la même promtitude d'obéïſſance aux ſollicitations de la grace; Et il n'y a perſonne, qui puiſſe jamais avoir occaſion, de faire éclatter, une foi auſſi noble, parce que *Chriſt* ne meurt plus, & que ſa honte & ſes ſouffrances pouvoient ſeules rendre, la confeſſion du brigand répentant, ſi particuliérement glorieuſe.

Voici donc tout l'uſage, que nous pouvons tirer pour nôtre conſolation du trait d'hiſtoire, ſur lequel nous venons de réfléchir. L'Exemple d'un grand malfaiteur reçû en grace, préciſément dans le tems qu'il quittoit le monde, nous ſoutient, & nous apprend, qu'il n'y a point d'impuretés aſſez énormes, ni de crimes aſſez noirs, & aſſez nombreux, pour nous fermer tout accès à la miſéricorde, pourvû, que nous nous en répentions ſincérement; Que la grace de Dieu peut ramener le pécheur, lors même qu'il eſt ſur le point de mourir, & de tomber dans les tourmens éternels; mais nous n'avons aucune aſſurance, ni même, une ſeule raiſon, qui puiſſe nous faire croire, que des gens, qui pendant tout le cours de leur vie, ont été des pécheurs d'habitude, ou des ſcélerats, ſe répentiront *actuëllement* & ſeront reçûs en grace, quand ils ſe verront aux portes de la mort. Tout ce qu'on en peut conclurre eſt, que la choſe *peut arriver*, mais non pas qu'elle arrivera infailliblement. Ce que nous venons de dire, ſe reduit donc à ceci, c'eſt, que la *répentance*, quand elle eſt véritable, ne vient jamais *trop tard*, & que l'exemple du bon Brigand ſur la croix, eſt un Souverain *Antidote* contre le *déſeſpoir*; Mais que les hommes peuvent laiſſer paſſer *le tems* de la grace, & ne ſe mettre à travailler à leur ſalut, que lors qu'il eſt *trop tard*, & qu'ils ont perdu la volonté, auſſi bien que le pouvoir de ſe répentir; C'eſt pourquoi, l'exemple, que nous avons ſous les yeux, conſideré

Uſage qu'on peut faire de cet exemple.

sideré dans son véritable point de vuë, est aussi un excellent *préservatif* contre la *présomtion* (†) *il est unique* dit St *Augustin*; *pour vous empécher de tomber dans le désespoir, unique aussi, afin que vous n'en abusiés point, pour vivre dans la sécurité.*

SECTION IV.

De la Sépulture de JESUS-CHRIST, *& de sa Descente aux Enfers.*

C'EST une chose (*v*) bien remarquable, que de toutes les particularités qui regardent Nôtre Sauveur, il n'y en ait point, que les Evangelistes ayant si bien circonstanciée, que celle qui regarde sa *Sépulture*, & cela semble s'étre fait, moins pour la chose en elle méme, que pour l'usage qu'on en peut tirer, lors qu'il est question, de prouver, que JESUS-CHRIST est véritablement mort, & qu'il est réellement ressuscité. De là vient, que St. *Paul*, parle, de la Sépulture de nôtre Sauveur comme d'un Article de foi, qui mérite sur tous les autres une attention particulière. (*x*) *Je vous avois enseigné principalement*, dit il, *comme je l'avois appris moi même, que Jesus Christ est mort pour nos péchés, & qu'il a été enseveli*; Mais avant que de traiter cette matière, en considerant JESUS-CHRIST, dans l'état des morts, & dans le tems que son Corps demeura séparé de l'Ame humaine, qui l'animoit. On peut demander, „ Si pendant cette séparation la na„ ture divine resta toujours unie d'une manière particulière à son „ Corps."

Si la divinité de J Ch. est restée unie à son Corps mort.

IL est évident, par le témoignage de l'Ecriture Sainte, qui, en parlant de JESUS-CHRIST comme d'un seul individu, nous dit, qu'il a été crucifié, qu'il est mort & qu'il a été enseveli; il est évident dis-je, que les deux Natures de JESUS-CHRIST, sont demeurées unies après sa Mort: Il est clair encore, par la promesse, que le Seigneur fit au Brigand converti, *tu seras aujour-*

d'hui

(†) *Solum est, ne desperes, solum est, ne abutaris. August.*
(*v*) *Stanhope* ubi sup. Vol. II. (*x*) I. Cor. XV. 3. 4.

d'hui avec moi dans le Paradis, que la Nature divine demeura jointe à l'Ame humaine, après que celle ci fut séparée du Corps, enfin, on ne sauroit douter, qu'il n'y ait eû, entre la Nature divine & le Corps mort de JESUS-CHRIST une union, aussi générale, que celle, par laquelle la Divinité soutient & conserve toutes les autres Créatures; mais qu'il y ait eu, entre le Corps de CHRIST, couché dans le Tombeau, & la Nature divine, une union aussi particuliére, que celle qu'il y avoit, quand ce même Corps étoit vivant, c'est ce dont quelques Théologiens ne conviennent pas par la raison; " (*y*) Qu'en supposant la Divinité unie, d'une maniére par-
„ ticuliére & indissoluble à la Chair de CHRIST, il faudroit, qu'el-
„ le lui eût été unie, plus fortement, par rapport à toutes les fonc-
„ tions de la vie, qu'une ame ordinaire ne l'est à un Corps humain;
„ Et si c'est l'union de l'ame avec le Corps, qui empéche la mort
„ de ce dernier, cette mort pourroit bien moins arriver, s'il y
„ avoit, entre ce même Corps, & la Nature divine, une union
„ particuliére, à moins, que cette union ne soit de nature, à ne
„ produire par elle même aucun effet, ce qu'on ne sauroit gueres
„ supposer, dans un principe divin. " Il n'est pas facile, suivant le sentiment de ces gens là, de savoir comment le Corps de *Christ* a jamais pu mourir & être mis dans le Tombeau, si la Divinité avoit en ce tems là, quelque communication *de vie* avec lui; Il n'est pas moins difficile non plus, (*a*) disent d'autres, à concevoir, pourquoi la Divinité n'auroit pas continué, même après la Mort du Seigneur, d'être unie à son Corps & à son Ame tout ensemble, puis qu'il n'est aucune force capable d'agir contre la *Toute Puissance*, & qu'aucun Etre fini ne pouvoit alterer en rien une pareille union. Il est vrai, qu'il se fit une séparation, entre l'Ame & le Corps de JESUS-CHRIST, mais cela ne rompit point l'union de ces deux parties de lui même avec sa divinité, car quoique *Christ*, fût plus qu'un homme, il n'est cependant pas croyable, qu'il mourut plus qu'un homme ne peut mourir, aussi, quoique son Ame & son Corps ayent été séparés l'un de l'autre, ils n'ont cependant pas été pour cela séparés de celui, qui les avoit pris à soi l'un & l'autre; (*b*) Mais

 cette

(*y*) *Fiddes* Théol. Vol. 1. (*a*) *Pearson.* sur le symb. St. *Augustin.* tract. in Joh. 47. 48. & *Gregoire de Nysse*, or. 1. de resur. semblent être de cette opinion. (*b*) *Tam velox incorruptæ Carnis vivificatio fuit, ut major ibi esset soporis*

cette union, qui subsistoit encore entr'eux & la divinité a été cause, qu'ils ont été plutôt réünis après leur séparation. Voilà les raisonnemens des deux partis, & il n'est pas bien facile de déterminer, lequel de ces deux sentimens approche le plus de la vérité. La question en elle même est abstruse, cependant, il ne sera peut être pas inutile, pour mettre d'accord les Combattans, de rapeller à leur souvenir, l'Ancienne notion, qui nous répréfente, la Divinité comme *quiescente*, c. d. comme suspendant sa Puissance & son efficace, dans des cas, où l'on fait que l'humanité a souffert. On avouë, que c'est ainsi, qu'elle se retira, au tems de la Mort de Jesus-Christ, elle put donc, par la même raison, demeurer dans cette espéce de *repos*, pendant tout le tems, qu'il demeura dans le Tombeau, & jusqu'à-ce, qu'il fût necessaire, que sa Puissance intervint, pour operer sa Résurrection. Cependant, nous ne donnons cela, que comme une chose probable, & nous allons à présent, voir, ce que dévinrent les deux parties de l'humanité du Seigneur, après leur séparation.

Circonstances de la sepulture de J. C.

Nous ferons d'abord attention à quelques Circonstances de sa *Sépulture*; Le Corps du Sauveur privé de vie devoit, selon les Loix *Romaines*, demeurer sur l'instrument de son supplice, exposé à toutes les injures de l'air, & à servir de pâture aux bêtes féroces & aux oiseaux de proye; mais la Loi, de *Moïse*, ne permettoit pas, que l'on traitât les Morts avec tant de févérité, elle ordonnoit, que (c) *les Corps morts fussent ôtés avant la nuit du bois auquel on les avoit attachés*, & qu'on les mît en terre le jour même, qu'on les avoit exécutés. Ce fut aussi pour obéïr à cet ordre, aussi bien que par respect pour la Sainteté du jour suivant, que les *Juifs*, priérent eux mêmes *Pilate*, de permettre qu'on ôtât le Corps de *Jesus*, & ceux des deux *Malfaiteurs*; mais comme c'étoit encore la Coutume chez les *Juifs*, d'enterrer les Criminels dans quelque lieu public, & ignominieux; le Corps de Jesus-Christ, auroit subi le même sort, si *Joseph d'Arimathée*, (d) *homme riche, & Conseiller bonorable*, c. d. membre du *Sanhedrin*, (de cette même

soporis similitudo quam mortis; quoniam Deitas quæ ab utraque susceperit hominis substantia non recessit, quod potestate divisit, potestate conjunxit. Leo, Sermo. de Resurr.

(c) Deut. XXI. 23. (d) Matth. XXVII. 57.

même Assemblée des Principaux Sacrificateurs, & des Chefs de la Nation qui avoit dressé des embuches à *Jesus*, qui l'avoit accusé de blasphême, & qui l'avoit traité avec tant de cruauté & de mépris,) ne se fût adressé lui même au Gouverneur, qui pouvoit disposer des Corps des Suppliciés, & ne le lui eût demandé pour le mettre à couvert de la maniére, dont on traitoit ordinairement les Corps de ceux qui avoient été punis du dernier supplice: Assisté (*e*) de *Nicodéme*, autre Personnage considérable, qui fournit une grande quantité d'Aromates, pour l'embaumer, selon la coutume des *Juifs*, il l'ensevelit honorablement (*f*) *dans un sépulcre tout neuf, où on n'avoit encore mis personne, & qu'il avoit fait tailler pour lui même dans le roc.*

(*g*) Il paroit par plusieurs passages du Vieux Testament, que de tout tems, les *Juifs*, ont marqué beaucoup d'attention, touchant le lieu de leur Sépulture, & qu'ils regardoient comme une Malédiction, *de ne pas dormir*, (ce sont leurs propres expressions,) *avec leurs Péres*; c. d. de n'être pas ensevelis parmi ceux de leur Race & de leur famille. Le soin que prit *Abraham*, (*h*) d'acheter dans cette vuë des Enfans de *Heth*, un Pré, ou un Champ, venoit ce semble du désir qu'il avoit, que les Corps des Adorateurs du vrai Dieu, ne fussent pas mêlés avec ceux des Idolatres. Les *Juifs*, à mesure, que leur Nation s'augmentoit, ne se distingoient pas seulement des autres Peuples, par rapport aux lieux, où ils vouloient être ensevelis, mais encore, les uns des autres, en sorte, que chaque famille distinguée, après avoir acheté quelque piéce de terre, proche des Villes, où elle faisoit sa demeure, (car on ne pouvoit ensevelir qui que ce soit dans les Villes,) & l'avoir rendue propre à son dessein, possédoit ainsi des sépulcres, qui lui étoient affectés. Telle étoit dans un Jardin la Tombe de *Joseph D'Arimathée*, & ce fut dans un endroit, où il vouloit, que l'on mit son Corps & ceux des personnes qui lui étoient attachées par les liens du Sang & de l'amitié, qu'il déposa celui de *Jesus*: C'étoit là une marque de la grande vénération qu'il avoit pour nôtre Sauveur, & en même tems, une preuve évidente de la réalité de sa mort, car *Joseph*, son Disciple & son Ami, n'eût pas voulu traiter son Corps d'une maniére à lui ôter nécessairement la vie, supposé qu'il en eut eu encore

(*e*) Jean. III. 1. & XIX. 39. (*f*) Matth. XXVII. 60.
(*g*) *Stanhope.* ubi sup. (*h*) Gen. XXIII.

encore quelque reste; Il y a plus, cette circonstance nous assure aussi, de la Resurrection de *Jesus Christ*; En effet, puisque ce *sépulcre étoit tout neuf, & que jamais personne n'y avoit été mis:* (i) Si quelqu'un y étoit ressuscité, il falloit, que ce fût le Seigneur; Puisqu'il étoit *creusé dans le roc*, on ne pouvoit pas percer de travers, pour enlever le Corps de *Jésus*; Enfin, puisque son entrée étoit fermée par (k) une grosse pierre assurée *d'un Sceau*, & environnée *d'une forte Garde*, la Sentinelle, n'eût, sans doute, pas permis, qu'on l'emportât déhors, par cet endroit & la nature du lieu, ne permettoit pas qu'on le fit par quelqu'autre; aussi les Evangelistes nous disent ils, qu'une Puissance divine rompit toutes ces barriéres, & renversa tous ces obstacles qu'un tremblement de terre, & un Ange roulérent loin la pierre, d'une maniére si étonnante, que ceux, qui gardoient le Sepulcre, ne purent s'y opposer, car (l) *ils avoient été tellement effrayés, qu'ils demeurérent comme morts, & ils coururent en suite* à *la Ville, pour rapporter aux Principaux Sacrificateurs, tout ce qui étoit arrivé*; Nous aurons bientôt occasion d'en parler.

Conséquences de ce que dessus.

QUOI qu'il en soit, le Caractère des Personnes, qui ensévelirent *Jesus Christ*, & la description, que nous font les Evangelistes, de leurs qualités & de leurs vertus, aussi bien, que le détail dans lequel ils entrent touchant les Aromates, qu'on employa dans cette occasion, ont été regardés, comme des raisons suffisantes, pour engager les Chrétiens à ensevelir leurs frères avec décence, & d'une maniére honnête. (m) Car si la lumiére naturelle, nous apprend à avoir quelques égards pour un Corps mort, parce qu il a servi de demeure à une Ame humaine, elle nous apprendra aussi, à en avoir encore d'avantage pour les Corps des *Chrétiens*, où logeoient des hôtes plus glorieux, & qui étoient *les Temples vivants du Saint Esprit.* (n) Pour des Corps, qui ont été consacrés au service de Dieu, qui ont participé aux devoirs de la Réligion, & qui ont *combattu dans le bon Combat de la foi*, & de la patience, du renoncement à soi même, & de la mortification, par amour pour la pieté & pour la vertu: Pour des Corps, que nous savons étre encore, les objets des soins de la Providence, qui seront un jour, *rendus conformes au Corps glorieux de Jesus Christ*, & qui, comme ils ont

(i) *Withby.* sur Matth. XXVII. 60. (k) ibid. vers. 65.
(l) Matth. XXVIII. 4. (m) *Pearson.* ubi sup. (n) *Stanhope,* ubi sup.

ont participé aux souffrances & aux bonnes œuvres de leurs Ames immortelles, auront aussi part au même bonheur: Pour des Corps enfin, qui en qualité de membres de *Jesus Christ*, sont déjà, dans sa Personne, élevés au Thrône de Dieu, dans les lieux très hauts. Ces considérations engagérent les *premiers Chrêtiens*, à ensevelir leurs morts, avec beaucoup de solemnité, à les confier à la terre, en faisant des priéres pour leur rétablissement, en parlant avec éloge, des vertus qu'ils avoient exercées, & en les proposant pour exemple, à ceux qui leur survivoient. Ils faisoient cela, avec d'autant plus de satisfaction, qu'ils considéroient, que *Christ* en voulant bien descendre au sépulchre, avoit changé nos Tombeaux, auparavant tristes demeures de la pourriture & de la Corruption, en lits, & en Chambres de repos, où à son exemple nous nous retirons, & où nous restons couchés pendant un peu de tems, assurés de nous reveiller un jour, & de ressusciter, avec une fraicheur nouvelle, pour jouïr d'une vie, & d'une vigueur, qui dureront pendant tous les Siécles.

Descente de J. Ch. aux Enfers.

2°. Le Roi Prophête cité par St. *Pierre*, s'exprime (*o*) d'une maniére bien remarquable, en parlant de nôtre Sauveur. (*p*) *Je voyois toujours*, dit il, *le Seigneur devant moi, parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé; C'est pour cela, que mon cœur s'est réjoui, que ma langue a fait retentir des chants d'allegresse, & même ma chair reposera dans l'espérance, car tu ne m'abandonneras point dans le sépulchre, & tu ne permettras pas, que ton Saint soit exposé à la corruption.* De là, on en peut non seulement conclurre, la réalité de la Résurrection du Sauveur, mais encore, ce grand Article de la foi Chrêtienne, sçavoir sa *Descente aux Enfers*; Et voici de quelle maniére on peut raisonner. ,, (*q*) si l'Ame de *Jesus Christ* n'a point été laissée en *Enfer*, (ou ,, dans le sépulchre) à sa Résurrection, il s'ensuit, qu'elle y étoit a- ,, vant sa Résurrection; or elle n'y étoit pas avant qu'il mourût, ,, ainsi, ce fut donc à sa Mort, ou après sa Mort, & avant sa Ré- ,, surrection, que l'ame de *Jesus Christ* descendit aux Enfers; Car ,, comme *sa chair, ne vit pas la corruption*, en vertu de cette pro- ,, messe, ou de cet Oracle, & que cependant elle étoit dans le ,, Tombeau, qui est le lieu de la corruption, & où elle demeura ,, *en espérance*, jusques à sa Resurrection; aussi son Ame, qui en

 ,, vertu

(*o*) Actes. II. 25. &c. (*p*) Ps. XVI. 9. &c. (*q*) *Pearson.* ubi sup.

„ vertu de cette même promesse, ou de ce même Oracle, *ne fut pas laissée dans l'Enfer*, demeura dans ce lieu (où elle ne fut pas „ laissée) jusques au tems, que pour rendre sa Résurrection complet-„ te, elle devoit être unie à son corps. „

Différent sens de ces expressions.

Il y a des Théologiens, qui par le mot d'*Enfer*, n'entendent autre chose que le sépulchre, & qui prétendent, (*r*) en conséquence, que la descente de *Jésus Christ* aux Enfers, est aussi la même chose, que sa sépulture, mais ne feroit ce pas une chose tout à fait hors de sa place, de repéter inutilement le même article dans un abregé de foi, & de l'énoncer en termes beaucoup plus obscurs & embarrassés, que ceux qu'on se proposoit d'éclaircir ? D'autres par l'*Enfer* n'entendent autre chose, que *l'état des morts*, & soutiennent en conséquence, que la *descente de Jésus-Christ aux Enfers*, ne désigne, que le tems qu'il a demeuré dans cet état; mais outre, que (*s*) *le terme de l'original*, a toujours été regardé, comme marquant un *lieu* & non pas un *état*; il y auroit ici une répétition inutile, & tout à fait déplacée dans un formulaire de foi, aussi court, que celui dont nous parlons. Quelques Modernes ont crû, que ce terme pris dans un sens *figuré*, (*t*) étoit assez propre à désigner les *peines infernales*, qui sont duës aux pécheurs, & qu'alors on peut dire, quoi qu'à parler d'une manière extrêmement vague, que *Christ est descendu aux Enfers*, parce qu'il les a souffertes sur la Croix. (*u*) Mais outre que ce mot ne se trouve point en ce sens, ni dans l'Ecriture, ni

(*r*) Cette Explication a un double avantage; le prémier est, que *Ruffin*, avant qui, personne n'avoit parlé, de la *descente de Jesus-Christ aux Enfers*, comme d'un article du Symbole, l'entend de sa sépulture; le second, est, que dans le Symbole, où il est parlé de cette descente, il n'est fait aucune mention de la sépulture, mais nonobstant ces avantages, cette interprétation ne laisse pas d'être douteuse. 1°. Parce que *Ruffin*, qui l'interprète de cette manière, reconnoit en même tems, *une descente de l'ame de J. C. en Enfer*; Et que les autres *Symboles*, qui sans parler de la *sepulture*, faisoient mention de la *Descente*, paroissoient entendre par cette *Descente*, non celle du corps, mais celle de l'ame. 2°. Parce que le Symbole *Romain*, ayant ajouté la *descente*, pour la distinguer expressément de la Sépulture, & s'étant exprimé là dessus, en termes plus forts on ne sauroit s'empêcher de croire, que le Symbole tel qu'il est à présent, ne désigne par là quelque objet de foi différent de celui de la sépulture de *Jesus Christ*. *Pearson* ibid. (*s*) *Pearson* ibid. (*t*) *Si ad inferos descendisse dicitur, nihil mirum est, quum eam mortem pertulerit, quæ sceleratis ab irato Deo infligitur.* *Calvin* instit. L. II. Ch. 16. (*u*) *Burnet*, sur les Art.

ni dans les Péres; Les angoiſſes que nôtre Sauveur éprouva précédérent ſa mort; Il en ſouffrit une partie dans le Jardin de *Getbſémané*, une partie ſur la croix, & toutes, avant que de remettre ſon Eſprit, entre les mains de ſon Pére & de rendre l'ame. Et quoi que ces angoiſſes fuſſent ſans contredit extrêmes & inſuportables, il eſt pourtant abſurde de penſer, qu'elles ayent été de la même eſpèce, ſoit pour la *nature* ſoit pour le *dégré*, que celles des méchans dans les Enfers. (*v*) Car il y a ici un *ver*, qui ne meurt jamais, & qui ne pouvoit ſe loger dans l'ame innocente du fils de Dieu; Il y a ici un feu dévorant, & qui ne doit jamais s'éteindre, mais qui ne pouvoit ſe ſaiſir de ſon ame juſte; Les damnés frémiſſent continuëllement dans l'apréhenſion, ou dans le ſentiment, des triſtes effets de l'indignation éternelle du Tout-Puiſſant, & dans l'impoſſibilité abſoluë, de regagner jamais ſa faveur, c'eſt là un état, dans lequel ne pouvoit ſe trouver le bien-aimé du Pére céleſte, qui ne l'avoit jamais offenſé, qui regardoit à la recompenſe qui lui étoit propoſée, qui connoiſſoit le commencement & la fin de ſes ſouffrances, & qui ne douta jamais, (*x*) *que le bon plaiſir de l'Eternel ne proſperât en ſa main, & qu'il ne jouït* lors qu'il en ſeroit tems, *du travail de ſon ame, & en ſeroit raſſaſié.*

(*y*) QUELQUES Anciens Péres prenoient ce terme, dans ſa ſignification *litterale*, pour la *demeure des damnés*, & croioient par conſéquent que l'ame de JESUS-CHRIST ſéparée de ſon corps, deſcendit dans ces parties baſſes, qui ſont proprement la demeure des *Démons* & des eſprits *Diaboliques*, ſoit pour triompher de *Satan*, ſoit pour (*z*) *prêcher aux eſprits en priſon*, ou pour délivrer quelques ames, & les emmener avec lui dans la gloire. Mais (*a*), outre que le tems, qui ſuit la mort, ne préſente plus aux hommes d'occaſion favorable à ſe procurer l'entrée dans une meilleure vie, & que jamais ame humaine, ne fut précipitée dans les tourmens de l'Enfer, pour en être enſuite delivrée, St. *Paul* (*b*) attribuë à la Croix de *Chriſt*, le triomphe qu'il remporta, *ſur les Principautés & ſur les Puiſſances*; Ce triomphe fut l'effet qui reſulta de ſa mort, & on ne voit pas pourquoi il ſeroit deſcendu, pour *prêcher* à ceux qui étant

[*v*] *Pearſon* ubi ſup. [*x*] Eſaïe. LIII. 10. 11. [*y*] *Athanaſe. Epiphane*, *Clement d'Alexandrie*, *Origenes*, & quelques autres péres *Grecs*. [*z*] 1. Pierre. III. 19. [*a*] *Pearſon* ubi ſup. [*b*] Colloſ. II. 15.

morts dans l'impénitence, & ayant été précipités dans les tourmens éternels, à cause de leurs péchés, ne pouvoient du tout plus être les objets de l'Oeconomie de grace. (c) Il faut donc, que cette façon de parler *prêcher aux Esprits en prison*, obscure à la vérité, se rapporte à quelqu'autre chose; On pourroit assez l'expliquer de cette maniére; C'est " qu'après que *Jésus-Christ* fut ressuscité. il précha „ son Evangile par l'Esprit de Dieu qu'il communiqua à ses Apôtres, „ aux *Gentils*, qui comme des gens renfermés dans une noire pri- „ son, croupissoient dans les ténébres de l'idolatrie. " En effet, de quoi auroit il servi, de prêcher *les bonnes & agréables nouvelles du salut*, à des personnes, dont la condamnation étoit éternelle & irrévocable? (d) *Le mauvais Riche*, qui se trouvoit dans cet état, demandoit, que quelqu'un d'entre les morts, fût envoyé à ses fréres, qui vivoient encore, pour leur prêcher & les empécher de venir dans ce lieu de tourmens, mais on ne voit pas, qu'il eût aucune espérance de voir quelqu'un des vivans venir lui prêcher à lui même, car si ceux des vivans qui *n'écoutoient pas Moyse & les Prophêtes, n'auroient pas été persuadés, quand même quelqu'un des morts seroit ressuscité*; ceux qui avoient désobéï à *Moïse* & aux *Prophêtes* n'auroient certainement jamais pû l'être non plus après leur mort.

Leur sens le plus probable. On peut enfin entendre par l'*Enfer* ce lieu invisible, où sont portées les ames après leur séparation du corps; car quoique par le mot *Grec* (ᾅδης *Hades*) (e) ainsi traduit, on entende pour l'ordinaire

[c] Il est bon de dire ici, que la 4e. Année du Régne d'*Edward* VI. cet article fut reçu, avec cette explication, sçavoir. " Que le corps de „ Christ resta dans le Tombeau, jusques à sa Résurrection, mais que l'Es- „ prit qu'il rendit fut comme le témoigne St. Pierre, avec les *Esprits* qui „ étoient detenus *en prison*, & qu'il *leur prêcha*. " Mais dix ans après, dans un Synode tenu sous la Reine *Elizabeth*, on retint l'article de la descente de *Jésus-Christ* aux Enfers dans toute sa force, sans y ajouter la moindre explication, ni sans renvoyer à aucun passage de l'Ecriture, & voici comment le Synode s'exprima sur ce sujet. *Comme Christ est mort pour nous, & qu'il a été enseveli, il faut croire aussi, qu'il est descendu aux Enfers. Pearson* ubi sup.

[d] *Pearson* ubi sup.

(e) Quoique l'*Anglois* moderne, ni je pense aucune des autres langues qu'on parle présentement en *Europe*, n'ait point de mot, qui réponde exactement à la signification du terme *Grec*, le mot *Hell*, de l'ancienne langue *Angloi-*

naire aujourd'hui, le lieu où sont les Damnés, & qu'on l'ait pris en ce sens pendant plusieurs siècles, il n'est cependant pas nécessaire, d'aller bien loin chercher des preuves, pour montrer, que les Auteurs, tant (*f*) *Grecs*, que (*g*) *Latins*, tant (*h*) *Juifs*, que (*i*)

„ *Angloise* en approche cependant beaucoup, il désigne un lieu invisible, „ où sont reçues & retenues toutes les ames, tant bonnes que mauvaises, „ quand elles sont séparées de leurs corps. „ En effet, ce mot est dérivé de *Hel*, qui en vieux *Saxon*, signifie *Cacher*, ou de son participe *Helled*, *caché* ou *couvert*, & dans les parties *Occidentales* de nôtre Isle *Hele*, signifie encore aujourd'hui *couvrir* une chose, ainsi celui qui couvre une maison, de tuiles ou d'ardoise, est apellé un *Hellier*, d'où il paroit que le mot *Hell*, dans son origine répondoit exactement au terme *Grec* ᾅδης. Ainsi apellé, comme qui diroit ἀειδὴς τόπος, parce que c'est *un lieu qu'on ne voit point*, qui est éloigné de la vue des vivans, & c'est avec beaucoup de raison, qu'on lui a donné ce nom, soit à cause de l'invisibilité des ames, soit, parce que nous sommes dans l'incertitude, par raport aux lieux, où elles se rendent après la mort. *King*, Hist. crit. du Symbole des Apôtres. (*f*) C'est ainsi qu'*Homere* dans le XI. Livre de L'odyssée, introduit *Ulysse*, faisant le recit de sa descente dans le *Hades*, ou dans l'Enfer, lequel il répresente, comme le séjour général des ames séparées du corps, & dans lequel, il dit en avoir rencontré plusieurs de sa connoissance, & d'autres, dont il avoit entendu parler, comme de modèles de vertu, ou d'exemples de scélératesse. [*g*] C'est ainsi encore, que *Virgile*, à l'imitation d'*Homere*, fait descendre *Enée* son Héros dans l'Enfer, ou dans la demeure des ames décédées, où il vit non seulement les fiers Géans, qui avoient tenté d'arracher *Jupiter* du Ciel, tourmentés de la maniére la plus terrible avec d'autres grands criminels, mais encore, un grand nombre d'ames illustres & généreuses.

- - - - - *Pulcherrima Proles*
Magnanimi Heroes nati melioribus annis c. d.
Digne postérité d'Ancêtres généreux.
Magnanimes Heros d'un siécle vertueux. Æneïd. VI.

qui se divertissoient au milieu d'une parfaite abondance de tout ce qui pouvoit contribuer à leur bonheur. [*h*] Les *Payens* comme nous l'assure St. *Ambroise de bon. mort.* avoient pris des *Juifs*, & des Livres du V. T. l'idée, qu'ils avoient de l'état des ames après la mort dont il eut souhaité qu'ils se fussent contentés, sans y mêler d'autres imaginations superstitieuses & inutiles, & qu'ils eussent simplement crû, que les ames séparées de leurs corps s'en alloient dans le *Hades*, ou dans l'Enfer, c. d. dans un lieu qu'on ne voit pas, & que les Latins appellent *Infernum*. C'est pourquoi les *Juifs* modernes, (comme nous le dit le savant *Huet*, Evêque d'Avranches dans son commentai-

(*i*) *Chrêtiens*, s'en sont servis indifféremment, pour marquer le lieu, où se rendoient généralement toutes les ames, tant bonnes que mauvaises, après leur séparation du corps; (*k*) Puisque, pour peu qu'on ait lû leurs Ecrits, on y aura sans doute remarqué, qu'ils étoient généralement dans la pensée, que comme tous les corps des hommes tant bons que mauvais, étoient mis dans le Tombeau, leurs ames passoient aussi dans l'*Enfer*, ou dans un lieu destiné à les recevoir; Passage, qui selon le langage ordinaire, est appellé une *descente*, parce qu'on croyoit communément, que le séjour des ames décedées étoit sous la terre, ou dans ses entrailles. Les paroles de nôtre Sauveur, dont on fait généralement l'application à son ame, dans le tems qu'elle resta séparée de son corps, pourroient peut être servir à confirmer cette pensée. (*l*) *Comme Jonas fut*, dit il, *trois jours & trois nuits dans le ventre d'un gros Poisson, de même le fils de l'homme, sera trois jours & trois nuits, dans le* (*) *sein de la terre.*

2. Si l'on admet cette Interprétation, qui paroit la meilleure, puis qu'elle est fondée (*m*) sur la croyance générale de l'Eglise, &

mentaire sur *Origene*,) distinguent le Paradis *supérieur*, ou le Ciel, qui est préparé, pour les ames & les corps des saints glorifiés après a Résurrection, du Paradis inférieur, qu'ils appellent ordinairement, *le Jardin d'Eden*, destiné selon eux, à être le séjour des ames saintes, pendant qu'elles demeurent séparées de leurs corps. [*i*] Les prémiers *Chretiens*, d'accord là dessus avec les *Payens* & les *Juifs*, regardoient l'Enfer, comme le receptacle commun de toutes les ames après la mort: C'est ce que témoigne St. *Irenée*, qui parlant de l'ordre dans lequel se fera la Résurrection, & la glorification de tous les Chrêtiens, dit, qu'après la séparation des deux parties dont les hommes sont composés, leurs ames iront dans l'*Enfer*, ou dans un lieu invisible, qui leur est destiné de Dieu, & qu'elles y resteront jusqu'à la Résurrection, dans une attente continuelle de ce grand Evénement, qu'après cela ces ames ayant repris leurs corps, les hommes rétablis dans leur prémier état se présenteront devant Dieu. *Justin Martyr*, Dialog. cum. *Tryph.* affirme à peu près la même chose, sçavoir, que les ames ne mouroient pas, mais que celles des gens de bien, placées dans un endroit meilleur, & celles des méchans, dans quelque lieu plus mauvais, y demeuroient en attendant le jour du Jugement. *King.* ibid. [*k*] id. ibid. [*l*] Matth. XII. 40. (*) Il y a dans l'original ἐν τῇ καρδίᾳ τῆς γῆς c. d. *dans le cœur de la terre.*

[*m*] Le Savant *Pearson*, a prouvé, que telle étoit l'opinion générale de l'Eglise, & il a produit pour cet effet, un grand nombre de témoignages d'An.

& fur l'explication la plus naturelle, qu'on puiffe donner à l'Oracle du *Pfalmifte*, il s'enfuivra, que la Defcente de *Jéfus-Chrift* dans l'Enfer, ne marquera autre chofe, fi ce n'eft ; " Que fon „ Ame, après s'être féparée de fon Corps, fut réellement transpor- „ tée, & par un changement de lieu effectif, dans la Région in- „ vifible des Efprits, ou fuivant les Loix impofées à tous les mor- „ tels, elle demeura parmi d'autres Ames pieufes, jufqu'à la Refur- „ rection de fon Corps. " Ainfi (*n*) le Sauveur, qui s'étoit foumis à la condition des vivans, fe foumit auffi à celle des Morts.

En effet, comme fon Corps fut mis dans le Tombeau, de même, qu'on a accoûtumé d'y mettre ceux de tous les autres hommes, fon Ame fut auffi portée dans ces demeures, où vont fe rendre les Ames de tous les Mortels; Car étant (*o*) *devenu nôtre Souverain Sacrificateur*, pour nous racheter & pour nous fauver, *il lui convenoit d'être fait femblable à nous en toutes chofes, excepté le péché.* (*p*) C'eft par là, qu'il a accompli une des parties principales & néceffaires de fon abaiffement ; Car quoique fon Ame fût, comme toutes les Ames juftes, dans un lieu de félicité, cependant, tant qu'elles reftent féparées de leurs Corps, elles fe reffentent des triftes effets du péché, & portent fur elles l'empreinte de l'indignation de Dieu, qui ne fera tout à fait effacée, qu'au jour de la Réfurrection. C'eft par là, qu'il a fanctifié & adouci cet état, par lequel nous devons paffer ; il doit nous paroitre moins terrible, & nous le trouverons en effet plus confolant & plus agréable, puifque nôtre Chef, & nôtre Rédempteur nous y a précédés ; C'eft enfin par là, qu'il a donné à tous fes Difciples, un gage & une affurance, que comme, *il a lui* même *délié les liens de la Mort*, (*q*) *parce qu'il n'étoit pas poffible, qu'elle le retint en fon pouvoir.* Ainfi, au tems marqué pour la Réfurrection, leurs Ames feront auffi délivrées par fa Toute-Puiffance, & transférées avec leurs Corps, dans les Lieux Céleftes où elles joüiront d'une parfaite félicité.

Buts de la mort de *Chrift*.

(*r*) Ce

d'Anciens Ecrivains, qui ont vécu, les uns après les autres, en différens fiécles, & qui tous fe font expliqués là deffus de la même maniére en termes fi exprès, qu'on ne fauroit les entendre autrement. Sur le Symb. pag. 262.

(*n*) id. ibid. (*o*) Hebr. II. 17. (*p*) *King.* ubi fup.
(*q*) Actes: II. 24.

Ses Usages.

(*r*) Ce qui nous inspire le plus de terreur & de répugnance pour la Mort; c'est, que nous l'envisageons, comme *l'entrée dans un état nouveau*, *& qui nous est inconnu*; Nous nous imaginons, que quand le tems de nôtre dissolution viendra, la Scéne où nous nous trouverons transportés sera tout à fait surprenante; Nous ne saurions dire positivement en quelle Compagnie nous nous rencontrerons, quand nous entrerons dans le Monde des Esprits; La seule pensée, que nous devons un jour sortir de ce Corps, sans savoir ou nous irons, nous confond & nous étonne. Pour diminuer l'excès d'une semblable crainte; il est bon, je pense, de considérer, que quoi qu'il soit *ordonné à tous les hommes de mourir une fois*; (*s*) Nous ne devons cependant aller, que dans un lieu, où nôtre Sauveur a été avant nous; En y allant le prémier, il a assuré nôtre route, & il nous conservera sains & saufs, *jusqu'au rétablissement de toutes choses*; De faire attention, que le chemin par lequel nous devons passer, n'est pas un chemin obscur, triste, & par lequel aucun de nos Amis n'ait passé avant nous: Que nous suivrons la même route, qu'a tenuë nôtre Bien-aimé Rédempteur, & dans laquelle, ont marché ses bien-heureux Disciples, & tous les gens de bien; Et que nous arriverons dans un lieu, où les Patriarches, les Prophêtes, les Martyrs, & les Esprits de tous les Justes, qui attendent le retour de leur Seigneur du Ciel, & la gloire de leur propre Résurrection, se réjouïssent dans le souvenir d'une vie bien employée, qui leur donne l'assurance d'une éternité bien-heureuse; Dans un lieu, où les plaisirs seront proportionnés à nos facultés, où nôtre Ame trouvera abondamment tout ce qui sera capable de lui procurer quelque satisfaction conforme à son état, & où toutes nos joyes prendront toujours de nouveaux accroissemens, de l'espérance certaine, d'une plus grande félicité; Quand donc nôtre Ame frissonne sur les bords de l'éternité, & qu'elle est sur le point de prendre son vol, pour aller dans le Monde invisible des Esprits, nous n'avons, pour vaincre les répugnances de la nature, & pour nous faire souhaiter avec St *Paul*, (*t*) de *déloger de ce Corps*, qu'à ouvrir les yeux de la foi, & à contempler les biens infinis que Dieu reserve à ceux qui le craignent. L'espérance de posséder la gloire qui nous attend de l'autre côté du Rivage, cette

(*r*) *Scherlock*: sur la Mort. (*s*) *Boys*: sur les Art. (*t*) Phil. I. 23.

cette espérance fondée sur le sentiment intérieur d'une vie passée ici bas, dans la piété & dans la Sainteté, diminuëra l'effroi du trajet, nous fera résigner, sans peine, nôtre dernier soupir, & nous engagera en même tems, (*u*) *à remettre nôtre Ame à Dieu, comme à nôtre fidéle Créateur.*

CHAPITRE III.

De l'Exaltation de JESUS-CHRIST.

NOUS avons jusques ici, considéré *Jesus-Christ*, nôtre Médiateur & nôtre Rédempteur dans son Abaissement, & nous l'avons suivi jusques au plus bas & au dernier dégré de cet état, savoir la séparation de son Corps & de son Ame par la mort, & la détention de celle-ci, dans le séjour des Ames décédées, & de celui là dans le Tombeau. (*a*) L'Exaltation du Sauveur suit de près son Abaissement, & ce Soleil de Justice, qui s'étoit couché avec tant d'obscurité, se léve présentement avec une lumiére éclatante: Car la Terre ne pouvant retenir son Corps, ni l'Enfer son Ame, ces deux parties de lui même rejointes après un certain tems, composérent le même homme, & la même personne qu'auparavant. C'est là à mon avis, la vraye idée, qu'on doit se former d'une Résurrection proprement dite. Mais parce que la Résurrection de *Jésus-Christ*, est le grand & fondamental Article de la foi Chrêtienne, celui auquel il en appelle lui même; & sur lequel nous fondons la meilleure preuve que nous ayons de la divinité de sa Mission, il ne sera pas hors de propos. La Résurrection de J. C.

1°. D'EN démontrer la vérité & la certitude par des raisonnemens tels, que la nature de la chose pourra le permettre.

2°. DE faire quelques observations, sur la maniére dont la chose est arrivée, & sur les vûes, que Dieu s'est proposées en cela.

I. (*b*) LA Résurrection de nôtre Sauveur, étant une *matiére de fait*, arrivée depuis plusieurs siécles, on ne doit pas s'attendre à la voir Nature de ses preuves.

(*u*) I. Pierre: IV. 19. (*a*) *King*. ubi sup. [*b*] *Ditton*: sur la Résurrection.

voir prouvée, soit par le témoignage des sens, soit par des démonstrations telles, que celles qu'on exige en *Mathématiques*, la chose n'est pas possible. Une *évidence*, ou une preuve *Morale* est tout ce qu'on peut exiger dans le cas présent; Et une *évidence Morale*, est une proposition à laquelle nous sommes obligés, par les principes de la raison de donner nôtre assentiment. Car un des grands usages, que nous puissions faire de nôtre raison étant d'examiner la vérité, & d'y acquiescer, lorsque les raisonnemens ou les objections, qui sont pour ou contre quelque vérité Morale que ce soit, ayant été les unes & les autres mûrement pesées, & considérées sans partialité, cette même raison, non seulement nous persuade avec plus d'efficace, de la vérité d'une proposition, que les Objections ne nous empêchent d'y donner nôtre acquiescement, mais encore, elle produit dans nôtre esprit une espèce de tranquilité & de satisfaction, lors que nous y acquiesçons, comme au contraire, si, quand il ne nous est pas possible, d'embrasser le sentiment opposé sans répugnance, & sans nous déclarer contre les idées générales du Genre-humain, nous fermons les yeux à une lumiére si claire, & que nous refusions de nous rendre, parce que la chose n'est pas susceptible d'une exacte démonstration, nous péchons contre la Loi de la raison, & nous tâchons de dépouiller cette faculté de l'Autorité Souveraine que Dieu lui a donnée sur nous. Or puisque une grande partie d'une évidence Morale, consiste, dans le témoignage d'autrui, on a quelques règles infaillibles, par le moyen desquelles, on peut Moralement s'assurer de la vérité de toutes ces matiéres de fait, qui sont fondées sur le témoignage, & ces règles peuvent se réduire à trois.

Conditions requises à un Témoignage pour être valide.

1°. Il faut qu'un fait soit attesté, par un nombre suffisant de témoins dignes de foi.

2°. Qu'on soit Moralement assuré, que ces témoins n'ont pû prétendre en imposer sans être découverts.

3°. Enfin, que leurs ennemis avouënt d'une maniére formelle, qu'ils ne disent rien que de vrai.

1. Quand (c) un grand nombre de personnes d'une probité & d'une vertu incontestables, s'accordent toutes à témoigner unanimément, la vérité d'une chose qu'elles ont vûes de leurs propres yeux;

[c] *Cotes*: Sermons.

yeux; Quand elles la ſoutiennent de la maniére la plus publique & la plus ſolemnelle, & qu'elles prennent Dieu à témoin de leur ſincérité; Quand elles aſſurent des choſes contraires aux préjugés de leur éducation, & à leurs intérêts mondains; Quand, pour ſoutenir & appuyer leur témoignage, elles s'expoſent à des ſouffrances, que la Chair & le ſang éviteroient avec ſoin; Quand enfin, la Réligion qu'elles tâchent d'établir par ce moyen, condamne expreſſément tous les Menteurs, à des ſupplices éternels dans une autre vie, il eſt évident, qu'un tel témoignage. eſt revêtu de toutes les Circonſtances propres à nous aſſurer *moralement* de la vérité d'un fait.

2. (*d*) Quand un petit nombre de perſonnes mépriſées, & illettrées s'érigent elles mêmes en témoins d'un Evénement ſurprenant, malgré les oppoſitions d'une Nation ſage & puiſſante, & d'un Monde entier de gens habiles & curieux; Quand le recit qu'elles font, eſt d'une telle importance pour le Genre-humain, que, de la croyance qu'on ajoûte, où qu'on refuſe à leur recit, dépend la félicité des hommes ou leur miſère éternelle; Quand on a pris toutes les précautions, que la ſageſſe, ou la malice pouvoient inventer, pour découvrir la fraude au cas qu'il y en eût, ou pour empêcher qu'on n'y ajoutât foi, au cas, que la choſe fût vraye, & que nonobſtant toutes les oppoſitions de la ſcience & de la puiſſance de ce Monde, le fait a été crû, par la plus grande partie des hommes, qui vivoient dans ce tems là, & qui après bien des recherches, n'y ont pû trouver aucun défaut, ni quoi que ce ſoit à redire; C'eſt une démonſtration évidente, que la choſe, dont il eſt queſtion, a été réellement telle qu'on la répréſente, & les ſiécles ſuivans ne ſauroient avoir aucun prétexte pour douter de ſa vérité.

3°. (*e*) De plus, quand de deux partis très oppoſés l'un à l'autre, l'un affirme publiquement un fait, qui ruïne entiérement le crédit de l'autre; que l'un accuſe ouvertement l'autre d'injuſtice, de meurtre & de cruauté, qu'il détermine le tems, le lieu, la maniére & les autres circonſtances du fait dont il le charge, pendant que la partie accuſée ne ſe défend pas auſſi publiquement, ou qu'elle ſe contente de gagner & de corrompre des faux témoins, dans

(*d*) id. ibid. (*e*) *Ditton.* ubi ſup.

dans la vûe d'étouffer la chose ; ou de menacer ses Accusateurs, s'ils persistent dans leur accusation, elle reconnoit alors tacitement la vérité de ce qu'on allégue à sa charge & donne par conséquent gain de Cause à son Adverse partie. Appliquons présentement ces remarques au témoignage, que les Apôtres ont rendu, touchant la Résurrection du Sauveur.

Appliquées aux Apôtres.

I. En examinant ci-dessus, (*f*) le Caractère des Apôtres, & leurs qualités ; Nous avons eû occasion de faire voir, que c'étoient des gens de probité, & qui aimoient la vérité, des personnes exemtes d'ambition, de présomtion, & sans intérêt particulier, uniformes dans leur témoignage, & incapables de tramer une imposture ; Et (*g*) quoique le nombre des témoins considéré en lui-même, ne soit pas absolument concluant, on est cependant toujours en droit, d'en tirer cette conséquence ; que si une *imposture* peut demeurer cachée pendant quelque tems, lors qu'il n'y a que peu de personnes qui soyent du secrêt, il est pourtant presque impossible, que la fraude ne se découvre, lorsque tant de gens y ont part. Or l'Apôtre nous fait dans son Epitre aux *Corinthiens* l'énumeration des témoins à qui nôtre Sauveur se montra après sa Résurrection: (*h*) *Je vous avois dit-il, enseigné principalement, comme je l'avois apris moi-même, que Jésus-Christ est mort pour nos péchés conformément aux Ecritures, qu'il a été enseveli, qu'il est ressuscité le troisiéme jour, conformément aux Ecritures, qu'il a été vû (i) de Cephas, & ensuite des douze (k) Apôtres, qu'après cela,*

Nombre de témoins suffisant.

(*f*) Voyés Part. I. pag. 85. (*g*) *Ditton.* ubi sup. (*h*) I. Cor. XV. 3. &c.

(*i*) St. *Paul* ne parle point ici de la prémiére Apparition de J. C. à *Marie Madeleine*, *à Jeanne*, à *Marie* Mére de *Jaques*, & à d'autres femmes pieuses dont parle St. *Luc*: XXIV. 10: qui apportoient des Aromates au sépulchre, & en voici ce semble la raison ; C'est que ces femmes, n'étant pas destinées, à servir de témoins publics de la Résurrection du Sauveur, mais seulement à en porter les prémiéres nouvelles aux Apôtres, il ne leur apparut, en considération de leur pieté, & de leur affection pour lui, que pour la Confirmation de leur foi particuliére; c'est pourquoi St. *Paul*, ne fait pas expressément mention de ces femmes, entre ceux, qu'il nous donne pour témoins publics de la Résurrection du Seigneur. *Tillotson.* Sermons. Vol. III.

(*k*) Parce que suivant l'établissement de J. C. les Apôtres étoient au nombre de *douze*, leur Collége est souvent nommé, les *douze*, quoi qu'il arrivât quelques fois, que quand ils s'assembloient, il y en avoit un deux, ou même trois, qui étoient absens. Le crime de *Judas* fut cause, que depuis que nôtre

cela, il a été vû (l) de plus de cinq cens fréres en même tems, dont la plupart sont encore vivans, & quelques uns sont morts, depuis il se fit voir (m) à Jaques, & ensuite (n) à tous les Apôtres; Enfin après s'être fait voir à eux *tous, il m'est aussi apparu, (o) à moi, qui ne suis qu'un Avorton.*

Tt 3 Nous

nôtre Sauveur eut été saisi par les *Juifs*, jusqu'à son Ascension, ils sont appellés les *Onze Marc.* XVI. 14. Quoique *Thomas* l'un d'eux fût absent, & dans ce passage de St. *Paul*, St. *Ambroise*, aussi bien que la *Vulgate*, qui certainement a été faite, sur un Manuscrit très Ancien, traduisent *Onze* au lieu de *Douze* id. ibid.

(*l*) Ce fut ici l'apparition la plus solemnelle de toutes: Il en est fait mention *Matth.* XXVIII. 10. & *Jean* XXI. 1. Il y a pourtant une difficulté touchant ce nombre; C'est que quand le Sauveur monta au Ciel, de dessus le Mont des Oliviers, les Disciples *n'étoient qu'au nombre de six vingt* personnes, au lieu qu'il est dit ici, qu'ils étoient *cinq cens*: Cependant il n'est guéres probable, qu'aucun de ceux qui l'avoient vû après sa Résurrection se soit revolté contre lui. Pour bien éclaircir cette difficulté, il faut considérer, que la grande Assemblée des *cinq cens*, se fit en *Galilée*, lieu de la Résidence du Sauveur, où il préchoit le plus constamment, & où il est fort vraisemblable que ses Disciples étoient en plus grand nombre; C'est pourquoi, il leur marqua cet endroit là, pour le lieu de leur Assemblée générale; Après quoi les Apôtres, qui y étoient allés par son ordre s'en retournérent avec d'autres, qui les y avoient accompagnés depuis *Jerusalem*, au lieu, que ceux des Disciples du Seigneur qui demeuroient en *Galilée* y restérent. En sorte, qu'il est très possible, qu'il y en eût *cinq cens* en *Galilée*, & seulement *six vingt* à *Jerusalem.* id. ibid.

(*m*) Les Evangelistes ne parlent nulle part de cette apparition particuliére à St. *Jaques*, frére du Seigneur. Il est vraisemblable, que St. *Paul* avoit pris cela, d'une Tradition, dont St. *Jerôme* fait mention, & qui étoit tirée de l'Evangile Hebraique des *Nazariens*, dans lequel, il y a plusieurs passages, qu'on ne trouve point dans St. *Matthieu*, & entr'autres celui-ci. " Que nôtre Seigneur aussi-tôt „ après sa Résurrection apparut à *Jaques* qui avoit fait vœu, dans le tems, qu'il „ buvoit de la *Coupe du Seigneur*, (dans le Sacrement;) Qu'il ne mangeroit „ point de pain, jusqu'à ce qu'il le vit ressuscité des morts. Quand le Seigneur „ lui apparut, il lui dit, apporte ici du pain & une Table, & il prit le pain, le „ bénit, le rompit, & le donna à *Jaques le juste*, *en lui disant*, *mon frére*, *man-* „ *ge ton pain*, car le fils de l'homme *est ressuscité* d'entre ceux qui dorment."

(*n*) c. d. à *Thomas*, aussi bien qu'aux autres, & ce fut la seconde Apparition aux Apôtres assemblés dont parlent St. *Luc* XXIV. 5. & St. *Jean.* XX. 19.

(*o*) Il dit ceci de la maniére, dont nôtre Sauveur lui apparut, sur le Chemin de *Damas*, par le moyen de laquelle, il fut tout d'un coup converti au Christianisme. id. ibid.

Ils étoient à portée de se bien instruire du fait.

Nous avons sans doute ici, un nombre suffisant de témoins, & il est incontestable qu'ils eurent assez d'occasions favorables, pour s'informer de la vérité de ce qu'ils avançoient publiquement; Ils conversérent familiérement avec *Jésus*, pendant *quarante jours*, quoique ce ne fût pas sans interruption; Ils *bûrent* & *mangérent* avec lui, ils lui virent faire plusieurs Miracles, & ils reçûrent de lui, des Ordres & des Instructions touchant l'Etablissement de son Eglise, & la maniére dont ils devoient la gouverner: Ces témoins déclarent, que ce même *Jésus*, pour les convaincre de la vérité de sa Résurrection, leur montra ses *mains* & ses *pieds*, & qu'il eut la bonté d'accorder à l'un d'eux, qui étoit plus incrédule que les autres, la liberté de toucher les marques mêmes, que les Cloux y avoient faites; Qu'il *leur reprocha leur incrédulité*, parce qu'ils ne vouloient pas ajouter foi, à un fait si bien attesté; Qu'il leur aprit les raisons de sa Résurrection, & qu'il leur expliqua les Ecritures sur ce même sujet avec tant de force, qu'ils se sentirent le cœur embrasé, quoi qu'ils ne s'apperçussent pas encore, que ce fut lui qui leur parloit. En un mot, ils déclarent, qu'à son départ il les bénit, les consola, & leur dit adieu, & qu'après qu'ils eurent reçu ses derniers Ordres, ils le virent effectivement enlevé d'auprès d'Eux, & monter au Ciel sur une Nuée. Il ne pouvoit y avoir en tout cela, ni songe ni illusion. (*p*) Les Apôtres ne pouvoient pas s'imaginer, qu'ils voyoient pendant tant de semaines de suite la même personne, qu'elle mangeoit & buvoit en leur présence, qu'elle leur expliquoit les Ecritures, & qu'elle en tiroit des raisonnemens, dont elle se servoit pour les convaincre de plusieurs erreurs, qu'elle leur faisoit des promesses pour leur consolation, qu'elle leur prescrivoit des Règles, & qu'elle leur donnoit des instructions pour le gouvernement d'une Eglise, qu'enfin après tout cela, cette personne monta au Ciel en leur présence, pendant que des Anges se présentérent à eux, & leur dirent; (*q*) *Que celui qui avoit été enlevé d'avec eux au Ciel, en viendroit de la même maniére, qu'ils l'y avoient vû monter*; cela dis-je, ne pouvoit être, ni un songe, ni une illusion de leur part. Si donc leur témoignage étoit faux, il faudroit qu'il vînt d'un fond de malice, & d'un dessein formel, d'en imposer aux hommes, par une fausseté manifeste.

2. Sup-

(*p*) *Ditton*: ubi sup. (*q*) Actes I. 11.

2. SUPPOSONS pour un moment, que les Apôtres fussent assez méchans, pour entreprendre une chose aussi criminelle, quels moyens avoient ils pour l'exécuter? r) Ce n'étoient ni des Courtisans, ni des personnes, qui eussent l'usage du monde, & qui sussent conduire une intrigue; ce n'étoit pas des gens d'une conversation polie, qui, par le secours de la Philosophie & par les charmes de leur Eloquence, fussent en état de surprendre l'estime des autres hommes, & de se les attacher; Leurs discours étoient simples, naïfs, naturels & sans ornement; leur Condition selon le Monde & l'éducation qu'ils avoient reçuë ne pouvoient, ni leur inspirer beaucoup d'ambition, ni les rendre propres à de grandes entreprises; C'étoient en un mot, de pauvres pécheurs illettrés, & qui n'étoient par conséquent pas capables, de concevoir un dessein aussi haut, que celui d'en imposer à tout l'Univers; supposé même qu'ils eussent eû assez d'adresse & de courage pour l'entreprendre, comment auroient ils pû, se promettre un heureux succès de leur imposture, pendant que les ennemis déclarés de la Résurrection de *Jésus-Christ* étoient si fort interressés, à faire tout leur possible, pour en demontrer la fausseté, qu'ils avoient pour cela, toutes les facilités imaginables, & qu'ayant le pouvoir en main, ils étoient en état, de mettre en œuvre, tout ce qui pouvoit leur servir à faire cette découverte; Il y a plus, supposé que les Apôtres, eussent été assez habiles, pour ourdir cette trame, & assez heureux pour en dérober la connoissance, à tout le reste du Genre-humain, cela n'empéche pas que nous ne devions les regarder comme des hommes, & par conséquent, comme sujets aux passions & aux desirs de l'humanité; Cela étant, (t) n'est ce pas une chose contraire à la nature & moralement impossible, que, pour répandre un mensonge, qu'eux mêmes savoient bien être tel, & encore un mensonge, (si tant est, que c'en fût un,) absurde, insipide & tout à fait incroyable, ils ayent renoncé à tous les plaisirs favoris, aux avantages & aux commodités de la vie, & qu'ils se soyent exposés de gayeté de cœur, au mépris, aux tourmens, aux persécutions, & même à la mort? Et ils ne pouvoient en imposer, sans être découverts.

ET certes (u) quiconque, pourra se mettre dans l'esprit, que sans secours divin & humain, les Apôtres ont pû en imposer à tous les hommes dans une affaire de cette importance; qu'une imposture si grossiére, ait pu lutter contre la vérité, la vaincre, & en triompher, Il est absurde de croire qu'ils l'eussent pû.

(r) *Ditton*: ubi sup. [t] *South*: Sermons: Vol. V. [u] *Cotes*: Serm.

pher, en dépit du Ciel & de la Terre; Que des personnes, dont la conduite étoit d'ailleurs irrépréhensible, & qui à tous égards aimoient & pratiquoient la vertu, se soient employées avec tant de zéle, à soutenir un mensonge, & qu'elles ayent bravé la fureur de la Terre, & les flammes de l'Enfer, pour faire recevoir un Conte; Quelles ayent Sacrifié leur vie, & même leur Ame aux *Manes*, ou aux fantômes d'un *Malfaiteur* crucifié, & reputé tel; Enfin, que Dieu, qui est la vérité même en mettant ces personnes là, en état de faire des œuvres miraculeuses, se soit ouvertement déclaré le zélé Partisan, de la fausseté & de l'erreur; Quiconque dis je, nie la Resurrection de JESUS-CHRIST, & peut croire de pareilles absurdités, un tel homme refuse son assentiment au fait le mieux attesté, qu'il y ait jamais eû, pour les donner à la *Légende*, la moins vraisemblable, & la moins probable. Ce n'est pas tout, *(v)* il faudra croire, que des gens, d'une vie d'ailleurs tout à fait exemplaire, & qui en apellent sans cesse au témoignage de leurs *Prosélytes*, sur la Sainteté, la droiture & la justice avec laquelle ils se sont conduits parmi eux, se sont cependant, malgré les mouvemens de leur propre conscience, rendus coupables, d'une action aussi énorme, & aussi infame, que celle de forger une *imposture*; Que des gens, qui dans tous leurs Discours, & dans toutes leurs Actions sembloient n'avoir rien plus à cœur, que l'avancement de la gloire de Dieu & de la vertu, ont dans le fonds de leur Ame, défié la Divinité, & nourri une secréte haine, pour tout ce qui est bon & vertueux; telles doivent avoir nécessairement été leurs dispositions, s'ils ont été des *trompeurs* volontaires. Enfin, que des gens, qui, tant dans leurs Ecrits, que dans le succès qu'a eû leur entreprise, ont fait voir, qu'ils ne manquoient pas de sagesse, se sont donné, pour exécuter le plus vain & le plus insensé de tous les projets, pour semer & pour soutenir un mensonge, plus de peine, & plus de mouvement, que jamais personne ne s'en est donné, pour assurer & faire recevoir la vérité la plus importante. *(x)* Il faudra croire, qu'une vile & miserable troupe d'Imposteurs volontaires, d'une Nation & d'une Réligion universellement haïes, sans savoir, sans adresse, sans expérience, sans avoir rien, qui pût les rendre recommandables au genre-humain, a confondu & terrassé toute l'habileté, la Puissance & la politique du Monde, & qu'en préchant une Doctrine incroyable, ridicule en apparence, & directement contraire, à tout intérêt Mon-

(v) Witbby. préface gen. *(x) Ditton.* ubi sup.

Mondain, & aux caprices des hommes, comme aussi à leur Réligion, & à leurs Coutumes, à leur Raison, & à leur Philosophie, Elle a été en état de la faire recevoir *par toute la Terre.* De plus, il faudra croire, qu'un petit nombre d'Artisans grossiers, & sans la moindre teinture des belles Lettres a pû, sans aucun secours étranger, non seulement, former le vaste dessein d'imposer des Loix à tout l'Univers, mais encore si bien assuré le succès de leur complot, que les suites en ont été durables & permanentes, & que, ce qu'il y a jamais eû de personnes habiles & curieuses dans le Monde, n'a pû, depuis tant de siécles, & malgré l'examen le plus exact & les recherches les plus profondes découvrir le moindre défaut dans un projet, tel que celui là. Il faudra croire que les Apôtres, quelques rusés qu'on les suppose, s'étoient cependant dépouillés de tout principe d'amour propre, & de tendresse pour eux mêmes, de tout soin, & de tout égard, pour leur Conservation, de tout attachement aux avantages & aux plaisirs de la vie; Qu'ils couroient à la Pauvreté & à la misére, à la honte, & à l'infamie, qu'ils s'exposoient à la persécution & aux tourmens, à la mort, & même à la damnation éternelle, & tout cela en pure perte, & sans qu'on puisse absolument leur prêter aucune vuë raisonnable, mais que sans se proposer quoi que ce soit, & sans avoir aucun but, ils se sont mis au dessus de cette aversion, que nous avons naturellement pour le mal, & n'en ont fait aucun cas. Il faudra croire enfin, que ces Misérables Séducteurs, quelques méchans & stupides qu'on les suppose, n'ont pas laissé de donner au genre humain, le meilleur Systéme de Morale qu'on ait jamais vû, & de prescrire des régles pour la conduite de la vie, si belles & si sûres, qu'on n'en eût jamais pû attendre de semblables des Ecòles des Philosophes: Que des gens, dont le but étoit, de tromper l'Univers, ont pourtant jetté les plus solides fondemens de la paix & de la félicité parmi les hommes; Que des Hypocrites achevés ne se sont donné aucun repos, pour rendre les hommes intégres & sincéres; Que des gens, qui eux mêmes ne croyoient point, qu'il y eût de Dieu, en ont cependant donné au genre humain, les idées les plus raisonnables, & les plus conformes à sa Nature, & que sans étre animés par d'autres principes, que par ceux de *l'irréligion* & de *l'Atheisme*, ils ont allumé dans le cœur de l'homme, un désir ardent d'adorer son Créateur, & de le servir. Mais ce sont là des

 absur-

absurdités si grossiéres, qu'il est impossible de les digerer, & cependant, voilà, ce que doit nécessairement croire, toute personne qui rejette le témoignage des Apôtres, touchant la Résurrection de leur Maitre.

Les Apôtres n'étoient rien moins que Crédules.

(y) Il arrive, à la vérité souvent, qu'on soutient, avec force, & avec opiniatreté des choses, qui se trouvent en suite fausses, & dont on auroit pu découvrir plutôt la fausseté, si seulement on eût pris la peine, ou qu'on se fût donné le tems, de les examiner de plus près; cela arrive sur tout lorsqu'il s'agit de quelque intérêt, car on est fort disposé à croire, qu'une chose est vraye, quand on souhaite qu'elle le soit, mais dans le cas dont il est question à présent, bien loin, que les Disciples du Seigneur ayent été trop promts à croire sa Résurrection, on devroit au contraire étre surpris, qu'ils ayent tant tardé à y ajouter foi, si on ne savoit pas, que Dieu dans sa grande Sagesse, conduisit les choses de façon, que leur incrédulité même, servit à l'affermissement de leur foi. Nôtre Seigneur avoit souvent prédit la certitude d'une Résurrection générale, & assuré, que (z) *tous ceux qui sont dans les sépulchres entendroient* un jour *sa voix & en sortiroient.* Il avoit expressément parlé de la nécessité de sa propre Résurrection, & du tems fixé pour cela. Toutes les fois même, qu'il avertissoit ses Disciples de la proximité de sa mort il ne manquoit jamais pour les consoler, de les assurer en même tems, qu'il *ressusciteroit le troisiéme jour*; Cependant malgré tant d'avertissemens réiterés, (a) les femmes qui revenoient du sépulchre, & qui disoient avoir vû des Anges, n'en furent pas bien recuës; (b) *Marie Madeleine*, qui apporta la Nouvelle, qu'elle avoit vû le Seigneur, n'en fut point cruë sur sa parole; Les deux Disciples, qui s'étoient long-tems entretenus avec lui, sur le chemin d'*Emmaüs*, ne trouvérent pas plus de créance, dans l'esprit de leurs Collégues; Qui plus est, quand Jesus même, se montra aux Apôtres assemblés, (c) *ils en furent troublés & effrayés, s'imaginant avoir vu un Esprit*; Quand pour, dissiper cette crainte, il leur ordonna de le toucher, & de s'assurer par là, qu'il n'étoit pas un fantôme, ils paroissent plutôt étonnés que convaincus, & un d'eux, porta même la défiance, jusqu'à dire, (d) *qu'il ne croiroit point, s'il ne voyoit*

[y] *Stanhope*; Epit. & Evang. Vol. II. [z] Jean. V. 28. 29.
[a] Luc. XXIV. 11. [b] Marc. XVI. 10. [c] Luc. XXIV. 37.
[d] Jean. XX. 25.

voyoit dans ses mains, la marque des cloux, s'il n'y mettoit le doigt, & s'il ne mettoit sa main dans son côté. Nôtre Sauveur voulut bien encore le satisfaire là dessus. Puis donc, que les Disciples, loin d'étre disposés à croire la Résurrection de leur Maître, s'obstinoient plutôt à n'y pas ajouter foi, qu'ils ne s'en rapportoient sur ce sujet, ni à leurs Collégues, ni à leurs propres yeux, mais qu'ils étoient prêts, à faire toujours de nouvelles difficultés, & à lever de nouveaux scrupules, sur chaque nouvelle preuve qu'ils en avoient; que cependant ils en furent dans la suite si fermement persuadés, qu'ils perdirent la vie, pour en attester la vérité; Toutes ces considérations, sont certainement d'un grand poids, pour donner du crédit à leur témoignage; Elles les mettent au dessus de tout soupçon de trop de facilité & de partialité à croire une chose de cette nature, puis qu'ils procédérent sur cette matiére, avec tant de précaution, & qu'ils doutérent de chaque circonstance du fait dont il s'agissoit, jusqu'à ce, que leur conviction devenue pleine & entiére, ne leur laissa plus aucun prétexte, de demeurer plus longtems, dans l'incertitude.

3. UNE autre considération, qui n'est pas à négliger, dans le cas dont il s'agit, pour confirmer la vérité de la Résurrection du Sauveur, c'est, (*e*) celle qui est prise, du témoignage de ses ennemis, aussi bien que de ses Disciples. Les Soldats, qui étoient en sentinelle auprès du sépulchre, pour mettre le Corps de *Jesus* à couvert des Attentats des Apôtres; qui sentirent la Terre trembler; qui virent (*f*) *un Ange dont le visage étoit comme un Eclair, & les habits blancs comme la neige*; Et que ce spectacle, avoit *tellement effrayés, qu'ils étoient demeurés comme morts*; Ceux même d'entr'eux, qui *vinrent à la Ville rapporter aux Principaux Sacrificateurs tout ce qui étoit arrivé*; Il y a plus, les *Juifs*, en débitant un Conte aussi incroyable, que celui de l'enlévement du Corps de *Jesus* par ses Disciples, confessent en effet, & confirment une vérité, qu'ils combattent si *foiblement*. En effet, peut on s'imaginer, que des Soldats *Romains*, dont la Discipline étoit si exacte & si sevére, eussent gardé leur Poste avec tant de négligence, dans une circonstance aussi extraordinaire que celle là? Peut on s'imaginer, qu'on eût pû rouler sans bruit, ou sans embarras la grosse pierre, qui fermoit l'entrée du Sépulchre? Ou qu'une troupe de gens fût entrée dans la

Témoignage des Ennemis.

(*o*) *Pearson.* ubi sup. (*f*) Matth. XXVIII. &c.

la Tombe, eût dépouillé le Corps du Sauveur de ses linges mortuaires, l'eût levé, pris & emporté, sans que, pendant tout ce tems là, qui devoit pourtant être assez considérable, aucun de ceux qui faisoient la garde se fût éveillé? Mais supposé, qu'ils eussent *tous* été *endormis*; Est il croyable, que les timides Disciples du Seigneur abattus & découragés comme ils l'étoient, eussent jamais osé entreprendre un coup si hardi? N'étoit ce donc plus alors ces mêmes hommes, qui au prémier Assaut, qu'on livra à leur Maître dans le Jardin, l'abandonnérent tous, & s'enfuïrent? (*e*) Qui n'osérent pas se déclarer pour lui, ni le défendre, dans le tems même, qu'il leur declaroit, qu'il avoit le pouvoir de *faire venir* à son secours *Douze Légions d'Anges*; comment auroient ils donc eû l'audace de venir en Corps, & d'emporter son Cadavre? Ils n'avoient auparavant entr'eux tous, que *deux* Epées, & celui, qui avoit été assez courageux, pour faire usage de l'une de ces Epées, fut dans la suite assez timide, pour n'oser avoüer, qu'il eût jamais connu son Maître. Les choses avoient elles donc si fort changé, que de pauvres particuliers, sans Armes, & sans courage, vinssent attaquer, un Détachement de Soldats, qui avoient ordre & charge de les attendre & de les bien recevoir? Est il vraisemblable, que des gens, qui n'osoient pas même se montrer en Public, mais qui s'assembloient secrétement & en particulier, & qui fermoient avec soin leurs Portes, *à cause de la crainte qu'ils avoient des Juifs*, fussent tout d'un coup devenus vaillants, ou plutôt téméraires jusques à ce point; surtout, quand on réfléchit, que celui en qui ils se confioient, étoit mort, & que le plus brave, & le plus résolu d'entr'eux, tremblant à la voix d'une simple servante, s'étoit crû en danger de perdre la vie, parce qu'elle l'avoit questionné avec un peu trop de curiosité? Ce sont là des difficultés insurmontables, & telles, qu'elles empécheront toujours toute personne attentive, d'ajouter foi au subterfuge ridicule & mal digeré, que les *Juifs* employérent, pour décréditer dans l'esprit des Peuples le témoignage des Apôtres, touchant la Résurrection du Sauveur, & ce sont là, les preuves, qu'on allégue ordinairement, pour répandre du jour, sur ce grand Article de la foi Chrêtienne; (*f*) *Celui que les* Juifs *ont fait mourir le pendant au bois, Dieu la ressuscité le troisiéme jour, & a voulu*

(*e*) *Stanhope*. ubi sup. (*f*) Actes. X. 39.

voulu qu'il se fit voir, non à tout le Peuple, mais aux Temoins, qui avoient été auparavant choisis de Dieu, à nous qui avons mangé & bû avec lui après qu'il a été ressuscité des morts.

"MAIS si la Résurrection de JESUS-CHRIST étoit si nécessaire, pour prouver la divinité de sa mission pourquoi n'a-t-elle pas été atteftée de maniére, à ne laisser aucun doute sur sa certitude, ? Pourquoi, au lieu, (*g*) de s'attacher à convaincre ses persécuteurs & ses meurtriers, par le témoignage de ses Apôtres, *Jésus* ne fit il pas, après sa Résurrection, une entrée publique, solemnelle & triomphante dans *Jérusalem*? Pourquoi ne parut il pas dans le Temple, dans les places publiques, & dans les lieux les plus fréquentés, afin que tout œil le pût voir, & que tout cœur fût pleinement convaincu. ? *Hérode* & *Pilate*, *Anne*, & *Caïphe*, les Sacrificateurs & les Anciens du *Sanhedrin*, auroient été les témoins irréprochables de sa Résurrection, témoins plus dignes de foi, que les Apôtres, qui étoient ses amis & ses Disciples; Qui est ce en effet, qui n'auroit pas été persuadé, par le témoignage de ceux mêmes, qui avoient sollicité son supplice? Puis donc, que cette maniére de convaincre le monde auroit été très efficace, il est, ce semble, raisonnable, de penser, que si *Jésus* eût été le *Christ* & qu'il fût ressuscité des morts, il s'en seroit sans doute servi; & ne l'ayant pas fait, on a quelque raison, de le soupçonner. Objection.

(*h*) QUOIQUE la volonté de Dieu, & son bon plaisir, doivent suffire, pour justifier toutes ses actions; Il y a cependant, dans la maniére, dont JESUS-CHRIST s'est conduit dans cette occasion, quelque chose de particulier, & qui montre, qu'il ne lui convenoit pas, de se produire si publiquement après sa Résurrection. Comme il devoit agir dans la suite, d'une maniére convenable à la Majesté de la nature *divine*, & non, selon les infirmités & l'abaissement de la nature *humaine*; Il eût en quelque sorte, avili sa dignité, s'il eût conversé publiquement avec les hommes, ou qu'il se fût exposé tout de nouveau aux censures, & aux insultes de ses ennemis. Réponse. Une telle apparition étoit incompatible avec l'honneur de J. C.

SUPPOSE' même, que cela eût convenu à son honneur & à sa dignité, (*i*) Les *Juifs* incrédules, sur tout les Principaux Sacrificateurs & les Anciens, étoient absolument indignes, que Dieu employât Les Juifs ne le méritoient pas.

(*g*) *Clagget.* Sermons. Vol. I. (*h*) *Jenkins.* Christ. raisons Vol. II. (*i*) *Tillotson.* sermons. Vol. III.

ployât une voye aussi extraordinaire pour les convaincre. Ils avoient déja méprisé le témoignage des Soldats sur cette matiére, & ils avoient porté la malice, jusqu'à attribuër, à l'opération, & à la puissance du Diable, les miracles les plus évidens. Or si quelque chose est capable de rendre les hommes indignes d'une plus grande évidence, c'est sans doute, l'opposition malicieuse & la résistance opiniatre qu'ils faisoient à l'évidence, que les miracles du Sauveur portoient avec eux; surtout, si on fait attention, que la Résurrection de *Lazare*, mort depuis quatre jours, qui est le plus grand de tous les miracles qu'il ait opéré pendant le cours de sa vie, bien loin de les convaincre, quoi qu'ils n'en pussent nier la réalité, (*k*) les porta au contraire à prendre la resolution de le faire mourir; Qu'est ce donc, qui pouvoit obliger Jesus-Christ, à se montrer à des gens, qui avoient conspiré sa mort, pour la seule raison qu'ils savoient, qu'il avoit ressuscité un mort.

Cela ne les auroit pas convaincus.

(*l*) Si Jesus-Christ se fût montré aux *Juifs* après sa Résurrection aussi publiquement, que l'objection paroit l'exiger, il ne faut pas douter, qu'ils n'eussent tâché de le massacrer, pour la méme raison, que quelque tems auparavant ils avoient résolu, d'oter la vie à *Lazare*. Et au cas, que nôtre Sauveur, *se fût éclipsé de leur vuë*, & eût échapé à leurs mains, comme il n'auroit pas manqué de le faire, qu'en auroient ils conclu, si ce n'est, qu'ils auroient vû un *fantôme*, un *Spectre*, un *Esprit*, ou une *apparition*; Et dequoi cela les auroit il convaincus, si ce n'est, qu'on en avoit imposé à leurs sens par quelque illusion *Magique*? Quel effet cette pensée auroit elle produit sur leurs Esprits, pour les porter à croire, que *Christ étoit veritablement ressuscité*. Beaucoup moins encore, à le regarder, comme le *véritable Messie*? Absolument aucun. Plusieurs d'entre les *Juifs*, parmi lesquels nous pouvons ranger les Principaux Sacrificateurs & les Anciens. qui pour de l'argent, engagérent les Soldats, à substituer au recit, qu'ils faisoient de la Résurrection de Jesus-Christ, un conte de leur invention. étoient livrés à un *endurcissement de cœur* prodigieux, & n'auroient pas voulu croire, que Jesus-Christ, fût réellement ressuscité, ou s'ils l'eussent crû, ils n'auroient pas voulu témoigner, qu'ils l'avoient vû après sa Résurrection,

(*m*)

(*k*) Jean. XI. 47. 53. (*l*) *South.* Serm. Vol. V.

(*m*) Ceux qui font affés méchans, pour nier ce qu'ils croyent, quand ils se trouvent embarraffés, nieront auffi ce qu'ils favent être vrai. Suppofé donc, que nôtre Seigneur, se fut montré à tous fes ennemis & à ***tout le peuple***, mais, que quelques uns d'entr'eux feulement, furtout de ceux qui avoient l'autorité en main, euffent nié, de l'avoir jamais vû après fa Réfurrection, cela auroit prodigieufement affoibli le témoignage de ceux, qui auroient foutenu le contraire. Car il s'en faut bien, que celui, qui pour conftater un fait, en apelle à la connoiffance d'un autre, faffe par là fa caufe bonne, qu'au contraire, il la rend mauvaife par cet appel, fi cette autre perfonne, vient à dire, qu'elle n'en fait rien, fi donc nôtre Sauveur, s'étoit montré, à ceux qui avoient pourfuivi fa mort, & que fes Difciples, en euffent appellé à leur témoignage, comme ils l'auroient fait, felon toutes les apparences ; ceux là en proteftant le contraire, auroient par là, fait un grand tort au Chriftianifme, & fourni de fortes armes pour le combattre. En forte, que nôtre Seigneur Jesus-Christ, a fait remarquer fa fageffe, en choififfant pour témoins de fa Réfurrection, de fimples particuliers, & feulement des perfonnes qui loin de cacher ce qu'elles favoient, feroient au contraire toujours prêtes à féeller leur témoignage de leur fang; Il a par ce moyen affuré la foi Chrêtienne fur un fondement plus folide, que s'il fût apparu dans le Temple, ou au milieu de *Jérufalem* à tout le peuple *Juif*. (*o*) Ce n'eft pas au nombre, mais au caractère, & aux qualités des témoins, auffi bien qu'à l'évidence de la chofe, ou à toute la force, & à toutes les circonftances d'un témoignage, qu'il faut principalement avoir égard, dans des affaires de cette nature. Quand il n'y auroit, qu'un petit nombre de perfonnes, qui puffent, comme les Apôtres, prouver par des miracles inconteftables, la vérité de ce qu'elles difent, & faire voir, que Dieu même, confirme leur témoignage, elles ont droit, d'en appeller aux fens de tous ceux, en préfence de qui, elles font des miracles, & les rendre tous témoins de la vérité de ce qu'elles enfeignent. En ce cas, Dieu même témoigne en leur faveur, & chacun de ceux, qui font les fpectateurs des prodiges qu'elles opérent, fe trouve forcé à tenir le même langage, que tenoit le Souverain Sacrificateur dans une occafion bien différente. (*p*) *Qu'avons nous plus befoin de témoins?*

Ni été d'un grand fecours à la caufe du Chriftianifme.

(*m*) *Clagget.* Sermons. Vol. I. (*o*) *Jenkins*, ubi. fup. Vol. II.
(*p*) Matth. XXVI. 65.

témoins? Nous l'avons nous mêmes entendu de leur propre bouche, (dans le don miraculeux des langues,) & nous l'avons vû de nos yeux, (dans le grand nombre de choses admirables, qui ont été opérées de la maniére la plus publique,) ainsi, nous sommes nous mêmes en quelque sorte témoins de la Résurrection de JESUS-CHRIT.

Substance de la Réponse ci dessus.

SI donc il n'étoit pas fort séant, à la dignité de JESUS-CHRIST, de converser publiquement, avec les hommes, après sa Résurrection, & si les *Juifs* étoient de tous les mortels les moins dignes d'une semblable faveur, & que Dieu portât pour les convaincre la condescendance jusqu'à ce point là. Si selon toutes les apparences ils n'avoient pas été convaincus par cette voye, ou si l'ayant été, ils n'avoient pas voulu déclarer ouvertement au monde ce qu'ils savoient, mais que peut être, ils eussent préjudicié à la cause de *Christ*, par une négative obstinée; il est clair, qu'en choisissant un petit nombre de témoins convenables, & en les soutenant dans leur témoignage, par des dons miraculeux, Dieu a mieux pourvû à la preuve de la Résurrection de son fils, comme étant la base la plus solide de sa Réligion, que s'il eût ramassé pour cet effet, un très grand nombre des plus grands, des plus sages, & des plus subtils personnages, qu'il y eût dans toute la *Judée*, puisque, plus les instrumens dont il s'est servi, ont été foibles & méprisables, plus sa sagesse & sa puissance, se sont rendues remarquables en faisant réussir un Evénement aussi surprenant; Car la Sagesse de Dieu s'est manifestée, en ce qu'il q) *a choisi les choses folles du monde pour confondre les sages*, & sa puissance, s'est visiblement fait connoitre, en ce qu'il a choisi *les choses foibles du monde pour confondre les fortes.*

La maniére dont J. C. est ressuscité.

II. IL est tems à présent, de faire quelques remarques sur la maniére, dont s'est faite cette Résurrection de JESUS-CHRIST, & de voir quels en ont été les différens buts. (r) Il ne feroit pas fort utile, de rechercher ici, si le corps de nôtre Sauveur, depuis le tems de sa mort, jusqu'à sa Résurrection, fut conservé, & entretenu dans l'état d'une *organisation* parfaite, afin, que par le moyen de ce miracle, son ame le trouvât tel qu'auparavant, & propre à la recevoir: Ou si suivant le cours de la nature, le prodigieux nombre

(q) I. Cor. I. 27. (r) *Burnet* sur les art.

bre de vaiſſeaux, qui ſont dans le corps, furent bouchés, & en ſuite remis tout d'un coup, au moment de la Réſurrection, dans un état de vie, & prêts à être animés par ſon ame. Il y a certainement du miracle dans l'une & dans l'autre de ces ſuppoſitions, quoique la prémiére paroiſſe mieux remplir le ſens des paroles du Pſalmiſte; *Tu ne permettras point que ton Saint ſente la corruption.* Il feroit auſſi peu utile de rechercher, comment le nouveau corps de nôtre Sauveur, qui avoit perdu la plus grande partie de ſon ſang ſur la croix, en fut derechef fourni, ſi par la puiſſance de Dieu, le ſang qu'il avoit perdu, fut ramené dans ſes veines, ou s'il ſe fit un miracle, pour y en produire une quantité de nouveau; Il ne le feroit pas d'avantage, de rechercher, ſi ſon corps, qui avoit alors la nature & les qualités d'un corps glorifié, quoi qu'il fût encore ſur la Terre, avoit beſoin de ſang, pour fournir à de nouveaux eſprits, & pour aider aux fonctions naturelles. En général, ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que la même ame rentra dans le même corps, en ſorte, que le même homme, qui étoit actuellement mort, reprit effectivement la vie; Que cela ſe fit, par une vertu divine, qui étoit en lui; (*s*) *Car comme Adam le prémier homme, avoit été fait avec une ame vivante, le dernier Adam, étoit un eſprit vivifiant*; Enfin, que la choſe arriva, (*t*) très à propos par raport au tems; car *Chriſt* eſt

 reſté

(*s*) I. Cor. XV. 45. (*t*) *Barrow* ſur le Symbole. ἐν τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ *au troiſiéme jour*, dit le Symbole, & non pas aprés le troiſiéme jour; Car comme St. *Auguſtin* le remarque, nôtre Sauveur ne fut pas trois jours entiers dans le Tombeau, mais ſeulement, tout le *ſecond* jour, & une partie du *premier* & du *dernier*. Or ſelon le langage des Ecritures, ſi nôtre Seigneur reſſuſcita le troiſiéme jour, le jour qu'il mourut eſt compté pour un, celui auquel il reſſuſcita pour un autre, d'où il ſuit, qu'il ne pouvoit y avoir, qu'un jour & deux nuits, entre le jour de ſa mort & celui de ſa Réſurrection. Il faut remarquer la même choſe, au ſujet de la Circonciſion. Tout Enfant mâle devoit être Circoncis *le huitieme jour*, & dans ces huit jours, on comptoit celui de la naiſſance de l'Enfant, & celui auquel il étoit circoncis. Il n'y avoit donc, que ſix jours complets entre celui de la naiſſance & celui de la Circonciſion. Si l'on nous demande à préſent, comment nôtre Sauveur, parlant de ſa Réſurrection a pû dire, que *comme Jonas avoit été trois jours & trois nuits dans le ventre d'un grand poiſſon, le fils de l'homme, devoit auſſi être trois jours & trois nuits dans le ſein de la terre.* Souvenons nous, que rien n'eſt plus ordinaire aux langues *Grecque* & *Hébraique*, que de prendre la partie pour le tout, & de compter une partie du jour ou de

resté dans le Tombeau, autant de tems qu'il en falloit, pour que tout le monde pût être assuré qu'il étoit réellement mort, & qu'il n'étoit plus possible de lui rendre la vie, par aucun moyen naturel; Il ne renvoya pas plus loin sa Résurrection, parce qu'il étoit à propos, que pendant que la mémoire de ce qui s'étoit passé à son occasion étoit encore fraiche, qu'on étoit encore dans une espèce d'agitation à son sujet, & que sa mort étoit la matiére ordinaire des conversations; Pendant qu'on montoit la garde autour de sa Tombe, que les témoins étoient présens, & que tant les amis que les ennemis étoient attentifs à ce qui arriveroit, il étoit dis je alors très convenable, que *celui qui étoit né de la Race de David, selon la chair fût déclaré fils de Dieu, d'une maniére puissante, selon l'Esprit de sainteté par sa Résurrection.* Ce qui nous indique, un des buts de ce grand événement.

But de la Résurrection du Sauveur. Justification de sa Personne & de ce qu'il a fait.

I. Un des buts de la Résurrection du Sauveur, a été, de justifier

de la nuit, pour le jour entier, & la nuit entiére; le Savant *Pearson*, prouve cela assés clairement, & cite à cette occasion *Leon* le *Grand*, qui (Serm. I. de Resur. Dom.) rend cette raison, de ce que nôtre Sauveur abregea le tems de son séjour dans le Tombeau. *Ne turbatos Discipulorum animos longa moestitudo cruciaret, denunciatam tridui moram tam mira celeritate breviavit, ut dum ad integrum secundum diem pars primi novissima & pars tertii prima concurrit & aliquantum temporis spatio decideret, & nihil dierum numero deperiret.* Voyés *Pearson* sur l'Article V. du symbole. Quoique le Seigneur eût donc prédit, qu'il resteroit *trois jours & trois nuits dans le sein de la Terre.* Si cependant il trouva à propos d'y rester moins de tems, on ne doit point regarder cela comme un manque de Parole; Mais plutôt comme une faveur singuliére, qu'il fit à ses Disciples, pour les consoler plutôt & les réjouïr par la promtitude de son retour vers eux. Il paroit par l'Ecriture, que Dieu a abregé le tems marqué par de certains Oracles, dans la vue de consoler son Peuple: ce qui sera même vrai comme le dit Nôtre Sauveur du jour du Jugement, & cela *à cause des Elus.* Si donc *Jesus* est ressuscité plutôt, qu'il sembloit ne l'avoir promis, sa promesse ne laisse pas d'avoir eû son accomplissement, & même d'une maniére plus avantageuse, par cette Résurrection accelérée. Car si un Ami me disoit, que dans trois jours, il m'accordera une faveur, & que cependant il trouvât à propos, d'accomplir sa promesse, un jour ou deux, après l'avoir faite, aurois je raison de me plaindre, qu'il ne m'a pas tenu parole, ne devrois je pas plutôt le remercier, de ce qu'il s'est pressé, de m'accorder son bienfait. Il est facile de faire l'application de cette comparaison au cas dont il s'agit à présent. *Edward.* ubi sup. vol. I.

fier par là, le mérite de sa personne, aussi bien, que l'efficace de ses exploits. (*u*) Car si la bassesse de sa naissance & de ses parens, l'état méprisable dans lequel il a vécu, les douleurs, & l'ignominie de sa mort faisoient douter le moins du monde, si nôtre *Jésus* étoit reellement, comme il le disoit le fils de Dieu, le Sauveur du genre humain, & le Juge du monde; Si la condition basse & abjecte dans laquelle il a toujours vécu & les misères auxquelles il a été sujet le rendoient méprisable, aux yeux de ceux, qui ne regardent que les apparences extérieures; La Puissance admirable, que Dieu a fait éclatter, & la maniére signalée dont il l'a favorisé en le ressuscitant, non seulement efface cette honte, mais encore ajoute un nouveau lustre & un nouveau dégré de gloire à la Majesté sacrée de sa personne. Si Dieu en livrant son fils à la mort, a paru n'en faire aucun cas, le pouvoir qu'il a déployé en le ressuscitant, marque bien plus positivement son affection pour lui, & la tendre rélation qu'il soutenoit à son égard; Puisque la prémiére de ces choses, pouvoit venir de plusieurs raisons differentes, & qu'on ne sauroit donner d'autre sens à la derniére. (*v*) Enfin, si Dieu a ressuscité des morts, celui, qui pour s'être dit le *fils de Dieu*, avoit été condamné à perdre la vie, cela prouve incontestablement, qu'un homme, en faveur duquel, Dieu s'est déclaré, d'une maniére si authentique, ne s'arrogeoit pas, un titre qui ne lui convenoit point, à moins qu'on ne veuille supposer, ce qui seroit un blasphéme horrible, que Dieu a voulu soutenir un Séducteur & appliquer le grand Sceau du Ciel à une imposture.

Si la Résurrection de *Jesus-Christ*, prouve la valeur infinie, & la divinité de sa Personne, elle sert aussi considérablement à fortifier nôtre foi, par raport à l'efficace de ce qu il a fait. (*x*) L'homme ayant perdu, par sa désobéissance aux Loix de son Créateur, tout le droit qu'il avoit à une vie, qu'il ne tenoit, que de la pure libéralité de Dieu, & sous condition, qu'il lui demeureroit soumis; *Jésus-Christ* voulut bien renoncer à sa propre vie, pour le délivrer de la puissance & de la Domination de la mort. Cet ouvrage étoit de la derniére importance pour le Genre-humain; (*y*) Mais les hommes ne pouvoient être tranquiles, tant qu'ils auroient vû la

Xx 2 Mort,

(*u*) *Barrow* sur le Symbole. (*v*) *Cotes* ubi sup. (*x*) *Smalridge* Sermons. (*y*) *South.* Sermons. Vol. III.

Mort, qui est le salaire du péché, conserver tout son Empire, sur celui qui avoit prétendu la vaincre, & le retenir dans ses fers, comme une personne coupable, au lieu qu'à présent, voyant leur Sauveur ressuscité, ils sont assurés, que le prix qu'il a payé pour leur Rédemption a été accepté de Dieu, (²) qui en élargissant leur Caution, a hautement reconnu que sa justice étoit amplement satisfaite. (a) *Qui est ce donc, qui accuseroit les Elûs de Dieu, c'est Dieu même qui justifie; Qui est ce qui les condamnera, Jésus-Christ est mort, & de plus il est ressuscité.*

Preuve de la réalité de sa Réligion. 2. Un autre usage de la Résurrection du Sauveur, est qu'elle prouve, & qu'elle confirme la vérité, & la divinité de la Sainte Réligion qu'il a prêchée. (b) Si *Jésus Christ* ne fût pas ressuscité, mais qu'il fût toujours demeuré dans le Tombeau, je doute fort, que malgré tout ce qu'on pourroit alléguer, de la bonté de sa Doctrine, de l'innocence de sa vie, du nombre & de la grandeur de ses Miracles, pour prouver la vérité du Christianisme, quoique ce soient là de très bonnes preuves, je doute fort, dis je, que l'Evangile eût été si bien & si promtement reçû dans le Monde. On auroit pû croire, que c'étoit une compilation des Anciens Systémes des Philosophes, & qu'il n'étoit pas au dessus de la portée de l'esprit humain. On auroit pu imputer le grand nombre des Miracles que *Jesus* a faits à son habileté dans la *Magie* ou à quelque familiarité avec le Démon; On auroit enfin, pû regarder la vertu & l'innocence de sa vie, comme un Artifice usé, & qu'on a souvent mis en œuvre pour en imposer à la crédulité des hommes. Mais ce *Jésus*, qui enseignoit cette Sainte Réligion, qui faisoit ces œuvres miraculeuses, & qui vivoit d'une maniére si sainte, étant ressuscité, après avoir souffert une mort cruëlle, ayant conversé sur la Terre pendant *quarante* jours, & étant en suite monté dans le Ciel, d'une maniére visible, en présence d'un grand nombre de Spectateurs, on ne sauroit rien soupçonner ici de semblable, il ne reste plus aucun prétexte, pour le traiter d'imposture; En forte, qu'il est impossible, de croire, que *Jésus-Christ* est ressuscité, & d'avoir en même tems le moindre doute, sur la vérité de sa Réligion. En effet, *Jésus Christ* dit, & repéte plusieurs fois à ses Apôtres, (a) qu'il seroit mis à mort, mais que *dans trois jours* il ressus-

(²) *Barrow*: ubi sup. (a) Rom. VIII. 33. 34. (b) *Sharp*. Sermons.
(a) Matth. XVI. 21. Jean XVI. 16.

ressusciteroit; Il ne le dit pas seulement à ses Disciples, mais aussi à tout le Peuple; Et (*b*) il leur donne cela, comme une marque à laquelle ils pourroient sûrement connoître, s'il étoit véritablement le fils de Dieu, & ce grand Prophéte qui devoit venir dans le Monde; De plus, il le leur donne, comme la preuve la plus forte, & la derniére, qu'il eût à leur proposer, comme une preuve (*c*) telle, que si après cela, ils n'étoient pas convaincus, ils n'en devoient point espérer d'autres de sa part. Puis donc, que nôtre Sauveur insistoit si fort, sur l'article de sa Résurrection, & qu'il s'en tenoit, pour ainsi dire, à cet unique point: Je demande, comment il est possible de s'imaginer, que le Tout-Puissant eût voulu tirer de ses propres Thrésors l'accomplissement de ses Prédictions, si *Jésus-Christ*, n'eût pas été réellement ce qu'il prétendoit être?

(*d*) Si *Christ* eût été un Imposteur, il n'y avoit rien au monde de plus aisé, que d'ensevelir dans un éternel oubli, ses prétentions chimériques. Il n'y avoit, qu'à le laisser se reduire en poussiére dans le Tombeau, comme cela arrive à tous les autres hommes, & comme il lui seroit arrivé à lui même, sans le secours du Tout Puissant, & alors chacun auroit vû clairement, qu'il n'étoit qu'un *Séducteur*; Mais puis qu'au lieu de périr dans le Tombeau il est ressuscité, trois jours après sa mort, comme il l'avoit prédit au Peuple, que devons nous conclurre de là? Dieu n'a t-il pas paru ici, comme Témoin, garant, & Approbateur de la Cause de *Jesus-Christ*; n'est ce pas la, une preuve démonstrative, que Jesus-Christ, n'en imposoit point aux hommes, mais qu'il *venoit* réellement *de Dieu*, & que tout ce qu'il enseignoit, étoit la vérité de Dieu, & devoit être reçu, comme les *Oracles de Dieu*? Ouï, sans contredit, car, qui ignore, que qui que ce soit, ne peut reprendre la vie, que par la Puissance de Dieu; Et s'imaginer, que Dieu voulut employer sa Puissance pour autoriser un mensonge, & engager d'une maniére invincible tout le Genre-humain, à recevoir pour une vérité, ce qui ne seroit dans le fonds, qu'une fausseté impie, c'est ce que toute personne, qui a quelque idée des sacrés Attributs de Dieu, de sa vérité & de sa fidélité, ne pourra jamais se mettre dans l'esprit.

(*b*) Jean. II. 19. (*c*) Matth. XII. 39. 40. (*d*) *Cotes*: Sermons.

AINSI la Résurrection de *Jésus-Christ*, interresse la véracité de Dieu, & peut très bien être considérée comme la base & le fondement de toute la Réligion, comme le Sommaire, & l'Abrégé de la foi Chrétienne, & comme la seule chose, qu'il faille nécessairement croire, pour parvenir au Salut; *Car*, (*e*) dit l'Apôtre, *si vous confessés de bouche le Seigneur Jésus, & que vous croyés dans vôtre cœur, que Dieu la ressuscité, vous serés sauvés.*

Un Gage de nôtre Résurrection

3. UN autre but de la Résurrection de nôtre Sauveur, a été, d'affermir nôtre foi, & de soutenir nôtre espérance, en nous donnant un Gage assuré de la nôtre. (*f*) La Résurrection d'un homme quel qu'il soit, prouve que la chose est possible, mais celle de *Jésus-Christ*, prouve que tous les hommes ressusciteront infailliblement. En effet, *Christ* a déclaré de lui-même, qu'il ressusciteroit les Morts, & pour preuve de la vérité de ce qu'il avançoit, il s'est ressuscité lui même; Nous ne pouvons donc douter en aucune façon, s'il peut accomplir cette promesse à nôtre égard, puis qu'il a déja accompli en sa propre personne, ce qu'il a promis d'accomplir en nous. Il a tiré son propre Corps du Tombeau, n'en tirera t-il pas aussi les nôtres? Celui qui a fait le plus difficile, manqueroit il de pouvoir, pour exécuter ce qui est beaucoup plus aisé? Quand il ne feroit point parlé dans l'Ecriture, qu'il doit ressusciter les Morts, quand cet Acte de la Toute Puissance ne lui seroit attribué nulle part, en termes formels; cependant, puisque toute la puissance qui appartient au Pére, appartient aussi au fils, de l'identité du Pére & du fils, tant dans les Attributs que dans les opérations, nous pourrions sûrement & hardiment conclurre, l'efficace du fils pour ressusciter les Morts, mais puisque l'Ecriture affirme, que (*g*) *comme le Pére ressuscite les Morts, & leur donne la vie, de même le fils donne la vie à qui il lui plait*: Puis qu'elle en parle, comme du Réprésentant de tout le Genre-humain, & qu'en conséquence elle déclare, que (*h*) *comme tous meurent par Adam, de même aussi tous revivront par Jésus-Christ*: Puis qu'elle lui donne le titre de (*i*) *Chef de l'Eglise*, qui est *son Corps*, qu'elle dit, qu'il est *le Commencement & le prémier Né d'entre les Morts*; & qu'en conséquence elle nous assure, qu'en qualité de ses Membres nous devons le sui-

(*e*) Rom. X. 9. (*f*) *Smalridge* Sermons. (*g*) Jean. V. 21. (*h*) I. Cor. XV. 22. (*i*) Colos. I. 18.

ſuivre, & que puiſque (*k*) *nôtre vie eſt cachée avec lui en Dieu, quand celui qui eſt nôtre vie paroîtra, alors nous paroîtrons auſſi avec lui revêtus de gloire:* Enfin puis qu'elle nous apprend, qu'il eſt (*l*) *devenu les prémices de ceux qui ſont morts*, & cela par alluſion, à une Coûtume obſervée parmi les *Juifs*, où une petite quantité de bled, quand ce n'auroit été qu'une gerbe ou qu'une poignée conſacrée, c. d. offerte à Dieu, comme les Prémices de l'Année, attiroit ſur le reſte la bénédiction du Ciel, & étoit un gage d'une Recolte complette: En un mot puiſque ces alluſions, & ces comparaiſons, ces déclarations & ces promeſſes ſe préſentent par tout à nous dans l'Ecriture, nous ſommes auſſi aſſurés, qu'il eſt poſſible de l'être, que la Réſurrection de nôtre Sauveur, eſt un gage certain de celle de tous les hommes; La Réſurrection de *Jéſus-Chriſt* eſt le prémier pas, ou le prémier dégré, vers le Triomphe univerſel qu'il doit un jour remporter ſur la Mort & ſur le ſépulchre, & qui ſera complet, quand nous ſortirons de nos Tombeaux, jouïſſant d'une nouvelle vie; car (*m*) *ſi l'Eſprit de celui qui a reſſuſcité Jéſus-Chriſt, habite en nous, celui qui a reſſuſcité Jéſus-Chriſt redonnera la vie à nos Corps mortels* (*n*) *pour les rendre ſemblables à ſon Corps glorieux, par le pouvoir qu'il a, de ſoumettre toutes choſes à ſa volonté.* (*o*) *Béni ſoit* donc *le Dieu & le Pére de nôtre Seigneur Jéſus-Chriſt, qui ſelon ſa grande miſéricorde, nous a régénérés, en nous donnant une eſpérance vive, par la Réſurrection de Jéſus Chriſt pour nous faire obtenir l'héritage qui ne peut, ni ſe corrompre, ni ſe ſouiller, ni ſe flétrir, & qui nous eſt reſervé dans le Ciel.*

4. Un autre but enfin, de la Réſurrection du Sauveur, a été d'engager plus fortement les Chrétiens, à pratiquer la vertu, & à s'adonner à la Sainteté; En effet, on peut, & on doit conſidérer, que les Ecrivains du Nouveau Teſtament, nous parlent toujours de la Réſurrection de *Jéſus-Chriſt*, comme d'une Doctrine *Pratique*, & qu'ils nous la repréſentent, comme un embléme de nôtre Réſurrection *ſpirituelle*, hors du Tombeau du péché. (*p*) Voici de quelle maniére ils raiſonnent ſur ce ſujet; Si *Jéſus-Chriſt* à été crucifié pour nos péchés, nous devons donc auſſi les crucifier en nos membres; Et ſi *Jéſus-Chriſt* eſt reſſuſcité, nous ſommes donc auſſi obligés,

Engagement à la Vertu & à la Pieté.

(*k*) Coloſ. III 4. (*l*) I. Cor. XV. 20. (*m*) Rom. VIII. 11. (*n*) Philip. III. 21. (*o*) I. Pierre I. 3. 4. (*p*) *Sharp.* Serm.

gés de ressusciter à son Exemple, dans une *nouvelle vie*, qui soit spirituelle, divine & céleste telle que celle, dont il jouït présentement avec Dieu. L'Apôtre dans son Epitre aux *Romains*, tire, de la maniére dont on administroit le Batême, une Comparaison très juste, & très bien soutenuë & il s'en sert, pour nous apprendre l'usage que nous devons faire de la Résurrection de nôtre Sauveur: (q) *Ne savons nous pas*, dit il, *que nous tous, qui avons été batisés, pour* avoir Communion avec *Jésus-Christ, nous avons été batisés pour* imiter *sa Mort; Nous avons donc été ensevelis avec lui, quand nous avons été batisés pour* imiter *sa Mort, afin* que comme *Jésus-Christ est ressuscité par la gloire du Pere, nous marchions dans une nouvelle vie, car si nous sommes une même plante avec lui, par la ressemblance de sa Mort, nous le serons aussi, par la ressemblance de sa Résurrection; Vous aussi mettés vous donc bien dans l'esprit, que vous êtes morts par raport au péché, mais que vous vivés pour Dieu, en Jésus-Christ nôtre Seigneur*; En effet, si nous faisons attention à la Nature de la chose même, rien n'est plus propre, à nous porter efficacément à vivre d'une maniére sainte, que la contemplation de la Résurrection du Sauveur; (r) Car quand nous réfléchissons sur la pleine satisfaction, qu'il a faite pour le péché, rien ne nous encourage mieux à mener une vie vertueuse, que la vûe d'un Dieu apaisé, qui nous regarde d'un œil de miséricorde, & qui pour l'amour du mérite infini de son fils Bien-aimé accepte nos efforts sincéres, quoique imparfaits: Quand nous refléchissons sur nôtre propre foiblesse, & sur l'incapacité où nous sommes de faire le bien, & qu'en même tems nous voyons, que par sa Résurrection d'entre les Morts, nôtre Sauveur est en état de nous secourir, & que *nous pouvons tout par celui qui nous fortifie*; Cette considération nous inspire un nouveau courage, & nous arme de résolution dans les Combats, que nous avons à soutenir contre nos ennemis spirituels. Quand nous réfléchissons, que *Jésus-Christ*, après avoir vaincu la Mort, s'est assis à la droite de Dieu, & qu'il lui offre pour nous, le mérite de son obéïssance & de son Sacrifice joint aux priéres de tous les fidéles; Cette pensée doit certainement nous porter *à nous aprocher du Thrône de la grace, avec une pleine certitude de foi*, & à n'offrir à Dieu que des requêtes & des suppli-

[q] Rom. VI. 3. &c. [r] *Edward*: Théol. Vol. I.

ſupplications, qui partent d'une conſcience pure & ſans reproche. Quand enfin nous réfléchiſſons, ſur la Réſurrection de *Jéſus-Chriſt*, & que nôtre cœur eſt vivement pénétré de cette conſidération, que nôtre *Procureur*, nôtre *Rédempteur*, nôtre *Sauveur*, nôtre *Chef* à quitté la Terre pour le Ciel, & qu'il y eſt environné d'une gloire inneffable; Ce pourroit-il, qu'elle ne nous portât pas, à mépriſer le Monde, à ſoupirer après le Ciel, & à ſouhaiter de déloger, pour être avec *Jéſus-Chriſt*, qui y eſt déja ſur un Thrône? Aurions nous ſi peu d'affection pour nôtre Sauveur, pour vouloir reſter dans un ſéjours qu'il a quitté? Pourrions nous penſer à la félicité qui nous eſt deſtinée, & à celui qui nous l'a acquiſe, & ne pas déſirer ardemment d'aller au Ciel, où ils ſont l'un & l'autre, pour nous perdre & nous engloutir, s'il m'eſt permis de parler ainſi, dans la contemplation & dans la jouïſſance de nôtre Seigneur? Ce ſont là, quelques unes des conſéquences, qu'on peut tirer du Dogme de la Réſurrection de *Jéſus-Chriſt*; & nous ne ſaurions mieux finir, cet Article, que par l'exhortation d'un Apôtre: (*s*) *S'il eſt donc vrai, que vous ſoyés reſſuſcités avec Jéſus-Chriſt, cherchés les choſes qui ſont du Ciel, où Jéſus Chriſt eſt aſſis à la droite de Dieu, attachés vous aux choſes, qui ſont du Ciel, & non pas à celles qui ſont de la Terre, car vous étes morts & vôtre vie eſt cachée en Dieu avec Jéſus-Chriſt.*

NÔTRE Sauveur prit grand ſoin après ſa Réſurrection, d'en informer d'abord ſes Diſciples par le moyen des Saintes femmes, qui avoient eû la viſion des Anges; par *Marie Madeleine*, à qui le Seigneur même s'etoit montré; par deux fréres avec leſquels il avoit converſé ſur le chemin d'*Emmaüs*, & en ſe faiſant voir à dix d'entr'eux, à qui il donna toutes les preuves poſſibles de la réalité de ſa Réſurrection. Un témoignage ſi plein, & ſi authentique, rendu en tant d'occaſions différentes, & par tant de différentes perſonnes auroit pû ce ſemble ſuffire, pour convaincre tout eſprit, qui n'eût pas pouſſé le ſcrupule au delà de ſes légitimes bornes. Mais tant s'en faut, que Thomas, qui ne s'étoit pas trouvé avec ſes Collègues, lors que le Sauveur leur apparut, ajoutât foi à leur raport, qu'au contraire, il déclara formellement, qu'il étoit reſolu, de ne ſe rendre, qu'après que tous ſes ſens l'auroient aſſuré de la vérité de

Incrédulité de Thomas.

(*s*) Coloſ. III. 1. &c.

de la chose, & qu'il ne lui seroit plus possible d'en douter; (*t*) *Si je ne vois* dit-il, *dans ses mains la marque des cloux, & que je n'y mette mon doigt, & si ne mets ma main dans son côté je n'en croirai rien.*

Sa nature.

I. Pour découvrir le Caractère de cet Apôtre, faisons quelque attention aux différens passages de l'Evangile, dans lesquels il en est parlé. (*u*) Nôtre Seigneur avertissant ses Disciples, de la proximité de sa Mort, leur dit, d'une manière qui marquoit sa grande tendresse pour eux, (*v*) *Il y a plusieurs demeures dans la Maison de mon Pére, ... je vai pour vous y préparer une place, ... vous savés ou je vai, & vous en savés le chemin* : à quoi *Thomas* répond, d'une manière hardie, & tout à fait décisive, *Seigneur, nous ne savons point où tu vas, comment donc, pourrions nous en savoir le chemin*; Ce qui revient à ceci; " Seigneur, tu „ dis que tu vas à la Maison de ton Pére, pour nous y préparer „ & nous y assurer des demeures; Or nous savons, que la Maison „ de ton Pére, à prendre ce titre de Pére dans le sens, que tous „ les hommes lui donnent ordinairement, est celle de *Joseph* & de „ *Marie*, où il ne sauroit y avoir plusieurs Logemens, mais si tu „ as un autre Pére que nous ne connoissons pas, & à qui tu puisses nous recommander, ou quelqu'autre héritage, dont tu ayes „ droit de nous faire part, c'est ce que nous ne comprenons pas, „ & nous ne saurions croire, une chose que ne comprenons „ pas."

Notre Sauveur ayant appris en *Galilée* où il étoit, la nouvelle de la Maladie de *Lazare*, proposa à ses Disciples, d'aller en *Judée* pour le visiter, mais ils tachérent de l'en détourner, en lui disant, (*x*) *Maître, il n'y a que fort peu de tems, que les Juifs cherchoient à te lapider & tu retournes parmi eux!* Et comme cela ne lui avoit point fait changer de résolution, & qu'en même tems, il leur eût appris la Mort de *Lazare*, *Thomas*, se tournant vers ses Collégues leur dit, *Allons y aussi, afin de mourir avec lui*, comme s'il eût dit; " *Lazare* est mort, & tous ses maux & toutes ses „ craintes ont pris fin, il vaudroit mieux pour nous, qu'il en fût „ de même des nôtres. La malice des *Juifs* s'acharne à nôtre perte, & si nôtre Maître, n'a pu sauver son meilleur Ami de la „ Mort

(*t*) Jean. XX. 25. (*u*) *Joung* Serm. Vol. 11. (*v*) Jean. XIV. 2. &c. [*x*] Jean. XI. 8. &c.

„ Mort, pouvons nous espérer, qu'il nous en sauve nous mêmes ;
„ Allons donc & subissons toute la rigueur de nôtre sort, aussi pa-
„ tiemment qu'il nous sera possible. "

La derniére fois, qu'il est parlé de cet Apôtre, c'est à l'occasion de la Résurrection du Sauveur. (y) On lui avoit dit, qu'il étoit ressuscité; La vérité de ce fait lui avoit été attestée par des témoignages incontestables, plusieurs l'avoient vû, & avoient plus d'une fois conversé avec lui, il leur avoit fait voir & toucher ses Playes, il leur avoit expliqué les passages de l'Ecriture qui le regardoient, il avoit enfin rompu en leur presence le *pain de l'Eucharistie*; toutes ces personnes munies de tant de preuves convaincantes avoient dit à *Thomas*, que Christ *étoit ressuscité*, & cependant cet Apôtre, soit par Sagesse, ou par defiance, n'en voulut rien croire, & se servit peut être pour s'affermir dans son procédé, de raisonnemens semblables à ceux ci. " *Jesus de Nazareth* a expiré sur la Croix, on l'a mis en
„ suite dans un Sepulchre, qu'on a eu soin de séeler, & autour du-
„ quel, on a posé une garde de Soldats, pour veiller exactement
„ sur ce que deviendroit son Corps, à présent on me dit, & on
„ veut que je croye, nonobstant tout cela, qu'il est ressuscité, &
„ qu'il est réellement & actuellement plein de vie. Or il est certain
„ qu'on doit plutôt ajouter foi, aux choses, qui sont conformes au
„ cours ordinaire de la Nature, qu'à celles qui lui sont tout à fait con-
„ traires; C'est quelque chose, de bien surnaturel, qu'un Corps
„ mort reprenne la vie, mais il est fort naturel, & fort ordinaire,
„ que ceux, qui font ce raport là se trompent. J'ai vû mon Maî-
„ tre mort, mais j'entens seulement dire, qu'il est ressuscité: Je ne
„ saurois guéres me tromper, sur ce que je vois de mes propres
„ yeux, mais je puis l'être, & je le suis souvent, quand je m'en
„ fie à des *oui dir*; comme il y a donc ici deux choses à croire,
„ la raison me dicte, de choisir celle qui est la plus croyable. Or
„ il paroit plus croyable, qu'un petit nombre de personnes puissent
„ s'être trompées là dessus, par un effet de la frayeur & du trou-
„ ble, qui les agitent, ou quelle qu'ait été jusques ici leur probi-
„ té, qu'elles se soient accordées pour me tromper, qu'il ne l'est,
„ qu'un mort ressuscite. Le premier de ces cas peut arriver sans mi-
„ racle, & les gens Sages, n'auront jamais recours au merveilleux,

 „ tant

[y] *Jowg.* ibid.

„ tant qu'ils pourront trouver dans la Nature la solution d'une cho-
„ se, qui n'a que la simple apparence. "

C'est là, ce semble, la manière dont *Thomas* raisonnoit en lui même, quand ses Collégues l'invitoient à croire, ce qu'ils lui disoient de la Résurrection de leur Maître; & de ces divers passages joints ensemblê, on peut conclurre, (z) que *Thomas* étoit un homme d'un tempéramment pesant, lent & timide, assés libre, il est vrai, dans les raisonnemens, mais extrémement difficile & scrupuleux, lors qu'il s'agissoit de croire: Plein de doutes, & d'incertitudes, & se faisant de la peine, de recevoir pour vrai, ce qu'il n'entendoit pas parfaitement, & dont il n'étoit pas pleinement convaincu. C'est là ce qu'on appelle son *incredulité*; Nous allons tâcher de faire voir combien elle étoit criminelle dans cette occasion.

Ce qu'il y avoit d'aggravant.

2. (a) Il faut avouër, que la Résurrection d'un Mort est un événement nouveau, surprenant, & tout à fait incroyable, pour le commun des hommes; Mais dans le cas présent, & dans les circonstances, où se trouvoit *Thomas*, l'incrédulité paroit inexcusable. Les Anciens Oracles, qui regardoient le *Messie* s'étoient expliqués si clairement sur ce sujet, il y étoit dit si expressément, (b) qu'il falloit que le *Christ* souffrit, & qu'il ressuscitât le troisiéme jour, que dans la conversation, que Nôtre Seigneur eut avec deux de ses Disciples qui alloient à *Emmaüs*, il les traite de gens *sans intelligence*, & *d'un esprit tardif à croire*, parce qu'ils ne se rendoient pas à ce seul témoignage. Pendant son séjour sur la Terre, il avoit souvent entretenu ses Apôtres sur cette matière; Il avoit dit aux *Juifs*, que quand ils auroient (c) *abattu le temple de son Corps*, *il le releveroit dans trois jours*: Jamais (d) il ne parloit des souffrances, qu'il devoit *accomplir à Jerusalem*, sans se souvenir de modérer la tristesse, où cette prédiction pouvoit jetter ses Disciples, par la promesse consolante de sa Résurrection; Quelque grande & surprenante que fût cette promesse, *Thomas* devoit pourtant être persuadé, par les divers miracles, qu'il avoit vûs tous les jours faire à son Maître, que celui qui avoit rendu la vie à la fille de *Jairus*, & surtout, qui depuis peu, avoit, en sa présence, ressuscité *Lazare*, étoit en état de l'effectuër; Pouvoit on raisonnablement demander, quelque chose de plus, qu'un témoignage

[z] *South.* Serm. Vol. V. [a] *Stanhope* Epit. & Evang. Vol. IV. [b] Luc. XXIV. 46. [c] Jean. II. 19. 21. [d] Matth. XVI. 21. XX. 19.

gnage compétent, pour croire, qu'une chose si souvent promise, si clairement prédite & que JESUS avoit prouvée, étre si fort du ressort de sa Puissance, étoit actuellement arrivée? Ne suffisoit il pas, que les femmes qui avoient vû le Seigneur, que celles à qui les Anges étoient apparus, que les deux Voyageurs, qui l'avoient entendu discourir, & leur expliquer les Ecritures, enfin, que (*e*) dix Collégues lui assurassent unanimément la même chose & lui raportassent toutes les circonstances de l'Apparition, dont le Sauveur les avoit honorés? Quelle raison pouvoit il avoir de soupçonner, qu'on voulût le tromper, ou qu'on eût été soi même assés dupe, pour s'en laisser imposer? La longe & intime fréquentation, que les Disciples avoient eue avec *Jesus* suffisoit, pour le leur faire distinguer de toute autre personne, & en se laissant toucher les mains & les pieds, il n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit les convaincre, qu'il n'étoit pas *un fantôme*. Il y a plus, ce qu'il leur disoit, marquoit même ce qu'il étoit, car il leur rappelloit le souvenir des Discours, qu'il leur avoit tenus autrefois, il leur ouvroit l'esprit, il leur expliquoit les Ecritures, & il en tiroit des preuves assaisonnées de cette autorité particulière, qui accompagnoit toujours ses Leçons; Enfin, (*f*) *il souffla sur eux*, ou il leur donna le Saint Esprit avec la Commission de prêcher, & d'agir en son nom & en celui de son Pére, c'étoit là tout autant de marques claires & certaines, que celui, qui en usoit de la sorte étoit leur Maitre, & le Véritable *Messie*.

TOUTES ces considérations aggravent l'incrédulité de *Thomas*, qui paroit encore plus condamnable, en ce que, quand il refusa de se rendre aux assurances de tant de témoins dignes de foi, il déclara en même tems, qu'il étoit resolu de n'en croire là dessus, que le témoignage de ses sens, ne prenant pas garde à l'injustice criante dont il se rendoit coupable, en se supposant lui seul moins faillible, que tous ses Collégues, & en préférant le raport de ses yeux & de ses mains à tout ce que pouvoient lui dire d'autres personnes aussi habiles, & aussi honnêtes gens que lui, qui ne s'étoient renduës qu'à l'évidence. Mais pour rendre justice à la mémoire de cet Apôtre, il ne faut pas oublier, que quand nôtre Sauveur, lui eût

 fait

[e] Jean XX. 25. [f] Jean. XX. 22.

fait la grace de lui accorder, ce qu'il demandoit, pour sa Conviction, (grace, qu'il ne lui accorda pas, pour aucune insuffisance qu'il y eût dans les preuves qu'il avoit précédemment données de la réalité de sa Resurrection, ni pour autoriser, d'autres personnes à imiter son incrédule Disciple, mais par un pur effet de son infinie bonté pour lui, & de sa grande condescendance pour son infirmité;) Nous le voyons compenser amplement le manque de foi, qu'il avoit eu jusqu'àlors, par cette belle & noble confession, qu'il fit, en s'écriant, (g) *Mon Seigneur & mon Dieu*; Je l'apelle une Noble confession, parce que ceux, qui entendent le mieux l'Ecriture, croyent que par là, *Thomas* reconnut non seulement, pour le *Messie*, le même Seigneur, dont il avoit été le serviteur, & le Disciple, pendant le cours de son Ministère, mais encore, pour une personne divine, & que de la Puissance, qu'il avoit fait éclater dans sa Résurrection il en conclut, qu'il faloit nécessairement qu'il fût le fils de Dieu. Cet Apôtre est si subitement changé, qu'on le voit admirer & adorer comme Dieu Tout-Puissant & Eternel, le même qu'il ne pouvoit se resoudre, à envisager que comme un homme mort, perdu sans ressource, & absolument hors d'état de reprendre la vie.

Raisons pour lesquelles Dieu l'a permis

3. Il se peut, que Dieu ait permis, que cet Apôtre, fût si scrupuleux, & si difficile sur la Résurrection de son fils, pour mieux affermir nôtre foi; En effet, si la chose ne fût pas arrivée, on auroit pû dire, que nôtre Seigneur, n'avoit pas donné par raport à sa Résurrection toutes les preuves, dont le fait étoit susceptible: (h) Mais à présent, qu'on a fait sur ce sujet toutes les demandes qu'auroit pû faire le *scépticisme* le plus outré, que parmi les Apôtres mêmes, il s'en est trouvé un, qui a tenu bon pendant quelque tems, & qui ne s'est mis à prêcher l'Evangile, qu'après, que tous ses scrupules furent entiérement levés; Que ce même homme, qui avoit porté les doutes si loin, n'a pas montré dans la suite moins de vigueur & de fermeté que les autres, à soutenir la vérité d'une chose qu'il n'avoit pû croire, qu'après une demonstration des plus complettes; Voilà, qui enleve tout soupçon de facilité & de crédulité de la part des Apôtres; Cela fait voir, qu'ils ne se sont pas légérement engagés, à défendre la Cause du Christianisme, mais cela rend en

[g] Jean. XX. 28. [h] *Stanhope* ubi sup.

en même tems, moins excusables les doutes des autres. Ce Disciple a douté & a été persuadé pour nous tous : Son incrédulité précédente, ajoûte un si grand poids à la Cause qu'il défend, & met son témoignage, si fort au-dessus de toute exception, que, ce qui n'étoit que foiblesse en lui, seroit en ceux, qui sont venus après lui, & qui savent son histoire, une véritable opiniatreté, & une infidélité volontaire. Remarquons donc ici, & admirons avec action de grace, la sagesse & la bonté de Dieu nôtre Sauveur, qui a fait servir les fautes d'un des plus excellens Disciples de son fils, non seulement à l'affermissement de sa foi, mais encore, à fermer la bouche aux *Contredisans*. La foiblesse de *Thomas*, a donné une nouvelle force à tous les fidéles, qui sont venus après lui; Aprenons ensuite de cet exemple, à bannir tout scrupule de nos esprits, lorsque nous avons lieu d'être suffisamment convaincus, & à compenser par le reste de nôtre vie, ce qu'il peut y avoir eu de criminel dans nos doutes, pendant que nous y persévérions.

SECTION I.

De l'Ascension de JESUS-CHRIST.

LES Ecrivains Sacrés, nous disent, qu'il se passa *quarante jours*, depuis la *Resurrection* de nôtre Sauveur, jusqu'à son *Ascension* dans le Ciel, du moins jusqu'à cette *dernière* & *mémorable* Ascension, dont un si grand nombre de Disciples furent les témoins, mais on agite depuis quelque tems parmi les Savans cette question, sçavoir, si nôtre Sauveur, demeura tout ce tems là sur la Terre, dans la compagnie de ses Disciples, & conversant avec eux, ou s'il résida principalement dans le Ciel, se contentant de leur apparoître de tems en tems, & aussi souvent, que cela étoit nécessaire, pour les convaincre, & pour les instruire; c. d. si au bout de ces *quarante jours*, il monta au Ciel, une fois pour toutes, ou s'il s'y transporta plusieurs fois, durant cet espace de tems.

Si Christ est monté plus d'une fois dans le Ciel.

L'OPINION commune est, à la vérité, que le Sauveur du monde, demeura constamment sur la Terre, pendant les *quarante jours*, qui

Raisons pour la *Négative*.

qui suivirent sa Résurrection & qu'il ne monta au Ciel, qu'au bout de ce terme, & pour appuyer ce sentiment, quelques personnes pensent, (†) que *Christ* avoit en vuë de mettre une certaine conformité, entre l'Evangile & la Loi de *Moïse*; Que comme il avoit souffert, dans le tems qu'on égorgeoit l'Agneau de Pâque, l'Effusion du Saint Esprit avoit aussi été fixée au jour de la Pentecôte, dans lequel la Loi avoit été publiée, & qu'il résolut de demeurer sur la Terre, jusqu'à ce que ce tems fut prêt d'arriver, pour ne pas laisser ses Apôtres trop longtems privés de sa présence, qui pouvoit être nécessaire pour les soutenir, jusqu'à ce qu'ils eussent *reçû la vertu d'en-haut.* Ces personnes produisent encore l'autorité de l'Apôtre, qui nous dit, que (*i*) JESUS-CHRIST *est entré une fois, dans le lieu très saint, non avec le sang des boucs & des veaux, mais avec son propre sang, nous ayant obtenu une Rédemption éternelle*, & à cause de la distance immense, qu'il y a de la Terre au Ciel, elles ne sauroient, disent elles, concevoir, comment il seroit possible, de passer si fréquemment de l'un de ces lieux à l'autre. Il est vrai, que nôtre Sauveur avertit *Marie Madeleine*, qui se jettoit à ses pieds, sans doute pour l'adorer, & pour lui donner des marques de sa tendresse (*k*) de *ne le pas toucher*; car ajoute-t-il, *je ne suis pas encore monté à mon Pére*; Mais il se peut fort bien aussi, que ces paroles, ne veulent pas dire, qu'il fût sur le point d'y monter, au contraire, (*l*) elles pouvoient marquer, par une figure assés en usage parmi les Gramméries, qui prennent souvent *un tems* pour un autre, qu'il *ne* pensoit *pas* encore à monter vers son Pére, mais qu'il se proposoit de rester plusieurs jours sur la Terre, en sorte que *Marie*, auroit assés de tems & d'occasion, pour lui témoigner son respect & sa reconnoissance.

Raisons pour l'affirmative. QUOI qu'on ne puisse nier, qu'il n'y ait dans ces Auteurs, tant *sacrés* que *profanes* bien des exemples, ou un tems mis pour un autre, fait un grand changement dans le sens, cependant, si l'on fait attention à ce qui suit, il est évident, qu'il n'est nullement nécessaire, d'avoir recours dans cet endroit à une pareille figure, mais qu'au contraire, les termes doivent de toute nécessité être pris dans leur signification naturelle; « On a bien de la peine à découvrir la „ raison

[†] *Burnet* sur les Articles. [*i*] Hebr. IX. 12. [*k*] Jean XX. 17.
[*l*] Whitby. sur Jean XX.

„ raison, pourquoi nôtre Sauveur, défendit si expressément à *Marie* „ de le toucher, parce *qu'il n'étoit pas encore monté vers son Pére*, „ & cependant le même soir (*m*) il *marcha*, *conversa* & *mangea* „ avec les deux Disciples qui alloient à *Emmaüs*, il (*n*) *montra* à „ l'Assemblée des Apôtres *ses mains & ses pieds*, les invitant même „ à *le toucher*; On ne voit pas dis je, la raison de cette différence „ de conduite, à moins qu'il ne fût monté dans le Ciel, immédia- „ tement après son entrevuë avec *Marie*; " Pour rendre cela plus sensible, il faut se souvenir, que nôtre Sauveur, peu de tems avant sa passion, prédit à ses Apôtres; qu'il monteroit d'abord vers son Pére, & qu'il reviendroit en suite aussi tôt vers eux; (*o*) *Dans peu de tems leur dit il*, *vous ne me verrés plus*, *& peu de tems après vous me reverrés*, *car je m'en vai à mon Pére.* Et comme il s'étoit élevé une question entre les Apôtres sur le sens de cette expression, (*p*) *Jésus leur dit*, *vous vous demandés les uns aux autres*, *ce que je vous ai voulu dire par ces paroles*; *Dans peu de tems vous ne me verrés plus*, *& peu de tems après vous me reverrés. En vérité*, *en vérité je vous le dis*, *vous pleurerés & vous gémirés*, *& le monde sera dans la joye*, *vous serés dans la tristesse*, *mai vôtre tristesse se changera en joye &c.* Or si on compare cette prédiction avec l'événement, (*q*) si on pense à la tristesse, & à l'abattement, où se trouvérent les Disciples après la mort de leur maître, à la joye & à la satisfaction qu'ils éprouvérent bien tôt après sa Résurrection, si on considére en même tems, que cette tristesse devoit durer, *jusqu'à ce*, *que Christ eût été avec son Pére*, & qu'alors, leur joye devoit commencer, on sera porté à croire, que nôtre Sauveur vouloit dire, qu'il devoit aller vers son Pére immédiatement après sa Résurrection, pour revenir en suite bien tôt après vers ses Apôtres, ce qu'il exécuta ce jour là même *sur le soir*

En effet, puisque Jesus-Christ est nôtre *Souverain Sacrificateur*, il étoit nécessaire qu'il montât au Ciel, aussi tôt après la fin de ses souffrances. (*r*) Car comme sous la Loi, le Souverain Sacrificateur devoit non seulement égorger la victime, mais encore en porter le sang, *au moment même*, dans le lieu *très saint*, & là le présen-

Christ monta au Ciel le *matin* du jour qu'il ressuscita.

[*m*] Luc. XXIV. 13. [*n*] Vers. 39. [*o*] Jean. XVI. 16. [*p*] Vers. 19. &c. [*q*] *Whiston* Essais. [*r*] *Whitby* sur Jean XX. 17.

préfenter à Dieu, pour rendre complette l'expiation & pour intercéder pour le peuple; Ainfi *Chrift*, après avoir répandu fon fang, & offert fon corps fur la Croix, comme fur un Autel, a dû immédiatement après entrer dans le *Sanctuaire célefte*, & y obtenir pour nous la remiffion de nos péchés, & tous les autres avantages de fa paffion

Ce n'eft pas tout encore, l'Ecriture nous aprend, & nous l'avons déja fuffifamment expliqué (*v*) ci deffus, que nôtre Sauveur eft revêtu de la dignité de *Roi*, auffi bien que de celle de *Souverain Sacrificateur*; (*x*) Mais s'il ne pouvoit exercer aucun acte de Souveraineté jufqu'à ce, qu'il eût été élevé fur fon Thrône Celefte; s'il ne pouvoit (*y*) *diftribuer des dons aux hommes*, qu'après *être monté en haut*, ni (*z*) *envoyer le Saint Efprit* fur fes Apôtres, qu'*après avoir été glorifié*, & avoir (*a*) *obtenu* par fon interceffion *cette* grande *promeffe du Pére*; S'il ne pouvoit dis je, entrer en poffeffion du Royaume qui lui appartenoit *en qualité de Médiateur*, qu'après avoir par fa Réfurrection, domté le Diable & la mort, & s'être préfenté à la Majefté divine, comme une victime immolée pour les péchés du monde, il s'enfuit clairement, qu'il doit être monté au Ciel, le jour même qu'il reffufcita, parce que nous le voyons donner (*a*) le foir de ce jour là, une commiffion & des ordres a fes Apôtres; leur promettre *l'envoi du Saint Efprit*, (*b*) *les bénir* d'une maniére folemnelle; (*c*) *Les envoyer*, *comme fon Pére l'avoit envoyé*, (*d*) leur donner le pouvoir, de *remettre* les péchés & de les *retenir*; Et les affurer, comme il le fit en *Galilée*, (*e*) que *toute puiffance lui avoit été donnée*, *dans le Ciel*, auffi bien que *fur la Terre*; Et en conféquence leur ordonner d'*aller enfeigner* & *batifer toutes les Nations*, fous promeffe, qu'il les affifteroit puiffamment, *jufques à la fin du monde*. Il eft certain, que ces actes de Royauté & de Souveraineté; ne pouvoient guères, à voir la maniére dont l'Ecriture nous les repréfente, apartenir à Jesus-Christ, qu'après fon Exaltation: Cela étant, nous avons raifon de croire, qu'il monta au Ciel, en fecrêt le matin du jour de fa Réfurrection, & nous

[*v*] Pag. 129. [*x*] *Whifton* ubi fup. [*y*] Ephef. IV. 8 [*z*] Jean VII. 39. [*a*] Actes II. 33. [*a*] Marc. XVI. 15. &c. [*b*] Luc. XXIV. 50. [*c*] Jean. XX. 21. [*d*] Verf. 23. [*e*] Matth. XXVIII. 18. &c.

nous en avons encore plus, de penser, qu'il y monta encore, d'une maniére visible, le soir du même jour.

St. *Marc*, qui est le prémier des Evangelistes, qui fasse mention de quelqu'une des Ascensions du Sauveur, après avoir cité plusieurs personnes, à qui le Seigneur s'étoit montré, le jour même de sa Résurrection, vient enfin aux Apôtres, & nous dit, que (*f*) enfin, *il apparut aux onze, dans le tems qu'ils étoient à table, il leur reprocha leur incrédulité & la dureté de leur cœur, de ce qu'ils n'avoient pas cru ceux qui l'avoient vû ressuscité.* Ces paroles marquent clairement, que les Apôtres n'avoient pas encore été assurés par leurs sens, de la Résurrection de leur maître, & cependant nous voyons, qu'ils le furent le *soir* du jour même qu'il étoit ressuscité: De sorte, qu'il faut, que ce soit ici la prémiére entrevuë, que JESUS-CHRIST ait euë avec eux; Et toutefois l'Evangeliste nous aprend, qu'après qu'il leur eût donné quelques avis, touchant la maniére dont ils devoient prêcher l'Evangile &c. (*g*) *Il fut élevé au Ciel, & s'assit* ce même soir là *à la droite de Dieu*, comme cela paroitra par ce qui suit St. *Luc*, qui est le second, & le seul des Evangelistes, à l'exception de St. *Marc*, qui parle de l'Ascension de JESUS-CHRIST; (*h*) Après nous avoir fait l'histoire de sa Résurrection, de l'apparition de l'Ange aux femmes, du recit, que ces femmes en firent aux Apôtres, & de deux de ces derniers, qui coururent au sepulcre, pour se satisfaire eux mêmes là dessus, (*i*) entre dans un détail plus particulier, sur ce qui arriva (*k*) ce jour là même à deux Disciples, qui alloient à *Emmaüs*, il nous dit, comment nôtre Seigneur leur apparut & conversa avec eux, comment ils vinrent à le reconnoître, & de quelle maniére, il se déroba à leur vuë; après quoi, il nous aprend, qu'ils (*l*) *se levérent à l'heure même, & retournérent à Jérusalem*, où ils firent en présence des Apôtres assemblés le détail de tout ce qu'ils avoient vû, & ouï peu de tems auparavant, (*m*) & que comme, *ils s'entretenoient ainsi, Jésus parut au milieu d'eux, s'entretint avec eux, & qu'aussi tôt après avoir cessé de leur parler*, (*n*) *il les mena hors de la ville, jusques à Béthanie, & élevant ses mains il les bénit, & comme il les bénissoit,* il

Et le soir.

[*f*] Marc XVI. 14. [*g*] Vers. 19. [*h*] Luc. XXIV. 1. &c. [*i*] Vers. 13. &c. [*k*] Luc XXIV. 13. comparé avec Jean. XX. 19. [*l*] Vers. 33. [*m*] 36. [*n*] 50. 51.

il se sépara d'eux, & fut enlevé au Ciel. Il n'y a certainement rien de plus clair, ni de plus convaincant que ce recit; Examinons à présent, celui que le même Auteur nous fait de la *dernière* Ascension de JESUS-CHRIST dans le Ciel.

VOICI le fait avec toutes ses circonstances, (*o*) *Comme donc* les Apôtres *étoient avec lui, ils lui demandérent; Seigneur, sera-ce dans ce tems, que vous rétablirés le Royaume d'Israël? il leur répondit; Ce n'est pas à vous de savoir les tems & les momens dont le Pére s'est reservé la disposition à lui seul. Mais vous recevrés la vertu du Saint Esprit, qui descendra sur vous; Et vous me servirés de témoin dans Jérusalem, & dans toute la Judée, & la Samarie, & jusqu'aux extrémités de la Terre. Après qu'il eût dit ces paroles, il fut élevé à la vue des Apôtres, & une nuée le déroba à leurs yeux, & comme ils les tenoient fixés vers le Ciel, pendant qu'il y montoit, deux hommes vêtus de blanc se présentérent à eux, & leur dirent; Hommes Galiléens, pourquoi vous arretés-vous à regarder au Ciel? Ce Jésus qui a été enlevé d'avec vous au Ciel, en viendra de la maniére, que vous l'y avés vû monter.* On peut remarquer ici, des actions, des discours & des circonstances différentes, de celles qu'on trouve dans l'Evangile selon St. *Luc*. Et c'est ce qui fait, que nous avons de la peine à croire, que des recits, si peu semblables, quoi que sortis de la même plume, puissent avoir pour objet un seul & même Evénement. St. *Luc* dit, dans son Evangile, que JESUS-CHRIST monta au Ciel, depuis (*p*) *Béthanie*, qui est à *quatorze* stades de Jérusalem: Et dans son Livre des *Actes* (*q*) c'est depuis le *mont des Oliviers*, qui n'en est éloigné que de cinq. Dans l'*Evangile* (*r*) les Apôtres paroissent être les seuls qui le virent monter; Et dans les *Actes*, (*s*) *le nombre des personnes* qui furent témoins de cette Ascension, *fût d'environ six vingt.* Il n'est point dit dans les *Actes*, que *Jésus* ait *élevé ses main, & béni* ses Apôtres, & il n'est point parlé dans l'*Evangile*, *de cette nuée qui le déroba à leurs yeux*, ni des *deux Anges*, qui les assurérent qu'il descendroit au dernier jour du Ciel, de la même maniére, qu'ils l'y avoient vu monter.

Et souvent en d'autres tems.

CES deux Rélations de St. *Luc*, si différentes entr'elles, nous donnent

[*o*] Actes. 1. 6. &c. [*p*] Luc. XXIV. 50. [*q*] Actes. I. 12. [*r*] Luc. XXIV. 33. [*s*] Actes. I. 15.

donnent juste sujet de croire, qu'elles se raportent à deux Ascensions différentes, & si on peut suffisamment prouver, qu'il y en ait eû deux, il n'y a point de raison, qui nous empéche, d'en supposer un beaucoup plus grand nombre, & autant que la Résidence du Seigneur dans le Ciel, & la nécessité d'instruire ses Apôtres sur la Terre, pouvoit exiger, qu'il passât successivement de l'un de ces lieux à l'autre, puisque l'éloignement, quel qu'il soit, ne sauroit, vû la puissance & la pureté du corps céleste de JESUS-CHRIST, & son union à l'Esprit Divin, fournir aucune objection solide contre ce sentiment. De plus, si l'on suppose (*t*) avec quelques Savans, & comme le stile de l'Ecriture Sainte nous donne dans plusieurs endroits sujet de le supposer, que le lieu qu'on apelle *le Ciel*, où se montre la présence de Dieu toute Majestueuse, & où l'humanité de CHRIST est montée, où les Thrônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances, les Archanges, & les Anges sont leur demeure, chacun, selon leurs ordres, & leurs dégrés différens, n'est autre chose, que la vaste étenduë de l'air, & si à cela nous ajoutons, que la plus grande hauteur de cet air, n'est suivant les meilleures observations, qu'à environ 45 ou 50 milles de la Terre; On ne trouvera point étrange, que nôtre Seigneur, soit monté & descendu plus d'une fois pendant les quarante jours, qui se sont écoulés depuis sa Résurrection, jusques à sa derniére Ascension dans le Ciel; Ce qui peut en quelque sorte nous servir à découvrir l'usage, que nôtre Sauveur fit de ce tems là, matiére sur laquelle tous les Evangelistes pris ensemble, ne nous disent que fort peu de choses.

LES Evangelistes nous aprennent cependant en général, que les entretiens de *Jésus* avec ses Disciples, rouloient alors principalement sur ces deux points.

Sujets des discours du Sauveur après sa Résurrection.

1°. IL leur expliquoit (*u*) dans les Prophêtes & dans toutes les Ecritures les choses qui avoient été dites de lui; & 2°. *Il leur parloit* (*v*) *de ce qui regarde le Royaume de Dieu*; Nous pouvons donc assés bien conjecturer, quels étoient touchant la Passion, & la Résurrection du *Messie*, les passages les plus *importans*, & les plus formels, que *Jésus-Christ* pouvoit expliquer à ses Disciples, & les Lieux communs les plus *nécessaires*, touchant son Royaume, sur lesquels on peut croire, qu'il insistoit alors. Il est vrai,

[*t*] *Whiston*: Essais. [*u*] Luc: XXIV. 27. [*v*] Actes: I. 3.

vrai, que l'Ecriture Sainte ne dit point, quels étoient précifément ces Oracles, que *Jésu Christ* expliquoit à fes Difciples, (*x*) mais il me paroit raifonnable, de penfer, que ces derniers tâchérent de convaincre les autres, par les mêmes paffages auxquels ils étoient eux mêmes redevables de leur conviction: On peut donc fuppofer qu'une partie des Explications du Sauveur rouloit fur ces endroits de l'Ecriture qu'on leur voit rapporter, comme cités par leur Maître avant fa Mort, ou qu'ils firent enfuite valoir contre les *Juifs* mêmes, qui s'en tenoient fans doute encore, fur le fens des Oracles du Vieux Teftament, à l'interprétation, que *Jéfus* avoit condamnée.

1°. Quant aux fouffrances, & à la Mort de *Jefus-Chrift*, les Prophéties, qui peuvent les regarder, font en fi grand nombre dans l'Ecriture Sainte, qu'elles s'étendent à toutes leurs circonftances. (*y*) *David* a prédit, comme *Jefus* même (*z*) le remarque, qu'il feroit trahi, par un Ami particulier: (*a*) St. *Pierre* fe fert du même Prophéte, en parlant de la fin miférable, que fit le Traitre; (*c*) Nôtre Sauveur cite un paffage (*d*) de *Zacharie*, pour marquer la crainte & le trouble, où fe trouveroient fes Difciples; (*e*) St. *Marc* recueille d'un autre, qui fe trouve dans (*f*) Efaïe, l'ignominie dans laquelle le Seigneur devoit mourir, & le Caractère des Compagnons de fon fupplice; (*g*) St. *Jean* a tiré du (*h*) *Prophête Roi*, & (*i*) St. *Pierre* (*k*) du *Prophête Evangelique*, la douceur & la patience invincible, avec laquelle le Sauveur, endura tous les mauvais traitemens qu'on lui fit.

Disons en autant de fa Réfurrection: Dieu ayant promis à *Abraham*, que (*l*) *toutes les Nations de la Terre, feroient bénites en fa fémence*; St. *Paul* affure aux *Galates*, que (*m*) cette femence eft *Jefus-Chrift*, qui nous a rachetés de la Malédiction de la Loi, ayant été fait malédiction pour nous, afin que la bénédiction promife à *Abraham* fe répandit fur les Gentils par *Jefus-Chrift*. *David*, célébrant la miféricorde de Dieu, d'avoir élevé fon fils fur le Thrône, dit ces paroles remarquables, (*n*) *Tu es mon fils, je t'ai*

(*x*) *Stanhope*: ubi fup. Vol. II. (*y*) Pf. XLI. 9. (*z*) Jean: XIII. 18.
(*a*) Actes: I. 16. (*b*) Pf. LIX. & CIX. (*c*) Matth. XXVI. 31. (*d*) Zacharie: XIII. 7. (*e*) Marc: XV. 27. (*f*) Efaïe: LIII. 12. (*g*) Jean: XIX.
(*h*) Pf. XXII. (*i*) 1. Pier. II. 24. (*k*) Efaïe: LIII. (*l*) Gen. XII. 3.
(*m*) Galat. III. 13. &c. (*n*) Pf. II. 7.

t'ai engendré aujourd'hui : que St. *Paul*, dans le Sermon qu'il fit à *Antioche*, dans la Synagogue (*o*) applique à la Résurrection de *Jesus-Christ;* Le même Prophète *Royal*, dans un transport de confiance & d'espérance sainte, s'exprime ainsi; (*p*) *Tu ne laisseras point mon Ame dans l'Enfer, & tu ne permettras point, que ton Saint sente la corruption.* Ce que St. *Pierre*, (*q*) dans son Sermon du jour de la Pentecôte, rapporte au même sujet, & (*r*) *Esaie* ayant fait mention *des promesses sacrées faites à David*, par lesquelles il faut entendre un Royaume spirituel & éternel. (*s*) St. *Paul* en fait l'application à la Résurrection de *Jésus-Christ*, qui a été élevé à la qualité de Roi de l'Eglise, & qui ne doit *plus être sujet à la corruption.*

Voila quelques uns des principaux Oracles, qui regardent la Passion, & la Résurrection du Sauveur, les deux grands points, qu'il expliquoit sans doute à ses Disciples, & qui faisoient, selon toutes les apparences, le sujet de ses entretiens avec eux, depuis qu'il fut sorti du Tombeau.

Touchant son Eglise.

2. On peut avec assés de vraisemblance ranger, *ce qui regarde le Royaume de Dieu*, sous des Lieux Communs, ou des Chefs généraux tels que ceux-ci. (*t*) " Que, puis qu'il avoit choisi les „ Apôtres pour être les Dépositaires de sa Doctrine, & les Té„ moins de sa Mort & de sa Résurrection, ils devoient précher l'E„ vangile par tout le Monde, & faire tout leur possible, pour ne „ laisser aucune Nation de la Terre dans l'ignorance sur ce sujet: „ Qu'ils devoient recevoir dans l'Eglise par le formulaire du Batê„ me, tel qu'il le leur avoit prescrit, ceux, qui touchés de leurs „ Prédications, voudroient embrasser leur nouvelle Réligion; réta„ blir & confirmer par le Sacrement de la Céne, ceux qui auroient „ le

(*o*) Actes: XIII. 32. 33. (*p*) Quand l'Apôtre applique ces paroles, *je t'ai engendré aujourd'hui* à la Résurrection de J C. Il parle comme les *Hebreux*, qui appellent la Terre nôtre *Mére*, le Sépulchre sa *Matrice*, & la Résurrection, une *Régéneration*, ou une *nouvelle Naissance*: Et les *Juifs*, qui reconnoissent, que ce Pseaume se rapporte au Messie, n'ont aucune raison de se plaindre, qu'on ait fait l'application de ces paroles à sa Résurrection. *Kidder*: Demonst. &c:

(*p*) Ps: XVI. 10. [*q*] Actes: II. 29. &c. [*r*] Esaie: LV. 3.

[*s*] Actes: XIII. 34.

[*t*] *Whitby*: sur Actes: I. & *Barrow*, sur le Symbole.

„ le malheur de déchoir de leur intégrité, & qui par la *séduction*
„ *du péché*, ou par la violence de quelque tentation subite se se-
„ roient laissés entrainer à violer le vœu, qu'ils avoient fait à leur
„ Batême; Que les avantages destinés à ceux qui croiroient & obéi-
„ roient à leur Doctrine, seroient infinis, & que la condamnation
„ de ceux qui mépriseroient les offres, que Dieu leur faisoit dans
„ sa grace seroit insuportable; Qu'en s'acquittant de cette commis-
„ sion, ils devoient s'attendre à des peines, & à des difficultés, à
„ des dangers, & à des persécutions sans nombre, mais, que pour
„ les soutenir efficacement dans toutes ces extrêmités, ils pouvoient
„ être sûrs qu'il seroit toujours avec eux, par les consolations, &
„ par les secours de son Esprit, & que la main Toute Puissante de
„ Dieu, accompagneroit leur Ministère, & les mettroit en état d'o-
„ pérer toute sorte de Miracles, pour confirmer leur Mission; Que
„ par le moyen de ces secours, ils verroient *prospérer* l'œuvre de
„ Dieu *entre leurs mains*; Que de toutes les Nations, il y auroit
„ nombre de personnes, qui se convertiroit à la foi; Et que quand
„ ils auroient eux mêmes achevé leur Course, ils recevroient la re-
„ compense de leur travail, & de leur fidélité, *savoir*, des Cou-
„ ronnes de gloire, dans le séjour du bonheur, & qu'ils vivroient
„ éternellement dans la joye de leur Maitre; Qu'en attendant ces
„ heureux tems, ils devoient établir des *Anciens* dans l'Eglise, par
„ tout, où la Réligion Chrétienne auroit le dessus, les ordiner so-
„ lemnellement, & d'une maniére réguliére, consacrer un jour, en
„ mémoire de sa Résurrection, établir une Liturgie, pour aider à
„ la dévotion publique, ordonner l'imposition des mains, pour la
„ confirmation des Adultes, des Censures pour les vicieux des ré-
„ compenses honorables, pour ceux qui s'acquitteroient avec zèle
„ de leur devoir; En un mot, prescrire, tout ce que l'Esprit de
„ vérité leur suggéreroit *pour l'usage de l'édificatio*.

Il semble, que ces sujets, & d'autres semblables qui regardoient l'Etablissement & le bon ordre de l'Eglise, devoient faire le sujet des divers entretiens que *Jésus-Christ* eut avec ses Disciples depuis sa Résurrection & qu'il entremêloit toujours de Leçons consolantes, d'assurances de sa présence & de sa Protection divine, & de promesses positives, qu'il leur envoyeroit le *Saint Esprit* pour être leur Guide & leur Conseiller fidéle, jusqu'à ce, qu'étant sur le point de leur dire le dernier adieu, il les mena hors de la Ville,

Ville, (*u*) fur la Montagne des Oliviers, où il avoit fouvent prêché & prié, & fur laquelle il avoit été transfiguré, & (†) crucifié, il n'y avoit que très peu de tems, & ce fut de là, que felon le recit de St. *Luc*, il fut (*v*) *élevé dans le Ciel*, *& qu'une nuée le déroba à la vûe* de fes Apôtres, pendant qu'il leur donnoit fes ordres, qu'il les béniffoit.

Il eft évident, par le témoignage de ceux, qui furent témoins de cet Evénement, que nôtre Sauveur abandonna la Terre, & s'éleva *par dégrés* vers le Ciel, fous les yeux de tous ceux qui étoient à la portée de le voir, & cela, (*x*) non en apparence, ou par *Metaphore*, mais dans la même humanité qu'il avoit fur Terre, avec le même Corps, dans lequel il avoit fouffert la Mort, qui avoit été enfeveli, & qui étoit reffufcité, & avec la même Ame humaine, qui ayant été féparée de fon Corps par la Mort, lui avoit été rejointe à fa Réfurrection, par la puiffance de fon divin Efprit: On doit donc ajouter foi à ce témoignage, parce que, comme nous l'avons fait voir, dans l'article de fa Réfurrection, les Apôtres avoient trop de bon fens, pour s'en laiffer impofer à eux mêmes, & trop de vertu, pour en impofer aux autres, fur un fait du reffort des fens, & dont tant de perfonnes avoient été les témoins. Il eft vrai, que ceux qui avoient rendu témoignage

Réalité de l'Afcenfion de J. C.

(*u*) St. *Jerôme*, de Loc. hebr. & *Sulpice Sevère*: hift. Sac. L. 2. nous difent; Que l'empreinte exacte des pieds de nôtre Sauveur, fubfiftoit encore en fon entier de leur tems fur cette Montagne, fans qu'il fût poffible de l'effacer: Les Voyageurs Modernes, non feulement ceux, qui font de la Communion Romaine, mais encore leurs Adverfaires, entre lefquels on peut mettre, *Sandys*, s'accordent a dire la m me chofe, & à nous affurer, que les facrées traces des pieds du Sauveur, fe peuvent voir dans cet endroit, & qu'on ne fauroit les effacer. Voyés *Sandys*: dans le troifiéme Livre de fes Voyages. *Edward*: Théologie, Vol. I.

[†] Je ne fai, fi la faute qui fe trouve dans cet endroit, vient de l'Auteur, du Copifte, ou de l'Imprimeur, mais il eft certain, que le Mont des *Oliviers*, depuis lequel J. C. monta dans le Ciel, & le Mont *Calvaire*, où il avoit été crucifié, font très differens l'un de l'autre, l'un eft à l'*Orient* de *Jérufalem*, & l'autre à l'*Occident* de la même Ville. Je ne dis rien de la Transfiguration, que l'Auteur paroit croire s'être paffée dans le même lieu, parce qu'on n'a là deffus, que des Conjectures, dont chacun eft parfaitement le maitre. Quoi qu'il foit plus que vraifemblable que nôtre Seigneur a été transfiguré, dans un tout autre endroit, que dans celui là.

[*v*] Actes: I. 9. [*x*] *Pearfon*: ubi fup.

de la *Résurrection* du Sauveur, furent aussi les témoins de son *Ascension* dans le Ciel, mais leur témoignage n'étoit pas moins nécessaire sur le dernier de ces faits, que sur le prémier. (y) Il suffisoit en ce cas, qu'ils vissent vivant celui, qu'un peu auparavant ils avoient crû Mort; Car tout ce qui servoit à prouver, qu'il étoit réellement vivant, après avoir été Mort, servoit aussi à démontrer la vérité de sa Résurrection; mais puis qu'ils ne devoient pas voir dans le Ciel, & que la foiblesse de leur vûe, ne leur permettoit pas, d'être les spectateurs de sa *reception* dans le séjour de la gloire, & de sa *séance* à la droite du Tout-Puissant, il falloit absolument, que pour l'affermissement de leur propre foi, & de celle des autres hommes sur cet Article, ils fussent du moins autant que leur vûe pourroit s'étendre, les témoins oculaires de son Passage, & de son transport dans le Ciel, & que quand il seroit hors de la portée de leur vûe, (z) des habitans de ces demeures heureuses vinssent leur aprendre le reste.

Maniére de cette Ascension.

Le mot de *Ciel*, a plusieurs significations dans l'Ecriture Sainte. La Région la plus basse, qui est au dessous des Nuées, celle dans laquelle les Nuës se proménent, & l'espace, qui est au dessus, sont appellés du même nom; Mais, puis qu'il est dit, que nôtre Sauveur, (a *été élevé au dessus des Cieux*; (b) qu'il a *traversé les Cieux*, & (c) *qu'il est monté par dessus tous les Cieux &c.* Nous sommes fondés à prendre ici le mot de Ciel, dans son sens le plus relevé, savoir, pour le lieu ou Dieu manifeste les effets les plus glorieux de sa présence, pour l'endroit qu'il a marqué pour la Résidence des Anges, & des *Esprits des Justes rendus parfaits.* Les Astronomes ne sauroient déterminer la distance qu'il y a, entre cette Demeure du Tout Puissant, & le Globe *Terraquée* que nous habitons; mais qu'on la suppose aussi grande que l'on voudra, on n'en sauroit tirer d'objections solides, contre la possibilité de l'Ascension de *Jesus-Christ*, (d) eû égard à la nature de son Corps glorieux, fort, actif, & parfaitement soumis & obéïssant à tous les mouvemens de l'Ame; Eû égard encore, à la nature de son Ame glorifiée, tendante en haut, & se mouvant vers le Ciel, comme vers son Centre; Eû égard enfin, à l'union intime de l'un & de l'autre,

(y) id. ibid. (z) Actes: I. 10. 11. (a) Hebr. VII. 26. (b) IV. 14. (c) Ephes. IV. 10.
(d) *Edward*: ubi sup. Vol. I.

l'autre, avec la Divinité, qui, ſource & conſervatrice de tout le mouvement qu'il y a dans les Corps, peut inconteſtablement leur donner, tel dégré de viteſſe, qu'elle trouve à propos.

(*e*) De ſavoir préciſément, de quelle qualité particuliére, le Corps avec lequel *Jéſus-Chriſt*, monta dans le Ciel, eſt préſentement doué dans ſon état de gloire; S'il a beſoin pour ſubſiſter, de quelque renouvellement de parties, s'il eſt ſuſceptible d'accroiſſement ou de diminution, & de quelle nature peuvent être les Elémens qui le compoſent, ce ſont là des queſtions trop ſubtiles, & qu'il n'eſt pas poſſible de décider. Il paroit vraiſemblable, par ce que dit l'Apôtre St. *Paul*, que (*f*) *la Chair & le Sang, ne peuvent poſſéder le Royaume de Dieu*, paroles, qui regardent les Corps glorifiés, dont nous ſerons revêtus, quand nous *porterons l'Image de l'Adam Céleſte*, (*g*) que le Corps de *Jeſus Chriſt*, n'a plus en lui les modifications de la Chair & du ſang, & que la gloire du Corps *Céleſte*, eſt d'une autre nature & d'un autre tiſſu, que celle du Corps terreſtre. Il eſt cependant aiſé de s'imaginer, comment la choſe peut ſe faire, & que le Corps ſoit pourtant toujours le même en nombre; Car la Matiére étant uniforme, & ſuſceptible de toute ſorte de mouvemens, & par conſéquent, d'être plus ou moins raréfiée. La même portion de Matiére, qui faiſoit ici bas un Corps peſant & matériel, quoique, demeurant la même, par raport à ſes parties eſſentielles, peut être ſublimée à un tel dégré de pureté & de ſubtilité qu'elle ne ſoit plus propre à demeurer ſur cette Terre, ni à reſpirer l'Air qui l'environne, mais à être tranſportée dans les Régions ſupérieures. Avec le même Corps.

Quoi qu'il en ſoit, (*h*) ce qu'il nous importe le plus de ſavoir, par raport à l'Aſcenſion de nôtre Sauveur, eſt, que ſon Ame humaine unie avec ſon Corps, fut, par un réel changement de Lieu tranſportée de la Terre au travers des eſpaces de l'Air, dans le Ciel le plus haut, le Siége & la Réſidence de la Majeſté Divine, afin (*i*) *de nous y préparer place*, & de prendre poſſeſſion de ces demeures Céleſtes, qu'il avoit acquiſes, par les Mérites de ſa Paſſion; de pouvoir en qualité de (*k*) nôtre *Avocat*, préſenter nos requêtes, & intercéder pour nous, auprès du *Thrône de grace*; De Buts de ſon Aſcenſion.

(*e*) *Fiddes*: ubi ſup. Vol. I. (*f*) I. Cor. XV. 50. (*g*) *Burnet*: ubi ſup.
(*h*) *Fiddes*: ubi ſup. (*i*) Jean: XIV. 2. (*k*) 1. Jean. II. 1.

De nous gouverner en qualité de *Roi*, depuis un lieu, où des milliers de Ministres tout brillants de gloire, & (*l*) & brulants de zèle, sont toujours prêts à exécuter ses Ordres; De pouvoir (*m*), en qualité de nôtre Bienfaiteur Magnifique, distribuer de là, quand il entreroit en possession de son Autorité Souveraine, (*n*) le don du Saint Esprit, qu'il avoit promis; De pouvoir enfin (*o*) après avoir *finis l'œuvre que son Père lui avoit donnée à faire*, (*p*) *s'asseoir*, pour prix de son obéïssance à la droite du Tout-Puissant *dans le Ciel, au dessus de toute Principauté, de toute Puissance, de toute Domination, & de toute dignité, que l'on peut nommer, non seulement dans ce siècle, mais aussi dans celui qui est à venir.*

SECTION II.

De la séance de JESUS-CHRIST, *à la droite de* DIEU.

Séance de J. C. à la droite de Dieu. Ce qu'elle signifie.

ETRE assis à la droite de Dieu, est une de ces expressions que le Saint Esprit employe, pour s'accommoder à nôtre portée, en attribuant à Dieu, les parties & l'attitude d'un Corps humain. (*q*) La *main* est le principal instrument, dont nous nous servons, pour déployer nôtre force, & c'est pour cela, qu'elle désigne souvent dans l'Ecriture la Puissance de Dieu. La *droite*, est la place, qu'on donne ordinairement aux personnes à qui on veut faire honneur & témoigner du respect, elle marque donc, la dignité la plus haute; Et comme, ceux qui sont le plus en honneur dans le Monde, se distinguent, par la liberté qu'ils ont, d'approcher de plus près de la Personne des Rois; Les Enfans de *Zébedée* eurent l'ambition *d'être assis l'un* (*r*) *à la droite & l'autre à la gauche de Jésus, quand il seroit dans son Règne.* Ainsi dans le cas présent, *être assis*, ne signifie pas une certaine posture du Corps, mais les choses,

[*l*] Heb. I. 14. (*m*) Ephes. IV. 10. (*n*) Jean: XVI. 7. (*o*) Jean: XVII. 4. (*p*) Ephes. I. 20. (*q*) *Stanhope*: ubi sup. Vol. III. & *Pearson* sur le Symbole (*r*) Matth. XX. 21.

choses, que cette posture marque ordinairement; C'est ainsi, que le Prophéte, pour désigner la profonde paix & la tranquilité dont le Peuple de Dieu jouïroit, dit, que *chacun*, *seroit assis sous sa Vigne*: Et c'est par allusion à cette façon de parler, qu'il est dit que nôtre Sauveur *est assis à la droite de Dieu*, entant qu'il est présentement exemt des travaux & des souffrances qu'il a endurées (s) *pendant les jours de sa Chair*, & qu'il jouït dans le Ciel, auprès de son Pére du repos & de la félicité. De plus, *être assis*, désigne, une continuation de séjour dans le même lieu, de là vient qu'il est dit des Tribus, à qui certains Quartiers étoient échûs en partage, qu'elles (t) *étoient assises vers le bord de la Mer*. Quand donc il est dit, que nôtre Sauveur est assis à la droite de Dieu, cela signifie, qu'il continue constamment de demeurer dans ce lieu de félicité & de gloire, ou pour me servir des termes de St. *Pierre*; (u) *Qu'il faut qu'il demeure dans le Ciel, jusqu'au tems du rétablissement*, ou de la Consommation finale *de toutes choses*: Enfin, *être assis*, marque l'autorité & la Domination; de là vient, qu'on représente les Rois assis sur leurs Thrônes, & que les Magistrats le font ordinairement, dans les Cours de Justice: (v) C'est plus particuliérement pour cette raison, que *Jésus-Christ* est représenté *assis à la droite de Dieu* pour désigner cette puissance & cette autorité Royale, qu'il doit exercer, en qualité de Médiateur, jusqu'après le dernier Jugement, & jusqu'à-ce (x) *qu'il remette le Royaume à Dieu son Pere.* De sorte, que suivant cette interprétation des termes *la séance de Jésus Christ à la droite de Dieu*, signifiera. " Que sa nature humaine a été rendue participante dans „ les Cieux très hauts de la même félicité, de la même gloire & de „ la même Puissance, dont le fils de Dieu jouïssoit de toute éterni- „ té avec son Pére avant son Incarnation: Que cet *Homme Dieu* a „ été révêtu d'une Autorité absoluë & d'une Domination sans bor- „ nes, & qu'il gouverne à présent le Monde dans ses deux Natures „ de la même maniére qu'il le jugera tout entier au dernier jour. " (y) *Car toute puissance lui a été donnée*, tant *dans le Ciel*, que *sur la Terre*; (z) C'est-à-dire que Dieu lui a confié le Gouvernement du Monde, pour le bien de son Eglise ici bas, & pour distribuer

 aux

(s) Hebr. V. 7. (t) Juges: V. 17. (u) Actes: III. 21. (v) *King.* ubi sup. pag. 279. (x) I. Cor. XV. 24. (y) Matth. XXVIII. 18. (z) *Tillotson.* Serm. Vol. III.

aux bons & aux méchans, les recompenses & les peines dans le siécle, qui est à venir.

Sa vérité.

(*a*) Il est vrai, que les Apôtres ne pouvoient pas être les témoins de cette Exaltation de leur Maître, *à la droite de Dieu*, mais ils en avoient, & nous en avons aussi une assurance suffisante, tant, par ce que nôtre Sauveur déclara avant son Ascension, que par les effets merveilleux qui la suivirent de près. Avant que de monter, il leur dit où il alloit, de quelle puissance & de quelle dignité il seroit bientôt révêtu; Il les assura, que pour preuve authentique de cette puissance & de cette dignité, il leur envoyeroit dans peu de jours le *Saint Esprit* d'une maniére sensible & visible, & que par les grands & remarquables effets, qu'il produiroit en eux, il les mettroit en état de parler plusieurs Langues, & de faire toute sorte de Miracles, après cela, il fut élevé en leur présence, & emporté vers le Ciel, événement, qui dix jours après, fut suivi selon sa promesse de l'envoi du Saint Esprit, qui descendit sur eux, & qui leur communiqua les dons les plus surprenans. En sorte, qu'ils avoient assés de preuves de son Exaltation dans le Ciel, puis qu'ils l'avoient vû élevé de la Terre, & qu'en suite ils avoient éprouvé les admirables effets de sa présence dans le Ciel, & de la puissance, qui lui avoit été donnée. Pour affermir d'autant plus nôtre foi sur cet Article, les Livres Sacrés nous apprénnent (*b*) que le bien heureux Martyr St. *Etienne*, vit, pendant qu'il étoit sur la Terre *les Cieux ouverts, & Jésus se tenant debout à la droite de Dieu*, & que St. *Paul* & St *Jean* le contemplérent tout environné de splendeur & de Majesté, quoi qu'ils ne fussent pas eux mémes entrés dans la gloire. Telle est la nature, & la certitude de l'Exaltation de *Jésus-Christ*.

Conséquences de cette Exaltation. 1°. *Manifestation de la Justice de Dieu.*

1°. Nous ne faurions nous empêcher de remarquer combien est admirable la Sagesse de Dieu aussi bien que sa Justice, d'avoir reçu la Nature humaine de son fils à sa droite dans le Ciel. (*c*) C'a été sans doute un privilége très glorieux pour la Chair & le sang, que cette séance *dans les lieux Célestes*; Mais aussi quand on réfléchit, que c'étoit la Chair & le sang, dont le fils éternel de Dieu, avoit bien voulu faire son Temple; que ce fut dans ce fragile Domicile, qu'il se vit exposé à toute sorte de besoins, d'infirmités, d'insultes, &

(*a*) Id. ibid. (*b*) Actes: VII. 55. (*c*) *Stanhope* ubi sup.

& d'angoiſſes auxquelles il ſe ſoumit, mais qu'il ne pouvoit endurer qu'entant qu'homme, on aperçoit alors clairement la grande raiſon, pour laquelle, il devoit recevoir une recompenſe auſſi extraordinaire, que ſes ſouffrances l'avoient été, & on ne ſauroit rien imaginer de trop avantageux, pour le dédommager des tourmens & des indignités, que de barbares humains lui avoient fait ſouffrir. Comme il n'y eut jamais de douleur pareille à la ſienne, auſſi n'y eût il jamais de bonheur égal au ſien, ni de gloire auſſi éclatante, que celle à laquelle il a été élevé; Car (*d*) *il s'eſt anéanti ſoi même en prenant la forme de ſerviteur & ſe rendant ſemblable aux hommes, il a paru comme un ſimple homme, & il s'eſt abaiſſé ſoi même, s'étant rendu obéiſſant juſqu'à la Mort, & même juſqu'à la Mort de la Croix; C'eſt pourquoi auſſi Dieu la élevé, juſqu'au ſouverain dégré de gloire & lui a donné un Nom, qui eſt au deſſus de tous les Noms, afin qu'au nom de Jéſus, tout ce qui eſt au Ciel, ſur la Terre & ſous la Terre fléchiſſe le genouil, & que toute langue confeſſe que Jéſus Chriſt eſt le Seigneur à la gloire de Dieu le Pére.* De ſorte, que par l'élévation du *Corps crucifié* ſur le Thrône Céleſte, le ſcandale de la Croix eſt entiérement enlevé, & celui, qui n'étoit pour ainſi dire qu'un *Roi de théatre*, qu'on avoit regardé & traité, comme un *Malfaiteur*, eſt publiquement reconnu par là, pour le Seigneur & le Juge de l'Univers.

2. PAR cette Exaltation de JESUS-CHRIST, Dieu nous a donné les plus fortes aſſurances, par rapport à cette félicité, dont nous eſpérons de jouïr après cette vie. Jamais Réligion n'a fourni à l'homme, une démonſtration auſſi palpable d'un état à venir, & d'une immortalité bien-heureuſe après la mort, que celle que la Réligion Chrêtienne nous préſente, par la Réſurrection de JESUS-CHRIST & par ſon Aſcenſion glorieuſe dans le Ciel. (*e*) Les raiſonnemens des Philoſophes, touchant l'immortalité de l'Ame, & un état futur après cette vie, outre leur incertitude, avoient encore le déſavantage, de ne pouvoir être ſaiſis que par ce qu'il y avoit de plus habile, & de plus raffiné parmi les hommes; Au lieu, que chacun peut ſentir la force de celui ci. Le même Docteur, qui a publié & annoncé au Monde, une autre vie que celle ci, & l'heureuſe ſituation, où s'y trouveront les gens de bien, a lui même repris

Etat futur de félicité.

(*d*) Phil. II. 7. &c. [*e*] *Tillotſon*: ubi ſup.

pris la vie, & est monté dans le Ciel, d'une maniére visible: De là, il est aisé & naturel de conclurre, que Dieu nous élévera, aussi, à la gloire & à la felicité, pourvû, que nous ayons soin de nous y preparer; parce que cette Ascension, & cette Exaltation de JESUS-CHRIST, ne doivent pas simplement être considérées, comme un privilége particulier, & attaché à sa Personne, mais comme un avantage annexé au caractère public qu'il soutenoit, en qualité de nôtre *Souverain Sacrificateur.* C'est pour cela, que l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, faisant allusion au Sacerdoce, nous dit, que *Jésus-Christ est entré, non dans un Sanctuaire,* (*f*) *fait de la main des hommes, qui n'étoit que la figure du véritable, mais dans le Ciel même, afin de comparoitre maintenant pour nous devant Dieu,* & qu'il (*g*) *est entré pour nous, au delà du Voile, comme nôtre Précurseur.* Or le terme de *Précurseur* est *relatif*, & suppose nécessairement des personnes qui viennent après celui, qui porte ce titre; L'Apôtre veut donc dire, que *Jésus-Christ* en entrant au Ciel avant nous, a pris en nôtre nature Possession des demeures Célestes, non seulement pour lui même, mais aussi pour tous ses fidéles Disciples, qui viendront après lui. C'est pourquoi, le grand Apôtre St. *Paul*, conclut par anticipation, que les véritables Chrétiens, sont déja en possession, de ce dont jouït leur Représentant, car voici de quelle maniére il raisonne: Comme, (*g*) *Dieu nous a donné la vie, avec Jésu-Christ, & qu'il nous a ressuscité tous ensemble*, en vertu de sa Résurrection; *il nous a* aussi, en vertu de sa glorification, *fait asseoir tous ensemble avec lui dans les Cieux, pour faire connoître dans les siécles à venir, les richesses immenses de sa grace, par la bonté qu'il a euë pour nous en Jésus Christ.*

Consolation dans les afflictions.

3. REMARQUONS encore, quelle source abondante de consolations, & d'encouragemens nous trouvons dans toutes les épreuves & les afflictions qui peuvent nous arriver, quand nous faisons attention, que celui qui s'est chargé du soin de nous protéger, est assis à la droite de la Majesté de Dieu, & que quoi qu'il soit souverainement élevé, il est cependant nôtre frére, & revêtu d'une nature, en laquelle il a plus souffert, qu'aucun de nous ne pourroit jamais souffrir; & que par l'expérience qu'il a faite de ses propres infirmités, il conserve encore un vif sentiment de nôtre fragilite & de

(*f*) Hebr. IX. 24. (*g*) VI. 19. 20. (*g*) Ephes. II. 5.

de nos foiblesses. *Sommes nous donc persécutés pour la justice* (*h*) *Puisque nous avons pour grand & Souverain Sacrificateur Jesus le fils de Dieu, qui* présentement *est entré dans le Ciel, mais, qui* pendant un tems, *a été tenté comme nous, en toutes choses. Demeurons fermes* dans la foi, *dont nous avons fait profession*, étant persuadés & parfaitement assurés, que (*i*) *si nous souffrons avec lui, nous règnerons aussi avec lui.* Sommes nous affligés de pauvreté ou de perte de biens? Souvenons nous (*k*) que la dispensation des Evénemens & des biens de cette vie, est entre les mains de nôtre Sauveur, *qui sait bien, que nous avons besoin de ces choses*; Si donc elles peuvent servir à sa gloire, & à nôtre bien-être, soyons persuadés qu'il nous les accordera, & s'il ne le fait pas, il en use de la sorte, pour nôtre plus grand avantage, nous reservant dans une autre vie, une grande abondance de biens infiniment plus précieux. La crainte de la Mort nous remplit elle d'inquiétudes & d'allarmes? Considérons, que nôtre charitable Sauveur, (*l*) *a marché devant nous, pour nous préparer une place, afin que nous soyons où il est*, pensons que *tant que nous sommes dans ce corps, nous sommes absens* de celui, (*m*) *en la présence duquel il y a un rassasiement de joye, & à sa droite, des délices, qui ne finissent jamais*; C'en sera assés pour vaincre la repugnance de la nature, & même pour nous faire souhaiter de sortir de cette Vallée de larmes. Craignons nous & sommes nous en danger de succomber sous le poids des tentations qui nous assaillent? Celui qui est présentement assis dans le Ciel, s'est trouvé plus d'une fois dans les mêmes circonstances, & (*n*) *puisqu'il a souffert lui même, lorsqu'il fut tenté, il est dans un état propre à secourir ceux qui sont tentés.* En un mot, quelles que soyent nos détresses & nos misères, le triomphe, que nôtre Héros a remporté sur tous nos ennemis, la glorieuse Exaltation de nôtre nature en sa personne, & la satisfaction ravissante, que nous devons ressentir, de voir nôtre meilleur Ami élevé à un Poste si éminent, nôtre généreux Protecteur, muni d'un pouvoir sur lequel nous pouvons sûrement compter, & à l'abri duquel, nous nous pouvons croire parfaitement en sureté, en tout tems, en tout lieu, & en toute situation suffira pourtant, pour calmer nos agita-

 tions,

(*h*) Hebr. IV. 14 15. (*i*) 2. Tim. II. 12. (*k*) *Claude.* Oeuv. Posth. Tom. III. (*l*) Jean. XIV. 2. (*m*) Ps. XVI. 11. (*n*) Hebr. II. 18.

tions, tranquiliser nôtre cœur, & nous faire mettre en pratique, ce sage & salutaire avis de l'Apôtre, (o) *Ne vous inquiétés d'aucune chose, mais faites connoître vos besoins à Dieu, par des prieres & des supplications, en y joignant des actions de grace.*

Obligation de penser aux choses du Ciel.

4. Enfin, l'Exaltation de *Jésus-Christ*, & sa séance sur le Thrône de Dieu, nous obligent fortement, tant en qualité d'hommes, que comme Chrêtiens, (p) *à nous attacher aux choses qui sont du Ciel, & non pas à celles qui sont de la Terre*; Puisque nôtre Sauveur & nôtre nature, sont présentement dans le séjour de la gloire (q) une vie charnelle & sensuelle, uniquement occupée des intérêts de la Terre, & qui ne se propose d'autre but, que l'Acquisition des biens de ce Monde, est évidemment la plus grande contradiction, qu'il puisse y avoir, avec l'exaltation de nôtre nature, en la Personne de *Christ* dans le Ciel: Car si *l'humanité* a été relevée par là, peut-on dire, que ceux là vivent *comme des hommes*, qui ont perdu le sens, & qui s'ensevelissent eux mêmes dans la fange des plaisirs du siécle? Si *Christ* est monté dans le Ciel, s'il y est assis à la droite de Dieu, peut-on dire, que ceux là sont ses Disciples & ses imitateurs, qui placés aussi loin de lui, que la Terre l'est du séjour de la gloire, s'en éloignent encore davantage, par leur impieté & par leurs désordres, & ne veulent pas seulement jetter le moindre regard vers le Ciel où il est assis? Souvenons nous donc, que nôtre Sauveur & nôtre Guide, est dans un lieu, fort au dessus de la portée de nôtre vûe; Que nous sommes encore en état de le suivre des yeux de la foi; Que nôtre véritable bonheur consiste à être avec lui; Que nôtre principal intérêt se trouve dans une autre Patrie; Et que quoi qu'il nous soit permis, jusqu'à un certain point, de nous occuper des affaires de cette vie, nous n'y devons cependant pas placer toutes nos affections; Ainsi fortifiés & encouragés par cette pensée, élevons nôtre cœur & nôtre esprit vers lui, demeurons constamment avec lui, (r) *usant de ce Monde, comme si nous n'en usions point, car la figure de ce Monde passe.*

CHAPI-

(o) Phil. IV. 6. (p) Colos. III. 2. (q) *Newcomb.* Serm. Vol. III.
(r) I. Cor. VII. 31.

CHAPITRE IV.

Nôtre Jésus est le véritable MESSIE.

JUSQUES ici nous avons ſuivi nôtre Sauveur au travers des différens états de ſa vie, depuis le moment de ſa Conception & de ſa Naiſſance, juſqu'à celui de ſon Aſcenſion, dans Ciel, & de ſa ſéance à la droite de Dieu; Il s'agit préſentement, de fouiller dans les *Régîtres Sacrés*, pour voir, ſi la condition dans laquelle il a parû, ſes qualités perſonnelles, ſes actions, ſes ſouffrances, & la recompenſe qu'il a reçuë, ſont conformes aux caractères ſous leſquels les Prophêtes nous ont repréſenté ce grand & Eminent Perſonnage qui devoit venir dans le Monde; Et par conſéquent, ſi ce *Jéſus* de *Nazareth*, à qui nous avons été conſacrés par le batême, que les *Juifs* ont crucifié, & de qui nous attendons le ſalut de nos Ames, eſt en effet, ce *Meſſie*, qui avoit été *promis.* Mais avant, que d'aller plus loin, remarquons en peu de mots, que le terme de *Meſſie*, *Hebreu* d'Origine & traduit en *Grec*, par celui de *Chriſt*, ſignifie à la lettre, en nôtre Langue, la même choſe, que *Oint* ou *Conſacré*, & qu'il déſigne proprement ici, une Perſonne miſe à part, & conſacrée à quelque Charge importante. (*a*) Car dans les Païs *Orientaux*, fertiles en huiles, & en drogues Odoriférantes, on avoit accoûtumé d'oindre d'une compoſition de cette eſpéce, ceux qui étoient deſtinés à quelque Emploi relevé; Il eſt évident, que la choſe avoit lieu parmi les *Juifs*, à l'égard des Rois & des Sacrificateurs, pour ne rien dire des Prophêtes, & cela ſe faiſoit vraiſemblablement, pour marquer l'abondante effuſion des dons & des graces qui leur étoient néceſſaires, pour exercer leur Emploi, auſſi bien, que les excellens & utiles effets, dont le Poſte auquel ils étoient élevés, les rendoit les Diſpenſateurs. (*b*) La coûtume d'Oindre, dans ces ſortes d'occaſions, étoit ſi générale, qu'à cauſe de cela, on donnoit ſouvent le titre *d'Oint du Sei-*

Ce que ſignifie le mot de Meſſie.

Bbb 2

(*a*) *Barrow.* Oeuv. Vol. III.
(*b*) *Kidder*: demonſt. du Meſſie.

Seigneur, à des perſonnes deſtinées de Dieu à quelque Emploi éminent, quoi qu'elles n'euſſent pas été conſacrées à cela, par aucune Onction matérielle : C'eſt ce qui paroit clairement, (*c*) en la perſonne de *Cyrus*, qui fut deſtiné de Dieu, pour humilier la fiére *Babylone* & pour rétablir *Iſraël*; On en peut dire autant de *Jéſus*, (*e*) *que Dieu a Oint du Saint Eſprit*, dont l'huile, qu'on répandoit ſur la tête des *Sacrificateurs* & des *Rois* n'étoit qu'un type imparfait, *& d'une vertu* puiſſante, qui le mit en état, de s'acquiter du grand & important Emploi, auquel il étoit deſtiné.

Le mot de *Chriſt* ou de *Meſſie*, marque donc une perſonne deſtinée de Dieu d'une maniére ſinguliére & remarquable à quelque poſte, ou à quelque Emploi important ; Une perſonne dont les qualités, & les Exploits, au deſſus du commun devoient être pour le Genre-humain, la ſource d'une infinité d'avantages. Pour prouver donc, que *Jéſus* de *Nazareth*, en qui nous eſpérons, a été ce Perſonnage extraordinaire, tachons de faire voir par l'Ecriture Sainte.

I. Que Dieu avoit toujours promis un *Meſſie* au Monde, & arrêtons nous un moment, ſur les Caractères ſous leſquels ce *Meſſie* nous eſt dépeint.

II. Que dans le tems de la Naiſſance du Sauveur, l'Univers étoit dans l'attente du *Meſſie*.

III. Que le tems, pendant lequel le *Meſſie* devoit venir, eſt écoulé depuis pluſieurs ſiécles.

IV. Que de l'aſſemblage & du concours de tous ces Caractères, nous ſommes en droit, de conclurre, que nôtre *Jéſus* eſt le véritable *Meſſie*.

Promeſſes & Caractères du *Meſſie* ſelon l'Ecriture.

I. (*f*) Toute perſonne, qui a lû l'Ecriture, n'aura pas manqué de remarquer, qu'il y a dans le Vieux Teſtament, des Oracles, qui font clairement connoitre, que toutes les grandes promeſſes, que Dieu avoit faites à ſes vrais Adorateurs, auroient enfin leur parfait

(*c*) Eſaïe : XLV. 1. &c. (*e*) Actes : X. 38. (*f*) Clark. preuves de la Rélig. nat. & revel.

fait accompliſſement, par le moyen d'un *Perſonnage particulier*, Oint de Dieu à ce ſujet, & qui après avoir dompté tout Adverſaire, établiroit un Royaume éternel. (*g*) On peut dire que ces paroles, *la ſemence de la femme briſera la tête du Serpent*; Et (*h*) *la ſemence d'Abraham, en qui ſeront bénites toutes les Nations de la Terre*, marquoient d'abord, étant miſes au nombre *ſingulier*, comme l'obſerve St. *Paul* (*i*) une perſonne particuliére, au lieu que ſi elles euſſent été miſes au *pluriel*, elles auroient déſigné un nombre conſidérable de perſonnes; Il faut que (*k*) le *Scilo à qui appartient l'Aſſemblée des Peuples*, déſigne naturellement une ſeule perſonne, deſtinée à règner, & d'un Caractère, (ſi l'on en juge, par la gradation des termes de l'Original;) un peu ſupérieur à celui d'un *Sceptre* & d'un *Légiſlateur*. Les paroles de *Balaam*; (*l*) *Je le vois, mais non pas maintenant; Je le regarde mais non pas de près, une Etoile viendra de Jacob, & un ſceptre ſortira d'Iſraël*, décrivent d'une maniére fort claire, un Perſonnage plus grand, que celui qui devoit *tranſpercer les Coins de Moab, & détruire tous les Enfans de Seth*. Les expreſſions de *Moïſe*, (*m*) *l'Eternel ton Dieu, te ſuſcitera un Prophète comme moi, d'entre tes fréres vous l'écouterés, & il arrivera, que quiconque n'écoutera pas mes paroles, leſquelles il aura dites en mon nom, je lui en demanderai compte*, indiquent clairement, qu'une perſonne fort extraordinaire & ſemblable à *Moïſe*, devoit un jour paroître, faire par conſéquent de grandes choſes, revéler la volonté de Dieu, publier une nouvelle Loi, & établir une Nouvelle Alliance. L'Oracle d'*Eſaïe*; (*n*) *L'Enfant nous eſt né, le fils nous a été donné, l'Empire a été poſé ſur ſon Epaule, & on appellera ſon Nom l'Admirable, le Conſeiller, le Dieu fort & Puiſſant, le Pére d'Eternité, le Prince de Paix, il n'y aura point de fin à l'accroiſſement de l'Empire, & à la proſpérité ſur le Thrône de David & ſur ſon Règne pour l'affermir & l'établir en jugement, & en juſtice, dès maintenant & à toujours*. Celui de *Jeremie*; (*o*) *Voici les jours viennent dit l'Eternel, que je ferai lever à David, un germe juſte, qui règnera comme Roi, il proſpérera, & exercera jugement & juſtice ſur la Terre..... Et c'eſt*

(*g*) Gen. III. 15. (*h*) XII. 3. (*i*) Gal. III. 16. (*k*) Gen. XLIX. 10.
(*l*) Nomb. XXIV. 17. (*m*) Deut. XVIII. 15. 18. (*n*) Eſaïe IX. 5. 6.
(*o*) Jeremie XXIII. 5. &c.

c'est ici le Nom duquel on l'appellera, l'Eternel nôtre justice : Et celui de *Daniel* ; (p) Je *regardois dans les visions de la nuit, & voici, comme un (q) fils d'homme, qui venoit avec les nuées des Cieux, & il vint jusqu'à l'Ancien des jours, & se tint devant lui, & il lui donna la Seigneurie, & l'honneur, & le Règne, & tous les Peuples, les Nations, & les Langues le serviront. sa Domination, est une Domination éternelle, qui ne passera point, & son Règne ne sera point dissipé*: Toutes ces Prophéties, font clairement connoître, que ce Personnage illustre appellé par *David*, (r) Le *Sacrificateur éternel*; par *Ezéchiel*, (s) le *seul Berger*; par *Aggée*, (t) *le desiré de toutes les Nation* ; par *Malachie*, (u) l'*Ange de l'Alliance* ; Et par Daniel, dans un autre endroit, (v) le *Messie* & le *Prince*, seroit un Prince & un Gouverneur Puissant, qui selon la description, qu'en fait *Zacharie*, (x) *dominer oit depuis une Mer jusqu'à l'autre, & depuis le fleuve, jusqu'aux extrêmités de la Terre.*

Dans le tems que nôtre Sauveur est venu, les *Juifs* attendoient le *Messie.*

II. Des Prédictions & des promesses, que Dieu a bien voulu faire dans l'Ecriture Sainte, touchant un Personnage extraordinaire, qui, revêtu de force & d'autorité deviendroit, dans l'usage qu'il feroit de sa Puissance, une source de bénédictions pour le Genre-humain, nous en avons cité quelques unes des plus expresses; Les Prophêtes le désignoient sous une Variete de noms, que les *Juifs* ont tous renfermés, sous le titre général de *Christ*, ou de *Messie*, ils attendoient sous ce nom, dans le tems, que nôtre Seigneur vint au Monde une personne qui feroit douée de qualités, & qui feroit des Actions conformes aux Caractères, sous lesquels les Prophêtes avoient répresenté cet Illustre Libérateur; C'est ce qui paroit manifestement par la réponse, que fit sur le champ à *Jésus*, une femme *Samaritaine*; (y) Je *sai* lui dit elle, *que le Messie, (c. d. le Christ,) va venir, & quand il sera venu, il nous instruira de toutes choses*; Par (z) *l'attente du Peuple & par les raisonnemens, que chacun faisoit en soi même, pour savoir, si Jean* Baptiste *n'étoi point le Christ*; Par la depu-

(p) Daniel. VII. 13. &c. (q) C'est par allusion à cet Oracle, que Christ se donna continuellement dans l'Evangile, le titre de *fils de l'homme*, & une fois seulement de *fils de l'homme qui est dans le Ciel*, parce qu'il est décrit dans la Prophètie, comme *venant avec les nuées des Cieux.* Jean. III. 13. (r) Pf. CX. 4.
(s) Ezechiel: XXXIV. 23. [t] Aggée: II. 7. (u) Malachie: III. 1. [v] Daniel. V. 25. [x] Zacharie: IX. 10. [y] Jean: IV. 25.
[z] Luc: III. 15.

députation enfin que (*a*) le Grand Conseil de la Nation fit à ce dernier *de quelques Sacrificateurs, & de quelques Lévites*, pour l'interroger sur cette question: Cela paroit encore manifestement, par (*b*) *la pensée où étoit le Peuple*, quand il vit les Miracles du Sauveur, que *le Royaume de Dieu alloit bien-tôt paroître*, par cette question, que les *Juifs* se faisoient les uns aux autres; (*c*) *Quand le Christ viendra, fera-t-il de plus grands Miracles, que ceux qu'a faits cet homme?* Et par la déclaration qu'ils firent ouvertement dans une autre occasion; (*d*) *Celui-ci est véritablement le Prophète, qui devoit venir dans le Monde:* Cela paroit manifestement enfin, par la jalousie extrême, qu'*Herode* fit paroitre contre ce Roi des *Juifs*, dont on attendoit la Naissance, environ dans ce tems là; Et par un passage célèbre de l'Historien, (*e*) *Josephe*, qui nous aprend, que les *Juifs* furent principalement portés à se revolter contre les *Romains*, par un *Oracle douteux, tiré des saintes Lettres*, ce sont ses expressions, qui portoit, qu'environ ce tems naîtroit parmi eux un Grand Prince, qui donneroit des Loix à tout l'Univers. Quoi qu'il en soit, il est certain, que de cette attente générale, grand nombre de (*f*) faux *Christs* & de faux Prophêtes, prirent occasion, de tromper

(*a*) Jean: I. 19. (*b*) Luc: XIX. 11. (*c*) Jean: VII. 31. (*d*) Jean: VI. 14. (*e*) De Bel. Jud.

(*f*) Il ne sera peut être pas hors de propos de faire mention ici, de quelques uns de ces *faux Christs*, au sujet desquels, nôtre Sauveur. Matth. XXIII. 23. &c. donne quelques avis à ses Disciples; Plusieurs Imposteurs ont pris en divers tems le Nom de *Messie*, & en ont imposé à leur malheureuse Nation. Le Lecteur verra dans ce qui suit, avec quelle facilité les *Juifs* se livrent là dessus à la fraude & à l'Illusion. L'Ecriture fait mention de deux séducteurs, qui parurent avant que *J. C.* se fût fait connoitre pour le *Messie*, savoir *Theudas, & Judas de Galilée*, qui attirérent quelques personnes après eux, mais qui périrent bien-tôt l'un & l'autre: *Et ceux qui les avoient suivis furent dissipés & reduits à rien.* Actes: V. 36. 37. *Josephe.* Antiq. L. 28. Ch. 7. parle d'un autre, qui environ ce tems là mena les *Juifs* dans le Désert, prometta nt de les délivrer, mais il fut détruit par *Festus*, avec tous ceux qui s'étoient attachés à lui. Environ 40. après la Naissance de *Jesus-Christ*, deux fréres *Asinæus & Avileus*, tous deux Tisserans, eurent d'abord de grands succès, mais ils périrent enfin, & furent cause, de la perte d'un grand nombre de ceux qui les avoient suivis: Environ 74 ans après, un autre Tisserand, nommé *Jonathan*, se fit suivre dans le Désert, par quantité de *Juifs*, mais ayant été pris, il fut brulé vif, & un grand nombre de ses Infortunés Compatriotes furent massacrés aux environs de *Cyrene* sous l'Empire de *Trajan*, en 114. Les *Juifs* élevérent un certain *André*, qui fut cause, de la perte

per & d'entrainer dans une ruïne totale un Peuple facile & crédule, qui se prétoit d'autant plus aisément à leur séduction, qu'il étoit persuadé que son *Messie* & son *Roi*, son *Restaurateur*, & son *Liberateur* devoit alors paroitre dans le Monde.

CETTE

la perte de plusieurs milliers de personnes: Et sous l'Empire *d'Adrien*, ils en produisirent un autre, à qui ils donnérent le nom de *Barcocab.* c. d. *fils de l'Etoile*, par allusion à l'Etoile de *Jacob*, dont il est parlé Nomb. XXIV. 17; mais quand ils eurent reconnu l'imposture, ils changérent ce nom en celui de *Barcosibah.* c. d. le *fils du mensonge*. Sous l'Empire de *Theodose* le jeune, en 434. il s'éleva dans l'Isle de *Créte*, un autre *faux Christ*, qui prétendoit avoir été envoyé du Ciel, pour faire passer les *Juifs* au travers de la Mer, depuis cette Isle, jusqu'en Terre ferme, & qui persuada à plusieurs de se précipiter dans les Eaux. En 520, il en parut un autre en *Arabie*, nommé *Dunaan*, qui avec les *Juifs*, qui le suivoient, se jettérent sur les Evêques & sur les Chrêtiens de la Ville de *Negra*, & commirent de grands désordres, jusqu'à ce qu'enfin ils furent détruits. En 529. Un certain *Julien*, aussi *faux Messie*, porta les *Juifs*, & les *Samaritains* de la *Palestine* à se revolter, ce qui en fit périr un grand nombre. En 620 *Mahomet* parut, & comme il prétendit d'abord d'être le *Messie*, les *Juifs* se rangérent autour de lui, jusqu'à ce, que, comme le disent quelques Auteurs, lui ayant vû manger du sang de Chameau, ils l'abandonnérent. En 721, ils suivirent un *Syrien*, qui se disoit le *Christ*. En 1137. ils en suivirent un autre en *France*, ce qui fut cause, qu'on les bannit du Royaume. En 1138. ils prirent encore les Armes en Perse, en faveur d'un autre, ce qui leur attira beaucoup de maux. En 1157. ils se soulevérent en *Espagne*, sous la conduite d'un autre Imposteur & furent presque tous taillés en piéces. En 1167, ils souffrirent beaucoup dans le Royaume de *Fez*, pour un semblable sujet; Un autre séducteur parut en *Arabie*, & ayant donné pour marque de sa Mission, que si le Roi de ce Pais là lui coupoit la tête, il ressusciteroit, il évita par cette feinte une mort plus cruelle. En 1174, Il s'en éleva un autre en *Perse*, qui fit soulever & périr un grand nombre de *Juifs*. Et en 1199, Un fameux Magicien nommé *David* el *David*, ou *Alroi*, en trompa plusieurs. En 1222. quantité de *Juifs*, en *Allemagne*, suivirent un *faux Christ*, qu'ils appelloient *fils de David*; En suite ils espérérent, que leur *Messie* naitroit cette année là, d'une femme, qui étoit alors enceinte à *Worms*, mais elle acoucha d'une fille, En 1465, dans le tems que les *Sarrazins* faisoient de si grands ravages dans la *Chrêtienté*, les *Juifs* s'imaginérent, que leur *Messie* alloit venir, pour combattre pour eux: Et la même année, R. *Abraham Avenaris*, Astrologue *Juif*, prédit, par la Conjonction de *Jupiter* & de *Saturne*, dans le Signe des *Poissons*, que le *Messie* alloit paroitre. En 1497. Les Juifs furent trompés, par *Ismael Sophus*, qui ayant assemblé une Armée de scélerats & de bandits, remporta plusieurs victoires, mais il se fit enfin Chef d'une nouvelle Secte parmi les *Mahometans*. En 1503. R. *Asher Lemla*, parut en *Allemagne*, se disant le Précurseur du *Messie*, qui devoit paroitre cette même Année, & remettre les *Juifs* en possession de la Terre de *Canaan*. En 1534. Il s'éleva en *Espagne* un nouveau *Messie*, que Charles V. fit bruler. En 1615. Il en parut un autre dans les *Indes Orientales*, qui fut

suivi

CETTE attente, n'étoit pas particuliére à la nation *Juive*; les Payens savoient aussi en général, qu'un grand Personnage devoit paroitre dans le monde dans le tems que nôtre Sauveur vivoit, car outre les autorités de *Suétone* & de *Tacite* que nous avons eû occasion de produire, ci dessus, les Oracles des *Sibylles*, qu'on gardoit à *Rome* dans les Archives, prédisoient clairement la venuë de JESUS-CHRIST, & en marquoient même le tems; ce qui obligea les *Romains* à avoir l'œil sur les *Juifs*. La même année, que *Pompée* prit *Jérusalem*, un de ces Oracles, qui portoit, *que la nature alloit accoucher d'un Roi pour les Romains* fit tant de bruit, & effraya si fort le Senat, qu'on y fit un Décret, portant (*g*) qu'on n'éléveroit aucun des Enfans qui naitroient cette année là, mais le crédit de ceux d'entre les chefs de la République, dont les femmes se trouvoient alors enceintes, & qui pour cette raison, se faisoient l'application de l'oracle, empêcha qu'on ne publiât le Décret. *Virgile* qui écrivoit environ le commencement du Régne d'*Hérode* le grand (*b*) complimente dans sa quatriéme Eclogue le Consul *Pollion*, sur la

suivi par les *Juifs Portugais*. En 1624. un autre parut en *Hollande*. En 1666. un autre Imposteur fameux apellé *Sabethai Zevi*, qui trompa l'attente des *Juifs* en se faisant *Mahometan* pour sauver sa vie. Enfin en 1682, il s'en éleva un autre, apellé *Rabbi Mordechai*, *Juif Allemand*, qui fut reconnu par tous les *Juifs d'Italie*, & par plusieurs de ceux d'*Allemagne*, mais en personnes prudentes, & qui ne négligent pas le soin de leur propre conservation, ils ne voulurent pas se brouiller avec le Tribunal du St. Office. C'est ainsi que les *Juifs*, depuis la venue du Sauveur jusques à présent, n'ont cessé d'élever ou de reconnoitre des *Messies*: Ce qui, vû les maux sans nombre, qu'ils se sont attirés par là devroit suffire, pour les faire rentrer en eux mêmes. Voyés. *Kidder*, démonstration, & *Lesly*, méthode abregée, pour convaincre les *Juifs*.

(*g*) *Suetonius*, in vitâ *August*.

Les tems prédits par la Sibylle	(*b*) Ultima Cumæi venit jam carminis ætas;
A leurs termes sont parvenus,	
Nous touchons au Régne tranquile	Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo;
D'un Prince exemple des vertus.	
N'en doutons point, le Ciel sensible	- - - - - - - -
Vient reparer le coup terrible,	
Qui nous a coûté tant de pleurs.	
Hatés vous ô bonté Divine!	Jam nova progenies cœlo demittitur alto;
Jamais plus illustre origine.	
Ne fut digne de vos faveurs.	Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
- - - - -	

Peu-

naissance de son fils *Saloninus*, en lui appliquant cette Prophétie; Mais les expressions en sont trop belles & trop sublimes, pour pouvoir se vérifier dans un simple mortel. L'*Age d'or* & le renouvellement de toutes choses, ne sauroit s'accomplir sous le Régne d'un Roi terrestre quel qu'il soit; Aussi voyons nous, que le Poëte s'exprime presque dans les mêmes termes, que l'Ecriture employe (*hh*) quand elle parle des tems *glorieux* du *Messie*, de ces nouveaux Cieux & de cette nouvelle Terre, qui devoient alors commencer à paroître & parvenir à leur perfection à la fin du monde. Il fait en suite une description abrégée de la paix, dont le monde entier jouïroit, sous le Régne de ce nouveau Roi, & cette description est réellement une excellente paraphrase (*i*) de la partie de ce chapitre d'*Esaie*, où il est dit, que le *Loup demeurera avec l'Agneau*, & que *le Léopard gitera avec le Chevreau*, que *le Veau*, *le Lionceau & le Bétail qu'on engraisse seront ensemble*, & que les Animaux dangereux *ne nuiront*, *ni ne feront plus de dommage* à personne *dans toute la sainte montagne*. Il paroit donc de là, que dans le tems, que nôtre

Peuples! voici l'assuré gage
Des biens, qui vous sont préparés,
Cet Enfant est l'heureux présage — Desinet, ac toto surget gens aurea mundo
Du repos que vous désirés.
Aux prémiers instans de sa vie,
De la discorde & de l'envie, — Alme save - - - - - -
S'éteint le funeste flambeau,
Plus de serpens à dent perfide,
Plus d'herbes à suc homicide, — - - non magnos metuent armata leones
Le Lion pait avec l'Agneau.
- - - - -
Que vois-je! quel nouveau miracle,
Tient encor mes sens enchantés? — - - - - - - - - -
Quel vaste, quel pompeux spectacle,
Frappe mes yeux épouvantés?
Un nouveau monde vient d'éclorre, — Occidet & serpens, & fallax herba veneni
L'Univers se reforme encore,
Dans les abimes du Chaos.
Et pour reparer ses ruines, — Occidet - - - - - -
Je vois, des demeures divines, — *Virgil* Ecl. IV.
Descendre un peuple de Héros. — *Rousseau* od. avec quelques légers changemens

(*hh*) Esaie LXV. 17. 2. Pierre III. 13. (*i*) Esaie XI. 6.

nôtre Seigneur parut, tous les hommes, tant *Juifs* que *Gentils*, étoient dans l'attente de quelque grand Perſonnage, qui devoit venir dans le monde.

III. Nous allons à préſent prouver, par les Saintes Ecritures, que le tems auquel le *Meſſie* devoit paroitre eſt déja écoulé depuis pluſieurs ſiécles.

I. Nous avons dans les paroles de *Jacob*, une prédiction bien marquée du tems auquel le *Meſſie devoit paroître*; (k) *Le Sceptre* dit il, *ne ſe départira point de Juda, ni le Légiſlateur d'entre ſes pieds, juſqu'à ce que le Scilo vienne, & à lui apartient l'Aſſemblée des Peuples.* Nous avons eû ci deſſus occaſion d'expliquer cet Oracle, mais pour mieux faire voir, quel en eſt le ſens, & l'uſage qu'on en peut faire dans cette occaſion; Nous prions le Lecteur de conſidérer, (m) que la prémiére promeſſe touchant le *Meſſie* fut faite à *Adam* en ces termes; (n) *La ſemence de la femme briſera la tête du Serpent*; Que de là elle paſſa à *Sem*, ſans qu'il fût queſtion ni de *Japhet* ni de *Cham*, les deux autres fils de *Noé*; Que de *Sem*, elle deſcendit à *Abraham*, à l'excluſion des autres fils de *Tharé*; Que d'*Abraham*, elle vint à *Iſaac*, & non à *Iſmael*, qu'enfin *Iſaac* la laiſſa pour héritage à *Jacob*, plutôt qu'à ſon frére *Eſaü*; *Jacob*, ſur le point de mourir, fit venir ſes fils, les bénit, & par l'Eſprit Prophétique, dont il étoit alors rempli, *leur déclara ce qui leur devoit arriver dans les derniers jours*; Et entr'autres choſes qu'il leur dit, il fixa le tems auquel viendroit le *Scilo* c'eſt-à-dire, comme l'ont entendu les Anciens Commentateurs (o) *Juifs*, le *Meſſie*, qui devoit

(k) Gen. XLIX. 10. (m) *Kidder* ubi ſup. (n) Gen. III. 15.

(o) La Paraphraſe Chaldaique & les Anciens *Juifs* ont toujours donné ce ſens au mot de *Scilo*: Or comme il y a déja fort longtems, que le Sceptre s'eſt departi de *Juda*, & qu'à l'exception de nôtre Seigneur *Jéſus-Chriſt*, il n'eſt point venu d'autre *Meſſie*, à qui ait appartenu le droit d'*aſſembler les Peuples*, ou les *Gentils*; Les *Rabbins*, depuis la naiſſance du Sauveur, ſe ſont torturé l'eſprit à éluder le ſens de cet oracle, & à l'expliquer, d'une maniére conforme à leurs préjugés. Les uns ont dit, que le mot de *Scilo*, déſignoit *Moïſe*, & non le *Meſſie*, pendant, que d'autres ont prétendu, qu'il s'agiſſoit ici du Tabernacle de Dieu à *Silo*. De troiſiémes reconnoiſſant, que ce mot déſigne le *Meſſie*, ſe ſont imaginés, que le Sceptre dont parle *Jacob* étoit une *Verge*, non de *Gouvernement*, mais de *Correction*, laquelle ne ſe départiroit point de *Juda*, juſques aux tems du Meſſie; De quatriémes rejettant cette interpretation avouent, que le terme de l'original doit s'entendre, d'un *Sceptre*

devoit descendre de la Tribu de *Juda*, & paroître, avant que la Nation *Juive*, devenuë la conquête d'un Peuple Etranger, se vît dépouillée de toute son autorité, & de son indépendance. Puis donc que, par le *Scilo* il faut nécessairement entendre le *Messie*, & que Dieu avoit promis, par la bouche du Patriarche, que jusqu'à sa venue, il y auroit toujours des Gouverneurs en *Israël*; il s'ensuit infailliblement, que puisqu'il n'y a visiblement plus de Gouvernement en *Israël*, ni de païs dans le monde, où les *Juifs* composent un Corps Politique, soit Royaume, soit République, que le *Messie* est déja venu.

2. Les paroles de l'Ange *Gabriel* rapportées dans les Révélations de *Daniel* le Prophête, (*p*) sont plus précises là dessus; car le *Messie* y est nommé, & le tems auquel il devoit paroître, s'y trouve

Sceptre de Gouvernement, & voici alors le tour qu'ils prennent pour expliquer cet Oracle; Ils disent, que le Sceptre, ne se départiroit point de *Juda* sans retour, parce que le *Messie* viendroit pour le rétablir; mais comme cette maniére d'interpréter altère l'original plutôt qu'elle ne l'explique, il y en a, qui ont hazardé là dessus, une explication plus hardie, & qui ont soutenu, que *le Sceptre*, ou le droit de commander, ne s'étoit pas encore entiérement departi de *Juda*, parce que des personnes de cette Tribu, ont dans un lieu, ou dans un autre, plus ou moins de part au Gouvernement, & qu'après tout, quelques uns des Princes qui régnent aujourd'hui, sont d'une maniére ou d'autre, descendus du Patriarche *Juda*, quoi qu'il soit impossible de savoir comment. Mais il n'est pas nécessaire de s'arrêter à faire voir le ridicule de ces faux fuyants, ils portent avec eux leur propre condamnation, comme ils sont tous contradictoires les uns aux autres, cela prouve, que les *Juifs*, ne savent plus à quoi s'en tenir, & qu'ils sont tout à fait réduits au silence, puis qu'ils sont contraints de recourir à des Interprétations si forcées, & si visiblement fausses. *Lesly.* méthode abrégée, pour convaincre les *Juifs*.

(*p*) Cet oracle convient si bien à *Jésus-Christ*, que pour l'éluder, les *Juifs* modernes ont taché de décrediter tout le Livre de *Daniel.* Car ayant, plus de cent ans après *Jésus-Christ*, fait une nouvelle division des écrits sacrés du nouveau Testament, & les ayant partagés en trois Classes, qu'ils apellent la *Loi*, les *Prophêtes*, & les *Psaumes*, ou les *Agiographes*, ils ont oté le Livre de *Daniel*, du rang des Prophêtes où il étoit, pour le mettre dans la Classe la plus basse, qui est celle des *Agiographes*; Il faut cependant remarquer, que si ce Livre n'étoit pas inspiré, on ne l'auroit point dû laisser parmi les Ecrits sacrés, mais plutôt le regarder, comme faux & blasphematoire, puisque depuis le commencement jusqu'à la fin, l'Auteur y parle, comme inspiré de Dieu; Or s'il n'a pas réellement eû

trouve fixé; (q) *Il y a septante semaines déterminées sur ton peuple & sur ta sainte Ville, pour abolir la déloyauté, consumer le péché, faire propitiation pour l'iniquité, amener la justice des siécles, & clorre la Vision & la Prophétie, & pour Oindre le Saint des Saints; Tu sauras donc, & tu entendras, que depuis la sortie de la Parole, portant, qu'on s'en retourne, & qu'on rebatisse Jerusalem, jusqu'au* CHRIST *le Conducteur, il y a sept semaines & soixante deux semaines ...... Et après ces soixante deux semaines, le* CHRIST *sera retranché, mais non pas pour soi, puis le Peuple du Conducteur qui viendra, détruira la Ville & le Sanctuaire &c.*

COMME nous avons déja suffisamment expliqué cet Oracle dans un autre endroit, il ne nous reste autre chose à faire ici, qu'à remarquer; (r) Que *Daniel*, voyant par son Calcul, que les septante Années de la Captivité, prédites par *Jeremie* étoient sur le point de finir, prioit ardemment le Seigneur de rétablir son Peuple dans la Terre de *Canaan*, quand Dieu l'assura dans une Vision, non seulement, qu'il alloit le délivrer, d'une Captivité *temporelle*, & le faire sortir des fers des *Babyloniens*, mais encore lui accorder dans un certain tems déterminé une *Redemption* beaucoup plus grande en l'affranchissant par le moyen du *Messie*, de l'esclavage *spirituel*, du péché & du Diable. Si selon le Calcul des Prophêtes, nous comptons chaque jour de ces semaines pour une année, la somme des septante, se montera précisément à 490 ans, qui, à commencer depuis le Decrêt donné à *Esdras*, la septiéme année d'*Artaxerxe*, pour reparer, & rebâtir *Jerusalem* sont expirés il y a déja plusieurs siécles, & selon le Calcul le plus juste, environ le tems que *Jésus* de *Nazareth fut retranché, non pas pour soi*, mais *pour abolir la déloyauté, consumer le péché & faire Propitiation pour l'iniquité*; Car c'est ainsi que l'Ange exprime les heureux effets des mérites de sa Passion.

Ccc 3   3. LA

où les Visions & les Révélations, qu'il raporte, il s'ensuit, que *sous le Nom de l'Eternel*, il n'a avancé que des mensonges; ce qui feroit le comble du blasphême & de l'impieté. Puis donc que les *Juifs* Modernes, n'osent pas placer le Livre de *Daniel* au dessous des *Ecrits saints* & pieux, ils avoüent tacitement par là, qu'ils le regardent, comme Canonique & *inspiré*: Et n'ont fait en agissant de la sorte, que découvrir leur malignité en tâchant d'éluder le témoignage que *leurs propres* Prophête rendent à *nôtre Messie*. id ibid.

(q) *Daniel*: IX. 24. &c.   (r) *Prideaux*: Connex.

3. La Prophêtie d'*Aggée*, est encore plus expresse sur le tems de la venuë du *Messie*, (*s*) elle le fixe à une Epoque, sur laquelle, nous ne saurions nous tromper. *J'ébranlerai*, dit Dieu, par son Prophête, *j'ébranlerai toutes les Nations, & le désiré de toutes les Nations viendra, & je remplirai de gloire cette Maison a dit l'Eternel des Armée, l'Argent est à moi, & l'Or est à moi, dit l'Eternel des Armées. La gloire de cette derniére Maison ci, sera plus grande, que celle de la prémiére, a dit l'Eternel des Armées.* Nous avons aussi expliqué ci devant le sens de cet Oracle, ainsi nous nous contenterons de remarquer à present que le *prémier* Temple, ayant été beaucoup plus illustre que le *second*, non seulement par les Richesses & par la Magnificence de l'Edifice, mais aussi, par les preuves signalées, que Dieu y donnoit de sa présence & de sa faveur; il

(*s*) Quelques *Juifs* Modernes, pour éluder la force de cette Prophêtie prétendent, que par cette derniére Maison, on ne doit pas entendre le *second* Temple, mais quelqu'autre, qui doit être bati dans la suite. Qui ne voit cependant, que c'est là l'imagination du Monde la plus ridicule, & que cette explication est incompatible, avec la liaison du Discours, avec le sens litteral des paroles, avec la claire signification du Texte, avec le but du Prophête, & même avec le sens Commun. Car n'est il pas absurde, de penser, que le Prophête, parlant d'une Maison qu'on bâtissoit actuellement & se proposant d'encourager les *Juifs*, à pousser vigoureusement l'ouvrage, ait voulu désigner, non l'Edifice, qu'on étoit aprés à construire, mais un autre, que l'on construiroit dans la suite? Voyés *Lesly*: ubi sup. D'autres nous disent, que la gloire de la seconde Maison, fut plus grande que celle de la prémiére, parce qu'elle dura plus long-tems. Le Temple de Salomon, ajoute t-il, ne dura que 410. ans, jusqu'à sa destruction, par les *Babyloniens*; Mais le second Temple, que les *Romains* détruisirent, subsista 420 ans, & voilà surquoi ils se fondent, pour dire que la gloire de cette derniére Maison, a été plus grande, que celle de la prémiére. Mais qu'est-ce, que 10 ans de durée de plus? Y a-t-il là dequoi compenser, ce qui manquoit dans le second Temple, & qui relevoit si fort la gloire du prémier? N'est-ce donc que pour cela, que Dieu dit, qu'il *ébranlera les Cieux & la Terre?* Etoit ce enfin là, tout ce qu'il avoit dessein de promettre & d'effectuer, quand il assure, qu'il *remplira de gloire cette Maison-ci?* Si la simple durée, ajoute si fort à la gloire d'une Maison, le Tabernacle, que *Moïse* avoit fait dresser dans le Désert, surpassoit en cela le Temple de *Salomon*: Et si les *Juifs* ne pouvoient savoir, sans une Révélation particuliére, combien le Temple qu'ils batissoient devoit durer de plus, que celui de *Salomon*; Cet Oracle étoit-il bien propre, à les encourager, & à leur faire poursuivre avec vigueur l'Ouvrage qu'ils avoient entrepris? *Kidder*: ubi sup. Part. III.

Il n'étoit pas possible, que le second Temple le surpassât à d'autres égards, qu'en ce que, pendant qu'il subsisteroit, on verroit paroître le *Messie*, les délices, ou le *desiré de toutes les Nations*, qui étant (t) *la Splendeur de la gloire du Pére, l'image empreinte de sa Personne*, & celui (u) *en qui résidoit corporellement toute plenitude de la Divinité*, l'honoreroit plus par sa présence, que ne faisoient toutes les autres choses, qui n'étoient que des types & des Ombres de ce qu'il devoit être réellement. Puis donc que le second Temple, si fort inférieur au prémier, tant par ses Ornemens, que parce que Dieu y manifestoit avec éclat, sa grace & sa puissance divine, devoit selon la promesse de Dieu, le surpasser pourtant *en gloire*, ce qu'on ne pouvoit attribuer, qu'à la manifestation du *Messie*, il falloit nécessairement, que le *Messie* parut, avant que ce second Temple fût détruit, & puis qu'il ne subsiste plus, depuis près de dix & sept siécles; il faut certainement placer avant cette Epoque la venuë du *Messie*.

Objection des *Juifs*.

Il paroit donc, que s'il y a quelque fonds à faire, sur les promesses de Dieu, le *Messie* devoit venir dans l'intervale des septante semaines de *Daniel*, pendant la durée du second Temple, & avant que l'Etat Politique des *Juifs* fût tout à fait anéanti. " Mais, „ diront peut être les *Juifs*, ces promesses sont *conditionnelles* & „ non *absolues*: Leur exécution dépend de la situation & des dis„ positions des personnes à qui elles ont été faites. En sorte, que „ si les hommes en sont dignes, Dieu les accomplira en leur tems, „ au lieu, qu'il en renvoyera l'effet, s'ils en sont indignes. Or quoi „ qu'il soit vrai, que Dieu nous a réellement promis d'envoyer le „ *Messie*, dans le tems marqué par ses Oracles, cependant il ne „ l'a promis qu'à condition, que nous méritérions un bien-fait si ines„ timable; Mais nos *transgressions* ont été en si grand nombre, nos „ iniquités si criantes, que si le Don de Dieu est retardé, & si ce „ fils de *David*, que nous attendons depuis si long-tems, n'est pas „ encore apparu, nous n'en devons chercher la cause, qu'en nous „ mêmes & dans nos désordres, & non dans aucun manque de fi„ délité en Dieu. "

Réponse.

(v) Le vingt-huitiéme Chapitre des Révélations de *Jeremie*, nous donne une règle, par laquelle nous pouvons juger de la vérité

(t) Hebr. I. 3. (u) Col. II. 9. (v) Jeremie: XXVIII. 3.

rité d'une Prophétie, qui interresse le bien être, ou l'adversité de tout un Peuple. *Hananja*, fils de *Hazur*, prophêtisoit du bien, touchant le Peuple d'*Israël*, & lui promettoit une prompte délivrance de sa Captivité en *Babylone*; Mais *Jeremie*, qui avoit toujours prédit le contraire, parla ainsi à son Antagoniste. *x*) *Les Prophêtes qui ont été avant moi, & avant toi dès long-tems, ont prophêtisé contre plusieurs Païs, & contre de grands Royaumes, la Guerre, l'affliction, & la mortalité, le Prophête qui aura prophêtisé la Paix, quand la parole de ce Prophête sera accomplie, ce Prophête là, sera reconnu, pour avoir été véritablement envoyé par l'Eternel;* Par là, *Jeremie* donne à entendre, que comme, on n'a pas droit de traiter de faux Prophête, celui qui menace, d'un mal qui n'arrive pas, parce que la miséricorde de Dieu, peut arrêter le bras de sa justice; on ne doit pas croire non plus, que celui qui promet un bien, soit un véritable Prophête, jusqu'à ce, que sa prédiction soit confirmée par l'événement, parce que Dieu, n'a pas les mêmes raisons pour différer l'exécution de ses promesses, qu'il a, pour suspendre l'effet de ses menaces: (*y*) Si donc la venuë du *Messie*, étoit un Evénement, qui dût être, non seulement pour les *Juifs*, mais aussi, pour toutes les Nations de la Terre, une source de bénédictions, on taxeroit d'imposture les Prophêtes, qui ont prédit sa venuë, & le soupçon en réjailliroit sur la véracité de cet Esprit divin, *par le mouvement duquel, ces Saints hommes de Dieu ont parlé*, en supposant, que le *Christ*, n'est pas venu dans le tems marqué.

Il est vrai & nous en convenons, que nos péchés arrêtent souvent le cours des bienfaits de Dieu; Mais ils ne sauroient produire cet effet, par raport aux bénédictions dont il est question à présent, par ce que nous avons sur ce sujet, le témoignage de Dieu même, qui nous assure, que rien n'est capable (*z*) *de lui faire violer son Alliance, ni changer, ce qui est sorti de ses lévres*; *J'ai* dit-il, *une fois juré par ma sainteté, si jamais je ments à David*, touchant la venuë du *Messie*, qui devoit être de sa famille, & l'un de ses Descendans, car voici ce qu'il ajoûte, *sa Race sera à toujours, & son Thrône, sera comme le Soleil en ma présence, il sera affermi à toujours comme la Lune, & il y en aura dans les Cieux un témoin certain.*

COMMENT

(*x*) Vers: 8. & 9. (*y*) *Kidder*: ubi sup. (*z*) Pf. LXXXIX. 35. &c.

Les péchés des *Juifs*, ne sont pas un Obstacle à la venue du Messie.

COMMENT donc les péchés des *Juifs* pourroient ils annuller des Oracles si solemnels, & si positifs ? Depuis leur retour de la Captivité de Babylone, (*b*) la Nation *Juive* a renoncé à cet Ancien penchant, qu'elle avoit pour l'Idolatrie, & qui lui a causé tant de maux: Elle a taché de reformer ce mépris qu'elle avoit pour la Loi, & dont ses Prophétes la reprenoient si souvent; Enfin, à l'exception de l'énorme péché, dont elle s'est renduë coupable, par la rejection du fils de Dieu, elle n'est pas plus criminelle, que les autres peuples; cependant, elle fait servir dans cette occasion ses péchés de subterfuge, & se traite elle même, en empruntant le Langage du Prophête, (*c*) *de Nation pécheresse, de Peuple chargé d'iniquité, de Race de gens malins, d'Enfans qui ne font que se corrompre, qui ont abandonné l'Eternel, & qui ont irité par mépris le Saint d'Israël.* Mais à supposer, que les *Juifs* soyent aussi criminels, qu'ils le veulent paroître, lors qu'on les presse sur ce sujet, le Messie, n'avoit il pas été promis, comme un remède contre le péché? N'est-il pas clair comme le jour, qu'il devoit expressément venir, (*f*) *pour mettre fin au péché, & pour faire la propitiation pour l'iniquité*? Un Prophète, ne dit-il pas, (*g*) *qu'en ce tems là, il y aura une source ouverte en la Maison de David & aux habitans de Jerusalem, pour le péché & pour la souillure*? Et si cela est, il s'enfuit, que les péchés des *Juifs*, loin d'être une raison, pour différer la venuë du Messie, devoient plûtôt la hâter, afin que ceux qui étoient dans les ténébres pussent voir une lumiére merveilleuse, & que (*h*) *le Soleil de justice qui, porte la santé dans ses aîles se levat pour ceux qui demeuroient dans la Région & dans l'ombre de la mort.*

On prouve, que *Jesus* est le *Messie*.

IV. APRE's avoir démontré le peu de solidité des raisons que les *Juifs* alléguent, quand on leur demande, pourquoi le *Messie* tarde tant à venir & fait voir, que le tems fixé pour sa venuë est certainement écoulé; Nous allons à présent tâcher de prouver, que nôtre Bien heureux Sauveur, celui en qui nous nous confions, est proprement ce *Messie*, que l'Ecriture Sainte a si bien caractérisé, & que les *Juifs* obstinés, dans leur incrédulité attendent en vain, & voici la méthode que nous suivrons pour cela; Nous ferons remar-

(*b*) *Kidder*: ubi sup. (*c*) Esaïe: I. 4. (*f*) Daniel. IX. 24.
(*g*) Zacharie: XIII. 1. (*h*) Malachie: IV. 2.

quer le merveilleux accord qu'il y a sur ce sujet, entre les *Oracles* des *Prophêtes*, & le *recit des Evangelistes*.

Par l'accomplissement des Propheties.

I. SELON les Oracles, le Messie devoit sortir de la Nation *Juive*, de la Tribu de *Juda*, de la famille de *David*, naitre d'une *Vierge*, dans la Ville de *Bethléhem*, & resider constamment à *Nazareth* dans la *Galilée*. Aussi lisons nous dans les Prophêtes, que, (*i*) *Toutes les Nations de la Terre, seroient bénites en la semence d'Abraham*, tige & Pére de la Nation *Juive*, que (*k*) *Juda*, de qui le *Scilo* devoit sortir, *seroit loüé par ses fréres, & que les fils de son Pére se prosterneroient devant lui*; Que Dieu (*l*) *susciteroit à David un germe juste, qui règneroit, prospéreroit & exerceroit jugement & justice sur la Terre*; Qu'une (*m*) *Vierge seroit enceinte, & mettroit au Monde un fils, qu'on appelleroit Emanuël*; Que (*n*) de *Bethlehem*, dans le Païs de *Juda sortiroit, quelqu'un pour être Conducteur en Israël*; Et que (*o*) *vers le chemin de la Mer, au delà du Jourdain, le Peuple qui marchoit dans les ténèbres verroit une grande lumiére*. Aussi les Evangelistes nous aprennent ils, en nous donnant la Généalogie du Sauveur, qu'il étoit *Juif* de Naissance, (*o*) *descendu de la Tribu de Juda*, (*p*) *de la famille de David*, (*q*) né d'une *Vierge* pure, (†) par un effet particulier de la Providence, dans Bethlehem, qui étoit la Ville de *David*, mais élevé, chés celui qu'on croyoit son Pére, dans une Ville de la *Galilée*, nommée *Nazareth*.

SELON les Oracles le *Messie* devoit, non seulement être un *Prophête*, pour enseigner & instruire, mais encore un grand *Prince*, établi de Dieu, pour diriger & gouverner son Peuple, pour le délivrer de l'oppression & de l'esclavage, pour subjuguer ses ennemis, & pour ranger sous sa Domination tous les Peuples du Monde, tant *Juifs* que *Grecs*: Mais qu'avec tout cela, ce seroit un Prince d'un Caractère particulier, juste & Miséricordieux, dans sa maniére de gouverner, doux, & compatissant de sa nature, humble & abjet, dans son extérieur, qui meneroit une vie pauvre & obscure, qui souffriroit une mort cruelle & ignominieuse, & qui cependant, endureroit tout cela, avec une patience invincible, & seroit enfin réüssir

(*i*) Gen. XXII. 18. (*k*) Chap. XLIX. 8. 10. [*l*] Jeremie: XXIII. 5. [*m*] Esaïe: VII. 14. [*n*] Michée V. 2. [*o*] Esaïe: IX. 1. [*p*] Jean: VII. 41. 42. Luc: II. 4. [*q*] Matth. II. 5. 6. Luc: II. 11. (†) Luc: I. 34.

sir ses souffrances, au salut du Genre humain, en devenant lui même un Sacrifice expiatoire pour le péché. Aussi lit on, dans les Livres du Vieux Testament, que (r) *Dieu susciteroit un Prophête, semblable à Moïse, & qu'il mettroit ses paroles en sa bouche*; Qu'il (s) *l'Oindroit pour Evangeliser aux débonnaires, & pour guérir ceux qui ont le cœur froissé*; Qu'il (t) *établiroit un Roi sur le Thrône de David & sur son Royaume, pour le gouverner & l'affermir, en justice & en jugement à toujours.* Un Roi qui, (u) *publieroit aux Captifs la liberté, & aux Prisonniers l'ouverture de la Prison*; Qui (v) *ceignant son Epée sur sa Cuisse, sortiroit pour vaincre & pour conquerir*, jusqu'à ce qu'il (x) *eût obligé les habitans du Désert, à se prosterner devant lui, & ses ennemis, à lécher la poussiére*, jusqu'à ce que *son Empire s'étendît, depuis une Mer jusqu'à l'autre, & depuis le fleuve, jusqu'aux extrémités de la Terre.* Car (y) *depuis le Soleil levant, jusques au Soleil couchant, son Nom sera grand parmi les Nations, & en tout lieu, on offrira en son Nom le parfum & une Oblation pure :* Mais quelque puissant & victorieux, que dût être ce Prince, il devoit cependant toujours être (z) *le Prince de Paix* (a) *la justice* devoit *être la Ceinture de ses reins, & la fidélité, la ceinture de ses flancs*: (b) *il devoit paître son Troupeau, comme un Berger, assembler les Agneaux entre ses bras, les lever en son sein, & conduire doucement celles* qui alaitent. (c) *Voici ton Roi, vient à toi, juste* & *Sauveur, abjet & monté sur un Ane*, (d) *il n'a ni force ni apparence, il n'y a rien en lui à le voir, qui fasse que nous le désirions, il est le méprisé* & *le rejetté des hommes, un homme plein de douleurs* & *sachant ce que c'est que la langueur, en sorte, que chacun cache pour ainsi dire sa face de lui*, cependant avec tout cela, cet homme affligé, (e) *ne criera pas, il ne haussera point sa voix, & ne la fera point entendre dans les ruës, on le ménera comme un Agneau à la Boucherie, & comme une brebis muette devant celui qui la tond, & il n'ouvrira point sa bouche*; Et quoique *mis au rang des malfaiteurs il donnera cependant sa vie* en offrande *pour le péché, il en justifiera plusieurs, il portera leurs*

 ini-

(r) Deut. XVIII. 18. (s) Esaïe: LXI. 1. (t) Esaïe: IX. 7. (u) Esaïe LXI. 1. (v) Ps. XLV. 3. (x Ps. LXXII. 8. 9. (y) Malachie: I. 11. (z) Esaïe: IX. 6. (a) Ch. XI. 5. (b) XL. 11. (c) Zacharie: IX. 9. (d) Esaïe: LIII. 2. (e) XLII. 2.

iniquités, *& il intercédera pour les transgresseurs.* Aussi voit on dans le Nouveau Testament, qu'en qualité de *Prophête*, il expliquoit, & appliquoit si bien les Saintes Ecritures, (*f*) *que tous ceux qui l'entendoient parler étoient ravis de sa sagesse*, & (*g*) *admiroient les paroles de grace qui sortoient de sa bouche*; On y voit, qu'en qualité de *Roi*, (*h*) *il a détruit celui qui avoit l'Empire de la Mort*, *c'est-à-dire le Diable*, & *délivré ceux que la crainte de la mort rendoit esclaves toute leur vie.* On y voit encore, que l'Evangile se répandit, & que le Royaume de *Jésus-Christ* s'étendit fort loin, puisque (*i*) *le nombre de ceux qui croyoient au Seigneur s'augmentoit de plus en plus*, & que (*k*) *des personnes pieuses de toutes les Nations qui sont sous le Ciel* abandonnérent leur superstition & leur Idolatrie, pour embrasser la foi Chrétienne; On y voit aussi l'extérieur pauvre & méprisé sous lequel il a paru dans le Monde, & (*l*) *qu'étant en forme de Dieu*, *il s'est anéanti soi même, en prenant la forme de serviteur*; On y aprend, qu'il étoit *doux & pacifique*, qu'il souffroit les insultes les plus grandes, & les injustices les plus criantes, sans résistance & sans chercher à s'en vanger; qu'il étoit débonnaire & charitable, au delà de toute expression, plein de compassion, pour tous ceux qui étoient dans le besoin, & dans la détresse, & généreux enfin, jusqu'à déplorer les maux. que ses persécuteurs alloient s'attirer par leur endurcissement; Les Ecrivains Sacrés du Nouveau Testament, nous parlent aussi de son humilité admirable, ils nous le représentent, fuïant avec soin, & rejettant avec mépris les honneurs qui lui étoient offerts, s'abaissant jusqu'aux fonctions les plus viles, se soumettant avec une patience sans égale, à tout ce dont la volonté de Dieu, & sa Providence trouvoient à propos de le charger, à la pauvreté, & aux disgraces, aux douleurs du Corps, & aux Angoisses de l'Ame, à la Mort enfin la plus cruëlle, & la plus honteuse, & cela volontairement, sans regrêt, & sans le moindre murmure; Enfin on y lit, que nôtre Sauveur est mort, non pour ses offénses mais pour les nôtres; Que *sa mort avoit été ordonnée dès la fondation du Monde*, *pour être la propitiation des péchés du Monde*; Que son sang a été répandu & offert (*m*) *à Dieu*, *comme une Oblation & une Victime de*

(*f*) Luc: II. 47. (*g*) IV. 22. (*h*) Hebr. II. 14. 15. (*i*) Actes: V. 14. [*k*] Ch. II. 5. [*l*] Phil. II. 6. 7. [*m*] Ephes. V. 2.

de bonne odeur; Et que, (*n*) *si le sang des Taureaux & des Boucs purifie quant à la Chair, ceux qui étoient souillés, combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par l'Esprit eternel, s'est offert lui même à Dieu, comme une Victime sans tache, purifiera-t-il nos consciences des Oeuvres mortes, afin que nous servions le Dieu vivant.*

Que dirons nous encore, de cette exactitude des Oracles, à marquer, jusqu'aux moindres circonstances de la Mort, & de l'Exaltation du *Messie*, & du soin que les Evangelistes ont, d'observer en passant, comment elles se sont toutes merveilleusement rencontrées & accomplies dans la crucifixion du Sauveur, & dans les Evénemens qui l'ont suivie. (*o*) Il n'est pas étonnant, que celui qui étoit né dût mourir, mais on a lieu d'être surpris, qu'un homme, qui selon les Loix du Pays auroit dû être *lapidé*, en cas qu'il eût été coupable, ait cependant dû (*p*) *mourir sur une Croix*; Que celui qui avoit nombre d'ennemis, ait cependant été trahi (*q*) par un de ses Disciples: Que ce Disciple, qui *avoit la bourse*, & qui, à en juger par ce qui arrive tous les jours dans le Monde, ne devoit naturellement pas se laisser corrompre, ait cependant trahi son Maître (*r*) pour un prix aussi vil, que *trente pièces d'Argent*; Que ce *prix de sang*, ait dû être employé à une œuvre de miséricorde, & (*s*) à acheter *un Champ pour la sépulture des Etrangers*; Que celui qui avoit passé sa vie à *faire du bien*, ait dû mourir (*t*) au rang des *Voleurs*, & des *Malfaiteurs* les plus insignes; Et que la Populace, qui a d'ordinaire pitié des Criminels, qui meurent dans les tourmens, (*u*) ait dû se moquer de lui, dans sa plus grande misère; Qu'on ait dû (*v*) lui *donner du Vinaigre* à boire sur la Croix, au lieu d'une portion *narcotique*, comme c'étoit la coûtume; Et que les Soldats, après avoir (*x*) *partagé entr'eux ses habits, ayent tiré sa Robe au sort*; Qu'ils ne lui ayent pas (*y*) *rompu les os*, comme cela se pratiquoit ordinairement parmi eux, mais qu'ils se soyent contentés (z) *de lui percer le côté avec une Lance*; Qu'un homme qui avoit été crucifié, ait été mis en terre, contre la pratique des *Ro-*

 mains,

[*n*] Hebr. IX. 13. 14. [*o*] *Kidder*: ubi sup. [*p*] Ps. XXII. 16. Jean. XIX. 25.
[*q*] Ps. XLI. 9. Matth. XXVI. 47. [*r*] Zacharie: XI. 13. Matth. XXVI. 15.
[*s*] Zacharie: XI. 13. Matth. XXVII. 7. [*t*] Esaie: LIII. 12. Marc: XV. 27.
[*u*] Ps. XXII. 78. Matth. XXVII. 39. 43.
[*v*] Ps. LXIX. 21. Jean: XIII. 28. [*x*] Ps. XXII. 18. Jean: XIX. 23. 24.
[*y*] Exod. XII. 46. Jean: XIX. 33. [*z*] Zach. XII. 10. Jean: XIX. 34.

mains, qui ne traitoient pas ainsi ceux qui mouroient sur la Croix; & que (*a*) des personnes d'un rang & d'un mérite très distingué, se soient accordées à ensevelir honorablement un Supplicié; Que ce corps mort, contre ce qui arrive aux autres (*b*) *n'ait pas senti la Corruption*; Mais qu'après avoir (*c*) demeuré très peu de tems dans le Tombeau, il soit ressuscité dans le tems marqué pour cela; Que ce même homme, qui avoit passé par de si rudes épreuves, (*d*) soit monté dans les plus hauts Cieux, *menant Captive la Captivité*, & soit devenu (*e*) *l'Auteur du salut éternel, pour ceux qui lui obéissent*; En un mot, c'est une chose tout à fait surprenante, que la même personne ait dû souffrir & mourir, & cependant prospérer & règner; souffrir comme un malfaiteur, chargé de l'exécration publique, & cependant règner, vaincre & triompher; Tout cela est si merveilleux, si étonnant & si fort au dessus de tout ce qu'on peut lire dans les Archives du Monde, que quand nous n'y ajouterions foi, que comme à un fait, réel & certain, comme nous avons tout sujet de le faire, nous ne pourrions nous empêcher d'admirer la sagesse & la bonté de Dieu, qui, a si ponctuellement accompli en nôtre *Jésus*, ce qui, plusieurs siécles auparavant, avoit été expressément prédit, touchant le *Messie*.

Autant donc que la *parole de la Prophètie* peut nous servir *de lumière*, pour nous amener à *Christ*, autant les Oracles du Vieux Testament, touchant sa naissance & sa vie, sa Mort & sa Résurrection, ainsi que des rayons réünis en *Jesus*, comme dans leur Centre, nous le font ils clairement connoître, pour ce Grand & Eminent Personnage, qui avoit été ordonné de Dieu pour venir dans le Monde, & promis, comme une grande bénédiction, à son Peuple.

Objection.

“ Mais, *peuvent dire les Juifs*, quoique ces Oracles, vous „ renvoyent à *Jésus*, ne pouvés vous cependant pas vous tromper „ dans le sens que vous leur donnés, & lui appliquer, ce qui ne „ convient proprement qu'à quelqu'autre? (*f*) Un Royaume, qui est „ de ce Monde, & qui n'est pas de ce Monde, le méprie & l'Ado- „ ration, la Pauvreté & la Majesté, la Persécution & la Paix, les „ souffran-

[*a*] Esaïe: LIII. 9. Jean: XIX. 38. 39. [*b*] Ps. XVI. 10. Matth. XXVIII. 6. [*c*] Osée: VI. 2. Matth. XII. 40. [*d*] Ps. LXVIII. 18. Actes: I. 9. 10. [*e*] Hebr. V. 9. [*f*] *Stanhope*: Sermons, aux Lectures de *Boyle*.

„ fouffrances & les triomphes, une Croix & un Thrône, la mort „ ignominieufe d'un fimple Particulier, & la domination éternelle d'un „ Monarque Univerfel, font autant de chofes fi incompatibles, & qui „ peuvent fi peu fe rencontrer dans le même fujet, qu'il eft fort probable, que vous vous trompés extrémement dans l'ufage que vous „ faites, de ces Oracles, pour couvrir l'humiliation de vôtre prétendu „ Sauveur, & pour faire l'Apologie de la Mort honteufe, qu'il a fouf- „ ferte, au lieu, que toute la fuite des Prédictions, qui regardent in- „ conteftablement le *Meffie*, nous le repréfente fous l'idée d'un Roi „ Puiffant, & d'un Conquérant heureux. " Voilà je penfe, le précis de ce que les *Juifs* ont à objecter fur le recit, que nous font les Evangeliftes, de la vie & des Actions de nôtre Sauveur; & des différens états d'*Abaiffement* & *d'Exaltation* par lefquels il a paffé.

A laquelle on répond, en rendant raifon de l'obfcurité des Oracles.

Pour répondre clairement, & d'une maniére fatisfaifante à cette Objection, nous ferons voir, 1° Pourquoi plufieurs Oracles, & en particulier ceux qui regardent le *Meffie* font obfcurs, & fujets à être mal interprêtés. 2°. Nous prouverons, que malgré cette obfcurité, le fens que les Chrêtiens leur donnent, eft certainement le véritable.

I. Toute perfonne, qui fera tant foit peu verfée dans la lecture de l'Ecriture Sainte, fe fera d'abord apperçuë, que de tous les Livres Sacrés, il n'y en a point, qui abondent autant en expreffions *figurées*, que les Ecrits des *Prophêtes*; Ces figures rendent naturellement le difcours obfcur, & difficile à entendre, on ne fauroit même en bien faifir le fens, fi, à quelque favoir, on ne joint encore une grande application & une attention foutenuë. (*g*) Il s'y trouve tant de Métaphores hardies, & d'expreffions hyperboliques, tant d'Allégories & de Paraboles, tant de vivacité, de feu, & d'élévation, tant d'allufions à des lieux, à des faits, & à des coûtumes particuliéres, dont ces mêmes Livres, ne nous donnent que de foibles indices, tant de changements de perfonnes, tant enfin, de tranfitions, fi brufques, & fi imperceptibles, qu'il ne faut nullement être furpris, fi les Interprêtes ont plus varié dans leurs Opinions fur cette partie de l'Ecriture, que fur aucune autre. En effet, les figures y font fi communes, qu'en *quelques endroits*, on ne fauroit s'attacher au fens *litteral*, fans s'éloigner vifiblement de l'inten-

(*g*) *Stanhope*: ibid.

tention de l'Auteur, & que dans *d'autre*, on ne sait lequel on doit préferer, du sens *litteral*, ou du sens *figuré*, surtout, quand ils sont l'un & l'autre vrais, raisonnables, & conformes aux principes de la Saine *Doctrine*. Dans les similitudes, & dans les Paraboles, chaque circonstance, est quelque-fois, à tout prendre significative, & mérite qu'on y fasse attention; Quelque-fois, la plupart de ces circonstances, ne servent qu'à orner le discours, & on ne doit s'arrêter, qu'au bût principal & à la substance; Mais il y a encore plus d'incertitude dans les *transitions*, des Prophêtes; Quelquefois, (*h*) ils parlent d'Evénemens prochains, quand tout à coup, un mouvement du Saint Esprit, les éléve vers d'autres, qui sont beaucoup plus nobles & plus éloignés: En suite, sans en avertir le Lecteur, ils reviennent sur leurs pas, & s'arrétent à l'objet le plus proche & le moins important, qui par quelque raport qu'il avoit, avec le plus éloigné & le plus sublime, a été cause, qu'ils ont parlé de ce dernier. Quelque-fois ils parlent en leur propre nom; Quelque-fois en celui de Dieu; Et quelquefois au nom de l'Eglise; s'ils font mention d'une personne, ils en parlent quelquefois (*i*) sous le Nom & le Caractère d'un autre, qui a quelque ressemblance avec elle; Quelquefois enfin, des Royaumes, des Pays, & des peuples entiers, désignent dans leurs Ecrits, non seulement les lieux & les personnes, dont ils portent les noms, mais encore d'autres, qui dans la suite des tems, leur ressembleront en quelque sorte, par raport aux Circonstances & à la nature de leurs péchés.

Et surtout de ceux, qui regardent le Messie. A cause de la grandeur du Sujet.

De ces raisons, & de plusieurs autres encore, il est naturel de conclurre, qu'il doit *généralement* y avoir de l'obscurité dans les Prophéties, mais il y a d'autres considérations, prises de la nature même du sujet, qui doivent nous faire comprendre, que les Oracles, qui regardent le *Messie*, seront nécessairement plus enveloppés & chargés d'une plus grande diversité, de figures sublimes & relevées, que ne le sera tout autre prédiction, quelle qu'elle soit. C'est ce que les Juifs eux mêmes, ne font pas difficulté d'avouer; Et quelques uns de leurs Docteurs les (*k*) plus célébres, ont donné pour régle, que

(*h*) Voyés Esaïe: VII. 10. 18. (*i*) Voyés Esaïe: XLIII. 44. 49. Jeremie: XXX. 9. Ezechiel: XXXIV. 23. 24. Osée: III. 5. Malachie: IV. 5.

(*k*) *Maimon*: *more Nevoch*. Part. 2. Ch. 30. *Manass Ben. Israel.* Quæst. in Gen. XXX.

que (*l*) pour bien interpréter les Prophêtes, à cause de leurs expressions figurées. Nous ne devons donc être nullement surpris, quand, lors qu'il s'agit d'avantages d'une nature *spirituelle* & si sublime, que la pompe des expressions qui dans d'autres cas passeroit pour un effet du choix & de l'art devient absolument nécessaire, nous rencontrons de ces sortes d'images & de figures. Nôtre Sauveur est p. ex. répréfenté dans l'Ecriture. 1°. Comme (*m*) un *Prophête* de beaucoup supérieur à tous les autres, tant pour la perfection de sa Doctrine & le succès qu'elle a eu, que pour les miracles qui l'ont appuyée. 2°. Comme (*n*) un *Sacrificateur* différent à la vérité de ceux qui descendoient d'*Aaron*, & qui faisoient l'expiation pour le peuple, en offrant tous les jours de nouvelles Victimes, un Sacrificateur d'un autre ordre revêtu d'une *Sacrificature éternelle*, & expiant les péchés de tout le monde, par le Sacrifice de soi même. 3°. Enfin, comme un (*o*) *Roi* paisible & glorieux, possesseur d'un Royaume différent de tous les autres, en ce qu'il est *spirituel* & *éternel*, qu'il s'étend sur l'ame, aussi bien que sur le corps, & sur les biens de ceux qui en sont les Sujets; un Gouvernement inébranlable, & dont *l'accroissement n'aura point de fin*. En cela *tout* étoit extraordinaire, tout étoit si noble, que pour en faire une description convenable, il ne falloit, pas moins, que les expressions les plus sublimes d'une Eloquence soutenuë, & soutenuë même, par l'inspiration de l'Esprit de Dieu; Il y avoit d'ailleurs en tout cela, *quelque chose* de si éloigné de nôtre façon de penser, & de la maniére dont nous envisageons pour l'ordinaire les objets qui nous environnent, qu'il falloit nécessairement avoir recours à des Images empruntées, pour nous en donner au moins quelque idée. Les Prophêtes étoient alors obligés pour se faire entendre, d'employer des comparaisons prises des choses qui frappoient les sens, & de proposer les

(*l*) Il paroit, que c'est la méthode qu'ils suivent, pour interprêter plusieurs passages du V. T. qu'ils reconnoissent eux mêmes, se rapporter au *Messie*, comme le Ps. LXXII. Les XI. XXXV. LX. & LXVI. Ch. d'*Esaïe*, le V. de *Michee*. Les deux derniers de *Zach.* & plusieurs autres. *Stanhope.* Epit. & Evang. Vol. III.

(*m*) Deut. XVIII. 15. &c. Esaïe II. 3. Michée IV. 2. (*n*) Ps. CX. 4. (*o*) Ps. LXXII. LXXIX. Esaie. IX. 6. 7. XI. XL. XLIX. Osée. III. Jeremie. XXX. Ezech. XXXIV. 24. Zach. IX. &c.

biens *spirituels* & *invisibles*, sous l'enveloppe, d'avantages *temporels*, qui fussent bien connus de leurs Auditeurs, & qui fissent sur leur esprit, & sur leur cœur les impressions les plus agréables.

Des différentes *figures*, dont les Prophètes se servent, pour répréſenter le Messie.

2. Les différentes figures dont les Prophètes se servent, pour représenter la personne du *Messie*, consideré sous ces différentes faces, contribuent beaucoup, à l'obscurité qui régne dans leurs Ecrits. Donnons en des exemples; quelquefois ils l'appellent (*p*) *un ver & non point un homme*, *le méprisé des hommes*, *& le rejetté du peuple*. Quelquefois ils en parlent, comme, (*q*) *d'un homme qui a été méprisé & rejetté*, *frappé & affligé*, *&* (*r*) *retranché de la Terre des vivans*; & d'autres fois, comme (*s*) *du plus beau des fils des hommes*. Ils le répréſentent (*t*) *assis à la droite de Dieu*, ils lui donnent le titre de Dieu, (*u*) *dont le Thrône est au siécle des siécles*, & de Seigneur, (*v*) *dont le nom seul est excellent dans tout le monde*. (*x*) *Qui a posé les fondemens de la Terre*, *& des mains duquel les Cieux sont l'ouvrage*: En décrivant une seule & même personne, sous des caractères si éloignés, & presque contradictoires, & qui cependant lui conviennent les uns & les autres en même tems, quoi qu'à différens égards, ils donnent occasion par ces contradictions apparentes à des personnes, qui n'ont pas soin de distinguer, d'appliquer, & de comparer à propos, les circonstances qui regardent le *Messie* à leurs prédictions respectives, de tout confondre, & de s'égarer; Au lieu, que si on l'envisage, tantôt selon sa *nature divine*, & tantôt selon sa *nature humaine*, quelquefois sous son état d'*abaissement*, & d'autresfois sous celui de son *Exaltation*, selon qu'on est guidé par la Prophètie, l'obscurité se dissipe tout à coup, & tout devient lumineux.

Des différens *Emplois* que le Messie devoit exercer.

3. On peut encore attribuer l'obscurité qu'on trouve dans les Oracles qui regardent particuliérement le *Messie*, aux différentes fonctions qu'ils lui assignent, & au peu d'ordre avec lequel ils parlent de son *prémier* & de son *second* avénement. Il y a des personnes qui ne prennent pas assés de soin, pour les distinguer; Les *Juifs*, sont surtout fort mal'heureux là dessus; Car pleins de préjuges comme ils le sont, touchant la grandeur *temporelle* du *Messie* & trouvant tant de descriptions pompeuses de sa Royauté, de sa gloire,

(*p*) Ps. XXII. 6. (*q*) Esaie. LIII. 3. (*r*) Daniel. IX. 26. (*s*) Ps. XLV. 2. (*t*) Ps. CX. 1. (*u*) XLV. 6. (*v*) VIII. 1. (*x*) CII. 25.

re, & de ses Triomphes, rien de tout ce qui tend à nous le répré-senter dans son état d'abaissement ne sauroit trouver place dans leur esprit, & cela fait, qu'ils appliquent immédiatement à quelqu'autre personne, tout ce qui s'écarte tant soit peu, des magnifiques idées, qu'ils se sont formées de leur Libérateur, & que par ce moyen, une partie de la Prophétie, est pour eux en contradiction avec l'autre. Pour rémédier à cet abus, il seroit à propos, de les faire ressouvenir, que le *Messie* doit, comme nous l'avons dit, être considéré, sous les qualités de *Prophète* & de *Sacrificateur*, aussi bien que sous celle de *Roi*, & que quoique les Prophétes se soyent beaucoup plus étendus sur cette derniére, que sur les deux autres, comme étant la plus noble partie de son Caractère, ces qualités sont cependant toutes également essentielles au plan de la Rédemption du Genre-humain, quoique les trois fonctions de *Prophète*, de *Sacrificateur*, & de *Roi* ne puissent pas être toutes également exercées dans le même tems, par une seule & même personne.

La fonction de *Prophète*, consistoit à *enseigner* le Peuple: Et (y) puisque le but de l'envoi du *Messie* en qualité de Prophète étoit d'inspirer aux hommes l'amour de la vertu, & d'enflammer leurs désirs, en leur revélant de la maniére la plus claire, les biens infinis & invisibles, que Dieu reserve à la sainteté dans une autre vie; De les soutenir dans les afflictions, & dans les persécutions, & de justifier la conduite de la Providence, par raport aux souffrances des gens de bien, en faisant voir, qu'ils en seront amplement dédommagés dans le siécle à venir; Il convenoit naturellement, qu'un tel *Prédicateur* appuyât cette Doctrine de son exemple. De même la charge de *Sacrificateur*, consistoit principalement, à *intercéder* pour le peuple, dont il devoit expier les péchés, par des sacrifices sanglans; Ainsi celui, qui selon les Oracles étoit appellé à sanctifier les hommes par le sacrifice de son sang, devoit nécessairement mourir. D'ailleurs, le *Messie*, ne pouvoit solemnellement entrer dans l'exercice de sa dignité *Royale*, qu'après s'être acquité des deux fonctions précédentes, parce que, dans les Oracles qui le regardent, il est dit expressément, que son élévation à la Royauté, devoit être la recompense de sa fidélité & de ses souffrances. (z) *C'est pourquoi je lui*

(y) *Stanhope.* Sermons aux Lectures de *Boyle.* (z) Esaïe. LIII. 12.

lui donnerai son partage parmi les grands, & il partagera le butin avec les Puissans, parce qu'il aura livré son ame à la mort, qu'il aura été tenu au rang des transgresseurs, que lui même aura porté les péchés de plusieurs, & qu'il aura intercédé pour les transgresseurs. Puis donc que suivant la nature & l'ordre des choses, le *Christ* devoit souffrir, avant que de pouvoir *régner*, que pour répondre à son Caractère de *Prophêt*, il devoit enseigner, & pratiquer la vertu, que pour remplir les fonctions de *Sacrificateur*, il devoit mourir & intercéder pour nous, ne pouvant avant cela, être élevé à la dignité de *Roi*, laquelle il ne prit, que lors qu'après être ressuscité, *il monta en haut*, & s'assit à la droite de Dieu; Il faut nécessairement, que les *Juifs* se trompent, en fixant si fort leur attention, sur la *Royauté* du *Messie*, qu'il ne leur en reste presque plus, pour les charges de *Prophête*, & de *Sacrificateur*, dont il devoit aussi être revêtu, or il est sur, que toute personne, qui est une fois infatuée d'une telle erreur, n'est pas bien disposée à entendre l'Ecriture Sainte. De là nous passons à justifier le sens que nous lui donnons, & à prouver que malgré l'obscurité des Oracles qui regardent le *Messie*, les Chrêtiens, cependant connoissent la vraye maniére de les expliquer, & savent en faire une juste application.

Deffense de la maniére dont les Chrêtiens expliquent les Prophеties.

II. Que nôtre Sauveur ait été un *Prophête*, envoyé de la part de Dieu, c'est ce qui paroit clairement, non seulement, par le grand nombre de miracles qu'il a opérés, mais même par l'aveu de ses plus grands ennemis; Car quoi qu'ils fussent de sentimens différens, par raport au Prophête qu'il répréfentoit, les uns croyant, (*a*) *qu'il etoit un des Anciens Prophêtes ressuscité des morts*, d'autres *un nouvel Elie*, des troisièmes enfin, *Jean* Baptiste, tous cependant convenoient, qu'il étoit (*b*) *un Prophête puissant, en œuvres & en paroles devant Dieu & devant tout le peuple*; Et ce fut pour cette raison, que les Principaux Sacrificateurs n'osérent d'abord mettre les mains sur lui, car l'Evangeliste dit, (*c*) *qu'ils craignoient le Peuple, qui regardoit Jesus comme un Prophête.* Il y a plus, non seulement la multitude le regardoit, comme un Prophête, mais encore, comme ce grand & excellent *Prophête*, (*d*) que *Moïse* avoit prédit; C'est pourquoi lors qu'il eût ressuscité, le fils de la veuve de *Naim*, (*e*)

[*a*] Luc. IX. 19. [*b*] XXIV. 19. [*c*] Matth. XXI. 46.
[*d*] Deut. XVIII. 5.

(e) *La multitude glorifioit Dieu en disant, un grand Prophête s'est élevé parmi nous & Dieu a visité son Peuple*, & que dans une autre occasion, les Troupes s'écriérent (f) *Celui-ci est véritablement le Prophête qui devoit venir dans le Monde.*

(g) Or une partie de l'office de ce grand Prophête, consistoit à expliquer le sens des Ecrits que les *Juifs* regardoient comme sacrés, & à dissiper l'obscurité, qui devoit rester dans plusieurs Prophéties jusques à sa venuë, c'est dequoi les *Juifs* étoient si généralement persuadés, qu'ils avoient accoûtumé de dire, quand ils ne pouvoient pas résoudre une difficulté (h) *Elie viendra & nous révélera toutes choses.* C'est aussi dans cette pensée, que la *Samaritaine* répondit à *Jésus*, (i) *Je sai, que le Messie va venir, & quand il sera venu, il nous instruira de toutes choses.* Or si nôtre Sauveur étoit lui même Prophête, il ne pouvoit se méprendre sur le sens d'aucune Prophêtie, parce que le même Esprit, qui avoit conduit la plume des Prophêtes, le guidoit aussi dans le sens qu'il donnoit à leurs Oracles, & s'il a communiqué cet Esprit à ses Apôtres, (comme il parût le jour de la Pentecôte, qu'il l'a fait,) leur décision, sur tous les Passages dont ils ont fixé le sens doit être péremptoire, quand même elle s'écarteroit du sentiment des Docteurs *Juifs*. Mais, puisqu'il est très probable, que leur maniére d'interpréter les Oracles, s'accordoit avec le sentiment de ces Docteurs, (car ils se feroient inutilement rendus coupables d'un Attentat bien hardi, s'ils eussent donné un sens faux, ou controversé aux prédictions qui regardoient visiblement le Messie,) ils ont prouvé leur intégrité & l'amour qu'ils avoient pour la vérité, en se servant, pour demontrer que *Jésus* est le vrai *Messie* des Prophéties du Vieux Testament, qui avoient litteralement été accomplies en sa Personne.

Un de nos habiles Théologiens a fort bien remarqué, (k) que les Traditions *Juives*, qui sont contraires à la Loi de Dieu, ont moins fait de tort à la Religion, que la perte de quelques autres, qui servoient aux Anciens *Rabbins*, de régles pour interpréter l'Ecritu-

[e] Luc: VII. 16. [f] Jean: VI. 14. [g] *Chandeler*: deffens. du Christian.

[h] C'est à-dire, que toutes les difficultés seroient applanies sous le Régne du *Messie*, dont on esperoit qu'*Elie* seroit le Précurseur & le Contemporain.

[i] Jean: IV. 25. [k] Dr. *Jackson*: Tom. II Sect. 2. Ch. 9.

criture, (*l*) & qui ont été rejettées par leurs Modernes successeurs, qui pour se débarrasser de toutes les difficultés qui les assiégent, ont inventé l'expédient de *deux Christs*, l'un *fils de Joseph*, & l'autre *fils de David*, le prémier, pour souffrir & mourir, & le dernier, pour conquerir & règner: Fiction hardie, inouïe, inconnuë à leurs Ancêtres, & dont on ne voit pas la moindre trace dans l'Ecriture Sainte, qui nous représente à la vérité, la seule & même personne, dans des circonstances très opposées, dans la tristesse & dans la joye, sous l'oppression & dans la gloire, dans le mépris, & adorée, dans la souffrance, & dans le Triomphe, sur une Croix & sur un Thrône, mais qui ne nous la représente de cette maniére, que parce que cette personne, doit être considérée sous différens points de vûe, & selon les différens caractères qu'elle devoit soutenir. *Prophête*, pour nous enseigner la volonté de Dieu, & *Sacrificateur* pour expier nos crimes, elle ne pouvoit remplir ces fonctions, sans tristesse, & sans chagrin, sans souffrir & sans mourir, c'étoit là ce qu'elle devoit accomplir avant que de prendre possession de son Royaume. Les souffrances de *Jésus-Christ* ont été accomplies sur la Terre, mais son Triomphe n'a commencé qu'à son Ascension dans le Ciel, & l'entiére magnificence de son Règne, ne sera

[*l*] Ainsi la Prophêtie de *Zacharie*, où le Roi Sauveur est représenté monté sur un Ane, est appliquée deux fois au Messie dans le *Talmud*, aussi bien que celle de *Daniel*, où il est dit, que le Prince doit *être retranché* dans un certain nombre de *semaines*; cette sentence se trouve encore dans le *Talmud*, comme étant une Tradition des Anciens, *la fin du Messie*; c. d. comme *Jarchi* l'explique, le tems auquel il doit venir, *nous est déclarée dans Daniel*, & pour n'en pas nommer d'avantage, leur *Targum* porte expressément, au sujet du LIII. Ch. d'Esaïe, qu'on doit l'entendre du *Messie*; Leurs Docteurs même assurent unanimément comme l'ayant reçu de leurs Ancêtres, par la Tradition, que par ce *Serviteur de Dieu*, qui *prospérera*, & qui *sera exalté*, il faut entendre le *Messie*, *Chandeler*: ubi sup. Si donc les Prophêties sont mal interprétées, & si on leur donne un faux sens, ce n'est pas nous qui en sommes coupables, mais les *Juifs* modernes, qui pour maintenir contre les Chrètiens la prétenduë justice de leur cause, se sont écartés des explications de leurs Ancêtres, & qui, sans se soucier du témoignage de *Philon*, de *Josephe*, & d'autres Ecrivains, ont perverti & la Chronologie & l'Histoire, en plaçant la Mort du Sauveur soixante neuf ans, avant qu'elle fût arrivée, quoi que *Tacite* nous dise positivement, qu'il a souffert dans le tems, que *Ponce Pilate*, étoit Procurateur en *Judée*, & sous l'Empire de *Tibére*. *Jenkins*, ibid.

fera manifestée, que quand il en redescendra, *avec des millions d'Anges puissans, pour juger le Monde en justice, & (m) pour exercer sa vengeance sur ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obéissent pas à son Evangile.*

Aprés, avoir ainsi justifié, la maniére dont les Chrétiens interprêtent les Anciens Oracles, qui montrent au doigt, le tems & le lieu de la Naissance du *Messie*, ses qualités personnelles, sa maniére de vivre & les circonstances de sa mort, toutes lesquelles choses ont été accomplies en nôtre Sauveur, nous allons présentement déveloper une autre des marques auxquelles on doit le reconnoître pour ce qu'il est réellement, cette marque se tire des Oeuvres grandes & miraculeuses, que le *Messie* devoit faire, & que nôtre *Jésus* a exécutées.

On prouve que J. C. est le *Messie*, par les Miracles qu'il a fait.

Il est vrai que les *Juifs*, se sont depuis peu jettés dans l'opinion (n) que les Miracles ne sont pas nécessaires, pour prouver qu'une personne est envoyée de Dieu, & que quand le *Messie* viendra, il n'opérera d'autres merveilles, (o), que celle de conduire *le Batailles du Seigneur*, & de conquerir tout ce qui se rencontrera sur son Passage; Mais un peu de reflexion suffira pour nous convaincre, que du tems de nôtre Sauveur, leurs Ancêtres pensoient tout différemment, (p) *Jean Batiste, ayant oüi parler dans sa prison, de ce que Jésus-Christ faisoit, envoya deux de ses Disciples, pour*

[m] 2. Theff. I. 8.

[n] Le Savant *Juif* contre qui *Limborch* disputa en 1687. soutient, que les Prophètes n'ont prédit, ni les tems ni le lieu de la Naissance du *Messie*, & avance, que les Miracles lui seroient inutiles, pour prouver sa Mission, mais qu'il s'en serviroit seulement pour rassembler les *Juifs* de toutes les parties du Monde, & pour conquerir les Nations. *Lesly* ubi sup.

[o] *Mahomet*, se servit du même prétexte, pour couvrir l'impuissance où il étoit de faire des Miracles; il dit, que *Moïse*, *Salomon*, & *Jésus*, avoient été envoyés pour faire connoître la justice, la Sagesse & la Clémence de Dieu, & que les Miracles étoient nécessaires pour engager les hommes à y ajouter foi mais, que quant à lui, il avoit été envoyé, pour manifester au Monde la *Puissance* de Dieu *Victorieuse* de tout obstacle, à quoi les miracles n'étoient nullement nécessaires, l'Epée étant le moyen le plus propre, & la preuve la plus convenable qu'il pût employer pour la conviction des hommes. *Lesly.* ubi sup.

(p) *Matth.* XI. 45.

pour lui dire; Es tu celui qui devoit venir, c. d. le Messie, *ou en devons nous attendre un autre? Jésus leur répondit, allés & rapportés à Jean, ce que vous entendés, & ce que vous voyés. Les Aveugles voyent, les Boiteux marchent les Lépreux sont nets, les Sourds entendent, & les Morts ressuscitent.* La plus grande partie de cette réponse, est prise du Prophéte (q) qui fait la description des merveilles qu'opéreroit le *Messie*; Et nôtre Sauveur en y renvoyant *Jean* Baptiste, a prouvé d'un côté la vérité de sa propre Mission, & de l'autre, que toute personne qui s'arrogeoit la qualité de Prophéte envoyé de la part de Dieu, devoit nécessairement faire des Miracles. La demande que faisoient les *Juifs*, n'eût été, si elle fût partie d'un bon principe, ni hors de saison ni déraisonnable, (r) *Maître, lui disoient ils, nous voudrions bien te voir faire quelque miracle; quel miracle fais tu donc, afin que nous le voyions & que nous le croyions?* Et la réponse du Sauveur, semble admettre la justice de cette demande, (s) *si je me rends témoignage moi même* dit-il, *mon témoignage n'est pas recevable*, (t) *si je ne fais pas les Oeuvres de mon Pére*, c. d. des Oeuvres, qu'on ne sauroit attribuer qu'à la Puissance infinie de Dieu *ne me croyés point*; Mais (u) *si je fais parmi vous des Oeuvres qu'aucun autre n'a faites*, & si (v) *je chasse les Diables par le doigt de Dieu, il est donc vrai, que le Régne de Dieu est parvenu à vous.*

Ils n'ont pas été operés par la Puissance du Demon.

Nous avons eu occasion de considérer (x) ailleurs le nombre, l'excellence & l'utilité des Miracles, que le Sauveur à operés, contentons nous à présent, d'en examiner le Principe, & cela avec d'autant plus de raison, qu'il n'a pas manqué de personnes assés hardies, pour attribuer les Miracles du Sauveur (y) à l'Art magique, & pour les comparer avec ceux qu'ont toujours faits les faux Prophêtes, les Ma-

(q) Esaïe: XXXV. 5. 6.
(r) Jean. VI. 30. Matth. XII. 38. (s) Jean. V. 31. (t) X. 37.
(u) XV. 24. (v) Luc. XI. 20. (x) Voyés Partie I. page 73.
(y) Voyés *Justin Martyr*, Dial. cum *Tryph*: Voici selon *Origene* la maniére dont *Celse* rend raison des Miracles de notre Sauveur; Il prétend qu'il alla en *Egypte*, & qu'il y apprit l'Art de faire des choses merveilleuses; Plusieurs Ecrivains *Talmudiques*, assûrent encore, que *Jésus* étoit fort versé dans la *Magie*, pendant que d'autres attribuent tous ses prodiges, à la véritable prononciation du Nom de *Jehova*, qu'il avoit apprise dans le Temple, s'étant pour cet effet glissé un jour secrétement dans le Sanctuaire. *Chandeler* sur les Miracles.

Magiciens & les plus indignes imposteurs s'il en faut croire leurs Historiens. (z) Les Savans ne sont pas d'accord sur la question, savoir s'il convient à la sagesse & à la bonté de Dieu de permettre, que des gens animés & conduits par le Démon, fassent de véritables miracles, pour confirmer une Imposture réelle, & nous ne nous arrêterons pas, pour le présent à l'examiner. Nous voulons bien accorder que dans de certains cas, Dieu peut permettre que la chose arrive pour exercer nôtre foi, (a) & pour éprouver nôtre persévérance dans la vérité, qu'il a déja établie parmi nous, par des signes & par des prodiges éclattans : Mais il est absolument impossible, que cela se fasse toujours, & sans que nous puissions distinguer les vrais miracles, de ceux qui n'en ont que l'apparence. (b) Il y a des choses si grandes, qu'il n'est pas raisonnable de penser, qu'une puissance créée, quelle qu'elle soit, puisse les exécuter, ou que Dieu, voulût permettre qu'elle y réussit, au cas qu'elle pût en venir à bout; telle seroit par exemple, (c) quelque grand & universel changement dans le cours de la nature : Il y en a d'autres si bonnes, & si avantageuses au Genre-humain, que les mauvais Anges, & les Puissances infernales ne voudroient pas y mettre la main, quand même il seroit en leur pouvoir d'y réussir, telle est l'action de chasser les Diables, ou de révéler aux hommes quelques vérités morales: Il y en a d'autres, qui sont d'une telle nature, que ces Esprits malins, n'osent pas les entreprendre, de peur d'être sévérement chatiés de leur insolence par un Juge, qui peut aisément les reprimer; comme seroit l'audacieuse témérité, de se donner, les noms qui n'appartiennent qu'à Dieu, ou de s'opposer directement, à ses Envoyés extraordinaires : Enfin il y a des choses, qui sont si proprement du Ressort de la Divinité, qu'aucun Etre quel qu'il soit, à moins que d'être animé & soutenu, par la Puissance infinie de son Créateur, & d'en être immédiatement dirigé, ne peut absolument point effectuer, telle est la connoissance des *futurs contingents*, le discernement des pensées & des intentions les plus secrettes, & la Résurrection d'un mort; Car *je suis celui qui est, & il n'y en a point d'autre que moi*, dit l'Eternel. (d)

(z) id. ibid. & *Stillingfleet*. Orig. sac (a) Deut. XIII. 1. (b) *Barrow*. Oeuvres. Vol. III. (c) Jeremie V. 22. XXXIII. 25.
(d) Esaïe. XLI. 21.

Je fais voir les choses à venir; (e) *J'éprouve le cœur & je sonde les reins*; (f) *Je fais mourir & je fais revivre.*

PUIS QU'IL y a donc tant de cas, dans lesquels la volonté ou la puissance des Agents *Diaboliques*, doit nécessairement se trouver en défaut, il s'ensuit, que le pouvoir qu'ils ont de faire des choses merveilleuses, n'a pas autant d'étendue, que quelques personnes se l'imaginent; Mais quand ce pouvoir seroit encore plus étendu qu'il ne l'est, on ne sauroit guères se persuader, quand on croit une Providence infiniment juste, que Dieu voulût souffrir, que les Démons tyrannisassent les hommes au point de faire passer chés les gens d'esprit & de bon sens, pour miracle divin, ce qui ne seroit dans le fonds qu'imposture & que fausseté. (g) Si donc la Providence de Dieu est interressée à dévoiler les desseins de *Satan*, il doit y avoir quelques moyens, de faire une telle decouverte, & on n'en sauroit guères imaginer d'autres, que des preuves satisfaisantes, que la raison nous fournit, & par lesquelles nous pouvons discerner les prodiges, que *Satan* opére, pour tromper les hommes, des miracles, que la Puissance de Dieu met en œuvre, pour confirmer un témoignage divin.

Régles pour distinguer les vrais & les faux miracles.

LES régles générales, qui servent à distinguer les vrais miracles de ceux qui ne le sont pas, & à s'assurer soi même s'ils sont l'ouvrage de Dieu, & des Esprits Saints, ou des mauvais Anges, & operés par opposition à ceux du Créateur, (h) se tirent, 1°. ou de la nature même du miracle & de la maniére dont il a été operé, ou 2°. du caractère de la personne qui a fait le miracle & du but, qu'elle s'est proposée.

I. QUANT à la nature même du miracle, il faut d'abord, que la chose soit (i) *possible*, puis qu'aucune puissance quelle qu'elle soit ne sauroit faire ce qui est absolument impossible; Qu'elle soit (k) *probable*, puisque la puissance de Dieu, ne sauroit s'interresser en rien de ce qui sentiroit la *Fable* ou le *Roman*; Qu'elle ne soit pas (l) *indigne de la Majesté de Dieu*, entant qu'il est le grand Conserva-

[e] Jeremie XVII. 10. [f] Deut. XXXII. 39.

[g] *Stillingfleet.* ub. sup. [h] id. ibid. & *Chandler* ub. sup. [i] Ceci renverse le Dogme de la *Transubstantiation*, qui est le miracle constant de l'Eglise *Romaine*, & qui n'est rien moins qu'une preuve de son infaillibilité.

[k] Ceci ruine le crédit de certains miracles, qu'on attribue à *Mahomet*, comme d'avoir fendu la Lune en deux, d'avoir fait un voiage aux Ciel &c.

(l) Ceci démontre la folie de ceux que *Philostrate* prète à *Apollonius* de *Tyane*: Ca-

ſervateur du monde, qu'il le dirige & qu'il le gouverne; Ni *incompatible avec ſa gloire*, entant qu'il eſt plein de bonté & de charité pour les hommes. Il faut de plus, qu'elle ſoit faite *ouvertement* aux yeux de tout le monde, & en préſence de témoins capables d'en juger; Qu'elle ſoit faite *promtement*, & ſans héſiter, en ſorte, qu'elle ne ſoit précédée, ni de grimaces ni de cérémonies, qui puiſſent la faire regarder, comme un effet de la magie ou de quelque charme; Qu'elle ſoit faite, dans des occaſions importantes, & toutes les fois qu'il eſt néceſſaire, pour marquer la continuation du ſecours Divin dans la même cauſe; Et que le pouvoir d'en faire de ſemblables, ſoit communiqué à plus d'une perſonne, & demeure quelque tems, entre les mains de ceux qui viennent après elle en produiſant toujours les mêmes effets.

2. QUANT aux perſonnes, qui ſe diſent envoyées de Dieu, il eſt néceſſaire qu'elles ayent l'uſage parfait de leurs ſens & de leur raiſon; Qu'elles ſoyent conſtantes & uniformes dans la commiſſion qu'elles exécutent; Que ce ſoient des gens craignant Dieu, de bonne réputation, & d'une conduite ſans reproche; Enfin, que la Doctrine qu'elles tâchent d'établir par leurs miracles, ne ſoit, ni incompatible, ni contraire aux principes de la ſaine raiſon & de la Réligion naturelle; Qu'elle puiſſe s'accorder avec les droites notions, qu'on doit avoir de la Divinité, & de ſon culte; Qu'elle ne ſoit point oppoſée aux Révélations, que Dieu a déja faites de ſa volonté; Qu'elle tende à détruire la puiſſance du Démon, à diſſiper l'ignorance, à corriger le vice, à faire régner dans le monde, la vertu & la véritable pieté, en ſe ſervant des raiſons & des motifs les plus propres à produire cet effet; en un mot, à procurer le bien général des Societés, auſſi bien que l'avantage particulier de ceux qui en ſont les membres, & à les préparer pour une vie meilleure. Appliquons à préſent ces marques & ces caractères aux miracles de nôtre Sauveur & de ſes Apôtres.

Car y a-t-il rien de plus ridicule, que cette danſe miraculeuſe, qu'il fait faire aux bans, & aux Tables, aux Coupes & aux Plats, qui ſe placérent d'eux mêmes pour régaler ſon Héros, lors qu'il étoit chés les *Indiens*; Rien de plus inſipide, que de prétendre, qu'il entendoit le langage des Oiſeaux, ou que les queſtions, qu'il lui fait faire à l'ombre d'*Achile*; ſavoir par exemple, ſi *Polyxene* avoit été immolée ſur ſon Tombeau, & ſi *Helene* avoit été menée à *Troye?* Queſtions tout à fait admirables, & dignes d'un grave Philoſophe, que les ennemis du Chriſtianiſme, ont oſé mettre en parallele avec *Jéſus. Stilingfleet.* ſermons.

Aplication de ces Régles à J. C.

I. Nous convenons, il eſt vrai, que ce que *Jéſus Chriſt*, & ſes Apôtres ont fait, étoit au deſſus de tout ce que pouvoit faire naturellement un Ange quel qu'il ſoit, mais il ne s'enſuit pas pour cela, que ce qu'ils ont fait, fût abſolument *impoſſible*, puis qu'il n'étoit pas au deſſus du pouvoir de l'Etre Suprême, qui eſt la prémiére cauſe de toutes choſes. (*m*) Le même Dieu qui a formé l'œil, pouvoit rendre la vuë à l'aveugle, celui qui a fait tout le tiſſu de nos corps, pouvoit auſſi aiſément rendre aux eſtropiés l'uſage de leurs membres, & la ſanté aux malades, celui enfin, qui envoye la pluye, pour fertiliſer la terre, & qui fournit du *Pain* à *celui qui mange* & *de la ſemence au ſemeur*, pouvoit auſſi ſans difficulté, *changer l'eau en vin*, ou *multiplier* ces *pains* & ces *poiſſons*, qui ſervirent au ſoulagement d'une multitude affamée.

Que des Eſprits malins puiſſent longtems faire des Actes de béneficence, de bonte & de charité, c'eſt là une choſe, qu'on ne ſauroit croire & qui repugne tout à fait à leur Caractère; Mais que Dieu ait compaſſion de ſes Créatures, & que ſa tendre miſéricorde ſe déploye envers les œuvres de ſes mains, qu'il reſſuſcite les morts, qu'il crée du pain pour ceux qui ont faim, & qu'il rétabliſſe les membres des eſtropiés, ce ſont là des œuvres de puiſſance & de charité tout enſemble, & par conſéquent des œuvres entiérement conformes, à ſa ſageſſe & à ſa bonté, puis qu'elles tendoient naturellement, d'un côté, à pénétrer les hommes de reſpect, pour celui qu'il leur avoit envoyé, & de l'autre, à les porter efficacément à croire & à obéir à ſa volonté céleſte.

Il eſt naturel, que des faux Prophêtes & des Impoſteurs, ſommés, de donner des preuves de leur miſſion, cherchent des reduits obſcurs, & tâchent dans le peu qu'ils font, de contenter la curioſité de leurs duppes, & de ſurprendre leur admiration. Mais nôtre Seigneur, loin de chercher le ſecrêt, ſembloit au contraire choiſir les places les plus publiques, pour operer ſes miracles; Ainſi (*n*) il nettoya le *Lepreux* à la vuë de la multitude; (*o*) Il guérit le ſerviteur du *Centenier* en préſence de pluſieurs perſonnes; (*p*) Il reſſuſcita la fille de *Jaïrus*, ſous les yeux même de ceux qui devoient aſſiſter à ſes funerailles; (*q*) Il raſſaſia *quatre mille* hommes tout à la fois, ſans compter les femmes & les enfans, & dans une autre occaſion

[*m*] *Chandler*. ſur les miracles.
[*n*] Matth. VIII. 1. &c. (*o*) ibid. [*p*] IX. 18. [*q*] XV. 36. 37.

sion (r) il n'en nourrit pas moins de *cinq mille*. Et il étoit si éloigné de s'en tenir à quelques actions miraculeuses, qu'il n'y avoit presque point de jour ni d'heure, où il ne donnât quelque nouvelle marque de sa Puissance & de sa bonté; En sorte, que, comme le dit l'Apôtre, par maniére d'hyperbole; (s) *Si on rapportoit en détail tout ce qu'il a fait, le Monde entier ne pourroit pas contenir les Livres qu'on en écriroit*: Il s'en faut bien encore, qu'il affectât, pour captiver la multitude, de faire précéder ses miracles d'aucune pompe ou d'aucune Cérémonie, puisqu'il les faisoit presque tous d'un seul mot de sa bouche; (t) *Tais toi*, dit il à la Mer, *& ne fais plus de bruit, & aussi-tôt le Vent cesse, & il se fait un grand calme*; (u) *Jeune homme* dit il au fils de la Veuve de *Naïn*, *léve toi*, & sur le champ il reprend la vie; (v) *Que ce que tu désires soit fait*, dit-il, à une *Cananeenne*, & sa fille qui étoit démoniaque se trouve guérie; (x) *Ephphata* s'écrie t il, c. d. *ouvre toi*, & un sourd recouvre l'ouïe; (y) *sois net*, & un Lépreux devient sain; (z) *Lazare sors dehors*, & on voit sortir du Tombeau un homme, qui étoit mort depuis *quatre jours*.

Si nôtre Sauveur se fût contenté, de faire par lui même des Miracles si grands par leur nature, & si remarquables, par la maniére dont ils ont été operés, il auroit déja démontré la Divinité de sa Mission, & prouvé, que de telles œuvres partoient de la Puissance & de la volonté de Dieu; Mais puisque dans le tems même qu'il étoit sur la Terre, il communiqua à ses Disciples le méme pouvoir *de chasser les Diables, & de guérir toute sorte de maladies, & de langueurs parmi le Peuple*, puis qu'il exécuta la promesse qu'il leur avoit faite, de les mettre en état d'opérer des merveilles encore plus grandes que les siennes, parce que, comme s'exprime un Pére de l'Eglise; (a) *Par la force de leur Prédication & de leurs Miracles, les yeux des Ames aveugles devoient être ouverts, & les oreilles de ceux qui seroient sourds à la bonté devoient entendre les préceptes*, & les promesses de l'Evangile: Puis qu'il continua ce pouvoir (b) à leurs Successeurs, jusqu'à ce que le Christianisme fut si bien établi, qu'il n'eut pas besoin d'autre preuve pour sa

[r] Marc: VI. 34. [s] Jean: XXI. 25. (t) Marc: IV. 39.
(u) Luc: VII. 14. (v) Matth XV. 28. [x] Marc: VII. 34. 35.
[y] Luc: V. 13. [z] Jean: XI. 43. 44. [a] *Origen:* cont. *Cels.* L. 2.

fa Confirmation, jufqu'à ce que l'Evangile, vainqueur de la Puiffance, & de la Politique du Monde eut converti une infinité de gens au fervice du vrai Dieu; Puifque nôtre Sauveur à fait tout cela non feulement lui même, mais encore, qu'il a revêtu d'un femblable pouvoir ceux qui lui ont fuccedé, que penferons nous & que dirons nous là deffus? N'agiffoit il pas par une force évidemment fupérieure à celle du Démon, quand il chaffoit les Efprits malins, qu'il les forçoit (*c*) à le reconnoitre pour ce qu'il étoit, (*d*) à le fupplier, (*e*) à lui obéïr, & (*f*) à confeffer la crainte & la frayeur, que fa vûe leur infpiroit; Quand par un Apôtre, il découvrit & (*g*) rendit inutile la perfidie & les fortiléges de *Simon*, & que par un autre, il confondit & aveugla *Elymas*? Le Maitre & les Difciples n'agiffoient il pas, par une Puiffance contraire à celle des Démons, quand ils déracinoient l'Idolatrie & la fuperftition, (*h*) qu'ils impofoient filence aux Oracles du Paganifme, qu'ils deffendoient toute forte de méchanceté, & qu'ils déclaroient, qu'il n'y avoit pas plus d'incompatibilité entre la lumiére & les ténèbres, (*y*) qu'entre *Chrift & Belial*? (*k*) *Les Difcours que Jéfus tenoit, partoient ils d'un homme poffédé du Démon?* N'eft il pas clair, qu'il étoit venu proprement dans la vûe de *détruire* (*l*) *les Oeuvres du Diable*? N'avons nous pas fait voir, que fes Miracles étoient tout autant d'œuvres de miféricorde & de bonté? Enfin, (*m*) *Un Diable peut il ouvrir les yeux des Aveugles*; Eft il au pouvoir, eft ce même l'intention de l'ennemi commun du Genre-humain, de faire des chofes auffi extraordinaires, & auffi excellemment bonnes, que celles que cet homme a faites? Dites donc *que l'Arbre eft bon, & fon fruit auffi, ou qu'il ne vaut rien, ni fon fruit non plus, car on connoit l'Arbre par le fruit qu'il porte.*

[*b*] Ce pouvoir d'opérer des Miracles, fe conferva dans l'Eglife Chrêtienne, & fe manifefta plus ou moins, long-tems après la mort des Apôtres; car *Origene*, parlant de l'Efprit de Dieu dans fa difpute contre *Celfe* nous dit, Ἔτι ἴχνη ... πνεύματος &c. qu'il reftoit encore de fon tems quelques traces de cet Efprit Saint parmi les Chrêtiens, & qu'ils chaffoient les Diables, faifoient plufieurs guérifons, & prévoioient quelque-fois l'avenir felon la volonté de *Chrift*.

(*c*) Luc. IV. 34. 35. (*d*) VIII. 28. 31. (*e*) Matth. VIII. 29. 32.
(*f*) Vers: 34. (*g*) Actes VIII. 13. (*h*) *Eufeb.* præp. Evang. L. V.
(*i*) I. Cor. X. 21. II. Cor. VI. 14: 15. (*k*) Jean. X. 21. (*l*) I. Jean: III. 8.
(*m*) Jean: X. 21.

2. APRE's avoir examiné, si les Miracles de *Jésus-Christ* se faisoient, par l'entremise de la Puissance de *Dieu*, ou par le secours du *Démon*; il faut faire attention au Caractère des Apôtres & à celui de leur Maître; (*n*) La nature des Dogmes qu'ils ont prêchés, l'excellence des préceptes, qu'ils ont donnés aux hommes, leurs discours, ce qu'ils alléguoient pour leur deffense, en un mot toute leur conduite prouve abondamment qu'ils avoient parfaitement l'usage de la raison & du bon sens: Il paroit d'ailleurs, par toutes les parties de leur Histoire, qu'ils étoient gens de bien; Rigides Censeurs du vice, ils se donnoient bien garde d'y tomber eux mêmes, attentifs à recommander aux autres la crainte de Dieu, l'amour de la Justice & de la Charité, de la sobrieté & de la tempérance; (*o*) Ils ne craignoient point de se donner pour modelle, ce qu'ils n'eussent pas osé faire s'ils ne s'étoient pas prémiérement rendu le glorieux témoignage, qu'ils étoient intégres & gens de bien, capables en un mot, (*p*) *de se faire considérer en toutes choses, comme des Ministres de Dieu, par une grande patience dans les afflictions, dans les nécessités de la vie, dans les miseres extrêmes...... par la pureté, par la connoissance, par la douceur, par les dons du Saint Esprit par une Charité sincère.* Quelques oppositions, quelques difficultés qu'ils rencontrassent, ils ne laissoient pas de demeurer fermes, dans les principes de leur Grand Maître & unis étroitement entr'eux. Leurs raisonnemens, leurs deffenses, leurs exhortations, leurs maximes, les motifs dont ils se servoient, pour porter les hommes à la vertu, les peines & les récompenses, qu'ils leur mettoient devant les yeux, leur conduite à l'égard de leurs ennemis, en un mot, tout le cours de leur vie, a toujours été le même, en tout lieu: Aucun d'eux ne s'est érigé en Chef de Parti, ni n'a élevé Autel contre Autel, & fait des Miracles par opposition à ceux de ses Collégues, mais ils avoient tous le même but en vûe, & ils y tendoient tous par la même voye, en quelque lieu du Monde qu'ils se rencontrassent.

Caractère de J.C. & de ses Apôtres.

(*q*) Tel étoit le Caractère réel des personnes qui furent employées, à répandre la Réligion de *Jésus Christ* dans le Monde: Réligion digne *d'être publiée par le fils de Dieu, & confirmée par des*

Et de la Réligion Chrétienne.

(*n*) *Chandler*, sur les miracles. (*o*) I. Cor. IV. 16. (*p*) 2. Cor. VI. 4. 6.
(*q*) *Chandler*: ubi sup.

des Signes, par des prodiges, par des Miracles, & par des dons du Saint Esprit. En effet, le grand but de cette Réligion, est d'établir parmi les hommes, la croyance d'un Dieu, d'une Providence, & d'un état à venir de bonheur & de misére: De les instruire sur la nature de Dieu, & de leur apprendre, que comme il est un Esprit, on doit aussi *l'adorer en esprit & en vérité*: De leur enseigner ce qu'ils se doivent les uns aux autres, de les porter par les motifs les plus forts, à *faire attention, à tout ce qui est véritable, à tout ce qui est honnête, à tout ce qui est juste, à tout ce qui est pur, à tout ce qui est aimable, à tout ce qui donne une bonne réputation, en un mot, à tout ce qu'il y a de vertueux, à tout ce qui est digne de louange*: De les engager, à mortifier leurs appetits dérèglés, & à se mettre dans ces heureuses dispositions de cœur, qui les rendant semblables à Dieu, utiles à la Societé, les préparassent duëment pour une autre vie, en un mot de fonder l'observation de ces deux grands devoirs, *l'amour de Dieu & l'amour du Prochain*, sur ces deux excellens principes, *la foi en Dieu*, comme Rémunerateur de ceux qui le cherchent, & *la foi en Jésus-Christ*, comme Sauveur & Juge des hommes. Et si telle est la teneur de la Réligion Chrètienne, quelle apparence y a-t il, que le Démon ait eu aucune part aux prodiges, qui accompagnerent la prémiére Prédication, & qui facilitérent le succès, & les progrès d'une Doctrine, dont tout le dessein tendoit à détruire l'empire qu'il avoit usurpé dans le Monde, & à élever sur ses ruïnes, le Royaume de Dieu & de son *Christ*?

Absurdité qu'il y auroit, à supposer, que les miracles, de J. C. ont été operés par le secours du Démon.

TOUT ce que nous avons dit jusqu'à présent sur ce sujet, revient à ceci, c'est, que si ce que l'Evangile nous dit de *Jésus* est véritable, il s'ensuit, qu'il n'y a ni variation, ni contradiction, dans le Caractère sous lequel il nous le répresente: Au lieu que si *Jésus*, n'a été qu'un Imposteur, & un séducteur, redevable des merveilles qu'il opéroit à l'assistance des Esprits malins, son histoire, ne seroit qu'un *fatras*, ou une Complication des Contradictions les plus grossiéres, qu'il y ait jamais eû dans la nature; Qu'un homme de bien, & réligieux observateur des devoirs de la justice, ait été envoyé de Dieu, pour reformer le Monde; Que pour confirmer la Divinité de sa Mission, il ait fait plusieurs miracles de bonté; Qu'il ait mené une vie sobre, juste, pieuse, & enseigné aux autres par son exemple, autant que par ses Leçons, à pratiquer la vertu, en fondant

dant ses exhortations, sur les récompenses & les châtimens d'une autre vie; Que cet homme juste ait été calomnié, moqué & persécuté par des méchans, & que pour mieux confirmer sa Doctrine & le Caractère dont il étoit revêtu, il soit mort dans les sentimens d'une très grande confiance en Dieu; Et que la bonne & sage Providence ait tiré de la maniére injuste & cruëlle, dont il a été traité, un grand nombre d'avantages pour le Genre-humain, il n'y a rien en cela d'incompatible, rien d'incroyable, rien enfin, dont on ne puisse rendre raison. Mais c'est une supposition des plus monstrueuses, & des plus insoutenables, que de prétendre, qu'une personne de sens rassis, s'arroge le privilége d'être envoyée de Dieu, dans le tems, qu'elle sent bien en elle même, que cela n'est pas; Que pour appuyer sa fausse prétention, elle ait persuadé au Monde, comme des vérité réelles, ce qui n'étoit que des tours d'adresse & des fourberies; Qu'elle ait fait ces prétendus miracles en vertu d'un Pact qu'elle avoit avec le Démon, Qu'avec tout cela, elle ait mené une vie tout à fait réguliére & tendu constamment & sans varier au grand but qu'elle se proposoit, savoir, l'honneur de Dieu, & le bien des hommes; Qu'elle ait inculqué aux autres la nécessité d'une bienveillance universelle, & en particulier les devoirs de la justice, de l'honnêteté, & de la sincérité envers le procha'n; Qu'elle ait enseigné les Dogmes d'une Providence, d'un état futur, & des peines & des recompenses éternelles, comme des suites de la maniére dont on se feroit conduit ici bas; Qu'elle ait renoncé à tous les avantages mondains, dont un Imposteur n'auroit vraisemblablement pas manqué de s'assurer la possession; Qu'elle se soit volontairement exposée à la mort, pour soutenir la vérité, de ce qu'elle avançoit; Que dans le tems même qu'elle expiroit, pour cette raison, elle ait appellé Dieu son *Pére*, & recommandé son *Esprit entre ses mains*, avec toute la tranquilité, & l'assurance imaginables; Qu'en un mot, un Imposteur averé, obstiné, & endurci, ait mené une telle vie, & soit mort de cette maniére.

Objection.

" MAIS diront peut être les *Juifs*, quelque monstrueuse, que „ puisse être la supposition, que vous venés de faire, vôtre *Jésus*, „ ne peut pourtant jamais être ce *Prophète*, qui devoit venir de la „ part de Dieu, puisque sa Réligion est contraire, aux Revélations „ précédentes: Qu'il a aboli nôtre Loi, qui étoit incontestablement „ d'une Institution divine, & qui par l'établissement de son Auteur,

„ devoit durer à jamais; Et qu'il lui en a substitué une autre, dont „ *nous ignorons l'Origine.* (*u*) Nous croions, que Dieu est immuable dans sa nature, & sage dans tous ses desseins; Mais si la dispensation Evangelique, vient du Ciel, & que cependant elle „ soit contraire à ce qu'il avoit déja auparavant déclaré de sa „ volonté, Dieu en accordant aux hommes des Révélations „ différentes & contradictoires, s'est conduit avec tant de *lé-* „ *gèreté*, en publiant sa *nouvelle* Loi, ou avec tant de *foiblesse*, en „ établissant l'*Ancienne*, qu'on ne sauroit sans montrer l'ignorance la „ plus crasse, ou sans se rendre coupable de l'impiété la plus hor- „ rible, imputer ces variations à un Etre *tout sage*, & par consé- „ quent immuable. "

Reponse. VOILA une des plus fortes Objections, que les *Juifs* puissent faire contre la divinité de la Mission de nôtre Sauveur. Pour y répondre pleinement rappellons à nôtre souvenir, ce qui a été dit ci-dessus (*v*) savoir, qu'il y avoit trois sortes de *Loix* parmi les *Juifs*, la Loi *Morale*, la Loi *Politique*, & la Loi *Cérémonielle*; Que la Loi *Morale*, prescrivoit aux hommes, des Règles de conduite, & tendoit à les rendre bons & vertueux; Que la Loi *Politique* règloit le gouvernement de l'Etat, & pourvoioit à l'Administration de la justice; Et que la Loi *Cérémonielle*, traitoit du Culte extérieur de l'Eglise, des Rites, & des Cérémonies de la Réligion; Mais comme les Loix *Civiles*, *Politiques*, & *Judicielles*, ne regardoient pas proprement le service de Dieu, nous ne nous y arrêterons pas pour le présent, c'est uniquement, sur les Loix *Morale*, & *Cérémonielle*, que roule la dispute; Et quoique nous avouïons sans peine, (*x*) qu'entant qu'elles viennent du Ciel l'une & l'autre, elles étoient un grand bien pour la Nation *Juive*, & l'une de ces Couronnes, comme s'expriment les Rabbins, qui faisoient sa parure & son Ornement; Quoique nous convenions de l'éloge que *Moïse* en fait, quand il dit, (*y*) *Quelle est la Nation si grande, qui ait des Statuts & des Ordonnances justes, comme est toute cette Loi, que je mets aujourd'hui devant vous*? De plus quoique nous ne puissions nous empêcher de reconnoître, qu'étant la production d'une sagesse infinie, elles devoient nécessairement, être parfaites dans leur

(*u*) *Stanhope*: ubi sup. (*v*) Voiés: Part. III. pag. 247. &c. & pag. 413.
(*x*) *Kidder*: ubi sup. (*y*) Deut. IV. 8.

leur espèce, propres pour le Peuple à qui elles avoient été données, au lieu où elles devoient s'observer, & aux buts pour lesquels elles avoient été établies, & par conséquent, qu'il étoit très juste, d'y avoir joint cette deffense; (a) *Vous n'ajouterés rien à la parole que je vous commande, & vous n'en retrancherés rien*; Quoique nous convenions dis-je aisément de tout cela, nous esperons cependant de faire voir, que ce n'a point été en Dieu un défaut de sagesse, d'avoir changé l'une de ces Loix, & perfectionné l'autre.

But primitif de la Loi Cérémonielle.

I. Nous avons vû ailleurs, que cette partie de la Loi, qui regardoit les *Cérémonies* avoit été ordonnée de Dieu, pour servir de type, & de figure, à la dispensation Evangelique, aussi bien, que pour distinguer les *Juifs*, des autres Nations, parmi lesquelles ils vivoient; D'où on peut remarquer, (b) que si cette Loi étoit une Institution purement occasionnelle, comme il faut que cela soit, si elle a été imposée aux *Juifs*, uniquement pour les distinguer des autres Peuples; l'occasion, qui exigeoit un pareil établissement n'ayant plus lieu, l'institution, qui en avoit été la suite, devoit par cela même nécessairement tomber; Et si elle n'étoit qu'un type des choses à venir elle devoit aussi, selon la nature propre du *type*, faire place à *l'Antitype* dès qu'il paroitroit. En effet, si nous examinons la forme de ces Loix, & que nous les comparions avec d'autres, qui sont d'une nature différente, nous nous appercevrons bien-tôt, qu'elles n'avoient aucune valeur réelle & intrinséque, & que leur observation n'étoit pas propre par elle même à rendre les hommes meilleurs, mais qu'on les observoit simplement, parce qu'elles étoient commandées, & que par conséquent, elles n'avoient pas d'abord été prescrites pour elles mêmes mais dans quelqu'autre vûe. (c) *Qu'ai je à faire dit l'Eternel de la multitude de vos sacrifices? Je suis soul d'Holocaustes de Moutons, & de la graisse de bêtes grasses, je ne prens point de plaisir au sang des Taureaux & des Agneaux ni des boucs..... ne continués plus à m'apporter des Oblations de néant, le parfum m'est en abomination, quant aux Nouvelles Lunes & aux Sabbats, & à la publication de vos convocations, je n'en puis plus supporter l'ennui, ni de vos assemblées solemnelles, mon ame hait vos Nouvelles Lunes, & vos Fêtes solemnelles, elles me sont facheuses, je suis las de les supporter*; mais *la-*

Ggg 2 *vés*

(a) Vers: 2. (b) *Stanhope*: ubi sup. (c) Esaie: I. 11. &c.

vés vous, nétoyés vous, ôtés de devant mes yeux la malice de vos actions, cessés de mal faire, apprenés à bien faire; car je n'ai point parlé à vos Péres, dit-il, par (*d*) une autre Prophéte, *ni ne leur ai point donné de Commandement, touchant les Holocaustes & les Sacrifices, au jour que je les fis sortir du Païs d'Egypte, mais voici ce que je leur ai commandé, disant; Ecoutés ma voix, & je serai vôtre Dieu, & vous serés mon Peuple.* Comment seroit il possible, se demande à lui même un Commentateur *Juif*, que *Dieu, n'eût point fait de Commandement touchant les Sacrifices*, puisque chacun peut voir d'un coup d'œil, qu'une grande partie de la Loi, ne roule que sur ce sujet? A quoi il répond lui même avec beaucoup de justesse, (*e*) *que la prémière & la principale intention de Dieu, étoit d'enseigner à son Peuple l'obéissance, & qu'il n'avoit institué les Sacrifices & les Oblations, que dans cette vûe.*

On étoit souvent dispensé de l'observer.

COMME cette partie de la Loi, ne fut pas établie pour elle même, aussi peut on remarquer, qu'on étoit souvent dispensé de l'observer, quand on ne pouvoit pas atteindre le but de son institution. (*f*) C'est ainsi que les *Juifs* ne pratiquérent pas la Circoncision, tant qu'ils furent dans le Désert, non à cause de l'incertitude de leurs marches, qui dépendoient toujours du signal de la Nuée qui les conduisoit; mais vraisemblablement, parce que demeurant seuls dans un Désert, la pratique pouvoit en être discontinuée sans danger, & que n'ayant point de voisins, avec lesquels ils pussent se confondre, ils n'avoient rien à craindre des inconveniens, qu'elle étoit destinée à prévenir.

D'usage & d'obligation seulement pour les *Juifs*.

EN effet, si nous considérons de plus près, la nature de ces Loix, nous trouverons, que leur prémier but n'a jamais été, qu'elles fussent d'un usage général, ni d'une oblation perpétuelle. Il y en avoit qui (*k*) regardoient si particuliérement les *Juifs*, qu'il n'étoit pas possible, de penser, qu'elles eussent été faites pour aucune autre Nation. Quelques unes (*l*) étoient tellement appropriées à la terre

(*d*) Jeremie: VII. 22. 23. (*e*) *Maimon*: more Nevoch, P. 3. C. 32.

(*f*) *Stanhope*: ubi sup.

(*k*) C'est ainsi, que la Paques, qui avoit été établie, en mémoire de la délivrance des *Israëlites*, de leur Esclavage en *Egypte*, étoit une Loi particuliére pour ce Peuple.

(*l*) Les *Juifs* avoüent, que les prémices de la Moisson, & des autres fruits, devoient être du Cru de la Terre de *Canaan*, & les Pains de Proposition,

terre de *Juda*, que dans tout autre païs, les *Juifs* mêmes étoient dispensés de les observer; D'autres enfin, étoient tellement attachés au seul Temple de *Jérusalem*, que c'étoit une impieté de les observer, dans tout autre endroit, (m) *Faire justice*, *aimer la miséricorde*, & *marcher humblement devant Dieu*, étoient des préceptes éternellement bons, & par conséquent, d'une obligation générale; Mais d'avoir des *franges* à leurs habits, ou des *fronteaux* entre leurs yeux, de ne pas porter (n) *un habit de lin & de laine*, & de ne pas jetter sur la même terre, des semences de différente espéce, d'être obligé de se rendre trois fois l'année à *Jérusalem*, d'y observer les fêtes solemnelles, d'y manger *l'oblation de paix*, les *prémices*, & *l'Agneau de Paques*; C'étoient là des préceptes particuliers à ce peuple & à ce lieu, & qui ne convenoient à aucune autre Nation. Dieu ayant donc toujours marqué le dessein qu'il avoit, d'étendre les bornes de son Eglise afin qu'on pût *en chaque lieu offrir de l'Encens pur, & que depuis le Soleil levant, jusques au Soleil couchant, son nom fût magnifié parmi les Gentils*, a fait assés clairement entendre par là, que ces Cérémonies, qui servoient à distinguer les *Juifs* des autres Peuples du monde, & qui à proprement parler, ne pouvoient être pratiquées, que par une seule nation, & dans des Circonstances particuliéres, devoient être abolies, & faire place à un *Etablissement* d'un usage plus *universel*.

C'EST pour cette raison, que dans le tems même, que la Loi étoit dans toute sa force, Dieu dit expressément, que (p) *Toutes les Nations aborderoient vers lui*; *Qu'il* (q) *établiroit un Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedec*; (r) *Qu'il prendroit des Sacrificateurs & des Lévites de chaque Peuple*; *Qu'il* (s) *feroit cesser le sacrifice & l'oblation*; Qu'il *détruiroit la Ville & le Sanctuaire*; Et qu'il (t) *traiteroit une nouvelle Alliance avec la Maison d'Israel, & avec la Maison de* Juda, *non selon l'Alliance* dit-il *que je trai-*

position, être faits du bled de ce païs là. Les Loix touchant les Dimes, l'année *Sabbatique*, celle du *Jubilé*, les Rites, *qui concernoient les fêtes*, les Villes de *Refuge*, *l'expiation* d'une certaine espèce de *meurtre*, & plusieurs autres ordonnances, n'obligeoient les *Juifs*, que dans leur propre Païs. *Kidder* ubi sup.

[m] Michée VI. 8. [n] Levit. XIX. 19.

[p] Esaïe II. 2. [q] Ps. CX. 4. [r] Esaïe LXVI. 21. [s] Daniel IX. 26. 27. [t] Jeremie XXXI. 31. 32.

tai avec leurs Péres, au jour que je les pris par la main, pour les faire sortir hors du Païs d'Egypte. . . . Mais voici l'Alliance, que je traiterai avec la Maison d'Israël dit l'Eternel, je mettrai ma Loi au dedans d'eux, & je l'écrirai dans leur cœur & je serai leur Dieu, & ils seront mon Peuple. (*u*) Où est l'homme, tant soit peu attentif, à de pareilles déclarations, qui puisse jamais s'imaginer, que le culte *Lévitique*, fut dressé, pour répondre à ces vuës? L'Alliance de Dieu avec les *Israëlites* devoit elle durer toujours, quand lui même dit expressément qu'il en traiteroit une nouvelle sous des conditions différentes de celles sous lesquelles il avoit traité avec leurs Péres? Le service de Dieu devoit il être restreint au seul Temple de *Jérusalem*, quand *toutes les nations de la Terre* viendroient rendre hommage à leur Créateur? Le Souverain Sacrificateur, devoit il y faire une expiation solemnelle, après l'établissement d'un Sacerdoce différent de celui d'*Aaron*? N'y auroit il, que la seule Tribu de *Lévi*, qui pût faire le service dans le Temple, quand Dieu auroit pris pour cet effet, des Sacrificateurs & des *Lévites*, d'entre tous les Peuples du monde? Et que devoit devenir la *gloire*, & la magnificence *du Temple*, quand la *Ville* & le *Temple*, seroient l'un & l'autre détruits, événement dont le tems étoit fixé quelque peu de *semaines Prophêtiques*, après que le *Messie auroit été retranché*?

Elle est actuellement abolie sans retour.

Il y a longtems, que ces *semaines Prophêtiques* sont expirées, & que par la destruction de leur Ville & de leur Temple, aussi bien, que par leur triste dispersion, arrivée après la publication d'une Loi, & d'une Alliance nouvelle, faite par Jesus & par ses Apôtres, les *Juifs* sont abondamment instruits de l'abrogation des Cérémonies. (*v*) Dans des cas semblables, la Providence de Dieu est l'*interprête* de sa parole écrite, & elle ne sauroit marquer plus clairement la décharge d'une obligation quelle qu'elle soit, qu'en mettant ceux qu'elle regardoit dans l'absoluë impossibilité d'y satisfaire. Le *Païs* où devoit proprement s'exercer la Religion *Judaïque* est présentement habité par des Etrangers; La Ville où tous les mâles devoient se rendre *trois fois par an* a été détruite; Le Temple, où devoit s'offrir le sacrifice du matin & du soir ne subsiste plus; Et (*x*) selon l'ordre,

[*u*] Stillingfleet Origin. sacr.
[*v*] *Stanhope* ubi sup.
[*x*] Daniel IX. 26. 27. Les *Juifs* ont à diverses fois entrepris de rebâ-

dre, & selon le d'écrêt de Dieu, il ne doit jamais être rebâti; Les *Juifs* eux mêmes sont dispersés parmi les autres nations, n'ayant plus ni Ville, ni Roi, ni Gouvernement, ni Temple, ni Autel, ni Sacrifice, & par conséquent la Loi, qui supposoit la durée de toutes ces choses, ne peut plus être en force aujourd'hui.

Etat misérable des *Juifs*.

DURANT la captivité de *Babylone*, (y) *Jebojachin* régnoit à *Jérusalem*, & les *Juifs* eurent toujours du depuis (z) des Gouverneurs de leur nation, pour entretenir le bon ordre & la police parmi eux; Ils conservoient encore leurs Généalogies, & ils connoissoient la distinction de leurs Tribus & de leurs familles; Ils savoient, quand ils sortiroient de leur Captivité & (a) qui seroit leur Libérateur, & pendant tout le tems qu'ils furent captifs en *Babylone*, Dieu leur envoya des Prophêtes, pour les diriger & les consoler dans leurs afflic-

tir leur Temple, sous l'Empire d'*Adrien*, de *Constantin* le Grand, & de *Julien* l'Apostat, mais ils n'ont jamais pû en venir à bout. Ce dernier Empereur, par haine pour les Chrétiens, donna en particulier des ordres exprès, pour rebatir le Temple de *Jérusalem*, & il se chargea des frais de cette entreprise; Les Payens pour la même raison, contribuérent de très bon cœur à sécourir les *Juifs* dans cette rencontre; Mais Dieu même intervint d'une maniére immédiate, pour empêcher l'éxécution de ce dessein audacieux, & par un tremblement de terre, il écarta les pierres des fondemens de l'Edifice déja commencé, avec une telle violence, qu'elles écrasérent bon nombre d'ouvriers & de spectateurs, & que renversant les Bâtimens qui étoient dans le voisinage du Temple, un plus grand nombre encore de *Juifs*, qui s'étoient rassemblés pour pousser l'ouvrage périrent, ou furent estropiés sous les ruines : Et comme cela ne les avoit point rebutés, ils entreprirent de nouveau, de jetter les fondemens du Temple, mais de ses fondemens mêmes il sortit des globes de feu, qui consumérent & les Ouvriers, & les pierres qu'ils alloient mettre en œuvre. Ceux qui raportent ce fait, sont *Ammien Marcellin* Auteur Payen, Livre XIII. *Wagenseil*, qui étoit *Juif*, dans ses remarques, *ad excerpta gemaræ*. C. 1. *Gregoire* de *Nazianze*, & St. *Crysostome* parmi les *Grecs*, St. *Ambroise*, & *Rufin* parmi les *Latins*, lesquels fleurissoient dans le tems même que cela arriva; *Théodoret*, & *Sozomene*, Historiens *Orthodoxes*; *Philostorge*, Arien, & *Socrates*, fauteur des Novatiens, qui écrivoit son histoire, environ 50 ans après, & dans un tems, ou l'on pouvoit encore s'instruire de cet événement surprenant, par des personnes, qui en avoient été témoins oculaires. Voyés *Whitby* Préface générale; *Lesly* ubi sup. & *Jenkins* dans son Christianisme raisonnable. Vol. II.

(y) 2. Rois XXV. 28. (z) Ezechiel. VIII. 1. Esdras. I. 1. Ces Gouverneurs s'appelloient Aechmalotarques c. d. Chefs de la Captivité. (a) Esaie XLIV. 23. Jeremie XXV. 12. Daniel. IX. 2.

afflictions, & pour les assurer, qu'ils seroient rétablis dans leur Patrie. Mais aujourd'hui, leur situation est tout à fait différente. Leur dispersion est arrivée après la publication de l'Evangile; *Après, que la vision (b) & la Prophètie avoit été scélée* par la venuë de *Christ*; Leur *désolation* a fait *cesser le sacrifice, & l'oblation*, depuis plus de seize cents ans; La longue captivité sous laquelle ils gémissent, est la seule dont la fin ne leur a point été marquée, & pendant laquelle, depuis le terrible coup, que Dieu frappa sur eux, en détruisant leur Temple & leur Ville jusques à ce jour, ils n'ont reçu de sa part, aucun Envoyé, qui eût charge, de soutenir leurs cœurs abattus; Leurs affaires sont dans une telle confusion, que toutes leurs Généalogies se trouvent embrouïllées, & perdues, sans espérance, de les recouvrer jamais sûrement: En sorte, qu'à supposer même, que le CHRIST, ne soit pas encore venu, ils ne sont point en état, de savoir quand il viendra, parce qu'ils ne peuvent pas prouver sa descendance, suivant les Oracles, qui parlent de sa venue.

POUR recueillir donc en peu de mots, ce que nous avons avancé sur ce sujet, disons, que si Dieu donna aux *Juifs* la Loi *Cérémonielle*, pour des vues particuliéres, & pour servir seulement à une Nation; S'il n'a jamais eu dessein, que cette Loi fût d'un usage universel, mais que dans le tems même, qu'elle étoit en force, il ait plusieurs fois averti les *Juifs*, que sa fin étoit proche; S'il a toujours donné des indices, de l'intention qu'il avoit d'instituer une *nouvelle Réligion* qui renfermeroit tous les Peuples, & qui commenceroit, avant même que *l'ancienne* fût entiérement abolie; Et si cette Ancienne dispensation devoit naturellement être cancelée, le peuple & le corps politique, pour lesquels elle avoit été établie, dispersés & dissous; Et que depuis plus de seize cents ans, ce peuple & ce corps politique ont subi leur mal'heureuse destinée, & ont été entiérement dissipés, sans espérance de retour, c'est à tort que les *Juifs* soutiennent, que leur Loi est d'une obligation perpetuelle, à moins, qu'ils ne se fussent maintenus perpetuellement en possession du Païs, où elle devoit être observée.

Le sens de la Loi, demeurant à toujours.

LES Interprêtes (c) *Juifs*, reconnoissent que le mot *Olam*, que nous

(b) IX. 24. (c) Ra. *Joseph Albo*. l'avoue, & allégue plusieurs exemples, pour prouver, que ce qui est dit devoir être *à jamais*, devoit seulement durer un

nous traduisons *à jamais*, ne signifie pas toujours *une éternité*, mais qu'il marque très souvent un *espace de tems limité* & *déterminé*: La possession du pais de *Canaan*, avoit été promise aux enfans d'*Israël*, à titre de *possession éternelle*, & comme leur *héritage à jamais*; Cependant l'événement a fait voir, qu'il falloit prendre ces expressions, dans un *sens limité*, & le même mot se trouvant employé, au sujet de la Loi *cérémonielle*, cette considération aussi bien, que celle qu'on tire de la nature de la chose, nous oblige de croire, que cette Loi ne devoit pas durer plus longtems, que le séjour des *Israëlites* dans le Païs, que Dieu leur avoit donné en partage. Aussi quelques Savans ont ils remarqué, que dans les préceptes, que Dieu dit, devoir subsister à jamais; (*d*) Il y a presque toujours quelque chose qui détermine toute l'étenduë, qu'on peut donner à cette expression, & qui nous assure, que ces choses ne devoient durer, qu'autant que subsisteroit l'Etat Politique des *Juifs*. On ne sauroit nier, il est vrai, qu'avant *la fin des siécles*, Dieu ne puisse ramener,

un certain tems marqué & fixé. Ainsi quand il est dit. Exod. XXI. 6. du serviteur, qu'il devoit demeurer chés son maitre *à jamais*. Le *Targum* limite le sens de cette expression *au Jubilé suivant*, parce que l'année du *Jubilé* étoit le terme le plus long de la durée de ce service; De même quand *Anne* dit de *Samuel*, I. Sam. I. 22. Qu'il seroit *présenté à l'Eternel*, & qu'il *y demeureroit à jamais*, cela marque, qu'il *y* demeureroit toute sa vie, & autant de tems, qu'il seroit propre à faire le service *selon la Loi*: D'où il paroit, qu'on ne sauroit se servir de ces expressions à *toujours* ou *à jamais*, pour prouver l'éternité des Loix Cérémonielles; *Kidder* ubi sup. (*d*) Car ces Loix qui sont dites être *à jamais*, sont aussi dites être telles dans *leurs générations* & dans *leurs demeures*, deux expressions qui restreignent le sens indéfini du mot *à jamais*, au Pais & à l'Etat politique des *Juifs*. Ainsi la Loi. Lev. III. 17. qui défendoit de *manger la graisse*, est appellé un statut *perpetuel*, avec cette Addition; *En vos âges & dans toutes vos demeures*. La *graisse*, qu'il étoit défendu de manger étoit celle des victimes, *Lev.* VII. 23. 25. Et les sacrifices, qui ne pouvoient s'offrir, que dans un certain lieu, ayant cessé, cette *Loi* prit aussi fin. *La Loi d'affliger leurs ames* au jour de l'expiation est appellée, une ordonnance perpetuelle: Lev. XVI. 31. Mais la durée, en est limitée, par cette clause; *En vos âges*, & *dans toutes vos demeures*. Lev. XXIII. 21. La même restriction se trouve annexée aux *Loix des prémices*: Lev. XXIII. 14. *Des deux pains*. Lev. XXIII. 17. 21. *Des Lampes*: Lev. XXIV. 2. 3. *Des Trompettes* Nomb. X. 8. *Des Offrandes*: Nomb. XV. 15. *Du service des Lévites*. Nomb. XVIII. 23. *De la Sacrificature d'Aaron*. Exod. XL. 15. *Et de l'abstinence des Sacrificateurs*, par *rapport au vin*, & *aux liqueurs fortes*, tant qu'ils seroient en fonction. Lev. X. 9. &c.

les *rejettés d'Israël*, & les rétablir dans le Païs qu'il avoit donné à leurs Péres; Cependant, un des Oracles où ce rétablissement est promis, nous déclare en termes exprès, que, ni le Culte *Lévitique*, ni aucun des Rites, qui en faisoient partie, ne seroient jamais remis en vigueur; (e) *Enfans revêches convertissés vous, dit l'Eternel, car j'ai droit de mari sur vous, & je vous prendrai, l'un d'une Ville, & deux d'une Lignée, & vous ferai entrer en Sion, & je vous donnerai des Pasteurs selon mon cœur, qui vous paitront de science & d'intelligence. Et il arrivera, que quand vous serés multipliés & accrus sur la Terre, en ces jours là, on ne dira plus, l'Arche de l'Alliance de l'Eternel, & elle ne leur montera plus au cœur, ils n'en feront point mention, & ne la visiteront plus, & cela ne se fera plus En ce tems là on appellera Jérusalem, le Thrône de l'Eternel, & toutes les nations s'assembleront vers elle, au nom de l'Eternel à Jérusalem.* En effet, dans les jours du *Messie*, selon (f) quelques uns mêmes des plus habiles Docteurs *Juifs*, *tout sacrifice doit cesser, excepté la loüange & l'action de grace.*

Imperfection de la Loi.

Il est vrai, qu'il ne nous convient pas de censurer rien, de tout ce que Dieu avoit une fois établi; (g) mais je prie toute personne désinteressée, raisonnable & sans partialité, de comparer les préceptes de l'Evangile, à ceux de la Loi Cérémonielle, & si elle hésite tant soit peu à décider, de quel côté panche la balance, nous aurons lieu de la soupçonner d'avoir tout à fait perdu ce peu de raison, qui la distinguoit des brutes. Qu'on mette seulement le V. Chapitre de St. *Matthieu*, en parallele avec tout le Livre du *Lévitique* & qu'on voye après cela, lequel des deux contient des préceptes plus excellens en eux mêmes, plus conformes à la nature divine, & plus propres à perfectionner l'homme. Le *Psalmiste*, fait à la vérité un magnifique éloge de la *Loi*, & il l'apelle, (h) *parfaite, pure, convertissant l'ame, & donnant la sagesse aux simples*; Mais il insinuë aussi, de quelle partie de cette Loi il vouloit parler, quand au lieu d'ablutions extérieures, & de sacrifices sanglans, il s'adresse à Dieu en ces termes, dans un autre endroit; (i) *O Dieu, crée en moi un cœur net, & renouvelle au dedans de moi un esprit bien*

[e] Jeremie III. 14. &c. [f] Voyés *Raym.* Mart. Pug. fid. p. 3. (g) *Stillingfleet* ibid.
[h] Ps. XIX. 7. 8. [i] Ps. LI. 10. 18. 19.

bien remis, car tu ne prens point plaisir aux sacrifices, autrement j'en donnerois; l'Holocauste ne t'est point agréable, les sacrifices de Dieu, sont l'esprit froissé, ô Dieu tu ne méprises point un cœur froissé & contrit.

On ne doit pourtant pas dissimuler, que ces Loix positives des *Juifs*, avoient pour but, de rendre recommandable la pratique de vertus morales, que la Circoncision, étoit un signe de la pureté du cœur; Les sacrifices des marques de contrition, & les fêtes solemnelles, des actes de reconnoissance pour les bienfaits de Dieu; Et quelques autres Rites, inspiroient des principes (*k*) de justice & d'équité, (*l*) de miséricorde, & d'humanité, de tempérance & de chasteté &c; Mais le sens spirituël de tout cela, étoit si caché & si profond, que si un *petit nombre* de personnes, avoient assés de pénétration pour le découvrir, *la plûpart*, se contentoient des dehors. Cette Loi étoit cependant, pour me servir des expressions d'un Apôtre (†) *Un bon conducteur, pour nous mener à* Jesus-Christ, *afin que nous fussions justifiés par la foi*, ou par la croyance des vérités de l'Evangile, & par l'obéïssance à ses préceptes, *mais la foi étant venuë, nous ne sommes plus sous ce Conducteur.* (*m*) *Anéantissons nous donc la Loi par la foi? à Dieu ne plaise, au contraire, nous affermissons la Loi.* (*n*) Ce qui étoit *intrinséquement bon* dans l'œconomie *ancienne*, a été conservé en son entier, dans la *nouvelle*; Ce qui étoit *type* pour les *Juifs*, est *réalité* pour *nous*; *l'Evangile* a suppléé à ce qui manquoit à la *Loi*, & tout cela de maniére, qu'il nous est impossible de douter, que ce n'ait d'abord été là l'intention de Dieu; Car il est naturel de penser, (*o*) *que quand la perfection est venuë, ce qui est imparfait doit être aboli.* Si donc *la Loi est anéantie par la foi*, elle ne l'est, que comme les *promesses* le sont, quand une fois elles ont été *accomplies*, comme les *Images* deviennent inutiles, quand les Originaux sont présents, ou enfin, comme

l'Evangile y a suppléé.

(*k*) Telles sont les Loix, touchant les Villes de Refuge, touchant la propriété, la possession, les fautes, & autres choses semblables; (*l*) Telles étoient encore les ordonnances touchant la *Gerbe oubliée*: Deut. XIV. 28. Le *coin du Champ. La Dime de la troisiéme année. Le provenu* de l'année *Sabbatique*; Lev. XXV. 4. &c. (†) Galat. III. 24. 25. (*m*) Rom. III. 31. (*n*) Stanhope, sermons aux Lectures de *Boyle*.

(*o*) 1. Cor. XIII. 10.

comme les mesures qu'on prend, pour élever un héritier, cessent, quand il est Majeur, & qu'on est parvenu au but qu'on se proposoit.

APRES avoir montré par la nature de la Loi Cérémonielle, & par sa constitution primitive, que le changement, arrivé au *Commandement, contenu dans des ordonnances*, qui n'étoient *qu'une ombre des biens à venir*, ne sauroit donner aucune atteinte à la sagesse de Dieu, ni nous faire douter un moment, que nôtre JESUS ne soit le *véritable Messie*. Nous allons présentement continuer à marquer en quoi la Loi Morale à été perfectionnée.

Dieu pouvoit faire des additions à la Loi.

II. COMME nous avons traité ce sujet avec assés d'étendue, dans un autre endroit, nous nous contenterons pour le présent d'observer, que les *Juifs*, sont de tous les hommes, ceux qui devroient le moins se plaindre des Additions faites à la Loi, de quelle espèce qu'elles soient, puis qu'eux mêmes, sans être autorisés à cela, par aucun *Prophète*, ni par aucun *miracle*, y en ont fait un assés grand nombre, de nature même à détruire entiérement sa véritable destination. Car combien de *Traditions* n'observent ils pas, qui n'ont jamais été commandées par *Moïse*, entre lesquelles il y en a de directement contraires, non seulement aux Loix de Dieu, (q) mais même aux liens du sang? De quel droit ont ils changé de posture en mangeant la Paques, & ajouté leur explication à l'ordre exprès, que Dieu leur avoit donné sur la maniére de la célébrer? De quelle autorité ont ils ajouté un *après soupé* à la Paques, le Batême à la Circoncision, & tant d'autres choses, qui ne sont point contenuës dans leur Loi? (r) *L'Homme ne peut ni ajouter ni retrancher quoi que ce soit, à ce que Dieu a commandé*, mais Dieu, n'est il pas le maitre de sa propre Révélation, & ne peut il pas y faire tel retranchement ou telle addition qu'il lui plait? Celui qui, (s) à ce qu'il avoit prescrit à *Adam*, ajouta les sept préceptes de *Noé*; Qui à ces préceptes joignit la Loi de *Moïse*, & qui à cette Loi, ajouta encore la lumiére de la Prophêtie, ne peut il pas donner plus d'étenduë à sa volonté & conduire doucement ses Disciples, des prémiers *Rudiments* de la connoissance à la science des *Adultes*, & de là (t) *à l'état d'un homme parfait, & à la mesure de la stature parfaite*

(q) Matth. XV. 5. 6. (r) Deut. XII. 32. (s) *Stilingfleet* ubi sup.
(t) Ephes. IV. 13.

faite de Jésus-Christ; ce sont les expressions d'un Apôtre ? Que les *Juifs* ne se glorifient donc pas si fort de la perfection de leur Loi, il faudroit être bien rempli de préjugés pour ne pas s'appercevoir, qu'elle est *deffectueuse* en ces trois points. 1°. Elle ne promet pas des *secours* suffisans. 2°. Elle ne donne pas de grandes espérances de *pardon*, & 3°. elle s'explique fort obscurément sur la nature d'une *recompense*, toutes choses auxquelles Jesus-Christ a abondamment pourvû par son Evangile.

I. Nous convenons bien, que dans tous les tems, les fidéles ont été soutenus du secours de l'Esprit de Dieu dans la pratique de leur devoir, & que sous l'Ancienne dispensation, la *purification du cœur*, & le renouvellement intérieur de l'esprit, étoient l'effet d'un principe divin; Mais nous soutenons en même tems, que ce don étoit *Arbitraire*, & que Dieu l'accordoit, quand, à qui, & dans le dégré qu'il trouvoit à propos; Qu'il n'avoit pas été *promis* au Genre-humain; Qu'il n'étoit pas une *condition* de l'Alliance Ancienne; Que personne n'avoit *droit* de le demander à Dieu; Et que Dieu le dispensoit alors en *petite mesure*; C'est pourquoi nous disons, que la *Loi étoit foible*, & que quoi qu'elle imposât le devoir, elle ne donnoit pourtant pas à l'homme assés de force pour le pratiquer. Comme il l'a fait.

2. Nous convenons encore, qu'en vertu de leur Institution divine, les Sacrifices, qui s'offroient sous la Loi, pouvoient être acceptés de Dieu, comme une Expiation pour le péché; Mais nous disons en même tems, qu'il y avoit de certains péchés, qui ne pouvoient être expiés par quoi que ce fût, & où par conséquent le transgresseur se trouvoit sans espérance de pardon. En effet les péchés commis *à main levée* étoient de cette espéce, & si celui qui avoit péché par surprise ou par ignorance avoit encore quelque consolation; Celui qui étoit coupable de péchés pour lesquels il n'y avoit point d'expiation marquée demeuroit sans consolation, & livré à son desespoir: Et quoi qu'après une sincére repentance il pût recourir au sang de cet *Agneau* qui avoit été *immolé dès la fondation du Monde*. C'étoit cependant là, un Sacrifice qu'il connoissoit si peu, qu'il ne pouvoit guéres lui servir à rendre le Calme à sa conscience.

3. Enfin nous convenons, que les espérances d'une vie éternelle se trouvoient dans l'Ame de quelques *Juifs* pieux, & amateurs

de la vertu, & que sous des bénédictions temporelles, sur tout sous la promesse d'un *Païs découlant de lait & de miel*, étoient compriles les joyes & la félicité d'une Patrie Céleste; (*u*) Mais aussi la *Canaan Terrestre*, comme s'exprime quelqu'un se môntroit si à découvert, & sous une si belle face, qu'elle interceptoit facilement la vûe, de la *Canaan Céleste*; Il falloit pour entrevoir l'horizon, & l'étenduë du firmament, que la foi s'excitât, & s'élevât, ou du moins qu'elle portât ses regards au dessus de cette Montagne, qui frappoit les yeux de fort près; On ne doit donc pas être surpris, que les Juifs voyant la récompense dans un si grand éloignement, se contentassent de ce qui étoit à leur portée, & se missent si peu en peine de ce qui étoit à venir.

En fait de secours.

I. Ce sont là sans doute des choses essentielles, & qui manquoient à la Loi; Mais quelles magnifiques promesses ne nous fait on pas, touchant les secours qui nous seront fournis sous l'Evangile? (*v*) *Après ces jours là dit l'Eternel, je mettrai ma Loi au dedans d'eux & je l'écrirai dans leurs cœurs .:.... chacun d'eux n'enseignera plus son prochain, ni chacun son frére, en disant, connoissés l'Eternel, car ils le connoitront tous, depuis le plus petit d'entr'eux jusques au plus grand dit l'Eternel*; (*x*) *Car je répandrai des Eaux sur celui qui est alteré, & des Riviéres sur la terre séche, je répandrai mon Esprit sur ta postérité, & ma bénédiction, sur ceux qui sortiront de toi*: Et non seulement cela, mais (*y*) *je répandrai de mon Esprit sur toute chair, & vos fils & vos filles prophétiseront, vos Veillards auront des songes, & vos jeune gens verront des visions.* Cette Prophétie s'est accomplie à la lettre par la descente du Saint Esprit sur les Apôtres le jour de la *Pentecôte*; Et quoi que ces dons *miraculeux* ne dûssent subsister dans l'Eglise, qu'autant qu'il seroit nécessaire, les Opérations *ordinaires* de l'Esprit de Dieu, telles que sont celles, qui servent à illuminer nôtre entendement & à sanctifier nôtre cœur, ne laissent pas d'être permanentes, & elles ne défaudront jamais. Christ nous les a acquises par son sang; Elles nous sont actuellement promises & assurées dans l'Alliance de grace; Nous avons donc droit (*z*) d'être *conduits par l'Esprit*, d'être *gardés par la foi, pour parvenir au salut*, & dans

(*u*) *Kidder*: ubi sup. (*v*) Jeremie: XXXI. 33. 34. (*x*) Esaie: XLIV. 3. (*y*) Joel: II. 28. [*z*] Rom. VIII. 14.

dans des épreuves trop au dessus de nos forces, nous pouvons à juste titre implorer le secours d'enhaut; C'est pourquoi l'Apôtre nous déclare, qu'à moins, que nous ne voulions bien nous soumettre au péché *il n'aura point de domination sur nous, parce que nous ne sommes pas sous la puissance de la Loi*, qui exigeoit une obéïssance parfaite, sans fournir aucun secours pour cela, *mais sous la grace*, où nous trouvons continuellement en fait de secours, tout ce qui est compatible avec nôtre liberté.

2. QUELLES précieuses assurances de pardon, ne nous donne pas l'Evangile, sous des conditions aisées & raisonnables & auxquelles nous aurions tort de ne pas nous soumettre? Car quelques grands que soient nos péchés, pourvû que nous nous en repentions, & que nous rendions à Dieu dans la suite, une obéïssance sincére, nous sommes assurés d'avoir part à sa faveur, & d'être reconciliés avec lui, & nôtre assurance à cet égard est fondée (*a*) sur l'Alliance de grace, que *Christ* nous a obtenuë, par le mérite de sa Passion, scelée par son sang précieux, ratifiée par sa Résurrection, confirmée par des Miracles, proclamée par ses Envoyés, & représentée par ses Sacremens. St. *Paul*, pour faire voir l'étenduë du pardon Evangelique, nous présente un triste & affreux Catalogue des péchés du Monde *Payen*; Les hommes selon lui (*b*) *étoient impudiques, idolatres, adultères efféminés, abominables, larrons, avares, médisans, ravisseurs du bien d'autrui*; Tels les trouva la Doctrine Chrêtienne, mais elle ne les laissa pas dans cet état, *car ajoute* l'Apôtre, *vous avés été lavés, vous avés été sanctifiés, vous avés été justifiés au nom du Seigneur Jésus & par l'Esprit de nôtre Dieu*; Et nous avons de plus, (*c*) ce fondement de consolation, c'est, que *si quelqu'un a péché*, quelque grand que soit son péché, comme nous venons de le voir, *nous avons un Avocat auprès du Pére, Jésus Christ le Juste, qui est lui même la Victime, qui a expié nos péchés, & non seulement les nôtres, mais aussi ceux de tout le Monde.*

En fait de pardon.

3. ENFIN quels puissans encouragemens n'avons nous pas *en fait de recompense*? Puisque Dieu par le moyen de nôtre Bien-heureux Sauveur, *qui est le Médiateur d'une Alliance* (*d*) *établie sur de*

Et en fait de recompense.

[*a*] *Kidder*: ubi sup. [*b*] I. Cor. VI. 9. 10. &c. [*c*] I. Jean: II. 1. 2.
[*d*] Hebr. VIII. 6.

de meilleures promesses, (*e*) a mis en évidence la vie & l'immortalité, qui n'étoient auparavant révelées qu'obscurément, & (*f*) *nous a régénérés selon sa grande miséricorde en nous donnant une espérance vive, par la Résurrection de Jésus-Christ; Pour nous faire obtenir l'héritage, qui ne peut, ni se corrompre, ni se souiller, ni se flétrir, & qui nous est reservé dans le Ciel.* En voilà assés pour nous engager à obéïr aux Préceptes que nôtre Maître nous a donnés, & pour faire disparoitre toute la peine que nous pourrions trouver à les observer; (*g*) Car la *vie éternelle*, signifie beaucoup au delà de tout ce que nous pouvons exprimer ou comprendre, quelque chose de plus excellent, que tout ce qui peut frapper nos yeux & nos oreilles, ou que nôtre foible entendement *est en état de se représenter.* Les Couronnes & les Sceptres, les Fêtes, & les Triomphes, les succès les plus éclatans, & la prospérité mondaine la plus brillante, ne sont, que de légéres & très imparfaites images, de cette félicité innéffable, & incomprehensible, qui nous est clairement revélée, fidélement promise & dépeinte sous les couleurs les plus magnifiques, mais pourtant toujours d'une maniére à nous faire entendre, que la chose, par sa grandeur & par son excellence, est fort au dessus de toute expression, & de la comprehension des hommes, pendant qu'ils (*h*) habitent ces *Maisons d'Argile, dont le fondement est dans la poussiére.*

On prouve que *Jésus* est le *Messie*, par ses prédictions.

III. Ce qui prouve encore, que nôtre Sauveur est le *Messie*, c'est la *vérité des Prédictions qu'il a faites.* Mais nous nous sommes déja si fort étendus sur ce sujet, (*i*) dans un autre endroit, qu'il n'est plus question à présent, que de faire remarquer, ce qui a le plus de rapport à la Matiére que nous traitons, Nous n'avons qu'à suivre, ce qu'un Historien *Juif* nous dit, des Calamités de sa malheureuse Nation, pour voir avec quelle exactitude se sont accomplies les Prédictions du Sauveur. Il avoit prédit, que le Temple de *Jérusalem* seroit entiérement détruit, qu'il (*k*) *n'y resteroit pierre sur pierre*, & que *tout seroit renversé.* (*l*) Et Josephe nous apprend que malgré tous les efforts de *Tite*, pour conserver ce Magnifique Edifice, malgré les deffenses expresses qu'il fit à ses Officiers

[*e*] 2. Tim. I. 10. [*f*] I. Pierre: I. 3. 4. [*g*] *Kidder*: ubi sup.
[*h*] 2. Cor. V. I. (*i*) Voyés Part. I. page 71. [*k*] Matth. XXIV. 2.
(*l*) De bell. Jud. L. 7.

ciers de le démolir, malgré même le signe qu'il fit, & les ordres qu'il donna à ses Soldats, d'éteindre le feu qui s'y étoit mis, personne ne se mettoit en peine de ses ordres, & que les Soldats, comme des furieux, s'animoient les uns les autres à le détruire, jusqu'à-ce, qu'il fut, non seulement rasé, mais encore, que la Prophétie du Seigneur fut vérifiée au pied de la lettre, & que *les fondemens même, en furent totalement renversés.* (m) *Dieu même*, selon la remarque de l'Historien *se joignant aux Romains, pour le ruïner entiérement*; Ainsi s'accomplit, ce que *Jesus* avoit dit; (n) *Il envoyra ses troupes, fera périr ces Meurtriers & brulera leur Ville.*

Nôtre Sauveur avoit prophétisé, avec la même exactitude, que leur Lieu seroit désolé, & leur Ville ruïnée & détruite, que leurs ennemis l'environneroient de tranchées, l'enfermeroient & la serreroient de toutes parts, qu'ils la détruiroient entiérement, & qu'ils ne lui laisseroient *pierre sur pierre.* Et (p) *Josephe* nous dit, que *Tite* anima si bien ses Soldats, que dans trois jours ils eurent environné la Ville d'une Muraille de 39 stades, avec 13 forts au dessus, ce qui empêcha les habitans de pouvoir s'évader: Et que quand il donna l'Assaut, il commanda à ses Soldats, de renverser & de raser la Ville, ce qu'ils exécutérent si ponctuëllement, que *ceux qui vinrent dans la suite la voir, ne croyoient pas qu'elle fût jamais rebâtie.*

Nôtre Sauveur avoit prédit, que *Jerusalem seroit foulée aux pieds*, c. d. possedée & habitée *par les Gentils*: Et (q) *Josephe* nous apprend, que *Tite* ordonna, que toute la *Judée fût venduë à celui des Peuples Payens, qui la voudroit acheter*; Et l'Empereur *Adrien*, environ 63 ans après, fit (r) au rapport d'*Eusebe*, une Loi, par laquelle il étoit *deffendu à tout Juif, de s'approcher de Jerusalem*, en sorte, que les *Juifs* en étant bannis, & les autres Nations s'y rendant en foule, elle ne fut plus, qu'une Colonie

(m) Le Temple fut détruit le même Mois, & le même jour, qu'il avoit été autrefois brulé, par *Nebuzaradam*: Général du Roi de *Babylone*. *Maimonides*, appelle pour cette raison ce jour là, *le jour fatal de la vengeance*, &. *Josephe* dit. L. 7. Ch. 26. que c'étoit là un juste sujet d'admiration, & un indice clair que cela étoit arrivé ainsi, par l'ordre de Dieu. *Whitby*: Préface générale. (n) Matth. XXII. 7. (o) Luc. XIX. 43. 44. (p) De bell. Jud. L. 7. (q) ibid. C. 27. (r) Hist. Eccles. L: I. C. 6. L: IV. C. 6.

nie *Romaine*, sous le Nom d'*Ælia*, qui lui fut donné en l'honneur de l'Empereur. Nôtre Seigneur avoit aussi prédit, que les malheurs des Juifs dans cette rencontre seroient si grands, qu'il n'y en auroit point eû de pareil; Qu'il y auroit (s) *une affliction si grande, que depuis le commencement du Monde, il n'y en a point eû, & il n'y en aura jamais de semblable*; Qu'ils seroient (t) *menés en Esclavage parmi tous les Peuples*, & (u) *qu'en quelque lieu que seroit* le Corps mort, c. d. la Nation Juive, alors rejettée & haïe de Dieu, comme un Cadavre, *là s'assembleroient aussi les Aigles*, c. d les Légions Romaines, pour la saccager & pour la piller; Et *Josephe* nous dit, que, *comme il n'y avoit jamais eu de Peuple plus méchant, il n'y a jamais eu non plus de Nation plus malheureuse que celle là*; Car il nous apprend, qu'il périt (v) *Onze Cent Mille* Juifs, pendant le Siége, que (x) *quatre vingt dix sept Mille* furent faits Prisonniers; Et que quand il ne s'en trouva plus en *Judée*, (y) on en détruisit un grand nombre à *Alexandrie*, *à Cyrene*, & dans d'autres Villes de l'*Egypte*; On en massacra jusqu'à soixante Mille, dans toutes les Villes de l'*Assyrie*, en sorte, que (z) tout ce que le *Genre-humain a souffert de misères & de Calamités, depuis le commencement du Monde*, dit encore l'Historien, *n'est pas comparable, aux maux, que la Nation* Juive *souffrit en ce tems là*.

Nôtre Seigneur avoit encore parlé des Avant-Coureurs de cette destruction & dit (a) *Qu'il y auroit en divers lieux de grands tremblemens de terre, des famines & des Pestes, & que dans le Ciel, il paroîtroit des choses épouvantables & de grands signes*; Et *Josephe* nous apprend, (b) que dans la *Judée & à Jérusalem*, *il s'éleva une tempête prodigieuse, avec des Vents violens, de la Pluye, des Eclairs redoublés, des Tonnéres terribles, & des mugissemens extraordinaires de la terre tremblante*, qui préfageoient de grands malheurs; Qu'une (c) *Epée paroissoit suspenduë sur la Ville*, & que *pendant une Année entiére, une Comette avec sa queuë lumineuse sembla la montrer au doigt*; Que *souvent avant le coucher du Soleil*, (d) *on voyoit dans les Nuës*, (e) *des Armées rangées en bataille*,

(s) Matth. XXIV. 21. (t) Luc: XXI. 24. [u] Matth. XXIV. 28.
[v] L. 7. C. 45. [x] ibid. C. 44. [y] ibid. C. 36. [z] Prolegom: ad bell. Jud.
[a] Luc: XXI. 11. [b] L. 4. C. 17. [c] L. 7. C. 31. [d] ibid.
[e] *Tacite*, Historien *Romain*, qui vivoit en ce tems là, nous fait à peu près

taille, & des Chariots, qui environnoient, pour ainsi dire, *le Païs, & investissoient les Villes, chose si étrange*, ajoûte-t-il, *qu'elle passeroit pour une fable, s'il n'y avoit pas encore à présent des gens en vie, pour l'attester.*

Nôtre Sauveur avoit prédit, que toutes ces choses arriveroient avant (*f*) que la génération d'alors fut passée ; Il déclara aussi la raison, pourquoi *Jerusalem* verroit fondre sur elle toutes ces calamités, c'étoit (*g*) *parce qu'elle n'avoit pas connu le tems auquel elle avoit été visitée, ni les choses qui appartenoient à sa paix*; Mais il promit en même tems, qu'au milieu de cette désolation générale, ses fidéles serviteurs seroient si efficacément protégés, (*h*) *que leur conservation seroit le prix de leur persévérance*, & (*i*) *qu'il ne se perdroit pas un de leurs cheveux* ; Et *Josephe* nous dit, qu'environ 40 ans, après la Mort de *Jésus-Christ*, tous ces maux accablérent les *Juifs*, mais il remarque souvent, (*k*) que *Cestius* les avoit d'abord assiégés, & auroit pû terminer la Guerre par la prise de *Jerusalem*, mais que Dieu irrité contr'eux à cause de leur méchanceté, les reservoit pour une plus grande destruction, (*l*) parce qu'ils n'avoient point voulu ajouter foi aux signes, qui préfageoient manifestement leur désolation ; En effet *Cestius*, s'étant avancé contre *Jerusalem*, se rendit bien-tôt Maitre de la *basse* Ville, & auroit pû prendre aussi la *haute*, lorsque tout d'un coup, & sans aucune raison apparente, il leva le Siége, & fournit par ce moyen aux *Chrêtiens*, une occasion favorable pour s'échapper; *Là dessus*, dit l'Historien, (*m*) *plusieurs s'enfuirent de la Ville, comme d'un Vaisseau qui coule à fonds, & se retirérent dans la Pérée*, Païs désert & *plein de Montagnes*, qui étant situé au delà du Jourdain, & sous le Gouvernement du Roi *Agrippa*, ne se ressentoit en aucune façon des troubles qui agitoient la *Judée*.

Enfin nôtre Sauveur avoit prédit (*n*) qu'il s'éléveroit de faux Prophêtes & de faux Christs, qui feroient de grands signes, & qui

 (*o*)

près le même recit. *Evenerant prodigia visa per Cœlum currere acies rutitantia arma, & subito nubium igne collucere templum expansæ repentè delubri fores, & audita Major humanâ vox,* excedere Deos, & *simul ingens motus excedentium.* Histor. L. 5. [*f*] Matth. XXIV. 34.

(*g*) Luc: XIX. 42. 44. (*h*) Matth. XXIV. 13. (*i*) Luc: XXI. 18.
(*k*) De bell. Jud. L. 2. (*l*) L. 7. C. 30. (*m*) L. 2. C. 39.
(*n*) Matth. XXIV. 34.

(*o*) après avoir féduit bien des gens, (*p*) méneroient leurs Sectateurs au Défert; Mais que malgré tout cela, (*q*) l'*Evangile du Régne de Dieu, feroit* prémiérement *publié par toute la Terre*, c. d. dans tout l'Empire Romain, *pour fervir de témoignage à toutes les Nations, & qu'alors la fin arriveroit.* Auffi *Jofephe* nous apprend il, qu'environ ce tems là, (*r*) un *Egyptien* faux Prophête & Magicien, affembla environ *trente mille Juifs*; Qu'un (*s*) certain *Theudas*, autre Magicien, qui fe difoit Prophête, en féduifit plufieurs, & que nombre d'autres Impofteurs, (*t*) perfuadérent au Peuple de les fuivre dans le Défert, où ils promettoient de lui faire voir les prodiges & les Miracles, que Dieu opéreroit par leur moyen; Cependant environ ce tems là, comme St. *Paul* lui même l'attefte (*u*) *La foi de l'Eglife de Rome étoit célèbre par tout le Monde*, & *la vérité de* l'*Evangile*, comme il le dit aux *Coloffiens*, (*v*) *étoit parvenuë, non feulement jufqu'à eux, mais par tout le Monde, & étoit prêchée à toutes les Créatures.* En effet, la parole de Dieu, felon le rapport d'*Eufébe* (*x*) refplendit, comme un rayon du Soleil, & les Payens mêmes, l'appelloient à caufe de cela, la *Doctrine puiffante & victorieufe.* Si donc on fait attention aux Prédictions de nôtre Sauveur, & à l'exactitude avec laquelle, felon le témoignage même d'un Adverfaire, elles ont été accomplies, nous ne faurions fans injuftice nous empêcher de conclurre, que *Jéfu* étoit le *Grand Prophête*, envoyé de Dieu, puifque (*y*) les Evénemens qu'il a prédits, étoient fi parfaitement contingens, que toute la *pénétration humaine* ne pouvoit jamais les prévoir, d'où il s'enfuit, que la prédiction qu'il en a faite, ne fauroit venir, que de celui, qui difpofe de toutes chofes à fa volonté & à l'immenfe connoiffance duquel, les événemens les plus éloignés font toujours préfens.

On prouve, que Jéfus eft le Meffie, par la *promte propagation de fon Evangile.*

IV. Ce qui prouve encore, que nôtre Sauveur eft le *véritable Meffie*, c'eft la *maniére promte & miraculeufe dont fon Evangile s'eft étendu par toute la Terre.* Mais nous nous fommes ailleurs, (*z*) déja fi fort étendus là deffus, qu'il ne nous refte plus, qu'à

(*o*) Vers: 5. 11. (*p*) Vers: 26. (*q*) Vers: 14. (*r*) L. 20. Antiq. C. 6. (*s*) ibid. C. 2. (*t*) De bell. Jud. L. 2. C. 23. (*u*) Rom. I. 8. (*v*) Col. I. 23. (*x*) Hift. Eclef. L. I. C. 2. (*y*) *Stanhope*: Sermons aux Lecture de *Boyle*. (*z*) Voyés Part. I. page 79.

qu'à remarquer, que jamais Réligion quelle qu'elle soit, n'a fait des progrés si grands & si rapides, avec si peu de secours de la part des hommes, ou n'a prévalu de maniére, qu'il faille nécessairement recourir à des causes *surnaturelles* pour en expliquer le succès.

(*a*) De toutes les fausses Réligions, la *Mahométane* est, celle qui par la rapidité de ses progrès approche le plus de la Chrétienne; Car en fort peu de tems elle innonda une grande partie de l'*Orient*; Mais quelque extraordinaire, que fût le succès qu'elle eut d'abord, il n'avoit cependant, rien de *miraculeux*, rien dont on ne pût rendre aisément raison, en faisant attention aux Circonstances, qui favorisérent la propagation de cette Imposture; Telles étoient les *Mœurs corrompues* des Chrétiens d'alors, & les tristes *divisions* qui les déchiroient; Une crasse *ignorance* régnoit par tout; La Doctrine de *Mahomet* étoit conforme aux inclinations sensuëlles des hommes, & surtout des Peuples *Orientaux*, à qui elle fut d'abord adressée; Enfin l'Imposteur, se servit pour la faire recevoir de l'Epée & de la violence, & non de la persuasion & du raisonnement. Une Réligion qui accordoit une pleine liberté à l'Ambition, à l'Impudicité, & à la cruauté des hommes, ne pouvoit manquer de Proselytes, & quand des Peuples sauvages & Guerriers, que l'espérance du pillage, avoit réunis, vinrent à se jetter sur un ennemi affoibli par ses divisions, & vaincu par la volupté, comme l'étoient alors les Chrétiens, le succès d'une telle entreprise étoit assuré & facile; Du sort des Armes de *Mahomet* dépendoit celui de sa Réligion; Quand par une suite continuelle de victoires, il eut jetté les fondemens de l'Empire des *Sarrasins*, il n'est pas surprenant, qu'ayant la force en main, il soit venu à bout, d'introduire, une nouvelle Réligion dans le Monde; Sa Doctrine devoit naturellement s'étendre, à mesure qu'il faisoit de nouvelles Conquêtes. Il n'y avoit rien en cela de *miraculeux*, rien qui fût comparable en aucune façon, au succès qu'à eû l'*Evangile*. (*b*) *Cette pierre coupée de la Montagne*, *sans main*, c. d. sans cause visible, ou sans instrument proportionné à un tel ouvrage, *mit en pieces tous les autres Royaumes*, & devint enfin *elle même une grande Montagne*, *qui remplit toute la Terre*.

La Réligion *Mahométane*.

Iii 3 Il

(*a*) *Atterbury*, Sermons Vol. I. (*b*) Daniel: II. 34. 35.

La *Judaïque.* Il est vrai que la Réligion *Judaïque*, a été instituée de Dieu, mais elle n'est point à comparer avec la *Chrêtienne*, soit pour la maniére dont elle fût d'abord reçuë, soit pour le nombre des Prosélytes, qui l'embrassérent dans la suite des tems. Les *Israëlites* la reçurent dans le désert, où *Moïse* les avoit menés, après les avoir tirés *de la maison de servitude*, pour les introduire *dans un Païs découlant de lait & de miel.* Or sans faire attention aux miracles, qui ont également servi, à confirmer la Réligion *Judaïque* & la Réligion *Chrêtienne.* L'Acceptation que les Israëlites firent de la Loi, par les mains d'un tel Libérateur, sous la conduite & les ordres duquel ils étoient entiérement alors, & dans un lieu où ils n'avoient aucune communication avec le reste du monde, n'a rien en elle même d'aussi admirable, que le prémier établissement de l'Eglise Chrêtienne, par la prédication des Apôtres. Et le nombre des Prosélytes, qui se rangérent à l'Eglise *Judaïque*, après que le *Tabernacle* eût été dressé à *Scilo*, ne fut jamais assés considérable, pour que les *Juifs*, en pussent tirer une preuve, en faveur de la *Divinité* de leur Réligion.

Voici comment le *Psalmiste* décrit d'une maniére fort juste, les bornes étroites de l'Eglise *Judaïque*, sous l'emblême d'une *Vigne*, qu'on a *transplantée*; (c) *Tu avois*, dit il à Dieu, *transporté une Vigne hors d'Egypte, tu avois chassé les nations, & tu l'avois plantée, tu avois préparé une place devant elle, & tu lui avois fait prendre racine, & elle avoit rempli la Terre*; c. d. la *Judée*, où elle étoit située. *Les Montagnes*, c. d. le païs montueux de *Juda* qui est le quartier de la Palestine, le plus avancé du côté du *midi*, *étoient couvertes de son ombre, & ses rameaux étoient, comme de hauts Cédres* sur le Mont *Liban*, qui est à l'extrémité de ses frontiéres vers le *Nord. Elle avoit étendu ses branches jusqu'à la Mer* Méditerranée, qui la borne du côté du *couchant*, *& ses jettons jusqu'au fleuve*, savoir, jusqu'à l'*Euphrate*, qui est à l'*Orient.* C'est ainsi, que l'Eglise *Judaïque*, dans son état même le plus florissant, & lors qu'elle avoit le plus d'étenduë, étoit toute renfermée dans la Terre de *Canaan*, & dans les contrées voisines. Au lieu que, (d) cette *graine de senevé*, le Royaume de Jesus-Christ, (e) *qui, lors*

[c] Ps. LXXX. 9. &c. [d] Luc: XIII. 29. & Marc: IV. 31. 32.
[e] Les *Juifs* nous disent des choses, tout a fait extraordinaires & surprenan-

lors qu'on la sème, est la plus petite de toutes les graines de la terre, mais après qu'on la semée, elle monte, & devient plus grande, que toutes les autres plantes, jusqu'à devenir un grand Arbre, en sorte, que les Oiseaux de l'air, peuvent se mettre à couvert sous son ombre, & se nicher dans ses branches. Ainsi, les hommes de tout Païs & de toute Réligion qui est sous le Ciel, se rendoient en foule dans l'Eglise Chrêtienne, pour y trouver le repos de leurs ames.

La Loi de *Moïse*, n'étoit à la vérité destinée qu'à un seul peuple, qui devoit demeurer séparé de toutes les nations du monde, par une cloison de Rites, & de Cérémonies légales, & Typiques, jusqu'à ce que le grand *Antitype*, c. d. le Messie parût & abattit cette cloison, & ouvrît cet Enclos, en publiant une Réligion d'une Nature & d'un usage plus étendu; une Réligion, que tout le Genre-humain seroit invité à professer, & à laquelle tous les hommes seroient également interressés. (*f*) *A quoi comparerons nous* donc *le Royaume de Dieu*? Et la merveilleuse rapidité de ses progrès? Ou de *quelle comparaison nous servirons nous* pour cela? Il est vrai, que la prodigieuse fécondité des semences, peut nous donner quelque foible idée de son accroissement, & c'est pour cela, que nôtre Seigneur, en a plus d'une fois emprunté ses Paraboles, mais l'histoire de toutes les Réligions, que les hommes ont suivies, depuis le commencement du Monde, jusques à présent, ne nous fournit rien, qui mérite d'être comparé à la promptitude avec laquelle, l'Evangile s'est étendu par toute la Terre.

Objection. L'Evangile a pû s'étendre par des *moyens naturels.*

On dira peut être; "Que la propagation de l'Evangile, quel-„ que admirable qu'elle soit, ne doit pourtant pas passer, pour „ quelque chose de miraculeux, elle a certainement été admirable, „ comme l'est naturellement, tout ce qui tient de l'extraordinaire, „ pour ceux qui n'en connoissent pas les causes, ou qui n'y sont „ pas attention. Mais toute personne, qui osera penser librement, „ & sortir du chemin battu, trouvera qu'il y avoit, quand l'Evan-„ gile fut publié, nombre de Causes naturelles prêtes à agir, & suf-„ fisan-

nantes, de l'accroissement, & de la fécondité de cette plante, selon eux, il y avoit à *Sichem*, une tige de Senevé, dont il sortit trois branches, l'une desquelles ayant été rompuë, servit à couvrir la Tente d'un Potier, & rendit trois *Cabs* de graine, chaque *Cab*, contenant environ trois pintes & demi. *Whitby.* sur Matth. XIII. 32. [*f*] Luc: XIII. 18.

„ fisantes, pour produire un semblable effet, sans qu'il soit besoin, „ pour l'expliquer, de recourir à un Agent divin & surnaturel. Les „ Apôtres étoient à la vérité, douze personnes simples & illéttrées, „ qui n'avoient par elles mêmes, ni la force, ni l'habileté nécessai- „ re, pour réussir dans leur entreprise; Mais ce qui manquoit à „ leur capacité naturelle, étoit remplacé par des circonstances favo- „ rables; Une heureuse combinaison de Causes, des Conjectures a- „ vantageuses quoi qu'accidentelles, n'ont pas peu contribué à faire „ réussir la chose. (g) Les souffrances de quelques pauvres *vision-* „ *naires*, qu'on a ensuite honorés du nom de *Martyrs*, firent une „ vive impression sur le Peuple, qui ne manque jamais de s'intéresser „ pour ceux qu'on opprime, & de croire bonne la cause pour la- „ quelle il voit qu'on les maltraite, quelle qu'elle soit; La pureté „ de la *Morale Chrêtienne* étoit un puissant attrait, pour ceux qui „ aimeroient la probité & la vertu; Un certain raport, qu'on croioit „ remarquer entre quelques uns des *Mystères* de l'Evangile, & les „ Dogmes de *Platon*, qui étoient alors à la mode, étoient une a- „ morce pour les Philosophes & les Savans; La grande charité des „ prémiers Chrêtiens, étoit une forte tentation pour la Populace; Et „ comme en ce tems là, les Oracles cessérent, & que la Républi- „ que des *Juifs* fut détruite, la Réligion *Chrêtienne* en tira avanta- „ ge, & en prit occasion de s'étendre considérablement. Cepen- „ dant, ceux qui avoient l'autorité en main, ayant négligé de sup- „ primer une secte si peu malfaisante en elle même, & qui, vû la „ qualité de ceux qui la favorisoient, ne leur paroissoit guéres pro- „ pre à faire fortune dans le Monde, la connivence qu'ils eurent „ pour elle fût cause, qu'enfin universellement embrassée par le com- „ mun Peuple, elle devint si formidable, que les Princes même fu- „ rent forcés pour leur intérêt, & pour leur propre tranquilité de „ s'y ranger aussi, & de professer sa Doctrine."

On y répond en détail.

On ne sauroit nier, il est vrai, que tout cela n'ait pû naturellement contribuer, soit à planter l'Evangile soit à le répandre; Mais si on examine chacune de ces causes en elle même, on se convaincra aisément, que prises toutes ensemble, elles ne pouvoient exécuter la Milliéme partie de l'ouvrage qu'on leur attribue. Le *sang des Martyrs* étoit bien, comme on l'a souvent appellé, *la semen-*

[g] *Atterbury* Serm. Vol. I.

semence de l'Eglise, mais, il ne pouvoit l'être dans le tems que les Martyrs souffroient, puisque rien n'étoit plus propre, à donner aux hommes de l'éloignement pour le Christianisme, que la vûe des persécutions & de la mort auxquelles il les exposoit. En sorte, que cette espéce de *sentence*, ne veut dire autre chose, si ce n'est, que les maux, que les prémiers Chrêtiens enduroient si volontairement, & avec tant de courage, étoient une preuve bien forte de la vérité d'une Doctrine, qui inspiroit à ses Sectateurs de tels sentimens, & portérent bien des gens, quand les tems devinrent meilleurs & plus tranquiles à embrasser la Réligion de *Jésus-Christ*; Mais avant que ce motif pût avoir aucune influence, l'Evangile s'étoit déja répandu & établi par tout. La pureté de la Morale Chrêtienne, & la conduite réglée des prémiers Prosélytes du Christianisme, donnérent, il est vrai, à ceux qui en étoient les témoins, un juste sujet d'admirer, & d'estimer la Doctrine de *Jésus Christ*, mais ne les engageoient nullement, à se soumettre à son joug; Car quoi que la plûpart des hommes ayent de l'estime pour des mœurs réguliéres, & pour les personnes qui vivent bien, il y en a cependant peu, qui se mettent en peine, de suivre les unes, ou d'imiter les autres; Il y avoit donc, par cela même plus d'apparence, qu'une Réligion, qui exigeoit de tous ses Profelytes, un renoncement entier à leurs passions, & à leurs inclinations les plus chéres, *effaroucheroit* les pécheurs, & leur donneroit de l'aversion pour elle, plûtôt qu'elle ne les *gagneroit*, & qu'elle ne les attireroit dans son sein; On en peut dire autant de ce prétendu *rapport de quelques uns des Mystères de l'Evangile aux Dogmes de Platon.* Cette raison n'étoit bonne, que pour les seuls Philosophes de la secte Académique, & il n'est pas même vraisemblable, qu'elle eût jamais assés de poids, pour pouvoir l'emporter sur le mépris qu'ils avoient pour la Réligion Chrêtienne, dont les Dogmes leur étoient proposés, sans démonstration & sans méthode, & pour ceux qui les leur proposoient, à cause de leur ignorance apparente, & de leur manque d'éducation. Et quoique la grande charité des prémiers Chrêtiens pût être regardée, comme un motif assés propre, à gagner le commun Peuple, ce motif ne pouvoit cependant être d'une grande efficace, puisqu'il y avoit dans la Réligion Chrêtienne, des choses plus capables de les effrayer, que cette raison ne l'étoit de les attirer, & de les gagner, je veux parler des règles rigides & sévéres de probité & de tem-

pérance, qu'on étoit obligé de fuivre, des maux & des perfécutions qu'on étoit fûr de fouffrir.

Nous convenons encore, que fi on avoit imputé le *filence des Oracles* à fa véritable caufe, & qu'on eût fû, qu'il étoit l'effet de la Publication de l'Evangile, cela auroit fervi, à porter les Payens dans le fein de l'Eglife; Mais on ne faifoit pas alors attention à cette caufe, comme cela paroit clairement, par le difcours, que *Plutarque* a fait fur ce fujet, & où parmi plufieurs raifons, qu'il rapporte de ce filence des Oracles, il ne parle jamais de la venuë de *Jéfus-Chrift*, & quoique la deftruction de l'état des *Juifs* ait amené quelques Profélytes au Chriftianifme, cela n'arriva pourtant que fort tard, & quarante ans après la mort du Sauveur, outre que, fi la Réligion Chrêtienne, eut alors quelque avantage par la foumiffion de quelques perfonnes, elle eut beaucoup plus à fouffrir de l'obftination des autres, qui non contentes de la rejetter, fe faifoient encore un devoir de la tourner en ridicule, & de la décrier parmi les Payens, dans tous les lieux, où elles étoient obligées de fe refugier. (*b*) Il eft donc clair, que la Réligion Chrêtienne, malgré fes foibles commencemens, fe répandit au long & au large avec beaucoup de rapidité, & d'une maniére tout à fait furprenante, ce qu'elle a fait contre toute les régles, qu'ont fuivies toutes les fectes naiffantes, pour s'affurer un heureux fuccès: Dès fon enfance elle fut marquée pour la deftruction; & la perfécution, que *Neron* fufcita de bonne heure contr'elle, peut nous apprendre, que les Puiffances de ce Monde, ne la négligérent pas, mais qu'elle s'attira leur attention, puis qu'elles s'acharnérent à l'extirper: Elle n'avoit rien de tout ce qui peut rendre recommandables, & foutenir les nouvelles fectes, & tout ce que l'efprit de l'homme pouvoit inventer, pour en faciliter les progrès, étoit vifiblement trop foible pour pouvoir furmonter les obftacles, qu'on lui oppofoit. Il refulte donc de tout cela, que le fuccès merveilleux qu'elle a eû, venoit certainement de l'influence immédiate de Dieu, qui en foutenant d'une maniére extraordinaire le travail des Apôtres, en béniffant leurs efforts, & en accompagnant tout ce qu'ils difoient, & tout ce qu'ils faifoient de fignes & de miracles, en *démonftration d'efprit & de puiffance*; portoit les efprits à examiner, & difpofoit les cœurs à recevoir la vérité de l'Evangile.

D'Ici,

(*b*) *Atterbury*: ibid.

Pourquoi Dieu ne se fervit pas, pour répandre l'Evangile du sçavoir, & de la Puissance du siécle.

D'Ici, nous pouvons appercevoir la raison, pourquoi la Providence de Dieu ne permit pas, que les sciences humaines, ni la puissance Civile contribuassent en quoi que ce soit, à l'établissement, & aux progrès de l'Evangile, & que les unes, ne s'introduisirent dans l'Eglise, qu'au commencement du second siécle après *Jésus-Christ*, & que l'autre ne se déclara, en faveur du Christianisme, qu'à l'entrée du quatriéme, c'étoit afin, qu'il parût manifestement, que l'établissement de nôtre foi, est immédiatement l'Ouvrage du Ciel, & non celui des moyens humains, ni d'aucun concours des *Causes naturelles.* Les Apôtres eux mêmes avoüent, & se font gloire d'avoüer, que comme ils préchoient la Doctrine de *Jésus-Christ* sans Art, & de la maniére la plus simple, non *avec des discours Eloquens, & dont la sagesse humaine se sert pour persuader*, aussi les prémiers Prosélytes, qu'ils amenérent à la foi par leurs travaux, étoient généralement parlant, des personnes de la lie du Peuple, qui n'avoient, ni esprit, ni savoir, ni rang distingué dans le Monde ni éducation. Nous voions par l'Histoire Ecclésiastique, que pendant près de 300 ans, depuis *Jésus-Christ*, aucun Empereur *Romain* n'embrassa la foi, quoi qu'il y en eût plusieurs d'entr'eux, qui possedassent de grandes Vertus Morales, & qui, quant à leur mérite personnel, n'étoient pas loin de la connoissance de Dieu, cependant la Providence trouva à propos, que ces Vertueux Empereurs même, au lieu d'embrasser le Christianisme, & de le favoriser, en détournassent leurs Sujets à force de persécutions, afin que le Régne de *Christ*, *qui n'étoit pas de ce Monde*, ne fût non plus redevable de son établissement à aucun des Princes de ce Monde. En effet, *Mes fréres*, dit St. *Paul*; (i) *Considerés qui vous êtes, vous, que Dieu a appellés, il n'y en a pas beaucoup parmi vous, qui soient sages selon la Chair, ni beaucoup de Puissans, ni beaucoup de Nobles, mais Dieu a choisi les choses folles du Monde, pour confondre les sages, & Dieu a choisi les choses foibles du Monde, pour confondre les fortes, & Dieu a choisi les choses les plus viles du Monde, & le plus méprisées, même celles qui ne sont point*; telle est la gradation de l'Apôtre, *pour détruire celles qui sont, afin que personne ne se glorifie devant Dieu*, c. d. afin que personne ne par-

(i) I. Cor. I. 26.

partage avec Dieu, la gloire de ce grand événement. Car quoique les Apôtres, que St. *Paul* a en vûe dans cet endroit, manquassent de tous les talens, qui pouvoient les rendre recommandables selon le Monde; (*k*) La Puissance de Dieu, qui opéroit en eux, étoit pourtant telle, que les plus fameux Philosophes, & les Orateurs les plus Eloquens, n'étoient pas tous ensemble si propres à persuader que le moindre de ces Docteurs si méprisables en apparence. Ils éclairoient l'esprit, ils convainquoient le jugement, ils confondoient des Synagogues entiéres, ils se faisoient respecter & craindre des Tribunaux, ils rendoient confus les Contredisans, étonnoient leurs ennemis, convertissoient des Royaumes, subjuguoient, & reformoient un Monde corrompu, étoient enfin les seuls, qui eussent jamais triomphé des obstacles qu'opposoient à la vérité des préjugés fortement enracinés, une malice indomtable, & un mépris général; cependant malgré tout cela, sans employer aucune insinuation artificieuse, ils se rendoient tellement les Maîtres, de l'esprit & du cœur de leurs Disciples qu'ils étoient contens, non seulement, de *croire*, mais même de sacrifier leurs biens, leur réputation, leur liberté, leur vie, & d'exposer leurs Ames, leur *tout* sur la foi de ces nouveaux Docteurs, & dans l'assurance, que ce *Jésus*, qu'on leur annonçoit étoit le *Prince de la vie*, & l'*Auteur du salut éternel*, pour ceux qui le recevroient & qui embrasseroient sa Doctrine.

Recapitulation de ce que dessus.

Pour recueillir donc en peu de mots, tout ce que nous avons dit sur ce sujet, nous soutenons, que si Dieu a toujours promis, & promis d'une maniére *absoluë*, & *non conditionnelle*, que dans l'accomplissement des tems, il envoyeroit un Personnage excellent, appellé le *Messie*, pour racheter le Genre-humain, de la Captivité du péché & du Diable; Si dans le tems, que vint au Monde, ce *Jésus* de *Nazareth*, que nous regardons comme tel, tous les hommes, tant *Juifs*, que *Gentils*, attendoient la venuë de ce Personnage illustre; Si selon certains Oracles fameux, qui fixent le tems auquel il devoit venir, ce Sauveur du Monde a déja parû, suivant toutes les apparences, puisque le tems fixé pour cela, est incontestablement passé, & qu'on ne sauroit rendre aucune raison, pourquoi il auroit tardé plus long-tems à venir; Et si toutes les Prophé-

[*k*] *Stanhope*: Sermons.

phéties, qui caractérisoient le *Messie*, & qui marquoient toutes les Circonstances de son Abaissement, & de son Exaltation, ont été pleinement, & suivant leur véritable sens, accomplies en nôtre *Jésus*; Si les Miracles qu'il a faits sont si grands dans leur nature, ses Prédictions si certaines par l'événement, & le succès de sa Doctrine si admirable, qu'il n'y a qu'une science infinie, & une puissance sans bornes, qui ayent pû effectuer tout cela, je crois, que puis qu'il n'est pas à supposer que Dieu voulût assister un Imposteur, la conséquence qu'on en doit tirer, est incontestable; c'est que celui qui enseignoit cette Doctrine, qui prédisoit ces Evénemens, qui opéroit ces merveilles, & en qui tous les Oracles, qui regardent le *Messie* trouvent leur parfait accomplissement, est réellement ce qu'il prétendoit être, savoir ce *Messie* promis, qui devoit venir dans le Monde, puisqu'il n'y a jamais eû, & qu'il n'y aura jamais personne, en qui, tous ses Caractères se trouvent réunis, comme ils l'ont été en lui.

Raisons pour lesquelles nôtre Sauveur n'a pas été reconnu pour le *Messie*.

(*l*) MAIS, " s'il est évident dira t-on, que nôtre Sauveur „ soit le véritable Messie, n'est-il pas étonnant, & presque incroya„ble, que non seulement les *Gentils*, mais encore les *Juifs*, qui „avoient tant de moyens, & d'occasions favorables de se convain„cre, qu'il étoit réellement l'Envoyé de Dieu, l'ayent si univer„sellement rejetté? " Pour lever encore ce scrupule, tâchons de rendre quelque raison de l'incrédulité des uns & des autres, & commençons par les *Gentils*.

Par les *Gentils*, à cause de leur Philosophie.

I. QUEL-qu'utile que pût être la Philosophie, qui étoit en vogue dans le Monde, au commencement du Christianisme, pour rafiner les notions, & pour orner l'esprit, l'Apôtre paroit cependant donner à entendre, qu'elle étoit bien éloiguée, de servir en quoi que ce soit, à préparer, & à disposer les hommes à recevoir la Réligion Chrétienne, ou à la conserver dans toute sa pureté, après qu'ils l'auroient reçûë; C'est pourquoi il avertit les *Colossiens*, de (*m*) *prendre garde, que personne ne les séduisit, par la Philosophie, & par de vaines subtilités, qui ne sont apuyées, que sur les Traditions des hommes, sur les principes d'une science mondaine, & non sur Jésus-Christ*, comme sachant bien, que les opinions de plusieurs Philosophes reçuës en ce tems là, n'étoient rien moins que favo-

[*l*] *Jenkins*: Christ. raison: Vol. II. [*m*] Col. II. 8.

favorables à la foi de *Christ.* (*n*) Les *Epicuriens* secte hardie & vaine, ne vouloient rien entendre, comme l'Apôtre le savoit par expérience, d'une Résurrection, ni d'une vie à venir, qui sont les grands principes du Christianisme, ils s'en moquoient & les méprisoient; (*o*) Les *Péripatéticiens*, persuadés que le Monde étoit éternel, se rioient de ceux qui prétendoient leur enseigner, qu'il n'étoit pas loin de sa fin, & qu'il avoit commencé d'exister, il n'y avoit que quelques mille ans. Les *Pythagoriciens*, fort superstitieux, & fort enclins à tout attribuer à la Magie, étoient outre cela, si aveuglément soumis aux sentimens de leur Maître, qu'ils ne faisoient aucune attention aux raisons, qui leur étoient contraires; Et pour n'en pas nommer d'avantage, les *Stoïciens*, qui par le secours du Christianisme, avoient considérablement perfectionné la partie *Morale* de la Philosophie, s'égaroient extrêmement, en ce qu'ils ne croioient rien *d'immatériel*, ce qui contredisoit manifestement les Dogmes fondamentaux de la foi Chrétienne. C'est ainsi, que d'une maniére ou d'une autre, les Philosophes, & les Savans, outre les préjugés vulgaires, en avoient encore de particuliers, qui les empéchoient d'embrasser le Christianisme; Et comme leur Philosophie les portoit à rechercher la loüange, & l'admiration des autres, à nourrir & entretenir leur orgueil, & la bonne opinion qu'ils avoient d'eux mêmes, qu'enfin elle n'étoit (*p*) en effet, *qu'un artifice, & un Masque, qui leur servoit à cacher sous un extérieur diférent de celui des autres, & sous un visage austére, les vices les plus détestables*, aussi leur donnoit elle encore plus d'éloignement, pour une Réligion qui les invitoit à être *débonnaires*, (*q*) *humbles, & pauvres en esprit*, (*r*) *à regarder par humilité les autres comme étant au dessus d'eux*, & (*s*) *à se conduire dans le Monde, avec un Cœur simple & sincère devant Dieu, non selon la prudence de la Chair, mais selon la grace de Dieu.*

Leurs préjugés. CETTE contrarieté qu'il y avoit entre la Réligion Chrêtienne & les sentimens, & les inclinations des hommes, n'étoit pas le seul obstacle qui s'opposât à la conversion des *Gentils*. La pauvreté des Chrétiens, & les maux dont on les accabloit, detournoit encore les

[*n*] Actes: XVII. 18. 32. [*o*] *Jenkins*: ubi sup. [*p*] Voyés, *Quintil*: Instit. L. I. C. I. & *Senec.* in exhortat. apud Lactant L. 3. C 15.
[*q*] Matth. V. 3. 5. [*r*] Phil. II. 3. [*s*] 2. Cor. I. 12.

les hommes, qui aiment naturellement l'aise & la tranquilité, d'embrasser une Réligion, qui les exposeroit à souffrir, & les prévenoit contr'elle. Ils consideroient que la Réligion dans laquelle ils avoient vécu jusqu'alors, étoit celle de leur Païs, qu'ils y pouvoient vivre encore, sans être troublés ni inquiétés, & qu'elle étoit le chemin aux honneurs & à la fortune. Ils disoient, que c'avoit été la Réligion de leurs Ancêtres, que par elle l'Empire *Romain* étoit parvenu au dégré de grandeur & de Puissance où on le voioit, & ils attribuoient au mépris des Dieux, à la négligence qu'on avoit pour leur service, & aux progrès de la Réligion Chrêtienne (*t*) tous les malheurs qui arrivoient dans le Monde, par la famine, par les tremblemens de Terre, ou par la mortalité, ces erreurs & ces préjugés leur faisoient mépriser le Christianisme avant que d'en avoir aucune connoissance; Quelques uns même de leurs Savans le connoissoient si peu, (*u*) qu'ils confondoient ceux qui le professoient avec les *Juifs*, & qu'ils ignoroient la vraye prononciation du mot même (*v*) de *Christ* ou de *Chrêtien*, ce qui fit, que les Anciens Apologistes se plaignoient souvent, que leurs Adversaires persécutoient ce qu'ils n'entendoient pas, & qu'ils demandoient instamment & avec ardeur, qu'on examinât leur Réligion d'une maniére impartiale, qu'on leur accordât la liberté de se défendre juridiquement, & qu'on les jugeât selon les Loix.

Il y avoit encore d'autres incidens qui contribuoient beaucoup à affermir les Payens dans leurs préjugés contre le Christianisme. Les *Juifs* (*x*) ne se contentoient pas de blasphemer Jesus-Christ dans leurs Synagogues, (*y*) ils envoyoient encore, comme nous l'avons dit ci-devant, depuis *Jérusalem* dans toutes les parties du Monde, des personnes qui avoient charge de le décrier lui & sa Réli- Et d'autres Incidens.

(*t*) On insistoit si fort là dessus, comme on peut le voir dans *Zozime*, *Symmaque*, & autres, qu'*Orose* s'appliqua à composer un Ouvrage particulier sur ce sujet, & que St. *Augustin*, qui le porta à le composer, se crut obligé, de refuter dans ses Ouvrages, comme *Arnobe* l'avoit fait avant lui, un préjugé si déraisonnable en lui même, & si funeste aux Chrêtiens. *Jenkins.* ubi sup. Vol. II.

[*u*] Voiés *Suetone*, dans la vie de *Claude*. C. 25. [*v*] Nous trouvons dans le même Auteur, que nous venons de citer, & au même Chapitre. *Chrestus*, au lieu de *Christus*, *Chrestianus* au lieu de *Christianus*, surquoi *Tertullien*, fait cette remarque Apolog. C. 3. *Nam nec nominis certa est notitia penes vos.*

[*x*] *Cui* (Christo) *ter per singulos dies sub nomine Nazarenorum maledicunt in Synagogis suis.* *Hierony*: ad Esaiam. XLIX. 7. [*y*] *Justin Martyr*. Dialog.

Réligion. Les *Hérétiques* qui parurent de bonne heure dans l'Eglise, mirent par leurs Dogmes & par leurs pratiques abominables, (z) les Chrêtiens en très mauvaise réputation, parce qu'on les croioit tous coupables des mêmes erreurs, & cela confirma les Payens dans la mauvaise idée qu'ils avoient déja du Christianisme. Les Chrêtiens même, par leurs discours, & par les Ouvrages qu'ils composoient touchant le Régne de *Christ*, fournissoient à leurs ennemis, un prétexte de les accuser, de vouloir en se revoltant ériger un Royaume temporel. Leurs Domestiques (a) examinés devant les Magistrats, & disant avoir entendu parler à leurs Maîtres, *de la Communion du Corps & du sang de Christ*, furent par là cause, qu'on les accusa injustement & mal à propos, de *manger de la Chair humaine, & d'en boire le sang* dans leurs festins solemnels; Enfin, quelques femmes ayant été arretées à *Damas* pour leurs crimes, & se voyant menacées des supplices les plus rigoureux, si elles n'avoüoient pas, qu'elles étoient Chrêtiennes, l'avoüérent, & leur Confession renduë publique, donna occasion aux Payens, d'imputer aux Chrêtiens toute sorte de méchantés, & d'impietés.

Plusieurs illustres Payens, grands Admirateurs du Christianisme.

MAIS quoique ces Artifices & ces accidens prévinssent fort les hommes contre le Christianisme, les préjugés qu'ils faisoient naître ne l'emportoient pourtant pas tellement, qu'on ne trouve, dans les prémiers siécles de l'Eglise, d'illustres Payens, qui pensoient d'une maniére équitable de la Réligion Chrêtienne, & qui la favorisoient, quoi qu'ils ne l'eussent pas actuëllement embrassée. (b) Il est dit d'*Alexandre Sevère*, qu'il avoit le portrait de *Christ* dans sa Chapelle; Qu'il avoit proposé, de bâtir un Temple à son honneur; Qu'il avoit inseré son nom, parmi ceux des Dieux du Paganisme; Et qu'à l'exemple d'*Adrien*, il avoit eû dans la pensée, de faire bâtir des Temples sans Images, mais qu'il en avoit été dissuadé, par quelques uns de ses Conseillers, qui ayant consulté les Oracles, eurent pour réponse, que si on faisoit cela, tout le Monde se feroit Chrêtien, & que le Culte des Dieux seroit abandonné: Il est encore

[z] C'est ainsi que *Celse*, tire quelques unes de ses Objections, des idées & des pratiques erronnées, & dangereuses des *Ophites*, des *Valentiniens*, des *Marcionites*, & d'autres sectaires. Origen: Cont. *Celsum*: Lib. 6. &c.

[a] *Irenæi* fragment. apud Æcumen: Comment. in 1. Pet. III.

[b] *Ælius*, *Lamprid.* in *Alexand. Sever.*

encore dit de *Valerien*, qu'au commencement de son Régne, il fût si favorable au Christianisme, que son Palais, plein d'adorateurs pieux, étoit (c) comme parle *Denis d'Alexandrie*, *une* véritable *Eglise de Dieu*; Enfin, depuis la persécution, qui s'éléva sous l'Empire de *Gallien*, jusqu'à celle qui commença la dix neuviéme année de *Diocletien*, les Chrêtiens occupérent les prémiers postes, & les plus hautes dignités dans l'Etat, leur nombre s'augmentoit tous les jours, & l'on bâtissoit de magnifiques Eglises, où se tenoient publiquement leurs Assemblées, qui étoient alors extraordinairement nombreuses.

II. On peut dire la même chose de l'incrédulité des *Juifs*. (d) Leur Loi, entant qu'elle venoit de Dieu, étoit regardée d'eux, avec tant de respect, & leurs Traditions, qu'ils croyoient venir de la même source, étoient si ponctuëllement observées, que quiconque auroit voulu en affoiblir, ou en annuller quelqu'une, n'auroit pas manqué de ressentir les effets de leur indignation. L'attente ferme où ils étoient d'un *Messie* qui paroîtroit dans la pompe, & avec la puissance d'un Prince *temporel*, leur faisoit regarder la bassesse de la Condition du Sauveur, & l'ignominie de sa Mort, comme des choses suffisantes, pour renverser toutes les preuves qu'on pouvoit alléguer pour leur faire reconnoître *Jésus* comme tel: Le meurtre enfin qu'ils avoient commis en crucifiant injustement *le Prince de la vie*, & les fréquens reproches, que leur en faisoient les Apôtres, les reduisoient à la nécessité, ou de reconnoître leur Crime, ce que peu de personnes sont disposées à faire, on de soutenir leur Action avec plus d'ardeur & d'opiniâtreté, comme il paroit qu'ils le firent dans le Martyre de St. *Etienne*, car après que ce dernier les eût accusés d'avoir fait mourir *le Juste*, & qu'il se fût écrié, qu'il voioit le fils de l'homme à la droite de Dieu; (e) *Ils se mirent à pousser de grands cris, à se boucher les Oreilles, & se jettant tous ensemble sur lui, ils le trainérent hors de la Ville & le lapidérent.* Par les Juifs.

Il y eut encore d'autres circonstances, qui ne sembloient pas les disposer à recevoir l'Evangile, car outre, qu'il s'élévoit alors fréquemment de *faux Christs*, & de faux Prophètes, (f) *dont les*

(c) Καὶ ὡς ὁ οἶκος αὐτῆς θεοσεβῶν πεπλήρωτο, καὶ ἦν ἐκκλησία Θεοῦ.
(d) *Jenkins.* ubi sup. (e) Actes: VII. 57. (f) Matth. XXIV. 24.

merveilles & les prodiges, auroient séduit les Elûs même, si la chose eût été possible; Outre, que les *Juifs* étoient beaucoup plus portés, à ajouter foi, à des gens qui flattoient leurs desirs & leurs convoitises, qu'à examiner, & à sentir l'évidence d'une Réligion, qui les obligeoit nécessairement, à se charger de leur Croix, & à suivre un Sauveur crucifié, (g) la Nation en général étoit alors, si méchante & si corrompuë, au rapport même de son propre Historien, que *si l'Armée Romaine n'étoit pas venuë assiéger & détruire Jérusalem, la terre auroit englouti cette Ville, un Déluge l'auroit inondée, ou un feu du Ciel l'auroit consumée comme Sodome.* Il ne faut donc pas être surpris, que dans un Peuple si méchant, & qui, par ses impietés se roidissoit contre la conviction, en sorte, que (h) *ses yeux étoient aveuglés, & son cœur endurci, de façon, qu'il ne voioit point de ses yeux, qu'il ne comprenoit point du cœur, & qu'il ne se convertissoit point*, faut il dis je, être surpris, que les Conversion n'y fussent pas générales, & que (i) *l'Evangile demeuroit couvert pour des gens, qui devoient périr, & dont le Dieu de ce Monde avoit aveuglé l'esprit, de peur qu'ils ne fussent éclairés par la lumiére du glorieux Evangile de* JESUS-CHRIST, *qui est l'Image de Dieu.*

Plusieurs *Juifs* convertis.

MALGRE' ces obstacles, il faut pourtant convenir, que plusieurs *Juifs* embrassérent de très bonne heure la foi Chrêtienne; Que (k) *Simeon*, qu'on suppose être (l) le Rabbin *Simeon*, fils d'*Hillel*, & Pére de *Gamaliel*, & *Anne* la Prophêtesse, reconnurent & adorérent nôtre Sauveur en son Enfance; Que *Nicodeme*, *Joseph* d'Arimathée, & plusieurs autres personnes de Considération, reçurent l'Evangile, peu de tems après qu'il eût été préché; Qu'environ (m) *trois mille* furent convertis en une seule fois; Que (n) *cinq mille* le furent dans une autre occasion; Et que (o) le nombre de ceux qui croioient *au Seigneur, tant hommes que femmes* s'aug-

(g) *Josephe* de bell. Jud. L. 9. (h) Jean: XII. 40. Actes: XXVIII. 26. Rom: XI. 8. (i) 2. Cor IV. 3. 4. (k) Luc. II. 35. 36.

(l) Le titre de *Rabbin*, étoit le plus haut de tous les Titres, & signifioit, un *Prince* plûtôt qu'un Docteur, ou un Maitre, comme celui de *Rabbi*; Et quoi que la famille, de *Hillel* fût la plus considérable de toute la *Judée*, il n'y a pourtant eû, que sept personnes de cette famille, qui ayent porté le titre de *Rabbin*. *Jerson*: ubi sup. & Buxtorff: de abbrev. hebra.

(m) Actes: II. 41. (n) IV. 4. (o) V. 14.

s'augmentoit de plus en plus; (p) *Qu'un grand nombre de Grecs à Antioche*, c. d. de *Juifs* qui parloient la langue *Grecque*. (q) Une Multitude de *Grecs* craignant Dieu, c. d. de *Prosélytes de la Porte* (†), à *Thessalonique*, une grande multitude (r) à *Iconie* : & (s) *tous ceux qui demeuroient à Lydde, & dans le Païs de Saron, se convertirent au Seigneur* ; Ce n'étoit pas seulement des personnes du commun, qui obéïssoient à la foi, mais encore (t) *grand nombre de Sacrificateurs*, (u) *quelques uns de la secte des Pharisiens*, (v) un *Crispe*, Chef de la Synagogue (x) un *Sosthene*, (y) un *Apollos*, homme Eloquent, & fort versé dans les Ecritures, (z) quantité d'autres enfin, dont il n'est pas parlé dans les Livres Sacrés, & qui sont devenus de grands Deffenseurs de la foi, en sorte, que, (a) *le nombre de ceux qui avoient été marqués du Sceau* de l'Eglise, étoient de Cent quarante quatre mille d'entre toutes les Tribus des Enfans d'*Israël*.

Causes pour lesquelles les *Juifs* Modernes n'embrassent pas le Christianisme.

SI l'on nous demande, pourquoi tant de *Juifs*, qui sont dans les Païs Chrêtiens, ne se convertissent pas, à présent que l'Evangile est dans son plus grand lustre, & que plusieurs de leurs Anciens préjugés ne subsistent plus, nous aurons bien des raisons à rendre, de

(p) XI. 21. (q) XVII. 4.

(†) On appelloit Prosélytes du *Domicile* de la Porte, ceux des *Gentils*, qui pouvoient avoir Domicile dans les Villes d'*Israël*, ces Prosélytes n'étoient point obligés, à recevoir, ni à observer la Loi Cérémonielle, mais seulement, à renoncer à l'Idolatrie, & à pratiquer les *sept Préceptes* donnés, selon les Talmudistes, à *Adam*, & ensuite à *Noé*.

(r) Actes: XIV. 1. (s) IX. 35. (t) VI. 7. (u) XV. 5. (v) XVIII. 8.

(x) 17. (y) 24.

(z) *Epiphane*, qui avoit été lui même élevé dans le *Judaïsme*, nous apprend, que *Ellel*, Patriarche *Juif* étant dans son lit de mort, envoya chercher un Evèque pour le batiser. *Samuel de Maroc, Pierre Alphonse, Raimond, Des Martins. Paul de Burgos, Nicolas de Syra. Alphonse de Zamora, Pierre Galatin, Sixte de Sienne, Jean Isaac Levita, Tremellius, Leon de Juda*, & autres Savans élevés dans la Réligion *Judaïque*, sont devenus après leur Conversion, de zèlés Deffenseurs de la foi Chrêtienne. Il est encore à remarquer, que les Rabbins les plus estimés parmi les *Juifs*, comme *Maimonides, Salomon Jarchi, Aben Ezra, David, & Joseph Kimchi*, florissoient, dans les siécles les plus ignorans, & les plus corrompus de l'Eglise, dans un tems où les Chrêtiens, par leurs opinions erronnées, & superstitieuses, & par la Corruption de leurs Mœurs, exposoient leur Réligion au mépris des *Juifs*, & des *Mahometans*, qui cultivoient alors les Sciences plus qu'ils ne l'eussent jamais fait. *Jenkins.* ubi sup.

(a) Apoc. VII. 4.

de la continuation de leur incrédulité ; Il y a de nôtre faute, aussi bien que de la leur ; De part & d'autre, on manque à son devoir, & je vai finir ce Chapitre, par indiquer les abus qu'on doit corriger.

Au lieu que les Anciens *Juifs* conservoient avec soin les Saintes Ecritures, & se montroient excessivement jaloux de les maintenir dans toute leur pureté, il est fort à présumer, que depuis la venuë de *Jésus-Christ*, leurs Descendans ont altéré & corrompu le Texte même, dans les Passages qui regardent le *Messie*, & le tems auquel il devoit venir, du moins on ne sauroit nier, que la perte des voyelles hébraïques n'ait rendu la langue sainte fort ambiguë. Au lieu donc, que pour suppléer à ce défaut, on lisoit publiquement dans les Synagogues la Version Grecque des LXX. dont les Anciens *Juifs* faisoient beaucoup de cas, & qu'ils regardoient même, comme divinement inspirée, cette Version n'a plus été en usage, depuis la Venuë du Sauveur, & on lui en a substitué une autre, (†) faite par *Aquila*, qui avoit été *Payen*, *Chrêtien*, & *Juif* successivement, dans un tems, ou la Langue *Hébraique*, avoit manifestement déchû, de son Ancienne pureté, & on a preferé cette derniére Version à l'autre uniquement, parce que celle des LXX. fournissoit des témoignages trop authentiques en faveur de *Jésus-Christ*: Au lieu, que les Anciens *Juifs*, fondoient leur foi sur l'autorité des Ecritures, sur la Notorieté des faits, & sur ce qu'il étoit impossible de leur en imposer; *Les Juifs Modernes*, se fondent entiérement sur la Tradition de leurs Péres, & par ce moyen, se ferment à eux mêmes tout chemin à la Conversion, (*b*) " parce, disent-ils, que leurs Péres leur ayant dit, que ce qui est rapporté dans l'Evangile, n'est pas arrivé de la maniére qu'il est rapporté, ils sont obligés de les croire, sur leur seul témoignage, quelque convainquante que soit la preuve du contraire. "

Au lieu, que *Philon* & les *Juifs*, ses Prédecesseurs insistent beaucoup, sur le sens typique de la Loi, & que leur *Cabale*, ne fait servir les préceptes extérieurs, que d'écorce aux Mystères cachés

[†] L'Auteur traite de *fausse*, la Version d'*Aquila*, à laquelle, on ne reproche pourtant d'autre défaut, que celui d'être trop litterale, ce qui est peut être même, la raison, pour laquelle les *Juifs* l'ont preferée à celle des LXX.

[*b*] *Lesly*: ubi sup.

chés, qu'ils contiennent ; Les Modernes Ecrivains *Juifs*, voyant combien ce sens intérieur & spirituel regarde le *Messie*, & avec quelle exactitude il se trouve accompli en nôtre Sauveur, nient qu'il y ait dans la Loi aucun type, ou que l'Office du *Messie* consistât, à faire aucune *acquisition* spirituelle & *Céleste* & soutiennent, qu'il devoit se borner à des *succès* & à des *Conquêtes terrestres*. Au lieu que la Tradition constante des Anciens, portoit que le Messie se produiroit au Monde, & prouveroit sa Mission par des Miracles; Quelques Modernes pour éluder la démonstration, qu'on tire contre eux des merveilles que nôtre Sauveur à opérées, soutiennent, (*c*) *qu'il n'est pas nécessaire, que le Messie fasse d'autre Miracle, que celui de rassembler les Juifs de tous les Païs du Monde, de relever le Trône de David, de lui rendre son Ancien éclat, d'en augmenter même la gloire, & d'amener tous les Rois & toutes les Nations, au Culte du seul & vrai Dieu.* En un mot, au lieu qu'avant *Jésus-Christ*, le Monde ne songea jamais à plus d'un *Messie*, quelque différens que fussent ses Emplois & les Caractères sous lesquels il est représenté, les *Juifs*, pour expliquer les deux états de souffrances, & de triomphe, par lesquels il devoit passer, selon les Oracles, & qui se trouvent accomplis en nôtre Sauveur, ont depuis peu inventé, l'étrange opinion de deux *Messies*, l'un envoyé pour mourir, & l'autre pour conquerir, quoi qu'il n'y ait pas la moindre trace de quoi que ce soit de semblable dans toute l'Antiquité, & qu'il ne soit absolument pas possible de donner la moindre croyance, (*d*) au Conte ridicule, qu'ils débitent à ce sujet.

[*c*] *Limborc*: Collat. cum Jud.

[*d*] *Hormbeck*. cont. Jud. p. 253. rapporte le Conte que voici; qu'il dit avoir tiré d'un Auteur *Juif*, nommé *Aukal Rochel* de signo Messiæ septimo apud *Hulsium*: p. 51. Une troupe de débauchés, inventera un nouveau péché: Ils prendront une belle Statuë de pierre représentant une femme qui est à *Rome*, & après l'avoir échaufée ils coucheront avec elle, cette statuë concevra, & s'entrouvrant en suite, mettra au monde un Enfant, qu'on appellera *Armillus*: cet Enfant, aura douze coudées d'hauteur, ses yeux seront éloignés d'une palme, l'un de l'autre, il dira aux méchans, *je suis vôtre Messie & vôtre Dieu*, ils croiront en lui, le reconnoitront pour leur Roi, & toute la postérité d'*Esaü* se rangera autour de lui. *Ben-Joseph* prémier Messie des *Juifs*, à la tête de 30000 hommes, livrera bataille à *Armillus* & le vaincra, mais dans un second Combat, *Ben-Joseph* sera tué, son Armée mise en déroute, & les Anges emporteront son

Ce qu'ils doivent faire de leur côté.

Si donc les *Juifs* veulent se mettre en état de fonder la vérité, il faut qu'ils renoncent, à leurs fables, & à cette fausse Chronologie, qu'ils ont tâché d'introduire dans le Monde; Et surtout à leur Loi *Orale*, & à leurs Traditions, précaires, & forgées à dessein d'énerver la Parole Ecrite, & le témoignage formel, qu'elle porte contr'eux. Il faut qu'ils ayent recours *à la Loi, & au témoignage*, & qu'ils s'attachent à la maniére de les interpréter la plus naturelle, & la plus facile; (*e*) *car s'ils ne parlent pas selon cette parole ci, c'est parce qu'il n'y a point de lumiére en eux.* Et au lieu de se servir des échappatoires, & des faux fuyans, que quelques Docteurs Modernes ont inventés, dans la vûe de soutenir un Systéme chancelant & qui tombe en ruïne, ils feroient infiniment mieux, de suivre le conseil que Dieu leur donne par son Prophête, (*f*) *Tenés vous sur les Chemin* leur dit-il, *& regardés & informés vous des sentiers des siécles passés, pour apprendre quel est le bon chemin & marchés y & vous trouverés repos en vos Ames*; Quand les *Juifs* auront une fois pris la resolution de faire de la Sainte Bible *l'unique règle de leur foi*; Il leur convieudroit peut-être, de penser plus charitablement sur le compte de ceux, qui différent d'eux en matiére de Réligion; De considérer, qu'un Corps aussi considérable que l'Eglise Chrêtienne, composé de gens, qui ne manquent pas de pénétration en toute autre chose, & qui cultivent avec succès la plupart des Sciences humaines, peut très bien n'être pas dans le tort, & vaut du moins bien la peine, qu'on examine, s'il a droit ou non; qu'en général les Chrêtiens ont de la probité & de la sincérité, & sont tels qu'il ne feroit guéres convenable à la bonté de Dieu de les abandonner à l'illusion dans une affaire qui est d'une importance infinie; Cette pensée devroit engager les *Juifs*, (*g*) à ne plus se moquer dans leurs Livres du nom de *Jésus*, qui pourroit bien n'être pas un *Imposteur*, & à ne plus maudire dans leurs priéres ordinaires ses Disciples, qui peut être ne le méritent pas.

Corps mort, & le garderont avec ceux des Patriarches; En suite viendra le second *Messie*, nommé *Ben-David*, de la Tribu de *Juda*, *Elie* paroitra avec lui, & les *Juifs* qui feront demeurés de reste se rangeront sous ses Etandards & s'opposeront à *Armillus*, que Dieu détruira avec toute son Armée, en faisant pleuvoir du Ciel sur eux, du feu, du souffre & de grosses pierres. Voilà un Echantillon des imaginations ridicules & extravagantes des *Juifs* sur cette matiére. *Lesly*: ubi sup. [*e*] Esaie: VIII. 20. [*f*] Jeremie: VI. 16.

[*g*] *Stanhope*, Serm. aux lectures de *Boyle*.

Il feroit peut être encore bon pour les exciter à la jaloufie, ou du moins, pour faire naître en eux quelque doute fur la juftice de leur caufe, de les engager à faire un peu attention à l'état déplorable dans lequel ils fe trouvent, à leur difperfion fur la face de la Terre, de leur faire confidérer, que chaffés & bannis depuis plufieurs fiécles, de cette *terre* qui avoit été *promife* à leurs Péres, ils n'ont en aucun lieu de leur exil, ni autorité, ni juridiction; Que leurs Régitres, leurs Archives & leurs *Généalogie*, font abfolument perduës, en forte, que fi le *Meffie* n'eft pas encore venu, il leur feroit impoffible, & de le reconnoître quand il viendra, & de prouver fa Defcendance de la famille de *David.* Les *Juifs* devroient de plus réfléchir, que (*b*) dans toutes leurs Captivités, le tems de leur délivrance a été fixé & prédit, & que Dieu leur a toujours envoyé des Prophétes, pour relever leurs cœurs abattus, en leur donnant l'efpérance d'un prochain rétabliffement, mais mais que depuis plus de feize cents ans, ils font, fans la moindre lueur d'efpérance, & fans apparence de voir la fin de leur mifère, & que Dieu, ne leur envoye perfonne, pour les foutenir & pour les confoler dans ce trifte état. Il eft vrai qu'ils ont eû, affés de *faux Chrifts* & de faux Prophêtes, mais les maux fans nombre, qu'ils leur ont attirés, devroient bien, ce femble, les avoir dégoutés de fe livrer davantage à de pareilles Chiméres. Ils devroient fur tout confidérer, que leur Temple eft détruit, & que leur *Sacrifice du matin & du foir*, a en même tems pris fin, en forte, que chaque péché, qu'ils commettent à préfent, les foumet à la malédiction de leur Loi, fans qu'ils ayent aucun moyen de l'expier, ou de rendre le calme à leur confcience; Comment cependant concilier leur fituation déplorable avec la bonté & la fainteté de Dieu, fi (*i*) *Jéfus-Chrift le Jufte* n'eft pas cette *Victime* qui étoit deftinée de Dieu, *pour expier les péchés*, & cette *fontaine ouverte, pour la purification de l'iniquité.*

Privé's comme ils le font de toutes ces chofes, cela devroit les conduire en quelque forte à *Jéfus*, & les difpofer *à fonder* fans prévention, & avec des cœurs honnêtes & bons *les Ecritures, qui rendent témoignage de lui*, à comparer les Oracles du Vieux Teftament, avec ce qui eft dit de lui dans le Nouveau; A lire les Ecrits tant

[*b*] *Lesly*: ubi fup. [*i*] I. Jean: II. 1. 2. Zacharie: XIII. 1.

tant Anciens que Modernes, qui mettent cette question dans un très beau jour; Et si avec cela, ils prient Dieu avec ardeur de vouloir *illuminer leurs entendemens, pour connoître la vérité*, on ne sauroit presque douter, qu'après quelque examen, ils ne vinssent enfin, à reconnoitre la justice & la certitude de la Réligion Chrétienne, & à confesser, que (k) *toutes les choses, qui ont été écrites dans la Loi, dans les Prophétes & dans les Psaumes*, touchant le Messie, *ont été accomplies* en nôtre *Jésus*, & que suivant le Plan, que l'infinie sagesse de Dieu avoit formé pour la Rédemption de l'homme, *il falloit, que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât le troisiéme jour, qu'il entrât dans sa gloire, & qu'on prechât en son Nom, la Répentance, & la remission des péchés, parmi toutes les Nations, en commençant par Jérusalem.*

Devoirs des Chrétiens. Nous qui devons contribuër à l'important Ouvrage de leur conversion, n'avons il est vrai, ni ces dons extraordinaires de puissance, & de discours qui mirent St. *Pierre* l'Apôtre des *Juifs* en état de convertir (l) *trois mille* personnes en une seule fois, ni ce zèle, qui portoit St. *Paul*, l'Apôtre des *Gentils*, à faire des voyages de si long Cours, & à s'exposer, (m) à tant de dangers, & à tant de persécutions, pour le salut des Ames. Ceux qui (n) *pour faire un Prosélyte, sont prêts à courir la Mer & la Terre*, paroissent tout à fait froids & indifférens, lors qu'il est question de l'Ancien Peuple de Dieu. L'horreur que les *Juifs* ont pour l'Idolatrie, qui est si expressément deffenduë dans leur Loi, est pour eux en quelques endroits, une grande *pierre d'achopement*, qui les éloigne du Christianis-

[k] Luc: XXIV. 26. 44. 46. 47. [l] Actes: II. 41. [m] I. Cor. XI. 23.24.

[n] On donne pour raison de l'ardeur avec laquelle l'Eglise Romaine s'employe à la Conversion des Infidéles pendant qu'elle néglige si fort celle des *Juifs*, l'Augmentation de gloire & de *Richesses*, que lui procureroit la conversion d'un Peuple entier; au lieu que les *Juifs* dispersés, & n'ayant point de Patrie fixe, n'ajouteroient rien à cette splendeur dont elle se glorifie, & ne la mettroient point en possession d'aucun nouveau Domaine, le Païs qu'elle occupe n'en seroit pas plus grand, ni ses Revenus plus considérables. De sorte, que si tous les Juifs de *Rome* embrassoient le Christianisme, le Patrimoine de St. *Pierre*, n'en auroit pas pour cela plus d'étenduë; le Tribut qu'ils payent au Pape, pour vivre tranquillement sur ses Terres n'auroit plus lieu, & on auroit plus de Pauvres à entretenir. Mais si cette raison est la vraye, c'est ce que j'ignore, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est tout à fait contraire aux Loix de *Jésus-Christ*. *Kidder*: Demonst. du *Messie*.

nisme ; dans d'autres le manque de gouvernement particulier, de Gouverneurs & de Loix, de promesses & de privilèges annexés à une Eglise qui leur appartienne en propre, & qui ne reléve d'aucun Magistrat Civil ou Ecclesiastique Chrêtien, n'est pas moins propre à les dégouter d'embrasser la foi ; Dans ces lieux même, où ces obstacles, ne se rencontrent point. (*o*) Le Public ne prend pas assés de soin, & les personnes qui sont en place & qui ont de la Capacité, ne se donnent pas tous les mouvemens qu'exigeroit l'importante affaire de la conversion des *Juifs*. Nous disputons les uns contre les autres avec beaucoup de chaleur & d'animosité, pour des bagatelles, pour des Rites & des Cérémonies, sur les Décrêts & la prescience de Dieu, sur des choses que nous n'entendons pas, & sur lesquelles, il est très possible, que nous nous trompions, & alors nous nous emportons, nous entrons en fureur, nous nous entêtons de nos sentimens, & nous perdons entiérement de vûe la charité que nous devons avoir les uns pour les autres, pendant que nous sommes

(*o*) L'Evèque, que nous avons déja cité plusieurs fois se sert, pour montrer ce que le Public devroit faire dans cette occasion des raisons suivantes. " Quoique je ne m'oppose pas, dit-il, à la liberté qu'on donne aux *Juifs* de lire ,, leur Loi, de reciter leurs priéres, & de chanter leurs Hymnes dans leurs Sy- ,, nagogues, j'ose cependant dire librement, & avec humilité, que les Princes ,, Chrêtiens, ne devroient pas leur accorder cette permission sans quelque res- ,, triction. Il n'est pas raisonnable, que les *Juifs* puissent librement *maudire* les ,, Chrêtiens sous le nom d'*Iduméens* ou de *Minim*. c. d. Hérétiques, blasphemer ,, le Saint nom de *Jésus*, ou faire quoique ce soit, soit dans leur Office Public, ,, soit dans le commerce ordinaire de la vie, qui tende à deshonorer nôtre Ré- ,, ligion; une pareille conduite, est en elle même, contraire non seulement aux ,, régles de la Morale, mais encore à la lettre même de leur Loi. Et quoique je ,, ne croye pas, qu'on doive forcer les *Juifs* à se faire *Chrêtiens*, les Rois, & les ,, Etats, sous la Domination desquels ils se trouvent, pourroient pourtant les ,, obliger à venir entendre nos sermons, & à nous admettre à conférer avec eux: ,, Ils pourroient les contraindre à comparoître en de certains tems, par devant ,, Eux, ou par devant des personnes établies de leur part, & à produire par ,, écrit, & par leurs *Chacams*, ou *hommes sages*, les raisons qu'ils ont de demeu- ,, rer *Juifs*. Ils pourroient ordonner, que ces Papiers fussent remis à des Savans ,, en état d'y répondre & rendus ensuite aux *Juifs*, qu'on obligeroit aussi d'y ,, repliquer au bout d'un certain tems. Après quoi on pourroit ordonner une ,, conférence *publique*, où les *Juifs* auroient permission de soutenir eux mêmes ,, leur Cause & de répondre aux Chrêtiens qu'on auroit députés pour conférer ,, avec Eux, & cela librement, sincérement, & sans crainte d'etre inquiétés en ,, aucune façon. " *Kidder.* ubi sup. sur la fin.

mes froids & indifférens sur l'importante question, qui s'agite entre nous & les *Juifs*, comme si les déhors de la Réligion nous étoient plus chers, que ce qui en est la vie & la force. Il y a des disputes, où nous pouvons errer sans mettre nôtre salut en danger, mais si nous nous trompons sur ce qui est présentement en question, nôtre erreur est fondamentale, & c'est fait de nôtre salut. Il nous importe donc infiniment, de savoir de quel côté se trouve la vérité, & si nous sommes pleinement convaincus qu'elle soit du nôtre, nous devons avoir soin, si du moins nous avons assés d'esprit & de savoir pour cela, (p) *d'instruire avec douceur ceux qui ne sont pas dans les mêmes sentimens que nous, afin de voir si Dieu ne leur fera pas la grace de se convertir, pour connoître la vérité*, en leur faisant voir (q) que puisque on ne sauroit vivre sans offenser Dieu, & sans par conséquent, se rendre coupable, il faut nécessairement qu'il y ait pour tranquiliser la conscience & pour la mettre en repos quelque moyen d'expier le péché; Que puisque tous ceux, que Dieu avoit établis parmi les Juifs ont pris fin, nous n'avons point d'autre propitiation à attendre, que celle que le *Messie* devoit faire selon les Oracles des Prophêtes; Et en leur prouvant clairement par là, aussi bien que par les mêmes preuves, qui établissent la Divinité de la Mission de *Moïse*, & par des raisonnemens pareils à ceux qui ont fait le sujet de ce Chapitre, que *Jésus* est véritablement ce *Messie*, qui avoit été promis à leurs Péres. En faisant tous nos effors pour cela, souhaitons de tout nôtre cœur, & prions Dieu, avec toute l'ardeur dont nous sommes capables, qu'il lui plaise d'éloigner d'eux *tout endurcissement* & tout mépris de sa *parole*, afin qu'ils soyent sauvés avec les vrais *Israëlites*; & pour nous soutenir dans la pratique de ce devoir, souvenons nous, que ceux qui auront contribué à une si bonne œuvre, (r) *luiront comme la splendeur de l'étendue, & comme des étoiles aux siécles des siécles.*

(p) 2. Tim. II. 25. (q) *Kidder*: ubi sup.
(r) Daniel: XII. 3.

CHAPI-

De la Commission que JESUS-CHRIST *donna à ses Apôtres.*

LA derniére chose que fit le Sauveur, avant que de monter dans le Ciel, fut, de donner à ses Apôtres, une Commission, qui mérite une attention particuliére, parce que d'elle dépend toute cette puissance, & toute cette autorité, tous ces droits, & tous ces privilèges, tous ces Emplois, & toutes ces différentes Charges, que les Apôtres, & leurs Successeurs après eux, s'attribuérent dans l'Eglise Chrétienne, & dont ils firent usage. Etendue de cette Commission.

VOICI quelle est la forme, & la teneur de cette Commission, (*a*) *Allés*, dit le Seigneur à ses Apôtres, *instruisés toutes les Nations, batisés-les, au Nom du Pére, du fils, & du Saint Esprit, & apprenés leur à observer toutes les choses que je vous ai prescrites.* (*b*) *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remetrés, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrés, car je vous envoye comme mon Pére ma envoyé.* Toute la force, & tout le sens de cette Commission est renfermée dans ces derniéres paroles, qui peuvent fort bien signifier les cinq choses suivantes.

I. *Comme mon Pére m'a envoyé* du Ciel pour révéler sa volonté, & pour me choisir en vôtre personne des Envoyés & des Apôtres, *je vous envoye* aussi dans le Monde pour prêcher l'Evangile, & pour m'assembler une Eglise d'entre toutes les Nations.

II. *Comme mon Pére m'a envoyé* pour vous établir mes Successeurs, & pour continuër l'œuvre de l'Evangile après mon départ, je vous envoye aussi pour ordiner des personnes capables de remplir vôtre place dans l'Eglise, lors que vous aurés quitté le Monde.

III. *Comme mon Pére m'a envoyé* pour vous instruire, de la maniére dont vous devés gouverner mon Eglise, *je vous envoye* aussi pour instruire vos Successeurs de la nature des fonctions Sacerdotales, qu'ils seront appellés à remplir, pour leur apprendre quels sont les Dons nécessaires pour cela, & les Mystères dont ils seront les

(*a*) Matth. XXVIII. 19. 20. (*b*) Jean: XX. 23.

Dispensateurs, & pour leur prescrire la maniére dont ils devront se comporter envers ceux qui seront confiés à leurs soins.

IV. *Comme mon Pére m'a envoyé* avec pleine Puissance, & autorité de faire des Loix, pour le maintien de l'Ordre dans mon Eglise, & d'obliger les hommes à les observer, *je vous envoye*, & je vous revêts de la même autorité, pour faire de semblables Ordonnances & Constitutions, pour établir les Cérémonies, & imposer les Censures que vous croirés pouvoir servir à la même fin.

V. Enfin, *comme mon Pére m'a envoyé* hors de son Sein, avec une pleine assurance de son Amour, & de son soin Paternel, *je vous envoye* aussi, vous & vos Successeurs, avec la même promesse de protection, de secours, & de succès dans vos travaux; Car (c) *je serai toujours avec vous jusqu'à la Consommation des siécles.*

Prémiére partie de la Commission des Apôtres. *Assembler une Eglise.*

I. Une partie de la Commission des Apôtres consistoit donc, à *enseigner*, ou à faire des Disciples dans tous les Peuples & à assembler une Eglise d'entre toutes les Nations de la Terre. (d) *L'Eglise Judaique* étoit renfermée dans les bornes d'un seul Païs, où Dieu étoit publiquement servi: (e) *Dieu étoit connu en Juda, & sa renommée étoit grande en Israël, son Tabernacle étoit en Salem, & son Domicile en Sion:* (f) *Il avoit déclaré ses paroles à Jacob, & ses statuts & ses Ordonnances à Israël, mais il n'avoit pas fait ainsi aux autres Nations.* Le Temple de *Jérusalem* étoit le seul lieu, où l'on pût offrir des sacrifices, & où les Sacrificateurs pouvoient exercer leur Emploi, en sorte que sous la Loy, une Nation particuliére se trouvoit ainsi séparée de tout le reste du Monde, comme par une espéce de Cloison, mais Dieu (g) *ayant donné à son fils les Nations pour son héritage & les extrémités de la Terre pour sa possession*; (h) *Christ aiant envoyé ses Apôtres par tout le Monde, pour prêcher son Evangile à tous les Hommes*, l'Eglise, qui dans son prémier établissement, étoit d'une nature à s'étendre, se répandit bien-tôt depuis *Jérusalem*, qui fut son berceau, jusques aux endroits du Monde les plus reculés.

Nous lisons, que dans la Ville de *Jérusalem*, il y avoit Douze Apôtres, avec les Disciples, & qu'avant la descente du Saint Esprit

[c] Matth. XXVIII. 20. (d) *Pearson*: sur le Symbole. (e) Ps. LXXV. 1. 2. (f) Ps. CXLVII. 19. 20. (g) II. 8. (h) Marc. XVI. 15.

Esprit (*i*) l'Eglise étoit composée d'environ six vingt personnes. Quand le Saint Esprit fût descendu d'une maniére miraculeuse sur les Apôtres, & qu'ensuite de cela, St. *Pierre* eût prêché aux *Juifs*, & les eût exhortés (*k*) *à se convertir, & à recevoir le Batême, au nom de Jésus Christ, pour obtenir la remission des péchés*, il est dit, *que ceux qui reçûrent de bon cœur sa parole furent batisés, qu'il y eut ce jour là, environ trois mille personnes, qui se joignirent aux Disciples de Jésus-Christ, & qu'ils persévéroient tous dans la Doctrine des Apôtres, dans une étroite union, dans la fraction du pain, & dans la priére.* Ce furent là les prémiéres personnes, à qui fut donné le nom d'*Eglise*. (*l*) Cette *Mére-Eglise* étoit donc composée des Apôtres, des prémiers Disciples du Seigneur, & de gens qui se convertissoient, & qui après avoir crû en *Jésus-Christ*, persévéroient dans le même Esprit & dans les mêmes sentimens du cœur, à entendre la prédication de la Parole, à participer aux Sacremens, & à se joindre aux priéres qu'on offroit publiquement à Dieu. La description que nous venons de faire des commencemens de l'Eglise Chrétienne, nous autorise à la définir, comme *une seule Societé spirituëlle, unie à Jésus-Christ son Chef, par la même foi, & par les mêmes devoirs de la Religion, & dont les Membres sont liés les uns aux autres, par la même charité*, & cette définition peut convenir à l'Eglise de tous les siécles.

St. Paul, pour faire voir l'ordre qui régne dans cette Societé, & de quelle maniére ceux qui en sont les Membres sont unis entr'eux, par les liens les plus forts d'une Communion mutuëlle, s'est servi d'une grande quantité de comparaisons, qui, quoique différentes entr'elles, tendent cependant toutes au même but. (*m*) Quelquefois il se sert pour illustrer son sujet, de l'emblême d'un corps *Civil*, comme quand il appelle (*n*) l'Eglise, une *Famille*, (*o*) une *Cité*, un *Royaume*, dont *Jesûs-Christ* est le Chef, & l'Administrateur. D'autres fois il la répresénte sous la figure d'un corps *Artificiel* (*p*) comme quand il la compare à un *Edifice* posé, & lié avec symmétrie, comme une *Maison spirituelle*, qui a pour fondement les Apôtres & les Prophêtes, *Jésus-Christ*, étant lui-même la Pierre de l'angle : Mais de toutes les comparaisons qu'il employe pour le

C'est un Corps bien réglé.

Mmm 3

(*i*) Actes: I. 15. (*k*) Actes: II. 38. &c. (*l*) *Pearson.* ubi sup. (*m*) *Stanhope:* Epit. Vol. IV. (*n*) Hebr. III. 6. Ephes. III. 14. 15. (*o*) Hebr. XII. 22. (*p*) Ephes. II. 20. 21.

le même sujet, la plus expressive, est celle qu'il tire du corps *naturel*, (q) *Christ*; dit-il, *est le Chef de l'Eglise, & quoi que nous soyons plusieurs, nous ne sommes cependant, qu'un seul corps en lui, & les Membres les uns des autres, chacun pour ce qui le regarde,* ce qui doit nous engager par conséquent *à croître en toutes choses en Jésus-Christ, qui est notre Chef, & dont tout le corps bien proportionné & bien joint, par la liaison de ses parties qui communiquent les unes aux autres, tire son accroissement à proportion de la force qu'il distribuë dans chaque Membre, afin qu'il soit édifié par la Charité.*

Son Unité. Le but de l'Apôtre dans toutes ces comparaisons est, de nous apprendre, que l'Eglise, entant que ce mot signifie le corps Mystique de *Jésus-Christ*, n'est, & ne sauroit être qu'*une*, parce que ce qui sert à unir les Membres entr'eux, a toujours été & demeurera toujours inaltérable. C'est la même *Famille*, la même *Cité*, & le même *Royaume*, dont les droits, les priviléges, & les Immunités se présentent aux hommes de tous les tems, & de tous les lieux, comme un héritage, auquel ils peuvent prétendre. (r) C'est le même Corps, auquel tous les Membres sont attachés; C'est le même *Edifice* & le même *Temple*, où toutes les pierres vivantes se trouvent liées entr'elles. Quoi qu'il soit donc parlé dans l'Ecriture & ailleurs, de plusieurs Eglises, on ne doit cependant les considerer, que comme autant de parties de l'Eglise *Universelle*, distinctes entr'elles; Elles sont toutes *Membres* de ce Corps, toutes des appartemens de cette grande Maison, toutes des Societés de cette Ville bien peuplée. Et quoi qu'on puisse les envisager, comme séparées les unes des autres, par raport aux lieux où elles se trouvent placées, aux bornes de leurs Dominations, au temporel de leurs Constitutions, & à la différente manière dont elles sont gouvernées, elles ne sont pourtant dans le fonds, qu'*une* même Eglise, & ce Nom ne leur convient qu'autant qu'elles sont d'accord sur les points essentiels avec l'Eglise *Universelle*, qui est répanduë sur toute la face de la Terre.

Sa Spiritualité. L'Eglise de *Jésus-Christ*, étant une societé réglée, ne sauroit être dans son but & dans sa constitution, que d'une nature *spirituelle*. (s) Il est vrai que les *Juifs* donnant aux Oracles, qui regar-

[q] Ephes. IV. 16. [r] *Stanhope*: ubi sup. [s] *Potter*: du Gouver: de l'Eglise.

regardoient le Royaume de *Jésus-Christ*, le sens qui s'accordoit le mieux avec leurs préjugez, s'imaginoient, que leur *Messie* feroit un Monarque temporel & glorieux, qui après avoir vaincu les *Romains*, rendroit au Peuple d'*Israël*, ses Loix & sa Liberté. Ce fut pour cela qu'ils accusérent *Jésus* devant *Pilate*, de s'être déclaré ennemi des *Romains*, sous prétexte, qu'il s'étoit donné pour le *Messie*, & qu'ils dirent sans détour à ce Gouverneur, que (*t*) *s'il délivroit cet homme là, il n'étoit pas ami de César; car*, ajoutent-ils, *Quiconque se fait Roi, se declare contre César*. *Jésus-Christ* se justifia cependant de cette accusation, en déclarant, qu'à la vérité il étoit Roi, mais un Roi d'une nature toute différente de ce que ses ennemis vouloient le faire entendre. (*u*) *Mon Régne*, dit-il, *n'est pas de ce Monde, si mon Régne étoit de ce Monde, mes gens auroient combattu, pour empêcher que je ne fusse livré aux Juifs, mais mon Régne n'est point d'ici-bas.* Cette réponse le justifia si parfaitement dans l'esprit du Gouverneur, de tout soupçon d'avoir aspiré à une Royauté mondaine, que (*v*) *Pilate sortit pour aller vers les Juifs*, & leur dit, J*e ne trouve aucun crime en cet homme là.*

Il est vrai, que *toute puissance a été donnée à Jésus-Christ dans le Ciel & sur la Terre*, entant que Médiateur, mais cette puissance est d'une nature, elle s'exerce d'une maniére & dans des vuës bien différentes de cette autorité *Civile*, que les Magistrats s'attribuent. Les ennemis contre lesquels nous sommes appellés à combattre, en qualité de soldats de *Jésus-Christ* (*x*) *ne sont pas la Chair & le sang, mais les Principautés, les Puissances, les Princes de ténébres de ce siécle*, & les *Esprits malins, qui sont dans les lieux Célestes*; Et l'Armure, dont nous devons nous servir dans cette occasion; (*y*) ce sont *les Armes de lumiére*; (*z*) *La ceinture de la vérité, la Cuirasse de la justice, le Bouclier de la foi, le Casque du salut, & l'Epée de l'Esprit.* Car (*a*) *les armes avec lesquelles nous devons combattre, ne sont point charnelles.* Les droits, que cette *Puissance* du fils de Dieu est destinée à nous assurer, sont d'une espece differente des droits & des priviléges, dont nous jouïssons, en qualité de Membres de la societé *Civile.* Ils sont tels que les *Grecs* & les *Barbares*, les *Esclaves* & les personnes *libres*, ceux qui ont des droits civils, & ceux qui n'en ont point, sont tous

(*t*) Jean: XIX. 12. (*u*) Jean: XVIII. 36. (*v*) Vers. 38. (*x*) Eph. VI. 12. (*y*) Rom. XIII. 12. (*z*) Eph. VI. 14. [*a*] 2 Cor. X. 4.

tous capables d'y avoir part ; Car (*b*) *les uns & les autres, ne sont qu'un seul* & même Corps en *Jésus-Christ*. Quoique les Loix qui sont établies, par cette Puissance spirituelle, soient le plus fort appui de Gouvernement Civil, elles sont cependant d'une nature différente de celles de ce dernier, puisque leur but est, d'avancer & d'assurer nôtre bonheur éternel, pendant que les autres ne sont destinées, qu'à maintenir dans le monde une paix extérieure, & une prospérité temporelle. Enfin les peines & les recompenses, dont *Jésus Christ* a muni ses Loix, sont spirituelles, & *à venir*, telles en un mot, qu'elles ne peuvent influer ici-bas sur la conduite des hommes par le moyen de leur *foi*; au lieu, que celles qui sont du ressort de la puissance civile, ne regardent que cette vie, & ne sauroient faire impression sur nous, que tant que nous demeurons dans ce Monde.

Sa Visibilité.

QUOIQUE le Régne de *Jésus-Christ* soit évidemment différent de tous les Royaumes de ce Monde, & que les graces qui servent à serrer & à entretenir l'union des Membres avec le Chef, soient invisibles de leur nature, il ne s'ensuit pourtant pas de là, que l'Eglise Chrétienne ne soit pas une societé extérieure & visible. Car quand nous lisons, que (*c*) *Paul & Barnabas furent envoyés de la part de l'Eglise*; qu'il fut ordonné aux Anciens d'*Ephése*, de paître (*d*) *l'Eglise, dont le Saint Esprit les avoit établis Evêques*, & qu'au cas (*e*) *qu'un frére ait été offensé par un autre, il doit le dire à l'Eglise*, & si l'offenseur *ne veut pas ecouter l'Eglise, il doit être regardé comme un Payen & un Publiçain*; Quand on considére qu'il y avoit des personnes publiquement établies pour gouverner cette Eglise ; que ceux qui en étoient Membres, étoient obligés d'assister au service public, & de participer au Sacrement ; Et que les Hérétiques, & les autres pécheurs scandaleux, devoient en être (*f*) *chassés après le premier & le second avertissement*; On ne peut s'empécher de conclurre, qu'il faut que cette Eglise soit une Societé extérieure & visible, aux privileges, & aux offices de laquelle, certaines personnes étoient admises, tandis que d'autres en étoient excluës : Et si l'Eglise de *Jésus-Christ*, est une Societé visible., il est à propos de voir, par quels moyens nous en devenons Membres, & quels sont les liens qui nous y retiennent.

L'Ecri-

[*b*] Gal. III. 28. Col. III. 11. [*c*] Actes: XV. 3. [*d*] XX. 28. [*e*] Matth. XVIII. 15. [*f*] Tite: III. 10.

L'Ecriture Sainte nous déclare que le *Batême*, est le Sacrement de nôtre introduction dans l'Eglise de *Jésus-Christ*; car (g) *nous avons tous été bâtisés dans un même Esprit, pour n'être qu'un même Corps.* C'est-là une cérémonie, que nôtre Sauveur avoit empruntée des *Juifs*, comme nous l'avons fait voir ci-dessus, & qui devoit servir à nous donner entrée dans sa nouvelle Religion, & nous mettre au nombre de ses Disciples. Ceux là sont donc bien vains & présomptueux, qui, sous prétexte *qu'ils appellent Jésus-Christ leur Seigneur*, & se croiant honorés d'une plus grande mesure de l'Esprit de Dieu, s'arrogent le nom & les privilèges de Chrêtiens, sans avoir reçû le Sacrement, par lequel on est initié dans l'Eglise, & qui en vertu de l'institution du Sauveur, est le moyen par lequel nous sommes rendus Membres de son Corps visible. En effet il est clair par un passage de l'Ecriture, auquel on ne sauroit rien opposer de solide, que le Batême de l'Esprit n'a jamais eu pour but, l'abolition de cette cérémonie. Nous lisons dans les Actes des Apôtres, que quand St. *Pierre* fut envoyé vers *Corneille*, pour l'instruire dans la Religion Chrêtienne, & qu'il eût annoncé la parole à tous ceux qui étoient assemblés dans la maison de ce Centenier, (i) *le Saint Esprit descendit sur tous ceux qui avoient écouté son Discours*, comme il étoit descendu *le jour de la Pentecôte.* Mais qu'est-ce que l'Apôtre conclut de cet événement miraculeux? Les personnes à qui cela arriva, lui parurent-elles suffisamment illuminées, & n'avoir plus besoin de Batême extérieur? Nullement; Mais il en tire cette conséquence, c'est, que par là, Dieu les faisoit connoître, comme des sujets propres à recevoir le Batême, & dans cette pensée il s'écrie, (k) *peut-on refuser l'eau du Batême, à ceux qui ont reçû le Saint Esprit aussi bien que nous?* En sorte que le *Batême de l'Esprit*, lors même qu'on ne peut douter de sa réalité, est fort éloigné de donner l'exclusion au *Batême d'eau*, ni à aucun des moyens extraordinaires, dont Dieu se sert pour nous faire part de sa grace, non plus que de tendre au renversement de l'ordre qui est établi dans l'Eglise.

Le Batême, moyen par lequel nous sommes admis dans l'Eglise.

Le Batême étant le moyen le plus propre, par lequel nous *devenons* Membres de l'Eglise, les deux liens qui nous *retiennent* dans ce Corps Mystique, sont (l) la *Foi*, & (m) la *Charité*; La *foi*, ou la

La foi, & la Charité. Moyens

[g] 1 Cor. XII. 13. [i] Actes: X. 44. [k] Vers. 47. [l] 1. Tim. I. 4. [m] Ephes. IV. 16.

par lesquels nous continuons à être membres de l'Eglise.

la profeſſion des vérités de l'Evangile, entant qu'elle eſt oppoſée à l'*héréſie*, & la *Charité*, ou la perſévérance dans la Communion de l'Egliſe, entant qu'elle eſt oppoſée au *Schiſme*. En effet, l'Apôtre exige, (*n*) que nous prenions pour régles de nôtre conduite, les ſalutaires inſtructions que nous avons reçuës; & (*o*) que nous ayons ſoin de conſerver l'unité de l'Eſprit par le lien de la paix. Mais il faut remarquer, que comme la profeſſion de *toutes* les vérités de l'Evangile, n'eſt pas expreſſément requiſe, comme une condition ſans laquelle, on ne peut demeurer uni à l'Egliſe, auſſi ne doit-on pas nous mettre au rang des Herétiques, quand nous en nions *quelques-unes*. (*p*) Et certes, ſi l'on fait attention à la corruption naturelle de l'homme, à ſon ignorance & à ſa fragilité, à ſes erreurs & à ſes mépriſes, aux différens degrez de capacité de l'eſprit humain, & aux divers interêts qui le font agir, on aura raiſon de croire, que, bien loin qu'il ſoit néceſſaire, qu'un grand nombre de perſonnes ſoient parfaitement d'accord ſur pluſieurs points de Religion, la choſe n'eſt preſque pas concevable. Puis donc que tous les articles de foi ne ſont pas également importans & intereſſans, il ſuffit, que chaque Chrêtien croye fermement & perſévére à croire ceux qui ſont *fondamentaux*, comme les appelle un Apôtre, tels que l'exiſtence d'un Dieu, le Dogme de la Trinité, la Divinité de *Jeſus-Chriſt*, ſa Satisfaction, ſa Réſurrection, ſon Aſcenſion, & ſon retour pour juger le Monde, l'immortalité de l'Ame, la félicité céleſte, & les tourmens de l'Enfer. Nier un de ces Articles, c'eſt, il eſt vrai, être Hérétique; mais on ne peut, ni on ne doit pas donner ce nom à ceux qui errent ſur des matiéres de moindre importance, & qui s'éloignent du ſentiment de l'Egliſe, ſur des propoſitions, qui ne regardent pas proprement la *ſubſtance de la foi*, & *des mœurs*, & qui ſont telles, qu'on peut, ſans expoſer ſon ſalut, les mettre en queſtion.

Nous devons encore remarquer, que comme il ne nous eſt ordonné nulle part abſolument, & ſans reſerve de vivre dans la communion de l'Egliſe; il peut auſſi ſe préſenter bien des occaſions, où il eſt, non ſeulement légitime, mais même néceſſaire & indiſpenſable de s'en ſéparer pour cauſe de Religion. Car, *quoi qu'une Egliſe*, (*q*) dit un illuſtre Défenſeur de la nôtre, *ne manque d'aucun Article*

[*n*] 2 Tim. I. 13. [*o*] Epheſ. IV. 3. [*p*] *Stanhope*: ub. ſup. [*q*] *Chillingworth*: Réponſe au maintien de la Charité.

Article essentiel & fondamental, *cependant*, *si elle exige que je déclare publiquement contre ma conscience*, *que je croi*, *quelque erreur*, *laquelle je rejette*, *quelque légère*, *& innocente que soit cette erreur*, *si cette Eglise ne veut m'accorder sa Communion*, *que sous cette condition*, *elle devient Schismatique en l'exigeant*, *& j'ai droit de m'en séparer.* Mais par-tout où ce cas n'a pas lieu, par tout où l'on enseigne tout ce qui est nécessaire au salut, & où l'on n'exige point de condition illégitime, avant que de nous admettre à sa Communion, nous devons certainement, nous souvenir de l'exhortation de l'Apôtre : (*r*) *Je vous prie Mes fréres*, *par le Nom de Nôtre Seigneur Jésus-Christ*, *de n'avoir tous qu'un même langage*, *& qu'il n'y ait point de division parmi vous*, *mais que vous soyés parfaitement unis de pensées & de sentimens.* Or, il n'y a que celui qui entretient communion avec l'Eglise *particuliére*, & avec le Pasteur dont il dépend réguliérement, qui se conduise selon cette règle. Car (*s*) puisque chaque Eglise *particuliére* fait partie de l'Eglise *universelle*, ce n'est, que par des progressions graduëlles, à commmencer par l'union des simples particuliers, sous leurs Conducteurs respectifs, & en s'élévant de ces Congrégations particuliéres à des Corps d'une plus grande étenduë, qu'on vient enfin à concevoir l'union de *chacune* des parties de l'Eglise, avec *tout le Corps* des Chrêtiens, qui sont répandus par tout le Monde, & qu'on est en état de faire voir, comment celui qui est réguliérement joint à l'une, est par-là même aussi uni à l'autre.

Moyen d'union entre les différentes Eglises.

Il ne sauroit donc y avoir de dispute, touchant l'obligation où tout Chrêtien est, de demeurer uni à l'Eglise; Mais il n'est pas aussi aisé de déterminer, comment des Eglises particuliéres, distinctes les unes des autres, & sous des Gouvernemens différens, peuvent demeurer unies entr'elles, pour ne composer ensemble, qu'une seule Eglise *Catholique.* (*t*) Pour éclaircir cette matiére, il est à propos de remarquer; 1°. Que chaque Eglise doit inviolablement & nécessairement reconnoître pour valide, l'Ordination des autres; autrement, si une personne, qui a reçu les Ordres de Prêtrise, & qui a droit de les exercer dans une Communion, n'est regardée dans une autre, que comme un simple *Laique*, il faut nécessairement, que l'unité de l'Eglise en souffre & tombe en ruïne. 2°. Que ceux qui

[*r*] 1. Cor. I. 10. [*s*] *Stanhope*: ubi sup. [*t*] *Fiddes*: Théol. Vol. I.,

qui conduisent l'Eglise, quoique demeurant dans des lieux éloignés, & indépendans les uns des autres, quant à leurs Jurisdictions respectives, doivent s'accorder dans les fondemens du Culte & de la Discipline, afin de pouvoir en toute sureté, communier les uns avec les autres, aussi souvent que l'occasion s'en présentera. 3°. Enfin, que comme les Loix qui touchent à l'essence de l'Eglise, ont été faites par *Jésus Christ* même, & que tous les membres de l'Eglise, & particuliérement les Pasteurs, doivent s'unir pour les observer, il faudroit aussi prendre bien garde, (*u*) que toutes les Loix qu'on fait par *occasion*, & que tous les Réglemens concernant la Discipline, que chaque *lieu* s'impose à lui même, fussent conformes aux grandes & fondamentales Loix, que *Jésus Christ* même a établies, & qu'elles en découlassent réellement, par forme de conséquence. Par ce moyen nous aurions en chaque Eglise, la même forme de Gouvernement, les mêmes Ordres Ecclésiastiques, le même nombre de Sacremens, & les mêmes conditions de Communion; La distance des lieux, & la différences des coûtumes & des Langues, n'y apporteroient aucun changement. C'est par de tels liens, que les Eglises étoient unies entr'elles, dans les prémiers tems du Christianisme; cela paroit par ce que (*v*) les Anciens appelloient *Epitres Canoni-*

[*u*] Quelques personnes proposent encore d'autres règles, qui leur paroissent propres à conserver l'unité de l'Eglise, savoir, 1. Que la Religion ne soit pas surchargée de Cérémonies, qui étant en trop grand nombre, lors même qu'elles sont légitimes, consument le cœur, la vie & la vigueur du Christianisme. 2. Qu'en fait de Cérémonies, on ne statuë rien, qui ne soit indifférent de sa nature, & uniquement dans la vuë, de mieux faire éxécuter, ce que la Parole de Dieu exige. 3. Enfin, qu'on ne fasse aucune Loi, & qu'on n'établisse aucune peine contre ceux qui rejettent certaines choses, parce qu'ils ne les croient pas légitimes, jusqu'à-ce qu'on leur ait accordé assés de tems, & qu'on ait employé assés de moyens, pour leur faire comprendre, que ce qu'ils condamnent est indifférent de sa nature, afin qu'on puisse juger, si leur désobéissance vient de mépris & d'opiniatreté, ou seulement d'une conscience foible, & d'un défaut de lumiére. *Stillingfleet Irenicon.*

[*v*] Les Epitres étoient en général de trois sortes, 1. *Εἰρηνικαὶ* lettres *de paix* & de félicitation, qu'un Evêque envoioit à un autre par des Ecclésiastiques, qui alloient dans des Diocèses éloignés, à dessein d'entretenir entr'eux la Concorde & la bonne intelligence. 2. *Ἀπολυτικαὶ* Lettres *de congé*, par lesquelles on accordoit, à ceux qui alloient dans un autre Diocèse, la permission, ou de se faire Ordiner par l'Evêque du lieu, ou d'etre incorporés dans le Clergé de cette Eglise, s'ils avoient déja reçû les Ordres. 3. Enfin

Canoniques, dont se munissoient ordinairement ceux qui alloient d'un lieu à un autre, & par lesquelles les Ecclésiastiques surtout, qui passoient dans un autre Diocése, étoient recommandés en vertu du témoignage, que l'Evêque, qui leur avoit conféré les Ordres, rendoit à la pureté de leur foi, aussi bien qu'à l'innocence de leurs mœurs, à l'Evêque du lieu où ils alloient, en sorte qu'aussi tôt après qu'ils avoient produit ces lettres, on les admettoit à exercer les fonctions de leur Ministère; ce qui n'auroit pû se faire facilement, si les conditions sous lesquelles, on étoit admis à la Communion, les Ordres, les Sacremens, & les autres parties du Culte, n'eussent pas été les mêmes dans toutes les Eglises.

Seconde Partie de la Commission que J. C. donna à ses Apôtres. *L'Ordination.*

II. Une autre partie de la Commission, que nôtre Sauveur donna aux Apôtres, étoit *d'ordiner* dans son Eglise, des personnes propres à la gouverner, & à la conduire. Depuis le Commencement du Monde, la Réligion à toujours eû ses Ministres particuliers; cela (*x*) paroit évidemment, en ce que sous l'Oeconomie *Patriarchale*, le Sacerdoce residoit, non dans la *Communauté*, mais dans les personnes choisies pour cet effet, & chaque *Patriarche* étoit Sacrificateur pour sa famille, comme on peut l'inférer de divers passages de l'Ecriture. Après la publication de la Loi, & quand la Prêtrise eut été établie, d'une maniére plus particuliére, & plus positive, le Ministère public de l'Eglise fut restreint à une seule Tribu, & qui que ce soit n'osoit s'ingerer à toucher le moins du Monde aux fonctions du Sacerdoce, sans y avoir été appellé d'une maniére convenable. Quand la Réligion Chrêtienne parut dans le Monde, le Ministère Evangelique résida d'abord tout entier en *Jésus-Christ* seul, mais aussi, comme l'assure un Apôtre; (*y*) *Il ne s'est point élevé lui-même à la gloire d'être Souverain Sacrificateur, mais il a reçu cette gloire, de celui qui lui a dit, tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui.* Nôtre Sauveur ayant publiquement commen-

sin Συςατικαὶ. Lettres *de recommandation* qu'on accordoit aux Ecclésiastiques, qui passoient dans un autre Diocése, afin qu'on les y employât à remplir les fonctions pour lesquelles ils avoient été ordinés, ou qu'on donnoit à toute personne, soit Laïque, soit Ecclésiastique, qui alloit en voyage, comme des *Symboles d'hospitalité*, afin que par tout où elle arriveroit, on la reconnût à la production de ces lettres, pour Catholique & Orthodoxe, & qu'en cette qualité on la reçût, & qu'on pourvût à son entretien. *Cave*, Christianisme primitif. P. III.

(*x*) *Edward*: Théol. Vol. I. (*y*) Hebr. V. 5.

cé *l'Ouvrage*, *pour lequel il étoit venu dans le Monde*, choifit d'abord (z) *Douze Apôtres* & dans la fuite, (a) LXX. *Difciples*, auxquels il donna commiffion de prêcher l'Evangile, & de faire tout ce qui avoit du rapport au Miniftère de l'Eglife. Il faut auffi remarquer, que *Jéfus-Chrift*, ne voulut pas accepter l'offre que lui faifoit *un Scribe*, *de le fuivre par tout où il iroit*, & qu'un *jeune homme* à qui il avoit dit, (c) *vends tout ce que tu as*, *donne le aux pauvres*, *après cela*, *vien*, *& fui moi*, refufa de fe rendre à la vocation qu'il lui adreffoit, ce qui montre clairement, que tous les hommes ne font pas également propres à entrer dans le Royaume de *Jéfus-Chrift*, & à devenir fes Difciples.

APRE's l'Afcenfion de *Jéfus-Chrift*, la prémiére chofe, que les Apôtres firent en ce genre, fut d'élire un perfonnage qui pût remplir la place, que *Judas* avoit abandonnée, & ils en préfentérent deux, Jofeph appellé *Barfabas*, furnommé *Jufte*, & *Matthias*. En fuite ils firent cette Priére: (d) *Seigneur! toi qui connois les cœurs de tous les hommes*, *fai paroître lequel de ces deux tu as choifi*; *en même tems on tira au fort*, *& le fort tomba fur Matthias*. Dès lors, nous voyons qu'ils établirent des Diacres, qui, quoi qu'ils fuffent certainement le plus bas Ordre de l'Eglife, ne devoient cependant pas être pris fans choix de toute la multitude, car ce devoient être (e) *des perfonnes de bonne reputation*, *& pleines du Saint Efprit*. Il eft vrai, que les fréres devoient les préfenter, mais les Apôtres furent cependant les feuls qui approuvérent la Nomination, & qui par (f) l'impofition des mains, donnérent à ceux qu'ils ordiné-

[z] Luc: VI. 13. [a] Luc: X. 1. [b] Matth. VIII. 19. [c] XIX. 21. 22.
[d] Actes: I. 23. 24. &c. [e] VI. 3. &c.

[f] Je ne faurois m'empêcher de remarquer ici une fraude infigne, qui f gliffa dans plufieurs Editions de la Bible *Angloife*, furtout depuis le commencement de la grande Rebellion. St. Luc dit, Actes VI. 1. Que *le nombre des Difciples s'etant multiplié, il s'éleva un murmure de la part des Juifs Hellenistes contre les Hebreux*, & que là deffus, les Apôtres dirent à la multitude affemblée; *Jettés les yeux, fréres, fur fept perfonnes d'entre vous*, *afin que nous les chargions de cet Emploi*; mais dans la plûpart des Editions modernes, & même dans quelques unes des Magnifiques Editions, de *Field* à *Cambridge*, au lieu de NOUS, on à mis VOUS *les chargiés de cet Emploi*, ce qui eft une corruption formelle de l'Original, & il n'eft pas difficile d'en découvrir la raifon. On fait quelle étoit alors la puiffance du Peuple, & fon influence fur l'établiffement des Miniftres publics de la Réligion. Dans le prémier fiécle de l'Eglife, la multitude des Difciples propofoit les fujets convenables, & les Apôtres approuvoient la Nomination,

dinérent de la forte, le pouvoir, non feulement d'agir fous eux, comme Miniftres, en prenant foin des Pauvres, mais encore de *bâtifer* les nouveaux *Convertis*; Ce que fit dans la fuite St. *Philipe*, dans la Ville de *Samarie.* (*g*) Si jamais homme eut Miffion du Ciel pour prêcher l'Evangile, c'eft fans contredit l'Apôtre St. *Paul*, envoyé, comme il le déclare lui même, *non de la part des hommes, ni par un homme*, mais de *Jéfus-Chrift*, il n'avoit pas befoin d'être encore nommé par les Conducteurs de l'Eglife, pour travailler à l'œuvre du Seigneur. Cependant il fut ordiné d'une maniére particuliére par les Apôtres, lors qu'ils l'envoyérent avec *Barnabas*, pour annoncer l'Evangile. Il eft vrai, qu'avant cela, il avoit publiquement déclaré les grandes chofes, que Dieu avoit faites par fon moyen depuis fa converfion, & les difputes qu'il avoit foutenuës, comme tout autre Chrétien pouvoit le faire, contre les *Juifs* incredules, en les convainquant, par fa propre expérience, que *Jéfus étoit le Chrift*, mais il n'avoit point encore de Miffion folemnelle. C'eft pourquoi lors que le Saint Efprit ordonna aux Apôtres, (*h*) *de féparer Paul & Barnabas, pour l'œuvre à laquelle il les avoit appellés, ils jeunérent, priérent, & après leur avoir impofé les mains, les firent partir*; Ce fut ainfi, que St. *Paul* ordina dans la fuite *Timothée* en l'établiffant Evéque d'*Ephéfe*; & *Tite*, quand il voulut l'envoyer en *Crête*, (*i*) *pour régler ce qui reftoit encore à régler, & pour établir des Pafteurs dans chaque Ville.*

Si la pratique des Apôtres prouve, que tous les Chrétiens n'ont pas également droit d'exercer le Miniftère Evangelique, leur Doctrine démontre fuffifamment, qu'il y a un Ordre de perfonnes, particuliérement établies, pour en remplir les fonctions. En effet, (*k*) *tous font-ils Apôtres? Tous font ils Prophêtes? Tous font-ils Docteurs*; dit St. *Paul*, par où il infinue allés clairement, que tous les Chrétiens ne font pas revétus des mémes Emplois dans l'Eglife: De plus, après nous avoir parlé de l'Afcenfion de *Jéfus Chrift*, il nous affure, (*l*) *qu'il a établi lui même, les uns Apôtres, les autres Prophêtes, les autres Evangeliftes, & les autres Pafteurs & Docteurs*,

tion, & ordinoient ceux qui leur étoient préfentés, fans que, pour rendre valide, ce qu'ils faifoient en cette occafion, ils fiffent intervenir d'autre autorité que la leur, comme il paroit clairement par le texte. *Wotton*: Serm. fur les droits du Clergé. (*g*) id. ibid. (*h*) Actes: XIII. 2. 3. (*i*) Tite: I. 5.
(*k*) I. Cor. XII. 29. (*l*) Ephef. IV. 11. &c.

teurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur Ministère, & à l'Edification du Corps de Jesus Christ, ce qui doit durer, *jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi, & de la connoissance du fils de Dieu, a l'état d'un homme parfait*, c. d. jusqu'à ce que l'Eglise soit consommée. Aussi exhorte-t-il le Peuple, en conséquence de ce principe, (m) à *avoir de la considération pour ceux qui travaillent dans l'Eglise, & qui la gouvernent selon le Seigneur, &* (n) *d'obéir à ses Conducteurs, & de leur être soumis*, puisqu'ils *veillent pour les Ames, comme devant en rendre compte, afin que ce qu'ils font, ils le fassent avec joye & non en gémissant.* De tout cela, il s'ensuit incontestablement, que les Ministres & le Peuple, étoient originellement deux Ordres distincts l'un de l'autre, & qu'il y a toujours eû dans l'Eglise, des personnes particuliérement destinées à *administrer les choses Saintes.*

Et par la raison même.

" MAIS, *dira-t-on*, supposé, que la chose fût ainsi dans l'enfance de l'Eglise, qu'avons-nous besoin, à présent que le Livre de vie est entre les mains de tout le Monde, & que châcun peut acquerir assés de savoir & de litterature pour l'entendre, quel besoin avons nous, dis je, de cet ordre de personnes & de leurs fonctions "? Certes il seroit bien à souhaiter que les *Laïques* s'appliquassent si bien à la lecture de la Parole de Dieu, & des autres bons livres, qui renferment la substance de leur devoir, qu'ils en acquissent assés de connoissance, pour diminuër par ce moyen la peine que les Ecclésiastiques ont à les en instruire; & rendre par là, le fardeau de leur haute vocation moins difficile à porter. Mais à supposer même, que la plus part des hommes en usassent ainsi, nous ne saurions nous empécher de croire, que ceux là même, qui savent le mieux leur devoir, ne retirassent quelque avantage d'un ordre de personnes, obligées par leur état, d'agir avec eux sans partialité, en reveillant leur attention, en sondant leur conscience, en leur représentant le danger dans lequel ils se trouvent, en animant leurs efforts, & en rappellant souvent à leur mémoire certaines choses, sur lesquelles ils sont peu disposés à reflechir, que les tentations, les plaisirs, & les soucis de ce Monde, leur font souvent perdre de vûe, & qu'ils tâchent eux mêmes de bannir entiérement de leur esprit. (o)

[m] I. Thes. V. 12. [n] Hebr. XIII. 17.

(*o*) Mais pour ne pas insister sur ce raisonnement, & sur d'autres semblables, doit on supposer, que toute la charge d'un Pasteur, ou d'un Docteur, consiste uniquement à instruire les autres? Nullement. Ils sont autorisés de Dieu, à gérer ce qui regarde la seconde Alliance qu'il a traitée avec son Peuple, & c'est pour cette raison, qu'ils sont appellés dans l'Ecriture, (*p*) les *Ambassadeurs* de *Jésus-Christ*, à qui Dieu *a confié le Ministère de reconciliation*, pour sceller cette Alliance, par des Sacremens & par des signes visibles, il est dit d'eux par conséquent, qu'ils batisent, (*q*) pour *laver* ainsi les hommes *de leurs péchés*, & comme ils doivent offrir le Sacrifice commémoratif de la Mort du Sauveur, il est aussi dit, qu'ils (*r*) bénissent les saints Elémens, qui sont présentés à sa Table. Ils sont établis, pour déclarer au nom, & en l'autorité de leur Souverain Chef, que, tel ou tel pécheur, est absous ou condamné, & pour accorder au nom du Grand Sacrificateur de nôtre profession, le pardon des péchés à tous ceux qui se répentent véritablement; C'est pourquoi il est dit d'eux; (*s*) Qu'ils *reprennent avec autorité*, & (*t*) qu'ils *remettent & retiennent les péchés.* Ils sont entre Dieu & les hommes, pour bénir en son Nom ceux qui sont soumis à leur direction, & pour intercéder pour eux, avec promesse expresse, que leurs priéres seront exaucées. En un mot, l'Apôtre déclare, (*u*) *Qu'ils sont établis pour les hommes, en ce qui regarde le Culte de Dieu*, & qu'en cela, on leur a conféré un honneur, que (*v*) *personne n'a droit de s'attribuer, que celui qui est appellé de Dieu comme Aaron.* Il s'en faut donc bien, que cet honneur ne soit qu'un vain titre. Cette dignité ne sauroit donc jamais être superfluë. Et cela nous met en droit de conclurre, qu'elle sera perpétuëlle dans l'Eglise Chrêtienne, puis qu'elle est essentielle à sa constitution. (*x*) Et pourquoi cela n'auroit-il pas lieu dans le sein du Christianisme? Puisque les seules lumiéres de la nature, & le respect dû à la Divinité, apprenoient même aux *Payens*, que certaines personnes, devoient être particuliérement établies, pour célébrer les Mystéres & les Cérémonies de leur Réligion & s'y dévouër entiérement, afin de s'en acquiter avec plus de solemnité, & d'exactitude.

(*o*) *Stanhope*: Epit. & Evang. Vol. IV. (*p*) 2. Cor. V. 18. 20.
(*q*) Actes: XXII. 16. (*r*) I. Cor. X. 16. (*s*) Tite II. 15. (*t*, Jean: XX. 23
(*u*) Hebr. V. 1. (*v*) Vers. 4. (*x*) *Edward*: ubi sup.

Trois Ordres de Ministres, dans les prémiers siécles de l'Eglise.

NOUS venons de prouver par l'Ecriture, aussi bien que par la raison, que les Ministres de Dieu ont de tout tems été, un Ordre de personnes distinct, separé du Peuple, & revêtu d'un Caractère & d'un Emploi particulier. Examinons à présent la qualité de ces Ministres, l'ordre de leur succession, & la subordination qu'il y avoit entr'eux.

I. QUAND Dieu établit une forme de Culte, chés la Nation, qu'il avoit séparée du reste des hommes, (*y*) il institua d'abord trois Ordres de personnes, pour le servir d'une maniére plus particuliére, dans son Temple, & à son Autel, savoir, le *Souverain Sacrificateur*, les *Sacrificateurs* & les *Levites*. Quand nôtre Sauveur établit sa Réligion, comme il n'aimoit pas les changemens, ni les nouveautés, il s'attacha autant, que les circonstances purent le lui permettre, à la forme de gouvernement, qui étoit en usage de son tems; Car tenant lui même la place de *Souverain Sacrificateur* dont l'Ecriture lui donne (*z*), quelquefois le nom, ses Apôtres étoient sous lui, comme des *Sacrificateurs*, & les Disciples après eux, comme des *Lévites*. Quand les Apôtres succédérent à leur Maître dans le Gouvernement de l'Eglise, comme ils n'étoient pas encore fixés à des Diocèses particuliers, ils composérent un Collége d'*Evêques*, & d'entre les Disciples, ils en élûrent, qu'ils envoyoient çà, & là, sous le titre d'*Evangelistes*, pour prêcher la foi, & pour fonder des Eglises; ces Evangelistes tenoient la place de ceux qu'on appella depuis *Prêtres* ou *Anciens*; à ces derniers ils ajoutérent les *Diacres*, dont l'établissement eut lieu, non seulement en *Judée*, mais aussi parmi les *Gentils*, qui avoient embrassé le Christianisme, (*a*) comme cela paroit, par le titre de quelques Epîtres, & par les réglemens qui furent donnés à *Timothée*, touchant les *Diacres*. Quand l'Eglise se fut considérablement accruë, & qu'on eut donné des *Evêques* à toutes les grandes Villes, (*b*) il paroit évident, que furtout dans les Eglises bien réglées, & avant même la fin du siécle Apostolique, les Evêques avoient sous leur Inspection, deux Oordres de personnes, les *Prêtres* qui prêchoient, & les *Diacres* qui servoient. Mais parce que l'on pourroit regarder tout cela, comme de simples assertions, nous nous arrêterons un

(*y*) *Cumber*: sur l'Ordination. (*z*) Hebr. IV. 14. (*a*) Phil. I. 1. Timot. III. 8. (*b*) *Cumber*. ubi sup.

un moment, à considérer ce qui se passa sur ce sujet, dans l'Eglise Chrétienne du tems des Apôtres, de là nous passerons à leurs Successeurs, & nous les suivrons pied à pied, pendant, un ou deux siécles.

Quoi qu'ils ne soyent pas si bien distingués entr'eux, qu'ils le furent dans la suite.

NOUS espérons, que le Lecteur sincère & impartial n'attendra pas, que nous lui donnions ici, une explication aussi nette, & aussi précise, touchant les différens Ordres de *Ministres*, qui assistoient les Apôtres dans le gouvernement de l'Eglise, qu'il pourroit l'exiger de nous, par rapport à ceux, qui vécûrent dans les siécles suivans.

1°. (*c*) Parce que plusieurs des Ministres contemporains des Apôtres, étoient des personnes extraordinaires, & dont il n'est pas toujours aisé de distinguer les fonctions, de ce qui se faisoit ordinairement dans l'Eglise, ni même les unes d'avec les autres. L'Apôtre nous dit à la vérité; (*d*) *Que Dieu a établi dans l'Eglise, prémiérement les Apôtres, secondement les Prophètes, en troisiéme lieu les Docteurs, puis ceux qui ont le don des Miracles, ensuite ceux qui ont le don de guérir les malades, de secourir, de gouverner, de parler diverses Langues.* Il est certain, que ce passage fait mention, de différens Ordres de Ministres, dont quelques-uns ne surpassoient pas seulement les autres en dons extraordinaires de l'Esprit, mais avoient encore l'autorité de les gouverner; parce que le prémier Ordre, savoir, celui des Apôtres, avoit autorité sur tous les autres Chrétiens, de quelque rang qu'ils fussent. Cependant il n'est pas aisé de déterminer précisément, & avec certitude, de quelle nature étoient les fonctions particuliéres de toutes ces différentes personnes; Quelles d'entre les charges, qui avoient alors lieu dans l'Eglise, étoient extraordinaires & à tems, & quelles étoient celles qui devoient y durer toujours, puisque l'Ecriture ne nous donne aucun éclaircissement là-dessus, & (*e*) qu'il n'y a rien sur quoi les

Ooo 2 Savans

(*c*) *Potter.* sur le Gouvern. de l'Eglise. (*d*) I. Cor. XII. 48.

(*e*) L'explication la plus généralement reçuë, touchant ces différens offices, est celle ci. On suppose que les *Prophètes*, expliquoient par l'Esprit, dont ils étoient immédiatement inspirés, les endroits de l'Ecriture Sainte les plus difficiles & les plus abstrus; En effet il semble que c'est là, ce que veut nous faire entendre l'Apôtre, dans ces paroles du Chapitre suivant. I. Cor. XIII. 2. *Quand j'aurois le Don de Prophètie, que j'aurois la connoissance de tous les Mystères, & la science de toutes choses.* Les *Docteurs* paroissent avoir été des gens, qui ayant reçu

Savans soient plus partagés. 2. Il est à remarquer, que la partie historique du Nouveau Testament, est extrêmement concise, en sorte que souvent elle ne nous apprend autre chose, si ce n'est, que l'Evangile fut prêché pour la premiére fois, en tel ou tel endroit. Il faut considérer encore, que la plupart des Epitres, ayant été envoyées aux Eglises, précisément dans le tems, qu'elles ne faisoient encore que de naître, & qu'elles n'avoient point de *Ministres* fixes, & à des personnes nouvellement converties du *Judaïsme*, ou du

çu des Apôtres, la Doctrine de la foi, la prêchoient aux autres, dans la vûe de les convertir, & par conséquent les mêmes, *qui travailloient à la Prédication, & à l'instruction.* I. Timot. V. 17. On pourroit entendre, par ceux qui *avoient le don de secourir*, les *Diacres*, dont l'Emploi consistoit à prendre soin des biens d'Eglise, qui étoient destinés au soulagement & à l'entretien des pauvres, & à assister les ordres supérieurs, dans l'Administration des Sacremens du Batême & de la sainte Céne; Car comme les *Talmudistes*, le Dr. *Ligthfoot*, appelle *Levites*, ceux qui aident aux *Prêtres*, dans leurs fonctions; L'Apôtre pouvoit aussi parler des *Diacres* sous le nom des personnes qui avoient le *Don de secourir*, parce qu'ils *aidoient aux Apôtres, & aux Evêques, dans les fonctions Eclésiastiques.* Il y en a qui croient, que par ceux qui avoient le *Don de gouverner*, il faut entendre, les *Anciens*, ou les *Prêtres*, dont la Charge consistoit à veiller sur la conduite du Peuple Chrêtien, & entretenir le bon ordre, & la Discipline dans l'Eglise; D'autres avec beaucoup plus de raison, pensent, que cette expression désigne, ceux qui gouvernoient les Eglises, que les Apôtres avoient fondées, & qui quelquefois sont nommés *Evêques*, comme Actes XXVIII. Quelquefois ἡγούμενοι i. c. d. Guides, ou *Directeurs*. Hebr. XIII. 7. 17. Quelquefois enfin προες l c. c. d. *Présidens*, ou *Prélats*, comme Rom. XII. 8. I. Thes. V. 12. Mais le Dr. *Ligthfoot* conjecture que c'étoient des personnes, qui avoient le *don de discerner les Esprits*, parce que les Κυβερνήσεις, qu'on traduit, *Gouvernements*, désignent dans le Vieux Testament, de *sages Conseils*, & une certaine habileté à juger des choses. Prov. I. 5. XI. 14. XIV. 16. Et il n'est pas raisonnable selon lui, de croire, qu'il n'y eut dans l'Eglise, aucune Charge expressément établie, pour l'Exercice d'un Don aussi nécessaire, cependant il n'est fait mention dans cet endroit, I. Cor. XII. 28. d'aucun autre Emploi, auquel le discernement des Esprits, puisse appartenir. *Whitby.* sur I. Cor. XII. 28. Quant aux Dons de *guérison*, des *Miracles*, & des *Langues*, rien ne doit nous faire regarder ceux qui en étoient revêtus, comme autant d'*Officiers* de l'Eglise, parce qu'ils étoient indifféremment accordés à tous les fidéles; C'est ce qui paroit dans la conversion de *Corneille*, & des Disciples d'*Ephèse*, ce qui a fait conclurre à l'Ingénieux Mr. *Roger*, que les personnes dont il est ici parlé, n'étoient pas proprement des Officiers de l'Eglise de *Corinthe*, mais seulement des gens, qui au défaut de ces derniers, étoient appellés par le Saint Esprit à servir cette Eglise, à cause des Dons surnaturels, dont ils étoient revêtus, c'est pourquoi ils ne devoient pas s'y arrêter long-tems. Sermons *sur diverses occasions.*

du *Paganisme*, leur principal but étoit de les instruire, des principes du *Christianisme*, ou de les fortifier contre la séduction des faux Docteurs. Mais il n'y avoit pas occasion de rien dire, touchant la forme du Gouvernement de l'Eglise, dont les Apôtres se reservoient la disposition, faisant ensuite part de leur autorité à des personnes qu'eux mêmes établissoient. Il n'étoit, ce semble, nécessaire, que de faire souvenir en termes généraux, ceux à qui leurs Epitres étoient adressées, *d'obéir* à leurs Pasteurs, qui travailloient parmi eux dans le Ministère, & qui se donnoient beaucoup de peine, pour leur instruction & pour leur salut.

Les prémiers Ministres de l'Eglise, furent appellés, *Anciens.*

QUOI qu'on ne puisse donc pas s'attendre, à être parfaitement éclairci par l'Ecriture Sainte, touchant la nature des différens Ordres de Ministres qui avoient lieu dans l'Eglise Chrétienne, & les fonctions qu'ils y exerçoient, cependant, si l'on s'en tient à l'Eglise de *Jérusalem*, où le Christianisme prit naissance; On trouvera, qu'outre les douze Apôtres, qui faisoient leur séjour dans cette Ville, & qui pendant quelque tems, gouvernérent de concert l'Eglise, qui s'y étoit formée, il y avoit sept *Diacres*, solemnellement établis par les Apôtres, pour *(f) prêcher la parole*, aussi bien que pour *servir aux Tables*; c'est pourquoi on exigeoit préalablement d'eux qu'ils fussent *remplis du Saint Esprit & de sagesse.* Les Apôtres sur le point de quitter *Jérusalem* & de prendre chacun la route, que le Saint Esprit leur avoit marquée, pour répandre plus promtement l'Evangile, laissérent St. *Jaques*, pour conduire & gouverner en qualité d'*Evêque*, l'Eglise qui étoit dans cette Ville là, ayant sous lui un *Collége de Prêtres*, établis dans la même vûe. *(g)* Il y a tant

 dans

[*f*] Actes: VI. 2.

[*g*] Il est vrai, que cela n'est pas dit expressément dans l'Histoire, mais l'on est fondé à croire, que la chose se passa de la sorte, parce qu'au bout d'un certain tems, on trouve, qu'il est souvent fait mention des Anciens, comme quand, Actes: XV. 2. &c. Les Disciples vinrent d'*Antioche à Jérusalem*, pour consulter les *Apôtres* & les *Anciens* sur cette question, savoir, si ceux qui quittoient le *Paganisme*, pour embrasser la foi *Chrétienne*, devroient être circoncis; quand il est dit: que ces Disciples furent bien reçus, par les *Apôtres* & par les *Anciens.* Actes. XV. 4. Qu'en conséquence de cette députation; les *Apôtres* & les *Anciens.* Actes. XV. 6. s'assemblérent pour examiner cette affaire, & qu'après avoir discuté la chose, les *Apôtres* & les *Anciens* encore, déci-

dans les Actes, que dans les Epitres des Apôtres, plusieurs autres passages, qu'il n'est pas nécessaire de rapporter, & qui font voir, que dans toutes les Eglises qui avoient déja pris une certaine consistence; il y avoit certains Ordres de Ministres fixes & réglés. St. *Pierre* écrivant aux Etrangers dispersés dans le *Pont*, dans la *Galatie*, dans la *Cappadoce*, dans *l'Asie*, & dans la *Bithynie*, exhorte (*k*) les Anciens, à paitre le troupeau de Dieu, & le peuple à *leur obéir.* St. *Paul* ayant fait venir à *Milet* les Anciens de l'Eglise d'*Ephèse*, leur ordonne solemnellement, (*l*) de prendre garde à tout le troupeau, sur lequel le Saint Esprit les avoit établis *Evêques* ou surveillans. Et il déclare à *Tite* qu'il l'avoit laissé en *Crète*, pour (*m*) établir des Anciens dans chaque Ville. St. *Jaques* écrivant aux *douze Tribus dispersées*, avertit, (*n*) *les malades* qu'il y auroit *parmi elles, d'appeller les Anciens de l'Eglise, afin qu'ils prient pour eux, après les avoir oints d'huile au nom du Seigneur*; Enfin, pour n'en pas citer d'avantage, St. *Jean* dans les trois prémiers Chapitres de son Apocalypse, introduit nôtre Seigneur *Jésus-Christ*, envoyant *sept* lettres aux *sept* Anges des *sept* Eglises de l'*Asie Proconsulaire*, lesquels il désigne, sous l'embléme (*o*) de *sept* Etoiles, qui sont dans sa main droite, par où, presque tous les Interprétes, entendent autant de personnes particuliéres qui occupoient les prémiéres places dans ces *sept* Eglises. En sorte, que dans toutes les Villes de l'Isle de Crête, dans celles de l'*Asie* & dans tous les lieux, ou les Douze Tribus étoient dispersées, c. d. dans tout l'Empire *Romain*, il y avoit, avant même que le Canon du Nouveau Testament fût complet, des *Anciens*, ou des personnes, à qui étoit confié le soin de gouverner l'Eglise de Dieu. De savoir à présent ce que c'étoit que ces *Anciens*; si c'étoit la même chose, que ceux que nous appellons proprement Evêques, ou s'ils étoient d'un Ordre inférieur, mais au dessus des Diacres, & désignés dans la

décidérent la question. Actes. XV. 22. &c. Comme enfin, quand St. *Paul*, revenant de prêcher l'Evangile, souhaita de *raconter en détail*, le succès qu'avoit eû son Ministère parmi les *Gentils*, il est dit. Actes XXI. 18. *qu'il alla le lendemain visiter Jaques, chés qui*, comme chés leur *Evêque*, ou leur Chef, *tous les Anciens*, c. d, Les Pasteurs & les Docteurs, qui lui étoient subordonnés *se trouvérent assemblés. Potter*: du Gouv. de l'Eglise.

[*k*] I. Pierre V. 1.2. [*l*] Actes: XX. 28. [*m*] Tite: I. 5. [*n*] Jaques: V. 14.
(*o*) Apoc. I. 20.

la fuite des tems, fous le Nom de *Pafteurs*, ou de *Prêtres*; Ceft-là-une queftion fur laquelle plufieurs Savans fe font exercés ; Et quoique nous ne prétendions pas la décider, nous croions cependant, que les reflexions fuivantes pourront répandre quelque jour fur cette matiére.

I. QUOIQUE les noms d'*Evêque* & de *Prêtre*, ou d'*Ancien*, fe prennent quelque-fois indifféremment l'un pour l'autre, il ne s'en-fuivra pourtant pas de là, qu'il défigne un feul & même Ordre. (*p*) Il y avoit dans l'*Ancienne Eglife* un Souverain Sacrificateur, des Sacrificateurs inférieurs, & après ceux ci des *Levites*; Cependant plufieurs Ecrivains renferment ces trois ordres, fous les Noms généraux de *Sacrificateurs* & de *Lévites*, quoi qu'on ne puiffe nier, que le Souverain Sacrificateur ne jouït de certaines prérogatives, qui lui étoient particuliéres. Ainfi les Apôtres fe donnent à eux mêmes le titre de (*q*) *Prêtres*, Pafteurs ou Anciens, mais on n'en doit pas conclurre, que chaque *Prêtre* fut *Apôtre*, parce que les Apôtres faifoient vifiblement bien des chofes qui étoient au deffus du pouvoir d'un fimple Pafteur. Quand donc le nom de *Prêtre* s'applique à quelque perfonne d'un Ordre fupérieur, il peut marquer, ou fon *âge avancé*, (car les Apôtres, & en général tous ceux, qui étoient élevés à l'*Epifcopat*, étoient pour l'ordinaire des perfonnes avancées en âge,) ou *l'autorité* que lui donnoit dans l'Eglife, fa qualité de *Prêtre*, à prendre ce mot dans fa fignification la plus générale, ou enfin *l'humilité* de celui, qui pouvant prendre un titre plus relevé, fe contentoit de celui de *Prêtre*, parce qu'il en poffedoit réellement tous les droits, aimant mieux fe défigner ainfi par modeftie & par condefcendance, que fous le nom d'*Apôtre*, qui dans peu de tems, devint infiniment refpectable.

Anciens, ce que c'étoit.

2. QUOIQUE dans quelques Eglifes, il ne foit fait mention, que d'*Evêques* & de *Diacres*, ce qui pourroit faire croire, que les Evéques & les Prêtres, n'étoient qu'un feul & même Ordre; (*r*) il eft cependant affés conforme à la raifon, que là, où il réfidoit ordinairement un Apôtre, le gouvernement de l'Eglife reftât entre fes mains, & alors, il n'étoit pas néceffaire, qu'il y eût plus de deux Ordres, celui des Prêtres, & celui des Diacres, fous la direction d'un Apôtre, & dans les Villes où il y avoit peu de convertis,

(*p*) *Potter.* ubi fup. (*q*) I. Pierre: V. 1. 2. Jean. I. 1. (*r*) *Cumber.* ubi fup.

vertis, il n'étoit pas non plus nécessaire, qu'il y eût d'abord plus d'un Evêque avec ses Diacres, jusqu'à ce, que le nombre des Proselytes se fut augmenté. Aussi (*s*) St Epiphane rendant raison, pourquoi St. *Paul* parle dans quelques endroits des Evêques & des Diacres, & non des Prêtres, & dans d'autres des Prêtres, & des Diacres & non des Evêques, nous dit; " Que les Apôtres ne pouvant régler en une seule fois, tout ce qu'il y avoit à régler, se contentérent d'abord, d'établir, des Prêtres & des Diacres, dans les endroits, où il ne se trouvoit point de personnes dûment qualifiées, pour être Evêque, & qu'alors ces lieux là demeuroient sans Evêques, mais que dans d'autres endroits, où il se trouvoit une personne propre à être Evêque, & où cependant à cause du petit nombre des fidéles, il ne s'en trouvoit pas de capables pour être Prêtres, ils établissoient seulement un Evêque & des Diacres"; Et cela, pour le dire en passant, resout la difficulté qu'on se fait, sur ce que St. *Paul* donne des règles (*t*) pour l'établissement des Evêques & des Diacres, sans faire mention de l'Ordre mitoyen des Prêtres, puisque, à considérer l'état des choses, ces derniers pouvoient fort bien s'appliquer, les régles qui regardoient les Evêques; (*u*) parce que les Prêtres, sont en quelque maniére associés aux fonctions Pastorales & Episcopales, & que si on en excepte l'imposition des mains dans *l'Ordination*, & dans la *Confirmation*, il n'y a presque point d'Acte, dont les Prêtres ne puissent s'acquiter aussi bien que les Evêques.

3. QUAND nous conviendrions, que les Noms d'*Evêque* & de *Prêtre* désignoient le même emploi dans le siécle des Apôtres, & que tous les Evêques dont il est parlé dans le Nouveau Testament étoient de simples Prêtres & d'un Ordre immédiatement au dessus de celui des Diacres; Il ne laisse cependant pas de paroître, que même en ce tems là, il y avoit dans l'Eglise, trois Ordres de Ministres distincts les uns des autres, savoir celui des *Diacres*, celui des *Prêtres*, & par dessus eux un troisiéme, dans lequel étoient, non seulement les Apôtres, mais aussi *Timothée* & *Tite*, qui gouver-

(*s*) Heres: 525. Sect. V. Il assure, que ce qu'il dit là dessus, est tiré des plus Anciennes Histoires [illegible]. Et il paroit manifestement de là, que de son tems, on regardoit la supériorité des Evêques par dessus les Prêtres, comme établie par les Apôtres.

[*t*] I. Timot. III. [*u*] *Potter.* ubi sup.

vernoient les Eglises dans lesquelles ils faisoient leur résidence. Car il paroit clairement, par les Epîtres que St. *Paul* à écrites à ces deux derniers, (*v* mais plus particuliérement, par celle, qui est adressée à *Timothée*, qu'ils avoient autorité, non seulement sur les *Laïques*, (*x*) *de leur commander*, *&* *de les enseigner*, (*y*) d'admettre les Veuves au service de l'Eglise, ou de les refuser, (*z*) d'obliger les femmes, à s'habiller modestement, & à *garder le silence* dans les assemblées publiques; mais encore sur le *Clergé*, comme d'avoir soin, (*a*) qu'on pourvût honnêtement à l'entretien des Pasteurs, (*b*) que personne ne fût admis au *Diaconat*, qu'après un examen convenable, ni promû à la *Prêtrise*, qu'après s'étre bien acquité de l'Emploi de Diacre, d'exercer sur eux une Jurisdiction Eclésiastique, (*c*) d'entendre ceux qui voudroient les accuser, & d'exposer les coupables à la honte publique, (*d*) de déffendre aux Pasteurs, d'enseigner aucune *Doctrine étrangére* (*e*) de les *reprendre avec Autorité*, s'ils le faisoient, (*f*) *d'avertir les hérétiques*, & en cas d'obstination, de les retrancher de la Communion de l'Eglise.

Superiorité des Evéques, prouvée par l'Antiquité.

Il paroit donc manifestement, que du tems des Apôtres, l'Eglise Chrétienne étoit gouvernée, par trois différens Ordres de Ministres, & si on pousse plus loin ces recherches, & qu'on parcoure les deux siécles suivans, on s'assurera de maniére à n'en pouvoir plus douter, que l'Episcopat étoit la plus haute dignité de l'Eglise. *Clement* Romain écrivant aux *Corinthiens*, avant la mort de St. *Jean* leur rappelle, qu'avant leurs malheureuses divisions, *ils marchoient dans les Loix de Dieu*, *étant soumis*, (*g*) *à leurs Gouverneurs*, c. d. à leurs Evêques, ou Conducteurs spirituels, & rendant l'honneur convenable aux Prêtres, qu'ils avoient parmi eux. St, *Ignace*,

[*v*] *Scot.* Mediat. [*x*] Tim. IV. 11. [*y*] Vers. 4. 9. 16. [*z*] II. 11. 12. [*a*] Vers. 17. [*b*] III. 10. 13. [*c*] Vers. 19. 20. [*d*] I. Tim. 1. 3. [*e*] Tite. II. 15. [*f*] III. 20.

[*g*] Puisqu'on ne peut pas raisonnablement supposer, qu'alors les Chrétiens de *Corinthe*, eussent des Gouverneurs séculiers, qui fussent Chrétiens, il faut que ces *Conducteurs*, qui dans ce passage son distingués des Prêtres, & mis avant eux, soient des Evêques, qui dans l'Ecriture, sont appellés de ce même Nom. Actes. XV. 22. Hebr. XIII. 7. De plus on peut remarquer, que *l'obeïssance* est dûë à ceux là, & seulement le *respect* à ceux-ci. *Cumber.* ubi sup.

qui souffrit le Martyre, environ quatre ans après la mort de St. *Jean*, exhorte tous les *Magnesiens*, à respecter leur Evêque (*b*) *qui présidoit parmi eux, en la place de Dieu, leurs Prêtres, comme le Concile des Apôtres, & leurs Diacres, comme les Ministres de Christ. Clement d'Alexandrie*, qui vivoit dans le même Siécle, après avoir allegué quelques passages de l'Ecriture, qui contiennent un Abregé des devoirs de tous les Chrétiens en général, ajoute: (*i*) *Il y a d'autres préceptes sans nombre, qui regardent les hommes, considérés sous leurs différentes rélations, les uns regardent particulierement les Prêtres, d'autres les Evêques, & d'autres les Diacres. Tertullien*, contemporain de ce dernier, assure dans son Traité du Batême, que (*k*) *le pouvoir de bâtiser, réside dans l'Evêque, & peut aussi être exercé, par les Prêtres & les Diacres, mais non sans Commission de la part de l'Evêque.* Il nous dit encore dans un autre de ses Ouvrages, que (*l*) *les Evêques avoient été établis sur l'Eglise par les Apôtres, & que leur succession avoit continué, jusques au tems où il vivoit. Origene*, qui avoit été Disciple de *Clement d'Alexandrie*, & qui florissoit au commencement du Siécle suivant, traitant des *dettes*, dont il est parlé dans *l'Oraison Dominicale*, insiste d'abord sur les devoirs communs à tous les Chrétiens, en suite de quoi il ajoute; (*m*) *outre ces dettes générales, il y en a de particuliéres, aux Veuves, aux Diacres, aux Prêtres, & aux Evêques; cette dernière est la plus considérable de toutes, le payement en est exigé par le sauveur de toute l'Eglise, & ceux qui auront manqué de s'en acquiter seront sévérement punis. Cyprien*, Disciple de *Tertullien*, qui vivoit un peu avant le milieu du même siécle, censurant quelques Prêtres, qui auroient voulu sans son consentement recevoir à la paix de l'Eglise, certaines personnes qui étoient *tombées* dans l'Apostasie pendant la persécution, s'écrie; (*n*) *à quoi ne devons nous pas nécessairement nous attendre de la part de la vengeance divine, puisque quelques Prêtres, sans se soucier, ni de l'Evangile ni de leur propre salut, ni des jugemens de Dieu, ni de l'Evêque, qui préside actuellement sur eux, osent s'attribuer entiérement un pouvoir, qui n'a jamais été contesté à aucun de mes Predécesseurs*; Voilà qui prouve suffisamment, que, tant dans le siécle de *Cyprien*, que sous ceux qui l'avoient précédé, les Prêtres étoient subordonnés à leurs Evêques.

[*b*] Ad Magnes. c. b. [*i*] Pædagog. L. 3. C. 12. [*k*] Cap. 17.
[*l*] De præscript. hæretic. C.32. [*m*] Origen. Lib. περὶ εὐχῆς. [*n*] *Cypr. Epist.*

Plus nous avançons, plus nous trouvons de quoi établir clairement la ſucceſſion, auſſi bien, que la prééminence des Evêques, mais nous nous bornerons à cette remarque; c'eſt qu'avant le milieu du ſecond ſiécle, c. d. pendant l'eſpace de quarante ans, depuis la mort du dernier des Apôtres, châcun de ces Préſidens, avoit & exerçoit ſur ſon Egliſe une certaine autorité, & que ſon pouvoir étoit auſſi grand, que celui que nous attribuons préſentement aux Evêques; cela eſt ſi inconteſtablement prouvé, par les meilleurs & les plus Anciens Monumens de l'Egliſe, que les plus grands Adverſaires de l'Autorité Epiſcopale, ont été forcés de l'avouër, & il n'en faut pas d'avantage pour prouver à toute perſonne non prévenuë, ce que nous avions deſſein d'établir.

Et par la Nature de la choſe.

En effet, quiconque s'interreſſera tant ſoit peu à la cauſe du Chriſtianiſme, ne fera pas difficulté de reconnoître, que les prémiers Succeſſeurs des Apôtres étoient des perſonnes ſages & vertueuſes. Ces perſonnes n'ignoroient pas, ce que les Apôtres avoient ordonné touchant le gouvernement de l'Egliſe, & on ne ſauroit montrer, par aucune raiſon ſolide, qu'elles dûſſent changer quelque choſe, à un établiſſement Apoſtolique. (*o*) Ces perſonnes avoient tant d'intégrité, de pieté & d'affection pour *Jeſus-Chriſt*, qu'elles n'ont jamais héſité à ſéeller de leur ſang, l'Evangile qui leur avoit été annoncé. Elles en faiſoient voir les fruits, par la Sainteté de leur vie, & en ont ratifié la vérité, par la conſtance de leur mort. Or, n'auroit-ce pas été une choſe directement contraire à l'humilité, dont ces perſonnes là faiſoient profeſſion, que de s'arroger ſur leurs frères, plus d'autorité, que leur Divin Maître, ne leur en avoit confié? Que pouvoient - elles commettre de plus impie envers *Jéſus-Chriſt*, que de violer ſon Inſtitution, avec tant d'Audace, & d'une maniére ſi ſacrilége? Pouvoient-elles faire à leurs frères, un tort plus conſidérable, que celui de leur enlever leurs priviléges, de les en dépouiller & de s'arroger à elles ſeules une Autorité, qu'elles devoient partager avec d'autres? De quel orgueil, de quelle ambition, & de quel Amour pour la tyrannie, ne faudroit-il pas qu'eut été poſſedée l'Ame de ceux, qui auroient ainſi prétendu *dominer ſur l'héritage du ſeigneur*? Voilà cependent les crimes, que doivent néceſſairement imputer aux Diſciples, & aux Suc-

[*o*] *Smalridge*. ſerm.

Succeffeurs immédiats des Apôtres, les Deffenseurs de *l'égalité des Conducteurs Ecclésiastiques*, quand ils les représentent, comme ufurpant une autorité illégitime, & une Domination injufte, fur ceux, que l'ordre & l'établiffement du fils de Dieu avoient rendus leurs égaux ; mais fi ces perfonnes là étoient Saintes, pieufes, dignes enfin, du glorieux nom de Chrêtien, (& je ne penfe pas, qu'il y ait des gens affés ofés, & affés téméraires pour foutenir le contraire,) elles n'étoient & ne pouvoient même pas fe rendre coupables d'un orgueil & d'une arrogance fi infuportables.

Si quand elles l'auroient pû, elles n'auroient pas voulu introduire dans l'Eglife univerfelle une autre forme de gouvernement, que celle, qui y avoit été établie par les Apôtres; il n'eft pas non plus vrai-femblable qu'elles euffent pû le faire, quand même elles l'auroient voulu. Il eft vrai, que s'il n'y eût eû, qu'une, ou deux Eglifes gouvernées par des Evêques, on auroit pû foupçonner, qu'elles s'étoient mal à propos écartées du modéle de gouvernement prefcrit par les Apôtres : Mais puifque toutes les Eglifes, que ces derniers ont fondées, fe font pourtant toutes accordées, quelque éloignées qu'elles fuffent les unes des autres, & quoi qu'elles ne fe connuffent pas même de nom, à fuivre la même forme de gouvernement, en forte, que de toutes les Eglifes dont il eft parlé dans l'Hiftoire, il n'y en a pas une feule, dont nous ne puiffions prouver, qu'elle étoit gouvernée par un feul Evêque, nous fommes fondés à croire, que cette forme de gouvernement n'auroit pû s'établir, ni fi univerfellement, ni avec tant de promtitude, fi les Eglifes ne l'avoient pas reçuë des Apôtres, avec cette même foi, dont elles faifoient profeffion. Si les différens Evêques fe font attribué, & ont exercé dans leurs différentes Eglifes, fur les Prêtres de leur dépendance, une autorité contraire au Commandement de *Jéfus-Chrift*, & à l'Inftitution des Apôtres, comment eft-il arrivé, que jamais Prêtre ne fe foit oppofé à leur ufurpation ; & ne leur ait reproché, qu'ils violoient le Commandement de leur Maître, en s'emparant injuftement de leurs droits? Si les Apôtres ont donné à chaque Prêtre de chaque Eglife, une égale portion d'Autorité, comment eft-il arrivé, que les Prêtres, s'en foient tranquillement laiffés dépouiller, pour en revêtir les Evêques? Pourquoi les Prêtres de ces prémiers fiécles, n'ont-ils pas prétendu, auffi bien que quelques-uns de ces derniers tems, être égaux aux plus grands Evê-

Evêques? Ceux qui vivoient dans le fiécle, qui a fuivi celui des Apôtres, ne connoiffoient ils pas la pratique de ces prémiers Difciples du Seigneur, auffi bien que nous, qui en fommes fi fort éloignés ? Et s'ils la connoiffoient, d'où vient, que de tous les Prêtres de ce tems-là, aucun n'a eû affés de courage, pour repréfenter à un Evêque Ambitieux & fuperbe, " Qu'il s'arrogeoit trop „ d'autorité, puifqu'il ne pouvoit pas ignorer, ce qui étoit connu „ de tout le Monde, favoir, que le Seigneur & fes Apôtres, de „ qui ils avoient reçu leur foi, leur Doctrine, & leur pouvoir, a- „ voient ordonné, qu'il devoit y avoir entr'eux une parfaite égali- „ té, & qu'aucun Miniftre de l'Eglife, ne devoit prétendre exer- „ cer aucune autorité fur une autre ". Cependant c'eft un fait certain, que l'Epifcopat, a toujours été exercé fans oppofition, & que depuis le fiécle qui a fuivi celui des Apôtres, jufqu'à celui qui a précédé le fiécle dans lequel nous vivons, l'Hiftoire ne fait mention (*p*) que d'un feul Prêtre, qui ait prétendu s'égaler aux Evêques, encore a t-il été traité d'hérétique pour ce fujet.

" MAIS, dironit peut être les Modernes Avocats de l'égalité „ des Prêtres, & des Evêques, cela ne pourroit-il pas être arrivé „ fans ufurpation, & par un confentement libre, & un Acte de ré- „ fignation volontaire de la part des Prêtres? Il eft vrai, que les „ Apôtres exercérent d'abord une autorité fupérieure, à celle de „ tous les Ordres Eccléfiaftiques, mais comme ils ne laiffèrent per- „ fonne pour leur fuccéder dans l'Apoftolat, l'Eglife fut par tout „ gouvernée par un *Collége de Prêtres*, jufqu'à-ce que cette for- Objection.

Ppp 3 „ me

(*p*) C'étoit *Aerius*, mais on ne s'accorde pas fur la raifon, pour laquelle il fut déclaré hérétique: Cependant *Blondel* a fort bien remarqué, que ce qui le fit furtout condamner fut, non l'opinion qu'il avoit, touchant les Evêques, mais le Schifme dans lequel il fe jetta fans néceffité; Car s'il eût été condamné pour fon opinion particuliére, au fujet de l'Epifcopat, on ne voit pas, pourquoi fon héréfie, fi on la croioit telle en ce tems là, n'a pas été rapportée par *Socrate*, *Théodoret*, *Sozomené*, ou *Evagrius*, avant lefquels il vivoit, puifque ces Ecrivains font mention des *Eutychiens*, qui étoient fes Contemporains: Quand donc *Epiphane*, & d'autres, le mettent au nombre des hérétiques, ils le font, ou à caufe de certaines opinions, qu'il avoit, & qui n'étoient pas conformes à la Saine Doctrine, ou parce qu'ils prenoient le nom d'*hérétique*, comme il eft clair, que cela leur arrivoit fouvent, pour une perfonne, qui penfant fur certaines chofes différemment de l'Eglife Catholique, alloit jufqu'à fe féparer de fa Communion: Et c'eft là, je penfe, ce qu'on peut dire de plus jufte fur cette matiére. *Stillingfleet* Irenicum.

„ me de gouvernement ayant paru incommode, comme favorisant „ trop les Schismes & les divisions, on convint à la fin universel- „ lement, qu'on choisiroit un Prêtre, pour présider sur les autres". Pour appuyer cette pensée ils alléguent l'autorité, (*q*) de St. *Jerôme*, qui ayant remarqué, que les Noms d'*Evêque* & de *Prêtre*, sont quelquefois mis l'un pour l'autre dans l'Ecriture, & que les Apôtres s'appellent aussi eux mêmes *Prêtres*, dans quelques endroits, en conclut, qu'il *n'y avoit point de distinction à faire entre leurs Emplois, mais que les titres d'Apôtre, d'Evêque & de Prêtre, n'étoient que des Noms différens d'une seule & même chose; Que les Eglises furent d'abord, généralement gouvernées, par un Collége de Prêtres, égaux entr'eux, en rang & en dignité, mais que cette égalité ayant dans la suite produit des divisions, parce que chaque Prêtre commença à reclamer, comme ses Paroissiens particuliers, ceux qu'il avoit batisé, il fut ordonné par tout le Monde, que dans chaque Eglise, l'un des Prêtres seroit établi sur tous les autres, & particuliérement appellé* Evêque, *& que pour détruire toute semence de Schisme, & de division, on lui confieroit le principal soin de l'Eglise.*

Refutée. CETTE supposition paroît d'abord fort injurieuse, à la sagesse de *Jesus-Christ* & de ses Apôtres. En effet, si en remettant le gouvernement de l'Eglise à des Colléges de Prêtres, les Apôtres l'ont laissée dans un état, qui l'exposoit à des Schismes, & à des divisions, & que pour parer à ces inconvéniens, l'Eglise ait trouvé nécessaire, de dissoudre ces *Présbytéres*, & de leur substituer l'Episcopat, il s'ensuit que *Jésus-Christ* & ses Apôtres, ont, d'un côté manqué de prudence, en ne prévoyant pas ces désordres, & de l'autre d'attention, puis qu'ils ne les ont pas prévenus, & que par conséquent l'Eglise auroit infailliblement été détruite, si ceux qui leur succédérent n'avoient pas eu soin de remédier, à ce en quoi ils avoient manqué, en établissant une meilleure forme de gouvernement, que celle qu'ils avoient laissée.

Occasion des paroles de St. *Jerôme*. CE que nous venons de dire, resulte nécessairement de l'hypothése de St. *Jerôme*, & est en même tems une preuve, & un exemple remarquable des absurdités, dans lesquelles la passion & le ressentiment peuvent jetter un homme, qui a d'ailleurs beaucoup de sagesse

(*q*) Epist. ad *Evagrium*.

fageffe & de favoir, car ce qui porta St. *Jerôme* à s'exprimer de cette maniére fut, que quelques Diacres, qui avoient dans l'Eglife des Poftes meilleurs & plus lucratifs, que bien des Prêtres, prétendoient avoir plus de priviléges qu'eux, & ne fe foucioient pas pour cette raifon d'entrer dans la Prêtrife. Cette irrégularité émût fi fort la bile de ce St. Pére, qui n'étoit lui même que fimple Prêtre, que pour élever fon Ordre, & le mettre fort au deffus des prétentions des Diacres, il s'efforca de l'égaler du côté de fon Inftitution primitive, à celui des Evêques & des Apôtres; En quoi il tomba dans la faute, que font ceux, qui fe jettent dans l'extrémité oppofée à celle qu'ils vouloient éviter. Mais quand cela ne feroit pas, on a pourtant de très bonnes raifons, pour recufer fon témoignage, en ce qu'il n'eft venu, que long-tems après ceux que nous avons produits ci-deffus. (r) St. *Jerôme*, ne vint au Monde, qu'environ 330 ans, après *Jéfus-Chrift*, près de 100 ans après *Origene*, l'un des derniers Ecrivains que nous avons cités fur ce fuiet, & trois fiécles après *Clement*, le prémier dont nous avons cotté les paroles, & qui écrivit cela, non à deffein de traiter la matiére, mais comme en paffant; On ne fauroit donc s'empécher de regarder, comme une chofe déraifonnable, le procédé de ceux qui voudroient adhérer à l'autorité d'un feul témoin, fi poftérieur, malgré les Affertions unanimes de tant d'Ecrivains, qui vivoient fi près du tems auquel eft arrivé le fait dont il eft queftion; Quand on entend furtout, ce même zèlé Deffenfeur de l'égalité des Evêques & des Prêtres, déclarer expreffément, dans d'autres endroits de fes Ecrits, quand la paffion ne l'animoit pas, (s) *que les Evêques & les Prêtres font, ce qu'étoient Aaron & fes fils*, par où il reconnoit, que comme *Aaron* étoit de droit divin, fupérieur à fes fils les Sacrificateurs, il en eft de même de l'Evêque à l'égard des Prêtres, en quoi cette derniére propofition, eft auffi manifeftement contradictoire au paffage cité ci-deffus, qu'une propofition puiffe l'être à une autre. Il faut donc regarder cette idée d'un *Décrêt univerfel*, en vertu duquel, tout Prêtre étoit revêtu de l'autorité Epifcopale, comme une fimple conjecture avancée par ce Pére, dans la vûe de réfoudre la difficulté qu'il trouvoit à diftinguer les titres *d'Apôtre* & *d'Evêque* de celui de *Prêtre*, qui tous défignent fouvent le même Emploi.

(t) On

(r) Epift. ad Nepot. (s) *Scot.* Médiateur.

L'Ordre des Prêtres ne pouvoit se changer en Episcopat.

(t) On ne peut en effet comprendre, comment un si grand changement eut pû s'introduire dans toutes les parties du Monde; & cela dans un tems, où l'Eglise abondoit en gens d'esprit & de savoir, & que cependant, il n'en soit fait mention nulle part; Dans un tems, qu'on ne pouvoit assembler de Concile général pour introduire un tel changement & pour lui donner force de Loi; Qu'il n'y avoit point de Prince Chrêtien, pour le favoriser & pour le faire réüssir par des vûes de *Politique*; Et que la chaleur des persécutions & la distance des Eglises ne leur permettoient pas d'avoir entr'elles beaucoup de communication; (u) Les Eglises, d'*Armenie*, & de *Perse* en *Orient*, celles d'Espagne en *Occident*, les Eglises d'*Afrique* au *Midi*, & celles des Isles *Britanniques* au *Nord*, ne se feroient certainement point accordées à recevoir un pareil établissement, si les Apôtres, ou ceux qui les avoient fondées, n'en avoient pas été les Auteurs.

Tout Gouvernement est, comme chacun sait, une matiére de fait, d'une Notorieté publique; C'est une chose que tout le Monde peut voir & connoitre. Il falloit que les troupeaux fûssent à qui Dieu avoit commis le soin de les gouverner, & à qui par conséquent ils étoient tenus d'obéïr selon la parole de Dieu, ils n'auroient donc pas facilement consenti, à se soumettre à un nouvel établissement, qui eût mis le salut de leurs Ames dans un danger manifeste. Mais à supposer qu'on eût pû porter les troupeaux & les Prêtres à s'y soumettre, qu'est ce qui pouvoit engager les personnes qui étoient alors en place, à accepter un semblable avancement? On ne souhaite pas facilement, de changer de situation, à moins qu'un tel changement, ne nous paroisse propre à nous procurer quelque nouvel agrément, ou quelque avantage temporel, beaucoup moins encore, peut on s'y résoudre, si par là on aggrave ses maux, & qu'on s'expose d'avantage. Or c'étoit là précisément le cas des prémiers Evêques de l'Eglise Chrêtienne, plus exposés que les autres à la fureur des persécutions, ils en étoient ordinairement les prémiéres victimes. Leurs travaux étoient nombreux & pénibles, chargés de la conduite de tout un troupeau, il ne leur falloit pas moins, qu'une application extrême & infatigable pour

(t) *Potter*: ubi sup.
(u) *Whitby*. Préface sur l'Epitre à *Tite*.

pour s'en acquitter, cela étant, eſt il raiſonnable, de les croire ſi entêtés par l'Ambition, pour s'expoſer à tant de peines & de périls, dans la vuë de s'élever à un poſte, dont l'Inſtitution du ſauveur & de ſes Apôtres leur auroit fermé le Chemin? Cela repugne certainement à la nature de l'homme, & eſt directement contraire aux principes, ſelon leſquels il ſe conduit, comme nous l'avons fait voir ci deſſus; on peut donc conclurre de tout cela, que quel que puiſſe être le ſens du paſſage, ſur lequel eſt fondée l'objection que nous venons de refuter, la ſuperiorité des Evéques ſur les Prêtres, & eſt de droit Ancien, dérivé des Apôtres, & nullement fondée ſur quelques Conceſſions, ou quelque innovation poſtérieure.

Légéres différences entre l'Evéque & le Prêtre.

On doit cependant déférer aſſés à l'Autorité de St. *Jerôme*, pour croire, que la différence qu'il y avoit entre un Evéque & un Prêtre, non ſeulement, pour les honneurs & les revenus, dont la bonté des Princes à enrichi les prémiers, mais encore, par rapport à l'exercice de leur Charge, & de leur Juriſdiction ſpirituelle, n'étoit pas à beaucoup près auſſi conſidérable anciennement, qu'elle l'eſt aujourd'hui. Alors un Evéque, ne ſe croioit point avili (*v*) de *partager l'honneur du Sacerdoce* avec ſes Inférieurs; Le titre (*x*) dont il ſe ſervoit ordinairement dans les Lettres qu'il leur écrivoit, étoit celui de *Frère*, ou de *Compagnon d'Oeuvre*, & ce n'étoit point déroger à ſa ſageſſe & à ſa ſcience, que de conſulter dans les affaires importantes, (*y*) l'*Aſſemblée* ou le *Collége des Prêtres*, qu'on regardoit comme le *Senat de l'Egliſe*. Outre cela, entre les fonctions, qui étoient en quelque ſorte particuliérement attachées à la perſonne de l'Evéque, il y en avoit pluſieurs qu'il ne pouvoit remplir ſans le conſentement & l'approbation de ſes Prêtres. Il ne pouvoit (*z*) *conférer les Ordres* à perſonne ſans leur aveu, car c'étoit à eux à propoſer & à préſenter ceux qu'ils jugeoient propres à les

[*v*] *Presbyteros cum Epiſcopo ſacerdotali honore conjunctos*; *Cypri*: ad *Luc.* Epiſt. 58.

[*x*] *Fratri*, *&* *Compresbytero Sixto.* Aug. Epiſt. 104. Bien plus le Collége des Prêtres écrivant à *Cyprien* ſon Evéque, lui donne le titre de *Frère* Cypr. Epiſt. 26.

[*y*] σύμβουλοι καὶ συνεδρευταὶ Ἐπισκόπῳ, Ignat. Ep. ad Tral. *Habemus in Eccleſia Senatum noſtrum, Cœtum Presbyterorum.* Hier. in Eſai: C. 3.

[*z*] *Ut Epiſcopus ſine conſilio clericorum ſuorum clericos non ordinet.* Concil. IV. Carth. Can. 22.

les recevoir. Il ne pouvoit entendre aucune cauſe de conſéquence, (*a*) qu'ils ne *fuſſent préſens*, ni la décider, que *par leurs avis*, autrement la *ſentence*, qu'il rendoit, *devoit être ſenſée nulle.* Enfin, il ne pouvoit (*b*) dégrader un Prêtre, ſans le conſentement d'un Synode, où les Prêtres faiſoient ordinairement le plus grand nombre, ni même (*c*) en ſuſpendre aucun, ſans l'approbation du Chapitre.

' Sentiment du Dr. *Cumber.* là deſſus.

„ Je ſens fort bien, (dit (*d*) le ſavant Auteur, que j'ai déjà „ ſouvent cité ſur cette matiére,) qu'on a óté au ſecond Ordre „ du Clergé, pluſieurs de ſes priviléges, & je ne veux pas déterminer, ſi cela s'eſt fait, pour reprimer l'ambition des Prêtres, „ qui viſoient injuſtement à *s'égaler* aux Evêques, ou ſi les Ordres Supérieurs ont donné lieu à la choſe, par le déſir de ſe „ *ſingulariſer*, " (par où je penſe, que l'Auteur veut dire, que „ quelques uns des Ordres Supérieurs, comme des Evéques, des „ Archevéques &c. ont voulu ſe reſerver à eux ſeuls le droit de remplir certaines fonctions.) „ Quoi qu'il en ſoit, il eſt également „ pernicieux à l'Egliſe, que les Prêtres aſpirent à s'égaler aux Evéques, ou que ceux ci mépriſent les autres & les regardent comme indignes de leur donner des avis. Le prémier de ces cas détruit, & le ſecond affoiblit conſiderablement la police & le bon „ Ordre de l'Egliſe. Si les Prêtres étoient égaux aux Evéques, „ ces derniers ne pourroient pas exercer cette Autorité, que *Chriſt* „ & ſes Apôtres leur ont laiſſée; Car, comme le dit St. *Jerôme*, „ cette égalité cauſeroit autant de ſchiſmes qu'il y auroit de Prêtres; Et ſi les Evêques exluënt de leur Conſeil & du maniment „ des affaires, tant de perſonnes habiles & ſavantes, qui ſe rencontrent dans le ſecond Ordre, ils ſe privent par là, des ſecours „ qu'ils en pourroient tirer, dans l'exercice de leurs fonctions Epiſcopales. Il faut donc, que pour éviter la Confuſion, il y ait „ de la diſtinction entre les Ordres, & que pourvû, qu'on garde „ la ſubordination, on ait les uns pour les autres, tous les égards les

[*a*] *Ut Epiſcopus nullius cauſam audiat abſque præſentia clericorum ſuorum, alioqui irrita erit ſententia*; ibid. Can. 23.

[*b*] Conc. Hiſpal. 2. Can. 6. Anno 619.

[*c*] *Vel inboneſtè tractare, aut ſine judicio Capituli ſuſpendere.* Alex. 3. in Decret. L. 5.

[*d*] *Cumber.* ſur l'Ordination.

„ les plus propres à empêcher, qu'une Domination arbitraire ne s'in„ troduise dans l'Eglise. En un mot, comme porte un Ancien „ Canon, l'Evêque devroit présider dans l'Eglise, sur l'assemblée des „ Prêtres, mais les considérer en particulier, comme ses *Collègues*, „ recevoir en public de la part de son Clergé, toutes les marques „ imaginables de respect, & les traiter en particulier avec beaucoup „ de civilité, & de condescendance, pour modérer l'éclat d'une for„ tune élevée, & pour diminuer la distance, que ses honneurs, & „ ses *biens temporels* ont mise entre lui, & ses Prêtres ".

Nous avons ainsi tâché de faire voir, que (*e*) comme dans l'Eglise *Judaïque*, le Souverain Sacrificateur, étoit au dessus des *Prêtres* & des *Levites*; Que dans l'Enfance de l'Eglise, *Jésus-Christ* étoit au dessus des *Apôtres* & des LXX. *Disciples*; Que tant que les Apôtres vécurent, ils furent au dessus des autres Officiers Ecclésiastiques; De même aussi après leur mort, les *Evêques* ont & doivent avoir, par l'Ordre de Dieu, & non en vertu d'une cession volontaire, qu'on leur en ait faite, une certaine autorité sur les *Prêtres* & sur les *Diacres*, jusques à la fin du Monde.

Evêques font tous égaux.

Mais comme on pourroit nous demander ici, s'il n'y a pas entre les Evêques, une pareille subordination, nous remarquerons, que (*f*) sans nous arrêter aux disputes qu'on pourroit élever touchant une *priorité d'Ordre*, il est incontestablement vrai, qu'en fait de puissance & d'autorité, tous les Apôtres étoient égaux. Ils étoient tous distingués par le même titre, ils avoient tous reçu la même commission, & les mêmes instructions; *Jésus-Christ* les avoit tous également admis à le suivre, il les avoit tous également autorisés à prêcher son Evangile, & ils devoient tous sans distinction *être assis sur douze Trônes*, comme il le leur avoit promis, *pour juger les Douze Tribus d'Israël*. Et comme les Apôtres avoient à tous égards la même puissance, & la même Autorité, l'Antiquité nous fournit aussi, dequoi prouver d'une manière très forte, que dans les prémiers siècles de l'Eglise, chaque Evêque étoit indépendant, de tout autre dans son Diocése, & ne relevoit, que de *Jésus-Christ* seul. Il est vrai qu'un Evêque pouvoit en surpasser un autre, par rapport à l'étendue de sa Jurisdiction, au nombre & à la qualité des Chrétiens soumis à ses soins, à la pompe & à la Ma-

(*e*) *Smalridge.* serm. (*f*) *Potter.* ub. sup. c. 3.

Magnificence extérieure, dont il étoit environné, mais on peut appliquer ici, ce que dit (*g*) St. *Jerôme* sur ce même sujet; „ Par „ tout où se trouve un Evéque, que ce soit à *Rome*, ou à *Eugubium*, à *Constantinople*, ou à *Reggio*, à *Alexandrie* ou à *Tani*, là est la même dignité, & la même Prêtrise, car, ni l'abondance des richesses, ni l'abaissement de la Pauvreté, n'ajoute, „ ni n'ôte rien au rang d'un Evéque, ils sont tous les Successeurs „ de Apôtres ".

Origine des *Métropolitains & des Primats.*

MAIS quoique, dans l'Eglise primitive, les Evéques fussent tous revêtus du même Emploi, & de la même autorité, cependant dans la suite du tems, & à proportion des progrès, que faisoit le Christianisme, on crut qu'il étoit nécessaire d'augmenter la puissance Episcopale. Comme donc, il y avoit pour l'ordinaire dans les premiers tems du Christianisme, un Evêque dans chaque Ville considérable, (*b*) il y eut aussi dans chaque *Métropole* selon le Langage des *Romains*, un *Métropolitain*, ou un *Archévêque*, dont la Jurisdiction Ecclésiastique s'étendoit sur toutes les Eglises renfermées dans cette Province.

Leur Jurisdiction.

L'EVEQUE de la Capitale étoit supérieur à tous ceux, dont les Diocéses ressortissoient pour le temporel de la Ville, dont il occupoit le Siége Episcopal, & dans toute cette étendue de territoire il avoit le droit, soit d'ordiner, soit de ratifier les Elections & les Ordinations des autres Evéques, qui, lors qu'il ne les confirmoit pas, étoient regardées, comme nulles & non avenues. Il devoit du moins une fois par an, assembler en Synode, les Evéques de sa dépendance, pour examiner & régler les affaires Ecclésiastiques de sa Province, pour s'informer de la vie & des mœurs, des sentimens & de la Doctrine de ses ressortissans, pour avertir, censurer & suspendre ceux, qui s'écartoient de l'Ordre, & de la régle, il devoit entendre & décider les questions qui pouvoient s'élever entr'eux, & il ne se faisoit rien d'important, dans toute l'étendue de sa Jurisdiction, qu'on ne l'eût consulté sur la matière.

QUAND le Christianisme se fut enfin repandu, par tout l'Empire *Romain*, cet accroissement donna la naissance à une autre branche de la dignité Episcopale, autant supérieure à la dignité des *Mé-*

(*g*) Ad *Evagrium.* (*b*) *Cave.* Christianisme primitif.

Métropolitains, que cette derniére l'étoit, par rapport à celle des fimples Evêques, favoir la *Primatie*, & le *Patriarchat*, dont la Jurifdiction s'étendoit fur plufieurs Provinces: Pour bien entendre ceci, il faut remarquer, (*i*) que quand la Réligion Chrêtienne fut pleinement établie dans le Monde, on refolut de règler le gouvernement extérieur de l'Eglife, autant que cela fe pourroit fur celui de l'Empire. Or tout l'Empire étant divifé en treize *Diocèfes*, c'eft le nom qu'on donnoit à ces divifions, qui contenoient environ cent & vingt Provinces, dans chacune defquelles il y avoit plufieurs Cités, & chaque Cité, ayant un Magiftrat *Civil*, chargé d'y maintenir l'Ordre, & d'y entretenir la paix, tant dans l'enceinte de fa réfidence, que dans les lieux qui en dépendoient, il y avoit auffi un *Evêque* pour le maintien de l'Ordre dans l'Eglife, & fa Jurifdiction avoit la même étenduë; Comme dans chaque Province, il y avoit un *Proconful*, ou un Préfident, qui réfidoit d'ordinaire dans la *Metropole*, où devoient fe rendre tous les Députés des Villes Inférieures, lors qu'il étoit queftion du jugement de quelque affaire d'importance, il y avoit auffi dans la même Ville un Archévêque, ou un Métropolitain, pour les chofes qui regardoient l'Eglife. Enfin, comme dans chaque *Diocèfe*, les Empereurs avoient un *Vicaire* ou un *Lieutenant*, qui faifoit fa réfidence, dans la principale Ville du Diocèfe, où fe publioient toutes les Ordonnances Impériales, & où on jugeoit en dernier reffort des Caufes dont il y avoit Appel, il y avoit auffi dans la même Ville, un *Primat*, à qui appartenoit le droit de décider en dernier reffort, de tous les differends, qui pouvoient s'élever entre les Clercs de fa dépendance, & qui, pour divers points qui regardoient le fpirituel étoit Souverain dans tout le Diocèfe; En forte que le *Patriarche*, comme Supérieur aux *Métropolitains*, devoit avoir fous fa Jurifdiction, non une Province feulement, mais tout un Diocèfe, à prendre ce terme felon le fens, que lui donnoient anciennement les *Romains*, & régir plufieurs Provinces. C'étoit à lui qu'appartenoit le droit de confacrer les Métropolitains, qui dépendoient de lui, de les affembler en Synode, de corriger leurs fautes, & il jugeoit fans appel de ce qui étoit de fa compétence. Mais il eft tems de revenir aux Miniftres ordinaires de l'Eglife.

(*i*) *Cave*: ibid.

Qualités que doivent avoir les Minis-tres.

Vertu.

Les qualités, que l'Ecriture Sainte exige de celui, qui veut être admis, à servir à l'Autel du Seigneur, sont, (*k*) *qu'il soit sans reproche, comme étant l'œconome de Dieu*; *il ne doit point être vain, ni colère, ni adonné au vin, ni violent, ni porté à un gain deshonnête, mais il faut qu'il exerce l'hospitalité, qu'il aime les gens de bien, qu'il soit prudent, juste, saint, tempérant*, & (*l*) que *ceux, qui sont hors de l'Eglise*, c. d. les *Juifs* & les *Gentils* incrédules, *lui rendent un bon témoignage, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre & dans les piéges du Calomniateur.* Car, quand il seroit d'une habileté extraordinaire, & d'un savoir éminent, (*m*) son exemple feroit plus de mal, que tous ses travaux ne feroient de bien: Il décourageroit ceux qui ont de la pieté, & il endurciroit les pécheurs; Il deshonoreroit le Seigneur *Jésus*, feroit honte à l'Eglise dont il seroit Membre, & perdroit, non seulement son Ame, mais encore celle des autres.

Science.

Quoique la vertu soit la principale qualité, requise dans un Ministre de l'Evangile, elle n'est cependant pas la seule, car, si sous la dispensation *Lévitique*, qui consistoit en bonne partie, en *Ordonnances charnelles*, (*n*) *les lévres des Sacrificateurs devoient être les dépositaires de la science, parce que le peuple devoit rechercher la Loi de leur bouche*, à combien plus forte raison cela doit-il avoir lieu, sous l'œconomie Chrêtienne, qui impose aux Prêtres de plus grandes obligations, & où les fonctions de la Prêtrise sont toutes spirituëlles? (*o*) Il est vrai, que les Apôtres étoient, selon la signification la plus exacte des termes de l'Ecriture, *des personnes sans lettres & d'une condition tout à fait commune*, mais puis qu'ils avoient été établis de Dieu, pour prêcher l'Evangile à plusieurs Nations, que cet Ouvrage demandoit nécessairement une grande connoissance des Langues étrangéres, & que les Apôtres ne pouvoient absolument point se la procurer par les voyes ordinaires, le Seigneur voulut bien suppléer à ce deffaut, & donner à ses Envoyés par une infusion immédiate de son Esprit, toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement de l'Emploi qu'il leur avoit confié. D'où on peut conclurre, que si les secours étrangers & certaines qualités acquises n'étoient pas toujours très-utiles, & quel-

(*k*) Tite I. 7. &c. (*l*) I. Tim. III. 7. (*m*) *Cumber.* ubi sup. (*n*) Mal. II. 7. (*o*) *ἄνθρωποι ἀγράμματοι καὶ ἰδιῶται* *South* Sermons Vol. IV.

quelquefois même indiſpenſablement néceſſaires à la vocation Sacrée, il eſt certain que Dieu, infiniment ſage, n'auroit jamais été obligé de faire un Miracle, pour en douër les gens de cette profeſſion.

(p) De plus, on peut ajouter, que les Apôtres même, ces Miniſtres de Dieu, qui étoient inſpirés du Ciel, ne ſe repoſoient pas ſi fort, ſur cette inſpiration, qu'ils ne fiſſent auſſi uſage des ſecours & des moiens ordinaires, comme de la lecture, de l'étude & de la méditation, pour ſe faciliter l'exercice de leur Emploi. St. *Paul* avoit ſes Livres, ſes Manuſcrits, & ſes recueils, il les liſoit, & il en tiroit tant d'utilité, qu'il ordonne expreſſément à *Timothée*, de les lui faire parvenir ſûrement. (q) *Quand vous viendrés, apportés avec vous le Manteau, que j'ai laiſſé à Troas chés Carpus, apportés auſſi mes Livres, & principalement mes Parchemins.* Il faut encore remarquer, qu'il exhorte vivement ce même Diſciple, à ſuivre la même route qu'il tenoit lui même, c. d. (r) *à s'attacher à lire, à exhorter & à enſeigner*, ce qu'il appelle ailleurs (s) *ranimer le Don*, que *Timothée* avoit reçu, à quoi il ajoute, *penſés à ces choſes, & ſoyés en toujours occupé, afin que tout le Monde voye les progrès que vous faites.* Et ſi l'étude & la Méditation, la Connoiſſance des Sciences, & une certaine Litterature, étoient néceſſaires aux Apôtres, quoi qu'inſpirés de Dieu, afin qu'ils puſſent ſe mieux acquiter de leur Emploi, à combien plus forte raiſon, ſont-elles néceſſaires aujourd'hui, que ces Dons miraculeux ont ceſſé, & qu'on n'a d'autres ſecours dans ſes études & dans ſes travaux, que les dons ordinaires du Saint Eſprit? Néceſſaire même aux Apôtres.

Il en eſt ici, comme de toutes les autres Sciences. Une grande partie du ſavoir d'un Miniſtre de l'Evangile, doit conſiſter, (t) *à être fort verſé dans les Ecritures*, & ſi bien (u) *inſtruit dans la véritable Doctrine, qu'il ſoit en état d'exhorter, ceux qui la ſuivent, & de convaincre ceux qui s'y oppoſent*; Mais ſur le pied, que les choſes ſont à préſent, le ſeul moyen d'entendre l'Ecriture eſt de poſſéder les Langues Originales, de conſulter les Péres, & les Interprêtes, & de comparer les divers endroits de la Bible, les uns avec les autres. Un Miniſtre, ſans cette connoiſſance, ne ſauroit Connoiſſance des Ecritures.

(p) *Bull.* Serm. Vol. II. (q) 2. Tim. IV. 13. (r) I. Tim. IV. 13. &c. (s) 2. Tim. I. 6. (t) Actes: XVIII. 24. (u) Tite. I. 9.

roit jamais bien faire son devoir, parce que c'est de ce Livre Sacré qu'il doit tirer tous ses enseignemens & toutes ses exhortations. Il faut qu'il instruise les ignorans, qu'il affermisse les fidéles, qu'il console les affligés, qu'il fortifie les foibles, qu'il encourage les uns, & qu'il censure les autres, en se servant pour cet effet, de maximes, qu'il aura soin de tirer de la parole de Dieu, & qui appliquées à propos, donneront de la force, & de l'autorité à tous ses discours.

Loisir pour étudier.

Un Ministre de l'Eglise de *Jésus-Christ*, devroit donc être un homme de bien, Savant, bien versé dans les Ecritures, & aussi peu embarrassé, qu'il se puisse, des soins & des affaires de cette vie, afin d'avoir plus de tems, pour vaquer à ses fonctions; Car, comme le dit St. Paul sur ce même sujet; (v) *Un soldat ne s'embarrasse point des affaires de la vie, s'il veut plaire à celui qui l'a enrollé.*

Ordination solemnelle.

Ce sont là les qualités, que doit avoir tout Ministre de *Jésus Christ*, mais il ne s'ensuit pas de là, que toute personne qui les posséde, puisse s'ingérer dans l'œuvre du Ministère, sans y avoir été destinée, & appellée convenablement; Car, (x) puisque tout autre office, soit Militaire, soit Civil, ne se confie jamais que d'une maniére solemnelle, & avec certaines formalités, il est absurde de s'imaginer que les grandes fonctions de bénir l'Assemblée des Chrétiens, d'absoudre les pécheurs repentans, d'excommunier ceux qui vivent ouvertement dans le désordre, & de travailler ainsi au salut des Ames, soyent de nature, à être laissés à la discretion de quiconque a, ou assés de présomption, pour se les arroger, ou assés d'habileté pour les remplir. Nous avons sur ce sujet dans l'histoire des Apôtres, un passage très remarquable qui nous apprend, que (y) *le Saint Esprit leur dit, séparés-moi Barnabas & Saul, pour l'œuvre à laquelle je les ai appellés*, & qu'après, que les Apôtres eurent *jeuné & prié, ils leur imposérent les mains, & les firent partir*; Et eux *étant ainsi envoyés, par le Saint Esprit, allérent à Sélecucie.* Il est à remarquer ici, que le Saint Esprit ordonna & dicta lui même, l'Ordination de *Barnabas* & de *Saul*; que quoiqu'on soit appellé par l'Esprit à l'œuvre du Ministère, & qu'on soit doüé de toutes les qualités requises à cet effet; l'imposition

(v) 2. Tim. II. 4. (x) *Camber.* ubi sup. (y) Actes: XIII. 2. &c.

sition des mains n'est pourtant pas superfluë, & de plus, que ceux qui sont légitimement séparés & ordinés pour l'Oeuvre du Ministère, *sont envoyés par le Saint Esprit.* (z) Ce sont-là les conséquences, qui découlent naturellement de ce passage de l'Ecriture, d'où il est raisonnable de conclurre, qu'il ne suffit pas, d'avoir la *vocation de l'Esprit*, mais qu'on doit aussi être appellé par les hommes au Ministére de l'Evangile. Nous voyons même, que *Barnabas* & *Paul*, quoi qu'aprouvés par l'Esprit, & doués de graces extraordinaires, reçurent pourtant encore l'imposition des mains, avant que d'entreprendre l'Oeuvre à laquelle Dieu les destinoit, & pour se disposer à remplir les devoirs auxquels le Saint Esprit les avoit appellés ; & cela nous apprend, ce que c'est qui fait aujourd'hui, le Ministre de *Jésus-Christ*, & quelle est la vocation, qui le met en droit, de s'acquiter des fonctions publiques de son Ministère.

L'Imposition des mains est une Cérémonie fort ancienne ; (a) elle étoit en usage avant la Loi, & les *Juifs* s'en servoient, principalement, comme d'un Acte significatif, & emblématique, en ordinant leurs *Anciens*, & en les qualifiant par ce moyen, soit pour être membres de leur *Grand Conseil*, ou pour enseigner la Loi. Imposition des mains.

Cette Cérémonie *Symbolique*, (b) outre qu'elle sert à désigner solemnellement la personne sur laquelle on impose les mains, peut encore avoir trois usages; 1°. On implore par là, la présence de Dieu & son secours, en faveur de celui, que l'on consacre de cette maniére. 2°. On lui donne le pouvoir d'agir conformément à l'Emploi dont on l'a révêtu. 3°. On marque par-là, qu'il est plus particuliérement destiné au service de Dieu. Les Apôtres donc, en introduisant cette Cérémonie dans l'Eglise Chrétienne, se proposoient d'attirer par ce moyen, la bénédiction sur la personne qu'on venoit d'ordiner, afin que (c) *l'Esprit du Seigneur reposât sur elle, l'Esprit de sagesse & d'intelligence, l'Esprit de Conseil & de force, l'Esprit de science & de crainte de l'Eternel.* En qualité de *Dispensateurs des Mistéres de Christ*, leur intention étoit, de donner à celui, sur lequel ils imposoient les mains, plein pouvoir d'exercer les fonctions Ecclésiastiques, & ils déclaroient Sa Nature & son but.

(z) *Edward.* Theol. Vol. I. (a) Genes. XLVIII. 14.
(b) *Stillingfleet. Irenicum.* (c) Esaïe XI. 2.

roient publiquement par ce signe, qu'en lui donnant un tel pouvoir, tout ce qu'il feroit dans la suite, en qualité de Ministre de la Religion, seroit légitime & valide; mais ils avoient sur tout en vuë, de graver profondément par-là, dans le souvenir de celui, qui recevoit cette imposition des mains, sa consécration actuëlle au service de Dieu, & le dégré de grace & de sainteté, qu'on avoit lieu d'attendre de lui, en suite de cette consécration; qu'étant employé à une fonction aussi sacrée, & séparé pour exercer, un Emploi aussi glorieux, il devoit aussi surpasser tous les autres hommes en vertu, afin que (*d*) *voyant la lumière de ses bonnes Oeuvres*, ils fussent disposés à la suivre & à *glorifier leur Père céleste*.

Pouvoir & fonctions des Ministres de l'Evangile.

III. Une troisiéme partie de la Commission, que nôtre Sauveur donna à ses Apôtres, étoit, d'instruire leurs Successeurs, comme il les avoit instruits eux mêmes, de la Nature de leur Sacerdoce, de les informer du pouvoir & des fonctions, qui y sont attachées, aussi bien, que de la maniére dont ils devroient se conduire, à l'égard du Peuple qui leur seroit confié.

Précher.

I. Le premier Acte du Ministère, dont nôtre Sauveur fasse mention dans la Commission qu'il donne à ses Apôtres, est celui de *prêcher l'Evangile*. C'étoit aussi, pour se conformer au contenu de cette Commission, que St. *Paul* disoit aux *Corinthiens*: (*e*) Que *Jésus-Christ ne l'avoit pas envoyé, pour batiser, mais pour annoncer l'Evangile*, par où il vouloit dire, que son principal soin, devoit être, de faire des Prosélytes par les Discours, laissant à d'autres Ministres d'un rang Inférieur, celui de les recevoir dans l'Eglise par le Batême: Aussi déclare-t-il, que (*f*) *s'il prêche l'Evangile, c'est parce qu'il y est obligé, & malheur à moi*, s'écrie-t-il, *si je ne le prêche*; c'est pourquoi, il ordonne formellement & expressément à son Disciple *Timothée*, de s'acquiter avec soin de cet important devoir; (*g*) *Je te conjure*, lui dit-il, *devant Dieu & devant le Seigneur Jésus-Christ, qui doit juger les vivans & les Morts, quand il apparoîtra dans son Règne; prêche la Parole, insiste, soit que l'occasion se présente, soit qu'elle ne se présente pas, repren, censure, & exhorte, avec toute sorte de douceur & de patience, sans te lasser jamais d'instruire.* Il est vrai, que *l'Evêque*

(*d*) Matt. V. 6. (*e*) 1 Cor. I. 17. (*f*) IX. 16. (*g*) 2 Tim. IV. 1. 2.

que, comme principal Dispensateur dans la Famille du Seigneur, étoit *prémiérement* & *principalement* chargé, de donner à chaque Membre de cette famille sa *portion d'Aliment dans le tems convenable*; Mais comme les *Prêtres* étoient admis à prendre part avec lui au soin de l'Eglise, ils sont aussi représentés, tant dans les Livres sacrés, que dans ceux des prémiers Péres de l'Eglise, comme des personnes chargées de l'assister & de lui aider à *paître le troupeau de Christ.* Il ne faut donc pas douter, que l'Autorité & le pouvoir de prêcher la Parole, ne fasse aussi partie de leur Emploi. Mais pour ce qui est des *Diacres*, comme ils n'étoient pas établis, pour paître le troupeau de *Christ*, le droit de prêcher dans les Assemblées publiques, qui est inséparable de la Cure des Ames, ne sauroit leur appartenir de droit, quoique l'Evêque pût les autoriser, & les autorisât en effet souvent, à remplir cette fonction, quand il en trouvoit qui avoient les qualités requises & necessaires à cet effet.

Il n'est pas ordinairement permis aux Laïques de prêcher.

Il seroit (*h*) fort à souhaiter, que les particuliers d'entre les Chrêtiens voulussent s'instruire, & s'avertir les uns les autres dans les entretiens qu'ils ont entr'eux, il en résulteroit un bien très-considérable, tant pour eux mêmes, que pour l'Eglise, s'ils employoient ainsi un tems, qu'on passe souvent en discours vains & frivoles, pour ne pas dire criminels & impudiques. Mais on ne sauroit nous persuader, qu'il convienne aux *Laïques*, de s'ingerer à prêcher l'Evangile de *Christ* dans les Assemblées publiques, si ce n'est, dans des occasions pressantes, & tout à fait extraordinaires. (*i*) Il est vrai, qu'avant que l'Eglise fût bien établie, & lors que les Dons extraordinaires de l'Esprit de Dieu s'y faisoient encore remarquer avec abondance, de simples particuliers, entreprenoient d'expliquer l'Ecriture, d'enseigner, & d'instruire en public. On permettoit aussi aux *Laïques*, d'exercer cet Emploi, dans les tems de persécution, quand il ne restoit pas assés de Prêtres pour s'en acquiter, & il est incontestable, qu'ils pourroient faire la même chose aujourd'hui, si on avoit le malheur, de se rencontrer dans les mêmes circonstances, & que les Chrêtiens se trouvassent sans Ministres réguliérement établis; mais hors de ces cas, & d'autres semblables, il est certain, que les *Laïques* n'ont aucun droit, d'administrer publiquement les choses

(*h*) *Potter.* ub. sup. (*i*) *Edward.* ub. sup.

choses sacrées, car quand St *Paul* dit, (k) *comment invoquera-t-on le Seigneur, si on ne croit point en lui? Et comment croira-t-on en lui, si on n'en a point ouï parler? Et comment en entendroit on parler, si personne ne prêche? Et comment se trouvera-t-il des gens qui prêchent, si on ne les envoye pas?* Ces interrogations, sont autant de maniéres énergiques, de nier les choses dont il s'agit, & l'Apôtre nous fait clairement entendre par là, que dans un sens *Chrêtien* ou *Moral*, il est aussi impossible, de *prêcher* l'Evangile sans Mission, qu'il l'est dans un sens *Naturel*, à un homme de *croire* une chose dont il n'a jamais *entendu parler*, ou d'entendre ce qu'on ne lui *annonce* point. De sorte qu'avant, que de pouvoir prêcher *avec autorité*, il faut faire voir, qu'on en a reçû la *Commission*, par une *Ordination* réguliére, qui se confére par *l'imposition des mains*.

Maniére dont les Apôtres prêchoient.

Le Meilleur moyen d'apprendre, comment les Apôtres prêchoient, c'est de faire attention aux effets de leurs Prédications; Car, quand on voit St. *Pierre*, dans un seul Sermon convertir, (k) *trois mille personnes*; St. *Paul* (l) confondre toute la science d'*Athénes*, & reüssir dans tous les lieux où il alloit; Quand on voit toutes les Synagogues de *Jerusalem*, (m) *ne pouvoir resister à la sagesse, & à l'esprit par lequel St. Etienne parloit*: Quand en un mot, on voit les prémiers Prédicateurs de l'Evangile, parcourir en peu de tems tout l'Empire *Romain*, & par leurs travaux, convertir grand nombre de personnes dans chaque endroit, on est forcé d'avouër, que, comme le dit St. *Paul*; (n) *Leurs Discours & leurs Prédications étoient une démonstration fondée sur l'Esprit, & sur la Puissance de Diu.* Comme ils s'occupoient principalement, à faire des Prosélytes à la foi Chrétienne, leur Méthode étoit tout à fait différente de celle que l'on suit aujourd'hui. Ils prenoient pour texte, s'il nous est permis de parler ainsi, tout ce qui se présentoit, & qui pouvoit leur fournir une occasion favorable, de prouver, que *Jésus crucifié*, est le fils de Dieu. St. *Paul* prit occasion, d'une inscription gravée sur un Autel, que les *Athéniens* avoient consacré (o) AU DIEU INCONNU, d'expliquer les Attributs Divins, & d'en faire sentir la grandeur, d'où il passa imperceptiblement aux

(k) Rom. X. 14. 15. (k) Actes. II. 41. (l) XVII. 22. &c. (m) VI. 10. (n) 1 Cor. II. 4. (o) Actes. XVII. 23.

aux Dogmes particuliers du Christianisme. (*p*) *Sa coutume ordinaire étoit, de faire* à ses Auditeurs *des discours tirés de l'Ecriture, de leur découvrir, & de leur faire voir, qu'il avoit falu, que le Christ souffrît, & qu'il ressuscitât, & que ce Christ étoit ce même Jésus qu'il leur annonçoit.*

QUAND on eut fondé les Eglises & formé des Assemblées, la méthode de prêcher changea, les Sermons furent alors pour l'ordinaire, l'explication de quelque portion de l'Ecriture Sainte, qu'on choisissoit & qu'on lisoit ce jour là dans l'Eglise. Quelquefois, (*q*) on prêchoit sur des Chapitres entiers, ou sur la plus grande partie d'un de ces Chapitres, & on continuoit ainsi de suite, à expliquer un Livre entier de l'Ecriture, en insistant à diverses reprises, sur les différentes parties du même Livre. D'autres fois, (*r*) on prêchoit sans s'attacher à l'Ordre des Chapitres, ou même sans avoir de texte, en se contentant seulement, d'exhorter le Peuple, à la pratique de quelque vertu, ou de quelque devoir de Religion, de censurer quelque vice dominant, ou de parler sur quelque conjoncture pressante. En d'autres tems on faisoit à ses Auditeurs des discours généraux, par lesquels on s'efforçoit de prouver, contre les *Juifs*, & les *Payens*, que le Christianisme étoit véritable, & qu'il n'enseignoit rien de contraire aux lumiéres de la raison. Les discours de cette derniére espéce, étoient des compositions bien étudiées, & travaillées avec soin, au lieu, que la plûpart du tems on prêchoit d'une maniére familiére, populaire, & sans préparation. Cette méthode de prêcher au Peuple, sur ces parties de l'Ecriture Sainte, qu'on devoit lire à certains jours marqués, subsista dans l'Eglise, jusqu'au tems de *Charlemagne*, vers le milieu du IX. Siécle, qu'elle fit place, à ce qu'on appelloit, discours *Postillaires*, qui étoient des espèces de Commentaires sur les (*) *Evangiles* & sur les *Epitres*,

Changée, & comment.

[*p*] Vers. 2. 3. [*q*] Telles sont les Homelies de St. *Chrysostome*, ou ses explications, sur la *Genèse*, les *Psaumes*, & St. *Matthieu*, qui sont toutes des discours adressés au Peuple. *Origene*, St. *Basile*, & les autres Péres de l'Eglise, suivoient la même methode.

[*r*] Quelques uns des Sermons de St. *Chrysostome*, de St. *Augustin*, & de *Gregoire le Grand*, sont de cette espéce. *Edwards* ubi sup.

[*] Ces Evangiles & ces Epitres, ne sont que des lambeaux tirez de ces S. S. Livres, pour chaque Dimanche. Les Luthériens en ont retenu l'usage. *Note du Trad.*

tres, & qui ont duré jusqu'à la Réformation. Quand on commença à renoncer à cette méthode insipide, & que les Eglises sortirent de l'ignorance & de l'erreur, on vit, pour ainsi dire, ressusciter la Prédication, qui fut long tems à se perfectionner, jusqu'à ce qu'enfin, on s'en tint à la méthode, qui est présentement en usage, & qui consiste, à prendre pour texte, un verset ou deux de l'Ecriture, qu'on explique prémiérement, en se servant en suite de la raison & des Livres Sacrés, pour amplifier cette explication.

Méthode qu'on suit à présent.

AUJOURD'HUI un Sermon, (*s*) se reduit, 1°. à dévéloper le sens du Texte, en faisant voir en peu de mots, & d'une maniére claire, la liaison qu'il a avec ce qui précéde, & avec ce qui suit, les différentes parties dont il est composé. A cela on joint, 2°. les propositions qui en resultent; on les établit avec beaucoup de netteté, on en fait sentir la nature, la vérité, la justice, ou l'importance; Enfin, 3°. à tout cela, on ajoute les applications, qui tendent à censurer, à diriger, à encourager, ou à consoler les Auditeurs, selon les différentes occasions qui peuvent se présenter. Voilà réellement, & en effet, le vrai but qu'on peut se proposer dans la Prédication, c'est de donner le vrai sens de certaines portions de l'Ecriture, de faire en sorte qu'on comprenne mieux, & d'une maniére plus pleine, les vérités qui y sont contenuës, & de faire ensuite une application juste & convenable, de tout le sujet à la conscience des Auditeurs; Car, comme nous l'apprend un grand Maître de l'Art, (*t*) *le principal, pour ne pas dire le seul but d'un Orateur Sacré, est d'enseigner clairement, de convaincre fortement, & de persuader puissamment.*

Catéchiser.

LES Savans des autres Nations, qui entendent nôtre Langue, ne se lassent point d'admirer la dextérité & la profondeur des Théologiens de l'Eglise *Anglicane*, par rapport à cette partie des fonctions pastorales. Je me contenterai donc, de faire remarquer, que nôtre talent pour la prédication ne devroit pas nous faire négliger une autre méthode d'enseigner l'Evangile. Cette méthode consiste, à instruire les jeunes gens & les ignorans, des principes fondamentaux du Christianisme, & c'est ce que nous appellons *Catéchiser*. Cette fonction, n'est pas tellement attachée à la Charge de Pasteur, que tous les Parens, & les Chefs de famille, ne puis-

[*s*] *Burnet*, soin Pastoral. [*t*] *Wilkins*: Ecclésiastes.

puiſſent, & ne doivent s'en acquiter: Mais dans les prémiers tems de l'Egliſe, & lors que les Laïques n'entendoient pas encore aſſés bien la Réligion, cet Emploi étoit généralement reſervé au Clergé, & en certains endroits, (*u*) aux perſonnes les plus diſtinguées entre les Eccléſiaſtiques. Leur Emploi conſiſtoit, à inſtruire ceux, qu'on appelloit alors les Catéchumènes, & qui étoient de deux ſortes; 1°. Ceux des *Juifs* ou des *Payens*, qui ſe convertiſſoient au Chriſtianiſme & 2°. les Enfans des Chrêtiens, qui étoient nés dans le Sein de l'Egliſe. Les *Catéchiſtes* devoient inſtruire les prémiers avant qu'on les batiſât, & ſe conduire avec eux, comme avec des perſonnes adultes, & capables d'entendre la nature de la foi Chrêtienne, & enſeigner aux autres, qui avoient déja reçu le Batême, les principes de la Religion, & leur donner la connoiſſance de *Jéſus-Chriſt*, à meſure qu'ils avançoient en âge, juſqu'à ce, qu'ils fuſſent prêts à recevoir la *Confirmation*, & à être admis à la Participation de la Sainte Cène.

Méthode de l'Egliſe primitive dans cette rencontre.

Les Anciens ne nous inſtruiſent pas aſſés clairement, de la maniére, dont les Catéchiſtes ſe conduiſoient, par rapport aux inſtructions qu'ils donnoient à leurs Diſciples, pour pouvoir dire quelque choſe de précis ſur ce ſujet. Cependant l'Ecriture nous donne lieu de préſumer, qu'après leur avoir mis entre les mains un Abrégé de la Doctrine Chrêtienne, que l'Apôtre appelle (*v*) *un modéle, ou une règle des ſalutaires inſtructions qu'ils avoient reçuës*, pour l'étudier avec ſoin, & peut-être même pour en charger leur mémoire, on les examinoit en ſuite, pour voir s'ils comprenoient, ce qu'ils avoient appris, & on leur expliquoit les endroits, qu'ils n'avoient pas pû entendre, en leur inculquant, comme le mot de *Catéchiſer*, (*x*) paroit le ſignifier, pluſieurs fois la même choſe, à diffé-

(*u*) *Euſèbe* nous apprend, qu'il y avoit dans l'Egliſe, des perſonnes très diſtinguées, qui ſe chargeoient de cet Emploi important. Il dit, que le prémier Catéchiſte qu'il y eut à *Alexandrie* fût, *Pantænus* Proſélyte, de la ſecte des *Stoïciens*, après qui, *Origene* eut dans la fameuſe Ecole de cette Capitale de l'Egypte, l'Emploi d'inſtruire ceux, qui avoient été nouvellement convertis à la foi Chrêtienne. *Optat* fut établi par St. *Cyprien*, pour inſtruire & pour Catéchiſer publiquement la Jeuneſſe: Et St. *Jerôme* nous parle de *Gregoire* de *Nazianze*, & d'autres, qui faiſoient cette fonction de ſon tems, ajoutant, qu'il avoit lui-même été inſtruit & Catéchiſé par eux. *Edward.* ubi ſup.

[*v*] 2. Tim. I. 13. & Rom. VI. 17.

[*x*] Ce mot vient de celui de κατηχέω, qui ſignifie *réſonner*, parce qu'on faiſoit

différentes reprifes, & en fe fervant des termes les plus familiers & les plus faciles à entendre. C'eft fans doute de là, qu'eft venu le nom de *Catéchifme*, qu'on a donné à cette maniére d'enfeigner les principes de la Religion, par Demandes, & par Réponfes. L'Auteur de l'Epître aux *Hebreux*, nous a donné, dans le paffage que nous allons citer, une idée des Articles, par lefquels on commençoit l'inftruction des Catéchumènes; (*y*) *Laiffant donc*, dit il, *les prémiers principes de la Doctrine de Jéfus-Chrift, paffons à des chofes plus relevées, fans nous arrêter à pofer de nouveau les fondemens tels que font, la répentance des Oeuvres mortes, la foi en Dieu, la Doctrine des Batêmes, l'impofition des mains, la Réfurrection & le Jugement éternel.* On trouve ici, fix Articles ou principes fondamentaux de la Doctrine Chrêtienne fur lefquels les Catéchumènes devoient être inftruits, favoir la *répentance*, qui renferme, tout ce qui regarde la régénération, la fanctification, & la mortification de la Chair, & tous les devoirs, de la pieté, & d'une conduite fainte: La *foi*, qui renferme un parfait acquiefcement de nôtre part, à toutes les vérités de l'Evangile, avec une ferme confiance en la Miféricorde de Dieu, & aux mérites de *Jéfus Chrift*: Les *Batêmes*, qui défignent la Sainte Inftitution, & la Cérémonie réligieufe, par laquelle, on reçoit les Enfans & les Adultes dans l'Eglife du Seigneur, en les arrofant d'eau, & en les confirmant enfuite par leur admiffion folemnelle à la Table Sacrée: *L'Impofition des mains*, qui avoit lieu dans la confirmation des Adultes, dans l'Ordination des Miniftres, & dans la Collation des Dons Miraculeux de l'Efprit; ce qui étoit ordinaire du tems des Apôtres: La *Réfurrection des Morts*, qui comprend, tout ce qui peut nous confoler & nous affurer de la réalité d'une autre vie après celle-ci: Enfin le *Jugement éternel*, qui nous affignera pour toujours dans le fiécle à venir, un état de mifère ou de félicité, felon la maniére dont nous aurons vécû ici-bas. Ce font là, les principes, que les Catéchiftes propofoient d'abord à leurs Difciples, & dont ils les inftruifoient à fonds, avant que de paffer aux Articles les plus fublimes & les plus myftérieux de la Réligion, tels que font, le Dogme

foit fouvent retentir aux Oreilles de celui que l'on inftruifoit, ce qu'on vouloit inculquer, & enraciner dans la mémoire. *Bray*: Lectures fur le Catéchifme de l'Eglife *Anglicane*. [*y*] Hebr. VI. 1. 2.

Dogme de la *Trinité*, celui de *l'Union Hypoſtatique* des deux natures en *Jéſus-Chriſt*, & d'autres ſemblables. Et nous pouvons, comme *Calvin* le remarque, dans ſon Commentaire ſur cet endroit, inférer de ce ſeul paſſage, que la coutume de Catéchiſer, étoit d'inſtitution Apoſtolique.

Il n'eſt pas néceſſaire de rapporter un grand nombre de preuves, pour montrer à quel point cette maniére d'inſtru ie, eſt utile & néceſſaire; „ La choſe parle d'elle même, *dit un de nos illu-* „*ſtres Prélats*, (z) mais cette méthode ſi prudente & ſi utile on „ la mépriſe, & on la néglige; Au lieu de ces inſtructions „ familiéres, ſi propres à diſſiper l'ignorance, on a introduit un „ *ſecond* Sermon pour l'après Midi, & établi, une nouvelle eſpéce „ de Catéchiſtes, ſous le titre de *Lecteurs*, & cela ſouvent, non „ pas tant, pour l'avantage réel, qui peut en reſulter, que pour „ contenter le caprice, & la fantaiſie de ceux qui doivent les payer; „ Je ne puis pas dire, *continuë ce judicieux Prélat*, que cela eſt „ tout à fait contraire à notre Conſtitution préſente, parce que, (a) „ le dernier *Acte d'Uniformité* à toleré & admis un pareil établiſ- „ ment, mais je ſuis ſûr, que par là, on a manifeſtement donné „ atteinte à nôtre Ancienne Conſtitution, qui ne connoiſſoit point „ cet ordre de perſonnes & qui n'a point pourvû à leur ſubſiſtan- „ ce; De là, il eſt malheureuſement arrivé, que le Sermon de l'a- „ près midi, a fait entiérement diſparoître un Exercice beaucoup „ meilleur & plus utile, qui eſt celui de Catéchiſer, exercice, qui „ a pour lui, les Loix du Royaume, & les Canons de l'Egliſe. „ au lieu, que celui qui a pris ſa place, n'a ni l'un ni l'autre. " Mais c'eſt là un abus, qu'il ſeroit auſſi facile de réformer, que de déſaprouver, ſi ceux qui gouvernent l'Egliſe vouloient s'accorder, à mettre en exécution les Canons, qui obligent le Clergé, à faire un Catéchiſme par ſemaine.

Utilité de cette Methode, & négligence, dans laquelle on tombe à cet égard.

2. Une autre fonction, qui appartient proprement aux Miniſtres du Seigneur, c'eſt d'adminiſtrer les Sacremens de la nouvelle Alliance; il eſt vrai, que ce fut à ſes Apôtres, & en leur perſonne à leurs Succeſſeurs, que *Jéſus Chriſt* donna la Commiſſion de *batiſer toutes les Nations, au Nom du Pére, du Fils, & du Saint*

Adminiſtrer les Sacremens.

(z) *Wake.* Archevéque de *Cantorberi*: Comment. ſur le Cat. de l'Egliſe.
(a) 13. *Carol.* II. C. 4.

Saint Esprit; de consacrer & de distribuer la Sainte Eucharistie en mémoire de lui ; Mais il est clair aussi , que cette fonction n'a pas été tellement attachée à l'Ordre Apostolique , qu'il n'y eût absolument que les Apôtres , qui eussent droit de s'en acquiter ; Car de leur tems même , non seulement , (*b*) *Philippe* qui n'étoit que Diacre , administra le Batême dans la Ville de *Samarie* , mais encore St. *Pierre* ordonna aux frères , qui étoient avec lui , & qui certainement , n'étoient pas Apôtres , (*c*) de batiser ces Prosélytes , *sur qui le Saint Esprit étoit descendu* , & St. *Paul* assure , (*d*) que quoi qu'il eût planté l'Eglise de *Corinthe* , il n'y avoit cependant batisé personne à la reserve de *Crispus* , de *Gaius* , & de la famille de *Stephanas* , ce qui prouve évidemment , comme nous l'avons déjà insinué , que quand les Apôtres faisoient des Prosélytes à la foi Chrêtienne , ils les laissoient ordinairement batiser par les Ministres Inférieurs de l'Eglise.

Quand il étoit permis aux Laïques de batiser.

On ne sauroit donc douter , que les Prêtres & les Diacres , ne soient les uns & les autres revêtus du pouvoir d'administrer le batême , mais on a beaucoup disputé pour savoir , si les Laïques avoient aussi le même droit , & il me semble , que toute la question revient à ceci ; (*e*) C'est que dans les cas d'une extrême nécessité , & lors qu'on ne pouvoit avoir , ni Diacre , ni Prêtre , ni Evêque , il étoit permis aux Laïques d'administrer ce Sacrement, afin , que de cette manière , aucun de ceux , qui étoient duëment disposés à recevoir le batême , ne fût exclu de la nouvelle Alliance ; Mais puisque l'Eglise ne permettoit cela aux Laïques , que dans les cas de nécessité , cela prouve manifestement , que ceux , qui avoient reçu les Ordres Sacrés étoient les seuls, en qui résidât constamment le droit d'administrer le batême.

Pourquoi les Diacres ne pouvoient pas consacrer.

Il est certain , que la Consécration des Elémens de l'Eucharistie se faisoit ordinairement par un Apôtre , quand il y en avoit quelqu'un de présent , mais si l'on fait attention , à la rapidité & à l'étenduë des progrès , que fit le Christianisme , aussi bien , qu'à l'usage fréquent , que les Chrêtiens faisoient de la Cène du Seigneur , il n'est pas croyable , que les Apôtres pussent assister dans tous les lieux

(*b*) Actes. VIII. 12. (*c*) Actes. X. 48. (*d*) 1 Cor. 1. 13. &c.
(*e*) *Scot.* Médiateur.

lieux où on l'adminiſtroit, ni par conſéquent, qu'ils puſſent conſacrer les eſpéces du pain & du vin dans chaque Aſſemblée particuliére, & ainſi on ne doit pas douter, que la Conſécration auſſi bien que la diſtribution de l'Euchariſtie ne ſe fît ordinairement par les Prêtres Inférieurs, en l'abſence des Apôtres & des Evêques; Mais il s'agit de ſavoir pourquoi les Diacres, qui pouvoient adminiſtrer le Batême n'ont jamais eû la permiſſion de conſacrer la Cène du Seigneur; En effet le Batême étoit non ſeulement une des fonctions les moins importantes du Miniſtère Evangelique, & c'eſt pour cette raiſon, que les Apôtres en laiſſoient l'adminiſtration aux Eccléſiaſtiques du dernier Ordre; Il étoit encore le Sacrement d'initiation dans l'Egliſe de *Jéſus Chriſt*, & à cauſe de cela, on le croioit plus néceſſaire que la Cène du Seigneur, (*f*) que les Pères des prémiers ſiécles ont toujours regardée, comme ayant pris la place des *Sacrifices*; Comme donc ſous la Loi il n'étoit permis à qui que ce ſoit qu'au ſouverain Sacrificateur, & aux Prêtres inférieurs d'offrir des ſacrifices, de même l'Euchariſtie n'étoit conſacrée par qui que ce ſoit que par les Evêques & les Prêtres, qui ſeuls ſont Sacrificateurs dans le ſens que les Chrêtiens donnent à ce Nom.

3. Un troiſiéme Acte de Réligion, qui a toujours été regardé comme appartenant en propre au Clergé, c'eſt d'offrir publiquement à Dieu les priéres de l'Egliſe, & il eſt certain, que perſonne n'a droit de remplir ces fonctions, que ceux qui ont été mis à part & établis pour cet effet; Toutes les Nations regardent généralement les Prêtres, comme des perſonnes placées pour ainſi dire entre Dieu & les hommes, & deſtinées d'un côté à communiquer à ceux ci les Loix de Dieu & à les bénir de ſa part; De l'autre, à préſenter à Dieu les priéres & les Adorations du Peuple, ce qui a fait remarquer à (*c*) *Philon*, touchant le ſouverain Sacrificateur des *Juifs*, que, „ La Loi vouloit, qu'il fût élevé au deſſus de la „ Nature humaine & approché de Dieu, afin, que placé pour ainſi „ dire, entre Dieu, & l'homme, il pût ſupplier Dieu en faveur des „ hommes, & transmettre aux hommes les graces de Dieu". Il eſt vrai, que châcun peut prier pour ſoi en particulier, & que

Offrir à Dieu les Priéres du Peuple.

 pour

(*f*) *Potter*. ub. ſup. (*c*) De Monarch. L. 2.

pour ce qui eſt des familles, ceux qui en ſont les Chefs, doivent avoir ſoin, de s'acquiter du ſervice divin, mais il n'en eſt pas de même des Aſſemblées publiques, il n'y a que ceux qu'il a plu à Dieu de révêtir de cet Emploi, qui doivent & qui puiſſent s'en acquiter. En effet, quand on ne conſulteroit là-deſſus, que ce qu'exigent la bienſéance & le bon ordre, cela ſeul ſuffiroit, pour montrer, que le Prêtre doit néceſſairement être la bouche de l'Aſſemblée, autrement il ne ſeroit pas poſſible que les Chrêtiens euſſent quand ils s'aſſemblent *une ſeule priére*, comme parloient les Anciens, & *une ſeule Supplication*; Puis donc qu'une Aſſemblée n'a pour réünir ſes priéres en une ſeule, d'autre moyen, que celui de ſuivre de cœur, une ſeule bouche, qui parle au Nom de tous, à qui convient il proprement de préſider dans les priéres publiques, qu'à ceux que Dieu a établis pour gouverner ſon Egliſe, & pour exécuter toutes les autres parties du Culte divin? Auſſi voyons nous dans (*d*) *l'Apocalypſe*, que les *vingt quatre Anciens*, qui répréſentent les Miniſtres de l'Egliſe Chrêtienne, *ont chacun des coupes d'Or, pleines de parfums qui ſont les priéres des Saints.*

Ordiner. ce qui étoit particulier aux Evéques.

4. IL reſte encore deux fonctions Eccléſiaſtiques, ſavoir, *l'Ordination* de ceux qui ſont établis pour ſervir dans l'Egliſe, & la *Confirmation* de ceux qui ont été batiſés & inſtruits dans la foi Chrétienne, l'une & l'autre ſe font par *l'impoſition des mains*, & confèrent l'une & l'autre à ceux qui les reçoivent, les dons & les graces du Saint Eſprit, mais ne doivent pas, comme les autres fonctions du Miniſtère étre adminiſtrées par tous les Ordres indifféremment, car elles appartiennent particuliérement aux Evéques & à ceux qui gouvernent l'Egliſe. En effet, (*e*) pour ce qui regarde la prémiére, ſi l'on raiſonne ſur cette matiére, ſelon ce qui eſt établi & univerſellement pratiqué dans les Societés civiles, le pouvoir d'ordiner les Miniſtres, nous paroîtra clairement appartenir aux Evéques, qui ont la principale autorité dans l'Egliſe, parce que, dans toutes les Societés Civiles, le Souverain a le droit d'établir les Magiſtrats ſubalternes, & on ne ſauroit raiſonnablement prétendre, que ceux, qui exercent quelque Emploi ſoit dans l'Egliſe ſoit dans l'Etat, ſoyent autoriſés à cela par d'autres, que par ceux en qui réſide l'autorité

(*d*) Apoc. V. 8. (*e*) *Potter.* du Gouvern. de l'Egliſe.

torité suprême, aussi voyons nous dans l'Evangile, que tant que nôtre Sauveur demeura sur le Terre, il se reserva le pouvoir d'Ordiner les Ministres de son Eglise, & que quoiqu'il eût donné aux Apôtres & aux LXX. Disciples, la Commission de prêcher l'Evangile, il ne leur permit pourtant pas de communiquer cette Commission à d'autres. Après son Ascension, les Apôtres, qui étoient visiblement ceux qui avoient la principale Autorité dans l'Eglise y ordinérent des Ministres; Car, comme le dit (*f*) *Clément Romain*, à mesure qu'ils alloient çà & là prêcher la foi, dans les Contrées, & dans les Villes, ils *établissoient leurs Prémices*, (c. d. les prémiers, qui dans quelqu'endroit que ce fût se convertissoient au Christianisme,) *quand ils les avoient éprouvés par l'esprit, pour être les Evêques & les Diacres de ceux qui croiroient.* Après leur mort, le droit d'Ordiner demeura entre les mains des Evêques, à qui ils l'avoient laissé, & nous ne trouvons ni dans l'Ecriture ni dans l'Antiquité aucun exemple d'Ordres inférieurs, qui ayent prétendu s'arroger une telle prérogative. St. *Paul* dit, il est vrai à son Disciple *Timothée*, que (*g*) *le don qui étoit en lui lui avoit été donné, ensuite d'une révélation, prophêtique, & par l'imposition des mains du Presbytère*, d'où on a voulu conclurre, que le Presbytère ordinoit ceux même qui devoient ordiner les autres; mais il faut se souvenir, que le don que l'Apôtre dit ici avoir été conferé à son Disciple *par l'imposition des mains du Presbytère*, est attribué dans un autre endroit (*h*) *à l'imposition des mains de St. Paul*; En sorte, que tout ce qu'on peut inférer de ce passage, est, que quelquefois les Prêtres, conjointément avec un Apôtre, ou un Evêque imposoient les mains à celui qui devoit recevoir les Ordres, mais il ne paroit du tout point, qu'il en faille conclurre, que cela se soit toujours fait ainsi.

Il est certainement vrai, que du tems (*i*) de St. *Cyprien*, *le droit d'ordiner appartenoit proprement à l'Evêque*, c'est ce qu'avoûent même quelques uns des plus grands deffenseurs des *Presbytères*; Et depuis le tems des Apôtres, jusques à celui de St. *Cyprien*, les Evêques, comme nous l'avons dit ci-dessus, étoient si pauvres,

 si

(*f*) Ep. I. ad Cor. (*g*) I. Tim. IV. 14. (*h*) 2. Tim. I. 6.
(*i*) *Blundel.* citat. à Dr. *Hammond* in Epist. præfix. differt. de Episcop. & Daille de Cultu Latin. Relig. L. 2. C. 13.

si persécutés, & en même tems si pieux, qu'on ne sauroit supposer, que pendant la durée de ces prémiers siécles, ils eussent voulu usurper & s'attribuër à eux seuls, une autorité que leurs Prédécesseurs ne leur auroient point laissée.

Confirmer.

5. QUANT à la *Confirmation*, un seul exemple suffit pour prouver, qu'elle appartenoit proprement & uniquement à l'Evêque. (*k*) St. *Philippe* ayant converti les *Samaritains* par ses Prédications & par ses Miracles, & leur ayant administré le batême, deux Apôtres St. *Pierre* & St. *Jean* furent envoyés *pour leur imposer les mains*, en suite dequoi il est dit, que ces nouveaux Prosélytes de la foi, *reçûrent le Saint Esprit.* Il paroit de là, que le Ministère de la Confirmation, n'appartenoit qu'aux Apôtres puisque St. *Philippe*, quoique muni du pouvoir de faire des Miracles, chargé d'annoncer l'Evangile, du nombre des prémiers Diacres, & s'il en faut croire St. *Cyprien*, un des LXX. Disciples n'osa se l'attribuër, mais le laissa aux Apôtres, comme faisant partie de ces fonctions, dont eux seuls pouvoient s'acquiter, ainsi donc, si l'on en excepte l'Ordination & la Confirmation, qui appartiennent proprement à l'Episcopat, toutes les autres fonctions, comme de prêcher l'Evangile, d'administrer les Sacremens, de bénir l'Assemblée, & d'offrir à Dieu les priéres du Peuple, sont communes à tout le Clergé: Il convient à présent de faire voir, combien l'Emploi de Ministre de la Religion est respectable & Sacré, & combien il faut de science, de sagesse, de zèle & de sainteté, pour s'en acquiter dignement.

Qualités requises à un *Theologien*, pour l'exercice de son Emploi. *Science.*

QUAND le Prophête (*l*) *Malachie* nous dit, que *les lévres du Sacrificateur gardent la science, parce qu'il est le Messager de l'Eternel des Armées.* Je crois découvrir dans cette expression, quelque chose de plus énergique, & de plus expressif, qu'il ne le paroit d'abord. Il semble, que le Prophête exige, que le Prêtre soit en quelque sorte un *trésor* de science, & qu'abondamment fourni de connoissances, il soit aussi en état d'en communiquer avec abondance à ceux *qui chercheront la Loi de sa bouche*, ou qui pourront avoir recours à lui, pour s'instruire de leur devoir. Nôtre Bien-heureux Sauveur a parfaitement dévéloppé le sens de ce Passage dans la Parabole suivante. (*m*) *Tout Docteur* dit-il, *qui est*

(*k*) Actes: VIII. 12. 17. (*l*) Chap. II. 7. (*m*) Matth. XIII. 52.

eſt bien inſtruit de ce qui regarde le Royaume du Ciel, c. d. qui poſſéde toutes les qualités & les connoiſſances requiſes, pour prêcher l'Evangile avec fruit, *eſt ſemblable à un Pére de famille, qui tire de ſon tréſor des choſes nouvelles & des choſes vieilles.* Il eſt ſemblable à un Pére de famille, qui pour l'entretien de ſa Maiſon, & pour être en état de bien recevoir ſes hôtes pendant tout le Cours de l'Année, doit avoir une certaine quantité de proviſions, & ne manquer de quoi que ce ſoit, pour traiter tous ceux qui peuvent lui ſurvenir: En effet, ſi nous faiſons attention, à ce qu'embraſſe la Profeſſion d'un Miniſtre de l'Evangile & à la nature de la ſcience qu'il enſeigne, nous ſerons bien-tôt convaincus de cette vérité. La ſcience qu'il enſeigne eſt la *Théologie*, qui comme en parlent les Anciens eſt la *Reine des Sciences*, & la perfection de toutes les autres connoiſſances: Pour donner quelque étenduë à nos reflexions ſur un ſujet ſi beau & ſi vaſte, nous diviſerons la Théologie, en *Poſitive*, *Polémique*, *Morale & Caſuiſtique.*

(*n*) La *Théologie poſitive*, ou la connoiſſance des vérités *ſpéculatives*, qui nous ſont revelées dans l'Ecriture, eſt ſi néceſſaire au Miniſtre de l'Evangile, que ſans elle, il n'eſt pas plus poſſible d'être *Théologien*, qu'il ne l'eſt d'être *Grammairien*, quand on n'entend pas les prémiers Elémens de la Grammaire; Cependant ces vérités ſont ſi abſtruſes & ſi ſublimes de leur nature, qu'il n'eſt pas fort aiſé ni de les bien concevoir, ni de les expliquer clairement à des perſonnes d'une capacité médiocre. La *Théologie Polémique*, ou celle qui traite des Controverſes, lui eſt encore abſolument néceſſaire, ſur tout en ce tems, qui abonde (*o*) *en diſcoureurs vains &*

[*n*] *Bull.* Sermons: Vol. I.

[*o*] Il faut dit un excellent Juge en cette Matiére, qu'un Théologien ſoit bien verſé dans tous les Ouvrages *Syſtématiques Textuels*, *Hiſtoriques Polémiques*, *& Pratiques.* Les Ecrivains *Syſtématiques*, ce ſont les Catechiſtes Anciens & Modernes, & les Auteurs des Syſtémes de Théologie. Les *Textuels* ſont les Commentaires Savans, & bien écrits des Anciens Peres, & des Théologiens Orthodoxes, qui les ont ſuivis. Les *Hiſtoriques* ſont ceux, qui ont écrits l'Hiſtoire Sacrée de l'Egliſe, tant *Judaïque* que *Chrêtienne* en général, ou la vie des Péres, des Evèques, & des Docteurs les plus diſtingués, avec les Collecteurs des Conciles, & des Loix Eccléſiaſtiques des Princes Chrêtiens. Les *Polémiques*, ſont les Anciens *Apologiſtes*, & ces Péres Orthodoxes, qui ont deffendu la Réligion Chrêtienne contre le *Paganiſme* & les Anciennes

& obstinés, auxquels il faut fermer la bouche, autrement ces *Séducteurs*, en répandant leurs erreurs, *pervertiront des familles entiéres*, & orneront leur propre triomphe, d'Ames qu'ils emméneront captives à la honte du Ministère, & même de la vérité, à laquelle on aura porté de sanglantes & de mortelles atteintes au travers des flancs de son foible, & insensé Deffenseur. La *Théologie Morale & Pratique* doit fournir au Pasteur Chrêtien le sujet & la substance, tant de ses exhortations particuliéres, que de ses discours publics. La *Casuistique* enfin, le met en état d'apprendre à son troupeau, le parti qu'il doit prendre, dans des cas difficiles & embar-

ciennes Heréfies; Comm'aussi ceux, qui ont soutenu la Doctrine, & la Discipline de l'Eglise Reformée d'Angleterre, contre les *Catholiques Romains*, & les *non-conformistes*. Enfin, par les Auteurs pratiques, on entend ceux qui ont donné au public & expliqué les différentes Liturgies, ceux qui ont compilé les Offices publics de la Religion, ceux enfin qui ont écrit sur des matiéres de pieté & sur la sainteté en général, ou sur quelques Vertus, ou sur quelques vices particuliers. Et afin de ne pas perdre son tems soit par défaut de méthode dans ses Etudes, soit par un mauvais choix de Livres, il faut prendre pour guides les Ecrivains les plus capables de donner de bons Conseils sur cette matiére, tels que sont *Grotius* & d'autres, qui ont traité de la maniére dont on doit diriger ses Etudes, la *préparation à l'étude de la Théologie, par Etienne Penton*. Le *Guide des Etudes* par l'Evêque *Barlow*, la *Bibliothéque Pastorale* du Dr. *Bray*, le *Prédicateur* de l'Evêque *Wilkins*, mais on ne doit pas oublier d'avoir des Recueils méthodiques dans lesquels on rangera sous certains *lieux communs*, tout ce dont on souhaitera d'orner sa mémoire; On trouve de bonnes règles pour cela dans la *Mine d'Or* de *Duxelius*. Tom. 4. mais la meilleure méthode, qu'on peut suivre pour faire des recueils est celle qu'indique Mr. *Lock*. Un Etudiant en Théologie, doit donc avoir une Bible, des Concordances, une Liturgie, les Articles & les Canons de l'Eglise reliés de sorte, qu'il y ait des feuilles de papier blanc parmi les autres, il doit encore avoir un grand livre de lieux Communs tout prêts, dont le prémier contiendra les explications de certains Passages, qui lui auront paru ingénieuses: Le second, la signification des mots & des phrases: Le troisiéme, ce qu'il trouvera de conforme à nôtre Rituel, sur tout dans les Anciens Péres: Le quatriéme ce qui lui paroîtra dans les Anciens Ecrits justifier nôtre Doctrine & nôtre Discipline: Le cinquiéme enfin sera un Repertoire de *Philologie* & de *Morale*. En enrichissant tous les jours ses Recueils de nouvelles observations un génie appliqué viendra à bout de retenir non seulement tout ce qu'il aura lû, & jusques à l'âge le plus avancé, mais encore il se trouvera toujours muni de tout ce qui pourra lui servir à composer en peu d'heures des Sermons, ou des dissertations sur quel sujet que ce soit, il n'aura pour cet effet, qu'à consulter ses propres recueils. *Cumber*, sur l'Ordination.

barrassans. Sans avoir une connoissance suffisante de toutes ces choses, il ne sauroit se flatter, de réüssir dans sa profession; Cependant pour parvenir à acquerir une connoissance suffisante de toutes ces choses, il faut qu'il entende, la plûpart des Langues Savantes, dans lesquelles l'Ecriture Sainte a été écrite & dont on s'est servi pour la traduire; Il faut qu'il lise les Ouvrages qui traitent de toutes les parties de la *Philosophie naturelle* ou Physique, *raisonnable* ou Logique, *Morale* ou Ethique, qu'il soit versé dans la lecture des Auteurs *Classiques*, sur tout des *Orateurs* & des *Poëtes*, d'où on peut tirer d'excellens Matériaux & de quelques uns des plus habiles *Critiques*, qui traitent de la proprieté des mots & des phrases, & plus particuliérement de ces Cérémonies & de ces usages, dont la connoissance sert à répandre du jour sur le texte sacré. Il doit aussi entendre l'histoire en général, & particuliérement celle, qui a du rapport avec les tems & les Païs voisins des lieux dont il est parlé dans l'Ecriture, à quoi ne contribueront pas peu la *Géographie* & la *Chronologie*; En un mot, il n'y a guéres de parties dans la science humaine, qui de maniére ou d'autre ne soient nécessaires pour former un parfait Théologien: D'où il s'ensuit, qu'un homme d'étude devroit avoir dequoi s'entretenir honnêtement, afin d'être en état de se procurer en fait de Livres ce qu'il y a de meilleur en toutes sortes de sciences tant sacrées que profanes, & nous pouvons justement appliquer ici, le Proverbe *Italien*, qui dit, Qu'une Maison bien garnie, (*g*) fait remarquer la Maitresse du logis, ce qui est très vrai, d'un Cabinet bien assorti, il est d'un grand secours, pour rendre un Théologien illustre dans sa Profession, & c'est certainement au défaut d'un pareil secours, qu'on doit attribuer l'ignorance & la débauche de certains Ecclésiastiques, parce qu'il n'est pas croyable, que des personnes, qui ont eû une bonne Education puissent être, ou assés stupides, pour ne pas faire des progrès avec de pareils secours, ou assés ennemies d'elles mêmes, pour aimer mieux fréquenter de mauvaises compagnies, que de converser avec ce qu'il y a eû dans tous les siécles de gens savans & vertueux.

2. Le savoir n'est pas la seule qualité requise à un Théologien, il faut encore, qu'en qualité de Pasteur & de Conducteur d'un trou- *Sagesse.*

[*g*] *Camera adorna fa Donna Savia*; Prov. Ital. G. Torriani.

peau, il soit doué d'un *esprit de sagesse*, de peur que par quelque indiscretion de sa part, il ne mette lui même obstacle à ce qu'il doit principalement avoir en vüe, au salut des Ames qui sont confiées à ses soins. (*r*) *Il faut* donc *qu'il soit Sage*, pour composer ses Discours, sur tout ceux, qu'il doit faire en public, de sorte, qu'il ne lui échape rien, qui puisse, ou scandaliser les *foibles*, ou donner prise à la *malignité*; Que ses sermons soient, non seulement bons en eux mêmes, mais encore proportionnés à la portée & aux besoins de ses Auditeurs. Il faut qu'il soit Sage dans toute sa conduite, qu'il ait soin de distinguer ce qui est *légitime & utile*, de ce qui est *illicite* ou *pernicieux*, & qu'il évite non seulement ce qui est directement criminel, mais encore, tout ce qui est scandaleux & indigne de son caractére. Il faut qu'il soit Sage dans sa conversation ordinaire avec ceux qui lui sont soumis, qu'il soit d'un accès ni trop facile, ni trop difficile, mais sur tout qu'il prenne garde dans ces entretiens familiers, de ne pas se permettre plus de liberté qu'il ne lui convient, parmi des gens qui feroient mauvais usage de ce qui seroit en lui même très innocent. *Il faut qu'il soit Sage* dans le choix de ses Amis, & qu'il ne mette dans ce nombre qui que ce soit, qui puisse faire du tort à son caractère. *Il faut qu'il soit Sage*, principalement, dans le gouvernement de sa famille, car, comme le dit très bien l'Apôtre St. *Paul*, (*s*.) *si quelqu'un ne sait pas conduire sa famille, comment gouvernera-t-il l'Eglise de Dieu?* *Il faut qu'il soit Sage*, pour examiner l'état de son troupeau, pour connoître le tempérammen & la situation particuliére des différens membres qui le composent & même pour sonder leurs cœurs, & leurs inclinations secrettes. Enfin, *il faut qu'il soit Sage*, pour donner des Conseils, & pour adresser des Censures dans le particulier, en faisant bien attention aux circonstances du tems, du lieu, des Personnes, & de leur disposition; Car *la parole dite à propos*, selon le Sage, (*t*) *est comme des Pommes d'Or, damasquinées d'Argent*, ou placées dans des Tableaux ou dans des portraits argentés.

Sainteté & zèle. 3. Il y a encore deux qualités requises dans un Ministre de *Christ*, sans lesquelles, toute la sagesse & toute sa science ne lui ser-

[*r*] *Bull.* Serm. Vol. I. [*s*] I Tim. III. 5. [*t*] Prov. XXV. 11.

serviront de guéres, ces qualités sont la *Sainteté* dans la conduite de sa vie, & le *zèle* dans l'exercice de son Ministère; Car un Prêtre, qui n'est pas *revêtu de justice*, (fût il d'ailleurs richement paré de tous les Ornemens de la Litterature divine & humaine, quand même ces Ornemens seroient dorés des rayons d'une prudence, & d'une sagacité *Séraphique*,) n'est pourtant qu'une créature nuë & méprisable, sans autorité, sans crédit, & sans utilité dans l'Eglise du Seigneur. Le Prophête, (*u*) nous fait des Pasteurs, *d'Israël* un portrait bien hideux & bien affligeant; *Malheur* dit il *aux Pasteurs d'Israël qui se sont repus eux mêmes. Les Pasteurs ne paissent ils pas le troupeau? Vous en mangés la graisse, & vous vous habillés de la laine, vous tués ce qui est gras, & vous ne paissés point le troupeau! Vous n'avés point fortifié le brebis langoureuses, & vous n'avés point médeciné celle qui étoit malade; vous n'avés point bandé celle qui avoit la jambe rompuë, & vous n'avés point ramené celle qui étoit chassée, ni cherché celle qui étoit perduë, mais vous les avés maitrisées avec dureté & avec rigueur*; C'est pourquoi, *je suis contre ces Pasteurs là, dit l'Eternel*, & cela avec beaucoup de raison, car par leur déréglement, & par leurs dissolutions, ils étoient cause, que les *Offrandes du Seigneur étoient abborrées* & par leur extréme négligence, ils laissoient courir à la perdition les Ames qui leur étoient confiées. St. *Paul* prenant congé des Evéques *d'Ephese*, qui l'étoient venu voir à *Milet*, leur recommande expressément (*v*) *de prendre garde à eux mêmes & à tout le troupeau, sur lequel le Saint Esprit les avoit établis Evéques, pour paître l'Eglise de Dieu qu'il a acquise par son sang.* (*x*) Les termes dont il se sert, sont formels & la raison sur laquelle il fonde son exhortation est puissante. Il leur marque l'obligation dans laquelle sont les Ecclésiastiques, tant de se conduire réguliérement, que de travailler avec ardeur & avec constance, à l'imiter, lui, qui pendant trois ans qu'il avoit séjourné à *Ephése* (*x*) *avoit servi le Seigneur, avec toute humilité, & avec beaucoup de larmes, parmi les épreuves, qu'il avoit eû à soutenir de la part des Juifs qui lui dressoient des embûches, il les avoit enseignés en public & en particulier,*

[*u*] Ezechiel. XXXIV. 2. &c.
[*v*] Actes. XX. 28.
[*x*] *Burnet*, sur le soin Pastoral.
[*x*] Actes. XX. 19. &c.

culier, ne cessant nuit & jour d'exhorter chacun d'eux avec larmes, c'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui, leur dit il, *que je suis net du sang de vous tous.*

QUE toute personne, qui a reçû les Ordres Sacrés, pense donc sérieusement & souvent, pour s'exciter soi même à la vigilance & pour réveiller son attention, *qu'elle rendra un jour compte des Ames, qui sont confiées à ses soins*: Rendre *compte des Ames*, ce mot seul renferme un Sermon, des Ames *immortelles*, des Ames *précieuses*, dont une seule vaut plus que le Monde entier, des Ames enfin, qui sont *le prix du sang, que le Fils de Dieu a daigné répandre pour elles*: „ Souvenés vous donc toujours bien, c'est l'exhortation que „ nôtre Eglise adresse au Prêtre nouvellement ordiné, combien est „ grand le trésor qui est confié à vos soins, car se sont les brebis de „ *Jésus Christ*, qu'il a rachetées par sa mort & pour lesquelles il a „ répandu son sang. L'Eglise & l'Assemblée que vous allés servir „ est son Corps: Et s'il arrive que l'Eglise ou quelqu'un de ses mem- „ bres souffre par vôtre négligence, vous connoissés la grandeur de la „ faute & vous savés le terrible chatiment qui en sera la suite". (y) *Paissés* donc *le troupeau de Dieu dont vous êtes chargés, veillant sur lui non par contrainte, mais de bon gré; non en vuë d'un gain sordide mais par affection; non en dominant sur les héritages du Seigneur, mais en vous rendant les modéles du troupeau: Et lorsque le souverain Pasteur paroîtra, vous recevrés la Couronne incorruptible de gloire.*

D'établir des Cérémonies Religieuses, ce qu'on prouve par la raison.

IV. UNE quatriéme branche de la Commission des Apôtres est, qu'eux & leurs Successeurs feroient des Loix & des Réglemens, qu'ils établiroient de certains usages, & qu'ils imposeroient des Censures, lors qu'ils les croiroient propres à contribuer au bon ordre dans l'Eglise. (z) Cela se trouve compris dans la Nature même de tout gouvernement, qui doit être muni d'un *pouvoir Législatif*, pour ordonner ou deffendre ce qu'il jugera utile à la conservation de l'Etat, ou propre à le bouleverser, car sans un pareil pouvoir, jamais gouvernement quel qu'il soit, ne pourroit atteindre à son but, qui est le bien & l'avantage du Public. Puis donc que l'Eglise par la propre Institution de *Jésus Christ*, est une Societé dans les

[y] *Pierre*, V. 2. [z] *Scot.* Médiateur.

les formes, il faut, ou ſuppoſer, qu'il y a du deffaut dans ſon gouvernement, ce qui feroit fort injurieux à la ſageſſe de nôtre Sauveur, ou convenir, qu'elle eſt en poſſeſſion du pouvoir de faire des Loix. Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que ce pouvoir s'étende à tout; (*a*) Elle ne peut changer quoi que ce ſoit aux Loix que Dieu nous a données: Elle ne peut impoſer aucun nouvel article de foi, ni aucun devoir de Morale, qui ne ſoit point preſcrit dans les Livres ſacrés: Enfin, elle ne peut exiger d'autres conditions de ſalut, que celles, qui ſont expreſſément contenuës dans l'Ecriture Sainte, ou qu'on en peut déduire par des conſéquences néceſſaires. Toutes ſes prétentions ſe réduiſent, à limiter certaines choſes, que la Parole de Dieu n'a point *définies*, & à preſcrire les régles qui lui paroiſſent propres à maintenir la paix, l'ordre, & la bienſéance entre ſes Membres: Or ſi elle n'a point de pouvoir en cela, elle n'en a abſolument aucun. L'Ecriture Sainte nous exhorte ſouvent & expreſſément à *être ſoumis à nos Conducteurs, qui veillent pour nos Ames*, mais où ſera cette ſoumiſſion, ſi on ne veut pas leur accorder le droit de régler certaines choſes, qu'on avouë être indifférentes de leur nature? (*b*) Nous ſommes obligés, de faire ce que l'Ecriture ordonne, quand même nos Conducteurs ſpirituels ne nous y exhorteroient pas, ou même, quand ils nous le deffendroient: Nous ne pouvons ni ne devons faire ce que l'Ecriture deffend, quand même l'Egliſe l'exigeroit, parce que *nous devons obéïr à Dieu plûtôt qu'aux hommes*; Il faut donc, ou que les Conducteurs de l'Egliſe ayent de l'autorité dans des choſes qui ne ſont ni commandées ni deffenduës par la Parole de Dieu, ou que, comme nous l'avons déja dit, ils n'en ayent abſolument aucune. On avouë ſans peine, que les Prêtres n'ont aucune autorité abſoluë & *deſpotique* ſur les conſciences, mais il paroit clairement par tous ces Paſſages, où l'Ecriture Sainte nous ordonne, d'être ſoumis aux *Puiſſances Supérieures*, que les Conducteurs de l'Egliſe ont reçû de Dieu, une certaine autorité dans les choſes, que l'Ecriture Sainte ne détermine nulle part, de ſorte que, tous ceux qui leur ſont ſoumis doivent obéïr à leurs déciſions, quand elles ne ſont du tout point contraires à la Parole de Dieu. Il n'y a, que la Loi de Dieu, qui oblige, eſſentiellement & par elle même, la conſcien-

 ce,

(*a*) *Potter*, ubi ſup. (*b*) *Smalridge*, Serm.

ce, parce que la conscience ne reléve directement que de Dieu, mais les Loix de l'Eglise nous obligent aussi d'une maniére indirecte, & en vertu de la Loi de Dieu. En établissant dans l'Eglise des personnes pour la gouverner, Dieu nous a montré à qui nous devions obéïr; Quand donc en pareil cas, nous obéïssons aux Ordres de ceux qui nous gouvernent, c'est à proprement parler, moins à eux, que nous obéïssons qu'à Dieu dont ils tiennent leur Autorité; il faut donc ou effacer de la Parole de Dieu tous ces Passages, qui nous font envisager l'obéïssance que nous rendons à nos Pasteurs, comme une partie du devoir du Chrétien, ou nous soumettre aux ordres de nos Conducteurs dans les choses que Dieu n'a deffenduës nulle part, & qu'ils ont pourtant trouvé à propos de prescrire en vertu du pouvoir qu'ils ont reçû de Dieu.

(c) L'ECRITURE Sainte nous instruit parfaitement, de la nature & des perfections de ce Dieu, qui doit être l'unique objet de nôtre Culte; Elle nous apprend, dans quels sentimens nous devons le servir, avec quelle dévotion, & avec quel respect nous devons lui rendre nos hommages; Mais cette même Ecriture ne détermine nulle part les circonstances de nôtre Culte, ni le lieu où l'on doit s'assembler, pour servir Dieu, ni le tems que l'on doit le faire, ni dans quelle posture on doit se mettre pour cela, ni l'habit, que doit porter celui qui fait le service. On peut donc légitimement faire des choses que l'Ecriture Sainte ne commande pas expressément, ou il ne nous est pas permis, & c'est même un péché, de servir Dieu dans des tems marqués pour cela, & de le prier en commun dans des lieux destinés à cet usage, parce que les Livres Sacrés n'ont déterminé nulle part, l'heure du jour en laquelle nous devions nous assembler pour servir Dieu, ni fixer le lieu où nous le devions prier; C'est pourquoi, dans des choses de cette nature, les Eglises s'en sont de tout tems constamment remises à la sagesse de leurs Conducteurs.

Pratique de l'Eglise *Judaïque*.

(d) LA Réligion *Judaïque* n'avoit été donnée qu'à une seule Nation, les Principaux points de cette Religion n'obligeoient les *Juifs* que dans leur Païs, & les Cérémonies de leur Culte avoient été exactement marquées, de peur qu'ils ne tombassent dans l'Idolatrie, en se conformant aux pratiques de leurs voisins: Cependant

(c) id. ibid. (d) *Potter*, ubi sup. & *Burnet* sur les Articles.

dant nous lisons, que du tems de nôtre Sauveur, ils avoient introduit bien des choses, qui n'avoient pas été prescrites par *Moïse*, & dont il n'est fait aucune mention dans le Vieux Testament, telles, que l'établissement de leurs *Synagogues*, avec le service qu'on y faisoit, l'Institution du *Batême*, & plusieurs observances dans la solemnité de la *Pâques*; Bien loin, que nôtre Sauveur les ait condamnées simplement, parce qu'elles avoient été ajoutées à la Loi, il en a lui même observé plusieurs; Car non seulement il assistoit fréquemment au service qui se faisoit dans le Temple, mais il se trouvoit encore souvent dans les Synagogues, & il mit le sceau de son approbation au Batême des *Juifs*, & à la coutume qu'ils avoient de bénir le pain & le vin, après le soupé de la Pâques, en les adoptant dans sa Réligion; Et si une Loi si fort limitée a pourtant laissé tant de liberté aux *Israëlites*, ne paroit-il pas tout-à-fait convenable à l'excellence de la liberté Chrêtienne, qu'on puisse encore faire quelques nouveaux établissemens, selon que la circonstance du tems & du lieu pourroit l'exiger.

De plus, si nous examinons la pratique des Apôtres nous trouverons, qu'outre les règles fixes de l'Evangile, ils établirent bien des choses selon les occasions, ou selon les besoins des Eglises commises à leur soin; Est il nécessaire de prouver, que les Prosélytes d'entre les *Gentils*, devoient *s'abstenir du sang*, afin d'être plus facilement incorporé parmi les *Juifs*? Qu'il devoit y avoir un Ordre de *Diaconisses*, destinées à assister les prémiers Ministres de l'Evangile, lors qu'il s'agiroit de la conversion & du batême des femmes; Que les prémiers Chrêtiens avoient accoutumé d'exprimer par un *baiser de charité*, la tendre affection qu'ils avoient les uns pour les autres; Que St. *Paul* dans plusieurs de ses Epitres, & sur tout dans celles qu'il a adressées aux *Corinthiens*, prescrit des règles particuliéres, afin que le service divin se fit avec decence, & d'autres choses que *Jésus-Christ* n'avoit pas déterminées; Enfin, que dans les prémiers siécles après les Apôtres & long tems avant que le Christianisme montât sur le Thrône de l'Empire, les Conducteurs de l'Eglise usant de la même liberté firent plusieurs Loix & plusieurs Canons touchant l'Ordre & la Discipline? (e) De plus, ils exerçoient en certains cas cette autorité, avec une approbation universelle, jusqu'à abolir des *usages Apostoliques*; Car il y

Et de l'Eglise *Chrêtienne*.

(e) *Potter*, ubi sup.

y a déja plusieurs siécles, que le *baiser de paix*, & l'ordre des *Diaconisses* ne subsistent plus, & on est content des raisons qu'on a euës de les laisser tomber. Et si l'Eglise a le pouvoir d'annuler des pratiques Apostoliques dans des matiéres d'ordre & de Discipline, il est certain qu'elle a celui de faire de nouveaux réglemens sur ces sortes de choses, puisque c'est un attentat bien plus criant, de changer ce que les Apôtres mêmes ont établi, que de prescrire de nouvelles règles sur des choses, qu'ils n'ont point déterminées.

Censures Pratique de l'Eglise *Judaïque* en cela.

Si donc l'Eglise a le droit de faire des Loix, on ne sauroit lui disputer celui qu'elle a, de les mettre en exécution, de censurer ceux qui les transgressent, & de les exclurre de sa Communion, au cas qu'ils s'obstinent dans la désobéïssance. Quand la Loi Judaïque étoit en vigueur, il n'étoit pas besoin d'interdire tout Commerce Civil & Réligieux à ceux qui la violoient publiquement, parce qu'on ne les laissoit pas vivre. (*f*) *Celui qui aura péché par fierté, tant celui qui est né au Païs, que l'étranger, il a outragé l'Eternel, cette personne là, sera retranchée du milieu de son Peuple*; Mais après la Captivité de *Babylone*, les *Juifs* ne pouvant exécuter leurs propres Loix dans toute leur étenduë, commencérent alors, pour la prémiére fois, de *retrancher de leur congrégation ceux qui se rendoient coupables d'impietés grossiéres*, comme ils en avoient auparavant retranché, ceux qui se trouvoient en *impureté légale*. (*g*) Du tems de *Jésus-Christ*, la peine de *l'excommunication* étoit fort en usage, & selon la Tradition & la pratique des Docteurs *Juifs*, on en distinguoit de trois sortes. La prémiére espéce & le plus bas dégré de l'Excommunication étoit, ce qu'ils appelloient *Niddui*, les *Grecs* ἀφόρισμος, & consistoit à *séparer* les grands pécheurs de tout Commerce Civil & Religieux. La seconde, étoit ce qu'ils appelloient *Chérém*, les *Grecs* ἀνάθεμα, ou Exécration parce qu'à la séparation dont on vient de parler, on ajoutoit un formulaire de maledictions tirées de la Loi de *Moïse*, lesquelles on prononçoit sur la tête du transgresseur pour le toucher plus vivement de la terreur des jugemens de Dieu. La troisiéme étoit, ce qu'on appelloit *Schammatha*, c'étoit une espéce de *proscription*, par laquelle le pécheur, que les démarches précédentes n'avoient

(*f*) Nomb. XV. 30. (*g*) *Cumber*, sur l'Excommunication.

n'avoient point pû corriger, étoit retranché pour jamais du peuple de Dieu, son nom effacé du Livre de vie, & lui même destiné à la perdition, lorsque *le Seigneur viendroit en jugement contre lui*, car telle est la signification de ce mot.

Il n'est pas fort nécessaire d'examiner, si entre plusieurs autres Cérémonies, que nôtre Sauveur a empruntées de la Religion *Judaïque*, il n'auroit pas pû aussi adopter l'usage dont il s'agit, mais le Passage suivant, fait clairement voir qu'il a établi une Jurisdiction dans son Eglise, & donné à ceux qui la gouvernent plein pouvoir de connoître des fautes de ceux qui en sont les Membres. (b) *Si vôtre frére*, dit-il, *vous a offensé, allés le trouver, & reprenés le en particulier, entre vous & lui, s'il vous écoute, vous aurés gagné vôtre frére, mais s'il ne vous écoute pas, prenés avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit appuyé, sur la parole de deux ou trois témoins*, c. d. afin que vous soyés en état, au cas qu'il ne s'amende pas, de produire devant le Tribunal de l'Eglise un témoignage suffisant de la faute dont il s'est rendu coupable: Et *s'il ne daigne pas non plus écouter* ces deux ou trois personnes, c. d. promettre de rentrer dans son devoir aprés qu'elles l'en auront averti, prenés les avec vous, & *dites* la chose *à l'Eglise*, afin qu'ainsi elle puisse l'examiner, & ensuite, après que vous aurés prouvé la faute de votre frère par des témoins suffisans, l'exhorter *avec autorité* de se corriger: *Et s'il ne veut pas écouter l'Eglise, regardés le comme un Payen & un Publicain*; c. d. abandonnés le comme un pécheur désespéré & incorrigible, comme une personne qui doit être chassée de la Communion de l'Eglise & n'avoir plus aucune part aux avantages qui sont communs à tous les Chrétiens: *Je vous dis en vérité*, à vous qui étes de cette Eglise, & devant qui ce pécheur obstiné doit paroitre, & être jugé, *que tout ce que vous aurés lié sur la Terre, sera lié dans le Ciel, & que tout ce que vous aurés délié sur la Terre sera délié dans le Ciel.* Il paroit par ce passage, que nôtre Seigneur indique à son Eglise, que la Puissance, qu'elle a droit d'exercer sur les Membres, est *judicielle* de sa Nature, car il y fait manifestement la description des procédures qu'on suit dans les Tribunaux. Celui à qui on a fait tort doit prémiérement faire connoître à l'offenseur en particulier & sans témoin, la faute qu'il a commise; Si cette démar-

Et de l'Eglise Chrétienne.

[b] Matth. XVIII. 15. &c.

che ne produit aucun effet, il doit l'avertir en présence de quelques personnes : Et si cet avertissement est aussi sans fruit, il doit en porter ses plaintes à l'Eglise; Enfin, si celui qui est dans le tort, ne fait point attention, à ce que fera l'Eglise dans cette rencontre, alors il en émane une Sentence, par laquelle, le pécheur obstiné est rétranché de la Communion des fidéles, & reduit à l'état des *Payens*: Cette Sentence, *Jesus Christ* promet de la confirmer & de la ratifier dans le Ciel.

COMME nôtre Sauveur donna à ses Apôtres une Autorité judicielle sur les membres de son Eglise, St. *Paul* aussi l'exerça dans toute son étendue, à l'occasion de *l'incestueux de Corinthe*. Les *Corinthiens*, comme le leur dit l'Apôtre, devoient *avoir été dans l'affliction*, pour le grand scandale que leur frère criminel, avoit donné aux ennemis de la foi, & pour le danger auquel il s'étoit lui même exposé, après quoi, ils devoient l'avoir exclu de leur Communion, mais puis qu'ils avoient négligé de s'acquiter de cette partie de leur devoir, il procéde de lui même à la punition du coupable, & prononce Sentence contre lui; (*i*) *Pour moi*, dit il, *étant absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé comme si j'étois présent, (vous & mon esprit étant assemblés au Nom de nôtre Seigneur Jesus Christ, avec la puissance de nôtre Seigneur Jésus Christ,) que celui qui a commis une telle Action soit livré à Satan, afin que sa chair soit détruite, & que son Ame soit sauvée au jour du Seigneur Jésus Christ.* (*k*) Dieu pour rendre l'Autorité de l'Eglise plus respectable dans les prémiers tems du Christianisme trouvoit à propos de permettre à *Satan*, d'affliger les *Excommuniés* de quelque douleur violente, ou de quelque maladie corporelle, tant pour servir d'exemple aux autres, que pour faire rentrer le pécheur en lui même, & le ramener à son devoir, & ce moyen opéra la conversion du coupable *Corinthien*, car l'Apôtre écrivant pour la seconde fois à l'Eglise de *Corinthe*, lui dit, que (*l*) *C'est assés à cet homme là, d'avoir subi la Censure qui lui a été faite par le plus grand nombre*; C'est pourquoi il trouve à propos, qu'on *lui pardonne, & qu'on le console*, en le recevant de nouveau à la Communion de l'Eglise afin qu'il ne fût pas accablé par

[*i*] 1 Cor. V. 3. &c.
[*k*] *Cave*, Christianisme primitif.
[*l*] 2 Cor. II. 6. &c.

par une tristesse excessive, *& que Satan n'eût aucun avantage sur lui, pour le perdre*, en le jettant dans le désespoir. Comme donc St. *Paul* au Nom & en l'autorité de *Jésus Christ*, avoit ordonné, que le pécheur fût censuré, c'est aussi en vertu de la même autorité, qu'il se relache de la sévérité, qu'il avoit d'abord témoigné; (*m*) *Celui donc* ajoute-t-il, *à qui vous pardonnés, je lui pardonne aussi, car si j'ai pardonné à quelqu'un, c'est pour l'amour de vous, & comme en la présence de Jesus Christ.* De sorte, qu'on voit clairement ici, de quelle maniére l'Apôtre exerçoit sa Jurisdiction dans l'Eglise, en censurant le pécheur, & en le recevant en grace après qu'il a donné des marques de sa répentance. Quand donc nous le voyons dans d'autres endroits menacer les Méchans, s'ils persistoient dans leur mauvais train, *qu'il viendroit avec la Verge, & qu'il n'epargneroit personne, mais qu'il useroit de sévérité, & qu'il puniroit toute désobéïssance en vertu de l'Autorité, que le Seigneur lui avoit confiée pour édifier & non pour détruire*; Il fait bien voir, qu'il étoit en possession du droit d'excommunier les pécheurs scandaleux, endurcis, & il s'en servit, comme il le dit lui même (*o*) pour châtier *Hymenée* & *Alexandre*, deux hérétiques, qui troubloient l'Eglise *d'Ephése*, lesquels *il livra à Satan, afin que par ce chatiment, ils apprissent a ne point blasphemer.* Objection.

„ MAIS peut être nous dira-t-on, que cette manière de procéder contre les pécheurs étoit particuliére aux Apôtres, & ne devoit être d'usage dans l'Eglise, que pendant la vie de ces prémiers Prédicateurs de la foi. Ils pouvoient infliger aux pécheurs, des maladies, & même la mort, ainsi ils étoient en état d'exécuter eux mêmes leur propre sentence, d'une maniére efficace. Mais depuis, que ce pouvoir ne subsiste plus dans l'Eglise, la simple sentence d'excommunication, n'est plus qu'une foudre sans force, qui n'est d'aucun usage, & qui ne signifie absolument rien". Refutée.

MAIS cette raison qu'on tire de ce que l'autorité dont nous parlons ne devoit subsister dans l'Eglise, que pendant un certain tems, ne sauroit être tout au plus qu'un prétexte, destitué de tout fondement, puisqu'il est de la nature d'un Gouvernement, d'être également nécessaire en tout tems, & de ne pouvoir subsister, si l'on

[*m*] Vers. 10. (*o*) Tim. I. 20.

l'on ne punit ceux qui en violent la Conſtitution. La primitive Egliſe fut trois ſiécles, ſans protection du coté des Magiſtrats Civils; La plus grande partie de ce tems là, elle ſe vit expoſée aux fureurs des perſécutions, le repos dont elle jouït ne fut qu'une ſimple tolerance, & les Empereurs les plus doux reſſembloient tout au plus à *Gallion*, Officier qui pour la douceur, pouvoit ſervir d'exemple aux gens de ſa ſorte, *leſquels ne ſe ſoucioient point de ſe méler de ces choſes, ni d'en juger*; Dirons nous, que tant que l'Egliſe fut dans cet état, ceux qui en avoient la conduite, ne pouvoient exercer aucune Juriſdiction ſur ſes Membres, pendant que nous voyons St. *Paul* donner à *Timothée* & à *Tite* des inſtructions, ſur la maniére dont ils devroient ſe conduire, dans les Cenſures qu'ils auroient occaſion de faire aux pécheurs de tout ordre? Ou de ce que les pécheurs ne ſont pas aujourd'hui frappés de Mort ſubite, par une ſeule parole, comme le furent *Ananias* & *Saphira*, ou d'aveuglement, comme l'Enchenteur *Elymas*, ni affligés de maladies facheuſes, comme ceux que les Apôtres *livroient à Satan*, en conclurrons nous, ou que l'Egliſe n'a point de Puiſſance, ou que ſes Cenſures ne ſont d'aucun uſage? Nôtre Sauveur l'a répété à trois différentes fois, qu'il confirmera, & qu'il ratifiera dans le Ciel, la Sentence, qui aura été légitimement renduë, & ſi l'excluſion des priéres & des Sacremens de l'Egliſe Chrêtienne, la privation de tout Commerce, & de toute liaiſon avec les perſonnes que nous aimons, & que nous eſtimons le plus, ſi de nous voir reduits à la condition des *Payens*, & en danger, à moins, que nous ne nous repentions, de tomber dans la condamnation éternelle, ſi tout cela dis je, n'a rien d'épouvantable pour nous, qu'eſt ce qui ſera capable de nous effrayer? Les prémiers Chrêtiens regardoient ce retranchement de toute Communion civile & Réligieuſe, comme quelque choſe de ſi terrible, que quand quelqu'un d'eux étoit condamné par une pareille Sentence, (*q*) il ne ſe montroit jamais, que couvert du lugubre appareil de la triſteſſe & de l'affliction, dans un habillement groſſier & malpropre, les larmes aux yeux, & avec un extérieur, propre à exciter la compaſſion; comme on ne lui permettoit pas d'entrer dans l'Egliſe, il ſe tenoit à la porte, ſe jettoit aux pieds des Paſteurs, & à meſure que les Chrêtiens entroient, il leur deman-

[q] *Cave*, ub. ſup.

demandoit leurs priéres avec toutes les marques extérieures d'un cœur abbatu, étant assuré, que *plus la repentance l'humilieroit, plus aussi elle l'éléveroit, & que moins il auroit d'égard pour lui-même, plus Dieu déployeroit sa Miséricorde en sa faveur.*

Il ne faut pas douter, que la sévérité des prémiers Disciples du Seigneur dans l'exercice de la Discipline Ecclésiastique, ne fût un moyen puissant, non seulement pour faire sentir aux coupables l'atrocité de leurs crimes, mais encore pour effrayer, & pour détourner par cet Exemple les autres Chrêtiens, de tomber dans une pareille condamnation, pour empécher, en séparant les vicieux du Commerce des gens de bien, que la contagion du vice ne fit des progrès plus considérables, & pour maintenir l'honneur de la Réligion par les peines qu'on infligeoit aux désobéïssans & aux rebelles, & en flétrissant de cette maniére ceux, qui par leurs blasphêmes, étoient cause, qu'on parloit mal de la Sainte Doctrine, dont ils faisoient profession. Si cette ancienne pratique a perdu de nos jours, ce qui la rendoit si terrible, & est tombée dans le mépris, cela vient nécessairement, ou de ce qu'on l'a *mal administrée*, ou de ce qu'elle a dégénéré en moyen de *faire du mal*, & de ce qu'elle ne produit aucun effet; Pour la remettre donc dans son Ancien lustre il ne sera pas hors de propos de conclurre cette matiére, par les régles importantes, que nous allons donner: (*r*) Il faut, que les censures Ecclésiastiques soyent faites sans partialité, sans avoir égard à l'apparence des personnes, ou sans les infliger à l'un plûtôt qu'à l'autre; Qu'on n'en fasse pas usage pour les affaires du siécle, ce qui séroit grossiérement abuser de cette sainte Institution; Qu'on n'en vienne pas là pour des bagatelles, pour des choses douteuses, mais pour des sujets importans & qui puissent servir à justifier, une sentence aussi respectable que terrible; Que cela se fasse par un Officier convenable, c. d. par une personne sacrée, par un Evêque, ou par un Prêtre, & non par un Député Laïque, comme il n'arrive que trop souvent; Enfin qu'on s'en serve avec beaucoup de gravité, & d'une maniére sérieuse, avec beaucoup de douceur & de charité; Car en qualité d'Institution sacrée, on doit l'exercer solemnellement, avec respect, & en qualité de censure paternelle, on doit l'adresser avec une certaine affection, &

Vvv 3 dans

(*r*) *Edward*, Theol. Vol. I.

dans des dispositions qui marquent, qu'on s'interresse sincérement à l'avantage & au salut des pécheurs.

Perpétuité de l'Eglise de J. C.

V. Une autre partie de la Commission que nôtre Sauveur donna à ses Disciples, c'est la promesse qu'il leur fit à eux & à leurs Successeurs, touchant la durée éternelle de son Eglise, les secours & la protection qu'ils pourroient toujours attendre de lui; (*a*) *Pour moi*, leur dit-il, *je serai toujours avec vous jusqu'à la Consommation du Siécle*; Car il est absurde de s'imaginer, que cette consommation ne désigne autre chose, que la fin de l'œconomie *Judaïque*, qui ne dura, que jusqu'à la ruïne du Temple & de la Ville de *Jérusalem*, par les Troupes *Romaines*; Quelques Interprêtes, dans le dessein de restreindre cette promesse à la personne des Apôtres voudroient qu'on l'entendit de cette maniére, (*b*) Au lieu que cette expression n'est jamais employée en ce sens dans les Livres Sacrés, mais très souvent & encore par ce même Evangeliste, pour marquer *la derniére Consommation de toutes choses.* Puis donc, que tous les Apôtres moururent dans l'espace de quatre vingts ans après cette promesse, elle ne peut s'accomplir, qu'en la personne de leurs Successeurs dans le Ministère Evangelique, avec lesquels le Seigneur demeurera jusques à la fin du Monde. Aussi long-tems, que Dieu sera véritable dans ses promesses; (*c*) Quoique plusieurs milliers de gens qui se disoient Chrétiens ayent abandonné la foi & soyent tombés dans l'Apostasie; Quoique plusieurs Eglises particuliéres ont disparu, & que quelques *Chandeliers* brillans & glorieux *ont été* tout à-fait *ôtés de leur place*, l'Eglise *en général* ne périra point, & *les portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle.* Dieu se conservera dans tous les siécles un nombre de vrais Adorateurs, & toutes les fois, qu'il sera nécessaire, il suscitera à sa Sainte Réligion des Deffenseurs si puissans, que les ennemis de son Eglise les plus acharnés, ne feront pas en état de leur resister; Et pour mieux nous convaincre, jusqu'à quel point s'est déja vérifiée cette promesse, parcourons en peu de mots, les divers dangers, & les vicissitudes par lesquelles le Christianisme a passé, depuis son prémier établissement dans le Monde, afin de faire remarquer, que la Providence de Dieu a toujours veillé à sa conservation & qu'elle l'a couvert de sa protection.

L'Histoire

(*a*) Matth. XXVIII. 20. (*b*) *Potter*, ubi sup. (*c*) *Pearson*, sur le Symb.

L'HISTOIRE de l'Eglise nous apprend, que les Apôtres, après avoir prêché quelque tems dans *Jérusalem* & aux environs s'en éloignérent, pour travailler à la converſion des autres peuples, & que châcun d'eux s'attacha à une certaine étenduë de Païs; Que *Pierre* prêcha aux *Juifs diſperſés* dans le *Pont*, dans la *Galatie*, dans la *Bithynie* & dans la *Cappadoce* &c. *André* aux *Scythes*, & *Jean* dans *l'Aſie Mineure*; *Philipe* en *Phrygie*; *Thomas* chés les *Parthes*, & ainſi du reſte; En ſorte, que fut alors accompli cet Ancien Oracle. (*d*) *Dieu attirera en douceur*, ou mettra au large *Japhet*, *& il logera dans les Tabernacles de Sem*, c. d. la poſtérité des *Gentils* adorera le vrai Dieu, & ſera reçuë dans ſon Alliance. (*e*) Mais la Réligion Chrêtienne, ne commença pas plûtôt à paroître dans le Monde, qu'il s'éléva dans le ſein de l'Egliſe des Séducteurs & des hérétiques, qui auroient pu mettre la foi en danger, ſi Dieu n'eût ſuſcité des perſonnages illuſtres, pour réprimer leurs erreurs. Nous liſons, qu'il y en avoit dans ces prémiers tems, qui ſoutenoient, que la *Réſurrection générale étoit déja arrivée*; D'autres qui nioient, que *Jéſus-Chriſt fût venu en Chair*; Et de troiſiémes enfin, qui ſoutenoient, que l'uſage, ou l'abſtinence des Viandes, contribuoit beaucoup, à foüiller l'homme, ou à le purifier, & que le Mariage étoit illicite; En un mot, il y avoit alors des opinions, qui pouvoient mériter le titre de *Doctrines des Diables*; Mais St. *Paul* s'oppoſa vivement, à toutes ces héréſies. *Simon le Magicien*, que les Anciens Pérés appellent le *Chef de toute héréſie*, nioit le Dogme de la Trinité, & prétendoit lui même être Dieu, mais St. *Pierre*, & d'autres fameux Athletes, combattirent contre lui & le terraſſérent. De lui cependant ſortit une longue ſuite d'hérétiques, dont les ſentimens différoient autant les uns des autres, qu'ils s'éloignoient de la vérité; Entr'eux étoient *Ebion*, & *Cerinthe*, qui ſoutenoient, que *Chriſt* n'étoit qu'un ſimple homme, & qu'il falloit néceſſairement obſerver la Loi de *Moïſe*; Mais St. *Paul*, ayant refuté la *derniére* de ces erreurs, & St. *Jean* la prémiére, St. *Jude*, qui ſurvécut à tous les Apôtres, ſi l'on en excepte celui que nous venons de nommer, & qui avoit alors vieilli dans la profeſſion, & dans la deffenſe de l'Evangile, encouragea les Chrêtiens de ce ſiécle là, à combattre

Recit hiſtorique de divers dangers, dans leſquels l'Egliſe Chrêtienne ne s'eſt rencontrée, & de la Protection, que Dieu lui a accordée dans tous les ſiécles. 1°. De la part de l'héréſie.

(*d*) Geneſe, IX. 27. (*e*) *Edward*, ubi ſup.

battre pour une Cause aussi juste, & aussi glorieuse ; (*f*) *Mes chers fréres*, leur dit-il, *comme j'ai fort à cœur de vous écrire, touchant le salut qui nous est commun*, c. d. touchant la grande & importante cause du Christianisme, à laquelle nous sommes tous interressés, *je me sens obligé de le faire, pour vous exhorter à combattre pour la foi qui a été confiée une fois aux Saints.* Cette exhortation fut si bien observée; (*g*) Que dans la suite des siécles, une hérésie ne se montroit pas plûtôt, qu'elle rencontroit, aussi de fortes oppositions.

2°. Des Persécutions.

TOUTE personne qui considérera la nature & le but de la Doctrine Chrêtienne, ne tardera pas à s'appercevoir, qu'elle devoit nécessairement exposer, ceux qui en feroient profession, aux miséres, & aux souffrances. La sévérité de ses préceptes, si diamétralement opposés aux inclinations vicieuses & corrompuës des hommes, la pureté de son Culte, si directement contraire aux Cérémonies, & aux Fêtes obscènes des Payens; Enfin son incompatibilité absoluë avec des Réligions, qui dominoient depuis si long tems dans le Monde, soulevérent contr'elle tout le Genre-humain, & poussérent les Grands du Monde, à conspirer sa ruïne. Ceux qui la professoient eurent à essuyer *dix* grandes & rudes *persécutions*, qui se suivirent de près, & durant lesquelles, on se servit pour les tourmenter de tout ce que la rage & la malice pouvoient inventer de plus cruel; Et les Empereurs *Romains*, comme cela paroit, par les Trophées & par les (*h*) Arcs de Triomphes, qui furent

(*f*) Jude I. Vers. 3.

(*g*) C'est ainsi, que dans les siécles, qui suivirent de près celui des Apôtres, *Marcion & Valentin*, furent attaqués par *Polycarpe*, Disciple de St. *Jean*; Qu'*Irenée* Disciple de *Polycarpe*, écrivit contre les Hérésies de *Simon le Magicien*, de *Menandre*, de *Basilide*, de *Carpocrate* & d'autres; Que *Tertullien* s'opposa à *Marcion*, à *Hermogene*, & à *Apelle*; Et que quand *Sabellius* & *Paul* de *Samosate* voulurent renouveller les erreurs d'*Ebion*, & de *Cerinthe*, ils trouvérent en *Gregoire* de *Néo Cæsarée* & en *Denis d'Alexandrie*, deux zèlés Deffenseurs de la vraie foi, on en peut dire autant, de tous les autres. *Edward.* ubi sup.

(*h*) On trouva à *Clunia* en Espagne, deux Inscriptions, qui avoient fait partie de ces Arcs de Triomphes; Voici ce que portoit l'une de ces Inscriptions. *Diocletianus Jovius, & Maximian. Herculeus Cæs. Aug. Amplificato per Orientem, & Occidentem Imp. Rom. Et nomine Christianorum deleto, qui Remp. evertebant.* L'autre est couchée en ces termes. *Diocletian. Cæs. Aug. Galerio in Oriente adopt. superstitione Christ ..... ubique deleta & cultu Deorum propagato.* Le sens de ces deux Inscriptions montre, que

furent dreſſés, pour perpétuer la mémoire, de l'avantage, qu'ils avoient remporté ſur l'Eglife en vinrent juſqu'à ſe perſuader, qu'ils avoient entiérement éteint le Chriſtianiſme, qui ne laiſſa pas de renaitre de ſes cendres, & de faire de nouveaux progrès. La cruauté des ennemis de la foi, ſervoit à multiplier le nombre de ceux qui en faiſoient profeſſion, & qui n'étoient jamais plus floriſſans, que lorſque la perſécution étoit la plus vive, juſqu'à ce qu'enfin, un Edit publié ſous l'Empire du Grand *Conſtantin*, mit les Chrétiens en liberté de ſervir Dieu à leur maniére.

C'EST ainſi qu'après la perſécution, *l'Egliſe trouva du repos*, mais peu de tems après, il s'éléva des héréſies, qui non ſeulement en troublérent la paix, mais qui en altérérent auſſi la pureté. *L'Héréſie Arienne*, injurieuſe à la Très Sainte Trinité, & qui nioit la Divinité du Sauveur, parut bien tôt après la Paix générale; Et il fut en même tems aiſé, de remarquer le ſoin que la Providence prenoit de l'Egliſe, puis qu'Elle ſuſcita d'habiles, & de courageux héros, tels qu'un *Athanaſe*, un *Grégoire* de *Nyſſe*, un *Gregoire* de *Nazianze*, pour deffendre ſa vérité inſultée & un grand nombre de ſavans Apologiſtes, tant (*i*) de l'Egliſe *Grecque*, que de la *Latine*, pour repouſſer les attaques des *Payens*. 3°. Encore de la part de l'héréſie.

PENDANT, que les choſes étoient dans cet état, une nouvelle tempête, menaça l'Egliſe de *Chriſt*, d'un triſte naufrage. *Conſtantin le Grand* ayant fait venir ſon Armée des Pays *Septentrionaux* dans les Provinces *Orientales*, & étant allé lui même mettre le Siége de l'Empire à *Conſtantinople*, fournit par là, aux *Gots*, aux *Vandales*, & à d'autres Nations Barbares, une belle occaſion d'envahir *l'Italie*, & de déſoler l'Empire *d'Occident*, pendant qu'en celui *d'Orient*, les erreurs & les héréſies, les diſputes & les querelles qui s'é- Du Mahométiſme & de l'Idolatrie.

Diocletien, & *Maximien* ſon Collégue croioient avoir detruit par tout le Chriſtianiſme qu'ils traitoient de ſuperſtition pernicieuſe à l'Etat, rétabli le Paganiſme, & remis en vigueur le Culte des Dieux. *Cave*, Chriſtianiſme primitif. Mais nous liſons, que ces mêmes Empereurs ennuyés & las de perſécuter les Chrêtiens inutilement, renoncérent à l'Empire, & paſſérent le reſte de leur vie à cultiver leurs Jardins.

(*i*) De l'Egliſe *Grecque* étoient *Athenagore*, *Tatien*, *Theophile*, *Antioche*, *Juſtin Martyr*, *Clement d'Alexandrie*, *Origene*, *Euſebe*, *Athanaſe*, *Theodoret*; Et de la *Latine*, *Tertullien*, *Arnobe*, *Lactance*, *Minutius Fœlix*, *Auguſtin*: *&c.*

s'échauffoient parmi les Chrêtiens, & qui inondérent l'Eglife, frayérent le Chemin au *Mahométifme*, & détruifirent les Eglifes les plus floriffantes, celles même dont il eft parlé dans *l'Apocalypfe*.

Qui n'eût crû, en voyant, le *Mahométifme* faire de rapides progrés en *Orient*, & la fuperftition & l'Idolatrie couvrir *l'Occident* de ténébres, que l'Eglife étoit fur le point de périr? Mais quelque diminution qu'elle ait foufferte, par tant d'Apoftafies, elle ne fut pourtant pas détruite. Les fiécles les plus corrompus, (*k*) produifirent toujours quelques ames généreufes, qui abhorroient les erreurs qui étoient alors dominantes, & qui combattoient courageufement pour *la foi, qui avoit été donnée une fois aux Saints*, jufqu'à ce qu'enfin leur zèle & leurs Ecrits en excitérent d'autres à examiner la vérité, & à penfer par là même, à une Reformation, qui commença, continua, & fe foutint d'une maniére fi admirable, & fi furprenante, que cela feul fuffifoit, pour faire voir que Dieu en étoit l'Auteur, & qu'il dirigeoit lui même cet important Ouvrage.

Raifons pour lefquelles Dieu protége fon Eglife.

Ainsi la vraye Réligion s'eft toujours confervée, malgré toutes les Revolutions, qui paroiffoient vouloir la détruire: Ainfi, l'Eglife à toujours vogué en fureté, malgré les efforts redoublés des tempétes qu'elle a effuyé, & *les Portes de l'Enfer n'ont jamais prévalu contr'Elle*. Maintenant, fi nous recherchons les raifons, & les fondemens de la confervation merveilleufe de cette Eglife, nous trouverons, que la vérité & la fidélité de Dieu font interreffées à la protéger; Car il nous dit en termes exprès, qu'il (*l*) *l'affermira à jamais*, & (*m*) *qu'aucune arme forgée contr'Elle ne profpérera*; Qu'il (*n*) *a élévé un Royaume, qui ne fera jamais détruit*; Que le Meffie (*o*) *doit régner fur la Maifon de Jacob éternellement, & que fon Régne n'aura point de fin*; Quand nous trouvons par tout ces promeffes & d'autres femblables, nous ne faurions douter en aucune façon, que l'Eglife de Dieu, ne doive durer

(*k*) Dans le tems, qu'on croioit les Eglifes *d'Europe* couvertes, & innondées des erreurs du *Papifme*, Dieu fufcita les *Vaudois* en *France*, *Wiclef* en *Angleterre*, *Hus* en *Bohème*, *Zvingle* en *Suiffe*, *Luther* en *Saxe*; *Calvin* à *Genéve*, *Knox* en *Ecoffe*, & d'autres grands hommes, qui s'oppoférent vigoureufement aux erreurs, & aux pratiques fuperftitieufes de l'Eglife *Romaine*. *Edward*, ub. fup.

(*l*) Pf. XLVIII. 8. (*m*) Efaïe, LIV. 17. (*n*) Daniel II. 44.

(*o*) Luc. I. 33.

durer autant que le Monde, puisque la Providence à veillé sur Elle, d'une maniére si remarquable, pendant les siécles qui se sont écoulés. Au milieu donc des événemens & des Révolutions les plus étranges, réposons nous sur cette grande vérité, *que l'Eglise de Dieu ne défaudra jamais.* Elle a beau être pour un tems corrompue par l'erreur & par l'hérésie; Elle a beau se voir exposée à un danger éminent, par la Tyrannie, & par la persécution; La ruse & la Politique ont beau la sapper par ses fondemens, puisqu'elle est l'objet particulier des soins & de la Protection de Dieu, *Elle ne périra jamais*; C'est pourquoi elle est réprésentée dans l'Apocalypse sous l'emblême (*p*) *d'une femme revêtue du soleil, ayant la Lune sous ses pieds, & une Couronne de Douze Etoiles sur la tête*; persécutée par le *Dragon, Elle s'enfuit dans un Désert*, à l'aide de *deux grandes ailes* qui *lui furent données, pour s'envoler dans le lieu de sa retraite, où elle est nourrie, pour un tems, pour deux tems, & pour la moitié d'un tems, hors de la vüe du serpent.*

(*p*) Apoc. XII. 1. 14.

CHAPITRE VI.

Des Dons & des Graces du Saint Esprit.

NOTRE Sauveur sur le point de monter au Ciel, pour prendre possession de son Royaume céleste, en qualité de Médiateur, promit à ses Disciples, dans la vuë de relever leur courage abattu, de leur envoyer un Consolateur, qui les protégeroit, & les assisteroit par sa toute Puissance, & qui illumineroit leurs Entendemens par sa Sagesse, & par sa Connoissance infinie. (*a*) *Prenés courage*, leur dit il, car (*b*) *je ne vous laisserai point Orphelins, mais je prierai mon Père, & il vous donnera un autre Consolateur, pour demeurer avec vous éternellement, en attendant*, (*c*) *demeurés dans la Ville de Jerusalem jusqu'à ce que vous recevies* Descente du Saint Esprit.

Xxx 2 ce

(*a*) Jean, XVI. 33. (*b*) XVI. 16. 18. (*c*) Luc. XXIV. 49.

ce que mon Pére vous a promis , & que vous soyés revêtus de la Vertu d'enhaut. Selon cet ordre , *les Apôtres*, après avoir vu leur Maitre élevé dans le Ciel , (*d*) *s'en retournérent à Jerusalem, & persévéroient tous d'un commun consentement dans les priere & dans les Supplications*, & ils vacquoient sans doute à ce pieux exercice lors que , *le jour de la* (*e*) *Pentecote*, ainsi appellé , parce que, c'étoit le cinquantiéme jour après la fête de Pâques, (*f*) *il se fit tout à coup un grand bruit qui venoit du Ciel, comme si c'eut été un vent impétueux, & il retentit dans toute la Maison où ils étoient ; En même tems ils virent paroître des Langues , qui étoient comme des flammes de feu séparées les unes des autres , & qui se placérent sur chacun d'eux; Alors ils furent tous remplis du Saint Esprit, & commencérent à parler des Langues étrangéres , selon que l'Esprit les faisoit parler.*

Dix jours aprés l'Ascension de J.C. & pourquoi.

Si nôtre Sauveur n'envoya pas son Saint Esprit pour le remplacer immédiatement après son Ascension, & s'il laissa quelque tems ses Disciples dans cet état d'abattement où il paroissoit les avoir abandonné, on en peut attribuer en bonne partie la Cause , au dessein qu'il avoit d'exercer leur foi, & de les préparer à recevoir avec plus de joye , le *Don* qu'il vouloit leur envoyer *du Ciel.* (*g*) Car comme la lumière fait plus de plaisir, quand après avoir été renfermés dans l'obscurité, elle vient derechef frapper nos yeux, ainsi, nous sommes mieux en état de gouter un sujet de satisfaction, lors qu'il succéde à une tristesse profonde , & la joye ne nous paroit jamais plus douce , que lorsque nous avons gémi quelque tems , sous le poids des afflictions. L'Ecriture Sainte semble nous donner à entendre , que les Apôtres employérent à vacquer à la priére la plûpart du tems qui s'écoula , depuis l'Ascension de leur Maître,

(*d*) Actes, I. 12. 14.

(*e*) L'Ordonnance touchant la Pentecote contenue Levit. XXIII. 15. 16. est conçue en ces termes. *Vous compterés aussi dès le lendemain du Sabbat, savoir dès le jour , que vous aurés apporté la poignée qu'on doit tournoier , sept semaines entieres , vous compterés donc cinquante jours jusqu'au lendemain de la septiéme semaine , & vous offrirés à l'Eternel un Gateau Nouveau ;* Et c'est à cause de l'intervale des sept semaines, que cette fete étoit appellée, *la fête des semaines* ; On la solemnisoit en mémoire de ce que la Loi avoit été publiée sur la Montagne de *Sinaï*, précisement 50. jours , aprés que les Enfans d'Israël eurent quitté *l'Egypte. Stanhope* , Epit. & Evang. Vol. III.

(*f*) Actes. II. 2. &c. (*g*) *Conant.* Serm.

tre, jusques à l'envoi du Saint Esprit, ce qui contribua à soutenir & à ranimer leurs espérances, à enflammer & à augmenter leurs desirs, à ouvrir & à dilater leurs cœurs, & à relever merveilleusement le prix du bien qu'ils demandoient à Dieu par leurs priéres; Ainsi ils étoient à tous égards mieux préparés à recevoir ce divin hôte, que le Père devoit leur envoyer au Nom de son Fils.

La seconde de ces grandes fêtes auxquelles, tous les Mâles *d'Israël* avoient ordre de *paroître devant le Seigneur dans le lieu qu'il auroit choisi*, étoit alors prête d'arriver; C'est pourquoi, la Sagesse divine trouva à propos, de différer l'envoi du Consolateur jusqu'à ce, que par le grand concours de monde, qui devoit se faire en ce tems là à *Jerusalem*, on pût plus généralement remarquer un évenement si extraordinaire, l'examiner de plus près, le publier & le répandre plus vite, dans tous les pays, où ceux qui étoient venus à la fête devoient retourner dans peu de jours. Ajoutons à cela, que par ce moyen, les mêmes qui, lors de la derniére fête de Paques avoient été témoins oculaires des souffrances, & de l'ignominie de nôtre Sauveur, seroient aussi les Spectateurs de sa gloire & convaincus de la justice de ses prétentions, par les Dons mirraculeux, que l'Esprit devoit conférer à ses Disciples, & par les prodiges, qui seroient opérés en son Nom, dans le tems qu'ils se trouveroient à cette *seconde fête*, ce qui devoit servir de contrepoids au scandale, que la Croix de J. C. leur avoit donné.

Circonstances de sa Descente, & leur signification.

Mais, quelles que puissent être les raisons, pour lesquelles Dieu différa l'envoi de son Esprit, il est certain, qu'il y a quelque chose de fort surprenant & de bien instructif dans les signes visibles, qui accompagnérent cet envoi. *La vehémence du bruit* qui se fit, & l'endroit d'où il venoit, étoient propres à inspirer du respect & de la terreur, & à préparer les hommes à recevoir avec plus d'humilité & de vénération les avances que Dieu leur faisoit. De toutes les comparaisons, dont l'Ecriture se sert, pour nous répresenter l'Esprit de Dieu, sa puissance & ses effets, celle qu'elle emprunte *du vent*, est sans contredit la plus familiére. Nôtre Sauveur s'en est lui même servi: En effet, y a t-il rien de plus propre à répresenter la Souveraine liberté de Dieu, dans le Don qu'il fait de sa grace, aussi bien que l'efficace puissante, avec laquelle cette grace opére sur le cœur de l'homme, ces influences rafrai-

chiſſantes, & propres à purifier la conſcience, qui rempliſſent, pénétrent & remuënt l'ame, qui y allument un feu nouveau & l'élévent juſques au Ciel, en lui inſpirant de pieuſes diſpoſitions; Y a t-il rien dis-je, de plus propre à nous repréſenter toutes ces choſes, que le Vent, qui ſemblable à l'Eſprit de Dieu, eſt inviſible, par rapport à ſon Eſſence, merveilleux & ineffable dans ſa maniére d'opérer, mais dont cependant la force & l'efficace ſont connuës & inconteſtables.

(b) On a remarqué un ſemblable rapport dans l'embléme de ces *Langues, qui ſemblables* à des flammes *de feu, ſéparées les unes des autres ſe placérent ſur chàcun des Diſciples du Seigneur.* Les langues pouvoient marquer la promptitude & la facilité des Apôtres à raiſonner & à s'énoncer; Leur *ſéparation* déſigner la diverſité des Langues qu'ils devoient parler dans la ſuite; Enfin, ces langues *en ſe plaçant* ſur les Diſciples pouvoient ſignifier par là, que le Don qui venoit de leur être fait, leur reſteroit pendant quelque tems; Qu'il ne s'éteindroit pas d'abord, mais qu'il ſeroit permanent en eux, par la permiſſion de Dieu, & que par leur Miniſtère, il ſe répandroit & ſe communiqueroit à d'autres, tant que l'Egliſe en auroit beſoin, & que cela ſeroit néceſſaire, pour la Propagation de la foi Chrêtienne. On ne ſauroit s'empêcher de regarder le *feu* qui parût dans cette occaſion, comme un embléme très juſte de cette Lumiére, que les Diſciples reçurent, par cet envoi du Saint Eſprit en eux; De cette connoiſſance claire & infaillible, qu'ils acquirent de *tout* ce qu'il convenoit, & qu'il importoit que des perſonnes d'un Caractère ſi éminent, & appellés à des fonctions ſi ſublimes ſûſſent & compriſſent; De ce *zèle* enfin, & de ce courage intrépide qui s'empara de leur cœur, & qui y alluma une chaleur ſi vive & ſi forte, que dès lors, on ne les vit plus trembler à la ſimple accuſation, qu'ils appartenoient à *Jéſus*, ni s'aſſembler en cachette, *pour la crainte des Juifs*, au contraire ils ſe produiſent hardiment, prêchent avec zèle, & font ſans héſiter, les miracles les plus ſurprenans dans le Temple, dans les Synagogues & dans les ruës, déclarant, *qu'ils ne pouvoient s'empêcher de parler des choſes qu'ils avoient vûes, & qu'ils avoient ouïes*; Quand enfin on les traitoit comme des malfaiteurs, *ils étoient tout*

(b) *Stanhope*, ubi ſup. & *Tillotſon*; Serm. Vol. III.

tout remplis de joyes, de ce qu'ils avoient été trouvés dignes, de souffrir des opprobres, pour le nom d'un Maître Crucifié.

Ce sont là les remarques, que quelques personnes ont trouvé à propos de faire, sur les circonstances de ce mémorable événement, mais on ne doit pourtant pas entendre par la Descente elle même, quelque mouvement *Local*, ou quelque changement de lieu; Car, puisque le Saint Esprit, est une personne *Divine*, comme nous avons eû occasion de le prouver dans un autre endroit, & que par conséquent, il est présent par tout, on ne peut pas proprement dire, qu'il se *meuve*, ou qu'il aille d'un lieu à un autre; En effet, il faudroit en ce cas, qu'il quittât un certain endroit pour se transporter dans un autre où il n'étoit pas auparavant, ce qui détruiroit sa *Toute Présence*? Il faut donc interprêter cette *Descente* de la présence efficace de ce Bien-heureux Esprit, ou plûtôt de la manifestation de cette présence, par des effets surprenans, & des opérations extraordinaires. Ce qu'il faut entendre par cette Descente.

Des opérations qu'on attribuë à l'Esprit de Dieu, les unes sont *extraordinaires*, les autres *ordinaires*, (k) les prémiéres sont *particuliéres* à certains tems, & à certaines personnes, les derniéres *communes* à tous les Chrêtiens, & dans tous les tems; Celles-là, sont *nécessaires*, pour jetter les prémiers fondemens de l'Eglise Chrêtienne, celles-ci *requises* à l'accroissement spirituël des véritables fidéles; Les unes sont des *Dons Miraculeux*, par le moyen desquels, ceux qui en étoient doüés, se trouvoient en état d'avancer le salut des autres hommes; Les autres des *graces salutaires*, par le secours desquelles, ceux qui les ont reçûes peuvent travailler avec succès, à leur propre salut; Les prémiéres sont telles, que nous devons remercier Dieu, d'avoir bien voulu les accorder aux Apôtres, & aux prémiers Prédicateurs de l'Evangile, afin de le répandre plus promtement, & avec plus d'efficace; Les derniéres sont telles, que nous devons prier Dieu avec ardeur, de vouloir nous en faire part, comme étant nécessaires à disposer nôtre entendement, à bien comprendre ce que l'Evangile nous enseigne, nôtre volonté à se soumettre avec plaisir à ce qu'il nous ordonne, & nôtre cœur à recevoir avec attention, & à conserver avec soin les préceptes salutaires de *Jésus-Christ* nôtre Maître. Nous ne pouvons Différente sorte de Dons, en quoi ils consistoient.

(k) *Smalridge* Sermons.

vons aujourd'hui prétendre aux prémiers de ces Dons, sans Enthousiasme & sans fanatisme, mais nous ne saurions être privés des *derniers* ni les négliger sans hazarder nôtre salut éternel; Les *prémiers*, sont des signes & des Caractères auxquels nous pouvons distinguer les vrais Prophêtes, de ceux qui se disent tels, sans l'être effectivement, ceux qui ont réellement reçû leur Commission du Ciel, de ceux qui prétendent insolemment être inspirés de l'Esprit de Dieu; Les *derniers*, sont des marques sûres, pour distinguer les régenerés de ceux qui ne le sont point; Le Chrêtien *sincère* de *l'hypocrite*; Le Fidéle *réel* de celui qui ne l'est que *de Nom*; L'Homme *spirituel* du *Charnel*; *L'Enfant de Dieu* & l'héritier de sa gloire, de *l'Enfant de Colère*, & du fils de perdition.

Pour traiter donc cette matiére, nous avons à faire deux choses; I. La prémiére est de considérer ce que c'étoit, que ces Dons *extraordinaires* du Saint Esprit, & à quel point ils étoient nécessaires, pour jetter les prémiers fondemens du Christianisme. II. La seconde est de voir, en quoi consistent ces opérations *ordinaires*, de quelle nécessité elles nous sont présentement, pour nous mettre en état de remplir les conditions de l'Evangile, & de quelle maniére nous pouvons raisonnablement croire que nous en sommes aidés.

Dons extraordinaires du Saint Esprit.

I. Il faut donc se représenter les Apôtres, & ceux à qui fut confié le grand & important Ouvrage de la Conversion du Monde, comme ayant besoin de plusieurs Dons, qui ne furent plus nécessaires dans la suite. Il falloit (*l*) qu'en qualité de prémiers Prédicateurs de l'Evangile; 1°. Ils fussent en état de parler les diverses Langues des Nations auxquelles ils devoient prêcher; 2°. Qu'ils fussent clairement & parfaitement instruis des Dogmes qu'ils devoient enseigner; 3°. Qu'ils fussent en état de donner la preuve la plus convaincante de la vérité & de la divinité de leur Doctrine; 4°. Enfin, qu'ils fussent conduits par un Guide infaillible au travers de toutes les difficultés pressantes qui se rencontreroient pendant le cours de leur Ministère; Et en tout cela ils furent abondamment assistés par le Saint Esprit.

Don des *Langues*.

1. Il leur inspira le Don des Langues, sans lequel ils eussent été obligés, de consumer une grande partie de leur vie, à apprendre

(*l*) *Scot.* Médiat.

dre les langages des différens peuples auxquels il devoient prêcher l'Evangile. C'est pourquoi le Saint Esprit, lors de sa Descente miraculeuse, leur donna dans un instant, la faculté de parler plusieurs sortes de Langues; En sorte, que sans régle & sans instruction précédente, on les entendit parler au grand étonnement de ceux qui les écoutoient, les (m) différentes Langues de quinze différentes Nations. Et quoi qu'il ne se passa pas bien du tems, jusqu'à leur dispersion dans tous les Païs du Monde, quoique quelques uns d'eux s'écartérent, pour aller dans des Païs éloignés, & dont peut être on n'avoit jamais entendu parler auparavant, cependant en quelque lieu qu'ils allassent, ils étoient immédiatement inspirés, & parloient aussi parfaitement & aussi librement la Langue du Païs, que si c'eût été leur Langue Maternelle.

2. Ce que les prémiers Prédicateurs de l'Evangile enseignoient, devoit être pour tous les âges à venir le modéle, ou la règle constante à laquelle on pourroit surement distinguer la vérité de l'erreur. C'est pourquoi, le Saint Esprit prit soin de les instruire parfaitement de tous les points de la Doctrine qu'ils devoient annoncer, afin que leurs Successeurs pussent à l'avenir, se reposer entiérement sur leurs Décisions. Pour cet effet, non seulement il conversoit avec leurs esprits, & il leur représentoit les choses d'une maniére *immédiate & sans couverture*, mais encore il élévoit leur entendement au point, de pouvoir comprendre ses Révélations; Aussi est il dit, qu'après avoir reçu le Saint Esprit, (n) *ils parloient diverses Langues & prophètisoient*, c. d. qu'ils expliquoient ce qu'il y a de plus profond dans les Mystères de l'Evangile. Don de la *Connoissance.*

3. Comme il étoit nécessaire, (o) que des gens qui vouloient introduire une nouvelle Religion dans le Monde, fussent èn état de convaincre les autres hommes, que leur Commission venoit du Ciel; Dieu voulut, en leur envoyant le Saint Esprit, les douër du pouvoir de faire des Miracles, pour confirmer leur Doctrine. On peut dire, qu'à cet égard, ils ont surpassé leur Maitre comme il le leur avoit promis. (p) *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi, fera aussi les Oeuvres que je fais, il en fera même de plus grandes, parce que je m'en vai à mon Père.* En effet Don des *Miracles.*

(m) Actes, II. 4. &c. (n) Actes, XIX. 6. (o) *Scot.* ub. sup.
(p) Jean XIV. 12.

effet, au lieu qu'auparavant la plupart des Miracles, qui servoient à prouver la divinité de la Doctrine Chrétienne, se faisoient par *Jésus Christ* lui même, & étoient par conséquent restreints à sa Personne, le Saint Esprit en communiquant à tant d'autres, & en tant de différens endroits, le pouvoir de faire au Nom de *Jésus Christ*, tant de choses admirables, portoit pour ainsi dire ce Nom en triomphe par tout le Monde, & en deployoit tout à la fois, la puissance & la Majesté, sur la face de toute la Terre.

Secours extraordinaire de l'Esprit.

4. Enfin, comme l'Ouvrage, que les prémiers Prédicateurs de l'Evangile avoient entrepris, étoit accompagné de difficultés insurmontables, à la prudence & à la Sagesse humaine, & qu'il demandoit un courage invincible, une fermeté inébranlable, beaucoup de prudence, une extrême vigilance, & une parfaite pureté de moeurs, en tout cela le Saint Espit étoit à l'Eglise Primitive, ce que *l'Urim* & le *Thummim* étoit aux Anciens *Juifs*, c, d. un Oracle, pour leur donner, des avis dans toutes les conjonctures difficiles, touchant ce qu'ils auroient à dire ou à faire, car c'est ce que nôtre Sauveur semble leur promettre, quand il leur dit; (*q*) *Lors qu'on vous ménera devant les Magistrats, ne vous mettés point en p ine, de quelle manière vous vous deffendrés, ni de ce que vous dirés, car à l'heure même le Saint Esprit vous enseignera ce qu'il faudra que vous disiés.*

Nécessité de ces Dons pour les prémiers Chrétiens. Des Langues.

Tels étoient les secours, que l'Esprit de Dieu fournit aux Apôtres & aux prémiers Prédicateurs de la foi Chrétienne, & sans lesquels, il est assés vraisemblable, que l'importante affaire de la Conversion du Monde, n'auroit pas manqué d'échoüer. Il est vrai, que si la Religion Chrêtienne n'eût été destinée comme la *Judaïque*, que pour une seule Nation, (*r*) la diversité des Langues n'auroit été ni plus utile ni plus nécessaire, pour confirmer la vérité de la Doctrine des Apôtres, & la divinité de leur Mission, que toute autre demonstration de l'Esprit: Mais puisque le but de la foi Chrétienne étoit, qu'elle fût répanduë dans tout l'Univers, le prémier pas, pour y réüssir étoit sans doute, de mettre en état, ceux qui travailleroient à la répandre de pouvoir converser avec toute sorte de Nations. Or la faculté de parler clairement un très petit nombre de Langues étrangéres, ou simplement une seule, est une ac-

(*q*) Luc. XII. 11. 12. (*r*) *Stanhope*, ub. sup.

acquisition qui coute bien du tems & de la peine, à ceux même, qui, à une trop grande facilité pour cela, joignent une application infatigable, aussi, sans le Don des Langues, la conversion des étrangers auroit elle infailliblement été un Ouvrage long & ennuyeux, pour ne pas dire impossible, pour des personnes telles que les Apôtres & dont la Commission embrassoit tous les Peuples, & toutes les Langues qui sont sous le Ciel.

(*s*) Mais supposé, qu'ils eussent pû acquérir par leur propre industrie la facilité de s'exprimer, ils en auroient été applaudis, on les en auroit estimés d'avantage, mais à quoi servent l'estime & les applaudissemens, lors qu'il est question de persuader les hommes de la vérité de certains dogmes nouveaux, & de certains Mystères profonds, de déraciner des vices agréables & invétérés, & de leur substituer *la mortification de la chair, une vertu rigide, & le renoncement à soi même?* Il ne faut pas moins qu'une autorité *divine*, pour opérer un tel changement: Jamais faculté acquise par des voyes humaines, ne pourra servir à prouver, que celui qui en est revêtu soit autorisé du Ciel, au lieu, que s'il prouve évidemment en une chose la divinité de sa Mission, on ne fera point de difficulté de le croire, sur d'autres, envoyé de Dieu. Si donc on convient que les Apôtres *parloient* des Langues étrangéres par inspiration divine, il en faudroit naturellement conclurre, que les matiéres dont *ils parloient*, avoient la même origine, parce qu'on ne sauroit concevoir, que Dieu voulût miraculeusement fournir aux hommes, des paroles, pour exprimer une Doctrine, qu'il ne leur auroit du tout point dictée.

De la Connoissance.

Il paroit clairement, par plusieurs Passages de l'Ecriture Sainte, que les Apôtres aussi bien que le reste des *Juifs*, donnoient dans plusieurs erreurs, sur des matiéres de Religion, ils étoient dans l'ignorance, par rapport aux Oracles qui regardoient le Messie, & jamais ils n'avoient pû se mettre dans l'esprit, que le Roi *d'Israël* dût mourir sur une Croix; Cet abaissement du Sauveur, si contraire à leurs Préjugés, & arrivé contre leur attente, leur ôta presque toute espérance de voir en lui leur Libérateur (*t*) *nous espérions*, disent ils, *que ce seroit lui qui délivreroit Israel*, ce qui est presque la même chose, que s'ils eussent dit, qu'ils en désespéroient

 alors

(*s*) *Collier*, Serm. (*t*) Luc. XXIV. 21.

alors tout à fait. Nous avons souvent indiqué la source de cette erreur, elle venoit de l'opinion, où étoient généralement les *Juifs*, que le *Messie* seroit un Prince temporel, qui les affranchiroit du joug des *Romains*, & rendroit leur Nation plus glorieuse & plus triomphante, qu'elle ne l'avoit jamais été. Il semble pourtant, que l'extérieur simple & méprisable en apparence, sous lequel leur Maitre avoit passé sa vie, & que l'ignominie dans laquelle il étoit mort auroient dû redresser leurs idées sur ce sujet, & les convaincre parfaitement, que *son Régne n'étoit point de ce Monde*, mais cette attente flatteuse d'une grandeur seculiére & mondaine leur plaisoit si fort, elle étoit si conforme aux desirs de la chair & du sang, leurs Préjugés là dessus, étoient si fortement enracinés, dans leur esprit, ils les voioient si généralement reçûs, qu'ils ne s'en défirent pas même après la Résurrection du Sauveur, comme on peut s'en assurer par cette question qu'ils lui firent; (*u*) *Seigneur, sera ce dans ce tems, que tu rétabliras le Royaume d'Israël?* En sorte, qu'il est évident, qu'après le départ de leur Maitre, ils avoient absolument besoin d'un autre *Docteur*, qui rectifiât leurs idées, sur la Nature du Régne de *Christ*, & qui les instruisît pleinement des Mystéres de la Religion qu'ils devoient annoncer au Monde.

Du *Courage.*

SI le secours du Saint Esprit étoit nécessaire aux Apôtres, & aux prémiers Prédicateurs de l'Evangile, pour les éclairer & pour les instruire, il ne l'étoit pas moins pour les fortifier, & pour soutenir leur constance; Car quelque intrépidité que puisse inspirer la justice d'une cause à ceux qui en entreprennent la deffense, il est cependant assés vraisemblable, que les Apôtres, & ceux qui ont jetté les prémiers fondemens de l'Eglise Chrêtienne, n'auroient pas eu assés de courage, pour poursuivre leur entreprise, s'ils n'avoient pas été soutenus par les Opérations miraculeuses & par les consolations du Saint Esprit. C'étoient des personnes d'une fortune, & d'un crédit fort au dessous de la médiocrité, qui n'avoient jamais rempli aucun Poste public, & qui par conséquent étoient tout à fait Novices dans ces maniéres du Monde, qui donnent de la confiance, & qui attirent le respect; Leurs raisonnemens n'avoient aucune subtilité, la Rhétorique n'embellissoit point leurs Discours, & l'Apologie de leur innocence ne pouvoit se faire sans charger leurs Juges

(*u*) Actes: I. 6.

Juges du Meurtre le plus horrible : Tout cela ne fut cependant pas capable de les rebuter, ni de les empêcher de soutenir leur cause, & de poursuivre leur dessein, car, (v) après avoir senti en eux mêmes l'influence divine du Saint Esprit, après s'être apperçûs, que leurs entendemens se trouvoient enrichis d'un nouveau fonds de connoissances surnaturelles, & qu'ils n'avoient point acquises, quand ils se virent capables de s'exprimer dans toutes les Langues des Nations avec lesquelles ils conversoient, les Apôtres, quittérent bien tôt la retraite, dans laquelle ils avoient vécu jusqu'alors, se montrérent dans les places les plus fréquentées, & parlerent clairement & publiquement pour la deffense de leur Doctrine. Qui pourroit sans étonnement considérer avec quelle assurance, & quelle noble hardiesse ils se présentoient devant les Tribunaux les plus respectables, avec quelle liberté ils plaidoient la Cause de leur Maître, & publioient sa gloire & son innocence ; Avec quelle intrepidité, ils accusoient le Grand Conseil de la Nation *Juive*, d'avoir fait mourir le Personnage le plus illustre & le plus juste qu'il y eut jamais, avec quelle indifférence en un mot, & quelle tranquilité ils s'exposoient eux mêmes aux persécutions, & avec quelle constance, & quelle grandeur d'Âme, il souffroient les traitemens les plus honteux & les plus cruels.

Des Miracles.

Les Apôtres ne se rendoient pas seulement remarquables par le courage qu'ils faisoient paroître en toute sorte d'occasions, mais encore, par les œuvres miraculeuses qu'ils faisoient voir au Monde, & qui étoient absolument nécessaires, pour jetter les prémiers fondemens d'une Réligion ennemie des vices, & des préjugés du siécle. Le *Judaïsme*, & le *Paganisme*, avoient pour eux la possession, soutenuë de l'autorité d'une longue suite de siécles, outre cela, ils donnoient à l'homme plus de liberté, que la Réligion Chrétienne. Les *Payens* trouvoient dans l'Antiquité de leurs erreurs, dans la protection de l'état, & dans les réponses des Oracles, l'Apologie de leur Culte, & ce qui n'est pas à mépriser, ils avoient de puissantes raisons, pour souhaiter, que tout ce qu'ils croioient fût conforme à la vérité, de sorte, que les raisonnemens des Apôtres auroient eû bien de la peine à les convaincre ; En effet qui eût jamais voulu se persuader, que des gens d'un extérieur si simple,

(v) *Collier*, ubi sup.

ple, & qui n'avoit rien d'impofant étoient pourtant les Envoyés du Ciel, s'ils n'euffent produit en leur faveur d'autres preuves, que leur propre témoignage? Mais quand on les entendoit parler des Langues qu'ils n'avoient jamais aprifes, quand on les voyoit guérir ou infliger des maladies, ôter, ou rendre la vie, felon qu'ils le trouvoient à propos, quand en un mot, ils paroiffoient revêtus du pouvoir de faire defcendre au fépulcre & d'en faire remonter, & exercer une efpéce de toute puiffance, cela devoit néceffairement attirer fur eux les yeux des peuples, & leur donner de l'attention pour leurs difcours: On ne pouvoit s'empêcher de conclurre, comme nous l'avons remarqué ci-devant, qu'une Doctrine atteftée, d'une maniére fi admirable, devoit avoir un fens particulier & extraordinaire & que des vérités fi vifiblement foutenuës d'une Puiffance divine ne pouvoient qu'être tout-à fait importantes.

Tems de leur *durée* dans l'Eglife.

Il n'eft pas fort aifé de déterminer, combien de tems ces différens Dons du Saint Efprit, dont l'Apôtre fait l'énumération, (x) quand il dit que *l'Efprit donne à l'un, de parler avec fageffe, à l'autre, de parler avec fcience, à l'autre, le même Efprit donne la foi, & à l'autre, le Don de guérir les Malades, à un autre, le pouvoir de faire des opérations miraculeufes, à un autre le Don de Prophêtie, à un autre le difcernement des Efprits, à un autre le Don de parler diverfes Langues, & à un autre celui de les interprêter.* Il n'eft pas, disje, fort aifé de déterminer, combien de tems ces différens Dons fubfiftérent dans l'Eglife Chrêtienne; On peut pourtant raifonnablement conjecturer, (y) que le *Don des Langues* dura jufqu'à-ce, que l'Evangile fut répandu fi loin, que chaque Païs eut dans fon fein, des perfonnes propres à recevoir les Ordres pour l'œuvre du Miniftére & capables d'inftruire leurs Compatriotes; Que *le Don de Prophêtie* ne ceffa, que quand tout le Nouveau Teftament fut complet, & que les différentes parties en eurent été raffemblées en un feul Volume; Que *le Don de fageffe*, ou de direction demeura jufqu'à ce, que le gouvernement de l'Eglife fut bien établi par tout, & qu'on en eut affuré la Conftitution & les Loix; Enfin, que le *Don des Miracles*, & entr'autres celui de chaffer les Malins Efprits ne s'éteignit que quand l'impofture des faux Dieux fut plei-

(x) I. Cor. XII. 8. (y) *Scot.* médiat.

pleinement découverte, & que les *Gentils* suffisamment convaincus de la fausseté de leur propre Réligion reconnurent la vérité du Christianisme, ou du moins, que quand les préjugés de l'Education ayant perdu de leur force, la Réligion Chrétienne se vit sur le même pied que le *Paganisme*, situation, qui, vû la force naturelle de la vérité, ne pouvoit manquer de faire pancher la balance en sa faveur.

Mais, on ne doit pourtant pas s'imaginer, que parce que, le pouvoir miraculeux du Saint Esprit ne subsiste plus depuis longtems dans l'Eglise, cet Esprit s'en soit par là même entiérement retiré. Il est vrai, qu'il ne donne plus des signes visibles de sa présence toute Puissante, mais il continuë, à y répandre encore la même influence qu'auparavant, d'une maniére aussi certaine, quoi qu'elle ne soit pas si sensible; Car c'est par lui, que nôtre Sauveur promet, (z) *d'être toujours avec nous jusques à la Consommation du Siécle*; Et c'est pour cela qu'il l'appelle (a) *un autre Consolateur, qui doit demeurer avec nous éternellement.* Cela nous conduit à considérer les Opérations *ordinaires* de l'Esprit de Dieu, qu'on appelle dans le langage de l'Ecole, *les Graces* du Saint Esprit.

II. Qu'il y ait un principe *sanctifiant*, communiqué aux fidéles, qui les prépare, & leur aide à produire des *fruits de Sainteté*, & qui pour cette raison soit appellé (b) *la semence de Dieu*; Que ce principe soit plus que toutes les qualités Morales, ou que les perfections, qui sont purement *naturelles*, & qui à cause de cela, soit appellé, (c) *le Don de Dieu*, (d) qu'il y ait quelque chose de plus, que l'influence *objectiv* des vérités revélées, ou des voyes extérieures de la Providence, & qui soit pour cela appellé, *le Don intérieur*; Que ce principe soit operé en nous, par l'efficace du Saint Esptit, & que pour cette raison, toutes les vertus soyent appellées, (e) *les fruits & les œuvres de l'Esprit*, & les Chrêtiens, (f) *les Temples du Saint Esprit*, & (g) *un Edifice consacré à Dieu par le Saint Esprit.* Ce sont là des vérités qui paroitront à toute personne qui examinera la chose sans partialité, aussi claires &

Le Saint Esprit est communiqué *à présent.*

(z) Matth. XXVIII. 20. (a) Jean. XIV. 16. (b) I. Jean, III. 9.
(c) 2. Timot. I. 6. (d) *Joung*, Serm. Vol. 2. (e) Gal. V. 22.
(f) I. Cor. VI. 19. (g) Ephes. II. 22.

& évidentes. qu'aucune qu'il y ait dans l'Ecriture Sainte. Il est vrai, que le Vieux Testament, ne fait pas expressément mention, de ce principe intérieur, qui procéde de Dieu, qui aide à l'homme, & qui coopére avec lui dans l'ouvrage de la sanctification, cependant quand on lit que *Moïse*, dit aux *Israëlites*, (*b*) *que le Seigneur leur Dieu circonciroit leurs cœurs, & le cœur de leur Postérité, afin qu'ils aimassent le Seigneur leur Dieu de toute leur Ame*; Quand on entend *David* supplier Dieu, (*i*) *d'ouvrir ses yeux, afin qu'il regarde aux merveilles de sa Loi, de tourner son cœur, de le faire revivre, de le faire marcher & de le conduire selon sa parole & par la voye de ses Commandemens*; (*k*) *de créer au dedans de lui un cœur net, & d'y renouveller un Esprit bien remis*; Quand on voit, que *Jeremie* promet aux *Juifs* de la part de Dieu, (*l*) *qu'il mettroit sa Loi au dedans d'eux, & qu'il l'écriroit dans* leurs cœurs, en sorte qu'ils *le connoîtroient tous, depuis le plus petit d'entr'eux jusques au plus grand*, & qu'*Ezéchiel* nous assure, (*m*) *Que l'Eternel donnera à son Peuple un nouveau cœur, & qu'il mettra au dedans de lui un Esprit nouveau, qu'il ôtera de sa Chair le cœur de Pierre, & qu'il lui donnera un cœur de Chair, qu'il mettra son Esprit au dedans de lui, & qu'il le fera marcher dans ses statuts, en sorte, qu'il gardera ses ordonnances, & qu'il les fera.* Nous ne saurions nous empêcher de croire, que la Doctrine d'une grace, qui aide aux hommes de faire le bien, ne fût généralement reçuë parmi les fidéles de l'Ancienne Dispensation.

On convient, que le discours, que nôtre Sauveur fit (*n*) à ses Disciples, touchant l'Esprit qu'il devoit répandre sur eux, regarde (*o*) certainement, & sur tout autre cette effusion *extraordinaire*, qui arriva le jour de la *Pentecôte* & ces effets admirables, qui en furent la suite; Cependant, comme il avoit déja promis, pour encourager tous les hommes à s'acquitter du devoir de la Priére, que (*p*) *son Pére Céleste donneroit son Saint Esprit à tous ceux qui le lui demanderoient*; Il y a aussi bien des endroits dans ce discours, comme ceux qui se rapportent à la direction, à la conviction

[*b*] Deut. XXX. *6*. [*i*] Ps. CXIX. 18. &c. [*k*] Ps. LI. 12.
[*l*] Jeremie XXX. 33. 34. [*m*] Ezéchiel XXXVI. *26*. *27*.
[*n*] Jean. XIV. [*o*] *Burnet*, sur les Arti. [*p*] Luc. XI. 13.

viction & aux consolations, qui sont les effets de cet Esprit Saint, qui paroissent avoir pour objets, les besoins constans de tous les Chrétiens. St. *Pierre* ayant converti plusieurs personnes à la foi, le jour de la Pentecôte, leur ordonna de recevoir le Batême, en les assurant, *qu'ils recevroient le Don du Saint Esprit*, par où il entend l'influence fixe & ordinaire de cet Esprit; (q) *Car*, ajoute t-il, *la promesse a été faite à vous & à vos Enfans, & à tous ceux qui sont éloignés*, à toutes les générations à venir, dans les Ages les plus reculés, à tout *autant, que le Seigneur nôtre Dieu en appellera*. Le Langage que tient l'Apôtre St. *Paul* sur ce sujet dans ses Epîtres, n'est pas moins exprès, il déclare presque à chaque page, que nos entendemens sont illuminés, nos volontés dirigées, nos inclinations soumises, & tout cela, par l'efficace de ce principe divin; Il nous déclare, que (r) *de nous mêmes, nous ne sommes pas capables de penser quelque chose*, mais que (s) *nous sommes conduits par l'Esprit*, (t) *par lequel nous sommes puissamment fortifiés dans l'homme intérieur*, & (u) *Scélés pour le jour de la Rédemption*; Enfin, pour tout renfermer dans un seul passage, il dit, que (v) *nous avons été lavés, nous avons été Sanctifiés, nous avons été Justifiés au nom du Seigneur Jésus, & par l'Esprit de nôtre Dieu.*

Ses Opérations sont imperceptibles aux sens, mais cela ne doit pas fournir Matière à une Objection.

Nous avoüons il est vrai, que cette dispensation de la Grace, a quelque chose d'obscur, on n'en peut pas sentir les impressions, ni la suivre, pour ainsi dire, à la piste dans sa manière d'opérer en nous. La mésure de nos progrès dans la vertu, paroit dépendre entiérement de nos soins, & Dieu veut, que nous soyons aussi appliqués à l'Ouvrage de nôtre Sanctication, que s'il ne nous accordoit aucune grace, mais il faut aussi remarquer que la même obscurité se rencontre dans toutes les voyes de la Providence, qui se rapportent à cette vie. (w) Ceux qui ne veulent pas convenir, que Dieu nous accorde son Esprit pour nous aider dans l'Ouvrage de nôtre Sanctification, avoüent pourtant, que c'est lui, qui nous donne tous les biens temporels dont nous avons besoin: Mais comment sont-ils plus surs de l'un, que de l'autre? Car quand Dieu veut

[q] Actes II. 38. 39. [r] 2 Cor. III. 5. [s] Romain. VIII. 14. [t] Ephes. III. 16. [u] IV. 30. [v] 1 Cor. VI. 11.
[w] *Young.* Serm. Vol. II.

veut bénir quelqu'un en lui donnant des richesses, il n'ouvre pas les bondes du Ciel, pour remplir ses trésors; Il ne se sert pas, pour l'enrichir, d'un moyen aussi particulier & aussi remarquable, que celui dont il se servit, quand il arrosa la Toison de *Gedeon*, pendant que tout le terrain d'alentour demeura sec comme auparavant, mais il le doüe de diligence & de frugalité, ou il l'orne de qualités si agréables & si propres à prévénir les autres en sa faveur, qu'elles lui servent de recommandation, lors qu'il se présente quelque occasion favorable de s'avancer: Ainsi la manière dont il fait sa fortune devient purement *naturelle*, & ce que Dieu fait de son côté, n'y paroit du tout point. De même quand Dieu, par le secours intérieur de sa grace, fait faire à quelqu'un des progrès dans la vertu, il ne change pas pour cet effet tout d'un coup ni entiérement la constitution de son temperamment; il n'enchaine pas subitement tous ses mouvemens naturels, & il n'infuse pas en lui, un assemblage des habitudes vertueuses, tel, qu'il en puisse devenir bon, & adonné à la vertu, sans qu'il ait besoin pour cela de se donner aucune peine, mais il fait son œuvre spirituelle comme par dégrés, en donnant à un tel homme, prémiérement un esprit d'attention ou de reflexion, ensuite, une résolution sérieuse; enfin le Don de mettre promtement en usage tous les moyens Moraux, qui servent à former en lui chaque vertu particuliére, & à la perfectionner. Tant que Dieu dans ces rencontres & d'autres semblables travaille ou opère d'une maniére humaine & ordinaire, n'anéantissant jamais le pouvoir de la nature, mais seulement le mouvant, le dirigeant, & le soutenant, lors qu'il est en défaut, sa grace ressemble à un *petit ressort*, caché dans une *grande roüe*, lequel ne paroit pas faire quoi que ce soit, quoi qu'il fasse tout en effet. L'homme vain & ingrat peut avec autant de raison attribuër ses progrès dans la vertu, à ses propres forces & à son application, qu'il auroit sujet de mettre sur le compte de sa propre habileté & de son industrie, toutes les bénédictions dont la Providence de Dieu l'a comblé.

Non plus, que nôtre ignorance, sur la maniére dont il agit,

On reconnoit de plus, que la dispensation de la grace sanctifiante a un autre côté fort obscur par rapport à nous. (x) Sa Philosophie nous est entiérement cachée, & nous ne pouvons dire, quand,

(x) Id. ibid.

quand, combien de tems, ni de quelle manière elle opère sur nos esprits. C'est-là une spéculation, sur laquelle nôtre Sauveur luimême fait voir, que nous sommes dans l'ignorance, & dans une ignorance aussi profonde, que celle dans laquelle nous sommes, sur l'origine du Vent, & sur le terme où il finit. Cependant il a trouvé à propos, soit, que cette connoissance fût trop sublime pour nous, ou qu'elle nous fût inutile, de nous laisser dans l'obscurité à cet égard; mais cela n'empêche pas, que nous ne puissions être sûrs, qu'il y a en nous un tel *prin ipe*, & même aussi sûrs, que nous le sommes, qu'il y a un *Météore* tel que le vent, lorsque nous l'entendons soufler, quoique nous ne puissions dire, ni *d'où il vient* ni *où il va*, Nôtre Seigneur suppose ici, (*y*) que le bruit & le son du Vent, sont une preuve suffisante qu'il soufle actuellement. L'ébranlement qu'il cause dans les branches des Arbres, leur agitation, & le tremblement des Maisons, tout cela nous persuade, que l'Air est dans un mouvement violent, cependant nous en ignorons les prémiers commencemens; nous ne saurions dire, ni la cause de cette grande fermentation, ni d'où elle est partie, ni jusqu'où elle va, ni ce qu'elle devient quand elle a cessé. De même, (z) quoique nous ne prétendions pas expliquer une chose, que nous admirons avec reconnoissance, savoir par quel rayon l'Esprit divin ouvre & illumine nos entendemens; par quel mouvement il nous inspire de bonnes pensées & nous suggére de sages résolutions; par quelle douce violence il attire nôtre volonté, dirige nos appetits, modéré & reprime nos passions; quelle discipline il employe pour éteindre nos imaginations criminelles & nos desirs déréglés; de quelle chaleur il se sert, pour animer nôtre charité, & nos efforts; par quel pouvoir il épouvante le Démon, nous rend victorieux des tentations, renverse tout obstacle, fortifie & réjouït nôtre cœur dans les conjonctures les plus difficiles; avec quelle patience enfin, il tourne, modifie & transforme nôtre nature endurcie & rebelle, en lui donnant d'autres idées, d'autres goûts, d'autres qualités, d'autres désirs & d'autres projets, ni plus ni moins, que si nous étions entiérement changés en de nouvelles Créatures, & que nous eussions une autre origine: Quoique nous ne prétendions pas

[y] *Stanhope*, Serm. sur diverses circonstances.
[z] *Joung*. ubi sup.

pas comprendre parfaitement les différens effets de ce (*a*) *Don ineffable*; Quoique, dis je, nous reconnoissions sans hésiter, que ce Don surpasse autant nôtre intelligence, qu'il est au dessus de nôtre mérite, il faut cependant, que celui qui revoqueroit en doute la réalité de la chose, sous-prétexte, qu'elle est obscure pour lui, ne connoisse guéres sa propre constitution, non plus que la Puissance de son Créateur. Nous savons, que notre Ame se meut, & cependant ses mouvemens ne font sur nôtre Corps aucune impression sensible, & nous ne saurions dire comment ce mouvement, passe d'une substance *immatérielle*, à ce qu'il y a de plus subtil, & de plus raffiné dans la *matiére*, comment la prémiére commande avec tant de pouvoir, pendant que toutes les parties de celle-ci obéissent avec une promptitude extraordinaire. Il est donc certain, que celui qui a créé l'Ame & le corps, & qui a trouvé le moyen de mettre la matiére en mouvement par ce qui n'est pas matiére, ne sauroit manquer de moyens pour établir une certaine correspondance entre son Esprit & le nôtre, entre l'Esprit Créateur, & celui qu'il a créé, ni pour entretenir, & exercer cette correspondance d'une maniére si aisée & si naturelle, que nous ne soyons pas nous-mêmes capables de discerner clairement, *d'où ce vent vient ni où il va.*

Le Saint Esprit opére sur nos cœurs.

Il faut avoüer, que, quoique le Diable ne puisse pas nous mettre dans la nécessité de pécher, (*b*) il nous est pourtant souvent représenté dans l'Ecriture, comme le *Tentateur*, qui cherche à nous porter au mal, ce qu'il ne peut faire d'une maniére *immédiate*, qu'en excitant dans nôtre cerveau des idées capables de nous mouvoir, & de nous disposer à quelque chose de criminel. C'est pour cela qu'il est dit, (*c*) *qu'il agit dans les rebelles*, & qu'il (*d*) *les tient captifs & soumis à sa volonté.* Or la même Ecriture, qui nous apprend cela, nous dit aussi pour nôtre consolation, que (*e*) *celui qui est en nous est plus puissant, que celui qui est dans le Monde*, c. d. que le bon Esprit qui habite dans les gens de bien, est plus puissant en eux, que *Satan* ne l'est dans les méchans. C'est pourquoi, ce dernier nous est représenté, comme (*f*) *un Esprit menteur en la bouche des Prophêtes d'Achab*, comme (*g*) *ex-*

[*a*] 2 Cor. IX. 15. [*b*] *Whitby* appen. sur 2 Cor. VI. [*c*] Ephes. II. 2.
[*d*] 2 Tim. II. 26. [*e*] 1 Jean. IV. 4. [*f*] 1 Rois. XXII. 21.

(*g*) *excitant David à faire le dénombrement du Peuple*, comme (*h*) *entrant dans Judas*, & comme (*i*) *remplissant le cœur d'Ananias, pour mentir au Saint Esprit.* Ce sont-là des expressions, qu'on ne sauroit expliquer, sans accorder au Démon le pouvoir d'agir sur l'Esprit de ces hommes. Aussi d'un autre côté, quand il est dit que Dieu (*k*) *crée en nous un cœur net, & renouvelle au dedans nous un Esprit droit &c.* s'il ne suscite en nous par son Esprit, ni bons mouvemens, ni saintes pensées, s'il ne nous illumine pas intérieurement, de maniére à nous mettre en état de *contempler les merveilles de sa Loi*, nous aurons de la peine à concevoir, quel peut être le sens de ces expressions. De plus, comment peut-on dire, que son Esprit (*l*) *nous aide dans nos foiblesses*; Qu'il est pour nous un Esprit de *consolation*, (*n*) de *sanctification*, & (*o*) de *Puissance* & de *sens rassis*; Comment, dis-je, peut-il être tout cela pour nous, ou seulement une partie, comment peut-il accomplir tout cela, s'il n'opère du tout rien en nous? Car puisque la *consolation* ne vient, que du témoignage *intérieur* de la conscience; Que la *Sanctification* consiste dans le renouvellement de l'homme *intérieur*, & qu'elle a son siége dans l'Ame; Que *le cœur en est purifié*, par un changement intérieur de dispositions, qui lui fait haïr le péché, il faut ou que l'Esprit opère sur l'Ame avec quelque sorte de force, ou il n'en resulteroit jamais de pareils effets.

Dans tous les siécles.

DIRE, que tout cela ne regarde que le tems auquel les Dons & les opérations extraordinaires du Saint Esprit avoient lieu, c'est ôter aux générations à venir, chés qui ces Dons ont cessé, l'espérance d'être consolées, sanctifiées & même mises en état, de purifier leur cœur, & par conséquent leur ôter l'espérance d'être maintenant au nombre des Enfans de Dieu, unies à *Jésus Christ*, & de jouïr d'aucun des fruits de l'Esprit. (*p*) *Dans les prémiers tems* du Christianisme, l'Esprit de Dieu étoit nécessaire, (*q*) *pour fortifier les Serviteurs de Christ dans l'homme intérieur*, pour les consoler dans leurs afflictions, pour les soutenir dans les épreuves les plus rudes, & pour les deffendre, d'un côté, contre les artifi-

 ces

[*g*] 1 Chron. XXI. 1. [*h*] Luc. XXII. 3. [*i*] Actes V. 3. [*k*] Pf. LI. 12. [*l*] Rom. VIII. 26. [*m*] 1 Pierre I. 22. [*n*] 1 Cor. VI. 11. [*o*] 2 Tim. I. 7. [*p*] *Whytby.* ub. sup. [*q*] Ephes. III. 16.

ces de *Satan*, & de l'autre, contre les tentations du Monde. Nous avons aujourd'hui également besoin du secours de sa grace, pour le même but, & nous sommes aussi également fondés à l'attendre de sa part, car comme *Dieu est le même hier, aujourd'hui, & pendant toute l'éternité*, il y aura toujours en lui la même bonté, qu'il a déployée dans tous les siécles précédens, la même bonne volonté, & la même disposition miséricordieuse, à communiquer son Saint Esprit à ceux qui le lui demandent, 1. d'illuminer leurs entendemens; 2. De sanctifier leur volonté; 3. De les encourager à marcher dans les voyes de la Pieté; 4. De les consoler dans leurs disgraces; 5. De les mettre en état de prier avec dévotion & avec ferveur. Ce sont-là les opérations ordinaires de cet *Agent béni* sur l'esprit de l'homme.

Il éclaire. 1. Une des fonctions de l'Esprit de Dieu, est *d'éclairer* nôtre Ame, afin de nous mettre en état de contempler les grands mystères du Christianisme, & de bien entendre nôtre devoir, car étant de nôtre Nature, non seulemenr ignorans, & sans attention pour les vérités célestes, mais encore remplis de passions & de préjugés, qui nous empêchent de les recevoir, il ne nous seroit pas facile de parvenir à sentir, comme nous le devons, ce qui regarde nôtre état pour l'éternité, sans le secours de ce divin Maître. Aussi voyons-nous que St. *Paul* fait, de ce secours la substance des vœux qu'il forme en faveur des *Ephésiens*; (*r*) *Que le Dieu de nôtre Seigneur Jesus Christ, le Père de gloire, vous donne par sa connoissance, l'Esprit de sagesse, & de révélation, qu'il éclaire les yeux de vôtre Esprit, afin que vous appréniés quelle est l'espérance à laquelle vous êtes appellés, & quelles sont les richesses glorieuses de l'héritage qu'il destine aux Saints*; Car l'excellence de ce Docteur céleste est telle, que non seulement il écarte de nous ces fausses Notions, qui mettent obstacle à la conviction; ces passions & ces inclinations dereglées, qui obscurcissent l'entendement; mais qu'il ouvre, pour ainsi dire, les yeux de l'Ame, pour y faire entrer la glorieuse lumiére de l'Evangile, par le moyen de laquelle, elle est en état de discerner la véritable Nature, des divins objets qui lui sont offerts; après quoi il fait choix des preuves les meilleures & les plus convaincantes, & il les apuye des motifs les plus forts & les plus

(*r*) Ephes. I. 17. 18.

plus pressans ; motifs qui sont pris de la considération d'une autre vie, aussi bien que de celle ci, & qui présentent à l'Esprit *les terreurs du Seigneur*, aussi bien que *l'espérance à laquelle nous sommes appellés.* (*s*) Par ce moyen, il dispose l'Ame, à considérer, & à examiner mûrement, tel ou tel Dogme, telle ou telle censure, telle ou telle exhortation : Il l'engage à s'en faire l'application, & il ne permet pas, qu'un tel objet lui échape; De sorte, qu'enfin il arrive, qu'il s'y trouve profondément gravé, & qu'il est fixé pour toujours dans le coeur, & dans la Conscience; ce qui donne à ce divin Maître, un avantage, que n'ont pas les plus Eloquens de tous les hommes dans les moyens qu'ils employent pour persuader; c'est que, comme il n'ignore pas la situation secrette de ceux qu'il instruit, & qu'il connoit mieux les replis de leurs cœurs, qu'ils ne les connoissent eux mêmes, il peut aussi proportionner ses instructions à leur capacité, & régler la méthode, dont il se sert dans ses Enseignemens, sur l'état de leur Ame, & sur la disposition particulière où elle se trouve De là vient sans doute, qu'en tout tems, il a fait appercevoir, & sentir à tant de pécheurs, leurs égaremens, & qu'il leur a inspiré un juste remords de leur conduite passée. *L'Epée de l'Esprit*, heureusement dirigée, par son influence & par son opération toute puissante, (*t*) *pénétre*, pour me servir des termes expressifs de l'Apôtre, *jusques au fond de l'Ame & de l'esprit*, *jusques dans les jointures & dans les moëlles*, & par là, *deméle*, *les pensées*, *& les intentions du cœur*, fouillant & remuant la Conscience, parcourant tous les replis de l'Ame, reveillant l'homme de sa sécurité, & le portant efficacément, à se ranger sous les Loix de la vérité.

2. La seconde opération *ordinaire* de l'Esprit, est la *Sanctification*; elle consiste, à purifier nôtre volonté, & à bannir de nos cœurs ces convoitises mauvaises & déréglées, qui nous rendent les *ennemis de Dieu.* Car quoique la Réligion nous fournisse des motifs très-suffisans pour nous persuader; quoique nôtre cœur & nôtre volonté ne soyent pas tellement dépravés, que nous n'ayons plus ni le pouvoir de considérer, ni la liberté nécessaire pour suivre ces motifs qui nous sont présentés, cependant, nous sommes si legers & si changeans, lors qu'il est question de pensées sérieuses, & *spirituel-* Il *Sanctifie.*

[*s*] *Edward* Théol. Vol. I. [*t*] Hebr. IV. 12.

rituelles, nôtre volonté est si rétive, & si inflexible, par rapport aux devoirs spirituels & difficiles, aux quels ces motifs tendent à nous porter, que si le Saint Esprit ne les inculquoit pas souvent dans nôtre cœur, s'il ne pressoit & n'appliquoit pas notre volonté à y acquiescer, nous ne viendrions jamais de nous mêmes à les considerer assés, pour nous laisser gagner & persuader à les remplir. C'est donc avec bien de la raison, que l'Ecriture Sainte attribuë l'Ouvrage (*u*) *de nôtre Sanctification*, & (*v*) *le renouvellement de nôtre entendement* à l'efficace de cet Esprit Saint, puisque non seulement il amollit nôtre cœur & plie nôtre volonté à l'obeïssance des Commandemens de Dieu, mais que par ses secrettes insinuations, il excite continuellement en nous des desirs, & des affections, qui élévent & qui purifient en même tems nôtre Nature. (*x*) Il anime *nôtre amour pour Dieu* & pour tout ce qui est véritablement digne de cette noble Passion. Il reveille nôtre *haine*, pour tout ce qui est contraire à la pureté de sa Nature. Il nous remplit *d'allégresse & de joye*, tant que nous servons fidélement nôtre Créateur, & il verse dans nos cœurs la *tristesse* & *l'Amertume*, toutes les fois, que nous transgressons ses Loix. Il nous rend *timides*, quand il s'agit d'offenser sa divine Majesté, *courageux* & intrépides dans l'execution de nôtre devoir, ou lors que nous sommes appellés à souffrir pour *la Justice*. Il allume en nous, une Sainte *colère* & une vive indignation contre le péché, sur tout, si c'est un péché criant, & il nous met en même tems dans des dispositions *calmes & tranquiles*, qui nous font vivre en paix avec tous les hommes; Car (*y*) *les fruits de l'Esprit*, *c'est la charité*, *la joye*, *la Paix*, *la patience*, *la douceur*, *la bonté*, *la fidélité*, *la bénignité*, *la temperance*.

Il *encourage*.

3. Une *troisiéme* opération ordinaire de l'Esprit de Dieu est, de nous *animer* & de nous assister dans la pratique des devoirs de la Religion; Car (*z*) quoi qu'il paroisse par la conduite, tant des *Payens*, que des *Hypocrites*, que tous les hommes, par la simple direction d'une *prudence Civile*, & par la force de *résolutions* purement *humaines*, peuvent faire plus de progrès dans la vertu, que la plupart des Chrétiens n'en font au milieu des grands avantages de

[*u*] 1 Cor. VI. 11. [*v*] Tit. III. 5. [*x*] *Edward*, ub. sup.
[*y*] Gal. V. 22. [*z*] *Joung*. Serm. Vol. I.

de la grace divine, dont ils négligent de se prévaloir, cependant, quand on considére, que la Religion ne se contente pas de plusieurs bons *Actes*, ni même de plusieurs bonnes *habitudes*, mais qu'elle exige de nôtre part *l'intégrité*, & un respect égal, pour tout ce qui nous est commandé: Quand on considère quelle peine nôtre esprit a de se reconcilier avec les principaux devoirs du Christianisme, comme est celui de *porter sa Croix*, & que sous prétexte que ces devoirs sont contraires à nôtre repos, à nos intérêts, ou à la prudence; on a beaucoup de penchant à s'en dispenser: Quand on considère, combien il est difficile, à nôtre cœur foible & inconstant, de s'élever jusqu'au point, d'aimer Dieu par dessus toutes ces Idoles, après lesquelles nous nous *égarons* naturellement *dès le moment de nôtre Naissance*, & que cependant sans un tel amour, nous n'avons rien en nous, qui puisse nous soutenir dans l'observation de nos devoirs, ni nous rendre agréables à Dieu: Quand on considére toutes ces difficultés, la grandeur de la tâche qui nous est prescrite, le peu de disposition que nous avons à la remplir, les obstacles, les séductions, les embuches, & les tentations violentes, qui nous affiégent de toutes parts, & qui tendent continuëllement, à nous détourner de l'Ouvrage qui nous reste à faire; il faut avoüer, que ce font-là des difficultés absolument au dessus de nos forces, & qui nous réduisent par conséquent, à la nécessité de recourir à quelque principe *surnaturel*, qui nous aide à les surmonter. (*a*) Et l'on peut dire, en quelque sorte, que Dieu fait tout cela; soit en nous avertissant, & en nous représentant nôtre devoir, que nous ne sommes que trop portés à oublier dans l'embarras & le tracas des affaires du Monde; soit en suggérant à nôtre esprit des réflexions pieuses, propres à ranimer nos efforts, à relever nos espérances, à réveiller nôtre crainte, à mettre en mouvement nos bonnes inclinations; & par ces ressorts secrets, il soutient & rallume nôtre zéle, & nous fortifie, & nous encourage à la perseverance.

4. UNE quatriéme opération ordinaire de l'Esprit de Dieu sur le cœur de l'homme, c'est, de le réjouïr autant que cela est nécessaire pour le soutenir & pour le consoler dans les tentations & dans les disgraces, qui sans ce secours l'accableroient, & le feroient *Il console.*

(*a*) *Scot.* Mediat.

ſuccomber. C'eſt ce que nôtre Seigneur avoit promis à ſes Diſciples, comme nous l'avons vû ci deſſus; (*b*) *Je prierai mon Père*, leur dit il, *& il vous donnera un autre Conſolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous --- parce qu'il demeure avec vous & qu'il ſera en vous.* Auſſi l'Apôtre prie-t-il ardemment Dieu, (*c*) *de remplir les fidéles Romains de toute ſorte de joye & de Paix, par le moyen de leur foi, afin que leur eſpérance s'augmentât de plus en plus, par la vertu du Saint Eſprit.* C'eſt là cet *Eſprit de conſolation*, qui faiſoit, que les prémiers Chrêtiens ſe réjouïſſoient *dans les afflictions, dans les perſécutions & dans les diſgraces.* (*d*) C'eſt ce qui faiſoit endurer aux prémiers fidéles avec patience, & avec courage les ſupplices les plus cruels: C'eſt ce qui faiſoit, que toute l'Armée des Martyrs ſoutenoit ſi vigoureuſement le combat, & en revenoit victorieuſe, & comblée de gloire. Car il n'eſt pas concevable, comment tant de Vierges tendres, tant de Matrones délicates, tant d'Evéques avancés en âge auroient pû ſupporter les ſupplices les plus longs, & les plus douloureux, comme

(*b*) Jean XIV. 16. 17. (*c*) Rom. XV. 13.

(*d*) *Cave*, Chriſtianiſme primitif. P. II. C. 7. Il eſt clair par le témoignage des plus grands ennemis du Chriſtianiſme, que les prémiers Chrêtiens enduroient toutes ſortes de tourmens avec un courage & une conſtance invincible. *Porphyre*, dans ſon Livre contre les Chrêtiens appelle leur Réligion τὸ βάρβαρον τόλμημα, une *Audace barbare*: *Barbare*, parce qu'elle ne s'accordoit nullement avec le Culte des *Grecs*, qui traitoient ainſi tout ce qui étoit différent de leur uſage; *Audace*, parce que les Chrêtiens faiſoient paroitre un courage intrepide à endurer les miſéres & les tourmens; Et quoique dans *Minutius Felix*, l'interlocuteur *Payen*, traite de folie & de fureur, le peu de cas, que les Chrêtiens faiſoient de leur vie, il ne peut pourtant s'empécher, de rendre juſtice à leur intrépidité à cet égard: *N'eſt ce pas*, dit il, *une étrange folie, & une témérité incompréhenſible, de mépriſer des tourmens préſens, pendant qu'ils en craignent de futurs, & d'incertains, ils appréhendent de mourir après la mort, & cependant le trépas n'a rien d'effrayant pour eux, l'eſpérance trompeuſe de quelques conſolations inconnuës, dont ils ſe flattent folement de jouïr un jour, leur ſert à endormir leur crainte, & à calmer leurs frayeurs*; Ainſi, *Arrien* dans le recueil qu'il a fait des Diſcours *d'Epictete* avoüe touchant ceux qu'il appelle *Galiléens*, ſelon le langage de *Julien l'Apoſtat*, qu'ils enduroient les tourmens & la mort avec beaucoup de courage. Ceux qui ſouhaiteront de ſavoir, ce que c'étoit que la queſtion, la roue, le chevalet, & les autres maniéres de torturer, auxquelles les Chrêtiens ſe ſoumettoient de bon cœur, n'ont qu'à voir, le *Chriſtianiſme primitif de Cave.*

comme ils le faisoient souvent, sans pousser le moindre soupir, chanter au milieu des *flammes*, & donner des signes de joye, (*e*) dans les *tortures*, triompher même sur les *roües* & les *chevalets*, sans paroître sensibles à la douleur, & regardant pour ainsi dire, leurs Corps avec beaucoup d'indifférence, si leur cœur n'eût été soutenu par une main invisible, soulagés & réjouïs par des consolations si puissantes, que non seulement elles *affoiblissoient*, mais même, qu'elles éteignoient tout à fait en eux, le sentiment de leurs maux. D'autres gens de bien, ont souvent éprouvé les mêmes consolations, quoique peut être dans un dégré différent; Quelques-fois, lorsqu'ils entreprenoient quelque Action héroïque de pieté, ou de vertu; D'autres-fois, lors qu'ils avoient des Assauts à essuyer, de la part des épreuves & des tentations; quelquefois, lors qu'ils étoient plongés dans l'affliction & dans une tristesse profonde, & souvent, comme nous osons l'espérer à l'extremité de leur vie, & au moment de la mort; Il ne faut pas douter, que dans ces circonstances, & d'autres semblables, ce divin *Consolateur*, s'approchant de nos Ames, ne puisse leur donner des idées si ravissantes de la faveur de Dieu & de la félicité éternelle, qu'elles en seront exstasiées, & que ces idées s'empareront si bien de toute nôtre attention, que nous ne nous mettrons du tout plus en peine, des douleurs, des plaisirs, qui ne regarderont que le Corps. Car si nous mêmes, à force d'application, nous venons quelquefois à bout de nous élever au dessus des sens, & de rompre, pour ainsi dire, tout commerce avec les objets qui nous environnent, sera-t-il difficile à l'Esprit de Dieu, qui peut agir sur nos Ames, comme il le trouve à propos, d'y imprimer si vivement des pensées ravissantes, que nous en soyons à l'instant transportés, comme hors de nous-mêmes? Mais, comme nous l'avons déjà dit, il ne faut s'attendre à cela, que dans de grandes & de pressantes extrémités, parce que une sérénité ferme & durable, le contentement de l'Esprit, la paix de la conscience, & le plaisir continuël, que l'on goute à faire son devoir, sont aux Chrêtiens des consolations suffisantes pour les cas ordinaires.

Il intercéde.

5. Une derniére opération du Saint Esprit, sur le cœur de l'homme, c'est de le mettre en étât d'offrir ses supplications à Dieu, dans

(*e*) *Scot.* ubi sup.

dans des dispositions convenables. Car (*f*) comme la priére est l'entretien immédiat de l'ame avec son Dieu, & que pour l'introduire dans un Monde divin & spirituel, on est obligé de la dégager de tous les objets sensibles, il n'y a point de devoir quel qu'il soit, pour lequel la Chair, & le sang ayent plus d'éloignement. Nous n'avons pas seulement de l'éloignement pour la priére, mais encore, comme le remarque *Elihu*, (*g*) *nous ne pouvons pas avancer nôtre discours à Dieu, à cause des ténébres*, ou comme le dit un Apôtre, (*h*) *nous ne savons pas ce qu'il faut demander pour prier comme il faut*; C'est ce qui nous rend d'autant plus nécessaire le secours de cet *Esprit*, qui *nous aide dans nos foiblesses, & qui prie pour nous selon la volonté de Dieu.* C'est pour cela, que (*i*) non seulement il sanctifie nôtre volonté, & nos affections, afin de nous faire, tout ensemble comprendre & désirer ce qui en devroit étre l'objet, mais qu'encore, après avoir produit en nous une situation d'Esprit convenable, (*k*) il y excite aussi dans le tems de la priére toutes ces graces & ces bonnes dispositions, telles que sont, la honte & la tristesse en confessant à Dieu nos péchés; un sentiment du besoin que nous avons de sa miséricorde, & l'espérance de l'obtenir, quand nous le supplions de nous pardonner; Une entiére résignation à sa volonté, & une ferme confiance en sa bonté & en sa vérité, quand nous le prions de nous accorder des biens & des délivrances temporelles; une *Faim* & une *Soif de la justice*, quand nous lui demandons sa grace & son secours; Aussi bien, que l'amour, la reconnoissance, & l'admiration, dont Dieu doit étre l'objet, quand nous le loüons, & que nous le remercions de ses bienfaits: Il excite, dis-je, en nous tout ce que comprennent ces *soupirs, qui ne se peuvent exprimer*, & en quoi consiste proprement la vie & l'Ame de la priére. Car c'est mal entendre la chose, que de prétendre, que la simple habileté à composer une priére, & à la prononcer avec promtitude, & d'une maniére fervente, ce soit *prier par l'Esprit*; Prier par l'Esprit, à présent, que tous les Dons extraordinaires ont cessé, c'est offrir à Dieu nos demandes & nos requêtes, quelque foibles & imparfaites qu'elles soient, avec une Sainte Frayeur de sa Majesté redou-

(*f*) *Scot.* ibid. (*g*) Job. XXXVII. 19. (*h*) Rom. VIII. 26. 27.
(*i*) *Wilkins*: sur le Don de la priére. (*k*) *Scot.* ub. sup.

doutable, devant laquelle nous nous préfentons ; Avec une vénération & un refpect convenable, pour toutes fes perfections glorieufes ; Avec un profond fentiment de nôtre corruption, & par conféquent de l'indignité où nous fommes de nous approcher de lui, avec un cœur vivement pénétré de nos befoins; Avec un defir ardent des biens & des graces que nous demandons ; Et cependant avec une réfignation parfaite à fa volonté, & à ce qu'il lui plaira de nous accorder. Voilà ce que c'eft, que *prier par l'Efprit* : tous ceux qui prient de cette maniére, foit qu'ils fe fervent pour cet effet d'un *formulaire de priéres*, ou qu'ils fe contentent de prier par méditation, tous ceux, dis-je, qui prient ainfi, ont cet *Efprit de priére & de fupplication*, qui ouvrira leur bouche, réjouïra leur cœur, animera leurs defirs, & les rendra fervens, conftans, & heureux dans toutes les requêtes qu'ils préfenteront *au Trône de grace*.

Nécefſité de ces Dons & de ces graces *ordinaires*.

Nous venons de voir, quels font les différens Dons du Saint Efprit, fur lefquels tout bon Chrétien, peut toujours compter, comme fur un fecours affuré, pour foulager fes foibleffes, & pour le fortifier dans l'exécution de fon devoir. Et quoique nous ayons déja en quelque forte montré l'indifpenfable néceffité de ces Dons, pour les buts dont nous venons de parler, nous allons cependant traiter cette matiére avec plus d'étenduë. Il faut certainement qu'un homme, qui n'eft pas convaincu de cette vérité, ne fe connoiffe guères lui-même, ni la Parole de Dieu, & qu'il ne faffe aucune attention à ce qui fe paffe dans fon cœur, non plus qu'à ce qui eft rapporté dans l'Ecriture Sainte. (*m*) Car s'il fe donne le tems d'examiner fes propres facultés, & qu'il remarque combien peu il comprend les vérités divines; avec quelle repugnance il choifit ce que fon entendement lui repréfente clairement comme bon, & avec quelle peine il fe refufe à ce que fa Confcience lui dit formellement être Criminel, & combien il eft naturellement difpofé à fe revolter contre les principes & les maximes de fa raifon, & à fe porter vers un tout autre côté, que celui par lequel il fait qu'il doit marcher; Quand il penfe à la grande varieté, des devoirs, qui lui font prefcrits, & des vices, qui lui font deffendus; Quand il refléchit fur la perverfité de la nature, qui lui

Aaaa 3 donne

(*m*) *Smalridge ;* Sermons.

donne de l'éloignement pour les prémiers, & du penchant pour les autres; Quand il considére la puissance, la ruse, & la vigilance de ses ennemis spirituels, qui l'amorcent sans cesse au péché, qui le séduisent & le détournent continuëllement de la pratique de la vertu; Quand il pèse en lui même la nécessité, qui lui est imposée d'observer châcun de ses devoirs, & de renoncer à tout ce qui s'en écarte, de quelque espèce qu'il soit, afin d'assurer son droit aux promesses de l'Evangile; Quand il fait attention à tous les obstacles particuliers, qui arrêtent ou retardent ses progrès dans la vertu, aux tentations violentes, qui le portent au mal; Quand il vient à s'appercevoir que l'homme est naturellement porté à se dégouter d'une occupation, quelque agréable qu'elle soit, lorsqu'elle ne varie point, & encore plus à perdre courage & à tomber en défaillance, lorsque ce, qu'il est obligé de faire & de refaire continuellement, est incommode & à charge à la chair & au sang; Quand il compare la nécessité où il est de persevérer jusques à la fin, avec la difficulté qu'il y a d'en venir à bout, le pouvoir qu'ont les choses présentes & sensibles sur le cœur humain, avec la foiblesse de celles, qui sont absentes & invisibles; Quand, dis je, une personne attentive rassemble toutes ces considérations, elle ne sauroit s'empêcher d'en conclurre, que (n) *le chemin, qui conduit à la vie éternelle, est étroit*, & que sans être *éclairé* de l'Esprit de Dieu, elle ne seroit pas capable de le distinguer de *celui qui mène à la perdition*; Que *la porte*, par laquelle il faut passer pour entrer dans le Ciel, *est étroite*, & que par ses seules forces naturelles, l'homme ne sauroit entrer par cette voye, à moins qu'une force nouvelle ne lui soit donnée d'enhaut, & que la secrette influënce du St. Esprit n'ajoute à ses efforts un nouveau degré de force & d'efficace. Une telle personne, sentant donc sa propre foiblesse, conviendra sans peine, que le secours de la grace lui est nécessaire, & se voyant sur le point d'enfoncer par sa pesanteur naturelle, si elle n'est aidée d'ailleurs, Elle s'écriera avec St. *Pierre*, (o) *Seigneur, sauve moi, autrement je péris.*

Réfutation de l'idée des *Platoniciens* & des *Pelagiens* sur cette matiére.

(p) Quelques Anciens Philosophes flattoient l'orgueil & la vanité de l'homme, en enseignant, que, pour se rendre vertueux, il n'avoit besoin d'autre chose, que de la ferme & constante résolution

(n) Matth. VII. 14. (o) VIII. 25. XIV. 30. (p) *Smalridge* ubi sup.

tion de le devenir; Qu'il étoit lui-même le Maître de la former, & de l'exécuter, quand il le trouvoit à propos. Ils se vantoient hardiment & insolemment, que leur bonheur dépendoit entiérement d'eux mêmes. " Qu'est-il nécessaire de prier? disoient-ils à „ leurs Disciples, faites vous vous même homme de bien. Il est inutile „ & mal-à-propos de demander à Dieu ce que vous pouvés vous „ accorder à vous même.." Les *Pélagiens* bâtirent dans la suite là dessus, & prenant parti, dans la dispute, en faveur de la nature corrompuë, contre la grace de Dieu, ils soutinrent que nôtre seule raison, étoit suffisante pour vaincre & dompter toutes nos mauvaises inclinations. " Que l'envie est quelque chose d'affreux! (q) „ Que la vengeance est incommode! Que l'yvrognerie est brutale! „ Que la convoitise est pernicieuse! Au contraire qu'un état de dou„ceur, de temperance & de beneficence est calme & serein! Que „ leurs effets sont agréables! Après cela, disoient-ils, où est l'hom„me, qui ait besoin d'une lumiére surnaturelle pour fixer son choix? „ Que lui manque-t-il pour prendre le meilleur parti, sinon de ne „ pas s'aveugler au point de ne faire aucun usage des facultés que „ la nature lui a données? " Mais le Chrétien humble & sensé a appris de l'*Ecriture Sainte* à penser, & à parler plus modestement de lui-même, & de Dieu avec plus de bienséance, & d'une maniére plus digne de sa grandeur. On y apprend, que (r) *de nous mêmes, nous sommes incapables de penser*, beaucoup moins de faire *quelque chose, mais que c'est Dieu qui nous en rend capables*; Que c'est (s) *Dieu, qui par sa bonté nous fait vouloir & exécuter ce qu'il nous commande*; Que (t) *c'est par l'esprit que nous devons faire mourir les œuvres de la chair, si nous voulons avoir la vie*; Et que c'est (u) *Dieu, qui par son Esprit nous rend accomplis en toutes sortes de bonnes œuvres, afin que nous exécutions sa volonté & qu'il fasse en nous ce qui lui est agréable*; D'où l'on peut conclurre, que l'attention la mieux soutenuë, la résolution la plus ferme, l'amour le plus raisonnable, & l'aversion pour le vice la plus généreuse, que le Moraliste le plus sevère pourroit jamais imaginer, & se souhaiter à lui même, ne sauroient mettre l'homme à couvert des approches subtiles, & des assauts violens du péché; Qu'il

(q) *Young* Serm. Vol. II. (r) 2. Cor. III. 5. (s) Phil. II. 13.
(t) Rom. VIII. 13. (u) Hebr. XIII. 21.

Qu'il n'y a que la Grace de Dieu, qui soit à cet égard nôtre Tour & nôtre deffense; Et que quiconque fonde ses espérances, fût ce même de servir Dieu, & de lui devenir agréable, sur quelqu'autre secours que sur le secours d'enhaut, se repait d'espérances impies, & trompeuses.

Maniére & mesure de l'Opération de la Grace.

" MAIS l'Esprit de Dieu agit-il tellement dans cette affaire, „ que l'homme n'y ait absolument point de part? La raison, la „ Conscience, & les autres facultés, que nous avons reçuës de la „ nature, ne sont-elles donc d'aucun usage, dans l'ouvrage de la „ Sanctification? Nôtre entendement est-il donc tellement obscurci, „ qu'il ne puisse en rien diriger nôtre volonté? La volonté n'a- „ t-elle aucune influence sur les actions? & n'entrons-nous pour quoi „ que ce soit dans une action bonne en elle même & digne de „ loüange? Si cela est, c'en est fait de la liberté & du franc Arbi- „ tre; C'en est fait de tout sentiment intérieur qu'on pourroit a- „ voir de sa faute; On n'a plus de recompense à espérer, ni de „ châtiment à craindre. Dans cette supposition, l'homme est une „ pure *machine*, à laquelle s'adressent mal à-propos, toutes les pro- „ messes & les menaces, toutes les exhortations, & les censures, „ toutes les invitations & les remontrances de la Parole de Dieu, „ car jusqu'à-ce, que quelque mouvement soudain & irrésistible de „ l'Esprit sanctifiant vienne sur lui pour reprimer ses inclinations na- „ turelles, & pour changer ses pensées & ses desirs, il faut qu'il de- „ sespère de pouvoir jamais faire un pas, pour devenir meilleur. " Il est vrai, qu'il n'est pas aisé de définir précisément de quelle maniére, & jusqu'à quel point l'Esprit de Dieu agit sur le cœur de l'homme; d'un côté, parce que l'Ecriture garde un profond silence sur cette matiére, & de l'autre, parce que nous connoissons trop peu la nature des Esprits, & la maniére dont ils commercent entr'eux, pour nous en former une idée claire & distincte. Mais malgré cette obscurité, on peut cependant déduire de l'Ecriture Sainte & de la Raison, certaines propositions, qui peuvent servir à répandre du jour sur ce sujet, & en conséquence desquelles, nous pouvons oser soutenir.

Elle opére d'une maniére convenable à nos facultés.

1°. (*v*) QUE la maniére, dont le Saint Esprit agit sur les hommes, est assortie avec leurs facultés raisonnables, surtout avec leur entendement, & leur volonté: C'est, je pense, une maxime géné-

(*v*) *Clagget*, contre *Owen*. Vol. I. & *Whitby*, sur la Grace.

néralement reçuë en morale; que ce qui fait naturellement que l'entendement apperçoit, c'est *l'évidence* de ce qu'on propose, & à laquelle on fait attention; Et que ce qui fait que la volonté *choisit* ou *rejette*, c'est lors que l'entendement lui présente un objet comme bon, ou comme mauvais. Dire, que l'évidence proposée & considerée ne suffit pas, pour faire que l'entendement acquiesce; ou qu'un plus grand bien proposé ou un plus grand mal, dont on est menacé, ne suffisent pas, (lors qu'on y ajoute également foi, & qu'on y fait une égale attention,) pour porter la volonté, à choisir le bien, & à rejetter le mal; C'est une contradiction qu'on ne sauroit digerer, & par conséquent, cette supposition ne sauroit être conforme à la vérité.

Supposé donc (x) que nous avons une si grande aversion pour les vérités, qui nous sont proposées dans l'Evangile, que nous nous sentons nécessairement de la répugnance à leur donner nôtre attention; mais que cette aversion ne met aucun obstacle, à ce que nous soyons convaincus dès qu'une fois nous aurons pris le parti d'être attentif; Supposé encore que nous avons tant de repugnance, pour le bien que nous devrions choisir, & tant de penchant au mal, que nous devrions éviter, que cela seul suffit, pour nous *indisposer* à croire, que l'un est le souverain bien, & l'autre le plus grand de tous les maux; mais que cependant ce que nous regardons réellement, comme nôtre principal bien ne laissera pas d'être l'objet de notre choix, & que ce qui nous paroit le plus grand des maux, pendant que nous l'envisageons sous cette face, ne laissera pas d'être rejetté par nôtre volonté; Dans cette supposition, dis-je, tout ce qui paroit requis pour parvenir à ce but, c'est que le Saint Esprit *illumine si bien* nos entendemens, que faisant attention à ce qui est devant nous, nous comprenions nôtre devoir, & que nous en soyons convaincus; Qu'il nous propose les biens & les maux dont il est parlé dans l'Evangile, de maniére qu'après les avoir considerés convenablement, nous puissions être persuadés, que les prémiers sont le plus grand bien, & les autres le plus grand des maux, & qu'en conséquence, nous soyons portés à choisir l'un & à rejetter l'autre. Or donc *considerer*, afin d'approuver & d'être convaincu. *Choisir* dans la vûe d'être heureux, & *rejetter* afin d'évi-

(x) *Whitby*: ubi sup.

d'éviter la misère, doit nécessairement être l'action, *non* de Dieu, *mais* de l'homme; Quoique la lumiére qui le convainc, & les motifs, qui l'engagent à choisir ou à rejetter, viennent certainement de Dieu. Tout ce qu'on peut donc attendre, que Dieu fasse dans cette occasion, sans géner nos facultés raisonnables, c'est qu'il propose des *motifs* suffisans, pour déterminer nôtre *choix*, & qu'il répande dans nôtre Ame une *lumiére* capable d'opérer nôtre conviction.

Puis donc que le grand nombre de motifs, qui sont contenus dans l'Ecriture Sainte, ont certainement pour but d'engager l'homme pécheur, à se détourner de la malice de ses voyes; il faut, ou qu'ils soyent suffisans pour le porter à agir de la sorte, ou que les plus grands motifs, qu'on puisse lui présenter soyent insuffisans, parce que toutes les raisons, dont on pourroit se servir, pour nous détourner d'une action, entant quelle nous seroit pernicieuse, ne sont *rien* en comparaison de cette terrible sentence; *Retirés-vous de moi, Méchans! & allés au feu éternel*; Que tous les maux, que nous pouvons souffrir de la part des hommes sont très-peu de chose, en comparaison des peines, dont nous menace celui, qui *après avoir détruit le Corps, peut encore précipiter l'ame dans la gébenne.* Ainsi puisque les promesses de la félicité éternelle, entant qu'elle est le prix de nôtre obéïssance, ont certainement pour but, de nous engager à nous soumettre à la volonté de Dieu, il faut ou qu'elles suffisent pour cela, ou, que tout autre motif soit insuffisant, parce que cette seule promesse *du Ciel*, contient éminemment en elle tous les autres motifs, & que *la jouïssance de Dieu, & un bonheur éternel*, si on y fait sérieusement attention, ne sauroit manquer, de nous porter plus fortement à nôtre devoir, que ne pourroient le faire les considérations réunies d'une grandeur mondaine, des honneurs & des plaisirs d'ici bas.

Mais aussi, parce que les biens & les maux du Monde à venir, sont *invisibles* de leur nature, & ne s'apperçoivent, que par les *yeux de la foi*; Parce que, ce sont des motifs *moraux* & spirituels, qui ne se présentent à nos esprits, qu'à l'aide d'une attention & d'une reflexion naturelle; & parce qu'ils ne sont pas toujours présens, quand les tentations nous sollicitent, & que les objets qui frapent nos sens nous serrent de près, il paroit nécessaire, que l'Esprit de Dieu nous assiste dans ces occasions, soit, 1°. en re-

représentant plus clairement à nôtre esprit les vérités Célestes, que l'Ecriture Sainte contient, en sorte, qu'elles nous frapent plus vivement, qu'elles nous persuadent, & qu'elles nous fortifient d'avantage; soit 2°. en rappellant à nôtre souvenir ces mêmes vérités, en sorte, que par ce moyen, nous les ayons toujours présentes dans le besoin, pour nous mettre en état de resister aux tentations, & pour nous encourager à faire nôtre devoir.

Comment les pensées, que le Saint Esprit nous inspire, peuvent être appellées des différentes espèces de *Grace*.

L'Operation du Saint Esprit sur nos cœurs, quelle qu'en soit la maniére, à supposer qu'il agisse conformément à leur nature, doit donc consister à nous inspirer, & à nous inculquer les pensées & les idées les plus propres à nous porter à la foi, à l'obéïssance; Et ces idées, entant qu'elles sont des motifs qui nous engagent à remplir un devoir auquel nos inclinations ne nous portent pas, peuvent proprement s'appeller *Grace excitante*; entant, qu'elles nous empêchent de tomber dans le péché, auquel, nous n'avons que trop de penchant, on peut proprement les nommer, *Grace retenante*; entant qu'elles nous sont données, avant que nous les desirions, & qu'elles sont souvent excitées en nous, avant que nous y pensions, on peut les appeller *Grace prévénante*; entant qu'elles nous aident à faire attention à nôtre devoir, & qu'elles nous poussent à faire nos efforts pour nous en acquiter, on peut leur donner le nom de *Grace assistante*; Enfin, entant qu'elles nous soutiennent de plus en plus, après qu'une fois nous avons brisé les fers du péché, & que nous nous sommes senti de fortes dispositions à servir Dieu, en sincérité de cœur, on peut les désigner sous le titre de *Grace subséquente* de Dieu.

Nous y deons joindre nos efforts.

2. Puis qu'il paroit clairement par l'Ecriture Sainte, (*y*) que Dieu veut & attend de nous, que nous fassions tous nos efforts, pour nous procurer tout ce que le Saint Esprit doit espérer en nous, il s'ensuit, que la nature de ses Opérations est telle, qu'elles ne nous serviroient de rien, sans application & sans assiduïté de nôtre part. La raison en est, que ce seroit une grande présomption de prétendre, que quoique Dieu exige de nous de l'activité & de la diligence nous n'en serions pas moins avancés, quand même nous nous laisserions aller à l'indolence & à la paresse; ce qui seroit vrai, à supposer, que l'homme pût, sans y contribuer en rien, être

(*y*) *Clagget*, contre *Owen*: Vol. I.

être fait participant des graces du Saint Esprit. Quand donc Dieu promet à son Peuple, (z) *de lui donner un nouveau cœur, & de le faire marcher dans ses statuts*, & que cependant, il en exige par son Prophête, (a) *qu'il jette loin de lui tous ses forfaits, & qu'il se fasse un nouveau cœur, & un esprit nouveau*, en ajoutant, *car pourquoi mouriés-vous, ô Maison d'Israël?* Il paroit clairement de là, que nonobstant la promesse, que Dieu faisoit aux *Juifs*, de leur donner un *cœur nouveau*, il étoit cependant nécessaire, qu'ils renouvellassent eux-mêmes leurs *cœurs*. Qu'est-ce que cela peut signifier, si ce n'est, que cette promesse n'étoit pas *absoluë*, mais, qu'elle supposoit le concours de leurs efforts, & que par conséquent le but en étoit, de les encourager, & non de les faire tomber dans la négligence. De même, quand l'Apôtre nous dit, que (b) *Dieu nous fait vouloir & exécuter*, il ne laisse pas de nous exhorter, à *travailler à nôtre salut avec crainte & tremblement*; Ce qu'il ne feroit certainement pas, s'il n'étoit pas nécessaire, que nous missions tous nos soins à acquérir ces graces, dont il est dit, que Dieu est l'Auteur. En un mot, puisque Dieu ne nous promet pas seulement son Esprit, pour produire en nous toutes les qualités requises pour la vie éternelle, mais encore, qu'il nous exhorte, qu'il nous supplie, & cela, de la maniére la plus tendre & la plus pressante, de nous repentir, & de nous convertir à lui, de demeurer & de persévérer dans la Sainteté, avec promesse de nous recompenser éternellement, si nous le faisons, & en nous menaçant d'une misére sans fin si nous sommes rebelles à sa voix; Il s'ensuit, que le Saint Esprit n'opérera point sur nos cœurs de façon, à rendre nos efforts inutiles & superflus; Car ce feroit là, faire de tout ce que Dieu nous commande, & de toutes les exhortations de sa parole, un jeu ridicule, ce feroit dire en effet, que Dieu exige de nous, sous peine des chatimens les plus sévères, & sous promesse, de nous recompenser de la maniére la plus magnifique, que nous revétions des qualités, qu'il nous donneroit cependant sans, que nous fissions rien pour les acquerir.

Par degrés. 3. PUISQUE l'expérience nous apprend, que la Nature humaine ne se défait pas aisément, & tout d'un coup, des habitudes qu'elle a contractées, & qu'on ne sauroit se familiariser avec des choses

(z) Ezéch. XXXVI. 26. (a) XVIII. 31. (b) Phil. II. 13. 12.

choses difficiles, qu'à force d'usage & de pratique; Que ceux-là particuliérement, qui sont *accoutumés à mal faire*, ne sauroient tout à coup *apprendre à bien faire*; Qu'on rencontre plus de difficultés à l'entrée d'une vie pieuse, & que ces difficultés disparoissent peu à peu, à force de persévérance; Que la vertu croit, & se perfectionne par l'exercice, & que, pour me servir des expressions du Sage, (*d*) *le sentier des justes est comme la lumiére resplendissante, qui va en augmentant, jusqu'à ce, que le jour soit venu à sa perfection*; Puis, dis-je, que l'expérience nous apprend ces vérités, il faut nécessairement reconnoitre, que le Saint Esprit ne produit pas tout à coup dans le cœur des hommes les effets de sa grace, mais qu'il proportionne ses opérations à leur état présent, & qu'il les porte à ce dégré d'Amendement, auquel ils sont capables de parvenir.

QUAND donc l'Ecriture Sainte exige de nous, que *nous croissions*, (*e*) & *que nous nous fortifiions dans la Grace*, (*f*) que *nous tendions à la perfection*, & que *nous abondions dans l'œuvre du Seigneur*; quand elle nous apprend, qu'il y a (*g*) *des petits Enfans en Christ*, aussi bien que des *hommes faits*, des gens, qui *desirent ardemment le lait d'intelligence qui est sans fraude*, *afin de croître par lui*, aussi bien, que de ceux, qui (*h*) *sont parvenus à la mesure de la stature parfaite de Jésus Christ*; Quand nôtre Sauveur compare l'acquisition d'un état de grace aux progrès que fait (*i*) *une semence jettée en terre*, (*k*) *laquelle pousse & meurit peu à peu*, & (*l*) à *un peu de levain*, qui s'étend secrettement & d'une maniére imperceptible dans toute la pâte, on ne sauroit guères s'imaginer, que d'une habitude vicieuse on puisse *en un instant* s'élever à un dégré éminent de bonté & de vertu, car quoique nous ne prétendions pas mettre des bornes à la Puissance de Dieu, cependant, il faut, selon le cours ordinaire des choses, (*m*) que le pécheur apprenne prémiérement à craindre la juste colère de Dieu, qu'il soit sincérement affligé de ses fautes, qu'il considère avec attention, les promesses & les menaces de l'Evangile, qu'il évite les occasions de pécher; il faut qu'il se munisse de fermes

(*d*) Prov. IV. 18. (*e*) 2 Tim. II. 1. (*f*) Hebr. VI. 1.
(*g*) 1 Pierre II. 2. (*h*) Ephes. IV. 13. (*i*) Marc. IV. 27.
(*k*) Matth. XIII. 38. (*l*) *Clagget.* ub. sup. (*m*) *Stanhope*, Serm.

mes résolutions de renoncer à son mauvais train; & qu'il s'adresse bien des fois à Dieu, avant que de pouvoir dompter ses convoitises, vaincre le Monde & obéïr sincérement à tous les préceptes de la Loi divine; Et par conséquent, il ne doit pas s'attendre, que les Opérations du Saint Esprit le rendent homme de bien, autrement, que pas à pas, & par degrés.

D'une maniére *imperceptible.*

4. ENCORE un coup, puisque nôtre Sauveur a comparé l'Esprit au *vent*, dont personne ne sauroit bien expliquer le cours, cela nous apprend en quelque sorte que ses Opérations, lors même que nous en sommes les objets, sont bien souvent au dessus de la portée de nôtre intelligence; Qu'elles nous ébranlent, sans que nous en ayons aucune idée distincte, & que nous soyons capables de les distinguer, de nos propres pensées, & de la maniére dont nous raisonnons naturellement. Pour nous en convaincre, considérons un peu, par quels dégrés nous sommes venus à quitter nôtre mauvais train, & à nous conduire, selon les régles de la probité & de la vertu. N'avons nous pas d'abord commencé, par nous convaincre, que nous étions dans le péché, & que cet état nous exposoit à une infinité de maux? Ensuite, n'avons-nous pas conçu pour le vice, une haine & une horreur, fondées sur des raisonnemens à peu près semblables à ceux ci; Qu'il repugne à la raison, qu'il déplait à Dieu, qu'il est la ruïne du Corps & de l'Ame, en ce qu'il nous expose à la colère & à la vengeance du Ciel, & à ces misères éternelles, dont les plaisirs minces & passagers, qu'il nous procure, ne sauroient jamais nous dédommager? D'un autre côté, ne nous sentirons-nous pas redevables, des progrès que nous aurons faits dans la vertu, à la contemplation de la beauté, de la justice, & des avantages de la Sainteté, aux recompenses magnifiques, qu'elle fait esperer à ceux qui s'y attachent, & à la félicité, qu'elle leur procure certainement tant dans cette vie, que dans celle qui est à venir? Comment donc est-il arrivé, que ces raisonnemens l'ont enfin emporté dans nos cœurs, sur les attraits du péché? N'a-ce pas été, par de fréquentes méditations, en s'insinuant eux-mêmes par degrés dans nôtre Ame, par les voyes ordinaires de la lecture, de l'ouïe, & de l'étude appliquée de la Parole de Dieu, en surmontant les préjugés de nôtre cœur corrompu, en déployant l'évidence de la vérité, en excitant de bons desirs,

firs, en fortifiant ces defirs, par de Saintes réfolutions, & en effectuant ces réfolutions, par des efforts diligens, & par une perfévérance conftante? Mais avec tout cela, le doigt de Dieu, ne laiffe pas de faire fon Oeuvre. C'eft *lui*, qui fait d'abord naître ces confidérations dans nos cœurs: C'eft *lui*, qui les y enracine; C'eft *lui*, qui donne une nouvelle vie, & une nouvelle vigueur à nos intentions & à nos defirs; qui fait réüffir nos efforts, qui fans *lui* feroient foibles & fans efficace. *Il* convainc nôtre jugement, ranime nos bonnes inclinations, perfuade, attire menace, détourne, effraye, condamne, confole, ordonne; C'eft *lui* enfin qui exécute tous les autres devoirs, qui font inféparables de la pieté; & tout cela, d'une maniére fi douce, fi agréable, fi fecrette, & fi tendre, qu'elle concourt avec nos propres penfées, & nos méditations; En forte que fi l'Ecriture n'eût pas expreffément déclaré, que tout le bien que nous faifons vient de Dieu, nous ne pourrions fouvent diftinguer les mouvemens de cet Efprit divin, de ceux de nôtre propre cœur.

Si donc l'Efprit de Dieu agit fur nos cœurs, d'une maniére convenable à nos facultés raifonnables, & de façon, qu'on prendroit fouvent fes fuggeftions, pour les propres mouvemens de nôtre Ame; (*n*) s'il fe mêle avec nos penfées, nos principes & nos fentimens, il s'enfuit que les *exhortations* de nos Pafteurs, que les *Confeils* d'un Ami, fage & fidèle, que toute *lecture* utile & édifiante, tout bon *exemple* que nous avons devant les yeux, tout *mouvement*, & toute intention, qui nous porte à bien faire, tout *fentiment* & tout *reproche* de la confcience, font autant de voix céleftes, qui nous invitent à la Sainteté, & autant de fois qu'on refufe de s'y rendre, autant de fois auffi on *combat*, on *attrifte*, & on *éteint* l'Efprit au dedans de foi.

Si Dieu fait part de fon Efprit, dans une mefure proportionnée au befoin où l'on fe trouve actuellement, & de maniére qu'on doive encore y joindre fes propres efforts, & coopérer avec lui pour le rendre efficace, il s'enfuit, que l'impreffion qu'il fait fur nôtre Ame, n'eft ni fi promte, ni fi forte & irréfiftible qu'on pourroit fe l'imaginer. On peut dire, il eft vrai, que le commencement de nôtre converfion eft l'ouvrage d'un *inftant*, puifqu'il y a toujours un point

Non *dans un inftant*.

[*n*] *Stanhope*; ub. fup.

point de tems particulier, où nous sentons les prémiéres impressions de la grace. (*o*) Mais tant, que nous travaillons à devenir meilleurs, que nous soutenons les attaques de nos convoitises, & que nous nous affermissons dans la resolution de faire nôtre devoir, (quel que soit le tems que nous employons à cela, & ce tems varie selon la force des mauvaises habitudes, & les différens degrés du secours divin,) on peut dire qu'alors l'ouvrage s'avance peu à peu, & qu'il y a ordinairement une distance assés considérable, depuis son prémier commencement jusqu'à ce qu'il ait acquis quelque consistence. Alors (*p*) l'Esprit agit seulement comme *assistant* pour aider à nos infirmités, & non comme s'il étoit chargé de tout l'ouvrage, & qu'il en portât tout le poids. Il faut que de nôtre côté nous concourions avec lui & nos efforts ne dérogent rien à sa gloire, tant qu'avec St. *Paul* nous lui attribüons tout le bien que nous faisons, & que nous regardons même nos efforts, comme des effets de son secours: (*q*) *C'est par la grace de Dieu, que je suis ce que je suis, & la grace qu'il m'a faite, n'a pas été inutile, j'ai travaillé beaucoup----- non pas moi pourtant, mais la grace de Dieu qui est avec moi.*

Ni d'une maniére irrésistible.

St. *Paul* est certainement le plus grand exemple d'une *puissante* conversion, que nous trouvions dans l'Ecriture. Il fût confondu par (*r*) *une lumiére plus éclatante, que celle du Soleil, qui l'environna, lui, & ceux qui l'accompagnoient*, il en *fut terrassé*, & il entendit une voix, qui lui dit, *Saul, Saul, pourquoi me persécutes tu?* En tout cela, il fut purement *passif*, & l'impression, qui se fit sur lui fut *physique*, & *irrésistible*, mais quand s'adressant au Seigneur *Jesus*, il lui dit, *Seigneur que veux-tu que je fasse?* Quand il lui demande avec ardeur le pardon de sa faute, qu'il se soumet à son Batéme, & qu'il se consacre à son service; quand malgré tout ce qu'on lui prédit, qu'il souffriroit pour le nom de *Jésus*, il *ne se montre pas d'ésobéissant à la voix céleste*, mais qu'il s'en va prêcher cette même foi qu'il persécutoit auparavant: (*s*) Ce sont-là des Actes volontaires & de délibération, qui prouvent par conséquent, que même dans une conversion miraculeuse, le consentement & le concours *subséquent* de l'homme, sont nécessai-

(*o*) *Newcomb.* Serm. Vol. I. (*p*) *Stanhope*: ibid. (*q*) 1 Cor. XV. 10.
(*r*) Actes XXVI. 13. &c. (*s*) *Whitby.* append. sur. 2 Cor. VI.

néceſſaires pour la rendre efficace, & propre à conduire au Salut. Suppofé donc, que les prémiers rayons de la *grace prévenante*, partant du bon plaiſir de Dieu, entrent dans l'Ame de l'homme *d'une maniére* auſſi *irréſiſtible*, que la *viſion* céleſte opéra ſur St. *Paul*, toute l'enchainure de nôtre converſion étant l'effet d'une force majeure, nôtre vertu ſeroit le fruit, non du choix, mais de la contrainte, & perdroit par conſéquent ſon prix & ſa recompenſe; & ceux ſur qui l'Eſprit n'agiroit pas, d'une manière irréſiſtible, ne pourroient point ſe convertir, ce qui eſt, ce qu'on peut dire de mieux, pour excuſer l'impénitence. Dans cette ſuppoſition, dis-je, il ſeroit non ſeulement abſurde & hors de ſaiſon, mais encore injurieux à la ſincérité & à la véracité de l'Etre ſuprême, & ce ſeroit en même tems inſulter cruellement aux infirmités de la Nature humaine, que de faire parler la Divinité, comme ſi elle étoit étonnée & ſurpriſe de ce que les Méchans ne ſe rangent pas à leur devoir. (*t*) *Cieux! écoutés*, lui fait dire un Prophète, *& toi, Terre! prête l'oreille, j'ai nourri des Enfans, & je les ai élevés, mais ils ſe ſont rebellés contre moi, le bœuf connoit ſon poſſeſſeur, & l'Ane la créche de ſon Maître, mais Iſraël n'a point de connoiſſance, mon Peuple n'a point d'intelligence.* Il faut donc trouver quelque expedient, tant pour juſtifier cette Doctrine, de tout ce qu'il pourroit y avoir d'injurieux aux perfections de la Divinité, que pour la rendre en même tems compatible, avec la liberté de l'homme, & cela ne peut ſe faire, qu'en reſervant à ce dernier, un pouvoir d'agir *en partie*, ou de *coopérer*, en ſuppoſant, que dans l'Ouvrage de nôtre Sanctification, le Saint Eſprit eſt l'Agent *principal*, & nous les Agens *acceſſoires*.

Mais d'une maniére compatible avec nôtre liberté.

OR (*u*) la liberté d'un Etre raiſonnable ne conſiſte pas, comme on pourroit ſe l'imaginer, à pouvoir à ſon gré faire, ou ne pas faire une choſe, (car Dieu, quoi qu'abſolument libre, ne ſauroit cependant pécher, & les Anges & les Diables, qui ſont les uns & les autres des Agens Moraux, ne ſauroient cependant, ceux-là commettre le mal, ni ceux ci s'abſtenir d'offenſer leur Créateur,) mais elle conſiſte plutôt à être capable de *penſer*, & libre *d'agir*, & de ſe *déterminer* après que l'on a penſé: En ſorte, que plus les idées ſont claires, plus elles influent ſur nôtre choix, plus auſſi

(*t*) Eſaj. I. 2. 3. (*u*) *Burnet*, ſur les Art.

aussi nous venons à bout de faire usage de nôtre liberté. Il n'est pas fort nécessaire d'examiner à présent, si la volonté suit toujours l'entendement, & se détermine toujours sur les idées qu'il lui présente: Mais nous savons par expérience, que nous sommes libres de détourner nôtre attention de certaines idées, & de l'arrêter sur d'autres; Que nous pouvons, comme il nous plait, refléchir plus ou moins sur ce qui nous vient dans l'esprit, le considérer avec plus d'éxactitude & d'application, ou avec plus de legéreté & d'une maniére plus superficielle; & c'est dans le *pouvoir* que nous avons, de *fixer* nos *pensées* sur un objet, ou de les en *détourner*, que consiste principalement nôtre *liberté*. Quand donc l'Esprit de Dieu, qui, (soit lorsque nous entendons, ou que nous lisons sa Parole, soit, lorsque nous refléchissons sur les vües de la Providence, dans tel, ou tel événement,) peut en tout tems agir immédiatement sur nos Ames, y fait naître des idées, qui semblent demander nôtre attention, il est en nôtre pouvoir d'entretenir ces idées, ou de les chasser de nôtre esprit, de les retenir & de les perfectionner, par la méditation, ou de les effacer en nous tournant vers d'autres objets. Quand l'Esprit se mêle avec nôtre conscience, & que pour plier, & déterminer nôtre volonté, il répand ses douces influences dans nôtre cœur; Quand nous entendons au dedans de nous une secrette voix, qui (v) *soit que nous tirions à droite, soit que nous tirions à gauche*, nous crie, C'EST ICI LE CHEMIN, MARCHE'S-Y; Il est en nôtre choix de faire attention à ces avertissemens, ou de nous en moquer, de les fixer dans nôtre Ame, par des reflexions sérieuses, ou de les étouffer à mesure qu'ils se présentent, & de leur faire succéder d'autres pensées capables de nous distraire. Ainsi aussi, lorsque l'Esprit de Dieu s'introduit dans nôtre Ame, dans la vüe de nous reprendre de quelque faute, qu'il nous est arrivé de commettre, & que pour cet effet, il nous la fait envisager, sous ses faces les plus odieuses, nous pouvons y fixer notre attention, ou l'en détourner, former de bonnes résolutions, ou (x) à l'exemple de *la femme adultère*, dont parle *Salomon*, *nous essuyer la bouche, & dire, je n'ai point commis d'iniquité*. C'est-là une liberté, que Dieu lui même nous a donnée en nous formant. Ainsi c'est sincérement, & par

[v] Esaie, XXX. 21. [x] Prov. XXX. 20.

par amour pour nous, qu'il nous commande, qu'il nous exhorte, qu'il nous appelle, qu'il nous invite, qu'il nous censure, & qu'il nous menace. Si donc nous y faisons attention, si nous écoutons ces mouvemens de l'Esprit, au moment qu'ils s'élévent dans nôtre cœur, si nous leur obéïssons, nous l'engageons par là, à revenir avec de nouveaux secours, & nous donnons de la force & de la vigueur à ses opérations: Au lieu, que, si nous en usons d'une autre manière, comme nous le pouvons certainement s'il nous plait, nous refroidissons & nous interrompons les efforts qu'il fait pour nôtre bien, & nous en rendons le retour toujours plus lent & plus languissant, (y) *car on donnera à celui qui a*, c. d. qui fait valoir, & qui met à profit ce qu'il a, *& il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas*, ou qui ne fait aucun usage de ce qu'il a, *on lui ôtera même ce qu'il a.*

Comment on peut savoir si on a l'Esprit, & de quelle manière il faut le faire valoir.

JUSQUES ici nous avons considéré, l'existence & la réalité, la Nature & la nécessité d'un principe divin agissant sur le cœur de l'homme, afin de le sanctifier, & nous avons tâché d'expliquer, de quelle manière, & jusqu'à quel point il agit sur nous; Nous allons à présent finir cette matière, par montrer, comment nous pouvons connoître, si nous avons un tel principe résident en nous, comment nous pouvons l'acquerir, si nous en sommes privés, & par quels moyens, nous pouvons le retenir, & le mettre à profit, si nous sommes assés heureux pour le posséder. Ce qui nous engage à traiter ces questions, c'est, que l'Apôtre nous assure, que * *si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est point à lui.* Or le seul moyen qu'on ait pour connoître, si l'on est conduit par l'Esprit de Grace, est de voir, (z) si nôtre entendement est illuminé par la connoissance de Dieu, si nôtre volonté & nos inclinations sont bien disposées, si nous avons changé de vie, & si nos mœurs sont bien réglées. (a) Lors donc, qu'en lisant l'Ecriture Sainte, nous voions tomber *le voile*, qui obscurcissoit nôtre entendement, que ces nuages d'ignorance, qui couvroient nôtre esprit, se dissipent, & que les doutes, qui nous inquiétoient auparavant, s'éclaircissent tout à coup; Quand ces pensées pieuses, qui

[y] Matth. XXV. 29. [z] *Edward*, ub. sup. [a] *Smalridge*, Serm.
* Rom. VIII. 9.

ne se montroient *qu'en passant*, s'arrêtent long tems dans nôtre esprit, ensorte, qu'elles y laissent après elles des impressions profondes & durables; Quand elles y naissent sans qu'il les cherche, qu'elles s'y gravent, & s'y impriment si vivement, & pour ainsi dire, avec tant *d'importunité*, qu'il ne sauroit s'empêcher d'y faire attention; Lorsque, de la considération tranquile & sérieuse de l'état de son Ame, de la laideur du péché, & du danger auquel il expose ceux qui le commettent; de la beauté de la vertu, & de la nécessité où l'on est de s'y appliquer, on se sent poussé à former de bonnes & de pieuses résolutions de servir Dieu à l'avenir avec plus de pureté; Quand on se sent tout d'un coup encouragé à remplir quelque devoir important, qu'on avoit jusqu'alors négligé, ou retenu au milieu de sa course par quelques remords imprévus, lorsqu'on étoit sur le point de se précipiter aveuglément, & sans réflexion, dans quelque désordre criant; Quand dans ses heures de dévotion, on trouve, que l'attention se fixe, que le zèle s'enflamme, & que le cœur fléchit & se fond; Quand, dans le tems, que la voix du Ministre de l'Evangile retentit à nos oreilles, & qu'il nous annonce les vérités salutaires de la Religion, on entend au fond de son Ame une voix, qui parle avec plus de force & d'efficace au cœur & à l'esprit; Quand accablé par quelque grande affliction on sent au dedans de soi des consolations indicibles & inénarrables; Quand, pour me servir des expressions d'un Prophète, (*b*) *la lumière se léve au milieu de l'obscurité, que la magnificence est donnée au lieu de la Cendre, l'huile de joye, au lieu du deuil, & le manteau de loüange, au lieu de l'esprit abattu par la tristesse*; Quand enfin on persévére constamment dans la résolution qu'on a prise, de servir Dieu, en sainteté & en justice, tous les jours de sa vie, à ces marques & à d'autres semblables, on peut connoître qu'on a l'Esprit de Dieu.

Comment on le conserve.

Dès qu'une fois, on est assuré de loger dans son cœur cet hôte divin, on ne doit plus être occupé, que du soin de le retenir; (*c*) & le seul moyen pour cela, est, de le bien traiter, d'estimer infiniment l'honneur, & le bien qu'il nous fait de séjourner avec nous, de lui en témoigner enfin toute la reconnoissance possible. Pour cela, il faut avoir soin, de bannir de son cœur, toute pensée

[*b*] Esaie, LXI. 3. [*c*] *Edward*, ubi sup.

pensée impure, d'en exclurre tout amour pour le péché, de *laver ses mains dans l'innocence*, & de se conserver pur, & exemt de toute souillure volontaire, & préméditée. Et non seulement cela, mais encore on doit prendre garde, que le Monde, ne se rende tellement maître de nos pensées & de nos affections, que (*d*) *les inquiétudes pour les affaires de cette vie, & la séduction des richesses ne viennent à étouffer cette semence, qui a été jettée dans nôtre cœur, & à la rendre infructueuse.* Et parce que Dieu veut qu'on se serve des moyens, qu'il a lui même établis, pour entretenir, & pour mettre à profit, la grace qu'il nous a donnée, la lecture, & l'ouïe de sa parole, la participation à la Sainte Céne, de fréquentes priéres adressées *au Trône de Grace*, & de miséricorde, serviront aussi considérablement, à *ranimer le Don*, & à confirmer le principe divin *qui est en nous.*

Si nous avons au contraire le malheur, d'être privés de ce Don Céleste, il faut avoir soin, de ne pas résister aux mouvemens qu'il peut quelquefois exciter dans nôtre Ame, mais s'y rendre de tout son cœur, les écouter avec toute la promtitude & toute l'attention possible, se préparer & se purifier par une sincère contrition de ses fautes, en se reprochant amérement ses désordres, en déplorant la folie & les vanités de sa conduite passée, & en prenant la résolution de ne jamais plus tomber dans les mêmes égaremens. Il faut avouër, que de tous les bien-faits de Dieu, la *Grace* de son Esprit, est le plus considérable, & celui qui surpasse infiniment tous les autres avantages dont nous jouïssons: (*e*) Aussi est il à remarquer, que quoi que Dieu trouve souvent à propos d'accorder les biens *temporels aux méchans & aux ingrats*, à ceux qui ne les recherchent pas, & à ceux qui ne l'en regardent pas comme la source, la *Grace sanctifiante*, est devant lui *une perle* de trop *grand prix*, pour être abandonnée à des gens, qui en feroient peu de cas. Son Esprit est un bienfait certain, un avantage permanent; aussi ne l'accorde-t-il, *qu'à ceux qui le lui demandent*, c. d. à ceux, qui sont assés sages pour estimer, selon sa juste valeur, & pour desirer ardemment ce *Don Céleste.* Voulons-nous donc obtenir de Dieu une grace, aussi nécessaire pour le soutien de nôtre vie *spirituelle*, que l'est nôtre

Comment on l'acquiert

Cccc 3 pain

(*d*) Math. XIII. 22. (*e*) *Young*. Serm.

pain quotidien pour celle du Corps, adreſſons-nous tous les jours à lui pour cela, par des priéres ferventes, véhémentes & ſouvent réïtérées. C'eſt-là le ſeul bienfait, dont la Nature puiſſe juſtifier une ſemblable importunité : Demander tout autre Don de cette maniére, ce ſeroit paſſer les bornes, que la pieté preſcrit, & ſe rendre Criminel. La Grace de Dieu eſt la ſeule choſe qu'on puiſſe ſolliciter, avec une ſorte d'impatience, ſans pourtant offenſer celui qui en eſt le diſpenſateur. (*f*) *C'eſt là ce Roiaume du Ciel, qui veut être forcé, & qu'emportent ceux qui uſent de violence.* Puis donc, que dans les priéres, que nous faiſons tous les jours, nous reconnoiſſons, *qu'à cauſe de la foibleſſe de nôtre nature mortelle, nous ne pouvons faire aucun bien*, ſans la Grace, *& que* d'elle *procédent tous les pieux deſirs, tous les bons conſeils, & toutes les œuvres juſtes*, il eſt néceſſaire, que nous nous adreſſions ſans ceſſe à Dieu, pour obtenir de lui le ſecours de ſon Eſprit, *afin qu'en obſervant ſes Commandemens, nous puiſſions lui plaire, tant dans la volonté, que dans l'action.*

CHAPITRE VII.

De l'Etat de l'Ame après la Mort, & de la Réſurrection du Corps.

En quel ſens l'Ame eſt *immortelle.*

NOUS avons eû occaſion, de prouver en quelque ſorte dans un autre endroit, que l'Ame de l'homme eſt une ſubſtance *ſpirituëlle & immortelle*, créée de Dieu, avec des facultés, des qualités & des opérations, qui ne ſauroient jamais venir de la *Matiére*, quelque mouvement, quelque organiſation qu'on lui donne. Et comme nous l'avons promis, dans le même endroit, nous allons entrer plus au long dans l'examen de *l'immortalité* de nôtre Ame, & de ce qui la *diſtingue* du corps. Nous diſons d'abord, que quand nous ſoutenons que l'Ame eſt *immortelle*, (*b*) nous ne prétendons pas qu'Elle ſoit telle de ſa Nature, qu'Elle ne puiſſe ni pér.r

[*f*] Matth. XI. 12. [*b*] *Martin* Relig. Nat.

périr ni être détruite; Car comme il n'y a que Dieu, qui existe *nécessairement*, & à qui l'existence soit *essentielle*, il n'y a non plus que lui qui soit immortel par lui-même, d'une maniére absoluë & indépendante. Tous les autres Etres soit corps, soit Esprits, n'ont qu'une existence *Empruntée*, qu'ils peuvent perdre aussi facilement qu'ils l'ont acquise. La Toute Puissance de Dieu, qui les a tirés du Neant, peut les y faire rentrer, quand il lui plait. A cet égard, nôtre Ame n'a pas plus de privilège que nôtre corps, ni l'Univers entier, plus qu'un seul atome. Quand donc nous disons, que l'ame est immortelle, nous supposons toujours que Dieu l'a bien voulu créer telle, & que son bon plaisir est, de la conserver telle qu'il l'a créée. Cela posé, quand on dit que l'ame est immortelle, on ne prétend soutenir autre chose, si ce n'est que, (*c*) " Quand le Corps meurt & rentre dans la Terre, ce principe, „ que nous appellons *Ame*, subsiste encore, en vertu de l'ordre, „ que Dieu a établi, & jouït de la vie, quoique séparé de la ma- „ tiére qu'il animoit; Que ce principe retient encore les facultés „ d'entendre, de penser, de raisonner, de se souvenir, & que mal- „ gré l'absence du Corps, il est capable de bonheur ou de mi- „ sére

En traitant cette matiére, nous ferons donc voir, I. Que l'ame ne meurt pas, mais que quand elle est séparée du Corps, elle va dans un séjour, que Dieu lui a préparé, & où elle doit demeurer jusques à la Résurrection.

II. Qu'alors elle n'est pas dans un état de sommeil & d'insensibilité, mais qu'immédiatement après son départ de ce Monde, elle se trouve dans une situation heureuse, ou misérable, selon qu'elle s'est conduite ici-bas.

III. Enfin, que sa félicité ou sa misère dans cet intervalle de tems, n'est pas aussi parfaite, qu'elle le sera après sa réünion à son Corps.

I. Il est vrai, que l'Ame est actuëllement fort étroitement unie à un Corps, (*d*) par le moyen duquel elle communique avec le Monde matériel & sensible, aux plaisirs & aux douleurs duquel elle prend part, n'acquerant même la plupart de ses connoissances, que par les idées qui lui viennent, par la voye des sens: Mais la

Son immortalité prouvée.

[*c*] *Tillotson* Sermons. [*d*] *Whiston*: Serm.

la vraye Philosophie & la révélation, la voix de la Raison & le témoignage de l'Ecriture, s'accordent à nous assurer, que l'Ame est de sa nature spirituëlle, active, intelligente, & par-là-même indépendante de la chair & du sang; Que par le Don de Dieu, & par un effet de sa Grace, elle est en possession de l'immortalité; Et que par conséquent, elle ne peut subir le même sort que le Corps, lors qu'il rentre dans la poussiére, d'où il a été tiré. Il est cependant certain, que celui qui nous a créé, est le mieux en état de connoitre, de quoi nous sommes faits, de quelles parties nous sommes composés, & quelle est la durée qu'il a assignée à châcune d'elles. Aussi, quand nous disputons, de la nature de l'Ame, de ses qualités, & de sa distinction d'avec le Corps; si nous trouvons, que Dieu Grand Créateur de l'un & de l'autre, puisse intervenir dans cette dispute, nous devons en toute soumission & humilité, nous en rapporter à sa décision, toujours infaillible.

Nous allons donc commencer par les preuves que nous tirons de l'Ecriture Sainte. Le Livre de l'Ecclésiaste est en bonne partie une espèce de Piéce *dramatique*, (*e*) où *Salomon* introduit un *Epicurien*, s'il nous est permis de l'appeller ainsi, qui avance plusieurs opinions étranges, & qui se moque entr'autres, de l'immortalité de l'Ame, quand il dit; (*f*) *Qui est-ce qui connoit, que le souffle des hommes monte en haut, & que le souffle de la bête descend en bas en Terre?* Comme s'il eût dit. " Quant à ce qu'on avance, que l'Ame de l'homme est immortelle, c'est un problême, qu'il est difficile de démontrer; Qui peut remarquer la moindre différence, entre l'Ame d'un homme & celle d'une bête brute, pour pouvoir prouver, que l'une *s'éléve* aux Régions des *Etres* permanens & éternels, & que l'autre descend *en bas*, c. d. périt avec le Corps, & se consume dans la terre? " Or ce que *Salomon* met ici en question, il le décide en termes formels, lorsque, après avoir bien examiné la chose, il conclut, par dire, que (*g*) *la poudre retournera dans la terre, comme elle y avoit été, & que l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné.* Le seul sens, que puissent avoir ces paroles, est, que " l'homme étant composé de deux parties, d'un Corps & d'une Ame, la condition de ces parties, au moment de la mort, sera bien différente; Car le Corps ayant été

[*e*] *Bull.* Serm. Vol. I. [*f*] Ecclef. III. 21. [*g*] Ecclef. XII. 9.

„ été au commencement tiré de la poudre de la terre, & se trouvant par-là-même, corruptible de sa Nature retournera dans la „ terre, & sera reduit en poussière; Mais l'Ame, entant qu'elle „ a une origine plus excellente, ne périra pas avec le Corps, elle „ retournera vers ce Dieu, de qui elle est venue, & auprès duquel „ elle demeurera saine & entière, comme l'assure l'Auteur du „ Livre de la Sagesse, quand il dit, (*b*) *Les Ames des* „ *justes sont dans la main de Dieu, & nul tourment ne les touchera* ".

QUAND nôtre Sauveur vint au Monde, il y avoit sur cette matiére, dans l'Eglise *Judaïque*, une dispute fort vive entre les *Sadducéens* & les *Pharisiens*; car selon le rapport de Saint *Luc*, (*i*) *Les Sadducéens disoient, qu'il n'y a ni Résurrection, ni Ange, ni Esprit, au lieu que les Pharisiens reconnoissoient l'un & l'autre.* (*k*) Les *Sadducéens* croioient, à la vérité, qu'il y a un Dieu, quoi qu'on doute, & avec assés de raison, qu'ils le crussent autrement que corporel, mais il est sûr, que selon eux, rien n'existoit, qui ne se pût appercevoir par les sens, à l'exception de Dieu seul. De là vient, qu'ils soutenoient, que les Anges n'étoient pas des substances *permanentes*, & pour ce qui est dit dans l'Ecriture, que plusieurs Anges ont apparu à diverses fois, ils l'expliquoient de certains *Phantomes* créés de Dieu par occasion, & lors qu'il jugeoit à propos de révéler aux hommes sa volonté, mais qui après cela disparoissoient & étoient anéantis. Conformément à cette supposition, ils nioient aussi l'existence des Ames humaines, entant que substances distinctes du Corps & capables de subsister sans lui; de là encore, par une suite de conséquence necessaire, ils nioient la Résurrection des Corps; Car, pourquoi le Corps de l'homme seroit-il ressuscité, s'il n'y avoit point d'Ame, qui dût lui être reünie, & le ranimer? Les *Pharisiens*, d'un autre côté, soutenoient un systême tout opposé, savoir, qu'il y a certains Etres *immatériels* & *invisibles*, tant Anges, qu'Ames humaines, distinctes de leurs Corps, & qui subsistent, après en être séparées, & que par conséquent il y aura une Résurrection. Qui croioit une de ces Hypothéses, les recevoit toutes, & qui en nioit une seule, les rejettoit toutes également. Or l'Historien Sacré nous dit ex-

[*b*] *Sapience*: III. 1. [*i*] Actes: XXIII. 8. [*k*] *Bull*: ub. sup.

pressément, que dans cette dispute, St. *Paul* se rangea du parti des *Pharisiens*, & quoi qu'il soit très-vrai, qu'il fit cette démarche, pour échaper au péril qui le menaçoit, je crois cependant, qu'on ne fera non plus aucune difficulté de m'avoüer, qu'il ne dit rien alors, qui ne fût conforme à ses idées, & exemt de toute équivoque frauduleuse, sur tout si on fait attention, que sa déclaration, étoit entiérement analogue à la Doctrine & aux décisions de son Maitre.

Lors que les *Sadducéens* vinrent vers *Jesus*, lui faire, à dessein de l'embarrasser, une question qui paroissoit renfermer, une espèce d'impossibilité que les Morts ressuscitassent jamais; voici comment il y répondit: (*l*) *Pour ce qui regarde la Résurrection, n'avés nous point lû ces paroles, que Dieu vous a dites; Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob? Or Dieu n'est pas le Dieu des Morts, mais des vivans.* Ces Paroles sont prises du troisiéme Chapitre du Livre de l'*Exode*, où Dieu parle à *Moïse* du milieu du *buisson ardent*, touchant *Abraham*, *Isaac*, & *Jacob*, qui étoient morts depuis plusieurs siécles, & nôtre Sauveur fonde son raisonnement sur ce principe, savoir, que *Dieu n'est pas le Dieu des Morts, mais des Vivans.* (*m*) Puis donc qu'*être le Dieu de quelqu'un*, renferme nécessairement une rélation, entre Dieu & cette Personne, & qu'il ne sauroit y avoir de relation, lorsque l'une ou l'autre des parties cesse d'exister, il s'ensuit certainement, qu'*Abraham*, *Isaac*, & *Jacob*, vivoient & existoient, par rapport à leurs Ames, lorsque Dieu adressa ces Paroles à *Moïse*, c. d. plusieurs siécles après qu'ils eurent quitté le Monde. C'est pourquoi quand nôtre Sauveur veut armer ses Disciples contre la crainte des hommes, il leur fait voir, combien est méprisable un mal, qui ne sauroit atteindre l'Ame, en leur disant; (*n*) *Ne craignés point ceux qui ôtent la vie du Corps, & qui ne peuvent ôter celle de l'Ame, mais craignés plutôt celui, qui peut faire perir dans la gehenne & l'Ame & le Corps*, par où il fait de l'existence de nôtre Ame après sa séparation du Corps, un article nécessaire & fondamental de la foi Chrétienne. Car si l'Ame dépend tellement du Corps, que la dissolution de l'un entraine inévitablement la mort de l'autre, il s'ensuit, que celui qui tueroit le Corps, ôteroit

[*l*] Matth. XXII. 31. 32. [*m*] *Bull.* ub. sup. [*n*] Matth. X. 28.

roit auſſi la vie à l'Ame du même coup. De plus, on peut encore prouver l'immortalité de l'Ame, & ſon indépendance, par rapport au Corps, par le raiſonnement que voici ; (o) C'eſt, que toutes ces perfections glorieuſes, dont l'Ecriture dit, que les gens de bien ſeront doüés à la Réſurrection, ne regardent que le Corps. Il eſt dit, que (p) *nos Corps ſeront changés*, qu'ils ſeront rendus plus ſubtils, & par là même, plus propres à ſoutenir les joyes du Ciel, ce dont ils ſeroient incapables ſans ce changement ; Mais il n'eſt fait aucune mention, de ſemblables rétabliſſemens à la Nature de l'Ame ; ce qu'on peut regarder, comme une marque de ſa Nobleſſe, & de ſon excellence primitive : Elle a été ſoufflée dans l'homme par le Créateur, qui y a gravé ſon Image ; Et cette Image ne renferme pas moins, que des perfections divines, en ce que l'Etre qui en eſt orné, eſt en lui même incorruptible, immortel, & d'une capacité immenſe, tant pour connoitre, que pour jouïr. L'Ame eſt, il eſt vrai, renfermée dans le Corps au travers duquel, *comme par un miroir*, elle apperçoit les objets, & ce miroir eſt à préſent fort obſcur, mais quand une fois il aura été poli & éclairci, c. d. quand l'Ame ſe trouvera dégagée & débarraſſée, de cette chair groſſière qui l'environne, de ces paſſions, qui la couvrent de ténèbres, & des taches du pêché qui la défigurent, elle n'aura pas beſoin d'autre capacité, pour comprendre tous les *Tréſors de la Sageſſe*, ni d'autres forces, pour porter le poids d'une gloire éternelle.

Nous n'aurions jamais fait, ſi nous voulions rapporter toutes les preuves, que l'Ecriture Sainte nous fournit de l'exiſtence de l'Ame, après ſa ſéparation du Corps, nous allons donc en ranger pluſieurs dans un ſeul Article. Quand nôtre Sauveur fait ſur la Croix, cette promeſſe au bon Larron, (q) *Je te dis en vérité, que tu ſeras aujourd'hui avec moi dans le Paradis*, & que ſur le point d'expirer, il remet ſon Ame à Dieu, en s'écriant ; (r) *Mon Père, je remets mon Eſprit entre tes mains* ; Quand St. *Etienne* recommande en mourant ſon Ame à *Jéſus Chriſt* même, qui pour lors étoit aſſis *à la droite de la Majeſté de Dieu dans les lieux Céleſtes*, & qu'il dit ; (s) *Seigneur Jéſus reçoi mon Eſprit* ;

Dddd 2

[o] *Young*, Serm. Vol. I. [p] 1 Corinth. XV. 51.
[q] Luc. XXIII. 43. [r] 46. [s] Actes. VII. 59.

prit ; Quand St. *Paul* assure aux Corinthiens, que (*t*) *Si cette Maison, où nous demeurons sur la Terre, comme dans une Tente, est détruite, nous avons dans le Ciel, un Edifice, que Dieu nous a préparé, une Maison éternelle, qui n'a point été faite par la main des hommes*, & qu'il demande à Dieu pour les *Thessaloniciens*, que (*u*) *tout ce qui étoit en eux, l'Esprit, l'Ame & le Corps, fût conservé irrépréhensible pour l jour de l'avénement de nôtre Seigneur Jésus Christ* ; Quand l'Auteur de l'Epître aux *H breux* nous déclare, que les Chrêtiens, en vertu de leur Communion avec l'Eglise Universelle, sont unis non seulement (*v*) *à l'innombrable Multitude des Anges*, mais aussi *à l'Assemblée des Esprits des Justes, qui sont arrivés à la perfection.* Quand St. *Pierre* assure assés clairement, que (*x*) *les Esprits* de ces Méchans, qui furent détruits par le Déluge existoient encore, étant *retenus en prison*, & dans *des liens d'obscurité*, pour le grand jour du Jugement; Et que St. *Jean*, nous dit dans *l'Apocalypse*, (*y*) *qu'il vit sous l'Autel, les Ames de ceux qui avoient été mis à mort pour la parole de Dieu, lesquelles, criant à haute voix, disoient, Seigneur, qui es Saint & véritable, jusques à quand différeras tu de faire justice, & de van er nôtre sang, sur ceux qui habitent la Terre?* Quand, dis-je, nous rencontrons, presque à chaque page du nouveau Testament, des Passages semblables à ceux-là, nous ne saurions nous

[*t*] 2 Cor. V. 1.

[*u*] 1 Thes. V. 23. Il y en a qui prétendent, que l'Apôtre justifie ici, l'Ancienne Philosophie, qui comme *Nemesius* nous l'apprend, enseignoit, que l'homme étoit τριμερὴς ὑπόστασις. c. d. *un Composé de trois differentes parties*: C'étoit la Doctrine des *Pythagoriciens*, comme le dit, *Jamblique*, qui aprés avoir montré, que l'homme est composé d'un corps & d'une Ame, ajoute que *l'Ame a deux parties l'une doüée de raison, & l'autre qui en est privée.* C'étoit aussi la Philosophie des *Platoniciens*, comme on le voit dans *Diogene Laërce*, où on lit, *qu'il y a dans l'homme une Ame destituée de raison, qui suit les affections du Corps, & un Esprit, qui se sert du Corps, comme d'un instrument, & qui lutte contre lui.* C'étoit enfin, ce qu'enseignoient les *Stoïciens*, & c'est pour cela, que *Marc Antonin*, dit, qu'il y a dans l'homme Σῶμα Ψυχὴ & Νοῦς. c. d. un *corps*, une *ame*, & un *Esprit*, ce qui est aussi soutenu par quelques Philosophes modernes, sur tout par *Gassendi*, & par le Dr. *Wallis* [*de Anima brut*. C. 7.] quoique peut être tout cela, ne soit qu'une dispute de mots, puisque les Esprits Animaux sont renfermés dans le Corps, & en font partie: *Whitby*, in locum.

[*v*] Hebr. XII. 23. [*x*] 1 *Pierre* III. 19. 20. [*y*] Chap. VI. 9. 10.

nous empêcher d'en conclure, que le Dogme de l'immortalité de l'Ame, son indépendance du Corps & son existence après qu'elle en est séparée, étoit la Doctrine de *Jésus-Christ* & de ses Apôtres, & est un des points fondamentaux de ce *formulaire des paroles saines*, qu'ils ont *enseignées aux Saints.* Nous pouvons aussi remarquer, que les prémiers fidéles vivoient & mouroient, dans la pleine assurance de la vérité de cette Doctrine; Que St. *Polycarpe*, Evêque & Martyr, contemporain des Apôtres, attaché au poteau, & sur le point de perdre la vie, commence ainsi sa priére; (z) *ô toi, qui es le Dieu de toute l'espéce des hommes justes, qui vivent devant Toi*; Et parlant en suite des Martyrs en particuliers, il ajoute aussi-tôt, *fais que je sois aujourd'hui reçu parmi eux en ta présence*; Que cette Doctrine fut dans la suite si universellement reçuë dans l'Eglise, que la plûpart des Anciennes Liturgies, où il ne convenoit pas d'inserer quoi que ce soit de problématique, en font expressément mention, & que le lieu, où se rendent les esprits des justes après la mort, y est ordinairement nommé (*a*) *la Région des vivans, la Région des gens de bien, & le sein d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & de tous ceux qui ont plu à Dieu, & obéi à sa volonté dès le commencement du Monde.*

Il y a plus, si nous avions le tems, de satisfaire la curiosité du Lecteur, nous pourrions citer une grande nuée de témoins, pris dans le sein même du *Paganisme*, & faire voir, que l'existence de l'Ame, après sa séparation d'avec le Corps, étoit une tradition, généralement, pour ne pas dire universellement, reçuë, non seulement parmi les Peuples *civilisés*, mais encore entre les Nations les plus *barbares*; Que dans *l'Orient*, les *Brachmanes*, Prêtres & Philosophes, (*b*) *avoient plusieurs Mythologies semblables à celles de Platon, sur l'immortalité de l'Ame, sur ce qui se passe dans l'Hades, & sur d'autres matiéres de cette nature*; Que dans *l'Occident*, les *Gaulois*, & les *Brétons* instruits par les *Druïdes* croioient, (*c*) *que les Ames ne mouroient pas, mais qu'elles ne faisoient que passer d'un Corps dans un autre, sentiment, qui les remplissoit de valeur, & qui leur faisoit mépriser la mort*; Que vers le *Nord*, quelques *Thraces*, & particuliérement les *Getes* s'exposoient

Par le consentement universel.

(z) *Euséb.* hist. Eccl. Liv. 4. Ch. 15. (*a*) Voiés les Const. Apost. L. 8. C. 41.
(*b*) *Stab.* L. 15. (*c*) *Cesar.* de Bel. Gal. L. 6.

posoient à la Mort avec intrépidité, par la force de cette persuasion, (*d*) *ou que les Ames des Trépassés rentroient dans d'autres Corps, ou, que si elles ne le faisoient pas, elles ne périssoient pas pour cela, mais qu'elles alloient dans quelque séjour très-heureux*; Que vers le *Midi*, les *Angiles*, peuples *d'Afrique*, regardoient les Manes des hommes, comme des espèces de Dieux inférieurs; (*e*) *Ils jurent par eux, ils les prient, ils les consultent en toute occasion, en se couchant sur leurs Tombeaux, & regardant en suite les songes, qu'ils font dans cette situation, comme la réponse de leur Oracle*; Enfin que si nous nous transportons dans cette partie du Monde, qui a demeuré si long-tems inconnuë, dans (*f*) *la Chine*, dans le *Perou*, & dans le *Mexique*, aussi bien que dans le *Bresil*, dans le *Canada*, dans la *Virginie* & ailleurs, nous trouverons, que quoique les Peuples de ces Païs-là fussent séparés du reste du Monde par le *vaste* Océan, & qu'ils n'eussent, peut-être depuis plusieurs siécles, point de Commerce avec aucun Peuple civilisé, ils s'accordent tous à croire l'immortalité de l'Ame: En sorte, que malgré la distance des lieux, la diversité des tempéramens, & la maniére différente, dont les hommes sont élevés, nous pouvons conclurre avec *Ciceron*, ce Prince de l'Eloquence & de la Philosophie entre les *Romains*, que (*g*) *comme l'opinion de l'existence d'un Dieu, a été plantée en nous par la nature; Ainsi la croyance*,

(*d*) *Pompon: Mela*. L. 2. (*e*) idem. L. 1.

(*f*) Voiés *Mendoza* de Regno *Chinæ*: *Acosta*, Voyages de *Jean de Lery*, *Benzo*, *Hist. Novi Orbis*, Voyages de *Harriot Virg. Rawwolf*. &c. *De Lery* nous parle d'un Peuple fort barbare, chés lequel il a demeuré dans le *Bresil*, & qu'il appelle *Toupinambou*, s'il en faut croire quelques Auteurs, qui n'étoient pas bien informés de la chose, ce Peuple avoit rejetté la croyance d'un Dieu, cependant on y étoit fortement persuadé de l'immortalité de l'Ame. L'opinion commune étoit, que *les Ames vertueuses*, c. d. les Ames de ceux, qui ont vaillamment deffendu leur Païs, (car il semble, que c'est la seule vertu pour laquelle on ait de l'admiration dans ce Païs là) *s'envolent d'abord après la mort*, *au delà de certaines Montagnes très-hautes*, où elles se rejoignent à leurs Péres & à leurs Ayeux, & séjournent dans de beaux Jardins au *milieu de toute sorte de delices, mais que les Ames des lâches*, *& des paresseux*, *qui n'ont rien fait pour leur Patrie*, *sont portées vers* Aygnan, (c'est le nom qu'ils donnent au Diable,) *& demeurent avec lui dans des tourmens continuels.* (*g*) Ut Deos esse natura opinamur, sic permanere animos arbitramur consensu Nationum Omnium. Consensus *autem naturæ vox est. Cicero Tuscul. Quest.*

croyance, que les Ames subsistent après leur séparation du Corps, est fondée, sur le consentement de tous les Peuples, or ce consentement est la voix même de la Nature.

En effet le même *Ciceron* nous dit encore, que ce fut en examinant attentivement les qualités & les opérations de l'Ame, qu'il vint à se persuader pleinement lui-même de son immortalité. " Plu- „ sieurs pensent, *dit-il*, (*b*) que l'éternité des Ames n'est pas une „ chose croyable, parce qu'ils ne peuvent pas comprendre l'essence „ & les qualités d'un esprit séparé du Corps. Mais, qu'il me soit „ permis de leur demander, s'ils peuvent définir, ce que c'est que „ l'Ame, lors même qu'elle est dans le Corps, quelle est sa forme, „ quelles sont ses dimensions, ou quel est le lieu de sa demeure ? „ Quant à moi, lorsque je refléchis sérieusement sur la nature de „ l'Ame, il me paroit bien plus difficile & plus obscur, de savoir „ ce qu'elle est, pendant qu'elle est unie au Corps, que de le „ comprendre lors qu'après avoir quitté le Domicile, où elle séjour- „ ne présentement, elle prend son vol vers le Ciel, qui est le lieu, „ où elle doit demeurer constamment. Car si nous sommes en „ droit de regarder comme incroyable, ce que nous n'avons jamais „ vû, nous pouvons aussi bien nier l'existence d'un Dieu, que cel- „ le d'une Ame séparée de son Corps. Quelle que soit donc cette „ chose, qui apperçoit, qui entend, qui veut, qui se souvient, „ qui est toujours vigoureuse & active en nous, il faut nécessaire- „ ment qu'elle soit Céleste & divine, & par conséquent éternelle : „ En effet, nous ne pouvons nous former d'autre idée de Dieu, que „ comme d'un Esprit entiérement séparé de la matiére, qui con- „ noit tout, qui donne à tout le mouvement, & dont la durée est „ infinie. Puis donc, que la promtitude des pensées de l'Ame, la „ faculté qu'elle a, de se rappeller le passé, & de prévoir l'avenir, „ sont quelque chose d'admirable; Puisque les Arts, les Sciences, „ & les autres fruits de son invention, sont en si grand nombre, „ il est impossible, qu'un Etre capable de si grandes choses soit „ mortel. La vie de l'Ame consiste dans cette activité, & cette „ pensée, qui sont inséparables de son existence, & comme elle est „ exemte de tout mélange, & qu'elle ne contient rien qui lui soit „ étranger, il faut qu'elle soit indissoluble. " Si donc l'Ame de l'hom- „ me

Par les qualités de l'Ame.

(*b*) *Tusc.* Quæst. L. I. Passim.

me eſt d'une ſtructure & d'une nature ſi excellente, nous ne ſaurions, ſans faire tort à ſon Créateur, ſuppoſer qu'elle n'ait été faite, que pour quelques jours ſeulement, & qu'elle ne doive pas ſurvivre à ſon Corps: ſurtout, quand nous conſidérons, que quelque admirables que ſoient ſes facultés, (*i*) elle ne les porte pas dans cette vie, au point de perfection où elles pourroient parvenir; Que ſes Opérations & ſes productions ſont foibles, deffectueuſes & imparfaites; Que la vérité & la bonté, qui ſont proprement ſa nourriture, ne lui cauſent pas tout le plaiſir qu'elle eſt capable d'y prendre, & qu'elle n'a pas pour elles ce gout qu'elle devroit naturellement avoir; En un mot, que l'Ame peut acquérir plus de connoiſſance, la volonté être mieux réglée, le cœur avoir plus de zèle & d'amour pour le bien, qu'il n'en a actuellement, & que par conſéquent, tout cela doit être la tâche d'une autre vie.

Par le deſir qu'elle a d'une autre félicité.

(*k*) *Quel autre ai-je au Ciel que toi? Or je n'ai pris plaiſir ſur la Terre en rien qu'à toi ſeul.* C'eſt là une réflexion que fait le Pſalmiſte, & qui naît tout naturellement, de la conſidération de la vanité de tous les plaiſirs mondains. Puis donc, que (*l*) Dieu a imprimé dans le cœur de l'homme un deſir ardent du bonheur, (comme nous pouvons nous en appercevoir nous-mêmes en toute occaſion,) & que cependant, il n'a rien créé ici bas, qui fût capable de remplir la vaſte capacité de nôtre Ame, comme nous en conviendrons toutes les fois, que nous réfléchirons ſur le mal qui ſe trouve toujours mélé avec le bien dans les Créatures, ſur la décadence dans laquelle elles tombent néceſſairement, ſur cette faim, cette maigreur, cette langueur, où leur poſſeſſion & leur jouïſſance la plus flateuſe laiſſe l'Ame; Dieu n'ayant certainement rien fait d'inutile, cela nous prouve, que nous ſommes deſtinés à une autre vie, où nous jouïrons parfaitement de la ſource de toute félicité, & où Dieu a réſolu de remplir la meſure de nos deſirs, & d'être lui même ces délices, que nous recherchons avec tant d'ardeur.

Par la rélation qu'elle ſoutient avec Dieu.

De plus, quand nous conſidérons, que (*m*) Dieu a fait l'homme, dans la vûe d'en être aimé, craint, & ſervi; Qu'il lui a donné une Ame capable de le connoître & de refléchir ſur ſes perfections infinies; Qu'il ſe fait connoître à lui, dans un langage, qui n'eſt

(*i*) *Edward.* Théol. Vol. I. (*k*) Pſ. LXXIII. 75. (*l*) *Young.* Serm. Vol. I. (*m*) *Martin*, Rélig. natu.

n'est connu que de Dieu, & de l'Ame, le langage de la crainte & de l'espérance, de la *crainte*, pour réprimer la fougue de ses passions, & de *l'espérance*, pour l'encourager à remplir réguliérement son devoir; il est impossible de rassembler toutes ces considérations & de les concilier entr'elles, à moins, que de supposer l'immortalité de l'Ame. Car si après avoir éprouvé les délices, & les consolations que l'Ame goute dans la Communion de Dieu, (*n*) *Si*, comme s'exprime l'Apôtre, *après avoir gouté le Don Céleste, après avoir eû part au Saint Esprit, après avoir gouté l'excellence de la Parole de Dieu, & des merveilles du siécle à venir*, cet heureux état doit finir pour jamais, (comme il faut nécessairement, que cela soit, si l'Ame meurt avec le Corps,) il s'ensuit, que nous sommes *les plus misérables de toutes les Créatures*. La Condition d'une bête brute, qui n'a eû aucune connoissance de ces plaisirs spirituëls, mais qui a joui de toutes les douceurs proportionnées à sa Nature est préferable à celle de l'homme, si la mort le confond avec les Animaux qui périssent. Les bêtes ne sont point génées dans leurs appetits, au lieu, que l'homme voit les siens considérablement resserrés, par la vûë d'un état futur. (*o*) Les bêtes ne sentent point de remords intérieurs pour transgresser les bornes de leur devoir & les Loix de leur Nature; Elles n'ont point de pressentimens incommodes du compte qu'il leur faudra rendre des plaisirs dont elles jouïssent actuëllement, & leurs voluptés ne sont point troublées, par la crainte de les perdre, ni par ces terribles appréhensions de la mort, qui reduisent l'homme dans son état naturel, *à la condition des Esclaves, pendant tout le cours de sa vie*. En un mot, elles ne se mettent point en peine du passé, elles ne craignent rien de l'avenir; toujours attachées au moment présent, & à une jouïssance actuëlle, elles y donnent toute leur application, & s'y portent de toutes leurs forces; Au lieu que l'homme, le Seigneur des Créatures d'ici-bas, à qui elles sont soumises, se voit par l'usage qu'il fait de sa raison, sujet à tous ces inconvéniens, & privé de tous ces plaisirs, il est obligé de se refuser à ses appetits, & de les tenir en régle, de passer sa vie, sous une Discipline sévère, & tout cela dans la vüe de disposer son Ame, & de la préparer pour le Ciel. Cependant, si lorsque le Corps meurt, l'Ame est envelopée dans sa ruïne, que penserons-nous de la sagesse &

(*n*) Hebr. VI. 4. 5. (*o*) *Atterbury*, Serm. Vol. 2.

& de la bonté de Dieu, qui l'a formée de cette manière, & pour un but aussi triste que celui-là?

Par le desir qu'elle a, de l'immortalité.

Que le desir de l'immortalité soit naturellement gravé dans le fond de nôtre Ame, c'est ce qui paroit manifestement par (*p*) tout ce que les hommes font, pour faire passer leur nom à la Postérité, par les Edifices, & les Bâtimens qu'ils élévent, par les Statuës qu'ils se dressent les uns aux autres, par les Livres & les Ecrits qu'ils publient, par les grands & généreux Exploits, qu'ils sont capables de faire, & par les dangers auxquels ils ne font point de difficulté de s'exposer, pour acquerir de la réputation. (*q*) Or tout desir suppose, dans l'Etre, où il se trouve, une capacité naturelle de jouïr de son objet: Puis donc que l'Ame desire d'être immortelle, il faut qu'elle soit capable d'immortalité & qu'elle s'en appeçoive elle même, mais comment peut-elle s'en appercevoir si elle ne trouve pas dans sa propre Nature un certain fond d'immortalité, qui rend le desir qu'elle en a, si vif, si constant, si universel? Elle sent, dis je, en elle-même, qu'elle ne meurt pas avec le Corps, & c'est pour cela, qu'elle se propose dans ses Actions la perspective d'une vie à venir, & qu'elle anticipe par ses desirs une immortalité, qui la met au dessus des atteintes & du pouvoir de la Mort, lors même, que le Corps y succombe, & qu'il ne vit plus. Tel est aussi le sentiment, que l'Orateur *Romain*, fait paroître dans un Livre, qu'il composa lors qu'il se voioit près du tombeau; (*r*) *Si l'Ame*, dit-il, *ne devoit pas exister éternellement dans un autre état*, *elle n'entreprendroit pas*, *dans* celui où elle se trouve, *des choses aussi grandes & aussi Nobles*, *& elle n'aspireroit pas*, *aussi naturellement qu'elle le fait*, *à une gloire immortelle.*

Par la crainte qu'elle a de l'avenir.

De plus, le sentiment & la connoissance, que nous avons de nos fautes, nous donnent de l'inquiétude pour l'avenir. Mais quelle pourroit être la cause d'une situation aussi incommode que celle-là, si l'ame n'apperçoit pas au delà de cette vie une immortalité qu'elle ne sauroit éviter? Si elle pouvoit être assurée, de ne pas survivre à son corps, ses craintes ne s'étendroient pas au delà du moment qui doit l'en séparer pour toujours, plus elle approcheroit de l'instant de sa dissolution, & plus ses appréhensions diminueroient; Au lieu que l'expérience démontre précisément le contraire; plus la

(*p*) *Edward.* Theol. Vol. I. (*q*) *Martin.* Relig. nat. (*r*) *Ciceron*, de Senect.

la mort paroit éloignée au méchant, plus il croit avoir à vivre, & moins ſa conſcience ſe trouve allarmée, parce que l'immortalité de ſon Ame ſe préſente à lui dans un ſi grand éloignement, qu'il ne l'apperçoit preſque pas. Mais dans le déclin de l'âge, & lors qu'il tire viſiblement à ſa fin, l'immortalité ſe montrant alors de fort près, & à découvert, la conſcience s'en allarme, les remords redoublent, & tant que le pécheur eſt capable de penſer, un avenir mille fois plus terrible, que la vuë d'une Mort prochaine, le remplit de troubles & de frayeurs. Mais qu'a t-il à craindre, ſi l'Ame périt avec le Corps? Ou pourquoi s'afflige-t-il à meſure, que ſa délivrance approche, ſi tant eſt, que l'eſprit enſeveli ſous les ruïnes du Corps tombe dans le néant ou ſe diſſipe dans l'Air? En un mot, on a beau vouloir par caprice écarter l'idée de l'éternité, il faut pourtant tôt ou tard la regarder, comme quelque choſe de réel, parce qu'elle eſt gravée dans la Conſcience. Ma's comment s'y feroit elle ſi profondément imprimée, qu'il n'eſt plus poſſible de l'en arracher? (*s*) Si cette idée n'étoit que l'effet de l'éducation, on pourroit l'oublier, comme tant d'autres choſes qui viennent de la même ſource. Mais la conſcience, loin d'en perdre le ſouvenir, le conſerve chèrement, même juſques à la fin de la vie. Nous pouvons donc conclurre, que la *Nature*, ou, pour parler plus proprement, *Dieu* même, nous a donné cette perſuaſion, & l'a imprimée en nous d'une manière ſi profonde, & en caractères tellement *ineffaçables*, qu'il faut détruire la ſubſtance même de l'Ame & l'anéantir tout à fait, avant que de pouvoir bannir de la conſcience l'idée de l'immortalité. Cela étant ainſi, comme nous pouvons raiſonnablement préſumer, que cette idée de l'immortalité, que Dieu a gravée en nous, n'eſt point *chimérique* & illuſoire, cela nous conduit néceſſairement à conclurre, même par la lumière de la Raiſon, que d'un côté, la Nature de nôtre Ame, & de l'autre, l'état que Dieu lui a préparé dans le ſiécle à venir, répondent aux divers preſſentimens que nous en avons, & à ce que nous en pouvons nous-mêmes attendre, ſuivant la conduite, que nous aurons tenue ici bas. Mais comme nous avons déjà appuyé nôtre ſentiment ſur l'autorité la plus ſûre, & la plus reſpectable, qui eſt celle de la Parole de Dieu, nous allons continuer à prouver, que l'Ame ſéparée

[s] Martin. ub. ſup.

rée du Corps, *ne tombe point dans un sommeil léthargique* où elle doive rester, jusqu'au jour de la Résurrection, mais qu'elle entre, immédiatement après son départ de ce Monde, dans un état de bonheur & de misère, selon la manière, dont elle s'est conduite étant dans son Corps.

Si les *Juifs* avoient de saines idées, sur l'état de l'Ame, après sa séparation du Corps.

II. On a bien disputé entre les Savans, pour savoir, si les Anciens *Juifs* avoient quelque idée juste & convenable, de l'état des Ames séparées des Corps, s'ils croioient, que, selon leurs différentes qualités, elles eussent des demeures différentes, où elles continuassent de penser, d'appercevoir, & d'être sensibles à la joye où à la tristesse, au plaisir ou à la douleur, selon leurs différentes dispositions; Ou si elles étoient envoyées dans un reservoir général, où elles tomboient dans une espéce de *léthargie* & d'insensibilité totale, jusques à la Resurrection universelle. (*t*) La *Nécr mancie* ou la Pratique de consulter les Morts, qui étoit certainement une branche de l'Ancienne *Magie*, & qui fut (*u*) pratiquée par *Saul*, par rapport au Prophète *Samuel*; La Prière d'*Elie*, lorsque ressuscitant le fils de la veuve il s'écria, (*v*) *O Seigneur mon Dieu, je te prie, que l'Ame de cet enfant revienne en lui*; La déclaration enfin, que Dieu fit à *Moïse* du milieu du Buisson: (*x*) *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob*, prise dans le sens de nôtre Sauveur, pouvoient leur faire comprendre que l'Ame n'étoit pas anéantie après la Mort, mais qu'elle existoit en quelque lieu indépendamment du Corps qu'elle avoit animé. Cependant quand on considére la description, que le saint homme *Job*, grand deffenseur de la Résurrection, fait de l'état des Morts dans ces Paroles, (*y*) *l'homme meurt, & perd toute sa force: Il expire, & puis où est il? L'homme est couché par terre & ne se reléve point, jusqu'à ce, qu'il n'y ait plus de Cieux; ils ne se réveilleront point, & ne seront point réveillés de leur sommeil:* Quand on fait attention aux sentimens, que le Psalmiste fait paroître sur cette matiére, quand il dit à Dieu même; (*z*) *Il n'est point fait mention de toi en la Mort; Et qui est-ce qui te célèbrera dans le sépulcre?* Car (*a*) *les Morts & tous ceux qui descendent dans le lieu*

[*t*] *Whiston*. Serm. [*u*] 1 Samuel XXVIII. 7. [*v*] 1 Rois XVII. 21. [*x*] Exod. III. 6. [*y*] Job. XIV. 10. 12. [*z*] Ps. VI. 5. [*a*] CXV. 17.

lieu du silence ne loüeront point l'Eternel: Quand on examine l'Ecrit du pieux *Ezechias* Roi de *Juda*, ou le formulaire dont il se sert pour rendre graces à Dieu, de l'avoir délivré d'une maladie mortelle: Et qu'on l'y voit s'exprimer ainsi, (*b*) *Le sépulcre ne te célébrera point, la Mort ne te loüera point, ceux qui descendent dans la fosse ne s'attendent plus à ta vérité; Mais le vivant, le vivant, est celui qui te célébrera, comme je le fais aujourd'hui.* Quand à cela, on joint l'avertissement, que le sage Roi *Salomon* donne à tous les hommes, lorsqu'il dit, (*c*) *Tout ce que tu auras moyen de faire, fais le selon ton pouvoir, car au sépulcre où tu vas, il n'y a ni œuvre, ni discours, ni science, ni sagesse*: Quand, dis-je, on considére ces passages & d'autres semblables, on ne sauroit s'empêcher de croire, que les Anciens Juifs, même les plus gens de bien, & les plus sages d'entr'eux, (*d*) regardoient le tems qui devoit s'écouler depuis leur mort, jusqu'à leur Résurrection, comme un état parfait *d'oubli* & *d'inactivité*, n'aiant de crainte & d'espérance, par rapport au siécle à venir, que sur la Résurrection générale, & les divers états qui devoient la suivre pendant toute l'éternité. La beauté & l'excellence de l'Evangile éclatent donc, en ce qu'il a *introduit la lumiére* dans cette (*e*) *Terre d'une grande obscurité*, qui étoit, pour me servir des expressions de *Job*, *les ténèbres de l'ombre de la Mort*, & qu'ainsi il nous a manifesté non seulement ce que nous serons dans toute l'éternité, mais encore, ce que nous deviendrons au moment même que nous sortirons de ce Corps.

Doctrine de l'Evangile sur cet Article.

NÔTRE Bien-heureux Sauveur, (*f*) qui est venu d'enhaut, & qui par cette raison, connoissoit toute la *disposition* des Régions lumineuses & célestes, connoissoit aussi, en vertu de sa Divinité, *qui fait*

[*b*] Esaïe XXXVIII. 18. 19. [*c*] Ecclesf. IX. 10.

[*d*] L'Auteur que nous venons de citer, est dans la pensée, que les Ames de ceux qui étoient morts sous le Vieux Testament, étoient réellement endormies, ou n'avoient du moins qu'une très-petite portion de vie & de sentiment, jusqu'à la venue du Sauveur, & peut être même jusqu'à sa Descente dans le *Hades*, entre les Ames décédées pendant le tems qui s'écoula depuis sa mort jusqu'à sa Résurrection. Mais si cette Descente dans *l'Hades*, doit se prendre dans quelqu'autre sens que le sien, comme en effet cela se peut, toute sa conjecture se trouvera sans fondement.

[*e*] *Job*. X. 22. [*f*] *Bull.* Serm. Vol. I.

ſait tout, & qui eſt *préſente en tout* lieu, la miſère de ces Eſprits, que la juſtice de Dieu, a relegués dans les demeures ténébreuſes, qui ſont oppoſées au ſéjour de la gloire & de la félicité, & il nous a décrit d'une manière bien vive, l'un & l'autre de ces Etats, dans la parabole du *pauvre Lazare*, & du *Mauvais Riche.* (*g*) *Il arriva*, dit il, *que le Pauvre mourut, & les Anges le portérent dans le ſein d'Abraham: Le Riche mourut auſſi, & fût enterré: Comme il étoit dans* l'Hades, *il leva les yeux en haut, & vit de loin Abraham, & Lazare dans ſon ſein, & s'écriant il dit, Abraham, mon Père, aye pitié de moi, & envoye Lazare, afin qu'il trempe dans l'eau le bout de ſon doigt, pour me rafraichir la langue, car je ſouffre cruellement dans ces flammes. Mais Abraham lui répondit, mon fils ſouvien-toi, que tu as eû tes biens pendant ta vie, &* que *Lazare y a eu des maux pour ſa part*; *maintenant il eſt conſolé, & tu es dans les tourmens.* (*h*) Que tout ce qui eſt dit de la félicicité du *Pauvre*, & de la miſère du *Mauvais Riche*, ſe doivent appliquer au tems qui ſe trouve entre la Mort & la Réſurrection générale; C'eſt ce qui paroit évident non ſeulement, par la ſuite de l'Hiſtoire, mais auſſi, par le deſir du *Mauvais Riche*, qui ſouhaite, qu'on envoye un Meſſager à ſes cinq frères, qui lui avoient ſurvécu, pour les porter à ſe convertir. Le but de nôtre Sauveur dans cette Parabole, doit donc avoir été, de nous repréſenter les gens de bien, comme très-heureux, & les Méchans comme très miſérables, en attendant la Réſurrection. On reconnoit, il eſt vrai, (*i*) que ce n'eſt là qu'une *Parabole*, & que par conſéquent, il y a bien des choſes qui doivent s'y prendre d'une maniére figurée. Mais quoique dans une Parabole, tout ne puiſſe pas ſervir de baſe à un argument, ni ne doive pas être allegué par forme de preuve; cependant tous les Théologiens conviennent, qu'il en eſt autrement du but principal, qui *dans cette occaſion* eſt, de nous apprendre, ce que deviennent les Ames des gens de bien & des Méchans après la Mort.

Le Brigand converti ſur la Croix, demandoit ſeulement à nôtre Seigneur, qu'il (*k*) *ſe ſouvînt de lui quand il entreroit dans ſon Regne*; c. d. quand il viendroit au dernier jour, pour juger le Monde

[*g*] Luc. XVI. 22. &c. [*h*] *Whiſton.* Serm. [*i*] *Bull.* ub. ſup.
[*k*] Luc. III. 42. 43.

de avec la Majesté d'un Roi puissant & glorieux. Mais nôtre Sauveur lui accorde au de là de ce qu'il avoit demandé, en l'assurant, *qu'il seroit ce jour là même avec lui dans le Paradis.* Le Paradis chez les *Juifs* signifioit d'abord le Jardin d'*Eden*, cet heureux séjour où demeuroit le prémier homme, dans son état d'innocence: Et parce que c'étoit un lieu très-délicieux, ils en donnoient ordinairement le Nom, à l'état & au séjour des Ames pieuses separées des Corps, & qui attendent la Résurrection. Sur ce principe, la promesse du Sauveur au bon Brigand, doit nécessairement signifier, que ce dernier entreroit, d'abord après sa Mort, dans ce lieu de bonheur, où habitent les Ames justes. Mais pourquoi *Jésus Christ* lui auroit il fait cette promesse, si son Ame avoit dû devenir incapable de goûter la félicité de cet agréable séjour? Le Paradis n'auroit point pû être un Paradis pour lui, s'il avoit dû, en y entrant, tomber dans un profond sommeil, & par là même, perdre la faculté, d'en gouter & d'en savourer les plaisirs.

St. *Paul*, qui, comme il nous le dit lui même, *fut enlevé*, non seulement *dans le Ciel*, mais encore *dans le Paradis*, a été après le Sauveur du Monde, le plus capable de nous apprendre en quel état sont les Ames dans cet endroit là. Or bien loin de nous le représenter, comme un lieu d'obscurité & de ténèbres, de silence & d'oubli, dont tous les habitans soyent plongés dans un profond sommeil, il nous en parle au contraire, comme d'un lieu très-magnifique, rempli de lumière & d'objets ravissans; D'un lieu où l'on peut apprendre des Mystères, qui surpassent de beaucoup la portée des foibles mortels, où lui-même (*l*) *entendit des Paroles, ou plutôt* * *des choses*, qu'il n'étoit ni permis, ni *possible à l'homme de raconter.* C'est aussi la connoissance qu'il avoit des délices de ce glorieux séjour, qui lui fait dire aux *Philippiens*, (*m*) *je suis pressé de deux côtés: Je desire de sortir de ce Monde & d'être avec Jésus Christ, ce qui m'est bien plus avantageux, mais il est plus nécessaire pour vous, que je demeure dans ce Corps.* Or comment se pouvoit il persuader, qu'il lui fût plus avantageux, de sortir de ce Monde que d'y demeurer, si après son départ, il devoit être privé de tout sentiment, & tomber dans une léthargie totale? S'acquiter fidèlement des fonctions *Apostoliques*; Etre dans la main de

* ἄῤῥητα ῥήματα.

[*l*] 2 Cor. XII. 4. [*m*] Phil. I. 23. 24.

de Dieu un instrument, pour faire du bien aux hommes, pour sauver les Ames, & pour convertir les Nations; Jouïr soi même pendant tout ce tems-là, des consolations qui resultent d'une conduite vertueuse, de la faveur de Dieu & de la douce satisfaction, qui naît (*n*) *d'une conscience sans reproche, devant Dieu, & devant les hommes*, c'est là une situation certainement préferable à un état, où, un goufre commun d'insensibilité engloutiroit également & les Ames des gens de bien, & celles des Méchans. Si donc le témoignage d'un Apôtre, qui avoit été lui-même dans le séjour des Ames, (quoi qu'il (*o*) *ne pût pas assurer positivement, qu'il y eût été avec son Corps*,) joint à la déclaration du Sauveur, qui n'ignoroit rien là-dessus, est pour nous de quelque poids, nous sommes obligés de convenir (*p*) que les Ames, non seulement subsistent après leur séparation du Corps, mais encore, que dans cet état elles sont susceptibles de plaisir, & de douleur, de joye & de tristesse, les méchans actuellement *tourmentés* par de cuisans *remords*, qu'excite chez eux la vûe du passé, & attendant une punition beaucoup plus terrible, qui leur sera infligée après la Résurrection; Les gens de bien, au contraire, étant rafraichis & récréés par le sentiment d'une bonne conscience, qui sera pour eux la source d'une paix solide, & d'un contentement inaltérable dans la délicieuse attente d'un bonheur plus grand, au quel ils seront admis, dans le grand jour des Rétributions; Ce qui nous conduit à la *troisiéme* chose, que nous nous proposions d'examiner sur cette matiére, savoir, que l'Ame, dans cet état, qui précédera la Résurrection, ne sera point aussi heureuse, ni aussi misérable, qu'elle le sera après sa réünion au Corps, qu'elle avoit animé.

Divers senti-mens touchant l'état des Ames en atten-dant la Résur-rection,

III. (*q*) C'EST une opinion assés généralement reçuë, que les Ames justes, aussi tôt après leur depart de ce Corps, sont transportées par les Saints Anges dans les *plus hauts* Cieux, & admises par là-même en la présence de Dieu, & de son fils *Jésus Christ*, où elles jouïssent du même bonheur, & de la même gloire, dont elles jouïront après la Résurrection; bonheur & gloire, qui sont *les mêmes* dans leur Nature, & dans le dégré, avec cette difference seulement, que le Corps n'y a point de part, n'étant point encore

(*n*) Actes XXIV. 16. (*o*) 2 Cor. XII. 3. (*p*) *Bull.* ub. sup.
(*q*) *Smalridge*, Serm.

core reſſuſcité. Ceux qui ſoutiennent cette opinion prétendent de même, que les Ames impies, auront un ſort tout oppoſé, (*r*) & ſuppoſent, qu'il ſe fera un jugement *particulier*, qui précédera l'envoy de l'Ame dans le ſéjour du bonheur, ou dans celui de la miſère; c. d. " Ils ſuppoſent, que chaque Ame en particulier, auſſi-tôt „ après avoir quitté ſon Corps, ſubit devant le Tribunal de Dieu „ un jugement tel, que celui que le Monde ſubira au dernier jour; „ Que là elle rend compte de toutes ſes penſées, de toutes ſes pa- „ roles, & de toutes ſes actions; & qu'en vertu de la ſentence qui „ eſt renduë là deſſus, elle reçoit la même recompenſe, ou le mê- „ me chatiment, que le dernier jugement lui aſſignera. "

Sa félicité, ou ſa miſére, ne ſont pas parfaites.

Un autre ſentiment un peu différent de celui là, qui n'eſt pas à la vérité ſi commun, mais qui paroit plus *conforme* à la Parole de Dieu, eſt, que le bonheur ou la miſère des Ames décédées a moins d'étenduë qu'elle n'en aura après la Réſurrection. (*s*) Selon cette opinion, la félicité des juſtes, en attendant la Réſurrection, conſiſte principalement, en ce que, par la Mort, ils ſont délivrés de tous ces ſoins, de tous ces chagrins, de tous ces dangers, de toutes ces épreuves de toutes ces tentations, de tous ces doutes, de tous ces ſcrupules, de toutes ces douleurs, & de toutes ces angoiſſes, qui les aſſiégeoient, qui les troubloient & qui les tourmentoient continuëllement ici-bas; leur ſortie de ce Corps étant pour eux, l'entrée dans un état de repos, & dans une tranquilité parfaite. Leurs Ames ne ſont pas ſeulement délivrées de la miſére, mais encore, elles ſe dépouillent en quittant leur Corps de toutes les ſouillures du péché, qu'elles avoient contractées pendant qu'elles logeoient dans leurs tabernacles terreſtres. Les graces & les vertus, dont elles ont eu ſoin de s'orner, pendant qu'elles étoient ſur la Terre, ſe perfectionnent conſidérablement par la mort; ce qui augmente en même tems leur félicité. Et la vûe, plus prochaine & plus diſtincte, qu'elles ont actuëllement, de cette gloire, qui leur eſt reſervée au dernier jour, cette vûe claire d'un bien qui leur eſt aſſuré, ajoute extraordinairement à la joye, & à la ſatisfaction dont elles jouïſſent déja. Car s'il eſt dit, que les bons & fidéles ſerviteurs de Dieu (*t*) *ſe réjouïſſent* même dans ce Monde, *d'une joye ineffable & glorieuſe*, toutes les fois qu'ils fixent leurs

(*r*) *Lucas*. Serm. Vol. I. (*s*) *Smalridge*. ub. ſup. (*t*) I. Pierre I. 8.

regards sur cette recompense, que la foi leur fait espérer, quand *Jésus Christ* viendra dans sa gloire, pour *recompenser ses Saints*, & qu'elle leur montre en éloignement; il s'ensuit, incontestablement, que la joye, que cette vûe leur causera, sera encore plus ravissante & plus inconcevable, lorsque la Mort les aura approchés des biens auxquels ils aspirent, qu'ils les verront plus clairement, qu'ils ne douteront point de les obtenir, & qu'ils en auront une arrhe & un gage dans cette tranquilité dont ils jouïront, en attendant ce glorieux jour, qui doit rendre leur félicité complette.

Ceux qui sont dans cette idée supposent, que les Méchans au contraire, se verront privez par la Mort, de tous les plaisirs, & de tous les divertissemens du Monde, éloignés de toutes ces *Idoles*, dont ils étoient si entêtés, sevrés de ces débauches & de ces excès, de ces mauvaises & dangereuses compagnies, qui faisoient leurs principales délices; & que se trouvant des Esprits nuds, dépouillés de tout ce qu'ils aimoient, exposés à tout ce qu'ils haïssoient, en proye à des passions qui les troublent, & tourmentés par leur conscience, qui déchainée contr'eux (*u*) *comme un soldat*, les déchirera de mille remords, ils n'appercevront *à mesure, que le terrible jour du Seigneur approchera*, (*v*) *qu'un jugement redoutable, & un feu ardent, qui doit les dévorer.* Or quoique ces différens états des Ames après la Mort, surpassent de beaucoup en bonheur ou en misére, la situation de ceux qui nous paroissent ici-bas les plus heureux, ou les plus à plaindre, ils n'approchent pourtant pas de cette félicité, ou de cette misére, qui feront le partage des ames après la Résurrection; Et par conséquent, le tems qui doit s'écouler entre la Mort & le jugement, n'est pas *destiné*, (comme nous allons le faire voir, à la *perfection* du bonheur, ou de la misére de nos Ames immortelles.

On le prouve par l'Ecriture Sainte.

(*x*) *Un homme de grande Naissance*, dit nôtre Seigneur, *s'en alla dans un Païs fort éloigné, pour y recevoir un Royaume, & s'en revenir en suite, & appellant dix de ses serviteurs, il leur donna dix Marcs, & leur dit; faites les valoir jusqu'à ce que je revienne. Etant revenu, après avoir reçu le Royaume, il commanda, qu'on lui fit venir ces serviteurs, auxquels il avoit donné son argent, pour savoir combien chacun l'avoit fait valoir;* dans

(*u*) Prov. VI. 11. (*v*) Hebr. X. 27. (*x*) Luc. XIX. 12. &c.

dans la vûe de recompenser la diligence des uns, & de punir la négligence des autres ; En suite de quoi il ordonna (*y*) *qu'on fit mourir ses ennemis.* Il n'est pas nécessaire d'expliquer ce *retour* dont il est parlé dans la Parabole: il est clair, qu'il désigne le second avénement de *Jésus-Christ* au Monde, *pour juger & recompenser châcun selon ses œuvres.* Et quoique, (comme nous l'avons dit ci-dessus,) on ne puisse pas presser ces sortes de discours au delà de leur but principal ; Cependant, puisque nôtre Sauveur dit cette Parabole, (z) *sur ce qu'étant* près de *Jérusalem,* les Troupes *s'imaginoient*, *que le Régne de Dieu alloit paroître bientôt*, nous ne saurions nous empêcher d'en conclurre, que son but, dans le délai, que l'homme de grande Naissance apporta *à recompenser ses serviteurs*, & à punir ses ennemis, (ce qu'il ne fit qu'à son retour,) étoit de marquer le dessein, que la Sagesse divine à formé, de différer la recompense, & la punition finale des hommes, jusques au jour, que *Jésus-Christ* reviendra du Ciel, (*a*) *dans la gloire de son Pére, & avec ses Saints Anges*, pour faire cette rétribution.

QUAND St. *Pierre* demanda à son Maître, quelle recompense lui & les autres Apôtres auroient, de ce qu'ils avoient tout quitté ce qu'ils avoient dans ce Monde, pour le suivre, & pour être ses Disciples; il en reçut cette gracieuse réponse: (*b*) *Je vous dis en vérité, que dans le renouvellement* (*) *qui doit arriver, lorsque le fils de l'homme sera assis sur le Trône de sa gloire; Vous qui m'avés suivi, vous serés assis sur Douze Trônes, & vous jugerés les Douze Tribus d'Israël.*

(*c*) PAR le *renouvellement*, dont il est ici parlé, on ne doit pas entendre l'avantage que nous recevons par le Batême, ni même ce changement intérieur, qui est l'effet de la grace sanctifiante de Dieu, mais seulement nôtre *résurrection*, qui sera réellement & à la lettre une παλιγγενεσία une *seconde Naissance*, qui rendra aux hommes une vie, que la Mort leur avoit ôtée. Et si cela est, il s'ensuit, que nôtre Sauveur nous apprend dans ce passage, que

 ceux

(*y*) Vers. 27. (z) Vers. 11. (*a*) Matth. XVI. 27. (*b*) XIX. 28.

(*) On suit ici, comme on l'a fait, presque par tout ailleurs, la derniére version du N. T. faite par Messieurs les Pasteurs & Professeurs de l'Eglise & de l'Academie de *Genève*, comme étant plus exacte & plus conforme à la pensée de l'Auteur; je dis plus *exacte* parce qu'il est plus naturel de rapporter ces mots ἐν τῇ παλιγγενεσίᾳ à ce qui suit, qu'à ce qui précéde. (*c*) *Bull.* Serm. Vol. I.

ceux qui sont morts en *Christ*, ne doivent attendre leur recompense finale qu'au jour de la Résurrection, puisque les Apôtres eux-mêmes, ces grands Héros de la foi Chrétienne, ne doivent pleinement recevoir le prix de leurs travaux, de leurs souffrances & de leur renoncement à eux-mêmes, que quand le tems marqué pour cela sera arrivé. Aussi St. *Paul* jettant d'un côté la vûe sur ses travaux passés, & de l'autre, envisageant la recompense qui lui étoit destinée, nous marque précisément le tems auquel il s'attendoit à la recevoir; (*d*) *J'ai combattu*, dit-il, *dans le glorieux Combat, j'ai achevé ma Course, & j'ai gardé la foi, il ne me reste qu'à revoir la Couronne de justice qui m'attend; Le Seigneur, qui est le juste Juge, me la donnera dans ce jour là, & non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui auront aimé son Avénement.* (*e*) *La Couronne de justice* ne devoit donc pas être mise sur la tête de St. *Paul*, au moment qu'il auroit *achevé* sa *Course*, mais *l'attendre*, ou lui être reservée; il ne devoit pas la recevoir avant *ce jour-là*, c. d. avant le grand jour du Jugement; il ne devoit pas la recevoir *séparément*, mais *le juste Juge devoit la donner* en même tems & *à lui*, & *à tous ceux qui auroient aimé son avénement.* C'est pourquoi aussi il est ordonné aux Saints, (*f*) *d'attendre le bonheur qu'ils espérent, & la manifestation de la gloire du Grand Dieu & nôtre Sauveur Jésus-Christ.* Puis donc que l'Apôtre joint cette félicité, que nous espérons, avec l'Apparition glorieuse de nôtre Seigneur, il nous donne assés clairement à entendre par là, que cette félicité, ne sera accordée aux Justes qu'à la venuë du Seigneur. Or si après l'Apparition de *Jésus-Christ*, la félicité des Saints après la Mort, ne doit recevoir d'autre accroissement, que celui qui viendra de la glorification de leurs Corps; Si même avant son dernier avénement, leurs Ames sont déja en possession de tout le bonheur dont elles sont capables, & auquel le mérite de *Jésus-Christ* leur donne droit de prétendre, on ne voit pas pourquoi elles attendroient l'Apparition du fils de Dieu, pour être admises à cette félicité qu'elles espérent.

On n'auroit jamais fait, si l'on vouloit rapporter tous les passages, qui ont du rapport à ce sujet. Quand St. *Pierre* dit, que (*g*) *l'héritage, qui ne peut se corrompre, nous est reservé dans le Ciel*;

(*d*) 2. Tim. IV. 7. (*e*) *Smalridge.* Serm. (*f*) Tite. II. 13. (*g*) I. Pierre I. 4.

Ciel; Que (*a*) *l'épreuve de nôtre foi ne sera couronnée de loüange, d'honneur & de gloire*, que *lorsque* Jesus *Christ paroîtra*; Et qu'en conséquence de cela, il nous exhorte, (*b*) à attendre, avec une parfaite espérance, la grace qui nous est offerte, pour le tems de la manifestation de *Jésus Christ*; Quand St. *Jean* parle ainsi aux fidèles, (*c*) *Mes bien-aimés, nous sommes dés-à-present les enfans de Dieu, quoique ce que nous serons un jour ne paroisse point encore, mais nous savons, que quand* le fils de Dieu *paroîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est*; Quand le même Apôtre, nous représente dans l'Apocalypse les Ames des Martyrs *sous l'Autel, criant à haute voix*, & se plaignant, de ce que le grand jour de rétribution tardoit à venir, & qu'il leur fut répondu, (*d*) *qu'ils attendissent en repos, jusques à ce que fût complet le nombre de leurs compagnons de service, & de leurs Frères, qui devoient être mis à mort comme eux*; Quand enfin nôtre Sauveur nous apprend, que la Charité, que nous aurons fait paroitre en *donnant à manger à ceux qui ont faim, en fournissant des vêtemens à ceux qui sont nuds, en visitant les malades, &c.* (*e*) Actions qu'il prend pourtant toutes sur son Compte, ne recevra sa pleine *recompense*, (*f*) qu'à *la Résurrection des justes*, & que la conduite opposée ne recevra pas sa juste punition avant cette Epoque; Nous ne saurions nous empêcher de conclurre, que quoique, le bonheur ou la misére de l'homme commencent déjà en quelque façon, au moment qu'il quitte ce Monde, elles ne doivent pourtant pas atteindre leur derniere perfection avant le dernier Jugement: Car cette sentence solemnelle, à la prendre dans son sens le plus naturel, renferme nécessairement quelque chose, qui fait sentir, que lors qu'elle sera prononcée, les Justes seront mis en possession d'un bien dont ils ne jouïssoient pas auparavant, (*g*) *Venés, vous que mon Père a bénis*, recevés *pour vôtre héritage, le Royaume qui vous a été* préparé *dès la création du Monde.* Il en est de même de celle, qui condamnera les Méchans à des peines, qu'ils n'enduroient pas encore, (*h*) *Retirés-vous de moi, Maudits que vous êtes, &* allés *dans le feu éternel, qui a été* préparé *pour le Diable & pour ses Anges.*

 TOUT

(*a*) Vers. 7. (*b*) Vers. 13. (*c*) 1 Jean. III. 2. (*d*) Apoc. VI 11. (*e*) Matth. XXV. 40. (*f*) Luc. XIV. 14. (*g*) Matth. XXV. 34. (*h*) Vers. 41.

Sommaire de toute cette matière.

TOUT ce que nous avons dit ci dessus, se réduit donc à ceci savoir, (*i*) que les Ames, après leur séparation du Corps, sont les unes dans un état de félicité, & les autres dans un état de Misère; que lors qu'elles entrent dans un autre Monde, leur sort est différent, selon la manière, dont elles se sont conduites dans celuici; Que pendant l'intervalle de tems qu'elles demeureront séparées de leurs Corps, jusqu'à ce qu'elles leur soyent réünies, au jour de la grande Resurrection, elles ne dormiront pas d'un profond sommeil, privées d'action & de perception, destituées de vie & de pensée, insensibles au plaisir & à la douleur, tout cela paroit assés évident, par un grand nombre de Passages de l'Ecriture Sainte.

Il ne se fera point de Jugement particulier avant la Résurrection.

MAIS la Parole de Dieu ne nous autorise point à dire, & nous croyons même avoir de bonnes raisons tirées de cette parole, pour nier, que les Ames soient placées dans ces différens états, en vertu de quelque *sentence formelle*, prononcée immédiatement après qu'elles ont quitté leurs Corps. Nous ne croyons donc point que leurs actions soient alors pesées & examinées par le Juge des Cieux & de la Terre, & que chaque Ame *en particulier*, soit jugée selon le bien & le mal qu'elle aura fait; Que l'état de bonheur, ou de misère, dans lequel se trouveront les Ames à leur départ de ce Monde, soit leur état *final*, & le même tant en espéce qu'en dégré, que celui qui leur sera assigné pour toute l'éternité; Que les Ames des Justes ne soient pas admises au jour du Jugement à la participation d'un bonheur plus grand, que celui dont elles avoient joui jusqu'alors, & que les Ames des Méchans ne soient pas condamnées en ce même jour, à endurer des tourmens différens de ceux, qu'elles avoient déjà éprouvés, ou qui les surpassent en grandeur. L'Apôtre nous dit, (*k*) *qu'il nous faut tous comparoître devant le Tribunal de Jésus Christ, afin que chacun reçoive ce qui lui est dû, selon le bien ou le mal qu'il aura fait étant dans son Corps*; Et par cette raison il nous est ordonné de prendre garde, (*l*) *à ne juger de rien avant le tems, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui manifestera ce qui est caché dans les ténèbres, & fera connoître les desseins des cœurs, c'est alors* ajoute-t-on, *que Dieu donnera à chacun la loüange qui lui est duë*; (*m*) Cela étant

[*i*] *Smalridge.* Serm. [*k*] 2 Cor. V. 10. [*l*] 1 Cor. IV. 5. [*m*] *Lucas.* Serm.

étant ainsi, nous pouvons dire, à quoi bon, ce jugement *particulier*, quand nous sommes si positivement assurés, qu'il y en aura un *général*? Ou pourquoi examiner une seconde fois les actions des hommes, après qu'elles l'auroient déjà été? Comment peut-on dire, que *ce qui est caché dans les ténèbres, & les desseins des cœurs seront manifestés à la venuë du Seigneur*, si tout cela a déjà été fait dans un examen particulier? Comment enfin, peut on appeller un *jour de rétribution*, une journée dans laquelle il ne s'agira, que de renvoyer les hommes aux mêmes demeures, aux mêmes recompenses, & aux mêmes peines, qui leur avoient déjà été judiciellement assignées?

„MAIS s'il n'y a point de jugement *particulier*, comment dé- „terminer le sort de chaque Ame, aussitôt qu'elle a quitté son „Corps? Et à quelle marque connoîtrons-nous la place qui lui „doit être assignée". (*q*) Il est vrai que dans cette vie, les gens de bien sont mêlés avec les Méchans, qu'ils sont exposés aux mêmes embuches, & aux mêmes tentations, qu'ils ont les mêmes sens & les mêmes appetits, en un mot, que le même Corps, qui affoiblit les vertueux efforts des uns, cache aux autres la vuë de leur misère, & leur en émousse le sentiment. Mais la Mort n'a pas plutôt rompu les liens qui attachent l'Ame à ce Corps mortel, qu'alors & non plutôt, l'extrême différence, qu'il y a entre les gens de bien & les Méchans, paroit dans tout son éclat; Les uns par la nécessité de leur Nature s'élevent aux Régionsdu bonheur & de la Sainteté, pendant que les autres par une semblable nécessité fatale, tombent & s'enfoncent dans l'abyme de l'obscurité & de la misère. Car si (*r*) même dès cette vie *l'Esprit de Dieu rend témoignage à nôtre Esprit, que nous sommes enfans de Dieu*, il est bien aisé de penser, que ce témoignage pourra avoir plus d'éclat & de force, sur une Ame vertueuse, quand elle sera séparée de son Corps; & si la conscience, est dès-à présent si portée à condamner le méchant & à l'effrayer, il n'est pas difficile de se représenter, jusqu'où pourra aller l'excès de désespoir, qui remplira l'Ame du pécheur, quand elle se verra entiérement abandonnée de Dieu, qu'elle se sentira plus clairement l'objet de sa colère, & de son indignation, & qu'elle sera la proye & le joüet des

Distinction qu'il pourra y avoir entre les Ames.

(*q*) *Whiston*. Serm. (*r*) *Lucas*. Serm. Vol. I.

des Esprits malins. Et en effet, comme les bons Anges, qui *servent* les saintes Ames, tandis qu'elles sont dans ce Corps, se rendront naturellement auprès d'elles, & les serviront à leur départ de ce Monde; de même il ne faut presque pas douter, que les Esprits malins, qui dans cette vie ont tenté les Méchans, & enflammé leurs Convoitises, ne soient prêts à se saisir des Ames criminelles, & à les entrainer avec eux, au moment qu'elles sortent de cette vie, dans le séjour de l'horreur & du désespoir.

Nous croions en avoir dit assés, tant pour faire voir, que les Ames, après leur séparation du Corps, ne sont point dans un état de mort, & d'insensibilité, que pour établir jusqu'à la Résurrection une assés grande différence, entre la condition de ceux *qui meurent au Seigneur*, & celle de ceux, *qui meurent dans leurs péchés*. Quant au reste, nous nions positivement, que ceux qui meurent dans un état d'inimitié avec Dieu, puissent jamais dans la suite rentrer en grace avec lui, ou qu'il y ait dans une autre vie aucune voye de purification, par le moyen de laquelle ils puissent être nettoyés & débarrassés des souïllures qu'ils ont contractées dans celle-ci, & par-là, devenir plus propres à être les objets de la miséricorde de Dieu & plus dignes d'être reçus dans son Royaume Céleste. Ce sont-là des Dogmes que nous rejettons; Dogmes entés, dans de très-mauvaises vuës, sur ce que nous venons d'enseigner, touchant l'état des Ames après la mort; Dogmes encore, qui n'ayant aucun fondement dans l'Ecriture, sont de plus directement contraires, à ce que (s) les plus grands Docteurs de l'Eglise ont hautement

Nul retour à Dieu après la mort.

(s) St. *Clement*, qui vivoit dans le siécle *Apostolique*, semble s'opposer ouvertement à la fiction du *Purgatoire*, dans le Chapitre VIII. de sa seconde Epître aux *Corinthiens*, où il dit; *tandis que nous sommes sur la Terre, repentons-nous, car nous sommes comme de l'Argille en la main de l'Ouvrier: Un Potier, qui forme un vaisseau, peut le refaire, lorsqu'il le trouve mal-faie, ou que l'Argille se brise entre ses mains; mais dès qu'une fois il l'a jetté dans la fournaise, il n'y a plus de remède, il ne sauroit le reformer: Il en est de même de nous, tant que nous sommes dans ce Monde, nous pouvons nous repentir de tout nôtre cœur, des maux que nous avons faits étant dans la Chair, pour pouvoir être sauvés au jour du Seigneur, cette vie est le tems de la repentance, qui n'a plus de lieu, lorsque nous avons quitté ce Monde.* Cette Théologie nous paroit absolument incompatible avec le *Purgatoire* de l'Eglise *Romaine*; Et pour montrer, que c'étoit-là, la Doctrine de l'Eglise, jusqu'après le *troisième* Siécle, nous produisons un passage tiré du Livre de *l'Auteur des questions & des Reponses aux Orthodoxes*. Cet Auteur,

tement déclaré, pendant les trois prémiers siécles du Christianisme, pour le moins.

 (*t*) De

teur, après avoir dit dans sa Réponse à la 75e. Question qu'il n'y a dans cette vie aucune différence entre le juste & le méchant par rapport aux intérêts de la Terre, ajoute aussitôt; *Mais d'abord après la mort, les Justes, séparés des Injustes, sont portés par les Anges, dans les demeures qui leur sont propres; Les Ames justes transportées dans le Paradis y jouïssent visuëllement de la vuë & de la conversation des Anges, des Archanges, & de nôtre Sauveur Jesus Christ, selon ce qui est dit;* Quand nous sommes absents du Corps nous sommes avec le Seigneur; *Au lieu, que les Ames des Injustes sont portées dans les Régions Infernales* &c. *Et les unes & les autres sont gardées dans les lieux qui leur sont assignés, jusqu'au jour de la Résurrection & de la récompense.* D'où il paroit clairement, que les prémiers Docteurs de l'Eglise Chrêtienne ne connoissoient, ni le *Limbe des Pères*, ni celui des *Enfans*, ni le *Purgatoire*. En effet, ils n'admettoient que deux endroits pour les Ames après la mort. Si donc on récherche l'origine & les progrès du Dogme du *Purgatoire* dans l'Eglise, on en découvrira clairement la Source dans ce que nous allons rapporter. Vers le milieu du *troisiéme* Siécle *Origène*, entr'autres imaginations qu'il avoit puisées dans l'Ecole de *Platon*, débita celle-ci, savoir, que *tous les fidèles*, sans même en excepter les Apôtres, *dans le jour du Jugement, passeront par un feu, qui sera celui, qui consumera l'Univers, & qui destiné à les purifier, agira plus ou moins longtems sur eux, à proportion, que leurs souïllures exigeront, qu'ils demeurent plus ou moins de tems à se purifier.* Cette imagination, quoique directement contraire à plusieurs passages formels de l'Ecriture sainte, fut pourtant adoptée par quelques grands personnages, à cause de la célébrité du Nom, de celui qui l'avoit avancée. Environ la fin du *quatrième*, ou le commencement du *cinquième* Siécle, St. *Augustin* commença à mettre en doute, si cette prétenduë Purification, ne devoit pas avoir lieu, du moins pour les Chrêtiens les plus parfaits, dans cet espace de tems, qui doit s'écouler depuis la mort jusqu'à la Résurrection. Vers la fin du sixiéme Siécle le Pape *Grégoire*, personnage extrêmement superstitieux, entreprit d'affirmer *Dogmatiquement*, ce qui n'avoit été jusqu'alors, qu'une chose *problematique*, & s'appliqua de tout son pouvoir à le prouver, se servant principalement pour cela de certains contes ridicules d'Ames sortant du *Purgatoire* pour se montrer aux vivants. Quatre cents ans après, le Pape *Jean* XVIII. ou selon d'autres XIX. institua une Fète, dans laquelle, il ordonna sévérement, qu'on prieroit pour les Ames qui sont en Purgatoire, comme si l'Eglise Catholique avoit jusques là manqué de charité en oubliant les pauvres Ames, qui gémissoient dans ce lieu de tourment. Enfin en 1439. le Concile de *Florence* consacra cette fiction, & en fit un Article de foi, que le Clergé de l'Eglise *Romaine* a bien soin d'inculquer fortement aux Peuples, plutôt à cause du profit qu'il en retire, que parce qu'il en reconnoit la vérité & l'utilité pour le salut. *Bull.* Serm. Vol. I.

Le lieu ne fait rien à la félicité, ou à la Misère d'un Etre *Immatériel.*

(*t*) De favoir, si le *lieu* des Ames, séparées de leurs Corps, est au dessus, au dedans, ou au dessous des plus hauts Cieux; si les Ames des justes, & celles des injustes se vont toutes rendre dans un même lieu, où elles demeurent jusqu'à la Résurrection; Ou si comme il est plus probable, elles vont au sortir du Corps dans des endroits séparés; Si *le sein d'Abraham*, où *Lazare fut porté par les Anges*, & *l'Enfer*, ou plutôt le *Hades*, où *le Riche étoit tourmenté*, désignent des lieux aussi éloignés l'un de l'autre, que les conditions du pauvre & du riche étoient différentes entr'elles, ou si *Jesus Christ* n'a eu en vuë, que de nous marquer la différence de leurs états, sans vouloir fixer précisément, le lieu de leur demeure; Ce sont-là des spéculations, qu'il ne nous importe nullement d'approfondir, tant que nous sommes assurés de cette vérité capitale, *savoir*, que les Justes, depuis le moment de leur mort jusques à celui de leur Résurrection, sont dans un état de félicité, & les Méchans dans un état de misère. En effet, (*u*) autant, que nous pouvons concevoir la chose, un lieu *matériel* ne peut contribuer en rien, soit à augmenter, ou à diminuer la félicité ou la misère d'un Etre *immatériel.* Les Esprits dépouillés, comme ils le sont, de la Chair & du Sang, portent toujours leur Ciel, ou leur Enfer avec eux. Les bons Anges sont aussi heureux ici-bas, tandis qu'ils sont

(*t*) St. *Clement*, au commencement de son Epître appelle, les demeures des Ames pieuses *le lieu saint*, & *non le lieu très saint*, par où il fait allusion au Temple de *Jérusalem*, qui, dans le tems qu'il écrivoit, subsistoit encore; Ce Temple avoit son *Sanctuaire*, ou son *lieu Saint*, & au dedans le *Saint des Saints*, qui étoient l'un & l'autre des figures des choses Célestes. C'est pourquoi il nous semble avoir été dans la pensée, que la demeure des gens de bien après la mort, faisoit partie des Régions Célestes, comme le *Sanctuaire* faisoit partie du Temple, & que ces demeures étoient plus près des plus hauts Cieux, que la Terre où nous habitons, comme le Sanctuaire étoit plus proche *du Saint des Saints*, que ne l'étoient les Parvis. C'est pour cette raison, que quelques Péres, comme St. *Cyprien*, St. *Ambroise*, & autres, n'ont pas fait difficulté de donner le Nom de *Ciel*, ou de *Cieux*, au lieu où vont les Ames des gens de bien, entendant par là, non l'endroit le plus sacré & le plus avancé du Ciel, où est élevé le *Trône de la Majesté de Dieu*, & où reluit une *lumière inaccessible*, mais une demeure Céleste, dans quelque lieu qui en approche: Par la même raison, en quelque endoit que nous nous imaginions, que l'Enfer soit placé, nous pouvons concevoir, que le lieu où les Ames des Méchans séjourneront avant la Resurrection, n'en doit pas être éloigné. *Bull.* ub. sup.

(*u*) *Smalridge*, ub. sup.

font occupés à exécuter les Ordres du Créateur, que lorsque conversant dans les Régions Céleftes, (*v*) *ils voyent sans cesse la face de Dieu, en la présence duquel, il y a des délices infinies*: Satan n'étoit pas plus heureux, quand (*x*) *il venoit parmi les fils de Dieu se présenter devant le Seigneur*, que pendant qu'il *alloit tracassant çà & là, par toute la Terre.* La félicité ou la misère des Esprits purs, n'a, du moins autant que nous le pouvons savoir, aucun rapport, avec le lieu de leur demeure, mais il n'en est pas ainsi des *Esprits-Corps*, ou des Etres composés d'une Ame & d'un Corps: Leur félicité, ou leur Misère dépend beaucoup du lieu où ils habitent; Aussi sommes nous assurés, qu'en quelque lieu, que soient les Ames, en attendant la Résurrection, les justes & les Méchans auront, quand cette Résurrection sera arrivée, des demeures convenables à leurs différens états; ceux-là seront transportés dans les Cieux les *plus hauts*, & ceux-ci seront précipités dans l'Enfer le *plus bas.* De tout cela, concluons avec l'Apôtre, que puisque la chose doit aller de cette maniére, (*y*) nous devons faire tous nos efforts, pour nous distinguer *par la Sainteté de nôtre conduite & par les Oeuvres de nôtre pieté.*

Influënce, que les Dogmes de l'Immortalité de l'Ame & de son état avant la Résurrection, doivent avoir sur nôtre Conduite.

Il y a longtems que *Platon* a remarqué, que (*z*) *personne ne sauroit être véritablement & constamment religieux, s'il n'est bien persuadé de l'immortalité de l'Ame, & si ce sentiment ne l'accompagne toujours.* Avant lui, la *Sapience de Salomon*, nous avoit donné une vive description du penchant fatal, que nôtre incrédulité sur ce grand Article, pourroit nous inspirer pour toute sorte de Méchancetés, (*a*) „ *Le tems de nôtre vie est court, & plein d'ennui*; „ disent les Incrédules; *il n'y a point de remède contre la mort de* „ *l'homme, & jamais l'on n'a connu personne qui soit retourné de* „ *l'Enfer. Car nous sommes nez à l'avanture, & puis nous se-* „ *rons comme si nous n'avions pas été: Parce que le souffle de nos* „ *narines n'est qu'une fumée, & nôtre parole est comme une étin-* „ *celle, qui part de nôtre cœur; Laquelle étant éteinte, nôtre* „ *Corps deviendra cendre, & l'esprit sera dissipé comme un air* „ *subtil. Et nôtre Nom sera oublié avec le tems, & nul ne se* „ *souviendra de nos actions: Et nôtre vie passera comme la trace*

 d'une

(*v*) Matth. XXVIII. 10. (*x*) Job. II. 1. 2. (*y*) 2 Pierre III. 11.
(*z*) *De legibus.* (*a*) Chap. II.

„ *d'une nuée , & se dissoudra comme un brouillard chassé par les „ rayons du Soleil , & abattu par sa chaleur. Car nôtre tems „ est comme une Ombre qui passe: Et il n'est pas possible de retirer „ le pied de nôtre fin , car elle est Scellée , & nul n'en revient. Venés donc , & faisons grand'chére des biens que nous avons : Hâtons-nous de nous servir des Créatures , & de la jeunesse. Remplissons-nous du meilleur vin , & de parfums: & ne laissons point passer la fleur de la saison. Soyons couronnés de boutons de roses , avant qu'elles se flétrissent. Qu'il n'y ait pas un d'entre „ nous , qui n'ait part à nos déréglemens : Laissons par tout des „ marques de plaisir : Car c'est-là nôtre portion , & le lot de nôtre „ héritage".* Voilà comment raisonne l'Incrédule , & comment il se jette par-là-même dans la mollesse , dans le luxe & dans la débauche. Voilà comment il vient en peu de tems , par une suite naturelle de son égarement , à approuver les crimes , pour lesquels „ la nature humaine a le plus d'horreur ; *Foulons le pauvre qui est „ juste ,* dit-il , *& n'épargnons point la veuve , & ne portons point de respect aux cheveux blancs des vieillards , qui ont „ vécu longtems ; Que nôtre force soit la Loi de la justice ; car ce „ qui est foible est compté pour rien : Dressons des embuches pour surprendre le juste , puisqu'il nous incommode , & qu'il est contraire „ à nos* Oeuvres ; *il nous reproche les péchés commis contre la Loi , „ & il nous blâme de nos désordres , examinons le par des injures & „ par des tourmens , afin que nous connoissions sa douceur , & que „ nous éprouvions sa patience".* En effet quelles considérations de prudence , de bien séance , d'honneur , ou de reputation , seront capables de retenir un homme , qui sera une fois affermi dans l'Incrédulité , & qui aura rempli son cœur de cette persuasion , que *quand il mourra , son Corps sera changé en cendres , & son Esprit sera dissipé comme l'air subtil* ? Qu'est-ce qui pourra l'empêcher d'abuser de ses richesses & de sa puissance , & de porter la débauche & la Tyrannie aussi loin qu'elles peuvent aller ? Au lieu que , quand on est bien & fermement convaincu , que Dieu a non seulement ordonné & marqué un jour , auquel il jugera le Monde , & (*b*) *où il rendra à châcun selon ses œuvres , faisant sentir son indignation & sa colère , à ceux qui ne se rendent point à la vérité ,* &

(*b*) Rom. II. 6. 8.

& qui obéissent à l'injustice, & plongeant dans l'affliction & dans l'angoisse tout homme qui fait le mal; Mais encore, qu'avant que ce terrible jour arrive, le Juge du Monde assignera à l'Ame criminelle, au moment qu'elle se séparera de son Corps, un lieu (*c*) de ténèbres & de désespoir, où l'on ne voit pas reluire la moindre apparence de lumière ni de consolation; où l'on n'a d'autre compagnie que les Démons, & les Ames qu'ils ont précipitées dans le crime; où les Esprits misérables sont continuellement tourmentés, par le triste souvenir de leurs péchés; où ils sentent déja le poids de la colère du Tout-Puissant; où ils tremblent dans l'appréhension d'un châtiment encore plus terrible pour l'avenir; où ils ont de tristes avant-gouts de cette coupe amère, que doit un jour verser sur eux la vengeance divine; où ils sont enfin dans le dernier abattement, quand ils pensent, qu'un tems viendra, qu'ils seront obligés d'en boire jusques à la lie. Oui, je soutiens, que quand on est bien convaincu de ces vérités, il est impossible qu'elles n'influent sur la conduite, qu'elles ne tournent ailleurs nos pensées & nos inclinations, & n'arrêtent le cours de nos extravagances.

Il est vrai, que si on pouvoit se flatter de quelque répit après sa Mort; (*d*) si on pouvoit seulement se promettre un relâche de quelques centaines d'années, qui se passeroient dans un état de sommeil & d'oubli, il y auroit-là pour les Méchans, quelque petite consolation: Mais puisque leur misère doit commencer immédiatement après leur départ de ce Monde; puis qu'ils doivent, non seulement après le dernier jugement, séjourner avec le feu dévorant, & avec les ardeurs éternelles, mais encore, être pendant le tems, qui s'écoulera depuis leur mort, jusqu'à la Résurrection, les Compagnons des Esprits infernaux, & (*e*) *retenus* comme eux *dans des liens d'obscurité, pour le Jugement du grand jour*; il n'est pas possible de soutenir une telle pensée; & il semble que cette appréhension devroit infailliblement retirer tous les pécheurs obstinés de leur mauvais train, parce qu'elle les *avertit par avance*, & qu'elle leur montre continuellement, (*f*) *qui est celui qu'ils doivent craindre, savoir, celui qui, après avoir ôté la vie, a encore le pouvoir de jetter dans la gébenne.*

(*c*) *Bull*: Serm. Vol. I. (*d*) *Whiston*: Serm. (*e*) 2. Pierre. II. 4.
(*f*) Luc: XII. 5.

D'UN autre côté, puisque nous sommes assurés, non seulement, qu'il y aura une heureuse Résurrection au dernier jour, mais encore qu'en attendant ce tems-là, nous serons, immédiatement après la mort, reçus dans un état, & dans un lieu très heureux, (*g*) dans un lieu, qui quelque part qu'il soit, est un lieu de repos, non d'un repos stupide & insensible, mais d'un repos accompagné du vif sentiment d'une joye, & de délices beaucoup plus grandes, que celles, que cet Univers peut fournir; Dans un lieu où se trouve la Societé la plus illustre, où nous serons joints *à l'Assemblée des Esprits des Justes, qui sont arrivés à la perfection*, & où nous converserons familiérement avec ces Saints & excellens Personnages, dont nous avons ouï parler, qui ont été les objets de nôtre admiration, & dont nous avons tâché de suivre les traces; Dans un lieu fréquenté par les Saints Anges, visité par le fils de Dieu même, & éclairé des rayons de sa gloire; où il n'y aura point de Méchans pour nous corrompre, ou pour nous nuire; point de Démon pour nous tenter; point de Chair criminelle pour nous trahir; Dans un lieu, d'où toute tristesse sera bannie, parce que tout péché en sera exclu, & où il n'y aura que joye, & accroissement de joye à attendre; La croyance & la considération de toutes ces vérités ne sauroient, dis-je, manquer de nous soutenir puissamment au jour de la détresse, & de nous porter d'une maniére efficace, à la pratique de tout ce qu'exigent de nous la pieté & la vertu. (*h*) Il est vrai, que si, après avoir *combattu dans le glorieux Combat, & achevé nôtre Course*, il falloit que nous attendissions encore quelques siécles, avant que de recevoir nôtre recompense; s'il nous falloit, avant que de pouvoir retirer aucun avantage de nôtre diligence, & des peines, que nous nous serions données, pour servir Dieu, passer au travers d'un long Etat d'inactivité & d'oubli, il manqueroit quelque chose à nôtre encouragement; ce seroit-là une espéce de tort, que souffriroit nôtre attente. Mais puisque la Parole de Dieu nous assure; que *ceux qui meurent au Seigneur*, non seulement *se reposent de leurs Travaux*, mais *sont* encore *suivis* immédiatement après leur départ de ce Monde, de la recompense *de leurs actions*; Que les Ames vertueuses ne sont pas plûtôt délivrées, & dégagées de leurs Corps mortels, qu'el-

[*g*] *Bull.* ubi sup. [*h*] *Whiston*: ubi sup.

qu'elles ſe trouvent avec Dieu, & avec leur Sauveur dans le Paradis ; s'il y a donc quelque conſidération capable d'influër ſur nos cœurs, c'eſt ſans doute celle, qui vient d'être propoſée : elle nous engagera, (*i*) *à être fermes & inébranlables, travaillant toujours de mieux en mieux, à l'œuvre du Seigneur, puiſque nous ſavons, que nôtre travail ſera* ſi promtement *ſuivi de la recompenſe.*

SECTION I.

De la Réſurrection des Morts.

QUAND St. *Paul* fut amené devant *Feſtus*, pour ſe deffendre ſur les ſujets de plainte qu'il avoit donnés aux *Juifs*, en ſoutenant, que ce *Jéſus*, qu'ils avoient crucifié comme un malfaiteur, étoit véritablement reſſuſcité, il s'adreſſa à *Agrippa*, qui, étant de la même Nation, pouvoit par conſéquent mieux entendre que *Feſtus*, la nature de la diſpute que l'Apôtre avoit avec ſes Parties : (*k*) *Roi Agrippa*, lui dit-il, *je m'eſtime heureux, de pouvoir aujourd'hui me juſtifier devant vous, des choſes dont les Juifs m'accuſent ..... Je ſuis tiré en Cauſe, parce que j'eſpère en la promeſſe que Dieu a faite à nos Péres, de laquelle nos Douze Tribus qui ſervent Dieu nuit & jour, avec ardeur, eſpérent d'obtenir l'effet* : c. d. " On m'accuſe (*l*) de prêcher, que *Jéſus* eſt reſſuſcité des „ Morts, ce qui n'eſt qu'un *exemple particulier* du Dogme général de la Réſurrection des Morts, que la plupart des *Juifs* croient „ & deffendent, & qui n'eſt pas ſi incompatible, qu'on pourroit ſe „ l'imaginer, même avec les idées naturelles des hommes ; Et (*) „ *pourquoi Roi Agrippa*, & vous tous *Juifs* qui m'écoutés, qui „ croiés aux Ecritures, & qui par conſéquent, ne pouvés pas être „ ennemis d'une Doctrine comme celle là, pourquoi vous ſembleroit-il incroyable, que Dieu reſſuſcitât les Morts ? " L'expreſſion „ de l'Apôtre paroit inſinuer, qu'il y avoit des gens dans le Monde, qui regardoient comme une choſe incroyable, que les Morts duſſent

Dogme de la Reſurrection établi par St. *Paul.*

(*i*) 1. Cor. XV. 58.
[*k*] Actes XXVI. 2. [*l*] *Tillotſon*: Serm. Vol. III. [*] Actes XXVI. 6.

duſſent reſſuſciter ; car c'eſt là le fondement de l'exclamation, ou de la queſtion, qu'il fait ſur ce ſujet ; Avant donc, que d'entreprendre, de montrer la *certitude*, la *proprieté*, & la *maniére* de la Réſurrection, il ne ſera ni inutile, ni hors de propos de voir en peu de mots, juſqu'où alloient les connoiſſances des hommes ſur cette Doctrine, avant la venue de *Jéſus-Chriſt*.

Idée que les Payēs avoient d'une Réſurrection.

(*m*) La grande raiſon, dont les Payens ſe ſervoient, pour tâcher de ſe rende la mort moins terrible, & même deſirable, ils la tiroient de la conſidération des malheureux effets, qui reſultent de l'union de l'Ame avec le Corps. Ils appercevoient, que leur entendement étoit couvert de nuages, & leur volonté eſclave en quelque ſorte de leurs appetits charnels. Ils ſentoient, que l'Ame ſouffroit des déſordres du Corps, & que quoiqu'elle fût d'une nature ſpirituelle, elle lui étoit cependant ſi étroitement unie, qu'elle participoit à ſes douleurs, & que les coups qu'on lui portoit, alloient juſqu'à elle. Ils découvroient dans l'Ame une certaine puiſſance de s'élever au deſſus des choſes du Monde. Ils avoient éprouvé le plaiſir, que l'on goute à penſer d'une maniére *abſtraite*; D'où ils avoient conclu, que l'Ame pouvoient exiſter, & être heureuſe, quoique ſéparée de ſon Corps. (*n*) Leurs Poëtes avoient auſſi forgé la belle & agréable chimère des Champs *Elyſées* ; Et la perſuaſion où ils étoient de la réalité de ce lieu, qu'ils conſidéroient comme un lieu de délices, entroit pour beaucoup dans leurs contemplations les plus ſérieuſes; & de-là ils en tiroient cette conſéquence, qu'une ſéparation d'avec le Corps, feroit le plus grand bonheur qui pût arriver à l'Ame, qui par-là, ſe trouveroit délivrée de ſa priſon, & au deſſus des atteintes de la douleur. Mais, il ne leur étoit jamais venu dans l'eſprit, que le Corps ſortiroit un jour de la corruption du tombeau, pour être rejoint à ſon Ame. La choſe leur paroiſſoit impoſſible; ils n'avoient jamais pû la concevoir ; & quand la choſe eût été autrement, ils auroient eû, pour un ſemblable retour à la vie, la même averſion & la même horreur, qu'un eſclave fugitif pourroit avoir, de rentrer dans un Cachot dont il ſe feroit échapé.

Il eſt vrai, que les Auteurs Payens nous parlent ſouvent des ombres des Morts, qui ſe montroient aux vivans, ſous une forme viſible,

(*m*) *Lucas*: Serm. Vol. I. (*n*) Fiddes : Théol. Vol. I.

visible, qui conservoient dans les Champs *Elysées* leur prémiére figure, & qui (o) s'y amusoient des mêmes choses, qui les occupoient sur la terre, mais il faut considérer ces notions, plûtôt comme des amusemens *Poëtiques*, que comme des descriptions, que la Raison leur eût dictées. Et tout ce que nous pouvons en recueillir; C'est, que les Payens croioient, qu'en sortant de ce Monde, l'Ame passoit immédiatement dans un autre état, où elle se revêtoit d'un Corps Aërien, léger, & tout à fait différent de celui qu'elle avoit animé; Mais que cette Matiére grossiére qu'ils voioient mettre dans le tombeau, & devenir la proye de la corruption ou se reduire en Cendres par le feu, & être le jouët des vents, dût jamais se rassembler, & se ranimer, c'est ce dont ils n'avoient absolument aucune idée, ou qu'ils (p) mettoient au nombre des choses, que Dieu même ne pouvoit pas faire. *Athènes* étoit du tems de St. *Paul*, une des Villes les plus éclairées qu'il y eût au Monde, & ses Philosophes passoient en fait de spéculation pour d'aussi habiles gens, qu'on en pût trouver nulle part. Cependant, quand l'Apôtre alla leur prêcher l'Evangile, & qu'il leur parla de la Résurrection de *Jésus-Christ*, surpris d'une Doctrine nouvelle pour eux, & ne sachant ce qu'il vouloit dire par là, ils le prirent pour un *Discoureur*, qui leur annonçoit des *divinités étrangéres*, (q) *parce qu'il annonçoit Jésus, & la Résurrection.* (r) Ce Dogme de la Résurrection étoit si éloigné de leurs idées, qu'ils prirent ce que St. *Paul* leur en disoit dans un sens tout différent du sien, & comme s'il leur eût annoncé deux nouvelles Divinités, savoir, *Jésus*, & *Anastase*, ou la *Résurrection.* C'est pour cela, que dans une autre rencontre, l'Apôtre s'étant étendu d'avantage sur ce sujet, ils ne l'entendirent pas plûtôt parler de la Résurrection des morts

(o) . . . . . . *Quæ gratia Currûm*
Armorumque fuit vivis, quæ Cura nitentes
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.
c. d.
Ce qu'ils aimoient vivans, Armes, Courses, Haras,
Occupe leur Loisir au delà du Trépas. *Virgile.* Eneid. L. VI.

[p] C'est ainsi que Pline, faisant l'énumération des choses, que selon lui, Dieu ne pouvoit pas faire, il met entr'autres ces deux-ci, savoir *rendre immortel, ce qui est mortel de sa nature, & rappeller les Morts à la vie.* L. 2. C. 7.

[q] Actes: XVII. 18. [r] *Tillotson.* Serm. Vol. I.

morts (*s*) qu'ils *se moquérent de lui*, & tournérent la chose en raillerie. *Festus* étoit certainement un homme de bons sens : (*t*) Le discours qu'il fit à l'ouverture de l'Assemblée, qui se tint chés lui au sujet de St. *Paul*, est une preuve de son habileté, aussi bien, que de son Eloquence; Et on peut croire qu'il écouta attentivement ce que l'Apôtre dit pour sa deffense. Aussi ne l'interrompit il, que quand il l'entendit parler de la Résurrection, qui lui paroissoit une idée tout à fait absurde, & qui ne pouvoit venir, que d'un cerveau dérangé. (*tt*) *Vous extravagués Paul*, lui dit-il, *vôtre grand savoir vous met hors du sens.* Ce Gouverneur étoit en ceci, d'autant plus excusable, qu'occupant un Poste des plus considérables, & l'esprit rempli des affaires de l'Etat, il pouvoit bien n'avoir pas le loisir, de prêter son attention à des questions aussi difficiles, que celle dont il s'agissoit dans cette occasion, puisque (*u*) les Philosophes mêmes avoient toujours regardé la Résurrection, comme quelque chose d'impossible, & ceux, qui dans les prémiers siécles de l'Eglise en avoient entendu parler aux Chrêtiens, appelloient

(*s*) Actes: XVII. 32. (*t*) XXV. 24. (*tt*) XXVI. 24.

(*u*) *Pythagore*, l'un des prémiers, que l'Histoire nous apprend avoir été honoré du titre de *Philosophe*, soutenoit, en se donnant lui-même pour exemple, que l'Ame ne faisoit que passer d'un Corps dans un autre, ce qui seroit tout à fait incompatible avec une Résurrection, parce qu'alors le nombre des Corps, excéderoit beaucoup celui des Ames. *Platon* parle beaucoup il est vrai, de l'immortalité de l'Ame, mais puis qu'il ne fait absolument aucune mention, que le Corps dût ressusciter, après avoir été dissous après la mort, quoique cette matiére eût bien du rapport avec la précédente; On peut raisonnablement *présumer* qu'il l'ignoroit entiérement. *Aristote* Grand deffenseur de l'éternité du Monde, c. d. du Ciel, de la Terre, & de ses principales parties, faisoit consister l'éternité des choses muables, dans la succession sans fin des Individus, qui ne sauroit subsister avec l'immortalité des Etres *particuliers*. Ses principes ne pouvoient donc jamais le conduire à conclurre, que le Corps ressusciteroit, pour ne plus rentrer dans la Corruption. Pour ce qui est des *Stoïciens* & des *Epicuriens*, quoi qu'ils passassent pour les plus subtils de tous les Philosophes, nous voyons cependant, *Actes*. XVII. 32. qu'ils se moquoient, dès qu'on faisoit simplement mention de la *Résurrection des Morts*, regardant comme une idée absurde & ridicule, ce qu'on disoit d'une poudre, qui, après avoir été animée, pouvoit reprendre une vie qu'elle avoit une fois perdué. *South*. Serm. Vol. 4. Aussi voyons-nous, que *Minutius Felix*, introduit un *Payen*, qui se moque des Chrêtiens, sur ce que, *Aniles fabulas astruunt & annectunt, renasci se ferunt post mortem & cineres: Et nescio qui fiduciâ mendaciis suis invicem credunt.*

loient cet Article de nôtre foi, (*v*) un Dogme absurde & ridicule, & en faisoient en toute rencontre le sujet ordinaire de leurs railleries. (*x*) Il est vrai, que les Chrêtiens tâchoient de le leur faire comprendre, en se servant pour cet effet, de comparaisons, propres à leur en donner quelque idée. Ils leur disoient, que le sommeil est un emblême de la Mort, comme le reveil en est un de la Résurrection; que le Soleil couchant est une figure de nôtre descente dans le tombeau, comme son lever, est une Image assés juste de nôtre retour à la vie. Mais tout cela étoit inutile. Quoi qu'ils apperçussent bien quelque rapport entre la Mort & le sommeil, quoi qu'ils fissent attention aux vicissitudes continuëlles de la nuit & du jour, & qu'ils en connussent l'Analogie, avec la Mort & la Résurrection; Loin d'en conclurre cependant, que les hommes reprendroient la vie après qu'ils l'auroient une fois perduë, au contraire, nous les entendons se plaindre, de ce que, quoique le Soleil, après s'être caché sous l'Horizon se montrât derechef à nos yeux, quoi qu'eux-mêmes se reveillassent de leur sommeil; Cependant, quand le jour de la vie étoit fini, ils s'endormoient pour jamais, ensevelis dans une nuit éternelle. Tant étoit foible la lumiére qu'avoit le Monde Payen pour sortir des ténèbres dans lesquelles il étoit plongé, & pour se livrer à la douce espérance d'une Résurrection.

Connoissance des *Juifs*.

On ne sauroit certainement pas s'empêcher de reconnoître, que les *Juifs* avoient des lumiéres suffisantes sur ce sujet, & la déférence que nous devons à l'autorité du Sauveur, qui disputant contre les *Sadducéens* à établir la Résurrection par les propres livres de *Moïse*, doit l'emporter, sur tout ce qu'on pourroit nous insinuer au contraire. Mais aussi, il faut avoüer, que quoique cette vérité eût été revélée aux *Juifs*, elle étoit pourtant envélopée de tant d'obscurité, que la Révélation, qui en avoit été faite, avoit encore besoin, qu'on *ôtât le voile* qui la couvroit. (*y*) On trouve çà & là, dans plusieurs endroits du V. T. des indices d'un état à venir & d'une Résurrection des Morts. Mais il y a aussi d'autres passages, qui paroissent détruire, ce que les prémiers établissent, &

(*v*) C'est ainsi encore, que *Celse, apud Origen*: L. 5. disoit aux Chrêtiens de son tems, que l'espérance de la Résurrection de la Chair est Σ.ωλ [illegible] *l'espérance des vers, une chose indigne & abominable, que Dieu ne veut & ne peut faire.* (*x*) *Smalridge*: ubi sup. (*y*) *Smalridge* ibid.

il faut plus de pénétration, qu'on n'en doit ordinairement attendre de la plûpart des Lecteurs, pour concilier ces contradictions apparentes. Quand donc on entend le Saint homme *Job*, ſoutenir hautément, qu'il (z) *ſait, que ſon Redempteur eſt vivant, & qu'il demeurera le dernier ſur la Terre; Qu'il verra Dieu de ſa Chair, même après, que les vers l'auront conſumée; Et que ſes yeux le verront, & non pas un autre, même, quand ſes reins ſeroient conſumées au dedans de lui*: On ne ſauroit raiſonnablement douter, qu'il ne crût fermement une Réſurrection. Mais d'un autre côté, quand le même *Job* déclare, que (a) *ſes jours ſont défaillis ſans eſpérance; Que ſon œil*, ce même œil dont il diſoit, qu'il verroit le Seigneur, *ne reviendra plus à voir le bien*, & que *comme la Nuée ſe diſſipe & s'en va, ainſi celui qui deſcend au ſépulcre, ne remontera plus.* De pareilles expreſſions, qui paroiſſent dictées par le déſeſpoir, étoient bien capables d'ébranler la foi du *Juif*, & de la faire chanceler, autant du moins qu'elle étoit fondée ſur le témoignage de *Job*, touchant la certitude d'une Réſurrection.

Ainsi, quand *David*, pour ſe diſtinguer des hommes ſenſuels, qui vivent ſans penſer à une autre vie, parle de ſes eſpérances, & qu'il dit, (b) *Mais moi, je verrai ta face en juſtice, & je ſerai raſſaſié de ta reſſemblance, quand je ſerai reveillé*; On ne ſauroit guéres douter, qu'il ne regardât la Mort, comme un court ſommeil, & qu'il ne fût aſſuré, de ſe reveiller au jour de la Réſurrection. Mais, quand on l'entend d'un autre côté, faire ces queſtions à ſon Créateur, (c) *quel profit y aura-t-il en mon ſang, ſi je deſcends dans la foſſe? (d) les Trépaſſés ſe reléveront-ils, pour te célébrer? Racontera-t-on ta gratuïté dans le ſépulcre, & ta fidélité dans le tombeau? Connoitra-t-on tes merveilles dans les ténèbres, & ta juſtice dans le païs de l'oubli?* Quand le même *Pſalmiſte* paroit ſe déclarer, pour la négative en diſant, (e) *Les morts, & tous ceux qui deſcendent, où l'on ne dit plus mot, ne loüeront plus l'Eternel*; Car l'homme eſt comme (f) *le Vent qui paſſe & ne revient point*; Un *Juif* charnel & peu judicieux, pouvoit croire, que David, étoit auſſi incrédule ſur cet Article, que les *Sadducéens* mêmes, & pervertir le ſens de ſes expreſſions, en les expli-

(z) *Job* XIX. 25. &c. (a) VII. 6. 7. 9. (b) Pſ. XVII. 15. (c) XXX. 9. (d) LXXXVIII. 10. &c. (e) CXV. 17. (f) LXXVIII. 39.

pliquant d'un entier *anéantissement*. Nons pourrions alléguer d'autres endroits du Vieux Testament, qui peuvent paroître, à un Lecteur superficiel, plus propres à affoiblir, qu'à fortifier la créance d'une Résurrection: Et quoique nous n'ayons aucune raison de croire, que les *Juifs* soient le moins du Monde fondés, à y trouver la Réfutation de ce Dogme, il est pourtant certain, qu'ils nous prouvent, que cette vérité n'avoit pas été révélée à ce Peuple d'une maniére aussi claire, qu'elle l'a été dans la suite aux Chrétiens; Que l'Evangile a tout au moins mis *la vie* & *l'immortalité* dans un *plus grand jour*, qu'elles ne furent jamais par la Loi; Et que ce qu'un Savant *Pharisien* ne pouvoit découvrir, qu'à force de méditation, dans la Révélation qu'il avoit en main, tout Chrétien peut le lire clairement, presque à chaque page de celle dont Dieu nous a favorisés, sans courir aucun risque de se tromper sur le sens des passages, ni d'en trouver, qui servent de contrepoids, à ce que d'autres lui ont appris.

Clarté de la Révélation Chrétienne sur cet Article.

La déclaration du Saint homme *Job*: Je *sai que mon Rédempteur est vivant* &c. Et ce qu'on trouve dans le Prophète *Esaïe*, (g) *Tes Morts vivront, même mon Corps mort vivra, ils se reléveront. Réveillés-vous, & vous réjouïsses avec Chant de triomphe, vous habitans de la poussiére, car ta rosée est comme la rosée des herbes, & la terre jettera dehors les Trépassés*: Ces passages, & quelques autres de la même nature, paroissent nous autoriser suffisamment à croire, qu'une derniére Résurrection, est un des Articles, qui avoit été revélé aux *Juifs* dans le Vieux Testament. Mais il faut convenir aussi, que la plûpart des Interprêtes, leur ont donné un sens moins sublime, & n'en ont fait l'application, qu'à un rétablissement temporel, savoir, (h) au rétablissement de *Job*, dans sa prémiére condition, après toutes ses afflictions, & à la delivrance des *Juifs* de leur captivité, & de diverses persécutions qu'ils devroient souffrir de la part de leurs ennemis; Au lieu que quand on lit expressément dans la nouvelle Révélation, (i) *qu'il y aura une Résurrection des Morts, tant des justes que des injustes*, & que (k) *le tems viendra, que tous ceux, qui sont dans les sépulcres entendront la voix du fils de l'homme, & ceux qui*

[g] Esaïe XXVI. 19. [h] St. *Jerôme*, *Calvin*, *Patrick*, & autres.
[i] Actes XXIV. 15. [k] Jean. V. 28. 29.

qui auront fait de bonnes œuvres sortiront de leurs tombeaux, & ressusciteront pour jouir de la vie, comme ceux qui en auront fait de mauvaises en sortiront aussi, & ressusciteront pour être condamnés; Quand nous sommes assurés, non seulement de la vérité de la chose même, mais encore que nous sommes instruits, autant du moins, que les comparaisons peuvent servir à cela, de la maniére dont se fera cette Résurrection; Quand nous savons que (*l*) *ce Corps qui est semé dans un état de corruption ressuscitera incorruptible, que ce même Corps, qui est semé, dans un état méprisable, ressuscitera glorieux*; Quand, outre toutes ces déclarations, nous avons encore dans la Résurrection du Seigneur, une preuve convaincante de la possibilité, & de la certitude d'une Résurrection générale; preuve, que St. *Paul* fait valoir, quand il dit, (*m*) *Jésus Christ est ressuscité, & est ainsi devenu les prémices de ceux qui sont morts*, c. d. les commencemens & les gages, de la Résurrection de tous les fidéles; (*n*) *Car puisque nous croions, que Jésus Christ est mort & ressuscité, nous devons croire aussi, que Dieu, ressuscitera par Jésus Christ ceux qui sont morts, afin qu'ils soient avec lui.* Quand, dis-je, ce Dogme nous est si clairement & si parfaitement enseigné dans l'Evangile, il n'est pas possible de s'y tromper, ni de le prendre dans un mauvais sens. Tout Chrétien donc, qui croit, que l'Evangile vient de Dieu, doit par conséquent aussi, croire la Résurrection, quelque difficulté qu'il y apperçoive, & quelque opposée qu'elle lui paroisse, aux Loix ordinaires de la Nature.

Objection contre la Résurrection.

„ MAIS quoique le Dogme de la Resurrection nous soit fort clairement révélé dans l'Ecriture, si cependant il implique contradiction, „ s'il souléve nos idées, s'il est contraire aux prémiers principes „ de la Raison il nous est impossible de le croire. (*o*) Or peut-„ on rien concevoir de plus étrange, & de plus difficile à com-„ prendre que ceci, savoir, qu'après qu'un Corps, par des fractions, „ & des dissipations continuëlles, aura été reduit en des Millions „ d'Atomes imperceptibles, que quelques-unes de ses parties au-„ ront été rarefiées par l'air, d'autres sublimées par le feu, de troi-„ siemes changées en eau ou en terre, les Elémens se désaisiront „ de

[*l*] 1 Cor. XV. 42. 43. [*m*] Verſ. 20. [*n*] 1 Theſſ. IV. 14.
[*o*] *South.* Serm. Vol. 4.

„ de leur proye, & que ces différentes parties, après une disper-
„ sion de cette nature, viendront des 4 coins du Monde, se réü-
„ nir encore une fois, pour former le même Corps individuël? Que
„ Dieu tirera les unes d'un poisson, ou d'un oiseau, les autres
„ d'une béte carnaciére ou d'un Arbre, pour les rassembler dans
„ un ordre nouveau, afin de relever par là un Edifice abattu, & de
„ rappeller à la vie un Cadavre dès-longtems pourri & dissous;
„ Que les *machoires* de la Mort viendront à se ralentir, ou, ce
„ qui est encore plus fort que tout cela, que le sépulcre sera resti-
„ tution; Que l'ordure & l'infection seront des préparatifs pour la
„ gloire, les cendres & la poussiére, des couches d'où germera
„ l'Immortalité; Que le sépulcre sera un lieu où l'on s'habillera
„ pour le Ciel, le Cabinet où la corruption revêtira l'incorruptibi-
„ lité, & où on se disposera à joüir de la vision béatifique de Dieu;
„ C'est là pour nôtre raison un paradoxe tout à fait incompréhen-
„ sible, & par conséquent, une chose, que nôtre foi ne sauroit
„ jamais embrasser".

Refutée.

Si on vouloit se contenter de répondre en peu de mots à cette Objection, on pourroit alléguer, ce qu'on a déja insinué ci-dessus, & comme cette question doit se décider par l'Ecriture sainte, elle se reduit à ces deux points, savoir, 1. Si une Résurrection à venir est un des Articles, qui nous sont révélés dans l'Ecriture; 2. Si cette Ecriture est la Parole de Dieu. Cela étant, il est sûr, que toute personne, qui prétendra porter le glorieux Nom de Chrétien, n'hésitera pas le moins du Monde, à se déclarer pour *l'affirmative*, sur l'un & sur l'autre de ces deux points; Et par conséquent, toutes les difficultés, que la Raison, ou la Philosophie, pourront faire naître contre un Dogme si bien prouvé, viendront trop tard, pour en ébranler la Créance. Nous ne saurions cependant, nous empêcher de remarquer, (*p*) que personne ne devroit trouver moins à redire à ce que nous affirmons, sur la possibilité d'une Résurrection, que ceux contre lesquels nous disputons à présent: En effet, nous ne voions pas pourquoi, les mêmes particules de matiére ne pourroient pas, après une longue suite de tems, se rejoindre & former le même Corps, aussi facilement, qu'elles l'ont fait une premiére fois, ni ce qu'il y auroit de plus

[*p*] *Stillingfleet*. Serm.

plus incroyable, à dire qu'un Corps mort forte du tombeau, qu'à prétendre, qu'un Corps vivant foit forti originairement de la terre, par la fimple fermentation de la matiére.

I. Certitude de la Réfurrection, par la Puiffance de Dieu.

CEPENDANT la Religion Chrêtienne n'attribuë pas à la Nature, ou à quelque Agent créé, dont la connoiffance, & la puiffance foient bornées, le pouvoir de reffufciter les morts. Elle nous dit, il eft vrai, que les Anges feront employés à cet Ouvrage, & (q) *qu'avec des trompettes d'un fon éclatant, ils raffembleront les Elûs des Quatre coins du Monde, depuis un bout du Ciel jufqu'à l'autre*; Mais elle nous apprend en même tems, qu'ils n'agiront en cela, que comme des *Serviteurs*, fous les yeux, & fous la Conduite de Dieu. Or on ne fauroit (r) avoir une véritable idée de Dieu, à moins qu'on ne fe le repréfente, comme un Etre d'une Puiffance & d'une Sageffe infinies; Qu'on ne reconnoiffe qu'il a fait le Monde, & toutes les chofes qui y font; Qu'il y conferve & foutient toutes les Créatures; Qu'elles font toutes à fa difpofition; Qu'il en peut faire tout ce qu'il trouve à propos; Et que rien ne fauroit réfifter à fa volonté, ni apporter le moindre obftacle à fes deffeins. Cela étant, comment la Réfurrection des morts, feroit-elle, quelque chofe d'impoffible pour lui? Pourquoi feroit il *difficile*, à celui, qui de la pouffiére de la terre, forma l'homme en Ame vivante, d'en raffembler les parties difperfées, de les mettre, châcune dans la place qui leur convient, de les difpofer à s'acquiter des fonctions vitales, & de rejoindre l'Ame à ce Corps ainfi rétabli? Y auroit-il en cela quelque chofe, qui fût au deffus des forces de celui, qui a tiré cet Univers du *Chaos*, & qui l'a mis dans l'ordre admirable où nous le voyons? Que les parties, qui ont fervi à compofer tout autant de Corps qu'on voudra, foyent cachées dans les abymes, diffipées dans l'air, changées en terre, ou renfermées dans le fein de quelle autre Créature que ce foit, quelle peine cela pourroit-il donner à celui, (s) *qui mefure les Eaux avec le creux de fa main, qui compaffe les Cieux avec fa Paume, qui raffemble toute la pouffiére de la Terre dans un boiffeau, & devant qui toutes les Nations, font comme une goute qui diftille d'un feau, & font réputées comme la menuë pouffiére, qui s'attache à une balance*? Il y a plus; (t) Si tout n'étoit pas

[q] Matth. XXIV. 31. [r] *Lucas.* ub. fup. [s] *Efaïe* XL. 12. 15.
[t] *Fides.* ub. fup.

pas également facile au Tout-Puissant, il lui feroit plus aisé, ce semble, de rassembler les parties dispersées de nos Corps, & de les remettre à leur place, que de les former pour la prémiére fois de la poussiére, & de les ranger dans l'ordre régulier où nous les voions; Tout comme il feroit plus facile à un Artisan, de remonter une machine, dont les piéces feroient dérangées, sur-tout, s'il en est l'Auteur, s'il sait où sont ces différentes parties, & s'il est en son pouvoir de les rassembler, qu'il ne lui a été facile de la travailler pour la prémiére fois. La seule différence qu'il y ait ici, c'est, que Dieu n'a besoin, ni d'instrumens, ni de delibération, & qu'il fait tout, par un seul Acte de sa volonté, au lieu qu'il faut aux hommes beaucoup de tems, de peine, d'essais, & de moyens, tant pour composer quelque bel Ouvrage, que pour le remettre dans son prémier état, quand il est dérangé.

Le Psalmiste plein de reconnoissance, & voulant exalter la grande bonté de Dieu, & les soins attentifs de sa Providence, sur toutes ses Créatures, nous en fournit une preuve signalée dans ces paroles; (*u*) *Je te célébrerai de ce que j'ai été fait d'une manière si étrange & si admirable --- l'agencement de mes os ne t'a point été caché, lorsque j'ai été fait en un lieu secret & façonné, comme de la broderie dans les bas lieux de la terre. Tes yeux m'ont vu, quand j'étois comme un peloton & toutes ces choses s'écrivoient dans ton Livre aux jours qu'elles se formoient, même lors qu'il n'y en avoit aucune.* Si pour s'accommoder à nôtre capacité, il est dit, que Dieu a un *Livre*, où se marquent tous les progrès du *fœtus* dans le sein de sa Mère, on est pour le moins aussi bien fondé à croire qu'il en tient aussi un, où s'enrégîtrent les lieux où sont dispersées les parties de nôtre Corps, & ce qu'elles deviennent après que l'Ame s'en est séparée. Après tout, ce Livre n'est certainement autre chose, que l'intelligence infinie de Dieu, qui a fait nos Corps, qui en connoit jusqu'au moindre atome, & à la connoissance duquel rien de tout ce qui est une fois entré dans leur composition, ne sauroit jamais se soustraire. (*v*) *Le Père des Esprits* voit clairement de quelle manière nôtre chair se forme dans le sein de nos Mères. Celui *en qui nous avons la vie, le mouve-*

[*u*] Ps. CXXXIX. 14. 15. 16. [*v*] *Pearson* sur le Symb.

vement & l'être connoit l'accroissement de nôtre Corps ; Et celui (*x*) *qui sait le nombre des cheveux de nôtre tête*, & sans la permission duquel, un passereau ne tombe point en terre, s'apperçoit bien aussi de ce que devient, après la mort, cette portion de matiére, que nôtre Ame avoit animée. (*y*) Celui qui *compte le sable de la Mer*, connoit aussi tous les Corps qui sont dispersés çà & là ; Il a sous ses yeux tous les sépulchres & les Tombeaux; Il pénétre dans tous les Cimétieres, qui sont sur la Terre ; & sait quelle poussiére appartient à chaque Corps, & quel Corps appartient à chaque Ame. Connoissant tout cela il peut aussi par sa Puissance infinie, faire revenir chaque partie dans la place qui lui convient. Il peut, s'il est nécessaire, rassembler & rejoindre tous les Atomes de nos Corps, & présenter, dans un *clin d'œil*, le genre humain entier & vivant, par cette même Parole Toute-Puissante, qu'il employa pour créer le Monde lors *qu'ayant parlé, la chose fut faite, & qu'ayant commandé, elle comparut.*

Autres preuves tirées de choses familiéres.

AINSI la considération de la *Toute-Puissance* de Dieu résout toutes les difficultés, qu'il y a dans le Dogme important de la Résurrection de nos Corps, après qu'ils ont été dissous & confondus dans la Masse commune de la Matiére. Mais pour se rendre cette notion plus aisée à concevoir & plus familiére, (*z*) on n'a qu'à considerer l'état actuël du Monde, & on y appercevra bien-tôt, tant d'inégalité dans la distribution des biens & des maux, que la Résurrection du Corps paroitra absolument nécessaire, pour justifier la justice de Dieu, (*a*) *Et afin que chacun reçoive en son Corps, selon le bien & le mal qu'il aura fait.* Jettons les yeux sur nôtre propre constitution, & nous nous appercevrons sans peine, qu'un Corps de si courte durée, plus courte même, que celle de bien des oiseaux, des bêtes ou des plantes, ne sauroit jamais être un Compagnon, qui assortisse à une Ame *immortelle*, s'il ne fait d'autre figure, que celle sous laquelle il se montre, pendant le peu de tems qu'il paroit sur le Théatre de cette vie, & si la mort le détruit enfin, pour toujours. (*d*) Faisons attention au chagrin & à la répugnance que l'Ame éprouve, quand il faut qu'elle se sépare de son Compagnon, & qu'elle en est, pour ainsi dire, arrachée, par les mains

(*x*) Matth. X. 29. 30. (*y*) *Pearson* ub. sup.. (*z*) id ibid.
(*a*) 2 Cor. V. 10. (*d*) *Neucomb.* Serm.

mains violentes de la mort, & il ne sera guères possible de s'imaginer, que ces deux parties de nous-mêmes, n'ont pas été faites, pour demeurer plus longtems ensemble, sans soupçonner le Créateur, d'avoir *formé les hommes en vain.* Qu'on parcoure un Jardin, surtout à l'entrée du Printems, & on y trouvera plusieurs emblêmes de la Résurrection de nos Corps; on y verra des plantes & des fleurs, qui sortent de leurs Tombeaux; Tout reprend la vie, croit & fleurit, à mesure que le Soleil s'approche de nous. Interrogeons le *Laboureur*, & il nous répondra, que ce qu'il séme *demeure seul, s'il ne meurt*, & qu'il faut qu'il soit mis en terre, & qu'il y pourrisse, avant qu'il en sorte dans toute sa gloire; & que ce grain produise (*c*) *l'herbe, l'épi, & enfin le froment tout formé dans l'epi.* Adressons-nous au *Botaniste*, & il nous apprendra, (*d*) que les cendres d'une plante semées dans un Jardin ont quelquefois produit de plus belles plantes de cette même espéce, qu'on n'en ait jamais fait lever, en suivant la méthode ordinaire. Demandons enfin au *Chymiste*, & il nous enseignera (*e*) qu'on peut ramener à leur prémier état, & à leurs prémieres qualités, certaines choses, quelques confonduës qu'elles ayent été avec les parties d'autres Corps. Il vous montrera, à vôtre grand étonnement, des plantes sortant peu à peu de leurs sels, sous la forme qui leur est propre, avec cette fraicheur, & cet air vif qu'elles ont à la Campagne & dans les Jardins. Or il est certain, que la Sagesse

Iii i 2 &

[*c*] Marc. IV. 28.

[*d*] *Boyle*, de la possibilité de la Résurrection dans ses Oeuvres Théologiques. Vol. 3.

[*e*] C'est ainsi que l'or dissous dans *l'eau régale* paroit une liqueur; Précipité, il ressemble à un sel, ou à du vitriol; Par le moyen d'une certaine opération, on peut le faire servir, joint à d'autres choses, pour allumer de la flamme; Allié à quelqu'autre Corps, il peut se changer en verre; Précipité, avec du *Mercure*, il fait une belle poudre transparente; Précipité avec de l'esprit *d'urine*, ou *per deliquium* avec de l'huile de Tartre, il forme une chaux fulminante, qui s'évapore aisément, mais qui est plus forte que la poudre à Canon: Cependant malgré tous ces changemens, il ne laisse pas de retenir sa nature, puisque par des opérations chymiques, on peut lui rendre sa forme *Metallique*. On peut de même faire prendre diverses formes au *Mercure*: Tantôt il est comme une vapeur, tantôt comme de l'eau, quelquefois c'est une poudre rouche blanche, ou jaune, & d'autres fois un sel crystallin, ou un métail malléable, & malgré tout cela l'Artiste lui rendra bientôt sa prémiére forme. *Boyle*. ub. sup.

& la Puiſſance de Dieu ſont beaucoup plus efficaces, que tout l'art humain, & qu'elles pourront facilement faire renaitre nos Corps de leurs cendres. „ Juſqu'à ce, que la Philoſophie naturelle ſoit mieux „ perfectionnée qu'elle ne l'eſt; (*Ce ſont les Paroles (f) du ſa-„ vant & pieux perſonnage, qui l'a ſi fort perfectionnée lui-même*;) „ Nous aurons bien de la peine à nous imaginer juſqu'où une con-„ noiſſance plus étenduë des Myſtères de l'Art & de la Nature pour-„ ra nous conduire, par rapport à la reproduction des Corps, & „ aux moyens propres à y réüſſir; combien moins nôtre foible in-„ telligence ſera-t-Elle capable de déterminer les moyens phyſiques, „ dont le Sage Auteur de l'Univers peut ſe ſervir, pour effectuër la „ Réſurrection, puiſque nous n'avons, que des idées imparfaites „ des qualités de cet Etre, dont la Nature eſt ſi fort au deſſus de „ la nôtre ".

Objection contre la proprieté d'une Réſurrection, tirée des divers changemens qui arrivent à la Matiére:

„ MAIS quelque diſtance qu'il y ait de la Nature de Dieu à „ la nôtre, quelque grande & incompréhenſible que ſoit la Puiſ-„ ſance du Créateur, il ſera pourtant toujours vrai, qu'il ne ſau-„ roit faire quoi que ce ſoit qui implique contradiction: Ainſi, quoi-„ que nous convenions, qu'il puiſſe raſſembler toutes les particules „ de nos Corps, en quelque lieu qu'elles ſoient diſperſées, tant „ qu'elles demeurent ſéparées & diſtinctes; Il ſemble cependant, que „ dès qu'une fois elles ont été changées en la ſubſtance d'autres „ Corps humains, elles ne ſont plus du reſſort de ſa Puiſſance. (g) Or „ nous ſavons, que les parties d'un Corps, ſont dans un mouve-„ ment continuël; Ce que la Nature perd, ſe repare tous les jours, „ par la ſubſtitution d'une nouvelle matiere, produite par les Ali-„ mens: Et lors qu'enfin ce Corps vient à être diſſous par la mort, „ il ſe change bientôt en terre; cette terre devient herbe; cette her-„ be ſe change en la ſubſtance de la bête qui l'a broutée; cette bê-„ te ſert à la nourriture de l'homme, & ainſi après avoir paſſé par „ une longue ſuite de Canaux, au travers deſquels elle s'eſt *filtrée*, „ elle ſe convertit en la Chair & en la ſubſtance de celui qui l'a „ mangée: Enſorte qu'il arrive, que telle portion de matiére qui „ faiſoit autrefois partie du Corps d'un tel homme, ſe trouvera „ peut-être au bout de vingt ans, par cette circulation perpétuëlle, „ faire partie du Corps de quelqu'autre. Or s'il y a une Réſurre-„ ction,

[f] Boyl. Id. ibid. [g] *South.* Serm. Vol. 4.

„ ction, & que chacun doive reprendre le même Corps qu'il avoit „ avant que l'Ame s'en fût séparée, qui pourra décider à quel Corps „ devra être assignée cette portion de Matière, qui aura servi à „ plusieurs? Voilà la difficulté qui resulte de ce que deviennent les „ Alimens ordinaires. Mais cette difficulté devient beaucoup plus „ grande, quand on pense aux *Cannibales* & à d'autres *Anthropo-* „ *phages*, qui se mangent les uns les autres: Si tant est, que les „ Corps de ceux, qui ont dévoré leurs semblables, & les Corps „ de ceux qui leur ont servi de pâture, doivent ressusciter entiers „ & complets au dernier jour; le seul moyen de suppléer à ce „ qui manquera aux uns & aux autres est, de supposer, qu'il se „ fera alors un remplacement, ou une addition de nouvelle Matié- „ re; (*b*) *Puisqu'on peut concevoir sans peine, qu'une personne,* „ *ne laissera pas d'être à la Résurrection la même qu'elle étoit aupa-* „ *ravant, pourvû qu'il y ait la même perception, ou le même sen-* „ *timent dans l'Ame, qui se verra pourvuë d'un Corps, quoique* „ *ce Corps ne soit pas exactement le même, ni dans sa forme ni* „ *dans ses parties*". C'est-là l'Objection, que font ordinairement ceux qui nient l'identité de la Résurrection du Corps. Pour y répondre convenablement, nous examinerons donc; 1°. Ce que l'Ecriture sainte nous enseigne sur cette Matiére; 2°. Comment on doit résoudre ces difficultés.

1. A supposer que la déclaration du St. homme *Job* regarde la Résurrection des morts, les termes qu'il employe nous paroissent très-expressifs: (*i*) *Lors qu'après ma peau, dit-il, ceci aura été rongé, je verrai Dieu de ma Chair*, (*de la Chair*, cela montre la *réalité*, *& de ma Chair*, cela prouve la *proprieté* & *l'identité* de sa Résurrection,) *je le verrai moi-même, mes yeux le verront & non un autre.* Nous ne saurions concevoir, il est vrai, le grand changement, qui se fera dans nôtre Corps, mais St. *Paul* nous a assurés, que la matiére & la substance en demeureront les mémes: Car quoique, (*k*) *Jesus Christ doive trans-*

2. Proprieté d'une Résurrection prouvée par l'Ecriture.

[*b*] Essay de Lock. Vol. 1. C. 27.

[*i*] Job XIX. 26. 27. *Quid hac Prophetiâ manifestius? Nullus tam apertè, post Christum, quam iste ante Christum, de resurrectione loquitur.* St. Hieron. Ep. 61.

[*k*] Phil. III. 21.

transformer nôtre Corps vil & abjet pour le rendre semblable à son Corps glorieux ; Cependant (*l*) *il faut que* CE *Corps corruptible*, (*m*) dit il, comme en montrant du doigt sa propre chair, *soit revêtu de l'incorruptibilité, & que* CE *Corps mortel soit revêtu de l'immortalité.* Aussi le même Apôtre nous assure-t-il, dans un autre endroit, que (*n*) *Celui qui a ressuscité Jesus Christ, redonnera la vie à nos Corps mortels.* Quand donc, pour répondre à ce qu'objectoient ordinairement les Infidèles, *comment les morts pourroient ressusciter, & avec quels Corps*, (ou plus proprement, avec quelle espéce de Corps,) *ils viendroient*, l'Apôtre tâche d'éclaircir la chose, par une comparaison prise de la semence, qui est jettée dans la terre, & qui, comme il nous le dit, (*o*) *n'est pas le même Corps qui doit naitre*, il parle certainement non de la *substance*, mais des *qualités* du Corps ressuscité, comme cela paroit manifestement, par l'application qu'il fait de la comparaison ; (en quoi consiste toute la force de cette manière de raisonner ;) (*p*) *Il en sera de même à la Resurrection. Le Corps est semé dans un état de corruption, il ressuscitera incorruptible ; il est semé dans un état méprisable, il ressuscitera glorieux ; il est semé dans un état d'infirmité, il ressuscitera plein de force ; il est semé Corps animal, il ressuscitera Corps spirituel* : En effet, ce sont-là les *proprietés*, ou les *qualités*, & non la *matière*, ou la *substance* d'un Corps.

EN supposant cependant, que l'intention de St. *Paul* dans ce passage, ne soit pas des plus claires, cependant quand on nous dit touchant le lieu d'où l'on sortira à la Résurrection, que (*q*) *ceux qui dorment dans la poussière de la terre*, ceux (*r*) *qui sont dans les sépulchres entendront la voix du fils de l'homme, & sortiront de leurs Tombeaux* ; Que (*s*) *La Mer rendra les morts qu'elle avoit, que la mort & le sépulchre rendront aussi les leurs*, (*t*) nous disons aussi que cela n'auroit pas lieu, si les mémes Corps

[*l*] 1 Cor. XV. 53.

[*m*] *Sed & Apostolus cum dicit.* Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, & immortale hoc induere immortalitatem, *numquid non corpus suum, quodammodo contingentis, & digito palpantis est vox? Rufin.* in symb.

[*n*] Rom. VIII. 11. [*o*] 1 Cor. XV. 37. [*p*] Vers. 42. [*q*] Dan XII. 2. [*r*] Jean. V. 28. [*s*] Apoc. XX. 13. [*t*] *Pearson.* ub. sup.

Corps ne reſſuſcitoient pas. Quand on nous dit, touchant les ſuites de la Reſurrection, qu'il (*u*) *nous faut tous comparoitre devant le Tribunal de Jeſus Chriſt, afin que chacun remporte en ſon Corps, ſelon le bien & le mal qu'il aura fait*; Nous remarquons qu'il ne convient pas à la nature d'une juſte rétribution, que celui qui a péché, ou ſervi Dieu dans un Corps, ſoit puni ou recompenſé dans un autre. Quand on nous dit, touchant ceux qui ne reſſuſciteront jamais, parce qu'ils ne paſſeront point par la mort, qu'*ils* (*v*) *ſeront élevés tous enſemble* avec ceux qui auront repris la vie, qu'ils ſeront, dis-je, *élevés tous enſemble dans les Nuës*, pour aller *au devant du Seigneur en l'Air, & pour être toujours avec le Seigneur*; Nous en concluons, que, ſi ceux qui ſeront en vie, ſeront élevés dans le même Corps, (avec cetre différence ſeulement, que ce Corps ſera ſpiritualiſé & glorifié,) on ne ſauroit s'empêcher de croire, (à moins de ſuppoſer une étrange diſparité entre les Saints,) que ceux qui auront été morts, paroitront auſſi avec leurs propres Corps. On nous dit enfin, pour confirmer les preuves que nous venons d'alléguer & pour fortifier nôtre foi ſur cet Article, que Dieu a bien voulu nous donner des exemples de la choſe, & que (*x*) à la mort de ſon fils, *des Tombeaux s'ouvrirent & pluſieurs Corps des Saints qui étoient morts reſſuſcitérent, & étant ſortis de leurs ſépulchres vinrent dans la ſainte Cité, & furent vus de pluſieurs perſonnes.* Mais ſi ces Saints ne fuſſent pas reſſuſcités dans les mêmes Corps, qui étoient auparavant couchés dans le Tombeau, leur apparition n'auroit ſervi de rien & les perſonnes de leur connoiſſance ne les auroient pas reconnus. Ainſi toutes ces raiſons, qu'on nous allégue, & qui ſervent à nous faire enviſager la Réſurrection du *même* Corps, ſous tant de différentes faces, doivent, ce ſemble, nous porter à croire, que l'Evangile a eu pour but de nous apprendre, que nous reſſuſciterions avec le même Corps.

Par la Doctrine des premiers ſiécles de l'Egliſe.

Si nous pouſſons plus loin nos recherches, nous trouvons dans les Livres qui ont ſuivi de près les Ecrits Sacrés du Nouveau Teſtament, que cette Doctrine, étoit celle de l'Egliſe Chrétienne; Que *Clement Romain*, reconnu, par St. *Paul*, pour ſon *Compagnon de*

(*u*) 2 Cor. V. 10. (*v*) 1 Theſſ. IV. 17. (*x*) Matth. XXVII. 53.

de service, (*y*) avertit les *Corinthiens* qu'aucun d'eux ne présumât de dire, CETTE *chair* CI *ne doit pas ressusciter & venir en jugement*; Que *Polycarpe*, Disciple des Apôtres, sur le point de souffrir le Martyre, (*z*) *bénissoit Dieu de se voir au nombre des Martyrs, afin que son Ame & son Corps ressuscitassent pour la vie éternelle*; Qu'*Irenée*, né sept ans avant la mort de St. *Jean*, recitant les articles de la foi Chrêtienne, y ajoutoit, (*a*) que *Jesus Christ devoit venir pour faire rendre Compte aux hommes de toutes leurs Actions passées, & pour ressusciter toute Chair du Genre humain*; Que *Justin Martyr* converti au Christianisme environ l'an 130. disoit à *Tryphon*, (*b*) *tous les Chrêtiens Orthodoxes croyent, aussi bien que moi, qu'il y aura une Résurrection de la Chair*; Et que pour n'en pas nommer d'avantage, *Tertulien*, vers la fin du Second Siécle, dans un Livre, (*c*) où il se propose de traiter cette matiére, tâche de résoudre l'Objection que nous venons de rapporter; Nous ne concevons pas non plus, pourquoi, (comme le remarque (*d*) ce même Docteur,) les Chrêtiens auroient employé plus de parfums pour la sepulture de leurs frères, que les Payens n'en bruloient en l'honneur de leurs Dieux, ni pourquoi les *Payens*, durant la persécution qui arriva sous l'Empire d'*Antoninus Verus*, jettoient ordinairement dans les riviéres les Cendres des Martyrs, pensant prévenir par-là cette Résurrection, dont l'espérance soutenoit les Chrêtiens dans leurs souffrances, à moins, qu'on ne crut communément alors, qu'il y auroit non seulement une Résurrection en général, mais encore, une Résurrection de ces mêmes Corps, qu'on avoit quittés en mourant.

PUIS donc, que c'est-là la Doctrine de *Jesus Christ*, que ses Apôtres ont enseignée, & qui a été confirmée par leurs Successeurs; les difficultés, qu'on peut tirer contr'elle du cours ordinaire de la Nature, dans la maniére dont nos Corps sont nourris & entretenus, ou de la barbarie de quelques Peuples Sauvages, qu'on dit se nourrir de chair humaine, ne devroient pas en affoiblir la créance; Parce que dans des cas comme celui ci, où la véracité de Dieu, est interressée, tout homme judicieux & impartial sera disposé à supposer, que la Puissance infinie du Créateur peut interve-
nir

(*y*) Ep. 2. (*z*) *Eusebius*. Hist. Eccles. L. 4. C. 15. (*a*) L. 1. C. 2.
(*b*) C. 11. (*c*) De resurrec. carnis. (*d*) Apolog. C. 42.

nir en plus d'une maniére, pour empécher qu'un homme ne foit nourri de la fubftance d'un autre, & prévenir par-là la confufion, qu'on auroit fujet de craindre dans une occafion femblable; Et que cela peut plus aifément avoir lieu, fi l'on confidére, la petite quantité d'alimens, qui s'arrêtent dans le Corps de l'homme. Car, tout ce qui paffe dans l'eftomac en eft derechef féparé en fi grande quantité, que les plus exactes conjectures (*) des Savans, fondées fur des expériences *Statiques*, ne font pas monter à la vingtiéme partie, ce qui refte dans le Corps de l'homme, proportion qui peut être moindre dans la chair humaine, qui eft fi peu propre à nourrir.

Apres tout, fuppofé que le Corps *naturel*, conferve fa figure & fes proportions extérieures, cependant la fubftance entiére n'en fera pas employée à la formation de nôtre Corps fpiritualifé. Car puifque, comme l'infinuë (*e*) l'Apôtre, il doit reffufciter dans une gloire furprenante pour une durée immenfe, & pour jouïr *d'une vie fpirituelle*, fi différente de celle-ci; Il feroit abfurde de penfer, que ce préfent Edifice naturel dût fi fort fervir de modèle à l'autre, que ce dernier fe trouvât embarraffé de parties, qui lui feroient *fuperfluës*, quoi qu'elles lui foient préfentement néceffaires pour l'entretien de cette vie animale. Quand donc nôtre Corps fera délivré de l'efclavage de la corruption & qu'il fera par conféquent exemt de la néceffité de prendre des alimens pour réparer fes forces, n'ayant plus ni faim ni foif, il eft raifonnable de croire, qu'il ne fera pas alors chargé de cette maffe de matiére, qui fait à-peu-près la *feptiéme* partie de cette chair, qui, dans ce Corps paffager & de courte durée compofe les parties néceffaires à cuire & à diftribuer la nourriture, qui fert à le foutenir, & à en reparer les forces; Et (*f*) au lieu, que dans ce Corps naturel, il faut néceffairement, qu'il y ait des os, & des mufcles, pour fournir à ce qu'exigent de nous le travail & les néceffités de la vie; Quand ces befoins feront retranchés, & que le corps ne fera formé, que pour le fervice de l'Ame, & pour l'exercice des facultés naturelles, il eft encore raifonnable, de s'imaginer qu'il faudra beaucoup moins de matiére, pour compofer un Corps glorifié, qu'il n'en faut, pour completter cette maffe, que nôtre Ame anime préfentement.

(*) Differt. *D'Olyly*. [*e*] I. Cor. XV. 43. [*f*] *D'Olyly*. ibid.

Puis donc, que la nature s'est montrée si habile, & en même tems si ménagère, dans la construction de nos Corps, que de mettre en si peu de matiére tant d'agrémens, d'agilité, de force, des parties si utiles, & dont les usages sont si variés, & que cependant ce composé se trouve proportionné à tous égards à ce monde grossier, & aux besoins d'une vie *animale*; (*g*) Puis, dis-je, que cette *Maison d'Argile*, qui ne doit durer que fort peu de tems, est construite avec tant d'Art, comment peut-on s'empêcher de croire, qu'un *Corps ressuscité*, qui doit durer éternellement, ne doive être formé, pour le moins avec autant d'habileté, pour assortir aux qualités de l'Ame, cet Esprit exalté, & pour gouter les nouveaux plaisirs d'une vie Angelique? Quoique l'Ecriture atteste donc clairement, comme nous l'avons fait voir ci-dessus, que nôtre Corps *spirituel*, sera formé des Matériaux qui seront entrés dans la Composition de ce Corps *Naturel*, cependant, puisqu'elle n'assure nulle part, que tous ces Matériaux y soient employés, à moins, qu'on ne puisse supposer, que le Corps spiritnel sera chargé de parties superfluës; nôtre prémier allégué, savoir, *que la substance du Corps naturel, sera beaucorp plus que suffisante, pour composer le Corps spirituël*, subsistera dans toute sa force; Et par conséquent toutes ces difficultés qu'on avance, & qu'on tire du prétendu déchet de certains *Corps amaigris & exténués, par des maladies lentes*; *Des superfluités de quelques autres, qui sont d'un em-bon-point excessif*, & de tout ce qu'on peut objecter de semblable s'évanouïront toutes à la fois, & se reduiront à rien.

Ce qui fait l'identité d'un Corps?

En un mot, (*h*) pour qu'un Corps soit le même, il n'est pas néceſſaire qu'il soit composé de toutes, & de châcune des parties dont

(*g*) idem ibidem.

(*h*) *Fiddes*, Théol. Vol. I. Cet Auteur se sert, pour résoudre la difficulté, d'un moyen qui paroit approcher un peu de l'idée de certains *Juifs*, qui est, qu'il y a dans le Corps de l'home, une certaine partie incorruptible, d'où tout le Corps sera produit au jour de la Résurrection. Il y a, selon lui, dans tous les Animaux, certaines parties imperceptibles, mais constituantes, qui contiennent en petit, les différentes parties du Corps entier, & la matiére étrangére, qu'on prend intérieurement par forme de nourriture, qui remplit & étend le Corps de l'homme, & qui donne de l'accroissement à ses membres, ne lui est pas absolument néceſſaire, mais lui convient seulement, par rapport à son état présent: En sorte que, pendant que ces particules étrangéres circulent continuellement, le principe *Original* & fondamental, qui constitue proprement le Corps, & d'où il

dont il a été une fois composé, ou qui lui étoient annexées immédiatement avant le changement, qui lui est arrivé par la mort. Car vû le perpétuël changement qui se fait dans la matiére, personne ne pourroit jamais avoir pour un instant seulement le même Corps *en nombre*. C'est assés pour nôtre dessein, que le Corps ressuscité, sera le même, que celui qui aura été couché dans le tombeau, en ce qu'il entrera en sa composition au moins quelques parties considérables de ce dernier. L'Ecriture Sainte, comme nous l'avons déja dit, ne nous en apprend pas d'avantage en aucun endroit. Puis donc que nous sommes libres de faire des conjectures & des raisonnemens sur cet Article, & de rendre, si cela se peut, le Dogme de la Résurrection croyable au sens commun, nous ne saurions nous persuader, que ceux-là ayent rendu un grand service à la Réligion, qui en la chargeant, & en l'embarrassant d'explications grossiéres & difficiles, l'ont exposée au mépris & aux insultes des impies & des pro-
 phanes.

il doit prendre son nom, parmi tous les changemens, qui lui surviennent dans la vie & dans la mort, demeure lui-même fixe & immuable, sans confusion de parties & sans courir le moindre risque, de s'incorporer à d'autres Corps. Delà, il suppose, qu'outre les parties qui sont corrompues ce principe *seminal*, qui reste dans le Corps humain, se dilatera au jour de la Résurrection par degrez, & d'une maniére admirable & extraordinaire, & que par-là le Corps deviendra complet. Mais cette conjecture, ne nous paroit tout au plus qu'une belle imagination, qui pourroit bien n'avoir aucun fondement. Un autre Auteur a suivi une route différente sur ce sujet. Il suppose, que les deffauts qui pourront se rencontrer dans les Corps particuliers, seront redressés & corrigés par des additions prises de la Masse commune de la Matiére. " La Résurrection du même „ Corps, *dit-il*, n'emporte pas nécessairement, que toute la même matiére ressuscite & point d'autre, ni pas d'avantage. Car si tous les hommes ressuscitent avec toutes les proportions, que doit avoir un Corps humain, comme il „ n'en faut pas douter, il s'ensuit qu'il sera fait quelque addition de matiére aux „ enfans, aux nains, & à ceux qui sont morts de phtisie. Cela étant, voici tout „ ce qu'emporte cette expression *le même Corps ressuscitera*, chaque Corps sera „ composé, lors qu'il ressuscitera, de la même matiére, autant qu'elle pourra s'étendre, & Dieu ne manquera pas d'ajouter une nouvelle substance aux Corps „ particuliers, où il y aura quelque deffaut. Cependant cette addition ne l'empêchera non plus d'être le même Corps, que les reparations que l'on fait à une „ Maison, en y employant de nouvelles pierres & une nouvelle Charpente ne „ l'empêchent d'être la même raison qu'auparavant. " *Scot* Médiateur. Mais cette solution, est sujette à des objections dont est certainement exemte l'hypothése d'une moindre quantité de matiére requise, pour former un Corps *glorifié*, que pour composer un Corps *naturel*, & c'est pour cette raison, que nous avons donné la préférence à cette derniére.

phanes. Ainsi nous passons à nôtre derniére considération, qui roulera sur la maniére, dont cette résurrection doit s'effectuer.

3. Maniére dont se fera la Résurrection.

Nôtre Sauveur prédisant à ses Disciples la destruction prochaine de *Jérusalem*, prend de là occasion de leur parler du jour du Jugement, & de leur apprendre certains Evénemens, qui en seront les avancoureurs. (*i*) *Alors on verra le fils de l'homme venir sur les nuées du Ciel avec beaucoup de Puissance & de gloire. Il envoyera ses Anges, avec des Trompettes d'un son éclatant, & ils rassembleront les Elus, des Quatre Coins du Monde, depuis un bout du Ciel jusqu'à l'autre*: Et St. *Paul* pour consoler les *Thessaloniciens* de la perte de leurs Parens, qui, selon toutes les apparences, avoient souffert le Martyre, pour la profession de la foi Chrétienne, leur décrit ainsi la résurrection. (*k*) *Le Seigneur*, dit-il, *descendra lui-même du Ciel, dès qu'il aura donné le signal, par la voix d'un Archange, & par la Trompette de Dieu. Alors ceux qui seront morts en Jésus-Christ, ressusciteront les prémiers; en suite nous qui vivrons, & qui serons demeurés sur la Terre, nous serons élevés tous ensemble dans les nuës, au devant du Seigneur en l'air.* (*l*) C'étoit anciennement la coûtume chez la plûpart des Peuples, de s'assembler au son de la Trompette; Et c'est par allusion à cette coûtume, que nôtre Sauveur nous dit ici, aussi bien que son Apôtre, que pour assembler tous les hommes en Jugement, Dieu se servira du même son, c. d. d'un son, qui s'entendra facilement, & qui ressemblera à celui d'une Trompette, quoi qu'il ne sera produit, par aucun autre instrument, que par la voix d'un *Archange*. Car, si lors que Dieu descendit sur la Montagne de *Sinaï*, pour y prononcer la Loi, il fut accompagné (*m*) *d'un son de Cor extrêmement fort, dont tout le Peuple, qui étoit dans le Camp fut effrayé*; on ne sauroit alléguer aucune raison, tirée de la Nature de la chose, pour prétendre, qu'il ne doive pas se servir d'un semblable son, pour annoncer au Monde sa venuë en Jugement. Mais outre cette *voix* puissante, ou cette *Trompette* de l'Archange, il émanera du fils de Dieu une efficace divine, assavoir (*n*) cet Esprit Saint, par lequel il s'est lui-même ressuscité des Morts, par l'Action Toute puissante duquel toutes les parties dispersées de ses Saints seront rassemblées, réunies, & réorganisées en des

[*i*] Matth. XXIV. 30. 31. [*k*] I. Thess. IV. 16. 17. [*l*] *Scot*, ubi sup.
[*m*] Exod. XIX. 16. [*n*] Rom. VIII. 11.

des Corps glorieux. Alors ces heureuses Ames qui y habitoient autrefois, & qui, dans ce Grand Jour seront descenduës du Ciel avec leur Sauveur, rentreront chacune dans son propre Corps, & l'animeront d'une vigueur, & d'une activité immortelle; tandis, que ceux qui seront alors en vie, & qui ne gouteront jamais la Mort, seront (o) *changé, transformés & glorifiés en un clin d'œil.*

L'Apôtre, pour nous donner l'idée de ce changement admirable, qui se fera dans le Corps des fidéles au jour de la Résurrection, en parle de cette maniére; (oo) Nos Corps, dit-il, sont présentement (p) *infirmes*, *méprisables*, *esclaves des sens*, *corruptibles & mortels*, *infirmes*, à cause des principes discordans, dont ils sont composés; *méprisables* à cause de nombre d'effets humilians & mauvais, que ces principes produisent; Esclaves des sens ou *animaux*, parce que leur vie, comme celle des bêtes, dépend des retours d'une respiration incertaine; *Corruptibles*, parce qu'ils tendent tous les jours à la dissolution, & à une mort inévitable. Le même Apôtre nous dit au contaire, que les Corps, que produira la Résurrection, seront *vigoureux*, *glorieux*, *spirituëls*, *incorruptibles*, *& immortels*; *Vigoureux*, sans foiblesse, ni rien qui le empêche d'agir; *Glorieux*, sans ténèbres ni difformité; *spirituels* sans quoi que ce soit de grossier, ni qui leur cause le moindre embarras; *Incorruptibles*, au dessus des atteintes de la douleur; *Immortels*, sans que rien y puisse causer de l'altération, ni les faire décheoir en façon que ce soit. Et ils peuvent bien être tels, puisque, (q) *Jésus-Christ les rendra semblables à son Corps glorieux, par le pouvoir qu'il a, de soumettre toutes choses à sa volonté.* (r) Nôtre Seigneur, voulant fortifier ses Disciples contre les afflictions, qu'il leur avoit prédites, prit avec lui (s) *Pierre*, *Jaques*, & *Jean*, qu'il mena sur une Montagne, & il leur donna là, une preuve sensible de l'heureux changement qui doit arriver à nos Corps au jour de la Résurrection: Il se *transfigura* en leur présence, & se couvrit, pour un peu de tems, de l'éclat d'un Corps *glorifié*: *son visage devint resplendissant comme le Soleil*, *& ses babits* au travers desquels passoient les rayons, qui partoient de son Corps, *devinrent éclatans comme la lumiére*; En sorte que les Disci-

Différence qu'il y aura entre nos Corps ressuscités & ceux que nous avons présentement.

[o] I. Cor. XV. 51. 52. [oo] *Young*. Serm. Vol. I. [p] I. Cor. XV.
[q] Phil. III. 21. [r] *Young*. ubi sup. [s] Matth. XVII. 1. &c.

Disciples, trop foibles alors, pour supporter l'éclat de cette gloire & de cette Majesté, (qu'ils devoient eux-mêmes revêtir, lorsque le tems en seroit venu,) tombérent en exstase à ce ravissant spectacle. Et si chaque enfant de la Resurrection, doit être revêtu d'un Corps rafiné & élevé à ce degré de splendeur & de pureté, ne nous sentirons-nous pas le cœur pénétré d'admiration & de joye, quand nous viendrons à nous représenter, quelle gloire doit nécessairement briller dans une Assemblée de Saints dont chaque Membre (t) *luira comme le Soleil, dans le Royaume du Pére* Céleste?

Plusieurs questions touchant la Résurrection.

De savoir, si (u) quand nous ressusciterons nous aurons tous la même forme & la même taille? Si nous serons tous dans toute la vivacité, la beauté & la vigueur de la Jeunesse? S'il y aura entre les Saints quelque différence de Sexe, & à quoi servira cette différence au cas qu'elle ait lieu? Si nous conserverons les mêmes sens, & quelles impressions feront sur eux les objets extérieurs? Si l'Ame dans son nouvel état appercevra les choses, par le secours de l'imagination, & des idées corporelles, comme elle le fait à présent? Si nôtre Corps passera d'un lieu dans un autre par un mouvement progressif, ou s'il se transportera tout d'un coup & dans un moment, par tout où l'Ame le conduira? S'il occupera alors autant d'espace qu'il en occupe actuellement? & si la surface de la Terre sera assès grande pour contenir tout le Genre-humain, au jour de la Résurrection? Ces questions, & d'autres semblables, sont plus curieuses qu'utiles. L'Écriture n'a rien déterminé là-dessus. Mais ceux qui aimeront à se repaître de pareilles spéculations, pourront abondamment trouver de quoi se satisfaire dans les Ouvrages des Scholastiques. Quant à nous, nous allons passer aux usages, qu'on peut tirer de cette Doctrine.

Usages de cette Doctrine.

(v) Il faut bien remarquer, que quand le St. homme *Job* se vit dépouillé, de tout ce que le Monde, appelle *bien* ou *Consolation*, Dieu trouva à propos de lui révéler le Dogme de la Résurrection, d'une maniére si lumineuse, qu'il ne feroit pas possible de l'exprimer plus clairement aujourd'hui. C'étoit une grace particuliére, accordée à *Job*, que la pleine Révélation d'une vérité aussi consolante. Mais nous y trouvons aussi cette leçon instructive; C'est que puisque cette vérité a été révélée, à une personne *affligée en toutes*

[t] Matth. XIII. 43. [u] *Fiddes*; Théol. Vol. I. [v] *Young*. ubi sup.

toutes maniéres, dans la vûe de la consoler, il ne sauroit y avoir d'affliction, à laquelle on ne puisse appliquer le même remède avec tout le succès imaginable. L'Auteur de l'Epitre aux *Hebreux*, parlant de (*x*) *l'espérance, qui nous a été proposée*, en suite d'une bien-heureuse Résurrection, l'appelle une *consolation solide, qui est à nôtre Ame, comme une Ancre ferme & assurée.* En effet quelle consolation pourroit avoir plus de force que celle là ? Dans quel état assés triste pourroit-on se rencontrer, que cette Doctrine, ne fût capable d'adoucir considérablement? Qu'elle puissante consolation n'est-ce pas pour une personne affligée de douleurs corporelles, que de contempler un état dans lequel elle va passer, & *où il n'y aura plus ni cri ni travail*, (*xx*) *où toute larme sera essuyée de ses yeux*? (*y*) Quelle consolation n'est-ce pas, pour une personne, qui a quelque deffaut corporel, de penser, que les Corps, que nous avons ici-bas, ne sont pas encore revêtus de toutes les qualités, qu'auront ceux dans lesquels nous devons vivre éternellement, mais que toutes ces infirmités qui les appesantissent & les défigurent, seront guéries dans le Tombeau? C'est là, où tout ce qui les distingue d'une maniére désavantageuse sera détruit avec cette *corruptibilité* dans laquelle ils auront été semés, & à laquelle succédera une incorruptibilité glorieuse. (z) Quelle consolation n'est-ce pas aux approches de la Mort, de pouvoir la regarder, comme un ennemi désarmé, couché par terre, & réduit aux derniers abois, comme un azile assuré contre la tristesse, & une heureuse entrée dans une vie pleine de joye & de félicité, & où l'on jouïra éternellement d'un Calme, qui ne sera jamais interrompu ? Quelle consolation n'est-ce pas, quand on se trouve pauvre & méprisé, d'être persuadé, qu'après un peu de patience, on se trouvera infiniment plus heureux & plus honoré qu'aucun de ceux, qu'on croit n'avoir rien à désirer ici bas de ce côté-là? Quelle consolation enfin n'est-ce pas, pour tous ceux, à qui la mort enléve des Parens & des Amis, de se souvenir, que si les Loix éternelles des Decrets de Dieu rendent une telle séparation nécessaire, il y aura cependant au dernier Jour, un affranchissement général, des liens de la Mort : les personnes, dont les liaisons du sang ou de l'amitié nous ont fait regret-

(*x*) Chap. VI. 18. 19. (*xx*) Apoc. VII. 17. (*y*) *Neucomb*, Serm. Vol. I.
[z] *Edward*, Théol. Vol. I.

regretter la perte, nous feront renduës, & entreront pour jamais avec nous dans la joye de nôtre Seigneur. Ce font-là les objets confolans, que le Dogme d'une bien-heureufe Réfurrection nous met devant les yeux dans toutes les difgraces qui peuvent nous arriver. Travaillons feulement à nous affurer une fi douce confolation, en imitant non feulement la *foi*, mais auffi la *conduite* du Grand Apôtre des *Gentils*. Ecoutons-le lui-même, parlant pour fa deffenfe devant le Gouverneur *Felix*; (*a*) *J'ai* dit-il, *cette efpérance en Dieu, qu'il y aura une Réfurrection, tant des juftes que des injuftes. C'eft pourquoi je travaille inceffamment, à conferver ma confcience exemte de reproche devant Dieu & devant les hommes*; afin que (*b*) *quand cette Maifon, où nous demeurons fur la terre, comme dans une Tente, fera détruite, nous ayons dans le Ciel, un Edifice, que Dieu nous a préparé, une Maifon éternelle, qui n'a point été faite par la main des hommes.*

CHAPITRE VIII.

D'un Jugement à venir, & d'un état Eternel de félicité ou de mifére.

APRES la Réfurrection des Morts, & quand chaque Ame aura pris poffeffion de fon Corps, (*a*) *tous les hommes*, comme l'Ecriture nous l'apprend, *comparoitront devant le Tribunal de Jéfus-Chrift*, car (*b*) *Dieu a arrêté un jour auquel il doit juger le Monde, par l'homme qu'il a deftiné à cela, dequoi il a donné à tous les hommes une preuve certaine en le reffufcitant.* Nous nous propofons, en traitant ce grand point de la Doctrine Chrétienne.

I. De prouver la *certitude* d'un Jugement à venir.

II. D'en confidérer la *Nature* & *l'étenduë.*

III. D'en décrire la *Solemnité* & les *Circonftances.*

IV. De faire quelques recherches fur le *tems* où il fe fera, & fur la *maniére* dont il arrivera.

I. Nous

(*a*) Actes: XXIV. 15. 16. (*b*) 2. Cor. V. 1. (*a*) 2. Cor. V. 10.
(*b*) Actes: XVII. 31.

I. Nous aurons ci-après occasion de ranger sous un seul point de vûe ce que les Ecrivains Sacrés, surtout ceux du Nouveau Testament, nous ont appris sur cette matiére. Remarquons, en attendant, qu'il n'y a presque point de vérité, dans la Religion, si l'on en excepte l'existence d'un Dieu, sur laquelle les hommes se soyent plus universellement accordés, que sur un Jugement à venir. (c) Si nous consultons les principes de la Théologie Payenne, on trouvera cette vérité clairement proposée, non seulement dans les saillies des *Poëtes*, dans les Discours des *Orateurs*, & dans les maximes des *Philosophes*; (On n'a pour cet effet, qu'à jetter les yeux (d) sur les Ecrits, que les Pères de l'Eglise ont publiés contre les Payens, & où ils ont ramassé avec soin ce que ces derniers ont pensé & dit sur cette matiére;) On verra encore, selon la remarque de (e) *Tertullien*, cette vérité paroître dans leur conduite ordinaire, & dans des circonstances, où les hommes parlent le plus souvent selon leurs idées. C'est ainsi, qu'en prenant Dieu pour Témoin, & Juge de leurs Actions & de leurs intentions, aussi bien qu'en mettant sous sa Protection eux, & la cause qu'ils soutenoient, quand ils n'attendoient rien de la part des hommes, les *Payens* faisoient voir clairement, qu'ils étoient intérieurement convaincus, * „qu'il y a un Dieu, qui voit & qui considère tout „ce qui se passe ici-bas, & qui redressera un jour tôt ou tard, „tout ce qui nous paroit à présent renfermer quelque irrégularité, „& tout ce en quoi la conduite de la Providence dans le Gouvernement du Monde, nous semble aujourd'hui défectueuse". D'où ce Père conclut avec raison. „Que quoique l'Ame soit courbée „sous le fardeau de la chair, enchainée par les habitudes vicieuses, „& mise hors du bon chemin, par de fausses idées sur la Religion; Cependant, quand elle rentre en elle-même, qu'elle sort „de sa léthargie, & qu'elle recouvre toute sa raison, elle reconnoit alors l'Unité d'un Dieu, elle en appelle à lui comme à son „Juge, & donne des marques de l'attente où elle est, de recevoir „une retribution de sa part". De sorte, que nous pouvons surement

Jugement à venir prouvé par le consentement de tous les hommes

[c] *Wake*, Serm.
[d] C'est ce qu'on peut voir dans les Oeuvres qui nous restent de *Justin Martyr*, d'*Eusebe*, de *Theodoret*, & d'autres.
[e] Apolog. * *Collier*. Serm.

ment conclurre avec (*f*) un autre Père, que le Dogme d'un dernier *examen* qui doit se faire de toutes nos Actions, „ n'étoit point „ une invention de la politique, forgée pour retenir le Peuple ignorant, dans le respect & dans la crainte, ni une imagination *chimérique*, particuliére aux Poëtes, quoi qu'ils fussent les prémiers „ Théologiens, qu'ait eu le Paganisme. Bien loin de là, puisque les plus célébres Philosophes, ceux qui approfondissoient le „ plus les Matiéres, & qui se distinguoient du reste des hommes, „ par la force, & par la justesse de leurs raisonnemens, en ont entrepris la deffense ". On peut méme dire, que les personnes les plus libres dans leurs discours, & dans leurs pensées, l'ont appuyée de leurs suffrages, puis qu'on trouve dans *Lucien*, qui passe généralement pour un homme sans Religion, ces paroles remarquables: (*g*) *Dieu a fait passer l'homme du néant à l'être, & contemple du Ciel où il est, les justes & les injustes, écrivant dans son Livre, toutes leurs Actions, dans la vuë de rendre à chacun selon ses Oeuvres, au jour qu'il a lui-même marqué pour cela.*

Par le pouvoir de la conscience. En effet cette vérité est si évidente, que soit que nous tournions les yeux sur nous-mêmes, ou que nous promenions nos regards sur ce qui se passe dans l'Univers, nous ne saurions nous empêcher de la recevoir, & d'en reconnoître la justice. (*h*) Si nous faisons attention à la Nature de nôtre Ame, nous nous appercevrons sans peine, que châcun de nous, porte gravé dans le cœur, un certain principe, qui, non seulement le dirige, & l'instruit de ce qu'il doit faire, & de ce qu'il doit éviter, mais qui de plus le blâme, ou l'approuve, selon que ce qu'il a fait est bon ou mauvais. Cette sentence, que la conscience prononce sur nos Actions, est suivie, ou de joye, de confiance, & de satisfaction, si nous avons rempli nôtre devoir, ou de terreur, & de défiance, si nous l'avons violé. Tout cela se fait sans égard, à aucune recompense, que nous puissions recevoir dans ce Monde, ni à aucune peine que nous soyons en danger d'y souffrir. Car quel-

(*f*) *Justin Martyr.*

(*g*) Voici ses termes. Ἄνθρωπον ἐκ μὴ ὄντων Θεὸς εἰς τὸ εἶναι παρήγαγε καὶ ἐστὶν οὐρανόθεν βλέπων δικαίους καὶ ἀδίκους καὶ ἐν βίβλοις τὰς πράξεις ἀπογραφόμενος. ἀνταποδώσει δὲ πᾶσιν ἣν ἡμέραν αὐτὸς ἐνετείλατο. *Philopat.*

(*h*) *Wake* Sermons.

quelque secrette, que puisse être une Action, cependant, selon ce qu'elle est en elle-même, la conscience, nous justifie ou nous condamne, comme si elle eut été commise à la face de tout l'Univers. Et ce qui confirme d'avantage ce que nous venons de dire, c'est, que plus nous approchons de nôtre fin, plus les impressions, que la conscience fait sur nôtre Ame ont de vivacité & de force. C'est principalement alors, que le pécheur commence à reflêchir avec horreur, sur sa conduite passée, à craindre & à détester les suites de ses mauvaises Actions; Il n'a cependant rien à craindre de la part des hommes, puisque la mort va bientôt le mettre à couvert de leurs recherches. L'Homme de bien au contraire, meurt avec autant de satisfaction, de tranquilité & de joye, que si son départ de ce Monde devoit lui procurer un avantage bien considérable. Or d'où pourroient venir dans le cœur de l'homme des pressentimens aussi différens? Pourquoi la connoissance intérieure qu'on a d'une Action mauvaise, ou contraire à la raison, rendroit-elle l'homme triste & inquiet, quand il est le seul, qui la sache? Pourquoi les reflexions qu'il fait sur une vie mal employée, le rempliroient-elles d'étonnement & d'horreur, quand il va sortir de ce Monde, Pourquoi, dis-je, ces craintes & ces remords, si son propre cœur ne lui suggeroit pas fortement, que *Dieu aménera en jugement toute œuvre secrette*, & que châcun sera recompensé suivant ses Actions?

(*i*) La conscience des personnes les plus élevées, dès qu'elle est une fois irritée par quelque péché criant, ne sauroit être tenuë en bride par le pouvoir le plus étendu, ni charmée par le plaisir, ni divertie par les affaires: Elle se fait jour au travers des gardes les plus fortes; Elle pénétre dans les retraites les plus secrettes; Et elle frappe, sans égard pour qui que ce soit, avec une justice impartiale & inexorable. C'est ce qui faisoit, que *Tibère* se sentoit intérieurement consumé dans le sein même de la grandeur, & ce qui lui arrachoit ce triste aveu, qu'il étoit aussi misérable qu'il pourroit l'être, quand tous les Dieux se joindroient ensemble pour le rendre tel. Sa misère venoit, de ce qu'il n'étoit pas en état de bannir de son cœur l'attente épouvantable d'un jugement, qui poursuit par-tout les pécheurs, & qui remplit leur Ame d'amertume

[*i*] *Collier.* Serm.

me & de crainte. Au contraire, la conscience du plus chétif des mortels, lors qu'il peut, du moins pour le gros de sa conduite, s'absoudre lui-même, lorsqu'il est en état de rendre un bon compte de ses Actions, & de jetter avec plaisir la vuë sur une vie bien employée, lui donne assés de force & de courage pour supporter les disgraces les plus rudes, sans en être même ébranlé. Les gens de bien, ont un pressentiment naturel, qui les assure, que la Providence se déclarera enfin pour eux; que la folie & la violence n'auront le dessus que dans cette vie, mais que la Raison & la vertu seront considérées dans l'autre. Cette reflexion soutient leur innocence, reléve leur courage, affermit leurs resolutions, & les rend presque invincibles, à tous les accidens qui leur arrivent, & à toutes les injustices qu'on peut leur faire. C'est ce qui fit paroitre *Socrate*, si grand & si admirable, dans le Procès injuste qu'on lui intenta, & dont il fut la Victime. (k) L'espérance qu'il avoit de *paroitre* après la mort *devant des Juges plus équitables*, par qui sa cause seroit revuë & justifiée, lui fit mépriser la malice de ses ennemis, & boire cette coupe mortelle, avec aussi peu de regrét, que s'il eût été en un festin: Tout homme *peut s'attendre à mourir avec cette tranquilité*, lors que sa conscience lui rendra témoignage, (l) *qu'il s'est conduit dans le Monde, avec un cœur simple & sincère devant Dieu.*

Par les voyes de la Providence.

Tous ceux qui admettent l'existence d'un Dieu conviennent, je pense, que, comme il est l'Auteur de tout ce qu'il y a de parfait dans les Créatures, il ne sauroit avoir rien d'imparfait ni de défectueux en lui même; Que comme le Monde n'a point été fait par hazard, mais par un Etre très-sage, très-bon, & d'une puissance sans bornes, il n'est pas non plus actuëllement gouverné par un hazard aveugle, mais par la bonne Provideuce de ce même Dieu qui l'a créé. (m) Or si Dieu est infiniment parfait en lui-même, & que ce Monde soit sous la direction de sa Providence, il faut nécessairement reconnoitre un Jugement à venir, parce qu'il est aisé de s'appercevoir, que sur le pied que sont les choses ici-bas, on ne remarque pas, que les régles de la justice y soient exacte-

(k) *Platon.* Apolog. *Socrat.* (l) 2 Corinth. I. 12.
(m) *Wake.* Serm.

exactement obſervées, puiſque, les plus gens de bien, ſont ſouvent les plus malheureux dans ce Monde, pendant, que les plus grands ſcélérats y ſont au comble de la félicité. Il faut donc abſolument, ou nier, qu'il y ait un Dieu, & qu'il gouverne le Monde, ou dire, que ce Dieu n'eſt ni juſte ni bon, puiſqu'il ne fait aucune attention à ceux qui s'efforcent de lui reſſembler, ou enfin qu'il ignore ce qui ſe paſſe ici-bas, ou bien, qu'il manque de force & de Puiſſance, pour reprimer le déſordre & pour le punir. Mais ce ſeroit-là détruire l'idée d'un Dieu, qui emporte avec elle, une perfection infinie, tant en juſtice & en bonté, qu'en connoiſſance & en force. Ou bien enfin s'il y a un Dieu, ſi ce Dieu prend ſoin des affaires des hommes; S'il eſt juſte & bon, & qu'il ait autant de connoiſſance & de pouvoir qu'on lui en attribuë, il s'enſuit néceſſairement, qu'il y aura un Jugement à venir, où tout ce qui nous paroit aujourd'hui douteux & irrégulier dans les voyes de la Providence ſera juſtifié & remis dans l'ordre, & où les gens de bien & les méchans recevront la juſte rétribution de ce qu'ils auront fait dans ce Monde.

Il eſt certain, qu'il y a beaucoup d'obſcurité dans la manière dont Dieu diſpenſe les choſes ici-bas. (*n*) Le ſort des juſtes & des injuſtes eſt ſouvent confondu: Les uns & les autres ſont expoſés aux mêmes accidens, comme s'il n'y avoit aucune différence entre le bien & le mal, & que les Noms de vertu & de vice ne fuſſent, que des mots vuides de ſens & des termes de Philoſophie. Quelquefois même, on ne s'en trouve que plus mal, quand on veut garder ſon intégrité, & la juſtice expoſe ceux qui s'y attachent, à devenir la proye de la fraude ou de la violence. La vertu gémit dans le mépris & dans l'oppreſſion; l'homme vertueux ſe voit perſecuté dans ſes biens & dans ſon honneur; pourſuivi, par une infinité d'accidens facheux, il eſt très-ſouvent réduit, à la triſte néceſſité de lutter, contre toutes les miſères de la vie. L'Auteur de l'Epitre aux *Hebreux*, nous apprend avec quelle rigueur ont été traités les Saints les plus illuſtres, ceux *dont le Monde n'étoit pas digne.* Il nous dit qu'ils ont été expoſés à la diſette & au mépris, auſſi bien qu'à la violence de barbares perſécuteurs; (*o*) *Qu'ils ont été errans dans les déſerts & ſur les Montagnes, ſe cachant dans les*

 Antres,

(*n*) *Collier.* Serm. (*o*) Hebreux XI. 37. 38.

Antres, & dans les Cavernes de la terre, vêtus de peaux de brebis & de Chévres, manquant de tout, affligés, maltraités. D'un autre côté, on a aussi remarqué, & vivement déploré, les heureux succès de l'injustice & de la méchanceté. On s'est plaint, que la fraude, & l'obliquité, ont souvent été le plus court chemin de la fortune; Que la rapine & l'oppression sont parvenuës à la grandeur & à l'Autorité. Et ce qu'il y a de plus surprenant encore est, que la tranquilité, avec laquelle certaines personnes jouïssent de leurs avantahes, égale l'injustice avec laquelle elles les ont acquis. Le Saint homme *Job*, remarque à ce sujet, que (*p*) *les méchans vivent & vieillissent, & que même ils sont les plus puissans: Leur Race*, ajoute-t-il, *se maintient en leur présence avec eux, & leurs rejettons s'élévent devant leurs yeux, leurs Maisons jouïssent de la paix, loin de la frayeur. La verge de Dieu n'est point sur eux. Ils passent leurs jours dans les plaisirs, & en un moment* c. d. sans qu'ils soient visiblement punis, *ils descendent au sépulcre.* Or s'il n'y avoit point d'état après celui-ci, que pourroit on répondre à la plainte vive & précipitée que fait le Psalmiste? Les gens de bien n'auroient-ils pas droit de dire en bien des rencontres, que (*q*) *c'est en vain qu'ils ont purifié leurs cœurs, & lavé leurs mains dans l'innocence?* Mais quoique la Providence souffre, pour de très-bonnes raisons, que la vertu & le vice soient traités ici-bas d'une manière peu convenable: Quoique Dieu puisse tolerer les méchans pendant quelque tems, soit pour les amener par-là à la repentance, soit pour les châtier avec plus d'éclat; quoi qu'il puisse éprouver la foi & la constance de ses Serviteurs pour leur plus grand avantage; Nous devons cependant être persuadés, que les marques de la faveur de Dieu, ou de son indignation, ne seront pas toujours mystérieuses & cachées, comme elles le sont maintenant. Quand (*r*) *le Livre de Mémoire*, dont parle le Prophéte, sera ouvert & consulté, alors il y aura visiblement, & pour toute l'éternité, de la distinction entre l'homme de bien & le méchant; alors toutes les Créatures intelligentes appercevront clairement, (*s*) *la différence qu'il y aura, entre celui qui a servi Dieu, & celui qui ne l'a pas servi.* Car peut-on s'imaginer, que Dieu voulût éternellement regarder

(*p*) Job. XXI. 7. &c. (*q*) Ps. LXXIII. 13. (*r*) *Malachie*, III. 16.
(*s*) Vers. 18.

garder ses Ordres d'un œil indifférent & permettre que ses Loix fussent un mal pour ceux qui les observent? Ne feroit-il aucune attention à ceux, qui pour obéïr à ses préceptes renoncent à leurs inclinations les plus fortes, & à leurs intérêts les plus pressans? Les Noms de Vertu, & de Vice seroient-ils ensevelis dans le tombeau, sans qu'on pût jamais les distinguer, & *portés dans le païs, où toutes choses sont oubliées*? Selon cette supposition, il seroit impossible de rendre raison non seulement des voyes de la Providence, mais même de l'établissement de nôtre Sainte Religion. Car quand Dieu nous ordonne, de mortifier nos appetits sensuels, de crucifier la chair, avec ses affections & ses convoitises, de nous arracher un œil, de nous couper une main, & de ne point satisfaire les desirs du Corps; Quand il nous deffend *d'amasser des Trésors sur la terre*, de nourrir dans nôtre cœur l'orgueil & l'ambition; de souhaiter avec passion les honneurs & la puissance de ce Monde; Quand au contraire, il nous prescrit la douceur, la patience, la pauvreté d'esprit; une *conduite digne du Ciel*, & un généreux mépris pour les biens de cette vie; Nous ne saurions voir dans ces préceptes, ni dans ces deffenses d'autre usage, que celui de nous rendre plus misérables, que nous ne le serions naturellement, si la scéne, sur laquelle nous paroissons à présent, est la seule où nous soyons interressés, & si, quand nous mourons, toutes nos espérances, au sujet d'une rétribution à venir s'évanouissent avec notre soufle.

Soit donc, que nous jettions les yeux sur le Monde, ou que nous les tournions sur nous mêmes; que nous refléchissions sur les voyes de la Providence de Dieu, ou sur les déclarations de sa Parole; nous ne pouvons nous empêcher d'en tirer cette Leçon; c'est, qu'aussi certainement, que le consentement de tous les Peuples, & nos propres pressentimens, sont bien fondés, par rapport à une juste retribution dans une autre vie, aussi certainement que Dieu est juste, & sa Parole infaillible; aussi certainement y aura-t-il un Jugement à venir. Nous allons présentement examiner l'étendue, & la nature de ce Jugement.

Naturel du Jugement à venir.

II. L'Ecriture Sainte nous assure, que *nous comparoîtrons tous devant le Tribunal de Jesus Christ*, quel que soit le poste, ou le rang, que nous occupions dans ce Monde. La seule exception

Il sera Universel.

1°. Par rapport aux personnes. ception qu'il y ait à faire ici est, que (*t*) les *Idiots*, ou les *Imbécilles*, qui n'ont aucun usage de la Raison, ou les Enfans qui sont morts, avant que de pouvoir s'en servir, ne seront pas amenés en Jugement, par la raison, qu'en allégue l'Apôtre, c'est, que si nous paroissons devant le Juge, ce sera *pour recevoir selon le bien, & le mal que nous aurons fait.* En retranchant donc du nombre de ceux, qui seront cités devant cet Auguste Tribunal, les personnes, qui ne pourroient point y paroître; l'Ecriture nous donne à entendre (*u*), que tous les Descendans *d'Adam*, fils & filles, seront sommés de se trouver à cette grande Journée; Qu'il n'y en aura point d'assez grand pour en être dispensé, point d'assez petit pour qu'on n'y fasse aucune attention; qu'on n'y recevra ni Procureur ni Représentant; mais que tous les hommes, grands & petits, riches & pauvres, seront obligés d'y paroître personnellement les uns avec les autres. Ce que nous venons de dire est si clair, qu'il n'a pas besoin de preuve. Nous nous contenterons donc, pour établir plus fortement l'Universalité du dernier Jugement, d'en rappeller le souvenir à certaines personnes, dont la condition est fort differente, dans cette vie, de celle des autres, & qui, par cette raison, n'ont peut-être que trop de penchant à n'y pas penser.

Riches & Puissantes. I. On voit, que de grandes Richesses & beaucoup de pouvoir, ont fait respecter & adorer les hommes, comme autant de Divinités dans ce Monde. Chacun (*v*) les flatte & les encense, on met une grande différence entr'eux & ceux d'un rang inférieur; ce qui les dispose assés à devenir vains, & à se montrer fiers & superbes. Regardant du haut en bas le reste du genre humain, comme leur étant fort inférieur, ils croyent faire beaucoup, toutes les fois qu'ils veulent bien lever leurs yeux jusqu'à Dieu. Comme ils remarquent, que les Tribunaux humains ont très-souvent égard à l'apparence des personnes, ils espérent aussi, qu'en considération de leur qualité, Dieu les traitera en Princes, & en grands Seigneurs; En sorte que, s'ils s'attendent à être jugés, ils s'imaginent du moins, qu'ils ne le seront pas comme les autres hommes. Ils se flattent, que Dieu fermera les yeux sur leurs défauts, qu'il aura égard à leur rang & à leur qualité, & qu'il les excusera de n'avoir pas observé avec la derniere

(*t*) *Edward.* Théol. Vol. I. (*u*) *Collier.* Serm.
(*v*) *Scherlock.* sur le Jugement.

nière ponctualité certaines Loix, qu'ils croyent n'avoir été faites, que pour les personnes du Commun. Mais quelle vaine imagination n'est-ce pas, de croire que le Juge du Monde aura égard à la grandeur Mondaine? Hélas! *Grands & Petits*, ce ne sont-là, que des termes de comparaison. Comme chaque rang paroit considerable à ceux qui sont placés au dessous: Aussi ceux, qui sont élevés au dessus des autres, traitent-ils ces derniers, comme des inférieurs, qu'ils ne font aucune difficulté de juger & de châtier de leurs fautes. Mais n'y a-t-il donc pas infiniment plus de distance entre Dieu & le plus grand de tous les Monarques, qu'il n'y a entre ce dernier & le moindre de ses Sujets? Et (z) *si Dieu n'a pas épargné les Anges, qui avoient péché; mais, si après les avoir précipités dans les Enfers, il les a liés avec des chaines d'obscurité, où ils sont gardés jusqu'au jour du Jugement*, comment se pourroit-il trouver des personnes assés dépourvuës de sens, pour croire, que leur puissance & leur grandeur, (qui, quand elles s'étendroient aussi loin qu'il seroit possible, ne sauroient pourtant jamais entrer en comparaison avec celle des Diables,) puissent les mettre à l'abri du Jugement de Dieu.

On voit, que les Grands de ce Monde sont, aussi bien que les autres, exposés à tous les accidens, & à toutes les vicissitudes de la fortune. Les douleurs & les maladies ne redoutent point leur grandeur, & la Mort ne les respecte pas plus, qu'elle ne respecte un mandiant. *Il faut, que* (*) *ceux qui sont des Dieux sur la Terre meurent comme les autres hommes.* Et après, que leur pompe funèbre est passée, & qu'on les a mis dans le Tombeau avec un peu plus de cérémonie, qu'on n'en fait d'ordinaire pour les autres hommes, leurs gardes, leur suite, leur train, & tout ce qui étoit de leur dépendance, les abandonne, & les laisse en proye aux vers & à la pourriture. Or une Créature, qui sert de pâture aux vers, & sur le Tombeau de laquelle les pauvres marchent & se proménent, est-elle trop grande pour respecter & pour servir Dieu, trop puissante pour en être jugée? En un mot, voici le foible, & la fragilité des grandeurs Mondaines. Ceux qui en sont revêtus, entrent nuds & sans suite dans un autre Monde, dépouillés de leur puissance & de leurs biens, de ces richesses, & de ces honneurs dont on

(z) 2. Pierre II. 4. (*) Psau. 82. v. 6. 7.

étoit ébloui. Et ils n'ont pas plûtôt disparu, que châcun parle d'eux en toute liberté: on s'érige en Juge de leur vie & de leurs actions; on condamne leur mémoire, & on se vange sur leurs cendres, des torts qu'on en a reçûs. Et s'ils sont devenus assés petits pour être jugés des hommes, seront ils trop grands pour souffrir la censure & le chatiment du Tout Puissant? Au contraire, ce qu'il y a de terrible pour eux, c'est que, comme les talens, qui leur ont été confiés, étoient plus grands & en plus grand nombre, que ceux, qui ont été accordés aux autres, aussi l'abus qu'ils en auront fait rendra t-il leur compte plus rigoureux, & leur condamnation plus sévére. Car, dit l'Auteur du Livre de la Sagesse, (a) *un châtiment rigoureux sera fait de ceux qui seront au dessus des autres. Le plus petit est digne de Miséricorde; mais les Puissans seront rigoureusement examinés. Car le Seigneur de tous n'épargnera personne, & ne craindra la grandeur d'aucun: Car il a fait le petit & le grand, & il a également soin de tous, mais au plus Puissant est préparée une plus forte enquête.*

Pauvres. Il ne faut cependant pas, que sur ce fondement le Pauvre s'imagine qu'il sera dispensé de paroître en jugement au dernier jour; comme si Dieu ne lui avoit rien confié. Il est vrai que les Pauvres ne seront pas examinés sur les aumones qu'ils auront faites, puisqu'ils n'avoient rien à donner; Mais ils le seront sur leur gratitude envers Dieu, & envers leurs Bien-faiteurs. Il ne seront pas obligés de rendre compte de l'usage qu'ils auront fait des richesses qu'ils n'avoient pas; mais ils pourront & devront répondre de la maniére dont ils auront supporté leur pauvreté; & s'ils ont appris de leur état, à être humbles & modestes, patiens dans leurs besoins & dans leurs souffrances, à se contenter de peu, à se soumettre à la volonté de Dieu, & à se reposer avec plaisir sur la Providence, par rapport à leur pain quotidien. En un mot, nous sommes tous également les Créatures de Dieu, riches & pauvres, Nobles & Roturiers, Princes & Sujets, tous sont égaux devant lui. La justice exige qu'on n'ait aucun égard en Jugement à l'apparence des personnes. C'est pourquoi il est raisonnable de penser, que nous serons tous jugés, non seulement *de la même maniére*, mais encore *en même tems.*

On

(a) Chap. VI. &c.

On est assés porté à accuser la Providence de Dieu, de partialité, non seulement par rapport, à la condition des hommes dans ce Monde, en ce que les uns sont riches & les autres pauvres. Ceux-là Princes & Nobles, ceux-ci esclaves & misérables; mais encore par rapport à leur état spirituel; En ce que Dieu n'a pas également pris soin d'instruire tous les hommes de leur devoir, de leur apprendre le danger du péché, la certitude d'un Jugement à venir, & l'éternité des peines & des recompenses, dans une autre vie. Voilà certainement une grande difficulté, mais la justice qui s'exercera au dernier jour, ne manquera pas de l'éclaircir & de la faire disparoître: autrement on ne sauroit s'imaginer, pourquoi Dieu voudroit faire paroître tous les hommes *ensemble* devant son Tribunal, s'il n'étoit pas résolu de les traiter tous avec une espèce d'égalité. (*b*) Il est difficile de dire, comment il réduira toutes ces différences sur le même pied; beaucoup d'indulgence pour une ignorance & pour des erreurs invincibles, pour des fautes d'éducation, pour des péchés dans lesquels on aura été entrainé par la méchanceté & par la dépravation du siécle, & pour ceux qu'on aura commis faute de secours ou de connoissance; Plus d'exactitude & de sévérité pour ceux, qui auront été plus favorisés, & de qui on exigera des progrés proportionnés aux avantages, qui leur auront été accordés; Dès peines enfin & des recompenses plus ou moins grandes, selon ces mesures, que l'équité prescrit: tout cela mettra vraisemblablement les hommes à-peu-près tous de niveau. En effet, c'est-là la régle selon laquelle nôtre Juge nous apprend, qu'il se conduira. (*c*) *Le serviteur*, dit il, *qui aura sû la volonté de son Maître, qui ne se sera point tenu prêt, & qui ne l'aura point exécutée, recevra un grand nombre de coups. Mais celui qui ne l'a pas sûe, & qui a fait des choses dignes de châtiment, en recevra moins: On exigera beaucoup de celui à qui on a beaucoup donné; & plus on aura confié à quelqu'un, plus on lui redemandera.*

Tous les hommes seront jugés à la fois.

Ce ne sera pas seulement pour la justification de la justice & de l'impartialité de Dieu, mais aussi pour la plus grande manifestation des justes, & pour la confusion des méchans, que tous les hommes seront cités & jugés en même tems. Car puisque plusieurs gens de bien ont été le jouët, l'objet de la moquerie & de la ri-

(*b*) *Scherlock*; ubi sup. (*c*) Luc. XII. 47.

sée de leurs voisins, puisqu'ils ont fait en particulier plusieurs bonnes Actions, dont Dieu seul a été le Témoin; & qu'on a fait passer leur piété, & leur application à la Sainteté, pour une affectation de singularité, ou pour quelque déguisement dicté par la ruse, & destiné à couvrir quelque fraude; il est tout-à-fait nécessaire, que Dieu justifie ces personnes-là, & qu'il fasse voir l'innocence de gens, qui ne souffrent l'opprobre & l'infamie, que par amour pour lui, & par attachement à leur devoir. Or quelle glorieuse justification ne sera-ce pas, que d'entendre proclamer son intégrité à la face de l'Univers; faire mention des actes de charité dont on se sera acquité, & des bons offices qu'on aura rendus à ses semblables, louër, & recompenser magnifiquement dans l'Assemblée générale des hommes & des Anges, les Priéres & les larmes, dont une répentance sincére aura été la source feconde? D'un autre côté, quoique le vice soit très souvent glorieux & triomphant dans ce Monde, qu'il se cache aux yeux des hommes, ou qu'il se páre des dehors de la pieté; (*d*) Cependant, quand on mettra au grand jour toutes les œuvres de ténèbres; Quand on fouillera tous les recoins de la ruse, & qu'on rendra inutiles tous les déguisemens de l'hypocrisie; Quand le masque sera óté de dessus les fausses vertus, & que le vice paroîtra sous ses véritables couleurs; Quand ces hommes fiers & superbes dépouillés de leurs honneurs & de leur puissance, verront tous leurs Admirateurs, & leurs complices, trembler *dans la crainte des maux, qui sont prêts à fondre sur eux*, & eux-mêmes être les objets du mépris de Dieu & de ses Saints Anges; il ne se peut que leurs faces ne soyent couvertes de confusion, & que la honte & l'indignation publique, qui sera leur partage dans ce grand Jour, n'aggrave considérablement leur supplice. Ce qui augmentera la honte dont ils seront couverts, & qui sert aussi à faire voir, que tous les hommes paroitront ensemble devant le Tribunal de *Jésus-Christ*; C'est qu'il n'est pas sans vraisemblance, que ceux, qui auront eû entr'eux quelque liaison pendant cette vie, ceux qui auront obligé ou maltraité leurs voisins, corrigé, ou jetté dans le désordre ceux avec qui ils auront eu quelque commerce seront rangés, pour ainsi dire, de façon à pouvoir se voir & se reconnoitre. Et si cela est, (*) *où comparoîtront l'impie & le pécheur*

(*d*) *Young*: Serm. Vol. I. (*) I. Pier. 4. v. 18.

pécheur? Que le Juge inique fera confus, quand il fe verra confronté, avec ceux qu'il a injuftement condamnés ! Quelle pâleur ne couvrira point le vifage de l'oppreffeur, à la vuë de ceux à qui il aura fait perdre leur droit, à force de chicanes & de détours, & qu'il aura privé de toutes les douceurs de la vie ! Quelle défagréable rencontre ne fera-ce pas pour certaines perfonnes, que de fe revoir alors dans la Compagnie de leurs *Frères en iniquité, en gourmandifes & en yvrogneries, en impudicités & en infolences, en querelle, & en envie*, qui fe font affociés pour commettre des violences publiques, & qui ont facrifié des Villes & des Provinces entiéres, à leur vengeance particuliére ! (*e*) Combien de malédictions les *Aléxandres*, les *Céfars*, & tous les *Nimrods* de la Terre, ne vomiront-ils pas contre la fureur de leur ambition, quand des milliers d'Orphelins & de veuves paroîtront contr'eux devant le Tribunal de Dieu ? Quel ne fera pas leur étonnement quand des Armées & des Nations entiéres, qu'ils ont fait périr miférablement, environneront le Tribunal du grand Juge, & folliciteront fa vengeance contre leurs Tyrans ? Au contraire, quelle confolation ne fera-ce pas, de rencontrer, ceux qu'on aura fecourus dans la néceffité, ramenés de l'erreur, retirés du vice, délivrés de l'oppreffion, & mis à couvert des traits de la Calomnie, & d'un opprobre qu'ils n'avoient point mérité? Ce feront-là, autant *d'Anges Gardiens*, qui fe rangeront au tour de leurs généreux bienfaiteurs, & qui les raffureront contre les terreurs de ce jour épouvantable.

Voici donc, à quoi fe réduit tout ce que nous avons dit jufques ici fur cette matiére : C'eft (*f*) que tout ce qu'il y a jamais eu d'hommes, fur la face de la Terre, fans en excepter un feul, de quelque fexe, ou âge, de quelque Condition ou qualité, de quelque païs ou Peuple qu'il foit, en quelque tems ou en quelque lieu qu'ils ayent pris naiffance, qu'ils ayent vécu; Les plus grands Princes & les Monarques les plus Puiffans, les Politiques les plus habiles, & les Miniftres d'Etat les plus refpectés, les Eccléfiaftiques les plus favans & les Difputeurs de ce Monde, auffi bien que le Païfan le plus ignorant, & l'efclave le plus méprifable; *Tous* en un mot, fans diftinction ni exception, fans privilége ni égard à l'apparence des perfonnes, compa-

 roitront

[*e*] *Collier*. Serm. [*f*] *Tillotfon*. Serm. Vol. 2.

roitront en même tems devant le redoutable Tribunal du Juge de toute la Terre, & rendront compte d'eux mêmes & de leur conduite. Car c'est ce que l'Ecriture nous donne à entendre, quand elle nous représente, les efforts inutiles, que les Pécheurs de tout ordre feront pour se cacher & pour se dispenser de paroître: (g) *Les Rois de la Terre*, dit St. *Jean*, *les grands du Monde*, *les Riches*, *les Officiers de Guerre*, *les Puissans*, *& tout ce qu'il y avoit d'Esclaves*, *& de personnes libres*, *se cachérent dans les Cavernes*, *& dans les Rochers des Montagnes*, *& ils disoient aux Montagnes*, *& aux Rochers*, *tombés sur nous*, *cachés-nous*, *de devant la face de celui qui est assis sur le Trône*, *& mettés-nous à couvert de la colère de l'Agneau*; *car le grand Jour de sa colère est venu*, *& qui est-ce qui pourra subsister?*

2. Le Jugement à venir sera Universel à l'égard des choses.

En effet, *qui pourra subsister*, si l'on considére, que ce Jugement sera Universel, non seulement à l'égard des *personnes*, mais aussi à l'égard des *choses*, (h) *car*, dit l'Ecclesiaste, Dieu *aménera toute œuvre en Jugement*, *touchant tout ce qui est caché*, *soit bien soit mal*. Et (i) nôtre Seigneur, comme le dit l'Apôtre, *manifestera ce qui est caché dans les ténèbres*, *& manifestera les desseins des cœurs*, *& c'est alors que Dieu donnera à chacun la louange qui lui est duë*.

Nos pensées & nos intentions.

La véritable raison, pour laquelle nos pensées & nos intentions doivent, aussi bien que nos Actions les plus secretes, être examinées au dernier Jour, est, que la différence *formelle* du bien & du mal *Moral* dépend précisément du but qu'on s'est proposé en agissant; ensorte, que le même Acte en apparence, quand il procéde de différentes vuës, & qu'il part de différens principes, n'est nullement *le même*, quand il est considéré *moralement*. Ainsi, l'un peut faire l'Aumône par charité, & l'autre par ostentation. L'un peut prier Dieu, par un mouvement de dévotion, & l'autre pour être vû des hommes. L'un peut jeûner par mortification, & l'autre, dans la vuë de passer pour une personne extrêmement sobre & mortifiée. L'un & l'autre donnent, prient, & jeûnent; mais parce qu'ils ne le font pas par les mêmes motifs, ce qu'ils font, n'a ni le même mérite, ni le même succès. Celui qui fait l'une de ces choses, dans des vuës Mondaines, *a déja reçu sa recompense*, comme

[g] Apoc. VI. 15. &c. [h] Ecclef. XII. 16. [i] 1 Cor. IV. 5.

(*k*) comme le dit le Sauveur du Monde. Il l'a fait *pour être vû des hommes*, & il en a été vû. C'est la monnoye en laquelle il a souhaité d'être payé ; il ne peut donc point exiger d'autre salaire. Mais ceux qui agissent par un pur mouvement de pieté, & pour témoigner à Dieu, leur Amour & leur soumission à ses Ordres, ont une grande récompense à attendre, & ne perdront rien à la fin, quoi qu'ils ne reçoivent d'abord aucun profit de ce qu'ils ont fait.

Il n'est pas difficile de rendre raison, pourquoi la nature de la vertu dépend de l'intention du cœur, & pourquoi Dieu réglera là-dessus, la peine ou la recompense, que son Jugement assignera à châcun ; C'est, qu'il n'est pas toujours en nôtre pouvoir, de faire le bien ou le mal, au lieu que nous avons toujours la faculté de *vouloir* faire l'un ou l'autre, & que nous sommes, à la rigueur, responsables de nos volontés. De même celui qui voudroit faire le mal, mais qui n'en auroit ni l'occasion ni les moyens, seroit aussi coupable, que s'il l'eût actuellement commis, parce que, son Ame approuve le péché, & qu'elle y consent. C'est ainsi qu'il est dit, que (*l*) *quiconque regarde une femme avec des yeux de convoitise a déjà commis l'Adultère en son cœur.* Celui qui desire de faire le bien, & qui y est sincérement disposé, mais qui ne peut pas l'exécuter, a tout le mérite, que ce desir, s'il étoit pleinement effectué, pourroit lui donner : Et voilà comment les *deux petites piéces* de monnoye, qu'une pauvre veúve jettoit dans le tronc passérent, dans l'esprit du Sauveur, pour une libéralité beaucoup plus grande, que ne l'étoient les Dons de ces personnes riches, (*m*) *qui n'offroient à Dieu qu'une partie de leur superflu.*

Les régles d'équité & de justice, que l'on suit parmi les hommes, prouvent clairement, que la chose doit aller ainsi, & que telle sera la mesure à laquelle on mesurera nos intentions. Un Meurtre considéré simplement, & par abstraction, est toujours un Meurtre, soit qu'il ait été commis par hazard, ou dans la vuë de se deffendre, ou à mauvaise intention. Cependant les Loix l'envisagent d'une manière bien differente, & ont égard, lors qu'il est question de le punir, au but & à l'intention qu'on a eu en le

(*k*) Matth. VI. 1. &c. (*l*) V. 28. (*m*) Marc. XII. 43. 44.

le commettant. Dans le *prémier* cas, c'est un Acte innocent, & digne de pitié; Dans le *second*, on l'excuse, jusques-là qu'on en adoucit la peine; Mais le *dernier*, c'est un crime capital, & qui exclut toute compassion. L'Unique raison, pour laquelle, on ne juge, & on ne punit ici-bas, que les paroles & les Actions, est, qu'on ne peut connoitre les pensées & les desseins des hommes, qu'autant qu'ils nous les découvrent par leurs paroles & par leurs Actions. Mais dans la Procédure, qui s'instruira au dernier Jour, il est certain que Dieu, qui (*n*) *sonde nos pensées*, qui (*o*) *voit nôtre cœur*, & qui (*p*) connoit tous nos mouvemens intérieurs, non seulement exposera au grand Jour nos Actions extérieures, mais encore qu'il pésera, & qu'il examinera ces *ressorts* secrets, qui changent entiérement la nature de nos Actions, & qu'il réglera là dessus, nôtre sort pour l'éternité.

Nos Paroles. St. *Jude* nous dit, d'après une Prophétie *d'Enoch*, que (*q*) *le Seigneur viendra avec des Millions de ses Saints, pour juger tous les hommes, & pour convaincre tous les impies, qui se trouvent parmi eux, de toutes les Actions d'impieté qu'ils auront commises, & de toutes les paroles injurieuses, que ces pécheurs impies auront proferées contre lui.* En effet, puisque les paroles, sont les prémiers, & les plus naturels indices des inclinations de l'Ame; puisque (*r*) *les mauvaises Compagnies*, de quelque espèce qu'elles soyent, *corrompent les bonnes mœurs*, & qu'il y a même des Discours, qui (*s*) *comme une gangrène rongent* & détruisent jusqu'aux parties vitales, ou fondamentales de la Religion; Que (*t*) *la langue*, toute petite qu'elle est, *souille néanmoins* tout le Corps, cause de grands désordres entre les voisins, & *met*, pour ainsi dire, *en feu tout le cours de nôtre vie, étant elle-même enflammée du feu de la gehenne*; Il est certain qu'on se trompe grossiérement soi même, si l'on pense, qu'au grand Jour du Jugement, il ne sera fait aucune attention aux *paroles sales* & deshonnêtes, aux *juremens téméraires* & aux *imprécations*, aux *discours impies*, & aux *railleries profanes*, aux *Calomnies* dont on accable les gens de bien, aux *mensonges officieux*, qu'on met en usage pour

[*n*] Hebreux. IV. 12. [*o*] Pf. CXXXIX. 1. [*p*] 1 Theff. II. 4.
[*q*] Jude. 15. [*r*] 1 Cor. XV. 33. [*s*] 2 Tim. II. 17.
[*t*] Jaques. III. 5. 6.

pour se procurer quelque avantage présent, ni aux *réflexions malignes*, qu'on aura faites, dans la vuë de nuire à un ennemi ; Non certainement, car le Juge lui-même nous dit; (*u*) *que les hommes rendront compte au jour du Jugement, de toutes les paroles vaines*, c. d. criminelles, *qu'ils auront dites. Car*, ajoute t-il, *par vos paroles, vous serés justifiés, & par vos paroles vous serés condamnés.*

Ce ne sera pas seulement sur nos paroles & sur nos actions personnelles, que nous serons jugés, mais même en bien des cas, sur celles des autres, qui de maniére ou d'autre, & *occasionellement* sont devenuës nôtres, soit parce que nous leur avons inspiré de mauvais principes, que nous leur avons donné de mauvais conseils, que nous leur avons mis devant les yeux de mauvais exemples, ou que nous avons négligé ou refusé de leur donner les instructions nécessaires. Il est à remarquer, que nôtre Sauveur censure vivement, & qu'il menace des peines les plus sévéres, les *Scribes* & les *Pharisiens*, qui par leurs Doctrines pernicieuses (*v*) *fermoient aux hommes le Royaume du Ciel, n'y entrant point eux-mêmes, & s'opposant à ceux qui vouloient y entrer*; *Qui couroient la Mer & la Terre, pour faire un Proselyte, & qui, après l'avoir fait, le rendoient digne de la Gébenne, deux fois plus qu'eux mêmes.* Et St. *Pierre*, nous parle de quelques faux Docteurs, qui dans les prémiers tems du Christianisme, (*x*) *devoient introduire sourdement des Sectes pernicieuses, & reniant le Seigneur, qui les avoit racheté*, séduire d'autres personnes, les *attirer après eux dans le chemin de la perdition, & étre cause par là, qu'on parleroit mal de la voye de la vérité*; *mais*, ajoute-t-il, *la condamnation dont ils sont menacés depuis long-tems ne s'arrête point, & leur ruïne ne sommeille point.*

Nos actions, & celles des autres. Commét nous sommes responsable de ces derniéres.

(*y*) Ces menaces regardent, il est vrai principalement ces Séducteurs, qui se chargent du détestable emploi de faire des Prosélytes à l'infidélité. Cependant on peut en faire l'application, à ceux qui enseignent des principes faux & mauvais de quelque espèce qu'ils soyent; De sorte que toute Doctrine, qui affoiblit l'obligation, où l'on est, d'observer les Loix de Dieu, soit en représentant les *bonnes* Actions comme n'étant pas aussi nécessaires, & les mauvaises,

(*u*) Matth. XII. 36. 37. (*v*) XXIII. 13. 15. (*x*) 2. Pierre II. 1. &c.
(*y*) *Smalridge* Serm.

comme n'étant pas aussi criminelles, qu'elles le sont réellement; qui énerve, les motifs qui doivent nous porter à l'obéïssance, en représentant les délices du Ciel, comme moins grandes, ou les tourmens de l'Enfer, comme moins affreux, que l'Esprit de Dieu ne nous les représente dans l'Evangile; Une telle Doctrine, en quelque lieu qu'elle soit reçuë, a une efficace fatale pour corrompre les mœurs; & tous ceux qui l'enseignent se rendent criminels, & même très criminels, s'assujettissant ainsi à la condamnation, prononcée contre ceux, qui précipitent les autres hommes dans la perdition, en leur inspirant de pernicieuses maximes.

On peut juger par la sévérité de cette Loi, que Dieu trouva à propos d'établir contre ceux qui détourneroient leurs fréres, de la vraye Religion, pour les jetter dans l'Idolatrie, combien est atroce & odieux à ses yeux le crime de ceux, qui par de mauvais conseils entrainent les autres dans le péché. (z) *Quand ton frére fils de ta Mére, ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme bien-aimée, ou ton intime Ami, qui t'est comme ton Ame t'incitera en te disant en secret, allons, & servons d'autres Dieux, que tu n'as point connus, ni toi ni tes Péres; n'aye point de complaisance pour lui, & ne l'écoute point, & que ton œil ne l'épargne point, & ne lui fais point de grace, & ne le cache point, mais tu ne manqueras point de le faire mourir, en l'assommant de pierres, parce qu'il a cherché de t'éloigner de l'Eternel ton Dieu.* On dira peut-être, que ce n'est pas un si grand crime, d'attirer les autres à commettre certains péchés, que de les engager dans l'Idolatrie: (a) Cependant toute habitude d'un péché atroce, peut aussi éfficacement détruire l'Ame, que l'Idolatrie même; Puisque tout péché mortel a en lui quelque chose qui tient de l'Idolatrie, entant qu'il nous éloigne de l'amour de Dieu, pour nous porter à celui de la Créature. Ceux qui par de mauvais conseils attirent dans quelque péché énorme ceux de leurs fréres, qui ne sont pas sur leurs gardes, doivent être regardés comme des *Séducteurs*, & leur condamnation au dernier jour, se mesurera sur le succès de leurs instigations criminelles.

L'Experience ordinaire nous apprend, qu'on est fort sujet à se laisser entrainer par l'exemple d'autrui. Et comme c'est par imitation, que nous apprenons à *parler* & à *écrire*, c'est par imitation

(z) Deut. XIII. 6. &c. (a) *Smalridge*: ubi sup.

tation aussi, que nous apprenons à *vivre* & à *agir*. Si donc la nature humaine a tant de penchant à l'imitation, & à se laisser infecter, il est clair, que tous ceux, qui donnent de mauvais exemples, sont en bonne partie responsables, non seulement de leurs propres péchés, mais aussi de ceux que les autres commettent à leur exemple. (*b*) *Prenés garde*, dit l'Apôtre, *que la liberté que vous avés ne soit une occasion de chute à ceux qui sont foibles, car quand vous péchés ainsi contre vos fréres, & que vous blessés leur conscience, qui est encore foible, vous péchés contre Jésus-Christ.* Or si l'on peut dire, que ceux qui font des choses indifférentes en elles-mêmes, mettent une *pierre d'achoppement* dans le chemin de ceux, qui par foiblesse peuvent en prendre occasion de faire des choses deffenduës; s'ils sont accusés de *faire périr leurs fréres pour qui Jésus-Christ est mort*, *de pécher contre leurs fréres*, *de blesser leur conscience*, & de *pécher contre Jésus-Christ*; A combien plus forte raison ne peut-on pas accuser de pareilles choses, ceux qui mettent des *pierres d'achoppement* dans le chemin des autres, en faisant des actions visiblement criminelles, des Actions qui paroîtront telles, non seulement à quelques personnes, mais à tous ceux qui en feront les témoins, des Actions qui feroient damnables en elles mêmes, quand elles ne donneroient point de scandale à autrui, & qui méritent un châtiment plus sévère, par cela même qu'elles attirent d'autres personnes dans le péché & dans la condamnation.

On peut encore *participer aux péchés d'autrui*, & s'en rendre par conséquent responsable devant le Tribunal de *Jésus-Christ*, en négligeant ou refusant l'instruction, qui est nécessaire au Salut, de ceux qui sont dans nôtre dépendance, & sur lesquels nous devons avoir l'œil. Car *si quelqu'un n'a pas soin des siens, & principalement de ceux de sa famille, St. Paul*, dit, *qu'un tel homme a renié la foi, & est pire qu'un infidèle.* Sur quel pied devons-nous nous regarder nous-mêmes, si nous ne prenons aucun soin de pourvoir aux nécessités spirituelles de nos Enfans & de nos Domestiques? De quel chagrin mortel, de quelle douleur amère, ne nous sentirons-nous pas le cœur pénétré, quand nous les entendrons nous accuser au dernier jour, & nous dire les uns après les autres; « Si „ vous aviés été aussi soigneux de me donner la salutaire connoissance „ du

(*b*) I. Cor. VIII. 9. &c.

„ du Seigneur, que j'étois capable de l'apprendre ; Si seulement, „ vous aviés été aussi diligent à m'instruire de mes devoirs, que „ j'étois disposé à écouter & à pratiquer vos leçons ; je ne me trou- „ verois pas dans l'état où je me trouve aujourd'hui ; je serois dans „ un état de grace & de salut, & vous ne me verriés pas trembler „ dans l'attente terrible de la condamnation qui va être prononcée „ contre moi. ''

Nous voyons par-là, quels seront les Articles qui seront produits contre nous au dernier jour. Nous voyons (c) qu'il nous faudra rendre Compte à nôtre Grand Juge, de nos actions *intérieures*, aussi bien que des *extérieures*, de celles qui regardent la Société Civile, aussi bien que de celles où la Réligion est intéressée, de nôtre conduite envers les hommes, dans les affaires que nous avons avec eux, & dans le Commerce ordinaire de la vie, aussi bien que de nôtre conduite envers Dieu, par rapport aux devoirs qui se rapportent plus immédiatement au service qui lui est dû. Il sera fait alors attention à nos négligences & à nos omissions, aussi bien qu'aux fautes que nous aurons commises. Nous rendrons un Compte exact de tous les talens qui nous auront été confiés, de toutes les qualités, occasions, & commodités, que nous aurons euës, de servir Dieu, & de faire du bien aux hommes. Nous repondrons enfin de l'usage ou de l'abus, que nous aurons fait de toutes ces choses. Il faudra de plus, que nous rendions compte de nos pensées, & de nos intentions, aussi bien, que de nos paroles & de nos actions; Des paroles & des Actions de moindre importance, aussi bien, que de celles qui auront été d'une plus grande conséquence ; De celles, qui auront été commises en secret, aussi bien, que de celles, qui auront été faites en Public & à la vûe de tout le Monde; Du bien & du mal dont nous aurons été les seuls Auteurs, aussi bien que de ce que d'autres auront fait par nos ordres & par nôtre approbation, ou à l'aide de nos conseils, & de nos exemples. Tout cela sera examiné & pesé dans une balance égale, afin que nous recevions la peine ou la recompense, que nous aurons méritée. Tel est l'examen qu'il nous faudra subir, telle est la portion de quiconque comparoitra devant le Tribunal de *Jésus Christ*.

" Mais

(c) *Tillotson*: Serm. Vol. 3.

„ Mais si cet examen doit être si détaillé, si ceux qui doi-
„ vent le subir sont en si grand nombre, si tous les hommes nés &
„ à naitre, doivent nécessairement rendre compte de toutes leurs
„ Actions, & de leurs circonstances, de toutes leurs paroles, &
„ de ce qui les rend criminelles; de toutes leurs pensées & de tou-
„ tes leurs intentions; de tout ce qu'ils auront, ou qu'ils n'auront
„ pas fait, selon les occasions favorables, qui s'en seront présentées;
„ Il est difficile de concevoir, comment tout cela pourra s'effectuer;
„ & s'effectuer dans l'espace d'un seul jour, comme l'Ecriture Sainte
„ paroit l'insinuer.

La manière dont nôtre Ame opère, peut en quelque sorte nous apprendre, comment la chose pourra avoir lieu. (*d*) Quand on parle de quoi que ce soit, qu'on y pense, ou que l'on fait quelque chose, comment arrive-t-il, que nous nous ressouvenons de la chose après qu'elle est faite & passée? Ne trouvons-nous pas, à force de nous les rappeller, les idées de ce que nous avons dit, de ce à quoi nous avons pensé, ou de ce que nous avons fait plusieurs années auparavant? Bien plus, n'arrive-t-il pas souvent, que ces idées se présentent sans que nous les cherchions, & qu'elles se font appercevoir en nous, bon gré malgré que nous en ayons? Cela prouve manifestement, que ces idées existent réellement au dedans de nous, qu'elles ne dépendent point de nôtre volonté; car nous ne saurions les effacer quand il nous plait, & quelque envie que nous en ayons. Nous devons donc être assurés, que toutes nos pensées, toutes nos paroles, toutes nos Actions, entant qu'elles se rapportent à la Morale, & qu'elles tiennent du vice ou de la vertu, laissent après elles sur nôtre conscience des traces, dont les caractères intelligibles sont encore *ineffaçables*. Car bien que nous oubliïons plusieurs choses, que nous avons sûes, cependant dans le cas présent, les traces en sont simplement couvertes & non pas effacées. En effet, il n'y a, à proprement parler, point d'oubli dans un Esprit. L'Oubli, dont il est susceptible, n'est qu'*accidentel*, & causé par les empêchemens de la chair. On peut donc raisonnablement supposer, que l'Ame séparée du Corps, ou réünie à un Corps *purifié de la lie*, & exemt de toute obstruction, comme il le sera après être ressuscité, aura *alors*, une vuë claire & un sou-

Refutée. Et comment la chose peut se faire en un jour.

[*d*] *Young*. Serm. Vol. I.

souvenir parfait de toutes ses Actions, quoique la plus part de leurs impressions soyent présentement en nous, comme une inscription est, sur un marbre couvert de blocailles & de poussiere.

Si donc la conscience, semblable à un Livre écrit, contient un fidèle régitre de nôtre conduite ; Comme il ne faut nullement douter, que Dieu ne puisse lire ce Livre aussi bien que nous, & le lire à travers tout ce qui en cache les caractères, ce qui est au dessus de nôtre pouvoir ; Il peut aussi, quand il lui plait, le rendre lisible pour tous les autres hommes, aussi bien que pour nous mémes : Car il peut aiguiser tellement la vuë de leur esprit, qu'ils seront tous en état de lire l'histoire les uns des autres, qui se trouvera imprimée sur leur conscience, en caractères intelligibles, avec autant de facilité que si elle étoit gravée sur leur front, ou couchée par écrit dans un Livre. On peut donc vraisemblablement présumer, que ces *Livres*, dont parlent le Prophête *Daniel*, & St. *Jean*, dans l'Apocalypse, que ces Livres, dis-je, qui doivent être ouverts au Jour du Jugement, ne sont autre chose que ce qui se trouvera enrégitré dans la conscience de tous les hommes, laquelle étant ouverte, & exposée aux yeux de l'Univers, sera une espéce de Copie de ce *mémoire*, que Dieu lui-même a par devers lui, de *tout* ce que nous faisons ici-bas.

Ce qu'il faut entendre par *un jour*, & combien durera le dernier Jugement.

Il paroit delà, que la Procédure, qui s'instruira au grand Jour, sera considérablement abrégée. Mais on ne doit par prendre le mot de *jour*, dans un sens, si fort resserré, que nous n'entendions par-là, qu'un espace de douze, ou de vingt quatre heures. Il signifie souvent, (*e*) un plus long période de tems, & c'est ainsi que le séjour, que les *Israëlites* firent dans le Désert, est appellé *le jour de leur tentation dans le désert*. On peut donc très-bien supposer, que le tems, que *Jésus Christ* employera pour juger l'Univers, surpassera la durée d'un jour.

Il est vrai, que si l'on parle de ce qu'il peut faire entant que Dieu, il n'y aura point lieu de douter, que comme il auroit pû créer

[*e*] *Mede*, comment. sur l'Apoc. L. 3. prouve, que le mot de *jour*, signifie aussi dans le N. T. un long espace de tems, comme dans Matth. VI. 11. comp. avec Luc. XI. 3. & Jean XVI. 26. Dans 2 Pierre III. 18. Il est parlé du *jour d'eternite*, mais malgré cela, nous ne saurions nous persuader avec lui, que le Jour du Jugement sera de mille ans, & qu'il prendra tout le tems du *Regne des Saints*. L. 4. P. 841.

créer le Monde en un inſtant, il ne le pût auſſi juger en un inſtant. Mais il faut auſſi ſe ſouvenir, que comme il a trouvé à propos, d'employer ſix jours à le créer, il employera auſſi, vraiſemblablement pluſieurs jours à le juger. En effet puiſque toute la Procédure de ce jour, doit être ſolemnelle & auguſte, (ce qui ne ſauroit avoir lieu à moins qu'elle ne dure quelque tems,) & qu'outre le Jugement Univerſel, il y aura encore bien des choſes à mettre en ordre; Qu'il faudra dévoiler tous les Myſtères de la Providence, éclaircir toutes les difficultés qui ſe trouveront de quelque poids, expliquer l'étrange problême des ſouffrances des juſtes, & de la proſpérité des Méchans; ne laiſſer enfin, aucune objection à réſoudre, ni aucun ſcrupule à lever; Que les Décrêts & les deſſeins de Dieu, qu'il nous eſt *préſentement* deffendu de ſonder avec trop de curioſité, & que même nous ne ſerions pas en état de comprendre, ſeront *alors* admirablement bien dévélopés, & que ces dogmes particuliers de l'Evangile, ſur leſquels on eſt à préſent dans le doute, & que même quelques perſonnes tournent en ridicule, ſeront alors démontrés & paroitront entiérement conformes à la raiſon; Que bien des ſcénes & bien des intrigues, qui embarraſſoient les eſprits les plus ſages & les plus reſervez à décider, ſeront alors diſcutées & parfaitement débrouillées, pour l'entiére inſtruction & édification, de ceux qui veulent tout approfondir: Puis, dis-je, que Dieu eſt interreſſé à juſtifier ſa juſtice & ſa ſageſſe, & à faire connoître ſa Majeſté & ſa Puiſſance, en mettant fin au Monde, auſſi bien qu'en le créant & en le conſervant, & cela, pour l'entiére conviction de tous les pécheurs, & pour leur fermer la bouche, avant que de prononcer contr'eux une ſentence de condamnation; On ne ſauroit guères s'empécher d'en conclurre, que le Jugement Univerſel demandera un tems fort conſidérable, quoique dans le ſtile de l'Ecriture Sainte, il ne ſoit parlé que *d'un jour*.

III. QUANT à la ſolemnité & aux Circonſtances du dernier Jugement, les Livres ſacrés entrent là-deſſus dans un grand détail. Ils nous diſent, qu'avant que ce terrible jour arrive, (*e*) *il y aura une ſi grande conſternation parmi les Peuples, qu'on ne ſaura que devenir, que les flots de la Mer feront un grand bruit; Qu'il y aura des ſignes dans le Soleil, dans la Lune & dans les Etoiles; Que*

Solemnité du Jugement, & ſes circonſtances.

[*e*] Luc. XXI. 25. 26.

Que les hommes seront comme morts de frayeur, dans l'attente des maux dont le Monde sera menacé. (*f*) *Le Soleil s'obscurcira, la Lune ne donnera point sa lumiére, &* toutes *les forces des Cieux seront ébranlées*; (*g*) *Alors on verra le Fils de l'homme, qui viendra sur une Nuée, avec un grande Puissance, & une grande Gloire.* (*h*) *Il viendra environné de sa Gloire, de celle de son Père & des Saints Anges,* dont (*i*) *mille milliers le serviront, & dix mille millions assisteront devant lui*; (*k*) *Il viendra* enfin, *pour exercer sa vengeance avec des flammes de feu, sur ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obéissent pas à l'Evangile*; Pour cet effet, (*l*) *il envoyera ses Anges avec des Trompettes d'un son éclatant, & ils rassembleront les Elus des quatre coins du Monde, depuis un bout du Ciel jusqu'à l'autre.* Ils assembleront tous les Peuples, *depuis les quatre vents*; Car (*m*) *la Mer rendra les morts qu'elle avoit, la mort & le sépulcre rendront aussi les leurs.* Cela fait, & quand le Juge aura pris sa place, sur (*n*) *un grand Trône blanc*, c. d. sur la Nuée sur laquelle il sera descendu du Ciel, tous *les Morts grands & petits, se tiendront debout* en sa présence. A mesure qu'ils comparoîtront, les Anges (*o*) *les sépareront les uns d'avec les autres, comme un Berger sépare les Brebis d'avec les Boucs; les Brebis seront à la droite, & les Boucs à la gauche. Après quoi, les Livres seront ouverts, & les morts jugés selon leurs œuvres, sur ce qui se trouvera écrit dans les Livres.* Les justes, qui seront jugés les prémiers, n'auront pas plutôt été absous, que le Juge leur dira, *Venés, vous que mon Père a bénis, possédés en héritage le Royaume qui vous a été préparé dès la Création du Monde.* Ils seront aussi tôt après, (*r*) *élevés tous ensemble dans les Nuës au devant du Seigneur en l'Air, & ils seront toujours avec le Seigneur.* Alors les Méchans tremblant d'épouvante & d'horreur, dans l'attente de leur Sentence, accusés & tourmentés par leur Conscience, étant (*) *comme morts de frayeur, dans l'apprehension des maux dont ils sont menacés*, entendront de la bouche de leur redoutable Juge, cette foudroyante déclaration, (*s*) *reti-*

[*f*] Matth. XXIV. 29. [*g*] Luc. XXI. 27. [*h*] IX. 26.
[*i*] Dan. VII. 10. [*k*] 2 Thess. I. 8. [*l*] Matth. XXIV. 31.
[*m*] Apoc. XX. 13. [*n*] Vers. 11. 12. [*o*] Matth. XXV. 32. 33.
[*p*] Apoc. XX. 12. [*q*] Matth. XXV. 34. [*r*] 1 Thess. IV. 17.
[*] Luc. XXI. 26. [*s*] Matth. XXV. 41.

retirés vous de moi, Maudits que vous ête & allés dans le feu éternel, qui a été préparé pour le Diable & pour ses Anges. L'Athmosphère s'enflammera autour d'eux, (*t*) *les Cieux passeront avec le bruit d'une effroyable tempête, les Elemens embrasés se dissoudront, & la Terre sera brulée, avec tout ce qu'elle contient.* Car, comme nous le dit l'Apôtre St. *Pierre*; *Les Cieux & la Terre d'apresent, sont gardés par la Parole de Dieu, & reservés pour le feu au Jour du Jugement, & de la destruction des hommes impies.*

Lorsque le Juge Tout-Puissant aura vû sa terrible sentence executée, il se levera de son Trône, pour retourner au séjour des Bien-heureux, dans un appareil triomphant & glorieux, avec ses millions d'Anges & de Saints, qui, en le suivant au travers des Airs, célèbreront par des *Hosanna*, & des Acclamations redoublées, les Loüanges de leur Rédempteur; Pendant que d'autres Anges & Saints, qui sont par millions, autour *du Trône de la Majesté de Dieu, dans les lieux très-hauts*, entonneront des Hymnes, & des *Magnificats* sur la glorieuse Entrée de ces nouveaux habitans dans le séjour de la Gloire. C'est-là, ce que nous apprennent ces paroles; (*u*) *J'entendis en suite, comme la voix d'une grande multitude de personnes, qui ressembloit au bruit de grosses Eaux, & à celui des grands Tonnerres, & qui disoit; Halleluïa; Car le Seigneur nôtre Dieu, le Tout-Puissant, a pris possession de son Royaume; rejouïssons nous, faisons éclatter nôtre joye, & rendons lui gloire, car le tems des Noces de l'Agneau est venu, & son Epouse s'est parée; Heureux ceux qui sont invités au Banquet des Noces de l'Agneau!*

Voila le grand & terrible Tableau, que l'Ecriture nous met devant les yeux, pat rapport à l'ordre, & à la Solemnité du dernier Jugement. Mais avant que d'aller plus loin, il ne sera pas hors de propos, de nous arrêter encore, sur une ou deux Circonstances, qui réhausseront l'éclat de ce Jour.

Quelques Circonstances particuliéres du dernier Jugement.

I. (*v*) Quand nôtre Sauveur vint au Monde, pour expier les péchés des hommes, il se revêtit de la forme d'un Serviteur, &. il s'abaissa jusqu'au plus bas degré de l'humiliation, s'assujettissant à toutes les miséres de la pauvreté, à toutes les insultes du mépris,

I. La venue du J...

[*t*] 2 Pierre III. 10. 7. [*u*] Apoc. XIX. 6. &c. [*v*] *Collier.* Serm.

pris, à l'insolence & aux outrages des gens puissans, malins & cruels: Mais quand il viendra à la fin du Monde, pour déployer ses Jugemens sur les impies, & pour vanger tous les maux qu'ils ont fait souffrir à lui & à ses Serviteurs, alors il se revêtira de sa propre Grandeur, & il se montrera sous l'appareil glorieux d'un Puissant Roi. Devant lui (x) *marcheront le feu & les vapeurs, les Colonnes de fumée, les Tonnères & les Eclairs, l'obscurité & les ténèbres épaisses*, les prodiges les plus étonnans, & les Phénoménes les plus terribles. La Lumiére du Soleil sera éteinte, la Lune sera changée en sang, les Etoiles sortiront de leurs Orbes, & les Cieux seront ridés, comme un rouleau de parchemin devant le feu, pendant que (y) *la Terre ébranlée tremblera, que les fondemens des Montagnes crouleront, & seront ébranlés, parce qu'il sera irrité.* En ce Jour-là, ses souveraines perfections éclatteront, & sa Toute Puissance se manifestera, en ouvrant les Tombeaux, en assemblant les hommes de tous les Tems & de tous les Lieux, & en forçant les plus Puissans & les plus rebelles, à plier sous ses Ordres, & à obéïr à sa sommation, quelque peine qu'elle leur fasse. En ce Jour-là, *il viendra dans sa Gloire*, revêtu d'un Corps, d'une splendeur pure & sans tache, les cheveux environnés de lumiére, les yeux brillans des rayons de sa Majesté, la face resplendissante d'un éclat divin, tout couvert, en un mot d'une gloire éblouïssante. Car, c'est là la description, que l'Ecriture nous fait de sa Personne; (z) *Au milieu des sept Chandeliers étoit un personnage semblable à un fils d'homme, sa tête & ses cheveux avoient la blancheur de la Laine & de la Neige, ses yeux étoient comme une flamme de feu, & son visage resplendissoit comme le Soleil, quand il luit dans toute sa force.* En ce jour-là *il viendra environné de la Gloire de son Père*; Car quoi qu'il sera alors le même qu'il étoit sur la Terre, son *Essence divine* prévaudra pourtant si fort en lui, elle s'y fera tellement remarquer, que son humanité paroîtra, pour ainsi dire, absorbée par la splendeur de la Divinité, & la Majesté de sa présence sera si grande & si glorieuse, que, comme St. *Jean*, nous la représente dans la Vision qu'il en eut, la nature n'en pourra soutenir l'éclat. (a) *La Terre & les*

[x] *Stanhope.* Ep. & Evang. [y] Ps. XVIII. 7. [z] Apoc. I. 13. 14. [a] XX. 11.

les Cieux s'enfuiront de devant lui, & on ne les trouvera plus. En ce jour-là, *Il viendra environné de la gloire de ses Saints Anges:* (*b*) Ces Esprits purs & sublimes, rangés dans leur Ordre *Hiérarchique*, revêtus de leurs Robes de solemnité, feront éclatter le lustre, & les perfections de leur nature, pour augmenter le Triomphe de leur Roi. Quand toutes ces circonstances grandes & terribles, brillantes & glorieuses, seront réünies, *qui pourra soutenir le jour du Fils de Dieu, ou subsister lorsqu'il apparoîtra?* Si la vuë d'un seul de ses *Messagers* célestes, seroit maintenant capable de nous étonner & de nous confondre; quel effrayant spectacle ne s'offrira pas à nos yeux, quand le rideau, qui sépare les deux Mondes, sera pour ainsi dire tiré, & que tous les habitans du Ciel, & peut être même aussi ceux de l'Enfer, se présenteront devant nous? Si *Daniel*, ce personnage si remarquable pour son courage, pour son innocence & pour sa vertu, ne put supporter la Présence d'un seul Ange, sans en perdre le sentiment, & sans en être accablé, comment pourrons nous soutenir la gloire réünie de toutes les Intelligences Célestes? Comment soutenir la Présence de Dieu même? Il faudra de toute nécessité, que Dieu opère un changement en ses Créatures, pour les mettre en état de subsister devant lui. Il faudra qu'il fortifie leurs sens, & qu'il les perfectionne. Il faudra, qu'il donne à leurs Corps, une consistence ferme & immortelle. Autrement sa seule présence les détruiroit; elle ne leur laisseroit pas assés de vie pour sentir leur supplice, ni même pour recevoir leur sentence.

2. AUSSITÔT que le grand Juge du Monde sera descendu du Ciel, dans ce redoutable appareil, & que son Trône aura été dressé dans les Airs, à une distance convenable de la Terre, les morts, selon ce que dit l'Ecriture, seront ressuscités, cités en Jugement, jugés, & absous ou condamnés. Mais quand cette Résurrection arrivera, (*c*) avec quelle horreur, & avec quelle repugnance les Ames des méchans ne rentreront-elles pas dans leurs Corps, non pour y jouïr de leurs anciennes sensualités, mais pour en porter la peine? La simple vuë de leurs Corps, leur rappellera le souvenir des abominations, qu'elles y auront commises. Il faudra qu'elles comparoiſ-

La Résurrection des Morts.

[*b*] *Collier.* ub. sup. [*c*] *Sherlock.* sur le Jugement.

paroissent devant leur Juge, avec ces mêmes Corps, (*d*) *dont elles auront appliqué les Membres, pour servir à la souillure, & pour commettre l'iniquité*; Avec des yeux pleins d'adultères; Avec des mains teintes de sang, chargées de présens de corruption & de rapines; Avec une langue coupable de blasphêmes, de mensonges, de calomnies, & de parjures. Rejoindre une Ame à un tel Corps, c'est attacher un homme vivant au Cadavre d'un Ami qu'il a égorgé; ce qui sert, d'un côté, à effrayer sa conscience, & de l'autre, à l'infecter lui-même d'une puanteur mortelle. Ce sera au contraire, avec plus de plaisir, que les Ames saintes rentreront dans les Corps qu'elles avoient animés; qu'elles ont conservés purs & nets de toute souillure; dont elles se sont servies comme d'instrumens pour pratiquer la justice & la vertu; Qu'elles ont offert *en sacrifice vivant, saint, & agréable à Dieu*; dans lesquels elles ont souffert pour l'Amour de *Jesus Christ*, des pertes de biens, des besoins, des supplices & la mort. Les gens de bien se plairont à être jugés dans des Corps comme ceux-là, puis qu'ils feront des témoignages visibles de leur foi, de leur patience, & de leur renoncement à eux-mêmes; Les Membres de *Jesus Christ*, & les Temples de l'Esprit de Dieu.

QUEL tragique spectacle ne sera-ce pas, de voir les Méchans tous ensemble, comparoître devant leur Juge? (*e*) Une foule innombrable de misérables, déjà condamnés par leur conscience, rassemblée devant le Tribunal d'un Juge Tout-Puissant, & inéxorable, tremblante, dans les tristes attentes d'une condamnation terrible & irrévocable, avec les pleurs dans les yeux, la pâleur sur le visage, l'effroi répandu sur tout le Corps; présages funestes du sort affreux qui en doit être la suite, & (*f*) *criant aux Montagnes & aux Rochers, tombés sur nous, cachés-nous de devant la face de celui qui est assis sur le Trône, & mettés-nous à couvert de la colère, de l'Agneau.* D'un autre côté, quel doux, quel charmant spectacle! Quand la glorieuse compagnie des Apôtres, l'excellente assemblée des Prophêtes, la Noble Armée des Martyrs, la Sainte Eglise répanduë par tout l'Univers, tous les Fidéles, en un mot, se rencontreront; & se présenteront devant leur Bienheureux Rédempteur, qui du Trône de sa Gloire, jettant ses regards sur eux, verra

(*d*) Rom. VI. 19. (*e*) *Scot.* Med. (*f*) Apoc. VI. 16.

verra d'un coup d'œil, toute la Congrégation de ses Saints, & contemplera avec un plaisir infini, le fruit du travail de son Ame, & la grande acquisition de son sang précieux.

Quand les Ames des méchans, déjà convaincuës & condamnées par leur propre conscience, se verront amenées devant leur Juge pour en entendre la sentence ; de quel trouble ne seront elles pas saisies ? Quelle ne sera pas leur confusion, quand elles verront leurs machinations, leurs fraudes, leurs impudicités & leurs artifices dévoilés & découverts. Quand elles se verront elles mêmes publiquement démasquées, & forcées à se produire, comme autant de spectacles hideux, & désagréables à Dieu, & à ses Saints Anges, sans pouvoir trouver de retraite, pour y cacher leur honte & leur infamie ? Avec quelle joye au contraire les Justes n'éleveront ils pas leurs têtes, quand non seulement leur innocence sera reconnuë, que les opprobres, dont leurs ennemis les avoient couverts, seront publiquement enlevés, & que tant d'Actes secrets de pieté & de charité connus de Dieu seul seront mis dans tout leur jour, & proclamés dans la nombreuse assemblée des Esprits, à la grande & eternelle gloire de ceux qui les auront pratiqués ?

Enfin, quand la sentence sera prononcée, (*g*) quels horribles cris n'entendra-t-on pas pousser, à ceux qui auront été condamnés ! Car si un ordre donné à un Exécuteur par un Juge terrestre, de saisir le Criminel, est capable d'arracher à ce dernier, tant de sanglots & de larmes, que ne sera pas cette sentence, *retires vous de moi, Maudits que vous êtes, allés dans le feu éternel*, sortant de la bouche du juste Juge de l'Univers ; Au contraire les gens de bien, ne seront pas plutôt assûrés de leur grace & de leur bonheur, qu'on entendra le Ciel & la Terre retentir de cris de joye, & de ces acclamations (*h*) *Halleluia* ; *Le salut, la Gloire, l'honneur & la Puissance appartiennent à nôtre Dieu, car ses Jugemens sont véritables & justes :* (*i*) *Le salut vient de nôtre Dieu, qui est assis sur le Trône & de l'Agneau.* (*k*) *Que tes œuvres sont grandes & admirables, Seigneur Dieu Tout-Puissant ! Que tes voyes sont justes & véritables Roi des Saints* !

3. Aussitôt, que ces sentences auront été renduës, un nou- L'Embrasement du Monde.

[*g*] *Scot.* ibid. [*h*] Apoc. XIX. 1. [*i*] VII. 10. [*k*] XV. 3.

nouvel incident relévera encore la terreur & la Majesté de ce Jour; c'est le changement épouvantable, & l'incendie funeste qui embrasera l'Univers. C'est une Tradition très Ancienne, que le Monde sera enfin détruit par le feu, & il est assés probable, que *Noë* fut d'abord l'Auteur de cette Tradition, qui de lui passa à sa (*l*) Postérité; parce qu'on ne voit pas, qu'aucun (*m*) Peuple soit Barbare

(*l*) Dans les prémies siécles du Monde après le Déloge, *Noë* ayant donné à ses Enfans des préceptes de Morale & de Pieté, qu'on appelle ordinairement, *les préceptes des Enfans de Noé*; Régles dont les *Juifs* & les *Chrêtiens* parlent souvent, il leur donna aussi de certaines maximes sur la Providence, sur l'état de la nature, & sur la destinée du Monde; Maximes qu'on peut appeller, les *Dogmes de Noé & de ses Enfans*, & qui étoient pour eux, comme un systême de Philosophie qu'ils se transmettoient les uns aux autres, mais que les Prêtres, ou ceux d'entr'eux, qui s'appliquoient à la Contemplation avoient surtout soin de conserver. *Burnet*, Théorie. Vol. 2.

(*m*) Il paroit par les vers suivans, que les *Romains*, qui avoient emprunté leur science des *Grecs* étoient dans la même pensée.

Esse quoque in fatis reminiscitur, affore tempus,
Quo Mare, quo Tellus, correptaque regia Cœli
Ardeat, & Mundi moles operosa laboret. Ovid. Met.

c. d. Un Tems viendra, dit-il, c'est l'ordre du Destin
Que l'Univers entier par le feu prendra fin.

Les Prêtres *Egyptiens*, comme le dit *Platon* dans son *Timée* enseignoient que le Monde devoit périr par le feu & par l'Eau. Les *Perses* disoient que le feu, leur Dieu favori consumeroit enfin tout ce qui est consomptible. Et les *Chaldéens* comme nous l'apprenons de *Berose* cité par *Seneque*, Quæst. Nat. soutenoient non seulement, que le Monde seroit embrasé, mais encore ils en marquoient le tems, & ils prétendoient que la chose arriveroit, lors de la grande conjonction des Planettes dans *l'Ecrevice* &c. *Burnet*. ub. sup. Toutes les Sectes des Philosophes, à l'exception des *Aristoteliciens*, qui soutenoient que les Cieux étoient incorruptibles, embrassérent l'opinion de l'embrasement du Monde; Mais l'idée qu'ils en avoient, differoit beaucoup de celle des Chrêtiens. Les *Stoïciens*, & les *Epicuriens*, ne vouloient pas que le Monde fût *consumé*, mais seulement purifié & rétabli par le feu. Les *Platoniciens* avançoient, que toutes choses devoient successivement se *renouveller*, après certaines révolutions, c'étoit là ce qu'ils appelloient περιοδικὴ παλιγγενεσία une régénération périodique; Ils disoient, qu'après un certain nombre d'années, tout periroit par le feu & ensuite se rétabliroit, & que l'Univers passeroit par une suite innombrable de ces destructions, & de ces renouvellemens. Ensorte, que les *Gentils* n'étoient pas sur cette matiére du même sentiment que les *Chrêtiens* qui ne reconnoissent qu'un seul embrasement; Il faut cependant remarquer, que Nôtre Sauveur, aussi bien que l'Apôtre St. *Pierre*, se sont servis, pour parler de cet embrasement général des propres termes qui étoient en usage dans les Ecöles des Philosophes. *Edward*, Théol. Vol. I.

re soit Civilisé, ait ignoré un Dogme si universellement reçû; On ne doit donc pas être fort surpris, de voir, que l'Ecriture Sainte nous assûre si clairement & si positivement, (*n*) *que le Seigneur Jésus Christ descendra du Ciel pour exercer sa vengeance avec des flammes de feu, contre ceux qui ne connoissent point Dieu*; *que* (*o*) *son Trône sera comme des flammes de feu, & ses rouës un feu ardent; un fleuve de feu sortira & se répandra devant lui*; Et qu'alors (*p*) *les Cieux en flammés seront dissous*; *& les Elemens embrasés se fondront, la Terre sera brulée avec tout ce qu'elle contient.* De rechercher, & de savoir, quelles seront les causes naturelles de cette grande Catastrophe, si cet embrasement sera causé, par la trop grande proximité du Soleil, ou par une irruption du feu *Central*, ou parce que les matières combustibles, que l'air & la Terre contiennent seront préparées pour cela, aussi bien, que de savoir, (*q*) jusqu'où s'étendra cet embrasement, si ce sera jusqu'au *Ciel Empyrée* & à toute *son Armée*, où s'il se bornera seulement à l'Air & à l'Athmosphère de la Terre, c'est ce qu'il n'est pas fort important de discuter ici, puis qu'on convient généralement, que cet Incendie n'arrivera pas, sans un ordre particulier de Dieu.

(*r*) Un habile Philosophe a suffisamment prouvé de quel usage seront pour embraser l'Univers ces feux & ces Volcans, qui sont sur la face de la Terre, ces Mineraux, ces sucs, & ces matières combustibles, qui sont dans ses entrailles, ces Météores & ces exhalaisons qui se forment dans l'Air, & il finit par cette remarque; „ C'est, „ qu'en général il y a beaucoup d'Analogie entre le déluge, qui „ submergea le Monde, & celui qui l'embrasera; Que comme dans le „ prémier, les bondes des Cieux furent ouvertes, que les portes de „ l'A-

(*n*) 2 Thess. I. 8. (*o*) Daniel. VII. 9. 10. (*p*) 2 Pierre. III. 12. 10.

(*q*) *Ray*. Differt. Physico-Théologiques.

(*r*) *Burnet*. ub. sup. C. 7. Ce qu'on a dit ci-dessus, peut à la vérité contribuer à causer un embrasement général, mais la prémiére & la principale Causes, sera si je ne me trompe, le dérangement extraordinaire qu'il y aura parmi les Corps Célestes, car, comme le Sauveur nous le dit lui-même, *les Etoiles tomberont du Ciel & les forces des Cieux seront ébranlées*; Ebranlement surnaturel, & qui sera suivi d'une extrême confusion parmi les Etoiles, qui comme autant de feux hors de leur place, causeront un désordre infini; Et l'incendie qui aura commencé par les Régions supérieures attaquera & engloutira aussi les inférieures. *Edward*. ub. sup.

» l'Abîme furent rompues, & que les Eaux, qui sortirent de ces deux » sources s'unirent pour submerger le Monde; Ainsi, au grand Em- » brasement, Dieu fera pleuvoir le feu du Ciel, comme il le fit au- » trefois sur *Sodome* & en même tems, les Magazins souterrains de » feu seront ouverts, & ces deux Causes se joignant envelopperont la » Terre & le Ciel Elémentaire dans les flammes ".

Descrip-tion de cette Ca-tastro-phe.

REPRESENTONS nous la nature entiére, s'arrêtant & prette à recevoir sa sentence; Déjà les Anges destructeurs ont reçû leurs instructions, tout est prêt pour l'heure fatale, le Seigneur donne le signal, & sur le Champ, tout le Monde sublunaire s'enflamme, les Cieux versent des Trésors de feu, les Magazins de Vengeance, ces sources enflammées, qui sont dans le cœur de la Terre, & qui depuis tant de siécles nourrissent les fureurs du Mont *Etna* & du Mont *Vesuve* s'épuisent tout à coup, & en s'élançant avec impétuosité hors de leurs Cachots mettent en piéces des Païs entiers; chaque Elément, chaque quartier, aussi loin, que le feu peut s'étendre bouillonne & se confond, le Monde entier rentre dans son prémier Cahos, & s'ensevelit sous ses ruïnes; A quoi pourrons nous comparer cette épouvantable Scéne? Le siége d'une Ville, & surtout l'Assaut qu'on donne à la Place, semblent être les choses du Monde les plus étonnantes; On n'y entend que l'effroyable bruit du Canon, & les Cris perçans des vaincus, les Ruës se crevassent par la chaleur, & sont jonchées de Corps Morts; On ne voit partout, que fumée, sang, desespoir, & désolation. Mais hélas! ce n'est là qu'une image bien foible, une ébauche bien imparfaite de cette désolation, de ces misères, & de ces terreurs, qui accompagneront la destruction du Globe terrestre, & le dernier Assaut auquel il succombera; Lorsque toute la machine du Monde, sera déchirée & mise en piéces, par des Tempêtes, des Tonnerres & des tremblemens de Terre; Que le Continent & les Isles s'entreheurtant, se mettront en piéces, & que la Mer & le sec mêlés & confondus l'un avec l'autre, ne formeront plus qu'un horrible Cahos.

ON peut donc bién dire ici, que la gloire de ce Monde, est vaine & passagére, puisque par la violence d'un seul Element, qui se jettera avec impétuosité sur les autres, tout ce que nous admirions, & que nous adorions auparavant, quelque grand & magnifique

que qu'il fût, sera entiérement effacé & disparoitra pour toujours; (*s*) Où sont maintenant ces grandes Monarchies, qui ont paru dans le Monde? Où sont leurs superbes Villes Impériales, leurs Colomnes, leurs Trophées, & les Monumens de leur gloire? Montrés moi, où tout cela étoit: Lisés en les Inscriptions: Dites moi le Nom du Vainqueur: Appercevés vous quelque reste, quelque trace, quelque chose de distinct dans cette énorme Masse de feu? Mais ce ne sont pas seulement les Villes, & les Ouvrages des hommes, que le feu consume & dévore; Les *Montagnes éternelles*, les Monts & les Rochers de la Terre, se fondent comme de la Cire devant le Soleil, & *on ne les trouve plus*; Ici étoient les Alpes, ce prodigieux rang de pierres, le poids de la Terre, qui couvroient plusieurs Païs, & qui étendoient leurs bras depuis l'Ocean jusqu'à la Mer Noire; Cette énorme Masse est amollie & dissoute, comme une tendre & humide nuée se dissout en pluye; Là étoient les Montagnes *d'Afrique*, & le Mont *Atlas*, qui portoit son sommet au dessus des Nuës: Ici étoient les Monts *Caucase*, *Taurus* & *Imaus*, avec les autres Montagnes glacées de *l'Asie*; Là enfin étoient les Monts *Riphées* couverts de glace & de Neige. Tout cela s'est dissipé & fondu, comme la neige qu'il y avoit sur leur Cime, tout cela a été englouti dans un Ocean de feu. (*t*) *Que tes œuvres sont grandes & admirables, Seigneur Dieu Tout-Puissant! Que tes voyes sont justes & véritables, Roi des Saints.*

Différentes dispositions des hommes par rapport au dernier Jugement.

Si la simple contemplation du dernier Jugement, & de toutes ses Circonstances a quelque chose de si terrible, pensons sérieusement au désordre & au trouble, que nos Ames éprouveront, quand tout cela s'exécutera au pied de la Lettre. Quelles frayeurs & quels accès de rage ne s'empareront pas des cœurs criminels, que (*u*) *ce Jour là surprendra*, comme en effet, il en surprendra plusieurs, dans le tems *qu'ils ne s'y attendront pas*; Mais s'ils ne s'y attendent pas, ce n'est pas faute d'avertissemens, qu'ils ne cherchent point à s'excuser là dessus; C'est faute de préparation nécessaire, & de se rendre attentifs aux avis qu'on leur en donne, ce qui leur ôte tout moyen de faire leur Apologie? (*uu*) Quelles pensées naitront subitement, & se feront par force jour dans le cœur de ces Enfans obsti-

(*s*) Voyés *Burnet*. Théorie Vol. 2. & *Collier*. Serm. (*t*) Apoc. XV. 3.
(*u*) Luc. XXI. 34. (*uu*) *Stanhope*. Epit. Vol. 1.

obſtinés & diſſolus du plaiſir & de la vanité, qui foulant aux pieds le vœu de leur Batême, & les principes d'une éducation Chrétienne, font des railleries d'un Dieu crucifié, & ſe mocquent d'un Jugement à venir, comme d'un Conte inventé, pour tenir en crainte les ignorans, d'une ruſe de *politique*, & de la fable ordinaire des gens d'Egliſe? Quel affreux changement n'arrivera-t-il pas, quand ces inſolentes mocqueries, que l'on fait de Dieu, & de ſes Sages diſpenſations, ces traits profanes, qu'on lâche contre l'Ecriture Sainte, & ces équivoques ſales & impudiques, que l'on regarde à préſent, comme le ſel des Converſations, ſe changeront en confeſſions en faveur de la vérité, qu'on reconnoîtra mais trop tard; Quand la langue du blaſphémateur deviendra tout d'un coup muette par le ſentiment de ſon crime, & par un affreux déſeſpoir, & qu'au lieu, de ces ris éclattans, que l'on fait des choſes ſacrées, on verra ſuccéder les pleurs & les larmes, le tremblement & les grincemens de dents, & cela pour jamais?

QUELLES *Montagnes*, les Profanes Jureurs, inviteront ils à *tomber ſur eux*; Quels *rochers* inviteront ils à leur ſecours, *pour les couvrir*, quand celui du ſang & des playes duquel leurs langues ſe ſont ſi inſolemment mocquées, *viendra avec des flammes de feu, pour prendre vengeance de la maniére indigne dont ils auront parlé* de ſon ſaint Nom & de ſes ſouffrances? De plus, où ſe tiendront ces Pécheurs modeſtes, en comparaiſon des prémiers, leſquels contens de reconnoître & de confeſſer *de bouche* le Seigneur *Jeſus*, le renient viſiblement par leurs Actions, & décrient au moins par leurs œuvres une Religion à laquelle ils ne renoncent pas publiquement? Il faudra, que les intemperans & les impudiques, les avares qui ne penſent qu'aux biens de la terre, & les eſclaves de l'orgueil & de l'ambition, qui employent leur tems & leur Argent, à nourrir leur corruption & leur vanité, rendent alors un compte exact, non ſeulement de la maniére, dont ils ont amaſſé ces biens, dont ils abuſent, mais encore de l'uſage qu'ils en ont fait; Il faudra qu'ils ſe ſentent le cœur déchiré par cette reflexion accablante, que ces richeſſes, qu'ils ont prodiguées, en Edifices ſuperbes, en habits magnifiques, en Equipages nombreux, & en grandeur Mondaine, deviennent alors les inſtrumens de leur perte; Au lieu, que s'ils les euſſent employées à habiller ceux qui étoient nuds, & à

nourrir

nourrir les membres de *Jésus Christ* qui avoient faim, elles auroient pû leur ouvrir l'Entrée aux demeures éternelles de la gloire & de la félicité. (*v*) Ici bas les passions de l'Ame sont presque tout à fait endormies, appesanties & languissantes, faute d'objets assés grands pour les réveiller; Mais le Ciel & l'Enfer, une fois dévoilés à nos yeux, & présentés à nos sens, les frapperont si vivement, qu'ils ne manqueront pas de réveiller les facultés de l'Ame la plus *léthargique*, & de porter au plus haut dégré toutes les forces, & toutes les passions de la nature. Quand on ne peut plus se servir de l'incrédulité, comme d'un retranchement contre la crainte, mais qu'on est enfin forcé, de se croire *perdu pour jamais*; Quand une fois on est pleinement convaincu, que le feu, les Démons & l'éternité doivent être les affreux instrumens du supplice qu'on va subir; Quand la damnation se présente à l'esprit, sous son appareil le plus effrayant, & que la terrible sentence est sur le point d'être exécutée; Dans quelles détresses, & dans quelles Angoisses, ne doit on pas tomber, dans ce redoutable moment, de quelle horreur, & de quel saisissement ne doit on pas être accablé? Il n'y a certainement, que le chatiment même, qui puisse faire plus d'impression sur l'Ame, que n'en fera la frayeur qu'on aura de voir de si près sa misère.

MAIS graces en soyent renduës à la Miséricorde infinie du Père céleste, ce Jugement si terrible pour les pécheurs, aura aussi une face consolante, pour les gens de bien. (*x*) En effet, quoi qu'il n'y ait pas apparence, que les plus vertueux même d'entre les hommes, puissent regarder fixement le Tribunal de leur Juge environné de toute sa Pompe, sans crainte & sans émotion; Si cependant ils élevent leurs yeux vers ce Jesus, *cet Agneau, qui a été immolé, pour ôter les péchés du Monde*, l'apréhension qu'ils auront d'un Jugement sera mélée chés eux d'une douce espérance & d'une Sainte confiance en son sacrifice, & les playes & les craintes qui blesseront mortellement les méchans, passeront légérement sur la tête de l'homme de bien, *& aucune d'elles ne les touchera*; L'homme de bien, pourra contempler la gloire & le triomphe de l'infinie miséricorde dans le fils de Dieu, alors tout plein de Majesté, mais qui a bien voulu s'abaisser une fois jusqu'au point de mourir pour

(*v*) *Collier*, Serm. (*x*) *Stanhope*. ub. sup.

pour lui. Il pourra espérer, de trouver de la compassion pour les foiblesses, auprès de celui, qui a senti en sa personne les infirmités de la nature humaine; Ensorte, que si on lui donnoit la liberté, de choisir lui-même son Juge, la prudence, & son interêt le conduiroient à fixer son choix, sur un Sauveur infiniment bon de sa nature, & qui l'a aimé au delà de toute expression. Il regardera donc le dernier Jugement, comme le pardon de ses transgressions, le moment où il va recevoir le prix de ses souffrances, être promtement & entiérement délivré des tentations, & de tout danger de la corruption & de la mort, & ce qui est encore plus que tout cela, de sa propre fragilité, & même de la possibilité de tomber jamais plus dans le péché. Il regardera ce jour, comme une nouvelle naissance, qui va le couvrir de gloire, puisque *son Corps* sera transformé, & acquerra une beauté, & une vigueur immortelles; Que *son Ame*, deviendra la vive image de l'Etre infiniment parfait; Que ses facultés seront perfectionnées; Et que lui même sera appellé à voir, à admirer, à louer, à aimer son Seigneur, à vivre & à régner éternellement avec lui. C'est pour cela, qu'il verra sans émotion, tout *ce qui doit arriver sur la Terre*, & qu'il contemplera sans chagrin, & sans inquiétude ce Monde embrasé, & tout ce qu'il contient consumé par le feu; Parce qu'il sait qu'il a dans le Ciel, des biens plus durables, *une Cité qui a des fondemens*, & (y) *dont Dieu est l'Architecte & le fondateur*; (z) *& un héritage qui ne peut, ni se corrompre, ni se flétrir, & qui lui est reservé dans le Ciel.*

Tems du dernier Jugement, s'il étoit connu de J. C. & des Anges.

IV. APRES que notre Sauveur eut parlé à ses Disciples, d'un Jugement à venir, & qu'il en eut prédit les différens avant-coureurs, il finit ainsi son Discours. (a) *Pour ce qui est du jour & de l'heure, personne ne le sait, non pas même les Anges, qui sont dans le Ciel, ni même le fils, mais le Père seul*; D'où quelques uns ont conclu, que, c'étoit là un de *ces tems, & de ces saisons, dont le Père s'est reservé la connoissance*, & que par conséquent, c'est une espèce d'impieté, de faire la moindre recherche, sur le tems particulier auquel ce Jour là doit arriver; tandis que d'autres ont si peu craint, qu'il y eut du danger en cela, qu'ils ont poussé leur recherches assés loin, pour se croire en état d'en mar-

(y) Hebr. XI. 10. (z) 1 Pierre. I. 4. (a) Marc. XIII. 32.

marquer l'heure & le moment ; Cependant, quelque idée que nous ayons de ces Ministres céléstes, qui *contemplent sans* cesse *la face de Dieu*, & qui doivent accompagner le Juge du Monde, quand il viendra tenir ses Assises, il paroit du moins fort étrange, que le Fils de Dieu, celui qui *est sorti du Sein de son Père*, & qui étoit parfaitement instruit de ses desseins ; Que celui que *Dieu a établi, pour Juger le Monde*, qui connoissoit si bien, les devoirs de cet auguste emploi, & le tems auquel il devoit commencer, qu'il en a prédit les avant coureurs ; Que celui outre cela, en qui résident *tous les Trésors de la Sagesse & de la Science*, & en qui *habite corporellement toute plénitude de la Divinité*, ait ignoré le tems, où devoit se faire ce Jugement ; Cette difficulté a toujours paru considérable, aussi a t-on eu recours à plusieurs expédiens pour la resoudre. (*b*) Les uns distinguent en *Jésus Christ*, la nature humaine, de la nature divine, & disent, que *bien qu'il connût le jour du Jugement entant que Dieu, il l'ignoroit entant qu'homme*; Et ils fondent leur sentiment sur cette supposition, que la Sagesse divine, qui habitoit en nôtre Sauveur, ne se communiquoit pas si pleinement à son Ame, que celle ci ne pût en certains tems ignorer certaines choses. (*c*) Les autres envisageant *Jésus Christ*, sous la qualité d'un Prophéte envoyé dans le Monde, pour révéler la volonté de son Père, & en conséquence, déclarant, non tout ce que sa Divi-

(*b*) *Tillotson* Serm. Vol. 3.

(*c*) Ce que dit le Dr. *Ligthfoot* sur ce sujet, est fort à propos. „ Autre „ chose *dit il*, est, d'entendre par le Fils de Dieu, la seconde personne de la Tri- „ nité, simplement & d'une maniére abstraite, autre chose, est, d'entendre par „ là le Messie, ou la seconde personne *incarnée*. Dire, que la seconde person- „ ne de la Trinité ne connoit pas tout, c'est un blasphême ; en dire autant du „ Messie, ce n'est plus la même chose ; Et cependant il est le même, que la se- „ conde personne de la Trinité. Car quoique la seconde personne de la Trinité, „ considérée d'une maniére abstraite & simplement en elle même fût égale au Pè- „ re, en Puissance, en Connoissance, & en éternité, le Messie, qui est Dieu „ & homme, considéré entant que Messie, n'étoit pourtant qu'un serviteur & „ un Messager du Père, dont il recevoit les Ordres, & dont il tenoit son autori- „ té. En sorte que ces expressions, *le Fils ne peut rien faire de son Chef*, &c. „ ne favorisent du tout point le sentiment des *Ariens*, si vous les prénés en ce „ sens, qu'il faut nécessairement que vous leur donniés, comme s'il y avoit, *le „ Messie ne peut rien faire de son Chef, parce qu'il n'est qu'un serviteur & un Dé- „ puté* ". in loc.

Divinité connoiſſoit, mais ſeulement, ce que l'Eſprit de Dieu, trouvoit à propos de révéler, ont conclu de là, que *comme il ne diſoit rien de ſon Chef, mais ſeulement ce que ſon Père qui l'avoit envoyé lui commandoit de dire*, & que comme la connoiſſance du *jour* & de *l'heure* du Jugement dernier, ne faiſoit point partie de ſon office Prophêtique, il ne la poſſédoit pas entant que fils de l'homme, & que ſimple Meſſager & Miniſtre de Dieu: De troiſiémes enfin, ont cru, que les mots οὐδεὶς οἶδεν qu'on a traduit, par *Perſonne ne le ſait*, pourroient aſſés proprement ſignifier, *Perſonne ne le fait connoître*, ou *ne le revele*; Et ils prétendent enſuite, que quoique, les Anges puſſent ſavoir, & que nôtre Sauveur ſût certainement le tems du dernier Jugement, Dieu s'étoit cependant reſervé, par un effet de ſa grande miſéricorde envers les hommes, & pour des raiſons ci après alléguées, qu'ils ne pourroient pas le faire connoître.

Quel que ſoit de ces ſens, que nous donnions aux paroles du Sauveur, on n'en ſauroit conclurre, qu'il ſoit inférieur en divinité à ſon Père, ni qu'il ait ignoré le tems du dernier Jugement. Et quoique, lors qu'il prononça ces paroles, il ſe pût très bien, que les Anges ne fuſſent pas en état d'appercevoir la fin du Monde, au travers de tous les Evénemens qui devoient la précéder, & que par conſéquent ils puſſent ignorer le jour du Jugement, il ne s'enſuit pourtant pas de là, qu'ils ne le connoiſſent pas préſentement, puis que pendant le cours de plus de dix & ſept ſiecles, il eſt arrivé bien des choſes qui peuvent les conduire à juger de ce qu'il reſte & du tems auquel le Monde doit prendre fin.

Tentatives, que pluſieurs Ecrivains ont faites, pour découvrir, quand le dernier Jour arriveroit.

Quelques Anciens Aſtronomes ont prétendu découvrir, quand arriveroit la fin du Monde, & cela, par le moyen des Etoiles fixes & du Firmament. (*d*) Ils ſuppoſoient, que les Corps Céleſtes avoient outre le mouvement *diurne*, qui les porte avec viteſſe *d'Orient* en *Occident*, tout autour de la Terre en 24 heures; un autre mouvement retrograde, qui les entraine lentement & peu à peu *d'Occident* en *Orient*; Et que quand ils auront fini ce Cercle de retrogradation, & qu'ils ſe retrouveront au même lieu d'où ils ſont partis au Commencement du Monde, la nature alors prendra fin; Mais,

(*d*) *Burnet*. Théorie, Vol. 2.

Mais, comme cette fiction d'un firmament solide, qui sert de fondement à cette hypothése a depuis longtems été refutée, & qu'on a découvert, que les Etoiles ne sont pas attachées à une surface ni a égale distance de la Terre, mais placées dans différens orbes les uns plus haut que les autres, pour remplir & orner l'immensité de l'espace; Aussi n'ont elles point de mouvement qui leur soit commun, ni d'autre que celui par lequel elles tournent sur leur propre Centre: Comme donc elles ne quittent jamais leur poste, aussi ne peuvent elles jamais retourner, à ce prétendu lieu qu'on s'imagine qu'elles occupoient au Commencement du Monde; Et par conséquent cette grande Période par laquelle on croit pouvoir mésurer la durée de l'Univers se trouve par la nature même, & par le mouvement des Corps Célestes absolument Chimérique & sans fondement.

LES *Juifs* ont entr'eux, une Prophêtie remarquable, (*e*) qui est très ancienne, & dont (*f*) plusieurs Pères de l'Eglise ont paru se

(*e*) Cette Prophêtie s'appelle, la *Tradition de la Maison d'Elie*, mais aussi il y a eu deux personnages de ce Nom, *Elie* le *Tisbite* & *Elie* le *Rabbin*, ou le Cabaliste; On croit qu'elle est proprement de ce dernier, mais cela n'empéche pas, qu'elle ne pût, venir originairement du prémier. Elle a pu se conserver dans l'Ecôle de ce dernier *Elie*, qui aura pu étre le prémier qui la rendue publique; Peut-être aussi y a t-il ajouté cette division du tems en trois parties, & a t-il eu par là le Nom d'avoir fait le tout. Car je ne saurois guères m'imaginer, qu'un Dr. qui vivoit environ deux cents ans avant *Jesus Christ* & dans un tems, où les Oracles avoient cessé depuis plusieurs siécles parmi les *Juifs*, se fût arrogé de dicter une Prophêtie sur la durée du Monde, s'il n'eût eu pour fondement, quelque tradition précédente, qui s'étant conservée jusqu'à lui, & n'aiant été connue que de peu de personnes, avant qu'il prit la liberté de la publier, a été ainsi mise sur son Compte, comme s'il en eût été le Père & l'Auteur. On ne sauroit d'ailleurs nier, que l'Ancien Prophète *Elie*, ne fût un personnage très propre à être inspiré de la Connoissance, & à annoncer les premières nouvelles de cette Période fatale, puis qu'il est dit. Malachie: IV. 5. 6. Qu'il doit revenir & en donner les premières alarmes. *Burnet.* ibid. Vol. 2.

(*f*) St. *Barnabas* étoit de ce sentiment dans son Epit. Cath. C. 15. où il dit, que comme la Création fut finie en six jours, elle prendra fin aussi dans six mille ans, chaque jour repondant à mille ans, suivant le Calcul *Mystique* & *Sacré*. St. *Irenée*: L. 5. C. 18. & *Hyppolite* son disciple, comme on peut le voir dans *Photius*. C. 202. étoient du même sentiment, aussi bien que *Lactance*; dans ses *Institutions divines*. L. 7. C. 14. St. *Cyprien*, dans son *exhortation au Martyre*. C. II. & l'Auteur des *Questions* & des *Réponses* aux *Orthodoxes* dans *Justin Martyr*, qui nous dit; *qu'on peut conjecturer par plusieurs endroits de l'Ecriture, que ceux la n'ont pas tort, qui prétendent, que six mille ans, sont le tems marqué, pour la durée du Monde, tel qu'il est à present.* *Burnet.* ibid.

ſe contenter, *ſavoir*, que le Monde doit durer ſix mille ans, qu'on diſtribuë de cette manière, *Deux Mille ans avant la Loi*, *Deux Mille ſous la Loi*, *& Deux Mille ſous le Meſſie.* Mais (*g*) la grande différence qu'il y a entre le Calcul des LXX. & celui du Texte *Hebreu*, différence, qui monte à plus de 1500. ans ſur le tems qu'il y a, que le Monde a commencé, fait, qu'il eſt impoſſible, à ſuppoſer même, que la Prophétie ſoit véritable, de ſavoir au juſte, combien le Monde doit encore durer. Le Pentateuque *Samaritain* ſemble prendre le milieu entre les deux prémiers Calculs, mais cela, au lieu de nous tirer d'embarras, ne fait qu'ouvrir un plus vaſte champ à nos conjectures; C'eſt ce qui a porté, (*b*) un Savant, qui a beaucoup médité ſur cette matière, de propoſer aux perſonnes pieuſes, ſages, & judicieuſes, comme un ſujet qui mérite leur attention, la conjecture que voici; „ Si en conſervant tout „ le reſpect, qui eſt dû aux Livres ſacrés, il ne pourroit pas y avoir „ dans cette diverſité de Calculs, quelque intention ſecrette de la „ Providence de prévenir nôtre curioſité, qui ne manqueroit pas de „ nous porter à chercher de connoitre précisément le tems du Jour „ du Jugement & de la ſeconde Apparition de *Jéſus Chriſt*; Et que „ comme Dieu prévint & empécha, l'ambitieux projet, de *bâtir* la „ Tour de *Babel*, en confondant les langages, il ſe ſert auſſi, de „ cette diverſité de Calculs, pour arrêter nôtre curioſité ".

Oracles de Dieu ſur ce ſujet.

Plusieurs des Anciens Prophêtes, ont, en bien des endroits, prédit la Converſion, & le rétabliſſement des *Juifs*, comme devant précéder la fin de toutes choſes. Mais quelle apparence y a t-il à cela, vû l'état préſent des affaires? Et quel fonds peut on faire, ſur un ſigne qui n'eſt pas encore arrivé? Nôtre Sauveur a auſſi prédit, qu'il arriveroit dans le Monde naturel, pluſieurs dérangemens, qui ſeroient les Avant-Coureurs de ſa derniére Venuë: Mais comme ce ſeront là les derniers efforts, & pour ainſi dire l'Agonie de la nature expirante, il ſera trop tard d'être averti de ſa ruïne, lors qu'on ſera ſur le point d'en être envelopé & qu'elle frappera pour ainſi

(*g*) *Méde*: Au L. 5. de ſes Oeuvres, ſuppoſe, que les LXX. faiſant leur Verſion en *Egypte* ont peut être augmenté à deſſein le nombre des années des prémiéres générations de celles ſelon lui, qui ont précédé, & non de celles qui ont ſuivi le Déluge, afin de les rapprocher de l'Antiquité fabuleuſe des *Egyptiens*, ce qui les a fait paſſer de plus de 1300 ans le Calcul du Texte *Hebreu*.

(*b*) Id. ibid.

ainsi dire à la porte. La derniére Révélation que nous ayons sur ce sujet est l'Apocalypse de St. *Jean*, où il y a plusieurs Prophéties, qui s'étendent jusques à la fin du Monde. Les sept Sceaux, les sept Trompettes*, les sept Fioles, tout cela se termine à cette grande Période ; mais aussi ce sont là des Prophéties, qui regardent *l'Histoire*, sans toucher à la *Chronologie*. Elles nous annoncent les Evénemens à leur manière ; mais elles ne nous en apprennent point le tems. Et quoi qu'il y en ait d'autres qui touchent à la Chronologie, comme que (*i*) *la Sainte cité doit être foulée aux pieds pendant vingt & deux mois*, que (*k*) *deux témoins s'opposeront à l'Ante Christ durant douze Cents soixante jours*, que (*l*) *la femme s'enfuira dans un Désert, où elle sera nourrie pour un tems, pour deux tems, & pour la moitié d'un tems*; Et que (*m*) la Guerre du Dragon contre les Saints doit durer *quarante deux Mois*; Cependant à supposer que quelques unes de ces Prophéties, car on ne peut pas le dire de toutes, s'étendent jusqu'à la fin du Monde, puis que nous n'en saurions fixer le commencement avec quelque certitude, quand on seroit d'accord sur la chose même, nous ne pouvons savoir précisément, en quelle année elles expireront. En effet, les meilleures conjectures qu'on puisse faire sur cette matiére, doivent être la suite, d'un examen judicieux; Et selon l'ordre que l'on donne aux Prophéties, qui sont contenues dans cette Revélation, on peut comprendre à quelle distance on est encore, de leur entier accomplissement; Mais jusqu'à ce, que quelques uns des Evénemens, qui y sont marqués soyent arrivés, nous ressemblons à un homme, qui s'éveillant pendant la nuit, ne sait, si le matin est encore éloigné, jusqu'à ce que la lumiére paroit, dont la prémiére Lueur dissipe ses doutes.

JUSQU'ICI nous avons examiné les remarques qu'on a faites, sur le dernier Jour, & ce que Dieu nous en apprend dans l'Ecriture, il faut pourtant aprés tout cela, que nous ignorions encore le tems auquel le dernier Jour arrivera. „ Et pourquoi ne l'ignorerions nous „ pas, puisque les Apôtres mêmes, comme quelques personnes le „ croient se trompoient si fort dans leur Calcul à cet égard, qu'ils „ comptoient véritablement d'être eux mêmes les spectateurs de la „ Catastrophe du Monde, & que *Jésus Christ* viendroit pour la „ seconde fois, peu de tems après la destruction de *Jerusalem*, „ comme leurs expressions, & leurs exhortations paroissent l'insinuer" ?

Les Apôtres ne croioient pas que ce jour là fût près.

(*i*) Apoc. XI. 2. (*k*) Vers. 3. (*l*) XII. 14. (*m*) XIII. 15.

„ finuer"? (*n*) Il eſt vrai, & on ne ſauroit le nier, qu'à la prémiére publication de l'Evangile, quelques uns de ces ſaints hommes ſe trouvoient engagés dans quelques erreurs, & ils ont ſuffiſamment fait voir, qu'ils étoient ſujets à ſe méprendre; Mais le Saint Eſprit, dont l'office *étoit*, *de leur enſeigner toutes choſes*, même celles, qui paſſoient auparavant leur portée, leur ayant été envoyé pour les illuminer d'une façon extraordinaire, il eſt impoſſible qu'ils ayent conçu aucune erreur beaucoup moins qu'ils l'ayent redigé par écrit, qu'ils ayent enſeigné quoi que ce ſoit d'erronné, ni qu'ils ayent bercé les autres Chrétiens d'eſpérances fauſſes & illuſoires, comme il faudroit que cela fût, s'ils avoient réellement été perſuadés de la proximité du Jour du Seigneur. (*o*) Car ſi, quand St. Paul dit aux *Corinthiens*, (*p*) *Mes Frères, le tems qui nous reſte eſt court, & la figure de ce Monde paſſe;* il ne veut pas parler du tems de la vie humaine, & de la relation que les hommes ont avec ce Monde, mais de la venuë de *Jéſus Chriſt* en Jugement, & de la deſtruction de toutes choſes; ſi quand il dit aux Hebreux, (*q*) *encore un peu de tems, & celui qui doit venir viendra, il ne tardera point*, il entend cela, non des chatimens, que *Jéſus Chriſt* devoit deployer ſur *Jeruſalem* & ſur toute la Nation *Juive*, mais de ſon dernier Avenement, il enſeigne certainement une fauſſe Doctrine & il s'efforce de rélever le courage de ceux à qui il écrit par des eſpérances trompeuſes, ce qui ne ſauroit, que lui faire du tort, & diminuer conſidérablement ſon crédit ſur d'autres matiéres. Mais qu'on laiſſe à cet Apôtre, la liberté d'expliquer lui même ſa penſée, & nous l'entendrons faire cette exhortation aux *Theſſaloniciens*; (*r*) *Nous vous prions mes Frères, de ne pas vous émouvoir facilement, ſous prétexte de quelque inſpiration, de quelques Diſcours, ou même de quelques lettres, qu'on ſuppoſeroit venir de nôtre part, comme ſi le jour du Seigneur étoit ſur le point d'arriver, ne ſouffrés pas, que perſonne vous ſeduiſe en aucune maniére, car ce jour là ne viendra point, qu'auparavant la revolte ne ſoit arrivée, & qu'on n'ait vû paroître l'homme de péché deſtiné à perir*; Ce qui montre évidemment, que l'Apôtre déſavouoit lui même toute Doctriné ſemblable, & qu'il regardoit comme des *Séducteurs*, ceux qui

(*n*) *Edward*. ub. ſup. (*o*) *Whitby*. ſur 2 Cor. VII. 9. (*p*) 1 Cor. VII. 29. 31. (*q*) Hebr. X. 37. (*r*) 2 Teſſ. II. 2. &c.

qui la répandoient. Quand donc il dit aux *Corinthiens*, (s) *Que nous ne mourrons pas tous, mais que nous serons tous changés en un moment*; Aux *Thessaloniciens*, que (t) *nous qui vivons, & qui serons restés sur la Terre jusqu'à l'Avénement du Seigneur, nous ne préviendrons point ceux qui sont morts*; C'est mal entendre sa pensée, que de croire, qu'il ait parlé de lui même, & des Chrêtiens de son tems, dans des passages qui se rapportent manifestement à l'Eglise de tous les siécles; ou d'en conclurre, que la génération d'alors, vivroit jusqu'à la venuë du Seigneur, pendant qu'il ne veut dire autre chose, si ce n'est que ceux, qui seront en en vie quels qu'ils soyent, quand la Résurrection generale arrivera endureront un changement qui leur tiendra lieu de mort.

Raisons pour lesquelles ils se sont exprimés comme ils ont fait.

On ne sauroit raisonnablement supposer, que les Apôtres fussent si peu versés dans les Ecrits d'*Ezechiel*, de *Daniel*, & des autres Prophêtes, surtout, après que nôtre Sauveur leur eût *expliqué les Ecritures*, & leur eût enseigné (u) *ce qui regarde le Royaume de Dieu*, pour croire que l'Etat de l'Evangile ne dureroit pas un siécle entier. St. Paul en particulier nous dit, qu'il attendoit, avant le grand Jour, une Revolte générale & la manifestation de l'Ante-Christ; Et St. *Pierre*, pour porter les Chrêtiens à la patience & à la persévérance les prie, (v) de faire reflexion, *qu'à l'égard du Seigneur, un jour est comme mille ans, & mille ans comme un jour.* Il y a fort apparence, que les rudes persécutions, que les Chrêtiens avoient à souffrir, leur faisoient souhaiter d'en être promtement délivrés, & les portoient à croire que *Jesus Christ* viendoit bien tôt pour prendre vengeance de leurs adversaires; (x) Puis donc, que le tems du Jugement étoit certain & inconnu, il étoit à propos, de prendre le parti le plus Sage, & de jetter les hommes dans de justes alarmes à ce sujet, en le leur répresentant comme prochain plutôt que de les endormir dans une sécurité dangereuse en le leur montrant dans l'éloignement. C'est là, tout ce que faisoient les Apôtres, & tout ce qu'ils pouvoient faire en effet, ils ne pouvoient parler qu'en termes généraux de l'approche de ce grand Jour; il n'étoit pas en leur pouvoir d'en marquer le tems, & si le Saint Esprit les poussoit à s'exprimer là dessus, d'une maniè-

(s) 1 Cor. XV. 5. (t) 1 Theff. IV. 15. (u) Actes I. 3.
(v) 2 Pierre III. 8. (x) Lucas Serm. Vol. 1.

re propre à donner lieu à certaines applications utiles aux Chrêtiens de tous les tems, je ne vois aucune tromperie en cela; furtout, fi l'on confidére, que comme la Mort, & le Jugement font les mêmes chofes, par rapport à nôtre éternité, les Apôtres pouvoient fagement & fort à propos parler du Jour du Jugement, d'une manière & dans des termes propres à porter toute perfonne à l'attendre tous les jours.

Pourquoi Dieu a jugé à propos, de nous laiffer dans l'ignorance à cet égard.

Il faut pourtant avouër, que ces paffages & d'autres femblables, fournirent (*y*) aux Chrêtiens des fiécles fuivans, occafion de croire, que le Jour du Jugement *étoit proche*, & ont rendu certains efprits d'ailleurs judicieux & modeftes, trop hardis & trop décififs fur cet Article; Parce que les defirs ardens qu'ils avoient de la Venuë de *Jefus Chrift*, les maux & les afflictions qu'ils enduroient, & dont ils fouhaitoient d'être delivrés, les engageoient à fixer pofitivement le tems de leur delivrance. Cependant le mauvais fuccès de leurs conjectures, peut fervir à nous convaincre de cette vérité, que celui qui a ordonné ce jour là, a auffi jugé à propos, pour de bonnes & fages raifons de la cacher à la connoiffance de tous les hommes, de peur qu'ils ne fuffent bouffis d'orgueil & de bonne Opinion d'eux mêmes, s'ils prévoioient des chofes à venir; De peur, que cette connoiffance n'apportât des obftacles à l'execution des deffeins de la Providence; Afin, que les Myftères de cette Providence fuffent dévéloppés à tous les hommes tout à la fois; Afin, que le genre humain ne fe livrât pas à la fécurité, ni à la prefomption, fi ce jour étoit éloigné, à l'horreur, & au défefpoir, s'il étoit prêt d'arriver; Et que regardant chaque jour, comme celui auquel le

(*y*) C'eft ainfi que *Lactance*. Inft. L. 7. C. 25. affuroit, qu'il ne fe pafferoit pas plus de deux fiécles entre le tems où il écrivoit & la fin du Monde: Et avant lui *Tertullien*, & *Origene*, avoient conclu de ces paroles de St. *Paul*. *Mes Fréres, le tems qui nous refte eft court, que ceux qui ont des Femmes foyent, comme s'ils n'en avoient point.* 1 Cor. VII. 29. Que le Jour du Jugement ne pouvoit pas être éloigné. St. *Chryfoftome*, dans un de fes Sermons. *De virginitate*, dit à fes Auditeurs, que le tems préfent alloit finir, & que la Réfurrection étoit pour ainfi dire à la porte; Et entre les Ecrivains des derniers tems; *Martin Luther*, in colloq. menfal. C. 35. 38. fe fert de ces expreffions vives. „ Je crois certainement, que les Anges font déja en Armes, qu'ils mettent leurs Harnois & „ fe ceignent de leurs Epées, car le Jour du Jugement approche, & dans deux „ fiécles d'ici, on entendra retentir cette voix, *voici l'Epoux vient* ".

le grand Juge peut venir du Ciel, on veillât & on se préparât continuellement à sa venuë.

MAIS si on en ignore le tems, on sait du moins que *le Jour du Seigneur viendra, comme un Larron dans la nuit*; Quand tout sera enveloppé dans le silence, dans le Sommeil & dans la sécurité. La derniére génération sera aussi surprise, de voir l'Incendie du Monde, que le furent les hommes du tems de *Noé*, quand le Déluge vint sur la Terre. On sera aussi occupé à boire & à manger, à acheter & à batir, à projetter de grandes choses, à trafiquer & à se divertir, que jamais on l'ait été; Et dans le tems que les Mondains se croiront en *paix* & en *sureté*, qu'ils se promettront de grands avantages du succès de leurs entreprises, & que leur prospérité leur paroitra la plus solide; alors, ce Jour fatal les surprendra tout à coup, lors qu'ils y penseront le moins, & les enveloppera dans une ruïne, aussi promte qu'inévitable. Quand les voluptueux seront au milieu de leurs plaisirs & au comble de leurs débauches; Quand les ambitieux ne penseront qu'à se rendre puissants; & à grossir le nombre de leurs esclaves, par le fer, & par le feu, & qu'après avoir ravagé des Provinces entiéres ils éléveront des Trophées à leur orgueil sur la misère des Peuples qu'ils auront soumis, alors, & sans qu'ils s'y attendent, ils se verront enlever tous leurs plaisirs & toutes leurs espérances, en même tems, que l'embrasement de l'Univers engloutira leurs Conquêtes. (z) *C'est pourquoi mes chers Frères, puisque vous attendés ces choses, faites ensorte, que ce Jour là vous trouve sans tache, sans reproche & dans la paix.*

Ce Jour viendra subitement.

J'IGNORE quelle force on peut croire qu'il y ait présentement dans ce raisonnement de l'Apôtre, (zz) Mais que le Pécheur le plus hardi s'imagine, que le Jour du Jugement est venu, qu'il se considére, comme environné de toutes les terreurs, que la derniére apparition du Sauveur entrainera après elle. Qu'il se représente la nature dissoute & agonisante, le Monde en feu, la gloire de Dieu se deployant en la Personne de son fils & dans les innombrables Légions de ses Anges; Qu'il se figure d'entendre, le son éclattant de la Trompette de l'Archange, la Mer bruire, de voir la Terre comme en convulsion; Les Rocs & les Montagnes crouler, les

Il est donc de la Sagesse d'y penser.

(z) 2 *Pierre* III. 14. (zz) Lucas Serm. Vol. I.

les Eclairs se succeder les uns les autres, ses oreilles ne sont plus frappées, que du fracas du Tonnerre, des cris épouvantables des Démons, & des tristes lamentations des Pécheurs qui l'assiégent & l'assaillent de tous côtés, pendant qu'intérieurement sa Conscience l'effraye & le poignarde; Que le plus hardi des pécheurs se répré-sente, dis je, dans cet état & il conviendra alors infailliblement de la justice, & de l'importance infinie de l'exhortation de l'Apôtre. (†) *Puis donc, que toutes ces choses doivent se dissoudre, quels ne devons nous pas être, par la Sainteté de nôtre Conduite, & par les œuvres de nôtre pieté?* Afin, que quand *Jesus Christ* descendra du Ciel, pour exercer vengeance contre ses ennemis, aussi bien, que pour glorifier ses Saints, *nous puissions être trouvés de lui sans souillure & sans tache, & après avoir eu nôtre fruit dans la Sainteté, être faits enfin héritiers de la vie éternelle.*

SECTION I.

Du Ciel.

Félicité celeste, pourquoi ne peut être décrite.

MES *bien aimés*, (*a*) *nous sommes dès à présent les Enfans de Dieu, quoique ce que nous serons* un jour *ne paroisse point encore*; c'est là le langage, que tient l'Apôtre St. *Jean*, en parlant des privileges de la *Dispensation Evangelique*, & si un grand Apôtre favorisé de tant de révélations, qui (*b*) *avoit vû une porte ouverte dans le Ciel*, (*c*) *le Trône de Dieu* (*d*) *la nouvelle Jerusalem*, (*e*) *le fleuve de délices*, (*f*) *l'Arbre de vie*, & (*g*) *la lumiére de la Sainte Cité*, étoit incapable de nous donner une description de l'état des Saints glorifiés, qui pourra, si l'on en excepte, ces Ministres de Dieu tout rayonnans de gloire, qui assistent continuellement en sa Présence, & dont il se sert pour l'exécution de ses vuës les plus sécrétes, étaler à nos yeux l'éminente félicité de ce glorieux séjour? Nous savons, que l'idée (*h*) qu'on se forme d'un

(†) 2 Pierre III. 11. (*a*) 1 Jean III. 2. (*b*) Apoc. IV. 1. (*c*) 2. 3. (*d*) Chap. XXI. 2. (*e*) XXII. 1. (*f*) Vers. 2. (*g*) Vers. 5. (*h*) *Stanhope.* Epit. & Evang. Vol. II.

d'un objet dépend si fort de la juste proportion de ce dernier & de sa convenance avec la faculté qui nous le fait appercevoir, qu'il faut nécessairement, que là où la distance, ou la disproportion de l'objet est grande & considérable, la perception en soit aussi obscure & confuse. C'est là le cas de cette félicité dont nous allons traiter présentement Elle est à une prodigieuse distance de nous, & nous ne saurions y atteindre dans cette vie : Il faut avant que nous soyons en état d'en jouïr, ou même de nous en former quelque idée, qu'il se fasse en nous bien des changemens : Elle ne se manifeste pas à nous par aucune lumière qui soit en elle, & on ne peut se servir pour en faire la découverte de conséquences tirées d'objets qui sont à nôtre portée, ou qui ont quelque rapport avec elle ; Elle est un pur don de Dieu, la production de sa volonté, & de sa bonté envers sa Créature: On ne sauroit donc s'instruire, ni de ce qui entre dans sa composition, ni des conditions sous lesquelles elle nous est promise, que parce qu'il a bien voulu nous en apprendre lui même pour nôtre soutien & nôtre consolation ici bas. Il est vrai, que de tout tems les gens de bien ou eú quelque espérance d'un état de bonheur dans une autre vie ; Mais c'est à *Jésus Christ* qui a *mis en lumiére la vie & l'immortalité de l'Evangile*, à qui nous sommes redevables de ce que nous savons de sûr & de positif sur cette matiére : Il est cependant à propos de remarquer, que les descriptions mêmes, que l'Evangile nous fait de la gloire à venir ne sont pas exactement, ou en tout point conformes à la nature de la chose, le Saint Esprit, par condescendance pour les hommes s'est servi de leurs façons de parler, & s'est accommodé à la foiblesse d'Etres renfermés dans des Corps charnels, conversans avec des objets grossiers & matériels, & mis en mouvement, par les impressions des sens ; Le langage dans lequel ces descriptions sont conçuës est tel, que nous en saisissons plutôt la pensée de celui qui nous les fait.

C'est là le fondement de toutes ces *Metaphores*, & de toutes ces *Paraboles*, qui nous représentent les joyes & les délices du Paradis, sous l'emblême de *festins somptueux*, de *Banquets de Nôces*, de *Paturages fertiles*, de *demeures superbes* de *Cités magnifiques*, ou *le Soleil ne se couche jamais*, de *Trônes*, & de tout ce qui environne la Majesté des Rois de la Terre ; cependant nous sommes suffisamment avertis de ne pas prendre ces passa-

passages dans un sens litteral, lors qu'on nous dit, que les *Enfans de la Résurrection* (*i*) *n'auront plus ni faim ni soif, qu'ils ne prendront, ni ne seront pris en Mariage*; & que par conséquent, tous les plaisirs, des sens n'auront plus de lieu, puisque d'un côté, les besoins qui les font naitre, & que de l'autre les appetits qui nous les font rechercher, & qui nous les rendent recommandables ne subsisteront plus. Ces figures & ces allusions, ne laissent pas de nous faire comprendre, que la félicité du Monde à venir, égalera, non seulement, mais encore surpassera infiniment, tout ce qui peut resulter de joye & de satisfaction, de l'abondance la plus grande, de la gloire la plus brillante, de la beauté la plus exquise, & de tout ce que les sens nous peuvent faire jouïr, imaginer ou souhaiter, de plaisirs raisonnables & véritablement dignes de l'homme. En effet cette grande diversité de figures dont l'Ecriture se sert, pour s'expliquer avec nous sur ce sujet, nous fait naturellement comprendre, que tout ce que nous se serons capables de gouter dans cet état, de joye & de félicité, nous sera conféré dans sa plus grande perfection. Après ces remarques préliminaires, nous allons parcourir les différentes parties du tableau, que les Livres Sacrés nous mettent devant les yeux, de l'état des justes dans le Ciel après la Résurrection, & nous considérerons en passant I. En quoi consistera sa plus grande félicité, & II. pourquoi il y aura tant de dégrez & de varieté dans ces plaisirs & dans ces délices.

Localité du Ciel.

I. Qu'il y ait dans les Régions supérieures du Monde & au dessus des Etoiles, un certain *lieu* ordonné, ou établi de Dieu pour être le séjour des Bienheureux, & que ce lieu soit, pour cette raison appellé (*k*) le *troisiéme Ciel*; Que ce lieu soit éloigné des nuages qui couvrent la surface de ce Monde inférieur, au dessus des atteintes de toute ombre & de toute obscurité causée par les Corps sublunaires, & qu'il soit pour cette raison appellé (*l*) les *Régions de l'Air*; que ce soit là un séjour de plaisir & de délices, & qui par allusion au Jardin d'*Eden*, soit pour cette raison appellé, (*m*) *le Paradis*; que la félicité qu'on y goutera soit ineffable & au dessus de toute conception, & que par conséquent ce lieu là, soit à juste titre appellé (*n*) *le Paradis de Dieu*; que *Dieu*

(*i*) Apoc. VII. 16. Luc. XX. 35. (*k*) 2 Cor. XII. 2. (*l*) Esaïe XXX. 26. (*m*) 2 Cor. XII. 4. (*n*) Apoc. II. 7.

Dieu le Père honore ces demeures de sa Présence la plus immédiate, & que pour cette raison il soit très souvent appellé le *Père Céleste* ; que *Dieu le Fils* y ait sa Résidence, & qu'il en prenne le titre de (*o*) *Seigneur du Ciel* ; que *Dieu le Saint Esprit*, la troisiéme Personne de la très Sainte Trinité y habite, & que pour cette raison il soit dit, qu'il (*p*) *a été envoyé, ou qu'il est descendu du Ciel* ; Que ce lieu enfin soit le Palais du *grand Roi*, où tous ses glorieux Ministres assistent continuellement tout prets d'obéir à ses ordres, & qu'ils soyent pour cette raison appellés, (*q*) *les Anges du Ciel*, ce sont là des vérités si clairement revelées dans l'Ecriture Sainte, que toute Personne convaincuë de sa Divinité, ne sauroit revoquer en doute la réalité d'un tel lieu. Malgré donc tout ce que quelques *Enthousiastes* pourroient nous dire d'un *Ciel intérieur*, comme du seul paradis, que Dieu reserve aux Ames justes, malgré tout ce qu'ils pourroient dire de l'idée d'un *Ciel Local*, comme leur paroissant trop mercenaire, trop sensuel, & approcher trop du *Mahométisme*, le Chrêtien judicieux & sensé, à la lecture de ces paroles du Sauveur, (*r*) *Il y a plusieurs demeures dans la Maison de mon Père, si cela n'étoit pas je vous l'aurois dit, je vai pour vous y préparer une place, & quand je m'en serai allé, & que je vous aurai préparé une place, je reviendrai, & je vous prendrai avec moi, afin que vous soyés ou je serai*, ne sauroit s'empécher de croire, que ceux qui au dernier Jour recevront de leur Juge une sentence d'absolution, seront introduits dans ce même Ciel *Empyrée*, où *Jesus Christ* leur Sauveur *Dieu bénit éternellement*, est présentement assis à la droite de son Père.

En effet, non seulement les *Juifs* & les *Chrêtiens*, mais même les *Payens* & les *Infidéles* ont fait profession de croire la réalité d'un lieu, où les gens de bien seront recompensés après cette vie, & où ils jouïront d'une félicité non interrompuë. Les *Champs Elysées*, lieux que l'imagination des (*s*) Poëtes s'est forcée de dépeindre sous les couleurs les plus riantes & avec tout ce qu'il y a de plus capable de rejouïr l'Ame, & d'allumer dans le cœur de l'homme les désirs les plus ardens, étoient le séjour qu'ils assignoient

 aux

[o] 1 Cor. XV. 47. [p] 1 Pierre I. 12. [q] Matth. XXIV. 36.
[r] Jean XIV. 2. 3. [s] *Vide. Homer. Odys.* L. 4. & *Virg. Æneid.* L. 6.

aux justes après la mort. (*t*) Il y a plus; la Théologie *Payenne* est allée jusqu'à ériger en *Divinités*, ces grandes Ames, qui s'élevant par leurs vertus extraordinaires au dessus du Commun des hommes, avoient acquis le glorieux Nom de *Heros*, & la flatterie s'appuyant sur ce qu'on croioit ces Illustres Personnages parvenus à un dégré de gloire éminent & jouïssant d'une félicité plus qu'humaine, s'est peu à peu enhardie, jusqu'à bercer l'ambition des Rois & des Empereurs de la douce espérance de l'*Apothéose*. Si ce n'eût été là, que des fleurs de Réthorique, & qu'une basse flatterie de la part des *Poëtes* on auroit pu croire qu'il y avoit en tout cela beaucoup de fiction; Mais quand les Philosophes les plus sages & les plus graves, paroissent être dans la même pensée; Quand on entend le *Divin Platon*, affirmer, que les gens de bien iront après cette vie (*u*) *dans les Isles des Bienheureux*, (qu'il suppose situées dans les *Regions Etherées*) *où ils jouiront de toute sorte de félicité, & où ils seront exemts de tout mal*; Quand on entend le célébre *Ciceron*, affirmer (*v*) que l'Ame s'éleve après la mort dans le Ciel Empyrée où elle n'a besoin de rien, étant sustentée du même aliment qui sert de nourriture aux Etoiles, & d'où elle contemple d'un coup d'œil le Monde entier & tout ce qu'il contient, on ne sauroit s'empêcher d'en conclurre, que tous ceux qui avoient quelque idée de leur propre immortalité, étoient fermement persuadés, que les Ames des justes entroient après la mort dans un certain séjour, où elles jouïssoient d'une joye inaltérable & d'une félicité parfaite.

Sa beauté & sa magnificence extérieure.

Il est vrai que, (*x*) les Poëtes ont fait les plus grands efforts d'imagination & appellé à leurs secours, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus agréable, pour rendre complette la description de ces

[*t*] *Martin.* de la Relig. naturelle.

[*u*] εἰς μακάρων νήσους οἰκεῖν, ἐν πάσῃ εὐδαιμονίᾳ, κακῶν ἐκτὸς. in Phæd.

[*v*] Tusc. Quæst. L. 1.

[x] *Devenere Locos lætos & amœna Vireta*
Fortunatorum Nemorum, sedesque beatas
Largior hic Campos æther & Lumine Vestit
Purpureo; solemque suum, sua sidera norunt &c. Virg. Æneid. L. 6.

c. d. Ils vinrent en ces lieux d'éternelle verdure,
Bocages consacrés au séjour du bonheur,
Où d'un Ciel Clair, serein, la splendeur la plus pure
De ces Champs fortunés augmente la douceur.

ces demeures heureuses, mais tout ce qu'ils ont dit sur ce sujet n'est rien en comparaison de ce que l'Ecriture Sainte nous apprend de la nouvelle *Jerusalem*, (y) *la Muraille en étoit batie de Pierre de Jaspe, & la Ville étoit d'un Or pur, semblable à un verre fort clair. Et les fondemens de la Muraille de la Ville étoient ornés de toute sorte de pierres précieuses : Le prémier fondement étoit de Jaspe, le second de saphir, le troisiéme de Calcedoine, le quatriéme d'Emeraude, le cinquiéme de sardonix, le sixiéme de sardoine, le septiéme de Chrysolythe, le huitiéme de Beril, le neuviéme de Topaze, le dixiéme de Chrysoprase, l'onziéme d'Hyacinthe, le douziéme d'Amethyste, Les douze Portes étoient douze perles, chaque Porte étoit d'une seule perle ; Et la grande place de la Ville étoit d'un Or pur, semblable au verre le plus transparent. Je n'y vis point de Temple; car le Seigneur le Dieu Tout-Puissant & l'Agneau en sont le Temple. La Ville n'a besoin ni de Soleil ni de Lune, pour l'éclairer, parce que la Gloire de Dieu l'éclaire & que l'Agneau est son flambeau.* Nous convenons que ces expressions sont figurées, mais elles ne laissent pas de nous donner l'idée, d'un lieu plein de beauté & de magnificence, tel que nous devons nous répresenter le Ciel suprême, toutes les fois que dans une nuit d'hyver, lorsque le tems est clair & serein, nous promenons nos regards sur cette multitude innombrable d'Etoiles, qui servent d'ornement & de parure à ces Régions célestes, qui ne sont encore, que les dehors, & pour ainsi dire, le pavé du *Vaste Empyrée.*

Plaisirs & délices raisonnables dont on jouïra dans ce lieu.

MAIS la félicité de l'homme consideré comme Créature raisonnable, ne consiste pas tant dans la nature du lieu où il se trouve, que dans la liberté qu'il a d'exercer ses facultés intellectuelles dans toute leur force, sur des objets convenables & dignes de lui: (z) Si donc nous supposons, que ces heureuses demeures soyent habitées par des Etres intelligens contemplatifs, & avides de connoitre la vérité, que peut il y avoir de plus agréable pour eux, que de se voir admis à la source même de toute vérité & de toute réalité, pour y étancher leur soif, & pour y contenter leurs desirs, en faisant avec toute la liberté & toute la facilité possibles des decouvertes, toujours nouvelles, & toujours ravissantes sur ses perfections infinies dans les merveilles de la nature, de la Providence, & de la Grace?

[y] Apoc. XXI. 18. [z] *Scot.* Vie Chrêtienne Part. I.

Et si on suppose encore, que ces esprits sont si élevés & si sublimes, que leur conception est si promte & leur pénétration si grande qu'ils peuvent sans la moindre peine, & sans être obligés de parcourir une longue suite de conséquences, avec quelle ineffable satisfaction ne feuilletteront ils pas ce Volume infini de l'Etre Divin & de ses perfections adorables ?

(*a*) C'EST une régle reçuë parmi les Théologiens, pour s'assurer d'autant mieux du sens de l'Ecriture sainte, „ Qu'on doit très-„ souvent entendre les Mots qui signifient *sentir* & *connoître*, de ma-„ niére, qu'on y comprenne aussi les *effets* & les *impressions*, que „ le sentiment & la connoissance produisent ordinairement en nous". Quand donc nous lisons, qu'après nôtre entrée dans le Ciel (*b*) *nous verrons Dieu tel qu'il est*, *non* (*c*) *obscurément & comme au travers d'un verre*, *mais face à face*, *& qu'alors nous le connoîtrons comme nous en avons été connus*; cela nous fait comprendre, que nous atteindrons non seulement à une connoissance de ses divines perfections la plus parfaite, que nous puissions jamais acquerir, mais encore, que nous gouterons dans cette connoissance, un plaisir beaucoup au dessus de tout ce que nous pouvons à présent nous imaginer. Car, (*d*) si, en bien des occasions, la découverte imparfaite, de quelque vérité favorite cause à certains Esprits contemplatifs, une satisfaction, que toute la volupté de l'*Epicurien* le plus raffiné ne sauroit jamais égaler; quels ne feront pas necessairement les transports & les ravissemens de ces Ames heureuses, qui verront en Dieu la vérité & la perfection de toutes choses, comme dans leur source & dans leur centre Commun; Qui verront continuëllement en lui, tout ce qu'il y a d'aimable, qui aimeront tout ce qu'elles verront, & qui possederont tout ce qu'elles aimeront ? (*e*) Supposé donc une societé d'Etre intelligens, qui aient toujours devant leurs yeux un objet infiniment parfait, sans qu'aucun mal, soit du dedans soit du dehors, puisse mettre le moindre obstacle à leur contemplation, & qui déployent sur cet objet toutes leurs facultés, de la maniére la plus raisonnable : Supposé, qu'ils soient pénétrés pour lui de tout l'Amour & de tout le respect possible, qu'ils en imitent les perfections, qu'ils en adorent les vertus éminentes, & qu'ils éclattent en

[*a*] *Tillotson*. Serm. Vol. III. [*b*] Jean III. 2. [*c*] 1 Cor. XIII. 12.
[*d*] *Stanhope*. Epit. & Evang. Vol. III. [*e*] *Scot.* ub. sup.

en loûanges & en *Alleluia* agréables, en un mot, qu'ils s'exercent eux mêmes autour de lui de toute leur force, & avec toute l'activité dont ils sont capables : Supposé, dis je tout cela, & nous aurons sous les yeux la véritable *quintessence* du Ciel d'une Créature raisonnable, qui dans cet heureux état, se trouve pour ainsi dire placée dans l'Elément qui lui est propre, n'ayant à suivre dans ses mouvemens & dans ses Actions, que son penchant le plus naturel.

Ce n'est pas tout encore : l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, ajoute à la souveraine béatitude, à laquelle la vision de Dieu même nous fera parvenir la considération de cette Divine societé, qui habite *la Cité de Dieu, la Jerusalem Celeste*; Il nous dit, qu'à nôtre arrivée à la *Montagne de Sion*, nous serons joints (*f*) *à l'innombrable multitude des Anges, à l'Assemblée, & à l'Eglise des prémiers Nés dont les Noms sont écrits dans le Ciel, aux Esprits des justes, qui sont arrivés à la perfection, & à Jesus qui est le Médiateur de la nouvelle Alliance.* Et certainement toute Ame, (*g*) qui a la moindre étincelle d'Amour sincère pour *Jesus* son charitable Sauveur, le moindre sentiment de reconnoissance pour tout ce qu'il a fait & souffert à cause de nous, ne sauroit s'empêcher de regarder, comme un très grand bonheur, d'être admise en sa Présence, & de contempler l'heureux changement, qui est arrivé dans la triste condition sous laquelle il a paru sur la Terre : De voir celui que les hommes y avoient si cruëllement traité, actuëllement élevé à la dignité de *Chef* & de *Prince* de toute la *Hierarchie* Céleste ; Mais quand ce Bienheureux Rédempteur nous permettra non seulement d'être les spectateurs de sa gloire, mais encore qu'il nous y introduira & qu'il nous en rendra participans ; Quand non seulement nous contemplerons sa face gracieuse, mais encore, que nous pourrons jouïr des charmes de sa conversation, & recevoir à jamais les marques les plus sensibles de son affection ; Quand nous lui entendrons parler des merveilles de son Amour & des Angoisses au travers desquelles il a passé pour nous retirer de la misére, & pour nous rendre heureux, nos cœurs ne se sentiront ils pas alors pénétrés de la félicité la plus ravissante, ne nageront ils pas dans la joye, ne seront ils pas enflammés d'Amour, pour nôtre grand Libérateur, &

[*f*] Hebr. XII. 22. &c. [*g*] *Scot.* ub. sup.

& nos bouches n'éclateront elles pas en Cantiques de Louanges & d'actions de graces en l'honneur de celui qui nous a sauvés ? De plus, lorsque nous serons élevés dans le Ciel, nous y vivrons non seulement dans la Communion du fils de Dieu, mais encore dans l'heureuse société des Saints & des Anges, de ces Esprits purs & sans tache, qui doués d'une grande force d'entendement, aussi bien, que d'une nature parfaitement bonne, & d'une charité généreuse ne sauroient manquer d'être pour nous, une source intarrissable de plaisirs. Quand donc ce Monde méchant, & dont le commerce est si dangereux aura pris fin, (*h*) *quand tous ceux qui sont une occasion de chûte, & tous ceux qui font des œuvres d'iniquité auront été jettés dans la fournaise ardente*; quand, aussitôt après nôtre arrivée dans les Parvis du *grand Roi*, nous aurons été introduits (*i*) avec des acclamations redoublées dans la Compagnie des *Patriarches* & des *Prophètes*, des *Apôtres* & des *Martyrs*, & que nous serons entrés dans une liaison intime avec eux & avec toutes ces Ames grandes & généreuses, qui ont rendu leur piété & leur vertu celebres dans le Monde; Quand nous nous verrons admis dans la familiarité des Anges & des Archanges, & que tous ces Courtisans Célestes nous appellant leurs *Frères* nous féliciteront sur nôtre Entrée dans la joye de leur Seigneur; Quand, dis je, nous aurons été reçûs dans cette glorieuse société avec tout l'empressement & tout l'accueil, que nous pourrions espérer de ces Célestes Amis, que nous aurons été invités à nous joindre à leurs saints Concerts & que nos harpes ajustées, & accordées par leurs savantes mains seront prettes, à célébrer avec eux, (*k*) *la puissance, les richesses, la Sagesse, la force, l'honneur, la gloire & la louange de celui qui est assis sur le Trône, & de l'Agneau; pendant tous les siécles*; Tout cela augmentera si fort nôtre félicité, que nous pouvons bien passer sous silence le grand changement, qui se fera alors dans nos Corps (*l*) & en vertu duquel ils se verront exemts de besoins & d'infirmités, d'appetits incommodes & de passions inégales, de faim & de soif, de lassitude & de Sommeil, de chagrin & de tristesse, de foiblesse & de décadence, de maladie & de Vieillesse, de mort & de destruction, revêtus au contraire de *beauté au lieu de*

(*h*) Matth. XIII. 41. 42. (*i*) *Scot.* ub. sup. (*k*) Apoc. V. 12. 13.
(*l*) *Stanhope.* ub. sup.

de Cendres, de joye au lieu de pleurs, (*m*) *joye, que personne ne nous ravira,* beauté, qui refiftera au tems, & qui (*n*) *engloutira la mort pour toujours.*

Sainteté nécessaire pour jouir du Ciel.

VOILA, autant que l'Ecriture fainte nous fournit de lumières fur ce fujet, une courte defcription des délices & de la félicité du Monde à venir, & nous pouvons conclurre de tout cela, que la *sainteté* eft une qualité abfolument néceffaire pour être heureux dans une autre vie, ou ce qui eft la même chofe, qu'il eft impoffible de jouïr du Ciel fans une difpofition Celefte. (*o*) Car fuppofé, qu'il plût au Dieu Tout-Puiffant d'enlever tout d'un coup, tous les hommes tels qu'ils fe trouvent préfentement, & de les placer dans les plus hauts Cieux autour du Trône de fon Fils Bien-aimé; Que ceux d'entr'eux qui s'adonneroient véritablement à la Sainteté, qui aimeroient Dieu par deffus toutes chofes, & dont le cœur feroit duëment préparé à gouter les plaifirs fpirituels feroient charmés & ravis de voir leur Rédempteur briller dans toute fa gloire! Avec quel empreffement n'entonneroient ils pas avec le Chœur Célefte, les louanges de celui qui les auroit introduits dans un fi délicieux féjour! Quel plaifir le lieu où ils feroient, l'occupation qu'ils y auroient, la Compagnie qu'ils y trouveroient, & tout ce qu'ils y verroient, ne leur cauferoient ils pas! Quant à ceux qui feroient encore dans leurs pechés, & qui ne penferoient qu'aux chofes terreftres, quelle ne feroit pas leur trifteffe & leur défolation; la joye & la gayeté des Saints feroient pour eux un fujet de furprife & d'étonnement, puifqu'ils ne trouveroient dans ce nouvel état, rien de fatisfaifant ni d'agréable à leur gré, que dans le Sein de la lumiére ils feroient encore dans les tenebres, & qu'au milieu des délices ils feroient encore plongés dans l'ennuy & dans la trifteffe. Ils ne pourroient pas entendre la Mufique Célefte, ou fi elle frappoit leurs oreilles, elle leur paroitroit incommode & défagréable. Ils ne pourroient pas gouter ces délices fpirituëlles, ou s'ils le pouvoient, ils n'y trouveroient aucune douceur. Ils ne pourroient pas voir la face de Dieu, ou s'ils le pouvoient, cette contemplation ne leur cauferoit aucun plaifir, au contraire, ils en feroient effrayés & confondus; Et tout cela, faute d'être révétus de

(*m*) Jean XVI. 22. (*n*) 2 Cor. V. 4.
(*o*) *Deveridge*, de la félicité des Saints dans le Ciel.

de grace & de Sainteté, dispositions sans lesquelles ; il seroit aussi impossible à de telles gens de se plaire dans ce Ciel ou dans Dieu même qu'à un Aveugle, de se plaire à des tableaux, à un sourd de prendre du gout à un Concert ; ou à une bête brute de sonder les profondeurs de la Metaphysique. (*p*) Dieu dans sa sagesse infinie, a tellement compassé les choses, & si merveilleusement assorti nôtre nature & nôtre devoir, que la Vertu & la félicité, la grace & la gloire sont dans le fonds une seule & même chose & ne different, entr'elles que par rapport aux circonstances, & aux divers points de vuë sous lesquels on les envisage. L'homme commence son Ciel sur la Terre, & ce qui étoit imparfait ici bas s'achéve & se perfectionne dans le Paradis ; Plus on se rend Maître de ses appetits sensuëls, plus on s'éleve au dessus du Monde, plus on fait de progrès dans l'étude de la Réligion, plus on se familiarise par de fréquentes priéres, & par la méditation, avec les objets Céléstes, plus aussi devient on spirituël, & plus se rend on propre, pour me servir d'une expression d'un Apôtre *à être faits participans de l'héritage des Saints qui est dans la lumiére.* (*q*) Si donc nous souhaitons d'aller au Ciel aprés nôtre mort, ayons soin pendant que nous vivons, d'avoir le cœur purifié de toute affection corrompuë, nôtre esprit illuminé & nôtre Ame entiérement sanctifiée, afin qu'ainsi nous puissions, sortir de ce Monde bien disposés & duëment préparés à contempler la lumiére de la face de Dieu, à trouver dans cette contemplation nôtre bonheur, & l'accomplissement de tous nos desirs, & à nous laisser pénétrer des rayons de félicité, qui émaneront éternellement de ce ravissant objet, & qui nous affecteront délicieusement à proportion de nôtre capacité à les recevoir.

Différens degrés de gloire & de félicité dans le Ciel, prouvés par la raison.

II. Ce que nous venons de dire, nous conduit à soutenir, qu'il y aura dans l'autre vie différens dégrés de gloire & de félicité, selon les différens progrès qu'on aura faits ici bas dans l'étude de la Sainteté. En effet, si pour être capable de gouter les délices du Ciel, il est absolument nécessaire, que nous nous purifiions, & que nous nous depouillions de toute passion & des convoitises charnelles, il s'ensuit naturellement, que plus nous approcherons à cet égard de la perfection, plus aussi le gout que nous aurons pour les

(*p*) *Stanhope.* ub. sup. (*q*) *Beveridge.* ub. sup.

les plaisirs du Ciel, sera vif & agréable, & plus nôtre félicité sera grande & étenduë. Dieu est, il est vrai, la source commune du bonheur Céleste & ce qui en émane se répand tout à l'entour, & remplit peut être également tous les Saints, mais il est vrai aussi, que quoique tous les Saints seront également satisfaits, les uns pourrront cependant contenir une plus grande mésure de bonheur que d'autres, châcun à proportion de sa capacité; C'est ainsi, que la lumière du Soleil, quoique la méme dans le fonds est plus ou moins refléchie selon la structure & le tissu des différens Corps, sur lesquels elle tombe. (r) Il est vrai, que *Jésus Christ* est le Sauveur commun de tous les hommes, que son sang également suffisant pour tous, a été également répandu pour leur Rédemption; mais il ne s'ensuit pas plus de là, que les recompenses, que ce sang a méritées & acquises seront conférées à tous les Saints par égales portions, qu'il ne s'ensuit, que par l'efficace de ce sang, tous parviendront au même degré de sanctification. Tout homme qui par une repentance sincère quoique tardive, se sera reconcilié avec son Dieu, & aura par ce moyen effacé les égaremens sans nombre d'une vie mal employée, ne verra jamais ses péchés s'élever contre lui, & operer sa condamnation; mais il est absurde de dire, que ces mémes péchés ne diminueront point sa recompense & ne retrancheront rien à sa gloire; Conviendroit il au Juge de toute la Terre, de placer un tel homme dans le même point de félicité, que ceux qui étant entrés de bonne heure dans les voyes de la pieté ont suivi sans interruption les régles de la vertu, & ont excellé dans l'œuvre du Seigneur, ou de ceux, qui (s) *ont souffert plus de travaux, plus de blessures, plus de prisons, & qui ont été plus souvent en danger de mourir* (t) *qui ont tout abandonné, regardant toutes choses comme de la bouë, afin de gagner Jésus Christ.*

Il est vrai, que le Père de famille, dont il est parlé dans la Parabole, paya égalemént tous ceux qui avoient travaillé à sa vigne, (u) *donnant autant aux Ouvriers qui n'avoient été qu'une heure au travail, qu'à ceux qui avoient supporté la chaleur & la fatigue de tout le jour*: Mais si on examine de près cette Parabole, on découvrira sans peine, que par le salaire dont il y est question, il

(r) *Smalridge.* Serm. (s) 2 Cor. XI. 23. (t) Phil. III. 8.
(u) Matth. XX. 12.

il faut néceſſairement entendre, le *Don de la Grace*, ſans qu'il ſoit poſſible d'y comprendre le *Don de la Gloire*; Parce qu'on voit ce fut être donné aux *envieux* & aux *ingrats*, même à ceux dont il eſt dit expreſſément, qu'*il ne ſont pas élus*. (*v*) En un mot, cette Parabole a pour but de juſtifier la conduite de Dieu dans la diſpenſation de ſa Grace, envers les *Juifs*, & envers les *Gentils*; Les *derniers* appellés longtems après les *prémiers*, eurent cependant également part aux bénédictions & aux Privileges de l'Alliance Evangelique; ce qui eſt tout à fait étranger au ſujet dont il s'agit à préſent. Mais en admettant même le ſens analogique de la Parabole, tout ce qu'on en peut inférer eſt, (*x*) que ceux qui ſe feront conſtamment appliqués à l'étude de la Sainteté, & les pénitens ſincères entreront les uns & les autres dans le Ciel; Que les Martyrs, & tous ceux qui auront beaucoup ſouffert pour la profeſſion de la foi Chrétienne feront enfin couronnés, & c'eſt ce qu'ils auront de commun avec tous les Chrêtiens qui auront terminé une bonne vie par une mort paiſible; Mais de ſavoir ſi toutes leurs Couronnes feront également brillantes, & s'ils feront tous élevés au même dégré de gloire & de félicité, c'eſt ſurquoi la Parabole, priſe même dans ſon ſens le plus étendu, ne nous donne aucune inſtruction, & il y a bien dans l'Ecriture Sainte des paſſages, qui nous apprenent tout le contraire.

Et par l'Ecriture Sainte.

CAR quand nôtre Sauveur nous apprend, qu'il (*y*) *y a pluſieurs demeures dans la Maiſon de ſon Père*, & que l'Eſprit de Dieu dans les Revélations de *Daniel* en aſſigne quelques unes des plus

(*v*) *Bull.* Serm. Vol. II. & *Stanhope* Serm. (*x*) *Stanhope*. ibid.

(*y*) Jean XIV. 2. On comprendra difficilement en quoi pourroit conſiſter cette pluralité de demeures dans le Ciel, ſi on n'admet pas différens dégrés de gloire, car ſi tous les Saints doivent être élevés au même point de bonheur, ils auront tous dans le Ciel une ſeule & même demeure, mais *Jeſus Chriſt* dit, qu'il y a dans la Maiſon de ſon Père *pluſieurs demeures* qui feront ſans doute plus élevées les unes que les autres, ſelon les différens dégrés de vertu, auxquels les hommes feront parvenus ici bas; c'eſt ainſi que *Clement d'Alexandrie* dit, *qu'il y a auprès du Seigneur pluſieurs recompenſes & pluſieurs demeures, ſelon la differente manière dont on ſe ſera conduit dans ce Monde*. *Strom.* IV. Et *Tertullien* s'exprime en ces termes, *il y a pluſieurs demeures auprès du Père, ſelon les differentes bonnes œuvres des hommes*; Les Pères de l'Egliſe ſe ſont dans la ſuite ſervis de ce Texte contre *Jovinien*, qui ſoutenoit l'égalité des recompenſes dans la vie à venir. *Bull.* Serm. Vol. 1.

plus éminentes ; à ceux qui auront *ramené des pécheurs de l'égarement de leurs voyes* ; Car (z) *ceux qui auront été intelligens, luiront comme la splendeur de l'étenduë, & ceux qui en auront amené plusieurs à la Justice, luiront comme des Etoiles à toujours & à perpétuité.* Lorsque *Jésus Christ* parlant à ses Apôtres leur dit, (a) *vous êtes demeurés constamment avec moi dans mes épreuves, aussi je dispose du Royaume ----- afin que (b) vous mangiés & que vous buviés à ma table dans mon Royaume, & que vous (c) soyés assis sur des Trônes, pour juger les douze Tribus d'Israel* ; Quand les Fils de *Zébedée* demandérent à leur Maitre, (d) *d'être assis, quand il seroit dans sa gloire, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche* ; Et que quoique le Sauveur ne leur promette pas ce dégré d'élévation, il affirme cependant, qu'*il sera donné à ceux* de ses Disciples, *à qui il est destiné de son Père* ; On peut certainement conclurre de ces Passages & d'autres semblables, qu'il y a des marques particuliéres de gloire, dont les Apôtres, aussi bien que ceux qui les auront imités dans leurs fonctions *Apostoliques*, & ceux qui se seront distingués par leur zèle & par leur Sainteté sur tous les autres Chrêtiens seront honorés dans le Ciel. Ainsi quoi

(z) Dan. XII. 3. (a) Luc. XXII. 28. &c.

(b) Il peut paroitre étrange, que nôtre Sauveur promette ici à ses Apôtres le privilége de *manger & de boire à sa table*, puisqu'il est certain, que dans le Royaume des Cieux, les Saints glorifiés, n'auront pas besoin de semblables repas. Mais souvenons nous, que ce n'est là qu'une allusion, à ce qui se passe chés les Princes de la Terre, à la Table desquels, c'est un grand honneur d'être admis. *Whitby.* in locum.

(c) *Etre assis sur des Trônes pour juger*, (pour gouverner, ou pour présider sur) *les douze Tribus d'Israel*, est comme le remarque très bien *Grotius* sur cet endroit, une expression Métaphorique, prise de l'Ancien Etat du Royaume *d'Israel*, dans lequel les *Princes* ou les *Chefs des Tribus*, approchoient le plus, par leur dignité de la Majesté du Roi, & siégeoient dans les Assemblées publiques, près du Trône, sur des siéges d'yvoire.

(d) Marc. X. 37. 40. Etre assis à la *droite* d'un Roi, c'étoit chés les *Orientaux* occuper la prémiére place après celle du Roi même. De là vient que *Salomon* assis sur son Trône, ordonna à sa Mère de se placer *à sa droite.* 1 Rois II. 19. Par conséquent s'asseoir à la gauche du Roi, c'étoit occuper la troisiéme place en dignité dans le Royaume, puisque, plus une personne étoit considérable, par ses Emplois, ou par son credit, plus elle s'asseyoit près du Roi dans les Assemblées publiques. *Bull.* Sermons.

qu'il soit vrai de dire que tous (*e*) *les justes reluiront dans le Royaume de leur Père*, il ne l'est pas moins que, comme (*f*) *autre est l'éclat du Soleil, autre celui de la Lune, & autre celui des Etoiles*, & que *même l'éclat d'une Etoile est différent de celui d'une autre, il en sera de même à la Résurrection.* Ceux qui ressusciteront pour la vie éternelle seront à la vérité tous admis à la gloire, mais cela n'empêche pas, que celle des uns ne soit plus grande que celle des autres. C'est même sur ce principe, que l'Apôtre exhorte vivement les *Corinthiens* à faire en sorte, que leur Collecte, en faveur des Pauvres, *sentît la libéralité & non point l'avarice.* (*g*) *Celui qui séme peu*, leur dit il, *moissonnera peu & celui qui séme abondamment, moissonnera aussi abondamment*; par où il entend incontestablement, que plus la charité que nous exercerons dans ce Monde sera grande, plus aussi sera grand le bonheur dont nous jouïrons dans la vie à venir; Comme au contraire, moins nous aurons semé ici-bas en œuvres de bénéficence, moins aussi nous moissonnerons de gloire dans le Ciel.

Pourquoi la chose sera ainsi.

DANS la Parabole des Talens, où sous l'image (*h*) *d'un homme de grande Naissance, qui s'en va dans un Païs fort éloigné, Jésus Christ* assigne à chacun de ses domestiques, une recompense proportionnée au bon usage qu'il avoit fait du Talent qu'on lui avoit confié; On découvre non seulement une distinction réelle entre deux serviteurs, quoique reconnus l'un & l'autre pour justes & fidéles à leur Seigneur, mais encore, on voit qu'ils sont renvoyés à cette régle, qui établissoit la proportion, des différentes recompenses qui leur sont assignées. Voici comment nôtre Seigneur parle à celui de ses serviteurs, dont *le Marc d'Argent en avoit produit dix autres*; *Cela va bien bon serviteur, parce que tu as été fidéle dans une chose de si peu d'importance, tu auras le gouvernement de dix Villes, & quand le second vint lui dire, Seigneur, ton Marc en a produit cinq autres, il lui répondit, je veux aussi, que tu commandes à cinq Villes.* Les deux serviteurs, tous deux diligens, reçoivent aussi tous deux la recompense de leurs soins & de leur application; mais comme la diligence de l'un avoit de beaucoup surpassé

(*e*) Matth. XIII. 43. (*f*) 1 Cor. XV. 41. 42. (*g*) 2 Cor. IX. 6.
(*h*) Luc. XIX. 12.

passé celle de l'autre, la recompense en étoit à proportion plus grande. Il faut pourtant bien prendre garde à la manière dont on s'exprime sur ce sujet; car quand on dit avec l'Ecriture, que (*i*) *chacun sera recompensé selon son travail*, on n'entend pas qu'il y aura une exacte proportion entre le travail & la recompense; car il est certain, que le plus haut dégré de *grace* ne sauroit jamais égaler le plus bas dégré de *gloire*, ni le plus grand de tous les Saints *mériter* par tout ce qu'il feroit capable de faire, d'être seulement *Portier* dans la Maison de son Père Céleste. Mais il s'agit ici, de la proportion qu'il y aura entre l'ouvrage d'un homme de bien & la recompense qu'il en recevra, comparée avec le travail de quelqu'autre personne pieuse, & le salaire qui en sera la suite & le fruit. La chose étant ainsi considérée, nous soutenons, que la proportion sera très-exacte.

En quel sens on peut dire que les hommes feront recompensés selon leurs Oeuvres.

„ Supposons par exemple, avec (*k*) un célébre Docteur de l'E„glise *Anglicane*, que trois ouvriers ayent été employés à cultiver „ le Champ de quelque grand Prince; un, pour un jour seulement; „ un autre, pour trois; & le troisiéme, pour six. Si le Prince, „ par une munificence véritablement royale donne au prémier mille „ Talens, au second trois mille, & au troisiéme six mille; il est „ clair, qu'il mesura la recompense de chacun d'eux, sur le plus „ ou le moins de tems qu'ils ont travaillé. Il seroit cependant ri„ dicule d'en conclurre, que celui qui auroit travaillé six jours, eût „ par cela même mérite six mille Talens, ou seulement six, ni mê„ me un seul; On en peut dire autant des deux autres. La sup„ position, qu'on vient de faire, peut s'appliquer à la manière dont „ Dieu recompensera ses serviteurs; car quoi qu'on soutienne qu'il „ mesurera les différens degrés de gloire auquel il les élévera à la „ quantité de leur travail, il ne s'ensuit pourtant pas de là, qu'il y „ aura une égalité de proportion entre l'ouvrage d'un Saint glorifié „ quel qu'il soit, & la recompense qu'il en recevra; mais seulement „ qu'il y aura une égalité proportionnelle, entre les différens tra„ vaux de différentes personnes, & les salaires qui en feront le fruit: „ Ensorte que, si on compare l'ouvrage d'un particulier, quel qu'il soit,

[*i*] 1 Cor. III. 8.
[*k*] *Davenant.* de Just. act. c'est celui qui assista au Synode de *Dordrecht* de la part des Eglises de la *grande Bretagne*.

„ soit, avec la félicité éternelle qui en sera la recompense; on ap-
„ percevra sans peine une disproportion infinie entre ces deux cho-
„ ses; Au lieu, que si on compare les travaux & les récompenses
„ de différentes personnes avec les différens dégrés de bonheur, dont
„ elles jouïront dans une autre vie, on y découvrira une propor-
„ tion tout à fait exacte. ". Et c'est en ce dernier sens, que chacun sera recompensé selon son travail.

(*l*) En effet, à proprement parler & à la rigueur on ne peut pas dire, que l'homme le plus parfait, qu'il y ait sur la Terre, *mérite* le plus bas dégré de gloire. La moindre recompense, qu'on puisse obtenir dans le Ciel sera une félicité éternelle; Mais quelle proportion peut il y avoir entre une recompense éternelle & un service de courte durée, quand ce seroit même celui du plus parfait de tous les Saints? Nôtre Sainteté n'est-elle pas un pur Don de Dieu, aussi bien que cette vie éternelle qui en sera le prix? Et n'est-ce point au secours de sa grace que nous sommes redevables de nos bonnes œuvres? Mais quoique nous ne soyons point en droit d'en appeller à sa *justice*, nous pouvons cependant, avec les sentimens d'une humble confiance, nous reposer sur sa *miséricorde*; Quoique nous ne soyons pas en droit de reclamer auprès de Dieu aucun salaire, nous savons pourtant, qu'*il n'oubliera pas nôtre travail ni l'amour que nous lui aurons porté*. Quoique nos bonnes Actions ne soyent pas la cause de nôtre bonheur, elles sont néanmoins les conditions *sans lesquelles* nous ne saurions être heureux. Et quoi qu'après tous nos efforts, nous ne soyons que des *serviteurs inutiles*, nous sommes pourtant assurés, que si nous faisons tout nôtre possible pour plaire à Dieu, *nous ne perdrons nullement nôtre recompense*.

Chaque Saint sera content du dégré de sa félicité.

Il paroit donc, que les Saints glorifiés, comparés l'un à l'autre, posséderont divers dégrés de félicité, proportionnés aux progrès qu'ils auront fait dans ce Monde. Mais ce qui sera particulier à cet état, c'est, (*m*) que cette différence ne causera ni jalousie ni chagrin; le dégré de bonheur où chaque Saint se trouvera élevé, suffira pour le satisfaire pleinement. Il est vrai qu'ici bas, ceux qui ont le cœur mal placé, sont disposés à voir avec peine le bonheur d'autrui, & que les Ambitieux, portent envie à la grandeur de quel-

[*l*] *Smalridge*. Sermons. [*m*] *Bull.* Serm. Vol. I.

quelques uns de leurs semblables. Mais où il n'y a point d'envie, (& où nous sommes sûrs, qu'il n'y en sçauroit avoir,) la félicité d'autrui, quelque grande qu'elle soit, ne diminuëra en aucune sorte, la joye de personne, & il n'est pas à craindre, que le bonheur de qui que ce soit à quelque dégré qu'il puisse aller, trouble le moins du Monde le bien être du moindre de tous les Saints. Dans ce lieu béni, chaque fidele savourera d'autant plus son propre bonheur, que d'autres lui paroîtront n'avoir rien à désirer de ce côté-là. Quoiqu'il y ait donc, si j'ose me servir d'une comparaison vulgaire, plusieurs vaisseaux de grandeur & de capacité differentes, pour recevoir ces *fleuves de délices* qui coulent *de la droite de Dieu*; ils seront cependant également pleins. Comme celui, qui ramassoit beaucoup de *Manne* dans le désert n'en avoit pas plus qu'il ne lui en faloit, & *que celui qui en amassoit peu, n'en avoit pas disette*, il en sera de même dans le cas dont il s'agit à présent. Ceux qui seront placés au plus haut faite de la gloire, ne regarderont pas avec mépris leurs inférieurs, & ceux-ci n'envisageront pas d'un œil d'envie le bonheur des autres, mais sans orgueil ni murmure, sans mécontentement ni chagrin, ils s'aimeront mutuëllement, & trouveront du plaisir à en user de cette manière. Unis entr'eux d'une manière inexprimable, par une charité sincère & sublime, les Saints regarderont le bonheur d'autrui, comme le leur propre, & composeront ainsi tous ensemble, quoique sur des tons différens, un doux & harmonieux Concert, qui célébrera pendant tous les siécles, les loüanges immortelles de Dieu, source & Auteur de toute félicité.

Autres questions curieuses touchant cet état.

MAIS à l'exception de la célébration des loüanges de Dieu, (*n*) on ne sauroit déterminer avec quelque certitude, quelle sera particuliérement l'occupation des Saints dans le Ciel, & de quelle maniére Dieu se communiquera à eux, ni décider une infinité d'autres questions, qu'on peut faire sur l'état des bienheureux, comme, p. e. si leurs Corps glorifiés auront les mêmes sens, & les mêmes affections, ou s'ils seront tout différemment disposés; S'ils pourront saisir par la vuë les objets à quelque distance qu'ils en soyent, ou si leurs opérations seront en quelque sorte limités, comme elles le sont à présent; (*o*) Si leurs Ames seront en état de comprendre l'essen-

(*n*) *Tillotson.* Serm. Vol. III. (*o*) *Burnet.* de statu mort. & resur.

l'essence des choses, comme elles sont contenuës dans l'Entendement divin, & d'y tout contempler comme dans un miroir; S'ils verront parfaitement le systême intellectuël du Monde, je veux dire, tous les ordres d'Anges ensemble, & quelle sorte de Conversation ils auront avec eux, aussi bien, que jusqu'à quel point on se reconnoîtra les uns les autres, & si on aura quelque affection particuliére dans la vie à venir, pour ceux, qui auront été ici-bas avec nous dans quelque relation d'amitié, ou de parentage? La Révélation, que nous avons sur cette matière, est conçue en termes généraux, & quiconque prétendroit en deduire des consequences particuliéres, courroit visiblement risque de se tromper dans ses Conjectures. Cependant, puisque nous sommes assurés de cette vérité, (*p*) que chaque dégré de grace ou de vertu, auquel nous parvenons ici-bas, nous élévera à un plus grand dégré de gloire dans la vie à venir, & que plus nous aurons été assidus au service de Dieu ici-bas, plus aussi nôtre recompense sera grande dans le Ciel; Ce sentiment devroit, ce semble, nous réveiller de cet assoupissement, & de cette nonchalance, dont nous ne sommes que trop souvent atteints, lorsqu'il est question de remplir les devoirs de la pieté, & nous animer à ces efforts généreux, d'une vertu *héroïque*, qui, dans ce siécle corrompu, sont tournés en ridicule par les Mondains, & regardés comme de belles chimères. Du moins cela devroit-il souvent nous retirer de nôtre oisiveté, quand nous sommes seuls, ou de ces inutilités auxquelles nous nous livrons parmi nos semblables, pour nous porter à la prière & à la Méditation, & nous faire embrasser de bon cœur, & même rechercher avec soin, les occasions de *faire le bien*, (*g*) *afin que de cette maniére nous ayons une libre entrée au Royaume éternel de nôtre Seigneur & Sauveur* Jésus *Christ.*

(*p*) *Bull.* ubi sup. (*g*) 2 Pierre I. 11.

SEC-

SECTION II.

De l'Enfer.

QU'IL y ait un endroit particulier destiné de Dieu pour être le séjour où les méchans, tant des hommes, que des Anges, porteront la juste peine de leurs péchés ; Que ce lieu soit pour cette raison appellé (*a*) *un lieu de tourmens* ; Qu'il soit à une très-grande distance du Ciel *suprême*, qui est le Palais de Dieu, & le Domicile des Justes, & que pour cela il soit appellé (*b*) *l'Abyme*; Que ce soit un lieu des tourmens les plus grands & les plus insupportables, & qu'à cause de cela, l'Ecriture lui donne le Nom de (*c*) *Topheth* dans le Vieux Testament, & de (*d*) *Gebenne* dans le Nouveau; Que ces tourmens soyent infligés par le moyen d'un feu *Actuel*, & qu'à cause de cela ce lieu affreux soit appellé (*e*) une *Fournaise de feu*, & (*f*) *un Etang de feu & de soufre*, d'où s'éléve Nature de l'Enfer.

[*a*] Luc. XVI. 28. [*b*] Apoc. IX. 2. & XX. 3.

[*c*] Esaïe XXX. 33. *Topheth*, étoit un lieu dans la Vallée de *Hinnom*, proche de *Jerusalem*, où les *Israëlites* Idolatres faisoient passer *leurs Enfans par le feu*, *en l'honneur de Moloch*. 2 Rois. XXIII. 10. Jeremie VII. 31. Ce lieu tiroit son Nom de la caisse, sur laquelle les Idolatres frappoient pendant tout le tems que duroient ces abominables sacrifices, afin que les cris des Enfans, qu'on immoloit de cette maniére, ne parvinssent pas aux oreilles de leurs parens, & ne remuassent pas leurs entrailles. On comprend delà, pourquoi les *Juifs* se servirent ensuite de ce Mot, pour représenter les tourmens du *feu de l'Enfer*; & les cris horribles, que devoient pousser ceux qui y seroient précipités.

[*d*] Matth. V. 22. 29. 30. X. 28. &c. Le Mot de *Gehenne*, vient d'un autre, qui signifie *Terre*, ou *Vallée de Himiom*, & comme on avoit abusé de ce lieu, pour y faire des exécrables sacrifices, le Pieux Roi *Josias* le changea en une Voirie, où l'on jettoit les immondices & les charognes, & où on enterroit ou bruloit les mal faiteurs. 2 Rois. XXIII. 10. 2 Chron. XXVIII. 3. Et comme on y entretenoit toujours du feu pour cet effet, on continua à le regarder comme une Image assés juste de l'Enfer. *Edward.* Théol. Vol. II.

(*e*) Matth. XIII. 42. 50. (*f*) Apoc. XIX. 20.

s'éléve (*g*) une *fumée* continuelle, où il y a (*h*) des *ténébres*, (*i*) *des ténébres extérieures*, (*k*) *une obscurité ténébreuse* &c. ; Et que cet état de peine doive être éternel, sans adoucissement, ni espérance de fin, étant pour cette raison appellé, (*l*) *un feu éternel*, (*m*) *qui ne doit jamais s'éteindre*, mais (*n*) *qui doit durer dans tous les siécles*; Ce sont là des vérités aussi communes qu'aucune qu'il y ait dans l'Ecriture Sainte, & il est surprenant, qu'on puisse revoquer en doute la *réalité* d'un tel lieu, ou la *matérialité* du feu qui doit y faire le supplice des méchans. Cependant pour éclaircir ces doutes, nous prouverons ; 1. La *réalité* de l'Enfer, & nous hazarderons quelques conjectures, sur le lieu où l'on peut le placer. Nous tacherons. 2. De donner une courte description des misères de ceux qui y seront renfermés. 3. Enfin, nous considérerons les différens *degrés* de peine, & nous rendrons raison de leur *éternité*.

Réalité de son feu.

I. QUAND nôtre Sauveurr proposa aux Troupes la Parabole (*o*) *de la bonne sémence jettée en terre par le proprietaire du Champ, & de l'yvroie, que l'ennemi y avoit semée*, & que ses Disciples le priérent de la leur expliquer; Voici l'explication qu'il leur en donna ; *Celui qui séme le bon grain, c'est le fils de l'homme; le champ, c'est le Monde; le bon grain ce sont les Enfans du Royaume; & l'yvroie, ce sont les Enfans du Malin, l'Ennemi qui l'a semée, c'est le Diable; La Moisson, c'est la fin du Monde; les Moissonneurs, sont les Anges: Comme donc on amasse l'yvroie, & qu'on la brûle dans le feu, il en sera de même à la fin du Monde. Le fils de l'homme envoyera ses Anges, qui enléveront de son Royaume tous ceux qui sont une occasion de chûte, & tous ceux qui font des œuvres d'iniquité, & ils les jetteront dans la fournaise ardente.* (*p*) Or quand on explique une Parabole, il est naturel de supposer qu'on se sert pour cela d'expressions claires & convenables ; autrement l'explication qu'on en donneroit jetteroit plus de confusion dans l'esprit des Auditeurs, que la Parabole même. Il faut donc par conséquent, que ce *feu*, dans lequel seront précipités *tous ceux qui font des œuvres d'iniquité*, soit un feu *réel*,

(*g*) XIV. 11. (*h*) Jude. Vers. 6. (*i*) Matth. VIII. 12. (*k*) Jude. Vers. 13. (*l*) Matth. XXV. 41. (*m*) Marc. IX. 43. (*n*) Apoc. XIV. 11. (*o*) Matth. XIII. 24. &c.
(*p*) *Swinden*: recherche sur la nature, & sur le lieu de l'Enfer.

réel, & non une simple figure; parce que c'est par là que la Parabole est éclaircie. De même, quand nôtre Seigneur, dans la description qu'il nous fait du grand & terrible jour du Jugement, dit, que sa sentence finale contre les méchans sera conçuë en ces termes, (*q*) *Retirés vous de moi Maudits, que vous êtes & allés dans le feu éternel, qui a été préparé pour le Diable, & pour ses Anges*; on ne sauroit s'empêcher de croire que, comme cette sentence, sera celle d'un Juge sage & impartial, les termes en seront aussi clairs & intelligibles qu'ils pourront l'être. Le but des *Allégories* & des *Paraboles*, est de voiler le sens de celui qui parle, & de l'envelopper de quelque obscurité pour les Auditeurs, (*r*) *afin qu'en voyant ils voyent & n'apperçoivent point, & qu'en entendant ils entendent & ne comprennent point*; Mais le dernier arrêt du fils de Dieu aura un tout autre but; chacun pourra non seulement l'entendre de ses oreilles mais aussi le comprendre du cœur, & le voir exécuter sous ses yeux. Il est donc évident, que la sentence générale, par laquelle les méchans seront condamnés sans retour au feu éternel, ne doit renfermer rien de figuré, mais être conçuë en termes clairs, & qu'on puisse prendre au pied de la lettre; parce qu'il faut, que les coupables y voyent, quelle est leur condamnation; Que les Anges, qui seront les Ministres du grand Juge, sachent ce qu'ils doivent exécuter; Et que les Saints, qui siégeront avec *Jésus Christ* dans le Jugement, voyent & distinguent ce qui se passera dans ce redoutable Jour, pour y donner leur approbation, & leur acquiescement.

Les angoisses de l'Ame & les remords d'une conscience désespérée, ne seront certainement pas une petite portion du supplice des Damnés; Mais si c'est-là tout ce qu'on doit entendre par ce *feu qui ne s'éteindra point*, il ne sera pas aisé de donner un sens supportable à ces paroles de nôtre Seigneur; (*s*) *Il vaut mieux pour toi, que tu entres dans le Royaume de Dieu n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux, & d'être jetté dans la gehenne du feu, où le ver ne meurt point, & où le feu ne s'éteint point*: Si dis-je, ce ver & ce feu, ne sont qu'une seule & même chose, & ne signifient, que les remords, & les angoisses, que le péché fait naître dans l'Ame; outre l'incongruïté de la répétition, ne feroit ce

(*q*) Matth. XXV. 41. (*r*) Marc. IV. 12. (*s*) Marc. VII. 47. 48.

pas s'exprimer d'une maniére forcée & ridicule, que de dire, *il vaut mieux que tu entres dans le Royaume de Dieu, n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux, & d'être jetté, dans les supplices éternels reservés aux méchans; dans une Angoisse d'esprit, qui n'aura point de fin & où l'Angoisse d'esprit ne finira point?* C'est pourtant de cette manière, qu'il faut construire ces paroles, si on prend le mot de *feu* dans un sens *si uré.* Pour justifier donc nôtre Seigneur de l'imputation d'une pareille absurdité, il faut, que la *gebenne du feu*, marque le *lieu des tourmens*, & que le *feu* lui-même se prenne dans un sens *litteral.* Le vénérable *Bede* nous apprend sur cet endroit, que, *par le* VER, *Christ marque le repentir, que les méchans auront mais trop tard de s'être livrés au péché, & ces regrets vifs & cuisans, qui ne cesseront jamais de déchirer la conscience des damnés dans les tourmens, comme par le* FEU, *il designe les flammes de l'Enfer, en sorte, que ce feu sera pour eux un supplice* EXTE'RIEUR *& terrible, & ce* VER, *une tristesse* INTE'RIEURE, de la Conscience, *qui les accuse, & qui les condamne.*

Comment des Etres immatériels peuvent être tourmentés par ce feu.

IL sera facile d'expliquer, comment un feu extérieur peut brûler & durer éternellement sans diminution, & comment il peut causer de l'Angoisse & de la douleur à des Etres *immatériels*, dès qu'une fois on fera attention à la *main* qui l'a préparé, & qui peut lui donner des qualités toutes différentes de celle de nôtre feu ordinaire, comme de ne pas *consumer*, mais plutôt de *réparer*, & d'entretenir ce dont il se nourrit, puisque, (*t*) *le souffle de l'Eternel, comme un torrent de souffre l'allume* continuellement. Et quoi qu'il soit difficile de concevoir, comment un feu *matériel* peut agir sur une substance *spirituëlle*, cependant, si on réfléchir sur ce que c'est que la douleur, on découvrira bien tôt, que des Esprits purs en sont aussi susceptibles, que des Esprits unis à des Corps. (*u*) L'Ame humaine est par sa propre nature autant Esprit que les Anges, cependant le feu, ou quelqu'autre cause qui frappe les sens, excite en elle une sensation douloureuse. Toutefois il faut avouer, que ce n'est pas le Corps seul qui sent la douleur, elle passe au travers du Corps, pour aller jusqu'à l'Ame; & il arrive souvent, que quand celle-ci est fortement occupée de quelque objet,

(*t*) Esaie XXX. 33. (*u*) *Battes.* de l'Enfer.

jet, celui-là devient insensible. Or si Dieu a ordonné par une Loi naturelle, que le Corps frappé de telle ou de telle manière exciteroit dans L'Ame un sentiment de douleur; ne peut-il pas aussi avoir ordonné, que les Démons sentiroient l'impression du feu *matériel* dans le lieu qu'il a marqué pour leur Prison?

Qu'il y a *actuellement* un Enfer.

On a disputé pour savoir, si dès le commencement du Monde, & lors de la première revolte des Anges Apostats, Dieu a établi un certain lieu pour leur servir de prison, aussi bien, que pour le supplice de ces Ames criminelles, qui quittent successivement cette vie; ou si les uns & les autres ont la permission de roder çà & là, cependant avec quelque restriction convenable; & si jusqu'au jour du Jugement, les Damnés & les Démons ne souffrent d'autres douleurs, que celles qui sont purement spirituelles, c. d. qui sont causées par le remords, par le désespoir, & par l'attente terrible d'un sort encore plus affreux? Il est vrai que les Diables, qui s'étoient emparés des Corps des deux *Gergeseniens*, se voyant sur le point d'en être chassés par le Sauveur du Monde, se mirent à crier, (*x*) *qu'avons nous à faire avec toi, Jesus Fils de Dieu, est tu venu pour nous tourmenter avant le tems?* Paroles qui semblent dire, que le tems marqué pour le châtiment de ces Esprits impurs n'étoit pas encore venu. Mais quand on considére, que ces mêmes Diables priérent *Jesus*, (*xx*) *de ne pas leur ordonner d'aller dans l'Abyme*, par où tous les Interprêtes entendent l'Enfer; Quand on fait attention qu'il est dit, que les Anges Apostats, (*y*) *sont reservés & tenus enchainés dans les ténèbres éternelles, pour le Jugement du grand Jour*; Et que ce feu, dont les méchans doivent souffrir les ardeurs, a été dans son origine *préparé pour les Démons*; On ne peut pas s'empêcher d'en conclurre, qu'il y a actuellement un Enfer Local, un lieu, où les Esprits malins sont emprisonnés, quoi qu'ils n'y souffrent pas encore leur dernière punition; un lieu où ils endurent beaucoup de tourmens, mais non encore tous ceux qu'ils doivent endurer; Car leur dernière punition, ne doit leur être infligée qu'à la Venuë du Juge de l'Univers, & lors qu'avec lui, comme le Saint Esprit s'exprime dans l'Apocalypse, (*z*) *Dieu fera descendre du Ciel un feu qui les dévorera; alors le Diable* qui

(*x*) Matth. VIII. 29. (*xx*) Luc. VIII. 31. (*y*) Jude Vers. 6.
(*z*) Apoc. XX. 9. 10.

qui séduisoit les hommes sera précipité dans l'étang de feu & de souffre, où sont la Bête & le faux Prophête, & où les méchans *seront tourmentés aux siécles des siécles.* Mais les Savans sont fort partagés sur le lieu du Monde, où doivent être cet étang & cet abyme de feu, dont nous venons de parler.

Si le lieu de l'Enfer est dans le Centre de l'Abyme.

(*a*) Il paroit évidemment par ces terribles éruptions, qui sortent des Montagnes brûlantes, & par ces fleuves de feu *liquide*, qui s'échappent de leur Centre, qu'il y a dans la Terre plusieurs grandes cavités, remplies de feu, & de toute sorte de matiéres combustibles. Des Phénomenes de cette nature, ont fait croire à la plûpart des Anciens, qu'il y avoit dans le Centre de la Terre un Magazin inépuisable de matiére ignée, qui nourrissoit & entretenoit tous ces *Volcans*, & que ce Centre étoit lui même le lieu de l'Enfer. Ce qui les confirmoit dans cette pensée, étoit non seulement l'opinion de la plûpart des Philosophes tant *Grecs* que *Latins*, mais même en quelque sorte, le témoignage de l'Ecriture Sainte, qui parle de l'Enfer, comme d'un (*b*) *Etang de feu*, & d'un (*c*) *lieu plus bas que la Terre.* D'autres au contraire, se sont imaginés, que le Centre de nôtre Globe est plutôt rempli d'eau que de feu, & cela

(*a*) *Alphonse Borelli*, célèbre Mathématicien, nous dit une chose bien remarquable; Après la grande Eruption que fit le Mont *Etna* en 1669, il alla en Sicile pendant que la chose étoit encore toute fraiche, pour voir & examiner ce terrible Phénoméne, & il assure, que la quantité de matiére, qui sortit alors de la Montagne, montoit à nonante trois millions, huits cents trente huit mille, sept cents cinquante pas cubiques, & que si tout cela avoit été étendu en longueur sur la surface de la Terre, à la largeur & à la profondeur de trois pieds, il seroit allé plus loin de quatre vingt treize millions de pas, ce qui en prenant cinq mille pas pour une lieue, auroit fait, plus de quatre fois le tour de nôtre Globe. Il est vrai, que toute cette matiére n'étoit pas actuellement enflammée, mais le même Auteur affirme qu'elle l'étoit dans la quantité de soixante millions de pas, & qu'elle sortit en cette forme, par l'ouverture de cet Abyme. Cela forma un fleuve de feu qui, selon le calcul de ce Philosophe, avoit quelquefois deux mille de largeur; mais d'autres Observateurs lui en donnent six ou sept mille, & disent, qu'il avoit quelquefois la profondeur de dix ou de quinze brasses, & qu'il se fit chemin jusques à la Mer, se conservant pendant près d'un mile, vivant & enflammé au milieu des Eaux. *Burnet.* Théorie. Vol. II. & de l'état des morts. Vol. II. *Ray*; sur la dissolution du Monde, & *Swinden*, ubi sup.

(*b*) Apoc. XIX. 20. XX. 10. 14. & 15. XXI. 8.
(*c*) Ps. LXXVI. 13. Deut. XXXII. 22.

la, parce que le Pſalmiſte déclare, (*d*) que *Dieu a fondé la Terre ſur les Mers, & qu'il la établie ſur les fleuves.* (*e*) Il eſt très-certain, que le feu ne ſauroit ſubſiſter ſans air pour le ſoutenir, non plus que ſans aliment, pour fournir à ſon entretien. En convenant donc, qu'il y a dans le cœur de la Terre une quantité ſuffiſante de matiéres combuſtibles, on ne peut pourtant pas concevoir, comment l'Air pourroit pénétrer ſi avant & avec tant de facilité, eu égard à l'épaiſſeur de cette croute ſolide, qui couvre les Abymes ſouterrains, pour être en état de ſoutenir la violence & l'activité de ces flammes éternelles. D'ailleurs nous ne ſaurions nous imaginer, que le Centre de la Terre pût être aſſés ſpaçieux, pour contenir ces milliers d'Anges Apoſtats, & cette multitude innombrable de Créatures humaines, qui feront deſtinées & condamnées à ces priſons infernales.

C'EST ſur de telles préſomptions, que d'autres abandonnant l'opinion commune, & faiſant attention, à la nature du Corps du Soleil, à ſa grandeur & à ſa ſituation, ont forgé une autre hypothéſe, & ont prétendu, que le Soleil eſt proprement le lieu de l'Enfer. (*f*) La grande chaleur, que cet Aſtre darde juſqu'à nous, prouve, qu'il eſt composé de matiére ignée. Le calcul des plus habiles Aſtronomes Modernes, qui le font plus de onze cents mille fois plus grand que la Terre, nous le repréſente aſſés vaſte, pour contenir tous les Anges Apoſtats, auſſi bien que tous les fils & toutes les filles de perdition, & en ſuivant le ſyſtéme de *Copernic*, qui place le Soleil, & non pas la Terre, au Centre du Monde, on ne ſauroit nier, que le Ciel *Empyrée*, n'en ſoit à la plus grande diſtance qui ſe puiſſe, & dans l'oppoſition la plus directe, & c'eſt ce qui rend cette opinion un peu plus ſupportable: Mais d'un autre côté, ſi l'on fait attention, qu'il n'eſt guères poſſible de croire, qu'un Corps ſi lumineux & ſi brillant, ſoit la propre demeure de *l'obſcurité*, & des *ténébres de dehors*, (car c'eſt ſous cette noire face, que l'Enfer nous eſt repréſenté;) Et qu'entre les divers uſages pour leſquels Dieu créa ce ſuperbe flambeau, il ne ſoit fait aucune mention de ſa deſtination à être le lieu du ſupplice des méchans: Qui plus eſt, ſi l'on fait attention que, bien loin que le Diable & ſes Anges ſoyent confinés dans cet endroit-là, ou

Ou dans le Soleil.

dans

[*d*] Pſ. XXIV. 2. [*e*] *Swinden.* ub. ſup. [*f*] Id. ibid.

dans quelqu'autre lieu déterminé, il en est parlé comme du *Prince de la Puissance de l'Air*, c. d. comme du chef de toute l'Armée des Esprits malins, qui errent souvent çà & là dans l'Air, & non seulement dans l'Air, mais aussi sur la Terre, où comme des *Lions rugissans, ils rodent, cherchant quelqu'un à dévorer*; Si, dis je, on fait attention à tout cela, on conviendra qu'il y a, ce semble, plus de probabilité dans l'opinion de ceux qui supposent, que (*g*) quoique la région du feu Central soit *proprement* le lieu de l'Enfer; l'Enfer, n'est pourtant pas généralement parlant, un lieu unique, puisque, non seulement l'Air obscur & épais, mais même la Mer & les eaux peuvent quelquefois être le Domicile des Diables & des Esprits, que la justice de Dieu reserve à une condamnation éternelle. Ils ne sont pas si étroitement resserrés, qu'ils n'aient quelquefois la liberté de sortir de leur *principale* Prison, & ils ne seront absolument renfermés dans un certain endroit, qu'après le dernier Jugement. Mais sitôt, que leur sentence aura été solemnellement prononcée, ils se verront alors relegués, non dans un lieu plus étroit qu'auparavant, mais dans un Enfer, dont la justice du Tout-Puissant, aura étendu les limites, & où ils endureront perpétuellement l'ardeur de ces flammes, qu'ils n'étoient point avant ce tems-là forcés à souffrir. En effet, après le dernier Jugement, la Terre entiére & tout l'Air qui l'environne, ne seront plus, qu'un vaste incendie, & pendant que les Saints s'éléveront avec rapidité vers le Ciel, les méchans demeureront ici-bas, pour être tourmentés à jamais dans ce spacieux Enfer. Voici comment s'exprime là dessus (*h*) un de nos Savans Ecrivains; „ A l'Embrasement de la Terre, l'immense lit de la Mer restera à sec, & „ toutes les Riviéres seront changées en fumée & en vapeur, de „ sorte que toute la Terre sera envelopée dans une nuée d'une épaisseur inexprimable, & d'une obscurité plus grande que celle qu'il „ y eut en *Egypte*; Ces ténèbres seront, pour ainsi dire, palpables, „ ce qui ajouté à la chaleur étouffante & à la puanteur horrible de „ cet épouvantable lieu, mettra le comble à cet Enfer *extérieur*, „ à ce lieu de tourmens destiné non seulement aux Athées, aux „ profanes & aux hypocrites, mais aussi au Diable & à ses Anges: „ Là

On plutôt sur la Terre lors de son embrasement.

(*g*) *Edward.* Théol. Vol. II.
(*h*) *More.* Le grand Mystére de pieté. L. 6.

„ Là leur misère sera proportionnée à leur obstination invincible, & à „ leur extrême perversité ".

II. Si donc nous nous représentons un lieu, où rien n'habite, que la tristesse & le désespoir, la misère & l'horreur; où tout paroit insupportable, & d'où cependant il est impossible de s'échaper; Un lieu qui ne présente d'autres spectacles, que les tristes effets de la colère, & de l'indignation d'un Dieu Tout-Puissant; Où régne une obscurité épaisse, & où l'on éprouve les ardeurs les plus vives, sans cependant, que ceux qui sont condamnés à demeurer dans cet affreux séjour, jouïssent de plus de lumiére qu'il ne leur en faut, pour entrevoir le grand nombre d'objets hideux qui les environnent; Où les Démons & les méchans sont confondus les uns parmi les autres, où ceux-ci sont entiérement abandonnés à la malice & aux insultes des Esprits malins & impitoyables, dont la rage, aiguisée, par le sentiment des tourmens insupportables qu'ils endurent actuëllement, se déployera avec la derniére fureur sur leurs Compagnons de supplice, pour entretenir un commerce continuel de maux & de chagrins réciproques; En un mot, où l'on n'entend autre chose, que des pleurs & des lamentations, des cris perçans, & des gemissemens horribles, des reproches sanglans & affreux, causés par la sévérité de leur supplice, & par le souvenir toujours présent de s'être folement attiré les uns les autres dans ce détestable lieu: Représentons-nous, dis-je, tout cela, & nous aurons en quelque sorte, une foible & imparfaite image du séjour des méchans, & de l'effroyable sort, qui doit être leur partage pour l'éternité. Description de l'Enfer, & de son état affreux.

Outre cet Enfer *Physique*, il y en a un autre, qu'on peut appeller *Moral*, ou *spirituël*, & que le méchant porte par tout avec lui; je veux parler des Assauts, que son Ame criminelle aura à soutenir de la part de ces passions & de ces reflexions importunes qui la suivront dans l'autre Monde, & qui se déchaineront sur elle avec la derniére fureur. (*i*) Car quand les méchans ne seront plus revêtus de ces Corps charnels, qui gênent considérablement à présent les opérations de l'Ame, mais qu'ils auront revêtu des Corps spirituëls, dans lesquels, l'Ame fera librement ses fonctions, & déployera sans obstacle toutes ses facultés; l'idée & le sentiment

(*i*) *Dawes.* Sermon.

fentiment qu'ils auront des objets acquerront néceſſairement plus de vivacité & de force, & par conſéquent leur folie, leur crime, & leur miſére, auſſi bien que les remords & les angoiſſes qui en feront les ſuites, ſe feront ſentir à eux, avec une nouvelle violence. Et il eſt à croire, que la vengeance divine, ne manquera pas d'aiguiſer d'une manière ſurnaturelle & d'affiler ſi bien la pointe de leurs remords, qu'au lieu, que la conſcience *ne les châtioit* en ce Monde, *qu'avec le fouët*, elle les déchirera dans l'autre, *avec des écourgées.*

Repréſentons-nous une multitude innombrable de miſérables victimes de la vengeance du Ciel, déja condamnées, par leur propre cœur, & reléguées dans ce terrible lieu de tourmens, ſe rappellant promtement & avec une extrême facilité, toutes les abominations, dont elles ſe ſont renduës coupables; ayant une claire perception de Dieu, ſource de cette félicité & de ces joyes éternelles & Céleſtes qu'elles ont perduës; ſentant vivement tout le poids de leur miſère, & ne voyant dans les profondeurs de l'avenir qu'une durée éternelle & non interrompue d'opprobres & de tourmens; Penſons en ſuite à cette honte, à cette triſteſſe accablante, à ces remords cuiſans, à cette rage, à cette fureur, à ce déſeſpoir affreux, qui tour à tour s'empareront de leurs cœurs, & les forceront à pouſſer d'horribles lamentations, & à former mille ſouhaits inutiles: (*k*) „ O ſi *s'écriera le pécheur deſeſperé* je ne me fuſſe „ pas laiſſé emporter par l'eſprit de convoitiſe & d'impureté, de „ luxure & de débauche, qui m'a fait commettre une infinité de „ fautes! ô ſi je n'euſſe pas ſuivi les pernicieux Conſeils de la ma„ lice & de la vengeance! ô ſi je n'euſſe pas ſouïllé mes lévres, „ par des juremens profanes & par des blaſphêmes! ô ſi je n'euſſe „ jamais fait tort aux Pauvres, & que je ne les euſſe jamais oppri„ més, mais qu'au contrairee, j'euſſe ſubvenu à leurs néceſſités, & „ que je leur euſſe fait part de mon abondance! ſi j'en euſſe agi „ de cette manière, & ſi au lieu de courir après des plaiſirs crimi„ nels, j'euſſe fait mon étude & mon application de mon propre „ ſalut, je pourrois préſentement, au lieu de me ſentir dévoré par „ ces flammes impitoyables, me voir dans ces demeures brillantes & „ glorieuſes, qui ſont ſi fort éloignées de moi; je pourrois y en„ tonner

(*k*) *Edward.* ub. ſup.

„ tonner des Cantiques de louanges, & des *Alleluia* redoublés parmi les Saints bien-heureux, & prendre part avec les justes, à la présence, & à la possession de Dieu même & de son *Christ*! mais j'en suis banni pour toujours: Le *gouffre*, le *grand Abyme*, *le Décret*, le Décret irrévocable d'un Dieu courroucé a mis une séparation éternelle entre moi & la félicité, & il faut, que ce soit ici mon triste & malheureux séjour: Il faut que ces Démons soyent mes Compagnons & mes Bourreaux: Ce feu est l'Element, dans lequel je dois vivre, & ce ver doit me ronger à à perpétuité, & à toujours. O terrible mot *à toujours!* Quand dix mille millions d'Années se seront écoulées dans les souffrances, ma misère toujours la même ne sera pas d'un instant plus près de sa fin. Tous les tourmens, que je puis endurer pendant une succession infinie de siécles, n'appaiseront pas le courroux de mon Juge, ni ne l'adouciront pas en ma faveur. Il est impossible que je rentre jamais en grace avec Dieu. (*l*) *Adieu donc espérance, & avec l'espérance, Adieu crainte, Adieu remords; tout ce qui m'est bon est perdu pour moi, il ne me reste que le mal, qui me tiendra lieu de bien*". C'est ainsi, que le pécheur malheureux continuera à se charger lui-même de maledictions & d'exécrations, maudissant les bien-heureux, dont il enviera le sort, accablant de reproches sanglans ses Compagnons de souffrances, & à mesure qu'il réfléchira sur la misère, & sur l'Arrêt irrévocable qui l'a condamné, il se dépitera & blasphémera contre Dieu même. O malheureux état qui changera tout en poison, & qui portera les méchans à maudire la source même de la félicité; à se fermer par là toute espérance de grace, & à perpétuer leur supplice.

III. VOILA quelques traits de la misère de l'Enfer, & du sort déplorable des reprouvés après cette vie; d'où il s'ensuit, que leur chatiment sera sévére, quoi qu'il ne sera pas égal pour tous indifféremment; il variera selon le dégré de l'iniquité des coupables. (†) Les supplices de l'Enfer consisteront en bonne partie comme nous venons de le dire, dans les remords de la conscience, suites nécessaires du sentiment qu'on aura de ses crimes. Où le péché aura abondé, il y aura aussi nécessairement plus de remords; ou, ce qui revient à la même chose, la peine sera plus grande à proportion

Différens dégrés de peine, raisons de cette différence.

Vvvv 2

(*l*) *Milton.* Paradis perdu. (†) *Smalridge.* Sermon.

tion des reproches qu'on se fera de se l'être justement attirée. Il est vrai, que tant que les hommes sont dans ce Monde, ils ne manquent pas de moyens d'écarter ces reproches amers. Il y a encore lieu à l'espérance, & ils peuvent encore se bercer du frivole espoir d'une repentance, & d'un changement de conduite pour l'avenir, mais dès qu'une fois, ils ont quitté cette vie, leur supplice ne se ralentit point, & ne souffre aucune interruption. Leur Ame sans cesse aiguillonnée & à la torture, est continuellement occupée de la triste & fâcheuse considération de ses fautes & de sa folie. Comme donc le supplice des reprouvés consistera en bonne partie, dans les affligeantes réflexions qu'ils feront sur leur extravagance, & sur leur ingratitude passée, plus ils auront été insensés & ingrats, plus aussi ces sortes de reflexions les accableront-elles, plus les toucheront-elles vivement, plus aggraveront elles leur supplice. Quand ils se rappelleront, (& ils se rappelleront continuellement,) ce grand nombre d'occasions favorables, qu'ils ont euës de connoître leur devoir, & ces secours puissans, qui leur ont été fournis pour les mettre en état de s'en acquitter ; (faveurs qui n'ont pas été accordées également à tous les hommes;) le sentiment de leur misère deviendra necessairement plus aigu, à proportion de l'obstination, avec laquelle ils auront négligé & méprisé les graces de Dieu, & les autres avantages, dont il ne tenoit qu'à eux de profiter.

Il est vrai, que la persuasion, où seront tous les pécheurs, qu'ils sont exclus, pour l'éternité, de la Présence de Dieu, & de la jouïssance de *ces délices, qui sont à sa droite pour jamais*, les rendra extrêmement misérables ; mais rien ne nous oblige à croire, qu'ils seront tous également sensibles à cette perte. On a plutôt des raisons suffisantes de penser, que cette considération tourmentera moins ceux qui *ont été hors de la République d'Israel, & étrangers par rapport à l'Alliance de grace*, que ceux qui ont eû l'avantage d'être guidés par la *Loi* ou par l'*Evangile* dans la connoissance de Dieu & dans le chemin du Ciel. Que la condition de ces derniers sera déplorable, que leur supplice sera rigoureux & sévére, quand ils rappelleront sans cesse à leur souvenir, l'heureuse situation dans laquelle ils étoient placés, & les occasions favorables, & toutes particuliéres, qu'ils ont eues de travailler à posseder ce Dieu, & à jouïr de ces plaisirs, auxquels ils se voyent actuëllement forcés de

de renoncer pour jamais ! Plus on aura été fréquemment invité à se repentir, plus on aura présomptueusement & opiniatrément négligé les offres de la Grace, plus on aura resisté aux bons mouvemens de l'Esprit de Dieu, plus aussi sera-t-on déchiré par les remords, plus trouvera-t-on son chatiment terrible & insupportable, plus sera-t-on rongé par *ce ver qui ne meurt point*, plus en un sera-t-on dévoré par *ce feu qui ne s'éteindra jamais.*

En un mot, & pour n'en pas dire d'avantage, toutes les passions inquiettes & accablantes seront lâchées sans reserve & sans retenuë, sur tout pécheur impénitent, & déployeront toutes à la fois, toute leur fureur sur son Ame criminelle, & condamnée à des supplices éternels. Mais aussi comme ces passions seront autant susceptibles de dégrés dans l'autre Monde, qu'elles le sont dans celui-ci, plus on en aura scandaleusement abusé, plus on s'y sera criminellement livré, plus on aura foulé aux piés les régles du devoir pour les satisfaire dans cette vie, plus aussi en sera-t-on sévérement traité, plus en sera-t-on affligé, plus enfin rendront elles douleureuse & terrible la punition du coupable dans le siécle qui est à venir ; De sorte, que la nature méme de la chose établit nécessairement, & sans que la justice divine y intervienne, une inégalité de peine dans les Enfers, laquelle sera proportionnée aux crimes des hommes. Mais les Ecrits sacrés nous apprennent, que (*m*) *le Serviteur qui aura sû la volonté de son Maître, & qui ne l'aura pas exécutée, recevra un plus grand nombre de coups*; Et que (*n*) les *Scribes & les Pharisiens seront plus sévérement punis, parce qu'à la faveur de leurs longues priéres ils dévoroient les Maisons des veuves.* Ces Livres Sacrés nous assurent touchant les criminels habitans de *Capernaüm*, que (*o*) *Sodome sera traitée avec moins de rigueur qu'eux au jour du Jugement*; Et touchant celui qui avoit été *invité*; & qui nonobstant la faveur qu'on lui avoit faite de l'admettre *au festin des Nôces*, (*p*) *y vint sans avoir un habit* convenable à la solemnité, qu'il fut jetté dans les ténébres extérieures c. d. non seulement mis hors de la Chambre de l'Epoux, comme le furent les autres conviés indignes, mais éloigné autant qu'il pouvoit l'étre de la lumiére divine, & de la félicité

(*m*) Luc. XII. 47. (*n*) Matth. XXIII. 14. (*o*) Matth. XI. 24. (*p*) XXII. 12. & 13.

té du Ciel; tout cela nous porte fortement à croire, que Dieu qui peut très-bien distinguer les différens dégrés de méchanceté, & qui est suffisamment en état de punir chaque pécheur selon le mérite de ses Actions, est dans la resolution, quelque inégalité qu'il puisse y avoir entre les coupables, de proportionner dans la vie à venir le Châtiment au crime, & d'infliger à châque criminel en particulier les justes peines qui sont proprement & particuliérement duës à sa désobéissance.

Leur éternité prouvée par l'Ecriture.

MAIS quoi qu'il y aura différens degrés de peine dans l'autre Monde, il n'y a cependant rien là-dedans qui puisse rassurer ni consoler en aucune façon tout homme qui pense, & qui refléchit sérieusement, que la punition dénoncée à tout pécheur impénitent, quel que soit le péché qui la lui aura attirée, que cette punition, dis je, qui s'exécutera infailliblement, sera très certainement *éternelle:* (*q*) On dit, il est vrai, qu'*Origene* pensoit tout différemment. Il croyoit, que les supplices des Damnés, & même des Diables, prendroient fin au bout d'un certain nombre d'Années. D'autres après lui, ont soutenu, que tout le genre humain, qui auroit été condamné, seroit avec le tems délivré de ces tourmens, & que Dieu ne laisseroit dans les demeures infernables, que le Diable & ses Anges, qui seroient seuls les victimes de la vengeance éternelle; De troisiémes se sont imaginé, qu'après un certain tems, si non tous les hommes, du moins tous les Chrétiens seroient affranchis des peines d'une autre vie. Enfin, il s'en est trouvé, qui ont prétendu, que si tous les Chrétiens n'avoient pas à la fin part à la Rédemption, la grace de Dieu, se déployeroit tout au moins sur tous ceux d'entr'eux qui se seroient *adonnés à des Oeuvres de Charité*, quelques grands pécheurs qu'ils eussent été à d'autres égards. (*r*) Mais à mesure que ces opinions s'élevoient dans l'Eglise, on les traitoit toujours comme *hérétiques*, & contraires à la claire Parole de Dieu. En effet, ce qu'on lit, (*s*) des *feux éternels*, d'une (*t*) *honte*, *& d'une infamie éternelle*, d'un (*u*) *feu éternel*, d'un (*v*) *châtiment éternel*, d'une (*x*) *perdition éternelle*, d'un (*y*) *Jugement éternel*, d'une (*z*) *condamnation éternelle*, d'un (*a*) *feu*

[*q*] Augus. de Civit. Dei. L. 21. [*r*] *Daws.* ub. sup. [*s*] Esaïe XXXIII. 8. [*t*] Dan. XII. 2. [*u*] Matth. XVIII. 8. [*v*] Matth. XXV. 46. [*x*] 2 Thess. I. 9. [*y*] Hebr. VI. 2. [*z*] Marc. III. 29.

(*a*) *feu qui ne s'éteind point*, d'une (*b*) *obscurité de ténébres pour l'éternité*, & d'un (*c*) *tourment*, *dont la fumée s'élévera dans tous les siécles*, ne nous donne guéres lieu de penser, qu'une telle varieté d'expressions, & des plus énergiques, qui soyent dans le langage sacré, ne serve simplement qu'à désigner une durée temporelle de peines.

(*d*) Il est vrai, que les termes que l'on traduit par *éternels*, *à toujours & à perpétuité*, *à jamais & aux siécles des siécles*, se prennent quelquefois dans l'Ecriture, pour marquer simplement une longue durée; Mais il est vrai aussi qu'elle s'en sert dans un sens plus étendu & pour marquer une durée sans fin & sans bornes, comme quand elle attribuë l'éternité à Dieu, & qu'elle dit qu'il *est vivant au siécle des siécles*, & qu'elle promet aux gens de bien une félicité *éternelle*, en les assurant, qu'*ils seront toujours avec le Seigneur*. Puis donc, que les mêmes termes & les mêmes expressions reviennent, lorsqu'il s'agit du châtiment des pécheurs dans une autre vie, pourquoi ne les prendrions-nous pas dans un sens aussi étendu? Il y a plus; puisque, dans une seule & même sentence, la durée du supplice des méchans se trouve exprimée, précisément par le même terme, qui sert à marquer la durée de la félicité des justes; *Les uns*, dit le Sauveur, en parlant des méchans, *s'en iront* εἰς κόλασιν αἰώνιον *à un supplice éternel*, *& les autres*, qui sont les fideles, εἰς ζωὴν αἰώνιον *à la vie éternelle*. (*e*) Comme rien ne nous porte à croire, que le même mot appliqué dans le même verset à des choses opposées doive être pris en différens sens, on a aussi beaucoup de raison de se persuader, (*f*) que nôtre Seigneur, dans l'usage qu'il faisoit de ce terme, avoit effectivement dessein, de ne mettre aucune différence entre la félicité des gens de bien & la misère des méchans, par rapport à leur durée, mais plutôt de nous obliger par l'intérêt que nous aurions, à croire l'éternité de l'une, à reconnoitre en même tems la durée sans bornes de l'autre.

Objection.

(*g*) „Mais quoique Dieu ait plusieurs fois déclaré dans l'E-„criture Sainte, que les pécheurs impénitens seront éternellement „punis, on doit cependant adoucir tellement ces déclarations, & „les entendre, de façon qu'on puisse les concilier avec les perfections

[*a*] Vers. 43. [*b*] Jude Vers, 13. [*c*] Apoc. XIV. 11.
[*d*] *Tillotson*. Serm. Vol. I. [*e*] *Ray*. sur la dissolution du Monde.
[*f*] *Daws*. ub. sup. [*g*] *Tillotson*. ub. sup.

„ tions essentielles de la Nature divine. Or, peut-on jamais dire, „ qu'il convienne à la justice de Dieu, de punir des crimes *à tems*, „ par des supplices *éternels* ? Et si la justice consiste, à mettre tou- „ jours de la proportion entre l'offense & la peine, où est la justi- „ ce, d'assigner des supplices *éternels* à des fautes *à tems*, puisqu'il „ n'y a absolument point de proportion entre le tems & l'éternité? „ Et s'il est si difficile d'accorder cela avec la justice de Dieu, ne „ le fera-t-il pas infiniment d'avantage, d'expliquer, comment, „ une telle dispensation peut se concilier avec cette bonté & cette „ miséricorde infinie, que nous reconnoissons si hautement dans l'E- „ tre suprême " ?

Refutée, 1. par la nature du péché.

POUR resoudre cette Objection, & pour la refuter pleinement, nous rapporterons la plûpart des réponses qu'on a alléguées, dans la vuë de prouver qu'il n'y a rien en cela, qui ne s'accorde avec la justice & la bonté de Dieu. La premiére de ces reponses se tire de la *nature* du *péché*, qui étant une offense, faite à un Dieu éternel, doit aussi, selon les régles étroites de la justice, (qui exigent, que la peine du transgresseur soit proportionnée à la dignité de la personne offensée,) être puni de supplices éternels. (*b*) Vivre une longue suite d'années dans une négligence totale, & dans un mépris habituël du souverain Seigneur, qui a créé le Monde & qui le gouverne, employer toute sa vie, ou du moins une bonne partie à défier une *Puissance* sans bornes, à se moquer d'une *Sagesse* infinie, à mépriser la souveraine *bonté*, à haïr *l'Etre* infiniment *parfait* : N'avoir aucune reconnoissance pour le *Bien-faiteur* le plus généreux, aucun respect, pour le plus légitime de tous les *Princes*, aucune vénération pour le plus glorieux de tous les Monarques, aucune crainte pour la Majesté la plus redoutable : En un mot, offenser, & provoquer continuellement chaque personne de la Très-Sainte Trinité ; mépriser les richesses de la bonté de Dieu, qui a envoyé dans le Monde son Fils unique, pour chercher ce qui étoit perdu, & pour le sauver ; fouler aux pieds ce Fils, & *regarder comme une chose profane, le sang de l'Alliance par lequel nous sommes sanctifiés* ; * *contrister l'Esprit de grace*, & être sourd à ses douces invitations & à ses exhortations charitables ; Enfin, pour tout dire en un mot, *refuser la felicité éternelle*, s'éloigner

[*b*] *Daves*. Serm. * Hebr. X. 29.

gner de tout ce qui est bon, rechercher & poursuivre tout ce qui est mauvais, n'est-ce pas là, une complication prodigieuse de crimes & d'extravagances, un assemblage tellement odieux, de tout ce qu'il y a d'injurieux pour le Tout-Puissant, qu'il ne sauroit y avoir de peine trop grande, ni de supplice trop long, pour en tirer vengeance? Nous voyons même, dans cette vie, que pour le soutien d'un gouvernement purement humain, le souverain Magistrat, a le droit d'infliger, non seulement en cas de fautes habituëlles, mais même pour de simples Actes, d'une nature atroce, la peine d'un exil, ou d'une prison *perpétuëlle*, & même des peines *afflictives*, qui durent autant que la vie, comme de travailler aux mines, de ramer sur les Galéres, & autres choses semblables. Si donc il est juste, & légitime parmi les hommes, d'infliger aux transgresseurs pour des crimes atroces, un chatiment qui s'étendra sur toute la durée de leur vie, ce qui est la seule partie de leur existence, sur laquelle nous aïons quelque pouvoir; seroit ce une chose injuste à Dieu, d'infliger aux pécheurs des peines qui s'étendront, sur toute la durée de leur existence, puisqu'il y a manifestement ici, autant de différence entre les crimes, qu'il y en a entre les differentes durées des chatimens qui leur sont assignés? (†) Car comme dans la societé Civile, l'offense faite à un *Magistrat* est plus grave de sa nature, & plus sévérement punie, que celle qu'on peut faire à des *personnes privées*, & comme plus le Magistrat est élevé & respectable, plus aussi les injures qu'on lui fait, sont envisagées sous une face odieuse, & méritent une peine plus grande & proportionnée à la dignité de la Personne offensée. Puis que nos péchés, sont une rebellion contre un Dieu infini en gloire, en Puissance, & en toute perfection, le crime dont on se rend coupable en l'offensant, doit nous paroître infini; d'où il suit que, puisque nous sommes incapables de souffrir une peine infinie dans le *dégré*, une peine infinie dans sa *durée*, n'est que proportionnée à nôtre faute.

2. COMME on peut fort bien prouver la justice & l'équité de Dieu dans la punition éternelle qu'il inflige aux pécheurs, par la nature même du péché, on peut aussi inférer la même chose, de l'inclination & de la *disposition* des *pécheurs*. Il est vrai, que Dieu

2. Par la nature & par la disposition des pécheurs.

(†) *Lupton.* Sermons. p. 20.

Dieu ne les éprouve que pendant un tems, & que par conséquent il n'est pas en leur pouvoir de pécher, pendant toute une éternité. Mais puisque par des Actes réïterés, ils ont contracté de mauvaises habitudes, qui sans le secours de la grace, (que Dieu peut enfin leur refuser justement après qu'eux mêmes l'ont si souvent méprisée,) entrainent naturellement après elles la nécessité de pécher toujours; il est fort probable, que s'ils avoient à vivre éternellement sur cette terre, ils vivroient éternellement dans le vice. C'est pourquoi (*i*) *il convient, à la grande justice de nôtre Juge*, dit St. *Gregoire*, *que ceux qui dans cette vie ne voudroient jamais être sans pécher, ne soient non plus jamais sans châtiment dans la vie à venir.*

(*k*) Les *Payens* supposoient, à la vérité, que le feu de l'Enfer avoit en lui-même la proprieté de purifier la plupart des pécheurs de la coulpe, & de la souillure de leurs offenses, excluant pourtant de cette purification ceux qui pendant leur vie avoient été des parfaits scélerats. Mais c'étoit là une imagination grossiére & charnelle. Quelque proprieté que cet Element puisse avoir, pour purifier les choses *Matérielles*, il n'en sauroit avoir aucune, pour purifier les Ames, qui sont des substances *immatérielles*, dont l'écume & la saleté, s'il est permis de parler ainsi, consiste toute dans la volonté & dans les inclinations, qui sont hors des atteintes de tout *autre feu*, que de celui *du Saint Esprit.* Le seul moyen, que nous connoissions, pour écarter ou pour effacer la coulpe des péchés que l'on a commis, est, ou de s'en repentir, ou d'offrir à la justice de Dieu pour eux, une expiation suffisante. Or les méchans ne peuvent faire ni l'un ni l'autre. Ils ne sauroient trouver entr'eux une satisfaction suffisante, puis qu'ils sont tous sous la condamnation, & que leurs plus vives souffrances ne seroient tout au plus que la juste rétribution de leurs œuvres. Pour ce qui est de la satisfaction *générale*, qui a été faite pour eux, & pour tout le genre humain, ils l'ont rejettée si souvent & avec tant de mépris, (*l*) *qu'il ne leur reste plus de victime pour les pêchés*, quand *le Jugement* les a saisis, & qu'*un feu ardent s'apprête à les dévorer.* Leurs tourmens peuvent à la vérité les faire *repentir de leurs péchés*, c. d. les en faire repentir jusqu'au point de souhai-

(*i*) Moral. L. 34. C. 12. (*k*) *Daves.* ub. sup. (*l*) Hebr. X. 26. 27

souhaiter ; qu'ils ne se fussent pas précipités à cause d'eux dans cet épouvantable lieu ; Qui est-ce en effet qui pourroit souffrir de la douleur, sans souhaiter d'en être délivré ? Mais qu'est-ce que cela, pour produire un entier & parfait amendement de cœur & de conduite, pour leur inspirer une véritable haine pour le vice, & un Amour sincère pour la vertu, par la considération de leur nature, & parce que l'un est odieux aux yeux de Dieu, & que l'autre lui est agréable ; car c'est précisément en quoi consiste la nature de la véritable repentance ? Ou quelle espérance peuvent avoir des criminels livrés à un impitoyable bourreau, qui les retiendra *dans des chaines d'obscurité*, & qui les tourmentera éternellement? Auront-ils la moindre pensée de devenir meilleurs, tant qu'ils seront sous l'empire tyrannique & conduits par les suggestions empoisonnées du grand ennemi de Dieu & de la vertu?

3. C'EST une chôse qui saute aux yeux, & qu'il n'est par conséquent pas nécessaire de prouver, savoir, qu'une justice infinie, peut sans se contredire en aucune façon, mettre devant les hommes la vie & la mort, la recompense & le chatiment & les traiter ensuite conformément à leur propre choix. (*p*) Il est vrai, que si les recompenses, que Dieu nous promet d'un côté, n'étoient pas proportionnées aux peines dont il nous menace de l'autre, on auroit peut-être quelque prétexte de blâmer la Providence, de ce qu'elle nous expose à souffrir des tourmens éternels, pour quelques années passées dans le péché, pendant qu'elle ne nous proposeroit aucun bonheur éternel, pour une vie de courte durée, passée dans la pratique de la vertu. Mais puisque les peines & les recompenses sont égales, il n'est pas nécessaire, qu'il y ait une exacte proportion, entre l'offense & le chatiment considéré en lui-même, & sans égard à la recompense ; parce que l'éternité de la recompense répond à l'éternité du chatiment, qui lui est opposé. Si donc Dieu, en nous proposant ces peines & ces recompenses, se contente en suite d'en user avec nous sincérement & sans détour, qui pouvons-nous accuser que nous mêmes, si nous venons à être privés des unes, & à sentir tout le poids des autres ? Or voici précisément de quelle maniére Dieu se conduit à nôtre égard ; il propose à nôtre choix des recompenses éternelles, & des peines de même nature. Il nous exhorte de la

3. Par le procédé de Dieu envers nous.

(*p*) *Jenkins*, Christ. raison.

la manière la plus pressante, il nous porte, & il nous aide par les influences continuëlles de sa grace, à éviter les unes; il nous convie tendrement, & il nous met suffisamment en état d'obtenir les autres. Il déclare lui-même, de la maniére la plus solemnelle, * qu'*il ne prend point plaisir à la mort du pécheur, mais qu'il souhaite sincérement sa conversion & sa vie*, par la raison, qu'*il est pitoyable, miséricordieux, lent à la colère, abondant en gratuité, & en vérité, gardant la gratuité jusqu'en mille générations, ôtant l'iniquité, le crime & le péché*; Mais aussi, il ajoute, qu'*il ne tient point pour innocent le coupable*, c. d. le pécheur volontaire & obstiné. Ainsi, il exhorte, il invite, il promet, il menace, il propose la vie éternelle, il dénonce une misère sans fin; tout cela, pour détourner les hommes du vice & pour les porter autant qu'il est possible, à la pratique de la vertu. Cependant quel avantage lui en revient-il? Mais il use de toute la condescendance qu'on peut raisonnablement attendre de lui, & cela en considération de la fragilité humaine: Il n'exige point de perfection absoluë, ni d'obeïssance impossible, il veut seulement que nous soyons diligens, fidèles & sincères dans l'observation de nos devoirs, ou que, quand nous y manquons, nous ayons promptement recours à la repentance, & que nous prenions la resolution d'être à l'avenir plus soigneux & plus circonspects. Mais si, par incredulité & par mépris, on ne fait aucun cas, ni des promesses de Dieu ni de ses menaces; si on est sourd à ses exhortations, & qu'on rejette ses invitations, de sorte, que tous les moyens, dont il se sert dans sa bonté & dans sa miséricorde pour sauver les hommes, ne produisent aucun effet, il ne lui reste plus rien à faire, qu'à laisser un libre cours à sa justice. Si après de fréquens avertissemens sur le danger affreux dans lequel on se précipite, on continue, malgré tant d'encouragemens à la repentance, & tant de sollicitations & de support, à persévérer dans la désobeïssance, on a tort de se plaindre de la sévérité d'une sentence, dont on a été tant de fois menacé, & qu'on a si longtems méprisée. En un mot, puisque la peine, & la recompense sont éternelles l'une & l'autre, la condition est égale des deux côtés; & puisque par le secours de la grace il est en nôtre pouvoir d'éviter l'une & d'obtenir l'autre; tout homme sage, bien loin

* Ezech. XXXIII. 11. Exod. XXXIV. 6. 7.

loin de se plaindre, de ce qu'à l'encouragement des recompenses Dieu a encore joint la terreur des châtimens, devroit au contraire être pénétré de reconnoissance, en voyant que tous ces motifs concourent à le rendre heureux, & que le Seigneur, par sa grande miséricorde, met en œuvre tous les moyens, tant *intérieurs* par sa grace, *qu'extérieurs* par ses ménaces & par ses promesses, pour le conduire au salut.

4. Enfin, vû la perversité de nôtre nature, & les attraits du péché, Dieu a été obligé d'attacher une peine éternelle à la violation de ses Loix, parce qu'un chatiment moins rigoureux n'auroit pas été un motif suffisant, pour nous porter d'une maniére efficace à l'obéïssance. (*q*) L'Expérience nous prouve clairement la vérité de ce que nous venons de dire, puisque la menace même d'un supplice éternel manque son but dans la plupart des pécheurs. Et si des terreurs de cette nature ne sont pas capables de porter l'homme par la frayeur à se détourner de son mauvais train, peut on espérer que des menaces moins fortes feront sur son cœur une impression salutaire? (*r*) De là il s'ensuit que la seule vraye proportion, qu'il y ait entre le crime & le Chatiment, est la convenance, & la proprieté de ce dernier à faire observer la Loi. Car si une Loi est bonne & nécessaire & qu'elle ne puisse être ni si bien, ni si efficacement observée, sans être soutenuë de la menace d'un chatiment très sévère, tant s'en faut que la sévérité de la peine soit une preuve de cruauté, qu'on doit au contraire, la regarder comme un moyen juste & sage, qui assure l'observation de cette Loi, & les avantages qui doivent en revenir, en vertu de son institution. On voit même, que parmi les hommes, les Législateurs, dans la sanction de leurs Loix, ne se mettent pas tant en peine de proportionner le chatiment à l'offense, que de le rendre propre à faire observer la Loi. Aussi Dieu, qui connoit parfaitement la disposition & les penchans, l'obstination & la perversité du cœur de l'homme si porté au vice, & si ennemi de tout ce qui est bon, a-t-il bien prévû, qu'en le menaçant de moins, que d'une peine éternelle, il ne l'engageroit pas à renoncer au peché afin d'obtenir la vie éternelle.

4. Et par les sanctions absolues de ses Loix.

„ Mais

(*q*) *Ray.* sur la dissolution du Monde.
(*r*) *Tillotson.* Serm. Vol. I. & *Jenkins.* ub. sup. Vol. II.

Objection. „ MAIS quoique Dieu, pour détourner les hommes du vice, „ ait trouvé à propos de leur faire de si fortes menaces, (†) le „ pouvoir de les exécuter, est cependant encore entre ses mains. Il „ n'est pas obligé d'effectuër ses menaces au delà de ce qui est né- „ cessaire, pour parvenir aux fins d'un bon gouvernement. Il „ peut même encore, sans commettre aucune injustice, relâcher au- „ tant qu'il lui plaira de la sévérité de ses menaces; & cela sans bles- „ ser le moins du Monde sa vérité ni sa fidélité non plus qu'un hom- „ me de bien ne se rend coupable de fausseté, en n'effectuant pas ce „ dont il a menacé".

Réfutée, en faisant voir que Dieu est obligé d'executer ses menaces. 1. *par son serment.* ON peut répondre à cela dans les termes d'un méchant homme, il est vrai, mais qui ne laissent pas pour cela, d'être très-véritables dans le fonds; (*s*) *Le Dieu fort n'est point un homme pour mentir, ni un fils d'homme pour se repentir; Il a dit, & ne le fera-t-il point? Il a parlé, & ne le ratifiera-t-il point?* Il est vrai, qu'il y a certaines menaces, que Dieu n'est pas tenu d'exécuter. L'Ecriture même nous assure, que les menaces de ses jugemens *temporels* sont très-souvent *conditionnelles*, & que leur exécution dépend par conséquent de la condition, qui y est attachée. Mais il y a aussi d'un autre côté des menaces, celles surtout qu'il a confirmées par serment qui sont visiblement absoluës & immuables; Et de là on infére en général, que les méchans n'entreront pas dans le Royaume des Cieux, parce que Dieu a juré qu'ils (*t*) *n'entreront pas dans son repos*; car ce qu'il a juré est irrevocable d'autant qu'il (*u*) *ne manquera point à sa Parole, & qu'il ne sauroit être contraire à lui même.*

MAIS à supposer, qu'il ne s'agisse dans ces paroles, que du repos

(†) *Tillotson.* ub. sup. Le grand personnage dont nous avons cité les paroles, est malheureusement tombé sur ce sujet, dans les mêmes idées, que Mr. *Hobbes*, qui dit expressément, *in append. ad Leviat. nous ne pouvons pas prouver, par la justice de Dieu, qui a menacé les pécheurs de supplices éternels, que leurs tourmens seront réellement éternels: Car quoique celui-là soit injuste, qui n'accomplit pas le bien auquel il s'est engagé, celui qui n'exécute pas le mal dont il a menacé n'est par pour cela injuste, il est plutôt miséricordieux; combien moins devroit-on donc regarder comme injuste Dieu, qui est infiniment miséricordieux, sous prétexte, qu'il retrancheroit de la durée, ou de la rigueur excessive des peines qu'on auroit méritées.*

(*s*) Nomb. XXIII. 19. (*t*) Hebr. III. 18. (*u*) 2 Tim. II. 13.

repos *temporel & terrestre*, que Dieu avoit préparé à son Peuple dans le païs de *Canaan.* (*v*) Il fait cependant à d'autres égards, pour confirmer ses menaces, des choses certainement équivalentes au serment le plus solemnel. Il a envoyé son Fils unique dans le Monde, pour *déclarer sa colère contre toute impieté, & toute injustice d s hommes.* Celui, qu'il avoit ordonné pour être nôtre Juge, il l'a établi pour nous décrire toute la procédure qui s'observera, dans ce grand & terrible jour, & pour nous apprendre d'avance, quel sera proprement l'Arrêt, qu'il prononcera alors contre les méchans, & la maniére dont il sera exécuté immédiatement après. Y a t-il aucun serment plus propre que tout cela, à ratifier les menaces que Dieu fait aux pécheurs dans sa Parole? Peut-on croire, qu'il ait envoyé son Fils, uniquement pour parler aux hommes d'un ton fier, & en même tems frivole? Que nôtre Juge même ait voulu nous épouvanter, par une sentence, qui ne s'exécuteroit jamais? Et qu'il ait même prédit comme certaine l'exécution d'une chose, qui n'arriveroit cependant jamais? En un mot nôtre Sauveur, qui est le *Médiateur de l'Alliance*, que Dieu a traitée avec les hommes, a sèelé de son sang la vérité de ses menaces, aussi bien, que de ses promesses. Qui osera donc dire, qu'elles ne sont pas *absoluës*, ou qu'il est interressé à accomplir les unes, quoi qu'il ne soit pas également obligé à exécuter les autres?

(*x*) Les hommes peuvent bien souvent se relâcher de leurs menaces, soit, parce que la passion les a dictées, & qu'elles excédent les régles de la justice; soit, parce que quelquefois, celui qu'ils ont menacé se repent, demande pardon & rentre dans son devoir. Mais comme il n'est pas à présumer, que les damnés fissent rien de semblable, aussi ne doit-on attribuer aucun excès vicieux à l'Etre souverainement parfait. (*y*) Toute personne donc, qui considérera mûrement ce que c'est que Dieu, & combien sa nature est immuable, ne manquera point, de s'appercevoir, que quoi qu'il puisse quelquefois différer l'exécution de ses menaces *temporelles*, tous les divins Attributs, que nous lui connoissons, sont interessés, à lui faire infliger aux pécheurs impénitens, une punition éternelle.

font des œuvres d'iniquité. Il est un *Dieu juste*, (*a*) *qui ne tient point le Coupable pour innocent, & qui ne laissera point le pécheur impuni.* Il est un Dieu Tout-Puissant, capable par conséquent d'effectuer ses menaces; Car (*b*) *qui est ce qui pourra subsister devant lui, dès que sa colère paroitra?* Et ce qui donne un terrible poids à tout ceci, c'est que ce même Dieu Saint, Juste, & Puissant, ne cessera jamais d'être tel; Que ses perfections ne souffriront jamais ni changement ni diminution; Et qu'il sera éternellement l'ennemi implacable du vice, & de tous ceux qui en seront les esclaves.

(*) Il est vrai, que la justice humaine *se relâche* fréquemment, & que même elle doit quelquefois se relâcher d'une partie des peines qu'elle a attachées à la violation de ses Loix, parce que la sagesse des hommes, ne sauroit prévoir, une infinité de circonstances, qui peuvent exténuer ce qu'il y a de criminel dans une Action, & en quelque sorte excuser celui qui s'en est rendu coupable, dans l'espérance qu'il pensera mieux à lui-même, & qu'il changera de conduite. Mais la justice divine, qui n'est pas sujette à ces sortes d'imperfections, ne peut pas non plus, être obligée à réformer ses décisions, ni les Arrêts qu'Elle a prononcés. L'Infinie sagesse a déjà pesé & examiné toutes les circonstances possibles des Actions des hommes. Elle a connu de toute éternité & ses propres œuvres & les leurs. Aussi ne peut-il rien intervenir de nouveau, qui tende justement & nécessairement, à lui faire changer de resolution, ou à faire la moindre altération à ce qui est sorti de ses lévres. La *miséricorde*, est à la vérité, un de ses *Attributs* favoris, cependant, il faut la considerer, comme conduite par sa *Sagesse*, & d'accord avec sa *Sainteté*, sa *Justice* & sa *Vérité*, & ces derniers Attributs plaideront toujours plus fortement, pour la punition des pécheurs, que le prémier, pour l'adoucissement, ou la cessation de leurs peines. En effet à proprement parler, (*c*) la *miséricorde* & la Pitié n'est pas une passion en Dieu, comme elle l'est dans les hommes, mais une perfection, qui a son fondement dans la raison, & dans l'équité la plus exacte. Ainsi, quelque excessive que puisse être la misère des pécheurs, quelque grand que

[*a*] Exod. XXXIV. 7. [*b*] Ps. LXXVI. 8. [*] *Roger*. Serm. Vol. III. [*c*] *Jenkins*. ub. sup. Vol. II.

que soit le nombre des misérables, cependant, si l'équité, & les régles de la justice ne l'exigent pas, rien ne sauroit porter Dieu, à les soulager, parce qu'il agit toujours conformément aux régles invariables de la Raison & de la Sagesse, & non par une compassion aveugle, qui ne feroit dans le fonds qu'une foiblesse.

Le nombre des Criminels peut bien émouvoir nôtre Compassion, mais cela vient en partie, de la fragilité de nôtre nature, & de ce que nous nous mettons à la place des malheureux, & en partie de l'état des affaires humaines. Détruire des Peuples entiers, & dépeupler des Villes & des Provinces, ce seroit affliger bien des innocens qui soutiennent des liaisons d'Amitié ou de Parentage avec ceux qu'on voudroit faire périr. Mais il n'en est pas de même dans le cas présent. Le Ciel ne manquera jamais d'habitans. Les Justes, éternellement heureux, ne verront point leur félicité diminuer par la condamnation des méchans, & même cette condamnation servira autant à les affermir dans la Pieté, qu'à manifester tant mieux la gloire de Dieu.

Tous les Anges, à l'instant de leur Création, paroissent avoir été dans l'état, où se trouvent présentement ceux qui assistent autour du Trône de Dieu. (*d*) Il n'y avoit point de Tentateur pour les seduire, & ils ne manquoient pas de raisons puissantes pour persévérer dans leur innocence & dans leur félicité. Cependant nombre d'entr'eux se jettérent dans la rebellion, & quittérent leurs *demeures Célestes*. L'Addition d'un nouveau motif, propre à leur assurer davantage la possession éternelle du bonheur dont ils jouïssent, n'est donc pas, ce semble, quelque chose d'inutile ou de superflu. Et quoique le triste sort des Anges Apostats eût pû suffire pour cet effet; cependant quand, outre cela, ils verront les méchans d'entre les hommes, (que Dieu a aimés jusqu'au point d'envoyer son Fils au Monde, *pour les chercher & pour les sauver*,) être aussi solemnellement condamnés à des supplices éternels; qui pourroit douter, que cette vûe ne les engage toujours plus *à prendre garde de ne pas tomber*, & que châque moment ne les convainque toujours mieux, de cette importante vérité, qu'il n'est pas possible de se rebeller contre Dieu, sans s'exposer en même tems aux justes traits de sa vengeance?

5. Par les avantages qui resulteront du Châtiment des damnés.

missement dans le bien, que des motifs qui sont capables de faire la plus forte impression sur des Agens libres & raisonnables, tels en un mot, que nous le serons éternellement. Or, qu'y a t-il de plus propre à produire un semblable effet, que la contemplation éternelle de ces tourmens, que les Pécheurs de tout genre, tant hommes qu'Anges, seront condamnés à subir pendant tous les siécles? Qu'y a t-il de plus capable de leur faire mieux sentir leur bonheur, que la vuë de cette affreuse misère, que le secours de la grace les a mis en état d'éviter? Ne sent-on pas plus vivement la joye de se voir en sûreté, quand on s'est vû sur le point de faire naufrage, & que du Port dans lequel on est heureusement entré, on voit encore la tempête à laquelle on vient d'échapper? Y a t-il rien, dis-je, de plus propre qu'une semblable considération à animer leur reconnoissance envers Dieu & à donner plus de force à leurs loüanges; à conserver en eux une profonde vénération pour la Sainteté adorable de leur Créateur; à reveiller & à redoubler dans leur Ame la juste horreur qu'on doit avoir pour le péché, & à l'y enraciner pour jamais; Enfin, à leur inspirer une vive joye, non des souffrances de leurs semblables considérées en elles mêmes, mais de ce qu'elles servent à manifester la justice & la Puissance de Dieu, aussi bien que la Victoire, qu'il a remportée sur ses ennemis; & qu'étant une preuve de l'horreur qu'il a pour le péché, & de son indignation contre les pécheurs, elles mettent dans un grand jour l'étenduë de son Autorité, & les droits de sa vérité, en même tems qu'elles font l'Apologie des voyes de sa Providence.

Abregé de ce que dessus.

TELLES sont les vuës, que la Sagesse & la bonté de Dieu peuvent fort bien se proposer, en infligeant aux *reprouvés* des chatimens éternels. Recapitulons en peu de mots, tout ce que nous avons dit sur cette matiére. (*e*) Puisque le Saint Esprit s'exprime souvent sur l'éternité des peines, en termes aussi clairs, & aussi propres qu'il est possible; Puisque presque toute l'Eglise Chrétienne a toujours entendu ces termes, d'une *Eternité proprement dite*, & que l'Ecriture Sainte détermine elle-même, le sens qu'on doit leur donner, en y joignant des circonstances telles, qu'il ne seroit pas possible, de leur en assigner un autre; puis qu'outre les decisions de l'Ecriture, nous avons encore pour nous, la raison, qui établit la vérité de nôtre sentiment sur ce sujet, d'un côté, par la nature du péché

(*e*) id. ibid.

ché & par tout ce qui le rend plus criant, auſſi bien, que par le penchant & la diſpoſition des pécheurs, & de l'autre, par les attributs de Dieu, & par la manière dont il en uſe avec les hommes; que cette raiſon nous fournit de ſi bonnes preuves, *de la poſſibilité de la choſe;* qu'elle nous montre, que cela *doit être*, en nous en découvrant les uſages; & que vû l'ordre, que Dieu a établi, elle eſt ſi fort embarraſſée, à nous dire, pourquoi *cela ne ſeroit pas*: Puis, dis je, que c'eſt là le cas de l'évidence, par rapport à cette éternité dont il eſt queſtion, il faut néceſſairement convenir, qu'il y a plus, que de la vraiſemblance à ſoutenir qu'*elle aura lieu.* (*f*) Que l'opinion mal fondée d'un Enfer *à tems*, n'enhardiſſe donc pas le pécheur à perſévérer dans ſes voyes. S'il venoit à être fruſtré de ſes eſpérances, & à trouver la choſe tout autrement qu'il ne s'en étoit flatté, comme il eſt trés vraiſemblable que cela arrivera, quel déplorable ſort ne ſeroit ce pas alors que le ſien? Il ſera comme frappé de la foudre, quand le Juge de l'Univers lancera contre lui, une ſentence terrible à la vérité, mais dont il ne craignoit point la rigueur, & que contre ſon attente, il ſe verra condamné à une miſère ſans fin. Combien ne maudira t-il point ſa malheureuſe crédulité, qui le berçant de la flateuſe chimère d'un chatiment *à tems*, l'a précipité dans un malheur éternel, qu'il auroit peut-être évité?

MAIS ſuppoſé, que tout ce que le Pécheur peut eſpérer de mieux, arrive effectivement; que l'Enfer ne doive durer qu'autant de tems que cette expreſſion *aux ſiécles des ſiécles* paroit le marquer ſelon le ſens qu'il lui donne; peut il penſer, que ce ſoit peu de choſe qu'une pareille douleur aiguë? Si dans un violent accès de goute, de pierre, ou de colique, on venoit lui offrir une félicité telle qu'il pourroit la déſirer, pourvû qu'il conſentît à demeurer dix mille ans dans un pareil état, je ne doute nullement, qu'il ne renonçât à toute l'eſpérance qu'il pourroit avoir de l'une, & même à ſa propre *exiſtence*, plûtôt, que de ſe voir obligé d'être ſi longtems plongé dans les horreurs de l'autre. Mais que ſont ces douleurs, dont nous venons de parler, en comparaiſon des tourmens & des angoiſſes de l'Enfer, ou qu'eſt-ce que dix mille ans de durée, en comparaiſon *des ſiécles des ſiécles*? Si le pécheur s'en moque, & Exhortation à la Sainteté.

qu'il remercie Dieu de l'en avoir menacé, puis qu'en agissant de cette manière, il a mis en usage le seul moyen qui pouvoit l'empêcher de se perdre. Et il sied bien mal à gens, qui abusent si criminellement de la douceur & de la bonté de Dieu, de se plaindre de sa sévérité & de sa rigueur.

Nous pouvons, il est vrai, en entrant pour un moment dans les idées du pécheur, sur la durée limitée des tourmens de l'Enfer, le convaincre de la folie de son choix. Mais puisque l'Ecriture Sainte ne nous autorise point à faire une pareille supposition, prenons bien garde à la manière dont nous traiterons un si grave sujet, (*g*) parce que la foi aux menaces de Dieu, prises dans leur plus grande étenduë, a tant de force pour nous détourner du vice, pour nous faire entrer dans le chemin de la vertu, que ce seroit ôter aux hommes le frein le plus capable de les retenir, que de les rassurer sur la crainte de l'éternité de l'Enfer. (*h*) Que personne donc ne nous séduise par des vains raisonnemens, qui paroissent élargir la Porte du Ciel, & adoucir les conditions du salut. *Ne nous séduisons point nous mêmes, * Dieu ne peut être mocqué: tout ce que l'homme aura semé il le moissonnera aussi.* Si jamais nous nous sentons portés à penser plus favorablement de nôtre état, qu'un juste examen de nôtre conduite ne nous autorise à le faire; Si nous sommes tentés à bien espérer de la miséricorde divine, pendant que nos œuvres sont mauvaises, & que nous demeurons dans l'impénitence; rejettons de telles suggestions, comme les artifices d'un ennemi, qui voudroit perdre nôtre Ame, & nous enlever nôtre Couronne. Afin donc de nous engager d'autant plus efficacement, à rompre tout commerce avec le péché, pensons souvent & très sérieusement à l'importance de la chose. Faisons de mûres réflexions sur la crainte, dont nôtre cœur sera vraisemblablement saisi, quand nous nous présenterons tout tremblans devant nôtre Juge, & que nous n'attendrons plus, que le redoutable moment, qui va décider de nôtre sort pour l'éternité, & où le Roi des hommes & des Anges va prononcer contre nous une sentence terrible, qui sera aussitôt mise en exécution; quand nous aurons une vuë claire & distincte du bonheur ineffable, & des misères

(*g*) *Tillotson.* ub. sup. Vol. I. (*h*) *Roger.* Serm. Vol. III.
* Galat. VI. Vers. 7.

fères affreuses d'un autre Monde ; En un mot, quand le Ciel sera ouvert à nos yeux, & que pour me servir des expressions du Saint homme *Job*, (*i*) *l'Abyme sera nud devant nous, & que le gouffre n'aura point de couverture* ; Et dans cette ferme persuasion, *travaillons à nôtre salut avec crainte & tremblement* ; Afin que (*k*) *lorsque le Seigneur Jesus paroîtra, venant du Ciel, avec des flammes de feu*, nôtre Portion ne se trouve pas parmi ceux, *qui seront punis d'un supplice éternel, en la présence du Seigneur & par sa Puissance glorieuse.*

(*i*) Job. XXVI. 6. (*k*) 2 Theff. I. 7. 9.

FIN DE LA IV. PARTIE.



TABLE DES CHAPITRE

ET DES SECTIONS CONTENUES DAN: CETTE QUATRIEME PARTIE.